eurostat
Livres statistiques

L'Europe en chiffres

Annuaire Eurostat 2008

>> avec CD-ROM <<

eurostat
COMMISSION EUROPÉENNE

Remerciements

Le rédacteur en chef et l'équipe éditoriale de l'annuaire d'Eurostat adressent leurs remerciements à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. L'annuaire a pu être publié grâce à la collaboration et à l'assistance des collègues suivants:

EUROSTAT (OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES) (*)

DIRECTION C: COMPTES NATIONAUX ET EUROPÉENS

C1 Comptes nationaux – Méthodologie et analyse: Paul Konijn, Sebastian Reinecke, Lars Svennebye
C2 Comptes nationaux – Production: Luis Biedma, Andreas Krueger, Ingo Kuhnert
C3 Finances publiques: Lena Frej-Ohlsson
C4 Balance des paiements: Merja Hult, Mushtaq Hussain, Maria Isabel Lazaro, Luca Pappalardo
C5 Validation des comptes publics: Peter Parlasca, Gilles Thouvenin, John Verrinder, Monika Wozowczyk

DIRECTION D: STATISTIQUES ÉCONOMIQUES ET RÉGIONALES

D1 Indicateurs clés pour les politiques européennes: Graham Lock, Gian Luigi Mazzi, Rosa Ruggeri Cannata, Pascal Wolff
D2 Indicateurs régionaux et information géographique: Torbiörn Carlquist, Berthold Feldmann, Baudouin Quennery, Åsa Önnerfors
D3 Statistiques conjoncturelles: Digna Amil, Jessy Fassbender, Anastassios Giannoplidis, Carmen Lipp-Lingua, Liselott Öhman, Irina Schön, Sarmite Visocka
D4 Statistiques des prix: Keith Hayes, Christine Wirtz

DIRECTION E: STATISTIQUES AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES; COOPÉRATION STATISTIQUE

E1 Statistiques agricoles – méthodologie: Gyorgy Benoist, Catherine Coyette, Celine Ollier, Iulia Paula Pop, Peter Szabo, Johan Selenius
E2 Statistiques agricoles – production: Steffie Bos, Pol Marquer, Elina Maki-Simola, Anne-Claire Tissot, Marilise Wolf-Crowther, Franco Zampogna
E3 Statistiques de l'environnement: Julio Cabeça, Jürgen Förster, Christian Heidorn, Daniel Rase, Ute Roewer

DIRECTION F: STATISTIQUES SOCIALES ET SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

F1 Statistiques démographiques et de la migration: Piotr Juchno, Anne Herm, Gregor Kyi, Giampaolo Lanzieri
F2 Statistiques du marché du travail: Simone Casali, Beate Czech, Arturo De La Fuente Nuno, Remko Hijman, Sylvain Jouhette, Aurora Ortega Sanchez, Pierre Regnard, Fabrice Romans, Edwin Schaaf
F3 Statistiques des conditions de vie et de la protection sociale: Teresa Bento, Jean-Marc Museux, Antonella Puglia, Irene Sarantou, Laura Wahrig
F4 Statistiques de l'éducation, des sciences et de la culture: Marta Beck-Domzalska, Bernard Felix, Georgeta Istrate, Lene Mejer, Tomas Meri, Sergiu Valentin Parvan, Fernando Reis, Håkan Wilen
F5 Statistiques de la santé et de la sécurité alimentaire: Lucian Agafitei, Hartmut Buchow, Bart De Norre, Didier Dupré, Sabine Gagel, Antti Karjalainen, Elodie Niederlaender, Elisabeth Rohner-Thielen, Tomasz Urbanski
F6 Statistiques de la société de l'information et du tourisme: Christophe Demunter, Sigrid Fickinger, Martti Lumio, Heidi Seybert, Maria Smihily, Albrecht Wirthmann

DIRECTION G: STATISTIQUES DES ENTREPRISES

G1 Statistiques structurelles des entreprises: Ulf Johansson, Brian Williams
G3 Statistiques du commerce international – production: Gilberto Gambini
G4 Statistiques de l'énergie: Antigone Gikas
G5 Statistiques des transports: Giuliano Amerini, Anna Bialas-Motyl, Luis Antonio De La Fuente, Yves Mahieu, Jonas Noreland, Simo Pasi, Hans Strelow

ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LIBRE-ÉCHANGE (AELE)

Richard Ragnarson

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA TRADUCTION (DGT) DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (OPOCE)

(*) Unités et responsabilités au mois de novembre 2007.

Table des matières

INTRODUCTION 7
L'annuaire d'Eurostat 7
Eurostat – l'Office statistique des Communautés européennes 9
Un guide pratique d'accès aux statistiques européennes 10

AU DEVANT DE LA SCÈNE – LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES: DÉFI OU OPPORTUNITÉ? 13
La population de l'UE par rapport à d'autres régions du monde 16
La population de l'EU-27 22
Les composantes de l'accroissement de la population 33
Naissances 39
L'espérance de vie et la mortalité 51
La migration et l'asile 62
Une population vieillissante 78

1. L'ÉCONOMIE 93
1.1 Les comptes nationaux – la production économique 96
1.2 Les comptes nationaux – la consommation et les dépenses 105
1.3 Les comptes nationaux – le revenu des facteurs de production 109
1.4 Les comptes nationaux – les finances publiques 113
1.5 Les taux de change et les taux d'intérêt 121
1.6 Les salaires et le coût de la main-d'œuvre 126
1.7 Les prix à la consommation 135
1.8 La convergence des prix 139
1.9 La balance des paiements – le compte des transactions courantes 142
1.10 La balance des paiements – les investissements directs étrangers 149
1.11 L'aide au développement 155

2. L'ÉDUCATION 159
2.1 Les effectifs scolaires et les niveaux d'études 162
2.2 L'apprentissage des langues étrangères 170
2.3 L'enseignement supérieur 173
2.4 La formation permanente 180
2.5 Les dépenses d'éducation 182

3. LA SANTÉ 187
3.1 Les années de vie en bonne santé 190
3.2 Les problèmes de santé 194
3.3 Les soins de santé 199
3.4 La sécurité au travail 206
3.5 Les causes de décès et la mortalité infantile 209

4. LES CONDITIONS DE VIE ET LE BIEN-ÊTRE 217
4.1 Les conditions de vie 220
4.2 Les dépenses de consommation des ménages 229
4.3 Le logement 233
4.4 La protection sociale 236
4.5 La bonne gouvernance 242

5. LE MARCHÉ DU TRAVAIL 245
5.1 Le travail et son marché – l'emploi 248
5.2 Le travail et son marché – le chômage 259
5.3 La flexibilité du marché du travail 264
5.4 La politique du marché du travail et les dépenses publiques 269

6. L'INDUSTRIE ET LES SERVICES 273
6.1 Les différentes structures des entreprises 276
6.2 L'industrie et la construction 290
6.3 Les services 299
6.4 Le tourisme 307

7. L'AGRICULTURE, LA SYLVICULTURE ET LA PÊCHE 315
7.1 La structure des exploitations agricoles et l'utilisation des terres 318
7.2 La production, les indices de prix et les revenus agricoles 324
7.3 Les produits agricoles 329
7.4 L'agriculture et l'environnement 336
7.5 La sylviculture 339
7.6 La pêche 344

8. LE COMMERCE INTERNATIONAL 351
8.1 L'intégration du commerce des biens et des services 354
8.2 Le commerce international des services 357
8.3 Le commerce international des biens 361

9. LES TRANSPORTS 375
9.1 La répartition des modes 378
9.2 Le transport de passagers 381
9.3 Le transport de marchandises 388

10. L'ENVIRONNEMENT 395
10.1 Les changements climatiques 398
10.2 La pollution de l'air 403
10.3 L'eau 410
10.4 Les déchets 414
10.5 L'utilisation des ressources 420
10.6 La gestion des produits chimiques 422
10.7 Les dépenses de protection de l'environnement 423
10.8 La biodiversité 426
10.9 La responsabilité des entreprises 429

11. L'ÉNERGIE 433
11.1 La production et l'importation d'énergie 436
11.2 La production d'électricité 442
11.3 La consommation d'énergie 446
11.4 Les prix de l'énergie 453

12. LES SCIENCES ET LES TECHNOLOGIES 459
12.1 Le personnel 462
12.2 Les dépenses 471
12.3. L'innovation 476
12.4 Les brevets 479
12.5 La société de l'information 482
12.6 Les télécommunications 493

13. LES RÉGIONS D'EUROPE 499

14. LE LIEN ENTRE LES STATISTIQUES ET LES POLITIQUES EUROPEENNES 515

ANNEXES 523
Glossaire 524
NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques) 547
NACE rév. 1.1 (nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne) 551
CTCI rév. 3 (classification type pour le commerce international) 552
CITE (classification internationale type de l'éducation) 552
Symboles statistiques, abréviations et acronymes 553
Droits d'auteur des photographies 556
Index thématique 557
Sélection d'autres publications d'Eurostat 563

L'ANNUAIRE D'EUROSTAT

L'Europe en chiffres – Annuaire Eurostat 2008 – fournit aux utilisateurs de statistiques officielles une vue d'ensemble des innombrables informations disponibles sur le site web d'Eurostat et dans ses bases de données en ligne. Il fait partie d'un ensemble de publications récapitulatives à visée générale et, à ce titre, fournit les analyses les plus complètes et les données les plus détaillées. «L'Europe en chiffres» est une publication présentant un ensemble équilibré d'indicateurs, fondée sur de nombreuses informations transversales.

LA STRUCTURE DE LA PUBLICATION

«L'Europe en chiffres» comprend une introduction, 15 chapitres principaux et des annexes. Les chapitres contiennent des données et/ou des informations de fond sur des thèmes spécifiques, à commencer par les changements démographiques, objet d'un premier chapitre thématique.

Chaque chapitre débute par une introduction fournissant des informations de fond et la pertinence politique, suivie de détails sur les définitions et la disponibilité des données. Vient ensuite un commentaire sur les principales conclusions. L'élément central de chaque sous-chapitre est un ensemble de tableaux et de graphiques, sélectionnés pour illustrer le large éventail de données disponibles sur le thème concerné. Différentes informations sur la manière dont d'importants indicateurs comparatifs ont été créés ces dernières années dans l'Union européenne, ses États membres et la zone euro sont également souvent fournies. Les utilisateurs découvriront de nombreuses informations supplémentaires sur le site Internet d'Eurostat qui propose des publications thématiques plus détaillées et des données disponibles dans les bases de données en ligne. Ce type d'informations est présenté à la fin de chaque section. Les annexes à la fin de la publication contiennent un glossaire statistique, une liste de symboles, abréviations et acronymes statistiques ainsi qu'un index des thèmes abordés.

LE CD-ROM ET LA SECTION DÉDIÉE DU SITE WEB D'EUROSTAT

La version papier de l'annuaire s'accompagne d'un CD-ROM qui contient la totalité de l'annuaire au format PDF, ainsi que les tableaux et les graphiques au format Excel. En outre, le site web d'Eurostat propose une section spécifique, consacrée à l'annuaire, qui contient la version PDF de ce document, ainsi que des fichiers PDF d'autres publications récapitulatives (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/pls/portal/url/page/PGP_DS_YEARBOOK/PGE_DS_YEARBOOK_01).

L'EXTRACTION ET LA COUVERTURE DES DONNÉES

Les données statistiques présentées dans l'annuaire ont été extraites au cours du mois d'août 2007 et sont représentatives des données disponibles à cette période. Le texte accompagnant ces données a été rédigé en septembre et octobre 2007.

Il convient de préciser qu'en cas de séries chronologiques, les données sont généralement présentées pour les 11 dernières années pour lesquelles les informations sont disponibles. Des séries chronologiques plus longues seront généralement disponibles dans les bases de données en ligne d'Eurostat.

Les tableaux et les graphiques présentent généralement toutes les informations nationales collectées pour chaque indicateur particulier. Cette publication présente généralement les informations pour les 27 États membres de l'Union européenne (EU-27), la zone euro (basée sur 13 États membres), ainsi que pour chaque État membre. Les agrégats de l'EU-27 et de la zone euro sont uniquement fournis lorsque les informations relatives à l'ensemble des pays sont disponibles, ou si une estimation remplace les informations manquantes. En cas de total partiel, une note de bas de page est systématiquement créée et signale les éléments manquants de l'agrégat géographique en question.

Les séries chronologiques réalisées pour les agrégats géographiques reposent sur un ensemble cohérent de pays, pour la totalité de la période illustrée (sauf mention contraire). En d'autres termes, bien que l'Union européenne ne compte que 25 États membres depuis le début 2004 et 27 depuis début 2007, les séries chronologiques applicables à l'UE-27 font référence à une somme ou à une moyenne de l'ensemble des 27 pays pour la totalité de la période considérée, comme si les 27 États membres faisaient tous précédemment partie de l'UE. Dans le même esprit, les données pour la zone euro sont présentées de manière cohérente pour l'ensemble des 13 membres, malgré l'adhésion postérieure de la Grèce et de la Slovénie à la zone euro. En conséquence, sauf mention contraire, les données pour la zone euro couvrent les 13 États membres qui utilisent l'euro comme monnaie commune (la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie et la Finlande), pour chaque année de référence. L'ordre des États membres de l'Union européenne utilisé dans l'annuaire reprend généralement l'ordre du protocole, c'est-à-dire l'ordre alphabétique des noms de pays, dans leurs langues respectives. Dans certains graphiques, les données sont classées selon la valeur d'un indicateur spécifique.

La présente édition de l'annuaire ne tient pas compte de l'adhésion de Chypre et de Malte à l'Union européenne début 2008, dans la mesure où les données ont été extraites et analysées en 2007.

Lorsqu'elles étaient disponibles, les informations relatives aux pays candidats (au moment de la rédaction de l'annuaire), soit la Croatie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et la Turquie, et à d'autres pays membres de l'AELE, ainsi que le Japon et les États-Unis, sont également présentées. Lorsqu'un pays non membre n'a pas fourni de données, il a été exclu des tableaux et des graphiques, par souci de place. Toutefois, la totalité des 27 États membres figure dans les tableaux et les graphiques, même lorsque des données n'étaient pas disponibles; une note de bas de page indique alors les pays pour lesquels les informations sont manquantes. Lorsqu'une année de référence n'est pas disponible pour un pays spécifique, nous nous sommes efforcés d'indiquer dans les tableaux et les graphiques les années de référence précédentes (ces exceptions font également l'objet de notes de bas de page).

Les bases de données en ligne d'Eurostat contiennent d'importantes quantités de métadonnées qui fournissent des informations sur le statut de certaines valeurs ou séries. Pour faciliter la lecture, la majorité de ces métadonnées a été omise lors de l'élaboration des tableaux et graphiques. Néanmoins, chaque cellule contenant des données prévisionnelles, estimatives ou provisoires est présentée en italique. Il convient de préciser qu'à l'avenir ces valeurs sont susceptibles de changer. De même, en cas de rupture importante dans les séries, celle-ci fait l'objet d'une note de bas de page. Le signe de ponctuation deux points (:) est utilisé pour représenter les données non disponibles, soit parce qu'elles n'ont pas été fournies par l'autorité chargée des statistiques, soit parce qu'elles sont confidentielles. Dans les graphiques, les informations manquantes font l'objet de notes de bas de page qui signalent leur indisponibilité. Le tiret (-) est utilisé pour désigner des valeurs non pertinentes ou non applicables dans les tableaux.

LE CODE DE DONNÉES EUROSTAT

Un code (de type «tps00001») figure parmi les sources à chaque fois que des données Eurostat sont présentées dans cette publication. Ce code permet au lecteur d'accéder aisément aux données les plus récentes sur le site web d'Eurostat (précisons que les données du site web sont fréquemment mises à jour et peuvent être plus détaillées ou disponibles en une variété d'unités de mesure différentes). Pour de plus amples détails, veuillez consulter le lien intitulé «code de données Eurostat» sur la page d'accueil d'Eurostat.

GUIDES DU CHAPITRE AUX DONNÉES DU SITE INTERNET

A la fin de l'introduction de chaque chapitre principal de cette publication, un encadré en couleur portant le titre «LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE» donne de l'information sur les principaux accès vers les données pertinentes du site Internet en détaillant le thème statistique d'Eurostat ainsi que les sous-thèmes s'y rapportant (si applicable). Les sous-chapitres de la publication fournissent des listes plus détaillées dans des encadrés en couleur dont le titre est «DONNÉES INTERNET». Veuillez noter que ces listes commencent seulement au niveau du sous-thème (indiqué via une police en gras) se trouvant dans la section d'introduction de chaque chapitre principal. A partir de là, pour trouver le chemin d'accès complet vers les données, il est nécessaire de combiner les deux types d'information («LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE» et «DONNÉES INTERNET»).

LES INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET AUTRES ACTIVITÉS

L'annuaire d'Eurostat vise à fournir des informations statistiques sur l'Union européenne, ses membres et certains autres pays. Il présente également des informations sur les politiques communautaires liées et les autres activités. De telles informations ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels d'Eurostat ou de la Commission européenne. De plus amples informations concernant les politiques et activités en question sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne, à l'adresse http://ec.europa.eu.

SYMBOLES STATISTIQUES

Les données statistiques s'accompagnent souvent d'informations supplémentaires sous la forme de symboles statistiques (également appelés marqueurs) pour indiquer l'absence d'informations ou d'autres métadonnées. Dans le présent annuaire, le recours aux symboles statistiques a été réduit au minimum. Les symboles suivants sont introduits lorsqu'ils sont nécessaires:

Italique	La valeur est prévisionnelle, estimative ou provisoire et, par conséquent, susceptible de changer.
:	Valeur non disponible, confidentielle ou peu fiable
–	Non applicable ou zéro par défaut
0	Inférieur à la moitié du dernier chiffre indiqué et supérieur au zéro réel

Les ruptures de série sont indiquées dans les notes de bas de page accompagnant chaque tableau et figure.

Dans le cas d'États membres de l'Union européenne, même lorsque de telles données n'étaient pas disponibles, ces pays ont été inclus systématiquement dans les tableaux et les graphiques (pour ces derniers, des notes de bas de page appropriées indiquent que les données ne sont pas disponibles, tandis que dans les tableaux, le signe de ponctuation deux points (:) a été utilisé pour représenter les données non disponibles). Dans le cas de pays non membres de l'UE, lorsque des données ne sont pas disponibles pour un indicateur particulier, les pays concernés ne figurent pas dans les tableaux ou graphiques en question.

EUROSTAT – L'OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Eurostat est l'Office statistique des Communautés européennes. Installé à Luxembourg, Eurostat a pour fonction de fournir à l'Union européenne (UE) des statistiques au niveau européen permettant d'effectuer des comparaisons entre les pays et les régions. La mission d'Eurostat consiste à «fournir un service d'information statistique de haute qualité à l'Union européenne». Pour relever ce défi, Eurostat se donne pour objectif:

- de mettre en œuvre un ensemble de normes, méthodes et structures organisationnelles pour permettre la production de statistiques comparables, fiables et pertinentes à l'échelle communautaire, conformément aux principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne;
- de fournir aux institutions européennes et aux États membres les informations nécessaires pour mettre en œuvre, contrôler et évaluer les politiques communautaires;
- de diffuser les statistiques auprès du public et des entreprises européennes, mais également de tous les agents économiques et sociaux participant à la prise de décision;
- de contribuer à l'amélioration des systèmes statistiques des États membres et de soutenir les pays en développement et ceux progressant vers une économie de marché.

Direction générale à part entière de la Commission européenne, Eurostat est dirigé par un directeur général. Sous sa responsabilité, sept directeurs sont chargés de différents domaines d'activité (directions au mois de novembre 2007):

- A. Ressources;
- B. Outils et méthodes statistiques; diffusion;
- C. Comptes nationaux et européens;
- D. Statistiques économiques et régionales;
- E. Statistiques agricoles et environnementales; coopération statistique;
- F. Statistiques sociales et société de l'information;
- G. Statistiques des entreprises.

En 2007, Eurostat comptait 870 collaborateurs dont 73 % de fonctionnaires, 8 % d'experts nationaux détachés et 19 % de titulaires d'autres types de contrats. Le budget d'Eurostat s'est élevé à environ 62 millions d'euros en 2007 (hors coût du personnel statutaire) dont 47 millions d'euros ont été consacrés à la mise en œuvre du programme statistique. En outre, un budget de 47 millions d'euros a été sous-délégué à Eurostat par d'autres directions générales.

Dès la création des Communautés européennes, il est apparu que la planification et la mise en œuvre des politiques communautaires devaient impérativement reposer sur des statistiques fiables et comparables. Le système statistique européen (SSE) a donc été créé progressivement pour fournir des statistiques comparables au niveau européen. Pour mener à bien cette tâche, Eurostat ne travaille pas seul. Le système statistique européen est constitué d'Eurostat et des instituts de statistiques, de ministères, d'organismes et de banques centrales qui collectent des statistiques officielles dans les États membres de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse (les coordonnées des contacts et les adresses internet de tous les membres du SSE sont accessibles en cliquant sur le lien «Système statistique européen (SSE)» dans la liste des activités figurant dans le menu à droite de la page d'accueil d'Eurostat, puis sur «Instituts nationaux de statistiques»).

Le SSE fonctionne comme un réseau au sein duquel Eurostat est chargé de promouvoir l'harmonisation des statistiques, en étroite collaboration avec les autorités statistiques nationales. Le comité du programme statistique (CPS) est au cour du SSE. Il réunit les responsables des instituts nationaux de statistique des États membres et est présidé par Eurostat. Il examine les actions et programmes concertés à réaliser pour répondre aux besoins d'information de l'UE. Il établit un programme quinquennal qui est mis en œuvre par les autorités nationales et est suivi par Eurostat.

L'INFORMATION POUR UNE SOCIÉTÉ MODERNE: IMPARTIALITÉ ET OBJECTIVITÉ

Pour participer activement à une Europe démocratique, les administrations publiques, les chercheurs, les syndicats, les entreprises et les partis politiques, notamment, doivent disposer de données statistiques de haute qualité, impartiales, fiables et comparables. Ces acteurs doivent pouvoir accéder aux données sans exclusion: en d'autres termes, aucune information pertinente ne doit être refusée aux citoyens, entreprises ou organismes publics. Bien au contraire, chacun d'entre eux doit pouvoir accéder à l'ensemble des données dans les mêmes conditions. Eurostat et ses partenaires du système statistique européen garantissent la liberté et l'égalité d'accès à des informations complètes sur la situation sociale, économique et environnementale en Europe, par la mise à disposition gratuite de ces données sur le site web d'Eurostat.

Aujourd'hui, la société de l'information se caractérise par le transfert rapide et la couverture globale des flux de données. Si l'accès aux informations et leur transfert se sont développés de manière exponentielle, leur fiabilité ne peut pas toujours être garantie. L'accès à des statistiques fiables et de bonne qualité, ainsi que la fiabilité d'Eurostat sont inscrits dans la loi. L'article 285, paragraphe 2, du traité CE stipule que «l'établissement des statistiques communautaires se fait dans le respect de l'impartialité, de la fiabilité, de l'objectivité, de l'indépendance scientifique, de l'efficacité au regard du coût et de la confidentialité des informations statistiques; il ne doit pas entraîner de charges excessives pour les opérateurs économiques». Ces principes sont ceux sur lesquels reposent les activités quotidiennes d'Eurostat.

Il est plus facile de se comprendre lorsqu'on connaît les conditions de vie et de travail de l'autre et lorsqu'on dispose d'informations sur les tendances qui se mettent en place dans l'ensemble de la société. Pour faire des comparaisons, il faut toutefois disposer de statistiques comparables, dont l'élaboration exige l'utilisation d'un «langage statistique commun». Ce dernier doit englober les concepts, les méthodes et les définitions, ainsi que les normes et les infrastructures techniques. C'est ce que les statisticiens

appellent «harmonisation», qui constitue la base du système statistique européen. Et c'est la véritable raison d'être d'Eurostat.

Les données collectées, harmonisées et rapportées par Eurostat sont validées dans le cadre d'un processus politique bien défini au niveau européen, processus auquel les États membres participent activement. La plupart des enquêtes et collectes de données sont fondées sur des règlements ou des directives européennes qui revêtent un caractère juridiquement contraignant au niveau national.

UN GUIDE PRATIQUE D'ACCÈS AUX STATISTIQUES EUROPÉENNES

Le moyen le plus simple pour accéder au large éventail d'informations statistiques d'Eurostat est de consulter son site web (http://www.ec.europa.eu).

Depuis le 1er octobre 2004, Eurostat met gratuitement à la disposition des utilisateurs ses bases de données sur internet et toutes ses publications au format PDF. Le site web est mis à jour quotidiennement et fournit un accès direct aux informations statistiques les plus récentes et complètes disponibles dans l'Union européenne et les États membres. Les informations diffusées sur le site d'Eurostat sont disponibles en allemand, en anglais et en français. Eurostat améliore actuellement son site Internet en termes de fonctionnalité et de conception. Ainsi, il se peut que certaines informations mentionnées ci-dessous deviennent caduques au cours de l'année prochaine.

Pour un accès complet à l'ensemble des services disponibles sur le site, nous recommandons aux utilisateurs de prendre quelques instants pour s'inscrire en page d'accueil. Cette inscription, gratuite, permet:

- de recevoir par courrier électronique des alertes personnalisées vous informant de nouvelles publications dès qu'elles sont mises en ligne;
- d'accéder aux fonctionnalités améliorées de la base de données (par exemple pour enregistrer vos requêtes ou effectuer des téléchargements par lots).

Les informations disponibles sur le site web sont organisées sous forme d'un ensemble de «thèmes», accessibles à partir de la barre de menus située à gauche de la page d'accueil et consacrés aux questions suivantes:

- les statistiques économiques et régionales;
- l'économie et la finance;
- la population et les conditions sociales;
- l'industrie, le commerce et les services;
- l'agriculture et la pêche;
- le commerce extérieur;
- les transports;
- l'environnement et l'énergie;
- les sciences et les technologies.

Pour chacun de ces thèmes, l'internaute a la possibilité en premier lieu d'accéder aux informations liées aux tableaux (prédéfinis), aux (bases de)données, à la méthodologie ou aux publications, au moyen d'une série d'onglets. Les internautes qui ne souhaitent pas limiter leur recherche par thème statistique peuvent accéder au site, au moyen de plusieurs onglets situés au centre de la page d'accueil, qui donnent accès à un large éventail de tableaux, de données, de méthodologies et de publications.

LES TABLEAUX, LES GRAPHIQUES ET LES CARTES

Les indicateurs les plus importants sont consignés dans des tableaux prédéfinis, des graphiques et des cartes. Ils sont accessibles depuis l'arborescence des données d'Eurostat ou à partir de la page d'accueil de chacun des neuf thèmes statistiques indiqués ci-dessus. Ils traitent généralement un indicateur unique: l'axe y reprend les agrégats européens et les données des États membres, tandis que l'axe x est l'axe temporel (ils sont disponibles en cliquant sur ). Les données sont sélectionnées à partir d'indicateurs clés de la politique européenne, notamment de données économiques conjoncturelles, d'indicateurs à long terme, d'indicateurs structurels et d'indicateurs sur le développement durable. La nouvelle interface des tableaux, des graphiques et des cartes (TGM) permet, outre les tableaux, l'affichage des graphiques et des cartes personnalisables des mêmes indicateurs (cette interface est accessible en cliquant sur ). Certains des indicateurs les plus importants disponibles dans ce format sont énumérés ci-après. Le chapitre 14 «Lien entre les statistiques et les politiques européennes» offre de plus amples informations sur cette série d'indicateurs.

Les «euro-indicateurs» – ils constituent l'ensemble des données les plus récentes, mensuelles et trimestrielles, permettant d'évaluer la situation économique à l'intérieur de la zone euro et de l'Union européenne. Les euro-indicateurs sont actualisés quotidiennement. La publication de chiffres clés est annoncée dans le «calendrier de diffusion» d'Eurostat disponible sur son site web, à l'adresse http://epp.eurostat.ec.europa.eu/pls/portal/url/page/PGP_RELEASE/PGE_DS_RELEASE.

Les «indicateurs structurels» () – ils permettent d'étudier l'évolution à plus long terme, au sein de l'Union européenne, dans les domaines stratégiques de l'emploi, l'innovation et la recherche, de la réforme économique, de la cohésion sociale et de l'environnement, ainsi que dans le contexte économique général; ils sont particulièrement importants pour le débat politique relatif aux objectifs de Lisbonne.

Les indicateurs de développement durable – une stratégie de développement durable a été adoptée par le Conseil européen à Göteborg en juin 2001, puis renouvelé en juin 2006; elle vise à réconcilier le développement économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement. Le suivi des progrès accomplis vers cet objectif est une part essentielle de cette stratégie, qui poursuit en parallèle l'objectif d'informer le public des progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de développement durable adoptés d'un commun accord.

LES DONNÉES

Des statistiques plus détaillées et des plus grands volumes de données peuvent être téléchargés à partir des bases de données internet (également appelées «tableaux ouverts»), permettant à l'utilisateur de sélectionner les informations qui l'intéressent dans différents écrans proposés pour chaque dimension de la série de données. Les données peuvent être extraites dans un large éventail de formats (fichiers texte, HTML, Excel, etc.) Les tableaux ouverts sont accessibles par le biais de l'arborescence des données d'Eurostat ou à partir de la page d'accueil de chacun des neuf thèmes statistiques indiqués ci-dessus, sous le titre «Données».

LA MÉTHODOLOGIE

La «norme spéciale de diffusion de données» (SDDS), établie par le Fonds monétaire international (FMI) en 1996 pour guider ses membres dans la communication de leurs données économiques au public, a déjà été adoptée par 57 pays (y compris la presque totalité des États membres). L'utilisation du format SDDS au sein d'Eurostat est effective depuis la décision du conseil de direction d'Eurostat du 7 janvier 2004.

Les métadonnées sont accessibles soit à partir du titre «Méthodologie», soit directement à partir de l'arborescence des données, lors de la consultation de la base de données. Une icône ( ) informe les utilisateurs de la disponibilité d'informations complémentaires.

LES PUBLICATIONS

Eurostat produit une grande variété de publications destinées aussi bien aux non experts qu'aux spécialistes. L'ensemble de ces publications est disponible gratuitement sur le site d'Eurostat au format PDF. De la même manière que les données, les publications sont classées sous les neufs thèmes statistiques d'Eurostat. Différents types de publication sont disponibles, depuis les communiqués de presse aux analyses plus approfondies proposées sous forme de collections d'ouvrages statistiques. Parmi les collections les plus intéressantes, citons:

Les communiqués de presse – points de presse rapides fournissant des informations sur la publication de nouvelles données clés concernant l'Union européenne;

Les Statistiques en bref et les Données en bref – il s'agit de publications relativement courtes qui présentent des synthèses actualisées des principaux résultats d'enquêtes, d'études et d'analyses statistiques;

Pocketbooks – ces publications au format de poche pratique présentent les principaux indicateurs d'un thème spécifique dans un format concis;

Ouvrages statistiques – il s'agit d'une collection d'études complètes; généralement très longues, ces publications fournissent des analyses, des tableaux et des graphiques concernant un ou plusieurs domaines statistiques;

Méthodologies et documents de travail – il s'agit de documents destinés aux spécialistes qui souhaitent consulter les méthodologies, les nomenclatures ou des études spécifiques relatives à un ensemble particulier de données.

Toutes les versions PDF de ces publications sont disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site web d'Eurostat. Par ailleurs, certaines publications d'Eurostat existent également sous forme imprimée ou sont disponibles sur CD-ROM ou DVD. Elles peuvent être commandées sur le site internet d'EU bookshop (à l'adresse http://bookshop.europa.eu) ou auprès des revendeurs agréés dans les États membres. La librairie est gérée par l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir http://publications.europa.eu).

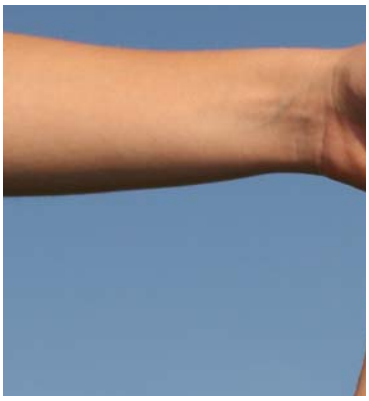
L'AIDE AUX INTERNAUTES

Eurostat, en collaboration avec les autres membres du système statistique européen, a mis en place un réseau de centres de support destinés aux internautes. Ces centres de support existent dans presque tous les États membres et quelques pays de l'AELE. Pour obtenir une assistance aussi efficace et personnalisée que possible, les internautes doivent toujours s'adresser à leur centre de support national. Chaque centre a pour mission de fournir une aide supplémentaire ainsi que des conseils aux utilisateurs qui rencontrent des difficultés pour trouver les données statistiques dont ils ont besoin. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet d'Eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/pls/portal/url/page/PGP_DS_SUPPORT).

LE SERVICE D'EUROSTAT À L'INTENTION DES JOURNALISTES

Les statistiques font l'information. Elles sont indispensables à de nombreux reportages, articles et analyses approfondies. La presse écrite ainsi que les programmes de radio et de télévision font un usage intensif des données d'Eurostat. Le service «Presse» d'Eurostat publie des communiqués de presse adaptés aux besoins spécifiques des médias, qui portent sur une sélection de données couvrant l'Union européenne, la zone euro, les États membres et leurs partenaires. Tous les communiqués de presse d'Eurostat sont disponibles gratuitement sur son site web le jour de leur diffusion à 11 heures. Environ 182 communiqués de presse ont été publiés l'année dernière, dont la majorité concernaient les euro-indicateurs mensuels ou trimestriels. Le service «Presse» coordonne également les conférences de presse sur les résultats et les événements statistiques importants.

Le service d'assistance aux médias d'Eurostat aide les journalistes professionnels à trouver les données sur toutes sortes de sujets. Pour de plus amples renseignements sur les communiqués de presse et d'autres données d'Eurostat, les journalistes peuvent contacter le service d'assistance aux médias (tél. (352) 4301-33408; fax (352) 4301-35349; adresse électronique: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu).





LA POPULATION DE L'UE PAR RAPPORT À D'AUTRES RÉGIONS DU MONDE 16
LA POPULATION DE L'EU-27 22
LES COMPOSANTES DE L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION 33
NAISSANCES 39
L'ESPÉRANCE DE VIE ET LA MORTALITÉ 51
LA MIGRATION ET L'ASILE 62
UNE POPULATION VIEILLISSANTE 78

Ce chapitre «Au-devant de la scène» est consacré aux défis démographiques auxquels sera confrontée l'Europe au cours des prochaines décennies. Il débute par une présentation de la situation démographique actuelle, en comparant la structure de la population de l'UE à celle du reste du monde (sous-chapitre 1), puis en décrivant de manière plus détaillée la situation au sein de l'UE (sous-chapitre 2). L'analyse s'intéresse ensuite aux différents facteurs contribuant au changement démographique (sous-chapitre 3), notamment les naissances (sous-chapitre 4), l'espérance de vie (sous-chapitre 5) et les flux migratoires (sous-chapitre 6), avant de terminer par les effets que ces différents éléments sont susceptibles d'avoir sur la population vieillissante européenne (sous-chapitre 7).

Trois facteurs sont au cœur du vieillissement de la société en Europe: des taux de fécondité bas, une espérance de vie plus longue et la génération du baby-boom atteignant l'âge de la retraite. Conjuguée à d'autres facteurs, tels que le chômage et les changements de durée de la vie active moyenne, la pyramide des âges de la population a une incidence sur l'équilibre numérique entre les personnes ne travaillant pas et celles au travail.

Les tendances démographiques futures enregistreront vraisemblablement une croissance soutenue de la part de la population européenne plus âgée que l'âge actuel de la retraite, fixé à 65 ans.

Pour relever ces défis, la Commission a publié en mars 2005 un livre vert (COM(2005)94) intitulé «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations» (1). Cette communication soulève différentes questions, notamment comment inverser la tendance au déclin démographique ou comment la société peut-elle gérer les conséquences d'une population vieillissante tout en offrant des perspectives aux plus jeunes?

Les projections démographiques à long terme d'Eurostat peuvent servir à bâtir des scénarios conjecturaux d'ici à 2050. Ils montrent les évolutions démographiques possibles sur la base d'hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration formulées à partir d'observations de tendances et d'avis d'experts. Ces projections peuvent servir à souligner différentes questions politiques résultant du vieillissement de la population, notamment la durabilité financière des systèmes de protection sociale. Les taux supérieurs de dépendance des personnes âgées vont probablement modifier l'équilibre entre les recettes et les dépenses publiques, la santé et les soins à long terme (par exemple pour les personnes fragiles et très âgées) constituant deux catégories de dépenses qui devraient augmenter.

En conséquence, l'UE devra relever, au cours des prochaines décennies, un certain nombre de défis majeurs, qui devront être pris en compte dans de nombreux domaines politiques.

(1) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/employment_social/news/2005/mar/comm2005-94_fr.pdf.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:

Population et conditions sociales

- Population
  - Démographie
  - Migrations internationales et asile
  - Projections de population
  - Recensement

LA POPULATION DE L'UE PAR RAPPORT À D'AUTRES RÉGIONS DU MONDE

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La majeure partie des données de la présente section provient de la division de la population du département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies (ONU). Pour plus d'informations, consultez le site http://esa.un.org/unpp.

Depuis les années 1970, l'ONU participe à plusieurs programmes d'enquêtes multinationales dont les résultats fournissent des informations clés sur la natalité, la mortalité, la santé maternelle et infantile. Les données de l'ONU reflètent les informations démographiques produites par d'autres agences ou organismes des Nations unies, tels que les commissions économiques et sociales, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les données provenant d'autres organisations régionales, telles qu'Eurostat, sont également consultées et utilisées pour l'élaboration des prévisions.

Les désignations «plus avancés» et «moins avancés» qualifiant les groupes de pays des Nations unies sont utilisées pour des raisons de commodité statistique et n'expriment pas un jugement quant au niveau de développement atteint par tel ou tel pays ou région. Les régions les plus avancées comprennent toutes les régions d'Europe [2], l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle Zélande et le Japon. Les régions moins avancées comprennent toutes les régions d'Afrique, d'Asie (à l'exception du Japon), d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie.

La préparation des estimations et projections des populations par les Nations unies implique deux processus distincts: l'intégration de toutes les informations nouvelles et pertinentes relatives aux dynamiques démographiques passées et la formulation d'hypothèses précises sur les évolutions futures de la fécondité, de la mortalité et de la migration [3]. Les tendances futures ne pouvant être connues avec certitude, plusieurs variantes de projection ont été produites: faible; moyenne; élevée; fécondité constante; fécondité de remplacement instantané; mortalité constante; inchangé (fécondité constante et mortalité constante); et zéro migration. Aux fins de la présente publication, la variante moyenne a été sélectionnée. Dans cette variante, la fécondité totale dans l'ensemble des pays est supposée converger autour de 1,85 enfant par femme, bien que tous les pays n'atteignent pas ce niveau pendant la période de projection.

La projection de la mortalité repose sur les modèles relatifs aux évolutions de l'espérance de vie. Ces modèles produisent des gains plus petits lorsqu'une espérance de vie plus élevée a déjà été atteinte. La sélection d'un modèle pour chaque pays repose sur les tendances récentes de l'espérance de vie par sexe. Pour les pays très touchés par l'épidémie de VIH/SIDA, un modèle intégrant un faible rythme de baisse de la mortalité a été généralement utilisé pour anticiper un certain ralentissement de la réduction des risques de mortalité générale non liés au VIH/SIDA.

Dans une hypothèse de migration normale, la tendance future de la migration internationale repose sur les estimations passées de migration internationale et sur la prise en compte de la position politique de chaque pays au regard des flux futurs de migration internationale. Les niveaux de projection pour le solde migratoire sont généralement maintenus constants pour la majeure partie de la période de projection.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Par rapport à d'autres régions, la population de l'UE croît à un rythme relativement faible. Entre 1960 et 2005, la population mondiale a plus que doublé, passant de 3 032 millions d'habitants à 6 515 millions, tandis que le taux de variation dans l'EU-27 enregistrait une hausse générale de 21,9 % pour atteindre 491 millions d'habitants. Au cours des 45 dernières années, la plus forte progression de population au niveau mondial a été enregistrée notamment en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le poids relatif de la population de l'EU-27 a reculé de 13,3 % de la population mondiale totale en 1960 à 7,5 % en 2005. Cette tendance devrait se poursuivre, de sorte qu'en 2050, l'EU-27 représentera environ 5 % de la population mondiale. La part chinoise de la population mondiale devrait également décroître à environ 15 % en 2050, soit près de 5 points de pourcentage en moins par rapport à 2005, bien que le nombre total de Chinois devrait augmenter de près de 100 millions au cours de la période considérée. En revanche, la croissance démographique en Inde est plus soutenue. Selon les projections des Nations unies, cette tendance devrait perdurer et l'Inde devrait devenir le pays le plus peuplé de la planète avant 2050, date à laquelle sa population devrait dépasser 1 650 millions de personnes.

(2) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

(3) Il convient d'observer que les informations méthodologiques relatives aux projections démographiques d'Eurostat – les projections de l'EU-27 indiquées dans le présent sous-chapitre et dans le suivant – figurent dans la rubrique «Définitions et disponibilité des données» du chapitre suivant.



La croissance démographique mondiale a connu son apogée entre 1985 et 1990, lorsque le nombre total des habitants augmentait, en moyenne, de 87,9 millions de personnes par an. D'ici à 2050, le rythme de croissance démographique devrait avoir ralenti considérablement, de sorte qu'on devrait enregistrer chaque année, en moyenne, 33,1 millions de nouveaux habitants sur la planète. Néanmoins, selon les projections, la population mondiale devrait connaître une croissance globale de 41,1 % entre 2005 et 2050. L'Afrique devrait enregistrer le rythme de croissance le plus élevé, puisque selon les prévisions des Nations unies, le nombre de ses habitants devrait être en 2050 plus de deux fois supérieur à celui de 2005. À titre de comparaison, les Nations unies estiment que les populations d'Asie, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Océanie augmenteront globalement de 34 % à 46 % entre 2005 et 2050. Cette tendance ne devrait pas être observée dans l'EU-27, au Japon ni dans la Fédération de Russie, où la population devrait décliner entre 2005 et 2050.

SOURCES

Ouvrages statistiques

La situation sociale dans l'Union européenne en 2005-2006
Statistiques de population (avec CD-ROM)
Statistiques sociales européennes – Démographie

Pocketbooks

Living conditions in Europe – statistical pocketbook – data 2002-2005

Méthodologies et documents de travail

Demographic outlook – national reports on the demographic developments in 2005
Methodology for the calculation of Eurostat's demographic indicators
Basic methodology for the recalculation of intercensal population estimates
Demographic statistics: definitions and methods of collection in 31 European countries

Données Internet

Démographie

Démographie – Données nationales
Principaux indicateurs démographiques
Mouvement de la population: chiffres absolus et taux
Indicateurs démographiques longitudinaux
Population
Population moyenne par sexe et groupe quinquennal d'âge
Population par sexe et âge au 1er janvier de chaque année
Indicateurs de structure de la population au 1er janvier

Projections de population

Scénario de tendance, niveau national – Année de référence 2004
Scénario de tendance, niveau régional – Année de référence 2004

Division de la population du département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies (ONU). Pour plus d'informations: http://esa.un.org/unpp/.

Tableau SP.1: Population mondiale

(en millions)

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Monde	3 032	3 343	3 699	4 076	4 451	4 855	5 295	5 719	6 124	6 515
Europe (1)	605	635	657	676	693	707	721	729	729	731
Afrique	282	320	364	416	480	554	637	726	821	922
Asie	1 704	1 899	2 139	2 394	2 636	2 896	3 181	3 452	3 705	3 938
Amérique latine et Caraïbes	220	253	288	325	364	404	444	484	523	558
Amérique du Nord	204	219	232	243	256	269	284	300	316	332
Océanie	16	18	20	21	23	25	27	29	31	33
EU-27	403	420	435	447	457	464	470	476	482	491
Chine	657	729	831	928	999	1 067	1 149	1 214	1 270	1 313
Inde	446	494	549	614	689	771	860	954	1 046	1 134
Japon	94	99	104	112	117	121	124	125	127	128
Fédération de Russie	120	127	130	134	139	143	149	149	147	144
États-Unis	186	199	210	220	231	243	256	270	285	300

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Tableau SP.2: Population mondiale

(part des régions du monde et de certains pays dans la population mondiale totale en %)

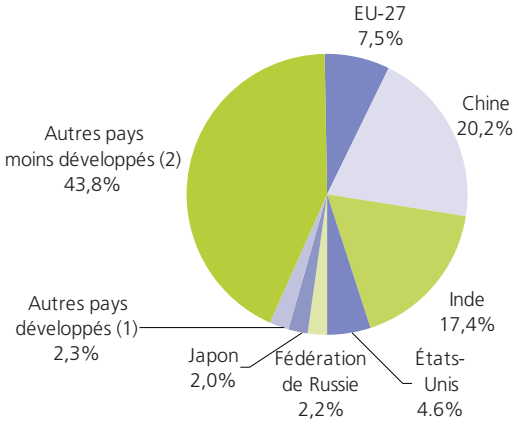
	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Europe (1)	20,0	19,0	17,8	16,6	15,6	14,6	13,6	12,7	11,9	11,2
Afrique	9,3	9,6	9,8	10,2	10,8	11,4	12,0	12,7	13,4	14,2
Asie	56,2	56,8	57,8	58,7	59,2	59,7	60,1	60,4	60,5	60,4
Amérique latine et Caraïbes	7,3	7,6	7,8	8,0	8,2	8,3	8,4	8,5	8,5	8,6
Amérique du Nord	6,7	6,6	6,3	6,0	5,7	5,5	5,4	5,2	5,2	5,1
Océanie	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
EU-27	13,3	12,6	11,8	11,0	10,3	9,5	8,9	8,3	7,9	7,5
Chine	21,7	21,8	22,5	22,8	22,4	22,0	21,7	21,2	20,7	20,2
Inde	14,7	14,8	14,9	15,1	15,5	15,9	16,2	16,7	17,1	17,4
Japon	3,1	3,0	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,2	2,1	2,0
Fédération de Russie	4,0	3,8	3,5	3,3	3,1	3,0	2,8	2,6	2,4	2,2
États-Unis	6,1	6,0	5,7	5,4	5,2	5,0	4,8	4,7	4,7	4,6

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.1: Population mondiale, 2005

(en % du total)

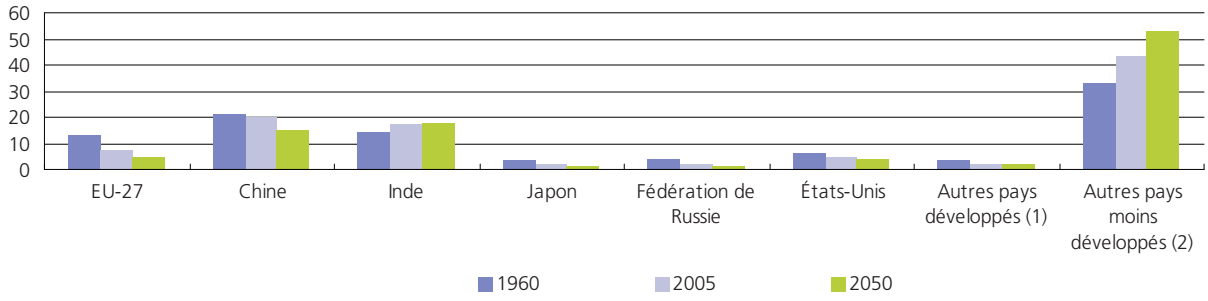


(1) Sauf EU-27, Japon, Fédération de Russie et États-Unis.
(2) Sauf Chine et Inde.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.2: Population mondiale

(en % du total)

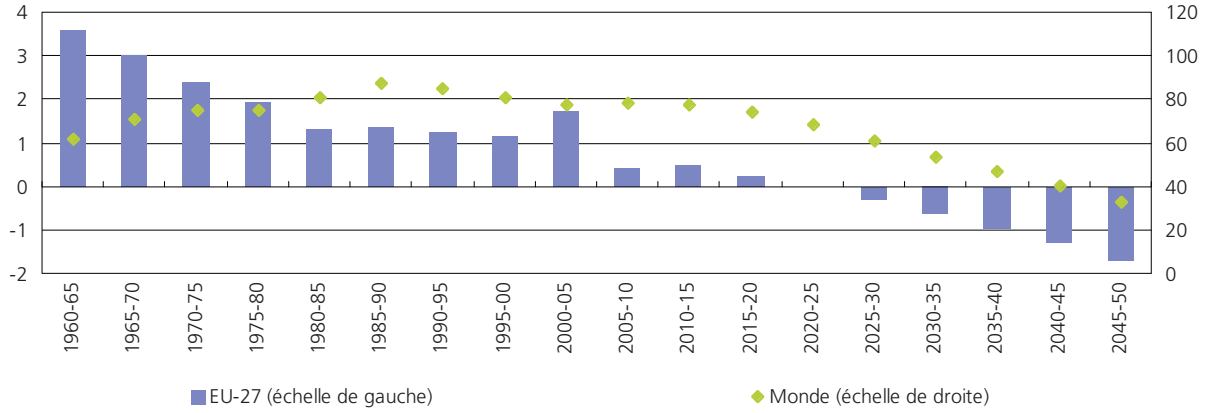


(1) Sauf EU-27, Japon, Fédération de Russie et États-Unis.
(2) Sauf Chine et Inde.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.3: Accroissement de la population

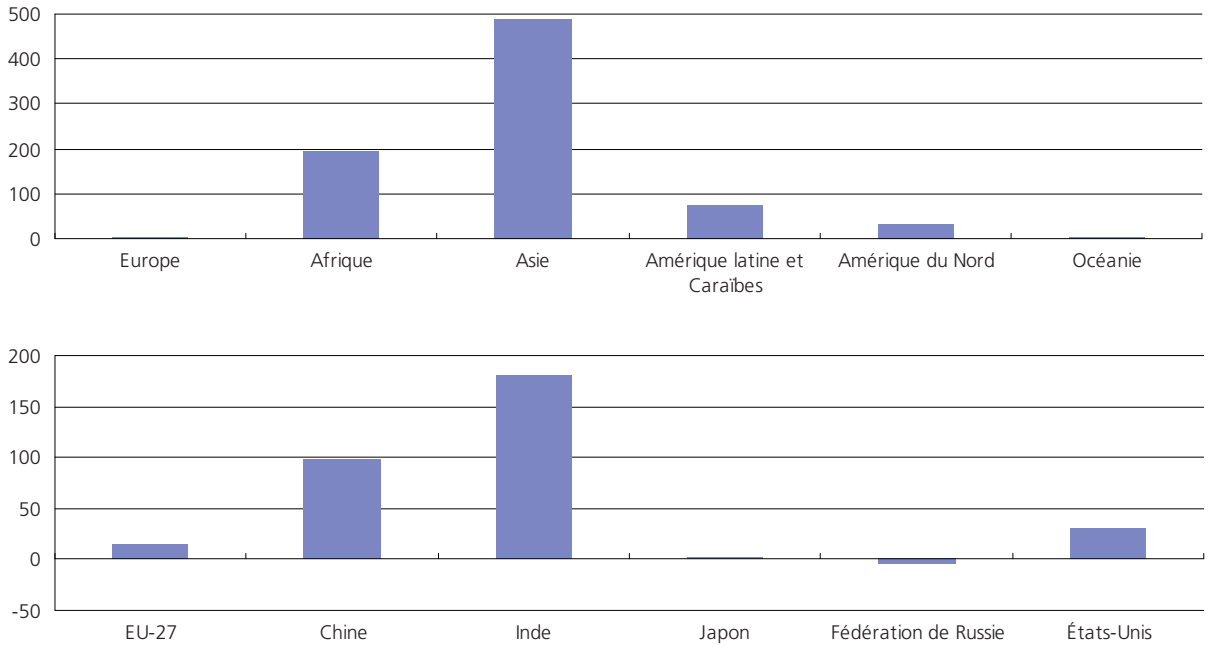
(accroissement annuel moyen, en millions)



Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.4: Croissance de la population mondiale, 1995-2005

(accroissement global, en millions)



Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Tableau SP.3: Population et projections démographiques

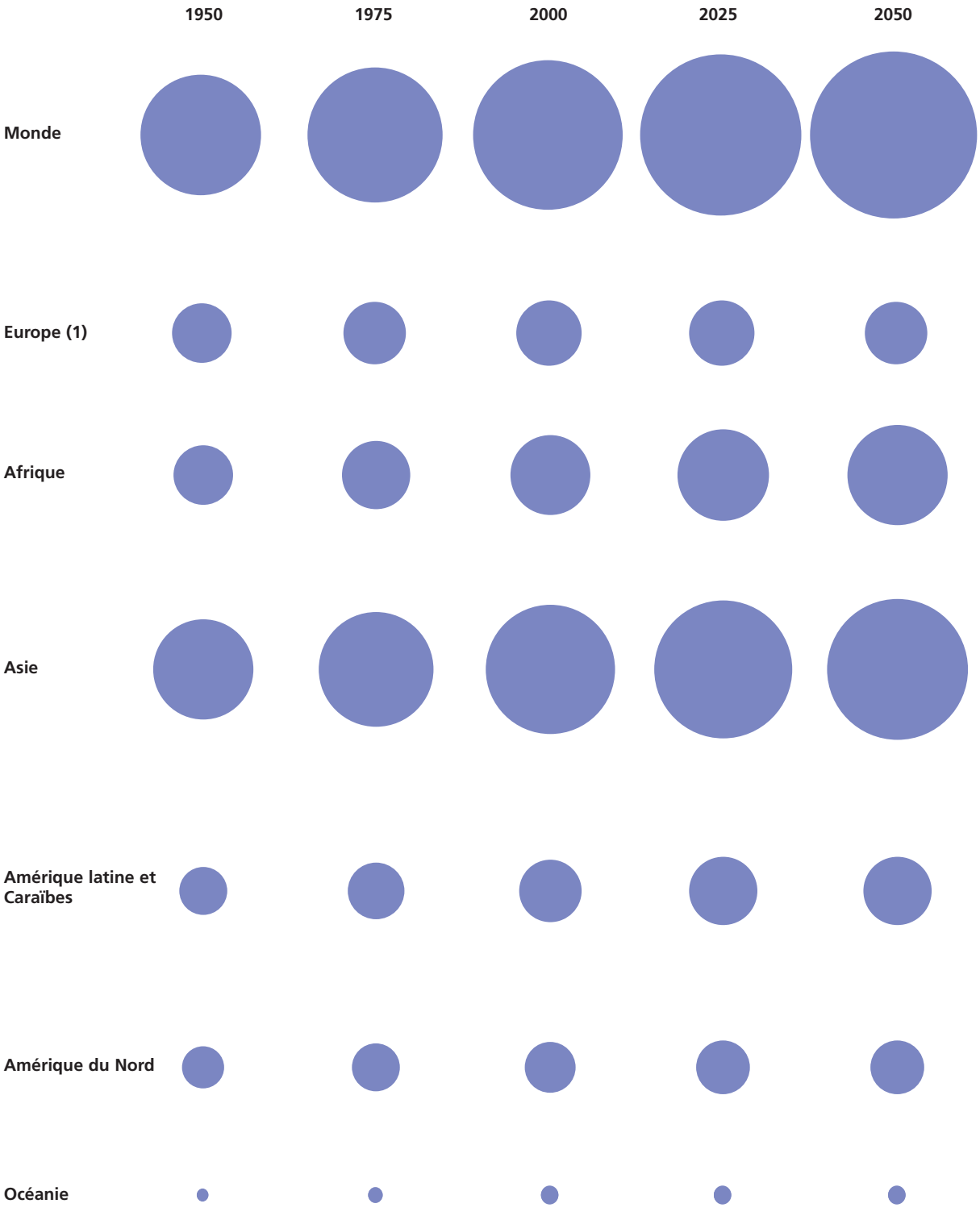
(en millions)

	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Monde	6 515	6 907	7 295	7 667	8 011	8 318	8 587	8 824	9 026	9 191
Europe (1)	731	730	727	722	715	707	698	687	676	664
Afrique	922	1 032	1 149	1 271	1 394	1 518	1 643	1 765	1 884	1 998
Asie	3 938	4 166	4 389	4 596	4 779	4 931	5 052	5 148	5 220	5 266
Amérique latine et Caraïbes	558	594	628	660	688	713	733	750	762	769
Amérique du Nord	332	349	364	379	393	405	417	427	436	445
Océanie	33	35	37	39	41	43	45	46	48	49
EU-27	491	493	495	496	496	495	492	487	481	472
Chine	1 313	1 352	1 389	1 421	1 446	1 458	1 458	1 448	1 431	1 409
Inde	1 134	1 220	1 303	1 379	1 447	1 506	1 554	1 597	1 632	1 658
Japon	128	128	127	124	122	118	115	111	107	103
Fédération de Russie	144	140	136	132	128	124	120	116	112	108
États-Unis	300	315	329	343	355	366	376	386	394	402

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (proj_tbp_pop), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.5: Population et projections démographiques
(en millions)



(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_tbp_pop), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

LA POPULATION DE L'EU-27

INTRODUCTION

Le profil actuel de la population de l'EU-27 est le résultat de nombreuses années de taux de natalité élevés puis bas, assortis d'une hausse régulière et progressive de l'espérance de vie. Les brusques changements des schémas de fécondité ou des tendances migratoires qui interviennent au cours d'une année, s'ils ne perdurent pas, n'ont qu'un effet exceptionnel et contribuent peu à un changement structurel du profil d'une population.

Les changements sociaux et économiques associés au vieillissement de la population auront vraisemblablement de profondes conséquences pour l'UE, couvrant un large éventail de domaines politiques, notamment en termes d'effets sur la population d'âge scolaire, de changements des structures familiales, de participation de la population active, de questions de santé, de protection sociale et de sécurité sociale, de finances publiques et de compétitivité économique.

Depuis 40 ans, la majeure partie de la population active européenne est constituée des membres des générations du baby-boom. Cette caractéristique démographique devrait prendre fin autour des prochaines décennies, lorsque les générations du baby-boom prendront leur retraite. Les taux de fécondité en Europe diminuent depuis les années 1970 et le nombre des jeunes entrant sur le marché du travail a progressivement diminué. La part des personnes en âge de travailler dans l'EU-27 se réduit, tandis que le nombre de personnes qui prennent leur retraite augmente.

Si les défis que pose ce bouleversement démographique relèvent largement de la compétence des États membres, l'UE a pour vocation à soutenir les efforts des politiques nationales. Elle encourage l'emploi au travers de politiques sociales et économiques permettant un soutien mutuel capable de générer de la croissance, de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et de renforcer la cohésion sociale et utilise les instruments disponibles pour promouvoir un meilleur équilibre entre les générations et entre le travail et la vie de famille. Le livre vert de la Commission européenne «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations» souligne la nécessité d'un investissement accru dans les jeunes, tout en encourageant les générations plus âgées à rester actives plus longtemps, deux solutions possibles pour atténuer les problèmes associés au vieillissement de la population. De nombreux États membres ont reconnu la nécessité d'augmenter les taux d'emploi et d'allonger la vie active, au travers d'initiatives visant à créer des parcours plus souples vers la retraite et à encourager les personnes à prolonger leur activité économique.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Eurostat produit un large éventail de données démographiques, notamment des statistiques sur la population, les naissances et les décès, les mariages et les divorces. Un certain nombre de politiques importantes, notamment dans les domaines social et économique, s'appuient sur des données démographiques, telles que le taux de fécondité et l'espérance de vie, pour la planification de certaines politiques sociales, notamment les régimes de retraite, ou sur des données démographiques régionales pour le calcul du PIB par habitant, sur lequel s'appuie la répartition des fonds structurels destinés aux régions moins privilégiées sur le plan économique.

Il n'existait, jusqu'à récemment, aucune base juridique exhaustive pour la collecte de statistiques sur la migration et la protection internationale, Eurostat assurant généralement la compilation des statistiques dans ce domaine au titre d'accords spécifiques avec les États membres.

Néanmoins, le Parlement européen et le Conseil ont récemment adopté un règlement relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale [4]. Ce nouveau règlement définit des règles communes pour la collecte de statistiques sur les flux migratoires internationaux, les effectifs de population étrangère, l'acquisition de la nationalité, les demandes d'asile et les décisions y afférentes, les mesures de prévention des entrées et des séjours irréguliers, les refoulements de migrants en situation irrégulière et les permis de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers. Le règlement met l'accent sur l'harmonisation des résultats statistiques, avec un ensemble de définitions communes dans les domaines de l'immigration, de la gestion des frontières et de l'asile, ainsi que sur les normes internationales établies (notamment les recommandations des Nations unies en matière de statistiques sur les migrations). Le règlement crée un cadre qui devra être complété par l'adoption de mesures d'exécution sous la forme de règlements de la Commission. Le système statistique européen soutiendra activement l'élaboration et la mise en œuvre de ces mesures.

La plupart des pays européens évaluent les données sur la population par sexe et par âge au 1er janvier de chaque année (bien que certains pays adoptent une autre date). Sauf indication contraire, les données sur la population sont présentées à la date du 1er janvier. Les chiffres de la population sont généralement calculés soit à partir des données obtenues lors du dernier recensement, ajustées par les données sur les composantes de l'accroissement de la population depuis ce dernier recensement, soit à partir des registres de population. Il convient d'observer que les statistiques démographiques pour la France enregistrent une rupture des séries en 1998, puisqu'avant cette date, les informations étaient recueillies sur la base de la France métropolitaine (en d'autres termes à l'exclusion des départements français d'outre-mer), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Outre les données nationales françaises, cette rupture des séries concerne l'UE et les agrégats de la zone euro.

Tous les trois à cinq ans, Eurostat produit également des projections démographiques. Celles présentées ici relèvent de la variante de référence du scénario de tendance, qui fait partie des scénarios conjecturels. Les projections sont réalisées à l'aide des

(4) Règlement (CE) n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale, et abrogeant le règlement (CEE) n° 311/76 du Conseil relatif à l'établissement de statistiques concernant les travailleurs étrangers (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE); pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:199:0023:01:FR:HTML.



chiffres les plus récents disponibles sur la population au 1er janvier, et d'hypothèses fondamentales en matière de mortalité, de fécondité et de migration par sexe et par âge.

La répartition régionale des projections démographiques s'appuie sur les hypothèses déjà formulées au niveau national qui sont ensuite affinées pour les différentes régions. La migration interrégionale (c'est-à-dire les mouvements de population entre les différentes régions d'un même pays, par exemple la migration des zones rurales vers les zones urbaines) constitue une question spécifique de la dimension régionale. Il convient de préciser que les données appropriées n'étaient pas disponibles pour la France et le Royaume-Uni et, par conséquent, qu'aucune projection démographique n'a été réalisée pour ces pays.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Au cours des quarante-cinq dernières années, la population de l'EU-27 est passée d'environ 403 millions de personnes en 1960 à un peu plus de 495 millions en 2007. La croissance démographique dans l'EU-27 a été la plus forte au début de cette période des années 1960, avec une hausse moyenne généralement supérieure à 3 millions de personnes par an, enregistrant un pic à 4,2 millions en 1963. Le taux d'accroissement a considérablement diminué dans les années 1970, de sorte que dans les années 1980, la croissance moyenne s'est établie à environ un million de personnes par an. Ce niveau de croissance démographique s'est maintenu pendant une grande partie des vingt années suivantes, malgré une légère inversion de la tendance observée entre 2003 et 2006, période pendant laquelle le nombre d'habitants de l'EU-27 a augmenté d'environ deux millions par an.

En 2007, avec près de 17 % de la population totale de l'EU-27, l'Allemagne était le plus peuplé des États membres, suivie de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie, avec environ 12 à 13 % chacun. À eux quatre, ces pays constituaient près de 54 % de la population totale de l'EU-27. Les douze États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 représentaient un peu plus de 21 % de la population totale de l'EU-27 en 2007, avec quelque 103,3 millions de personnes.

La population continue de croître dans la majorité des pays européens, malgré certaines disparités entre les États membres. La croissance démographique de l'EU-27 au cours de la dernière décennie est due pour l'essentiel à un accroissement du nombre d'habitants en Irlande, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni. En termes relatifs, l'Irlande, l'Espagne et Chypre ont enregistré les taux de croissance démographiques les plus élevés.

En 2006, quelque 16,0 % de la population de l'EU-27 étaient âgés de moins de 15 ans. L'Irlande (20,5 %) présentait la population la plus jeune, suivie du Danemark, de la France, du Luxembourg et de Chypre. Tous ces pays ont déclaré une part de leur population âgée de moins de 15 ans comprise entre 18 % et 19 % de leur population totale. Les personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) représentaient 67,2 % de la population de l'EU-27, tandis que 16,7 % de la population étaient âgés de 65 ans et plus.

Eurostat prévoit que la population de l'EU-27 va augmenter pour atteindre environ 496,5 millions de personnes entre 2021 et 2023, puis chuter à environ 472 millions d'ici 2050. Cette évolution sera toutefois subordonnée, dans une certaine mesure, à différents facteurs variables, tels que les entrées nettes de migrants, difficiles à prévoir. Les variations des niveaux démographiques ne seront pas réparties de manière égale entre les différents États membres, puisque l'on prévoit, pour la période considérée, une forte hausse de la population à Chypre, en Irlande, à Malte, au Luxembourg et en Suède (globalement de plus de 10 %). La France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et l'Autriche devraient également avoir une population plus nombreuse en 2050.

En revanche, le nombre d'habitants dans les États baltes, en Slovaquie, en République tchèque, en Hongrie et en Pologne pourrait chuter globalement de plus de 10 % entre 2005 et 2050, et les reculs démographiques les plus importants sont prévus pour la Bulgarie (avec une diminution globale de 33,8 %) et la Roumanie (21,2 %). En termes absolus, les pertes démographiques les plus importantes devraient être enregistrées en Allemagne (-8 millions de personnes) et en Italie (-5,5 millions personnes), où la baisse du nombre d'habitants devrait atteindre près de 10 %.

Au cours des dernières décennies, une part relativement importante de la population européenne était en âge de travailler (entre 15 et 64 ans). Les cohortes (groupes d'individus ayant à peu près le même âge) de la «génération du baby-boom» apparaissent sous la forme de renflements dans les pyramides démographiques européennes, comme l'indiquent les figures 8 et 9. En 2005, les tranches d'âge de cinq ans les plus importantes de la population, tant chez les hommes que chez les femmes, étaient les personnes âgées de 35 à 39 ans, représentant seulement moins de 4% de la population totale. À mesure que cette cohorte relativement importante vieillira et se rapprochera de l'âge de la retraite, la part des personnes âgées dans l'UE augmentera, comme le montre la pyramide pour 2030 et 2050. Le poids des personnes très âgées (80 ans et plus) sera considérable en 2050, date à laquelle cette tranche d'âge devrait représenter 11,2 % de la population de l'EU-27. À l'issue de cette transition (voir la pyramide démographique pour l'année 2050), la génération du baby-boom occupera une place relativement étroite au sein de la population en âge de travailler.

La carte 1 montrent les variations démographiques sur la période 2005 à 2030. Une partie de la croissance démographique la plus importante au sein de l'UE au cours de cette période pourrait avoir lieu dans les régions côtières méridionales et orientales de la péninsule ibérique, dans les îles espagnoles, mais également dans un certain nombre de régions urbaines et dans l'ensemble de l'Irlande. Hormis Stockholm (en Suède) et Vienne (en Autriche), la croissance démographique urbaine devrait surtout avoir lieu en dehors des capitales. Par exemple, en Allemagne, les taux de croissance démographiques les plus élevés devraient être enregistrés notamment dans des villes comme Cologne, Karlsruhe, Bremen ou Stuttgart, tandis que Berlin et de nombreuses autres villes d'Allemagne de l'ouest devraient voir leur population diminuer.

SOURCES

Ouvrages statistiques

La situation sociale dans l'Union européenne en 2005-2006
Statistiques de population (avec CD-ROM)
Statistiques sociales européennes – Démographie

Pocketbooks

Living conditions in Europe – statistical pocketbook – data 2002-2005

Méthodologies et documents de travail

Demographic outlook – national reports on the demographic developments in 2005
Methodology for the calculation of Eurostat's demographic indicators
Basic methodology for the recalculation of intercensal population estimates
Demographic statistics: definitions and methods of collection in 31 European countries

Données Internet

Démographie

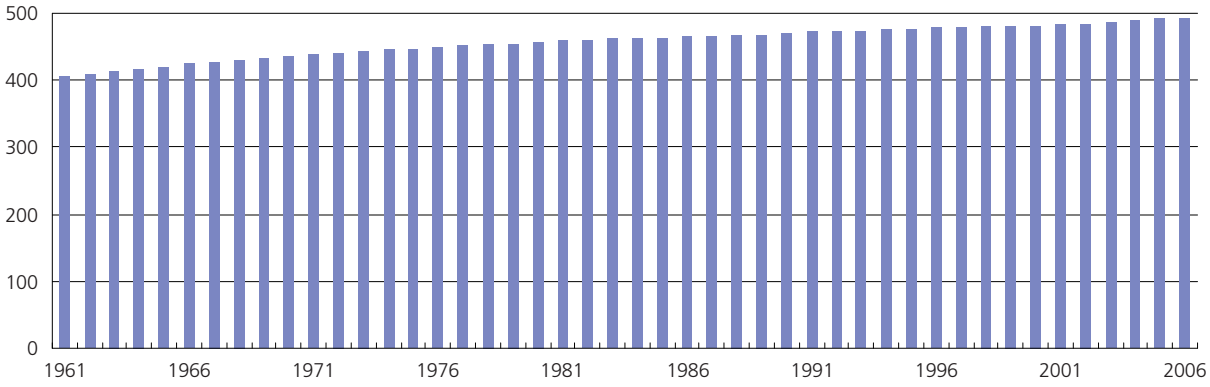
- Démographie – Données nationales
  - Principaux indicateurs démographiques
    - Mouvement de la population: chiffres absolus et taux
  - Population
    - Population moyenne par sexe et groupe quinquennal d'âge
    - Population par sexe et âge au 1er janvier de chaque année
    - PIndicateurs de structure de la population au 1er janvier
- Démographie – Données régionales
  - Population et superficie
    - Population au 1er janvier par sexe et âge depuis 1990
    - Population moyenne annuelle par sexe

Projections de population

- Scénario de tendance, niveau national – Année de référence 2004
- Scénario de tendance, niveau régional – Année de référence 2004

Figure SP.6: Population totale, EU-27 (1)

(au 1er janvier, en millions)



(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (demo_pjan)



Tableau SP.4: Population totale

(au 1er janvier, en millions)

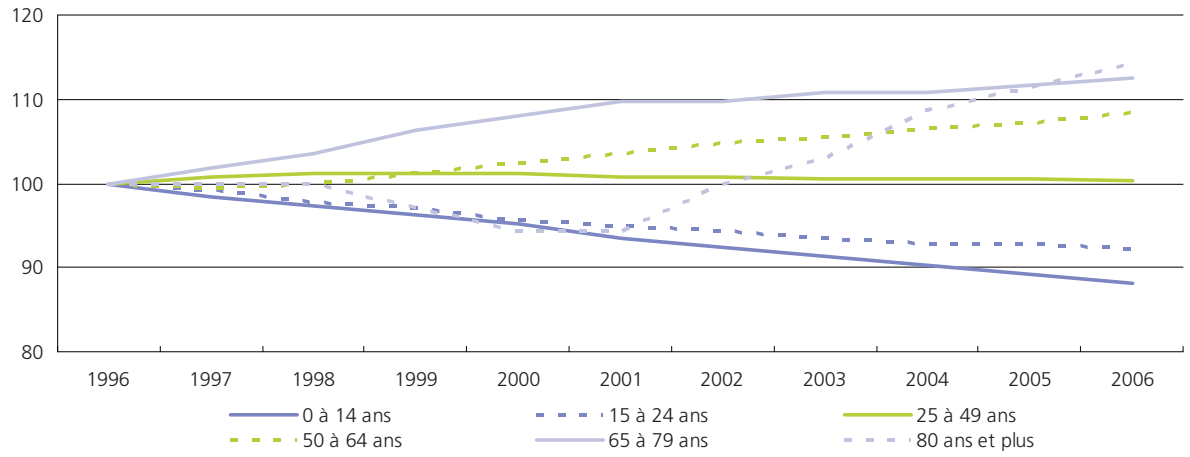
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
EU-27 (1)	478,1	480,4	481,1	482,2	483,0	484,5	486,5	488,6	490,9	493,0	495,1
Zone euro (1)	302,2	304,5	305,2	306,2	307,5	309,0	310,9	312,9	314,9	316,7	318,4
Belgique	10,2	10,2	10,2	10,2	10,3	10,3	10,4	10,4	10,4	10,5	10,6
Bulgarie	8,3	8,3	8,2	8,2	7,9	7,9	7,8	7,8	7,8	7,7	7,7
République tchèque	10,3	10,3	10,3	10,3	10,3	10,2	10,2	10,2	10,2	10,3	10,3
Danemark	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
Allemagne	82,0	82,1	82,0	82,2	82,3	82,4	82,5	82,5	82,5	82,4	*82,3*
Estonie	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3
Irlande	3,7	3,7	3,7	3,8	3,8	3,9	4,0	4,0	4,1	*4,2*	4,3
Grèce	10,7	10,8	10,9	10,9	10,9	11,0	11,0	11,0	11,1	*11,1*	*11,2*
Espagne	39,5	39,6	39,8	40,0	40,5	41,0	41,7	42,3	43,0	43,8	44,5
France (1)	59,7	59,9	60,2	60,5	60,9	61,3	61,7	62,1	62,5	*63,0*	*63,4*
Italie	56,9	56,9	56,9	56,9	57,0	57,0	57,3	57,9	58,5	58,8	59,1
Chypre	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	*0,8*
Lettonie	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Lituanie	3,6	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4
Luxembourg	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	*0,5*	0,5
Hongrie	10,3	10,3	10,3	10,2	10,2	10,2	10,1	10,1	10,1	10,1	*10,1*
Malte	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Pays-Bas	15,6	15,7	15,8	15,9	16,0	16,1	16,2	16,3	16,3	16,3	16,4
Autriche	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,1	8,1	8,1	8,2	8,3	*8,3*
Pologne	38,6	38,7	38,7	38,7	38,3	38,2	38,2	38,2	38,2	38,2	38,1
Portugal	10,1	10,1	10,1	10,2	10,3	10,3	10,4	10,5	10,5	10,6	*10,6*
Roumanie	22,1	22,0	21,9	21,9	21,9	21,8	21,8	21,7	21,7	21,6	21,6
Slovénie	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Slovaquie	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
Finlande	5,1	5,1	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,3	5,3
Suède	8,8	8,8	8,9	8,9	8,9	8,9	8,9	9,0	9,0	9,0	9,1
Royaume-Uni	58,2	58,4	58,6	58,8	59,0	59,2	59,4	59,7	60,1	*60,4*	*60,8*
Croatie	4,6	4,5	4,6	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
ARY de Macédoine	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Turquie	63,5	64,6	65,8	66,9	67,9	68,8	69,8	70,7	71,6	72,5	73,4
Islande	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Liechtenstein	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	*0,0*
Norvège	4,4	4,4	4,4	4,5	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,7
Suisse	7,1	7,1	7,1	7,2	7,2	7,3	7,3	7,4	7,4	*7,5*	*7,5*

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00001)

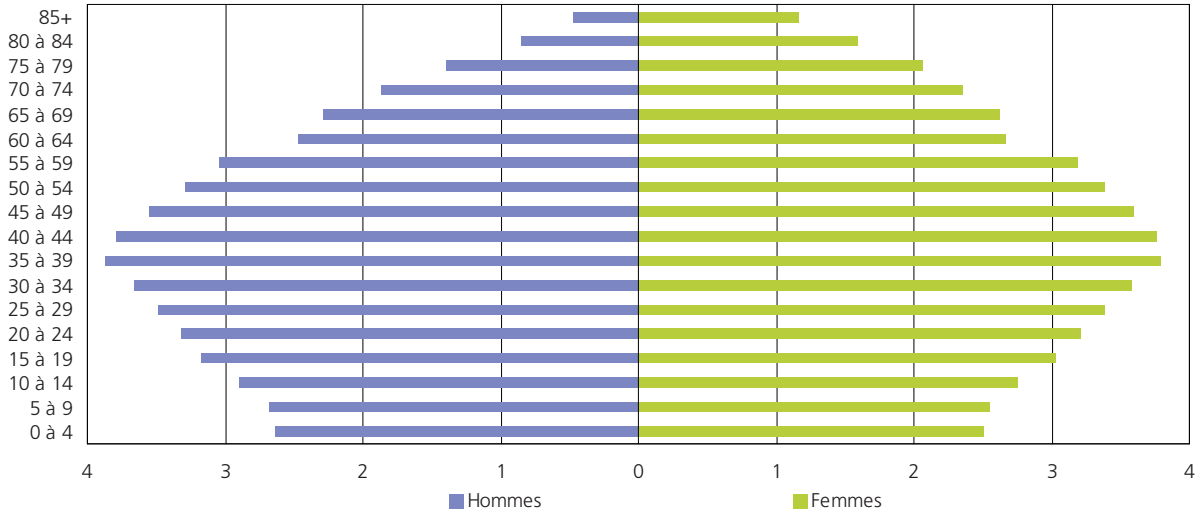
Ensemble des habitants d'une zone donnée au 1er janvier d'une année donnée (ou, dans certains cas, au 31 décembre de l'année précédente). Cette population est soit calculée à partir des données obtenues du dernier recensement, ajustées par les données sur les composantes de l'accroissement de population depuis ce dernier recensement, soit à partir des registres de population.

Figure SP.7: Population par classe d'âge, EU-27
(1996=100)



Source: Eurostat (tps00010)

Figure SP.8: Population par classe d'âge, 2006
(en % de la population totale)



Source: Eurostat (demo_pjan)



Tableau SP.5: Population par classe d'âge, 2006

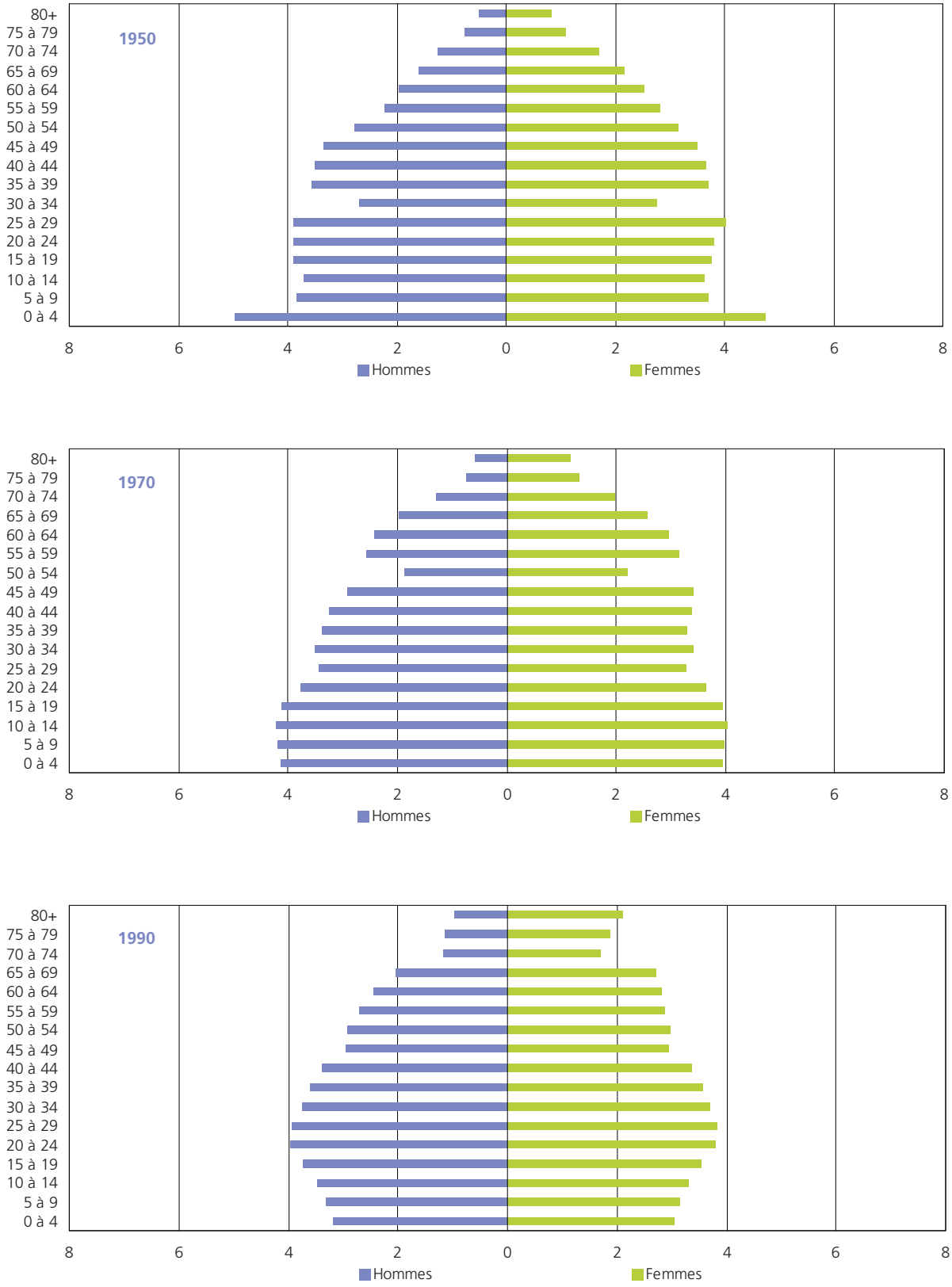
(en % de la population totale)

	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 à 79 ans	80 ans et plus
EU-27	16,0	12,7	36,4	18,1	12,6	4,1
Zone euro	15,6	11,9	36,8	18,0	13,2	4,5
Belgique	17,1	12,1	35,6	18,1	12,8	4,4
Bulgarie	13,6	13,6	35,5	20,1	13,9	3,3
République tchèque	14,6	13,2	36,9	21,0	11,1	3,1
Danemark	18,7	11,2	35,1	19,9	11,1	4,1
Allemagne	14,1	11,8	36,5	18,4	14,8	4,5
Estonie	15,1	15,6	34,7	17,9	13,5	3,3
Irlande	20,5	15,2	37,8	15,5	8,4	2,7
Grèce	14,3	12,0	37,6	17,6	14,9	3,6
Espagne	14,5	11,9	40,4	16,6	12,3	4,4
France	18,6	12,9	34,4	17,9	11,6	4,6
Italie	14,1	10,3	37,5	18,3	14,6	5,1
Chypre	18,4	15,8	37,1	16,6	9,4	2,6
Lettonie	14,3	15,7	35,5	17,6	13,6	3,2
Lituanie	16,5	15,6	36,1	16,5	12,4	2,9
Luxembourg	18,6	11,6	38,3	17,1	11,0	3,3
Hongrie	15,4	12,9	35,8	20,1	12,3	3,5
Malte	17,1	14,4	34,9	20,0	10,5	3,0
Pays-Bas	18,3	12,0	36,5	19,0	10,7	3,6
Autriche	15,9	12,3	37,7	17,6	12,1	4,4
Pologne	16,2	16,2	36,0	18,2	10,6	2,7
Portugal	15,6	12,2	37,3	17,7	13,2	3,9
Roumanie	15,5	15,2	37,0	17,4	12,3	2,5
Slovénie	14,1	13,1	38,0	19,2	12,4	3,2
Slovaquie	16,6	15,9	38,0	17,8	9,3	2,4
Finlande	17,3	12,5	33,2	21,1	12,0	4,0
Suède	17,3	12,4	33,3	19,7	11,9	5,4
Royaume-Uni	17,8	13,2	35,2	17,8	11,6	4,4
Croatie	15,8	13,1	35,3	18,9	14,0	3,0
ARY de Macédoine	19,4	16,1	36,8	16,6	9,6	1,5
Turquie	28,3	17,7	37,3	10,8	:	:
Islande	21,8	14,6	36,0	15,9	8,6	3,1
Liechtenstein	17,4	12,3	39,4	19,4	8,7	2,9
Norvège	19,5	12,4	35,2	18,2	10,1	4,7
Suisse	16,0	11,8	37,4	18,8	11,5	4,5

Source: Eurostat (tps00010)

Figure SP.9: Pyramide des âges, EU-27, 2005

(en % de la population totale)

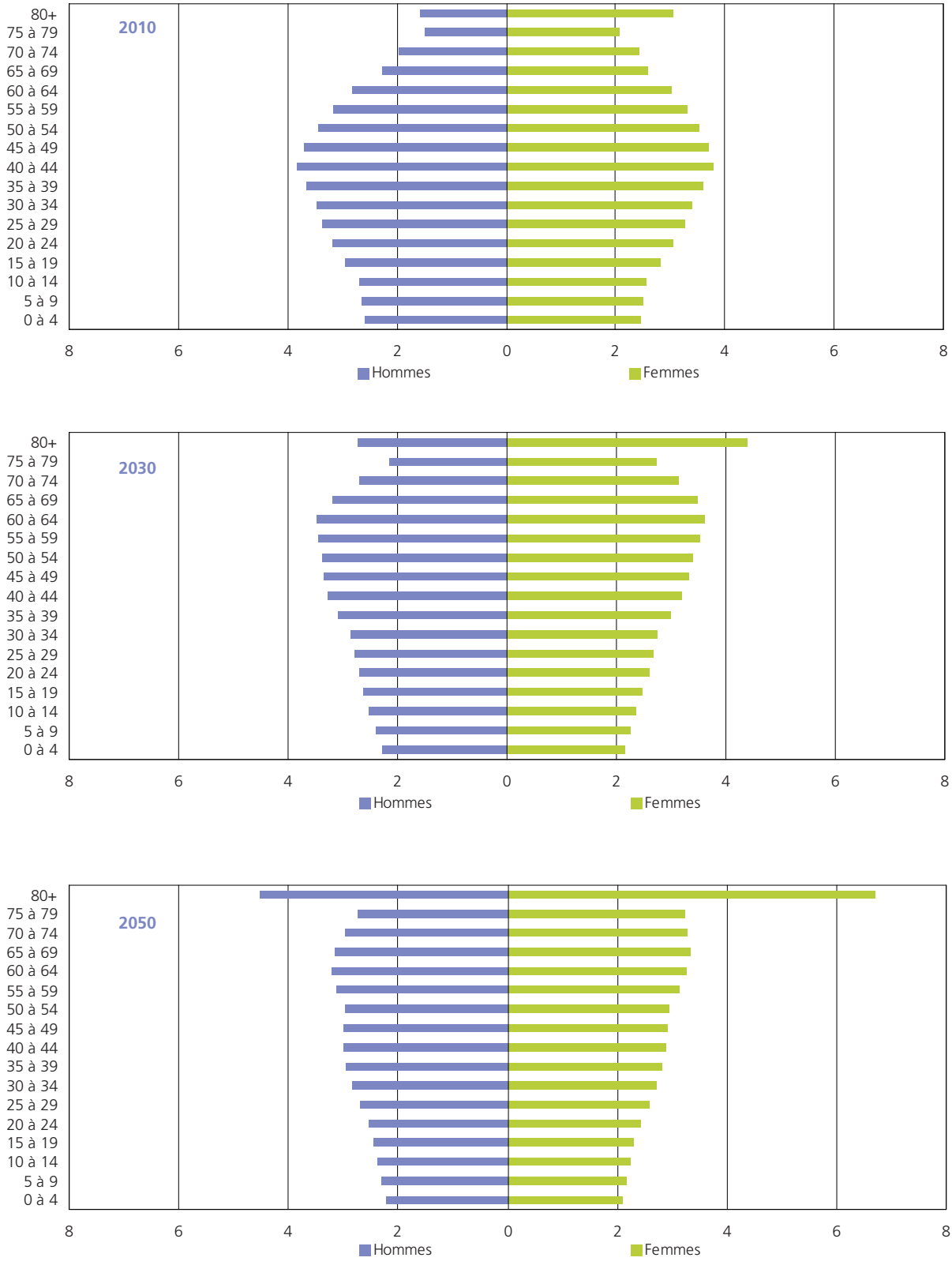


(1) Données incomplètes pour 1950 et 1970, les chiffres sont fondés sur les données disponibles pour les États membres.

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_tbp_pop)

Figure SP.9 (suite de la page suivante): Pyramide des âges, EU-27, 2005

(en % de la population totale)

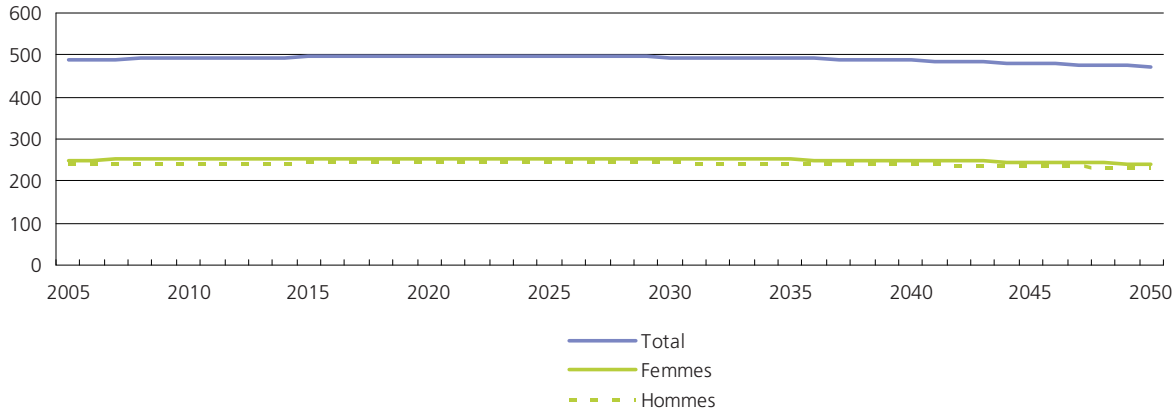


(1) Données incomplètes pour 1950 et 1970, les chiffres sont fondés sur les données disponibles pour les États membres.

Source: Eurostat (demo_pjan et proj_tbp_pop)

Figure SP.10: Projections de population, EU-27

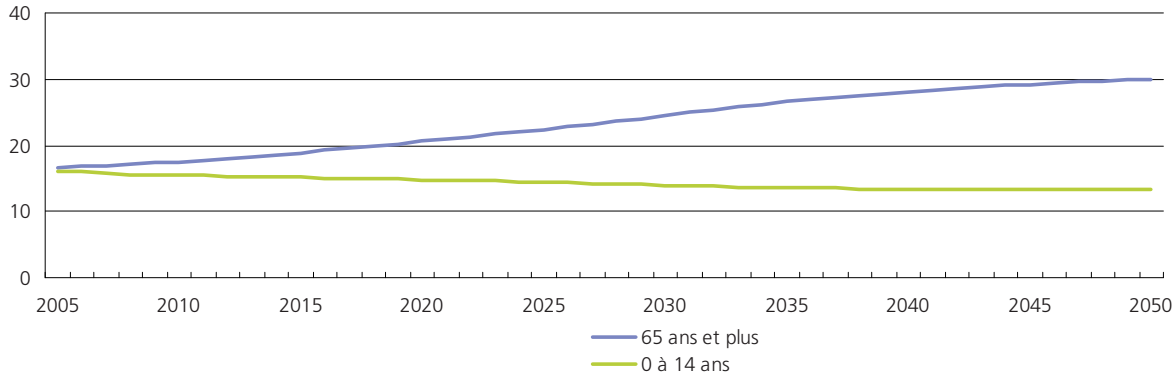
(au 1er janvier, en millions)



Source: Eurostat (proj_tbp_pop)

Figure SP.11: Projections de population, EU-27

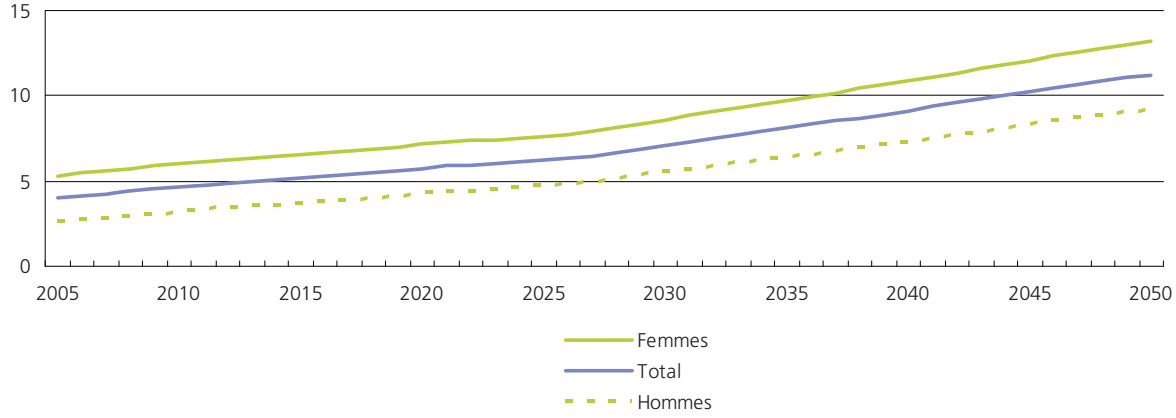
(en % de la population totale)



Source: Eurostat (proj_tbp_pop)

Figure SP.12: Projections de population, personnes âgées de 80 ans et plus, EU-27

(en % de la population)



Source: Eurostat (proj_tbp_pop)



Tableau SP.6: Projections de population

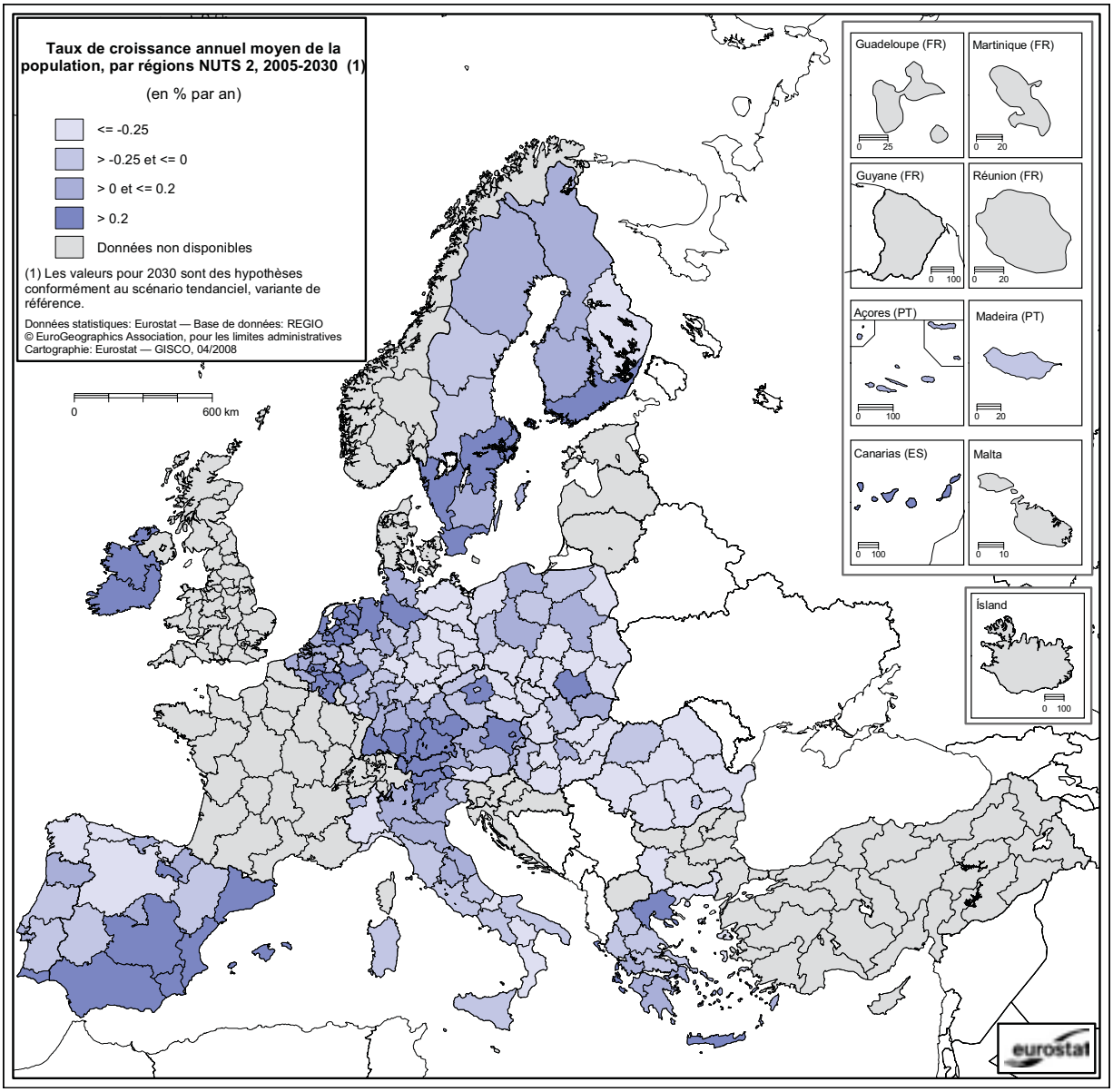
(au 1er janvier, en millions)

	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
EU-27	487,9	492,8	495,3	496,4	496,3	494,8	491,7	486,9	480,5	472,0
Zone euro	310,2	315,1	317,9	319,4	319,7	318,9	317,1	314,3	310,0	304,4
Belgique	10,4	10,6	10,7	10,8	10,9	11,0	11,0	11,0	11,0	10,9
Bulgarie	7,7	7,4	7,1	6,8	6,5	6,2	5,9	5,6	5,4	5,1
République tchèque	10,2	10,1	10,0	9,9	9,8	9,7	9,5	9,3	9,1	8,9
Danemark	5,4	5,5	5,5	5,5	5,6	5,6	5,6	5,5	5,5	5,4
Allemagne	82,6	82,8	82,9	82,7	82,1	81,1	79,9	78,4	76,7	74,6
Estonie	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1
Irlande	4,1	4,3	4,6	4,8	4,9	5,1	5,2	5,3	5,4	5,5
Grèce	11,1	11,3	11,4	11,4	11,4	11,3	11,2	11,1	10,9	10,6
Espagne	42,9	44,6	45,3	45,6	45,6	45,4	45,1	44,6	43,9	42,8
France	60,2	61,5	62,6	63,6	64,4	65,1	65,7	66,0	65,9	65,7
Italie	58,2	58,6	58,6	58,3	57,8	57,1	56,3	55,3	54,2	52,7
Chypre	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
Lettonie	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9
Lituanie	3,4	3,3	3,3	3,2	3,1	3,1	3,0	3,0	2,9	2,9
Luxembourg	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Hongrie	10,1	10,0	9,8	9,7	9,6	9,5	9,4	9,2	9,1	8,9
Malte	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Pays-Bas	16,3	16,7	17,0	17,2	17,4	17,6	17,7	17,6	17,5	17,4
Autriche	8,1	8,3	8,4	8,4	8,5	8,5	8,5	8,4	8,3	8,2
Pologne	38,1	37,8	37,4	37,1	36,8	36,5	36,1	35,4	34,5	33,7
Portugal	10,5	10,7	10,8	10,8	10,7	10,7	10,6	10,4	10,2	10,0
Roumanie	21,7	21,3	20,9	20,3	19,7	19,2	18,8	18,3	17,8	17,1
Slovénie	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9
Slovaquie	5,4	5,3	5,3	5,3	5,2	5,2	5,1	5,0	4,9	4,7
Finlande	5,2	5,3	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,3	5,2
Suède	9,0	9,2	9,4	9,6	9,8	9,9	10,0	10,1	10,1	10,2
Royaume-Uni	59,9	60,9	61,9	62,9	63,8	64,4	64,7	64,7	64,6	64,3

Source: Eurostat (tps00002)

Les projections de population consistent à fournir des estimations ou les chiffres les plus plausibles de population pour les prochaines années. Les estimations sont effectuées à l'aide des derniers chiffres disponibles sur la population au 1er janvier. En général, les principales hypothèses sont dressées à partir de la mortalité, de la fécondité et des migrations par sexe et âge, et en faisant vieillir la pyramide des âges d'année en année.

Carte SP.1: Taux de croissance annuel moyen de la population, par régions NUTS 2, 2005-2030
(en % par an)



Source: Eurostat (proj_rtbp_pop)



LES COMPOSANTES DE L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Cette section met l'accent sur l'accroissement de la population, qui présente deux aspects, à savoir l'accroissement naturel de la population et le solde migratoire. L'accroissement naturel de la population est la différence entre les naissances vivantes et les décès, c'est-à-dire entre la fécondité et la mortalité. Les naissances sont traitées plus en détail dans le sous-chapitre suivant. L'espérance de vie et la mortalité sont abordées dans le sous-chapitre 5 et la migration dans le sous-chapitre 6.

Actuellement, de nombreuses régions au sein de l'EU-27 enregistrent un nombre plus important de décès que de naissances. Cette tendance s'observe dans la majeure partie de la Bulgarie, de la République tchèque, de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et des États baltes, ainsi que dans les régions les moins peuplées du nord de la Suède et de la Finlande.

De nombreuses régions affichant une évolution négative de l'accroissement naturel de la population bénéficient d'une certaine compensation due à un solde migratoire positif. Ce modèle prédomine dans certaines parties de l'ouest de l'Allemagne, de l'est de l'Autriche, du nord de l'Italie, de la Slovénie ou du sud de la Suède. Le modèle inverse est plus rarement observé puisqu'il n'y a que très peu de régions dans l'UE où l'accroissement naturel positif (plus de naissances que de décès) a été compensé par un solde migratoire négatif.

Lorsque les deux composantes de l'accroissement de la population ne se compensent pas entre elles, mais s'ajoutent l'une à l'autre, elles peuvent aboutir à des écarts plus importants en termes de population globale. Ces dernières années, cela a été le cas de l'Irlande et du Danemark, de nombreuses régions au Benelux et en France, ainsi que d'un nombre limité de régions dans le sud et l'est de l'Espagne, où les accroissements naturels de la population se sont accompagnés d'un solde migratoire positif. En revanche, certaines régions de l'est de l'Allemagne, du nord-ouest de l'Espagne, du sud de l'Italie, des États baltes, ainsi que de la République tchèque, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Slovaquie ont observé une tendance à la baisse pour les deux composantes de l'accroissement de la population. En règle générale, leur population devrait continuer de chuter dans les années à venir.

La composition de la famille diffère entre les États membres, reflétant ainsi des évolutions historiques, traditions et comportements sociaux différents. Toutefois, un certain nombre de caractéristiques démographiques communes peuvent être observées dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment une diminution du nombre des mariages, une augmentation de l'âge moyen au mariage et une hausse du nombre des divorces. Les foyers européens sont désormais plus nombreux et de taille plus réduite, comportent une proportion plus élevée de personnes vivant seules, une situation qui peut au moins en partie être attribuée à l'évolution de la structure familiale. Cependant, les changements observés dans la pyramide des âges de la population de l'EU-27 peuvent également expliquer dans une certaine mesure la proportion croissante des personnes vivant seules. En effet, la proportion la plus importante de personnes vivant seules se trouve parmi les personnes âgées.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

L'accroissement de la population désigne la différence entre la taille de la population à la fin et au début d'une période. Il est égal à la somme algébrique de l'accroissement naturel et du solde migratoire, corrections comprises (voir ci-après pour plus de détails). L'accroissement est dit négatif lorsque les deux composantes sont négatives ou lorsque l'une est négative et a une valeur absolue supérieure à celle de l'autre.

L'accroissement naturel désigne la différence entre les naissances vivantes et les décès survenus pendant une année donnée. L'accroissement naturel (ou déficit) est négatif lorsque les décès sont plus nombreux que les naissances.

Le solde migratoire désigne la différence entre l'immigration et l'émigration survenue dans une zone géographique pendant une année donnée (le solde migratoire est donc négatif lorsque les émigrants sont plus nombreux que les immigrants). La plupart des pays ne disposant pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration, voire ne disposant d'aucun chiffre, le solde migratoire est généralement estimé en calculant la différence entre l'accroissement de la population et l'accroissement naturel entre deux dates (dans la base de données d'Eurostat, ce concept désigne le solde migratoire corrigé).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

La contribution de l'Europe à l'accroissement de la population mondiale est relativement faible et a chuté au cours des dernières décennies. Durant la première moitié des années 1960, la croissance de la population européenne a contribué pour près d'un dixième à l'augmentation observée de la population mondiale. Cette part n'a cessé de se réduire de sorte qu'en 2005, la croissance de la population en Europe représentait moins de 1 % de la croissance démographique mondiale.

Le modèle de l'accroissement de la population au sein de l'Union européenne a considérablement évolué au cours des dernières décennies. Jusqu'à la fin des années 1980, la composante la plus importante de la croissance démographique était l'accroissement naturel, bien que son importance commençait déjà à régresser dès le milieu des années 1960. La contribution du solde migratoire a augmenté à compter du milieu des années 1980 pour devenir la principale composante de la croissance démographique. En 2005, la population de l'EU-27 a augmenté de 2 millions de personnes, 1,7 million pouvant être attribué à un solde migratoire positif et 0,3 million à un accroissement naturel de la population.

Les modèles d'accroissement de la population varient considérablement entre les États membres. L'Allemagne enregistre une diminution naturelle de la population depuis 1972, tandis que l'Italie a été dans ce cas de figure entre 1993 et 2003. Un grand nombre d'États membres ayant rejoint l'UE depuis 2004 ont également affiché des diminutions naturelles de la population au cours de la dernière décennie. En revanche, des accroissements naturels relativement élevés ont été observés en Irlande, en Espagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

L'émigration nette est rare parmi les États membres. Au cours de la période 2000 à 2005, les flux nets de migrants les plus importants provenaient de la Pologne et de la Bulgarie; la Lituanie, la Roumanie, la Lettonie et la Slovaquie étaient les seuls autres pays à faire état d'une émigration nette pendant cette période. Les entrées nettes de migrants les plus importantes ont été enregistrées en Espagne et en Italie, tandis que le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France affichaient également des niveaux de migration nette relativement élevés.

Étant donné que de nombreux pays européens sont actuellement à un stade du cycle démographique où l'accroissement naturel de la population est sur le point d'être compensé ou négatif, l'importance relative de la migration augmente. Toutefois, comme la population de l'Europe vieillit, l'accroissement naturel de la population pourrait là encore devenir la principale composante de l'accroissement de la population, mais celui-ci sera alors négatif. Selon les projections d'Eurostat, la population totale de 16 des 27 États membres devrait diminuer entre 2005 et 2050. Les diminutions naturelles devraient être plus sensibles en Allemagne et en Italie où l'accroissement naturel devrait se traduire par respectivement 17,2 et 11,2 millions d'habitants en moins. Le déclin démographique global dans ces deux pays devrait être compensé dans une certaine mesure par des flux migratoires bien que le solde net restera une perte de plus de 8 millions de personnes en Allemagne et de près de 6 millions en Italie. En chiffres absolus, les autres pays qui devraient enregistrer des déclins démographiques considérables entre 2005 et 2050 sont la Hongrie (1,2 million de personnes), la République tchèque (1,3 million de personnes), la Bulgarie (2,7 millions de personnes), la Pologne et la Roumanie (4,7 millions chacune). Dans chacun de ces pays, le déclin résultant de l'accroissement naturel devrait de loin dépasser celui qui pourrait être attribué à l'émigration.

À l'autre extrémité, les croissances démographiques les plus importantes devraient être enregistrées en France et au Royaume-Uni où la population devrait augmenter respectivement de 5,5 et 4,4 millions de personnes entre 2005 et 2050. Si la migration devrait être le seul moteur de la croissance démographique au Royaume-Uni, les gains prévus en France devraient provenir de contributions quasi équivalentes des immigrants et de l'accroissement naturel de la population. Les seuls autres États membres où les niveaux de population devraient augmenter de plus d'un million de personnes entre 2005 et 2050 sont l'Irlande, la Suède et les Pays-Bas. La principale composante de la croissance démographique en Suède et aux Pays-Bas sera l'immigration, tandis qu'en Irlande, la tendance devrait être similaire à celle de la France, avec des contributions quasi équivalentes de l'immigration et de l'accroissement naturel de la population.

SOURCES

Ouvrages statistiques

La situation sociale dans l'Union européenne en 2005-2006
Statistiques de population (avec CD-ROM)
Statistiques sociales européennes – Démographie

Pocketbooks

Living conditions in Europe – statistical pocketbook – data 2002-2005

Méthodologies et documents de travail

Demographic outlook – national reports on the demographic developments in 2005
Methodology for the calculation of Eurostat's demographic indicators
Demographic statistics: definitions and methods of collection in 31 European countries

Données Internet

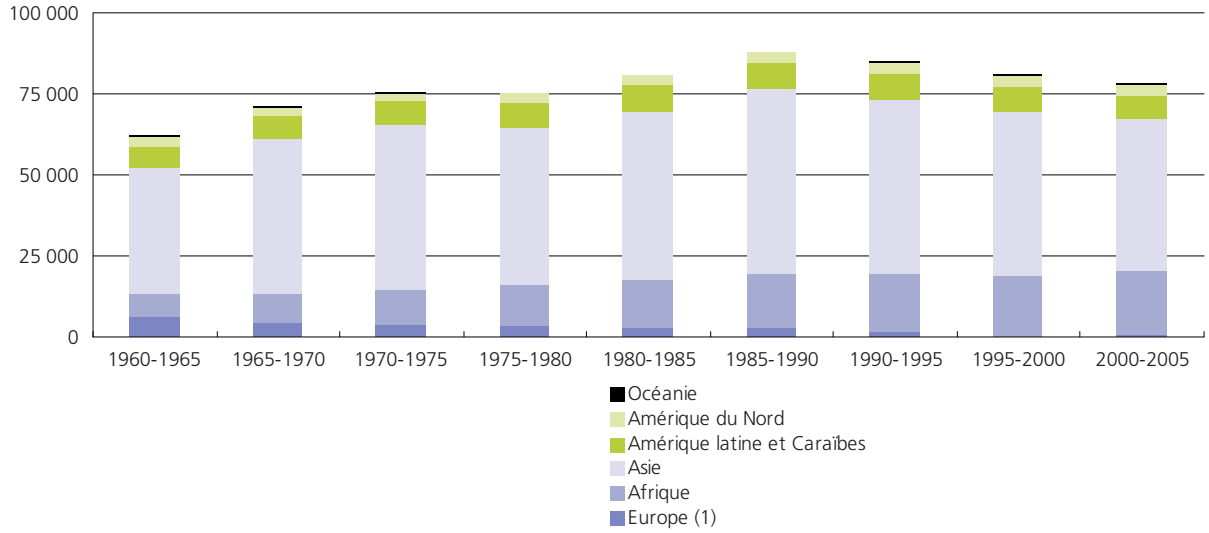
Démographie
- Démographie – Données nationales
  - Principaux indicateurs démographiques
    - Mouvement de la population: chiffres absolus et taux
- Démographie – Données régionales
  - Mouvement de la population
    - Naissances et décès

Migrations internationales et asile
- Flux des migrations internationales
  - Immigration
  - Émigration

Projections de population
- Scénario de tendance, niveau national – Année de référence 2004
- Scénario de tendance, niveau régional – Année de référence 2004

Figure SP.13: Accroissement moyen annuel de la population

(en milliers)

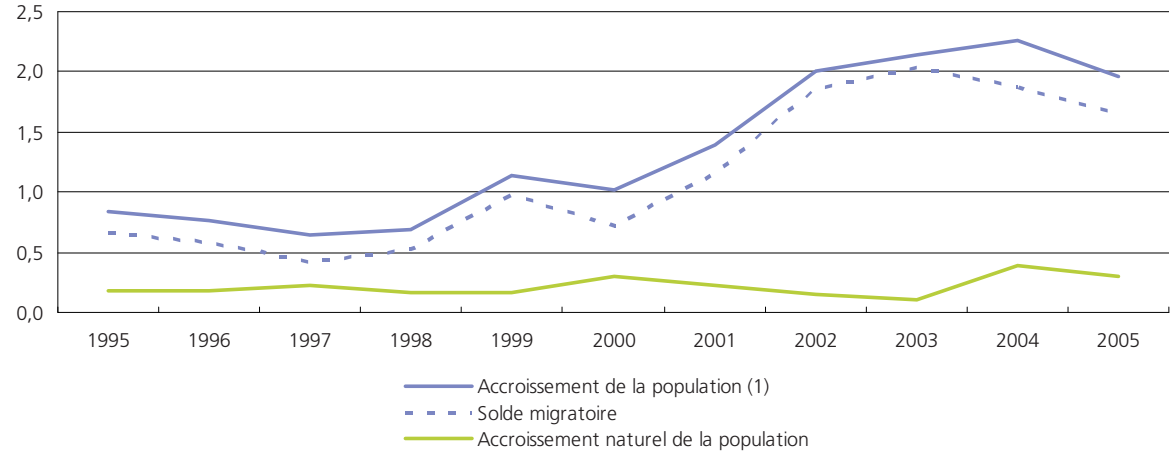


(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjan), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.14: Accroissement de la population, solde migratoire et accroissement naturel de la population, EU-27

(en millions)



(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00006, tps00007 et tps00008)

Accroissement de la population: différence entre la taille de la population à la fin et au début d'une période. Elle est égale à la somme algébrique de l'accroissement naturel et du solde migratoire (corrigé). L'accroissement est négatif lorsque ces deux composantes sont négatives ou lorsque l'une des deux est négative et supérieure à l'autre en valeur absolue.

Solde migratoire: différence entre l'immigration et l'émigration survenue dans une zone géographique pendant une année donnée (le solde migratoire est donc négatif lorsque les émigrants sont plus nombreux que les immigrants). Comme, dans la plupart des pays, les flux d'immigration et d'émigration sont connus avec peu de précisions, ou même parfois totalement inconnus, le solde migratoire est estimé en calculant la différence entre l'accroissement de population et l'accroissement naturel entre deux dates. Les statistiques sur le solde migratoire sont donc affectées par toutes les imprécisions statistiques portant sur les deux termes de cette équation, et en particulier l'accroissement de la population.

Accroissement naturel de la population: différence entre les naissances vivantes et les décès survenus au cours d'une année donnée. L'accroissement (ou déficit) naturel est négatif lorsque les décès sont plus nombreux que les naissances.

Tableau SP.7: Accroissement naturel de la population

(en milliers)

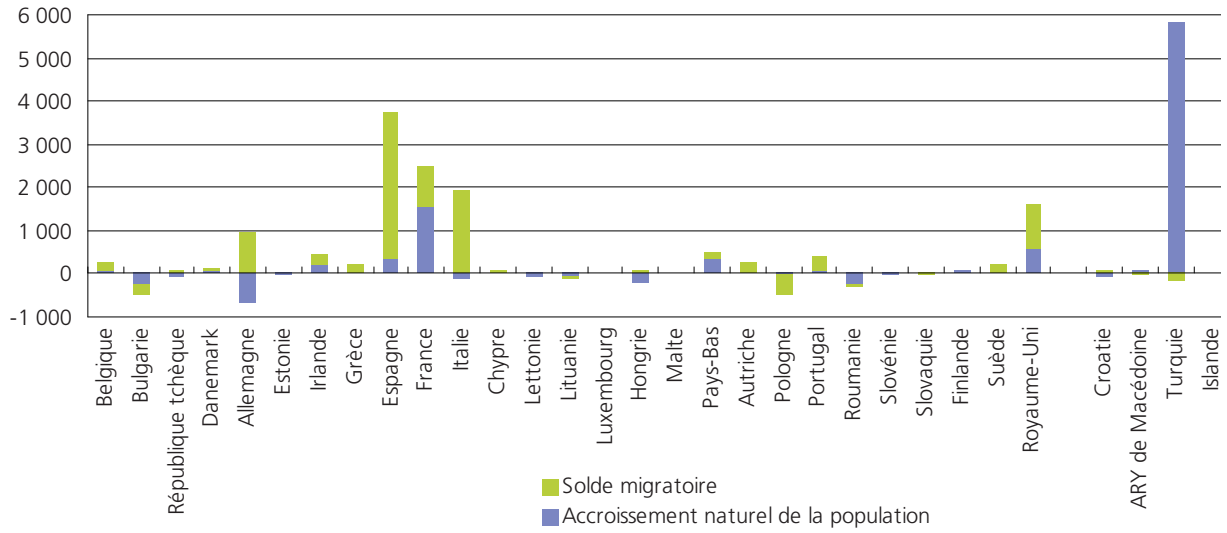
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27 (1)	185,9	223,7	169,1	161,6	297,8	231,7	152,0	103,9	391,9	297,3	:
Zone euro (1)	206,7	261,8	222,1	246,1	344,6	315,1	271,5	201,5	397,3	292,7	:
Belgique	12,2	12,4	9,9	8,6	11,4	10,6	5,5	5,1	13,7	14,5	:
Bulgarie	-44,9	-57,7	-52,8	-39,5	-41,4	-44,2	-46,1	-44,6	-40,2	-42,3	-39,5
République tchèque	-22,3	-22,1	-19,0	-20,3	-18,1	-17,0	-15,5	-17,6	-9,5	-5,7	1,4
Danemark	6,6	7,8	7,7	7,1	9,1	7,1	5,5	7,1	8,8	9,3	9,5
Allemagne	-86,8	-48,2	-67,3	-75,6	-71,8	-94,1	-122,4	-147,2	-112,6	-144,4	-148,9
Estonie	-5,8	-6,0	-7,3	-6,0	-5,3	-5,9	-5,4	-5,1	-3,7	-3,0	-2,4
Irlande	18,9	21,2	22,4	21,3	23,4	27,6	31,1	32,7	33,8	33,6	36,8
Grèce	0,0	2,3	-1,8	-2,7	-2,0	-0,3	-0,3	-1,1	0,7	2,5	6,6
Espagne	11,2	19,5	4,7	9,0	37,2	46,2	50,2	57,1	82,7	79,0	109,8
France	:	:	225,1	229,2	267,5	262,9	248,3	231,3	280,7	275,1	302,5
Italie	-24,2	-22,4	-51,0	-20,5	-12,4	-16,8	-17,5	-44,8	17,5	-34,9	2,1
Chypre	4,7	4,1	3,4	3,4	3,1	3,3	2,7	2,9	3,1	2,8	3,6
Lettonie	-14,5	-14,7	-15,8	-13,4	-12,0	-13,3	-12,5	-11,4	-11,7	-11,3	-10,8
Lituanie	-3,8	-3,3	-3,7	-3,6	-4,8	-8,9	-11,1	-10,4	-10,9	-13,3	-13,5
Luxembourg	1,8	1,6	1,5	1,8	2,0	1,7	1,6	1,3	1,9	1,8	1,7
Hongrie	-37,9	-39,1	-43,6	-48,6	-38,0	-35,1	-36,0	-41,2	-37,4	-38,2	-31,7
Malte	2,3	2,0	1,7	1,3	1,5	1,1	0,9	0,9	0,9	0,7	0,7
Pays-Bas	52,0	56,7	61,9	60,0	66,1	62,2	59,7	58,4	57,5	51,5	49,7
Autriche	8,0	4,6	2,9	-0,1	1,5	0,7	2,3	-0,3	4,7	3,0	3,6
Pologne	42,7	32,4	20,3	0,6	10,3	5,0	-5,7	-14,2	-7,4	-3,9	4,6
Portugal	3,5	8,3	7,3	8,1	14,6	7,7	8,1	3,7	7,3	1,9	3,4
Roumanie	-54,8	-42,4	-31,9	-30,6	-21,3	-39,2	-59,1	-54,1	-42,6	-41,1	-38,6
Slovénie	0,2	-0,8	-1,2	-1,4	-0,4	-1,0	-1,2	-2,1	-0,6	-0,7	0,8
Slovaquie	8,9	7,0	4,4	3,8	2,4	-0,8	-0,7	-0,5	1,9	1,0	0,6
Finlande	11,6	10,2	7,8	8,2	7,4	7,6	6,1	7,6	10,2	9,8	10,8
Suède	1,2	-2,8	-4,2	-6,6	-3,0	-2,3	0,8	6,2	10,4	9,6	14,7
Royaume-Uni	96,9	96,9	87,7	67,9	70,7	66,9	62,6	84,4	132,9	139,9	246,0
Croatie	3,2	3,5	-5,2	-6,8	-6,5	-8,6	-10,5	-12,9	-9,4	-9,3	-8,9
ARY de Macédoine	15,3	12,9	12,4	10,5	12,1	10,1	9,8	9,0	5,4	4,1	4,0
Turquie	1 054,0	1 056,0	1 046,0	1 024,0	948,0	940,0	933,0	925,0	917,0	911,0	906,0
Islande	2,5	2,3	2,4	2,2	2,5	2,4	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5
Liechtenstein	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1
Norvège	17,1	15,2	14,2	14,1	15,2	12,7	11,0	14,0	15,8	15,5	17,3
Suisse	20,4	17,7	16,4	15,9	15,9	11,1	10,6	8,8	12,9	11,8	13,1

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00007)

Figure SP.15: Solde migratoire et accroissement naturel de la population, 2000-2005 (1)

(en milliers)

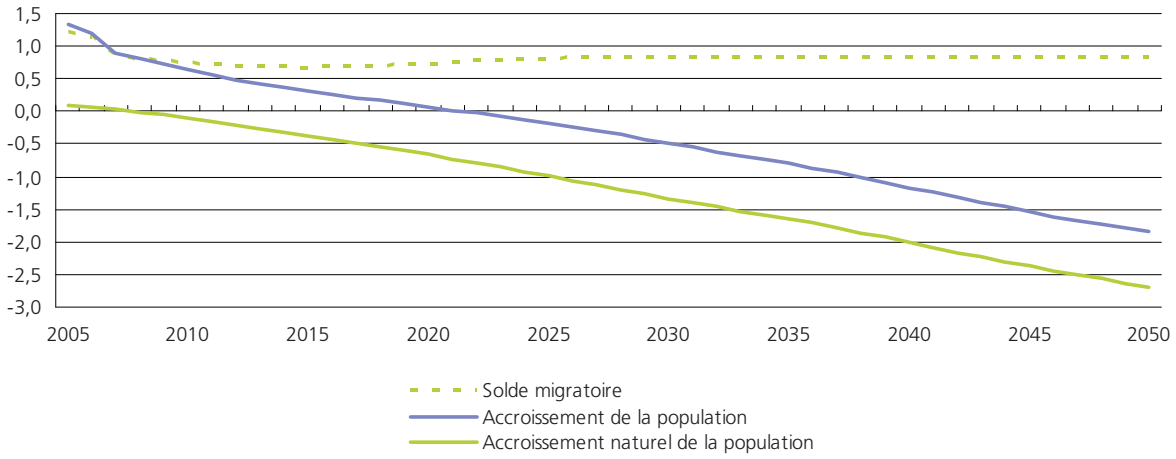


(1) Chiffres absolus pour l'ensemble de la période.

Source: Eurostat (tps00007 et tps00008)

Figure SP.16: Projections sur l'accroissement de la population, solde migratoire et accroissement naturel de la population, EU-27

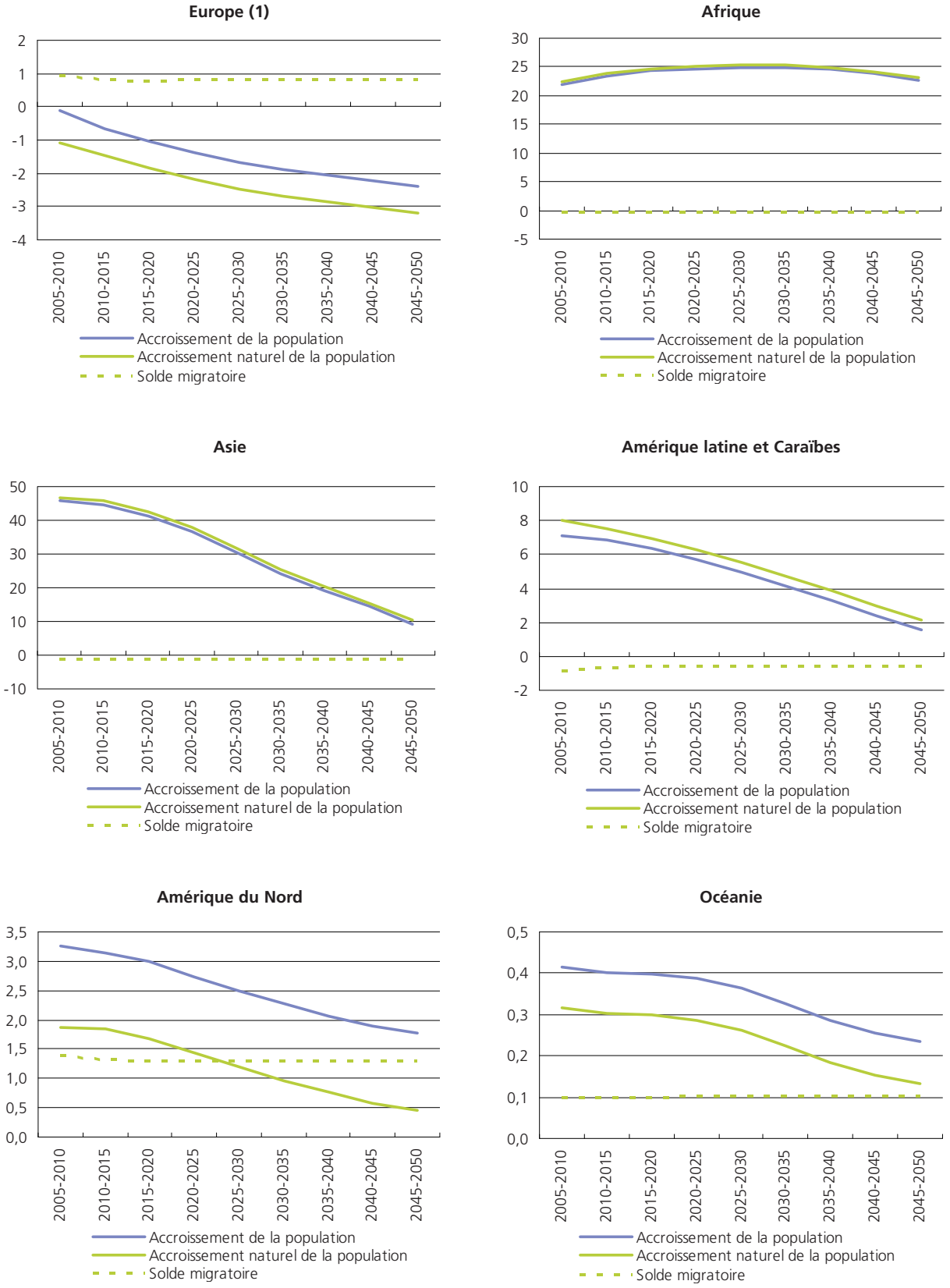
(en millions)



Source: Eurostat (proj_tbp_eve et proj_tbp_asm)

Figure SP.17: Projection de l'ONU sur l'accroissement moyen annuel de la population, solde migratoire et accroissement naturel de la population

(en millions)



(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population



NAISSANCES

INTRODUCTION

Le ralentissement de l'accroissement de la population de l'EU-27 peut être attribué, en partie, à la baisse générale de la natalité. Les taux de fécondité ont diminué dans l'UE au cours de ces dernières décennies. Un taux de fécondité total d'environ 2,1 enfants par femme est considéré comme le niveau de remplacement, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour que la population naturelle reste sTableau à long terme, si l'on suppose une absence de migration. Le taux de fécondité total de l'EU-27 a diminué, passant de presque 2,6 pendant la première moitié des années 60 à environ 1,4 entre 1995 et 2005.

Si les taux de fécondité des femmes âgées de moins de 30 ans ont baissé depuis les années 1970, ceux des femmes de 30 ans et plus ont augmenté depuis les années 1980. À ce titre, il est possible que le report des naissances soit responsable d'une partie du déclin de la fécondité au sein de l'UE.

Des taux de fécondité relativement élevés ont tendance à être enregistrés dans les États membres qui ont mis en œuvre des politiques en faveur de la famille, comme l'introduction de structures d'accueil des enfants en bas âge accessibles et abordables financièrement et/ou des organisations du travail plus souples (c'est le cas pour la France, les pays nordiques ou les Pays-Bas). La plupart des commentateurs reconnaissent que la fécondité augmentera s'il existe des stimuli, tels qu'une sécurité et une croissance économiques plus élevées, une augmentation du nombre de crèches, des mesures fiscales d'aide aux familles, des allocations familiales, un parc de logements adaptés ou un éventail de politiques conçues pour concilier le travail et la vie de famille, comme des aménagements du temps de travail (travail à temps partiel ou télétravail). Une analyse conventionnelle des taux de fécondité en baisse suggérerait un lien entre le déclin de ceux-ci et l'augmentation de la participation des femmes sur le marché du travail. Ce constat est indéniable dans plusieurs pays, par exemple dans les pays nordiques ou en Espagne, où les femmes diplômées qui travaillent ont tendance à avoir plus d'enfants que les femmes moins instruites.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les naissances vivantes désignent les naissances d'enfants ayant montré un signe de vie. Il s'agit du nombre de naissances moins le nombre d'enfants mort-nés (le nombre total de naissances comprend les naissances vivantes et les naissances d'enfants mort-nés).

Les naissances vivantes hors mariage désignent les naissances pour lesquelles le statut matrimonial de la mère au moment de l'accouchement est différent de «mariée».

Le taux brut de natalité est le rapport entre le nombre de naissances au cours d'une année donnée et la population moyenne de l'année. La valeur est exprimée pour 1 000 habitants.

L'indicateur conjoncturel de fécondité désigne le nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il s'agit donc de la descendance finale d'une génération fictive, calculée en cumulant les taux de fécondité par âge des femmes pour l'année considérée (les effectifs de femmes à chaque âge étant supposés égaux).

Les taux de fécondité d'après l'âge de la mère (également appelés taux de fécondité par âge) désignent le rapport entre le nombre de naissances de mères d'âge x et la population féminine moyenne d'âge x. Eurostat convertit les taux établis en utilisant l'âge en années révolues en taux basés sur l'âge atteint dans l'année afin de produire des données comparables entre les pays.

L'âge moyen des femmes à la maternité désigne l'âge des mères à la naissance de leurs enfants. Pour une année calendrier donnée, on calcule l'âge moyen des femmes à la maternité à partir des taux de fécondité par âge (l'âge variant en général de 15 à 49 ans, période de vie féconde). La descendance finale désigne l'âge moyen des enfants nés de femmes d'une génération donnée à la fin de leurs années de vie féconde. Ce chiffre est calculé en ajoutant les taux de fécondité par âge de la mère observés pendant plusieurs années, jusqu'à ce que la cohorte ait atteint l'âge en question (en général, on ne tient compte que des années comprises entre 15 et 49 ans). En pratique, les taux de fécondité des femmes plus âgées peuvent être estimés à l'aide des taux observés chez les générations précédentes, sans attendre que la cohorte ait atteint la fin de sa période de vie féconde.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les taux de fécondité varient considérablement dans le monde, l'Europe (1,41) et l'Amérique du Nord (1,99) étant les seuls continents à afficher des taux inférieurs au seuil de renouvellement naturel de la population, situé à 2,1 pour la période 2000-2005; L'Afrique a le taux de fécondité le plus élevé (4,98), tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes (2,52), l'Asie (2,47) et l'Océanie (2,37) affichent des taux légèrement inférieurs à la moyenne mondiale qui se situe à 2,65.

Le taux brut de natalité est le rapport entre le nombre de naissances et la population totale: le taux brut de natalité en Europe (10,2 naissances pour 1 000 habitants) a été le plus bas parmi l'ensemble des continents et a représenté environ la moitié de la moyenne mondiale (21,1) pour la période 2000-2005. Le taux de l'EU-27 a oscillé durant cette période de cinq ans entre 10,3 et 10,6, soit un niveau légèrement supérieur aux derniers taux de natalité bruts enregistrés pour la Russie (9,9) ou le Japon (9,0), mais légèrement inférieur à ceux enregistrés pour la Chine (13,6), les États-Unis (14,1) ou l'Inde (25,1).

Le taux de fécondité de l'EU-27 a chuté relativement rapidement entre 1960 et 1999, passant ainsi d'une moyenne de 2,59 enfants par femme à 1,42. Il a ensuite quelque peu repris pour atteindre 1,5 en 2004, avec un peu plus de 5 millions de naissances vivantes enregistrées chaque année au sein de l'EU-27 au cours de la majeure partie de la dernière décennie. Ces chiffres globaux masquent de fortes disparités entre les États membres puisque les taux de fécondité ont commencé à diminuer au rythme le plus rapide dans les pays d'Europe du Nord, suivis dans les années 1980 par le sud de l'Europe et dans les années 1990 par un grand nombre des 12 États membres qui ont récemment adhéré à l'UE. En 2005, certains des taux de fécondité les plus bas au sein de l'EU-27 ont été enregistrés dans le sud et l'est de l'Europe.

L'âge moyen des femmes à la naissance de leur enfant est passé à plus de 30 ans dans cinq des États membres (Espagne, Italie, Pays-Bas, Suède et Danemark) en 2005 et se situait entre 29 et 30 ans dans dix autres États membres. La tendance consistant à repousser la naissance du premier enfant a été plus marquée au cours de la dernière décennie en République tchèque, dans les pays baltes, la Hongrie et la Slovénie où l'âge moyen des femmes à la naissance de leur enfant a augmenté d'au moins deux ans entre 1995 et 2005.

Les naissances hors mariage ont représenté une part croissante du nombre total de naissances avec près de 33 % de l'ensemble des naissances dans l'EU-27 en 2005, reflétant en partie le succès grandissant du concubinage. Une majorité d'enfants en Suède et en Estonie sont nés hors mariage et environ 40 % de ceux nés au Danemark, en France, en Lettonie, en Slovénie, en Finlande et au Royaume-Uni sont également nés hors mariage en 2005.

Les gains les plus importants en termes de chiffres absolus de naissances au niveau régional entre 2005 et 2030 sont prévus pour plusieurs régions aux Pays-Bas (Flevoland, Utrecht, Groningen et Noord-Holland), ainsi que dans l'archipel de Åland (Finlande), en Sydsverige et en Västsverige (Suède) et dans les provinces du Luxembourg et de Namur (Belgique) ( ). En revanche, le nombre de naissances dans les régions de Voreio Aigaio (Grèce), de Castille-et-Léon, de Galice et dans la principauté des Asturies (ensemble de l'Espagne), ainsi que dans les régions de Severozapaden (Bulgarie) et de Chemnitz (Allemagne) devrait chuter de 40 à 45 %, tandis qu'une diminution globale d'un peu plus de 50 % est prévue pour Dessau (Allemagne également).

(5) Données non disponibles pour la France et le Royaume-Uni.

SOURCES

Ouvrages statistiques

La situation sociale dans l'Union européenne en 2005-2006
Statistiques de population (avec CD-ROM)
Statistiques sociales européennes – Démographie

Pocketbooks

Living conditions in Europe – statistical pocketbook – data 2002-2005

Méthodologies et documents de travail

Demographic outlook – national reports on the demographic developments in 2005
Methodology for the calculation of Eurostat's demographic indicators
Study of low fertility in the regions of the European Union: places, periods and causes

Données Internet

Démographie

- Démographie – Données nationales
  - Principaux indicateurs démographiques
    - Mouvement de la population: chiffres absolus et taux
  - Fécondité
    - Indicateurs de fécondité
    - Naissances vivantes par mois
    - Naissances vivantes par statut matrimonial et âge de la mère en années révolues
    - Naissances vivantes par statut matrimonial et âge de la mère atteint dans l'année
    - Taux de fécondité par âge
    - Naissances vivantes par rang et âge de la mère en années révolues
    - Naissances vivantes par rang et âge de la mère atteint dans l'année
    - Taux de fécondité par rang biologique, âge, et génération
- Démographie – Données régionales
  - Mouvement de la population
    - Naissances et décès
    - Naissances par âge de la mère

Projections de population

- Scénario de tendance, niveau national – Année de référence 2004
- Scénario de tendance, niveau régional – Année de référence 2004



Tableau SP.8: Nombre moyen de naissances vivantes par an

(en milliers)

	1960-65	1965-70	1970-75	1975-80	1980-85	1985-90	1990-95	1995-00	2000-05
Monde	111 829	117 740	119 550	120 479	128 653	136 825	135 888	133 632	133 493
Europe (1)	11 873	10 838	10 453	10 128	10 080	9 806	8 366	7 431	7 419
Afrique	14 449	16 066	18 151	20 550	23 311	25 728	27 850	30 062	32 816
Asie	70 704	76 143	75 917	74 190	78 945	84 627	82 844	79 547	76 623
Amérique latine et Caraïbes	9 691	10 233	10 804	11 389	11 769	11 790	11 757	11 683	11 601
Amérique du Nord	4 663	4 002	3 735	3 760	4 064	4 356	4 518	4 341	4 461
Océanie	449	459	491	463	484	518	554	567	573
EU-27	7 595	7 501	6 944	6 473	6 166	5 919	5 554	5 106	5 059
Chine	26 313	28 798	25 131	20 745	21 627	24 721	21 555	19 848	17 569
Inde	19 108	20 241	21 699	23 452	25 048	26 524	27 890	27 728	27 408
Japon	1 662	1 793	2 147	1 759	1 533	1 281	1 213	1 213	1 141
Fédération de Russie	2 585	1 854	2 027	2 163	2 371	2 363	1 620	1 326	1 441
États-Unis	4 197	3 618	3 383	3 396	3 689	3 973	4 123	3 992	4 124

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (tps00111), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Les naissances vivantes sont les naissances d'enfants montrant un signe quelconque de vie (naissances totales minus les mort-nés).

Tableau SP.9: Nombre de naissances vivantes

(en milliers)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27 (1)	5 132,9	5 117,9	5 075,0	5 072,5	5 123,1	5 021,9	4 993,2	5 040,7	5 116,8	5 134,4	:
Zone euro (1)	3 162,8	3 186,0	3 178,1	3 207,7	3 275,9	3 224,3	3 218,4	3 233,6	3 269,5	3 257,1	:
Belgique	116,4	116,2	114,5	113,5	116,3	114,0	111,1	112,1	115,6	117,8	:
Bulgarie	72,2	64,1	65,4	72,3	73,7	68,2	66,5	67,4	69,9	71,1	74,0
République tchèque	90,4	90,7	90,5	89,5	90,9	90,7	92,8	93,7	97,7	102,2	105,8
Danemark	67,6	67,6	66,2	66,2	67,1	65,5	64,1	64,7	64,6	64,3	65,0
Allemagne	796,0	812,2	785,0	770,7	767,0	734,5	719,3	706,7	705,6	685,8	*675,0*
Estonie	13,2	12,6	12,2	12,4	13,1	12,6	13,0	13,0	14,0	14,4	14,9
Irlande	50,7	52,8	54,0	53,9	54,8	57,9	60,5	61,5	62,0	61,0	:
Grèce	100,7	102,0	100,9	100,6	103,3	102,3	103,6	104,4	105,7	107,5	*111,0*
Espagne	362,6	369,0	365,2	380,1	397,6	406,4	418,8	441,9	454,6	466,4	*475,0*
France	764,7	758,1	768,6	776,5	808,2	804,1	793,6	793,9	800,2	807,8	*830,9*
Italie	528,1	534,5	515,4	537,2	543,1	535,3	538,2	544,1	562,6	554,0	560,0
Chypre	9,6	9,3	8,9	8,5	8,4	8,2	7,9	8,1	8,3	8,2	8,8
Lettonie	19,8	18,8	18,4	19,4	20,2	19,7	20,0	21,0	20,3	21,5	22,3
Lituanie	39,1	37,8	37,0	36,4	34,1	31,5	30,0	30,6	30,4	30,5	31,3
Luxembourg	5,7	5,5	5,4	5,6	5,7	5,5	5,3	5,3	5,5	5,4	5,5
Hongrie	105,3	100,4	97,3	94,6	97,6	97,0	96,8	94,6	95,1	97,5	*99,9*
Malte	5,0	4,8	4,7	4,4	4,4	4,0	3,9	4,1	3,9	3,9	3,9
Pays-Bas	189,5	192,4	199,4	200,4	206,6	202,6	202,1	200,3	194,0	187,9	185,1
Autriche	88,8	84,0	81,2	78,1	78,3	75,5	78,4	76,9	79,0	78,2	77,9
Pologne	428,2	412,6	395,6	382,0	378,3	368,2	353,8	351,1	356,1	364,4	374,2
Portugal	110,4	113,0	113,5	116,0	120,0	112,8	114,4	112,5	109,3	109,4	*105,4*
Roumanie	231,3	236,9	237,3	234,6	234,5	220,4	210,5	212,5	216,3	221,0	219,5
Slovénie	18,8	18,2	17,9	17,5	18,2	17,5	17,5	17,3	18,0	18,2	*18,9*
Slovaquie	60,1	59,1	57,6	56,2	55,2	51,1	50,8	51,7	53,7	54,4	53,9
Finlande	60,7	59,3	57,1	57,6	56,7	56,2	55,6	56,6	57,8	57,7	58,8
Suède	95,3	90,5	89,0	88,2	90,4	91,5	95,8	99,2	100,9	101,3	105,9
Royaume-Uni	732,9	726,6	716,9	700,0	679,0	669,1	668,8	695,5	716,0	722,5	*748,5*
Croatie	53,8	55,5	47,1	45,2	43,7	41,0	40,1	39,7	40,3	42,5	41,4
ARY de Macédoine	31,4	29,5	29,2	27,3	29,3	27,0	27,8	27,0	23,4	22,5	22,6
Turquie	1 486,0	1 500,0	1 505,0	1 501,0	1 494,0	1 486,0	1 482,0	1 479,0	1 360,0	1 361,0	1 362,0
Islande	4,3	4,2	4,2	4,1	4,3	4,1	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4
Liechtenstein	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	*0,4*
Norvège	60,9	59,8	58,4	59,3	59,2	56,7	55,4	56,5	57,0	56,8	58,5
Suisse	83,0	80,6	78,9	78,4	78,5	72,3	72,4	71,8	73,1	72,9	*73,6*

(1) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tps00111)

Tableau SP.10: Taux brut de natalité

(en ‰)

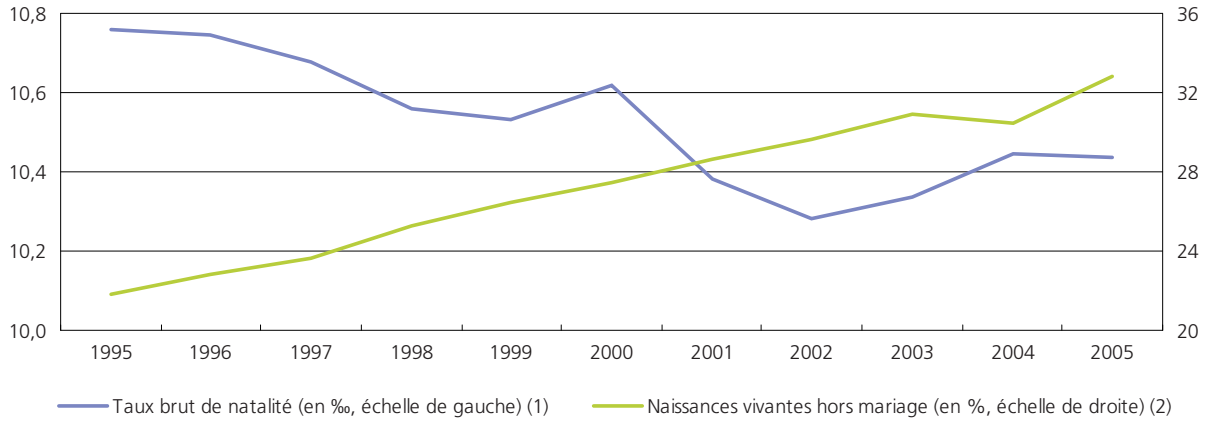
	1960-65	1965-70	1970-75	1975-80	1980-85	1985-90	1990-95	1995-00	2000-05
Monde	35,1	33,4	30,8	28,3	27,6	27,0	24,7	22,6	21,1
Europe (1)	19,2	16,8	15,7	14,8	14,4	13,7	11,5	10,2	10,2
Afrique	48,0	47,0	46,5	45,9	45,1	43,2	40,8	38,9	37,7
Asie	39,2	37,7	33,5	29,5	28,5	27,9	25,0	22,2	20,1
Amérique latine et Caraïbes	41,0	37,9	35,3	33,0	30,6	27,8	25,3	23,2	21,5
Amérique du Nord	22,0	17,7	15,7	15,1	15,5	15,8	15,5	14,1	13,8
Océanie	26,7	24,5	24,0	21,0	20,4	20,1	19,9	18,9	17,8
EU-27	18,4	17,6	15,8	14,3	13,4	12,7	11,7	10,7	10,4
Chine	38,0	36,9	28,6	21,5	20,9	22,3	18,2	16,0	13,6
Inde	40,7	38,8	37,3	36,0	34,3	32,5	30,7	27,7	25,1
Japon	17,2	17,6	19,9	15,4	12,9	10,5	9,7	9,6	9,0
Fédération de Russie	21,0	14,4	15,3	15,9	16,8	16,2	10,9	8,9	9,9
États-Unis	21,8	17,7	15,7	15,1	15,6	15,9	15,7	14,4	14,1

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (tps00112), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population.

Le taux brut de natalité est le rapport entre le nombre de naissances de l'année considérée et la population moyenne de l'année. La valeur est exprimée en pour 1 000 habitants.

Figure SP.18: Naissances vivantes hors mariage et taux brut de natalité, EU-27



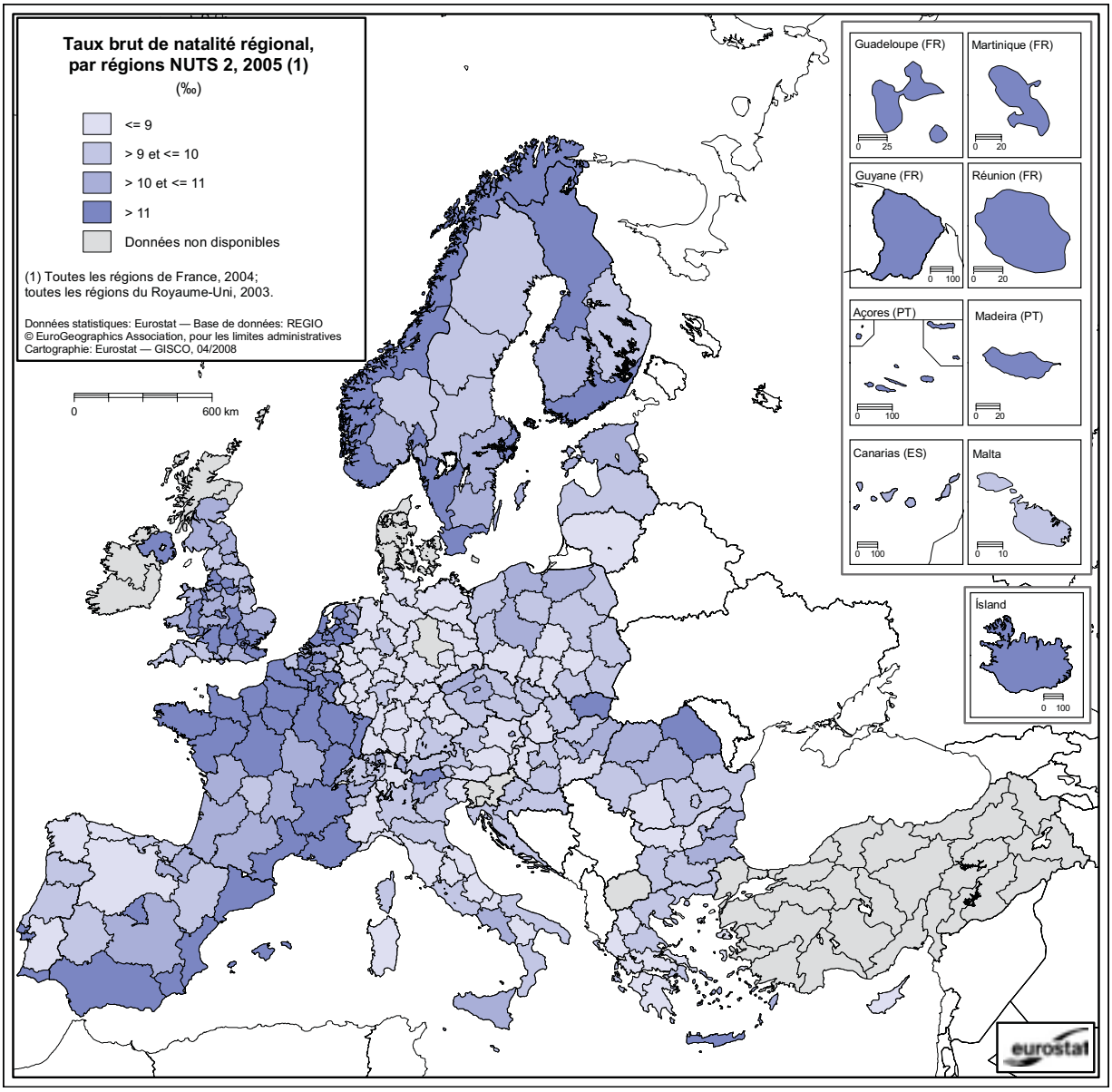
(1) Rupture des séries, 1998.
(2) À l'exclusion de la Belgique à partir de 1998.

Source: Eurostat (tps00018 et tps00112)

Naissances pour lesquelles l'état matrimonial de la mère au moment de l'accouchement est différent de mariée.

Carte SP.2: Taux brut de natalité régional par régions NUTS 2, 2005

(en ‰)



Source: Eurostat (d3natmo)

Tableau SP.11: Taux de fécondité moyens

(nombre moyen d'enfants par femme)

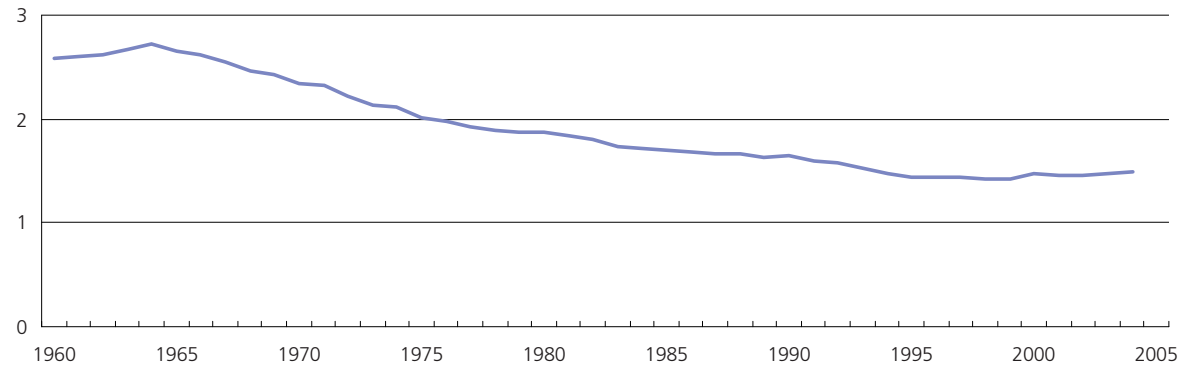
	1960-65	1965-70	1970-75	1975-80	1980-85	1985-90	1990-95	1995-00	2000-05
Monde	4,98	4,90	4,47	3,92	3,58	3,38	3,05	2,80	2,65
Europe (1)	2,58	2,36	2,16	1,97	1,89	1,83	1,57	1,40	1,41
Afrique	6,87	6,80	6,72	6,61	6,45	6,13	5,68	5,28	4,98
Asie	5,65	5,67	5,04	4,19	3,67	3,40	2,97	2,67	2,47
Amérique latine et Caraïbes	5,97	5,54	5,04	4,48	3,92	3,41	3,03	2,73	2,52
Amérique du Nord	3,35	2,55	2,01	1,78	1,81	1,89	1,99	1,95	1,99
Océanie	3,98	3,57	3,23	2,73	2,59	2,51	2,48	2,42	2,37
EU-25	2,64	2,54	2,23	1,94	1,79	1,67	1,56	1,43	1,48
Chine	5,72	6,06	4,86	3,32	2,55	2,46	1,92	1,78	1,70
Inde	5,82	5,61	5,26	4,89	4,50	4,15	3,86	3,46	3,11
Japon	2,02	2,00	2,07	1,81	1,76	1,66	1,49	1,39	1,29
Fédération de Russie	2,55	2,02	2,03	1,94	2,04	2,12	1,55	1,25	1,30
États-Unis	3,31	2,55	2,02	1,79	1,83	1,92	2,03	1,99	2,04

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_find), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.19: Taux de fécondité, EU-25

(nombre moyen d'enfants par femme)



Source: Eurostat (demo_find)

Tableau SP.12: Taux de fécondité

(nombre moyen d'enfants par femme)

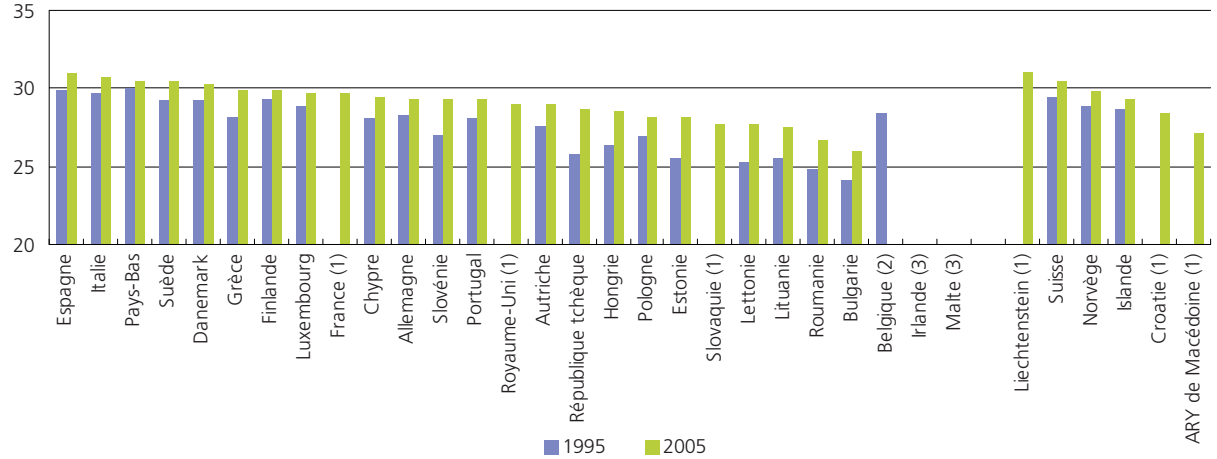
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Belgique	1,56	1,59	1,60	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	1,23	1,23	1,09	1,11	1,23	1,30	1,24	1,21	1,23	1,29	1,31
République	1,28	1,18	1,17	1,16	1,13	1,14	1,14	1,17	1,18	1,23	1,28
Danemark	1,80	1,75	1,76	1,73	1,74	1,78	1,76	1,72	1,76	1,78	1,80
Allemagne	:	:	:	:	:	1,38	1,35	1,34	1,34	1,36	1,34
Estonie	1,38	1,37	1,32	1,28	1,32	1,38	1,34	1,37	1,37	1,47	1,50
Irlande	1,84	1,88	1,93	1,93	1,89	1,88	1,93	1,96	1,95	1,93	1,86
Grèce	1,31	1,28	1,28	1,26	1,24	1,26	1,25	1,27	1,28	1,30	1,33
Espagne	1,17	1,16	1,17	1,16	1,19	1,23	1,24	1,26	1,31	1,33	1,35
France	:	:	:	1,78	1,81	1,89	1,90	1,88	1,89	1,92	1,94
Italie	1,19	1,20	1,21	:	1,23	1,26	1,18	1,22	1,24	:	1,31
Chypre	2,02	1,95	1,86	1,76	1,67	1,60	1,37	1,27	1,25	1,47	1,40
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	1,23	1,29	1,24	1,31
Lituanie	1,55	1,49	1,47	1,46	1,46	1,39	1,30	1,24	1,26	1,26	1,27
Luxembourg	1,69	1,77	1,71	1,68	1,74	1,76	1,65	1,63	1,63	1,70	1,70
Hongrie	1,57	1,46	1,37	1,32	1,28	1,32	1,31	1,30	1,27	1,28	1,31
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	1,53	1,53	1,56	1,63	1,65	1,72	1,71	1,73	1,75	1,72	1,71
Autriche	1,42	1,45	1,39	1,37	1,34	1,36	1,33	1,39	1,38	1,42	1,40
Pologne	:	:	1,51	1,44	1,37	1,35	1,31	1,25	1,22	1,23	1,24
Portugal	1,41	1,44	1,47	1,47	1,50	1,55	1,45	1,47	1,44	1,40	1,40
Roumanie	1,41	1,37	1,40	1,40	1,39	1,39	1,31	1,25	1,27	1,29	1,32
Slovénie	1,29	1,28	1,25	1,23	1,21	1,26	1,21	1,21	1,20	1,25	1,26
Slovaquie	1,52	1,47	1,43	1,37	1,33	1,30	1,20	1,18	1,20	1,24	1,25
Finlande	1,81	1,76	1,75	1,70	1,73	1,73	1,73	1,72	1,77	1,80	1,80
Suède	1,73	1,60	1,52	1,50	1,50	1,54	1,57	1,65	1,71	1,75	1,77
Royaume-Uni	1,71	1,73	1,72	1,71	1,68	1,64	1,63	1,64	1,71	1,76	1,78
Croatie	:	:	:	:	:	1,46	1,37	:	1,32	1,34	1,41
ARY de Macédoine	2,12	2,07	1,93	1,90	1,76	1,88	1,73	1,80	1,77	1,52	1,46
Islande	2,08	2,12	2,04	2,05	1,99	2,08	1,95	1,93	1,99	2,04	2,05
Liechtenstein	:	:	:	:	:	1,57	1,52	1,47	1,36	1,44	1,49
Norvège	1,87	1,89	1,86	1,81	1,85	1,85	1,78	1,75	1,80	1,83	1,84
Suisse	1,48	1,50	1,48	1,47	1,48	1,50	1,38	1,39	1,38	1,42	1,42

Source: Eurostat (tps00015)

Nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il s'agit donc de la descendance finale d'une génération fictive, calculée en cumulant les taux de fécondité par âge des femmes pour l'année considérée (les effectifs de femmes à chaque âge étant supposés égaux). Le taux de fécondité total est également utilisé pour indiquer le seuil de fécondité assurant le renouvellement de la population; dans les pays plus développés, le taux de 2,1 enfants par femme est considéré comme le seuil de renouvellement de la population.

Figure SP.20: Âge moyen des femmes à la maternité

(en années)



(1) Non disponible, 1995.
(2) Non disponible, 2005.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00017 et demo_find)

Âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants. Pour une année civile donnée, on calcule l'âge moyen des femmes à la maternité à partir des taux de fécondité par âge (l'âge variant en général de 15 à 49 ans, période de vie féconde). Ainsi calculé, cet âge moyen n'est pas influencé par une structure de population spécifique (effectifs des mères à chaque âge) et se prête plus facilement à des comparaisons aux niveaux géographique et historique.



Tableau SP.13: Âge moyen des femmes à la maternité

(en années)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Belgique	28,4	28,5	28,6	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	24,2	24,4	24,5	24,5	24,7	25,0	25,1	25,3	25,5	25,7	26,0
République tchèque	25,8	26,1	26,4	26,6	26,9	27,2	27,5	27,8	28,0	28,3	28,7
Danemark	29,2	29,3	28,9	29,0	29,1	29,2	29,2	29,9	30,0	30,1	30,2
Allemagne	28,3	28,4	28,5	28,6	28,7	28,7	28,8	29,0	29,1	29,3	29,4
Estonie	25,5	25,8	26,1	26,3	26,5	27,0	27,2	27,5	27,7	27,9	28,2
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	28,2	28,4	28,6	28,7	28,9	29,6	29,2	29,3	29,5	29,6	29,9
Espagne	30,0	30,2	30,4	30,5	30,6	30,7	30,7	30,8	30,8	30,9	30,9
France	:	:	:	29,3	29,3	29,3	29,3	29,4	29,5	29,6	29,6
Italie	29,7	29,9	30,4	:	30,3	30,3	30,4	30,6	30,7	:	30,7
Chypre	28,1	28,1	28,3	28,4	28,6	28,7	28,9	29,1	29,2	29,2	29,5
Lettonie	25,4	25,5	25,9	26,2	26,3	26,7	26,9	27,1	27,2	27,4	27,7
Lituanie	25,6	25,7	26,0	26,3	26,4	26,6	26,8	26,9	27,1	27,4	27,5
Luxembourg	28,9	29,2	29,2	29,2	29,4	29,3	29,3	29,5	29,6	29,7	29,7
Hongrie	26,3	26,5	26,6	26,8	27,0	27,3	27,6	27,8	28,0	28,2	28,5
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	30,0	30,1	30,2	30,2	30,3	30,3	30,3	30,3	30,4	30,5	30,5
Autriche	27,7	27,8	27,9	28,0	28,1	28,2	28,4	28,6	28,8	28,8	29,0
Pologne	26,9	27,0	27,1	27,2	27,3	27,4	27,6	27,8	27,9	28,1	28,2
Portugal	28,0	28,1	28,3	28,4	28,5	28,6	28,8	28,9	29,0	29,2	29,3
Roumanie	24,9	25,1	25,1	25,3	25,5	25,7	25,8	26,1	26,2	26,4	26,7
Slovénie	27,0	27,3	27,5	27,8	28,0	28,2	28,5	28,8	28,9	29,2	29,4
Slovaquie	:	:	26,0	26,2	26,4	25,8	26,8	27,0	27,3	27,4	27,7
Finlande	29,3	29,3	29,4	29,5	29,6	29,6	29,7	29,7	28,9	29,9	29,9
Suède	29,2	29,4	29,5	29,7	29,8	29,9	30,0	30,1	30,3	30,4	30,5
Royaume-Uni	:	:	28,3	28,4	28,4	28,5	28,6	28,7	28,8	29,0	29,0
Croatie	:	:	:	:	:	27,8	27,9	:	28,0	28,2	28,4
ARY de Macédoine	:	:	:	26,2	26,2	26,4	26,6	26,7	26,8	27,0	27,2
Islande	28,7	28,8	28,6	28,8	28,7	28,9	29,1	29,3	29,3	29,5	29,4
Liechtenstein	:	:	:	:	:	30,1	29,8	30,8	29,6	31,0	31,1
Norvège	28,8	28,9	29,1	29,2	29,3	29,3	29,4	29,5	29,7	29,7	29,8
Suisse	29,4	29,5	29,6	29,7	29,7	29,8	30,0	30,1	30,2	30,4	30,5

Source: Eurostat (tps00017)

Tableau SP.14: Descendance finale par génération de la mère

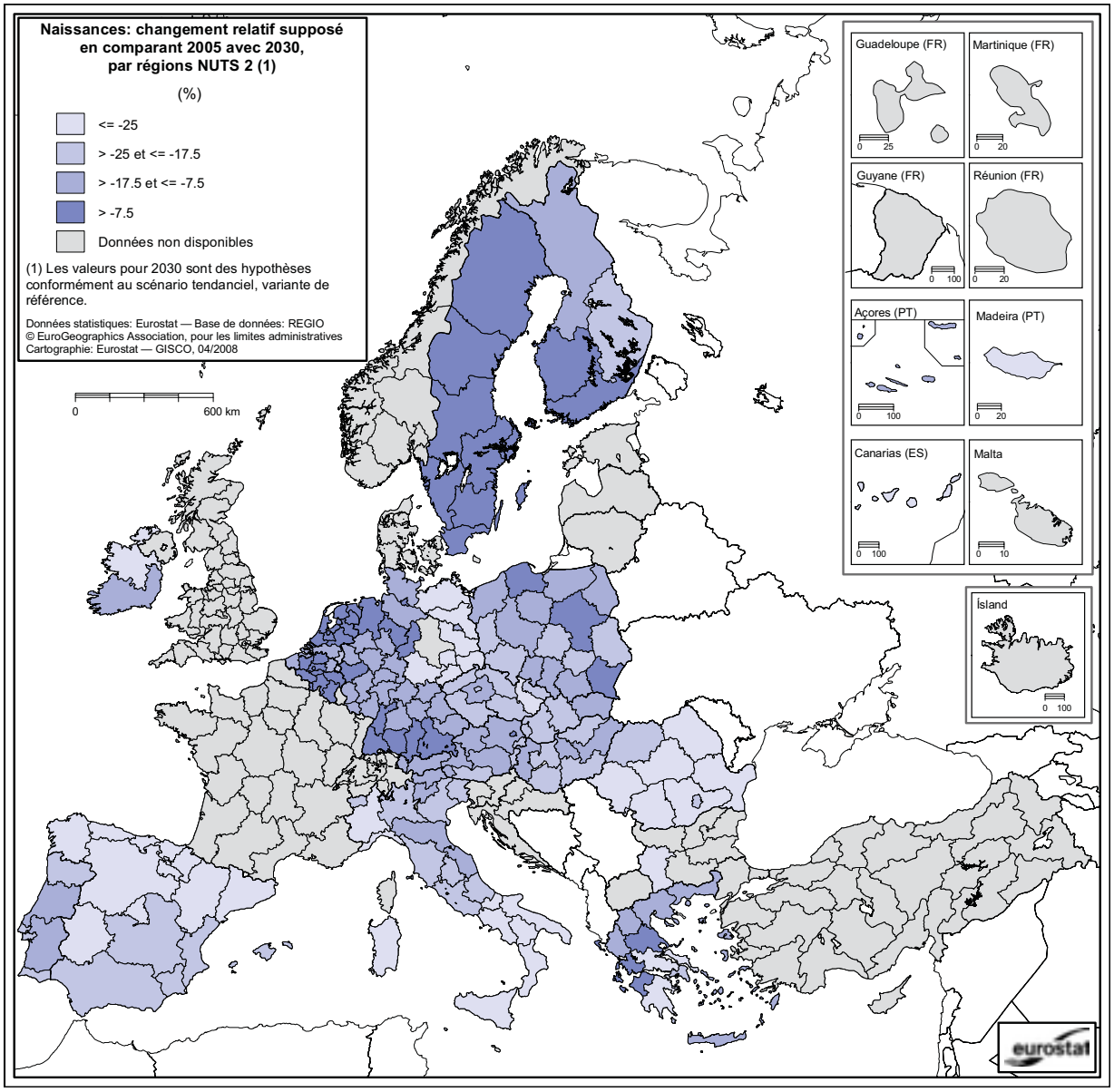
(nombre moyen d'enfants par femme)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Belgique	1,87	1,84	1,84	1,81	1,80	1,78	1,76	:	:	:	:	:
Bulgarie	:	:	1,87	1,86	1,87	1,81	1,81	1,77	1,73	1,67	1,64	1,61
République tchèque	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Danemark	1,87	1,89	1,88	1,88	1,89	1,89	1,89	1,92	1,95	1,95	1,95	1,92
Allemagne	1,66	1,63	1,61	1,59	1,56	1,55	1,52	1,49	1,48	1,47	1,47	1,47
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	1,97	1,86	1,84	1,78	1,79	1,77	1,75	1,78	1,71	1,63	1,57	1,52
Espagne	1,79	1,70	1,67	1,66	1,69	1,61	1,58	1,58	1,52	1,48	1,45	:
France	2,12	2,09	2,08	2,07	2,04	2,03	2,02	2,01	2,01	1,99	1,99	1,97
Italie	1,68	1,63	1,62	1,59	1,56	1,54	1,51	1,50	:	:	:	:
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	1,92	1,91	1,91	1,88	1,86	1,84	1,80	1,82	1,79	1,77	1,69	1,64
Lituanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Luxembourg	1,74	1,77	1,81	1,80	1,84	1,83	1,86	1,87	1,81	1,82	1,83	1,84
Hongrie	2,01	2,03	2,03	1,99	1,98	1,97	1,96	1,94	1,91	1,88	1,83	1,81
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	1,86	1,83	1,83	1,81	1,79	1,78	1,78	1,77	1,76	1,75	1,74	:
Autriche	1,58	1,57	1,58	1,58	1,59	1,62	1,62	1,61	1,60	1,60	1,60	1,60
Pologne	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Portugal	1,88	1,86	1,87	1,82	1,82	1,82	1,81	1,79	1,74	1,70	1,66	1,64
Roumanie	2,16	2,11	2,04	2,02	1,97	1,91	1,85	1,65	1,68	1,68	1,66	1,67
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	1,72	1,67	1,62	:	:
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Finlande	1,96	1,95	1,93	1,93	1,91	1,91	1,89	1,87	1,90	1,89	1,86	:
Suède	2,05	2,03	2,03	2,02	2,01	2,00	1,99	1,98	1,98	1,97	1,96	:
Royaume-Uni	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Croatie	2,47	2,50	2,38	2,43	2,40	2,39	2,34	2,41	2,38	2,28	2,35	2,29
ARY de Macédoine	2,09	2,10	2,10	2,08	2,08	2,08	2,07	2,06	2,07	2,05	2,04	2,02
Islande	1,71	1,82	1,74	1,69	1,67	1,66	1,66	1,65	1,63	1,63	1,60	:

Source: Eurostat (tps00016)

Nombre moyen d'enfants nés de femmes d'une génération donnée à la fin de leurs années de fécondité. Ce chiffre est calculé en ajoutant les taux de fécondité par âge de la mère observés pendant plusieurs années, jusqu'à ce que la cohorte ait atteint l'âge en question (en général, on ne tient compte que des années comprises entre 15 et 49 ans). En pratique, les taux de fécondité des femmes plus âgées peuvent être estimés à l'aide des taux observés chez les générations précédentes, sans attendre que la cohorte ait atteint la fin de la période de reproduction.

Carte SP.3: Naissances: changement relatif supposé en comparant 2005 avec 2030, par régions NUTS 2
(en %)



Source: Eurostat (proj_rtbp_dem_eve)

Tableau SP.15: Hypothèse de taux de fécondité futur- variante de base
(nombre moyen d'enfants par femme)

	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Belgique	1,63	1,66	1,68	1,69	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70
Bulgarie	1,21	1,25	1,29	1,34	1,39	1,44	1,47	1,49	1,50	1,50
République tchèque	1,15	1,24	1,37	1,44	1,48	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Danemark	1,77	1,78	1,78	1,79	1,79	1,79	1,80	1,80	1,80	1,80
Allemagne	1,37	1,41	1,43	1,44	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45
Estonie	1,40	1,45	1,49	1,54	1,58	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
Irlande	1,95	1,89	1,84	1,81	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80
Grèce	1,32	1,41	1,47	1,49	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Espagne	1,31	1,36	1,39	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40
France	1,88	1,87	1,86	1,86	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85
Italie	1,32	1,38	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40
Chypre	1,45	1,43	1,46	1,49	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Lettonie	1,32	1,42	1,48	1,53	1,57	1,59	1,60	1,60	1,60	1,60
Lituanie	1,29	1,30	1,35	1,41	1,49	1,55	1,59	1,60	1,60	1,60
Luxembourg	1,66	1,73	1,77	1,78	1,79	1,79	1,80	1,80	1,80	1,80
Hongrie	1,30	1,33	1,41	1,51	1,57	1,59	1,60	1,60	1,60	1,60
Malte	1,62	1,49	1,49	1,54	1,58	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
Pays-Bas	1,75	1,76	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Autriche	1,40	1,42	1,44	1,44	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45
Pologne	1,19	1,19	1,29	1,42	1,53	1,58	1,60	1,60	1,60	1,60
Portugal	1,47	1,52	1,56	1,59	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
Roumanie	1,30	1,34	1,37	1,40	1,44	1,47	1,49	1,50	1,50	1,50
Slovénie	1,18	1,27	1,38	1,46	1,49	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Slovaquie	1,18	1,18	1,23	1,33	1,43	1,52	1,57	1,59	1,60	1,60
Finlande	1,77	1,78	1,79	1,79	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80
Suède	1,77	1,84	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85
Royaume-Uni	1,72	1,74	1,74	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75

Source: Eurostat (proj_tbp_asm)



L'ESPÉRANCE DE VIE ET LA MORTALITÉ

INTRODUCTION

Parmi les autres facteurs qui contribuent au vieillissement de la population de l'Union européenne figure l'allongement progressif de l'espérance de vie.

Celui-ci peut être attribué, tout au moins en partie, à l'amélioration des conditions de vie et des soins de santé, ainsi qu'à une plus grande prise de conscience des questions de santé. La première moitié du XXe siècle a été marquée par une augmentation de l'espérance de vie résultant de la baisse de la mortalité due à des maladies contagieuses (pour plus d'informations sur la mortalité infantile, veuillez consulter le chapitre 3). Durant la dernière partie du XXe siècle, l'espérance de vie a augmenté grâce à l'amélioration des conditions de vie et aux progrès de la gériatrie. L'un des facteurs déterminants a été la baisse de la mortalité due aux maladies cardio-vasculaires (pour plus d'informations sur les causes de mortalité, veuillez consulter le chapitre 3).

Afin d'évaluer la qualité de vie, un ensemble d'indicateurs d'espérance de santé a été développé pour élargir le concept d'espérance de vie à la morbidité et à l'incapacité. Ces indicateurs figurent dans la liste des indicateurs structurels sur lesquels s'appuie la Commission pour élaborer son rapport annuel de synthèse, intégrant ainsi la santé publique à la stratégie de Lisbonne.

Le traité CE (titre XIII Santé publique, article 152) souligne que «l'action de la Communauté, qui complète les politiques nationales, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé humaine». Le programme d'action communautaire actuellement en place dans le domaine de la santé publique (2003-2008) vise les objectifs suivants:

- améliorer l'information et les connaissances pour le développement de la santé publique;
- renforcer la capacité à réagir rapidement et de manière coordonnée aux menaces pour la santé;
- promouvoir la santé et prévenir les maladies en tenant compte des facteurs déterminants pour la santé dans toutes les politiques et activités.

Une stratégie a été proposée pour les systèmes de santé dans deux communications de la Commission intitulées «Moderniser la protection sociale pour le développement de soins de santé et de soins de longue durée de qualité, accessibles et durables: un appui aux stratégies nationales par la «méthode ouverte de coordination» (6) et «Suivi du processus de réflexion à haut niveau sur la mobilité des patients et l'évolution des soins de santé dans l'Union européenne» (7).

(6) COM(2004) 304; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0304fr01.pdf.

(7) COM(2004) 301; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0301fr01.pdf.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Selon la définition des Nations unies, le décès est la disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales après la naissance sans possibilité de réanimation); cette définition ne comprend donc pas les morts fotales.

Les taux d'espérance de vie peuvent être donnés pour tous les âges. Ils indiquent le nombre moyen d'années qu'il reste à vivre à un individu qui a atteint un certain âge s'il se trouve tout au long du restant de sa vie dans les conditions de mortalité du moment (quotients de mortalité par âge). Les chiffres d'espérance de vie les plus courants concernent l'espérance de vie à la naissance, qui représente le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre. Les chiffres d'espérance de vie peuvent également être donnés pour des âges spécifiques. Dans la présente publication, ils sont aussi donnés à l'âge de 65 ans.

L'espérance de santé élargit le concept d'espérance de vie à la morbidité et à l'incapacité afin d'évaluer la qualité de vie. Il s'agit d'indicateurs composites combinant des données liées à la mortalité à des données liées à la santé. L'indicateur «Années de vie en bonne santé» (AVBS) mesure le nombre d'années qu'une personne d'un certain âge peut encore espérer vivre en bonne santé. Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activité/l'absence d'incapacités. Par conséquent, cet indicateur est aussi appelé «Espérance de vie sans incapacité». Les indicateurs AVBS sont calculés par sexe, à la naissance et à l'âge de 65 ans.

La plupart des pays mesurent la mortalité à la fois par âge en années révolues et par âge atteint dans l'année. Les taux de mortalité par âge ont été recalculés par Eurostat selon la même définition, l'âge atteint dans l'année de l'événement. Cette approche permet de recombiner les taux par génération.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'allongement de l'espérance de vie est l'un des nombreux facteurs qui contribuent au vieillissement de la population de l'Europe. Cet indicateur a augmenté progressivement pour les hommes et les femmes en Europe et dans d'autres régions du monde et la tendance devrait se poursuivre. L'espérance de vie d'un garçon à la naissance dans l'EU-27 était de 74,6 ans en 2003, contre 80,8 ans pour une fille, soit une différence d'un peu plus de six ans. Il subsiste des écarts relativement importants concernant l'espérance de vie dans l'EU-27. Pour les hommes, le taux d'espérance de vie le plus bas en 2005 a été enregistré en Lituanie (65,3 ans) et le taux le plus élevé en Suède (78,5); pour les femmes, la fourchette allait de 75,7 ans en Roumanie pour le taux le plus bas, à 83,8 ans en France pour le taux le plus élevé (2004).

Les différences par sexe quant à l'espérance de vie ont été, dans les années 1960, liées à une mortalité masculine importante. Cette tendance s'est inversée dans les années 1980 lorsque l'écart entre hommes et femmes s'est réduit dans le nord-ouest de l'Europe, puis dans le sud de l'Europe dans les années 1990. L'écart d'espérance de vie s'est resserré au cours de ces dernières années avec le léger ralentissement de la croissance de l'espérance de vie des femmes. Il est possible que cette convergence des chiffres de l'espérance de vie soit due à des conditions davantage semblables en termes de mode de vie pour les hommes et les femmes de l'UE. Par exemple, moins d'hommes travaillent dans des secteurs de l'économie où des efforts physiques intenses sont nécessaires tout au long de la journée de travail (agriculture, industrie minière ou fabrication de fer ou d'acier). On observe néanmoins une mortalité masculine constamment plus élevée tout au long du cycle de vie à l'égard de l'ensemble des principales causes de décès.

Le débat sur l'évolution possible de l'espérance de vie est vaste bien que les projections démographiques d'Eurostat suggèrent que les augmentations les plus importantes concerneront l'espérance de vie des hommes dans les États membres ayant adhéré à l'UE depuis 2004, tandis que l'écart entre hommes et femmes devrait continuer de se réduire.

L'espérance de santé peut être utilisée pour mesurer le potentiel de la population à participer à la société. De nombreux États membres envisagent actuellement de fixer l'âge légal de la retraite ou de le modifier et soutiennent des politiques qui encouragent activement les personnes âgées à travailler plus longtemps. En 2003, dans l'EU-15, les filles à la naissance pouvaient espérer vivre 66 années en bonne santé, contre 64,5 ans pour les garçons. Les années de vie en bonne santé à la naissance allaient de 60 ans en Hongrie, aux Pays-Bas (femmes uniquement), au Portugal (hommes uniquement) et en Finlande à plus de 70 ans en Italie, hommes et femmes confondus.

La population vivant plus longtemps, l'intérêt pour les personnes âgées est également grandissant, à la fois en tant qu'acteurs potentiels de la vie active et en tant que marché de consommateurs spécifique. Cette tendance se vérifie si l'on observe l'espérance de vie des personnes âgées de 65 ans: en 2005, un homme de cet âge pouvait espérer vivre 12,5 ans de plus en Lettonie et 17,4 ans de plus en Suède. L'espérance de vie des femmes de 65 ans était plus élevée, allant de 16,1 ans en Bulgarie à 21,3 ans en Espagne.

Le classement des États membres en ce qui concerne les années de vie en bonne santé à l'âge de 65 ans diffère considérablement de celui de l'espérance de vie totale. Cet indicateur est particulièrement intéressant au regard de la demande potentielle future en matière de soins de santé et de services sociaux ou de la possibilité, pour les personnes âgées, à rester dans la vie active. Pour les hommes et les femmes, l'Italie se classait comme le pays où les personnes pouvaient espérer passer la plus longue période en bonne santé après 65 ans, avec une moyenne de 14,4 ans de vie en bonne santé pour les hommes, contre 11,9 pour les femmes.

Les projections quant à l'évolution de l'espérance de vie suggèrent qu'il y aura à l'avenir un nombre croissant de personnes âgées. Par conséquent, la pyramide démographique de l'Union européenne devrait de plus en plus se caractériser par une proportion accrue de personnes âgées et très âgées dépendantes d'une proportion de plus en plus réduite de personnes jeunes. En 2050, l'espérance de vie pour les hommes devrait se situer entre 74,3 ans en Lettonie et 83,6 ans en Italie et entre 82 ans en Roumanie et 89,1 ans en Espagne pour les femmes.

SOURCES

Ouvrages statistiques

La situation sociale dans l'Union européenne en 2005-2006
Statistiques de population (avec CD-ROM)
Statistiques sociales européennes – Démographie

Pocketbooks

Living conditions in Europe – statistical pocketbook – data 2002-2005

Méthodologies et documents de travail

Demographic outlook – national reports on the demographic developments in 2005
Methodology for the calculation of Eurostat's demographic indicators

Données Internet

Démographie

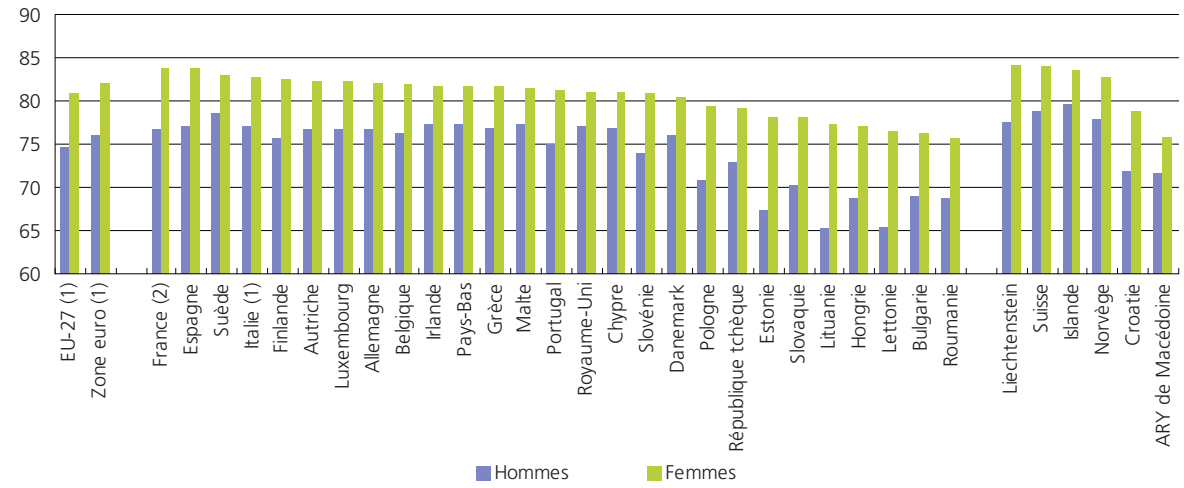
Démographie – Données nationales
Principaux indicateurs démographiques
Mouvement de la population: chiffres absolus et taux
Mortalité
Décès par mois
Décès par sexe et âge en années révolues
Décès par sexe et âge atteint dans l'année
Quotient de mortalité par sexe et âge
Espérance de vie par sexe et âge
Démographie – Données régionales
Mouvement de la population
Naissances et décès
Décès par sexe et par âge

Projections de population

Scénario de tendance, niveau national – Année de référence 2004
Scénario de tendance, niveau régional – Année de référence 2004

Figure SP.21: Espérance de vie à la naissance, 2005

(en années)



(1) 2003.
(2) 2004.

Source: Eurostat (tps00025)

Nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre s'il se trouve tout au long de sa vie dans les conditions de mortalité du moment (quotients de mortalité par âge).

Tableau SP.16: Espérance de vie à la naissance

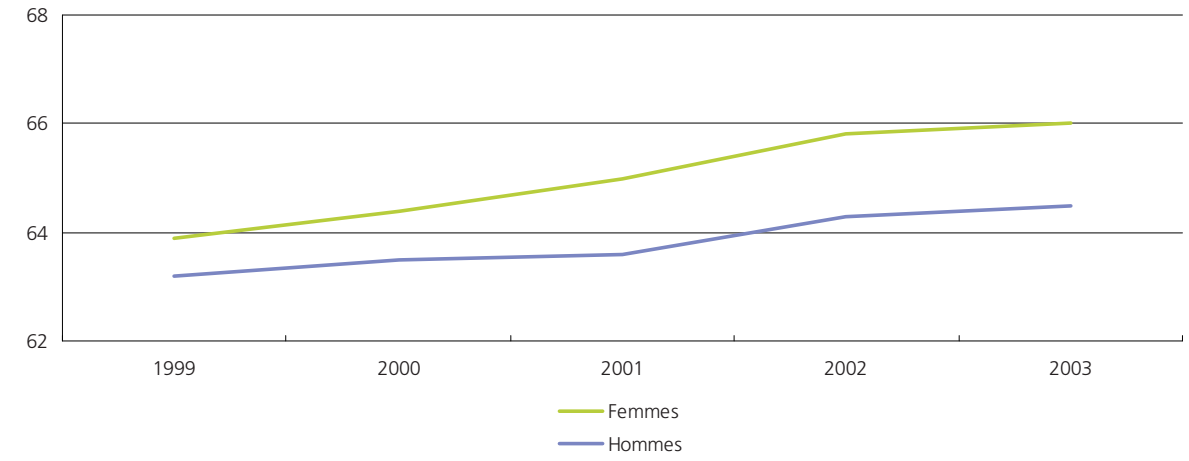
(en années)

	Hommes						Femmes					
	1995	1997	1999	2001	2003	2005	1995	1997	1999	2001	2003	2005
EU-27	:	:	:	:	74,6	:	:	:	:	:	80,8	:
Zone euro	74,0	74,7	75,2	75,5	76,0	:	80,9	81,4	81,7	82,2	82,0	:
Belgique	73,5	74,2	74,4	75,0	75,3	76,2	80,4	80,7	81,0	81,2	81,1	81,9
Bulgarie	67,4	67,0	68,3	68,5	68,9	69,0	74,9	73,8	75,0	75,4	75,9	76,2
République tchèque	69,7	70,5	71,5	72,1	72,0	72,9	76,8	77,6	78,3	78,6	78,6	79,3
Danemark	72,7	73,6	74,2	74,7	75,0	76,0	77,9	78,6	79,0	79,3	79,8	80,5
Allemagne	73,3	74,1	74,8	75,6	75,8	76,7	79,9	80,5	81,0	81,5	81,3	82,0
Estonie	61,5	64,3	64,9	64,9	66,1	67,3	74,3	75,9	76,0	76,4	77,1	78,2
Irlande	72,8	73,4	73,4	74,5	75,9	77,3	78,3	78,7	78,9	79,9	80,8	81,7
Grèce	75,0	75,4	75,5	76,0	76,5	76,8	80,1	80,4	80,5	81,0	81,2	81,6
Espagne	74,4	75,2	75,3	76,2	76,3	77,0	81,8	82,3	82,4	83,2	83,0	83,7
France	:	:	75,0	75,5	75,8	:	:	:	82,7	83,0	82,7	:
Italie	75,1	75,9	76,6	77,2	77,1	:	81,6	82,1	82,7	83,2	82,8	:
Chypre	:	:	:	:	77,4	76,8	:	:	:	:	81,6	81,1
Lettonie	:	:	:	:	65,6	65,4	:	:	:	:	75,9	76,5
Lituanie	63,3	65,5	66,3	65,9	66,4	65,3	75,1	76,6	77,0	77,6	77,8	77,3
Luxembourg	73,0	74,0	74,4	75,1	74,8	76,6	80,6	80,0	81,4	80,7	80,8	82,2
Hongrie	65,5	66,7	66,7	68,2	68,4	68,7	74,8	75,5	75,6	76,7	76,7	77,2
Malte	74,8	75,2	75,3	76,6	76,4	77,3	79,6	80,0	79,4	81,2	80,8	81,4
Pays-Bas	74,6	75,2	75,4	75,8	76,3	77,3	80,5	80,7	80,5	80,8	81,0	81,7
Autriche	73,4	74,1	74,9	75,7	75,9	76,7	80,1	80,7	81,0	81,7	81,5	82,3
Pologne	:	68,5	:	70,0	70,5	70,8	:	77,0	:	78,4	78,8	79,3
Portugal	71,7	72,2	72,6	73,5	74,2	74,9	79,0	79,3	79,7	80,5	80,6	81,3
Roumanie	65,3	65,0	66,9	67,4	67,7	68,7	73,3	73,1	74,1	74,8	75,0	75,7
Slovénie	70,8	71,1	71,8	72,3	72,5	73,9	78,5	79,1	79,5	80,4	80,3	80,9
Slovaquie	68,4	68,9	69,0	69,5	69,8	70,2	76,5	76,9	77,4	77,7	77,7	78,1
Finlande	72,9	73,5	73,8	74,6	75,2	75,6	80,4	80,7	81,2	81,7	81,9	82,5
Suède	76,2	76,8	77,1	77,6	78,0	78,5	81,7	82,0	82,0	82,2	82,5	82,9
Royaume-Uni	74,0	74,7	75,0	75,8	76,2	77,1	79,3	79,7	79,9	80,5	80,5	81,1
Croatie	:	:	:	71,0	71,2	71,8	:	:	:	78,0	78,2	78,8
ARY de Macédoine	69,8	70,3	:	70,9	70,9	71,6	74,0	74,7	:	76,1	75,7	75,9
Islande	76,0	76,4	77,4	78,3	79,5	79,6	80,1	81,6	81,4	83,2	82,5	83,5
Liechtenstein	75,0	71,9	75,5	76,3	78,4	77,5	79,9	80,4	82,9	82,5	81,6	84,1
Norvège	74,8	75,5	75,6	76,2	77,1	77,8	80,9	81,1	81,2	81,7	82,1	82,8
Suisse	75,4	76,3	76,9	77,5	78,0	78,7	81,9	82,2	82,7	83,2	83,2	84,0

Source: Eurostat (tps00025)

Figure SP.22: Années de vie en bonne santé à la naissance, EU-15 (1)

(en années)



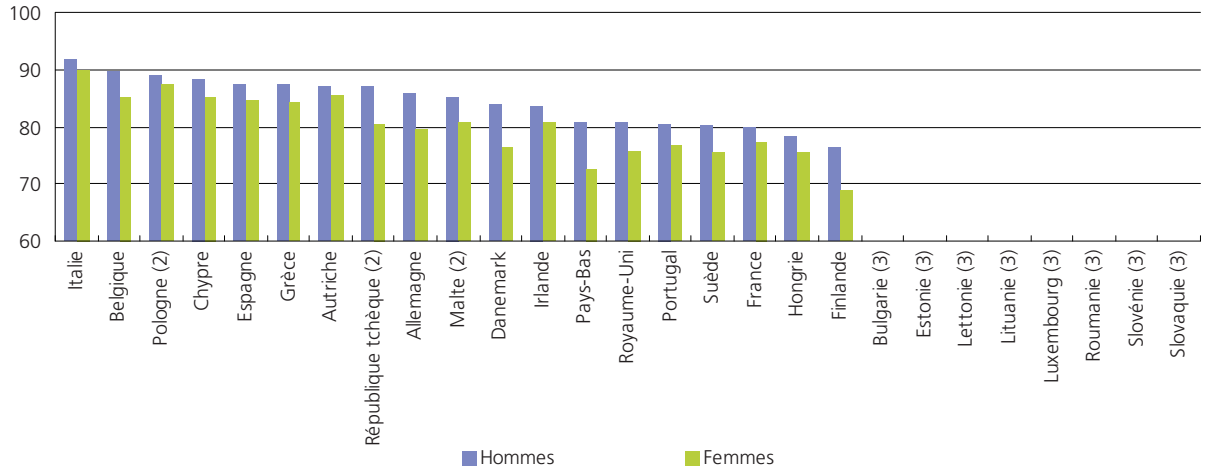
(1) Estimations.

Source: Eurostat (tsdph100)

L'indicateur années de vie en bonne santé (AVBS) mesure le nombre d'années qu'une personne à la naissance peut s'attendre à vivre en bonne santé. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne et de mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Une condition de bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).

Figure SP.23: Années de vie en bonne santé à la naissance, 2003 (1)

(en % de l'espérance de vie totale)



(1) Estimations, sauf Chypre.
(2) 2002.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdph100 et tps00025)

Tableau SP.17: Années de vie en bonne santé à la naissance

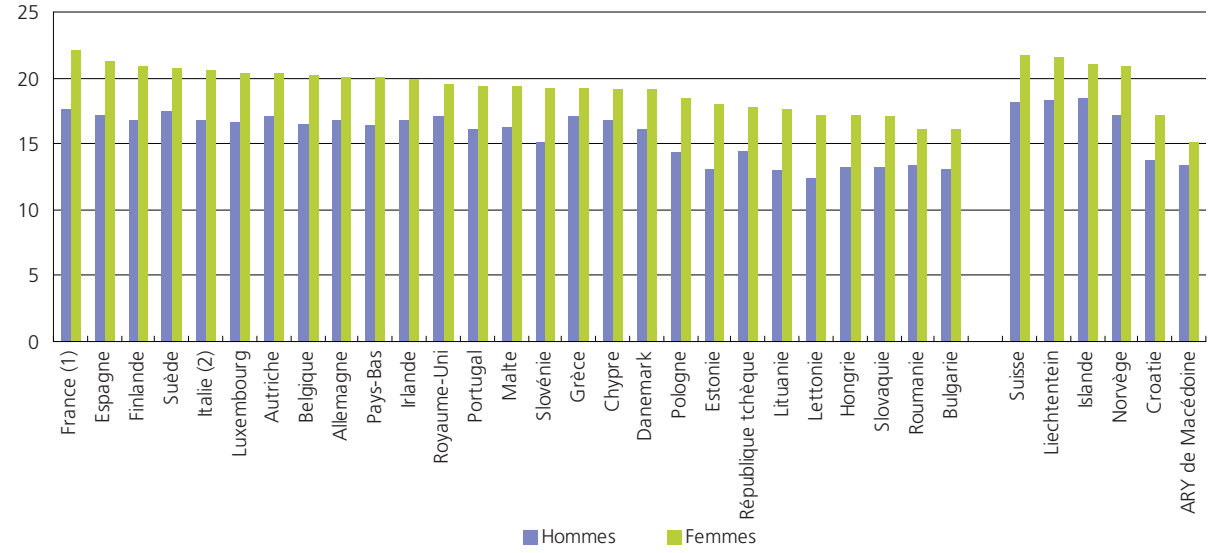
(en années)

	Hommes					Femmes				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
EU-15	*63,2*	*63,5*	*63,6*	*64,3*	*64,5*	*63,9*	*64,4*	*65,0*	*65,8*	*66,0*
Belgique	66,0	65,7	66,6	*66,9*	*67,4*	68,4	69,1	68,8	*69,0*	*69,2*
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	:	:	:	*62,8*	:	:	:	:	*63,3*	:
Danemark	62,5	62,9	62,2	*62,8*	*63,0*	60,8	61,9	60,4	*61,0*	*60,9*
Allemagne	*62,3*	*63,2*	*64,1*	*64,4*	*65,0*	*64,3*	*64,6*	*64,5*	*64,5*	*64,7*
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	63,9	63,3	63,3	*63,5*	*63,4*	67,6	66,9	66,5	*65,9*	*65,4*
Grèce	66,7	66,3	66,7	*66,7*	*66,7*	69,4	68,2	68,8	*68,5*	*68,4*
Espagne	65,6	66,5	*66,0*	*66,6*	*66,8*	69,5	69,3	*69,2*	*69,9*	*70,2*
France	60,1	*60,1*	60,5	*60,4*	*60,6*	63,3	*63,2*	63,3	*63,7*	*63,9*
Italie	68,7	69,7	*69,8*	*70,4*	*70,9*	72,1	72,9	*73,0*	*73,9*	*74,4*
Chypre	:	:	:	:	68,4	:	:	:	:	69,6
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lituanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	:	:	:	:	*53,5*	:	:	:	:	*57,8*
Malte	:	:	:	*65,1*	:	:	:	:	*65,7*	:
Pays-Bas	61,6	61,4	61,9	*61,7*	*61,7*	61,4	60,2	59,4	*59,3*	*58,8*
Autriche	63,6	64,6	64,2	*65,6*	*66,2*	:	68,0	68,5	*69,0*	*69,6*
Pologne	:	:	:	62,5	:	:	:	:	68,9	:
Portugal	58,8	60,2	59,5	*59,7*	*59,8*	60,7	62,2	62,7	*61,8*	*61,8*
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Finlande	55,8	*56,3*	56,7	*57,0*	*57,3*	57,4	*56,8*	56,9	*56,8*	*56,5*
Suède	62,0	63,1	61,9	*62,4*	*62,5*	61,8	61,9	61,0	*61,9*	*62,2*
Royaume-Uni	*61,2*	*61,3*	*61,1*	*61,4*	*61,5*	*61,3*	*61,2*	*60,8*	*60,9*	*60,9*
Norvège	:	:	:	:	*66,3*	:	:	:	:	*64,2*

Source: Eurostat (tsdph100)

Figure SP.24: Espérance de vie à 65 ans, 2005

(en années)



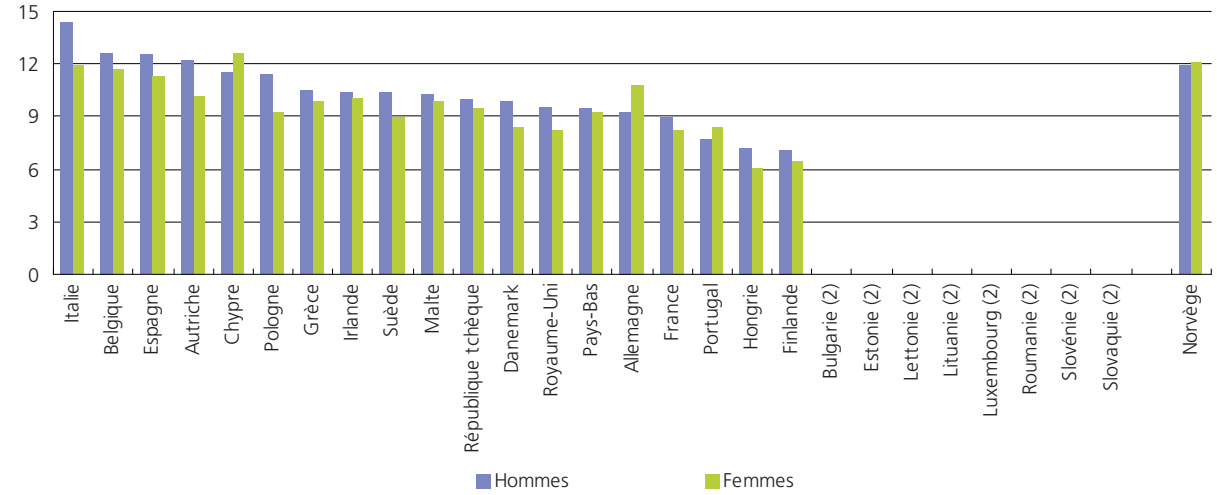
(1) 2004.
(2) 2003.

Source: Eurostat (tsdph230)

Nombre moyen d'années qu'il reste à vivre à un homme ou une femme ayant atteint l'âge de 65 ans s'il se trouve tout au long du reste de sa vie dans les conditions de mortalité du moment (quotients de mortalité par âge).

Figure SP.25: Années de vie en bonne santé à 65 ans, 2003 (1)

(en années)



(1) Hongrie et Norvège, données provisoires; République tchèque et Malte, données provisoires pour 2002; Pologne, 2002; toutes les informations restantes, sauf pour Chypre, estimations.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdph220)

L'indicateur années de vie en bonne santé (AVBS) à l'âge de 65 ans mesure le nombre d'années qu'une personne à la naissance peut s'attendre à vivre en bonne santé. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne et de mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Une condition de bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).

Tableau SP.18: Espérance de vie à 65 ans

(en années)

	Hommes						Femmes					
	1995	1997	1999	2001	2003	2005	1995	1997	1999	2001	2003	2005
EU-27	:	:	:	:	15,9	:	:	:	:	:	19,4	:
Belgique	14,8	15,2	15,5	15,9	16,0	16,6	19,3	19,5	19,7	19,9	19,6	20,2
Bulgarie	12,7	12,3	12,9	13,0	13,0	13,1	15,3	14,7	15,4	15,7	15,9	16,1
République tchèque	12,7	13,2	13,7	14,0	13,8	14,4	16,2	16,7	17,1	17,3	17,2	17,7
Danemark	14,1	14,6	15,0	15,2	15,6	16,1	17,6	18,0	18,1	18,3	18,5	19,1
Allemagne	14,8	15,2	15,6	16,1	16,2	16,9	18,7	19,1	19,4	19,8	19,6	20,1
Estonie	12,0	12,5	12,6	12,7	12,7	13,1	16,1	16,8	17,0	17,3	17,4	18,1
Irlande	13,5	14,0	14,1	15,0	15,9	16,8	17,2	17,6	17,6	18,5	19,2	20,0
Grèce	15,9	16,2	16,2	16,5	16,7	17,1	18,2	18,4	18,4	18,7	18,7	19,2
Espagne	16,2	16,4	16,2	16,9	16,8	17,3	20,2	20,5	20,3	21,0	20,8	21,3
France	:	:	16,6	17,0	17,0	:	:	:	21,2	21,5	21,0	:
Italie	15,8	16,1	16,4	16,9	16,8	:	19,9	20,2	20,5	21,0	20,6	:
Chypre	:	:	:	:	16,8	16,8	:	:	:	:	19,3	19,1
Lettonie	:	:	:	:	12,6	12,5	:	:	:	:	16,8	17,2
Lituanie	12,9	13,2	13,4	13,5	13,3	13,0	16,9	17,3	17,6	17,9	18,1	17,6
Luxembourg	14,8	14,8	15,3	16,0	15,3	16,7	19,7	19,2	19,9	19,7	18,9	20,4
Hongrie	12,2	12,5	12,5	13,2	13,0	13,3	16,0	16,3	16,2	17,0	16,9	17,2
Malte	15,5	14,6	15,0	15,7	15,6	16,2	17,6	18,4	17,8	18,7	18,7	19,4
Pays-Bas	14,7	15,1	15,2	15,6	15,8	16,4	19,2	19,3	19,2	19,4	19,5	20,1
Autriche	15,0	15,2	15,7	16,4	16,4	17,0	18,8	19,1	19,4	20,0	19,8	20,4
Pologne	:	13,1	:	13,7	13,9	14,3	:	16,8	:	17,7	18,0	18,5
Portugal	14,7	14,9	15,0	15,7	15,7	16,1	18,1	18,4	18,5	19,1	19,0	19,4
Roumanie	12,7	12,6	12,9	13,2	13,1	13,4	15,3	15,2	15,5	16,0	15,8	16,2
Slovénie	13,7	14,0	14,1	14,5	14,3	15,2	17,7	18,0	18,3	19,0	18,8	19,3
Slovaquie	12,7	12,9	13,0	13,0	13,2	13,3	16,2	16,5	16,8	16,8	16,9	17,1
Finlande	14,6	15,0	15,2	15,7	16,2	16,8	18,8	19,1	19,5	19,8	20,0	21,0
Suède	16,0	16,3	16,5	16,9	17,1	17,4	19,9	20,1	20,1	20,2	20,4	20,7
Royaume-Uni	14,6	15,1	15,4	16,1	16,3	17,0	18,2	18,5	18,6	19,2	19,1	19,5
Croatie	:	:	:	13,5	13,4	13,8	:	:	:	16,9	16,8	17,3
ARY de Macédoine	13,0	13,0	:	13,5	13,2	13,4	14,8	15,0	:	15,6	15,2	15,2
Islande	16,2	16,4	16,9	17,5	18,1	18,4	19,1	20,1	19,4	21,3	20,2	21,0
Liechtenstein	16,9	14,5	14,8	17,3	17,0	18,3	19,2	19,8	19,8	19,9	20,6	21,6
Norvège	15,1	15,6	15,7	16,2	16,8	17,3	19,3	19,5	19,6	19,9	20,3	20,9
Suisse	16,2	16,6	16,9	17,3	17,6	18,1	20,4	20,5	20,8	21,3	21,1	21,8

Source: Eurostat (tsdph230)

Tableau SP.19: Projections des naissances et des décès, moyennes annuelles (1)

(en milliers)

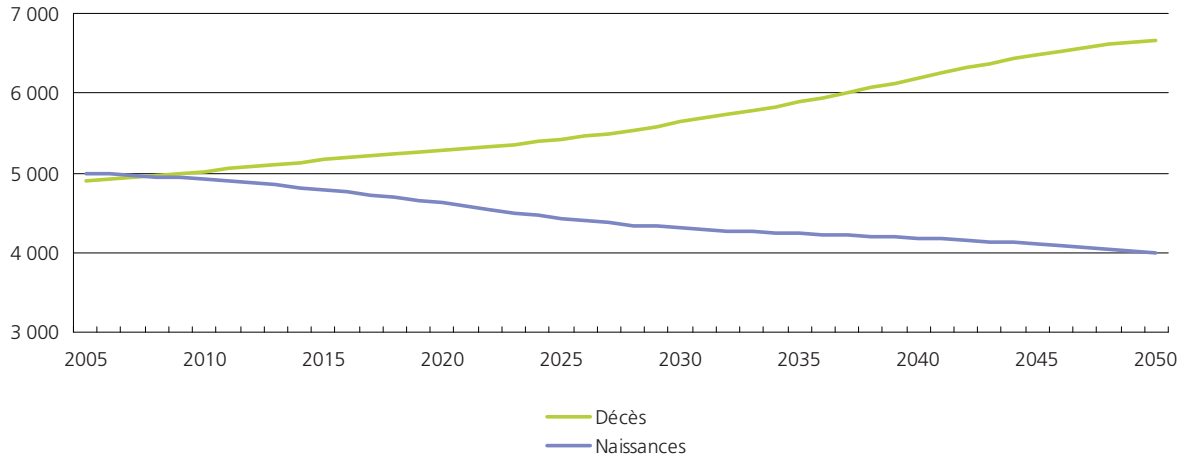
	Naissances					Décès				
	2010	2020	2030	2040	2050	2010	2020	2030	2040	2050
Monde	136 327	137 420	131 678	127 827	124 106	57 965	63 029	70 239	80 527	91 045
Europe (2)	7 520	7 008	6 459	6 452	6 349	8 593	8 833	8 929	9 312	9 541
Afrique	35 324	38 301	39 622	40 226	39 563	12 934	13 645	14 341	15 295	16 473
Asie	76 831	75 847	69 921	65 969	63 438	29 964	33 178	38 301	45 538	52 993
Amérique latine et Caraïbes	11 438	10 900	10 334	9 675	9 132	3 445	3 994	4 777	5 822	7 012
Amérique du Nord	4 641	4 769	4 733	4 909	5 025	2 774	3 082	3 543	4 150	4 560
Océanie	574	595	610	596	598	256	297	349	411	466
EU-27	4 916	4 618	4 303	4 184	3 988	5 021	5 285	5 634	6 192	6 671
Chine	17 459	17 973	16 278	14 640	14 510	9 403	11 096	13 430	16 307	18 710
Inde	27 077	25 598	22 852	21 382	20 234	9 671	10 025	10 962	12 635	14 724
Japon	1 062	881	835	801	736	1 144	1 359	1 561	1 639	1 606
Fédération de Russie	1 518	1 316	1 087	1 120	1 048	2 295	2 181	1 993	1 969	1 893
États-Unis	4 298	4 401	4 348	4 506	4 583	2 528	2 794	3 197	3 731	4 085

(1) Toutes les données sauf pour l'EU-27, moyennes basées sur les cinq années précédant l'année de référence indiquée (par exemple, la moyenne annuelle pour 2010 couvre la période allant de 2005 à 2010).
(2) EU-27, Biélorussie, République de Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine, Îles Féroé, Islande, Norvège, Albanie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie-Monténégro, ancienne République yougoslave de Macédoine, Liechtenstein et Suisse.

Source: Eurostat (proj_tbp_eve), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.26: Projections des naissances et des décès, EU-27

(en milliers)



Source: Eurostat (proj_tbp_eve)

Tableau SP.20: Projections des naissances et des décès (sur la base des hypothèses de fécondité et de mortalité)

(en milliers)

	Naissances					Décès				
	2010	2020	2030	2040	2050	2010	2020	2030	2040	2050
EU-27	4 916	4 618	4 303	4 184	3 988	5 021	5 285	5 634	6 192	6 671
Zone euro	3 116	2 868	2 730	2 648	2 493	3 103	3 368	3 616	3 992	4 367
Belgique	109	111	106	103	103	104	107	112	128	139
Bulgarie	62	49	41	41	34	110	101	97	97	94
République tchèque	92	86	73	74	70	112	114	125	137	135
Danemark	58	59	61	56	55	57	60	66	72	72
Allemagne	697	683	617	578	555	880	960	1 034	1 080	1 175
Estonie	14	13	10	11	10	19	18	16	16	16
Irlande	63	56	55	58	55	31	34	41	49	58
Grèce	108	94	87	86	80	118	135	141	155	169
Espagne	451	350	326	332	286	404	442	479	556	649
France	724	702	701	688	667	546	589	627	732	787
Italie	514	435	414	395	352	603	650	678	724	788
Chypre	9	9	8	8	9	6	7	9	10	12
Lettonie	24	22	17	18	18	33	31	29	28	29
Lituanie	32	32	26	26	26	43	42	40	41	43
Luxembourg	5	6	7	7	7	4	4	5	6	7
Hongrie	95	90	82	81	79	132	128	127	131	130
Malte	4	5	5	5	5	3	4	5	6	6
Pays-Bas	181	184	189	180	177	152	170	199	226	235
Autriche	75	75	69	64	63	77	82	90	100	112
Pologne	358	358	303	290	286	388	402	421	481	498
Portugal	113	96	91	89	80	111	117	123	136	147
Roumanie	214	178	150	148	127	270	256	248	260	272
Slovénie	18	17	15	16	16	21	23	25	28	30
Slovaquie	51	48	42	41	39	55	56	61	69	73
Finlande	57	57	54	52	52	51	55	63	72	70
Suède	104	111	104	107	111	93	93	105	116	118
Royaume-Uni	683	690	649	632	626	598	605	669	735	807

Source: Eurostat (proj_tbp_eve)



Tableau SP.21: Projections de l'espérance de vie (sur la base des hypothèses de mortalité)
(en années)

	Hommes						Femmes					
	2005	2010	2020	2030	2040	2050	2005	2010	2020	2030	2040	2050
Belgique	75,8	76,9	78,9	80,4	81,5	82,3	81,9	82,9	85,0	86,5	87,5	88,3
Bulgarie	69,4	70,7	73,2	75,5	77,1	78,2	76,1	77,2	79,1	80,7	81,8	82,6
République tchèque	72,6	73,7	75,9	77,8	78,8	79,7	79,0	79,8	81,3	82,7	83,5	84,1
Danemark	75,4	76,3	78,0	79,3	80,2	80,9	79,7	80,4	81,6	82,5	83,2	83,7
Allemagne	76,3	77,2	78,9	80,2	81,2	82,0	81,9	82,7	84,2	85,4	86,2	86,9
Estonie	65,7	66,5	68,9	71,6	73,5	74,9	77,0	77,8	79,5	81,2	82,3	83,1
Irlande	76,5	77,1	78,1	78,9	79,6	80,3	81,5	82,1	83,2	84,0	84,6	85,1
Grèce	76,8	77,6	79,1	80,2	80,9	81,4	83,6	84,4	85,9	86,9	87,5	87,9
Espagne	76,4	77,5	79,4	80,8	81,9	82,7	83,6	84,5	86,2	87,5	88,4	89,1
France	75,7	76,8	78,7	80,2	81,4	82,4	80,9	81,8	83,5	84,9	86,0	87,0
Italie	77,5	78,4	80,1	81,5	82,6	83,6	83,3	84,1	85,6	86,8	87,9	88,8
Chypre	76,5	77,5	79,0	80,2	81,1	81,9	80,9	81,6	82,8	83,7	84,5	85,1
Lettonie	65,0	65,8	68,1	70,9	72,9	74,3	76,3	77,0	78,6	80,4	81,6	82,5
Lituanie	66,7	67,4	69,6	72,3	74,3	75,5	77,7	78,5	80,1	81,8	82,9	83,7
Luxembourg	75,2	76,3	78,4	79,9	80,9	81,6	81,6	82,4	83,9	85,1	85,9	86,7
Hongrie	68,8	70,1	72,8	75,2	77,0	78,1	77,0	78,0	79,8	81,5	82,6	83,4
Malte	76,5	77,4	79,0	80,1	81,0	81,8	80,9	81,7	82,9	83,7	84,5	85,0
Pays-Bas	76,4	77,0	78,2	79,0	79,7	80,2	80,9	81,4	82,2	82,8	83,2	83,6
Autriche	76,4	77,5	79,4	81,0	82,4	83,6	82,3	83,2	84,9	86,1	87,0	87,7
Pologne	70,7	72,0	74,6	76,8	78,2	79,1	78,7	79,6	81,3	82,8	83,8	84,4
Portugal	74,4	75,4	77,1	78,5	79,5	80,4	81,2	82,2	83,9	85,1	86,0	86,6
Roumanie	68,5	69,8	72,4	74,8	76,5	77,6	75,5	76,5	78,3	80,0	81,2	82,0
Slovénie	72,8	73,9	76,1	77,9	79,0	79,8	80,3	81,2	82,8	83,8	84,6	85,2
Slovaquie	69,9	70,9	73,1	75,3	76,7	77,7	77,9	78,7	80,3	81,8	82,7	83,4
Finlande	75,5	76,7	78,7	80,2	81,2	81,9	82,0	82,8	84,2	85,3	86,0	86,5
Suède	78,3	79,1	80,7	81,9	82,7	83,3	82,5	83,2	84,5	85,4	86,0	86,5
Royaume-Uni	76,6	77,6	79,5	81,0	82,0	82,9	81,1	82,0	83,7	85,0	85,9	86,6

Source: Eurostat (proj_tbp_asm)

LA MIGRATION ET L'ASILE

INTRODUCTION

La migration est influencée par un ensemble de facteurs économiques, politiques et sociaux. Ces derniers peuvent agir dans le pays d'origine du migrant (causes de départ) ou dans son pays de destination (effets d'attraction). On considère que la relative prospérité économique et la stabilité politique de l'UE exercent un effet d'attraction considérable sur les immigrants.

Durant la seconde moitié du XXe siècle, la plupart des États membres ont observé une modification de leurs modèles migratoires internationaux avec un basculement de l'émigration vers l'immigration. Plus récemment, la migration internationale est devenue le principal moteur de la croissance démographique dans un certain nombre de pays. En effet, la population en âge de travailler de plusieurs États membres aurait déjà commencé à diminuer sans l'immigration. Cependant, il est très improbable que les niveaux actuels de migration dans l'Union européenne seront suffisants pour compenser le déclin démographique naturel attendu dans les prochaines années. Si la migration internationale peut être utilisée pour résoudre des pénuries de main-d'œuvre spécifiques, elle ne sera certainement pas suffisante à elle seule pour inverser la tendance actuelle du vieillissement de la population.

Les politiques de migration s'efforcent de plus en plus d'attirer un profil spécifique de migrants, souvent dans le but de réduire des pénuries de main-d'œuvre spécifiques. La sélection peut être effectuée sur la base de la maîtrise de la langue, de l'expérience professionnelle, de la formation et/ou de l'âge ou par les employeurs de sorte que les migrants aient déjà un emploi à leur arrivée. En dehors des politiques visant à encourager le recrutement de main-d'œuvre, la politique d'immigration repose souvent sur deux préoccupations majeures: empêcher la migration clandestine et l'emploi illégal de migrants qui n'ont pas l'autorisation de travailler et promouvoir l'intégration des immigrants à la société. Ce dernier point revêt une importance particulière dans le contexte des objectifs de Lisbonne concernant l'emploi et la cohésion sociale. Des ressources significatives ont été mobilisées pour lutter contre les réseaux de trafic illicite et de traite des êtres humains dans l'Union européenne.

Le traité d'Amsterdam a enrichi le traité CE d'un nouveau titre IV («Visas, asile, immigration et autres politiques liées à la libre circulation des personnes»). Il couvre les domaines suivants: la libre circulation des personnes, les contrôles aux frontières extérieures, l'asile, l'immigration et la protection des droits des ressortissants de pays tiers, la coopération judiciaire en matière civile et pénale et la coopération administrative. Il est à noter que la politique commune d'immigration de l'UE ne s'applique pas au Danemark qui a décidé de se retirer du titre IV du traité CE, tandis que l'Irlande et le Royaume-Uni ont opté pour une participation au cas par cas.

Tous les États membres subissent des flux de migration internationale. Ils ont convenu de développer des politiques d'immigration plus harmonisées. À la suite des propositions faites par la Commission européenne, plusieurs lois européennes ont été adoptées. Le principal objectif de la politique d'immigration de l'UE est de mieux gérer les flux migratoires grâce à une approche coordonnée prenant en compte la situation économique et démographique de l'UE. Les dirigeants de l'UE ont mis en place une première approche de gestion de la migration en octobre 1999 au Conseil européen de Tampere (Finlande) où ils ont décidé que les politiques d'immigration de l'UE devaient:

- reposer sur une approche globale de la gestion des flux migratoires afin de trouver un équilibre entre l'admission humanitaire et économique;
- assurer un traitement équiTableau des ressortissants de pays tiers afin de leur accorder autant que possible des droits et obligations comparables à ceux des ressortissants de l'État membre dans lequel ils résident;
- développer des partenariats avec les pays d'origine, notamment des politiques de co-développement.

Cette approche politique globale a été confirmée en 2004 avec l'adoption du programme de La Haye qui fixe des objectifs pour renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne pour la période 2005-2010.

Parmi les textes juridiques les plus importants adoptés dans le domaine de l'immigration figurent:

- la directive du Conseil 2003/86/CE relative au droit au regroupement familial [8];
- la directive du Conseil 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée [9];
- la directive du Conseil 2004/114/CE relative à l'admission des étudiants [10];
- la directive du Conseil 2005/71/CE visant à faciliter l'admission des chercheurs au sein de l'UE [11].

(8) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/l_251/l_25120031003fr00120018.pdf.

(9) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/l_016/l_01620040123fr00440053.pdf.

(10) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/l_375/l_37520041223fr00120018.pdf.

(11) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_289/l_28920051103fr00150022.pdf.



En 2005, la commission a relancé le débat sur la nécessité de définir un ensemble commun de règles pour l'admission des migrants économiques en publiant un livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques (12), qui a abouti à l'adoption d'un «Programme d'action relatif à l'immigration légale» fin 2005 (13). En juillet 2006, la Commission a adopté une communication sur les priorités d'action en matière de lutte contre l'immigration clandestine de ressortissants de pays tiers (14) qui vise à trouver un équilibre entre la sécurité et les droits fondamentaux des personnes durant toutes les phases du processus d'immigration clandestine. Les conclusions du Conseil sur le renforcement des politiques d'intégration dans l'UE par la promotion de l'unité dans la diversité ont été adoptées en juin 2007 et la Commission a présenté, en septembre 2007, son troisième rapport annuel sur la migration et l'intégration (15).

La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés (telle qu'amendée par le Protocole de New York de 1967) a défini pendant plus de 50 ans le statut de réfugié et déterminé une approche commune envers les réfugiés, qui a servi de base à l'élaboration d'un régime d'asile commun au sein de l'Union européenne. L'asile est une forme de protection donnée par un État sur son territoire. Il est accordé à une personne qui n'est pas en situation de rechercher une protection dans son pays en tant que ressortissant ou résident, notamment parce qu'elle craint d'y être poursuivie en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de son appartenance à un groupe social ou à un courant d'opinion politique.

Depuis le début des années 1990, le flux de personnes recherchant une protection internationale au sein de l'Union européenne a été tel que les États membres ont décidé de trouver des solutions communes à ce défi. Les principaux objectifs et principes d'une politique d'asile commune ont été définis en octobre 1999 lors du Conseil européen de Tampere. À plus long terme, l'objectif était de créer une procédure d'asile commune et un statut uniforme pour les personnes bénéficiaires du droit d'asile, valable dans l'ensemble de l'UE. Le 17 février 2006, la Commission européenne a adopté une communication sur le renforcement de la coopération pratique en matière d'asile. Avec cette communication, la Commission présente sa vision d'une coopération future des États membres en matière d'asile, dans la perspective de la mise en place d'un régime européen entièrement harmonisé. Le principal objectif était d'améliorer la qualité des décisions individuelles afin de réduire la proportion de recours contre des décisions négatives, tout en garantissant une plus grande cohérence, ce qui dissuaderait les mouvements secondaires ou les demandes multiples (les cas étant jugés sur la même base dans l'ensemble de l'UE).

(12) COM(2004) 811; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/immigration/work/doc/com_2004_811_fr.pdf.

(13) COM(2005) 669; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0669fr01.pdf.

(14) COM(2006) 402; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0402fr01.pdf.

(15) COM(2007) 512; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/docs/com_2007_512_fr.pdf.

L'Union européenne porte également ses efforts sur la nécessité d'une meilleure coordination avec les pays tiers afin de traiter plus efficacement les causes premières et apporter des solutions durables à la situation des réfugiés. Dans ce contexte, le Conseil a invité la Commission à mettre en place des programmes de protection régionaux pour améliorer les capacités de protection et développer des programmes de réinstallation. Un nouvel instrument financier a été adopté en mars 2004 pour créer un programme d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine de la migration et de l'asile (AENEAS).

D'autres actions ont été menées pour un régime d'asile européen, au travers de l'harmonisation des politiques d'asile, notamment par l'adoption de plusieurs directives. Les quatre principaux instruments juridiques relatifs à l'asile sont:

- la directive relative aux conditions d'accueil (16);
- la directive relative aux procédures d'asile (17);
- la directive relative aux conditions à remplir (18);
- le règlement de Dublin (19).

Ces instruments poursuivent tous le même objectif, à savoir créer un système équitable, posant les fondements d'un système européen commun d'asile sur lequel pourraient s'appuyer d'autres structures pour confirmer l'Union européenne dans son rôle d'espace unique d'asile, tout en veillant à ce que la protection soit accordée à ceux qui en ont besoin. Ces instruments juridiques combinés fournissent des règles claires sur la manière d'évaluer une demande d'asile, d'éviter des demandes multiples et de garantir l'application de normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile, notamment en termes de logement, d'éducation et de santé, et fournissent un ensemble de critères au regard des critères à remplir pour prétendre au statut de réfugié ou au statut conféré par la protection subsidiaire (couvrant les personnes exclues du cadre de la Convention de Genève, mais ayant néanmoins besoin d'une protection internationale, telles que les victimes de violence généralisée ou de guerre civile).

(16) Directive du Conseil 2003/9/CE du 27 janvier 2003; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/l_031/l_03120030206fr00180025.pdf.

(17) Directive du Conseil 2005/85/CE du 1er décembre 2003; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_326/l_32620051213fr00130034.pdf.

(18) Directive du Conseil 2004/83/CE du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004L0083:FR:HTML.

(19) Règlement (CE) N° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2003/l_050/l_05020030225fr00010010.pdf.

Outre ce travail législatif, la solidarité a été améliorée à travers la création du Fonds européen pour les réfugiés (FER) qui favorise la solidarité entre les États membres et encourage un équilibre entre les efforts qu'ils déploient pour accueillir les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes déplacées, tout en soutenant l'intégration économique et sociale des réfugiés et leur retour dans leur pays d'origine (s'ils le souhaitent).

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Eurostat produit des statistiques sur une série de thèmes en rapport avec la migration internationale et l'asile. Les données sont fournies sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle par les instituts nationaux de statistique et par les ministères de la Justice et de l'Intérieur. Si certains États membres fondent leurs statistiques de flux migratoire et de population immigrée sur les registres de la population, d'autres peuvent utiliser des enquêtes par sondage ou des données extraites de procédures administratives, telles que la délivrance de titres de séjour. De nombreuses statistiques sont communiquées à Eurostat dans le cadre d'une collecte conjointe de données sur la migration organisée par Eurostat en coopération avec la division de statistique des Nations unies, la Commission économique des Nations unies pour l'Europe, le Conseil de l'Europe et le Bureau international du travail.

Les parties les plus importantes des statistiques communautaires reposent clairement sur le droit européen qui définit les responsabilités des États membres et d'Eurostat en termes de collecte, de transmission et de publication des données. Le domaine des statistiques sur la migration faisait figure d'exception puisqu'il ne reposait sur aucune base juridique mais était plutôt régi par une série d'accords volontaires entre Eurostat et les fournisseurs de données dans les États membres. Si cette situation a pu sembler adaptée dans le passé, il est devenu évident que l'importance croissante d'une politique dans ce domaine, tant au niveau national qu'européen, impose la mise en œuvre d'une approche plus formelle. La Commission a adopté à l'automne 2005 une proposition de règlement relatif aux statistiques sur la migration et la protection internationale qui a été adoptée par le Parlement et le Conseil européen à l'été 2007 (20). L'adoption du règlement 862/2007 vise à fournir des statistiques fiables et harmonisées sur la migration et l'asile.

Ce règlement a pour objectif de fournir des définitions statistiques harmonisées, fondées sur les normes internationales existantes et sur la législation et la politique européennes en matière d'immigration, d'asile et de contrôles des frontières. Si ces définitions doivent être appliquées, les États membres restent libres d'utiliser toutes les sources de données appropriées, selon les disponibilités et pratiques nationales. Le règlement permet l'utilisation d'estimations scientifiquement fondées lorsque des données directement observables ne sont pas disponibles. Pour accorder aux États membres le temps nécessaire à la modification de leurs systèmes de collecte de données, le règlement proposé autorise également la communication des données selon les définitions nationales, durant la première année suivant son entrée en vigueur (2008), qui seront par conséquent transmises l'année suivante. Ce règlement fournit un cadre qui doit être complété par l'adoption de mesures de mise en œuvre sous forme de règlements de la Commission.

Il couvre la plupart des statistiques actuelles d'Eurostat sur les questions relatives à la migration. Les statistiques sur les flux d'immigration et d'émigration, ainsi que les statistiques sur la citoyenneté et le pays de naissance de la population résidente, fournissent des informations sur les effets de la migration sur la taille et la structure de la population. Les statistiques sur les demandes d'asile et les décisions ultérieures d'accorder ou de refuser le statut de réfugié ou d'autres types de protection internationale seront quelque peu adaptées dans le cadre du règlement. Par exemple, les statistiques sur les demandes d'asile seront collectées sur une base mensuelle, étant donné qu'elles sont nécessaires pour suivre de manière continue les variations à court terme concernant l'origine et le nombre des demandeurs d'asile. En revanche, les données sur les recours contre les décisions en matière d'asile sont relativement difficiles à collecter et ne sont pas nécessaires de manière aussi fréquente; elles seront donc collectées une fois par an uniquement.

Le seul nouveau domaine des statistiques couvert par le règlement est celui des titres de séjour délivrés aux ressortissants non européens. Ces statistiques offrent une vision claire des causes de l'immigration, puisqu'il est possible de faire la distinction entre les titres de séjour délivrés dans le cadre des différentes règles d'immigration, concernant le regroupement familial, les migrants économiques et les personnes admises en tant qu'étudiants. Le règlement prévoit également que la plupart des statistiques à collecter seront ventilées par âge et par sexe. Cette approche présente un intérêt particulier pour suivre les politiques de lutte contre la traite des femmes et des enfants.

L'acquisition de la nationalité concerne toutes les personnes qui obtiennent la nationalité du pays déclarant, alors qu'elles étaient auparavant ressortissantes d'un autre pays ou apatrides.

Les non-ressortissants d'un pays donné sont des personnes qui n'ont pas la nationalité de ce pays à la date considérée.

Un demandeur d'asile est une personne qui présente une demande de protection au titre de: l'article premier de la Convention de Genève de 1951 (amendée par le Protocole de New York de 1967) ou au titre de la Convention des Nations unies contre la torture et autres formes de traitement cruel ou inhumain, de la Convention européenne des droits de l'homme ou d'autres instruments de protection pertinents. Cette définition désigne toute personne qui présente une demande individuelle d'asile, que ce soit à son arrivée à un aéroport, à la frontière terrestre ou alors qu'elle se trouve déjà sur le territoire national, et qu'elle y soit entrée légalement (en tant que touriste par exemple) ou illégalement.

(20) Règlement (CE) N° 862/2007 du Parlement et du Conseil européens du 11 juillet 2007; http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l_199/l_19920070731fr00230029.pdf.



Pour de nombreux pays, le nombre de demandes d'asile représente le nombre de personnes ayant demandé à bénéficier du statut de réfugié. Dans d'autres pays, ce chiffre indique le nombre de dossiers présentés. Un dossier peut comprendre, outre le demandeur principal, les membres de sa famille. Les demandes d'asile sont par définition des demandes nouvelles; elles ne concernent généralement que les demandes effectuées sur le territoire ou à la frontière de l'État membre.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Si le solde migratoire a été positif au sein de l'UE et a, de manière générale, augmenté depuis la fin des années 1980, l'évolution de la migration est aujourd'hui instable. Cela étant, le nombre de migrants entrant dans l'EU-27 a fortement augmenté au cours de ces dernières années: le solde migratoire oscillait entre 1,15 million et 2,03 millions de personnes par an entre 2001 et 2005, alors qu'il n'a jamais dépassé le seuil du million avant 2001. Exprimée en pourcentage de la population totale, l'immigration représentait 0,34 % du nombre total d'habitants de l'EU-27 en 2005.

La grande majorité des États membres ont enregistré un solde migratoire positif (corrections comprises): les seules exceptions affichant un solde migratoire négatif (corrections comprises) en 2005 étaient les Pays-Bas (-22 800), la Pologne (-12 900), la Lituanie (-8 800), la Roumanie (-7 200) et la Lettonie (-600). Ces chiffres sont relativement négligeables par rapport au nombre d'immigrants supérieur à celui des émigrants dans des pays tels que l'Espagne (641 200), l'Italie (324 200) ou le Royaume-Uni (193 300). En termes relatifs, le solde migratoire positif représentait 2,67 % de la population au Luxembourg en 2005, tandis que Chypre (1,92 %), l'Irlande (1,59 %) et l'Espagne (1,48 %) étaient les seuls autres pays à enregistrer un solde migratoire supérieur au seuil de 1 % de la population totale. À l'autre extrémité, la perte démographique au travers du solde migratoire s'élevait à 0,14 % de la population totale aux Pays-Bas et à 0,26 % en Lituanie.

La migration a été la principale composante de la croissance démographique dans la majorité des pays de l'Union européenne au cours des dernières années. Ce phénomène est particulièrement vrai pour les pays méditerranéens et pour certains des États membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004. Dans certaines régions de la République tchèque, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, de la Hongrie et de la Slovénie, où l'accroissement naturel de la population diminue, le solde migratoire joue un rôle important pour empêcher une généralisation du déclin démographique.

Les écarts importants de flux migratoires en termes de taille et d'origine reflètent, dans une certaine mesure, des modèles traditionnels de liens migratoires, culturels et géographiques. Différents types de migration peuvent être identifiés, notamment la migration économique (la recherche de travail), le regroupement familial, la retraite, les études ou l'asile. Ces différences peuvent expliquer, dans une certaine mesure, la ventilation des modèles de migration par âge et par sexe dans les différents États membres.

La plupart des États membres observent que les immigrants sont en majorité des ressortissants de pays ne faisant pas partie de l'EU-25. Dans certains cas, une grande part de la population immigrante est constituée de ressortissants qui retournent dans leur pays d'origine. Cela a notamment été le cas en 2004 au Danemark, en Irlande (2002), en Lituanie et en Finlande. Toutefois, la Lituanie était le seul pays où le nombre de nationaux était supérieur au nombre d'étrangers en termes de flux d'immigration.

Deux catégories de personnes doivent être prises en compte dans l'étude des statistiques sur l'asile. La première concerne les personnes ayant présenté une demande d'asile en cours d'examen par une autorité compétente. La seconde est composée de personnes ayant été reconnues, après examen, comme des réfugiés ou ayant obtenu un autre type de protection internationale. Les demandeurs d'asile restent généralement sur le territoire de l'État membre concerné pendant l'examen de leur demande.

Le nombre de demandeurs d'asile a baissé au cours des dernières années dans l'UE après avoir culminé en 1992 (670 000 demandes dans l'EU-15), puis une nouvelle fois en 2001 (424 000 demandes dans l'EU-27). En 2006, 192 800 demandes d'asile ont été déposées dans l'EU-27. À cet égard, l'impact démographique des demandeurs d'asile au sein de l'Union européenne est plutôt limité et dans la mesure où une proportion relativement importante des demandes est rejetée, cet impact est en général de nature temporaire. Seule une minorité des demandeurs d'asile est reconnue comme réfugiés ou se voit accorder une protection subsidiaire. Plus de la moitié (57,8 %) des demandes d'asile dans l'EU-27 ont fait l'objet d'un refus en 2006, tandis que le statut de réfugié ou une protection subsidiaire a été octroyé à 55 140 personnes la même année.

L'acquisition de la nationalité est parfois considérée comme un indicateur de l'intégration officielle des migrants dans leur pays d'accueil et elle est souvent soumise à une période de résidence légale, ainsi qu'à d'autres critères, tels que la maîtrise de la langue. Plus de 650 000 personnes ont acquis la nationalité d'un pays de l'UE en 2004, parmi les États membres pour lesquels des données sont disponibles (à l'exclusion de l'Italie notamment) ; plus de 100 000 personnes sont devenues citoyens allemands, français ou britanniques.

Certains pays pourraient bien être confrontés à des pénuries de main-d'œuvre d'ici à 2050, en raison du départ à la retraite de la génération du baby-boom et du nombre relativement faible d'enfants qui, nés aujourd'hui, seront en âge de travailler. Bien qu'elle ne soit pas une solution à long terme aux problèmes de vieillissement de la population, la politique de migration est un moyen de résorber ce déséquilibre à plus court terme. Les projections démographiques d'Eurostat montrent que pratiquement tous les États membres seront confrontés au déclin démographique dans les prochaines décennies, Chypre, l'Irlande, le Luxembourg, Malte et la Suède devant être les seuls pays qui ne verront pas leur population décliner avant 2050. Les dernières projections tablent sur un solde migratoire net dans l'UE d'environ 800 000 personnes jusqu'en 2050. Ces projections et leur contribution à l'accroissement de la population globale pourront entraîner, dans certaines régions, la présence d'un nombre de migrants supérieur à la population autochtone en 2050, ce qui peut à la fois donner lieu à des avantages et des défis pour la société.

Les projections démographiques sont établies au niveau régional pour les mouvements de personnes au sein des pays (migration interrégionale) et entre les pays (migration internationale). Parmi les régions (au niveau NUTS 2) qui devraient le plus assister à des vagues d'émigration significatives figurent les régions du nord de la Finlande et de la Suède, du nord de la France, du sud de l'Italie, d'Irlande du Nord et les régions reculées de l'Écosse, ainsi qu'un grand nombre de régions d'Europe de l'Est réparties entre la République tchèque, l'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie.

Les dix régions qui devraient connaître l'afflux de migrants interrégionaux le plus élevé entre 2005 et 2030 sont l'Émilie-Romagne (Italie), la Communauté de Valence, Castille-La Manche et l'Andalousie (Espagne), Cologne, la Haute-Bavière, le Schleswig-Holstein et Stuttgart (Allemagne), la Mazowieckie (Pologne) et l'Attiki (Grèce); il faut noter qu'aucune statistique n'est disponible pour la France et le Royaume-Uni. Chacune de ces régions devrait voir sa population augmenter de plus de 250 000 personnes au cours de cette période du fait de la migration interrégionale. En dehors de la Mazowieckie, ces dix régions devraient également recevoir un afflux de migrants internationaux, souvent en nombre considérable, avec un apport net de 566 000 personnes dans la Communauté de Valence, de 466 000 en Andalousie, de 293 000 en Attiki ou de 267 000 en Émilie-Romagne. Un certain nombre d'autres régions devraient devenir des destinations potentielles plus attractives pour les migrants internationaux, notamment la Catalogne et la Communauté de Madrid (Espagne) ou la Lombardie et la Vénétie (Italie). Il est à noter que les chiffres relativement élevés en termes de migration internationale à Brunswick (Allemagne) et de flux migratoires interrégionaux à partir de cette même région peuvent s'expliquer par la présence du seul bureau d'admission dans toute l'Allemagne pour les Allemands de souche. À cet égard, tous les migrants nationaux retournant dans leur pays d'origine sont obligés de se faire enregistrer dans cette région avant de gagner leur destination finale.

SOURCES

Ouvrages statistiques

La situation sociale dans l'Union européenne en 2005-2006

Méthodologies et documents de travail

Demographic outlook – national reports on the demographic developments in 2005
Methodology for the calculation of Eurostat's demographic indicators

Données Internet

Démographie
- Démographie – Données nationales
  - Principaux indicateurs démographiques
    - Mouvement de la population: chiffres absolus et taux

Migrations internationales et asile
- Asile
  - Demandes d'asile par nationalité
  - Décisions concernant les demandes d'asile par nationalité – Données annuelles
- Flux des migrations internationales
  - Immigration
  - Émigration

Projections de population
- Scénario de tendance, niveau national – Année de référence 2004
- Scénario de tendance, niveau régional – Année de référence 2004



Tableau SP.22: Solde migratoire (corrections comprises), EU-27

(en milliers)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU-27 (1)	661	584	421	524	976	717	1 154	1 852	2 032	1 872	1 661
Zone euro (1)	616	560	381	430	831	969	1 230	1 651	1 790	1 587	1 390
Belgique	2	15	10	12	17	13	36	41	36	36	51
Bulgarie	0	1	0	0	0	0	-214	1	0	0	0
République tchèque	10	10	12	9	9	7	-43	12	26	19	36
Danemark	29	17	12	11	9	10	12	10	7	5	7
Allemagne	398	281	93	47	202	168	275	219	142	82	82
Estonie	-16	-13	-7	-7	-1	0	0	0	0	0	0
Irlande	6	16	17	16	24	32	39	33	31	48	66
Grèce	77	71	61	55	45	29	38	38	35	41	40
Espagne	71	83	94	159	238	390	441	649	625	610	641
France (1)	-15	-19	-14	-1	150	158	173	184	189	105	86
Italie	29	56	50	56	35	50	50	345	612	557	324
Chypre	6	5	5	4	4	4	5	7	12	16	14
Lettonie	-14	-10	-9	-6	-4	-6	-5	-2	-1	-1	-1
Lituanie	-24	-23	-22	-22	-21	-20	-3	-2	-6	-10	-9
Luxembourg	4	3	4	4	4	3	3	3	2	2	12
Hongrie	18	18	18	17	17	17	10	4	16	18	17
Malte	0	0	1	0	0	10	2	2	2	2	2
Pays-Bas	15	21	30	44	44	57	56	28	7	-10	-23
Autriche	2	4	2	8	20	17	44	35	38	62	56
Pologne	-18	-13	-12	-13	-14	-410	-17	-18	-14	-9	-13
Portugal	22	26	29	32	38	47	65	70	64	47	38
Roumanie	-26	-25	-22	-11	-8	-10	-4	-2	-7	-10	-7
Slovénie	1	-3	-1	-5	11	3	5	2	4	2	6
Slovaquie	3	2	2	1	1	-22	1	1	1	3	3
Finlande	4	4	5	4	3	2	6	5	6	7	9
Suède	12	6	6	11	14	24	29	31	29	25	27
Royaume-Uni	65	48	58	97	138	144	151	158	178	227	193
Croatie	-175	36	0	-4	-30	-46	15	9	13	12	8
ARY de Macédoine	-1	4	-2	-2	-2	-3	-3	-25	-3	0	-1
Turquie	102	93	101	99	79	58	2	-1	-3	1	-1
Islande	-1	-1	0	1	1	2	1	0	0	1	4
Liechtenstein	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	6	6	10	13	19	10	8	17	11	13	18
Suisse	25	-1	-3	11	25	24	41	48	42	38	32

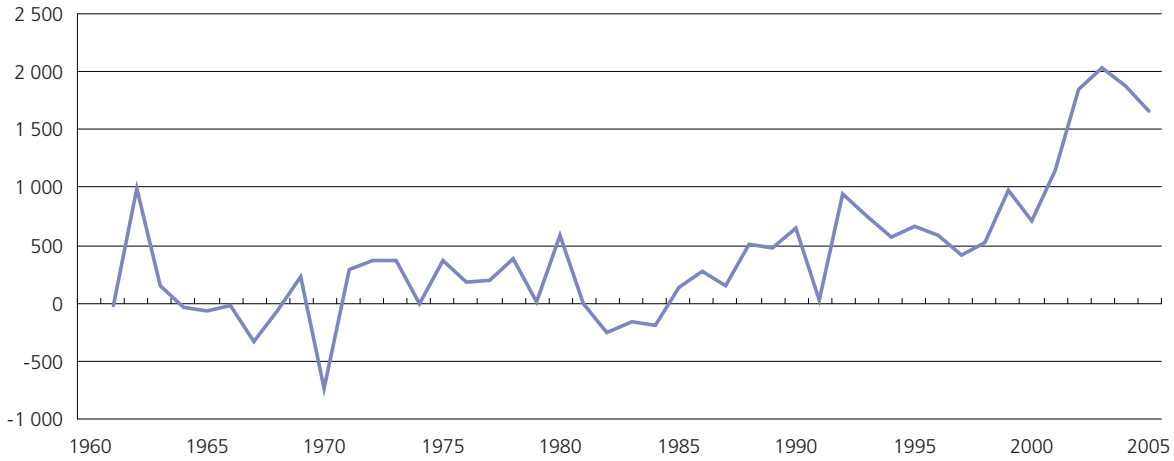
(1) Rupture des séries: jusqu'en 1998, la France ne comprend que les régions métropolitaines; en 2000-2001: corrections dues au recensement.

Source: Eurostat (tps00008)

Différence entre l'immigration et l'émigration survenue dans une zone géographique pendant une année donnée (le solde migratoire est donc négatif lorsque les émigrants sont plus nombreux que les immigrants). Comme, dans la plupart des pays, les flux d'immigration et d'émigration sont connus avec peu de précisions, ou même parfois totalement inconnus, le solde migratoire est estimé en calculant la différence entre l'accroissement de population et l'accroissement naturel entre deux dates. Les statistiques sur le solde migratoire sont donc affectées par toutes les imprécisions statistiques portant sur les deux termes de cette équation, et en particulier l'accroissement de la population.

Figure SP.27: Solde migratoire (corrections comprises), EU-27

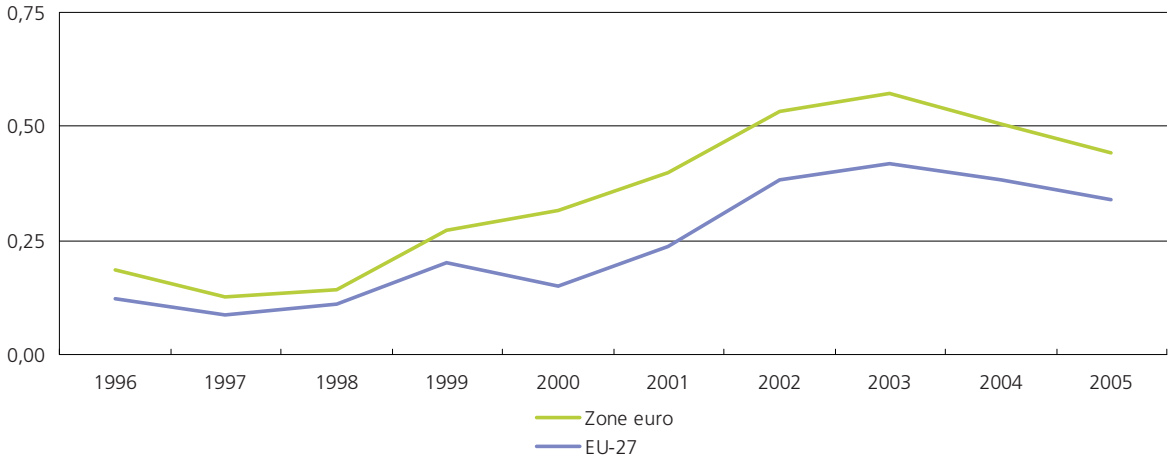
(en milliers)



Source: Eurostat (tps00008)

Figure SP.28: Taux net de migration (corrections comprises) (1)

(en % de la population totale)

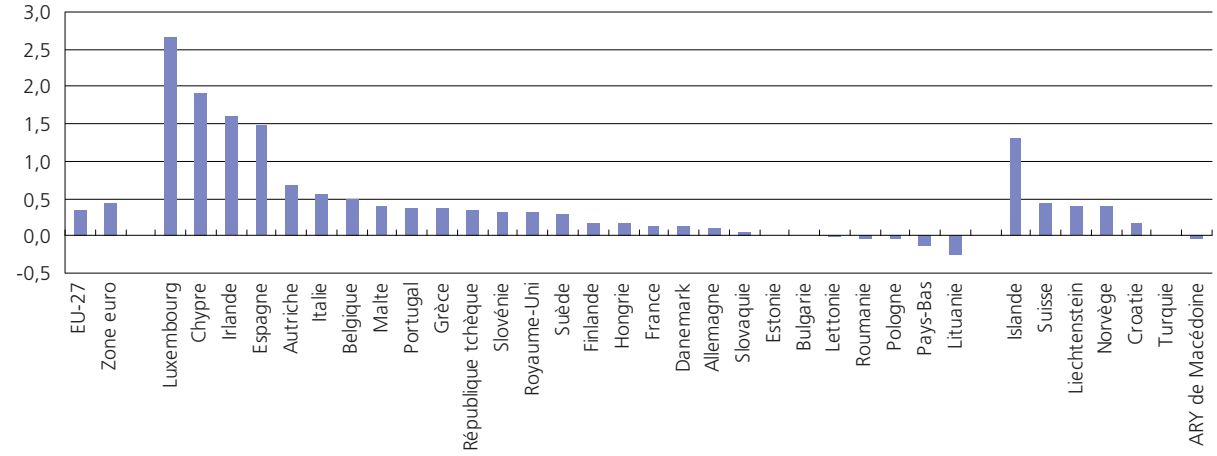


(1) Rupture des séries: jusqu'en 1998, la France ne comprend que les régions métropolitaines; en 2000-2001: corrections dues au recensement.

Source: Eurostat (tps00008 et tps00001)

Figure SP.29: Taux net de migration (corrections comprises)

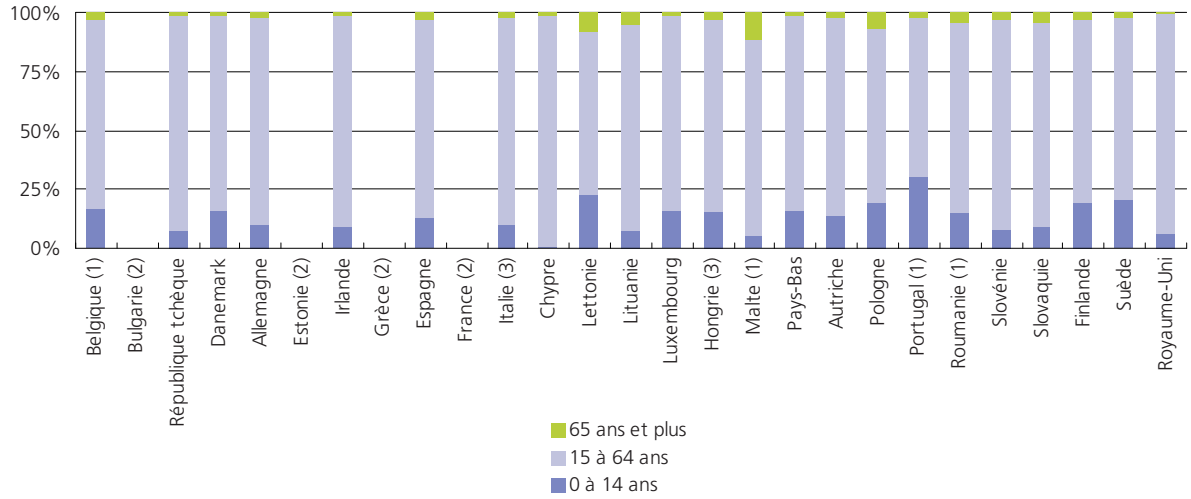
(en % de la population totale)



Source: Eurostat (tps00008 et tps00001)

Figure SP.30: Immigration par tranche d'âge, 2004

(en %)



(1) 2001.
(2) Non disponible.
(3) 2003.

Source: Eurostat (migr_immiage)

Tableau SP.23: Immigration par âge, 2004

	Total des immigrants (en personnes)	Immigration par âge (en % de l'immigration totale)										
		<15	15-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+
Belgique	85 378	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	53 453	7,9	23,4	17,8	13,1	10,6	9,9	7,5	4,8	2,5	1,1	1,3
Danemark	49 860	15,7	35,7	17,5	10,2	7,2	4,4	2,9	2,1	1,7	1,3	1,3
Allemagne	780 175	9,8	26,1	17,3	12,5	9,7	7,9	6,2	4,2	2,3	1,5	2,5
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	70 000	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Espagne	684 561	12,7	22,3	18,0	13,4	9,6	6,7	4,9	3,5	3,0	2,5	3,3
France (1)	140 123	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie (2)	440 301	10,0	19,1	20,5	16,2	11,2	8,3	6,0	3,7	1,8	1,3	2,0
Chypre	22 003	0,5	23,5	20,1	14,6	11,4	9,2	6,5	5,5	3,4	2,4	2,7
Lettonie	1 665	23,2	10,0	9,1	11,7	8,8	10,1	6,1	4,3	4,5	4,0	8,2
Lituanie	5 553	7,7	26,0	19,0	11,8	8,1	7,0	5,8	4,0	3,0	1,9	5,6
Luxembourg	12 495	15,7	20,1	18,8	14,5	10,1	7,2	4,9	3,1	2,7	1,2	1,8
Hongrie (2)	21 327	15,6	23,6	17,7	12,0	9,0	6,3	5,3	3,7	2,2	1,6	3,0
Malte	1 052	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	94 019	16,1	25,5	18,1	13,4	9,2	6,3	3,9	2,6	1,9	1,1	1,7
Autriche	127 399	14,1	27,5	16,9	12,1	8,7	6,4	4,7	3,2	2,2	1,7	2,3
Pologne	9 495	19,2	10,5	11,2	11,4	8,2	8,0	8,8	7,3	5,1	3,6	6,8
Portugal (3)	16 761	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Roumanie (3)	2 987	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	10 171	7,5	23,6	16,4	13,0	11,3	9,9	6,8	4,4	2,2	2,2	2,7
Slovaquie	10 390	9,5	13,8	13,2	12,8	11,2	10,0	7,8	7,5	5,4	3,7	4,9
Finlande	20 333	19,0	19,7	17,7	12,7	9,0	6,2	4,5	3,5	2,6	1,7	3,2
Suède	62 028	20,8	20,5	18,0	13,0	9,0	6,2	3,8	2,8	2,2	1,6	2,1
Royaume-Uni	518 097	6,3	37,3	22,7	12,3	8,5	4,9	1,7	2,2	1,7	1,7	0,8

(1) Sauf les citoyens de l'EU-15.
(2) 2003.
(3) Sauf les ressortissants nationaux.

Source: Eurostat (migr_immiage)



Tableau SP.24: Immigration par sexe et par tranche d'âge, 2004

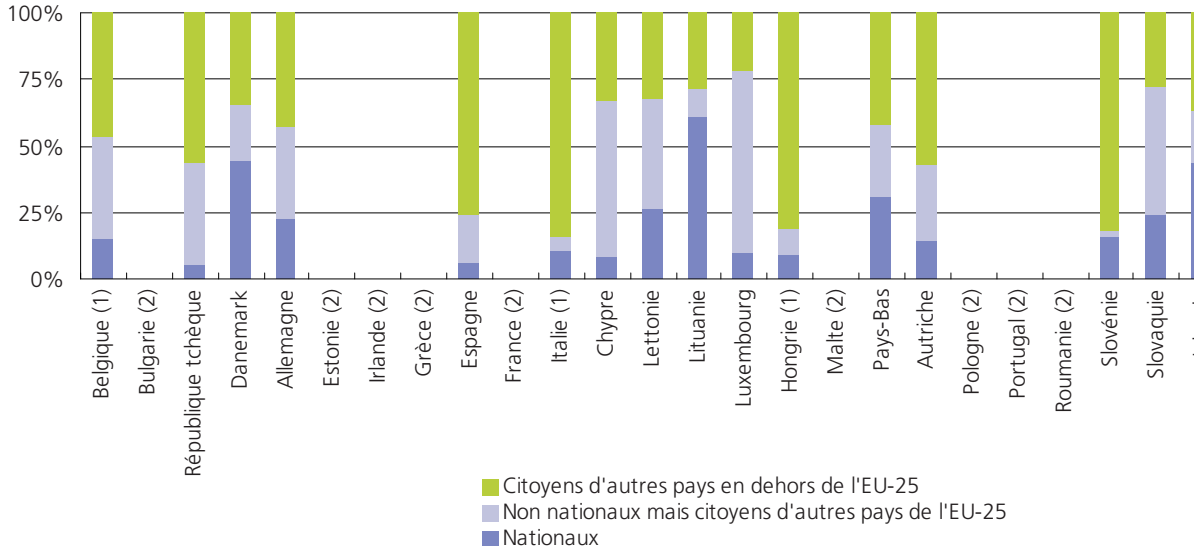
	Total des immigrants (en personnes)		Profil d'immigration par âge (en % de la part d'hommes dans chaque tranche d'âge)										
	Hommes	Femmes	<15	15-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+
Belgique	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	34 385	19 068	51,6	56,9	63,4	68,4	70,6	71,8	70,9	72,4	71,6	69,4	52,8
Danemark	25 105	24 755	50,5	44,4	51,9	53,1	56,3	58,6	58,6	56,9	59,7	61,1	55,7
Allemagne	455 601	324 574	51,5	48,3	58,9	64,2	67,9	69,3	70,2	66,2	60,1	55,7	44,7
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	39 100	30 900	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Espagne	374 321	310 240	51,1	52,9	58,0	59,6	57,9	56,1	52,7	48,2	47,0	49,6	50,7
France	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie (1)	216 015	224 286	53,1	53,3	54,2	53,0	48,4	39,6	32,7	27,5	34,6	44,3	51,8
Chypre	10 502	11 501	23,4	45,1	48,8	55,0	46,5	47,9	44,3	44,8	38,2	47,5	60,6
Lettonie	994	671	51,0	53,0	57,2	64,6	69,4	70,8	75,2	69,4	62,7	65,7	42,6
Lituanie	2 968	2 585	50,5	49,0	50,7	61,6	65,8	61,6	53,9	66,2	60,6	46,3	31,4
Luxembourg	6 910	5 585	49,9	53,0	52,4	55,0	60,3	62,5	66,7	64,9	64,6	56,6	41,7
Hongrie (1)	12 289	9 038	50,9	50,3	59,8	63,2	65,6	68,5	65,5	67,1	57,0	49,4	46,8
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	46 200	47 819	49,6	42,0	48,2	52,0	53,4	55,5	56,9	55,3	56,8	57,5	51,3
Autriche	69 789	57 610	52,4	49,5	55,5	60,1	63,5	61,4	59,3	54,4	53,1	51,8	42,9
Pologne	4 800	4 695	50,1	55,2	51,3	52,3	49,2	48,9	50,7	47,6	48,3	52,4	47,8
Portugal	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	7 485	2 686	52,2	71,8	73,5	79,9	80,9	81,5	82,3	76,5	63,5	60,3	51,6
Slovaquie	6 329	4 061	51,3	52,2	58,8	64,5	67,0	69,0	70,1	62,6	63,4	61,8	49,8
Finlande	10 130	10 203	48,3	45,7	50,9	53,4	54,4	50,0	51,1	47,6	53,6	51,0	47,7
Suède	30 786	31 242	49,4	44,1	50,8	49,6	51,2	52,6	54,5	53,7	56,4	58,1	53,1
Royaume-Uni	260 621	257 477	67,2	46,7	46,1	50,3	62,4	65,2	62,6	36,0	42,2	26,3	63,7

(1) 2003.

Source: Eurostat (migr_immiage)

Figure SP.31: Immigration par grand groupe de nationalité, 2004

(en % du total des immigrants)

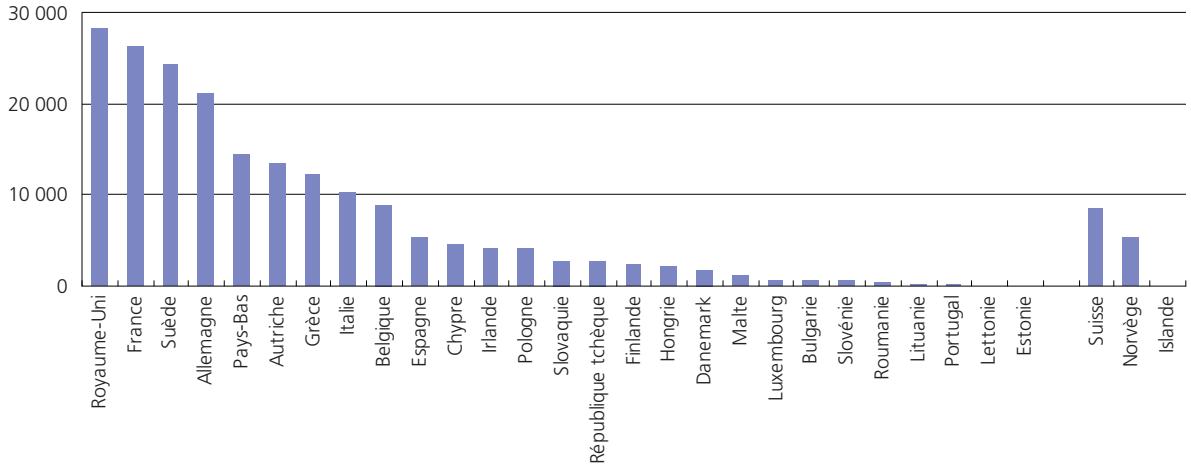


(1) 2003.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (migr_immiage)

Figure SP.32: Demandes d'asile, 2006 (1)

(en personnes)



(1) EU-27, 192 765 demandes d'asile en 2006; zone euro, 119 565 demandes d'asile en 2006.

Source: Eurostat (tps00021)

Ces chiffres font référence aux personnes qui font une demande d'asile sur une base individuelle, que ce soit à leur arrivée à la frontière ou depuis l'intérieur du pays et qu'ils y soient entrés légalement ou illégalement. En raison des différentes méthodes de collecte des informations, il est possible que les données des différents pays ne soient pas totalement comparables.



Tableau SP.25: Demandes d'asile

(en personnes)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	:	:	313 645	380 450	406 585	424 180	421 470	337 235	*268 575*	*227 520*	*192 765*
Zone euro	186 525	195 570	231 290	264 060	272 585	269 585	244 035	203 055	*163 050*	*152 680*	119 565
Belgique	12 435	11 790	21 965	35 780	42 690	24 505	18 800	13 585	12 400	12 575	8 870
Bulgarie	:	370	835	1 350	1 755	2 430	2 890	1 320	985	700	500
Répub. tchèque	:	2 110	4 085	7 355	8 790	18 095	8 485	11 400	5 300	3 590	2 730
Danemark	5 895	5 100	5 700	6 530	10 345	12 510	5 945	4 390	3 235	2 280	1 795
Allemagne	117 335	104 355	98 645	94 775	78 565	88 285	71 125	50 565	35 605	28 915	21 030
Estonie	:	0	25	25	5	10	10	15	10	10	5
Irlande	1 180	3 880	4 625	7 725	10 940	10 325	11 635	7 485	4 265	4 305	4 240
Grèce	1 640	4 375	2 950	1 530	3 085	5 500	5 665	8 180	4 470	9 050	12 265
Espagne	4 730	4 975	4 935	8 405	7 925	9 490	6 310	5 765	5 365	5 050	5 295
France	17 405	21 415	22 375	30 905	38 745	47 290	51 085	52 205	50 545	42 580	26 270
Italie	680	1 890	13 100	18 450	15 195	17 400	16 015	13 705	9 630	9 345	10 350
Chypre	:	:	225	790	650	1 620	950	4 405	9 675	7 715	4 540
Lettonie	:	:	35	20	5	15	25	5	5	20	10
Lituanie	:	240	160	145	305	425	365	395	165	100	145
Luxembourg	265	435	1 710	2 930	625	685	1 040	1 550	1 575	800	525
Hongrie	1 260	:	7 120	11 500	7 800	9 555	6 410	2 400	1 600	1 610	2 115
Malte	:	70	160	255	160	155	350	455	995	1 165	1 270
Pays-Bas	22 855	34 445	45 215	39 275	43 895	32 580	18 665	13 400	9 780	12 345	14 465
Autriche	6 990	6 720	13 805	20 130	18 285	30 125	39 355	32 360	24 635	22 460	13 350
Pologne	600	3 580	3 425	3 060	4 660	4 480	5 170	6 810	7 925	5 240	4 225
Portugal	270	250	355	305	225	235	245	115	115	115	130
Roumanie	585	1 425	1 235	1 665	1 365	2 280	1 000	885	545	485	380
Slovénie	35	70	335	745	9 245	1 510	650	1 050	1 090	1 550	500
Slovaquie	415	645	505	1 320	1 555	8 150	9 745	10 300	11 395	3 550	2 850
Finlande	710	970	1 270	3 105	3 170	1 650	3 445	3 090	3 575	3 595	2 275
Suède	5 775	9 680	12 840	11 220	16 285	23 500	33 015	31 355	23 160	17 530	24 320
Royaume-Uni	29 640	32 500	46 015	71 160	80 315	71 365	103 080	60 045	40 625	30 840	28 320
Islande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	85	40
Norvège	1 780	2 270	8 375	10 160	10 845	14 770	17 480	16 020	7 950	5 400	5 320
Suisse	18 060	23 185	39 735	43 935	15 780	18 720	24 255	18 920	12 730	8 650	8 580

Source: Eurostat (tps00021)

Tableau SP.26: Acquisitions de nationalité et demandes d'asile

(en personnes)

	Acquisitions de nationalité		Décisions suite aux demandes d'asile						Nombre de demandes acceptées	
			Demandes d'asile		Nombre de décisions		Demandes rejetées (en %)			
	2004	2005	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
EU-27	:	:	*227 520*	*192 765*	*292 285*	*237 985*	*61,4*	*57,8*	*46 730*	*55 140*
Zone euro	:	:	*152 680*	*119 565*	*202 955*	*139 655*	*60,9*	*68,4*	*31 855*	*22 845*
Belgique	:	:	*12 575*	*8 870*	*17 585*	*8 345*	*58,8*	*70,8*	*3 700*	*2 440*
Bulgarie	:	:	*700*	*500*	*945*	*695*	*40,3*	*31,0*	*85*	*95*
Répub. tchèque	5 020	2 626	*3 590*	*2 730*	*4 375*	*3 020*	*60,2*	*72,6*	*330*	*365*
Danemark	14 976	10 197	*2 280*	*1 795*	*1 325*	*985*	*82,7*	*80,5*	*230*	*190*
Allemagne	127 153	117 241	*28 915*	*21 030*	*48 100*	*30 760*	*57,1*	*57,8*	*3 120*	*1 950*
Estonie	6 543	7 072	*10*	*5*	*15*	*5*	*69,2*	*71,4*	*5*	*0*
Irlande	3 784	4 073	*4 305*	*4 240*	*5 240*	*4 245*	*91,3*	*90,6*	*455*	*395*
Grèce	:	:	*9 050*	*12 265*	*10 420*	*11 180*	*44,0*	*85,9*	*125*	*195*
Espagne	38 220	42 860	*5 050*	*5 295*	*5 140*	*4 065*	*93,3*	*95,0*	*345*	*205*
France	168 826	154 827	*42 580*	*26 270*	*51 270*	*37 715*	*91,8*	*92,2*	*4 185*	*2 930*
Italie	:	:	*9 345*	*10 350*	*20 055*	*9 260*	*36,3*	*39,8*	*5 295*	*5 215*
Chypre	:	3 952	*7 715*	*4 540*	*5 795*	*5 585*	*53,9*	*31,8*	*160*	*170*
Lettonie	17 178	20 106	*20*	*10*	*10*	*15*	*41,7*	*7,1*	*0*	*10*
Lituanie	610	435	*100*	*145*	*385*	*445*	*7,8*	*6,5*	*345*	*395*
Luxembourg	841	954	*800*	*525*	*1 480*	*890*	*37,4*	*55,6*	*670*	*370*
Hongrie	5 432	:	*1 610*	*2 115*	*1 655*	*2 020*	*51,6*	*60,3*	*190*	*200*
Malte	:	:	*1 165*	*1 270*	*1 160*	*1 185*	*50,1*	*53,7*	*520*	*550*
Pays-Bas	26 171	28 488	*12 345*	*14 465*	*19 750*	*14 180*	*40,9*	*53,0*	*8 820*	*4 345*
Autriche	41 645	34 876	*22 460*	*13 350*	*18 585*	*15 490*	*29,2*	*37,9*	*4 530*	*4 065*
Pologne	1 937	2 866	*5 240*	*4 225*	*8 840*	*7 280*	*25,8*	*12,9*	*2 145*	*2 465*
Portugal	1 346	:	*115*	*130*	*90*	*105*	*82,0*	*71,2*	*15*	*30*
Roumanie	:	767	*485*	*380*	*470*	*365*	*88,5*	*74,9*	*55*	*55*
Slovénie	3 333	2 684	*1 550*	*500*	*1 785*	*900*	*37,3*	*63,1*	*25*	*10*
Slovaquie	4 016	1 393	*3 550*	*2 850*	*3 785*	*2 815*	*21,8*	*30,6*	*25*	*10*
Finlande	6 880	5 683	*3 595*	*2 275*	*3 455*	*2 520*	*72,8*	*61,1*	*570*	*695*
Suède	28 893	39 573	*17 530*	*24 320*	*23 920*	*46 395*	*66,6*	*27,3*	*5 360*	*22 745*
Royaume-Uni	140 740	161 755	*30 840*	*28 320*	*36 650*	*27 520*	*75,8*	*74,2*	*5 425*	*5 045*
Croatie	8 940	:	:	:	:	:	:	:	:	:
ARY de Macédoine	2 625	2 660	:	:	:	:	:	:	:	:
Turquie	8 238	6 901	:	:	:	:	:	:	:	:
Islande	:	:	*85*	*40*	*85*	*30*	*66,3*	*58,1*	*0*	*0*
Norvège	8 154	12 655	*5 400*	*5 320*	*7 445*	*4 215*	*57,4*	*48,0*	*2 480*	*1 685*
Suisse	35 685	38 437	8 650	*8 580*	:	:	:	:	:	:

Source: Eurostat (tps00021, tps00024, tps00163 et tps00022)

Ces chiffres font référence aux octrois de citoyenneté du pays interrogé à des personnes qui ont déjà été des résidents d'un autre pays ou qui ont été apatrides.

Les données concernant les décisions font référence à la date sur laquelle la décision a été prise, et ne pas à la date de la demande d'asile. Les données devraient être collectées sur les décisions à la 1ère instance. Les décisions totales sont égales aux décisions positives + les décisions négatives + les autres décisions non-statutaires.

Ces chiffres font uniquement référence à l'octroi du statut de réfugié en vertu de l'article 1er de la convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, modifiée par le protocole de New York du 31 janvier 1967. Sont exclus de ces chiffres les octrois d'autres types de statut de protection, par exemple, la protection humanitaire.



Tableau SP.27: Projections de solde migratoire (corrections comprises) (1)

(en milliers)

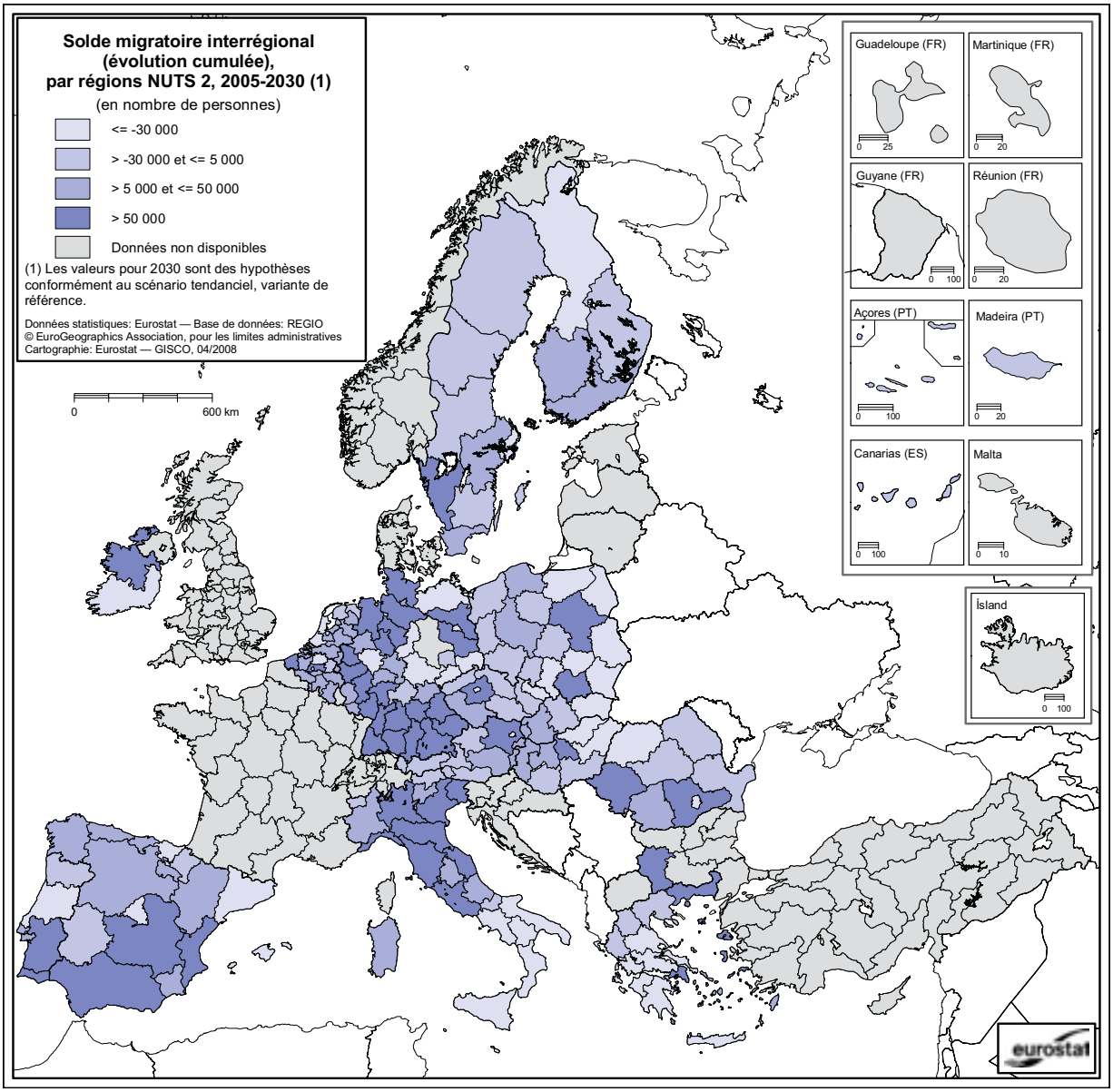
	2006-10	2011-15	2016-20	2021-25	2026-30	2031-35	2036-40	2041-45	2046-50
Belgique	101,7	97,1	95,4	93,7	92,7	92,6	92,6	92,6	92,6
Bulgarie	-58,3	-77,1	-83,1	-54,0	-3,7	13,0	14,2	13,7	13,0
République tchèque	16,9	-10,2	22,0	85,1	106,8	107,7	105,8	103,4	101,0
Danemark	36,9	36,2	35,5	33,7	33,2	33,2	33,2	33,1	32,9
Allemagne	1 029,9	1 045,6	1 017,0	947,8	921,1	905,0	903,2	896,3	896,0
Estonie	-9,9	-13,5	-7,2	4,5	8,6	8,9	8,8	8,6	8,5
Irlande	78,1	75,8	72,2	68,1	65,5	64,4	63,4	62,7	62,1
Grèce	201,1	201,2	196,4	187,3	175,7	174,2	174,2	174,2	174,5
Espagne	999,5	560,1	555,8	543,5	528,6	526,7	525,3	517,2	510,3
France	310,4	311,2	305,7	297,6	294,7	294,3	294,2	293,9	293,6
Italie	631,4	597,0	594,5	583,5	570,5	569,1	569,3	569,1	569,0
Chypre	31,5	29,9	24,2	22,5	22,8	23,3	23,7	24,0	24,3
Lettonie	-12,6	-22,1	-11,7	7,8	14,5	14,9	14,7	14,4	14,2
Lituanie	-29,5	-35,1	-18,7	11,5	22,0	22,9	22,6	22,2	21,8
Luxembourg	14,0	14,2	14,1	14,0	13,9	13,9	13,9	13,9	13,9
Hongrie	69,3	33,1	52,2	91,9	105,4	105,7	104,4	102,8	101,0
Malte	12,6	11,5	11,3	11,6	11,9	12,1	12,3	12,5	12,6
Pays-Bas	157,0	165,3	164,4	160,8	158,6	158,0	157,7	157,0	155,9
Autriche	120,2	117,2	107,2	99,7	96,1	96,4	97,8	99,3	101,0
Pologne	-158,7	-277,3	-153,7	87,4	172,8	180,4	178,2	174,4	170,1
Portugal	115,3	85,7	79,5	76,2	75,1	74,7	74,6	74,5	74,5
Roumanie	-68,4	-168,6	-226,5	-148,8	-7,3	41,4	45,8	44,9	43,5
Slovénie	30,1	18,7	22,8	31,7	34,8	34,9	34,6	34,1	33,5
Slovaquie	-11,9	-13,7	-2,8	17,9	25,1	25,6	25,2	24,6	24,0
Finlande	31,1	31,4	31,0	30,3	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2
Suède	125,2	120,8	116,3	111,0	109,4	108,6	108,0	107,4	106,9
Royaume-Uni	612,9	552,4	523,0	505,6	497,7	494,7	493,7	492,9	492,6

(1) Chiffres absolus pour l'ensemble de la période.

Source: Eurostat (proj_tbp_asm)

Carte SP.4: Solde migratoire interrégional (évolution cumulée) par régions NUTS 2, 2005-2030

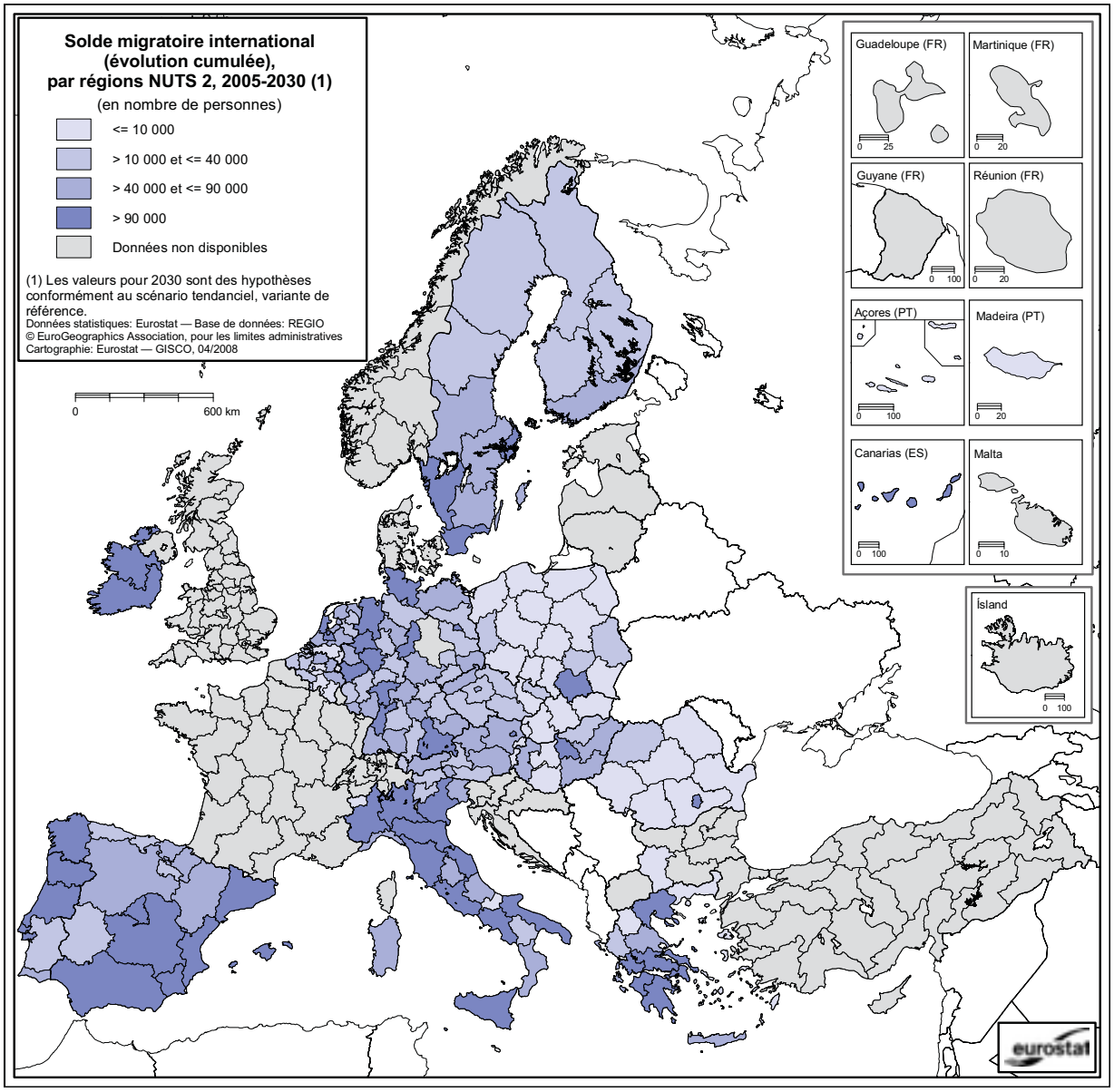
(en nombre de personnes)



Source: Eurostat (proj_rtbp_dem_eve)

Carte SP.5: Solde migratoire international (évolution cumulée) par régions NUTS 2, 2005-2030

(en nombre de personnes)



Source: Eurostat (proj_rtbp_dem_eve)

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

INTRODUCTION

Comme les sous-chapitres précédents l'ont montré, il est probable que l'UE soit confrontée à d'importants défis en lien avec le vieillissement de la population et de la main-d'œuvre occasionné par de faibles niveaux de fécondité, une espérance de vie plus longue et les cohortes de la génération du baby-boom qui arrivent à l'âge de la retraite. Alors que la main-d'œuvre au sein de l'UE devrait continuer à augmenter à court terme, cette tendance s'inversera très certainement à long terme. La population active considérée comme composante de la population totale diminuera et le nombre de personnes qui ne travaillent pas sera supérieur au nombre de personnes qui travaillent.

La dépendance des personnes âgées risque d'être une charge supplémentaire pour la population active qui devra assumer les dépenses sociales liées au vieillissement de la population, sous la forme de retraites, de soins de santé et de soins privés ou institutionnels. L'augmentation de la participation de la main-d'œuvre est un facteur pouvant être utilisé pour tenter de concilier les développements démographiques et la charge des dépenses sociales. Les réformes des retraites ont déjà commencé dans plusieurs États membres. En outre, les décideurs politiques ont également réfléchi à des moyens permettant de créer des offres d'emploi plus souples et susceptibles d'intéresser les personnes âgées, ou permettant de repousser l'âge moyen de départ à la retraite.

Ces questions sont des sujets de préoccupation croissante, plus particulièrement en ce qui concerne leurs effets sur les systèmes d'aide sociale et de sécurité sociale. L'aptitude de l'ensemble de l'UE à augmenter sa productivité et à utiliser pleinement ses ressources humaines jouera un rôle important dans sa capacité à faire face aux transformations socio-économiques liées au vieillissement de la population. La majorité des soins apportés aux personnes âgées est actuellement fournie par leurs descendants. Cependant, comme la part des personnes âgées susceptibles de vivre séparées de leurs familles s'accroît, les besoins en soins dispensés par les professionnels devraient augmenter. En outre, la tranche d'âge enregistrant la plus forte croissance en Europe sera celui des personnes de plus de 80 ans. Par conséquent, fournir des services sociaux et de santé, ainsi que des logements adaptés, des moyens de transport et d'autres infrastructures publiques à ce groupe de population constituera un défi majeur. La demande pour des services de ce type ne dépendra pas uniquement du nombre absolu de personnes âgées mais aussi de leur santé future.

Les lignes directrices en matière d'emploi, adoptées par le Conseil européen en juillet 2005, reflètent l'objectif global de plein emploi dans l'Union européenne. Le Conseil a confirmé les quatre priorités suivantes:

- attirer plus de personnes afin qu'elles entrent sur le marché du travail et qu'elles y restent;
- améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises;
- investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences;
- garantir la mise en œuvre efficace des réformes par une meilleure gouvernance.

Au cours de ces dernières années, des progrès ont été observés concernant les taux d'emploi, bien que dans l'ensemble, les taux d'emploi des femmes et des personnes âgées restent inférieurs aux objectifs de Lisbonne et de Stockholm pour 2010. Seuls cinq États membres ont atteint l'objectif de 70 % pour les taux d'emploi globaux en 2006 (Danemark, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni et Autriche); pour plus d'informations sur ces questions, veuillez vous reporter au chapitre 5.

De nombreuses mesures, telles que l'aide à la recherche efficace d'un emploi, l'adoption de modes d'organisation du travail attrayants, la garantie d'un travail correctement rémunéré et la promotion d'une formation tout au long de la vie, sont considérées comme essentielles pour tenter d'améliorer la participation de la population active. Parmi les nombreuses initiatives dans ce domaine, on citera notamment:

- la promotion de la flexibilité, associée à la sécurité sur le marché du travail;
- la promotion des services de garde d'enfants et d'autres services de soins afin d'augmenter la participation des femmes;
- le renforcement des mesures actives de politique du marché du travail;
- le développement de stratégies de vieillissement actif;
- l'amélioration du niveau, de l'efficacité et du partage des investissements dans le capital humain;
- la lutte contre le travail non déclaré.



Afin de relever le défi démographique d'une population vieillissante, le Conseil européen de Stockholm de 2001 a reconnu que la moitié de la population de l'UE de la tranche d'âge 55 - 64 ans devrait travailler à l'horizon 2010. Les lignes directrices en matière d'emploi ainsi qu'un rapport réalisé par le groupe de travail sur l'emploi présidé par Wim Kok prônent l'adoption d'une politique active et complète en matière de vieillissement, s'appuyant sur des incitations financières appropriées pour encourager l'allongement de la vie active, les stratégies de formation tout au long de la vie et l'amélioration de la qualité du travail. Un livre vert de la Commission intitulé «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations» (21) a conclu que l'Europe doit poursuivre trois priorités:

- moderniser les systèmes de protection sociale, en augmentant le taux d'emploi des femmes et des travailleurs vieillissants, en adoptant des mesures novatrices de soutien à la natalité et en pratiquant un recours maîtrisé à l'immigration;
- veiller à un équilibre entre les générations, dans le partage du temps tout au long de la vie ainsi que dans la répartition des fruits de la croissance et des besoins de financement liés aux pensions et à la santé;
- inventer des transitions nouvelles entre les âges. Les jeunes rencontrent des difficultés persistantes à s'insérer dans le monde du travail. Un nombre croissant de «jeunes retraités» est désireux de participer à la vie économique et sociale. Le temps des études s'allonge et les «jeunes actifs» ont envie de temps pour leurs enfants. Ces évolutions changent les frontières et les transitions entre activité et inactivité.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Entre 1960 et 2005, la proportion de jeunes (âgés de 0 à 14 ans) au sein de la population européenne a chuté de 26,7 % à 15,9 %. En revanche, la proportion de personnes âgées (65 ans et plus) a augmenté de 8,8 % à 15,9 % au cours de cette même période. Ces tendances devraient se poursuivre puisque les taux de fécondité restent faibles et l'espérance de vie augmente.

L'Europe a enregistré la part la plus faible de jeunes et la part la plus élevée de personnes âgées sur tous les continents en 2005. À titre de comparaison, la part globale de jeunes dans la population mondiale était de 28,3 % en 2005, tandis que les générations plus âgées représentaient 7,3 %.

(21) COM(2005) 94 final; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/employment_social/news/2005/mar/comm2005-94_fr.pdf.

Les taux de dépendance des jeunes en Europe ont diminué entre 1960 et 2005, de 41,4 % à 23,3 %. L'Europe a enregistré la hausse la plus importante dans le monde en termes de taux de dépendance des personnes âgées entre 1960 et 2005. Le taux européen de dépendance des personnes âgées est passé de 13,6 % à 23,3 %, soit presque trois fois le rythme de croissance le plus élevé suivant qui a été enregistré en Océanie, où la dépendance des personnes âgées est passée de 12,3 % à 15,9 %. En 1960, le profil de la population de l'Amérique du Nord était tel que les générations plus âgées représentaient une proportion plus élevée de la population qu'en Europe. Cependant, le processus de vieillissement est considérablement plus lent sur le continent nord-américain, puisque le taux de dépendance des personnes âgées est passé de 15,0 % en 1960 à 18,3 % en 2005.

Si on cumule ces deux séries d'indicateurs, le taux de dépendance total en 2005 variait de 46,6 % en Europe à un maximum de 81,2 % en Afrique, où la vaste majorité des personnes dépendantes sont les enfants. En Europe, le recul de la dépendance des jeunes a été compensé par une hausse de la dépendance des personnes âgées. Ainsi, l'évolution nette de la dépendance totale a été relativement négligeable comparé à la plupart des autres continents, occasionnant un basculement des dépenses sociales privilégiant les soins de santé et les pensions en faveur des personnes âgées. Ce bouleversement des taux de dépendance totaux entre 1960 et 2005 montre que les baisses les plus significatives en termes de taux de dépendance ont été enregistrées en Amérique latine et dans les Caraïbes, où le taux de dépendance total est passé de 85,9 % en 1960 à 56,5 % en 2005. Une tendance similaire, bien que moins prononcée, a été observée en Asie, où le taux de dépendance total est passé de 77,6 % à 52,4 %. Ces changements majeurs peuvent être associés en grande partie à des diminutions des taux de fécondité, assorties d'un allongement plus modeste de l'espérance de vie. L'Afrique était le seul continent à enregistrer une baisse du taux de dépendance total inférieure à celle observée en Europe entre 1960 et 2005. Pourtant, certains signes montraient que le taux de dépendance des jeunes en Afrique avait commencé à chuter rapidement au cours de la dernière décennie (entre 1995 et 2005).

Les taux de dépendance liés à l'âge au sein des États membres ont suivi dans les grandes lignes les tendances détaillées précédemment pour l'ensemble du continent européen. Le taux de dépendance des jeunes variait de 20,0 % en Belgique à 30,4 % en Estonie en 2005, tandis que le taux de dépendance des personnes âgées était le plus faible en Slovaquie (16,3 %) et le plus élevé en Italie (29,3 %). Le taux de dépendance total de l'EU-27 était de 48,8 % en 2006, variant de 39,5 % en Slovaquie à 53,4 % en France. Six autres États membres (hormis la France) ont indiqué que les jeunes et les personnes âgées constituaient ensemble un groupe majoritaire par rapport à la population en âge de travailler. Il s'agit de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni, du Danemark, de la Belgique et de la Suède. Parmi eux, l'Allemagne et l'Italie se distinguent par des taux de dépendance

des jeunes particulièrement faibles, et par conséquent, des taux de dépendance des personnes âgées très élevés, tandis que tous les autres pays ont indiqué des taux de dépendance des jeunes supérieurs à la moyenne européenne. En d'autres termes, ces pays se caractérisent par des taux de fécondité relativement élevés (pour l'Europe).

Il est important de relever que ces taux de dépendance sont basés sur des mesures qui comparent le nombre d'enfants et de personnes âgées à celui des personnes en âge de travailler, sans qu'aucune correction ne soit faite pour le nombre de personnes ne travaillant pas (quelle qu'en soit la raison). Par exemple, ces dernières années ont connu un déclin du taux d'activité des jeunes adultes, qui s'explique en grande partie par une hausse des inscriptions dans les filières d'études supérieures après la scolarité obligatoire (voir le chapitre 2.1), mais aussi par des taux de chômage des jeunes relativement élevés dans certains États membres (voir le chapitre 5.2).

À l'autre extrémité de l'échelle des âges, il existe des différences sociales et institutionnelles considérables liées au taux d'activité parmi les personnes âgées. Les taux d'emploi les plus élevés parmi les travailleurs âgés de 60 ans et plus semblent être enregistrés dans les pays nordiques, par opposition aux pays tels que la France et l'Autriche, où les niveaux d'emploi parmi les personnes de plus de 60 ans sont relativement bas.

Une série de cartes (6 à 9) présente l'évolution du rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus. Ces cartes montrent l'ampleur du défi auquel l'Europe sera confrontée dans les décennies à venir. En 1995, pas une seule région de l'UE (au niveau NUTS 2) n'a relevé une moyenne des personnes en âge de travailler inférieure à 2,5 pour chaque personne âgée de 65 ans et plus. En 2005, la situation n'a presque pas changé, puisque la Ligurie (Italie) était la seule région à avoir dépassé ce seuil. Les projections démographiques d'Eurostat laissent entendre que cinq autres régions rejoindraient la Ligurie d'ici 2015, notamment trois autres régions italiennes (la Toscane, le Piémont et le Frioul-Vénétie Julienne) et deux régions allemandes (Chemnitz et Dessau). D'ici 2025, le nombre de régions relevant moins de 2,5 personnes en âge de travailler par personne de 65 ans et plus devrait augmenter de moitié, soit environ un quart des régions pour lesquelles des données sont disponibles (il est à noter que les projections régionales ne sont pas disponibles pour la France et le Royaume-Uni). Les régions susceptibles d'être particulièrement touchées par une population vieillissante en 2025 se répartissent de la manière suivante au sein de l'UE: 17 régions en Allemagne, 10 en Italie, 6 en Espagne, 4 en Finlande et en Suède, 2 en Bulgarie, 2 aux Pays-Bas, 2 en Autriche, 1 en Belgique et 1 en Grèce.

Les projections démographiques d'Eurostat laissent entendre que d'ici 2050, l'EU-27 aura 15 millions d'enfants en moins (âgés de 0 à 14 ans révolus) par rapport à 2005; la part des enfants dans la population totale devrait baisser de 16,1 % en 2005 à 13,4 % d'ici 2050. Les projections prévoient une hausse de près de 5 millions du nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans. Toutefois, le changement le plus important sera observé pour les personnes de 65 ans et plus. Ces personnes représentaient 16,6 % de la population totale en 2005, une part qui devrait atteindre 29,9 % d'ici 2050. Ces tendances sont également visibles dans le taux de dépendance des personnes âgées, qui devrait dépasser les 50 % pour l'EU-27. Cela signifie qu'avant 2050, pour chaque retraité, moins de deux personnes seront en âge de travailler.

L'Allemagne et l'Italie connaîtront les changements les plus notables en ce qui concerne le vieillissement de leur population à court terme. Les personnes de 65 ans et plus représenteront déjà plus de 20 % de leurs populations respectives d'ici 2010. Les proportions les plus élevées de personnes âgées d'ici 2050 devraient être relevées en Espagne (35,7 % de la population espagnole), en Italie (35,3 %), en Bulgarie (33,5 %) et en Grèce (32,5 %). En revanche, le phénomène du vieillissement devrait être moins marqué au Luxembourg (où les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 22,1 % de la population totale), aux Pays-Bas (23,5 %) et au Danemark (24,1 %).

Alors que les taux de dépendance des personnes âgées devraient augmenter considérablement, les taux de dépendance des jeunes devraient rester pratiquement inchangés, n'enregistrant qu'une légère hausse due à la modeste augmentation de la fécondité dans certains États membres. Le taux de dépendance total de l'EU-27 devrait augmenter de 48,8 % en 2006 à 77 % d'ici 2050. Autrement dit, alors qu'en 2004, à chaque personne inactive (jeune ou âgée) correspondaient deux personnes en âge de travailler, en 2050, il devrait y trois personnes inactives pour quatre personnes en âge de travailler.

La croissance de la population âgée de 80 ans et plus sera d'autant plus prononcée qu'un nombre croissant de personnes devrait atteindre des âges avancés. La proportion de personnes très âgées (80 ans et plus) devrait presque tripler au sein de l'EU-27, de sorte que cette cohorte représentera un pourcentage à deux chiffres de la population totale d'ici 2050, avec plus de 50 millions de personnes.



SOURCES

Ouvrages statistiques

La situation sociale dans l'Union européenne en 2005-2006
Statistiques de population (avec CD-ROM)
Statistiques sociales européennes – Démographie

Pocketbooks

Living conditions in Europe – statistical pocketbook – data 2002-2005

Méthodologies et documents de travail

Demographic outlook – national reports on the demographic developments in 2005
Methodology for the calculation of Eurostat's demographic indicators
Demographic statistics: definitions and methods of collection in 31 European countries

Données Internet

Démographie

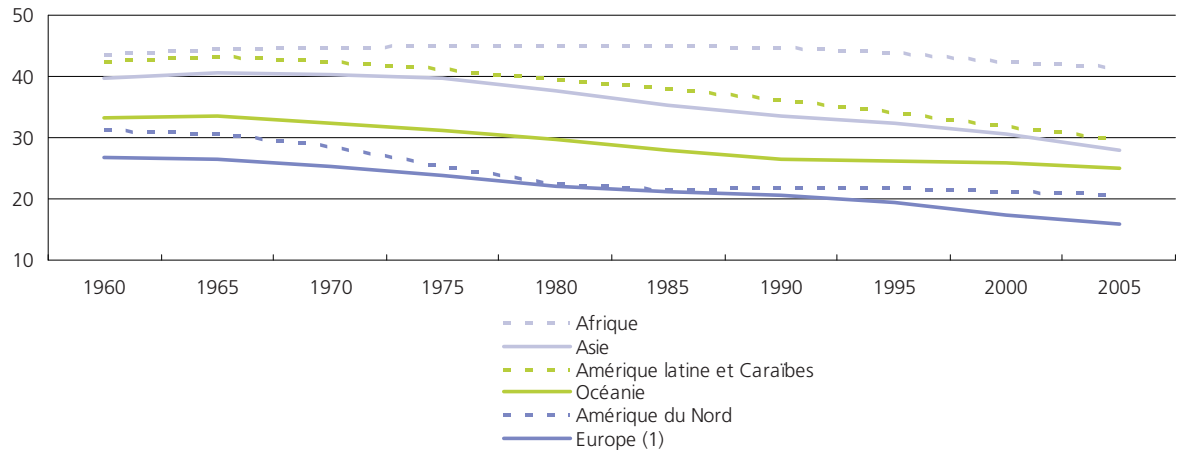
- Démographie – Données nationales
  - Principaux indicateurs démographiques
    - Mouvement de la population: chiffres absolus et taux
  - Population
    - Population moyenne par sexe et groupe quinquennal d'âge
    - Population par sexe et âge au 1er janvier de chaque année
    - Indicateurs de structure de la population au 1er janvier
- Démographie – Données régionales
  - Population et superficie
    - Population au 1er janvier par sexe et âge depuis 1990
    - Population moyenne annuelle par sexe

Projections de population

- Scénario de tendance, niveau national – Année de référence 2004
- Scénario de tendance, niveau régional – Année de référence 2004

Figure SP.33: Proportion de la population âgée de moins de 15 ans

(en % de la population totale)

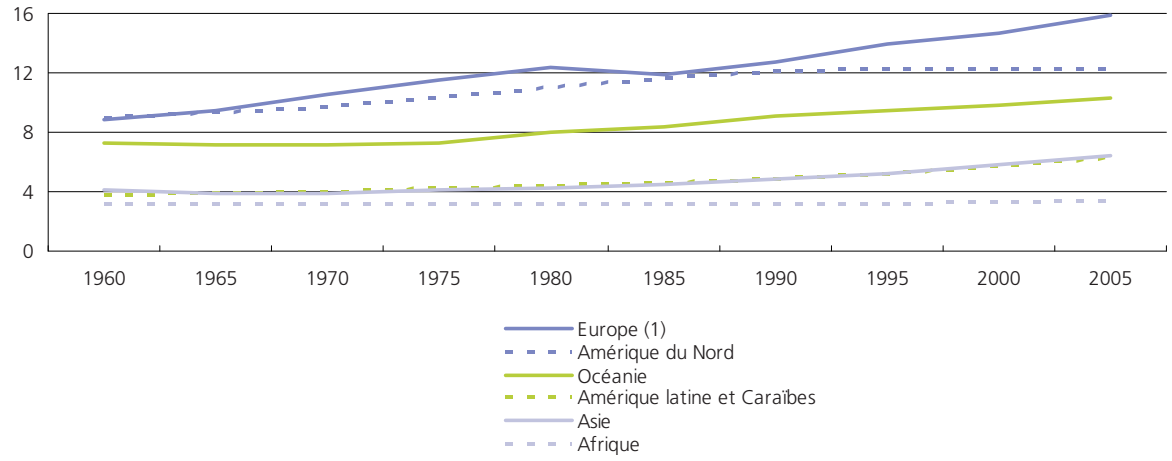


(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjanind), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.34: Proportion de la population âgée de 65 ans et plus

(en % de la population totale)



(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjanind), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Tableau SP.28: Proportion de la population

(en % de la population totale)

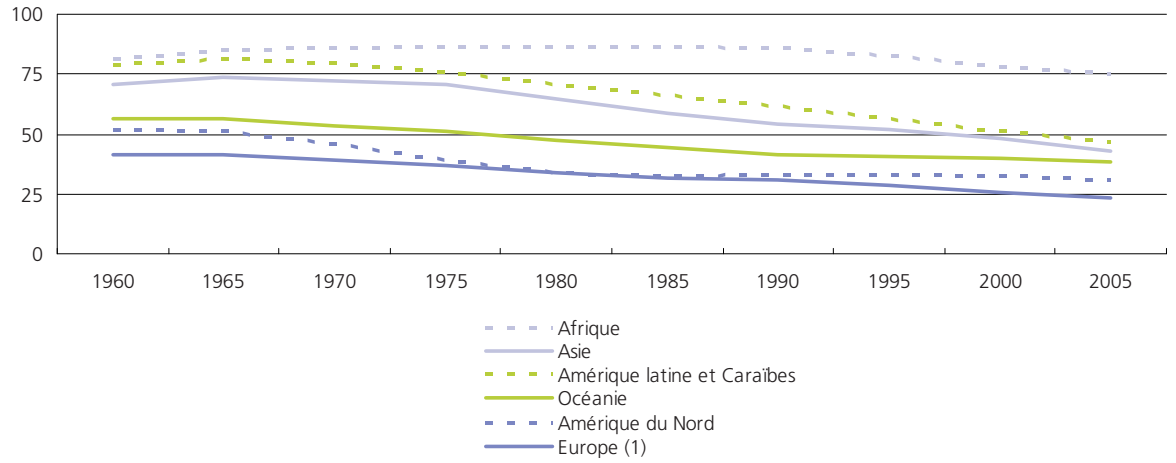
	Moins de 15 ans						Plus de 65 ans					
	1960	1970	1980	1990	2000	2005	1960	1970	1980	1990	2000	2005
Monde	37,0	37,4	35,3	32,6	30,2	28,3	5,3	5,4	5,9	6,1	6,9	7,3
Europe (1)	26,7	25,3	22,2	20,5	17,5	15,9	8,8	10,5	12,4	12,7	14,7	15,9
Afrique	43,5	44,7	44,9	44,7	42,5	41,4	3,1	3,2	3,1	3,1	3,3	3,4
Asie	39,6	40,3	37,6	33,5	30,5	28,0	4,1	3,9	4,3	4,8	5,8	6,4
Amérique latine et Caraïbes	42,5	42,5	39,5	36,2	31,8	29,8	3,7	4,0	4,4	4,8	5,7	6,3
Amérique du Nord	31,1	28,5	22,5	21,7	21,3	20,5	9,0	9,7	11,0	12,1	12,3	12,3
Océanie	33,3	32,4	29,6	26,6	25,8	24,9	7,3	7,1	8,0	9,1	9,8	10,3

(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjanind), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.35: Taux de dépendance des jeunes

(en %)

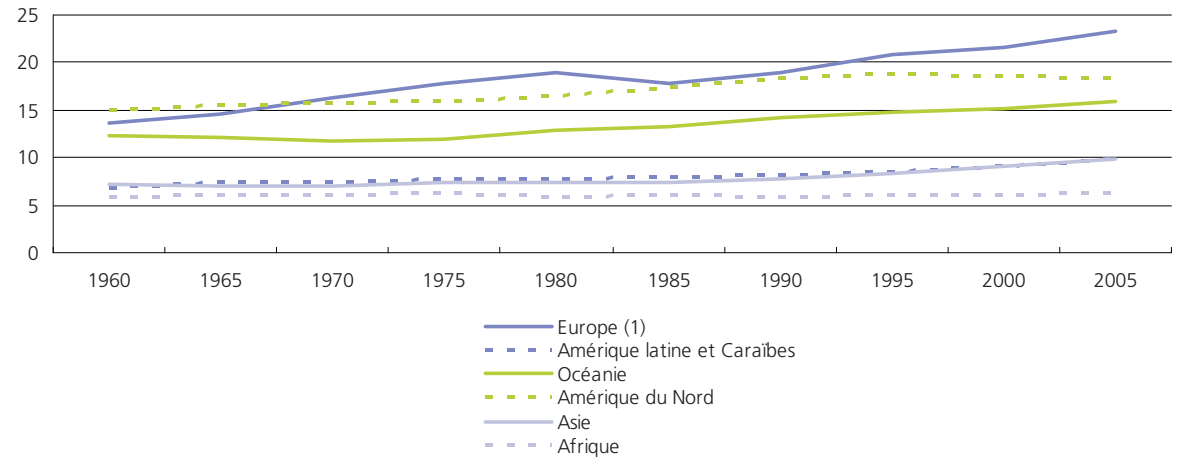


(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjanind), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.36: Taux de dépendance des personnes âgées

(en %)

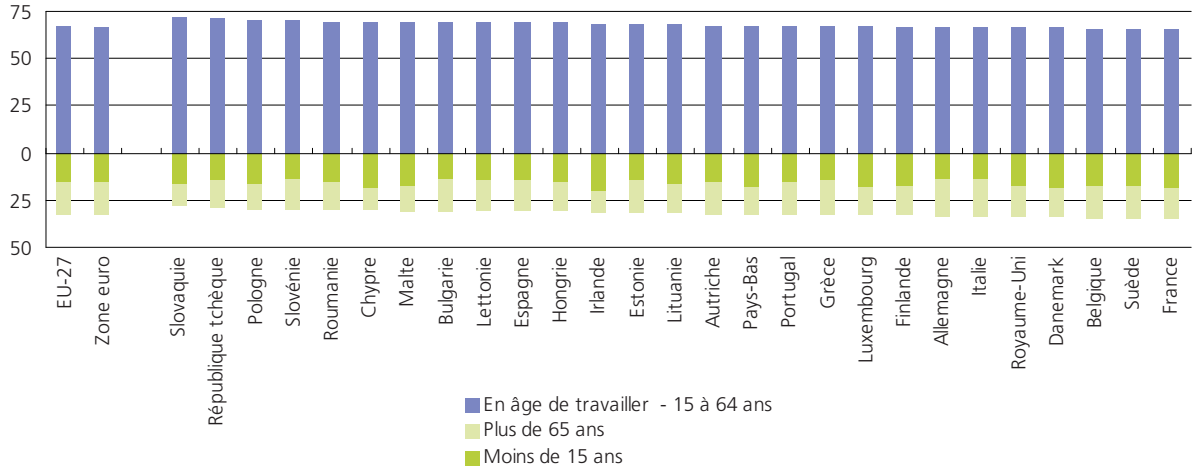


(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (demo_pjanind), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.37: Répartition de la population par âge, 2006

(en %)



Source: Eurostat (demo_pjanind)



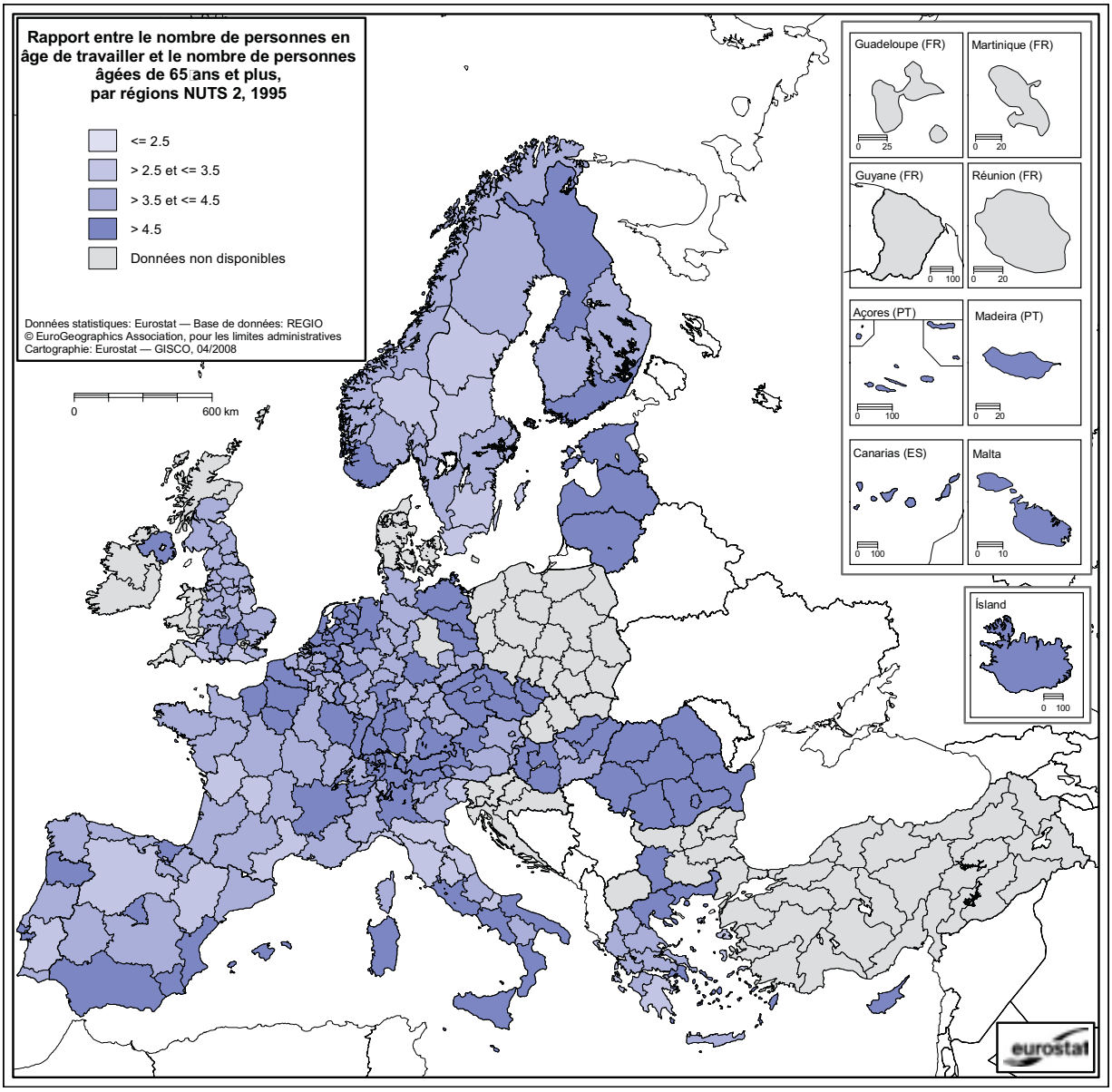
Tableau SP.29: Taux de dépendance liés à l'âge

(en %)

	Taux de dépendance des jeunes						Taux de dépendance des personnes âgées					
	1960	1970	1980	1990	2000	2005	1960	1970	1980	1990	2000	2005
EU-27	:	:	:	29,2	25,7	24,0	:	:	:	20,6	23,2	24,6
Zone euro	:	:	:	27,0	24,4	23,6	:	:	:	21,0	24,3	26,1
Belgique	39,4	33,9	33,5	30,9	23,4	20,0	11,2	14,0	17,8	19,5	23,8	24,8
Bulgarie	39,5	32,0	37,0	33,0	23,9	21,0	14,6	17,9	21,6	19,0	19,8	19,8
République tchèque	39,8	36,4	32,7	25,5	27,6	28,4	16,4	18,9	22,2	23,2	22,2	22,7
Danemark	31,1	36,8	28,6	23,1	23,1	21,6	17,0	21,4	23,9	21,6	23,9	27,8
Allemagne	:	33,3	32,8	33,7	27,3	22,7	:	17,7	19,0	17,5	22,4	24,3
Estonie	53,2	54,2	51,8	44,7	32,8	30,4	19,2	19,3	18,2	18,6	16,8	16,4
Irlande	37,6	37,5	36,2	29,3	22,9	21,4	14,2	17,2	20,6	20,4	24,2	26,8
Grèce	42,6	44,2	41,2	30,5	21,8	21,1	12,7	15,2	17,1	20,2	24,5	24,4
Espagne	:	:	:	:	29,3	28,7	:	:	:	:	24,3	24,9
France	42,2	40,0	35,4	30,5	29,0	28,3	18,7	20,6	22,1	21,1	24,6	25,2
Italie	37,4	38,1	35,1	24,5	21,2	21,3	14,0	16,7	20,3	21,5	26,8	29,3
Chypre	:	:	:	41,2	34,5	27,9	:	:	:	17,2	17,0	17,3
Lettonie	:	32,8	30,7	32,1	26,7	21,6	:	18,0	19,6	17,7	22,1	24,1
Lituanie	:	43,2	36,2	33,9	30,6	25,2	:	15,9	17,4	16,2	20,8	22,3
Luxembourg	31,5	33,8	28,1	24,9	28,3	27,9	15,9	19,1	20,3	19,3	21,4	21,3
Hongrie	38,7	31,3	33,8	31,0	24,8	22,8	13,6	17,0	20,9	20,0	22,0	22,7
Malte	:	:	36,1	35,8	30,2	25,6	:	:	12,5	15,7	17,9	19,3
Pays-Bas	49,1	43,8	34,3	26,4	27,4	27,3	14,6	16,2	17,4	18,6	20,0	20,8
Autriche	33,0	39,5	32,4	26,0	25,4	23,7	18,4	22,7	24,3	22,1	22,9	23,5
Pologne	54,5	42,0	36,8	39,0	28,6	23,8	9,5	12,6	15,5	15,4	17,6	18,7
Portugal	46,8	46,8	41,6	31,6	24,0	23,2	12,4	14,9	17,8	20,0	23,7	25,2
Roumanie	:	39,8	42,1	36,0	27,7	22,8	:	13,0	16,3	15,6	19,7	21,1
Slovénie	:	37,7	34,6	30,6	23,0	20,4	:	14,8	16,4	15,5	19,8	21,8
Slovaquie	51,1	43,4	41,2	39,6	28,8	23,9	11,1	14,4	16,7	16,0	16,6	16,3
Finlande	49,4	37,7	30,2	28,7	27,2	26,2	11,6	13,6	17,6	19,8	22,2	23,8
Suède	34,5	31,8	30,9	27,7	28,8	27,0	17,8	20,7	25,3	27,7	26,9	26,5
Royaume-Uni	35,9	38,2	33,2	29,0	29,4	27,4	18,0	20,5	23,3	24,1	24,3	24,3
Croatie	:	:	:	29,0	24,4	23,8	:	:	:	17,0	24,4	24,9
ARY de Macédoine	:	:	:	:	33,3	28,9	:	:	:	:	14,6	15,8
Turquie	74,7	77,7	69,7	57,6	46,6	43,7	6,4	8,2	8,4	7,1	8,3	8,9
Islande	60,9	56,4	44,3	38,8	35,8	33,9	:	15,0	15,7	16,4	17,8	17,9
Liechtenstein	44,7	43,5	33,1	27,4	26,3	24,7	16,2	12,3	12,9	14,2	14,8	15,6
Norvège	41,3	39,1	35,5	29,2	30,8	30,1	14,0	20,4	23,3	25,2	23,5	22,4
Suisse	36,8	36,5	30,2	24,9	25,9	23,9	12,3	17,3	20,9	21,3	22,7	23,3

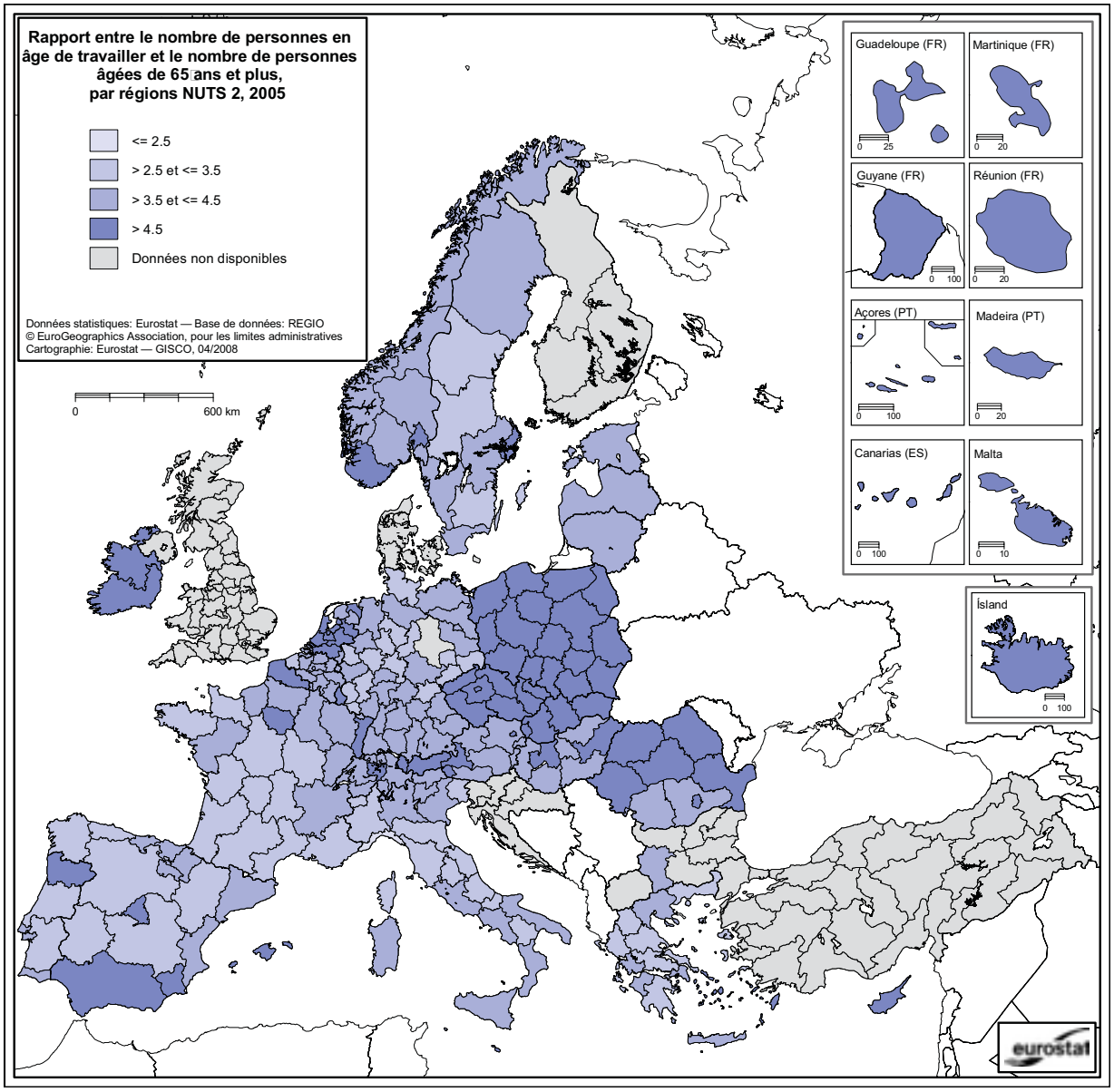
Source: Eurostat (demo_pjanind)

Carte SP.6: Rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, par régions NUTS 2, 1995



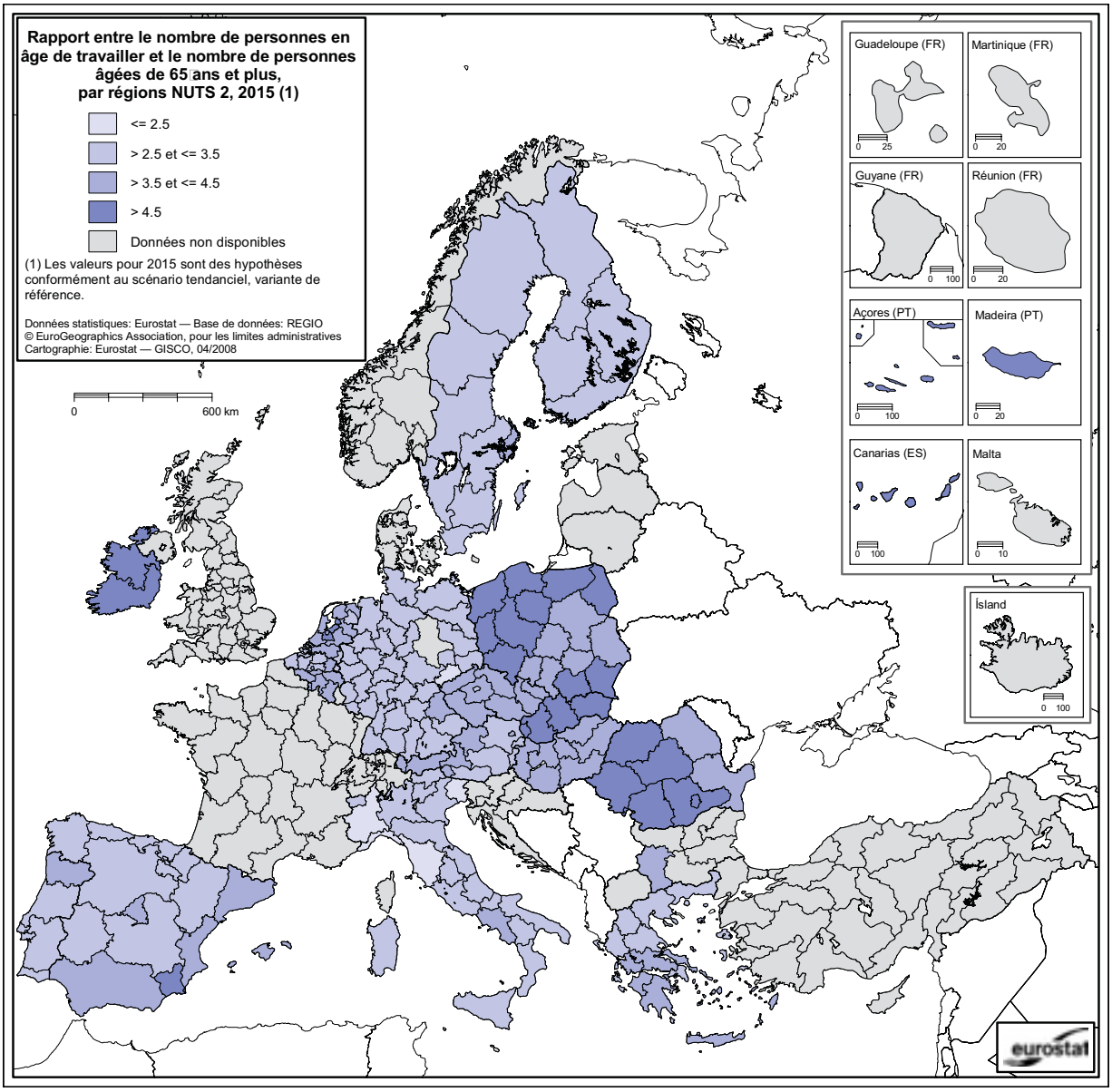
Source: Eurostat (d2jan et proj_rtbp_pop)

Carte SP.7: Rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, par régions NUTS 2, 2005



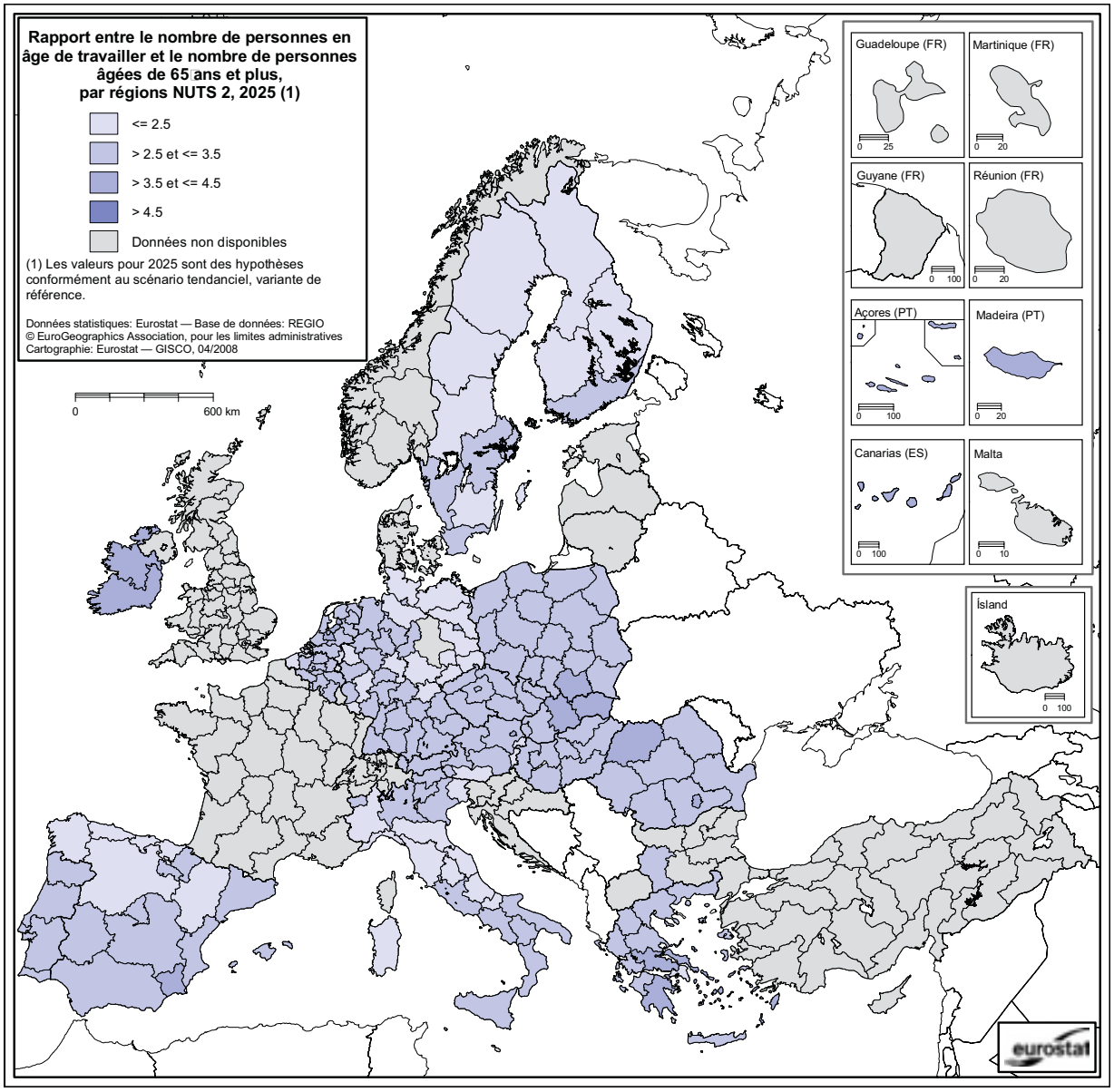
Source: Eurostat (d2jan et proj_rtbp_pop)

Carte SP.8: Rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, par régions NUTS 2, 2015



Source: Eurostat (d2jan et proj_rtbp_pop)

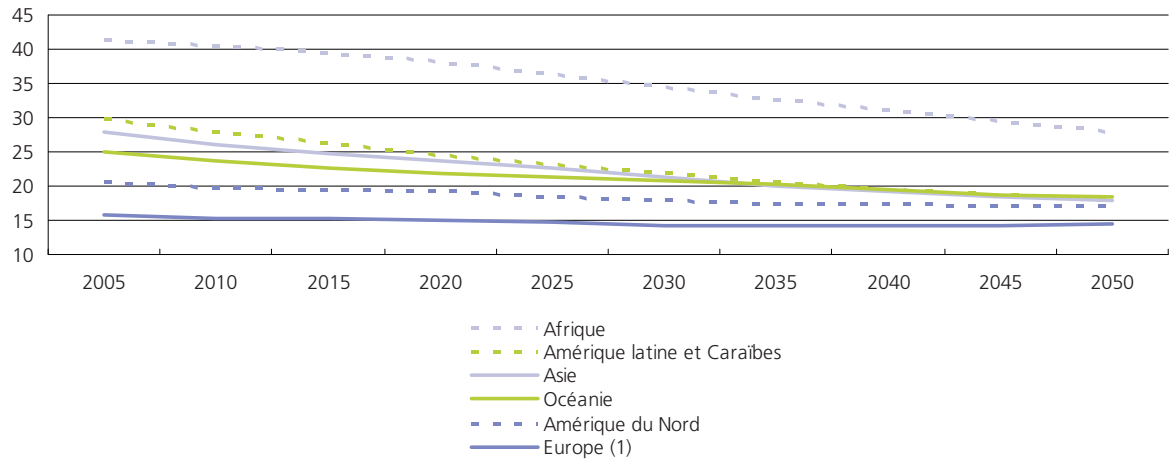
Carte SP.9: Rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, par régions NUTS 2, 2025



Source: Eurostat (d2jan et proj_rtbp_pop)

Figure SP.38: Proportion de la population âgée de moins de 15 ans

(en %)

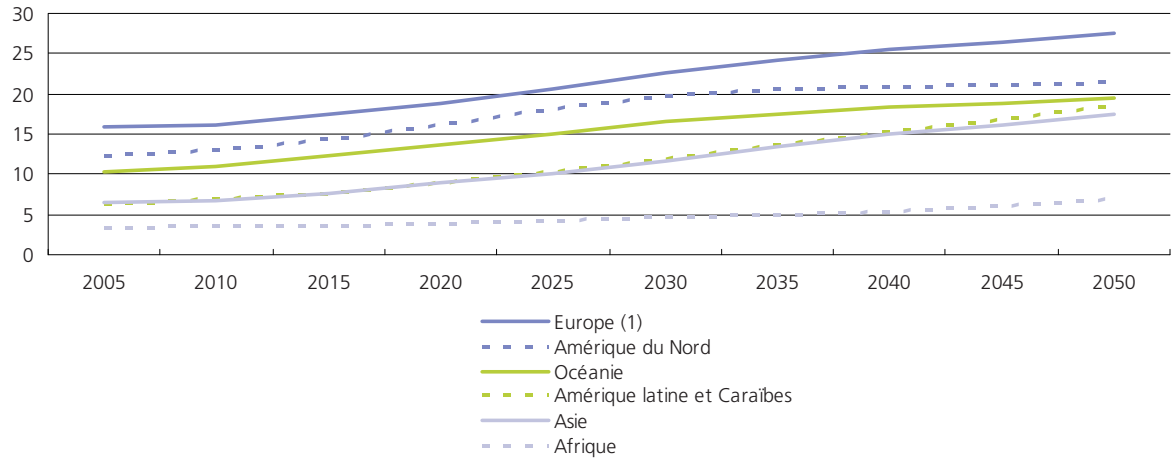


(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (proj_tbp_pop), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Figure SP.39: Proportion de la population âgée de 65 ans et plus

(en %)



(1) EU-27, Albanie, Andorre, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Islande, Liechtenstein, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Monténégro, Norvège, Fédération de Russie, Serbie, Suisse et Ukraine.

Source: Eurostat (proj_tbp_pop), Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population



Tableau SP.30: Proportion de la population âgée de moins de 15 ans
(en %)

	2005	2010	2020	2030	2040	2050
EU-27	16,1	15,4	14,8	14,0	13,4	13,4
Zone euro	15,7	15,4	14,6	13,6	13,2	13,1
Belgique	17,1	16,4	15,7	15,4	14,8	14,7
Bulgarie	13,8	12,8	12,4	11,0	11,0	11,5
République tchèque	14,9	13,6	13,8	12,9	12,1	12,6
Danemark	18,8	18,0	16,0	16,3	16,5	15,7
Allemagne	14,5	13,7	13,0	12,7	12,0	11,9
Estonie	15,4	14,7	16,4	15,1	13,8	14,8
Irlande	20,8	21,0	19,8	16,9	16,1	16,0
Grèce	14,4	14,2	14,0	12,6	12,1	12,3
Espagne	14,6	14,8	14,2	11,7	11,3	11,5
France	18,5	18,2	17,2	16,3	16,0	15,8
Italie	14,2	14,0	12,9	11,6	11,4	11,2
Chypre	19,4	16,6	15,4	15,3	13,4	13,3
Lettonie	14,8	13,7	16,2	15,1	13,4	14,8
Lituanie	17,1	14,9	15,0	14,7	13,4	13,7
Luxembourg	18,7	17,9	17,0	17,3	17,0	16,6
Hongrie	15,7	14,6	14,4	14,1	13,6	13,8
Malte	17,8	16,2	15,7	15,4	14,6	14,5
Pays-Bas	18,5	17,8	16,3	16,2	16,3	15,8
Autriche	16,1	14,9	14,0	13,5	12,6	12,3
Pologne	16,7	14,7	14,5	14,2	12,9	13,0
Portugal	15,7	15,7	15,1	13,4	13,1	13,1
Roumanie	15,9	15,1	14,9	13,1	12,3	12,5
Slovénie	14,3	13,5	13,5	12,9	12,1	12,8
Slovaquie	17,0	15,0	14,2	13,5	12,6	12,8
Finlande	17,5	16,5	16,1	15,8	15,2	15,3
Suède	17,6	16,5	17,1	16,9	16,2	16,3
Royaume-Uni	18,0	17,0	16,3	15,8	14,9	14,7

Source: Eurostat (proj_tbp_pop)

Tableau SP.31: Proportion de la population âgée de 65 ans et plus
(en %)

	2005	2010	2020	2030	2040	2050
EU-27	16,6	17,5	20,6	24,5	28,1	29,9
Zone euro	17,5	18,5	21,4	25,6	29,6	31,1
Belgique	17,2	17,5	20,5	24,7	27,3	27,7
Bulgarie	17,2	17,8	21,7	25,6	29,2	33,5
République tchèque	14,0	15,5	20,8	23,6	26,8	31,0
Danemark	15,0	16,3	20,0	22,6	24,7	24,1
Allemagne	18,6	20,4	22,6	27,5	31,1	31,5
Estonie	16,4	16,9	18,7	21,2	23,1	25,7
Irlande	11,2	11,8	14,7	18,3	22,2	26,2
Grèce	18,1	18,8	21,1	24,6	29,2	32,5
Espagne	16,8	17,2	19,8	24,7	31,2	35,7
France	16,5	16,8	20,7	24,2	26,8	27,3
Italie	19,5	20,5	23,3	27,5	33,1	35,3
Chypre	12,1	13,4	17,2	21,0	22,9	26,1
Lettonie	16,5	17,4	18,4	21,3	23,5	26,1
Lituanie	15,2	16,1	17,5	21,4	24,4	26,7
Luxembourg	14,2	14,6	16,5	19,8	22,3	22,1
Hongrie	15,6	16,7	20,3	22,3	24,8	28,1
Malte	13,2	14,2	19,4	22,4	22,5	24,7
Pays-Bas	14,0	14,9	18,8	22,5	24,6	23,5
Autriche	16,0	17,7	20,0	25,1	29,3	30,4
Pologne	13,1	13,5	18,2	22,6	24,8	29,4
Portugal	17,0	17,7	20,3	24,3	28,5	31,9
Roumanie	14,7	14,8	17,1	19,8	24,9	29,6
Slovénie	15,3	16,5	20,4	25,1	28,4	31,1
Slovaquie	11,6	12,3	16,3	20,8	24,1	29,3
Finlande	15,8	16,9	22,6	26,1	26,7	27,0
Suède	17,2	18,3	21,2	23,1	24,6	24,3
Royaume-Uni	16,1	16,6	19,5	22,9	25,9	26,6

Source: Eurostat (proj_tbp_pop)





1.1 LES COMPTES NATIONAUX – LA PRODUCTION ÉCONOMIQUE 96
1.2 LES COMPTES NATIONAUX – LA CONSOMMATION ET LES DÉPENSES 105
1.3 LES COMPTES NATIONAUX – LE REVENU DES FACTEURS DE PRODUCTION 109
1.4 LES COMPTES NATIONAUX – LES FINANCES PUBLIQUES 113
1.5 LES TAUX DE CHANGE ET LES TAUX D'INTÉRÊT 121
1.6 LES SALAIRES ET LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE 126
1.7 LES PRIX À LA CONSOMMATION 135
1.8 LA CONVERGENCE DES PRIX 139
1.9 LA BALANCE DES PAIEMENTS – LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES 142
1.10 LA BALANCE DES PAIEMENTS – LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS 149
1.11 L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT 155

Le progrès économique et social et l'amélioration constante des conditions de vie et de travail sont des objectifs fondamentaux pour l'Union européenne. Au cours des cinq dernières décennies, les décideurs politiques se sont efforcés d'améliorer l'intégration économique (en supprimant les barrières à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes) afin de créer de nouveaux emplois et de stimuler la croissance économique. De nombreux progrès ont été accomplis, tels que la création de l'union douanière, puis du marché unique et, plus récemment, de l'Union économique et monétaire (UEM).

L'acte unique européen avait pour objectif principal d'insuffler un nouvel élan au processus de construction européenne afin de parachever le marché intérieur [22]. Depuis 1993, le marché unique européen a renforcé les possibilités pour les personnes, les marchandises, les services et les capitaux de circuler en Europe aussi librement qu'au sein d'un même pays. Prévues dès la création de la CE dans le traité de 1957 instituant la Communauté économique européenne, ces libertés ont été conçues pour: permettre aux citoyens de vivre, travailler, étudier ou prendre leur retraite dans un autre État membre, intensifier la concurrence en tant que vecteur de baisse des prix, de diversification de l'offre des produits commercialisés et de renforcement des niveaux de protection des consommateurs, et faciliter et réduire le coût des échanges commerciaux au-delà des frontières.

(22) Pour plus d'informations: http://europa.eu/scadplus/treaties/singleact_fr.htm.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:
Economie et finances

- Indicateurs économiques principaux
- Comptes nationaux (PIB compris)
- Secteur des Administrations publiques
- Comptes financiers
- Taux de change
- Taux d'intérêt
- Statistiques monétaires et financières
- Prix
- Balance des paiements – transactions internationales

Il est désormais plus facile de traverser les frontières intérieures de l'UE, en particulier au sein de l'espace Schengen, ou de commander un large éventail de produits qui peuvent être livrés depuis tous les pays de l'UE. D'après la Commission européenne, le marché unique a créé 2,5 millions d'emplois depuis 1993 et généré plus de 800 000 millions d'euros de richesses supplémentaires grâce à la suppression des droits de douane , des quotas mais également des obstacles techniques et administratifs au libre-échange (23). La création d'un marché unique a stimulé la libéralisation des marchés de services publics jusqu'alors protégés par des monopoles, notamment dans les secteurs des télécommunications, de l'électricité, du gaz et de l'eau. Ainsi, de nombreux ménages et entreprises à travers l'Europe ont de plus en plus la capacité de choisir leurs fournisseurs de services. Néanmoins, des marchés nationaux cloisonnés subsistent dans certains domaines relatifs, par exemple, aux services financiers et au transport.

(23) Pour plus d'informations: http://europa.eu/pol/overview_fr.htm.

Le Conseil et le Parlement européens ont adopté en 2005 un ensemble intégré de lignes directrices (24), une feuille de route visant à dynamiser la croissance et stimuler la création d'emplois, tout en assurant la cohésion sociale et le respect de l'environnement dans l'UE, pour la période de 2005 à 2008. Cet ensemble constitue une stratégie globale qui couvre les politiques macroéconomiques et microéconomiques, ainsi que les politiques de l'emploi. Les États membres élaborent dans ce cadre des programmes nationaux de réforme, en combinant les mesures budgétaires et de protection sociale qu'ils estiment les mieux adaptées à leur situation nationale.

(24) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_205/l_20520050806fr00210027.pdf.

1.1 LES COMPTES NATIONAUX – LA PRODUCTION ÉCONOMIQUE

INTRODUCTION

L'unité la plus fréquemment utilisée pour mesurer la taille globale d'une économie est le produit intérieur brut (PIB). Il correspond à la valeur monétaire totale de l'ensemble de l'activité de production dans une zone géographique donnée. Le PIB aux prix du marché représente le résultat final de l'activité de production de l'ensemble des unités productrices dans une zone donnée (par exemple, un territoire national), que les unités soient détenues par des ressortissants ou des étrangers.

Le PIB, et en particulier le PIB par habitant, est l'un des principaux indicateurs utilisés pour l'analyse économique ainsi que pour les comparaisons dans l'espace et/ou dans le temps.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Le PIB peut être défini et calculé de trois manières:

- l'optique de la «production» – égal à la somme de la valeur ajoutée brute des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activités plus les impôts nets des subventions sur les produits;
- l'optique des «dépenses» – égal à la somme des emplois finals de biens et de services par les unités économiques résidentes (consommation finale et formation brute de capital) plus les exportations nettes des importations de biens et de services;
- l'optique du «revenu» – égal à la somme de la rémunération des salariés, des impôts nets sur la production et les importations, de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte.

Ces optiques différentes sont traitées dans les trois sections qui suivent du présent chapitre.

Les données inhérentes aux comptes nationaux englobent les informations relatives au PIB et à ses composantes, à l'emploi, aux agrégats de la consommation finale, au revenu et à l'épargne. Un grand nombre de ces variables annuelles est également calculé sur une base trimestrielle. Il existe des ventilations pour certaines variables par activité économique (les industries, telles que définies par la NACE), par produit d'investissement, par fonction de consommation finale (telle que définie par la COICOP) et par secteur institutionnel.

La valeur ajoutée brute est définie comme la valeur de tous les biens et services nouvellement produits moins la valeur de tous les biens et services consommés pour leur création. La dépréciation des actifs fixes n'est pas prise en compte. Pour calculer la valeur ajoutée, on évalue la production aux prix de base et la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition. Les impôts sur les produits moins les subventions doivent être additionnés à la valeur ajoutée pour obtenir le PIB aux prix du marché.

L'analyse de l'économie des différents pays peut être facilitée par l'étude du PIB par habitant, c'est-à-dire en supprimant l'influence de la taille absolue de la population. Le PIB par habitant constitue un indicateur économique approximatif du niveau de vie, ainsi qu'un instrument de mesure de base de la compétitivité d'une économie. L'indice de volume du PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par habitant pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Ces comparaisons entre les richesses et la compétitivité des pays doivent idéalement reposer sur l'usage de séries exprimées en SPA. Pour cela, les mesures du PIB, exprimées en monnaies nationales, sont converties dans une monnaie commune en

utilisant, plutôt que les taux de change, des parités des pouvoirs d'achat qui reflètent le pouvoir d'achat de chaque monnaie. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (la monnaie commune) gomme ainsi les disparités entre les niveaux des prix des pays et permet de comparer des économies de taille absolue différente. Il convient de noter que l'indice, calculé à partir des chiffres en SPA, est destiné à effectuer des comparaisons entre pays plutôt que dans le temps.

Le calcul du taux annuel de croissance du PIB à prix constants permet de comparer la dynamique du développement économique à la fois dans le temps et entre des économies de tailles différentes, sans tenir compte des niveaux de prix.

Une autre série de données relatives aux comptes nationaux est utilisée dans le cadre des analyses de compétitivité, à savoir des indicateurs liés à la productivité de la main-d'œuvre, tels que les mesures de productivité de la main-d'œuvre. Le PIB en SPA par personne occupée est destiné à donner une impression d'ensemble de la productivité des économies nationales. Néanmoins, il doit être tenu compte du fait que cette mesure dépend de la structure de l'emploi total et qu'elle peut, par exemple, baisser en raison du déplacement d'un emploi à temps plein vers un emploi à temps partiel. Par conséquent, le PIB en SPA par heure travaillée fournit une meilleure image de la productivité car il s'appuie sur une mesure plus fiable de la main-d'œuvre.

La ventilation de la valeur ajoutée brute générée par des industries particulières est représentée par six catégories de la nomenclature NACE rév. 1, couvrant l'agriculture, la chasse et la pêche, l'industrie, la construction, le commerce, les transports et les services de communication, les services aux entreprises et les services financiers, et les «autres services».

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Le PIB de l'EU-27 s'élevait à 11 583 403 millions d'euros en 2006, dont 72,8 % étaient assurés par la zone euro. Les quatre économies les plus importantes de l'UE (l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie) représentaient près des deux tiers (64,7 %) du PIB de l'EU-27 en 2006. Les comparaisons entre les pays doivent être réalisées avec précaution. En effet, il est nécessaire de tenir compte de l'influence des fluctuations du taux de change lors de l'analyse des données. Par exemple, la fluctuation apparente du PIB des États-Unis reflète en grande partie la vigueur du dollar entre 2001 et 2003, puis son effondrement face à un euro fort, plutôt que des changements inhérents au niveau du PIB exprimé en dollars (qui n'a cessé d'augmenter).

Fort d'une augmentation moyenne d'environ 3 % par an à la fin des années 1990, le taux de croissance du PIB réel a considérablement ralenti au début du nouveau millénaire, à un rythme annuel légèrement supérieur à 1 % en 2002 et 2003. Les dernières données disponibles pour 2006 ont montré une amélioration alors que la production économique de l'EU-27 a une nouvelle fois rebondi avec une hausse d'environ 3 % par an.

Dans l'étude des conditions de vie, le PIB par habitant est l'une des statistiques les plus fréquemment invoquées. Il s'élevait en moyenne à 23 500 euros en 2006 dans l'EU-27. Le Luxembourg enregistrait incontestablement le PIB par habitant le plus élevé de l'Union européenne avec 71 600 euros. Même en tenant compte du coût de la vie relativement élevé au Luxembourg, le PIB par habitant en SPA demeure près de deux fois supérieur à celui de n'importe quel autre État membre, ce qui s'explique en partie par le nombre important de travailleurs frontaliers.

Les plus faibles niveaux de PIB par habitant ont été enregistrés en Bulgarie et en Roumanie où les conditions de vie (toujours exprimées en SPA) représentaient approximativement 40 % de la moyenne de l'EU-27 en 2006.

Ces dernières années, la productivité de la main-d'œuvre des États membres ayant adhéré à l'UE en 2004, en particulier la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et les pays baltes, a rapidement convergé vers la moyenne de l'EU-27.

On a constaté au cours des dernières décennies un renversement de tendance important dans la structure de l'économie de l'UE. En effet, la part de la valeur ajoutée brute de l'agriculture et de l'industrie a chuté, tandis que celle de la plus grande partie du secteur des services progressait. Ce changement s'explique du moins en partie par des phénomènes tels que les mutations technologiques, l'évolution des prix relatifs et la mondialisation, souvent à l'origine du transfert des outils de production vers des régions où les coûts de main-d'œuvre sont moindres. Plus d'un quart de la valeur ajoutée brute de l'EU-27 (27,7 %) provenait des services aux entreprises et des services financiers en 2006. Trois autres branches ont également enregistré des parts significatives équivalentes à un peu plus du cinquième de la valeur ajoutée totale, à savoir les «autres services», composés principalement des administrations publiques, de l'éducation et des systèmes de santé ainsi que des services collectifs, sociaux et personnels (22,5 %), le commerce, les transports et les services de communication (21,3 %), et l'industrie (20,3 %). Le reste de l'économie se répartissait entre la construction (6,2 %) et l'agriculture, la chasse et la pêche (1,9 %).

Ainsi, les trois groupes de services susmentionnés représentaient 71,5 % de la valeur ajoutée brute totale de l'EU-27 en 2006. La part relative des services était particulièrement importante au Luxembourg, en France et au Royaume-Uni, ainsi que dans les destinations de vacances, Chypre et Malte. Dans ces cinq pays, les services représentaient plus des trois quarts de la valeur ajoutée.

SOURCES

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Système européen des comptes SEC 1995
Manuel sur les comptes nationaux trimestriels
Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux
Eurostat-OECD Methodological manual on purchasing power parities
NACE Rév. 1 – Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

Sections dédiées du site web d'eurostat

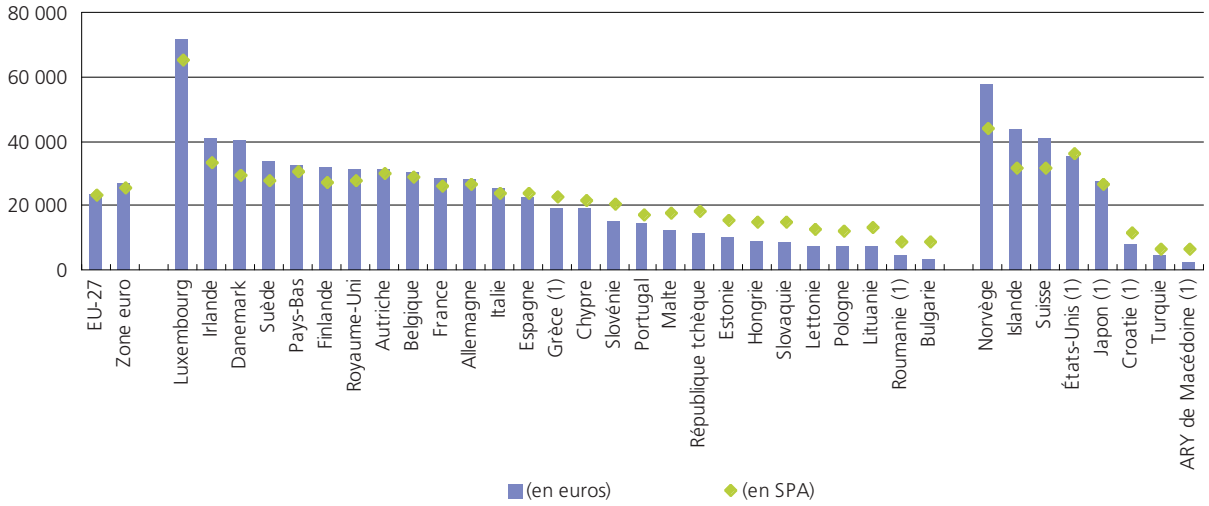
Tableaux entrées-sorties du SEC 95
EU KLEMS

Données Internet

Indicateurs économiques principaux
- Vue d'ensemble d'économie
- Économie – Indicateurs structurels
- Économie – Euro-indicateurs

Comptes nationaux (PIB compris)
- Comptes nationaux annuels
- Comptes nationaux trimestriels
- Tableaux des ressources, des emplois et entrées-sorties

Figure 1.1: PIB par habitant aux prix courants du marché, 2006



(1) Estimations.

Source: Eurostat (tec00001 et nama_gdp_c)

Le PIB (produit intérieur brut) est un indicateur de la situation économique d'une nation. Il reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminuée de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production. En exprimant le PIB en SPA (standards de pouvoir d'achat), on élimine les différences de niveaux de prix entre les pays et les calculs par tête permettent de comparer des économies présentant d'importantes différences en taille absolue.

Tableau 1.1: PIB par habitant aux prix courants du marché

(en SPA, EU-27=100)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	PIB par habitant, 2006 (en SPA)	PIB par habitant, 2006 (en euros)
EU-27	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	23 500	23 500
Zone euro	115	115	114	114	114	113	112	111	111	110	25 800	26 600
Belgique	126	123	124	126	124	126	124	124	124	123	28 900	30 000
Bulgarie	27	27	27	28	29	31	33	34	35	37	8 700	3 300
République tchèque	73	71	70	69	71	71	74	76	77	79	18 600	11 100
Danemark	134	133	131	132	128	129	125	124	126	127	29 700	40 500
Allemagne	125	123	123	119	117	116	117	116	115	114	26 700	28 200
Estonie	41	42	42	45	46	50	55	57	63	68	15 900	9 800
Irlande	115	122	127	131	133	139	141	142	144	143	33 500	41 100
Grèce	85	84	83	84	88	91	92	93	95	97	22 700	19 300
Espagne	94	96	97	98	99	101	101	101	103	102	24 000	22 300
France	115	116	115	116	116	116	112	112	114	113	26 500	28 400
Italie	120	120	118	117	118	112	111	108	105	104	24 300	25 100
Chypre	86	87	88	89	91	90	89	92	94	93	21 900	18 900
Lettonie	35	36	36	37	39	41	44	45	50	56	13 100	7 100
Lituanie	38	40	39	39	42	44	49	51	54	58	13 500	7 000
Luxembourg	216	218	238	245	235	241	248	253	263	279	65 400	71 600
Hongrie	52	53	54	56	59	62	64	64	65	65	15 300	8 900
Malte	81	81	81	84	78	80	79	76	76	76	17 700	12 400
Pays-Bas	128	129	131	135	134	134	130	130	132	132	31 000	32 700
Autriche	133	133	133	134	128	128	129	129	129	129	30 200	31 100
Pologne	47	48	49	48	48	48	49	51	51	53	12 400	7 100
Portugal (1)	76	77	79	78	78	77	77	75	75	74	17 500	14 700
Roumanie	:	:	26	26	28	29	31	34	34	38	8 800	4 500
Slovénie	76	77	79	79	79	81	82	85	87	89	20 800	15 200
Slovaquie	52	52	51	50	53	54	56	57	60	64	14 900	8 300
Finlande	111	115	116	118	116	116	114	116	114	116	27 300	31 700
Suède	123	122	124	125	120	119	120	120	119	120	28 200	33 700
Royaume-Uni	117	116	116	117	118	119	120	122	120	119	27 900	31 500
Croatie	43	44	42	43	44	46	48	49	50	50	11 700	7 700
ARY de Macédoine	27	27	27	27	25	25	26	26	27	28	6 500	2 500
Turquie	32	32	29	30	26	27	27	28	29	29	6 900	4 400
Islande	138	141	140	132	133	130	126	131	135	136	31 900	43 500
Norvège	148	139	146	166	162	155	157	165	179	187	44 000	57 500
Suisse	151	150	147	145	140	140	136	136	135	136	31 900	40 900
Japon	127	121	118	117	115	112	112	113	114	114	26 700	27 200
États-Unis	160	160	162	159	155	152	152	153	155	155	36 300	35 000

(1) Rupture des séries, 2003.

Source: Eurostat (tsieb011)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. L'indice de volume du PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (EU-27) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Il est à noter que l'indice, calculé à partir des chiffres en SPA et exprimé par rapport à EU-27=100, est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Tableau 1.2: PIB aux prix courants du marché

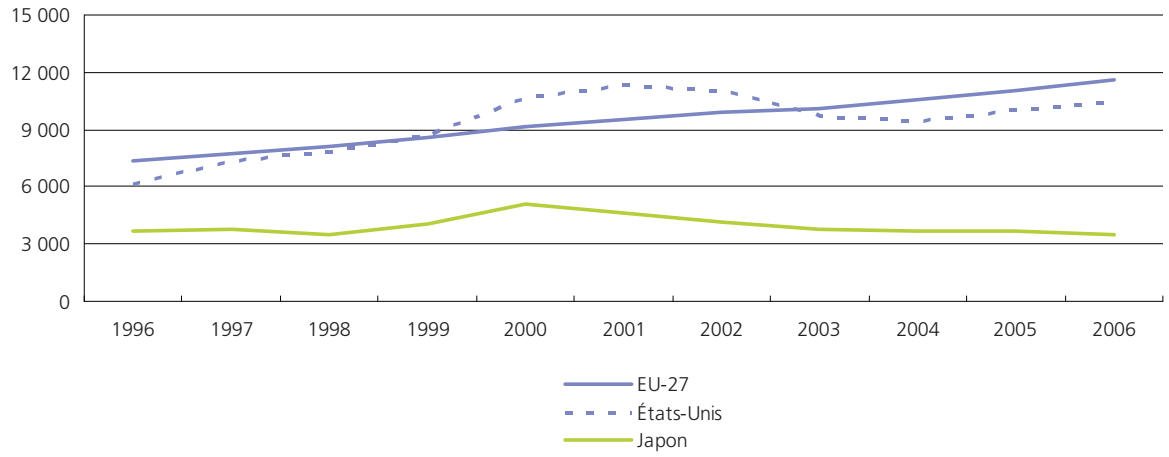
(en Mrd. EUR)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Part de l'EU-27 (en %) 2006
EU-27	7 353	7 759	8 130	8 545	9 160	9 536	9 893	10 057	10 555	10 991	11 583	100,0
Zone euro	5 762	5 891	6 119	6 400	6 733	7 026	7 271	7 485	7 787	8 054	8 433	72,8
Belgique	217	220	228	238	252	259	268	275	290	302	317	2,7
Bulgarie	8	9	11	12	14	15	17	18	20	22	25	0,2
Rép. tchèque	49	50	55	56	61	69	80	81	88	100	114	1,0
Danemark	145	150	155	163	174	179	185	189	196	208	220	1,9
Allemagne	1 922	1 907	1 952	2 012	2 063	2 113	2 143	2 164	2 211	2 245	2 322	20,0
Estonie	4	4	5	5	6	7	8	9	10	11	13	0,1
Irlande	58	72	79	91	105	117	130	139	149	161	175	1,5
Grèce	110	120	122	132	138	147	158	171	185	199	214	1,8
Espagne	490	505	537	580	630	681	729	783	841	908	981	8,5
France	1 240	1 257	1 315	1 368	1 441	1 497	1 549	1 595	1 660	1 718	1 792	15,5
Italie	992	1 053	1 087	1 127	1 191	1 249	1 295	1 335	1 391	1 423	1 475	12,7
Chypre	7	8	9	9	10	11	11	12	13	14	15	0,1
Lettonie	4	6	6	7	8	9	10	10	11	13	16	0,1
Lituanie	6	9	10	10	12	14	15	16	18	21	24	0,2
Luxembourg	16	16	17	20	22	23	24	26	27	30	34	0,3
Hongrie	36	40	42	45	52	60	71	75	82	89	90	0,8
Malte	3	3	3	4	4	4	4	4	4	5	5	0,0
Pays-Bas	329	341	360	386	418	448	465	477	491	509	534	4,6
Autriche	186	184	191	200	210	216	221	226	236	245	258	2,2
Pologne	123	139	153	157	186	212	210	192	204	244	272	2,3
Portugal	93	99	106	114	122	129	135	139	144	149	155	1,3
Roumanie	:	:	37	33	40	45	48	53	61	80	97	0,8
Slovénie	16	17	19	20	21	22	24	25	27	28	30	0,3
Slovaquie	17	19	20	19	22	24	26	29	34	38	45	0,4
Finlande	101	109	116	123	132	140	144	146	152	157	167	1,4
Suède	215	220	223	238	263	247	259	270	281	288	306	2,6
Royaume-Uni	945	1 179	1 280	1 384	1 573	1 613	1 679	1 616	1 745	1 805	1 910	16,5
Croatie	16	18	19	19	20	22	24	26	29	31	34	0,3
ARY de Macédoine		3	3	3	4	4	4	4	4	5	5	0,0
Turquie	143	168	178	173	217	162	193	212	242	291	319	2,8
Islande	6	7	7	8	9	9	9	10	11	13	13	0,1
Liechtenstein	:	:	:	3	3	3	3	3	3	:	:	:
Norvège	126	140	135	149	183	191	204	199	208	243	268	2,3
Suisse	240	234	244	252	271	285	296	288	292	299	309	2,7
Japon	3 652	3 759	3 448	4 102	5 057	4 580	4 162	3 744	3 707	3 663	3 477	30,0
États-Unis	6 156	7 323	7 802	8 696	10 629	11 309	11 072	9 690	9 395	9 994	10 509	90,7

Source: Eurostat (tec00001), Secrétariat de l'Etat à l'Economie, Economic et Social Research Institute, Bureau of Economic Analysis

Figure 1.2: PIB aux prix courants du marché

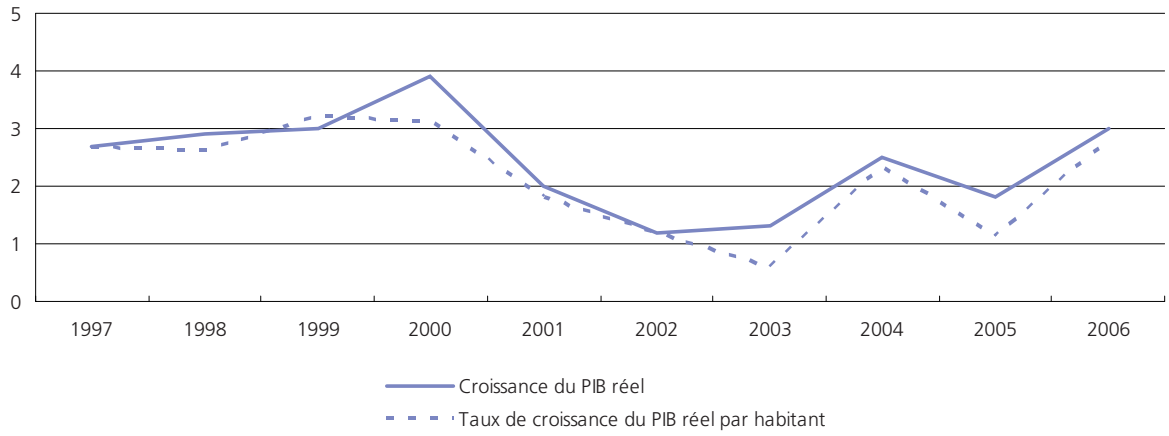
(en Mrd. EUR)



Source: Eurostat (tec00001)

Figure 1.3: Croissance du PIB réel, EU-27

(% de variation en glissement annuel)



Source: Eurostat (tsieb012 et tsdec100)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure des résultats de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés pour leur création. Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet la comparaison du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles, indépendamment des mouvements de prix. La croissance en volume du PIB est calculée avec des données aux prix de l'année précédente.

Tableau 1.3: Productivité de la main-d'œuvre

	Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée (EU-27=100 basé sur des séries exprimées en SPA)						Productivité de la main-d'œuvre par heure travaillée (EU-15=100 basé sur des séries exprimées en SPA)					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU-27	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	:	:	:	:	:	:
Zone euro	113,8	112,1	111,5	110,6	110,8	110,3	104,3	102,9	102,6	102,2	101,8	102,3
Belgique	134,5	136,2	134,4	135,6	135,2	134,9	*130,7*	*125,6*	*127,4*	*126,0*	*130,0*	*128,2*
Bulgarie	31,6	33,0	33,4	33,5	34,1	35,3	27,3	28,1	29,5	30,0	29,8	30,4
République tchèque	63,6	62,9	66,5	68,6	69,3	71,2	44,3	47,7	47,8	50,4	52,1	52,2
Danemark	108,1	108,4	106,4	106,8	108,5	108,4	104,7	102,0	102,9	101,2	101,7	102,0
Allemagne	107,4	106,2	108,5	107,5	106,7	106,4	108,1	108,4	108,5	111,3	110,6	110,0
Estonie	48,0	50,8	54,4	56,9	61,5	63,7	34,5	35,7	37,8	40,4	42,3	45,2
Irlande	128,7	133,1	135,1	134,9	133,8	132,1	97,0	98,5	103,2	105,5	106,2	105,1
Grèce	*110,4*	*114,5*	*114,6*	*112,8*	*114,9*	*116,9*	71,8	75,6	78,5	78,8	79,3	:
Espagne	103,8	104,7	103,7	101,5	101,3	100,3	88,4	88,5	89,8	89,7	89,2	89,9
France	125,7	125,3	121,5	122,2	125,4	125,3	115,9	117,3	120,5	117,1	116,5	119,7
Italie	126,2	117,5	115,4	112,6	111,4	109,5	99,8	100,8	94,8	93,3	91,5	90,8
Chypre	87,2	84,4	82,4	83,6	85,1	85,8	71,2	68,1	67,0	66,1	67,9	69,7
Lettonie	41,6	43,0	44,2	45,5	49,4	52,9	30,4	31,6	32,9	33,5	35,7	:
Lituanie	47,1	47,9	51,8	53,7	55,2	58,6	34,1	37,9	39,2	42,8	44,1	43,6
Luxembourg	163,2	163,0	166,4	168,9	174,4	183,3	*158,3*	*146,0*	*147,8*	*152,5*	*158,4*	*164,6*
Hongrie	68,4	70,8	71,7	72,7	73,9	74,8	46,3	49,9	51,6	53,0	54,0	54,9
Malte	90,4	91,9	90,2	88,4	87,9	88,2	78,5	75,8	76,7	75,9	73,4	:
Pays-Bas	113,9	113,1	110,7	112,7	114,7	114,4	*119,8*	117,8	118,6	116,1	119,7	:
Autriche	118,6	118,8	120,0	120,2	119,9	121,1	101,6	97,9	98,3	99,0	99,5	99,2
Pologne	*56,3*	*58,5*	*59,9*	*61,4*	*60,4*	*61,5*	*40,9*	*42,0*	*43,7*	*44,6*	*45,9*	*44,8*
Portugal	69,9	69,4	*69,8*	*67,3*	*68,1*	*67,9*	*61,4*	*58,2*	*58,0*	*59,2*	*56,6*	*57,5*
Roumanie	25,0	29,9	32,1	34,7	35,6	38,3	:	:	:	:	:	:
Slovénie	75,8	76,5	77,9	80,3	82,3	84,7	62,4	62,7	64,2	65,0	69,0	:
Slovaquie	60,7	62,4	63,2	65,1	68,5	71,4	47,2	50,0	53,1	55,7	56,0	57,5
Finlande	113,3	111,3	109,3	111,8	109,8	111,5	96,7	96,2	95,1	93,8	96,2	94,6
Suède	107,5	106,4	108,3	109,6	109,0	110,1	102,4	98,8	99,4	102,3	102,6	101,5
Royaume-Uni	110,3	110,0	110,3	111,7	109,8	110,3	87,0	87,9	89,0	90,2	92,1	89,8
Croatie	*58,1*	*57,9*	*60,0*	*60,8*	*61,8*	*62,2*	:	:	:	:	:	:
Turquie	*36,6*	*38,7*	*39,2*	*40,1*	*40,8*	*42,6*	:	:	:	:	:	:
Islande	104,2	104,1	101,2	106,9	109,0	108,3	80,4	83,1	84,8	82,6	87,7	89,9
Norvège	137,3	131,4	134,8	141,8	154,2	160,0	140,5	141,5	137,2	142,2	148,5	160,5
Suisse	107,5	107,2	105,4	105,7	105,8	106,2	101,7	100,6	101,8	100,0	:	:
États-Unis	139,5	137,3	137,8	139,1	140,5	140,3	111,3	112,2	111,9	113,8	115,5	116,7

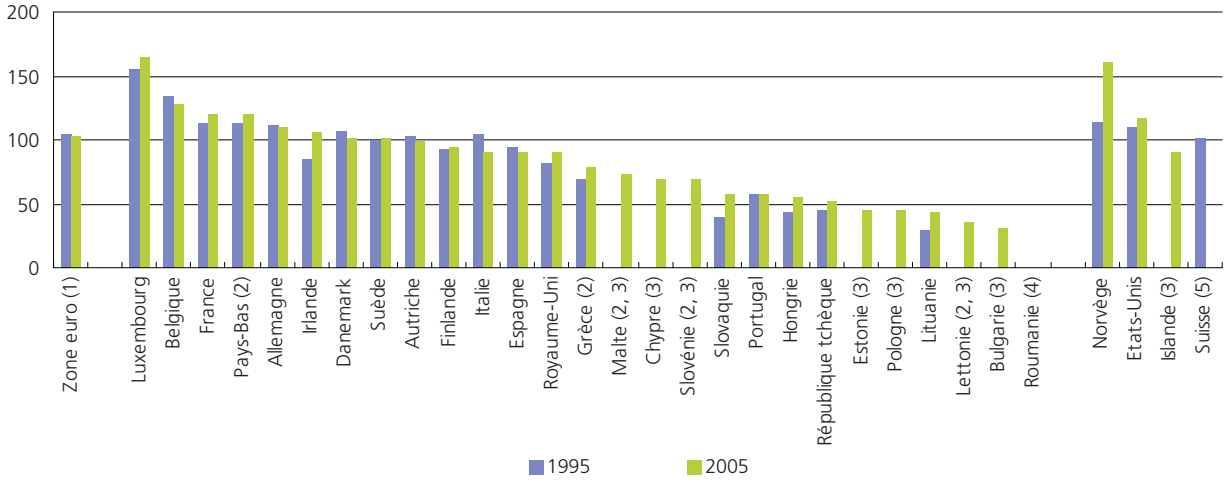
Source: Eurostat (tsieb021 et tsieb022), OCDE

Le PIB par emploi, exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (EU-27), est destiné à donner une impression d'ensemble de la productivité des économies nationales. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par personne occupée pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Il est à noter que la notion de personnes occupées ne fait pas de distinction entre emploi à temps complet et emploi à temps partiel.

Le PIB par heure de travail, exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne, est destiné à donner une image de la productivité des économies nationales. Si l'indice est supérieur à 100, le niveau du PIB par heure de travail de ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Exprimer la productivité par heure de travail éliminera les différences dans la composition temps plein/temps partiel de la force de travail.

Figure 1.4: Productivité par heure travaillée

(EU-15=100 basé sur des séries exprimées en SPA)

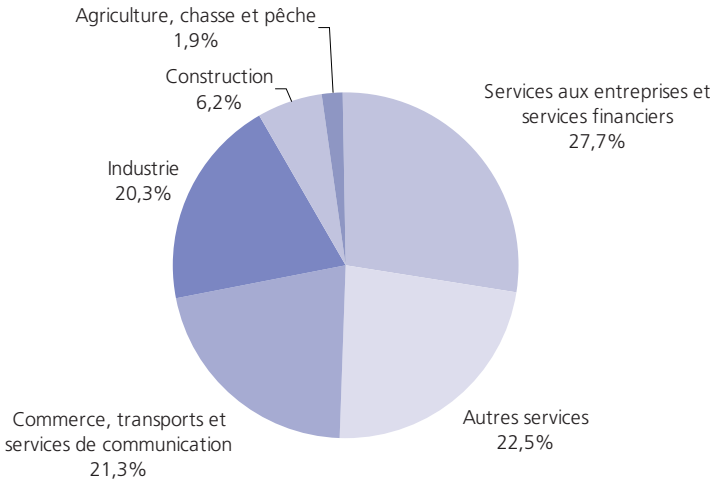


(1) ZE-12.
(2) 2004 au lieu de 2005.
(3) Non disponible pour 1995.
(4) Non disponible.
(5) Non disponible pour 2005.

Source: Eurostat (tsieb022), OCDE

Figure 1.5: Valeur ajoutée brute aux prix de base, EU-27, 2006 (1)

(en % du total de la valeur ajoutée brute)



(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tec00003, tec00004, tec00005, tec00006, tec00007 et tec00008)

La valeur ajoutée brute (VAB) est la valeur de toute la production moins la valeur de toute la consommation intermédiaire. La consommation du capital fixe n'est pas prise en considération. La valeur ajoutée brute est ventilée par branche d'origine, en utilisant la ventilation A6 selon la NACE rév. 1.

Tableau 1.4: Valeur ajoutée brute aux prix de base

(en % du total de la valeur ajoutée brute)

	Agriculture, chasse et pêche		Industrie		Construction		Commerce, transport et services de communication		Services aux entreprises et services financiers		Autres services	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	2,4	1,8	21,7	20,2	5,7	6,2	21,7	21,2	26,3	27,9	22,2	22,6
Zone euro	2,5	1,8	21,7	20,2	5,7	6,4	21,3	20,8	26,5	27,9	22,2	22,8
Belgique	1,3	1,0	21,2	19,2	4,9	5,1	21,6	22,5	28,2	28,8	22,9	23,4
Bulgarie	13,4	8,5	25,0	25,6	4,6	5,9	22,2	24,2	19,8	20,7	14,9	15,1
République tchèque	3,9	2,9	31,5	31,5	6,3	6,8	25,6	24,7	16,5	17,0	16,1	17,0
Danemark	2,8	1,6	20,6	20,0	5,2	6,1	21,5	21,5	23,0	24,1	26,8	26,7
Allemagne	1,4	0,9	24,9	25,4	4,8	4,0	18,2	17,9	28,0	29,5	22,7	22,3
Estonie	4,7	3,2	22,7	21,1	5,6	8,0	28,3	28,8	22,0	23,3	16,7	15,6
Irlande (1)	3,0	2,1	34,2	26,1	7,8	10,0	17,3	17,2	21,7	25,2	16,0	19,5
Grèce (1)	7,1	5,2	13,9	13,2	8,4	7,6	29,3	31,8	20,8	19,3	20,5	22,9
Espagne	4,3	2,9	20,3	18,2	8,9	12,2	26,0	24,6	20,1	21,3	20,5	20,9
France	2,9	2,0	17,2	14,4	5,3	6,3	19,3	18,6	30,6	32,8	24,8	25,8
Italie	2,7	2,1	22,8	20,5	5,3	6,1	24,2	23,0	24,9	27,1	20,2	21,3
Chypre	3,8	2,8	11,8	11,2	6,9	8,4	31,2	27,5	24,0	25,1	22,3	24,9
Lettonie	4,5	3,7	17,5	14,6	5,6	6,8	34,0	35,7	18,4	21,0	20,0	18,2
Lituanie	7,1	5,5	24,7	26,3	6,0	8,6	31,1	31,1	12,3	13,1	18,8	15,4
Luxembourg	0,7	0,4	12,4	9,4	6,2	5,3	22,5	20,2	41,2	48,6	17,0	16,2
Hongrie	5,2	4,3	25,6	26,0	5,0	4,7	21,5	20,2	20,6	22,0	22,1	22,7
Malte	2,8	2,6	20,8	17,6	3,7	3,9	30,5	27,1	19,0	21,6	23,2	27,2
Pays-Bas	2,6	2,2	18,9	18,6	5,7	5,5	22,8	21,9	27,4	27,7	22,6	24,1
Autriche	2,1	1,7	22,8	23,0	7,5	7,7	24,6	23,6	22,2	23,4	20,8	20,7
Pologne	5,1	4,4	22,5	25,1	7,0	6,6	27,9	27,6	18,3	17,6	19,2	18,7
Portugal	3,6	2,8	19,5	18,1	7,8	6,5	24,5	24,8	20,5	21,4	24,2	26,3
Roumanie (1)	14,7	9,6	30,5	27,3	5,9	7,2	23,4	25,4	14,2	16,7	11,3	13,8
Slovénie (1)	3,0	2,5	30,1	28,2	5,8	5,9	20,6	22,2	19,6	20,6	20,9	20,6
Slovaquie	4,7	4,0	28,5	28,1	6,4	6,9	25,9	26,8	17,2	18,9	17,3	15,4
Finlande	3,4	2,5	27,8	26,3	5,5	6,1	22,2	22,3	20,3	20,9	20,8	21,9
Suède	1,9	1,4	23,5	24,0	4,4	5,0	19,5	19,5	24,2	22,9	26,5	27,2
Royaume-Uni	0,9	0,9	20,6	17,5	5,6	5,4	22,8	21,3	28,2	32,6	21,9	22,3
Croatie	9,0	7,1	24,3	23,5	4,9	6,8	24,8	25,9	15,3	18,3	21,6	18,4
Turquie	11,7	9,0	25,0	24,9	5,0	5,2	35,8	33,6	8,3	12,6	14,2	14,8
Islande (1)	8,8	5,8	19,6	14,1	7,7	9,4	19,7	18,4	20,6	26,8	23,5	25,6
Norvège	1,8	1,6	36,0	40,2	4,2	4,6	19,3	16,2	17,5	17,6	21,2	19,7
Suisse	1,4	1,2	22,3	21,9	5,5	5,6	21,7	22,1	22,7	23,0	26,4	26,1
États-Unis	1,2	:	18,1	:	4,9	:	19,7	:	32,2	:	24,0	:

(1) 2005 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (tec00003, tec00004, tec00005, tec00006, tec00007 et tec00008)

1.2 LES COMPTES NATIONAUX – LA CONSOMMATION ET LES DÉPENSES

INTRODUCTION

Les statistiques de cette section décrivent les différents usages du PIB par grandes catégories d'emplois, les deux principales catégories de dépenses intérieures étant, d'une part, la consommation et, d'autre part, l'investissement.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Dans le système de comptes nationaux, seuls les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les administrations publiques ont une consommation finale. Les entreprises ont, quant à elles, une consommation intermédiaire. Les dépenses de consommation finale privée, c'est-à-dire celles effectuées par les ménages et les ISBLSM, comprennent les dépenses consacrées à l'acquisition de biens et de services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels, tandis que les dépenses de consommation des administrations publiques recouvrent les biens et services qu'elles produisent en vue de les fournir aux ménages au titre de transferts sociaux en nature.

Dans l'optique des dépenses, les agrégats des comptes nationaux sont utilisés par la Banque centrale européenne (BCE) et les services de la Commission comme des outils importants pour l'analyse économique et les décisions stratégiques. Les séries trimestrielles respectives sont essentielles pour l'analyse conjoncturelle et les décisions stratégiques qui en découlent. Ces séries sont également largement utilisées pour étayer la prise de décisions dans le secteur privé, en particulier au sein des marchés financiers.

L'optique des dépenses du PIB se définit comme la somme des dépenses de consommation finale privée, des dépenses de consommation finale des administrations publiques, de la formation brute de capital et des exportations moins les importations.

- Les dépenses de consommation finale privée comprennent les dépenses de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire leurs dépenses en biens et en services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels. Les ISBLSM sont des producteurs non marchands privés qui constituent des entités juridiques distinctes. Leurs ressources principales, autres que celles résultant des ventes occasionnelles, proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété. Les églises, les syndicats et les partis politiques sont des exemples d'ISBLSM.
- Les dépenses de consommation finale des administrations publiques comprennent deux catégories de dépenses: la valeur des biens et des services produits par les administrations publiques elles-mêmes à des fins autres que la formation de capital pour compte propre ou la vente, et les dépenses que les administrations publiques consacrent à l'achat de biens et de services produits par des producteurs marchands en vue de les fournir aux ménages – sans transformation – au titre de transferts sociaux en nature.
- La formation brute de capital fixe est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production. Par «actifs fixes», il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an. Ces actifs peuvent être issus des processus de production ou des importations. Les investissements peuvent émaner des institutions publiques ou privées.
- La variation des stocks est mesurée par la valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des éventuelles pertes courantes sur stocks.
- La formation brute de capital est la somme de la formation de capital fixe et des variations des stocks de produits.
- Le solde des échanges extérieurs représente la différence entre les exportations et les importations de biens et de services. Selon la taille des exportations et des importations, il peut être positif (excédentaire) ou négatif (déficitaire).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Le volume des dépenses globales de consommation finale de l'EU-27 a augmenté de 27,4 % entre 1995 et 2006. L'évolution de cet indicateur a suivi celle du PIB qui augmente de 29,3 % sur la même période. La formation brute de capital enregistre la hausse la plus forte avec 40,6 %. Le rythme de croissance des dépenses de consommation était le plus soutenu dans les États baltes et en Irlande, où les dépenses en volume ont plus que doublé entre 1995 et 2006. L'Allemagne a enregistré la croissance des dépenses de consommation la plus lente pour cette période avec un peu plus de 10 %. La consommation des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages représentait 57,8 % du PIB de l'EU-27 en 2006. Cette proportion est restée relativement stable sur la durée, malgré le recul observé ces dernières années par rapport au pic de 58,7 % observé en 2001.

La part du PIB total consacrée à l'investissement en actifs fixes, en particulier le niveau d'investissement dans les machines et équipements ainsi que dans les produits des TIC, est un indicateur important pour la croissance économique à venir. La formation brute de capital fixe représentait 21,1 % du PIB de l'EU-27 en 2006, soit une augmentation pour la troisième année consécutive de son importance relative par rapport à son niveau le plus bas de 19,6 % enregistré lors du dernier ralentissement économique de 2003. On observe une variation importante dans l'intensité des investissements qui pourrait en partie refléter les différences de structure économique des États membres. La formation brute de capital fixe par rapport au PIB allait de plus de 30 % en Lettonie, en Estonie et en Espagne, à moins de 19 % au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suède. Le solde des échanges extérieurs de biens et de services est excédentaire depuis dix ans. Néanmoins, ces dernières années, la taille relative de l'excédent a reculé, atteignant 0,3 % du PIB en 2006.

SOURCES

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Système européen des comptes SEC 1995
Manuel sur les comptes nationaux trimestriels
Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux
Eurostat-OECD Methodological manual on purchasing power parities
NACE Rév. 1 – Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

Sections dédiées du site web d'Eurostat

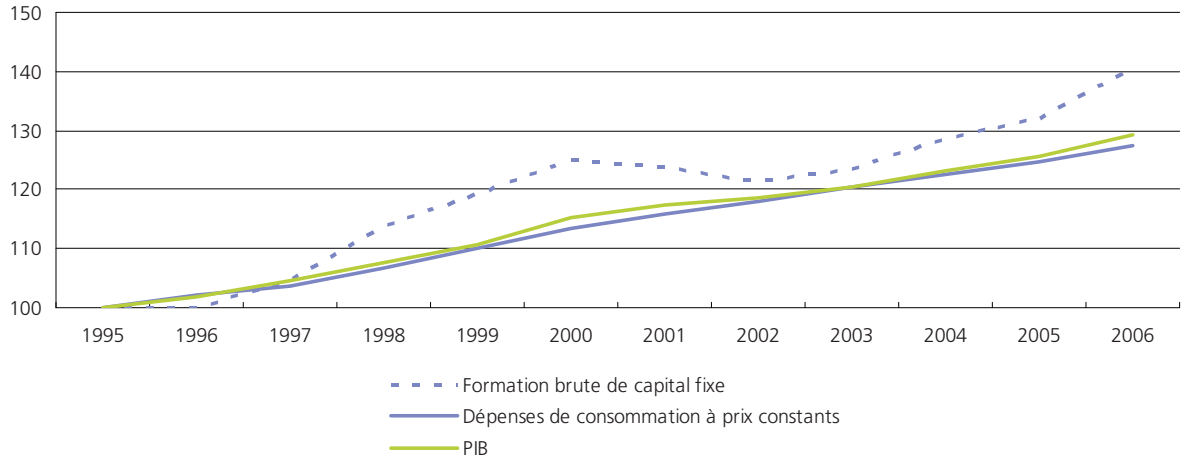
Tableaux entrées-sorties du SEC 95
EU KLEMS

Données Internet

Indicateurs économiques principaux
- Vue d'ensemble d'économie
- Économie – Indicateurs structurels
- Économie – Euro-indicateurs

Comptes nationaux (PIB compris)
- Comptes nationaux annuels
- Comptes nationaux trimestriels
- Tableaux des ressources, des emplois et entrées-sorties

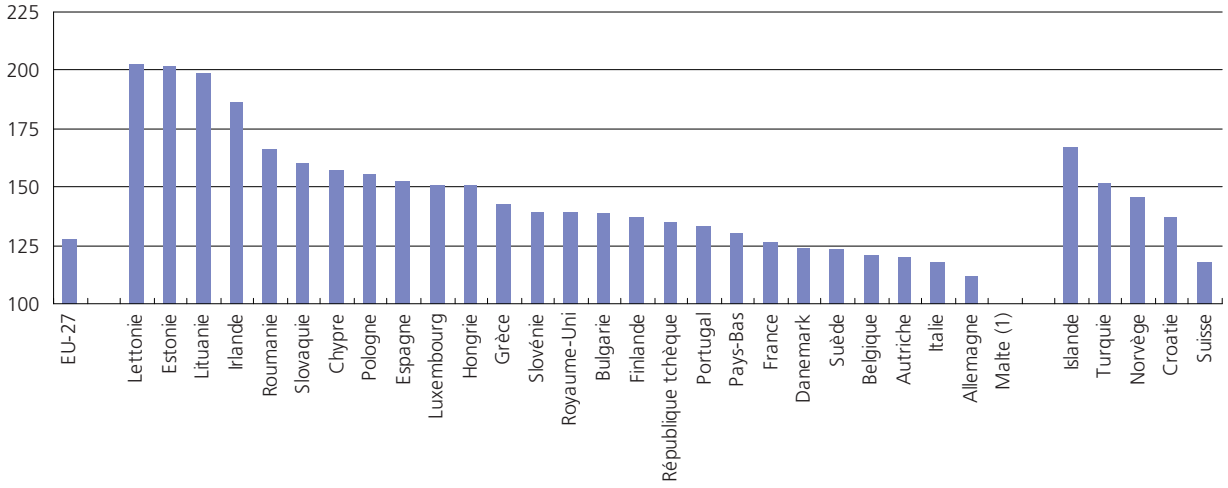
Figure 1.6: Dépenses de consommation et formation brute de capital fixe à prix constants, EU-27
(1995=100)



Source: Eurostat (nama_gdp_k)

Figure 1.7: Dépenses de consommation à prix constants, 2006

(1995=100)

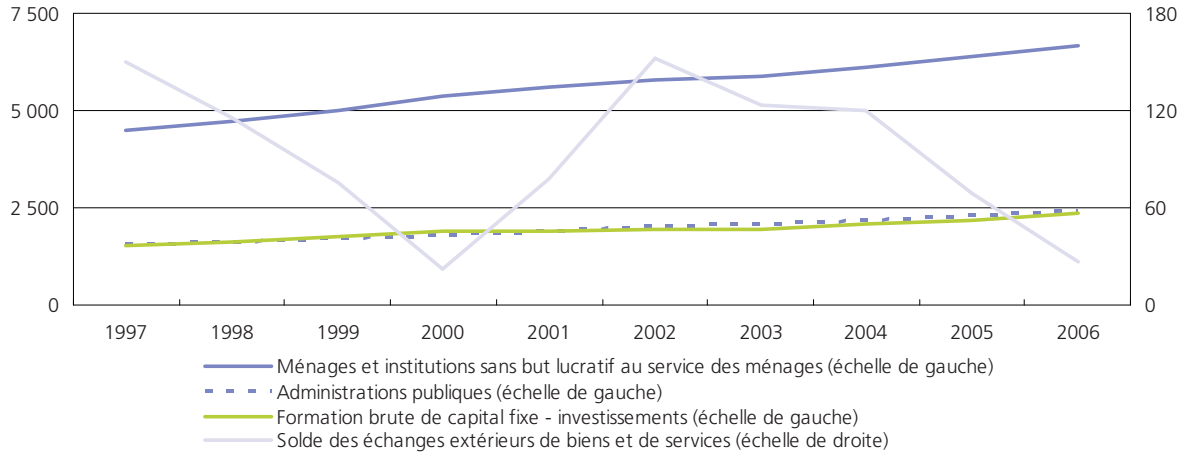


(1) Non disponible.

Source: Eurostat (nama_gdp_k)

Figure 1.8: Composantes des dépenses du PIB, EU-27, 2005

(en Mrd. EUR)



Source: Eurostat (tec00009, tec00010, tec00011 et tec00012)

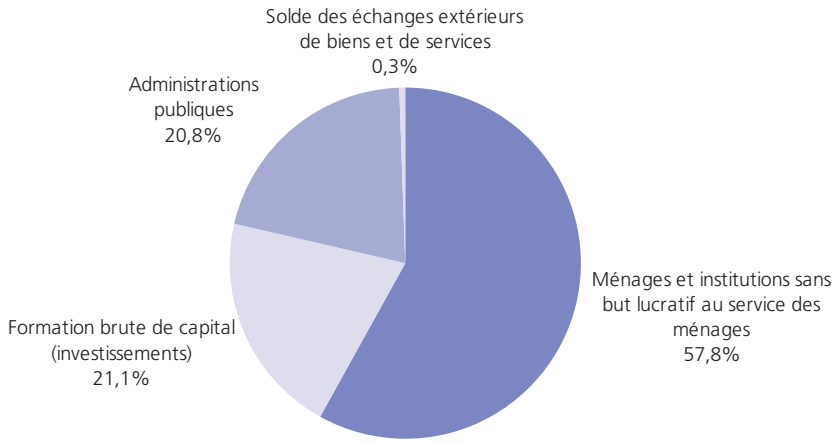
Les dépenses de consommation privée sont composées des dépenses encourues pour satisfaire directement les besoins individuels ou collectifs des ménages privés ou des organisations à but non lucratif au service des ménages (comme les associations religieuses, les clubs de sport et autres, les partis politiques, etc.).

Les dépenses de consommation finale de l'administration publique désignent la valeur des biens et services achetés ou produits par l'administration publique et directement fournis aux ménages privés pour leur consommation.

La formation brute de capital fixe comprend les acquisitions des unités de production résidentes, moins la cession d'actifs fixes corporels et incorporels. Elle comporte en particulier les machines et l'équipement, les véhicules, les habitations et les autres bâtiments.

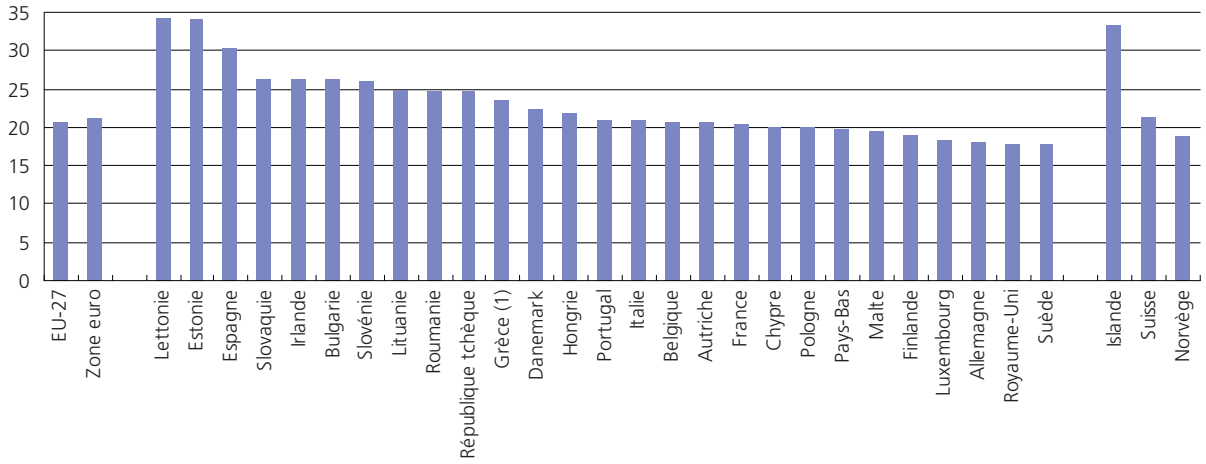
La balance extérieure est la différence entre les exportations et les importations, qui permet de mesurer la valeur des échanges de biens et de services entre les résidents et les non-résidents.

Figure 1.9: Composantes des dépenses du PIB, EU-27, 2006
(en % du PIB)



Source: Eurostat (tec00009, tec00010, tec00011 et tec00012)

Figure 1.10: Formation brute de capital fixe, 2006
(en % du PIB)



(1) Estimation.

Source: Eurostat (tsier070)

1.3 LES COMPTES NATIONAUX – LE REVENU DES FACTEURS DE PRODUCTION

INTRODUCTION

Le taux d'épargne des ménages varie considérablement selon les pays en raison de leurs différences institutionnelles, démographiques et socio-économiques. Les dispositions gouvernementales relatives aux pensions de retraite, les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance chômage, ainsi que la structure démographique par âge influencent le taux d'épargne de la population. Ainsi, les personnes âgées ont tendance à dépenser leurs actifs financiers durant leur retraite au détriment de l'épargne. Enfin, la disponibilité et le prix du crédit, de même que les comportements vis-à-vis de la dette, peuvent également influencer les choix en matière de dépenses et d'épargne.

Hormis les choix individuels de schémas de consommation et d'épargne, les États membres de l'UE doivent également disposer de finances publiques saines, par un équilibre des priorités de dépenses selon les types et les niveaux des impôts qu'ils fixent. Les gouvernements des États membres conservent la responsabilité de fixer leurs niveaux d'imposition directe, c'est-à-dire les impôts sur le revenu des personnes, sur les bénéfices des sociétés, sur l'épargne et sur les plus-values. En matière d'impôts sur les bénéfices des entreprises, l'UE poursuit deux objectifs: empêcher la concurrence fiscale dommageable entre les États membres et soutenir le principe de libre circulation des capitaux. Les paiements transfrontaliers d'intérêts, les redevances et les dividendes versés aux entreprises mères et sours ont été progressivement exemptés des taxes dans le pays à partir duquel les paiements sont effectués. En outre, des discussions sont en cours concernant la création d'une base fiscale commune aux entreprises, c'est-à-dire que les règles appliquées à chaque type de transaction seraient identiques dans toute l'UE afin de prévenir la concurrence déloyale mais que les États membres resteraient libres de fixer les taux d'imposition réels.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les données d'Eurostat sur le revenu des facteurs de production sont cruciales pour l'analyse économique dans un certain nombre de contextes intra et extracommunautaires. Les études de compétitivité, d'inégalité de répartition des rémunérations et de développement économique à long terme en sont des exemples typiques. Les utilisateurs en dehors de la Commission comprennent, en particulier, les milieux universitaires et les institutions financières.

La production requiert des facteurs de production comme le travail des salariés et le capital. Ces facteurs doivent être rémunérés. L'optique du «revenu» montre comment le PIB est réparti entre les différents participants au processus de production, en tant que somme:

- de la rémunération des salariés: elle correspond au total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes. La rémunération des salariés est ventilée comme suit: traitements et salaires (en espèces et en nature); cotisations sociales des employeurs (cotisations sociales effectives des employeurs et cotisations sociales imputées des employeurs);
- de l'excédent brut d'exploitation: il s'agit de l'excédent (ou du déficit) sur les activités de production avant la prise en compte des intérêts, des loyers ou des frais payés ou perçus pour l'utilisation des biens;
- du revenu mixte: il s'agit de la rémunération des travaux effectués par le propriétaire (ou des membres de sa famille) d'une entreprise non constituée en société. Ce revenu est qualifié de «mixte» parce qu'il n'est pas possible de le distinguer des bénéfices réalisés par l'entreprise du propriétaire;
- des impôts sur la production et les importations moins les subventions: il s'agit des paiements obligatoires (dans le cas des impôts), sans contrepartie, aux ou des administrations publiques ou institutions de l'Union européenne, en rapport avec la production ou l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments ou autres actifs utilisés dans la production.

L'épargne des ménages est la source domestique principale du financement des investissements de capitaux. Les mesures du taux d'épargne peuvent être exprimées sur une base brute ou en nette. Le taux d'épargne net est obtenu en déduisant la consommation de capital fixe (dépréciation). De plus, le système des comptes permet de présenter aussi le revenu disponible et l'épargne sur une base brute, c'est-à-dire y compris la consommation de capital fixe. À cet égard, une estimation de l'épargne des ménages peut être obtenue par la soustraction des dépenses de consommation du revenu disponible et par l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension. Ce dernier comprend essentiellement les revenus de la rémunération des salariés et de l'exploitation des entreprises non constituées en sociétés, plus les recettes des intérêts, les dividendes et les prestations sociales et moins les paiements des impôts sur le revenu, les intérêts et les cotisations de sécurité sociale.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Plus une économie produit, plus elle peut redistribuer de revenus aux facteurs qui sont à l'origine de cette production. Entre 1997 et 2006, le PIB de l'EU-27 (mesuré en prix courants) a augmenté en général de 49,3 %. En comparaison, le revenu des salariés affichait une progression totale de 46,2 % sur la même période. En ce qui concerne les facteurs de revenu, la croissance la plus rapide enregistrée était celle des impôts sur la production et les importations moins les subventions, en raison principalement d'une accélération soutenue pendant les périodes d'expansion économique (à la fin des années 1990 et à nouveau depuis 2004).

Au sein de L'EU-27, la ventilation du PIB par facteurs de production en 2006 était dominée par la rémunération des salariés (48,7 %), tandis que l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte constituaient 38,9 % du PIB, et les impôts sur la production et les importations moins les subventions correspondaient aux 12,4 % restants.

Les disparités de salaires, la proportion des salariés dans la population active et les impôts sont quelques unes des raisons expliquant les différences entre les États membres en matière de répartition du revenu. La rémunération des salariés oscillait entre 32,2 % en Bulgarie et 55,5 % au Royaume-Uni. En revanche, la part la plus élevée du PIB représentée par les impôts sur la production et les importations moins les subventions a également été enregistrée en Bulgarie (18,3 %), tandis que la République tchèque, la Slovaquie et la Lituanie affichaient la part la plus faible (10 % et moins).

Dans certains pays, l'épargne nationale brute par rapport au revenu national disponible a considérablement reculé entre 1997 et 2006, en particulier au Portugal (de 6,5 points), en Slovaquie (de 3,9 points) et en Italie (de 3,0 points). Les taux d'épargne nationaux les plus élevés (entre 27,7 % et 26,4 %) ont été enregistrés en Irlande, aux Pays-Bas, en Finlande et en Estonie.

Par rapport au revenu disponible brut des ménages, l'épargne brute des ménages représentait 11,4 % du PIB en 2006 dans l'EU-27. L'Allemagne, la France et l'Italie ont relevé un taux d'environ 15 % du revenu disponible brut de leurs ménages. En revanche, la Finlande, le Royaume-Uni et la République tchèque ont indiqué des taux d'épargne des ménages d'environ 5 %. L'Estonie a observé des valeurs négatives au cours des quatre dernières années, ce qui signifie que les ménages estoniens ont dépensé plus d'argent qu'ils n'en ont gagné et ont eu recours au crédit pour certaines dépenses.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Taxation trends in the European Union – Main results
Taxation trends in the European Union – Data for the EU Member States and Norway
Structures of the taxation systems in the European Union – Data 1995-2004

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Système européen des comptes SEC 1995
Manuel sur les comptes nationaux trimestriels

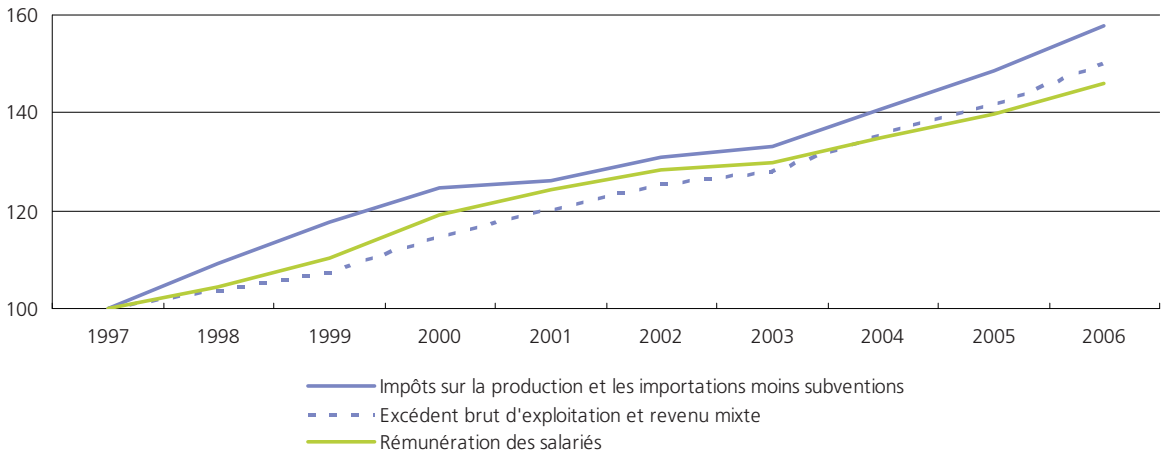
Données Internet

Indicateurs économiques principaux
- Vue d'ensemble d'économie
- Économie – Indicateurs structurels
- Économie – Euro-indicateurs

Comptes nationaux (PIB compris)
- Comptes nationaux annuels
- Comptes nationaux trimestriels
- Comptes de secteurs annuels
- Comptes de secteurs trimestriels
- Tableaux des ressources, des emplois et entrées-sorties

Figure 1.11: Répartition des revenus, EU-27

(1997=100)



Source: Eurostat (tec00013, tec00015 et tec00016)

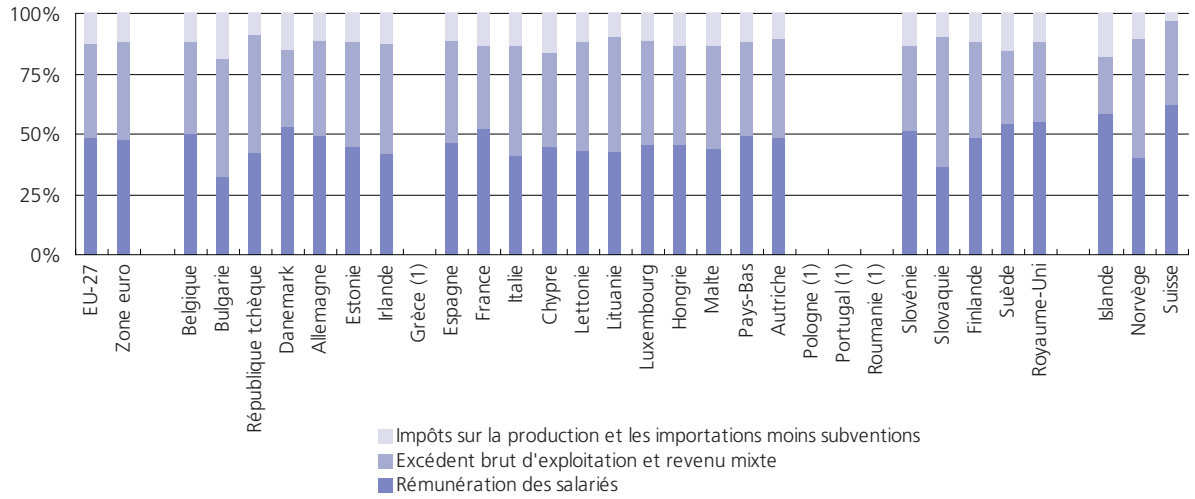
La rémunération des salariés est définie comme le total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli. Elle comprend les cotisations sociales versées par les employeurs.

L'excédent brut d'exploitation est l'excédent (ou le déficit) généré par les activités de production préalablement à la prise en compte des intérêts, loyers ou charges payés ou reçus pour l'usage d'actifs. Le revenu mixte est la rémunération pour le travail effectué par le propriétaire d'une entreprise non constituée en société ou par les membres de sa famille. Celle-ci ne peut pas être distinguée de son profit en tant qu'entrepreneur: on parle de revenu mixte.

Les impôts et subventions sur les produits sont des transferts courants sans contrepartie aux ou de la part des administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils peuvent correspondre à un montant monétaire déterminé à verser par unité de quantité du bien ou du service ou être calculés ad valorem sous la forme d'un pourcentage déterminé de leur prix unitaire ou de leur valeur.

Figure 1.12: Répartition des revenus, 2006

(en % du PIB)

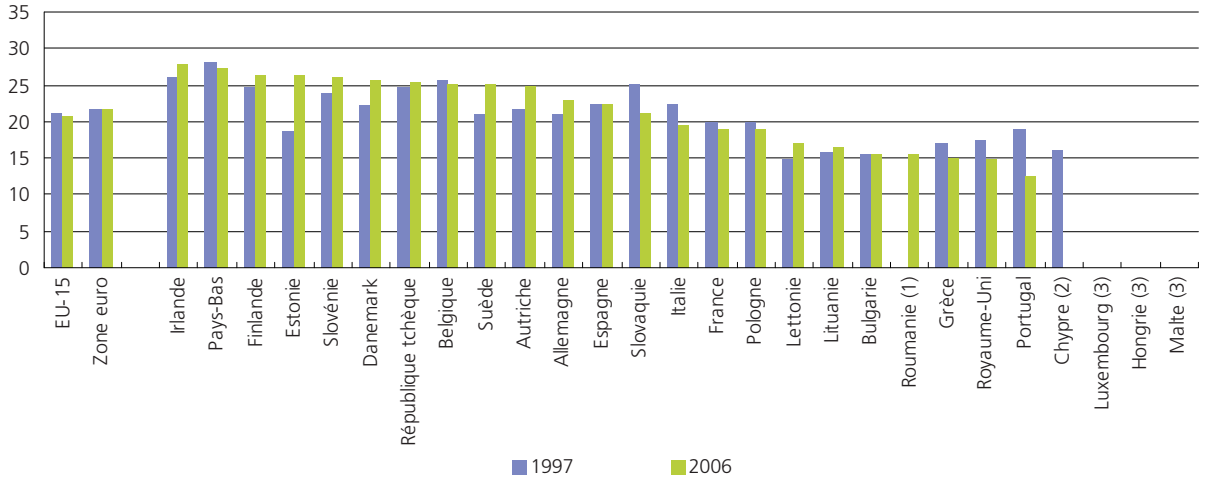


(1) Tout ou partie des composantes non disponible.

Source: Eurostat (tec00013, tec00015 et tec00016)

Figure 1.13: Épargne nationale brute

(en % du revenu national disponible brut)



(1) 1997, non disponible.
(2) 2006, non disponible.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (nama_inc_c)

Tableau 1.5: Épargne brute des ménages (1)

(en % du revenu disponible brut des ménages)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	:	:	:	12,3	11,7	12,5	12,4	12,3	11,9	11,8	11,4
Zone euro	:	:	:	14,2	13,5	14,2	14,8	14,6	14,5	14,0	13,8
Belgique	18,5	17,7	17,0	17,2	15,4	16,4	15,8	14,7	13,3	12,2	12,5
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	11,2	11,0	9,2	8,5	8,5	7,4	8,1	7,4	4,9	5,8	4,9
Danemark	7,3	5,0	6,3	3,8	4,9	8,8	8,8	9,4	5,8	2,5	:
Allemagne	16,3	15,9	15,9	15,3	15,1	15,2	15,7	16,0	16,1	16,3	16,2
Estonie	7,8	6,7	8,1	8,3	4,1	3,1	0,5	-1,6	-1,0	-0,8	-0,7
Irlande	:	:	:	:	:	:	11,3	12,2	12,5	13,0	11,0
Grèce	14,1	14,7	14,1	11,5	10,5	9,7	8,3	8,3	8,9	:	:
Espagne	14,2	13,3	12,1	11,1	11,1	11,1	11,4	11,9	11,4	10,6	10,1
France	14,9	15,8	15,4	15,1	14,9	15,6	16,7	15,6	15,6	15,0	15,3
Italie	23,4	20,2	17,2	15,8	14,2	16,0	16,8	16,0	16,1	15,9	14,9
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	-0,7	1,8	0,7	-0,5	2,9	-0,4	1,2	2,4	2,5	1,1	:
Lituanie	-1,3	3,4	7,2	4,5	4,1	3,7	1,8	0,9	0,4	1,5	:
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	:	:	:	:	:	:	:	:	11,3	11,0	:
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	17,4	17,9	16,9	14,0	12,1	14,7	13,9	13,1	13,0	12,1	12,5
Autriche	12,9	11,8	12,6	13,1	12,8	12,0	12,1	13,2	13,3	13,7	14,1
Pologne	14,2	14,1	14,4	12,9	10,7	12,1	8,4	7,8	7,2	7,7	:
Portugal	11,9	10,8	10,5	9,8	10,2	10,9	10,6	10,5	9,7	9,0	:
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	:	:	:	:	13,9	15,4	16,2	13,5	14,4	14,2	:
Slovaquie	13,4	13,8	12,3	11,2	11,1	9,1	8,9	7,1	6,2	7,2	6,5
Finlande	7,8	9,1	7,8	9,2	7,4	7,6	7,7	8,3	9,2	7,7	5,5
Suède	10,1	7,9	7,1	7,0	8,2	12,7	13,4	13,2	12,4	11,6	:
Royaume-Uni	9,4	9,5	7,0	5,3	5,1	6,4	5,0	4,9	3,7	5,6	5,0
Norvège	7,9	8,4	11,0	10,7	10,4	9,6	13,7	14,3	:	:	:

(1) Y compris l'ajustement net pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Source: Eurostat (tsdec240)

Le taux d'épargne brute des ménages mesure la portion du revenu disponible qui n'est pas utilisée par les ménages pour de la consommation finale. Il est calculé comme l'épargne brute divisée par le revenu disponible brut ajusté pour les changements dans les capitaux nets des réserves des fonds de pension.

1.4 LES COMPTES NATIONAUX – LES FINANCES PUBLIQUES

INTRODUCTION

La discipline imposée par le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) permet de maintenir un développement économique globalement harmonisé dans l'UE, notamment dans les pays de la zone euro [25]. Elle empêche les États membres de prendre des mesures politiques qui profiteraient indûment à leur propre économie au détriment de celle des autres pays. Le pacte s'articule autour de deux principes essentiels: le déficit ne doit pas dépasser 3 % du produit intérieur brut (PIB) et le ratio d'endettement au PIB doit rester inférieur à 60 %.

La révision de mars 2005, fondée sur les cinq premières années de mise en application, a maintenu ces principes inchangés. Elle a cependant intégré une plus grande souplesse pour le dépassement du seuil de déficit en cas de périodes économiques difficiles ou pour le financement des investissements consacrés aux améliorations structurelles. Elle a également accordé une période plus longue aux États membres pour résorber leur déficit excessif. Toutefois, si ces derniers ne redressent pas leur économie, des mesures correctives, voire des amendes, peuvent être imposées.

Les États membres communiquent chaque année à la Commission européenne des informations détaillées sur leurs politiques économiques et l'état de leurs finances publiques. Les pays de la zone euro fournissent ces informations dans le cadre de «programmes de stabilité», tandis que les autres États membres s'appuient sur des «programmes de convergence». La Commission européenne évalue la conformité des politiques aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux adoptés et peut décider d'adresser un avertissement lorsqu'elle estime qu'un déficit augmente de façon anormale.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les États membres de l'UE reconnaissent le besoin de finances publiques solides et durables. D'après les règles de discipline budgétaire établies dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance (Amsterdam, 1997), les États membres doivent éviter de se trouver en situation de «déficit public excessif»: le déficit public prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB et la dette publique ne doit pas représenter plus de 60 % de ce même PIB (à moins que le dépassement de la valeur de référence soit exceptionnel et temporaire ou que les rapports aient diminué de manière substantielle et constante). Les États membres de l'UE sont tenus, par la loi, de notifier leur déficit et leur dette publics à la Commission européenne avant le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, dans le cadre de la «procédure concernant les déficits excessifs». Eurostat collecte les données et veille à ce que les États membres se conforment aux règlements concernés. Les principaux agrégats des administrations publiques sont fournis par les États membres à Eurostat deux fois par an, conformément au programme de transmission des données du SEC 95.

(25) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/economy_finance/about/activities/sgp/main_fr.htm.

Les données présentées dans cette section correspondent aux postes des recettes et des dépenses du secteur des administrations publiques et sont calculées conformément à la méthodologie des comptes nationaux (SEC 95). La différence entre le revenu total et la dépense totale – y compris les dépenses en capital (notamment la formation brute de capital fixe) – est égale à la capacité nette/au besoin net de financement et constitue, en outre, le solde des comptes non financiers.

Les revenus principaux des administrations publiques se composent des impôts, des cotisations sociales, du produit des ventes et des revenus de la propriété. Les postes de dépenses principaux comprennent, quant à eux, la rémunération des fonctionnaires, les prestations sociales, les intérêts de la dette publique, les subventions et la formation brute de capital fixe.

Le solde public se définit comme la capacité nette/le besoin net de financement net notifié(e) dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs. Il est exprimé par rapport au PIB. L'administration publique regroupe l'administration centrale, les administrations d'États fédérés, les administrations locales et les administrations de sécurité sociale. Selon les critères de convergence, le déficit public (le besoin net de financement) prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB.

La dette brute consolidée des administrations publiques est également exprimée en pourcentage du PIB. Elle désigne le volume consolidé de la dette brute en valeur nominale à la fin de l'année. Les critères de convergence imposent que la dette brute consolidée des administrations publiques reste généralement inférieure à 60 % du PIB (à moins que le dépassement de la valeur de référence ne soit exceptionnel et temporaire ou que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante).

Les prélèvements obligatoires correspondent aux revenus (en espèces ou en nature) perçus par l'administration centrale, les administrations d'États ou les administrations locales et les administrations de sécurité sociale. Les prélèvements obligatoires (auxquels l'on se réfère désormais sous le terme «impôts») sont généralement classés en trois grandes catégories:

- les impôts sur le revenu et le patrimoine, qui intègrent tous les paiements obligatoires perçus périodiquement par les administrations publiques sur le revenu et le patrimoine des entreprises et des ménages;
- les impôts sur la production et les importations, qui comprennent les paiements obligatoires perçus par les administrations publiques sur la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre, la propriété foncière ou l'exploitation foncière, les bâtiments ou autres biens utilisés dans la production;
- les cotisations sociales, qui englobent toutes les contributions sociales des employeurs et des salariés ainsi que les cotisations sociales imputées représentant la contrepartie des prestations sociales versées directement par les employeurs.

Les données relatives aux marchés publics s'appuient sur les informations figurant dans les appels d'offre et les avis d'attribution de marché publiés au Journal officiel de l'Union européenne (série S). L'indicateur présenté repose sur la valeur des marchés publics, passés selon la procédure ouverte, par rapport au PIB.

Les aides d'État sont constituées des aides d'État sectorielles (accordées à certaines activités spécifiques comme l'agriculture, la pêche, l'industrie manufacturière, l'industrie extractive, les services), les aides d'État ad hoc (accordées aux entreprises individuelles) et les aides d'État relatives aux objectifs horizontaux, tels que la recherche et le développement, la protection de l'environnement, le soutien aux petites et moyennes entreprises, la création d'emplois ou la formation, y compris l'aide au développement régional. Les deux premières catégories (les aides d'États sectorielles et les aides ad hoc) sont considérées comme ayant un effet potentiel de distorsion plus important sur la concurrence.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Le déficit public (des administrations publiques) de l'EU-27, mesuré en pourcentage du PIB, a atteint son niveau le plus bas depuis quatre ans, reculant progressivement pour atteindre 1,6 % en 2006. La zone euro a connu une évolution similaire, avec un déficit en repli progressif depuis son niveau le plus élevé en 2003 (-3,1 %), à -1,5 % en 2006.

Les rapports déficit/PIB de 22 États membres étaient inférieurs à la valeur de référence de 3 % en 2006, alors que ces États membres étaient au nombre de 16 en 2003. Parmi les 22 États membres en question, près de la moitié (dix) ont enregistré un excédent, soit de loin le nombre le plus élevé des quatre dernières années pour lesquelles des données sont disponibles. La Hongrie et l'Italie ont connu les déficits les plus importants de l'EU-27 en 2006, avec respectivement 9,2 % et 4,4 %. Malte a réduit son déficit de 9,9 % à 2,5 % du PIB entre 2003 et 2006. La Turquie et la Croatie ont également enregistré un recul de leur déficit sur la période considérée (la Turquie a déclaré un léger excédent en 2006), tandis que l'excédent de la Norvège poursuivait sa hausse, atteignant 18 % du PIB en 2006.

La dette brute des administrations publiques de l'EU-27 s'est élevée à 61,4 % du PIB en 2006, contre 61,8 % pour l'année 2003, avec des ratios plus importants dans les années intermédiaires. La zone euro a enregistré un recul du même ordre, de 69,1 % à 68,6 % du PIB.

Entre 2003 et 2006, le nombre d'États membres dont le ratio d'endettement était inférieur à 60 % du PIB a chuté de 18 à 16. Le ratio d'endettement le plus élevé a été enregistré par l'Italie, avec plus de 100 % sur l'ensemble de la période de référence considérée. La Grèce suit de près, mais a réduit son ratio d'endettement au PIB de 97,9 % à 95,3 % au cours de la même période. En haut de tableau, l'Estonie et le Luxembourg ont affiché des ratios d'endettement au PIB inférieurs à 7 % sur la période considérée, soit les valeurs les plus faibles. La Roumanie et la Bulgarie ont enregistré un recul de leur ratio d'endettement au PIB en dessous de 60 % du PIB sur l'ensemble de la période, atteignant respectivement 12,4 % et 22,8 % en 2006. Le ratio d'endettement au PIB de la Croatie s'élevait à 40,8 % en 2006, contre 60,7 % pour la Turquie la même année (malgré une réduction notable sur la période).

L'importance du secteur des administrations publiques dans l'économie peut être mesurée en termes de recettes et de dépenses totales des administrations publiques en pourcentage du PIB. Dans l'EU-27, les recettes totales des administrations publiques en 2006 s'élevaient à 45,2 % et les dépenses à 46,8 % du PIB. Dans la zone euro, les valeurs équivalentes atteignaient respectivement 45,7 % et 47,3 %.

Les niveaux des dépenses et des recettes des administrations publiques varient considérablement entre les États membres. Les niveaux les plus élevés des dépenses et des recettes publiques cumulés par rapport au PIB en 2006 ont été mesurés en Suède, au Danemark, en France et en Finlande, où le secteur des administrations publiques représentait plus de 100 % du PIB. Neuf États membres ont affiché des ratios cumulés de recettes et de dépenses au PIB relativement bas, inférieurs à 80 %. Parmi eux, la Slovaquie, la Lituanie et l'Estonie ont enregistré la part du secteur des administrations publiques la plus basse, le cumul des recettes et des dépenses y étant inférieur à 70 % du PIB en 2006.

Les principaux types de recettes sont les impôts sur le revenu et le patrimoine, les impôts sur la production et les importations, ainsi que les cotisations sociales. Ces trois sources représentaient plus de 90 % des recettes de l'EU-27 en 2006. La structure des impôts au sein de l'EU-27 en 2006 révèle que les recettes des trois grandes catégories fiscales étaient globalement équivalentes: les cotisations sociales représentaient 13,8 % du PIB, les impôts sur la production et les importations 13,6 % et les impôts courants sur le revenu et le patrimoine 13,3 %. Tout comme la répartition des dépenses publiques, la structure des impôts variait considérablement entre les États membres. Comme on peut s'y attendre, les pays ayant enregistré des niveaux de dépenses élevés ont eu tendance également à lever plus d'impôts (en proportion du PIB). Par exemple, le plus important revenu des impôts s'est élevé à 50,5 % du PIB et a été enregistré par la Suède. Le Danemark enregistre la deuxième part la plus élevée. La part du PIB consacrée aux impôts a chuté à moins de 30 % en Lituanie, en Roumanie et en Slovaquie, ces deux derniers pays affichant une importance relative des impôts courants sur le revenu et le patrimoine particulièrement faible.

Les dépenses des administrations publiques peuvent être déterminées par fonction, à l'aide de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). D'après cette classification, la protection sociale était la principale catégorie de dépenses des administrations publiques, avec 18,8 % du PIB de l'EU-27 en 2004, tandis que les services publics généraux, la santé et l'éducation représentaient chacun environ la même part des dépenses, entre 6,5 % et 5,2 %. Les variations d'un pays à l'autre ont été fortes en 2005, notamment en ce qui concerne la protection sociale. La Suède, le Danemark, la France et l'Allemagne y ont ainsi consacré plus de 22 % de leur PBI contre 10 % pour la Lituanie et l'Irlande.

La valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte, exprimée par rapport au PIB, a augmenté entre 1995 et 2005 dans chacun des 15 États membres pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception du Danemark. Les marchés publics représentaient 2,9 % du PIB de l'EU-25 en 2005, avec un maximum de 9,8 % en Lettonie.

Au total, les aides d'État communautaires s'élevaient à 0,6 % du PIB en 2005, soit une diminution par rapport à leur valeur maximale de 0,7 % en 2002. Cette moyenne masque d'importantes disparités entre les États membres: le total des aides d'État par rapport au PIB variait de moins de 0,4 % en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Grèce et au Luxembourg, à plus de 1,4 % à Chypre, en Finlande, en Hongrie, en Roumanie et à Malte. L'importance relative des aides d'État pour certains nouveaux États membres peut être en grande partie attribuée aux mesures de pré-adhésion qui sont soit progressivement supprimées au titre d'arrangements transitoires, soit limitées dans le temps. En Finlande, cette importance relativement élevée peut s'expliquer par le poids des aides accordées à l'agriculture qui représentent plus de 75 % du total des aides. En effet, en raison des particularités des aides à l'agriculture et à la pêche, il est judicieux d'étudier les chiffres relatifs aux aides qui excluent ces secteurs. Ce deuxième indicateur crée un classement des États membres quelque peu différent. Par exemple, de telles aides représentent en Finlande 0,38 % du PIB, juste en dessous de la moyenne de l'UE à 0,42 %. En valeur absolue, les aides d'État accordées par les États membres de l'EU-25 se sont élevées à 63 750 millions d'euros en 2005.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Government finance statistics – Summary tables
Taxation trends in the European Union – Main results
Taxation trends in the European Union – Data for the EU Member States and Norway

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Manual on quarterly non-financial accounts for general government
Manual on sources and methods for the compilation of ESA95 financial accounts
Manuel SEC95 pour le déficit public et la dette publique
Manual on compilation of taxes and social payments on a quarterly basis – First edition
Manual on sources and methods for the compilation of COFOG statistics

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Statistiques des finances publiques

Données Internet

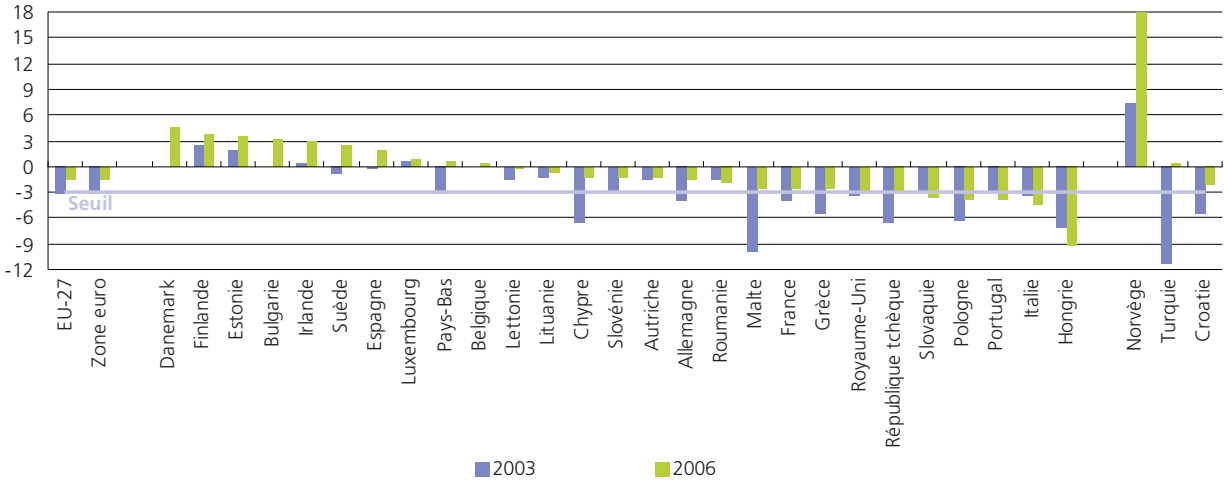
Secteur des administrations publiques

- Statistiques annuelles des finances publiques
- Déficit et dette publics
- Statistiques trimestrielles des finances publiques
- Autres indicateurs pour les administrations publiques

Comptes financiers

Figure 1.14: Solde public

(besoin net/capacité nette de financement du secteur consolidé des administrations publiques, en % du PIB)



Source: Eurostat (tsieb060)

Le besoin (-) ou la capacité (+) de financement des administrations publiques est la différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques. Le secteur des administrations publiques comprend les sous-secteurs de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Le PIB utilisé comme dénominateur est le produit intérieur brut aux prix courants du marché.

Tableau 1.6: Solde public, dette publique

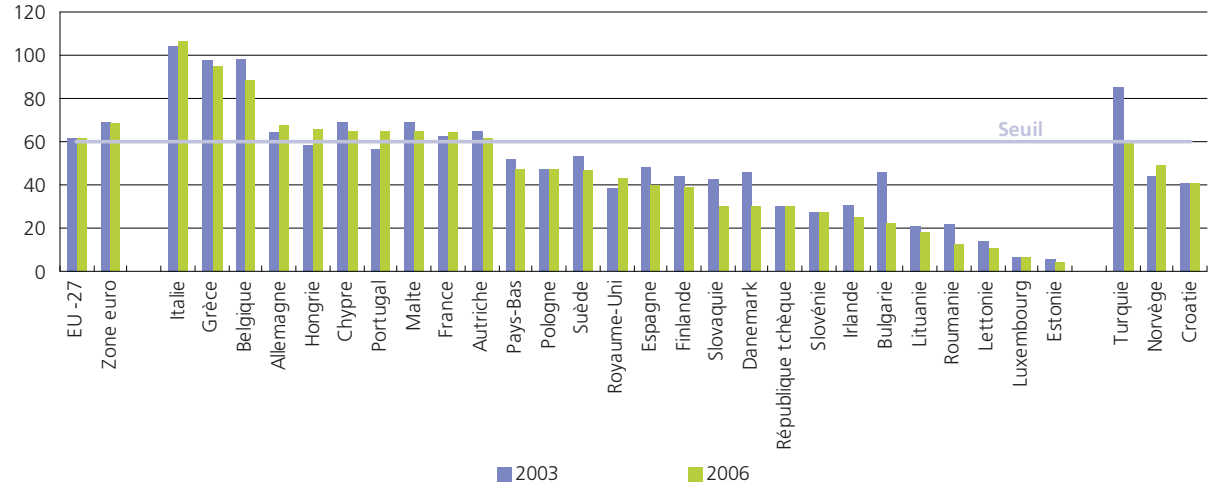
	Solde public (besoin net/capacité nette de financement du secteur consolidé des administrations publiques en % du PIB)				Dette publique (dette brute consolidée des administrations publiques en % du PIB)			
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
EU-27	-3,1	-2,8	-2,4	-1,6	61,8	62,1	62,7	61,4
Zone euro	-3,1	-2,8	-2,5	-1,5	69,1	69,6	70,3	68,6
Belgique	0,0	0,0	-2,3	0,4	98,6	94,2	92,2	88,2
Bulgarie	0,0	2,3	2,0	3,2	45,9	37,9	29,2	22,8
République tchèque	-6,6	-3,0	-3,5	-2,9	30,1	30,4	30,2	30,1
Danemark	-0,1	1,9	4,6	4,6	45,8	44,0	36,3	30,3
Allemagne	-4,0	-3,8	-3,4	-1,6	63,8	65,6	67,8	67,5
Estonie	1,8	1,8	1,9	3,6	5,5	5,1	4,4	4,0
Irlande	0,4	1,3	1,2	2,9	31,1	29,5	27,4	25,1
Grèce	-5,6	-7,3	-5,1	-2,5	97,9	98,6	98,0	95,3
Espagne	-0,2	-0,3	1,0	1,8	48,7	46,2	43,0	39,7
France	-4,1	-3,6	-2,9	-2,5	62,9	64,9	66,7	64,2
Italie	-3,5	-3,5	-4,2	-4,4	104,3	103,8	106,2	106,8
Chypre	-6,5	-4,1	-2,4	-1,2	68,9	70,2	69,1	65,2
Lettonie	-1,6	-1,0	-0,4	-0,3	14,4	14,5	12,5	10,6
Lituanie	-1,3	-1,5	-0,5	-0,6	21,2	19,4	18,6	18,2
Luxembourg	0,5	-1,2	-0,1	0,7	6,3	6,4	6,2	6,6
Hongrie	-7,2	-6,5	-7,8	-9,2	58,0	59,4	61,6	65,6
Malte	-9,9	-4,9	-3,1	-2,5	69,3	72,7	70,8	64,7
Pays-Bas	-3,1	-1,7	-0,3	0,6	52,0	52,4	52,3	47,9
Autriche	-1,6	-1,2	-1,6	-1,4	64,6	63,8	63,4	61,7
Pologne	-6,3	-5,7	-4,3	-3,8	47,1	45,7	47,1	47,6
Portugal	-2,9	-3,4	-6,1	-3,9	56,9	58,3	63,7	64,8
Roumanie	-1,5	-1,5	-1,4	-1,9	21,5	18,8	15,8	12,4
Slovénie	-2,7	-2,3	-1,5	-1,2	27,9	27,6	27,4	27,1
Slovaquie	-2,7	-2,4	-2,8	-3,7	42,4	41,4	34,2	30,4
Finlande	2,5	2,3	2,7	3,8	44,3	44,1	41,4	39,2
Suède	-0,9	0,8	2,4	2,5	53,5	52,4	52,2	47,0
Royaume-Uni	-3,3	-3,4	-3,3	-2,7	38,7	40,4	42,1	43,2
Croatie	-5,5	-4,1	-3,8	-2,2	41,0	43,2	43,7	40,8
Turquie	-11,3	-5,8	-0,3	0,4	85,1	76,9	69,6	60,7
Norvège	7,3	11,1	15,2	18,0	44,3	45,6	43,8	48,9

Source: Eurostat (tsieb060 et tsieb070)

Le secteur des administrations publiques comprend les sous-secteurs de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Le PIB utilisé comme dénominateur est le produit intérieur brut aux prix courants du marché. La dette est évaluée en valeur nominale (faciale) et la dette en monnaie étrangère est convertie en monnaie nationale en utilisant les taux de change du marché en fin d'année (bien que des règles spéciales s'appliquent aux contrats). Les données nationales pour le secteur des administrations publiques sont consolidées entre les sous-secteurs. Les données de base sont en monnaie nationale, converties en euros en utilisant les taux de change de l'euro en fin d'année fournis par la Banque centrale européenne.

Figure 1.15: Dette publique

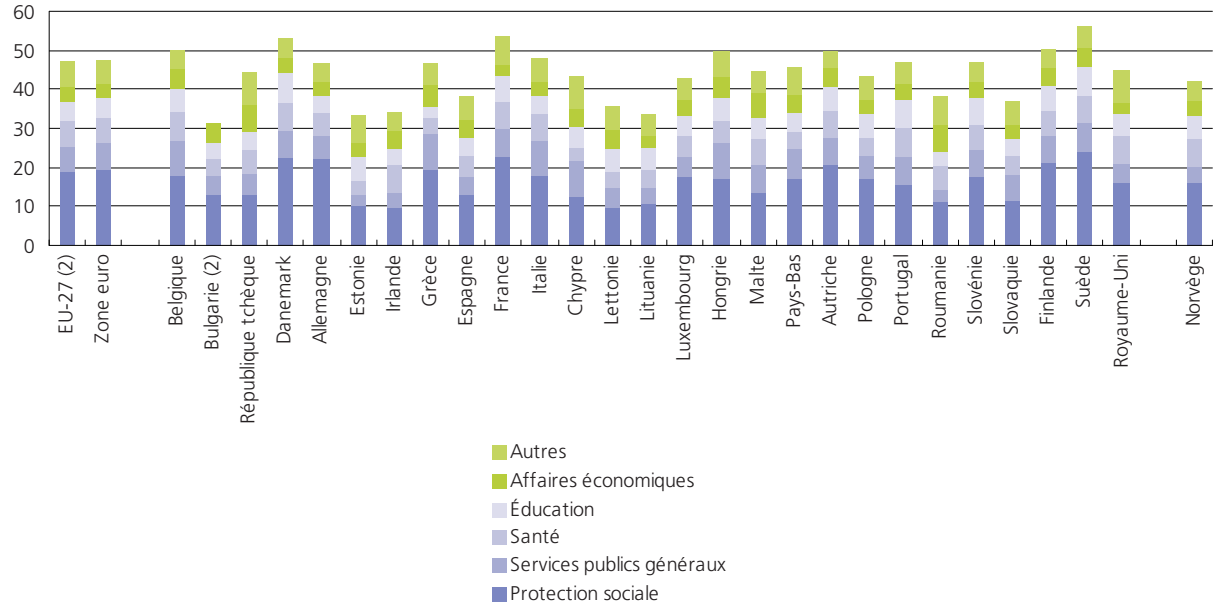
(dette brute consolidée des administrations publiques, en % du PIB)



Source: Eurostat (tsieb070)

Figure 1.16: Dépenses des administrations publiques par fonction de la CFAP, 2005 (1)

(en % du PIB)

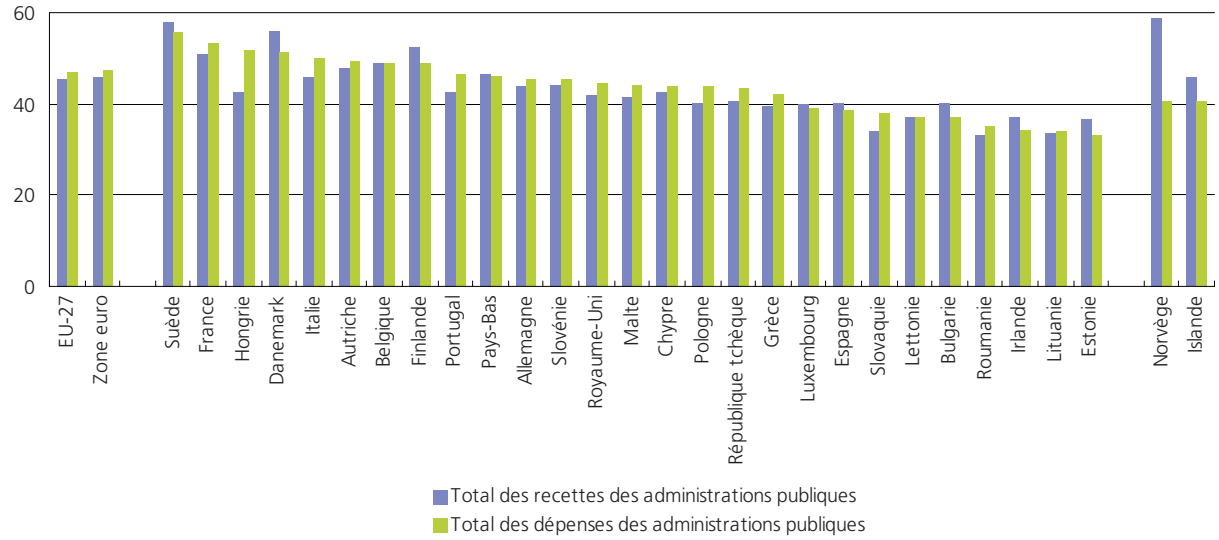


(1) CFAP: classification des fonctions des administrations publiques.
(2) 2004.

Source: Eurostat (gov_a_exp)

Figure 1.17: Recettes et dépenses des administrations publiques, 2006

(en % du PIB)



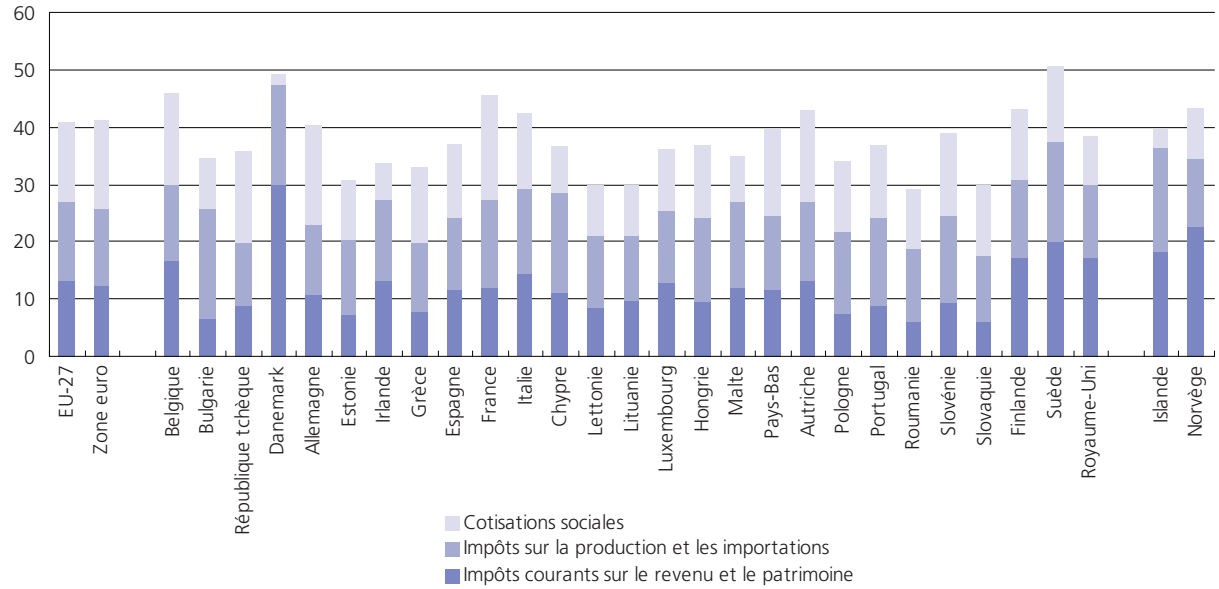
Source: Eurostat (tec00021 et tec00023)

Les recettes totales des administrations publiques sont définies dans le SEC 95 §8.99 en référence à une liste de catégories: la production marchande, la production à usage final personnel, les paiements pour l'autre production non marchande, les impôts sur la production et les importations, les autres subventions sur la production, les revenus de la propriété à percevoir, les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., les cotisations sociales, les autres transferts courants et les transferts en capital.

Les dépenses des administrations publiques sont définies dans le SEC95 §8.99 en référence à une liste de catégories: consommation intermédiaire, formation brute de capital, rémunération des salariés, autres impôts sur la production, subventions à payer, revenus de la propriété, impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, transferts sociaux en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands, autres transferts courants, ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension, transferts de capital à payer et acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

Figure 1.18: Impôts, 2006

(en % du PIB)



Source: Eurostat (tec00018, tec00020 et tec00019)

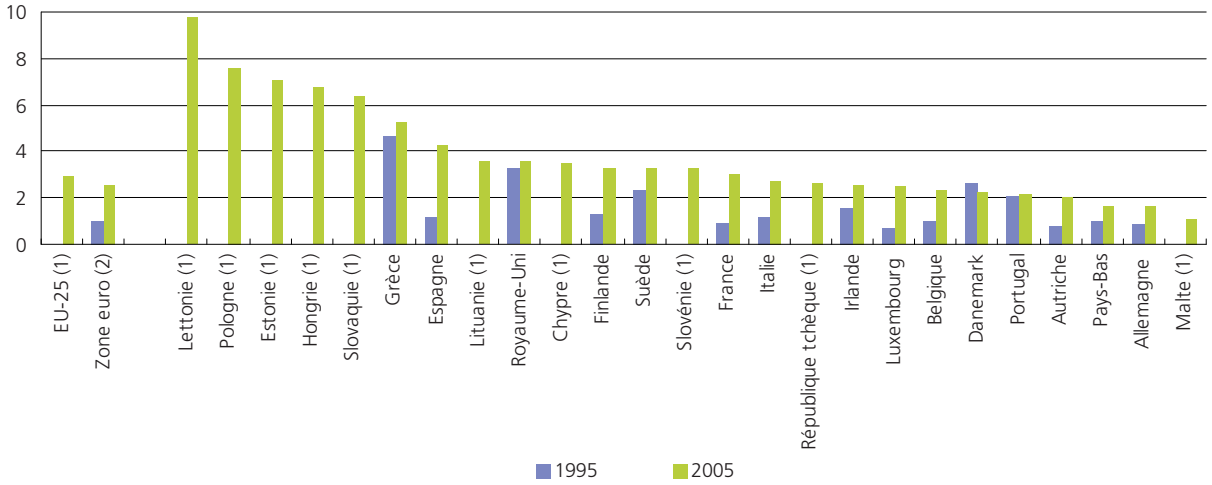
Les impôts courant sur le revenu, le patrimoine, etc. (SEC95 code D.5), désignent tous les paiements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, perçus périodiquement par les administrations publiques et par le reste du monde sur le revenu et le patrimoine des unités institutionnelles, ainsi que des impôts périodiques qui ne sont évalués ni sur les revenus ni sur le patrimoine. Dans le SEC95, les impôts courants sur les revenus, le patrimoine, etc., sont divisés en: impôts sur le revenu et autres impôts courants.

Les impôts sur la production et les importations (SEC95 code D.2) comprennent tous les paiements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, perçus périodiquement par les administrations publiques, ou par les institutions européennes, sur la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'oeuvre, la propriété foncière ou l'exploitation foncière, les bâtiments ou autres biens utilisés dans la production. Dans le SEC95, les impôts sur la production et les importations comprennent: les impôts sur les produits et les autres impôts sur la production.

Les cotisations sociales (SEC95 code D.61) sont divisées en: cotisations sociales effectives et cotisations sociales imputées. Les cotisations sociales effectives comprennent: les cotisations sociales effectives des employeurs, les cotisations sociales à la charge des salariés et les cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi. Les cotisations sociales imputées représentent la contrepartie des prestations sociales (moins les éventuelles cotisations sociales des employés) versées directement par les employeurs.

Figure 1.19: Marchés publics

(valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte, en % du PIB)



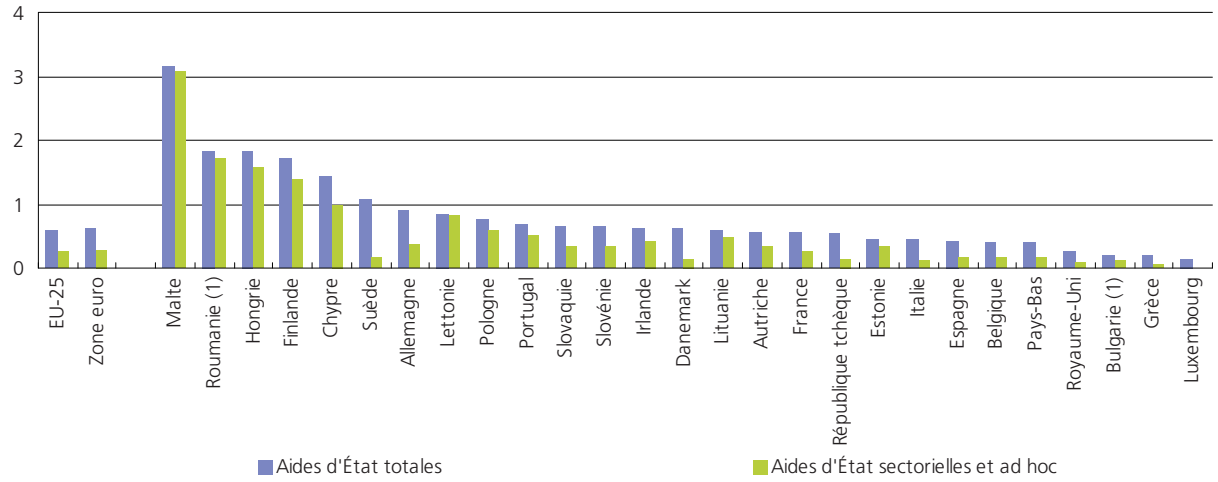
(1) Non disponible pour 1995.
(2) ZE-12.

Source: Eurostat (tsier040), services de la Commission

Les données sur les marchés publics sont basées sur les informations contenues dans les appels d'offres et les avis de passation de marché soumis pour publication au Journal officiel de l'Union européenne (supplément S). Le numérateur est la valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte. Pour chacun des secteurs travaux, fournitures et services, le nombre d'appels d'offres publiés est multiplié par une moyenne basée, en général, sur l'ensemble des prix fournis dans les avis de passation de marché publiés au Journal officiel durant l'année concernée. Le dénominateur est le PIB (produit intérieur brut).

Figure 1.20: Aides d'État, 2005

(en % du PIB)



(1) 2004.

Source: Eurostat (tsier051 et tsier052), services de la Commission

Le numérateur est la somme de toutes les aides d'État à des secteurs spécifiques (agriculture, pêche, industrie manufacturière, charbon, transports sans chemin de fer et autres services), des aides d'État accordées sur une base ad hoc à des entreprises individuelles, par exemple pour le sauvetage et la restructuration et des aides d'Etat pour des objectives horizontaux comme la recherche et le développement, la sauvegarde de l'environnement, d'économie d'énergie, le support des petites et moyennes entreprises, la création de l'emploi, la promotion des formation et de l'aide pour le développement régional. Le dénominateur est le PIB (produit intérieur brut).

Le numérateur est la somme de toutes les aides d'État à des secteurs spécifiques (agriculture, pêche, industrie manufacturière, charbon, transports sans chemin de fer et autres services) et des aides d'État accordées sur une base ad hoc à des entreprises individuelles, par exemple pour le sauvetage et la restructuration. Ces types d'aides sont considérés d'être potentiellement les plus susceptibles à fausser le libre jeu de la concurrence. Le dénominateur est le PIB (produit intérieur brut).

1.5 LES TAUX DE CHANGE ET LES TAUX D'INTÉRÊT

INTRODUCTION

Au 1er janvier 2002, près de 7 800 millions de billets et 40 400 millions de pièces, d'une valeur estimée à 144 000 millions d'euros, ont été mis en circulation, au moment où l'euro devenait la monnaie commune à 12 États membres. La Slovénie a rejoint par la suite la zone euro au début de l'année 2007.

L'Union économique et monétaire (UEM) comporte trois phases de coordination des politiques économiques dont le point d'orgue est l'adoption de l'euro. À la date de rédaction, treize États membres étaient entrés dans la troisième phase en adoptant l'euro comme monnaie commune: la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie et la Finlande. Chypre et Malte ont intégré la zone euro le 1er janvier 2008, portant à 15 le nombre d'États membres utilisant l'euro.

Tous les États membres de l'UEM ont la possibilité d'adopter l'euro. Toutefois, le Danemark et le Royaume-Uni ont décidé de rester en dehors de la zone euro. La Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Suède n'ont quant à elles fixé aucune date cible pour rejoindre la zone euro. L'adhésion à la zone euro repose sur une stabilité des taux de change pendant les deux années antérieures, au travers de l'adhésion au mécanisme de taux de change (MTC), mais également sur d'autres critères relatifs aux taux d'intérêts, au déficit public, au taux d'inflation et au ratio de la dette au PIB.

L'utilisation d'une monnaie commune a permis aux pays de la zone euro de supprimer les taux de change et de bénéficier par conséquent de coûts de transaction plus faibles. En outre, la taille du marché des pays de la zone euro favorisera vraisemblablement les investissements et les échanges.

Les pays ayant intégré la zone euro ont accepté d'autoriser la Banque centrale européenne (BCE) à déterminer et mettre en œuvre des politiques monétaires favorables au maintien de la stabilité des prix. Depuis l'adoption de l'euro en 1999, la BCE est entièrement responsable de la politique monétaire de l'ensemble de la zone euro. Elle fixe notamment les taux d'intérêts de référence et gère les réserves en devises étrangères de la zone euro. La BCE a défini la stabilité des prix comme une progression annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) proche de, mais inférieur à, 2 % pour la zone euro à moyen terme (voir section 1.7 pour de plus amples détails sur les prix à la consommation). Les décisions de politique monétaire sont prises par le Conseil des gouverneurs qui se réunit chaque mois pour analyser et évaluer la situation économique et les risques menaçant la stabilité des prix et déterminer le niveau approprié des taux d'intérêt.

La BCE doit également veiller à ce que les paiements s'effectuent sans heurts sur les marchés financiers de l'UE. LA BCE et la Commission européenne travaillent ensemble à un projet d'espace unique de paiement en euros (SEPA). Ce dispositif vise à accélérer, d'ici à 2010, pratiquement toutes les formes de paiements transfrontaliers effectués en euros, sans générer de coûts supplémentaires par rapport aux paiements sur le territoire national.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La base de données d'Eurostat contient un certain nombre de séries de données relatives aux taux de change. On distingue trois domaines principaux:

- les données sur les taux de change bilatéraux entre les monnaies, notamment certains facteurs de conversion spéciaux pour les pays ayant adopté l'euro;
- les données sur les fluctuations dans le cadre du mécanisme des taux de change (MTC et MTC II) de l'UE;
- les données sur les indices de taux de change effectifs.

Les taux de change bilatéraux sont disponibles par rapport à l'euro; avant 1999, les taux de change étaient exprimés par rapport à l'écu (l'unité monétaire européenne). l'écu a cessé d'exister au 1er janvier 1999, remplacé par l'euro au taux de 1:1. À partir de cette date, les monnaies de la zone euro sont devenues des sous-divisions de l'euro, avec des taux de conversion fixés de manière irrévocable.

Les taux de change journaliers sont disponibles à partir de 1974 pour un grand nombre de monnaies. Ces valeurs journalières sont utilisées pour établir des moyennes mensuelles et annuelles. De même, les taux de fin de mois et de fin d'année sont également fournis pour le taux journalier du dernier jour ouvrable du mois ou de l'année.

Un taux d'intérêt se définit comme le coût ou prix d'un emprunt, ou le gain tiré d'un prêt. Il est habituellement exprimé en pourcentage annuel du montant emprunté. Les taux d'intérêt se distinguent soit par la période du prêt/de l'emprunt, soit par les parties impliquées dans la transaction (entreprises, consommateurs, administrations publiquesou opérations interbancaires).

Les taux d'intérêt des banques centrales sont des taux de référence clés, fixés par la BCE et les banques centrales nationales (pour les pays hors zone euro). Ces taux d'intérêt, également appelés taux d'intérêt officiels, constituent le principal instrument de politique monétaire des banques centrales.

Les taux d'intérêt à long terme font partie des critères de convergence (ou critères de Maastricht) pour l'Union économique et monétaire européenne. Les données s'appuient sur les rendements des obligations d'État sur le marché secondaire, avant déduction des impôts, ayant une durée résiduelle d'environ 10 ans.

Eurostat publie un certain nombre de taux d'intérêt à court terme pour différentes échéances: au jour le jour, de 1 à 12 mois. Le taux de l'argent au jour le jour désigne les dépôts ou emprunts effectués sur le marché monétaire à échéance d'un jour ouvrable. Les taux présentés sont des taux de référence et généralement des taux interbancaires.

Eurostat publie plusieurs séries statistiques sur les taux d'intérêt:

- les taux d'intérêt à long terme: les rendements des obligations d'État à 10 ans et les taux d'intérêt utilisés pour le critère de Maastricht sur les taux d'intérêt à long terme;
- les taux d'intérêt des banques centrales: différents taux fixés par les banques centrales pour la conduite de la politique monétaire (taux de référence);
- les taux d'intérêt à court terme: taux de l'argent pour différentes échéances (au jour le jour, de 1 à 12 mois);
- les taux d'intérêt des banques de détail: taux d'intérêt des prêts et dépôts des banques commerciales (non harmonisés et séries historiques) et taux d'intérêt IFM harmonisés (taux d'intérêt des institutions financières monétaires);
- la convergence des taux d'intérêt: l'écart-type et le coefficient de variation: les crédits immobiliers aux ménages; les crédits aux sociétés non financières d'une durée supérieure à 1 an; les crédits aux sociétés non financières d'une durée inférieure à 1 an;
- les taux d'intérêt: données historiques des séries de taux d'intérêt des banques centrales, taux à court et long terme et taux d'intérêt de l'écu.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Il est important de noter que presque tous les montants présentés dans cette publication ont été convertis en euros (EUR). Ainsi, lors des comparaisons entre pays, il est nécessaire de tenir compte de l'influence possible des fluctuations monétaires sur l'évolution de certaines séries en particulier. La valeur de l'euro par rapport au yen ou au dollar s'est considérablement dépréciée en 1999 et 2000. Toutefois, ces dernières années, l'euro s'est considérablement réapprécié, au point d'atteindre des niveaux records face au yen en juillet 2007 (1 EUR = 166,76 JPY) et au dollar en octobre 2007 (1 EUR = 1,4227 USD).

À la fin de la dernière période de croissance économique rapide, les taux d'intérêt mondiaux ont commencé à chuter, de manière particulièrement marquée en 2001. Cette tendance s'est poursuivie dans la zone euro (et dans une certaine mesure aux États-Unis) en 2002 et 2003, à tel point que les taux d'intérêt sur les prêts officiels des banques centrales ont atteint leurs plus bas niveaux, notamment au Japon (où les pressions déflationnistes ont abouti à un taux d'intérêt proche de zéro).

En raison de signes annonciateurs d'une reprise économique, plusieurs hausses des taux ont été opérées aux États-Unis au cours de l'année 2004. Ces taux ont été confirmés en 2005 et 2006 et sont restés inchangés entre juin 2006 et septembre 2007, date à laquelle ils ont été ramenés à 4,75 % en prévision d'un éventuel ralentissement économique, notamment sur le marché de l'immobilier, à la suite des inquiétudes soulevées par la crise dite des «subprimes». Les taux d'intérêt européens ont suivi la même tendance. En effet, entre décembre 2005 et juin 2007, huit hausses individuelles des taux d'intérêts ont eu lieu, alors que la BCE resserrait sa politique monétaire. Par la suite, ces taux sont restés inchangés jusqu'en septembre 2007.

SOURCES

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Données Internet

Taux de change

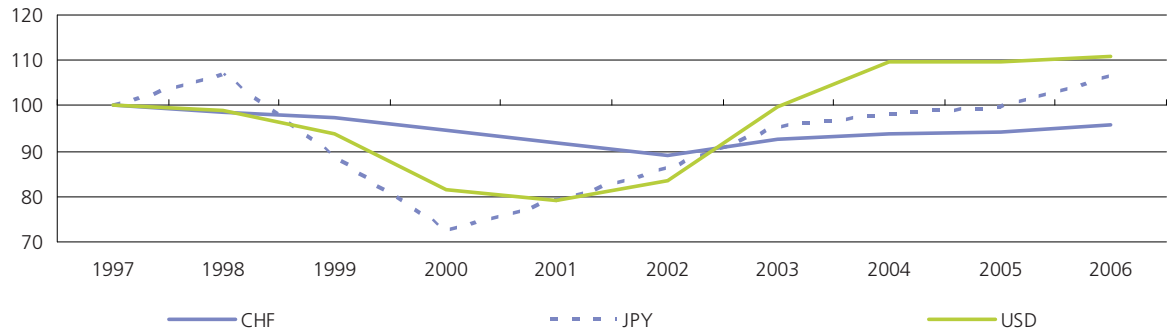
- Taux de change bilatéraux
- Fluctuations du MTC
- Indices des taux de change effectifs
- Taux de change d'anciennes monnaies nationales de la zone euro

Taux d'intérêt

- Courbes de rendement de l'euro
- Taux d'intérêt à long terme
- Taux d'intérêt des banques centrales
- Taux d'intérêt à court terme
- Taux d'intérêt des banques de dépôts
- Convergence des taux d'intérêt
- Taux d'intérêt: données historiques

Figure 1.21: Taux de change par rapport à l'euro (1)

(1997=100)



(1) CHF, franc suisse; JPY, yen japonais; USD, dollar des États-Unis; une réduction de la valeur de l'indice indique une appréciation de la monnaie étrangère et une dépréciation de la valeur de l'euro.

Source: Eurostat (tec00033), BCE

Les taux de change désignent le prix ou la valeur de la devise d'un pays par rapport à une autre devise. Ici, les taux de change sont ceux de l'euro publiés par la Banque centrale européenne. Avant 1999, les taux de change étaient ceux de l'ECU publiés par la Commission européenne.

Tableau 1.7: Taux de change par rapport à l'euro (1)

(1 EUR =… monnaie nationale)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Belgique	40,5332	40,6207	40,340	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	1,8910	1,96913	1,9558	1,9522	1,9482	1,9492	1,9490	1,9533	1,9558	1,9558
République tchèque	35,930	36,0487	36,884	35,599	34,068	30,804	31,846	31,891	29,782	28,342
Danemark	7,4836	7,4993	7,4355	7,4538	7,4521	7,4305	7,4307	7,4399	7,4518	7,4591
Allemagne	1,96438	1,96913	1,95583	-	-	-	-	-	-	-
Estonie	15,713	15,7481	15,6466	15,6466	15,6466	15,6466	15,6466	15,6466	15,6466	15,6466
Irlande	0,74752	0,78625	0,78756	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	309,355	330,731	325,763	336,63	340,75	-	-	-	-	-
Espagne	165,89	167,184	166,386	-	-	-	-	-	-	-
France	6,6126	6,6014	6,55957	-	-	-	-	-	-	-
Italie	1 929,3	1 943,6	1 936,3	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	0,58243	0,57934	0,57884	0,57392	0,57589	0,5753	0,58409	0,58185	0,57683	0,57578
Lettonie	0,6594	0,66024	0,6256	0,5592	0,5601	0,5810	0,6407	0,6652	0,6962	0,6962
Lituanie	4,5362	4,4844	4,2641	3,6952	3,5823	3,4594	3,4527	3,4529	3,4528	3,4528
Luxembourg	40,5332	40,6207	40,340	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	211,654	240,573	252,77	260,04	256,59	242,96	253,62	251,66	248,05	264,26
Malte	0,4375	0,4350	0,4258	0,4041	0,4030	0,4089	0,4261	0,4280	0,4299	0,4293
Pays-Bas	2,21081	2,21966	2,20371	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	13,824	13,8545	13,760	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	3,71545	3,91647	4,2274	4,0082	3,6721	3,8574	4,3996	4,5268	4,0230	3,8959
Portugal	198,589	201,70	200,482	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	0,81085	0,99849	1,6345	1,9922	2,6004	3,1270	3,7551	4,0510	3,6209	3,5258
Slovénie	180,986	185,948	194,473	206,613	217,98	225,977	233,849	239,087	239,568	239,60
Slovaquie	38,1129	39,5407	44,123	42,602	43,300	42,694	41,489	40,022	38,599	37,234
Finlande	5,88064	5,98251	5,94573	-	-	-	-	-	-	-
Suède	8,65117	8,91593	8,8075	8,4452	9,2551	9,1611	9,1242	9,1243	9,2822	9,2544
Royaume-Uni	0,6923	0,67643	0,65874	0,60948	0,62187	0,62883	0,6920	0,67866	0,6838	0,68173
Croatie	:	:	7,58046	7,64316	7,4820	7,4130	7,5688	7,4967	7,4008	7,3247
ARY de Macédoine	56,526	60,961	60,618	60,725	60,913	60,979	61,262	61,323	61,309	61,189
Turquie	0,1718	0,2937	0,44724	0,57482	1,10242	1,43968	1,69485	1,77705	1,6771	1,8090
Islande	80,4391	79,6976	77,180	72,580	87,420	86,180	86,650	87,140	78,230	87,760
Norvège	8,01861	8,46587	8,3104	8,1129	8,0484	7,5086	8,0033	8,3697	8,0092	8,0472
Suisse	1,6440	1,6220	1,6003	1,5579	1,5105	1,4670	1,5212	1,5438	1,5483	1,5729
Japon	137,076	146,415	121,32	99,47	108,68	118,06	130,97	134,44	136,85	146,02
États-Unis	1,1340	1,12109	1,0658	0,9236	0,8956	0,9456	1,1312	1,2439	1,2441	1,2556

(1) L'euro a remplacé l'écu au 1 janvier 1999; le 1 janvier 2002, il a également remplacé les billets et les pièces de 12 monnaies nationales suite à l'introduction de l'euro au sein des membres de la zone euro (ZE-12); le 1 janvier 2007, l'euro est entré en circulation en Slovénie; le 1 janvier 2008, l'euro est entré en circulation à Chypres et à Malte.

Source: Eurostat (tec00033), BCE

Tableau 1.8: Taux d'intérêt

(en %)

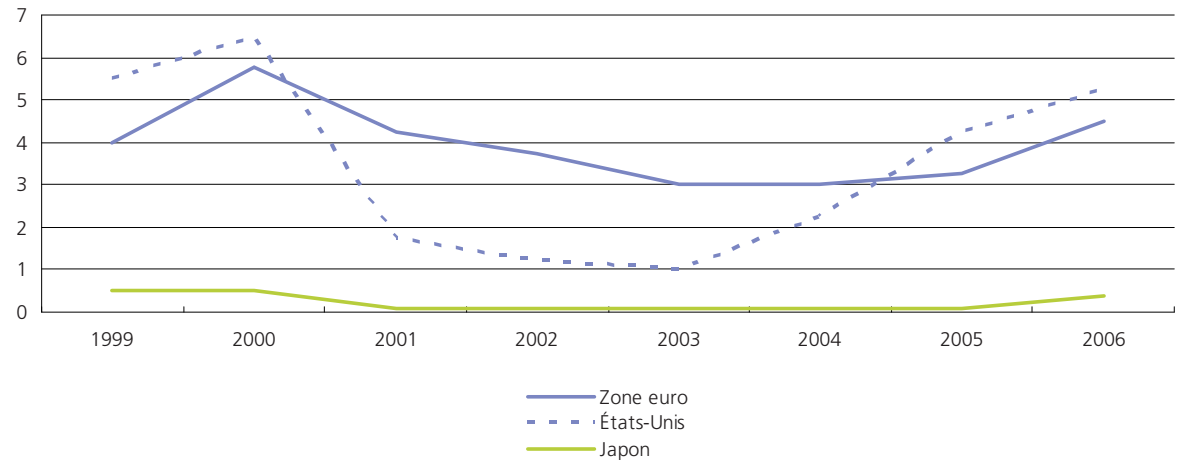
	des banques centrales: taux d'intérêt officiels pour les emprunts		Rendement des obligations - critère de convergence de l'UEM (critère de Maastricht) (1)		Taux d'intérêt à court terme: taux interbancaires à trois mois (moyenne annuelle)		Taux d'intérêt à court terme: taux de l'argent au jour le jour (moyenne annuelle)	
	2001	2006 (2)	2001	2006	2001	2006	2001	2006 (3)
EU-25	:	:	:	4,03	4,74	3,50	:	2,65
Zone euro	4,25	4,50	5,00	3,84	4,26	3,08	4,38	2,84
Belgique	-	-	5,13	3,81	-	-	-	-
Bulgarie	:	:	:	4,18	5,06	3,69	3,64	2,79
République tchèque	5,75	3,50	6,31	3,78	5,17	2,30	4,98	2,10
Danemark	3,60	3,75	5,08	3,81	4,70	3,18	4,69	2,68
Allemagne	-	-	4,80	3,76	-	-	-	-
Estonie	:	:	10,15	4,30	5,31	3,16	3,93	1,97
Irlande	-	-	5,01	3,76	-	-	-	-
Grèce	-	-	5,30	4,07	-	-	-	-
Espagne	-	-	5,12	3,78	-	-	-	-
France	-	-	4,94	3,80	-	-	-	-
Italie	-	-	5,19	4,05	-	-	-	-
Chypre	5,50	4,50	7,63	4,13	5,93	3,37	5,16	2,92
Lettonie	5,50	6,00	7,57	4,13	6,86	4,38	5,76	3,54
Lituanie	5,50	:	8,15	4,08	5,93	3,11	4,11	2,88
Luxembourg	-	-	4,86	3,92	-	-	-	-
Hongrie	11,25	9,00	7,95	7,12	10,87	7,23	10,92	6,43
Malte	4,80	4,75	6,19	4,32	4,93	3,49	4,44	3,37
Pays-Bas	-	-	4,96	3,78	-	-	-	-
Autriche	-	-	5,07	3,80	-	-	-	-
Pologne	15,50	5,50	10,68	5,23	16,07	4,21	17,12	4,10
Portugal	-	-	5,16	3,91	-	-	-	-
Roumanie	35,00	8,75	:	7,23	41,28	8,09	37,84	7,04
Slovénie	12,00	5,00	:	3,85	10,87	3,58	:	3,37
Slovaquie	9,00	6,25	8,04	4,41	7,77	4,33	7,35	3,83
Finlande	-	-	5,04	3,78	-	-	-	-
Suède	4,50	3,75	5,11	3,70	4,12	2,57	4,08	2,10
Royaume-Uni	4,00	5,00	5,01	4,37	5,04	4,85	5,09	4,73
Turquie	58,94	17,50	:	:	:	:	93,04	15,05
Japon	0,10	0,40	:	:	0,15	0,30	0,06	0,00
États-Unis	1,75	5,25	:	:	3,77	5,20	3,88	3,22

(1) L'indicateur pour l'Estonie représente les taux d'intérêt pour les nouveaux crédits aux sociétés non financières et aux ménages d'une durée de plus de 5 ans et libellés en EEK; toutefois, la majeure partie des créances sous-jacentes est sujette à des taux d'intérêt variables. L'indicateur pour le Luxembourg repose sur un panier d'obligations à long terme d'une échéance résiduelle moyenne proche de 10 ans; les obligations sont émises par un établissement de crédit privé.
(2) Slovénie et Turquie, 2005.
(3) EU-25, Estonie, Turquie, Japon et États-Unis, 2005.

Source: Eurostat (irt_cb_a, irt_lt_mcby_a, tec00035 et tec00034), BCE, banques centrales nationales

Un taux d'intérêt est le coût ou prix d'un emprunt, ou le revenu tiré d'un prêt, normalement exprimé en pourcentage annuel du montant emprunté. Les taux interbancaires à trois mois s'appliquent aux dépôts ou emprunts entre banques à échéance initiale de trois mois. L'argent au jour le jour désigne les dépôts ou emprunts effectués sur le marché monétaire à échéance d'un jour ouvrable.

Figure 1.22: Taux d'intérêt des banques centrales: taux d'intérêt officiels pour les emprunts
(en %)



Source: Eurostat (irt_cb_a), BCE, banques centrales nationales

1.6 LES SALAIRES ET LE COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

INTRODUCTION

La mondialisation, le comportement des entreprises, les politiques de l'emploi et les modifications de la structure des marchés peuvent influencer la manière dont les marchés du travail évoluent. Le niveau et la structure du coût de la main-d'œuvre figurent parmi les indicateurs macroéconomiques utilisés par les décideurs politiques, les employeurs et les syndicats pour évaluer l'état de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée, comme le soulignent les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, deux lignes directrices clés permettent notamment de:

- «veiller à ce que l'évolution des salaires contribue à la stabilité macro-économique et à la croissance, et;
- assurer une évolution des coûts du travail et instaurer des mécanismes de fixation des salaires qui soient favorable à l'emploi au moyen des actions suivantes: encourager les partenaires sociaux, dans les domaines relevant de leur compétence, à mettre en place un cadre adéquat pour les négociations salariales permettant de tenir compte des défis à relever du point de vue de la productivité et du marché du travail, à tous les niveaux pertinents, et d'éviter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes; examiner l'incidence sur l'emploi des coûts non salariaux du travail et, si besoin, en adapter la structure et le niveau, en particulier pour réduire la pression fiscale sur les personnes faiblement rémunérées» (26).

L'article 141, paragraphe 1, du traité CE pose le principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur. La législation relative à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de travail tire son fondement juridique de l'article 141, paragraphe 3. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est un phénomène multidimensionnel qui peut être associé à un certain nombre d'effets notamment sur la composition de la main-d'œuvre, la rémunération et la sélection du personnel. Les disparités hommes-femmes ne se limitent pas au salaire. Le principe d'égalité de traitement a été élargi afin de couvrir différents aspects liés à l'emploi, dont l'égalité d'accès au travail indépendant, les conditions de travail et la formation professionnelle. Les mesures politiques dans ce domaine sont conçues pour tenir compte des différences de taux de participation au marché du travail entre les hommes et les femmes, des structures de carrière, des structures salariales, des politiques de promotion et de la concentration des femmes dans les secteurs et métiers faiblement rémunérés.

(26) Pour plus d'informations: http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11323.htm.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les coûts de la main-d'œuvre désignent les dépenses engagées par l'employeur pour employer son personnel. Ses composantes et leurs éléments sont définis dans le règlement (CE) n° 1737/2005 de la Commission du 21 octobre 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1726/1999 concernant la définition et la transmission des informations sur le coût de la main-d'œuvre qui applique le règlement (CE) n° 530/1999 du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre. Les données se rapportent à trois grands indicateurs:

- le coût annuel moyen de la main-d'œuvre, défini comme le coût total de la main-d'œuvre par mois, divisé par le nombre correspondant de salariés et exprimé en unités à plein temps;
- le coût horaire moyen de la main-d'œuvre, défini comme le coût total de la main-d'œuvre divisé par le nombre correspondant d'heures de travail;
- la structure des coûts de la main-d'œuvre (salaires et traitements, cotisations sociales à la charge des employeurs et autres coûts de la main-d'œuvre), exprimée en pourcentage des coûts de la main-d'œuvre totaux.

Les salaires bruts constituent la part la plus importante des coûts de la main-d'œuvre - les informations sont fournies sur les salaires annuels bruts moyens. Ils couvrent la rémunération en numéraire directement versée par l'employeur, avant les déductions d'impôts et les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés et retenues par l'employeur. Sont comprises toutes les primes, qu'elles soient ou non payées régulièrement (13ème ou 14ème mois, primes de vacances, participation aux bénéfices, indemnités pour congé non pris, commissions occasionnelles, etc.). Les données concernent les salariés à temps plein travaillant dans le secteur des «industries et services» (sections C à K de la NACE). L'unité statistique est l'entreprise ou l'unité locale. La population comprend toutes les unités employant des salariés même si, actuellement, cette population se limite toujours dans la plupart des pays aux unités comptant au moins 10 salariés.

Les salaires nets sont dérivés de la rémunération brute et représentent la part de la rémunération que les salariés peuvent effectivement dépenser. Par rapport aux salaires bruts, les salaires nets ne comprennent pas les cotisations de sécurité sociale et les impôts, mais incluent les allocations familiales.

L'écart de rémunération entre hommes et femmes désigne l'écart de la rémunération horaire brute moyenne entre hommes salariés et femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. La population cible comprend tous les salariés âgés de 16 à 64 ans qui travaillent au minimum quinze heures par semaine.

Les salaires minima sont entérinés par la loi et s'appliquent à la majorité des salariés à temps plein sur l'ensemble du territoire de chaque pays. Le salaire minimum est un montant brut, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales. Dans la plupart des pays, le salaire minimum est convenu selon un taux horaire ou mensuel. Parmi les pays où cela est le cas, on relève les exceptions suivantes:

- en France: salaire minimum horaire * 169 heures par mois;
- en Irlande et au Royaume-Uni: salaire minimum horaire * 39 heures par semaine * 52/12.

En ce qui concerne la Grèce, l'Espagne et le Portugal, où 14 mois sont payés par an, le salaire minimum mensuel est multiplié par 14/12.

Le «coin fiscal» sur les coûts salariaux désigne le total de l'impôt sur les salaires bruts et des cotisations de sécurité sociale à charge du salarié et de l'employeur, exprimé en pourcentage du coût total du travail du salarié. Cet indicateur structurel est uniquement disponible pour les personnes célibataires sans enfant dont le salaire équivaut à 67% du salaire moyen d'un travailleur moyen des sections C à K de la NACE (correspondant à l'économie marchande).

Le «piège à chômage» mesure quel pourcentage de la rémunération brute est «absorbé» des suites de l'accroissement des taux d'imposition et des cotisations sociales et de la perte des allocations de chômage et autres prestations lorsqu'un chômeur retrouve du travail. Ce paramètre se définit par la différence entre les salaires bruts et l'accroissement du revenu net après le passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi, exprimée en pourcentage des salaires bruts. Cet indicateur structurel est uniquement disponible pour les personnes célibataires sans enfant dont le salaire équivaut à 67 % du salaire moyen d'un travailleur moyen des sections C à K de la NACE.

Le «piège des bas salaires» mesure quel pourcentage de la rémunération brute est «absorbé» des suites de l'effet combiné de l'accroissement des taux d'imposition et des cotisations sociales et de la perte éventuelle de toute allocation, lorsque la rémunération brute augmente de 33 % à 67 % du salaire moyen d'un travailleur moyen appartenant aux sections C à K de la NACE. Cet indicateur est disponible pour les personnes seules sans enfant et pour les couples mariés à un seul salaire ayant deux enfants âgés entre 6 et 11 ans.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

La moyenne des salaires annuels bruts des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés atteignait 29 247 euros dans l'EU-27 en 2005, variant de 47 529 euros au Danemark, valeur maximale, à 1 978 euros en Bulgarie. Une analyse plus détaillée des activités de l'industrie et des services couvertes par les sections C à K peut être réalisée pour l'EU-15.

Malgré des progrès, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes demeure important dans l'UE. Dans l'EU-27, les femmes étaient rémunérées 15 % de moins que leur homologues masculins en 2006. En Belgique, en Irlande, en Italie, à Malte, au Portugal et en Slovénie, l'écart de rémunération se situait en dessous des 10 %, tandis qu'il dépassait les 20 % en Allemagne, en Estonie, à Chypre et en Slovaquie. Divers facteurs peuvent contribuer à ces écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, tels que les différences dans les taux de participation au marché du travail, dans les emplois et les activités où la présence masculine ou féminine tend à être prédominante, dans les rapports des hommes et des femmes au travail à temps partiel, ainsi que dans l'attitude des services du personnel au sein des organismes publics et privés vis-à-vis des évolutions de carrière et des congés de maternité/non rémunérés.

Le salaire social minimum varie également considérablement entre les États membres et reflète d'une certaine manière les niveaux des prix dans chaque économie, le salaire minimum le plus élevé étant enregistré au Luxembourg (1 570 euros par mois) et le plus bas en Bulgarie et en Roumanie (respectivement 92 euros et 121 euros). La part des personnes employées à plein temps et rémunérées au salaire minimum est en général relativement faible. Selon les dernières données disponibles, cette proportion a toutefois dépassé les 10 % en Bulgarie, en France et au Luxembourg.

La structure des coûts de la main-d'œuvre au sein des États membres présentait des différences très marquées en 2005. En effet, l'importance relative des salaires et traitements variait de moins de 70 % du coût total de la main-d'œuvre en Belgique, en France, en Italie (2002), en Hongrie et en Suède, à plus de 83 % au Danemark, à Chypre, au Luxembourg et à Malte. Une proportion relativement élevée des cotisations de sécurité sociale et d'autres coûts non salariaux dans le coût de la main-d'œuvre peut dissuader les employeurs d'embaucher à moins qu'ils ne soient absolument certains de leurs besoins en personnel.

SOURCES

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux

Données Internet

Indicateurs économiques principaux

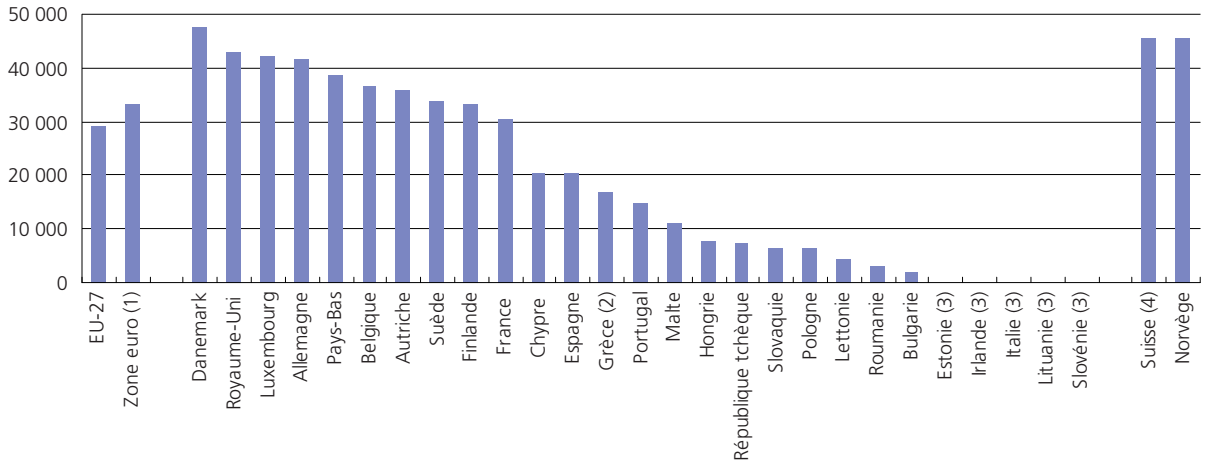
Vue d'ensemble d'économie
Économie – Indicateurs structurels
Économie – Euro-indicateurs

Comptes nationaux (PIB compris)

Comptes nationaux annuels
Comptes nationaux trimestriels

Figure 1.23: Salaires dans l'industrie et les services (salaires annuels bruts moyens des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés), 2005

(en euros)



(1) ZE-12.
(2) 2004.
(3) Non disponible.
(4) 2003.

Source: Eurostat (tec00030)

Le revenu brut désigne la rémunération (traitements et salaires) en espèces versée directement au salarié, avant déduction des impôts sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés. Les données concernent les salariés à temps plein travaillant dans le secteur des industries et services.

Tableau 1.9: Salaires dans l'industrie et les services (salaires annuels bruts moyens des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés)

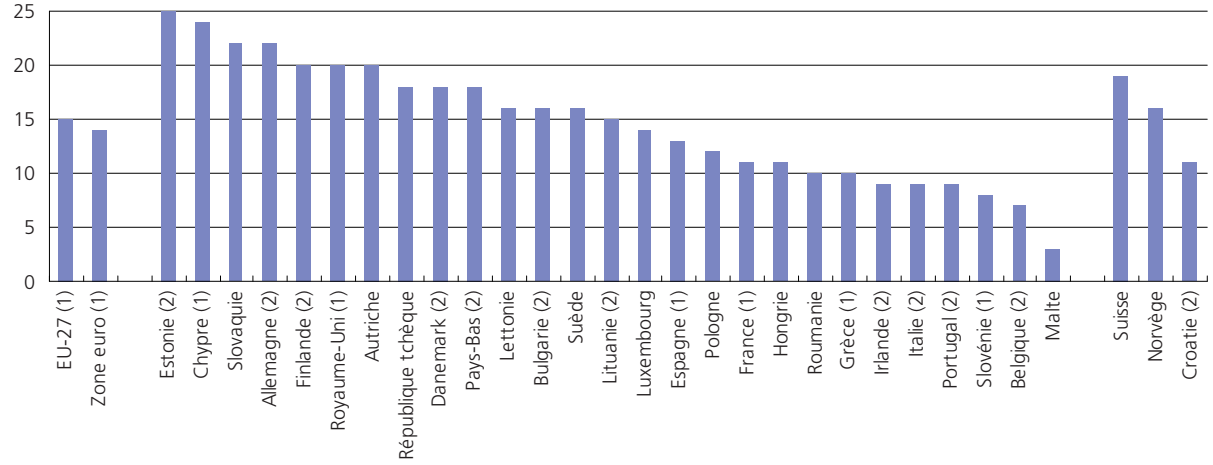
(en euros)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	:	:	:	:	:	27 948	30 142	30 349	28 454	29 247	:
Zone euro	:	:	:	:	28 786	29 588	30 379	31 089	32 481	33 176	:
Belgique	29 131	28 901	29 616	30 701	31 644	33 109	34 330	34 643	35 704	36 673	37 674
Bulgarie	:	896	1 216	1 330	1 436	1 518	1 588	1 678	1 784	1 978	:
République tchèque	:	:	:	:	:	:	6 016	6 137	6 569	7 405	8 284
Danemark	36 376	36 235	37 209	39 515	40 962	41 661	43 577	44 692	46 122	47 529	:
Allemagne	35 254	35 093	35 432	36 228	37 319	38 204	39 153	40 056	40 954	41 694	42 382
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	11 917	12 605	13 210	13 926	14 721	15 431	16 278	16 739	:	:	:
Espagne	16 043	16 192	16 528	17 038	17 432	17 768	18 462	19 220	19 828	20 439	21 150
France	25 089	25 545	25 777	26 339	26 712	27 418	28 185	28 847	29 608	30 521	:
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	12 980	14 021	14 709	15 161	16 335	16 948	17 740	18 406	19 290	20 549	21 310
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	3 806	4 246	5 211
Lituanie	1 597	2 286	2 799	3 017	:	:	:	:	:	:	:
Luxembourg	:	32 600	33 337	34 462	35 875	37 745	38 442	39 587	40 575	42 135	43 621
Hongrie	3 158	3 543	3 686	3 770	4 172	4 898	5 846	6 196	7 099	7 798	7 840
Malte	9 287	10 114	10 713	11 581	12 553	13 320	13 460	13 603	11 926	11 180	:
Pays-Bas	28 140	28 061	29 189	30 426	31 901	33 900	35 200	36 600	37 900	38 700	:
Autriche	:	:	:	:	:	:	:	:	34 995	36 032	:
Pologne	3 076	:	4 156	5 310	:	7 509	:	:	6 230	6 270	:
Portugal	:	:	:	:	12 620	13 338	13 322	13 871	14 253	14 715	:
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	2 414	3 155	3 713
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	:	3 179	3 292	3 125	3 583	3 837	4 582	4 944	5 706	6 374	7 040
Finlande	23 883	24 005	24 944	25 739	27 398	28 555	29 916	*30 978*	31 988	33 290	34 081
Suède	:	:	:	:	31 621	30 467	31 164	32 177	33 620	34 049	35 084
Royaume-Uni	:	:	29 370	32 269	37 677	39 233	40 553	38 792	41 253	42 866	:
Islande	:	:	:	32 311	37 638	34 101	36 764	:	:	:	:
Norvège	:	:	31 456	33 741	36 202	38 604	43 736	42 882	42 224	45 485	47 221
Suisse	42 194	:	40 727	:	43 683	:	48 498	:	45 760	:	:

Source: Eurostat (tec00030)

Figure 1.24: Écart de rémunération entre hommes et femmes - rémunérations des femmes inférieures à celles des hommes, 2006

(% de différence entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes et des femmes salariés, exprimé en % de la rémunération brute des hommes salariés, non corrigé)



(1) Estimation.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tsiem030)

L'écart de rémunération entre hommes et femmes est donné comme l'écart de la rémunération horaire brute moyenne entre hommes salariés et femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. La population comprend tous les salariés âgés de 16 à 64 ans qui travaillent au minimum 15 heures par semaine.

Tableau 1.10: Salaire minimum et proportion de salariés rémunérés au salaire minimum

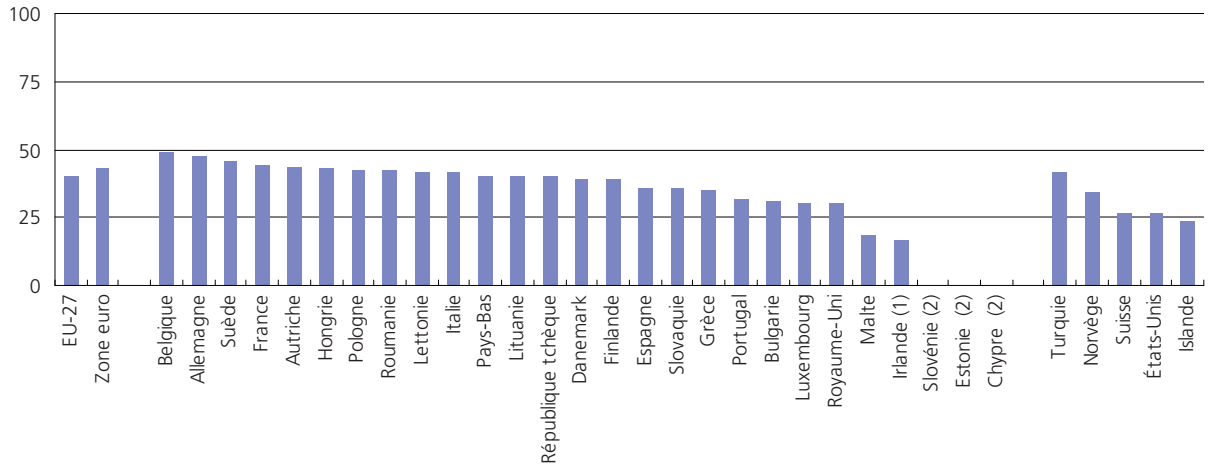
	Salaire minimum (en EUR/mois)						Proportion de salariés à plein temps rémunérés au salaire minimum (en %)					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Belgique	1 163	1 163	1 186	1 210	1 234	1 259	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	51	56	61	77	82	92	5,1	:	:	16,0	14,6	:
République tchèque	:	199	207	235	261	280	2,0	2,0	2,0	2,0	2,3	:
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Estonie	118	138	159	172	192	230	6,9	6,4	5,7	4,8	:	:
Irlande	1 009	1 073	1 073	1 183	1 293	1 462	2,1	3,1	*3,1*	3,3	3,3	:
Grèce	552	605	631	668	668	658	:	:	:	:	:	:
Espagne	516	526	537	599	631	666	0,8	0,9	0,8	0,8	1,0	:
France	1 126	1 154	1 173	1 197	1 218	1 280	14,0	13,4	15,6	16,8	15,1	:
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	107	116	121	116	129	172	15,4	13,6	13,6	12,0	8,9	:
Lituanie	120	125	125	145	159	203	8,8	10,2	12,1	10,3	8,5	:
Luxembourg	1 290	1 369	1 403	1 467	1 503	1 570	15,1	16,9	18,0	11,0	11,0	10,9
Hongrie	202	212	189	232	247	262	11,4	8,1	8,0	8,0	7,8	:
Malte	552	534	542	557	580	585	3,5	1,1	1,5	1,5	1,5	1,5
Pays-Bas	1 207	1 249	1 265	1 265	1 273	1 317	2,3	2,2	2,1	2,2	:	:
Autriche	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	212	201	177	205	234	246	4,0	:	4,5	2,9	2,3	:
Portugal	406	416	426	437	450	470	4,0	5,7	5,3	4,7	4,2	:
Roumanie	62	73	69	72	90	121	8,9	12,2	12,0	9,7	8,2	:
Slovénie	:	451	471	490	512	522	2,6	2,7	2,0	2,8	2,5	:
Slovaquie	114	133	148	167	183	217	0,1	0,4	1,9	1,7	1,9	:
Finlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Suède	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Royaume-Uni	1 118	1 106	1 083	1 197	1 269	1 356	1,8	1,2	1,4	1,8	1,9	:
Turquie	:	189	240	240	331	330	:	:	:	:	:	:
États-Unis	1 001	877	727	666	753	665	1,5	1,4	1,4	1,3	1,1	:

Source: Eurostat (tps00155 et tps00156)

Les salaires minima sont entérinés par la loi et s'appliquent à la majorité des salariés à temps complet sur tout le territoire de chaque pays. Le salaire minimum est un montant brut, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales salariales. Ces déductions varient d'un pays à l'autre. Dans la plupart des pays, le salaire national minimum est convenu sous la forme d'un taux mensuel.

Figure 1.25: Taux de prélèvement sur les bas salaires: poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre, 2006

(en %)



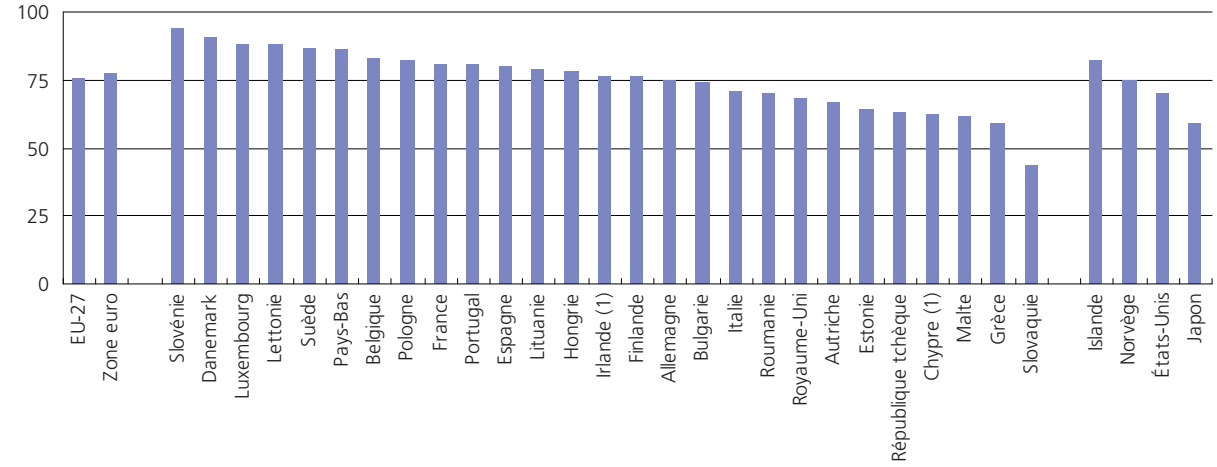
(1) Disponible uniquement sur la base du travailleur moyen affecté à la production et non sur la base du travailleur moyen.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiem041), OCDE, services de la Commission

Le poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre mesure la charge fiscale relative pour un salarié avec bas salaire.

Figure 1.26: Taux de prélèvement sur les bas salaires: piège à chômage, 2006

(en %)



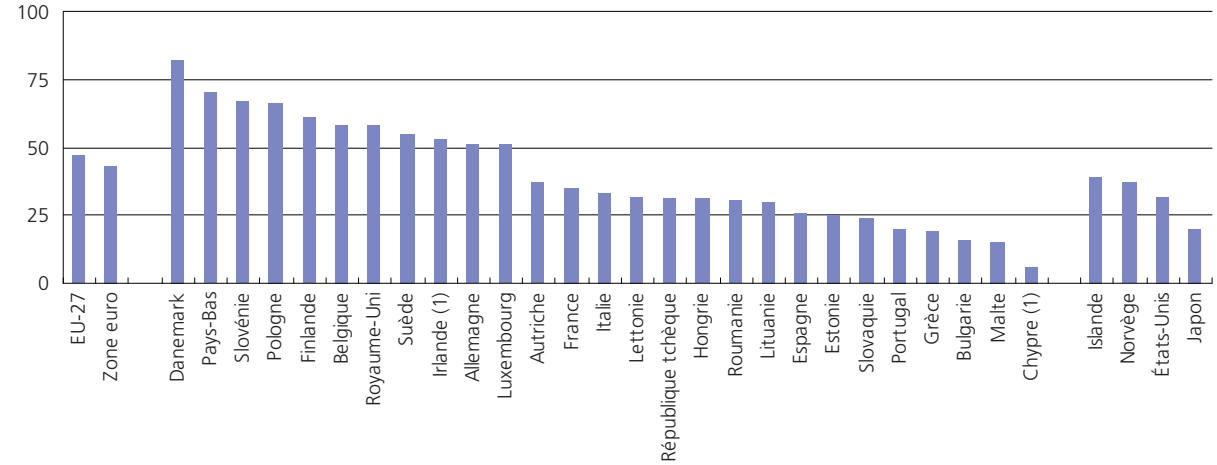
(1) Disponible uniquement sur la base du travailleur moyen affecté à la production et non sur la base du travailleur moyen.

Source: Eurostat (tsiem042), OCDE, services de la Commission

Le piège du chômage mesure quel pourcentage de la rémunération brute (lors du passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi), est absorbé par suite des effets combinés de l'accroissement des taux d'imposition et de cotisation sociale et de la perte des allocations. Cet indicateur couvre les personnes célibataires sans enfants qui gagnent, lorsqu'elles travaillent, 67 % du salaire moyen.

Figure 1.27: Taux de prélèvement sur les bas salaires: piège des bas salaires - célibataire sans enfant, 2006

(en %)



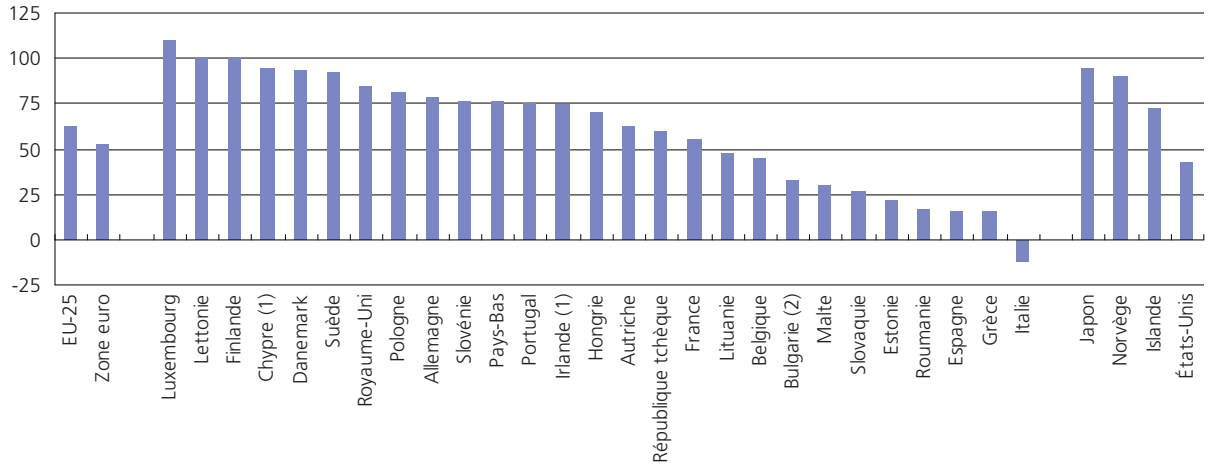
(1) Disponible uniquement sur la base du travailleur moyen affecté à la production et non sur la base du travailleur moyen.

Source: Eurostat (tsiem042), OCDE, services de la Commission

L'indicateur piège des bas salaires mesure quel pourcentage de la rémunération brute est absorbé par d'une part l'accroissement des taux d'imposition et d'autre part la diminution ou la perte des allocations, lorsque la rémunération brute d'une personne seule sans enfant augmente de 33 % à 67 % du salaire moyen.

Figure 1.28: Taux de prélèvement sur les bas salaires: piège des bas salaires - couple à un seul salaire ayant deux enfants, 2006

(en %)



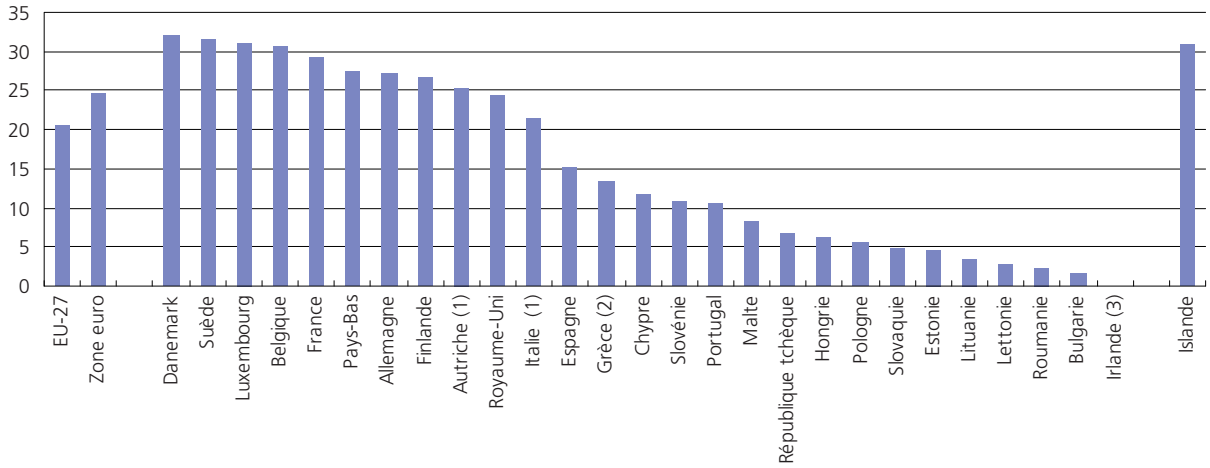
(1) Disponible uniquement sur la base du travailleur moyen affecté à la production et non sur la base du travailleur moyen.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tsiem044), OCDE, services de la Commission

L'indicateur piège des bas salaires mesure quel pourcentage de la rémunération brute est absorbé par d'une part l'accroissement des taux d'imposition et d'autre part la diminution ou la perte des allocations, lorsque la rémunération brute du salarié d'un couple avec 2 enfants (âgé de 4 et 6 ans) augmente de 33 % à 67 % du salaire moyen.

Figure 1.29: Coût de la main-d'œuvre (coût horaire moyen de la main-d'œuvre dans l'industrie et les services des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés), 2005

(en euros)



(1) 2004.
(2) 2003.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tec00028)

Les coûts horaires de la main-d'œuvre correspondent aux coûts annuels de la main-d'œuvre divisés par le nombre d'heures travaillées durant l'année.

Tableau 1.11: Coût de la main-d'œuvre (coût de la main-d'œuvre horaire moyen dans l'industrie et les services des salariés à temps plein dans les entreprises d'au moins 10 salariés) (1)

(en euros)

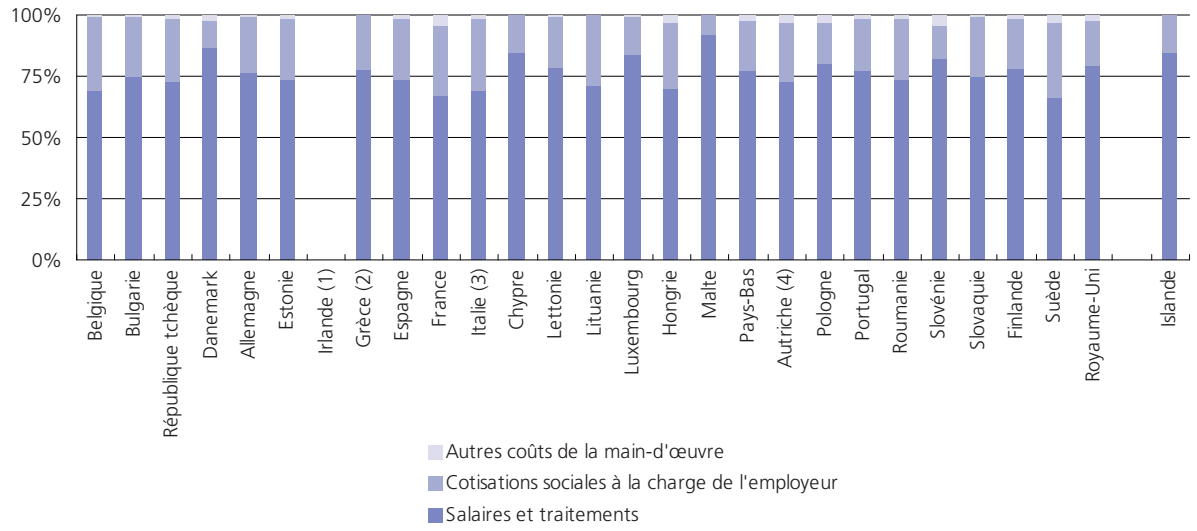
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	16,17	16,99	17,09	17,80	18,32	18,76	19,44	19,66	20,39	20,53	:
Zone euro	19,39	19,74	19,86	20,31	21,18	21,69	22,42	22,96	23,77	24,71	:
Belgique	:	:	:	:	26,61	27,89	29,17	29,58	30,29	30,73	:
Bulgarie	:	:	*1,11*	*1,22*	1,23	1,29	1,32	1,39	1,45	1,55	:
République tchèque	2,80	2,97	3,23	3,41	3,86	4,64	5,39	5,47	5,85	6,63	7,14
Danemark	:	23,40	24,63	25,92	26,53	28,54	29,06	30,30	30,70	31,98	:
Allemagne	22,90	23,30	23,60	24,00	25,00	25,60	26,20	26,80	26,90	27,20	27,70
Estonie	1,85	2,13	2,42	2,60	2,85	3,22	3,67	4,01	4,24	4,67	5,49
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	9,26	9,77	9,77	10,60	10,98	11,62	12,46	13,37	:	:	:
Espagne	14,43	14,19	14,13	14,22	14,22	13,07	13,63	14,21	*14,76*	15,22	15,77
France	22,09	22,52	22,94	23,57	24,84	26,00	27,04	27,68	28,46	29,29	30,31
Italie	17,59	18,92	18,30	18,68	18,99	19,27	19,99	20,64	21,39	:	:
Chypre	7,25	7,83	8,19	8,41	9,10	9,43	9,91	10,68	11,10	11,65	11,98
Lettonie	:	1,59	1,71	1,85	2,22	2,29	2,39	2,37	2,52	2,77	3,41
Lituanie	1,32	1,68	1,95	2,16	2,63	2,76	2,90	3,10	3,22	3,56	4,21
Luxembourg	21,38	21,26	21,56	22,52	24,48	25,39	26,21	27,02	29,97	31,10	31,98
Hongrie	2,86	3,15	3,02	3,14	3,63	4,04	4,91	5,10	*5,54*	6,14	6,34
Malte	:	:	:	:	:	:	7,59	7,77	7,77	8,35	:
Pays-Bas	20,39	19,13	20,18	21,14	22,31	23,88	25,19	26,45	27,23	27,41	:
Autriche	21,96	21,90	22,38	23,21	22,87	23,88	24,93	:	25,32	:	:
Pologne	2,95	3,38	3,73	4,05	4,48	5,30	5,27	4,70	4,74	5,55	6,03
Portugal	7,18	7,40	7,60	7,99	8,13	8,60	9,10	9,60	10,20	10,60	10,97
Roumanie	:	:	:	:	1,41	1,55	1,67	1,60	1,76	2,33	2,68
Slovénie	7,35	7,90	8,51	8,94	8,98	9,58	9,70	10,54	10,41	10,76	:
Slovaquie	2,16	2,61	2,91	2,76	3,07	3,26	3,59	4,02	4,41	4,80	5,33
Finlande	20,25	20,30	20,40	21,37	22,10	23,59	23,82	24,78	25,34	26,70	27,39
Suède	23,12	23,79	23,99	25,43	28,56	27,41	28,73	30,43	31,08	31,55	32,16
Royaume-Uni	14,22	17,69	19,16	20,84	23,71	24,51	25,24	23,56	24,71	24,47	:
Islande	:	:	:	:	:	:	21,95	23,76	25,22	30,82	32,37
Suisse	:	:	:	:	30,59	:	34,16	:	32,82	:	:

(1) Rupture des séries: Pays-Bas, 1997; Lituanie, 2000; Espagne, 2001; Malte, 2003.

Source: Eurostat (tec00028)

Figure 1.30: Ventilation du coût de la main-d'œuvre au sein de l'économie marchande, 2005

(en % du coût total de la main-d'œuvre)



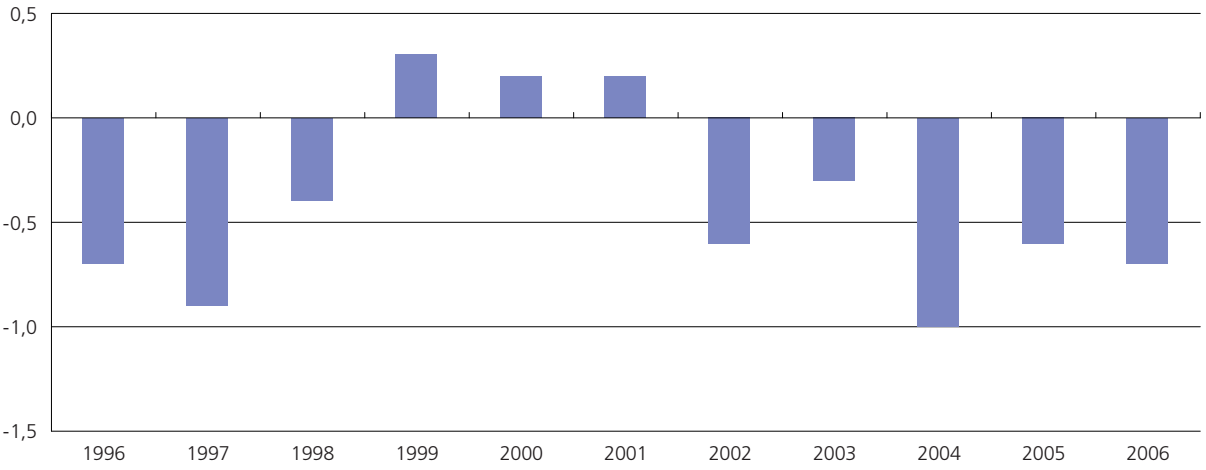
(1) Non disponible.
(2) 2003.
(3) 2002.
(4) 2004.

Source: Eurostat (tps00113, tps00114 et tps00115)

Les coûts de la main-d'œuvre sont toutes les dépenses à la charge des employeurs pour employer le personnel. Ils incluent l'indemnité de l'employé (incluant les salaires, les salaires comptants et en nature, la cotisation de sécurité sociale des employeurs), les coûts de la formation professionnelle, toute autre dépense telle que le coût de recrutement, la dépense sur des vêtements de fonction et les taxes sur l'emploi considérées comme les coûts de la main-d'œuvre sans toutes les subventions reçues.

Figure 1.31: Croissance du coût de la main-d'œuvre (croissance réelle du coût unitaire de la main-d'œuvre: rémunération des salariés en prix courants divisée par le nombre total de salariés), EU-27

(en % de variation par rapport à l'année précédente)



Source: Eurostat (tsieb050)

Cet indicateur dérivé compare la rémunération par employé et la productivité [produit intérieur brut (PIB) par emploi] pour montrer comment la rémunération des employés est liée à la productivité de leur main-d'oeuvre. C'est le rapport entre combien chaque travailleur est payé et la valeur qu'il produit par son travail. Son taux de croissance est destiné à donner une impression des dynamiques de la participation du facteur travail dans la création de valeur ajoutée. Il est à noter que les variables utilisées au numérateur (rémunération, employés) se réfèrent à la main-d'œuvre employée uniquement, alors que celles utilisées au dénominateur (PIB, emploi) se réfèrent à toute la main-d'd'œuvre, travailleurs indépendants inclus.

1.7 LES PRIX À LA CONSOMMATION

INTRODUCTION

L'évolution des prix des biens et des services de consommation est généralement désignée par l'expression «taux d'inflation». Cet indicateur mesure la baisse du niveau de vie générée par l'inflation des prix et fait partie des statistiques économiques les mieux connues du grand public.

La stabilité des prix est un des objectifs principaux de la Banque centrale européenne (BCE) pour qui le taux d'inflation sert d'indicateur essentiel à la gestion de la politique monétaire de la zone euro. La BCE a défini la stabilité des prix comme une progression annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieure à, mais proche de 2 % pour la zone euro (à moyen terme).

Les IPCH sont des indicateurs économiques élaborés pour mesurer l'évolution dans le temps des prix des biens et des services de consommation acquis par les ménages. Ces indices permettent d'établir des mesures comparatives de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour chaque pays individuellement. Calculés selon une approche harmonisée et sur la base d'un ensemble de définitions unique, ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro, laquelle est utilisée pour les besoins de la politique monétaire au sein de ladite zone et pour l'évaluation de la convergence de l'inflation, requise par les critères de Maastricht.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les IPCH sont présentés avec une année de référence commune, actuellement 2005=100. Habituellement, les indices sont utilisés pour refléter l'évolution des pourcentages de hausse/baisse des prix pour la période concernée. Bien que les taux de variation présentés dans cette publication soient des moyennes annuelles, les indices de base sont calculés mensuellement et publiés par Eurostat à la même fréquence, soit environ 14 à 16 jours après la fin du mois de référence, les séries débutant au milieu des années 1990.

Les IPCH couvrent pratiquement tous les biens et services susceptibles d'être acquis par les ménages sous forme de dépenses de consommation finale. Les logements occupés par leur propriétaire ne sont toutefois pas encore représentés dans les IPCH. Les différents biens et services sont classés d'après la nomenclature internationale des fonctions de consommation individuelle des ménages, appelée COICOP/IPCH. Au niveau le plus désagrégé, Eurostat publie une centaine de sous-indices qui peuvent être agrégés en catégories plus larges de biens et de services.

Il existe trois indices IPCH agrégés clés: l'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire (IPCUM) pour la zone euro; l'indice des prix à la consommation européen (IPCE), couvrant l'ensemble des États membres; et l'indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen (IPCEEE), qui tient compte, en outre, de l'Islande et de la Norvège. Il convient d'observer que ces agrégats tiennent compte de l'évolution dans le temps des pays les composant au moyen d'une formule d'indice-chaîne. Par exemple, l'IPCUM n'intègre la Slovénie qu'à partir de 2007, année à partir de laquelle l'IPCE prend en compte la Bulgarie et la Roumanie.

En raison de la méthodologie d'estimation des IPCH, le poids des pays peut changer chaque année, le poids d'un pays étant fixé par la part de sa dépense de consommation finale des ménages dans l'agrégat géographique considéré. Concernant l'IPCE et l'IPCEEE, la dépense en monnaies nationales est convertie à l'aide des parités de pouvoirs d'achat.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Par rapport aux tendances historiques, les indices des prix à la consommation n'ont augmenté qu'à un rythme modéré au cours des deux dernières décennies. L'inflation dans l'UE a reculé pendant les années 1990, atteignant 1,2 % en 1999. Le rythme de la hausse des prix s'est ensuite stabilisé à environ 2 % par an entre 2000 et 2006. Cette évolution a été très semblable à celle observée aux États-Unis, alors que le Japon se distinguait par une inflation exceptionnellement basse, et souvent par une déflation (en d'autres termes une baisse des prix) au cours des dix dernières années.

En 2006, l'inflation la plus forte parmi les 25 États membres a été relevée en Lettonie et en Slovaquie (respectivement 6,6 % et 4,3 %). En ce qui concerne les deux pays ayant adhéré à l'UE en 2007, la Bulgarie enregistrait en 2006 une inflation encore plus importante avec 7,4 %, la Roumanie connaissant quant à elle un taux de 6,6 %. En général, parmi les dix pays ayant adhéré à l'UE en 2004, l'inflation s'établissait souvent un peu au-dessus de la moyenne de l'UE.

Le taux d'inflation général peut être ventilé afin d'examiner les indices des prix à la consommation relatifs aux biens et aux services qui le composent. Certains des prix les plus volatils sont enregistrés pour les postes liés au logement et à l'énergie. La croissance rapide des prix du pétrole et du gaz et le dynamisme général des marchés immobiliers se sont reflétés dans l'évolution annuelle des prix la plus récente. En effet, on observe en 2006 une croissance relativement rapide des prix du logement, de l'eau, de l'électricité, du gaz et autres combustibles (5,4 %), de l'éducation (4,0 %) et des transports (3,0 %). Les autres postes enregistrent une tendance baissière des prix qui a été confirmée en 2006 dans le secteur des articles d'habillement et chaussures (-0,6 %) et dans celui des communications (-2,5 %), le premier poste dépendant de plus en plus des importations, alors que les progrès technologiques et le renforcement de la concurrence ont imposé une baisse des prix dans le secteur des communications.

SOURCES

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) – Petit guide de l'utilisateur
Recueil de documents de référence sur l'IPCH

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Indices des prix à la consommation harmonisés

Données Internet

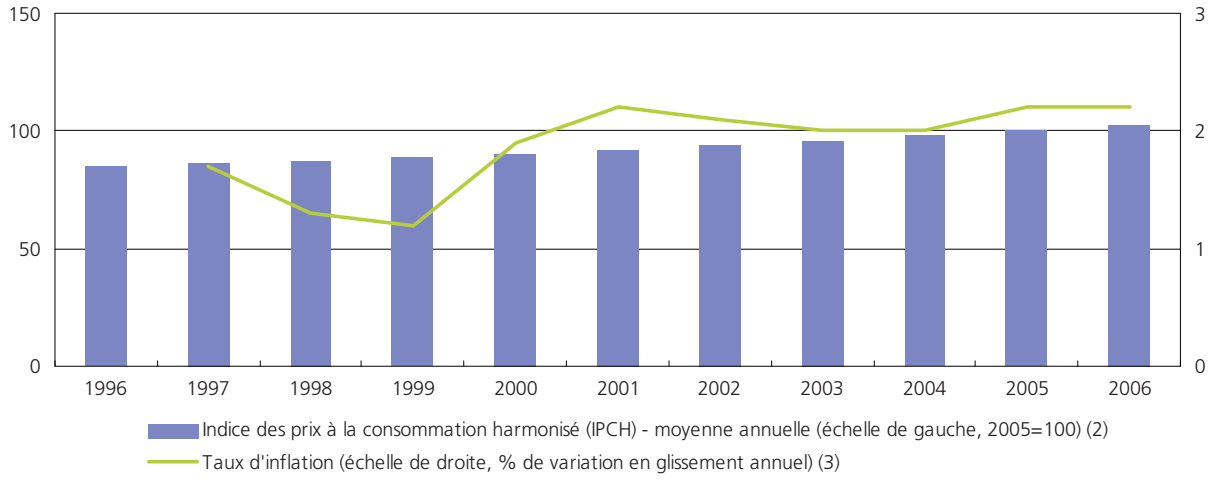
Indicateurs économiques principaux

Économie – Indicateurs structurels
Économie – Euro-indicateurs

Prix

Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH)
Indices des prix à la consommation, 1985=100

Figure 1.32: Indice des prix à la consommation et taux d'inflation dans l'UE (1)



(1) Les données font référence à l'agrégat communautaire officiel. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.
(2) 1996-1998, estimations.
(3) 1996, non disponible; 1997-1999, estimations.

Source: Eurostat (tec00027 et tsieb040)

Les indices harmonisés des prix à la consommation ont été conçus pour permettre des comparaisons internationales de l'inflation des prix à la consommation. Ils sont notamment utilisés par la Banque centrale européenne pour étudier l'inflation de l'Union économique et monétaire, ainsi que pour évaluer la convergence de l'inflation comme l'exige l'article 121 du traité d'Amsterdam.

Tableau 1.12: Taux d'inflation

(% de variation en glissement annuel, basé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé)

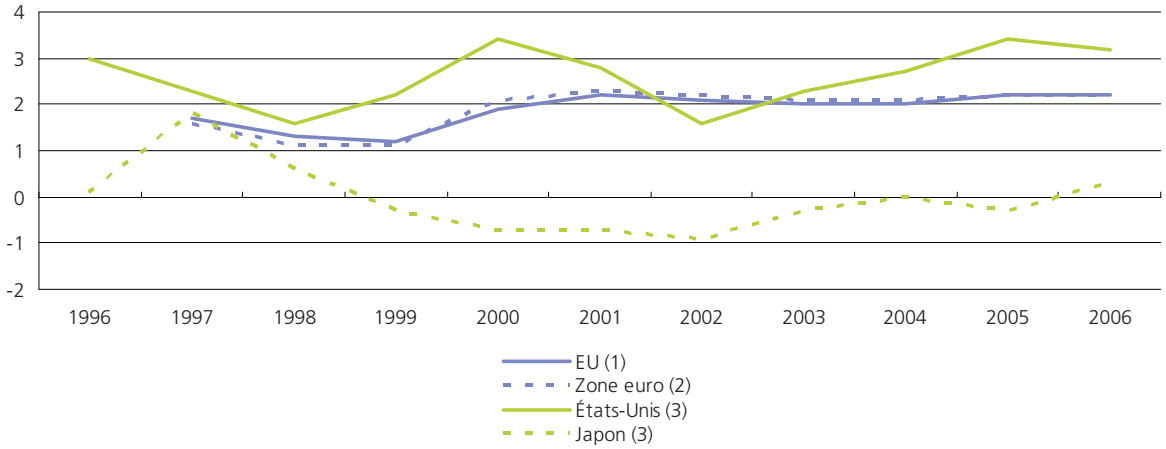
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU (1)	:	*1,7*	*1,3*	*1,2*	1,9	2,2	2,1	2,0	2,0	2,2	2,2
Zone euro (2)	:	*1,6*	1,1	1,1	2,1	2,3	2,2	2,1	2,1	2,2	2,2
Belgique	:	1,5	0,9	1,1	2,7	2,4	1,6	1,5	1,9	2,5	2,3
Bulgarie	:	:	18,7	2,6	10,3	7,4	5,8	2,3	6,1	6,0	7,4
République tchèque	:	8,0	9,7	1,8	3,9	4,5	1,4	-0,1	2,6	1,6	2,1
Danemark	:	2,0	1,3	2,1	2,7	2,3	2,4	2,0	0,9	1,7	1,9
Allemagne	:	1,5	0,6	0,6	1,4	1,9	1,4	1,0	1,8	1,9	1,8
Estonie	:	9,3	8,8	3,1	3,9	5,6	3,6	1,4	3,0	4,1	4,4
Irlande	:	*1,3*	2,1	2,5	5,3	4,0	4,7	4,0	2,3	2,2	2,7
Grèce	:	5,4	4,5	2,1	2,9	3,7	3,9	3,4	3,0	3,5	3,3
Espagne	:	1,9	1,8	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,4	3,6
France	:	1,3	0,7	0,6	1,8	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9	1,9
Italie	:	1,9	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,2	2,2
Chypre	:	3,3	2,3	1,1	4,9	2,0	2,8	4,0	1,9	2,0	2,2
Lettonie	:	8,1	4,3	2,1	2,6	2,5	2,0	2,9	6,2	6,9	6,6
Lituanie	:	10,3	5,4	1,5	1,1	1,6	0,3	-1,1	1,2	2,7	3,8
Luxembourg	:	1,4	1,0	1,0	3,8	2,4	2,1	2,5	3,2	3,8	3,0
Hongrie	:	18,5	14,2	10,0	10,0	9,1	5,2	4,7	6,8	3,5	4,0
Malte	:	3,9	3,7	2,3	3,0	2,5	2,6	1,9	2,7	2,5	2,6
Pays-Bas	:	1,9	1,8	2,0	2,3	5,1	3,9	2,2	1,4	1,5	1,7
Autriche	:	1,2	0,8	0,5	2,0	2,3	1,7	1,3	2,0	2,1	1,7
Pologne	:	*15,0*	*11,8*	*7,2*	10,1	5,3	1,9	0,7	3,6	2,2	1,3
Portugal	:	1,9	2,2	2,2	2,8	4,4	3,7	3,3	2,5	2,1	3,0
Roumanie	:	154,8	59,1	45,8	45,7	34,5	22,5	15,3	11,9	9,1	6,6
Slovénie	:	8,3	7,9	6,1	8,9	8,6	7,5	5,7	3,7	2,5	2,5
Slovaquie	:	6,0	6,7	10,4	12,2	7,2	3,5	8,4	7,5	2,8	4,3
Finlande	:	1,2	1,3	1,3	2,9	2,7	2,0	1,3	0,1	0,8	1,3
Suède	:	1,8	1,0	0,5	1,3	2,7	1,9	2,3	1,0	0,8	1,5
Royaume-Uni	:	1,8	1,6	1,3	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3	2,1	2,3
Turquie	:	85,6	82,1	61,4	53,2	56,8	47,0	25,3	10,1	8,1	9,3
Islande	:	1,8	1,3	2,1	4,4	6,6	5,3	1,4	2,3	1,4	4,6
Norvège	:	2,6	2,0	2,1	3,0	2,7	0,8	2,0	0,6	1,5	2,5
Japon (3)	0,1	1,8	0,6	-0,3	-0,7	-0,7	-0,9	-0,3	0,0	-0,3	0,3
États-Unis (3)	3,0	2,3	1,6	2,2	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4	3,2

(1) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.
(2) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.
(3) IPC national: pas strictement comparable à l'IPCH.

Source: Eurostat (tsieb040)

Figure 1.33: Taux d'inflation

(% de variation en glissement annuel, basé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé)

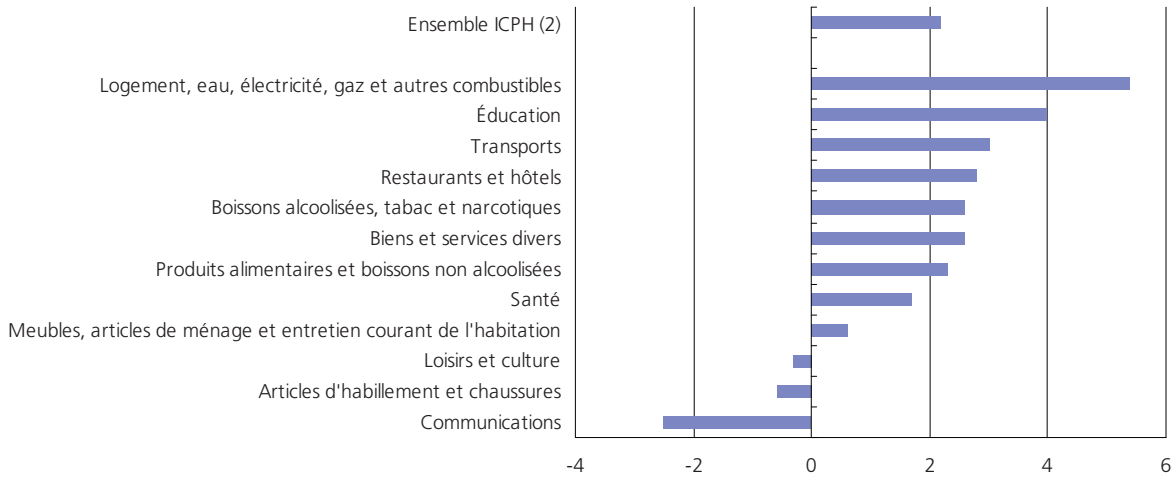


(1) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne; 1996, non disponible; 1997-1999, estimations.
(2) Les données font référence à l'agrégat officiel de la zone euro. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne; 1996, non disponible; 1997, estimations.
(3) IPC national: pas strictement comparable à l'IPCH; 2006, non disponible.

Source: Eurostat (tsieb040)

Figure 1.34: Indices des prix à la consommation harmonisés, taux de variation annuel dans l'UE, 2006 (1)

(en %)



(1) Les données font référence à l'agrégat officiel de l'UE. La zone de couverture varie en fonction de l'adhésion de nouveaux États membres et de leur intégration à l'aide d'une formule d'indice-chaîne.
(2) Plus couramment appelé taux d'inflation.

Source: Eurostat (prc_hicp_aind et tsieb040)

1.8 LA CONVERGENCE DES PRIX

INTRODUCTION

La comparaison des variations des prix entre les pays ne dépend pas uniquement des fluctuations du niveau des prix, mais également des taux de change. Ensemble, ces deux facteurs influent sur la compétitivité des prix et des coûts de chaque État membre.

Avec l'entrée en vigueur de l'euro, on prête une plus grande transparence aux prix pratiqués dans les États membres partageant une monnaie commune, dans la mesure où les consommateurs peuvent comparer le prix des articles relativement aisément au-delà des frontières. Ces comparaisons, qui justifient d'un point de vue économique l'achat d'un bien ou d'un service dans un autre pays, ont entraîné un renforcement des échanges transfrontaliers. D'un point de vue économique, le prix sur le marché unique d'un bien donné ne devrait pas présenter de différences significatives selon la zone géographique, hormis celles pouvant être expliquées par des coûts de transport ou des impôts différents. Néanmoins, le prix de tous les biens et services ne convergent pas au même rythme. Par exemple, le rythme de convergence des prix du logement ne suit pas nécessairement celui des biens négociables. En effet, on observe au sein même de chaque pays des écarts importants (voire parfois croissants) entre les régions en matière de prix des logements mis en location ou en vente.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) évaluent les différences de niveau de prix entre les pays. Elles permettent de produire des indicateurs valables de niveau de volume ou de prix nécessaires pour effectuer des comparaisons entre pays. Les PPA sont des rapports de prix agrégés calculés à partir des comparaisons de prix d'un grand nombre de produits et de services. Les PPA sont utilisées:

- comme convertisseurs de monnaies pour générer des mesures de volume avec lesquelles on peut comparer les niveaux de performance économique, de bien-être économique, d'investissement, de consommation, de productivité globale et de dépenses publiques sélectionnées; ou
- comme mesures des prix avec lesquelles on peut comparer les niveaux de prix, la convergence des prix et la compétitivité.

Eurostat produit trois séries de données utilisant les PPA:

- niveaux et indices de dépenses finales réelles: ce sont des mesures de volume qui indiquent l'importance relative des groupes ou agrégats de produits comparés. Au niveau du PIB, ils sont utilisés pour comparer la taille économique des pays;
- niveaux et indices de dépenses finales réelles par habitant: ce sont des mesures de volume standardisées qui indiquent l'importance relative des groupes ou agrégats de produits comparés après ajustement des différences de nombre d'habitants entre pays. Au niveau du PIB, ils sont souvent utilisés pour comparer le bien-être économique des populations;
- niveaux de prix comparatifs: ce sont les ratios PPA/taux de change. Ces indices fournissent une comparaison des niveaux de prix des pays par rapport à la moyenne de l'UE. Si l'indice de niveau de prix est supérieur à 100, le pays concerné est relativement cher par rapport à la moyenne de l'UE et vice versa. Au niveau du PIB, ils fournissent une mesure des différences de niveaux de prix généraux entre les pays. Le coefficient de variation des niveaux de prix comparatifs sert d'indicateur de convergence des prix entre les États membres de l'UE.

Les taux de change effectifs réels sont déflatés par les coûts salariaux unitaires nominaux. Cet indicateur relatif de prix et de coûts vise à évaluer la compétitivité d'un pays par rapport à ses principaux concurrents sur les marchés mondiaux. En effet, l'évolution de la compétitivité des coûts et des prix dépend à la fois des fluctuations du taux de change et des tendances de prix. Une double pondération des exportations est utilisée pour calculer l'indice, reflétant non seulement la lutte que se livrent les différents concurrents sur les marchés nationaux, mais également sur les marchés d'exportation. Une augmentation de l'indice signifie une perte de compétitivité.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les niveaux de prix relatifs de la consommation des ménages varient sensiblement entre les États membres. La moyenne de l'EU-27 étant définie à 100, les niveaux de prix comparatifs des États membres en 2006 variaient de 44,1 en Bulgarie à 139,4 au Danemark.

Ces dix dernières années, les niveaux des prix de l'EU-27 ont convergé. Le rythme de convergence des prix s'est quelque peu ralenti à partir de 2000, mais a de nouveau accéléré après 2003. Les niveaux des prix du pays affichant les prix les plus élevés étaient près de cinq fois supérieurs à ceux du pays présentant les prix les plus bas en 1996. En 2006, ce rapport n'était plus que de 3,2. L'étude du coefficient de variation des niveaux de prix comparatifs constitue une mesure plus fiable pour analyser la convergence des prix. Cet indicateur a reculé de 40,9 % en 1996 à 28,5 % en 2006.

SOURCES

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Eurostat-OECD Methodological manual on purchasing power parities

Données Internet

Indicateurs économiques principaux

Économie – Indicateurs structurels

Économie – Euro-indicateurs

Prix

Coefficients correcteurs

Parités de pouvoir d'achat

Statistiques monétaires et financières

Indice du pouvoir d'achat de l'euro/écu

Tableau 1.13: Niveaux des prix comparés

(dépenses de consommation finale des ménages y compris les impôts indirects, EU-27=100)

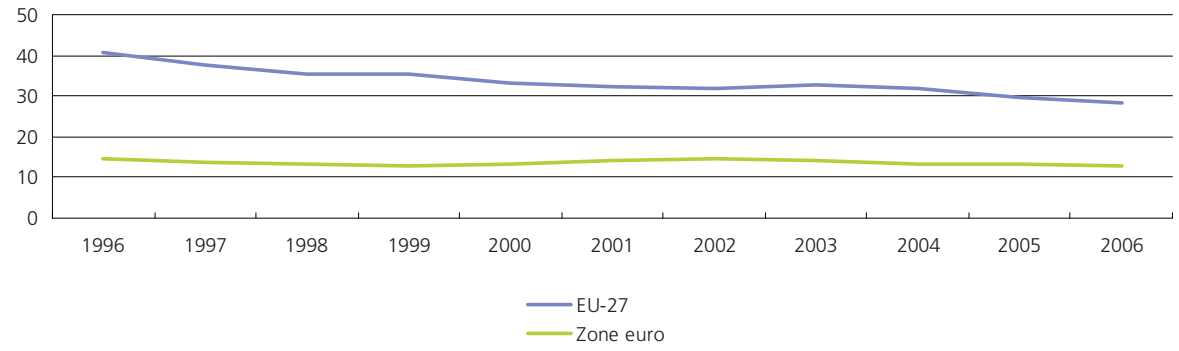
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Zone euro	107,2	104,0	102,8	102,2	100,5	101,0	101,1	103,5	103,7	102,7	102,6
Belgique	109,9	105,8	107,5	106,8	102,0	103,2	101,5	106,5	105,7	105,1	105,2
Bulgarie	27,3	34,0	37,5	37,9	38,7	41,0	40,8	40,7	41,7	42,4	44,1
République tchèque	43,8	44,4	47,4	46,4	48,1	50,0	57,1	54,5	54,9	58,1	60,7
Danemark	135,8	131,6	129,4	131,5	130,3	135,2	133,8	141,1	139,6	140,1	139,4
Allemagne	114,0	109,6	108,7	107,3	106,6	107,0	106,6	106,1	104,7	103,8	103,3
Estonie	49,6	50,8	54,1	56,9	57,3	61,1	60,8	62,0	62,8	64,3	67,0
Irlande	103,3	113,0	108,1	111,6	114,9	119,3	125,2	126,4	125,6	124,9	125,4
Grèce	85,8	87,6	85,7	88,3	84,8	82,3	80,2	85,9	87,3	88,3	89,2
Espagne	90,7	86,9	85,5	86,0	85,0	85,4	84,6	88,3	90,9	92,0	93,2
France	117,1	112,0	110,7	109,3	105,9	104,1	103,5	110,0	110,5	107,6	107,1
Italie	99,2	99,7	97,9	98,2	97,5	99,7	102,7	103,6	105,2	104,4	104,4
Chypre	86,2	86,6	87,1	87,4	88,1	88,9	89,1	90,9	90,6	89,1	89,5
Lettonie	42,8	47,8	49,2	52,3	58,8	59,0	57,0	54,4	55,5	56,3	58,8
Lituanie	36,4	43,2	45,6	46,8	52,7	54,1	54,2	52,3	53,1	54,6	56,4
Luxembourg	108,9	106,6	104,2	102,9	101,5	103,5	102,1	103,2	105,1	104,6	105,1
Hongrie	44,3	46,4	45,7	47,1	49,2	52,9	57,4	58,2	61,6	63,2	60,0
Malte	67,0	68,7	69,4	70,5	73,3	74,8	74,6	72,0	72,8	72,8	73,5
Pays-Bas	107,3	103,4	102,1	102,7	100,0	103,0	102,9	107,8	106,0	104,6	104,2
Autriche	111,7	107,1	105,3	104,9	101,9	104,8	103,4	103,3	103,1	101,9	101,3
Pologne	50,6	51,8	53,5	51,9	57,9	64,8	61,2	54,4	53,2	61,7	62,9
Portugal	83,0	82,5	84,0	83,4	83,0	84,4	86,3	86,0	86,7	85,0	85,5
Roumanie	30,0	34,7	43,2	37,9	42,5	41,7	43,0	43,4	44,3	55,5	58,5
Slovénie	72,5	72,4	74,1	74,1	72,9	73,9	74,4	76,2	75,4	75,6	75,8
Slovaquie	40,3	41,6	41,9	40,5	44,4	43,4	44,8	50,7	54,9	55,8	58,2
Finlande	127,9	125,0	123,0	122,3	120,9	124,8	123,9	126,6	123,8	123,5	122,5
Suède	134,7	131,6	127,0	126,4	127,6	119,9	121,7	123,5	121,8	118,5	117,9
Royaume-Uni	92,6	107,6	112,2	115,6	120,0	116,8	117,1	107,8	107,9	109,2	110,2
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	64,8	65,9	68,3	71,4
ARY de Macédoine	:	:	:	:	:	:	:	43,9	44,1	43,9	43,9
Turquie	:	:	:	56,0	62,5	47,7	51,6	57,2	59,0	68,1	68,0
Islande	117,9	120,8	124,7	126,7	144,0	127,9	134,6	138,4	138,0	153,4	141,8
Norvège	133,0	136,6	131,0	134,3	137,7	141,8	151,2	142,1	134,9	140,8	140,5
Suisse	146,5	135,8	136,4	139,7	142,6	146,3	146,7	143,8	139,9	137,0	133,3

Source: Eurostat (tsier011)

Les niveaux des prix comparés sont le ratio entre les parités de pouvoir d'achat (PPA) et les taux de change du marché pour chaque pays. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux de conversion monétaires qui convertissent des indicateurs économiques exprimés en monnaies nationales en une monnaie commune appelée standard de pouvoir d'achat (SPA), qui égalise le pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales et permet donc d'effectuer des comparaisons significatives. Le ratio est exprimé par rapport à la moyenne de l'UE (EU-27=100). Si l'indice des niveaux des prix comparés d'un pays est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

Figure 1.35: Convergence des prix entre les États membres de l'UE

(en %, coefficient de variation des niveaux de prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les impôts indirectes)



Source: Eurostat (tsier012)

Les niveaux des prix comparés sont le ratio entre les parités de pouvoir d'achat (PPA) et les taux de change du marché pour chaque pays. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont des taux de conversion monétaires qui convertissent des indicateurs économiques exprimés en monnaies nationales en une monnaie commune appelée standard de pouvoir d'achat (SPA), qui égalise le pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales et permet donc d'effectuer des comparaisons significatives. Si le coefficient de variation des niveaux de prix comparés pour l'UE diminue (augmente) dans le temps, les niveaux des prix nationaux dans les États membres convergent (divergent).

Tableau 1.14: Compétitivité internationale en termes de prix (taux de change effectif réel)

(1999=100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	112,7	106,9	108,0	100,0	89,3	91,4	97,1	109,1	115,7	114,1	114,8
Zone euro	119,5	107,7	105,0	100,0	89,3	90,2	93,6	103,8	106,7	104,2	103,3
Belgique (1)	107,0	101,3	101,4	100,0	95,0	97,3	98,4	101,3	101,1	101,9	101,5
Bulgarie	66,5	73,2	102,4	100,0	85,8	94,1	93,5	97,2	97,2	96,2	98,8
République tchèque	91,8	95,1	100,5	100,0	101,6	110,0	127,7	129,7	131,4	137,9	143,6
Danemark	101,3	98,2	100,6	100,0	94,0	97,0	99,8	105,1	106,3	105,4	107,0
Allemagne	112,7	104,1	102,9	100,0	93,7	92,2	92,5	96,7	97,1	93,8	91,4
Estonie	86,3	87,8	93,8	100,0	93,8	94,6	96,1	104,0	108,5	109,0	114,0
Irlande	109,4	108,3	105,1	100,0	94,8	97,5	99,0	106,9	114,2	116,9	119,4
Grèce	97,5	101,7	98,9	100,0	93,0	90,6	95,5	98,3	102,1	103,5	105,0
Espagne	105,5	101,0	101,2	100,0	97,4	98,4	100,2	105,2	107,8	108,0	109,6
France	109,2	103,4	102,4	100,0	94,6	94,9	97,3	101,9	103,3	103,3	104,8
Italie	105,6	106,9	102,4	100,0	94,1	95,3	98,7	106,7	110,0	110,7	112,0
Chypre	106,7	106,3	102,5	100,0	97,3	97,7	101,8	113,6	114,5	114,3	115,0
Lettonie	87,2	96,8	95,7	100,0	102,5	98,2	92,7	90,3	92,3	99,7	111,6
Lituanie	73,3	90,9	96,6	100,0	100,6	98,1	102,8	106,3	109,9	110,5	116,1
Luxembourg (2)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	103,1	107,8	103,5	100,0	103,4	114,9	129,9	133,9	142,5	145,0	136,6
Malte	101,0	100,1	102,2	100,0	95,1	102,2	103,2	112,2	115,0	112,8	111,4
Pays-Bas	103,4	99,4	100,9	100,0	98,0	101,2	105,2	110,2	110,5	108,4	106,5
Autriche	107,0	102,4	101,8	100,0	95,2	93,9	93,6	96,1	95,8	94,9	94,6
Pologne	99,0	102,6	106,6	100,0	106,1	121,0	110,7	94,3	89,4	99,9	104,8
Portugal	100,1	99,7	100,3	100,0	100,0	102,9	105,4	110,2	110,4	110,3	109,9
Roumanie	79,1	78,5	124,2	100,0	137,9	141,4	135,2	131,7	132,0	165,6	186,6
Slovénie	103,5	102,1	103,3	100,0	98,8	99,9	101,1	101,8	103,0	102,2	102,0
Slovaquie	98,2	106,3	109,6	100,0	108,8	107,0	110,8	121,3	130,0	132,8	138,8
Finlande	110,6	104,0	102,7	100,0	94,3	96,3	97,2	101,7	102,7	103,2	101,6
Suède	113,0	108,1	104,4	100,0	103,0	97,0	98,6	103,9	104,1	100,7	99,1
Royaume-Uni	79,1	93,1	98,9	100,0	103,8	103,3	104,3	101,4	107,1	108,1	109,8
Turquie	72,6	77,9	79,3	100,0	96,0	78,0	73,9	76,2	80,5	88,3	90,3
Norvège	97,7	97,7	97,9	100,0	97,2	100,2	110,4	108,8	105,0	110,6	113,8
Suisse	111,3	102,2	101,9	100,0	96,9	103,0	109,0	109,4	107,1	106,4	104,5

(1) Valeur pour la Belgique et le Luxembourg.
(2) Voir note de bas de page (1).

Source: Eurostat (ert_eff_ic_a)

1.9 LA BALANCE DES PAIEMENTS – LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

INTRODUCTION

La balance des paiements est un relevé statistique qui enregistre toutes les opérations internationales d'un pays donné avec le reste du monde. Les opérations sont classées en deux comptes différents, le compte des transactions courantes et le compte de capital et d'opérations financières, dont la somme, en principe, doit être zéro car à chaque opération de crédit correspond une opération de débit. Ainsi, la balance courante détermine l'exposition d'une économie au reste du monde, tandis que le compte de capital et d'opérations financières explique son mode de financement.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Le compte des transactions courantes mesure la position économique d'un pays dans le monde. Il couvre toutes les transactions réalisées entre entités résidentes et non résidentes, et concerne les échanges de marchandises et de services, le revenu et les transferts courants. Plus précisément, les quatre composantes principales du compte de transactions courantes sont définies comme suit:

- les échanges de marchandises couvrent les fournitures de tout genre, les biens de transformation, les réparations de biens, les biens livrés dans les ports par les transporteurs et l'or non monétaire. Les exportations et les importations de marchandises sont enregistrées sur une base fàb/fàb, c'est-à-dire à la valeur du marché aux frontières douanières des économies exportatrices, y compris les frais d'assurance et de transport jusqu'à la frontière du pays exportateur;
- les échanges de services couvrent les postes suivants: les services de transport fournis par des résidents de l'UE à des non-résidents de l'UE ou vice versa, impliquant le transport de passagers, le mouvement de marchandises, la location de moyens de transport avec équipage et services auxiliaires et de soutien connexes; les voyages, qui incluent principalement les biens et les services que les voyageurs de l'UE achètent à des non-résidents de l'UE ou vice versa; et les autres services, qui comprennent les services de communication, les assurances, les services financiers, les services informatiques et d'information, les redevances et les droits de licence, les autres services aux entreprises (qui comprennent le négoce et les autres services liés au commerce, la location-exploitation et les services aux entreprises, spécialisés et techniques divers), les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs et les services fournis ou reçus par les administrations publiques non inclus ailleurs;
- le compte de produits couvre deux types de transactions: les salaires payés à des travailleurs non-résidents ou reçus d'employeurs non-résidents; et les revenus d'investissement accumulés échus au titre d'actifs et de passifs financiers extérieurs;
- les transferts courants incluent les transferts courants de l'État, par exemple les transferts relatifs à la coopération internationale entre États, les paiements des impôts courants sur le revenu et la fortune, etc., et les autres transferts courants, par exemple les transferts des travailleurs en faveur de leur famille vivant à l'étranger, les primes d'assurance (moins les frais de gestion) et les créances sur les compagnies d'assurances de dommages.

Dans le cadre des conventions relatives à la balance des paiements, les transactions qui représentent un afflux de ressources réelles, une augmentation de l'actif ou une diminution du passif (comme les exportations de biens) sont enregistrées au crédit. Les transactions représentant une perte de ressources réelles, une diminution de l'actif ou une augmentation du passif (comme les importations de bien) sont enregistrées au débit.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2006, le déficit du compte de transactions courantes de l'EU-27 représentait -0,8 % du PIB, soit 76 171 millions d'euros, résultant d'un déficit du compte de transactions courantes relatif aux biens (-1,5 % du PIB) et aux transferts courants (-0,5 %), tandis que les balances du compte des produits (0,5 %) et des services (0,6 %) étaient positives.

La plupart des transactions courantes de l'EU-27 ont été réalisées avec les États-Unis (28,1 % des crédits et 22,5 % des débits), tandis que tous les autres partenaires enregistraient des parts inférieures à 10 %. La Suisse occupait le deuxième rang (8,8 % des crédits, 8,1 % des débits), suivie de la Chine (respectivement 3,7 % et 8,7 %), la Fédération de Russie (4,7 % et 6,7 %) et le Japon (4,0 % et 5,0 %).

Ainsi, en 2006, l'EU-27 enregistrait un excédent d'un peu plus de 100 000 millions d'euros avec les États-Unis, et un déficit avec la Chine (117 700 millions d'euros), la Fédération de Russie (50 200 millions d'euros) et le Japon (25 400 millions d'euros).

SOURCES

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Asymmetries in EU current account data
Differences between Balance of Payments and Foreign Trade Statistics
Manuel de la balance des paiements du FMI, cinquième édition

Données Internet

Indicateurs économiques principaux

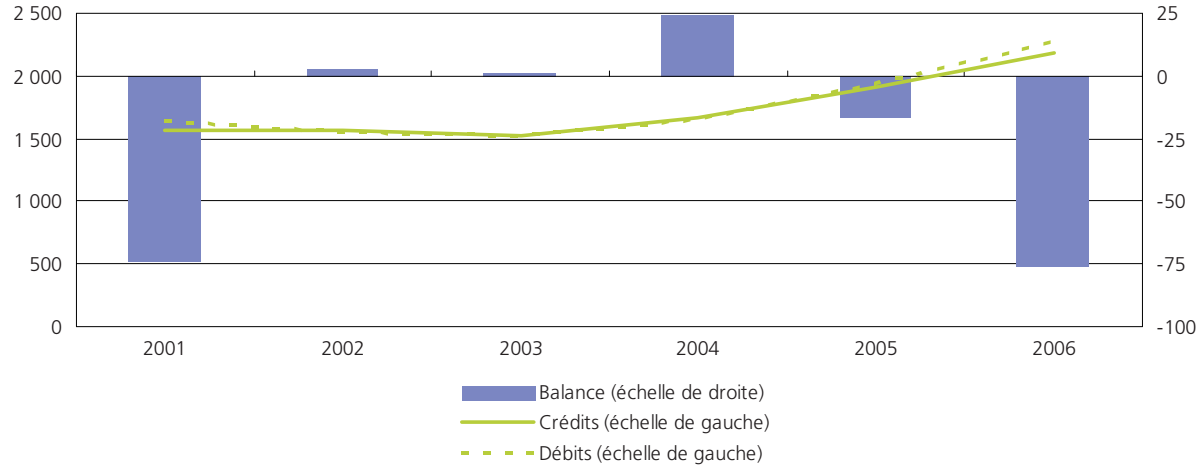
- Vue d'ensemble d'économie
- Économie – Indicateurs structurels
- Économie – Euro-indicateurs

Balance des paiements – transactions internationales

- Statistiques de la balance des paiements
- Commerce international de services: ventilation géographique
- Balance des paiements des institutions de l'UE

Figure 1.36: Transactions courantes dans l'EU-27 (1)

(en milliards d'euros)



(1) EU-25: pour 2001-2003.

Source: Eurostat (tec00038)

La balance des paiements enregistre toutes les opérations internationales d'un pays donné avec le reste du monde. Elle comporte la balance des transactions courantes et la balance des investissements et autres opérations en capital. La balance des transactions courantes se subdivise elle-même en biens, services, revenus et transferts courants; elle enregistre la valeur des exportations (crédits) et des importations (débits).

Tableau 1.15: Balance courante pour les Etats membres avec le reste du monde

(en millions d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27 (1)	2 875	1 008	24 186	-16 943	-76 171
Zone euro (2)	56 854	33 592	63 790	10 091	-10 760
Belgique	7 688	5 617	10 168	7 854	8 552
Bulgarie	-928	-1 504	-1 310	-2 621	-3 935
République tchèque	-4 442	-5 028	-4 744	-1 801	-3 749
Danemark	4 590	6 500	5 939	9 149	5 822
Allemagne	42 976	40 931	94 899	103 053	117 178
Estonie	-760	-986	-1 176	-1 117	-2 052
Irlande	-1 616	-2	-867	-5 690	-7 276
Grèce	-10 300	-11 040	-10 456	-14 029	:
Espagne	-23 764	-27 477	-44 164	-66 859	-84 736
France	15 353	7 013	8 470	-15 702	-22 454
Italie	-10 041	-17 337	-13 036	-23 401	-37 882
Chypre	-418	-266	-635	-765	-860
Lettonie	-653	-814	-1 439	-1 626	-3 603
Lituanie	-772	-1 116	-1 393	-1 482	-2 551
Luxembourg	2 806	2 046	3 178	3 274	3 495
Hongrie	-4 923	-5 936	-6 911	-6 010	-5 915
Malte	108	-138	-270	-415	-338
Pays-Bas	11 582	26 151	36 917	36 566	44 496
Autriche	747	-478	1 076	2 816	7 109
Pologne	-5 396	-4 112	-8 677	-3 869	-8 792
Portugal	-10 961	-8 457	-11 114	-14 484	-14 600
Roumanie	-1 618	-2 877	-5 102	-6 876	-10 091
Slovénie	250	-195	-717	-560	-858
Slovaquie	-2 052	-249	-1 156	-3 242	-3 636
Finlande	14 598	9 408	11 803	7 693	8 649
Suède	13 140	19 801	19 240	20 260	22 651
Royaume-Uni	-26 275	-21 289	-28 707	-44 510	-61 614

(1) EU-25: pour 2002-2003; UE concernant hors UE.
(2) ZE-12; zone euro concernant hors zone euro.

Source: Eurostat (tec00038)

Tableau 1.16: Compte des transactions courantes, balance par composantes, 2006

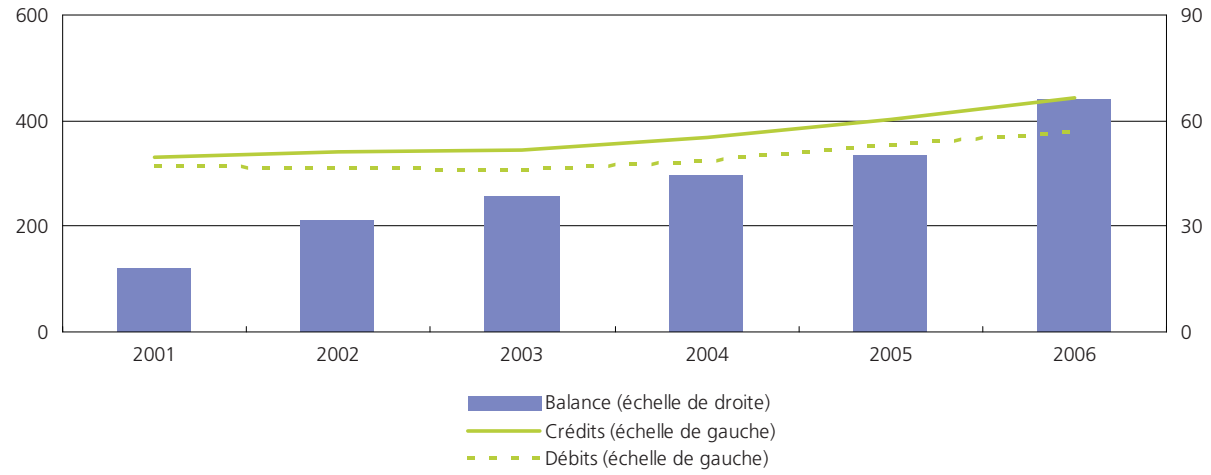
(en % du PIB)

	Compte des transactions courantes	Biens	Services	Revenus	Transferts courants
EU-27	-0,8	-1,5	0,6	0,5	-0,5
Zone euro (1)	-0,1	0,3	0,4	0,1	-0,9
Belgique	2,7	0,8	1,6	1,9	-1,7
Bulgarie	-15,7	-22,2	3,9	0,0	2,6
République tchèque	-3,3	1,9	1,1	-5,7	-0,6
Danemark	2,6	1,0	2,4	0,9	-1,6
Allemagne	5,0	6,8	-1,5	1,0	-1,2
Estonie	-15,5	-17,7	6,1	-4,5	0,7
Irlande	-4,2	14,5	-4,2	-14,2	-0,3
Grèce	:	:	:	:	:
Espagne	-8,6	-8,2	2,3	-2,1	-0,6
France	-1,3	-1,7	0,5	1,2	-1,2
Italie	-2,6	-0,6	-0,1	-0,9	-0,9
Chypre	-5,9	-27,5	23,4	-2,8	1,1
Lettonie	-22,3	-25,4	3,3	-2,6	2,4
Lituanie	-10,8	-14,1	3,6	-2,8	2,4
Luxembourg	10,3	-10,4	48,9	-24,4	-3,8
Hongrie	-6,6	-1,0	1,4	-7,4	0,4
Malte	-6,7	-18,9	15,0	-2,7	-0,1
Pays-Bas	8,3	6,7	0,4	3,0	-1,9
Autriche	2,8	0,1	4,3	-1,2	-0,4
Pologne	-3,2	-2,0	0,6	-4,2	2,4
Portugal	-9,4	-10,7	3,2	-3,5	1,6
Roumanie	-10,4	-12,2	0,0	-3,2	4,9
Slovénie	-2,8	-3,8	2,8	-1,3	-0,6
Slovaquie	-8,3	-5,6	1,2	-3,8	-0,1
Finlande	5,2	5,3	0,2	0,4	-0,8
Suède	7,4	5,6	2,8	0,3	-1,2
Royaume-Uni	-3,2	-6,0	2,2	1,4	-0,9

(1) ZE-12.

Source: Eurostat (tec00038, tec00039, tec00040, tec00041, tec00042 et tec00001)

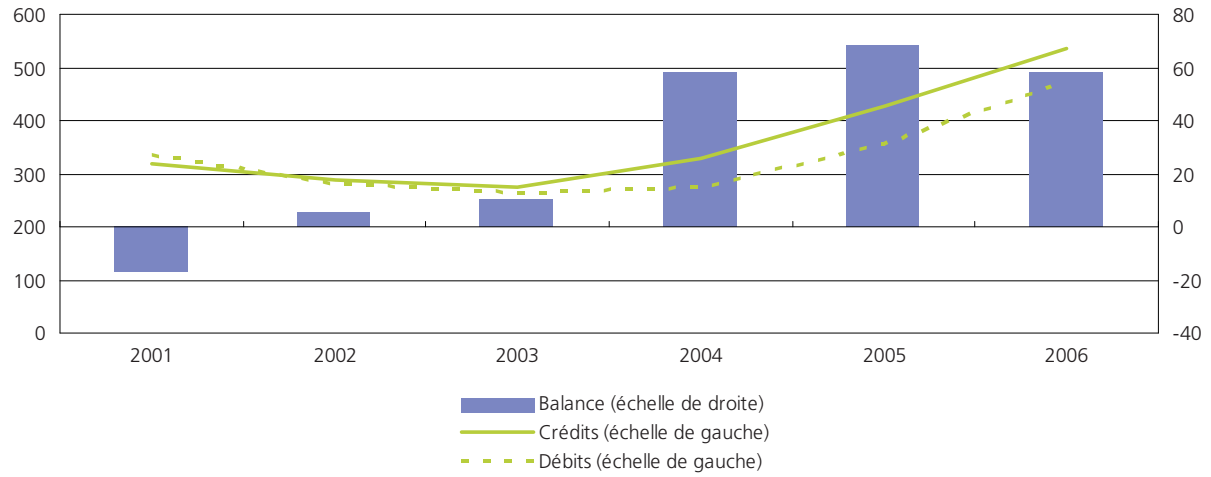
Figure 1.37: Commerce international de services, EU-27 (1)
(en milliards d'euros)



(1) EU-25: pour 2001-2003.

Source: Eurostat (tec00040)

Figure 1.38: Revenus, EU-27 (1)
(en milliards d'euros)

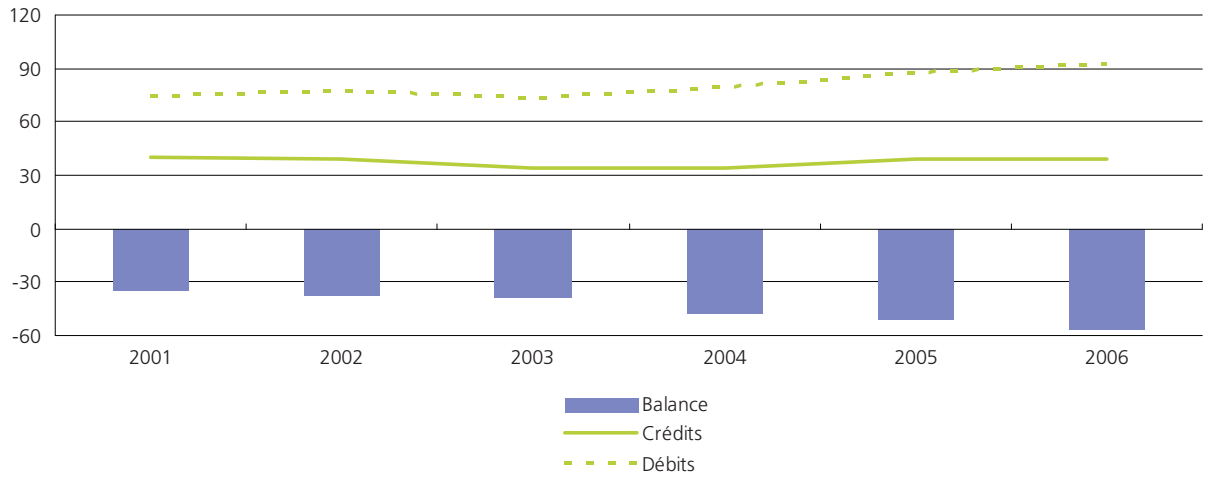


(1) EU-25: pour 2001-2003.

Source: Eurostat (tec00041)

Figure 1.39: Transferts courants, EU-27 (1)

(en milliards d'euros)

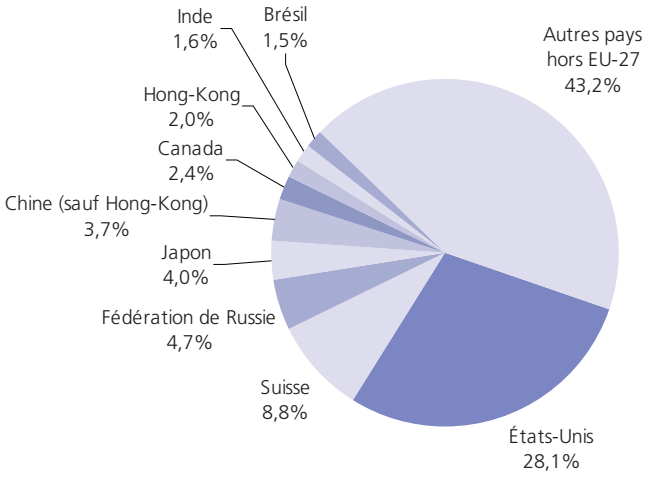


(1) EU-25: pour 2001-2003.

Source: Eurostat (tec00042)

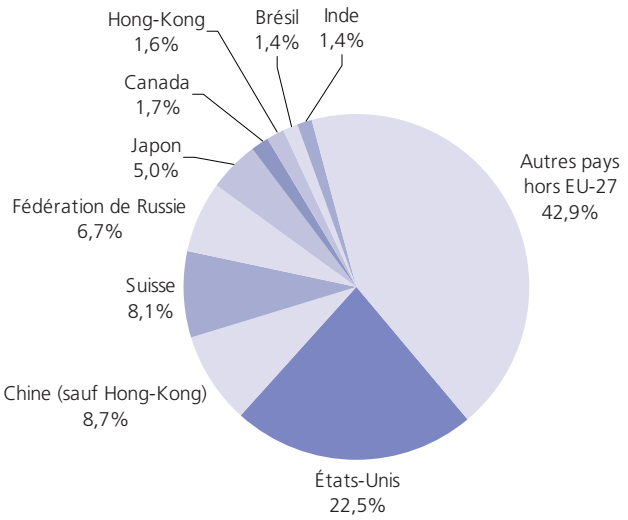
Figure 1.40: Compte de transactions courantes, crédit par pays partenaires, EU-27, 2006

(en % du total des crédits)



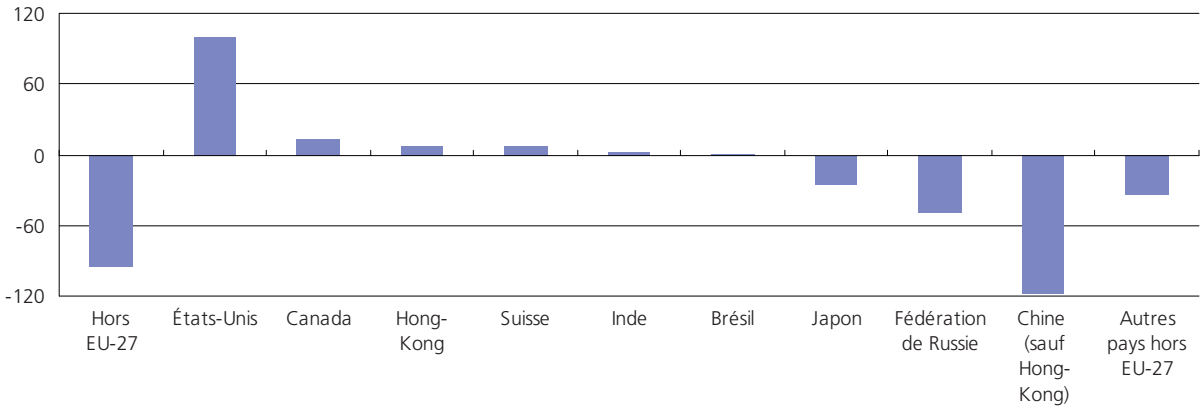
Source: Eurostat (bop_q_eu)

Figure 1.41: Compte de transactions courantes, débit par pays partenaires, EU-27, 2006
(en % du total des débits)



Source: Eurostat (bop_q_eu)

Figure 1.42: Balance courante avec certains partenaires sélectionnés, EU-27, 2006
(en milliards d'euros)



Source: Eurostat (bop_q_eu)

1.10 LA BALANCE DES PAIEMENTS – LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

INTRODUCTION

Dans un monde de plus en plus mondialisé, où les barrières politiques, économiques et technologiques disparaissent rapidement, la capacité d'un pays à participer à une activité mondiale est un indicateur important de sa performance et de sa compétitivité.

Pour rester compétitives, les relations commerciales modernes vont bien au-delà des échanges traditionnels de biens et de services, comme en témoigne le recours croissant des entreprises aux concentrations, aux partenariats, aux coentreprises, aux accords de licence et aux autres formes de coopération.

Le commerce extérieur peut être complété ou remplacé par la production (et souvent la distribution) des biens et des services dans des pays différents du pays d'origine de l'entreprise: cette approche, appelée «investissement direct étranger» (IDE), permet à l'entreprise concernée d'investir pour ouvrir une nouvelle usine/de nouveaux bureaux ou d'acquérir les actifs existants d'une entreprise étrangère. L'IDE est un mode d'investissement international par lequel une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) acquiert un intérêt durable (au moins 10 % des droits de vote) dans une entité opérant dans une économie différente.

Le commerce conventionnel est moins important pour les services que pour les biens et, malgré la croissance observée dans le commerce des services, la part du total du commerce intracommunautaire attribuée aux services a faiblement évolué ces dix dernières années. Cependant, les IDE augmentent plus rapidement dans le secteur des services que dans celui des biens, car les IDE dans les services ont crû à un rythme plus soutenu que le commerce conventionnel en matière de services. Ainsi, la part du total des flux et des volumes d'IDE consacrée aux services a progressé sensiblement, les services européens devenant de plus en plus internationaux.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les statistiques annuelles des investissements directs étrangers dans l'UE offrent une présentation détaillée des flux et des stocks d'IDE, en montrant dans quels pays et dans quels secteurs investit un État membre donné. Eurostat collecte les données d'IDE concernant les mouvements trimestriels et annuels ainsi que les stocks en fin d'exercice. Les stocks d'IDE (actifs et passifs) sont pris en compte dans l'évaluation de la part des investissements internationaux d'une économie à la fin de l'exercice.

Les flux et stocks sortants d'IDE (ou IDE à l'étranger) reflètent l'investissement réalisé par des entités résidant dans l'économie déclarante, dans une entreprise affiliée située à l'étranger. Les flux et stocks entrants d'IDE illustrent l'investissement en provenance de l'étranger dans des entreprises résidant dans l'économie déclarante. Les flux d'IDE sont de nouveaux investissements réalisés au cours de la période de référence, tandis que les stocks fournissent des informations sur la situation, en termes de valeur, de tous les investissements précédents, à la fin de cette même période. L'intensité des flux d'IDE peut être mesurée en calculant la moyenne de la valeur des flux entrants et des flux sortants sur une période de référence donnée, exprimée par rapport au PIB.

Le compte d'opérations financières de la balance des paiements (BDP) enregistre toutes les transactions financières. Il inclut les investissements directs étrangers, les investissements de portefeuille, les autres investissements ainsi que les flux d'avoirs de réserve. Il en existe deux types:

- la création d'actifs productifs par des étrangers (investissements entièrement nouveaux);
- l'achat d'actifs existants par des étrangers (acquisition, fusion, prise de contrôle, etc.).

Les IDE diffèrent des investissements de portefeuille dans la mesure où ils sont effectués dans le but de prendre le contrôle ou d'acquérir une participation active dans la gestion de l'entreprise et un intérêt durable dans celle-ci. Les investissements directs n'incluent pas seulement l'acquisition initiale du capital social, mais aussi les transactions en capital ultérieures entre l'investisseur étranger, l'entreprise nationale et les entreprises affiliées.

La convention de signe adoptée dans cette partie pour les données (flux et stocks) est la suivante: un investissement est toujours enregistré avec un signe positif et un désinvestissement avec un signe négatif.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les flux d'IDE varient considérablement d'une année à l'autre, en partie en fonction des évolutions économiques. En effet, les flux d'IDE augmentent au cours des périodes de forte croissance, tandis que l'on observera plus probablement des désinvestissements lors des périodes de récession, les entreprises se concentrant alors sur leurs métiers principaux, sur leur marché national. Les flux d'IDE entrant dans l'EU-25 en provenance de pays extracommunautaires ont été évalués à 145 022 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 54 % par rapport à 2005. Les flux d'IDE sortant de l'EU-25 vers des pays extracommunautaires ont été estimés, quant à eux, à 202 223 millions d'euros. Malgré la forte croissance des flux d'IDE entrants, l'EU-25 est restée un investisseur net à l'étranger, enregistrant en 2006 des sorties nettes de 57 201 millions d'euros (un recul cependant par rapport aux 91 810 millions d'euros en 2005).

Les stocks d'IDE montrent la valeur de tous les investissements précédents au terme de la période de référence. Les stocks d'IDE entrant dans l'EU-25 représentaient 16,1 % du PIB en 2005, tandis que les stocks IDE sortants étaient estimés à 21,9 % du PIB. À l'étranger, les stocks d'IDE de l'EU-25 étaient largement concentrés en Amérique du Nord, qui représentait 39,1 % du total en 2004. L'Amérique du Nord était un partenaire encore plus important en termes de stocks d'IDE au sein de l'EU-25 puisqu'elle représentait 51,7 % de la totalité des IDE réalisés par les pays non-

membres. La part que représentent les pays asiatiques dans les stocks d'IDE sortants a augmenté, passant de 14,7 % à 15,4 %, tandis que les stocks d'IDE entrants en provenance de ces pays est passée de 9,0 % en 2003 à 9,4 % en 2004.

Il convient d'observer que l'importance relativement élevée des IDE au Luxembourg doit être interprétée avec précaution car elle résulte principalement du rôle joué par les sociétés holding qui y sont basées.

SOURCES

Pocketbooks

European Union foreign direct investment yearbook 2007 – Data 2001-2005

Méthodologies et documents de travail

Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux

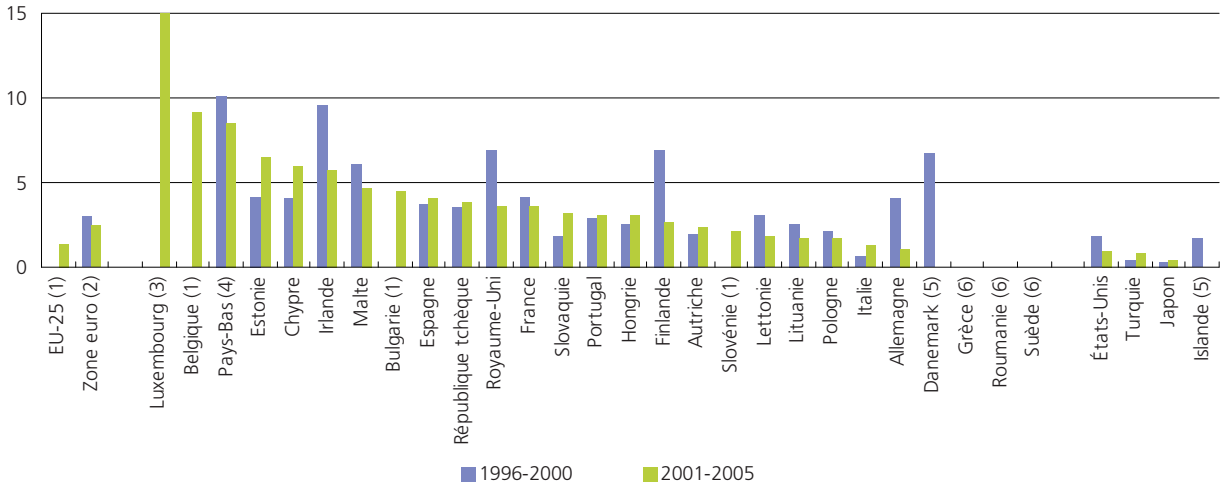
Données Internet

Balance des paiements – transactions internationales

Investissements directs de l'Union Européenne

Figure 1.43: Intensité des investissements directs étrangers

(valeur moyenne des flux d'IDE entrants et sortants en % du PIB)



(1) Non disponible pour 1996-2000.
(2) ZE-11 pour 1996-2000 et ZE-12 pour 2001-2005.
(3) Non disponible pour 1996-2000; axe des ordonnées coupé pour 2001-2005 (353,2 %).
(4) Sauf entités à vocation spéciale.
(5) Non disponible pour 2001-2005.
(6) Non disponible.

Source: Eurostat (tsier066), Banque du Japon, Bureau of Economic Analysis

Moyenne des Investissements directs étrangers (IDE) entrants et sortants divisée par le PIB (produit intérieur brut). L'indice mesure l'intensité de l'intégration des investissements dans l'économie internationale. On entend par investissements directs les investissements internationaux réalisés par une entité résidente (investisseur direct) dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entité opérant dans une économie autre que celle de l'investisseur (entreprise d'investissement direct). Les investissements directs comprennent non seulement les transactions initiales entre les deux entités, mais également toutes les opérations en capital ultérieures ayant lieu entre elles et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient dotées ou non de la personnalité morale. Les données sont exprimées en pourcentage du PIB pour éliminer l'effet des différences dans la taille des économies des pays déclarants.

Tableau 1.17: Investissements directs étrangers (1)

	Flux d'IDE en 2006 (en millions d'euros) (2)			Flux d'IDE en 2006 (en % du PIB) (3)			Stocks d'IDE en 2005 (en % du PIB) (4)		
	Entrants	Sortants	Flux sortants nets	Entrants	Sortants	Flux sortants nets	Entrants	Sortants	Actifs IDE net
EU-25	*145 022*	*202 223*	*57 201*	1,3	1,8	0,5	16,1	21,9	-5,8
Zone euro (5)	91 712	294 007	202 295	1,1	3,7	2,6	29,8	33,9	-4,1
Belgique	*56 975*	*49 860*	*-7 115*	18,1	15,9	-2,2	:	:	:
Bulgarie	*4 105*	*122*	*-3 983*	16,4	0,5	-15,9	88,4	1,4	87,0
République tchèque	*4 760*	*1 073*	*-3 687*	9,4	0,0	-9,4	52,9	3,1	49,8
Danemark	*5 602*	*6 513*	*911*	2,6	3,0	0,4	46,9	51,5	-4,6
Allemagne	*34 173*	*63 311*	*29 138*	1,5	2,7	1,2	25,0	30,3	-5,3
Estonie	*1 282*	*823*	*-459*	9,8	6,3	-3,5	97,2	15,1	82,1
Irlande	*10 212*	*17 618*	*7 406*	-15,5	6,8	22,3	87,4	54,1	33,3
Grèce	*:*	:	:	:	:	:	11,4	6,3	5,1
Espagne	*15 954*	*71 486*	*55 532*	1,6	7,3	5,7	34,4	34,9	-0,5
France	*57 972*	*86 664*	*28 692*	3,0	5,4	2,4	31,1	44,2	-13,1
Italie	*29 934*	*32 967*	*3 033*	2,0	2,2	0,2	13,1	17,5	-4,4
Chypre	*1 189*	*583*	*-606*	8,2	4,0	-4,2	53,9	20,2	33,7
Lettonie	*1 316*	*116*	*-1 200*	8,1	0,7	-7,4	32,7	1,9	30,8
Lituanie	*1 426*	*221*	*-1 205*	6,0	0,9	-5,1	33,6	2,9	30,7
Luxembourg (6)	*77 290*	*64 973*	*-12 317*	233,8	196,6	-37,2	150,8	79,8	71,0
Hongrie	*8 352*	*5 930*	*-2 422*	9,4	6,7	-2,7	58,3	7,0	51,3
Malte	*1 336*	*-4*	*-1 340*	27,3	-0,1	-27,4	74,0	17,2	56,8
Pays-Bas (7)	*3 484*	*18 089*	*14 605*	0,7	3,4	2,7	75,0	105,6	-30,6
Autriche	*198*	*3 258*	*3 060*	0,1	1,3	1,2	18,8	19,6	-0,8
Pologne	*11 091*	*3 318*	*-7 773*	4,1	1,2	-2,9	31,0	2,2	28,8
Portugal	*5 875*	*2 796*	*-3 079*	3,8	1,8	-2,0	36,7	25,3	11,4
Roumanie	*9 158*	*31*	*-9 127*	9,4	0,0	-9,4	27,5	0,3	27,2
Slovénie	*301*	*590*	*289*	1,0	2,0	1,0	21,6	10,7	10,9
Slovaquie	*3 311*	*292*	*-3 019*	7,5	0,7	-6,8	35,0	2,2	32,8
Finlande	*2 954*	*7*	*-2 947*	1,8	0,0	-1,8	28,0	43,5	-15,5
Suède	*22 094*	*19 179*	*-2 915*	7,2	6,3	-0,9	50,5	61,3	-10,8
Royaume-Uni	*110 893*	*63 640*	*-47 253*	5,9	3,4	-2,5	39,3	58,1	-18,8
Croatie	1 396	183	-1 213	4,5	0,6	-3,9	38,5	5,6	32,9
Turquie	7 880	866	-7 014	2,7	0,3	-2,4	18,8	2,4	16,4
Suisse	-1 018	-43 677	-42 659	-0,3	-14,8	-14,5	48,5	122,4	-73,9
Japon	2 235	36 872	34 637	0,1	1,0	0,9	2,3	9,0	-6,7
États-Unis	79 932	-10 219	-90 151	0,8	-0,1	-0,9	13,8	17,5	-3,7

(1) EU-25, IDE auprès des partenaires hors EU-25; tous les autres pays, IDE dans le reste du monde
(2) Zone euro, Croatie, Turquie, Suisse, Japon et États-Unis, 2005.
(3) Zone euro, République tchèque, Irlande, France, Croatie, Turquie, Suisse, Japon et États-Unis, 2005.
(4) Grèce et Autriche, 2003.
(5) ZE-12.
(6) Entités à vocation spéciale exclues des stocks d'IDE.
(7) Sauf entités à vocation spéciale

Source: Eurostat (tec00053, tec00049, tec00046 et tec00047), Banque du Japon, Bureau of Economic Analysis

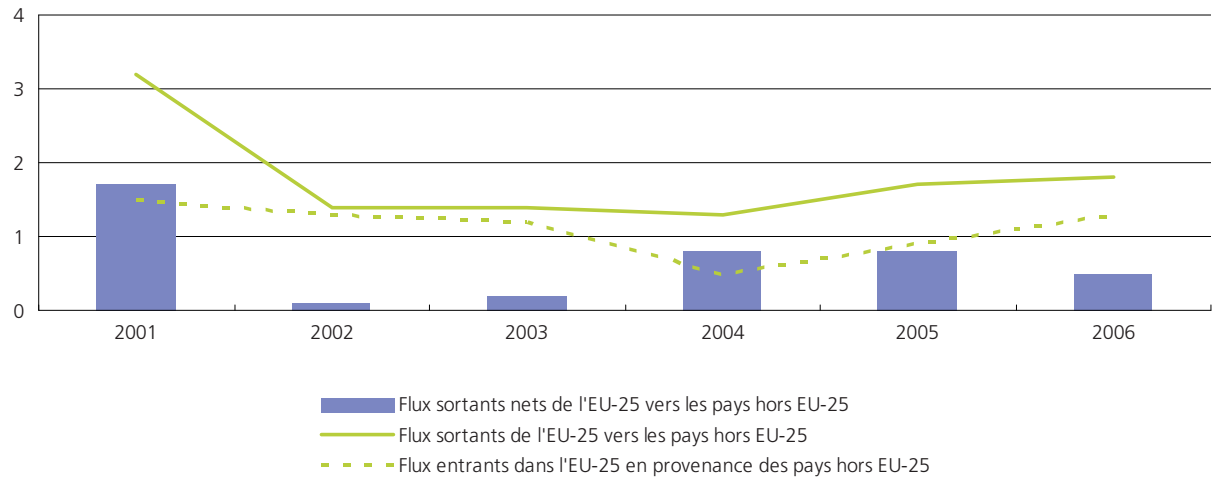
Pour tous les déclarants, les flux d'IDE sortants sont ventilés selon la destination principale de l'investissement. Les pays ou les zones de destination sont mis en évidence sur fond gris. Les investissements directs étrangers (IDE) sont des investissements internationaux qui reflètent l'intention d'une entité résidente d'une économie (investisseur direct) d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise opérant dans une autre économie (entreprise d'investissement direct). L'intérêt durable est supposé exister si l'investisseur acquiert au moins 10 % des capitaux propres de l'entreprise.

Pour tous les déclarants, les flux d'IDE entrants sont ventilés selon l'origine principale de l'investissement. Les pays ou les zones qui investissent sont mis en évidence sur fond gris. Les investissements directs étrangers (IDE) sont des investissements internationaux qui reflètent l'intention d'une entité résidente d'une économie (investisseur direct) d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise opérant dans une autre économie (entreprise d'investissement direct). L'intérêt durable est supposé exister si l'investisseur acquiert au moins 10 % des capitaux propres de l'entreprise.

Les investissements directs étrangers (IDE) sont des investissements internationaux qui reflètent l'intention d'une entité résidente d'une économie (investisseur direct) d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise opérant dans une autre économie (entreprise d'investissement direct). L'intérêt durable est supposé exister si l'investisseur acquiert au moins 10 % des capitaux propres de l'entreprise. Les données sont exprimées en pourcentage du PIB pour éliminer l'effet des différences dans la taille des économies des pays déclarants.

Figure 1.44: Flux d'investissements directs étrangers dans l'EU-25

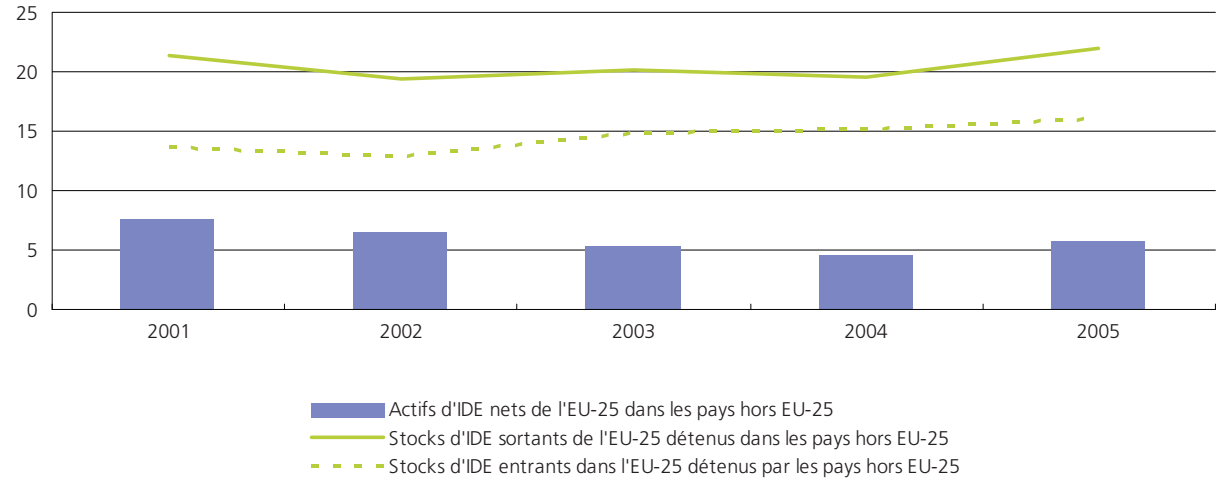
(en % du PIB)



Source: Eurostat (tec00046)

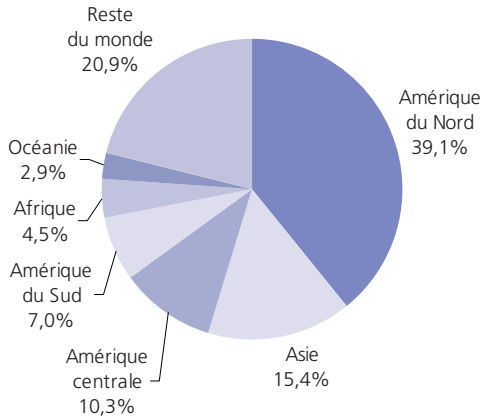
Figure 1.45: Stocks d'investissements directs étrangers dans l'EU-25

(en % du PIB)



Source: Eurostat (tec00047)

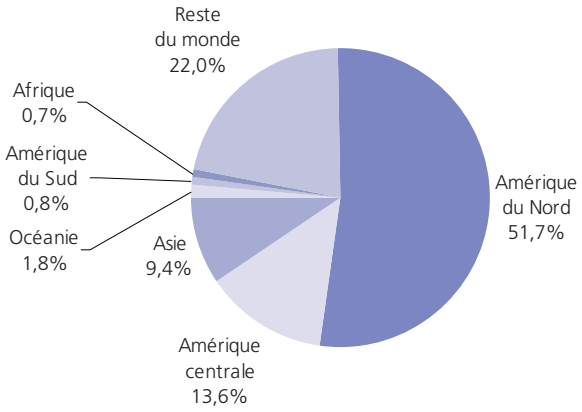
Figure 1.46: Stocks d'investissements directs étrangers de l'EU-25 à l'étranger, 2004 (1)
(en % des IDE hors EU-25)



(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tec00094)

Figure 1.47: Stocks d'investissements directs étrangers dans l'EU-25, 2004 (1)
(en % des IDE hors EU-25)



(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tec00095)

Tableau 1.18: Stocks d'investissements directs étrangers concernant les pays partenaires sélectionnés, 2005 (1)

(en milliards d'euros)

	Sortants				Entrants				Actifs nets à l'étranger (2)			
	Total	EU-25	JP	US	Total	EU-25	JP	US	Total	EU-25	JP	US
EU-25	6 259	3 879	79	856	5 487	3 742	90	769	772	:	-11	86
Zone euro (3)	:	:	69	558	:	:	64	560	:	:	5	-2
Belgique	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	0	0	:	0	19	9	0	0	-19	-9	:	0
République tchèque	3	2	0	0	53	47	1	3	-50	-45	-1	-3
Danemark	107	68	1	11	98	65	0	10	9	4	1	2
Allemagne	679	404	6	156	560	407	11	83	119	-3	-5	73
Estonie	2	1	0	0	11	10	0	0	-9	-8	0	0
Irlande	87	57	:	7	141	108	3	12	-54	-51	:	-5
Grèce (4)	10	5	0	1	18	15	0	1	-8	-9	0	0
Espagne	316	170	2	21	312	229	2	52	4	-60	0	-30
France	756	465	26	143	531	386	11	69	225	79	15	74
Italie	249	187	1	18	186	138	3	18	62	49	-2	0
Chypre	3	2	0	0	7	4	0	0	-5	-2	0	0
Lettonie	0	0	0	0	4	3	0	0	-4	-3	0	0
Lituanie	1	0	0	0	7	5	0	0	-6	-4	0	0
Luxembourg (5)	23	:	:	:	44	29	:	:	-21	:	:	:
Hongrie	6	4	0	0	52	35	1	2	-46	-32	-1	-2
Malte	1	0	:	:	3	3	:	0	-3	-2	:	:
Pays-Bas (5)	534	327	1	78	379	229	10	69	155	97	-9	9
Autriche (4)	44	28	0	2	43	31	1	4	2	-3	-1	-2
Pologne	5	2	0	0	76	64	1	6	-70	-62	-1	-6
Portugal (6)	35	11	0	0	52	15	0	2	-17	-4	0	-2
Roumanie	0	0	0	0	22	18	0	1	-22	-18	0	-1
Slovénie	3	1	0	0	6	4	0	0	-3	-4	0	0
Slovaquie	1	1	0	0	13	12	0	1	-13	-11	0	-1
Finlande	68	52	0	6	44	41	0	1	24	12	0	5
Suède	176	114	0	27	145	97	2	26	31	17	-1	1
Royaume-Uni	1 041	539	9	239	705	349	20	218	336	190	-11	21
Croatie	2	1	:	0	12	10	:	1	-10	-10	:	0
Turquie	7	4	0	0	55	40	1	4	-48	-36	-1	-4
Suisse	360	152	6	72	143	97	1	39	217	55	5	33
Japon	328	78	-	127	86	30	-	37	243	48	-	90
États-Unis	1 755	804	64	-	1 386	:	161	-	368	:	-97	-

(1) EU-25: IDE auprès des partenaires hors EU-25; tous les autres pays: stocks d'IDE dans le reste du monde.
(2) Stocks sortants - stocks entrants.
(3) ZE-12.
(4) 2003.
(5) Sauf entités à vocation spéciale.
(6) 2004.

Source: Eurostat (tec00052 et tec00051)

1.11 L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Plus de la moitié des sommes dépensées dans le monde pour soutenir les pays en développement provient de l'UE et de ses États membres. L'objectif ultime de l'UE est de permettre aux personnes défavorisées du tiers monde de prendre en charge leur propre développement, en s'attaquant aux principales causes de leur vulnérabilité, à savoir l'accès à la nourriture, à une eau propre, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la terre et aux services sociaux.

La stratégie de développement de l'UE se concentre sur l'aide technique et financière afin d'améliorer les infrastructures physiques et sociales de base ainsi que le potentiel de production des pays pauvres, y compris leurs capacités administratives et institutionnelles. Ce soutien peut potentiellement aider les pays du tiers monde à tirer parti des possibilités du commerce international et à attirer davantage d'investissements exogènes afin d'élargir leurs bases économiques.

Les activités de l'Union comprennent également la politique commerciale, utilisée comme un outil de pilotage du développement, au travers de l'ouverture des marchés. Depuis les années 1970, l'UE a réduit, voire supprimé, les droits de douanes et les quotas sur les importations en provenance des pays en développement. Cette politique a été élargie en 2001 à la suppression totale des droits de douane sur l'ensemble des exportations (à l'exception des armes) en provenance des 49 pays les moins avancés (PMA).

L'UE encourage l'auto-assistance et l'éradication de la pauvreté par le biais de politiques visant à soutenir le processus démocratique, développer les programmes sociaux, renforcer les cadres institutionnels et réaffirmer le respect des droits de l'homme, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, tous les accords commerciaux et de coopération avec le tiers monde intègrent invariablement une clause relative aux droits de l'homme qui prévoit des sanctions automatiques et le gel ou l'annulation des aides en cas de manquement à ces derniers.

Hormis l'aide au développement stratégique à long terme, l'UE joue également un rôle important lorsqu'il s'agit de soulager rapidement les souffrances humaines résultant d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit militaire. De telles interventions ont été menées notamment après le tsunami de décembre 2004 en Asie et le passage du cyclone Katrina en août 2005. À la date de rédaction du présent annuaire, ces actions s'étendaient de l'Afghanistan et de l'Iraq au nord du Caucase (en particulier en Tchétchénie), en passant par le Cachemire et le Népal, ou encore de l'ouest du Sahara jusqu'en Colombie. La plupart de ces aides communautaires se présente sous la forme de subventions non remboursables.

Les actions humanitaires de l'UE sont pilotées depuis 1992 à l'échelle mondiale par ECHO, le service d'aide humanitaire de la Commission européenne. Il dispose d'un budget annuel de plus de 600 millions d'euros dont les trois quarts sont destinés à l'Afrique et l'Asie. ECHO considère que sa première mission est d'être aux côtés des victimes de catastrophes, en leur apportant les secours d'urgence tels que des tentes, des couvertures, de la nourriture, des médicaments, des systèmes de purification d'eau et des combustibles.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

L'aide publique au développement (APD) se compose de subventions ou de prêts accordés par les organismes officiels. Elle a pour objectif principal de promouvoir le développement et le bien-être économiques dans les pays bénéficiaires. Outre l'aide publique au développement, le financement total pour le développement désigne les versements nets, les autres apports d'organismes officiels et les flux privés. Les autres apports d'organismes officiels sont des opérations qui ne satisfont pas aux conditions d'éligibilité au titre de l'APD (ou des aides officielles), soit parce que le développement n'est pas leur objectif premier, soit parce que leur élément don est inférieur à 25 %. Les flux privés englobent les crédits à l'exportation privés, les investissements directs et le financement des institutions multilatérales. Les investissements directs étrangers comprennent les investissements significatifs d'entreprises étrangères dans des infrastructures de production ou leurs prises de participation dans les entreprises nationales.

Les engagements comprennent les engagements bilatéraux et les engagements auprès des banques régionales. Les engagements bilatéraux désignent le montant total du transfert attendu, quel que soit le délai nécessaire à la réalisation effective des versements. Les versements correspondent à la mise à disposition de fonds ou à l'achat de biens ou services au profit d'un bénéficiaire. Ils enregistrent le transfert international réel des ressources financières, ou des biens ou services évalués au coût du donateur.

Les pays CAD (Comité d'aide au développement) désignent les «pays et territoires en développement» de la partie I de la liste des bénéficiaires d'aide établie par l'OCDE.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2005, les États membres de l'EU-15 ont versé près de 45 000 millions d'euros au titre des aides publiques au développement destinées aux pays CAD. Les pays, selon les groupes de revenu, présentaient des disparités importantes en matière d'aides publiques au développement et d'investissements directs étrangers (IDE). En effet, l'aide publique au développement était relativement importante pour les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu, tandis qu'une part relativement supérieure des IDE était destinée à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire.

Les Nations unies ont fixé depuis longtemps l'objectif d'atteindre un niveau d'aide égal à 0,7 % du revenu national brut (RNB) des donateurs. Si cet objectif de 0,7 % a été approuvé par les membres de l'UE et par de nombreux pays industrialisés, seuls le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède l'ont atteint. En mai 2005, les ministres européens ont accepté de fixer un objectif commun de 0,56 % du RNB pour 2010, qui atteindrait 0,7 % d'ici à 2015.

L'aide publique au développement versée par habitant est un autre instrument d'analyse des contributions relatives des États membres. Entre 1996 et 2006, la moyenne de l'EU-15 a presque doublé, atteignant 120,08 euros par habitant. Le Luxembourg a affiché une APD versée par habitant près de 4,2 fois supérieure à la moyenne de l'EU-15 (503,86 euros), suivi de la Suède et du Danemark, seuls autres pays à avoir dépassé le seuil des 300 euros.

Pour plus d'informations sur les activités du Comité d'aide au développement, consultez le site web de l'OCDE à l'adresse http://www.oecd.org/dac.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Mesure des progrès accomplis sur la voie d'une Europe plus durable — Rapport de suivi 2007 sur la stratégie de l'UE en faveur du développement durable

Données Internet

Indicateurs de base sur la politique de l´UE (tableaux pré-définis)

Développement durable

Partenariat global

Tableau 1.19: Aide publique au développement

(en % du revenu national brut)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Belgique	0,34	0,31	0,35	0,30	0,36	0,37	0,43	0,60	0,41	0,53	0,50
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	:	:	0,03	0,03	0,03	0,05	0,07	0,11	0,11	0,11	0,12
Danemark	1,04	0,97	0,99	1,01	1,06	1,03	0,96	0,84	0,85	0,81	0,80
Allemagne	0,32	0,28	0,26	0,26	0,27	0,27	0,27	0,28	0,28	0,36	0,36
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	0,31	0,31	0,30	0,31	0,29	0,33	0,40	0,39	0,39	0,42	0,53
Grèce	0,15	0,14	0,15	0,15	0,20	0,17	0,21	0,21	0,16	0,17	0,16
Espagne	0,22	0,24	0,24	0,23	0,22	0,30	0,26	0,23	0,24	0,27	0,32
France	0,48	0,44	0,38	0,38	0,30	0,31	0,37	0,40	0,41	0,47	0,47
Italie	0,20	0,11	0,20	0,15	0,13	0,15	0,20	0,17	0,15	0,29	0,20
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lituanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Luxembourg	0,44	0,55	0,65	0,66	0,71	0,76	0,77	0,81	0,83	0,82	0,89
Hongrie	:	:	:	:	:	:	:	0,03	0,07	0,11	0,11
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	0,81	0,81	0,80	0,79	0,84	0,82	0,81	0,80	0,73	0,82	0,81
Autriche	0,23	0,24	0,22	0,24	0,23	0,34	0,26	0,20	0,23	0,52	0,48
Pologne	:	:	0,01	0,01	0,02	0,02	:	0,01	0,05	0,07	0,09
Portugal	0,21	0,25	0,24	0,26	0,26	0,25	0,27	0,22	0,63	0,21	0,21
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	:	:	:	0,04	0,03	0,04	:	0,05	0,07	0,12	0,10
Finlande	0,33	0,32	0,31	0,33	0,31	0,32	0,35	0,35	0,37	0,46	0,39
Suède	0,84	0,79	0,72	0,70	0,80	0,77	0,84	0,79	0,78	0,94	1,03
Royaume-Uni	0,27	0,26	0,27	0,24	0,32	0,32	0,31	0,34	0,36	0,47	0,52
Turquie	0,05	0,04	0,03	0,06	0,04	0,04	0,04	0,04	0,11	0,17	:
Islande	:	:	:	0,09	0,10	0,13	0,15	0,17	0,18	0,18	:
Norvège	0,83	0,84	0,89	0,88	0,76	0,80	0,89	0,92	0,87	0,94	:
Suisse	0,34	0,34	0,32	0,35	0,34	0,34	0,32	0,39	0,41	0,44	:

Source: Eurostat (tsdgp100), OCDE (base de données CAD)

L'aide publique au développement (APD) est constituée de subventions ou prêts accordés par le secteur public avec comme objectif principal, la promotion du développement et du bien-être économiques dans les pays bénéficiaires. Les versements sont la libération de fonds, ou l'achat de biens ou services, pour un bénéficiaire ; par extension, ils représentent la quantité d'argent ainsi dépensée. Les versements sont comptabilisés en fonction du transfert international réel de ressources financières, ou des biens ou services évalués au coût du donneur. Les pays CAD (Comité d'aide au développement) font référence aux «pays et territoires en développement» de la partie I de la liste OCDE des bénéficiaires d'aide CAD pour lesquels il existe un objectif de longue date fixé par les Nations Unies et préconisant que 0,7 % du RNB des donneurs soit consacré à l'APD. Le RNB (revenu national brut) aux prix du marché est égal au PIB moins le revenu primaire payable par les unités résidantes aux unités non résidantes, plus le revenu primaire recevable par les unités résidantes du reste du monde.

Tableau 1.20: Aide publique au développement bilatérale, EU-15

(en millions d'euros)

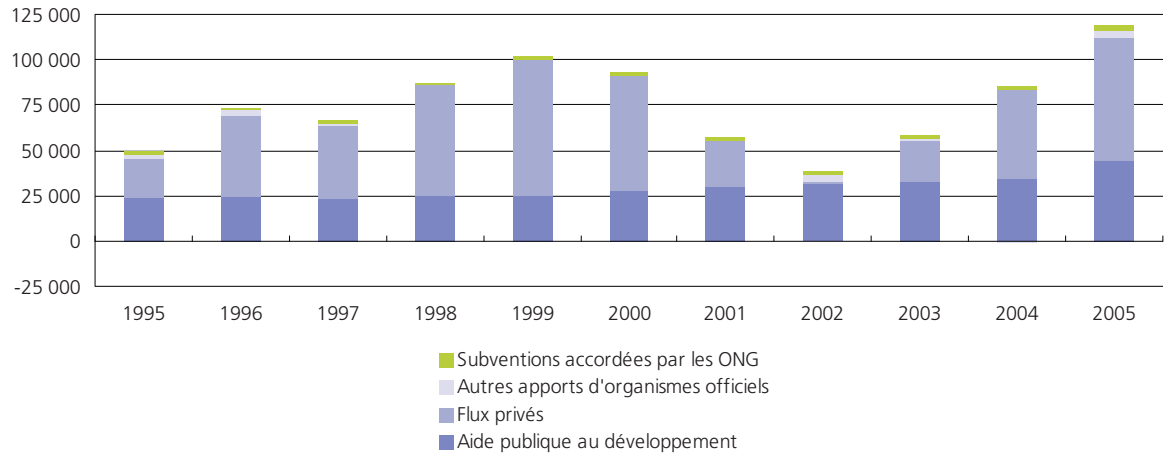
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
TOTAL	17 906	18 132	16 905	17 637	17 508	18 829	19 448	25 331	25 057	25 240	35 040
Infrastructures sociales	6 298	6 500	6 038	6 067	6 321	6 253	6 663	8 316	8 316	9 379	9 108
Éducation	2 724	2 904	2 891	2 880	2 876	2 333	2 498	2 865	3 128	3 497	2 937
Santé	854	1 052	799	731	886	840	804	1 273	1 147	1 175	1 241
Politiq. en mat. de population	139	86	128	181	180	266	223	345	331	455	562
Distr. d'eau et assainissement	857	988	848	833	797	814	886	766	814	1 004	995
Gouvern. et société civile	627	632	479	655	733	1 033	1 251	1 910	1 838	2 324	2 526
Autre	1 095	837	894	788	848	967	999	1 157	1 057	925	847
Infrastructures économiques	2 466	2 943	2 109	1 636	1 986	1 479	1 905	1 858	2 053	2 681	2 878
Secteurs de production	1 756	1 843	1 583	1 542	1 181	1 375	1 296	1 245	989	1 253	1 340
Dest. plurisect./transversale	1 155	1 289	1 583	1 460	1 324	1 542	1 735	1 664	1 677	1 955	2 946
Frais admin. des donneurs	800	844	829	904	952	992	1 117	1 171	1 482	1 344	1 181
Aide sous forme de produits/Aide-programme	1 197	904	464	517	613	1 060	919	629	473	679	727
Actions se rapportant à la dette	2 109	1 479	2 279	3 141	2 204	2 046	2 490	5 036	5 904	4 206	12 377
Intervention d'urgence	1 190	1 066	904	931	1 541	1 781	1 462	1 804	1 891	2 097	2 741
Concours aux ONG	88	67	411	456	546	1 022	1 018	2 362	1 066	739	662
Non affecté/non spécifié	847	1 197	705	984	841	1 279	842	1 245	1 205	907	1 080

Source: Eurostat (tsdgp350), OCDE (base de données CAD)

L'aide publique au développement (APD) est constituée de subventions ou prêts accordés par le secteur public avec comme objectif principal, la promotion du développement et du bien-être économiques dans les pays bénéficiaires. La partie non liée correspond à l'APD pour laquelle les biens et les services associés peuvent entièrement et librement être obtenus dans presque tous les pays. Les pays CAD (Comité d'aide au développement) font référence aux pays et territoires en développement de la partie I de la liste OCDE des bénéficiaires d'aide CAD pour lesquels il existe un objectif de longue date fixé par les Nations Unies et préconisant que 0,7 % du RNB des donneurs soit consacré à l'APD. Les parts de l'APD non liée sont calculées sur la base des chiffres de l'APD bilatérale total qui varient de ceux présentés au tableau sur l'APD bilatérale par catégorie.

Figure 1.48: Financement total pour les pays en développement, EU-15

(en millions d'euros)

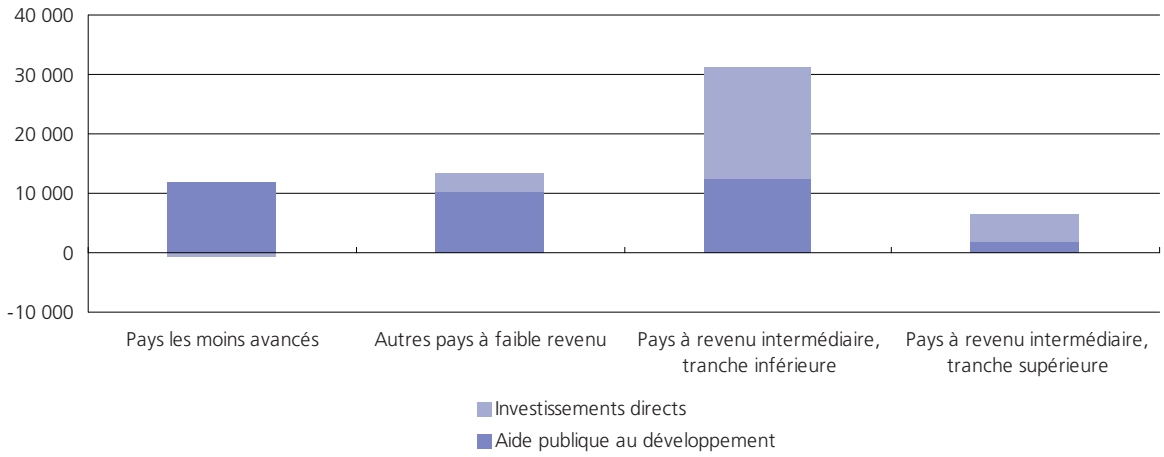


Source: Eurostat (tsdgp310), OCDE (base de données CAD)

Le financement total pour le développement fait référence aux versements nets d'aide publique au développement (APD), aux autres apports du secteur public (AASP) et aux flux privés (principalement l'investissement direct à l'étranger, ou IDE) (voir tableaux connexes). L'aide publique au développement (APD) est constituée de subventions ou prêts accordés par le secteur public avec comme objectif principal, la promotion du développement et du bien-être économiques dans les pays bénéficiaires. Les flux privés incluent les crédits à l'exportation privés, l'investissement direct et le financement aux institutions multilatérales. Les autres apports du secteur public (AASP) sont des opérations qui ne satisfont pas les critères d'éligibilité au titre de l'Aide publique au développement (ou de l'aide publique), soit parce qu'elles ne visent pas en priorité le développement, soit parce qu'elles ont un don inférieur à 25 %. Les versements sont la libération de fonds, ou l'achat de biens ou services, pour un bénéficiaire ; par extension, ils représentent la quantité d'argent ainsi dépensée. Les versements sont comptabilisés en fonction du transfert international réel de ressources financières, ou des biens ou services évalués au coût du donneur. Les pays CAD (Comité d'aide au développement) font référence aux pays et territoires en développement de la partie I de la liste OCDE des bénéficiaires d'aide CAD pour lesquels il existe un objectif de longue date fixé par les Nations Unies et préconisant que 0,7 % du RNB des donneurs soit consacré à l'APD.

Figure 1.49: Aide publique au développement et investissements directs, EU-15, 2005

(en millions d'euros)



Source: Eurostat (tsdgp320), OCDE

L'aide publique au développement (APD) est constituée de subventions ou prêts accordés par le secteur public avec comme objectif principal, la promotion du développement et du bien-être économiques dans les pays bénéficiaires. L'investissement direct à l'étranger (IDE) inclut des investissements importants réalisés par des sociétés étrangères d'équipements de production ou des participations prises dans des sociétés nationales. Les pays CAD (Comité d'aide au développement) font référence aux pays et territoires en développement de la partie I de la liste OCDE des bénéficiaires d'aide CAD pour lesquels il existe un objectif de longue date fixé par les Nations Unies et préconisant que 0,7 % du RNB des donneurs soit consacré à l'APD. La moyenne EU-15 de l'IDE exclut l'Irlande et le Luxembourg.

Tableau 1.21: Aide publique au développement par habitant

(en euros)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-15	66,46	63,14	65,93	67,04	72,83	78,08	83,48	85,99	89,17	116,21	120,08
Belgique	70,72	66,16	77,19	69,68	86,58	94,20	109,81	158,00	113,11	151,31	148,68
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	:	:	1,40	1,40	1,70	2,90	4,70	7,80	:	:	:
Danemark	265,38	273,33	286,83	305,70	337,42	340,47	323,01	286,19	302,72	312,18	326,46
Allemagne	73,09	62,94	60,68	63,04	66,25	67,68	68,25	72,69	73,43	98,24	100,08
Estonie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	38,74	45,09	47,75	61,39	66,85	83,32	108,41	111,29	122,08	144,47	187,31
Grèce	13,80	14,50	15,23	17,28	22,41	20,53	26,67	29,05	23,36	27,85	27,53
Espagne	25,10	27,68	31,17	32,28	32,40	48,16	43,97	40,59	45,35	56,15	67,71
France	100,52	94,88	87,70	90,26	75,47	79,19	97,61	107,28	109,86	132,68	131,25
Italie	33,47	19,60	35,63	29,68	26,06	31,68	42,58	37,42	34,39	69,91	49,70
Chypre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	:	:	:	:	:	0,70	0,30	:	:	:
Lituanie	:	:	:	:	:	0,60	:	0,50	:	:	:
Luxembourg	154,32	198,43	231,90	258,92	302,60	352,58	352,73	380,78	420,88	457,97	503,86
Hongrie	:	:	:	:	:	:	:	1,90	:	:	:
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	164,73	166,46	172,70	185,99	213,06	221,53	218,71	216,09	207,46	251,60	265,39
Autriche	51,46	54,07	50,68	57,09	58,70	86,95	68,50	55,43	66,92	153,66	145,50
Pologne	:	:	0,40	0,50	0,80	1,00	0,40	0,60	:	:	:
Portugal	17,28	22,18	23,13	25,39	28,56	28,99	32,99	27,32	80,16	29,32	30,12
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	:	:	:	1,30	1,20	1,70	1,30	2,50	:	:	:
Finlande	62,66	65,00	68,65	75,59	77,51	83,53	93,82	94,76	104,31	137,83	125,08
Suède	178,09	172,43	158,51	172,60	219,59	208,96	237,95	236,27	242,87	298,57	346,84
Royaume-Uni	42,84	51,30	58,17	54,91	83,08	86,97	88,29	93,81	105,62	144,24	166,79
Turquie	1,10	1,10	0,90	1,70	1,30	1,00	1,10	:	:	:	:
Islande	0,00	25,40	23,30	25,60	33,20	38,10	46,50	53,90	:	:	:
Norvège	235,70	261,45	266,00	288,04	304,63	332,94	395,24	395,48	384,93	484,38	:

Source: Eurostat (tsdgp520), OCDE (base de données CAD)





2.1 LES EFFECTIFS SCOLAIRES ET LES NIVEAUX D'ÉTUDES 162
2.2 L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES 170
2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 173
2.4 LA FORMATION PERMANENTE 180
2.5 LES DÉPENSES D'ÉDUCATION 182

L'éducation, la formation professionnelle et la formation permanente jouent un rôle vital d'un point de vue tant économique que social. Les occasions dont disposent les citoyens de l'UE de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays sont autant de contributions décisives à la compréhension interculturelle, au développement des individus et à la pleine mise en valeur du potentiel économique de l'UE. Chaque année, plus d'un million de citoyens de l'UE de tous âges bénéficient des programmes communautaires en matière d'éducation, de formation professionnelle et de citoyenneté.

Le traité instituant la Communauté européenne (27) reconnaît l'importance de ces domaines lorsqu'il stipule que «la Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action… La Communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle qui s'appuie et complète les actions des États membres». À ce titre, la Commission européenne assure le suivi de la coopération politique et des travaux avec les États membres, tout en finançant des programmes, tels que le programme «Éducation et formation tout au long de la vie».

(27) Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, articles 149, paragraphe 1, et 150, paragraphe 1 (JO C 352 du 24 décembre 2002, p. 33); pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/en/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_EN.pdf.

Le Conseil européen a adopté en 2001 un ensemble d'objectifs en matière d'éducation et de formation qui doivent être atteints d'ici 2010 (28), les ministres de l'éducation ayant convenu de se fixer les trois buts suivants:

- améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation;
- en garantir l'accès à tous;
- ouvrir l'enseignement et la formation sur la société.

Ces buts ambitieux ont ensuite été subdivisés en objectifs spécifiques portant sur tous les niveaux et types d'éducation et de formation, y compris des domaines tels que: la formation des enseignants; les compétences de base; l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC); l'efficacité des investissements; l'enseignement des langues; l'orientation tout au long de la vie; le développement de systèmes flexibles pour rendre l'apprentissage accessible à tous; la mobilité et l'éducation à la citoyenneté.

(28) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/rep_fut_obj_en.pdf.

Au nom du principe de subsidiarité, chaque État membre conserve la responsabilité de l'organisation de son système éducatif et de la définition de son contenu. L'UE encourage cependant la coopération dans ce domaine à travers une grande variété de programmes de financement et d'action tels que Socrates (pour l'éducation) ou Leonardo da Vinci (pour la formation professionnelle) et fait des recommandations et des communications sur des questions telles que la formation tout au long de la vie. Le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» est devenu récemment le programme phare dans le domaine de l'enseignement et de la formation et couvre toutes les possibilités d'apprentissage de l'enfance au troisième âge. Ce successeur des programmes Socrates, Leonardo da Vinci et eLearning dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de 7 milliards d'euros pour soutenir des projets et des activités qui favorisent les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'UE.

La mesure des progrès accomplis vers les objectifs fixés requiert un large éventail de statistiques comparables sur la fréquentation des cours et des formations, le nombre de diplômés et d'enseignants, l'apprentissage des langues, la mobilité des étudiants et des chercheurs et les investissements en matière d'éducation, ainsi que des données sur les niveaux d'études atteints et la formation des adultes.

Les normes relatives aux statistiques internationales de l'éducation sont fixées par les trois organisations internationales qui administrent conjointement la collecte de données de l'UOE:

- l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (ISU);
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et;
- l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat).

Le questionnaire de l'UNESCO/OCDE/Eurostat (UOE) sur les statistiques de l'éducation constitue la principale source d'information et le fondement de la structure de la base de données d'Eurostat sur les statistiques de l'éducation; Eurostat collecte également des données sur les effectifs régionaux et l'apprentissage des langues. Les définitions et conditions méthodologiques relatives à la collecte conjointe de l'UOE et à la collecte de données Eurostat sur les effectifs régionaux et l'apprentissage des langues sont disponibles à l'adresse suivante: http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/edtcs/library?l=/public/unesco_collection.

Les données sur le niveau d'études et la formation des adultes sont issues d'enquêtes auprès des ménages, à savoir principalement l'enquête européenne sur les forces de travail, qui sera bientôt complétée par l'enquête sur l'éducation des adultes.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:
Population et conditions sociales
Éducation et formation
Education
Formation

2.1 LES EFFECTIFS SCOLAIRES ET LES NIVEAUX D'ÉTUDES

INTRODUCTION

L'évolution démographique au cours des trente dernières années reflète une baisse des taux de natalité, qui s'est traduite par un vieillissement de la structure de la population de l'UE et par la baisse de la proportion des moins de 30 ans dans la majorité des États membres. Ces changements peuvent avoir un impact significatif sur les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des systèmes éducatifs – comme la taille moyenne des classes ou les stratégies de recrutement des enseignants.

Selon Eurydice [29], l'Espagne, la France, l'Irlande et le Portugal sont les seuls États membres qui ne connaîtront pas de baisse du nombre d'élèves au niveau 1 de la CITE d'ici 2015. Certaines des réductions attendues seront probablement considérables, avec des baisses prévues d'au moins 30 % du nombre des élèves de primaire âgés de 5 à 9 ans entre 2000 et 2015 en Lituanie, en Pologne, en Slovaquie et en Bulgarie. Les changements démographiques ne se traduiront pas exclusivement par des baisses du nombre d'élèves, car l'Espagne, la France, l'Irlande et l'Italie devraient connaître des augmentations d'effectifs dans l'enseignement secondaire entre 2010 et 2015, de sorte que le nombre d'élèves âgés de 10 à 14 ans sera plus élevé en 2015 qu'en 2000.

La plupart des Européens restent scolarisés considérablement plus longtemps que les obligations légales minimales. Cela traduit le choix de faire des études supérieures, ainsi que des effectifs accrus dans l'enseignement pré-primaire et une participation plus large aux initiatives de formation tout au long de la vie, des étudiants d'âge mûr (adultes) reprenant par exemple les études, souvent en vue d'un complément de formation, ou d'un changement d'orientation professionnelle.

À l'âge de 4 ans, une grande proportion d'enfants dans l'UE est déjà scolarisée en pré-primaire. Les objectifs généraux de l'enseignement pré-primaire sont assez similaires d'un pays à l'autre et se concentrent sur le développement de l'autonomie, du bien-être, de la confiance en soi, de la citoyenneté et de la préparation à la vie et aux apprentissages scolaires.

(29) Pour plus d'informations: http://www.eurydice.org.

En moyenne, l'enseignement obligatoire dure 9 ou 10 ans dans l'UE: c'est en Hongrie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni qu'il dure le plus longtemps. L'âge est le seul critère d'accès à l'enseignement primaire obligatoire, qui débute à l'âge de 5 ou 6 ans dans la plupart des pays; dans les pays nordiques en revanche, ainsi qu'en Bulgarie et en Estonie, l'enseignement obligatoire débute à 7 ans.

Si les programmes d'enseignement nationaux incluent à peu près les mêmes matières dans tous les États membres, le temps alloué à chacune varie considérablement. De plus, les enseignants jouissent d'une liberté extrêmement variable, qui va de la possibilité d'adapter le contenu de leurs classes à l'obligation de suivre un programme strict. Les différences les plus significatives entre les pays concernent généralement le temps alloué aux cours de langues, de technologies de l'information et de la communication ou de religion. En revanche, tous les pays accordent beaucoup de temps à l'apprentissage de la langue maternelle et des mathématiques.

La répartition du temps d'instruction entre les matières semble être plus homogène dans l'enseignement secondaire obligatoire, qui accorde davantage d'importance aux sciences naturelles et sociales, ainsi qu'aux langues étrangères. Les élèves d'un pays suivent le même programme commun tout au long de la scolarité obligatoire à temps plein dans la plupart des États membres. En Allemagne, aux Pays-Bas et en Autriche, en revanche, les parents doivent choisir pour leur enfant un type d'enseignement particulier à la fin du primaire.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est à la base des statistiques de l'éducation et décrit différents niveaux d'enseignement, ainsi que des domaines d'enseignement et de formation (30). La version actuelle, CITE 97, distingue sept niveaux d'enseignement:

- niveau 0 de la CITE: enseignement pré-primaire – défini comme étant la première étape de l'instruction organisée; elle est dispensée dans une école ou dans un centre extérieur à la famille et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au moins.
- niveau 1 de la CITE: enseignement primaire – commence entre 5 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de quatre à six ans.
- niveau 2 de la CITE: premier cycle de l'enseignement secondaire – assure la continuité avec les programmes de base du niveau primaire, bien que les programmes aient généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées; la fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire.
- niveau 3 de la CITE: deuxième cycle de l'enseignement secondaire – commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire; l'âge d'admission est généralement de 15 ou 16 ans et cette dernière est habituellement subordonnée à certaines qualifications et autres conditions minimales; l'enseignement est souvent plus spécialisé et sa durée varie généralement entre deux et cinq ans;
- niveau 4 de la CITE: enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur – se situe de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire; doivent être rattachés à ce niveau les programmes qui préparent les élèves à l'entrée au niveau 5 de la CITE et les programmes principalement conçus pour permettre aux étudiants un accès direct au marché du travail.
- niveau 5 de la CITE: premier cycle de l'enseignement supérieur – l'admission exige normalement que l'étudiant ait achevé avec succès les niveaux 3 ou 4 de la CITE; ce niveau inclut les programmes de l'enseignement supérieur à orientation universitaire qui sont en grande partie fondés sur la théorie, et les programmes à orientation professionnelle, qui sont généralement plus courts et visent l'accès au marché du travail.
- niveau 6 de la CITE: deuxième cycle de l'enseignement supérieur – conduit à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat).

La CITE est utilisée pour avoir des indicateurs sur les effectifs et les diplômés dans des domaines spécifiques; il convient de noter que les ratios présentés excluent le nombre d'étudiants classés comme «inconnus» du dénominateur des calculs.

L'indicateur des enfants de quatre ans scolarisés présente le pourcentage d'enfants de quatre ans qui sont inscrits dans des établissements pré-primaires à caractère éducatif. Ces établissements fournissent des prestations à caractère éducatif aux jeunes enfants. Ils doivent recruter du personnel spécialement formé aux tâches éducatives. Les crèches de jour, les jardins d'enfants et les garderies, dans lesquels le personnel ne possède pas obligatoirement un diplôme d'enseignement, ne sont pas pris en compte.

Les ratios élève/enseignant sont calculés en divisant l'équivalent du nombre d'élèves et d'étudiants suivant des cours à temps plein à un niveau d'enseignement spécifique par l'équivalent du nombre d'enseignants qui donnent des cours à temps plein au même niveau. Tous les établissements, qu'ils soient publics ou privés, sont inclus. Ce ratio ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe car: il peut y avoir une différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, l'enseignement peut être assuré dans une même classe par plus d'un enseignant ou des éducateurs scolaires spécialisés peuvent travailler avec des petits groupes ou en binôme.

Le niveau de formation des jeunes est défini comme la part de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire. Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses. Il convient de noter que cet indicateur a récemment été modifié de façon à refléter les moyennes annuelles au lieu de la période de référence du printemps.

L'indicateur relatif aux jeunes ayant quitté prématurément l'école est défini comme la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire

(30) *Pour plus d'informations: http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isced_1997.htm.*

inférieur et se trouvant en dehors du système scolaire ou de formation (les personnes interrogées déclarent n'avoir bénéficié d'aucun enseignement ni d'aucune formation dans les quatre semaines précédant l'enquête). Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Il y avait environ 98,3 millions d'élèves et d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement dans l'EU-27 en 2005, soit près de 2,5 millions de plus qu'en 2000. Le pays qui comptait la plus grande part d'élèves et d'étudiants de l'EU-27 dans son ensemble était le Royaume-Uni, où 16,7 millions d'élèves et d'étudiants fréquentaient des établissements scolaires en 2005; ce chiffre était supérieur de 2,2 millions à celui de la deuxième population étudiante la plus importante, qui était enregistrée en Allemagne.

La proportion d'élèves présents à chaque niveau d'enseignement était très variable et reflète, dans une certaine mesure, la structure démographique des populations. La forte proportion d'élèves dans l'enseignement primaire au Luxembourg (48,1 %) traduit l'absence d'un secteur de l'enseignement supérieur développé dans ce pays. L'Irlande, Chypre et le Portugal faisaient également état d'une proportion relativement importante d'élèves dans l'enseignement primaire – ce qui traduisait des taux de natalité relativement élevés dans ces pays. À l'autre extrémité, la Grèce, la Lettonie, la Slovénie et la Finlande affichaient des proportions relativement élevées de populations étudiantes dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Les chiffres ci-dessus excluent l'enseignement pré-primaire – avec une moyenne de 85,7 % de l'ensemble des enfants de quatre ans fréquentant ce type d'établissements dans l'EU-27 en 2005. Les taux de scolarisation dans l'enseignement pré-primaire allaient de 100 % en Belgique, en France et en Italie, à moins d'un enfant sur deux en Finlande, en Irlande et en Pologne.

Les ratios élève/enseignant dans l'enseignement primaire allaient de moins de 11 élèves par enseignant en moyenne en Italie, au Luxembourg (2004), en Hongrie et au Portugal en 2005, à près du double au Royaume-Uni. Entre 2000 et 2005, la plupart des États membres ont connu une baisse générale du nombre moyen d'élèves par enseignant.

Les données disponibles sur les niveaux d'études atteints montrent qu'en 2006, un peu plus des trois quarts (77,8 %) de la population de l'EU-27 âgée de 20 à 24 ans avaient atteint au moins un niveau de formation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire. Cependant, 15,3 % des jeunes de 18 à 24 ans (17,5 % pour les hommes et 13,2 % pour les femmes) avaient quitté prématurément l'école, avec au plus un niveau de formation correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire. D'une manière générale, des qualifications plus élevées semblent réduire le risque de chômage – ce qui offre une protection contre celui-ci (voir le figure 5.14 à la page 263 pour plus de détails sur les taux de chômage par niveau d'études). Une ventilation par sexe donnerait à penser qu'à diplôme égal, les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes, tandis que les hommes moins diplômés sont plus gravement touchés par le chômage que les femmes.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

UOE data collection on éducation systems – volume1 – concepts, definitions and classifications
Development of a methodology for the collection of harmonised statistics on childcare
Classification of learning activities – manual

Données Internet

Éducation

Indicateurs thématiques – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation
Indicateurs sur l'éducation – non-financiers
Nombre d'étudiants, de diplômés, de nouveaux entrants, de personnels et de langues étrangères modernes étudiées

Tableau 2.1: Élèves et étudiants (hors éducation pré-primaire) (1)

	Total (CITE 1-6) (en milliers)		Ventilation du nombre total d'élèves et d'étudiants (en % du total)							
			Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		Enseignement secondaire de deuxième cycle et enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 3-4)		Enseignement supérieur (CITE 5-6)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
EU-27	95 840	98 318	32,5	29,3	23,7	23,8	27,2	27,9	16,6	18,8
Zone euro	56 682	57 585	31,4	30,4	27,4	26,8	23,2	23,4	17,8	19,3
Belgique	2 235	2 380	34,6	31,0	16,7	18,1	32,8	34,5	15,9	16,4
Bulgarie	1 357	1 226	29,0	23,7	27,0	25,9	24,7	31,0	19,3	19,4
République tchèque	1 906	1 912	33,8	26,3	27,5	25,9	25,3	30,2	13,3	17,6
Danemark	1 003	1 144	38,3	36,2	20,6	20,5	22,2	23,0	18,9	20,3
Allemagne	14 549	14 467	25,1	22,9	38,2	37,7	22,0	23,3	14,1	15,7
Estonie	303	289	40,7	29,6	20,2	22,0	21,3	24,9	17,7	23,5
Irlande	990	1 037	45,4	43,8	18,8	16,9	19,6	21,3	16,2	18,0
Grèce	1 883	2 053	34,3	31,7	19,5	16,5	23,9	20,4	22,4	31,5
Espagne	7 769	7 537	32,7	34,8	26,4	26,3	17,4	:	23,5	24,0
France	11 934	12 315	32,6	32,6	27,7	27,2	22,2	22,3	16,9	17,8
Italie	9 049	9 409	31,3	29,7	20,0	19,5	29,1	29,5	19,6	21,4
Chypre	138	147	46,3	41,8	23,7	22,2	:	:	7,5	13,7
Lettonie	499	491	27,1	17,2	33,1	33,0	21,6	23,2	18,3	26,6
Lituanie	767	805	28,5	19,6	42,1	40,2	13,5	15,9	15,9	24,3
Luxembourg	69	73	47,2	48,1	23,1	24,5	26,1	27,4	3,5	:
Hongrie	1 906	1 976	26,3	21,8	26,6	24,9	31,0	31,3	16,1	22,1
Malte	78	80	44,2	37,1	37,2	35,3	10,5	15,7	8,1	11,8
Pays-Bas	3 171	3 289	40,3	38,9	23,8	24,0	20,5	20,0	15,4	17,2
Autriche	1 459	1 462	26,9	24,8	26,1	27,3	29,1	31,2	17,9	16,7
Pologne	9 074	8 887	43,7	30,6	6,8	18,7	32,1	26,8	17,4	23,8
Portugal	2 032	1 913	40,2	40,4	20,9	19,9	:	19,8	18,4	19,9
Roumanie	3 962	3 847	30,0	25,2	33,0	26,7	25,5	28,9	11,4	19,2
Slovénie	389	409	22,3	22,8	26,0	20,3	30,1	29,5	21,5	27,4
Slovaquie	1 123	1 101	27,6	22,0	36,4	32,7	23,9	28,8	12,1	16,5
Finlande	1 152	1 240	33,7	30,8	17,2	16,2	25,7	28,3	23,4	24,7
Suède	2 089	2 114	37,1	34,0	17,0	19,8	28,3	26,0	16,6	20,2
Royaume-Uni	14 955	16 714	31,0	27,7	15,3	14,0	:	:	13,5	13,7
Croatie	:	736	:	26,7	:	28,3	:	:	:	18,3
ARY de Macédoine	386	374	32,8	29,4	33,6	31,7	24,0	25,7	9,6	13,2
Turquie	13 169	16 021	75,3	65,9	:	:	:	:	7,7	13,1
Islande	73	83	42,6	37,1	16,0	16,5	28,3	28,1	13,2	18,3
Liechtenstein	5	6	46,6	37,1	34,8	26,7	:	27,4	10,8	8,7
Norvège	989	1 052	42,4	40,8	16,0	17,7	22,3	21,2	19,3	20,3
Suisse	:	1 334	:	39,3	:	22,3	:	22,7	:	15,0
Japon	20 583	19 218	36,6	37,6	20,7	19,2	22,0	21,0	19,3	21,0
États-Unis	62 323	66 597	40,1	36,7	19,8	19,8	19,0	17,6	21,2	25,9

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

Source: Eurostat (tps00051 et educ_enrl1tl)

Ce tableau indique le nombre total de personnes inscrites dans le système éducatif de chaque pays. Il comprend tous les niveaux d'études, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur. C'est la population cible de la politique en matière d'éducation.

Tableau 2.2: Ratio élève/enseignant dans l'enseignement primaire, le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (1)

(en nombre moyen d'élèves par enseignant)

	Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base (CITE 2)		Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Belgique	:	12,8	:	9,4	:	9,9
Bulgarie	16,8	16,3	12,1	12,6	11,6	11,9
République tchèque	21,0	17,5	15,6	13,5	13,4	12,8
Danemark	10,7	:	10,6	11,9	12,1	:
Allemagne	19,8	18,8	15,7	15,5	13,9	19,2
Estonie	15,0	:	11,2	:	10,1	:
Irlande	21,5	17,9	15,8	:	15,8	15,6
Grèce	13,4	11,1	10,8	7,9	10,5	8,8
Espagne	14,9	14,3	13,7	12,5	9,7	8,1
France	19,5	19,4	14,5	14,2	10,6	10,3
Italie	11,0	10,6	10,4	10,1	10,5	11,0
Chypre	18,1	17,9	:	11,9	12,7	11,5
Lettonie	18,0	12,2	12,7	11,2	13,3	12,1
Lituanie	16,7	11,3	11,4	8,8	:	:
Luxembourg (2)	:	10,7	:	:	:	9,0
Hongrie	10,9	10,6	10,9	10,4	9,9	12,2
Malte	19,1	12,1	9,0	8,4	16,2	17,4
Pays-Bas	16,8	15,9	:	:	17,1	16,2
Autriche	:	14,1	:	10,6	:	11,3
Pologne	12,7	11,7	11,5	12,7	16,9	12,9
Portugal	12,4	10,8	10,4	8,2	8,5	:
Roumanie	:	17,4	15,0	12,4	12,8	16,0
Slovénie	13,4	15,0	13,8	11,1	13,1	14,5
Slovaquie	18,3	18,9	13,5	14,1	12,8	14,3
Finlande	16,9	15,9	10,7	10,0	17,0	18,0
Suède	12,8	12,2	12,8	12,0	15,2	14,0
Royaume-Uni	21,2	20,7	17,6	17,0	19,3	7,9
Croatie	:	18,1	:	12,8	:	10,7
ARY de Macédoine	21,2	:	11,1	:	18,4	17,5
Turquie	30,5	25,8	:	-	14,0	16,2
Islande (2)	12,7	:	:	11,4	9,7	11,1
Liechtenstein	:	10,3	:	7,0	:	9,8
Norvège (2)	:	11,9	11,6	10,5	9,7	9,6
Japon	:	19,4	:	15,1	:	13,0
États-Unis	:	14,9	:	15,1	:	16,0

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) 2004 au lieu de 2005.

Source: Eurostat (tps00054 et educ_iste)

Le ratio élève/enseignant est calculé en divisant l'équivalent du nombre d'élèves suivant des cours à temps plein par l'équivalent du nombre d'enseignants donnant des cours à temps plein qui enseignent au niveau 1 de la CITE. Seuls les enseignants en poste (y compris les éducateurs scolaires spécialisés) sont pris en compte. Le ratio élève/enseignant ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe, car cette dernière ne tient pas compte des cas spéciaux, comme les petits groupes d'élèves ayant des besoins spécifiques ou les matières spécialisées/minoritaires, ou bien de la différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, par exemple dans le cas d'un enseignant qui travaille dans un système par équipes.

Tableau 2.3: Niveau d'études des jeunes et jeunes quittant prématurément l'école (1)

	Niveau d'études des jeunes (en %)		Jeunes ayant quitté prématurément l'école (en%)					
			Total		Hommes		Femmes	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	76,6	77,8	17,3	15,3	19,4	17,5	15,2	13,2
Zone euro	72,7	73,8	*19,5*	17,8	*22,2*	20,4	*16,9*	15,1
Belgique	81,7	82,4	13,6	12,6	15,0	14,9	12,3	10,2
Bulgarie	78,1	*80,5*	20,3	18,0	21,1	18,2	19,5	17,9
République tchèque	90,6	91,8	:	5,5	:	5,7	:	5,4
Danemark	78,4	77,4	9,0	10,9	9,8	12,8	8,2	9,1
Allemagne	73,6	*71,6*	12,5	13,8	12,2	13,9	12,8	13,6
Estonie	79,8	82,0	14,1	13,2	17,1	19,6	11,0	:
Irlande	83,9	85,4	:	12,3	:	15,6	:	9,0
Grèce	80,2	*81,0*	17,3	15,9	21,3	20,7	13,4	11,0
Espagne	65,0	61,6	29,2	29,9	35,6	35,8	22,7	23,8
France	81,8	*82,1*	13,5	13,1	15,0	15,1	12,0	11,2
Italie	67,9	*75,5*	26,4	20,8	30,2	24,3	22,6	17,3
Chypre	80,5	*83,7*	17,9	16,0	23,9	23,5	13,1	9,2
Lettonie	71,7	81,0	:	*19,0*	:	*21,6*	:	*16,1*
Lituanie	80,5	88,2	13,7	10,3	18,4	13,3	9,3	7,0
Luxembourg	68,0	69,3	18,1	17,4	19,0	20,9	17,2	14,0
Hongrie	84,7	82,9	12,9	12,4	13,3	14,0	12,6	10,7
Malte	40,1	*50,4*	54,4	41,7	55,3	44,6	53,5	38,8
Pays-Bas	72,7	74,7	15,3	12,9	16,5	15,1	14,1	10,7
Autriche	85,1	85,8	10,2	9,6	9,7	9,3	10,7	9,8
Pologne	89,7	91,7	7,9	5,6	9,7	7,2	6,0	3,8
Portugal	44,4	*49,6*	44,0	*39,2*	51,2	*46,4*	36,7	*31,8*
Roumanie	77,3	*77,2*	21,3	19,0	21,4	19,1	21,3	18,9
Slovénie	88,2	89,4	7,5	5,2	9,3	6,9	5,6	3,3
Slovaquie	94,4	91,5	:	6,4	:	7,3	:	5,5
Finlande	86,1	84,7	10,3	*8,3*	13,0	*10,4*	7,7	*6,4*
Suède	85,5	86,5	10,5	12,0	11,3	13,3	9,7	10,7
Royaume-Uni	76,9	78,8	17,7	13,0	18,7	14,6	16,7	11,4
Croatie	:	94,6	:	5,3	:	5,3	:	5,3
Turquie	39,6	44,7	57,3	50,0	65,4	56,6	48,8	42,7
Islande	46,1	49,3	30,9	*26,3*	35,0	*30,5*	26,5	*22,0*
Norvège	96,2	*93,3*	9,2	5,9	10,0	7,4	8,4	4,3
Suisse	80,4	76,0	4,7	*7,8*	5,7	*8,7*	3,7	*6,9*

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

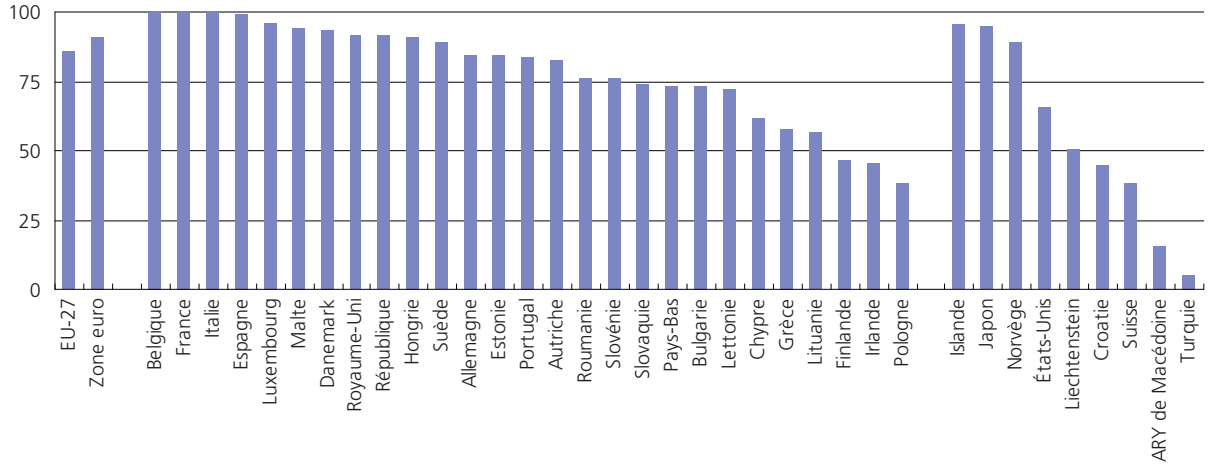
Source: Eurostat (tsiir091, tsisc051, tsisc053 et tsisc052)

L' indicateur niveau d'éducation des jeunes est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions niveau d'enseignement ou de formation atteint. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail.

Les jeunes quittant prématurément l'école sont les personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes: le plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint est CITE 0, 1, 2 ou 3c court et les répondants ont déclaré n'avoir suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses aux questions niveau d'enseignement ou de formation atteint et formations et enseignements suivis. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Figure 2.1: Enfants de quatre ans scolarisés, 2005 (1)

(en % de l'ensemble des enfants de quatre ans)



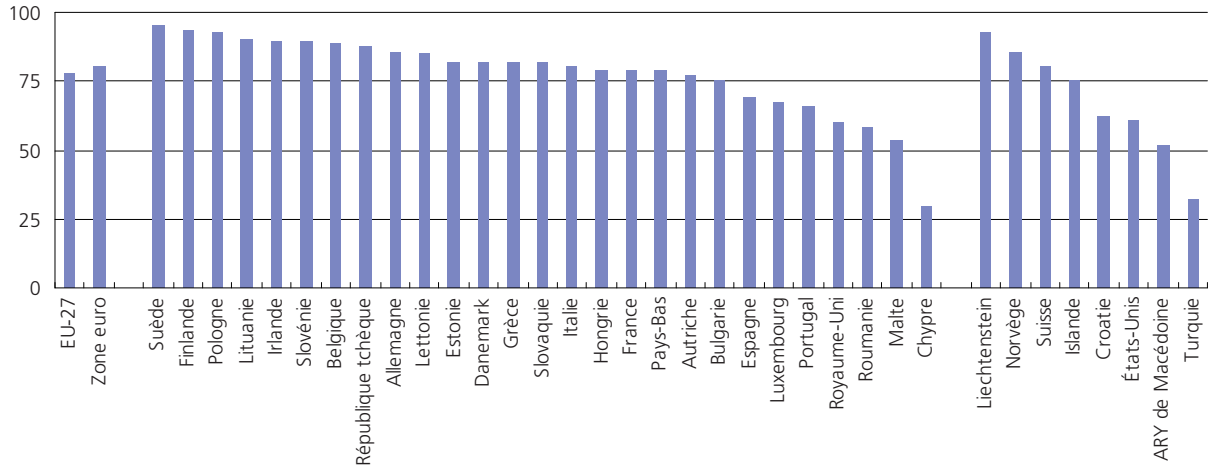
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

Source: Eurostat (tps00053)

Cet indicateur présente le pourcentage d'enfants de 4 ans qui sont scolarisés dans des établissements dispensant un enseignement préélémentaire. Ces institutions apportent un soutien éducatif aux jeunes enfants. Il peut s'agir d'écoles ou de cadres non scolaires, qui dépendent généralement d'autorités ou de ministères qui ne sont pas chargés de l'éducation. Ils doivent recruter du personnel qualifié pour l'enseignement. Les garderies, les crèches et les haltes-garderies, où le personnel n'est pas obligé de détenir un diplôme d'enseignement, ne sont pas incluses.

Figure 2.2: Jeunes de 18 ans scolarisés, 2005 (1)

(en % de l'ensemble des jeunes de 18 ans)



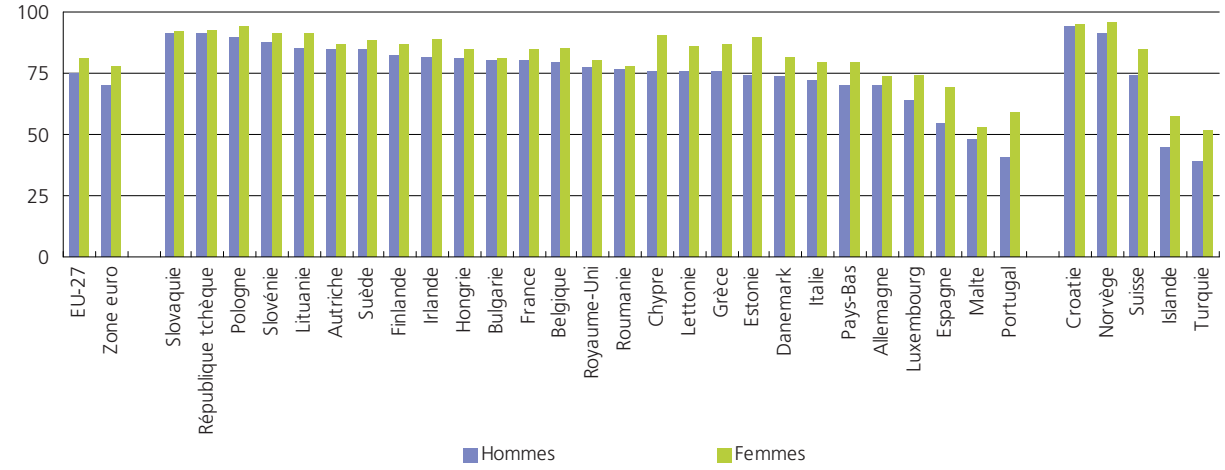
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

Source: Eurostat (tps00060)

Cet indicateur présente le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans qui sont encore scolarisés, quelle que soit l'école (tous les niveaux de la CITE). Il indique le nombre de jeunes qui n'ont pas relâché leurs efforts pour améliorer leurs compétences par un enseignement initial et inclut à la fois ceux qui n'ont pris aucun retard dans leur parcours scolaire et ceux qui continuent bien qu'ils aient déjà redoublé.

Figure 2.3: Niveau d'études des jeunes, 2006

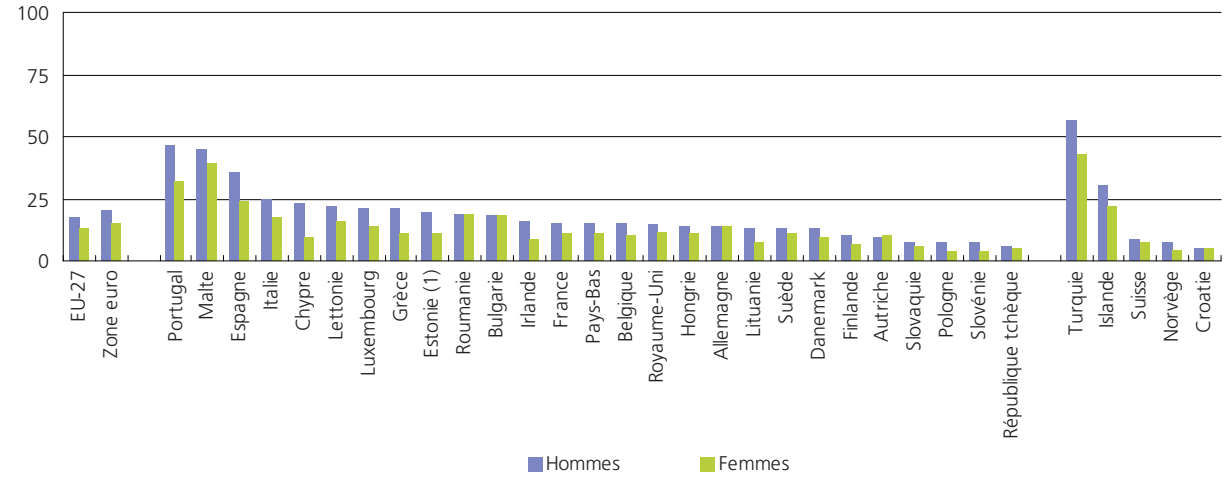
(en pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur)



Source: Eurostat (tsiir093 et tsiir092)

Figure 2.4: Jeunes quittant prématurément l'école, 2006

(en pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur et se trouvant en dehors du système scolaire ou de formation)



(1) Estimations; 2005 pour les jeunes femmes quittant prématurément l'école.

Source: Eurostat (tsisc053 et tsisc052)

2.2 L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES

INTRODUCTION

L'UE reconnaît 23 langues officielles, auxquelles s'ajoutent des langues régionales, des langues de minorités et des langues parlées par les populations migrantes. L'école est la principale possibilité pour la grande majorité de ces populations d'apprendre ces langues – même si la diversité linguistique est activement encouragée au sein des écoles, des universités, des centres d'enseignement pour adultes et des entreprises.

Depuis plusieurs décennies, la plupart des enfants européens sont tenus d'apprendre au moins une langue étrangère au cours de la scolarité obligatoire; le temps qui y est consacré a augmenté de façon générale ces dernières années, l'importance des langues étrangères étant de plus en plus reconnue.

En 2002, le Conseil européen de Barcelone a recommandé l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Cette recommandation a été appliquée à des degrés divers, généralement pour l'enseignement secondaire obligatoire, soit en rendant obligatoire l'apprentissage d'une deuxième langue, soit en faisant en sorte que les élèves aient la possibilité d'étudier une deuxième langue étrangère dans le cadre de leur programme.

La Commission européenne a financé de nombreux projets dans ce domaine, notamment par le biais des programmes Socrates et Leonardo da Vinci, qui encourageaient l'enseignement et la formation linguistiques dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle. Le 27 juillet 2003, la Commission européenne a adopté un plan d'action pour la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique (31), qui visait principalement à: étendre les avantages de l'apprentissage des langues tout au long de la vie à l'ensemble des citoyens, améliorer l'enseignement des langues et créer un environnement plus favorable aux langues.

(31) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/doc/official/keydoc/actlang/act_lang_en.pdf.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

Les données sur le nombre d'élèves qui étudient des langues étrangères sont rapportées aux nombres correspondants d'étudiants inscrits; les étudiants souffrant d'un handicap mental inscrits dans des écoles spécialisées sont exclus.

Le nombre moyen de langues étrangères apprises par élève est collecté pour différents niveaux de la CITE. Les données sont rapportées à l'ensemble des élèves, même si l'enseignement des langues ne commence pas dès les premières années d'instruction pour le niveau de la CITE considéré. Cet indicateur correspond à la somme des étudiants en langues divisée par le nombre total d'étudiants inscrits dans le niveau d'études considéré. Chaque étudiant est comptabilisé une fois pour chaque langue étrangère qu'il ou elle étudie, c'est-à-dire que ceux qui étudient plus d'une langue sont comptabilisés autant de fois que le nombre de langues étudiées.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Dans les établissements d'enseignement secondaire de l'UE, l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol et le russe représentent 95 % de l'ensemble des langues apprises. Les élèves sont manifestement plus nombreux à apprendre l'anglais et il semblerait que cette tendance augmente de façon soutenue, leur proportion s'étant accrue de façon générale entre 2000 et 2005, souvent au détriment de la proportion d'élèves qui choisissent d'apprendre l'allemand ou le français.

L'apprentissage de l'anglais est obligatoire dans un certain nombre de pays, comme en témoignent les proportions (proches) de 100 % d'élèves auxquels il est enseigné dans la majorité des États membres. L'importance relative de l'anglais en tant que langue étrangère est encore accrue du fait que les élèves reçoivent généralement un enseignement plus poussé dans leur première langue étrangère que dans les langues supplémentaires qu'ils peuvent choisir d'étudier.

Les 12 nouveaux États membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004 sont dans une position particulière au regard de l'enseignement des langues car l'apprentissage du russe a longtemps été obligatoire dans nombre d'entre eux. La situation a évolué depuis et désormais la plupart des élèves peuvent choisir librement la ou les langues qu'ils souhaitent étudier. Dans ces pays également, on a assisté à une nette augmentation de la proportion d'élèves qui apprennent l'anglais. Le Luxembourg présente également un intérêt particulier, dans le sens où ce pays a trois langues officielles, les élèves suivant des cours en luxembourgeois, en allemand et en français, et étant également tenus d'apprendre l'anglais.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

UOE data collection on education systems – volume1 – concepts, definitions and classifications

Classification of learning activities – manual

Données Internet

Éducation

Indicateurs thématiques – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation

Apprentissage de langues étrangères

Indicateurs sur l'éducation – non-financiers

Langues

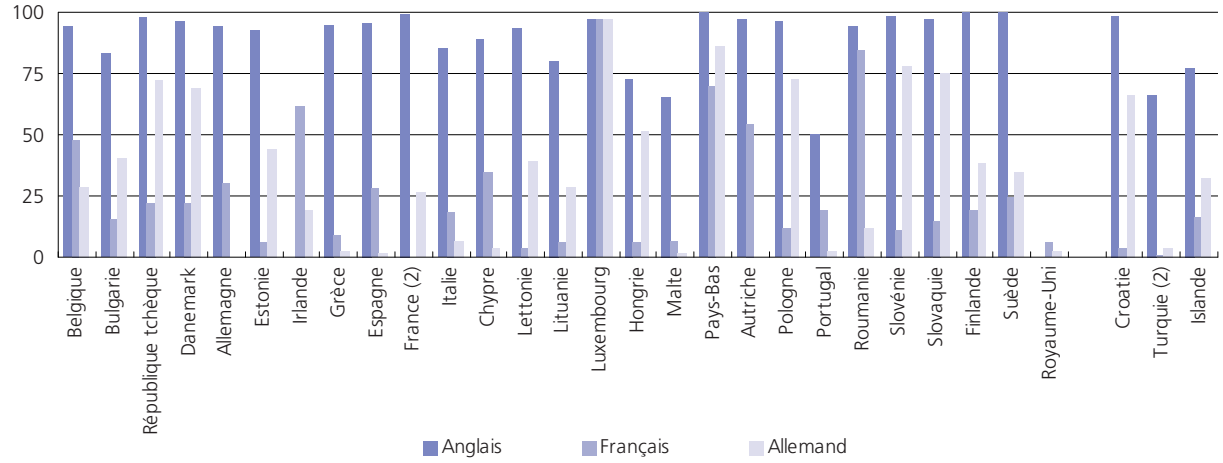
Nombre d'étudiants, de diplômés, de nouveaux entrants, de personnels et de langues étrangères modernes étudiées

Nombre d'étudiants dans niveau CITE 1-3 par langue étrangère moderne étudiée

Nombre d'étudiants dans niveau CITE 1-3 par nombre de langues étrangères modernes étudiées

Figure 2.5: Proportion des élèves apprenant des langues étrangères dans l'enseignement secondaire, par langue, 2005 (1)

(en %)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) 2004.

Source: Eurostat (tps00057, tps00058 et tps00059), Unesco, OCDE

Cet indicateur présente le pourcentage de l'ensemble des élèves en deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE) qui apprennent l'anglais/le français/l'allemand comme langue étrangère. Il concerne uniquement l'enseignement général, et non l'enseignement professionnel, dans des pays où l'anglais/le français/l'allemand est décrit comme une langue étrangère dans les programmes scolaires ou dans d'autres documents officiels relatifs à l'éducation dans le pays.

Tableau 2.4: Langues étrangères apprises par les élèves de l'enseignement secondaire de deuxième cycle (CITE niveau 3) (1)

	Nombre moyen de langues étrangères apprises par élève (nombre)		Élèves apprenant l'anglais dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant le français dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant l'allemand dans les programmes généraux (en %)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Belgique	1,3	1,7	92,4	94,4	48,2	47,8	30,8	28,4
Bulgarie	1,2	1,4	80,3	83,1	22,0	15,4	36,9	40,3
République tchèque	1,3	1,4	100,0	98,1	15,1	22,4	75,4	72,2
Danemark	1,3	1,5	100,0	96,4	31,2	21,9	79,6	69,3
Allemagne	0,7	0,9	90,9	93,8	30,9	30,0	-	-
Estonie	2,1	2,2	88,3	92,6	4,4	6,1	45,1	44,1
Irlande	0,9	0,9	-	-	65,4	61,7	20,0	19,1
Grèce	:	1,2	:	94,5	:	8,6	:	2,4
Espagne	1,1	1,2	95,3	95,3	18,2	28,0	0,9	1,3
France (2)	1,6	1,7	99,3	99,4	-	-	32,6	26,8
Italie	1,2	1,3	84,4	85,1	29,6	18,1	8,0	6,5
Chypre	1,9	1,6	100,0	89,1	100,0	34,5	-	3,4
Lettonie	:	:	88,7	93,7	4,1	3,6	55,5	38,8
Lituanie	1,8	1,4	72,1	80,2	8,2	5,9	37,4	28,4
Luxembourg	2,2	2,3	92,7	96,7	88,2	96,7	86,9	96,7
Hongrie	1,2	1,2	57,6	73,0	6,1	6,0	47,1	51,4
Malte	0,8	0,6	64,8	65,6	11,2	6,6	1,8	1,7
Pays-Bas	:	:	:	100,0	:	69,5	:	86,2
Autriche	1,3	1,4	96,9	96,9	44,1	54,1	-	-
Pologne	1,4	1,7	88,6	96,3	15,8	12,1	62,2	72,5
Portugal	:	0,8	:	49,9	:	19,1	:	2,5
Roumanie	1,3	1,5	82,6	94,2	85,0	84,2	10,5	11,9
Slovénie	1,5	1,6	97,7	98,8	9,5	10,9	84,2	78,2
Slovaquie	1,4	1,5	96,2	97,3	12,2	14,4	80,6	75,2
Finlande	:	:	99,4	99,7	22,6	19,3	44,6	37,9
Suède	1,7	1,6	99,8	100,0	26,4	24,2	54,5	34,5
Royaume-Uni	:	0,1	:	-	:	6,1	:	2,5
Croatie	:	1,4	:	98,4	:	3,8	:	66,2
ARY de Macédoine	1,3	1,5	:	:	:	:	:	:
Turquie (3)	:	0,7	:	66,1	:	0,8	:	3,8
Islande	1,3	1,5	67,4	77,2	16,8	16,4	35,6	32,4
Norvège	:	0,8	:	:	:	:	:	:

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) Anglais et allemand, 2004 au lieu de 2005.
(3) 2004 au lieu de 2005.

Source: Eurostat (tps00056, tps00057, tps00058 et tps00059), Unesco, OCDE

Le nombre moyen de langues étrangères apprises par élève dans l'enseignement secondaire (niveaux 3 de la CITE) est obtenu en divisant le nombre total d'élèves apprenant des langues étrangères par le nombre d'élèves de ce niveau. Une langue étrangère est reconnue comme telle sur un programme scolaire ou tout autre document officiel relatif à l'éducation dans le pays. L'irlandais, le Luxembourgeois et les langues régionales sont exclues, bien que d'autres dispositions puissent être prises par certains États membres. Sauf exception, lorsqu'une des langues nationales est enseignée dans des écoles où elle n'est pas la langue d'enseignement, elle n'est pas considérée comme une langue étrangère.

2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

INTRODUCTION

La proportion de la population diplômée de l'enseignement supérieur est un indicateur de la capacité d'un pays à tirer parti des avancées technologiques et scientifiques. Plus généralement, l'enseignement supérieur joue un rôle central dans le développement des individus et des sociétés contemporaines, en améliorant le développement social, culturel et économique, et en favorisant une citoyenneté active et des valeurs éthiques.

Si les États membres conservent l'entière responsabilité de l'organisation de leurs systèmes d'enseignement supérieur, il existe un certain nombre d'initiatives paneuropéennes dans ce domaine. La déclaration de Bologne (32) définissait des plans visant à créer un espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010, en favorisant la mobilité des étudiants, la transparence et la reconnaissance des diplômes, tout en promouvant une dimension européenne de l'enseignement supérieur et l'attractivité des établissements européens pour les étudiants extérieurs à la Communauté.

Outre Socrates et Erasmus, de nombreux programmes ont été proposés aux établissements d'enseignement supérieur, tels que Tempus (qui favorise la coopération interuniversitaire avec les Balkans, la Communauté des États indépendants et les pays méditerranéens du Sud), les programmes-cadres communautaires de recherche et de développement technologique, ou Jean Monnet (qui fait la promotion des études sur l'intégration européenne). Ces programmes ont permis à plus d'un million d'étudiants, d'enseignants et de stagiaires de faire leurs études dans un autre pays européen.

Pour favoriser encore cette évolution, une recommandation (33) a été adoptée par le Conseil et le Parlement sur la mobilité des étudiants au sein de l'UE. Un certain nombre d'initiatives portent sur la reconnaissance des études à l'étranger, que ce soit à des fins académiques ou professionnelles, y compris:

- le cadre européen des certifications (CEC) (34), dont le but est de permettre aux employeurs et aux individus d'avoir des diplômes comparables dans divers systèmes d'éducation et de formation;
- le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) (35), et;
- le supplément au diplôme (en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'UNESCO (36).

(32) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna_en.html.

(33) Recommandation 2001/613/CE relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2001/l_215/l_21520010809en00300037.pdf.

(34) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/index_en.html.

(35) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_en.html.

(36) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/rec_qual/recognition/diploma_en.html.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

La classification internationale type de l'éducation (CITE 97) est utilisée pour définir les niveaux d'études. L'enseignement supérieur inclut à la fois des programmes qui sont en grande partie fondés sur la théorie et conçus pour donner les qualifications nécessaires afin d'accéder à des programmes de recherche avancée et à des professions exigeant des compétences pointues, et des programmes correspondant à un niveau de compétences équivalent mais dont l'orientation est plus professionnelle et qui donnent un accès direct au marché du travail.

Les indicateurs qui reposent sur des parts et des ratios de sous-populations particulières d'étudiants excluent le nombre de diplômés des domaines d'études inconnus du dénominateur, mais ces étudiants sont inclus lorsque l'on comptabilise la population étudiante totale.

Il est rare que les pays disposent de données précises sur le nombre d'étudiants qui font leurs études à l'étranger. Ces statistiques sont donc généralement collectées en additionnant les nombres d'étudiants qui font leurs études dans les pays d'accueil. Étant donné le peu d'informations dont on dispose en général sur la répartition des étudiants en fonction de leur nationalité, il est probable que ces chiffres soient sous-estimés. Il convient cependant de noter que comme les statistiques sur les étudiants étrangers sont généralement liées à la nationalité, les étudiants qui sont résidents permanents dans un pays mais ont la nationalité d'un autre sont généralement comptabilisés comme des étudiants étrangers.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Plus de 16 millions d'étudiants étaient présents dans l'enseignement supérieur dans l'UE en 2005 (à l'exclusion de la France et du Luxembourg). Les jeunes gens sont proportionnellement plus nombreux que les jeunes femmes à opter pour un enseignement professionnel, tandis que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur. Cela reflète peut-être le désir de certains jeunes gens d'exercer un métier le plus rapidement possible, ainsi qu'une évolution des comportements sociaux et de l'activité professionnelle en ce qui concerne la position des femmes. Alors que l'on donne de plus en plus de place aux diplômes pour accéder à l'enseignement supérieur ou obtenir un emploi, il est important de noter que les filles sont plus nombreuses que les garçons à poursuivre leurs études après avoir achevé la scolarité obligatoire dans la plupart des États membres, et qu'elles obtiennent plus de diplômes de l'enseignement secondaire supérieur que les garçons.

Les pays comptant le plus grand nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur étaient l'Allemagne et le Royaume-Uni - 2,3 millions, soit près de 14 % du total de l'UE, tandis que la Pologne, l'Italie et l'Espagne comptaient près de 2 millions d'étudiants.

Les disparités d'effectifs et de niveaux d'études entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur se sont inversées dans de nombreux États membres au cours des vingt dernières années, les femmes représentant 54,9 % du nombre total d'étudiants du supérieur en 2005 dans l'EU-27; l'Allemagne était le seul pays où la proportion d'étudiants masculins du supérieur dépassait celle des femmes.

Les politiques éducatives visent de plus en plus à promouvoir des matières particulières, relativement peu choisies par les étudiants de sexe féminin (notamment les sciences, les mathématiques et l'informatique, ou les études d'ingénieur, ou liées à la fabrication et la construction). Les femmes ont une plus grande propension à étudier la santé et la protection sociale, les lettres et les arts, les sciences sociales, le commerce et le droit, alors qu'une proportion plus élevée d'hommes choisissent d'étudier des matières en rapport avec les sciences et la technologie ainsi que des matières liées à l'agriculture et aux sciences vétérinaires. Environ 36,9 % des étudiants de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques et informatique de l'EU-27 étaient des femmes en 2005, tandis que leur proportion parmi les étudiants en ingénierie, en fabrication et en construction était de 24,3 %.

Quelque 2,3 % de la population étudiante du supérieur dans l'EU-27 en 2005 étudiaient dans un autre pays de l'EU-27 ou de l'EEE, ou bien dans un pays candidat. À l'exception de Chypre, où une majorité d'étudiants se rendaient à l'étranger pour leurs études supérieures, la proportion d'étudiants faisant leurs études à l'étranger dans les autres États membres ne dépassait jamais 9 %. C'est le Royaume-Uni qui affichait la proportion la plus faible d'étudiants faisant leurs études dans un autre pays de l'EU-27 ou de l'EEE, ou encore dans un pays candidat (0,4 %).

SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

UOE data collection on education systems – volume1 – concepts, definitions and classifications
Classification of learning activities — manual
Task force report on adult education survey

Données Internet

Éducation

Indicateurs thématiques – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation
Indicateurs sur l'éducation – non-financiers
Nombre d'étudiants, de diplômés, de nouveaux entrants, de personnels et de langues étrangères modernes étudiées

Tableau 2.5: Étudiants dans l'enseignement supérieur, 2005 (1)

	Nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en milliers)	qui étudient (en %)						
		Lettres et arts	Sciences sociales, commerce et droit	Sciences, mathématiques et informatique	Ingénierie, fabrication et construction	Agriculture et sciences vétérinaires	Santé et protection sociale	Services
EU-27	*16 342*	*12,4*	*33,5*	*10,5*	*14,4*	*2,1*	*11,9*	*3,7*
Zone euro	*8 924*	*13,1*	*32,1*	*11,3*	*15,9*	*2,3*	*12,6*	*3,5*
Belgique	390	10,4	31,7	6,2	10,4	2,5	16,7	1,1
Bulgarie	238	8,4	42,3	5,4	21,2	2,3	6,0	6,9
République tchèque	336	9,5	28,1	9,5	19,7	3,8	9,8	4,5
Danemark	232	15,0	29,8	8,2	10,3	1,4	22,0	2,0
Allemagne	2 269	15,7	27,5	15,0	15,7	1,4	14,7	2,5
Estonie	68	11,3	38,1	10,4	12,2	2,6	8,8	8,6
Irlande	186	16,9	21,8	12,3	10,3	1,3	11,5	4,2
Grèce	647	11,6	31,9	15,7	16,5	5,9	6,9	5,0
Espagne	1 809	10,5	32,2	12,2	17,6	2,3	10,9	5,4
France	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie	2 015	15,7	36,7	7,7	15,9	2,3	12,5	2,5
Chypre	20	8,7	43,9	12,8	5,0	0,1	4,7	13,8
Lettonie	131	6,6	54,5	5,2	9,5	1,5	4,7	4,4
Lituanie	195	7,0	41,2	6,2	18,6	2,3	8,9	2,9
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	436	7,8	42,7	5,5	12,4	3,1	7,6	7,9
Malte	9	13,5	41,6	5,9	7,8	0,8	14,5	0,2
Pays-Bas	565	7,9	39,8	7,6	7,9	1,6	15,8	3,0
Autriche	244	13,7	35,9	12,0	12,1	1,5	9,4	2,0
Pologne	2 118	8,5	39,9	8,3	11,7	2,1	3,9	6,5
Portugal	381	8,6	31,4	7,6	21,8	2,0	14,5	5,5
Roumanie	739	10,6	47,1	4,7	20,3	3,0	6,3	3,1
Slovénie	112	7,6	43,8	5,4	15,8	3,2	7,2	7,9
Slovaquie	181	5,7	27,5	9,1	17,4	3,2	14,0	6,8
Finlande	306	14,5	22,3	11,6	26,4	2,3	12,9	4,7
Suède	427	12,9	26,5	9,5	16,4	0,8	16,9	1,7
Royaume-Uni	2 288	16,7	26,9	14,2	8,1	0,9	18,5	0,6
Croatie	135	9,3	37,4	7,6	16,3	3,6	7,5	13,5
ARY de Macédoine	49	10,9	32,8	7,4	18,1	4,0	9,0	4,5
Turquie	2 106	4,8	17,8	7,5	13,9	2,7	5,4	3,1
Islande	15	14,3	35,5	8,7	6,7	0,6	12,6	1,8
Liechtenstein	1	5,3	69,1	0,0	25,6	0,0	0,0	0,0
Norvège	214	11,5	32,2	9,4	6,9	0,9	19,0	3,8
Suisse	200	12,7	37,8	11,1	13,2	1,4	9,8	3,6
Japon	4 038	16,2	28,7	2,9	16,6	2,2	11,9	6,8
États-Unis	17 272	10,6	27,3	8,9	6,7	0,6	13,9	5,1

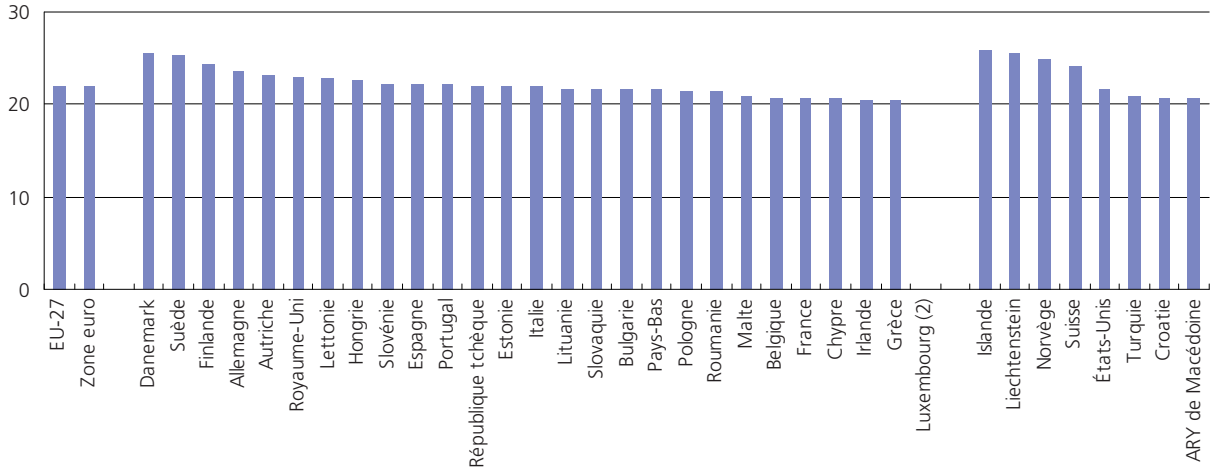
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).

Source: Eurostat (tps00062 et educ_enrl5)

Ce tableau indique le nombre total de personnes poursuivant des études supérieures (à la fois études universitaires et non universitaires) dans le système éducatif général de chaque pays. C'est la population cible de la politique en matière d'enseignement supérieur. Ce tableau fournit une indication du nombre de personnes qui ont accès à l'enseignement supérieur supposées achever leurs études. Ces personnes contribueront ainsi à élever le niveau d'instruction de la population du pays, si elles continuent à vivre et à travailler dans ce pays après leurs études.

Figure 2.6: Âge moyen dans l'enseignement supérieur, 2005 (1)

(en années)



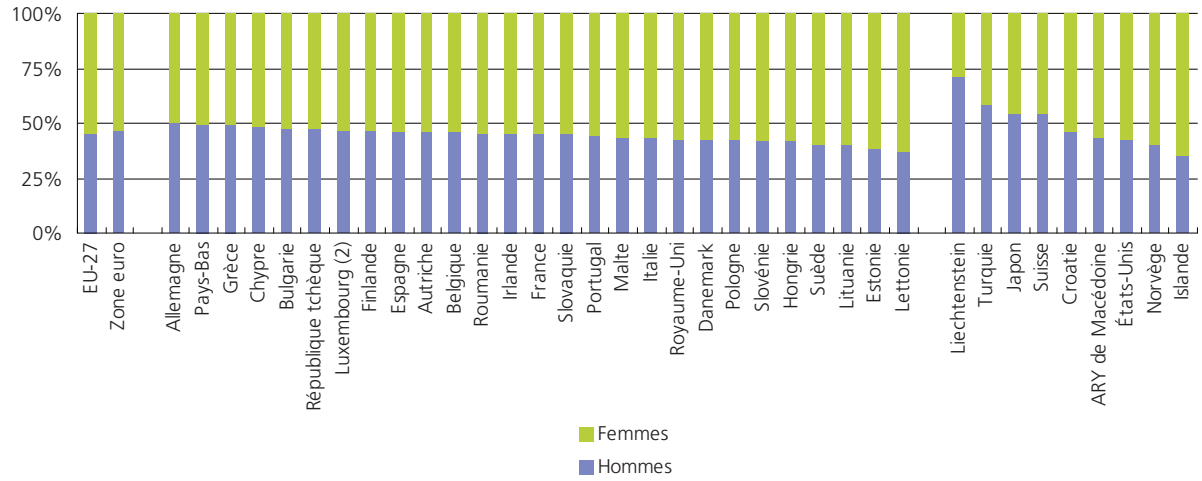
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00061)

L'âge médian d'une population donnée est l'âge qui sépare le groupe en deux moitiés de taille équivalente. Dans le cas de cet indicateur, cela signifie que la moitié de la population estudiantine, à savoir les personnes inscrites dans l'enseignement supérieur (niveaux 5 et 6 de la CITE), est plus jeune que l'âge médian et que l'autre moitié est plus âgée.

Figure 2.7: Ventilation par sexe des étudiants de l'enseignement supérieur, 2005 (1)

(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur)



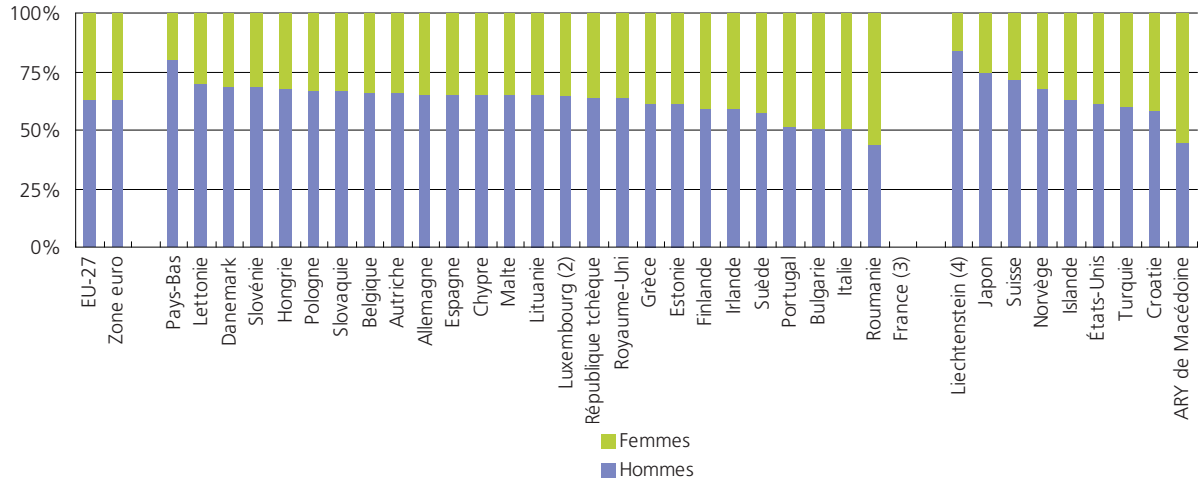
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) 2003.

Source: Eurostat (tps00063)

Cet indicateur présente le pourcentage de femmes sur le nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur quel que soit le domaine d'études, sur l'ensemble des étudiants en mathématiques, sciences et informatique et sur l'ensemble des étudiants en ingénierie, fabrication et construction. Les niveaux et domaines d'enseignement et de formation utilisés sont conformes à la version 1997 de la classification internationale type de l'éducation (CITE 97) et au Manuel des domaines d'enseignement et de formation (1999) d'Eurostat.

Figure 2.8: Ventilation par sexe des étudiants de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques et informatique, 2005 (1)

(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur dans le domaine)

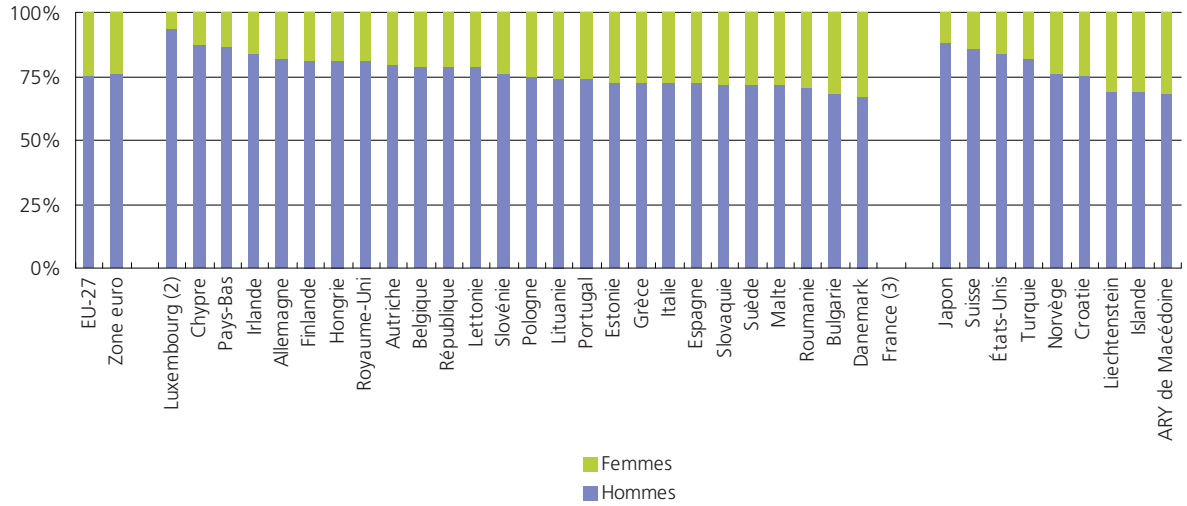


(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) 1999.
(3) Non disponible.
(4) 2003.

Source: Eurostat (tps00063)

Figure 2.9: Ventilation par sexe des étudiants de l'enseignement supérieur en ingénierie, en fabrication et en construction, 2005 (1)

(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur dans le domaine)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) Non disponible.
(3) 1999.

Source: Eurostat (tps00063)

Tableau 2.6: Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études, 2005 (1)

(en milliers)

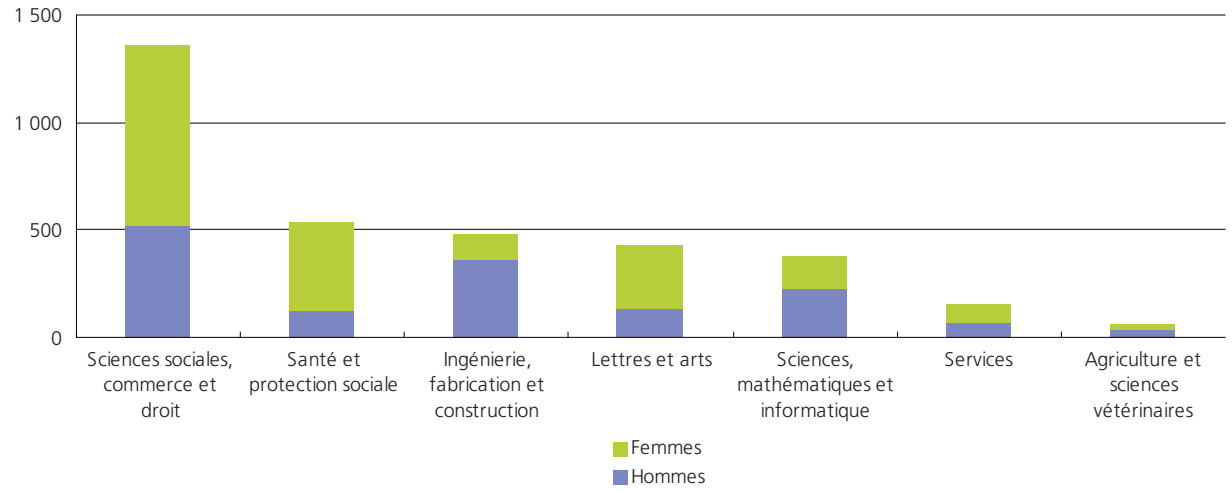
	Total	Lettres et arts	Sciences sociales, commerce et droit	Sciences, mathématiques et informatique	Ingénierie, fabrication et construction	Agriculture et sciences vétérinaires	Santé et protection sociale	Services
EU-27	*3 753*	*430*	*1 359*	*376*	*478*	*60*	*535*	*148*
Zone euro	*2 058*	*247*	*711*	*219*	*309*	*33*	*312*	*88*
Belgique	80	8	23	7	8	2	14	1
Bulgarie	46	4	22	2	7	1	3	3
République tchèque	55	5	18	4	9	2	6	3
Danemark	50	7	15	4	5	1	12	2
Allemagne	344	36	83	37	56	8	83	13
Estonie	12	1	4	1	1	0	1	1
Irlande	60	14	18	10	7	0	6	1
Grèce	60	8	17	9	7	2	6	5
Espagne	288	26	84	30	48	6	41	22
France	665	83	280	82	97	4	81	25
Italie	298	48	118	20	49	5	36	8
Chypre	4	0	2	0	0	0	0	1
Lettonie	26	2	14	1	2	0	1	1
Lituanie	41	3	17	2	7	1	4	1
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	74	5	33	3	5	2	6	8
Malte	3	0	1	0	0	0	0	0
Pays-Bas	107	8	40	8	9	2	18	3
Autriche	33	3	10	3	7	1	3	1
Pologne	501	37	231	34	37	8	36	29
Portugal	70	7	21	8	11	2	15	5
Roumanie	157	16	72	8	28	4	18	4
Slovénie	16	1	7	1	2	0	2	1
Slovaquie	36	2	10	3	6	1	5	2
Finlande	39	5	9	3	8	1	7	2
Suède	58	4	14	5	11	1	14	1
Royaume-Uni	633	97	194	89	51	6	116	4
Croatie	20	2	7	1	2	1	2	3
ARY de Macédoine	6	1	2	0	1	0	1	0
Turquie	272	18	76	25	51	11	23	12
Islande	3	0	1	0	0	0	0	0
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	32	2	8	3	2	0	8	2
Suisse (2)	60	4	24	6	7	1	7	5
Japon	1 059	164	267	31	196	23	132	118
États-Unis	2 558	337	983	240	190	29	326	158

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) 2004.

Source: Eurostat (educ_grad5)

Figure 2.10: Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études et par sexe dans l'EU-27, 2005 (1)

(en milliers)

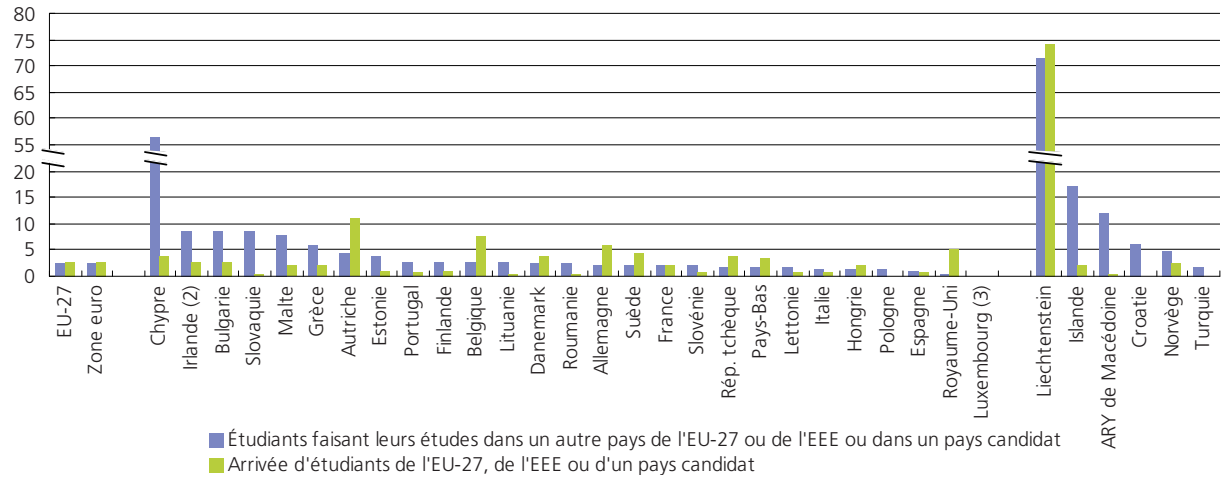


(1) Estimations.

Source: Eurostat (educ_grad5)

Figure 2.11: Mobilité des étudiants dans l'enseignement supérieur (CITE 5-6), 2005 (1)

(en % de l'ensemble des étudiants)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) Arrivée d'étudiants, 2004.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (educ_thmob)

2.4 LA FORMATION PERMANENTE

INTRODUCTION

La formation permanente englobe l'acquisition de connaissances dans une perspective personnelle, civique et sociale mais aussi professionnelle. Elle se déroule dans différents environnements à l'intérieur et à l'extérieur des systèmes d'enseignement et de formation formels. La formation continue consiste à investir davantage dans les personnes et les connaissances, à favoriser l'acquisition de compétences de base, comme la maîtrise des technologies numériques, et à accroître les possibilités de modes d'apprentissage innovants et plus souples. Le but est d'offrir aux personnes de tous âges un accès égal et ouvert à des possibilités d'apprentissage de haute qualité, et à de multiples expériences d'apprentissage, à travers l'Europe.

Le traité instituant la CE reconnaît l'importance de la formation professionnelle dans son article 150 en stipulant que «L'action communautaire vise à… faciliter l'accès à la formation professionnelle…; stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignements ou de formation professionnelle et entreprises» (37).

Une communication de la Commission européenne de novembre 2001 intitulée «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie» (38) souligne au paragraphe 1.1 que «le Conseil européen de Lisbonne a confirmé que l'éducation et la formation tout au long de la vie constituaient un élément de base du modèle social européen». À ce titre, l'acquisition de connaissances ne se limite pas seulement au domaine de l'éducation, mais représente également un facteur essentiel en matière d'emploi et de sécurité sociale, de résultats économiques et de compétitivité.

La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) (39), adoptée le 22 juillet 2003, présentait deux lignes directrices pour répondre à la nécessité d'améliorer les niveaux de compétences par le biais de la formation permanente. Au titre de ces lignes directrices, les États membres sont invités à mettre en œuvre des stratégies globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, afin de donner à chacun les qualifications nécessaires à une population active moderne et de réduire les inadéquations et les pénuries de qualifications sur le marché de l'emploi. Les lignes directrices prévoient des mesures ayant pour objectif d'accroître les investissements en ressources humaines, en particulier grâce à une augmentation significative des investissements des entreprises en faveur de la formation des adultes. Début 2005, la Commission européenne a émis une proposition visant à remodeler la stratégie de Lisbonne, en révisant de fond en comble la SEE et en publiant, dans le cadre des orientations macro et micro-économiques, des directives en matière d'emploi.

Le programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie a été établi par la décision 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 (JO L327 du 24.11.2006) (40). L'objectif général du programme «Éducation et formation tout au long de la vie» est de contribuer par la formation tout au long de la vie au développement de la Communauté en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une cohésion sociale accrue, tout en assurant une bonne protection de l'environnement pour les générations futures. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de la Communauté afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale. Le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» se déroulera sur 7 ans (2007-2013) et dispose d'un budget total pour cette période de près de 7 milliards d'euros.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

La formation permanente englobe toute activité d'apprentissage constructive, qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle, réalisée de façon suivie dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences. L'intention ou l'objectif d'apprentissage est le point essentiel qui distingue ces activités de formation des activités qui n'impliquent aucun apprentissage telles que les activités culturelles et sportives.

En ce qui concerne les statistiques en matière de formation permanente, l'enseignement formel correspond à l'enseignement et à la formation dispensés dans les écoles, les universités et les facultés officielles. L'enseignement et la formation non formels incluent tous les types d'apprentissage qui ne font pas partie d'un programme d'éducation officiel. Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant.

La population cible des statistiques en matière de formation permanente englobe toutes les personnes âgées de 25 à 64 ans appartenant à des ménages privés. Les données sont collectées par le biais de l'enquête européenne sur les forces de travail.

Il convient de noter que les statistiques présentées ne couvrent pas l'apprentissage informel, qui correspond à l'auto-apprentissage (à l'aide de documents imprimés, par l'apprentissage ou la formation assistée par ordinateur, l'enseignement en ligne via Internet, la fréquentation de bibliothèques, etc.).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2006, la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans au sein de l'EU-27 qui recevaient un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête était de 9,6 %. Ce chiffre était supérieur de 2,5 points à celui de 2001. La proportion de la population qui avait suivi une formation permanente était plus élevée chez les femmes (10,4 % en 2006) que chez les hommes (8,8 %).

Le Danemark, le Royaume-Uni et la Finlande se distinguaient par des proportions considérablement plus élevées de population participant à la formation permanente (entre 29 % et 23 %); en revanche, la Bulgarie, la Grèce et la Roumanie faisaient état de taux de participation à la formation permanente inférieurs à 2 %.

(37) Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, Chapitre 3, Article 150, paragraphe 2, (JO C 352 du 24 décembre 2002, p. 33); pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/en/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_EN.pdf.

(38) «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie», COM(2001) 678 final, du 21 novembre 2001; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/education/policies/lll/life/communication/com_en.pdf.

(39) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/index_en.htm.

(40) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2006/l_327/l_32720061124en00450068.pdf.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

Classification of learning activities – manual

Task Force report on Adult Education Survey (premières données disponibles en 2008)

Données Internet

Formation

Éducation et formation tout au long de la vie

Toutes activités de formation confondues

Éducation formelle

Éducation et formation non formelle

Apprentissage informel

Tableau 2.7: Formation permanente (1)

(en % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant suivi une formation ou un enseignement)

	Total		Hommes		Femmes	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	*7,1*	9,6	*6,6*	8,8	*7,6*	10,4
Zone euro	*5,2*	8,2	*5,2*	7,9	*5,2*	8,6
Belgique	6,4	*7,5*	6,9	*7,4*	5,9	*7,6*
Bulgarie	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3
République tchèque	:	5,6	:	5,4	:	5,9
Danemark	18,4	29,2	16,1	24,6	20,7	33,8
Allemagne	5,2	7,5	5,7	7,8	4,8	7,3
Estonie	5,4	6,5	3,8	4,2	6,9	8,6
Irlande	:	7,5	:	6,1	:	8,9
Grèce	1,2	1,9	1,2	2,0	1,1	1,8
Espagne	4,4	10,4	4,0	9,3	4,9	11,5
France	2,7	7,5	2,5	7,2	3,0	7,8
Italie	4,5	6,1	4,4	5,7	4,6	6,5
Chypre	3,4	7,1	3,4	6,5	3,4	7,8
Lettonie	:	*6,9*	:	*4,1*	:	*9,3*
Lituanie	3,5	*4,9*	2,3	2,9	4,6	*6,6*
Luxembourg	5,3	8,2	5,9	7,6	4,7	8,7
Hongrie	2,7	3,8	2,2	3,1	3,1	4,4
Malte	4,6	5,5	5,8	5,5	3,4	5,6
Pays-Bas	15,9	15,6	16,5	15,3	15,2	15,9
Autriche	8,2	13,1	8,7	12,2	7,7	14,0
Pologne	4,3	4,7	3,7	4,3	4,9	5,1
Portugal	3,3	*3,8*	2,9	*3,7*	3,6	*4,0*
Roumanie	1,0	1,3	1,1	1,3	1,0	1,3
Slovénie	7,3	15,0	6,7	13,8	7,9	16,3
Slovaquie	:	4,3	:	4,0	:	4,6
Finlande	17,2	23,1	14,7	19,3	19,7	27,0
Suède (2, 3)	17,5	32,1	15,4	27,9	19,7	36,5
Royaume-Uni	20,9	*26,6*	17,5	*22,0*	24,4	*31,2*
Croatie (3)	:	2,1	:	2,0	:	2,4
Turquie	1,0	2,0	0,7	1,6	1,2	2,4
Islande (3)	23,5	25,7	19,0	21,6	28,1	29,8
Norvège	14,2	18,7	13,8	17,2	14,5	20,2
Suisse (3)	36,0	26,9	41,8	27,4	30,2	26,5

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) Rupture de séries en 2001.
(3) 2005 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (tsiem051, tsiem053 et tsiem052)

La formation permanente fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question formations et enseignements suivis. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT). Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. A partir du 27 octobre 2006, cet indicateur est calculé sur la base de moyennes annuelles de données trimestrielles au lieu d'un seul trimestre de référence au printemps. Consulter les notes pour plus de détails.

2.5 LES DÉPENSES D'ÉDUCATION

INTRODUCTION

Les dépenses d'éducation sont un investissement qui peut aider à favoriser la croissance économique, à améliorer la productivité, contribuer au développement personnel et social et réduire les inégalités sociales. La part des ressources financières totales consacrée à l'éducation fait partie des choix cruciaux que font dans chaque pays les gouvernements, les entreprises et chacun des étudiants et leurs familles.

Les exigences toujours plus fortes qui pèsent sur les systèmes éducatifs pour qu'ils relèvent les défis liés à la stratégie de Lisbonne révisée risquent d'entraîner des besoins de financement supplémentaires. Par conséquent, un débat permanent a lieu au sein de nombreux États membres sur la manière d'augmenter le financement de l'éducation, d'améliorer l'efficacité et de promouvoir l'égalité. Parmi les approches possibles, citons les droits d'inscription, les frais de gestion administrative ou d'examen, l'introduction de bourses ou de prêts liés aux revenus pour tenter d'accroître les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, notamment parmi les personnes les plus défavorisées. Une autre méthode possible pour recueillir des fonds consiste à promouvoir les partenariats entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

L'éducation représente une part significative des dépenses publiques dans tous les États membres – le poste budgétaire le plus important étant les dépenses de personnel. Le coût de l'enseignement augmente considérablement à mesure qu'un enfant avance dans le système éducatif, les dépenses par élève/étudiant étant sensiblement plus importantes dans les universités que dans les écoles primaires. Même si c'est dans l'enseignement supérieur que le coût par tête est le plus élevé, la majeure partie des dépenses d'éducation est consacrée aux systèmes d'enseignement secondaire, qui assurent l'éducation du plus grand nombre d'élèves/étudiants.

DÉFINITIONS ET DONNÉES DISPONIBLES

Les indicateurs sur les dépenses d'éducation couvrent les écoles, les universités et d'autres établissements publics et privés qui participent à la fourniture ou au soutien de services éducatifs. Les dépenses en faveur des établissements ne se limitent pas aux services d'instruction mais incluent également les dépenses publiques et privées au titre de services divers en faveur des étudiants et des familles, lorsque ces services sont assurés par le biais d'établissements d'enseignement. Dans le supérieur, les dépenses de recherche et de développement peuvent également être considérables et sont incluses, dans la mesure où les travaux de recherche sont effectués par des établissements d'enseignement.

Les dépenses publiques totales pour l'éducation incluent un financement public direct en faveur des établissements d'enseignement et des transferts vers les ménages et les entreprises. En général, le secteur public finance les dépenses d'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des écoles (financement public direct des écoles), soit en offrant un soutien financier aux élèves/étudiants et à leurs familles (subventions et prêts publics) et en subventionnant les activités d'éducation ou de formation du secteur des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers les ménages et les entreprises privées).

Les dépenses en faveur des établissements d'enseignement de la part des sources privées comprennent les frais scolaires, les matériels comme les manuels et l'équipement pédagogique, les transports scolaires (s'ils sont à la charge de l'établissement), les repas (idem), les frais d'internat et les dépenses des employeurs en matière de formation professionnelle initiale.

Les dépenses par élève/étudiant des institutions publiques et privées mesurent l'investissement par élève/étudiant des administrations publiques centrales, régionales et locales, des ménages privés, des institutions religieuses et des entreprises. Elles incluent les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Les écoles/établissements publics sont définis comme ceux qui sont directement ou indirectement administrés par une autorité publique de l'éducation. Les écoles/établissements privés sont directement ou indirectement administrés par une organisation non gouvernementale (comme une église, un syndicat, une entreprise privée ou un autre organisme) et sont considérés comme indépendants si moins de 50 % de leur financement provient du secteur public.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les dépenses publiques d'éducation dans l'EU-27 en 2004 représentaient 5,1 % du PIB, tandis que les dépenses en faveur des établissements d'éducation financées par des sources à la fois publiques et privées représentaient 5,4 % du PIB.

Les dépenses publiques les plus élevées au titre de l'éducation ont été observées au Danemark (8,5 % du PIB), tandis que la Suède (7,4 %), Chypre (6,7 %) et la Finlande (6,4 %) enregistraient également des taux relativement élevés. La plupart des États membres ont indiqué que les dépenses publiques d'éducation représentaient entre 4 et 6 % du PIB, mais la proportion de dépenses publiques d'éducation est tombée en dessous de 4 % du PIB au Luxembourg et en Roumanie; il est à noter que le système d'enseignement supérieur au Luxembourg est sous-développé et que la majorité des étudiants du supérieur font leurs études dans un autre État membre.

Il convient d'observer que la croissance du PIB peut masquer des augmentations significatives des dépenses d'éducation au cours des dix dernières années dans la majorité des États membres. Il est à noter également que la baisse des taux de natalité se traduira par des populations d'âge scolaire réduites, ce qui aura un effet sur les ratios tels que les dépenses moyennes par élève (étant donné que les dépenses demeurent constantes).

D'après les dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant, une moyenne de 5 535 SPA a été dépensée par élève/étudiant en 2004 dans l'EU-27. D'une manière générale, les dépenses moyennes par élève/étudiant augmentaient avec le niveau d'études, les 7 966 SPA dépensés pour chaque étudiant de l'enseignement supérieur dans l'EU-27 en 2004 représentant environ 1,8 fois les dépenses par tête dans l'enseignement primaire (4 418 SPA).

SOURCES

Ouvrages statistiques

Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005

Méthodologies et documents de travail

UOE data collection on education systems – volume1 – concepts, definitions and classifications

A guide to educational expenditure statistics

Données Internet

Éducation

Indicateurs thématiques – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'éducation et de formation

Investissements dans l'éducation et la formation

Indicateurs sur le financement de l'éducation

Dépenses d'éducation en prix courants

Dépenses d'éducation en prix constants

Dépenses d'éducation en % du PIB ou des dépenses publiques totales

Dépenses au titre des établissements d'enseignement publics

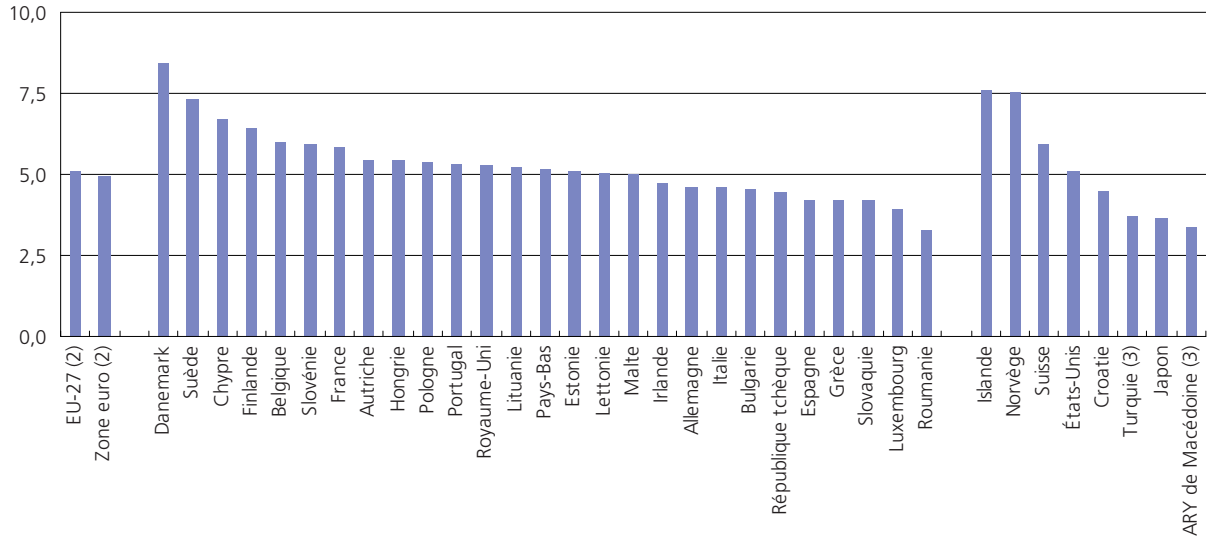
Dépenses au titre des établissements d'enseignement publics et privés

Aides financières aux élèves/étudiants

Financement de l'éducation

Figure 2.12: Dépenses publiques totales pour l'éducation, 2004 (1)

(en % du PIB)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) Estimation.
(3) 2003.

Source: Eurostat (tsiir010), Unesco, OCDE

En général, le secteur public finance l'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des établissements d'enseignement (dépenses directes en faveur des établissements d'enseignement), soit en aidant les étudiants et leurs familles grâce à des bourses et à des prêts publics, soit encore en transférant des subventions publiques destinées à des projets éducatifs vers des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers des ménages et des entreprises privées). Ces deux opérations réunies sont comptabilisées en tant que dépenses publiques consacrées à l'éducation.

Tableau 2.8: Dépenses en faveur des établissements d'enseignement (1)

	Dépenses publiques (en % du PIB)	Dépenses privées (en % du PIB)	Dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant (SPA pour équivalents temps plein)	
	2004	2004	1999	2004
EU-27	*4,8*	*0,6*	4 453	*5 535*
Zone euro	*4,7*	*0,6*	5 022	*5 991*
Belgique	5,7	0,3	5 023	6 489
Bulgarie	3,9	0,6	1 150	1 821
République tchèque	4,2	0,6	2 535	3 736
Danemark	6,9	0,3	6 802	7 658
Allemagne	4,2	0,9	5 479	6 207
Estonie	4,9	:	:	:
Irlande	4,2	0,3	3 958	5 792
Grèce	4,1	0,2	2 717	4 158
Espagne	4,1	0,6	3 899	5 283
France	5,6	0,5	5 438	6 214
Italie	4,4	0,5	5 234	6 007
Chypre	5,9	1,2	4 439	6 097
Lettonie	4,7	0,8	1 671	2 412
Lituanie	4,8	0,5	1 764	2 403
Luxembourg	3,8	:	:	:
Hongrie	5,1	0,5	2 378	3 712
Malte	5,0	0,5	2 801	4 094
Pays-Bas	4,6	0,5	4 821	6 567
Autriche	5,0	0,4	6 903	7 870
Pologne	5,4	0,6	1 773	2 747
Portugal	5,2	0,1	3 702	4 292
Roumanie	3,2	0,2	:	:
Slovénie	5,4	0,9	:	5 552
Slovaquie	4,0	0,8	1 641	2 606
Finlande	6,0	0,1	5 228	6 255
Suède	6,5	0,2	5 632	7 081
Royaume-Uni	5,0	1,0	4 406	6 195
Croatie	4,5	0,2	:	2 681
Turquie	:	0,1	:	:
Islande	7,2	0,7	6 241	7 476
Norvège	6,2	0,0	6 974	8 695
Suisse	5,6	0,6	:	:
Japon	3,5	1,2	5 738	6 910
États-Unis	5,1	2,4	8 756	9 960

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu.int/estatref/info/sdds/en/educ/educ_base.htm).
(2) Turquie, 2003; Roumanie et Croatie, 2002.

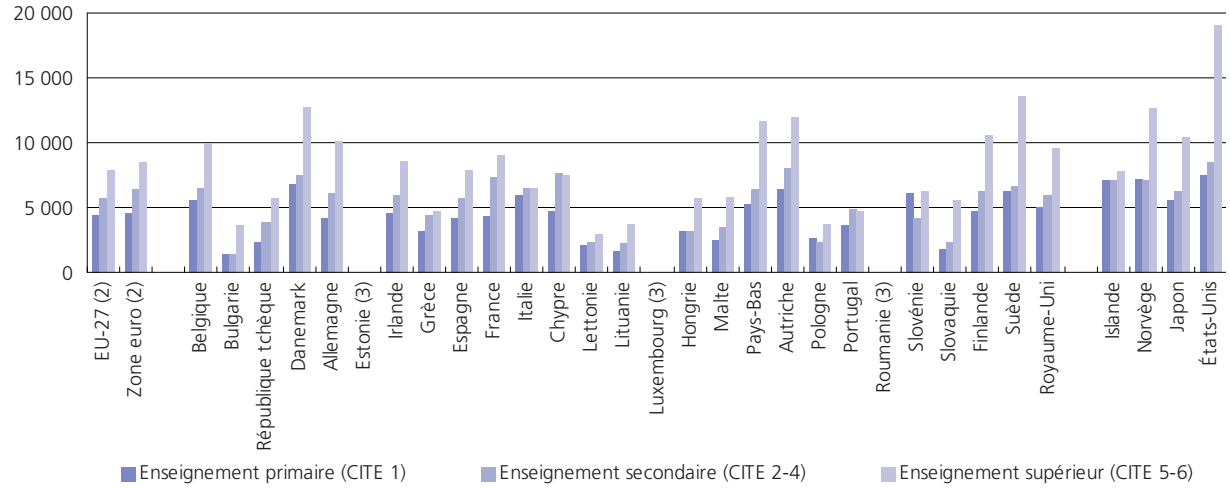
Source: Eurostat (educ_figdp, tps00068 et tps00067), Unesco, OCDE

Les dépenses privées consacrées aux établissements d'enseignement comprennent les frais de scolarité, le matériel, notamment les manuels et les équipements pédagogiques, le transport scolaire (s'il est organisé par l'école), la restauration (si elle est assurée par l'école), les frais d'internat et les dépenses supportées par les employeurs pour la formation professionnelle initiale.

Les dépenses par élève/étudiant des institutions publiques et privées mesurent l'investissement par élève/étudiant des administrations publiques centrales, régionales et locales, des ménages, des institutions religieuses et des entreprises. Elles incluent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement.

Figure 2.13: Dépenses publiques et privées en faveur des établissements d'enseignement par élève/étudiant, 2004 (1)

(en SPA pour équivalents plein temps)

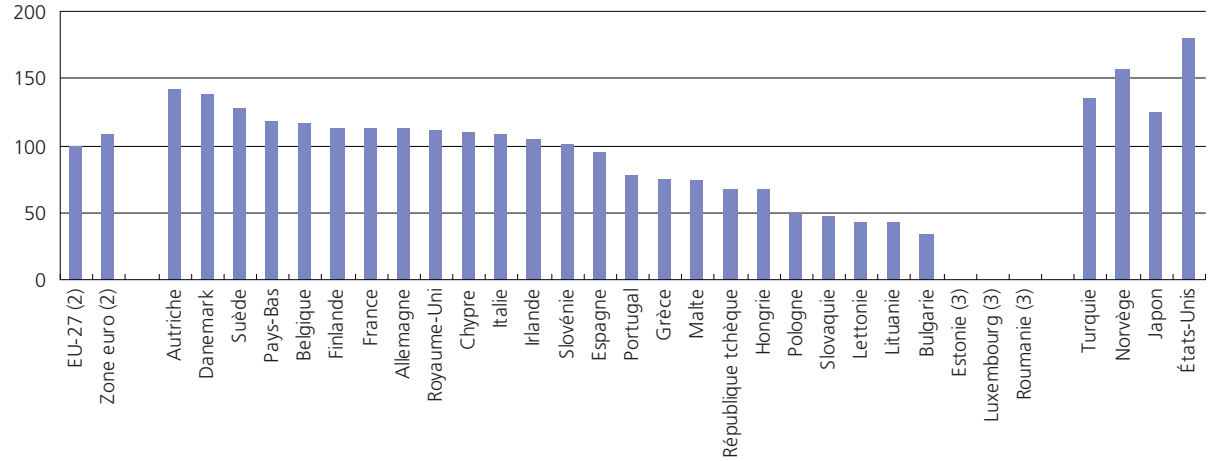


(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu/estatref/info/sdds/en/educ/educ_list_of_indic.htm).
(2) Estimations.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00067), Unesco, OCDE

Figure 2.14: Dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés, 2004 (1)

(EU-27=100, base SPA pour équivalents plein temps)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet (http://europa.eu/estatref/info/sdds/en/educ/educ_list_of_indic.htm).
(2) Estimations.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00067), Unesco, OCDE





3.1 LES ANNÉES DE VIE EN BONNE SANTÉ 190
3.2 LES PROBLÈMES DE SANTÉ 194
3.3 LES SOINS DE SANTÉ 199
3.4 LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL 206
3.5 LES CAUSES DE DÉCÈS ET LA MORTALITÉ INFANTILE 209

La santé est une priorité importante pour les européens qui souhaitent se prémunir des maladies et des affections que ce soit chez eux, sur leur lieu de travail ou au cours de leurs voyages dans l'Union européenne. Les questions relatives à la santé touchent à de nombreux thèmes, notamment la protection des consommateurs (questions de sécurité alimentaire), la sécurité au travail, les politiques environnementales ou sociales. Elles ont donc un impact considérable sur la stratégie révisée de Lisbonne.

La responsabilité de l'organisation et de la fourniture de services de santé et de soins médicaux incombe en grande partie aux États membres, bien qu'il appartienne à l'UE de leur donner de la valeur ajoutée en lançant des actions comme celles relatives aux menaces sanitaires transfrontalières et à la mobilité des patients, ainsi qu'en réduisant les inégalités en matière de santé et en tenant compte des principaux facteurs déterminants pour la santé. Il est vital pour l'UE de recueillir et de traiter des informations exactes et détaillées sur les questions se rapportant à la santé afin de concevoir efficacement des politiques et de cibler de futures actions.

Le programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique [41] pour la période 2003 -2008 repose sur trois axes principaux, à savoir:

- améliorer l'information et les connaissances en matière de santé pour le développement de la santé publique;
- renforcer la capacité à réagir rapidement et de manière coordonnée aux menaces pour la santé;
- promouvoir la santé et la prévention des maladies par la prise en compte des facteurs déterminants pour la santé dans toutes les politiques et activités.

Plus récemment, le 23 octobre 2007, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie, «Ensemble pour la santé: une approche stratégique pour l'UE – 2008-2013», afin de fixer des objectifs qui guideront le travail mené au niveau européen; un document de réflexion [42] a été soumis à consultation et plus de 150 contributions ont été reçues. Au sein de la Commission européenne, la stratégie repose sur le deuxième programme d'action communautaire dans le domaine de la santé 2008-2013. Ce programme a été adopté en vue de répondre à trois objectifs généraux qui aligneront plus étroitement les actions dans le domaine de la santé sur les objectifs de prospérité, de solidarité et de sécurité, notamment par:

- l'amélioration de la sécurité sanitaire des citoyens;
- la promotion de la santé pour renforcer la prospérité et la solidarité;
- la production et la diffusion des connaissances en matière de santé.

(41) Décision n° 1786/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 adoptant un programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2003-2008), (JO L 271, 9.10.2002, p. 1); pour plus d'informations, voir: http://europa.eu/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l_271/l_27120021009fr00010011.pdf.

(42) Pour plus d'informations, voir http://ec.europa.eu/health/ph_overview/Documents/strategy_discussion_fr.pdf.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:
Population et conditions sociales

Population
Démographie
Démographie – Données nationales
Mortalité

Santé
Santé publique
Santé et sécurité au travail

3.1 LES ANNÉES DE VIE EN BONNE SANTÉ

INTRODUCTION

L'espérance de vie à la naissance reste l'un des indicateurs de l'état de santé et du développement économique parmi les plus fréquemment cités. Bien qu'il soit généralement établi que les générations suivantes vivent plus longtemps, on connaît moins bien l'état de santé de la population européenne qui vit de plus en plus vieille. L'espérance de vie à la naissance augmente rapidement depuis le siècle dernier grâce à un certain nombre de facteurs, notamment la réduction de la mortalité infantile, la hausse du niveau de vie, l'amélioration des conditions de vie, une meilleure éducation ainsi que les avancées des soins médicaux et de la médecine.

Mesurer l'état de santé d'une population est une tâche ardue en raison de la difficulté à le définir en fonction des individus, des populations, des cultures ou même des périodes. Par conséquent, l'indicateur démographique de l'espérance de vie est souvent utilisé comme une mesure de l'état de santé d'une nation car il est basé sur une caractéristique simple et facile à comprendre: la mort. Son utilisation est cependant limitée dans la mesure où il ne fournit aucune information sur l'état de santé d'une population.

L'indicateur «années de vie en bonne santé» (AVBS) introduit le concept de la qualité de vie, en se basant sur le nombre d'années que peuvent vivre des individus sans maladie ou invalidité. La maladie chronique, la fragilité, les troubles mentaux et l'invalidité tendent à devenir plus répandus chez les personnes âgées, et le poids de ces problèmes de santé peut se répercuter sur les ressources affectées aux soins médicaux et aux retraites, tout en provoquant une détérioration de la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes.

L'AVBS mesure également la santé en tant que facteur productif ou économique. Ce type d'indicateur fait partie des indicateurs structurels qui sont utilisés pour analyser les progrès réalisés dans l'UE dans le cadre des critères révisés de Lisbonne. Dans ce contexte, l'AVBS peut être utilisé pour étudier des questions telles que les coûts et les avantages associés au relèvement de l'âge de la retraite.

L'accroissement du nombre d'AVBS est l'un des buts principaux de la politique de santé européenne, étant donné qu'il conduit à une amélioration non seulement de la situation des individus (car une bonne santé et une longue vie sont des objectifs fondamentaux de l'activité humaine) mais qu'il permet également de réduire les niveaux de dépenses de santé publique. Si le nombre d'AVBS augmente plus rapidement que l'espérance de vie, les gens ne vivent pas seulement plus longtemps, ils vivent une plus grande partie de leur vie sans problème de santé.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

L'indicateur structurel «années de vie en bonne santé» mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut encore espérer vivre sans problèmes de santé graves ou modérés ou handicap acquis. L'indicateur AVBS (également appelé «espérance de vie sans incapacité» – EVSI) mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut espérer vivre sans incapacité; en d'autres termes, il s'agit d'un indicateur d'espérance de santé.

Le calcul de l'AVBS comporte deux composantes, à savoir les statistiques de la mortalité et les données sur le handicap ressenti. Les données sur la mortalité proviennent de la base de données démographique d'Eurostat, tandis que celles sur le handicap ressenti sont extraites de l'enquête EU-SILC (statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie).

La mise en place de la question EU-SILC utilisée pour le calcul de l'indicateur AVBS (voir ci-dessous) n'est pas encore pleinement harmonisée, ce qui limite la comparabilité des résultats. De nouvelles lignes directrices concernant cette question ont été fournies en octobre 2007 par Eurostat aux États membres afin d'améliorer la comparabilité des données dans les années à venir. La question EU-SILC posée est la suivante:

Au cours des six derniers mois, dans quelle mesure des problèmes de santé vous ont-ils empêché d'avoir des activités normales? Diriez-vous que vous avez été:

- fortement limité?
- limité?
- pas limité du tout?

Plusieurs problèmes ont été soulevés au niveau national en rapport avec cette question, notamment:

- la période de 6 mois est considérée comme une période de référence et non comme la durée minimum de l'empêchement;
- la question fait référence aux activités quotidiennes de la personne interrogée et non aux activités normales;
- l'utilisation de deux catégories de réponses au lieu de trois (oui/non);

- seules les personnes ayant répondu «oui» à la question précédente dans l'enquête répondent à cette question, et non l'ensemble des personnes.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les valeurs des années de vie en bonne santé à la naissance dans les États membres de l'EU-25 variaient en 2005 entre 48 ans et 68,5 ans pour les hommes et entre 52,2 ans et 70,1 ans pour les femmes, les valeurs les plus basses ayant été enregistrées en Estonie et les plus hautes à Malte. Ce sont les hommes au Danemark, à Malte, en Pologne, en Grèce, en Italie et aux Pays-Bas qui ont le plus de probabilité de passer la plus grande partie de leur vie sans incapacité.

Les femmes pouvaient espérer vivre une période légèrement plus courte de leur vie sans incapacité, bien que leur espérance de vie à la naissance dans son ensemble soit supérieure à celle des hommes. Les pays où les femmes étaient les plus susceptibles de vivre la majeure partie de leur vie sans incapacité étaient essentiellement les mêmes que ceux constatés pour les hommes (à l'exception de la République tchèque et de l'Allemagne).

L'indicateur AVBS est calculé à deux âges: à la naissance et à 65 ans. En ce qui concerne les personnes à l'âge de la retraite, le chiffre le plus élevé pour les hommes et les femmes a été enregistré au Danemark, où les hommes disposeraient de 13,1 années supplémentaires de vie en bonne santé à l'âge de 65 ans et les femmes de 14,1 années. Parmi tous les État membres, c'est en Estonie que les hommes et les femmes âgés de 65 ans ont enregistré l'espérance la plus faible d'années de vie en bonne santé: 3,4 ans dans les deux cas.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Work and health in the European Union – A statistical portrait

Pocketbooks

Health in Europe – Data 1998-2003

Méthodologies et documents de travail

Méthodologie relative au calcul des indicateurs démographiques d'Eurostats

Données Internet

Santé publique

Indicateurs structurels de santé

Tableau 3.1: Années de vie en bonne santé à la naissance

(en années)

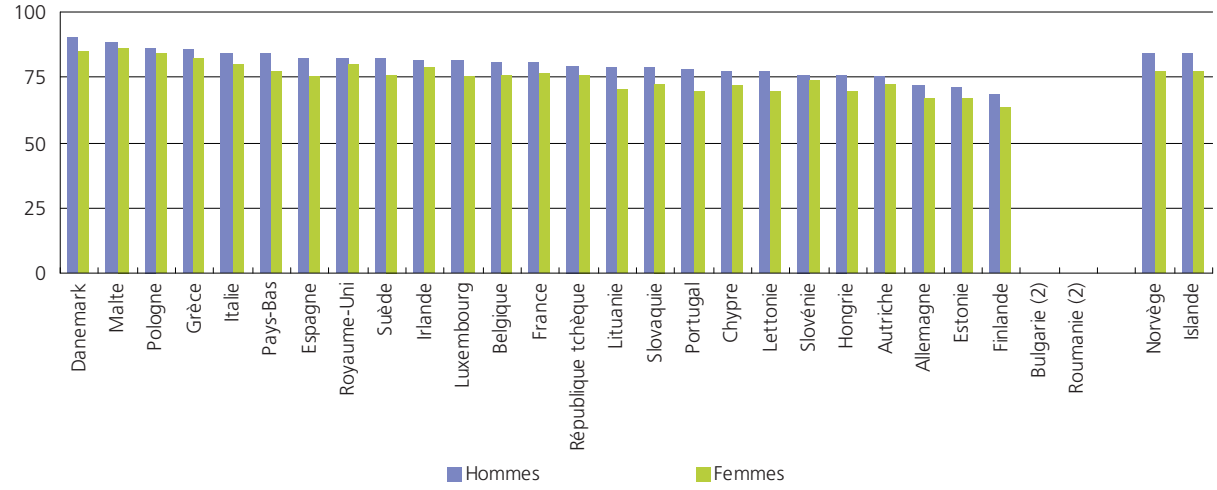
	Hommes		Femmes	
	2004	2005	2004	2005
Belgique	*58,4*	*61,7*	*58,1*	61,9
Bulgarie	:	:	:	:
République tchèque	:	*57,9*	:	*59,9*
Danemark	*68,3*	*68,4*	*68,8*	*68,2*
Allemagne	:	*55,0*	:	*55,1*
Estonie	*49,8*	*48,0*	*53,3*	*52,2*
Irlande	*62,5*	*62,9*	*64,3*	*64,1*
Grèce	*63,7*	*65,7*	*65,2*	*67,2*
Espagne	*62,5*	*63,2*	*62,5*	*63,1*
France	*61,2*	*62,0*	*64,1*	*64,3*
Italie	*67,9*	*65,8*	*70,2*	*67,0*
Chypre	:	*59,5*	:	*57,9*
Lettonie	:	*50,6*	:	*53,1*
Lituanie	:	*51,2*	:	*54,3*
Luxembourg	*59,1*	*62,2*	*60,2*	*62,1*
Hongrie	:	*52,0*	:	*53,9*
Malte	:	*68,5*	:	*70,1*
Pays-Bas	:	*65,0*	:	*63,1*
Autriche	*58,1*	*57,8*	*60,2*	*59,6*
Pologne	:	*61,0*	:	*66,6*
Portugal	*55,1*	*58,4*	*52,0*	*56,7*
Roumanie	:	:	:	:
Slovénie	:	*56,3*	:	*59,9*
Slovaquie	:	*54,9*	:	*56,4*
Finlande	*53,1*	*51,7*	*52,9*	*52,4*
Suède	*62,0*	*64,2*	*60,9*	*63,1*
Royaume-Uni	:	*63,2*	:	*65,0*
Islande	:	66,9	:	64,5
Norvège	*65,5*	65,5	*64,7*	63,6

Source: Eurostat (tsien081 et tsien082)

Les années de vie en bonne santé (AVBS) est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne et de mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Une condition de bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).

Figure 3.1: Années de vie en bonne santé à la naissance, 2005 (1)

(en % de l'espérance de vie totale)



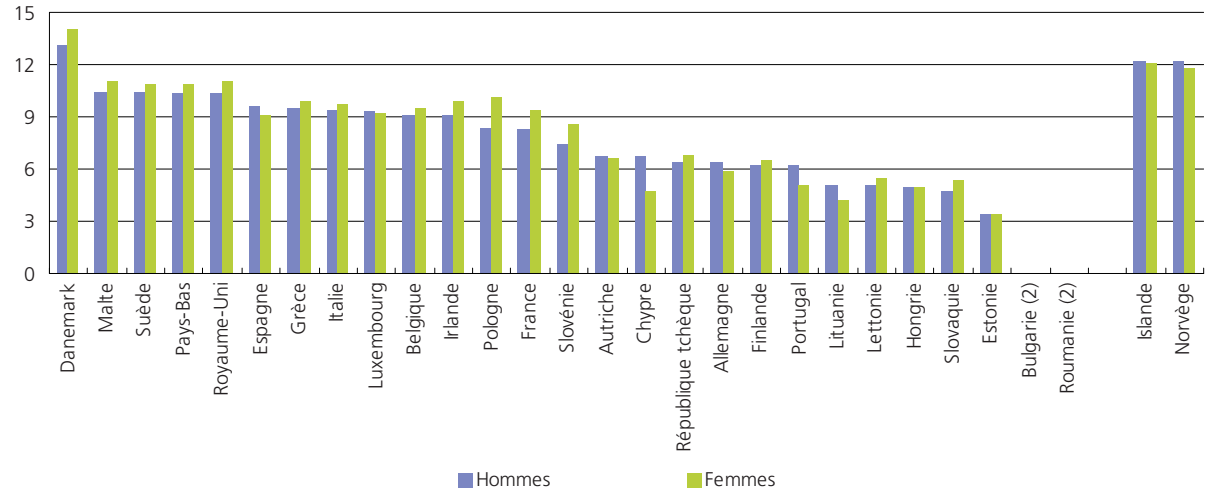
(1) Valeurs provisoires.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00025)

Nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre s'il se trouve tout au long de sa vie dans les conditions de mortalité du moment (quotients de mortalité par âge).

Figure 3.2: Années de vie en bonne santé à 65 ans, 2005 (1)

(en nombre d'années)



(1) Valeurs provisoires.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdph220)

L'indicateur années de vie en bonne santé (AVBS) à l'âge de 65 ans mesure le nombre d'années qu'une personne à la naissance peut s'attendre à vivre en bonne santé. L'AVBS est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne et de mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. Une condition de bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités / l'absence d'incapacités. L'indicateur est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Il est aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI).

3.2 LES PROBLÈMES DE SANTÉ

INTRODUCTION

Selon la direction générale «Santé et protection des consommateurs» (43), la promotion de la santé et certains choix en termes de style de vie peuvent jouer un rôle important dans la réduction des maladies et des décès. En moyenne, les Européens qui disposent d'un meilleur emploi et d'un niveau d'éducation ou de revenus plus élevés sont une meilleure santé et ont une espérance de vie plus longue. Les mesures mises en œuvre pour réduire les inégalités liées à la santé visent à:

- améliorer le niveau de santé de chacun en vue de le rapprocher de celui des individus les plus privilégiés;
- garantir que les besoins de santé des plus défavorisés soient pleinement pris en compte;
- contribuer à une amélioration plus rapide de la santé des personnes se trouvant dans les pays et régions affichant les plus faibles niveaux de santé.

Les problèmes de santé liés aux déterminants de la santé relatifs au mode de vie peuvent être spécifiques à un âge (l'enfance ou la vieillesse), de même qu'ils peuvent résulter de facteurs socio-économiques. La promotion de la santé dans des environnements différents, tels que les écoles, les lieux de travail, les familles ou les quartiers, s'est révélée un moyen efficace de résoudre les problèmes de santé dans les communautés, en s'intéressant à des maladies spécifiques ou des groupes cibles.

Le tabac est la première grande cause évitable de décès dans l'UE, représentant plus d'un demi-million de morts chaque année. La direction générale santé et protection des consommateurs estime que 25 % de tous les décès par cancer et 15 % de la totalité des décès dans l'UE peuvent être attribués au tabac. De plus en plus d'États membres ont adopté une législation sur la consommation de tabac qui impose une limitation ou une interdiction de fumer dans les endroits publics et/ou sur les lieux de travail, en plus d'offrir une protection aux fumeurs passifs. La Commission européenne développe une politique de lutte anti-tabac axée sur:

- des mesures législatives;
- un soutien à l'échelle européenne aux activités de prévention et de cessation du tabagisme;
- l'intégration de la lutte contre le tabagisme dans une toute une série de politiques communautaires (par exemple, les politiques agricole, fiscale ou de développement);
- l'assurance que le rôle de pionnier de la Communauté européenne dans de nombreux domaines de la lutte contre le tabagisme a un impact à l'échelle mondiale.

(43) Pour plus d'informations, voir: http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/healthdeterminants_fr.htm.

L'alimentation est un autre déterminant de la santé, qui, avec le tabac et l'inactivité physique, constitue l'un des principaux déterminants des maladies cardiovasculaires et des cancers. L'obésité est un risque connu, associé à des maladies telles que le diabète, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, les problèmes respiratoires (asthme) et les troubles musculo-squelettiques (arthrite). De nombreux facteurs différents peuvent conduire à l'obésité, notamment une consommation de calories excessive, le manque d'activité physique, une prédisposition génétique ou des désordres du système endocrinien.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les enquêtes santé par interview (ESI) constituent la source d'information utilisée pour décrire l'état de santé et les comportements liés à la santé de la population européenne. Une ESI couvre généralement les thèmes suivants:

- la taille et le poids, qui forment la base de calcul de l'indice de masse corporelle (IMC);
- l'auto-évaluation de l'état de santé;
- les activités qui ont été réduites en raison de problèmes de santé;
- les maladies ou les problèmes de santé de longue durée;
- le comportement tabagique;
- la consommation d'alcool.

Les indicateurs sont exprimés en pourcentages de cohortes de population sur la base de variables de fond couvrant le sexe, l'âge, l'occupation et le niveau d'étude. Il convient de noter que les informations de cette publication proviennent d'enquêtes nationales non harmonisées et que les États membres ont par la suite été invités à harmoniser les données selon un ensemble de lignes directrices communes. Les États membres ont travaillé de concert sur une enquête européenne harmonisée (EHIS) qui est, à l'heure où nous écrivons, en cours de mise en œuvre (2007-2008).

L'indice de masse corporelle (IMC) constitue une mesure du poids d'une personne par rapport à sa taille, qui correspond relativement bien à la teneur en graisse de l'organisme. L'IMC est reconnu comme le meilleur indicateur de l'obésité chez les adultes lorsque seules les données sur le poids et la taille sont disponibles. Il est calculé en divisant le poids corporel (exprimé en kilogrammes) par la taille (exprimée en mètres) au carré. Les subdivisions suivantes sont utilisées pour classer l'IMC en quatre catégories:

- < 18,5: maigreur;
- >= 18,5 et < 25: poids normal;
- >= 25 et < 30: surcharge pondérale;
- >= 30: obésité.

Il convient de noter que l'IMC peut ne pas convenir comme mesure pour les enfants.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'obésité représente un grave problème de santé publique car elle augmente le risque de décès et d'invalidité. Elle peut être associée principalement à de mauvaises habitudes alimentaires et à un manque d'activité physique. Les taux d'obésité ont augmenté considérablement dans la plupart des États membres ces dix dernières années. Près de la moitié de la population de l'UE était en surcharge pondérale en 2003, une proportion qui a atteint 61 % en Angleterre et 59,7 % en Allemagne, tandis que l'Italie et la France étaient les seuls États membres à déclarer que moins de 40 % de leur population était en surcharge pondérale ou obèse.

La proportion de fumeurs réguliers était proche de 50 % de la population masculine en Lettonie et en Estonie en 2003. La Suède (16,5 %) et la Finlande (21,6 %) ont enregistré les plus faibles proportions d'hommes fumeurs. Les taux de tabagisme régulier étaient moins élevés chez les femmes (par rapport aux hommes) dans tous les États membres, à l'exception de la Suède, où la proportion de fumeuses régulières est légèrement plus élevée. L'Autriche et le Danemark ont enregistré la plus forte incidence de tabagisme régulier chez les femmes, à un peu plus de 30 % de la population féminine, tandis que le Portugal (6,8 %) était le seul État membre où la proportion de fumeuses régulières était inférieure à 10 %. Les écarts absolus les plus importants entre les hommes et les femmes en termes d'habitudes tabagiques ont été enregistrés dans les pays baltes, où la proportion d'hommes fumant régulièrement était plus de 30 points supérieure à celle des femmes. En termes relatifs, quatre fois plus d'hommes (que de femmes) fumaient régulièrement au Portugal, tandis qu'entre trois et quatre fois plus d'hommes fumaient régulièrement à Chypre, en Lituanie, en Roumanie et en Lettonie.

Les comportements tabagiques en Europe semblent avoir beaucoup évolué entre les hommes et les femmes.

La différence entre la proportion de fumeurs et de fumeuses était moindre chez les 15-24 ans. Les jeunes femmes en Suède et au Royaume-Uni avaient plus tendance à fumer que les jeunes hommes. En outre, dans la majorité des États membres, la proportion de jeunes fumeuses était souvent supérieure à celle de l'ensemble des femmes. C'était notamment le cas au Royaume-Uni, en Espagne, en Irlande et en Allemagne.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Work and health in the European Union – A statistical portrait

Pocketbooks

Health in Europe – Data 1998-2003

Méthodologies et documents de travail

Health Interview Surveys – guidelines for the collection of data on 18 HIS items
Statistical analysis on health-related longitudinal data from the ECHP
Guidelines for the development and criteria for the adoption of health survey instruments

Données Internet

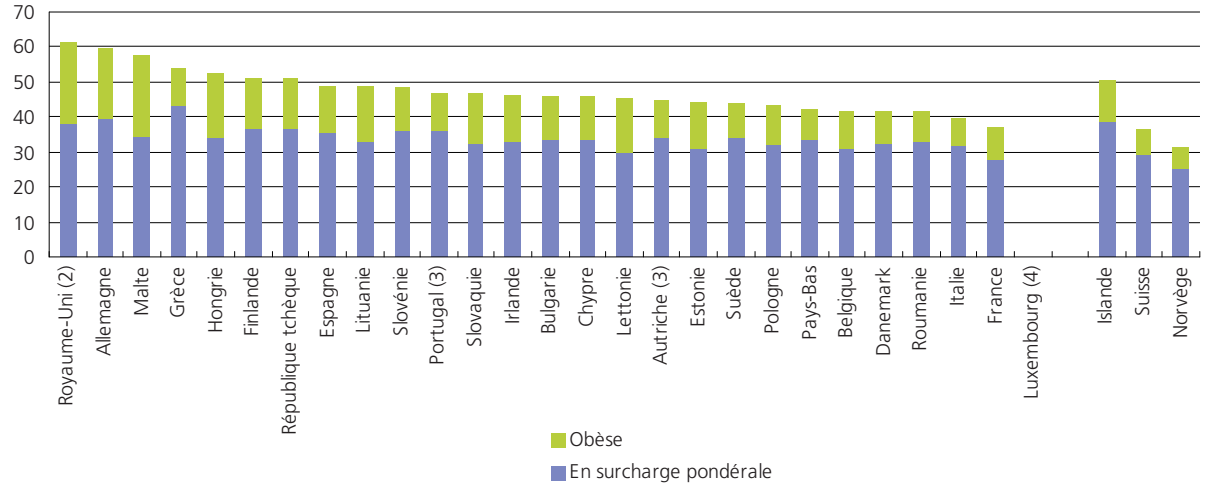
Santé publique

Etat de santé: indicateurs d'enquêtes (SILC, HIS, LFS)

État de santé: indicateurs des enquêtes de santé nationaux (HIS, exercice 2004: période 1999-2003)

Figure 3.3: Personnes en surcharge pondérale, 2003 (1)

(en % de la population totale)

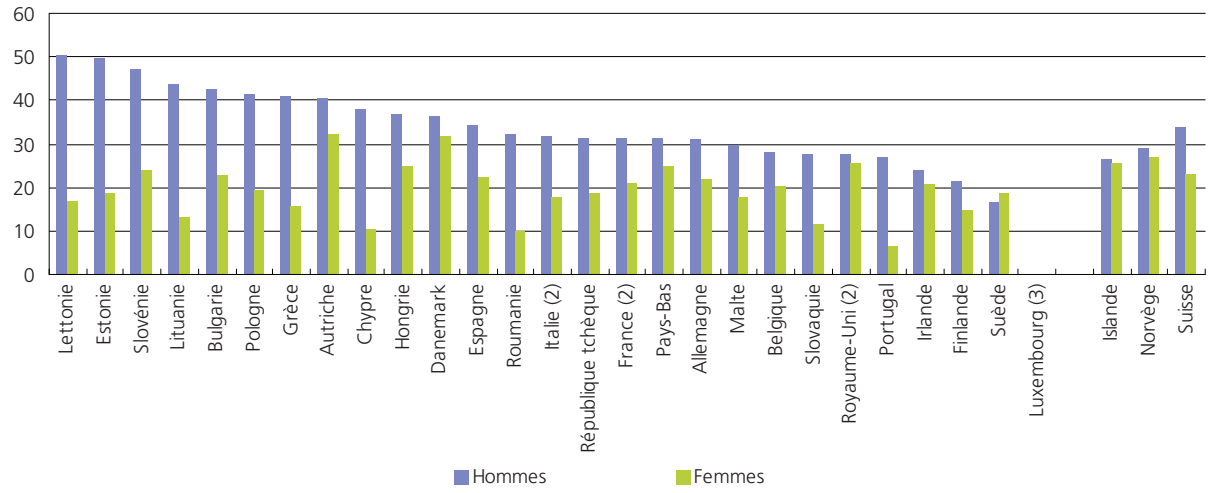


(1) Données nationales issues d'une enquête par interview sur la santé, 1996-2003 en fonction du pays.
(2) Uniquement l'Angleterre.
(3) Données du panel communautaire des ménages, 2001.
(4) Non disponible.

Source: Eurostat (hlth_ls_bmia)

Figure 3.4: Fumeurs réguliers, 2003 (1)

(en % de la population masculine/féminine)



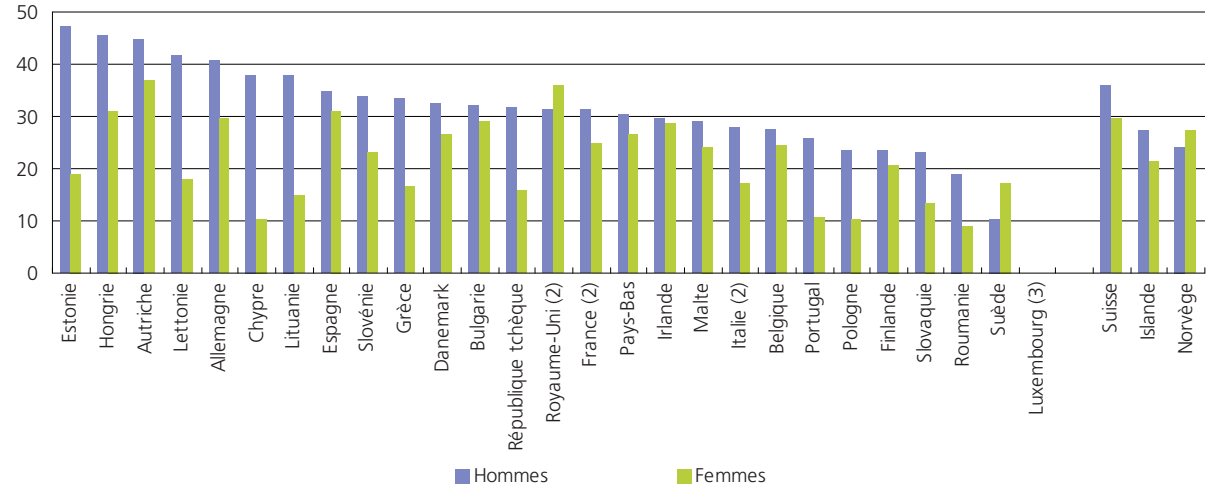
(1) Données nationales issues d'une enquête par interview sur la santé, 1996-2003 en fonction du pays.
(2) Aucune distinction n'est faite entre la consommation régulière et occasionnelle de tabac.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00169)

L'usage de tabac reste l'une des principales causes évitables de décès et de maladies dans notre société. C'est un facteur de risque majeur pour les maladies du coeur et des vaisseaux sanguins, les bronchites chroniques et l'emphysème, les cancers du poumon et d'autres maladies. L'indicateur est défini comme le nombre actuel de consommateurs de tabac parmi la population, exprimé en pourcentage de la population. Une personne est un fumeur actuel si elle déclare fumer du tabac quotidiennement ou occasionnellement. Les données sont collectées à partir d'Enquêtes de Santé par Interview (HIS) non harmonisées, une post-harmonisation est demandée aux pays selon des directives d'Eurostat. Les années de collecte des données HIS sont différentes selon les pays pour la période couvrant 1996-2003.

Figure 3.5: Fumeurs réguliers chez les 15-24 ans, 2003 (1)

(en % de la population masculine/féminine âgée de 15 à 24 ans)

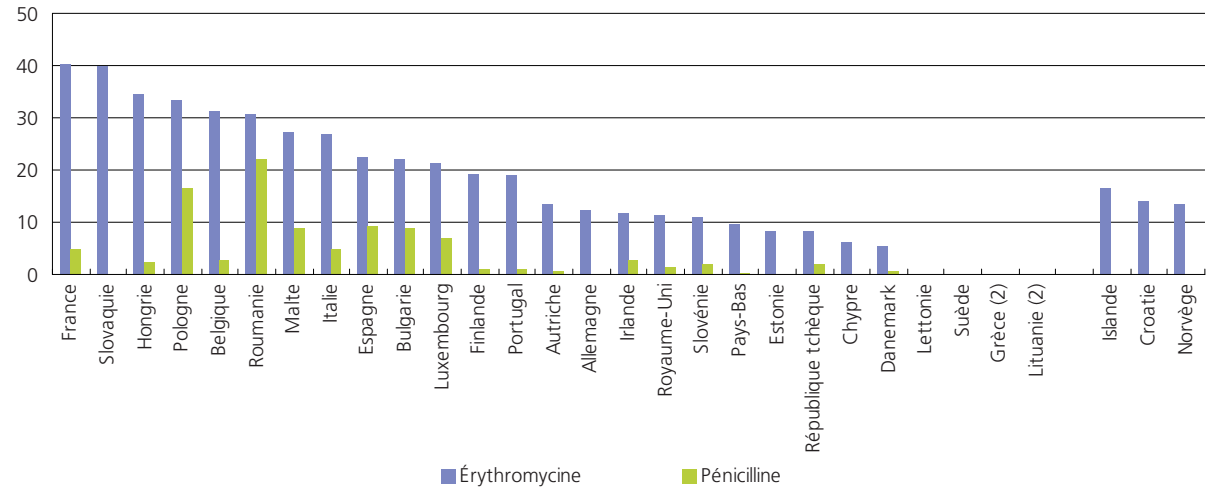


(1) Données nationales issues d'une enquête par interview sur la santé, 1996-2003 en fonction du pays.
(2) Aucune distinction entre la consommation régulière et la consommation occasionnelle de tabac.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00170)

Figure 3.6: Résistance aux antibiotiques, 2005 (1)

(% de streptococcus pneumoniae isolés présentant une résistance à l'érythromycine ou à la pénicilline)



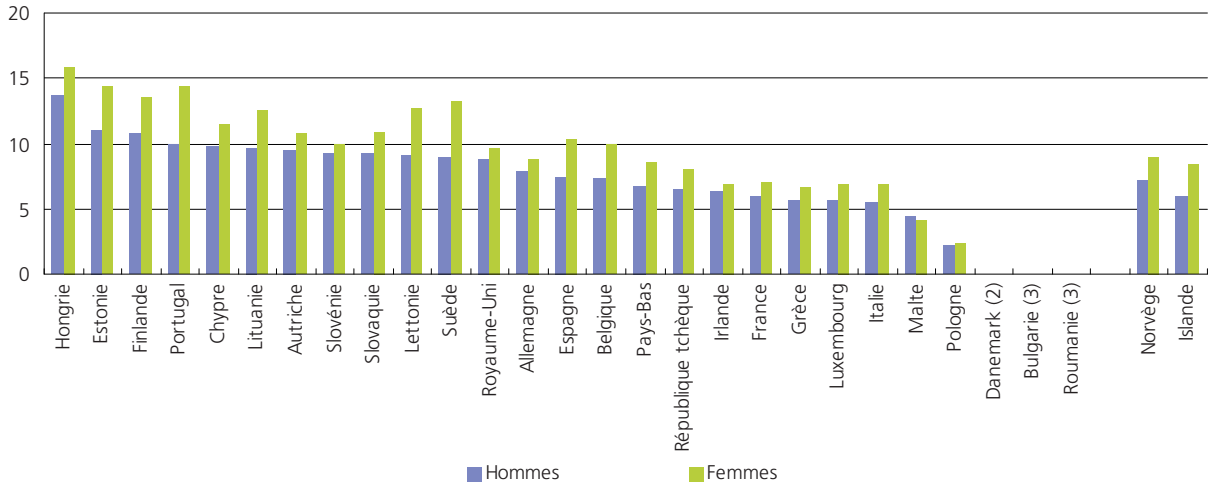
(1) Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Estonie, Lettonie, Malte, Suède, Croatie et Norvège, valeurs provisoires pour 2006.
(2) Non disponible.

Source: direction générale santé et protection des consommateurs, projet EARSS (système de surveillance de la résistance aux antimicrobiens)

L'indicateur montre les tendances de résistance à l'érythromycine ou à la pénicilline parmi des souches invasives de Streptococcus pneumoniae, la cause la plus importante d'infection de l'appareil respiratoire inférieur (tel que la pneumonie) chez les adultes et les enfants. En moyenne, environ 62,4% de la population des pays couverts par l'indicateur sont considérés pour le calcul.

Figure 3.7: Personnes fortement limitées dans leurs activités normales en raison de problèmes de santé au cours des 6 derniers mois, 2005 (1)

(en % de la population masculine/féminine âgée de 15 ans et plus)



(1) Valeurs provisoires.
(2) Aucune distinction entre les personnes fortement limitées et les personnes limitées.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00030)

Statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) comporte plusieurs questions sur la santé, notamment une question générale relative aux restrictions sur les activités quotidiennes causées par un problème de santé. Par conséquent, même si cette question ne mesure pas exactement les niveaux d'invalidité de la population, elle offre néanmoins une vue d'ensemble de la situation concernant les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne et les besoins éventuels d'assistance aux yeux de la population.

3.3 LES SOINS DE SANTÉ

INTRODUCTION

La plupart des Européens reconnaissent que l'accès universel aux soins de santé est une nécessité fondamentale car le coût des traitements médicaux modernes les rend souvent inabordables pour l'individu moyen. Les prestations des systèmes de santé varient considérablement selon les États membres, bien que l'utilisation des services publics (services de santé nationaux ou régionaux) et de l'assurance maladie complète soit généralisée. Les régimes d'assurance maladie couvrent généralement l'ensemble des résidents. Néanmoins une part croissante d'individus choisit d'adhérer à des régimes d'assurance privés (souvent en plus du service de santé national).

La réglementation publique du secteur de la santé est une tâche complexe car le marché des soins de santé est caractérisé par de nombreuses imperfections. Les États membres cherchent généralement à équilibrer l'utilisation efficace des ressources en garantissant un accès universel aux prestations de soins de santé. Il est impossible d'apporter une réponse simple à la question de savoir quel budget chaque pays devrait consacrer aux soins de santé, puisque les États membres supportent chacun une charge de morbidité différente et que leurs populations ont des attentes différentes concernant les services que doivent proposer leurs systèmes de santé nationaux. En effet, le budget nécessaire au financement d'un système de santé dépend d'un grand nombre de variables, la plus évidente étant la charge de morbidité nécessitant un traitement, bien qu'il soit impossible d'établir une relation linéaire simple entre la charge de morbidité et le besoin en ressources, étant donné que certaines affections peuvent être traitées simplement et à bas prix alors que d'autres peuvent exiger un traitement complexe et coûteux.

Les principaux consommateurs de soins de santé sont les personnes âgées, une part de la population européenne dont la croissance est rapide, en partie en raison de la cohorte du baby-boom qui atteint l'âge de la vieillesse, mais aussi de l'augmentation constante de l'espérance de vie. L'augmentation probable du nombre de personnes âgées contribuera sans doute à une hausse de la demande en prestations de soins de santé dans les années à venir, tandis que les avancées médicales devraient également déboucher sur la mise en place de traitements plus nombreux et de meilleure qualité. La demande en soins de santé devrait également progresser dans les années à venir en ce qui concerne les soins de longue durée (centres de soins spécialisés ou de convalescence). En outre, de plus en plus de patients traversent les frontières pour se faire soigner, afin d'éviter les listes d'attente ou pour consulter un spécialiste qui n'est peut-être disponible qu'à l'étranger. L'UE s'efforce de veiller à ce que les patients transfrontaliers aient accès à des soins de santé partout dans l'Union.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les informations relatives aux soins de santé peuvent être divisées en deux grands groupes de données: les données sur les soins de santé relatives aux ressources humaines et techniques et les données relatives aux résultats qui portent essentiellement sur les patients hospitalisés et le traitement qu'ils reçoivent.

Les données sur les soins de santé relatives aux ressources et aux patients sont dans une large mesure basées sur des sources administratives. Elles varient en fonction des pays et, de manière générale, elles reflètent l'organisation nationale des soins de santé. À ce titre, les informations recueillies peuvent ne pas être totalement comparables.

Les données sur le personnel soignant, c'est-à-dire les ressources humaines disponibles pour dispenser les services de soins de santé, sont fournies indépendamment du secteur d'emploi (c'est-à-dire que le personnel est soit indépendant, soit employé par un hôpital ou par un autre prestataire de soins de santé). Ces statistiques couvrent les professionnels de la santé tels que les médecins, les dentistes, les infirmières, les pharmaciens et les physiothérapeutes. Dans le contexte d'une comparaison des services de santé entre les États membres, Eurostat privilégie le concept de «professionnels en exercice», qui décrit le mieux la disponibilité des ressources de soins de santé.

La collecte des données relatives aux résultats porte essentiellement sur les patients hospitalisés et couvre l'interaction entre les patients et les systèmes de santé, à savoir le traitement reçu. Les données dans ce domaine sont disponibles pour une série d'indicateurs, notamment les sorties des patients hospitalisés et en traitement ambulatoire par âge, sexe et (groupes de) maladies spécifiques, la durée moyenne du séjour des patients hospitalisés ou les interventions médicales réalisées dans les hôpitaux. Le nombre de sorties est le moyen le plus souvent utilisé pour évaluer l'utilisation des services hospitaliers. On utilise les sorties, plutôt que les admissions, car les dossiers médicaux de l'hôpital pour les soins hospitaliers reposent sur des informations collectées au moment de la sortie. La sortie d'hôpital est la procédure officielle qui permet à un patient de quitter un hôpital à la suite d'une intervention ou d'un traitement médical. Il y a sortie d'hôpital à chaque fois qu'un patient quitte cette structure à la fin de son traitement, contre avis médical, en raison de son transfert vers un autre établissement de soins ou pour cause de décès; il convient d'ajouter les nouveau-nés en bonne santé.

Les données sur les soins de santé présentées dans ce chapitre font référence aux chiffres absolus et aux taux de densité qui décrivent les ressources disponibles ou la fréquence des services fournis, exprimés en taux standardisés à la population pour 100 000 habitants.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les dépenses de santé – définies ici comme étant les dépenses consacrées à la maladie/aux soins de santé selon le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) – représentaient 7,4 % du PIB de l'EU-25 en 2004. Ces dépenses couvrent d'une part, les prestations en espèces qui remplacent, en partie ou en totalité, la perte de revenus occasionnée pendant une incapacité de travail temporaire due à une maladie ou un accident, d'autre part, les soins médicaux fournis dans le cadre de la protection sociale, en vue de maintenir, de recouvrer ou d'améliorer la santé. Parmi les États membres, les dépenses de santé ont atteint plus de 8 % du PIB en France, aux Pays-Bas et en Suède, tandis qu'elles étaient inférieures à 4 % en Lettonie, en Lituanie ou en Pologne.

En 2005, l'EU-27 comptait une moyenne de 590 lits d'hôpital pour 100 000 habitants, contre 695 lits en 1997 (soit une diminution totale de 15 %). Cette baisse peut s'expliquer par l'utilisation plus efficace des ressources, grâce au nombre croissant d'opérations pouvant être réalisées en traitement ambulatoire et à la diminution de la durée des séjours postopératoires.

La Lituanie (104) et la Belgique (400) comptaient le plus grand nombre de médecins pour 100 000 habitants en 2005; il convient de noter que les données pour la Lituanie font référence à des médecins professionnellement actifs et non à des médecins praticiens et qu'elles sont donc surévaluées. À l'autre extrémité, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie, la Finlande, le Royaume-Uni et l'ancienne république yougoslave de Macédoine comptaient en moyenne moins de 250 médecins praticiens pour 100 000 habitants.

SOURCES

Pocketbooks

Health in Europe – Data 1998-2003

Données Internet

Santé publique

Systèmes de soins de santé: ressources et patients (sauf données relatives aux dépenses)

- Personnel de soins de santé
- Équipements de soins de santé
- Patients hospitalisés

Tableau 3.2: Indicateurs en matière de soins de santé

(pour 100 000 habitants)

	Médecins praticiens		Lits d'hôpital		Sorties de patients hospitalisés (sauf nouveau-nés en bonne santé)	
	1995	2005	1995	2005	2000	2005
EU-27 (1)	:	:	694,8	590,4	:	:
Belgique	344,6	399,5	741,8	744,8	16 252	16 084
Bulgarie (2, 3)	344,9	365,3	1 034,1	611,6	14 456	20 857
République tchèque	299,8	354,9	938,7	850,3	:	23 030
Danemark (1, 4)	250,0	308,4	459,8	398,0	16 316	15 936
Allemagne	307,0	341,2	969,8	846,4	19 586	:
Estonie (5)	307,4	319,3	804,1	548,4	19 826	18 544
Irlande (6)	210,2	352,3	699,6	559,6	13 805	13 505
Grèce	393,0	:	518,5	:	:	:
Espagne	268,2	379,9	394,7	339,0	11 243	10 780
France (7, 8)	322,6	338,6	894,1	742,5	18 397	16 445
Italie (7, 9)	385,9	383,2	622,1	400,9	:	14 928
Chypre	220,2	257,8	451,9	380,0	6 795	6 617
Lettonie	277,8	291,5	1 099,3	766,4	:	:
Lituanie (7)	404,5	401,1	1 083,0	814,7	23 454	22 411
Luxembourg (10)	204,4	327,7	1 095,8	644,3	18 481	17 242
Hongrie	302,8	278,4	909,1	786,2	:	:
Malte (6, 9, 11)	247,4	349,4	544,9	743,7	:	6 871
Pays-Bas	186,1	:	528,0	437,2	:	10 135
Autriche (10)	265,7	346,7	755,1	770,9	:	26 809
Pologne	231,8	213,6	768,7	652,2	:	17 955
Portugal (2, 10)	253,8	267,8	392,4	365,1	:	:
Roumanie	181,2	217,4	783,0	661,8	:	:
Slovénie (10)	:	229,9	573,6	483,9	:	15 358
Slovaquie (5)	291,5	303,7	829,4	677,1	19 876	19 124
Finlande (9)	207,3	244,5	801,0	704,2	:	20 514
Suède (5)	288,2	348,1	609,0	:	15 272	14 751
Royaume-Uni (1, 5)	:	235,6	433,4	388,7	:	13 064
Croatie	203,6	:	407,3	545,0	12 710	13 307
ARY de Macédoine (3, 7)	230,7	245,2	543,9	470,2	9 444	9 881
Turquie (2)	:	:	246,5	241,2	:	:
Islande	303,0	368,1	910,9	:	17 085	16 084
Norvège	279,3	362,8	407,3	405,9	15 409	17 424
Suisse	175,6	:	700,8	555,6	:	15 656

(1) 1997 au lieu de 1995 pour les lits d'hôpital.
(2) 2004 au lieu de 2005 pour les lits d'hôpital.
(3) Inclut les nouveau-nés en bonne santé dans les sorties de patients hospitalisés.
(4) 2003 au lieu de 2005 pour les lits d'hôpital.
(5) 2003 au lieu de 2005 pour les sorties d'hôpital.
(6) Médecins habilités à exercer.
(7) Médecins professionnellement actifs.
(8) France métropolitaine pour les lits d'hôpital.
(9) 2004 au lieu de 2005 pour les sorties d'hôpital.
(10) 2004 au lieu de 2005 pour les médecins praticiens.
(11) 1997 au lieu de 1995 pour les médecins praticiens.

Source: Eurostat (tps00044, tps00046 et hlth_co_disch2)

Les médecins peuvent être répertoriés comme agréés, économiquement actifs ou pratiquants. Des données pour deux concepts ou plus sont disponibles dans la majorité des États membres. Les médecins pratiquants sont ceux qui voient leurs patients dans un hôpital, dans leur cabinet ou dans tout autre lieu.

Lits destinés aux patients officiellement admis (ou hospitalisés) dans une institution pour recevoir un traitement et/ou des soins et qui séjournent au moins une nuit à l'hôpital ou dans une autre institution dispensant des soins cliniques. Les soins cliniques sont dispensés dans des hôpitaux, dans d'autres infrastructures de soins spécialisées ou dans des établissements qui sont classés en fonction du type de soins ambulatoires proposés, mais qui dispensent des soins cliniques comme activité secondaire.

Tableau 3.3: Lits d'hôpital

(pour 100 000 habitants)

	Lits d'hôpital en soins curatifs			Lits dans les hôpitaux psychiatriques		
	1995	2000	2005	1995	2000	2005
EU-27 (1)	487,2	450,7	406,3	78,0	69,4	60,4
Belgique	503,3	472,6	441,1	195,3	259,5	250,8
Bulgarie (2)	:	583,1	469,0	88,7	63,8	64,4
République tchèque	728,7	609,6	568,6	100,8	98,0	96,2
Danemark (1, 3)	380,2	349,5	327,8	79,6	75,6	70,2
Allemagne	744,5	680,3	634,9	:	:	:
Estonie	638,8	528,1	382,2	102,4	75,3	53,8
Irlande	306,3	281,1	279,8	185,4	142,1	96,7
Grèce	389,7	387,3	:	110,4	100,7	:
Espagne	303,9	287,2	259,9	60,3	52,6	44,5
France (4)	460,8	416,0	372,1	139,0	110,9	95,2
Italie	552,6	407,0	331,7	48,2	14,8	13,3
Chypre	366,4	370,4	349,1	85,5	46,5	31,0
Lettonie	903,9	609,0	531,8	195,4	165,1	136,7
Lituanie	871,4	625,0	529,9	130,6	120,9	103,7
Luxembourg (5)	618,8	572,2	549,4	129,9	84,9	:
Hongrie	627,3	563,7	552,0	51,1	100,2	39,4
Malte (1)	387,7	372,7	280,4	178,1	171,5	170,4
Pays-Bas	331,7	306,5	287,6	171,3	163,8	131,0
Autriche	665,4	628,7	606,6	81,7	62,1	61,7
Pologne	576,4	509,9	463,2	84,3	73,4	67,4
Portugal (6)	:	:	:	71,8	66,2	63,4
Roumanie	569,2	551,5	456,3	90,7	83,6	79,7
Slovénie	475,4	446,1	388,2	80,1	76,7	73,7
Slovaquie (7)	620,5	566,5	501,1	91,8	93,4	83,5
Finlande	295,8	241,2	223,7	126,0	102,9	93,1
Suède	304,5	245,2	:	95,0	62,8	:
Royaume-Uni (1)	321,0	315,0	309,7	103,0	90,9	73,7
Croatie	390,0	378,1	340,2	103,0	102,8	94,4
ARY de Macédoine	354,2	329,8	312,6	77,9	70,9	60,7
Turquie (2)	190,6	218,0	231,1	13,1	12,4	12,1
Islande	375,7	:	:	118,0	:	:
Norvège	334,2	311,4	292,4	73,0	69,4	100,2
Suisse	551,4	412,3	365,9	138,0	119,9	106,1

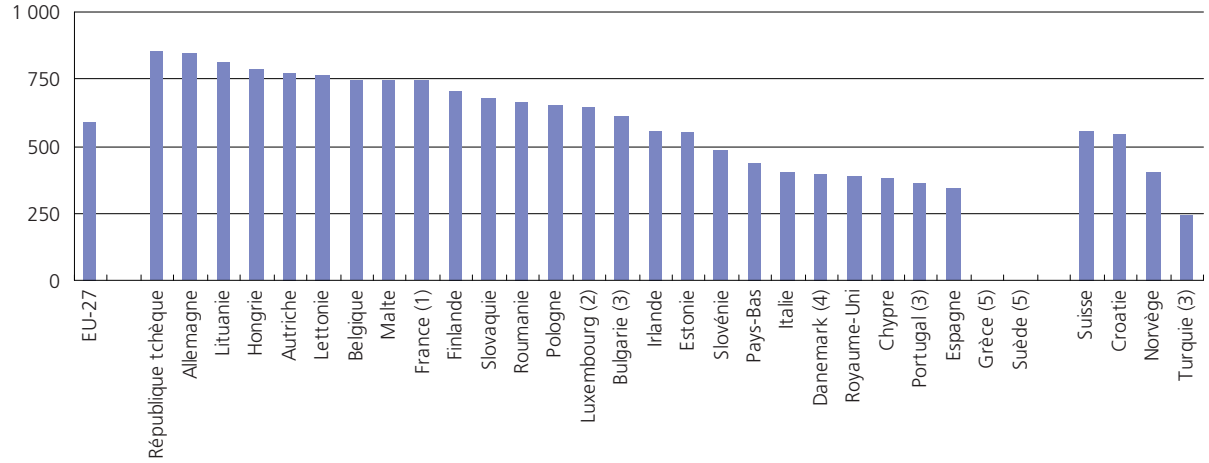
(1) 1997 au lieu de 1995.
(2) 2004 au lieu de 2005.
(3) 2003 au lieu de 2005.
(4) France métropolitaine.
(6) 2003 au lieu de 2005 pour les lits dans les hôpitaux psychiatriques.
(7) 1996 au lieu de 1995.

Source: Eurostat (tps00168 et tps00047)

Les lits d'hôpital fournissent des informations sur les capacités de soins de santé, c'est-à-dire sur le nombre maximum de patients pouvant être soignés par les hôpitaux. Les lits de soins curatifs (ou de soins aigus) dans les hôpitaux sont des lits qui sont disponibles pour les soins curatifs. Ces lits sont un sous-groupe du total des lits d'hôpital qui sont définis comme tous les lits qui sont régulièrement entretenus et dotés de personnel et immédiatement disponibles pour les soins des patients admis; à la fois les lits occupés et inoccupés sont couverts. Les hôpitaux sont définis selon la classification des prestataires de soins de santé du système de comptes de la santé (SCS) ; tous les hôpitaux publics et privés devraient être couverts.

Figure 3.8: Lits d'hôpital, 2005

(pour 100 000 habitants)

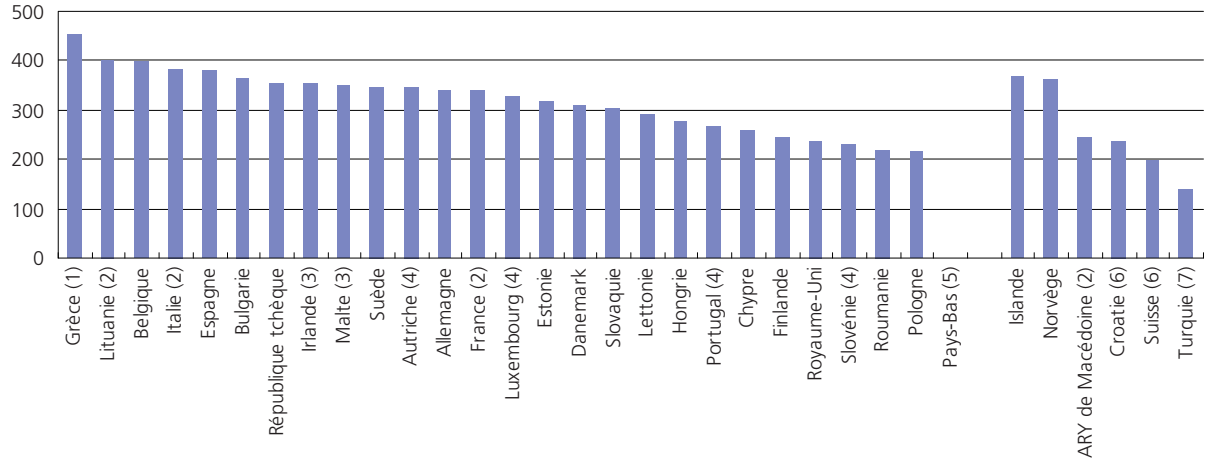


(1) France métropolitaine.
(2) 2002.
(3) 2004.
(4) 2003.
(5) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00046)

Figure 3.9: Nombre de médecins praticiens, 2005

(pour 100 000 habitants)



(1) 2001.
(2) Médecins professionnellement actifs.
(3) Médecins habilités à exercer.
(4) 2004.
(5) Non disponible.
(6) 2002.
(7) 2003.

Source: Eurostat (tps00044)

Tableau 3.4: Sorties d'hôpital par diagnostic (ISHMT - Liste résumée internationale pour la mise en tableaux de la morbidité hospitalière), 2005

(pour 100 000 habitants)

	Tumeurs (cancers)	Maladies de l'appareil circulatoire	Maladies de l'appareil digestif	Maladies de l'appareil respiratoire	Lésion, intoxication et autres conséquences de causes extérieures	Grossesse, accouchement et puerpéralité
Belgique	1 244	2 135	1 698	1 441	1 634	1 362
Bulgarie	1 715	3 003	1 637	3 180	1 317	1 949
République tchèque	2 061	3 703	2 079	1 598	1 956	1 512
Danemark (1)	1 563	2 228	1 378	1 424	1 552	1 281
Allemagne (2)	2 270	3 300	2 079	1 258	1 987	1 179
Estonie	1 572	3 243	1 624	2 025	1 191	1 832
Irlande	869	1 255	1 230	1 401	1 370	2 422
Grèce	:	:	:	:	:	:
Espagne	916	1 339	1 270	1 147	898	1 386
France	1 277	1 973	1 697	1 005	1 461	1 567
Italie (3)	1 331	2 481	1 462	1 144	1 324	1 336
Chypre	428	780	684	657	861	435
Lettonie	:	:	:	:	:	:
Lituanie	1 648	4 475	1 943	2 404	1 982	1 671
Luxembourg	1 744	2 275	1 665	1 436	1 263	1 330
Hongrie	:	:	:	:	:	:
Malte	183	694	592	541	580	972
Pays-Bas	997	1 528	916	731	848	858
Autriche	2 779	3 696	2 439	1 796	2 853	1 353
Pologne	1 908	3 024	1 766	1 557	1 615	1 577
Portugal	:	:	:	:	:	:
Roumanie	1 275	2 588	2 071	2 785	1 279	1 697
Slovénie	1 791	1 863	1 377	1 265	1 515	1 242
Slovaquie	1 764	3 054	1 889	1 660	1 586	1 631
Finlande (3)	1 859	3 229	1 517	1 616	1 972	1 335
Suède (1)	1 465	2 442	1 183	957	1 396	1 249
Royaume-Uni (1)	1 032	1 452	1 177	1 197	1 238	1 349
Croatie	1 828	1 849	1 179	1 147	1 042	223
ARY de Macédoine	1 164	1 554	1 039	1 424	579	754
Islande	1 394	1 825	1 347	980	1 020	2 114
Norvège	1 795	2 467	1 238	1 531	1 854	1 487
Suisse	1 124	1 735	1 353	869	1 846	1 182

(1) 2003.
(2) 2002.
(3) 2004.

Source: Eurostat (hlth_co_disch2)

Tableau 3.5: Sorties d'hôpital par diagnostic (ISHMT - liste résumée internationale pour la mise en tableaux de la morbidité hospitalière), durée moyenne du séjour, 2005

(en jours)

	Tumeurs (cancers)	Maladies de l'appareil circulatoire	Maladies de l'appareil digestif	Maladies de l'appareil respiratoire	Lésion, intoxication et autres conséquences de causes extérieures	Grossesse, accouchement et puerpéralité
Belgique	9,4	8,4	6,1	8,4	8,5	5,0
Bulgarie	7,9	7,6	6,4	8,5	6,6	4,8
République tchèque	9,4	12,6	7,1	9,1	9,2	5,6
Danemark (1)	7,1	6,6	5,3	5,6	5,9	3,8
Allemagne (2)	10,0	10,0	8,3	8,5	9,5	5,5
Estonie	8,0	10,6	5,2	5,0	8,8	3,1
Irlande	11,8	10,5	6,4	6,9	5,6	3,0
Grèce	:	:	:	:	:	:
Espagne	9,8	8,5	6,0	7,4	8,5	3,2
France	7,8	7,1	5,3	7,1	5,8	4,9
Italie (3)	9,7	8,7	6,8	8,1	7,8	4,0
Chypre	9,1	6,0	5,3	5,0	5,3	5,3
Lettonie	:	:	:	:	:	:
Lituanie	10,8	12,9	6,8	8,1	8,3	4,9
Luxembourg	8,9	7,9	5,9	6,0	7,7	4,8
Hongrie	:	:	:	:	:	:
Malte	9,3	6,9	4,0	5,0	7,5	3,6
Pays-Bas	8,5	7,8	6,8	7,6	7,7	3,8
Autriche	7,9	11,1	7,1	8,1	8,8	5,5
Pologne	6,6	7,9	5,8	8,1	5,3	5,1
Portugal	:	:	:	:	:	:
Roumanie	7,7	8,5	6,9	7,5	6,5	5,4
Slovénie	8,0	8,8	6,4	7,5	7,2	4,7
Slovaquie	9,1	9,0	6,5	8,2	7,1	5,8
Finlande (3)	8,7	14,9	6,0	14,2	10,9	3,8
Suède (1)	8,1	6,8	5,0	5,5	6,3	3,2
Royaume-Uni (1)	9,3	11,5	6,8	8,0	8,8	2,8
Croatie	10,4	10,9	9,0	9,6	9,1	8,3
ARY de Macédoine	8,5	10,9	6,3	8,2	9,1	4,4
Islande	7,2	6,4	4,0	6,2	6,4	2,4
Norvège	7,2	5,4	4,9	6,1	4,8	3,7
Suisse	10,6	9,3	7,4	8,8	8,0	6,1

(1) 2003.
(2) 2002.
(3) 2004.

Source: Eurostat (hlth_co_inpst)

3.4 LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

INTRODUCTION

Une large proportion de la population passe 8 heures par jour et 5 jours par semaine au travail. Bien qu'il existe de nombreuses études concernant les avantages du travail comme source de revenus (pour l'individu et pour l'entreprise), force est de constater le peu d'intérêt suscité jusqu'à récemment par les effets négatifs du travail sur la santé humaine et publique, en d'autres termes les coûts et pas uniquement les avantages du travail.

La santé au travail ne se limite pas aux accidents ou aux maladies professionnelles mais concerne également les bien-être physique, moral et social (problèmes comme l'intimidation ou la violence sur le lieu de travail), considérés comme des facteurs tout particulièrement importants pour la qualité du travail et la productivité de la main-d'œuvre. Une politique de santé et de sécurité n'est dès lors pas seulement cruciale pour garantir le bien-être des travailleurs européens; c'est également une question déterminante pour la compétitivité.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les statistiques européennes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles répondent aux exigences formulées dans la stratégie communautaire en matière de santé et de sécurité au travail 2002-06, ainsi que dans la nouvelle stratégie pour 2007-2012 (44). Les données harmonisées sur les accidents du travail sont recueillies dans le cadre des statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT). La méthodologie SEAT est conforme à la résolution du Bureau international du travail (BIT) de 1998 concernant les «statistiques des lésions professionnelles résultant des accidents du travail».

Les sources nationales sont généralement des déclarations d'accidents du travail déposées auprès des systèmes d'assurance-maladie publics (sécurité sociale) ou privés, ou bien auprès d'autres autorités nationales concernées. Les données sont le plus souvent présentées sous forme de nombres ou de taux d'incidence. Les taux d'incidence sont calculés de la manière suivante: (nombre d'accidents du travail (ou d'accidents mortels) / nombre de personnes au travail dans la population de référence) x 100 000.

(44) Résolution 2002/C 161/01 du Conseil du 3 juin 2002 concernant une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail (2002–06) (JO C 161, 5.7.2002, p. 1); pour plus d'informations, voir: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2002/c_161/c_16120020705fr00010004.pdf. Résolution 2007/C 145/01 du Conseil du 25 juin 2007 sur une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail (2007–2012) (JO C 145, 30.6.2007, p.1); pour de plus amples informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/c_145/c_14520070630fr00010004.pdf.

Les données relatives aux accidents du travail font référence aux accidents occasionnant plus de trois jours d'arrêt de travail. Un accident du travail est un événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et causant un préjudice physique ou psychologique. Sont inclus les accidents durant le travail hors de l'enceinte de son entreprise, même causés par des tiers (dans les locaux de clients, dans les locaux d'une autre entreprise, dans un lieu public ou pendant le transport, ce qui inclut les accidents de la circulation) et les empoisonnements aigus. Sont exclus les accidents sur le chemin du travail (accidents de trajet), les cas d'origine uniquement médicale (tels qu'un arrêt cardiaque au travail) et les maladies professionnelles.

Un accident du travail mortel est défini comme un accident entraînant le décès de la victime, généralement dans un délai d'un an à compter de l'accident. En pratique, la notification d'un accident mortel varie en fonction des procédures d'enregistrement nationales. Dans certains cas l'accident est enregistré comme mortel quand la victime est décédée le même jour (Pays-Bas). Dans d'autres, aucune limite temporelle n'est définie (Belgique, Grèce, France, Italie, Luxembourg, Autriche, Suède et Norvège).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Selon l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (AESST) basée à Bilbao (45), toutes les trois minutes et demie, une personne décède dans l'UE pour des raisons liées au travail. L'immense majorité des 150 000 décès par an résultent de maladies professionnelles (142 000), tandis que le reste est classé en accidents du travail.

Ces dernières années, le taux d'incidence des accidents graves du travail a chuté, à tel point qu'en 2004, il avait diminué de 21 % par rapport à 1998 dans l'EU-25. Pendant la même période, on a assisté à une réduction de 24 % des accidents du travail mortels dans l'EU-25. Il est à noter que ces chiffres reflètent en partie l'évolution structurelle de l'économie européenne vers les services, où les risques d'accidents et de décès au travail sont généralement moindres que dans l'agriculture, l'industrie ou la construction.

Seuls trois États membres ont enregistré une plus grande incidence des accidents graves du travail en 2004 par rapport à 1998: l'Estonie (24 % de plus), Chypre (3 % de plus) et la Roumanie (également 3 % de plus). L'incidence d'accidents graves en Bulgarie et en Slovaquie a en revanche diminué presque de moitié entre 1998 et 2004. La majorité des États membres a également enregistré une réduction de l'incidence des accidents du travail mortels, bien que ce ne soit pas le cas en Lituanie (+13 %), en Autriche (+7 %), en Roumanie (+3 %), en Finlande (+2 %) et en Allemagne (pas de changement). L'Italie, le Danemark et le Luxembourg ont tous réduit leur incidence d'accidents mortels d'environ la moitié sur la période considérée.

(45) Pour plus d'informations, voir: http://osha.europa.eu/index_html.

En termes absolus, la plus forte incidence des accidents du travail graves et mortels a été enregistrée dans le secteur de la construction. Les secteurs de l'agriculture et du transport affichent également des valeurs relativement élevées. Les hommes sont particulièrement plus enclins à avoir un accident ou à décéder au travail. Cette propension est due en partie à la plus grande proportion d'hommes qui travaillent dans des secteurs et des professions à plus haut risque. Par ailleurs, les hommes travaillent plus fréquemment à plein temps. Ces caractéristiques expliquent sans doute en partie pourquoi l'incidence des accidents a eu tendance à chuter plus rapidement pour les hommes que pour les femmes. Si l'on considère différents groupes d'âges, le taux d'incidence des accidents au travail est considérablement plus élevé parmi les 18-24 ans, tandis que les accidents du travail mortels sont plus répandus chez les 55-64 ans.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Work and health in the European Union – A statistical portrait

Pocketbooks

Health in Europe – Data 1998-2003

Méthodologies et documents de travail

Statistical analysis of socio-economic costs of accidents at work in the European Union

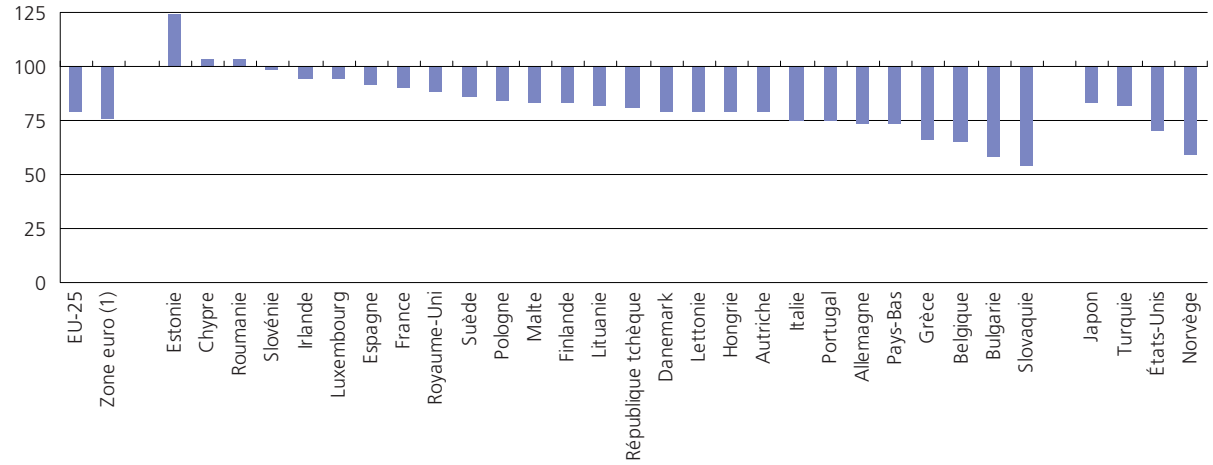
Données Internet

Santé et sécurité au travail

- Indicateurs structurels sur la santé et la sécurité au travail
- Accidents du travail
- Accidents sur le chemin du travail
- Maladies professionnelles
- Blessures accidentelles et problèmes de santé liés au travail

Figure 3.10: Incidence des accidents graves du travail, 2004

(1998=100, sur la base du nombre d'accidents graves pour 100 000 personnes occupées)



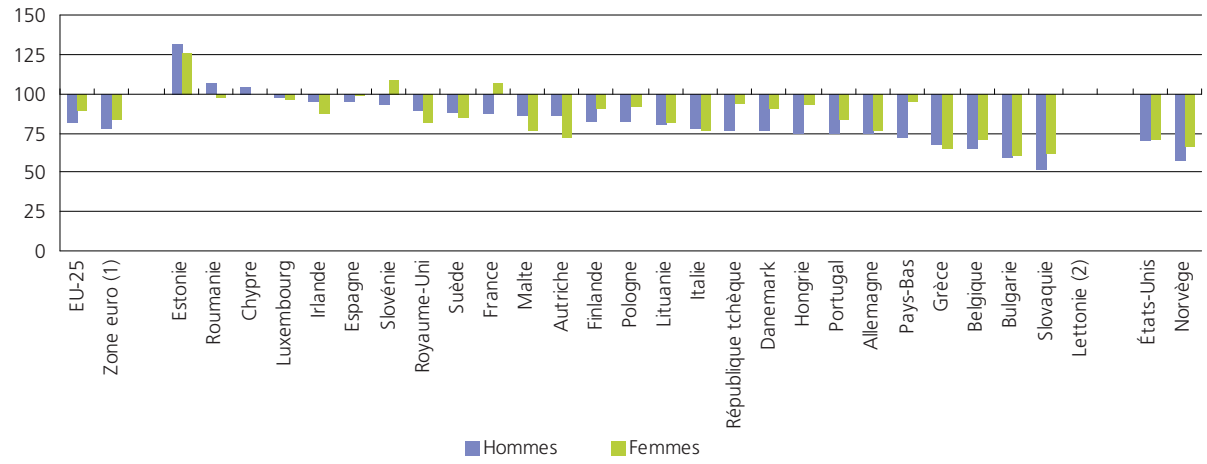
(1) ZE-12, estimation.

Source: Eurostat (tsiem0611)

L'indice montre l'évolution du taux d'incidence des accidents du travail graves depuis 1998 (=100). Le taux d'incidence = (nombre d'accidents du travail avec plus de 3 jours d'arrêt de travail survenus durant l'année / nombre de personnes au travail dans la population de référence) x 100 000. Un accident du travail est «un événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et occasionnant un préjudice physique ou psychologique». Sont inclus les accidents durant le travail de la victime hors de l'enceinte de son entreprise, même causés par des tiers et les empoisonnements aigus. Sont exclus les accidents sur le chemin du travail, les cas d'origine uniquement médicale et les maladies professionnelles.

Figure 3.11: Incidence des accidents graves du travail, par sexe, 2004

(1998=100, sur la base du nombre d'accidents graves pour 100 000 personnes occupées)

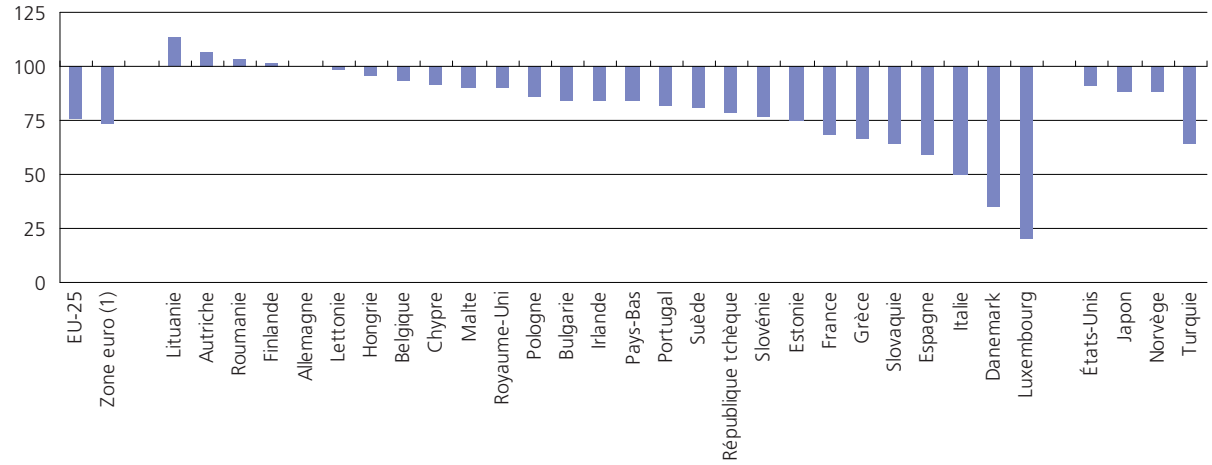


(1) ZE-12, estimation.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiem0613)

Figure 3.12: Incidence des accidents mortels du travail, 2004

(1998=100, sur la base du nombre d'accidents mortels pour 100 000 personnes occupées)



(1) ZE-12, estimation.

Source: Eurostat (tsiem0612)

3.5 LES CAUSES DE DÉCÈS ET LA MORTALITÉ INFANTILE

INTRODUCTION

Dans l'ensemble, l'UE assiste depuis environ un siècle à une réduction considérable de la mortalité, que ce soit en termes de mortalité infantile ou en raison du déclin des maladies infectieuses et dégénératives. Le cancer et les maladies cardiovasculaires sont actuellement de loin les plus importantes causes de décès chez les hommes et les femmes dans l'UE.

La mortalité au cours de la première année de vie a diminué considérablement dans l'ensemble des États membres, à tel point que les niveaux actuels figurent parmi les plus bas du monde. Des différences entre les taux persistent cependant suivant les groupes sociaux ou des régions géographiques.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Le taux de mortalité infantile représente le ratio entre le nombre d'enfants décédés avant l'âge d'un an et le nombre de naissances vivantes au cours d'une année donnée; cette valeur est exprimée pour 1 000 naissances vivantes. Il est à noter que certains pays utilisent des définitions distinctes pour l'avortement spontané, le décès néonatal précoce et la mortinaissance (ou mise au monde d'un enfant mort-né).

Eurostat a commencé à rassembler et à diffuser des données sur la mortalité en 1994. Celles-ci sont disponibles de 1994 à 2006 et ventilées suivant:

- une liste restreinte de 65 causes de décès basée sur la classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, développée et maintenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- le sexe;
- l'âge;
- la région géographique (NUTS niveau 2).

Les statistiques des causes de décès (COD) reposent sur des informations extraites de certificats médicaux, dont l'établissement est obligatoire dans tous les États membres. Elles s'appuient sur la cause initiale de décès, autrement dit, «la maladie ou le traumatisme qui a déclenché l'évolution morbide conduisant directement au décès, ou les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont entraîné le traumatisme mortel» (une définition adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé – AMS).

Les données annuelles sont fournies en chiffres absolus, en tant que taux bruts annuels de mortalité et taux de mortalité standardisé. Le taux brut de mortalité (TBM) constitue une moyenne pondérée des taux de mortalité par âge. Le facteur de pondération est la répartition par âge de la population pour laquelle la mortalité est observée. Les TBM sont donc influencés par la structure d'âge de la population. Le taux de mortalité standardisé (TMS) est le taux de mortalité d'une population présentant une répartition par âge standard. Comme la plupart des causes de décès varient notablement selon l'âge et le sexe des personnes, l'utilisation de taux de mortalité standardisés renforce la comparabilité dans le temps et entre les pays. Ces indicateurs visent à mesurer les taux de mortalité indépendamment des différentes structures d'âge dans les populations.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les avancées réalisées dans le domaine des services de soins médicaux se reflètent dans la diminution du taux de mortalité infantile. Au cours des quarante dernières années, le taux de mortalité infantile de l'EU-25 a chuté de presque 28 décès pour 1000 naissances vivantes en 1965 à 4,6 décès en 2004. Parmi les États membres, on a constaté quelques baisses notables des taux de mortalité infantile: par exemple, en Grèce, en Italie (jusqu'en 2003), au Luxembourg et au Portugal, les taux de mortalité infantile ont été réduits de 90 % entre 1960 et 2005 et comptent parmi les taux de mortalité infantile les plus bas du monde. Les taux de mortalité infantile se sont en revanche stabilisés dans certains pays ces dernières années. Ce phénomène est en partie dû à des facteurs tels que le nombre croissant de femmes retardant le moment de la grossesse ou l'augmentation des naissances multiples en raison de l'utilisation plus répandue de traitements pour la fertilité.

En 2004, les plus importantes causes de décès chez les hommes et les femmes de l'EU-27 étaient le cancer (tumeur maligne) et les cardiopathies ischémiques. Cependant de grandes différences demeuraient entre les taux de mortalité standardisés des hommes et des femmes.

Les décès dus au cancer chez les hommes étaient de 241 pour 100 000, tandis qu'ils s'élevaient à 136 chez les femmes. Les taux de mortalité standardisés des cardiopathies ischémiques chez les hommes (à 138 pour 100 000) étaient deux fois supérieurs à ceux des femmes (71). Les hommes ont d'ailleurs enregistré des taux de mortalité standardisés plus élevés pour toutes les principales causes de décès, avec des taux quatre ou cinq fois plus élevés que ceux des femmes en ce qui concerne la toxicomanie et l'alcoolisme, et de trois à quatre fois plus élevés en ce qui concerne le SIDA (VIH), le suicide et les lésions auto-infligées.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Statistiques de la santé – Atlas de la mortalité dans l'Union européenne

Pocketbooks

Health in Europe – Data 1998-2003

Méthodologies et documents de travail

Méthodologie relative au calcul des indicateurs démographiques d'Eurostat

Données Internet

Santé publique

Causes de décès

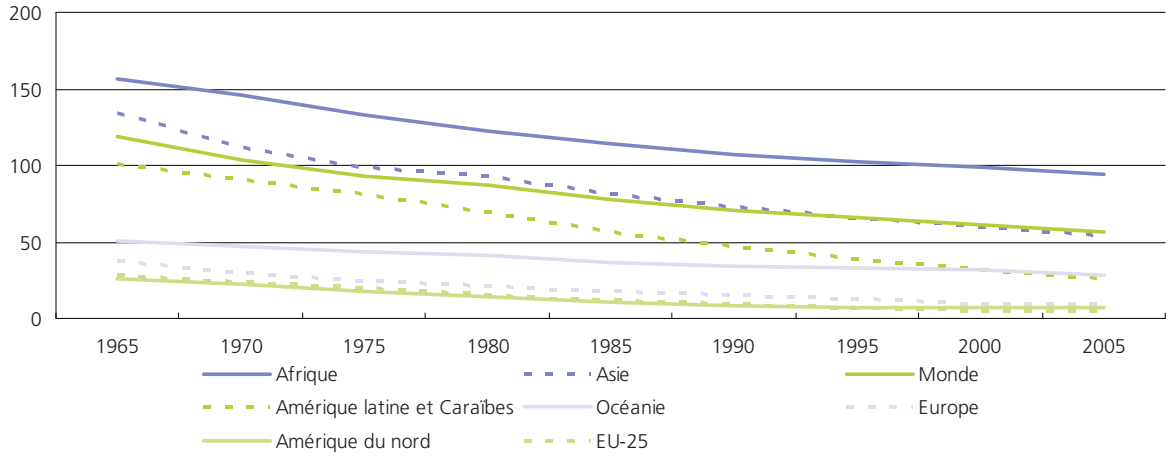
Mortalité

Mortalité infantile

Taux de mortalité infantile

Figure 3.13: Mortalité infantile (1)

(pour 1 000 naissances vivantes)



(1) Toutes les données (sauf pour l'EU-25) sont des moyennes calculées sur la période de cinq ans se terminant à l'année de référence mentionnée.

Source: Eurostat et Nations unies, département des affaires économiques et sociales, division de la population

Rapport entre le nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an au cours de l'année et le nombre de naissances vivantes au cours de la même année. Ce chiffre est exprimé pour 1 000 naissances vivantes.

Tableau 3.6: Mortalité infantile

(pour 1 000 naissances vivantes)

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
EU-25 (1)	:	27,8	23,9	19,7	14,8	11,9	9,2	6,7	5,2	4,6
Zone euro (1, 2)	35,9	28,4	23,7	18,8	12,7	9,6	7,6	5,6	4,5	4,1
Belgique	23,9	23,7	21,1	16,1	12,1	9,8	6,5	5,9	4,8	3,7
Bulgarie	45,1	30,8	27,3	23,0	20,2	15,4	14,8	14,8	13,3	10,4
République tchèque	20,0	23,7	20,2	19,4	16,9	12,5	10,8	7,7	4,1	3,4
Danemark	21,5	18,7	14,2	10,3	8,4	8,0	7,5	5,1	5,3	4,4
Allemagne	35,0	24,1	22,5	18,9	12,4	9,1	7,0	5,3	4,4	3,9
Estonie	31,1	20,3	17,6	18,1	17,1	14,1	12,3	14,9	8,4	5,4
Irlande	29,3	25,3	19,5	17,5	11,1	8,8	8,2	6,4	6,2	4,0
Grèce	40,1	34,3	29,6	24,0	17,9	14,1	9,7	8,1	5,9	3,8
Espagne	35,4	29,3	20,7	18,9	12,3	8,9	7,6	5,5	4,4	3,8
France (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	4,5	4,0
Italie (3)	43,3	35,0	29,0	20,8	14,6	10,5	8,2	6,2	4,5	3,9
Chypre	:	32,0	26,0	18,3	14,4	14,3	12,9	9,7	5,6	4,0
Lettonie	26,9	18,9	17,8	20,3	15,4	13,0	13,7	18,8	10,4	7,8
Lituanie	38,0	24,7	19,3	19,6	14,5	14,2	10,2	12,5	8,6	6,8
Luxembourg	31,6	24,0	25,0	14,8	11,4	9,0	7,3	5,5	5,1	2,6
Hongrie	47,6	38,8	35,9	32,9	23,2	20,4	14,8	10,7	9,2	6,2
Malte	38,1	35,0	27,9	18,4	15,2	14,6	9,1	8,9	5,9	6,0
Pays-Bas	16,5	14,4	12,7	10,6	8,6	8,0	7,1	5,5	5,1	4,9
Autriche	37,5	28,3	25,9	20,5	14,3	11,2	7,8	5,4	4,8	4,2
Pologne	56,1	41,6	36,4	24,8	25,4	22,1	19,4	13,6	8,1	6,4
Portugal	77,5	64,9	55,5	38,9	24,2	17,8	11,0	7,5	5,5	3,5
Roumanie	75,8	44,1	49,4	34,7	29,3	25,6	26,9	21,2	18,6	15,0
Slovénie	35,1	29,6	24,6	17,2	15,3	13,1	8,3	5,5	4,9	4,1
Slovaquie	28,6	28,5	25,7	23,7	20,9	16,3	12,0	11,0	8,6	7,2
Finlande	21,0	17,6	13,2	9,6	7,6	6,3	5,6	3,9	3,8	3,0
Suède	16,6	13,3	11,0	8,6	6,9	6,8	6,0	4,1	3,4	2,4
Royaume-Uni	22,5	19,6	18,5	18,9	13,9	11,1	7,9	6,2	5,6	5,1
Croatie	70,4	49,5	34,2	23,0	20,6	16,6	10,7	8,9	7,4	5,7
ARY de Macédoine	:	:	:	:	:	:	:	22,7	11,8	12,8
Turquie (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	24,6
Islande	13,1	15,1	13,3	12,5	7,8	5,6	5,8	6,1	3,0	2,3
Liechtenstein	20,0	22,5	12,5	6,7	7,5	10,0	0,0	:	:	2,6
Norvège	15,9	14,6	11,3	9,5	8,1	8,5	6,9	4,0	3,8	3,1
Suisse	21,1	17,9	15,1	10,7	9,1	6,9	6,8	5,0	4,9	4,2

(1) 2004 au lieu de 2005.
(2) ZE-12.
(3) 2003 au lieu de 2005..

Source: Eurostat (tps00027)

Tableau 3.7: Causes de décès - taux de mortalité standardisé, 2005

(pour 100 000 habitants)

	Cancer (1)	Cardio-pathie (2)	Maladies du système nerveux	Pneu-monie	Malad. chron. du foie	Diabète sucré	Acci-dents	Sui-cide (3)	Alcool-isme	Homi-cide, agres-sion	SIDA (VIH)	Toxico-manie
EU-27 (4)	180,2	100,4	16,3	16,1	14,6	13,9	27,6	11,3	2,8	1,2	1,1	0,6
Belgique (5)	205,3	81,4	22,4	20,5	11,7	11,1	30,8	19,5	1,9	1,7	:	0,7
Bulgarie	171,0	163,1	8,4	18,0	17,4	16,5	29,5	10,7	0,6	2,2	0,0	0,0
République tchèque	229,9	163,5	15,9	18,9	15,7	10,3	40,8	14,0	1,5	1,1	:	0,0
Danemark (6)	218,8	111,5	16,6	13,4	13,9	17,9	29,0	12,2	8,6	0,9	0,6	0,6
Allemagne	168,0	104,2	13,9	14,7	15,0	17,0	17,9	10,4	5,1	0,5	0,5	0,9
Estonie	196,9	264,2	16,3	11,3	21,7	12,2	77,7	18,7	13,5	8,8	2,4	0,1
Irlande	179,7	112,3	16,3	39,6	5,3	10,1	18,5	9,5	2,0	0,3	0,2	2,5
Grèce	160,3	77,8	7,4	4,4	5,0	6,1	27,7	3,1	0,2	0,9	0,2	0,0
Espagne	159,7	56,3	21,3	12,1	9,4	13,8	23,2	6,6	0,6	0,8	3,1	0,3
France	176,0	40,4	25,4	10,2	11,2	11,7	29,6	15,8	4,7	0,8	1,4	0,3
Italie (7)	175,3	72,4	14,3	8,3	12,7	17,0	26,1	6,0	0,3	0,9	1,5	0,7
Chypre	120,4	83,5	12,8	12,0	5,7	39,5	45,0	2,9	0,1	1,7	0,4	1,0
Lettonie	193,8	287,0	14,5	19,9	15,3	7,2	90,4	22,6	3,2	10,0	1,1	:
Lituanie	194,7	355,0	11,3	17,2	26,0	8,1	98,1	37,0	0,6	8,8	0,1	0,2
Luxembourg	162,2	67,1	22,8	14,0	11,3	7,6	29,0	9,9	4,5	1,5	0,2	0,4
Hongrie	237,4	261,3	13,4	6,6	44,5	25,5	41,8	23,2	4,9	1,8	0,1	0,0
Malte	145,3	149,5	18,1	14,7	6,4	22,1	19,9	4,2	0,4	0,5	0,3	:
Pays-Bas	189,5	59,5	15,9	23,1	4,4	16,6	15,8	9,0	1,2	1,1	0,5	0,1
Autriche	165,8	111,6	14,6	10,8	16,7	27,9	25,7	14,7	3,5	0,8	0,8	2,4
Pologne	211,3	114,2	11,2	20,3	15,0	12,2	38,9	15,0	4,0	1,4	0,3	0,0
Portugal	156,0	53,4	15,9	27,5	12,2	27,2	19,9	7,2	0,8	1,3	7,8	0,1
Roumanie (8)	177,7	229,0	8,2	29,0	46,5	8,2	45,1	12,8	4,4	3,8	1,2	:
Slovénie	196,8	79,9	8,7	26,8	21,9	18,6	32,0	22,0	3,7	1,1	0,1	0,0
Slovaquie	210,1	272,3	12,2	32,9	24,9	12,4	37,7	12,0	:	1,6	:	:
Finlande (4)	143,8	145,4	30,9	19,8	16,0	7,4	47,5	19,3	4,0	2,4	0,2	0,6
Suède (4)	155,7	104,7	17,4	11,2	5,4	12,1	27,1	11,8	4,1	1,1	0,2	0,5
Royaume-Uni	181,5	107,3	18,9	33,0	10,9	7,0	16,8	6,4	1,6	0,4	0,4	1,8
Croatie	212,6	167,9	10,7	27,3	22,4	17,0	37,1	17,0	3,7	1,3	0,1	1,3
ARY de Macédoine	160,3	104,9	6,2	5,4	6,0	35,8	20,3	7,1	1,8	2,5	:	0,1
Islande	159,3	92,3	36,0	14,5	4,0	5,6	19,9	11,5	1,2	1,0	:	0,3
Norvège	166,6	79,1	18,5	21,2	3,3	10,7	29,3	11,3	3,3	0,6	0,5	0,6
Suisse	146,1	72,4	21,8	11,3	7,0	11,3	19,2	15,0	2,4	0,9	0,9	3,0

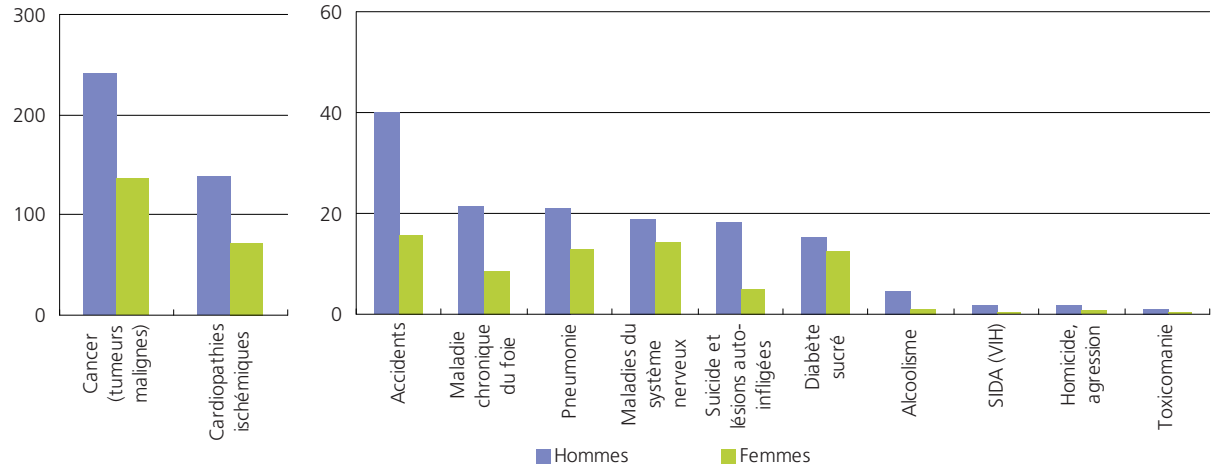
(1) Tumeurs malignes.
(2) Cardiopathies ischémiques.
(3) Suicide et lésions auto-infligées.
(4) 2004.
(5) 1997.
(6) 2001.
(7) 2002.
(8) 2003.

Source: Eurostat (tps00116, tps00119, tps00134, tps00128, tps00131, tps00137, tps00125, tps00122, tps00140, tps00146, tps00143 et tps00149)

Taux de mortalité d'une population présentant une répartition standard par âge. Comme la plupart des causes de décès varient notablement selon l'âge et le sexe des personnes, l'utilisation de taux de mortalité standardisés renforce la comparabilité entre périodes et entre pays, car ces taux visent à mesurer la fréquence des décès indépendamment des différences dans la pyramide des âges des populations. La population de référence utilisée est la «population standard européenne» telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des statistiques détaillées, ventilées selon 65 causes de décès, sont disponibles dans la base de données.

Figure 3.14: Causes de décès - taux de mortalité standardisé dans l'EU-27, 2004 (1)

(pour 100 000 habitants)

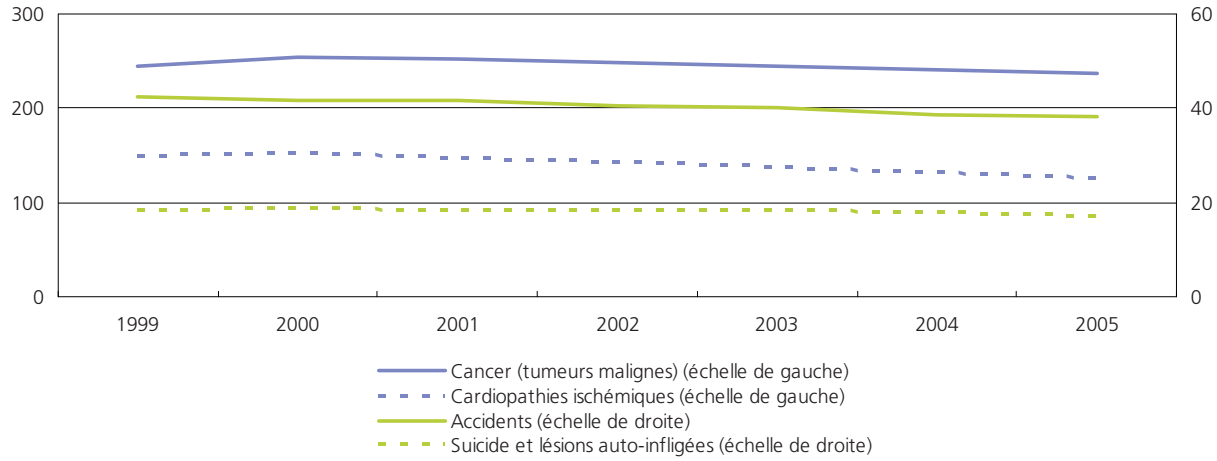


(1) Il convient de noter que des échelles différentes sont utilisées pour les deux parties du graphique.

Source: Eurostat (tps00116, tps00119, tps00125, tps00131, tps00128, tps00134, tps00122, tps00137, tps00140, tps00143, tps00146 et tps00149)

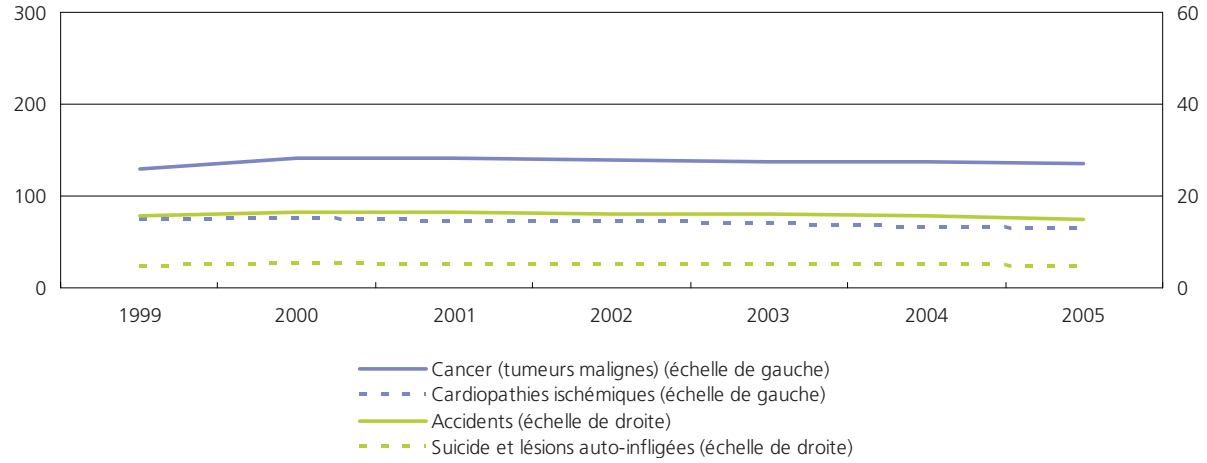
Figure 3.15: Causes de décès chez les hommes - taux de mortalité standardisé dans l'EU-25

(pour 100 000 habitants)



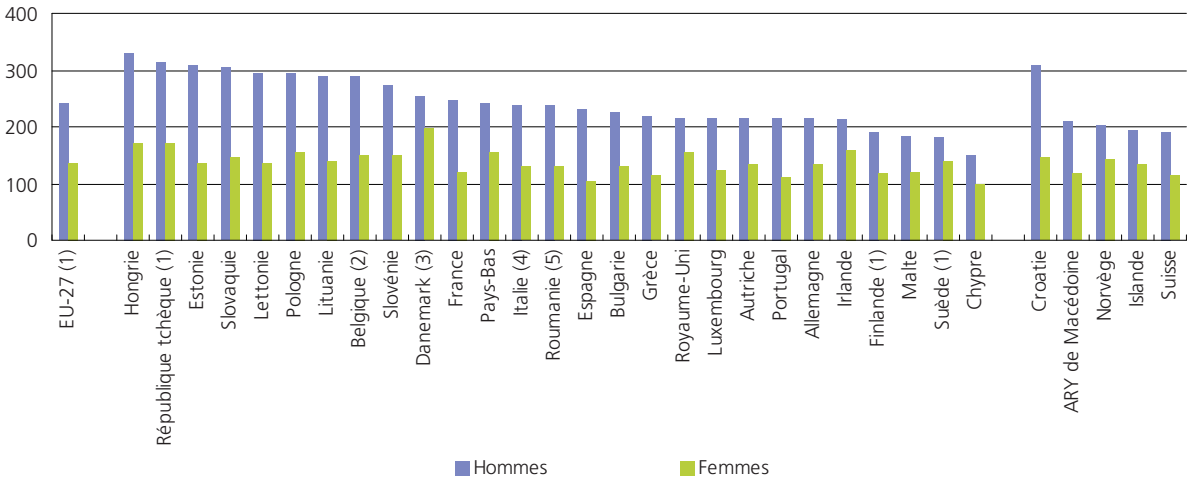
Source: Eurostat (tps00116, tps00119, tps00122 et tps00125)

Figure 3.16: Causes de décès chez les femmes - taux de mortalité standardisé dans l'EU-25
(pour 100 000 habitants)



Source: Eurostat (tps00116, tps00119, tps00122 et tps00125)

Figure 3.17: Décès dus au cancer (tumeurs malignes) - taux de mortalité standardisé, 2005
(pour 100 000 habitants)

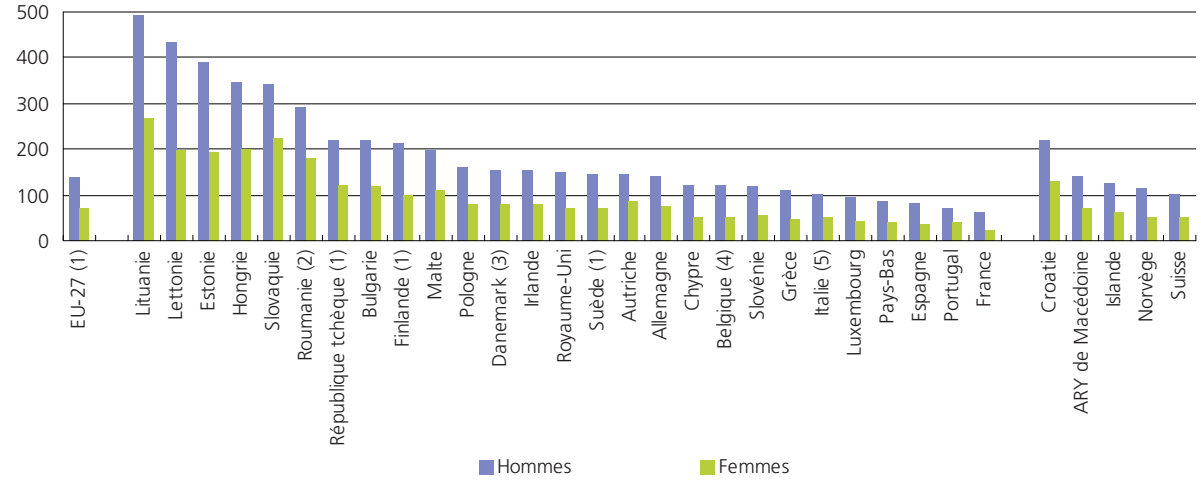


(1) 2004.
(2) 1997.
(3) 2001.
(4) 2002.
(5) 2003.

Source: Eurostat (tps00116)

Figure 3.18: Décès dus aux cardiopathies ischémiques - taux de mortalité standardisé, 2005

(pour 100 000 habitants)

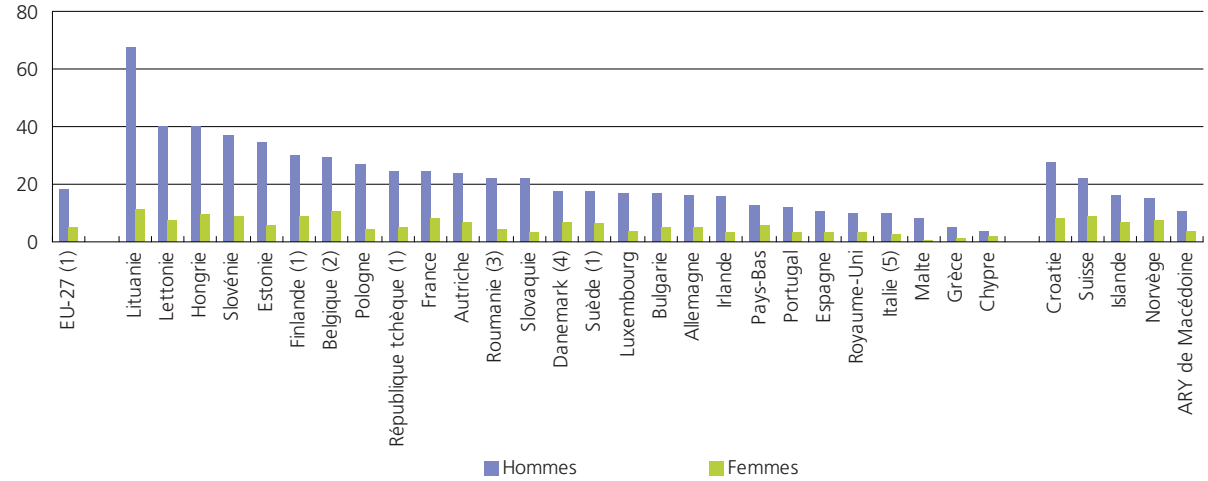


(1) 2004.
(2) 2003.
(3) 2001.
(4) 1997.
(5) 2002.

Source: Eurostat (tps00119)

Figure 3.19: Décès par suicide - taux de mortalité standardisé, 2005

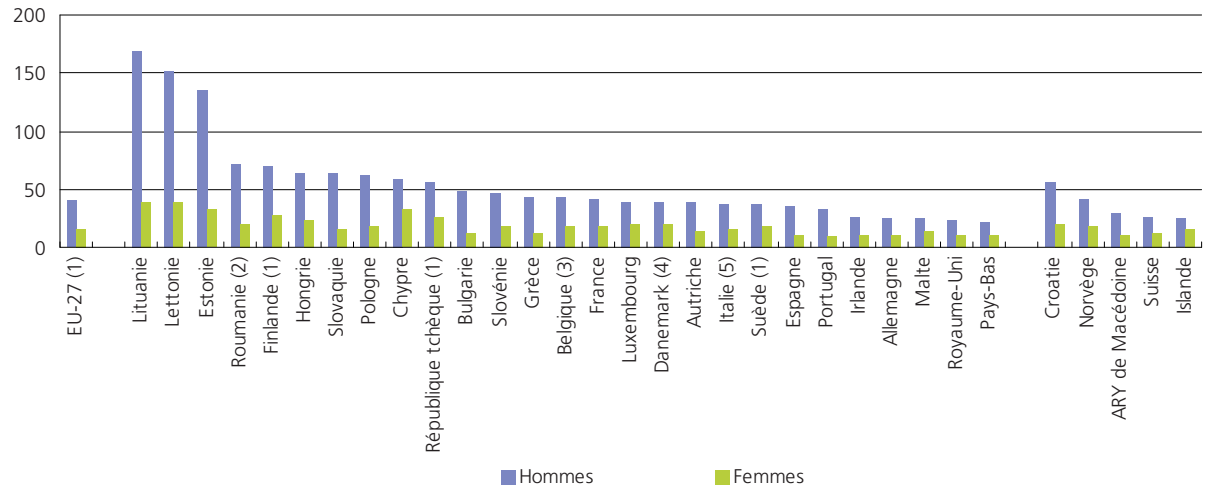
(pour 100 000 habitants)



(1) 2004.
(2) 1997.
(3) 2003.
(4) 2001.
(5) 2002.

Source: Eurostat (tps00122)

Figure 3.20: Décès dus aux accidents - taux de mortalité standardisé, 2005
(pour 100 000 habitants)



(1) 2004.
(2) 2003.
(3) 1997.
(4) 2001.
(5) 2002.

Source: Eurostat (tps00125)





4.1 LES CONDITIONS DE VIE 220
4.2 LES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES 229
4.3 LE LOGEMENT 233
4.4 LA PROTECTION SOCIALE 236
4.5 LA BONNE GOUVERNANCE 242

Les données d'Eurostat sur les conditions de vie et le bien-être visent à dresser un tableau complet des conditions de vie actuelles au sein de l'Union européenne, couvrant des variables liées au revenu, à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux autres conditions de vie. L'ensemble des informations relatives à l'exclusion sociale et au logement est collecté au niveau des ménages.

La demande d'informations sur les conditions de vie et le bien-être s'est faite à nouveau plus forte à la suite du chapitre social du Traité d'Amsterdam (1997), devenu le moteur des statistiques sociales communautaires. Ce regain d'intérêt a ensuite été renforcé par les Conseils européens successifs qui ont maintenu la dimension sociale au premier plan de leur agenda politique.

Les problèmes de revenu, de pauvreté et d'exclusion sociale sont multidimensionnels. Pour les suivre de manière efficace au niveau européen, un sous-ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler des «indicateurs de cohésion sociale» a été mis au point au sein des indicateurs structurels. Ces indicateurs sont choisis parmi la liste d'indicateurs d'inclusion sociale calculés par la méthode ouverte de coordination relative à l'inclusion et la protection sociales [46].

(46) Pour plus d'informations, consulter http://ec.europa.eu/employment_social/soc-prot/soc-incl/indicator_fr.htm.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:

Population et conditions sociales

- **Conditions de vie et bien-être**
  - Les dépenses de consommation des ménages privés
  - Revenu et conditions de vie
  - Protection sociale

Indicateurs de base sur la politique de l´UE (tableaux pré-définis)

- **Développement durable**

4.1 LES CONDITIONS DE VIE

INTRODUCTION

Pour calculer les indicateurs de conditions de vie, Eurostat utilisait initialement des microdonnées [47] fournies par le panel communautaire des ménages (PCM), lancé en 1994. Toutefois, après huit années d'utilisation, cette source de données a été remplacée en 2003 par un nouvel instrument: les statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). L'une des principales raisons ayant motivé ce changement est la nécessité d'adapter le contenu et l'actualité des données afin qu'elles répondent aux besoins de la politique et de la recherche actuels. L'indicateur EU-SILC constitue désormais la principale source de référence d'Eurostat en matière de statistiques comparatives de la répartition des revenus et de l'exclusion sociale. Il possède à la fois une dimension transversale et longitudinale.

L'analyse de la répartition des revenus au sein d'un pays nous permet d'obtenir un aperçu des inégalités. En effet, d'un côté, ces inégalités dans la répartition des revenus peuvent inciter les personnes à améliorer leur situation par le travail ou l'innovation, ou en acquérant de nouvelles compétences, tandis que de l'autre, elles sont souvent associées à la criminalité, à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les indicateurs statistiques d'Eurostat en matière de revenus et conditions de vie couvrent un éventail de sujets liés à la pauvreté monétaire et à l'exclusion sociale. Un groupe d'indicateurs est consacré à la pauvreté monétaire, qu'il analyse sous plusieurs angles (par exemple, l'âge, le sexe, le statut professionnel) dans le temps et l'espace. Un deuxième se rapporte à la pauvreté non monétaire et à l'exclusion sociale (par exemple, les difficultés matérielles, la participation sociale) dans le temps et l'espace.

Si les comparaisons des conditions de vie entre les pays reposent fréquemment sur le PIB par habitant, ces chiffres sont peu révélateurs de la répartition des revenus au sein d'un pays. Les indicateurs mesurant la répartition des revenus et la pauvreté relative sont présentés dans cette partie.

Le revenu d'un ménage est établi en additionnant tous les revenus monétaires perçus par chaque membre du ménage (essentiellement les revenus du travail, les revenus d'investissement et les prestations sociales), auxquels s'ajoutent les revenus perçus au niveau du ménage, nets des impôts et des cotisations sociales versées, ainsi que de certaines dépenses inévitables. Afin de prendre en compte les différences de taille et de composition des ménages, ce total est divisé par le nombre d'«équivalents adultes» au moyen d'une échelle standard (appelée échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE) qui assigne une pondération de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 pour chaque membre âgé de plus de 14 ans et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Le chiffre obtenu, appelé revenu disponible équivalent, est attribué à chaque membre du ménage.

Le rapport interquintile de revenu S80/S20 mesure l'inégalité dans la répartition des revenus. Il est calculé comme le rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus bas (quintile inférieur); tous les revenus sont compilés comme revenus disponibles équivalents. Il convient de noter que le dernier chapitre de cette publication présente les données régionales relatives au revenu disponible par habitant.

Pour mesurer la proportion de personnes exposées à la pauvreté, un seuil est fixé à 60 % du revenu équivalent médian. En dessous de ce seuil, une personne est considérée comme exposée à la pauvreté.

Aux fins des indicateurs de pauvreté, le revenu équivalent du ménage est calculé à partir du revenu disponible total de chaque ménage (soit les revenus perçus par tous ses membres) divisé par la taille équivalente du ménage en fonction des coefficients de pondération attribués à chacun de ses membres. Par conséquent, il est considéré que chaque personne appartenant au ménage dispose du même revenu équivalent. Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un revenu équivalent inférieur au seuil d'exposition à la pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible moyen national. Ce taux peut être exprimé avant ou après transferts sociaux, la différence mesurant l'impact hypothétique des transferts sociaux nationaux sur la réduction du risque de pauvreté. Les pensions de retraite et de survie sont comptabilisées en tant que revenu avant transferts et non en tant que transferts sociaux.

Les indicateurs décrits ci-dessus sont calculés à partir des données des EU-SILC (statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie). Les EU-SILC sont un instrument qui vise à collecter des données transversales et longitudinales, actualisées et comparables, sur la pauvreté monétaire et l'exclusion sociale. Depuis 2005, les EU-SILC couvrent les États membres de l'EU-25, ainsi que la Norvège et l'Islande. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Suisse ont quant à elles adopté les EU-SILC en 2006.

Les indicateurs relatifs aux ménages sans emploi correspondent simplement à la proportion des personnes d'un âge donné qui vivent dans des ménages où personne ne travaille. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans qui vivent dans des ménages composés uniquement d'étudiants de la même classe d'âge ne sont comptabilisés ni au numérateur, ni au dénominateur. Les données sont tirées de l'enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE.

(47) Données recueillies au niveau micro, par exemple, à partir des individus, des ménages ou des entreprises, à la place des données agrégées, compilées au niveau de l'économie.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2005, les 20 % de la population de l'EU-25 ayant les plus hauts revenus disponibles équivalents ont perçu près de cinq fois plus que les 20 % ayant les plus bas revenus. Les inégalités les plus fortes ont été enregistrées au Portugal et en Lituanie (6,9), alors que les États membres du Nord de l'Europe, la Slovénie et la République tchèque comptabilisaient les rapports interquintiles de revenu S80/S20 les plus faibles (entre 3,3 et 3,7).

En 2005, le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux pour la population de l'EU-25 s'est élevé à 15 % (personnes âgées de plus de 18 ans) et a atteint 40 % parmi les personnes sans emploi, soit 25 points de différence. Parmi les États membres, la population sans emploi la plus exposée au risque de pauvreté est celle des pays baltes, où trois-cinquièmes de la population sans emploi est concernée en 2005.

La comparaison entre le nombre de personnes à faibles revenus avant prestations sociales autres que les pensions et celui des personnes à faibles revenus après prestations sociales (les pensions de retraite et de survie sont donc incluses dans les revenus «avant» et «après»), illustre l'un des objectifs principaux de telles prestations: leur effet redistributif et en particulier leur capacité à atténuer le risque de pauvreté et à réduire la part de la population devant se contenter de faibles revenus.

Les transferts sociaux ont permis, en 2005, de réduire le taux de risque de pauvreté pour la population de l'EU-25, passant de 26 % avant transferts à 16 % après transferts. Ainsi, grâce aux transferts sociaux, 38 % des personnes à faibles revenus ont dépassé le seuil de pauvreté. Les prestations sociales autres que les pensions ont permis de réduire le pourcentage de la population exposée au risque de pauvreté dans l'ensemble des pays, à des degrés très variables cependant. La réduction la plus faible (moins de 25 %) a été enregistrée dans certains États membres méditerranéens (la Grèce, l'Espagne, l'Italie, Chypre, Malte et le Portugal), en Lettonie, en Estonie, en Bulgarie et en Turquie, et la plus grande, en Suède (69 %). La République tchèque, le Danemark, la France, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Slovénie et la Finlande ont également enregistré des réductions liées aux transferts sociaux supérieures à 50 %. Quatre États membres (le Danemark, l'Irlande, la Pologne et le Royaume-Uni) ont rapporté que plus de 30 % de leur population aurait été en danger de pauvreté en l'absence de prestations sociales autres que les pensions.

En 2005, environ 10 % de la population de l'EU-25 âgée entre 18 et 59 ans vivait au sein de ménages sans emploi; la proportion d'enfants (âgés de moins de 18 ans) vivant au sein de tels ménages est restée pratiquement au même niveau. La plus forte proportion d'enfants vivant dans des ménages sans emploi était enregistrée au Royaume-Uni (16 %), suivi par la Bulgarie (15 %) et la Belgique (14 %), tandis que ces deux derniers États, ainsi que la Pologne, comptaient les plus forts taux d'adultes âgés de 18 à 59 ans vivant dans ces conditions. Il convient de noter que ces statistiques peuvent varier en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment les différences en matière de nombres moyens d'enfants et de taux d'inactivité entre divers groupes socio-économiques.

SOURCES

Ouvrages statistiques

La situation sociale dans l'Union européenne en 2005-2006/2007
La vie des femmes et des hommes en Europe – Un portrait statistique

Pocketbooks

Living conditions in Europe – Statistical pocketbook

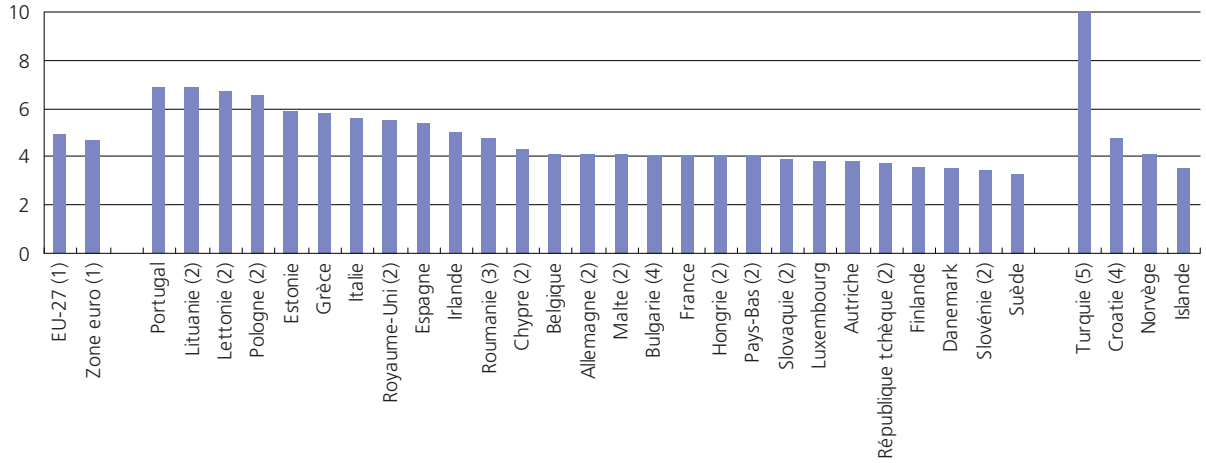
Méthodologies et documents de travail

Comparative EU Statistics on Income and Living Conditions: Issues and Challenges
The continuity of indicators during the transition between ECHP and EU-SILC

Données Internet

Conditions de vie et bien-être
- Revenu et conditions de vie
  - Indicateurs principaux
  - Répartition du revenu et pauvreté monétaire
  - Pauvreté non monétaire et exclusion sociale

Figure 4.1: Inégalité de répartition des revenus (rapport interquintile de revenu S80/S20), 2005

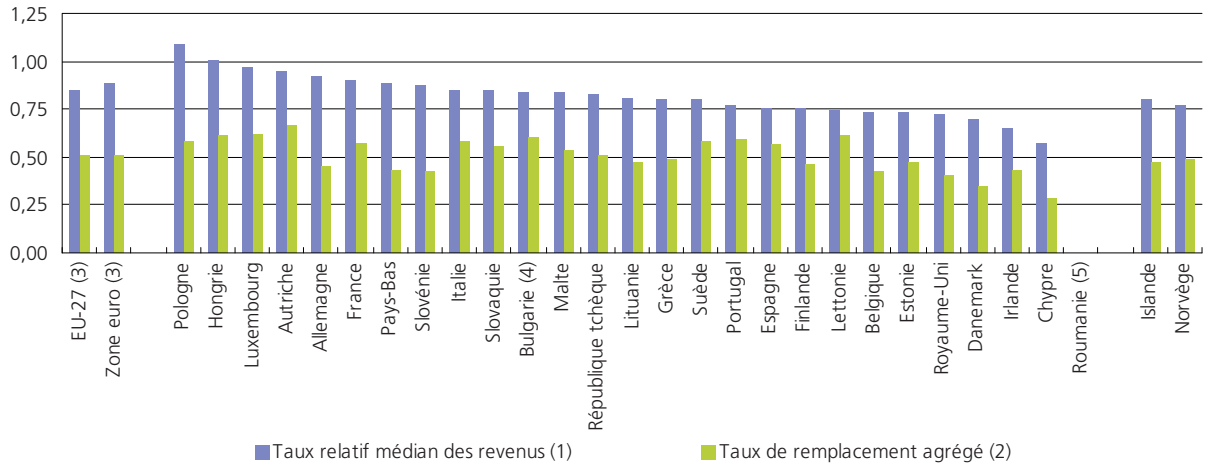


(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(2) Rupture des séries.
(3) EBM nationale, 2005.
(4) EBM nationale, 2004.
(5) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

Source: Eurostat (tsisc010)

Rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus bas (quintile inférieur). Par revenu, on entend revenu disponible équivalent.

Figure 4.2: Revenus des personnes âgées par rapport aux différents groupes démographiques, 2005



(1) Rapport entre le revenu disponible équivalent moyen de la population âgée de plus de 65 ans et le revenu disponible équivalent moyen de la population de moins de 65 ans.
(2) Rapport entre le revenu de ménage (non équivalent) moyen imputable aux pensions des retraités âgés de 65 à 74 ans et le revenu de ménage (non équivalent) moyen imputable aux salaires de la population âgée de 50 à 59 ans.
(3) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population; concernant le taux de revenus relatifs moyens, EU-25 au lieu de EU-27.
(4) EBM nationale, 2004.
(5) Non disponible.

Source: Eurostat (ilc_di03 et ilc_pnp3)

Tableau 4.1: Taux de risque de pauvreté par statut professionnel, 2005 (1)

(en %)

	Population totale	Personnes occupées	Sans-emploi	Chômeurs	Retraités	Population inactive, autres
EU-25 (2)	*15*	*8*	*22*	*40*	*16*	*25*
Zone euro (2)	*15*	*7*	*22*	*37*	*16*	*25*
Belgique	14	4	23	31	18	26
Bulgarie (3)	14	7	19	34	15	17
République tchèque (4)	8	3	15	51	6	16
Danemark	12	5	22	26	16	31
Allemagne (4)	12	5	19	42	14	18
Estonie	17	7	31	60	23	31
Irlande	18	6	34	47	30	34
Grèce	19	13	26	32	25	25
Espagne	19	10	28	35	25	28
France	13	6	20	29	13	27
Italie	18	9	25	44	16	28
Chypre (4)	17	7	32	37	49	19
Lettonie (4)	19	9	31	59	24	31
Lituanie (4)	19	10	29	63	17	29
Luxembourg	11	9	13	46	6	14
Hongrie (4)	12	10	15	48	10	17
Malte (4)	13	5	19	48	17	18
Pays-Bas (4)	9	6	14	27	5	19
Autriche	12	7	18	48	12	22
Pologne (4)	18	14	22	46	11	26
Portugal	18	12	27	28	25	28
Roumanie	:	:	:	:	:	:
Slovénie (4)	12	5	19	25	17	22
Slovaquie (4)	12	9	16	39	7	19
Finlande	12	4	22	36	17	27
Suède	9	5	15	26	10	26
Royaume-Uni (4)	15	8	30	50	28	30
Croatie (3)	18	10	23	34	23	21
Turquie (5)	22	23	21	30	5	23
Islande	9	8	14	26	10	18
Norvège	12	5	26	27	20	36

(1) Population de plus de 18 ans, sauf Bulgarie, Roumanie, Croatie et Turquie: population de plus de 16 ans.
(2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population; concernant le taux de revenus relatifs moyens, EU-25 au lieu de EU-27.
(3) EBM nationale, 2004.
(4) Rupture des séries.
(5) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

Source: Eurostat (ilc_li04)

Tableau 4.2: Taux de risque de pauvreté

(en %)

	Avant transferts sociaux (1)						Après transferts sociaux					
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
EU-25 (2)	*23*	*26*	*22*	*25*	*24*	*27*	*16*	*16*	*15*	*15*	*17*	*17*
Zone euro (2)	:	*24*	:	*23*	:	*26*	:	*15*	:	*14*	:	*17*
Belgique	23	28	22	27	25	29	13	15	12	14	14	15
Bulgarie (3)	18	18	16	15	19	20	14	15	13	13	15	17
République tchèque (4)	:	21	:	20	:	22	:	10	:	10	:	11
Danemark	:	30	:	28	:	31	:	12	:	12	:	12
Allemagne (4)	20	24	19	22	22	25	10	13	10	12	11	14
Estonie	26	24	25	23	26	25	18	18	17	17	19	19
Irlande	31	32	29	30	33	34	20	20	19	19	21	21
Grèce	22	23	22	21	23	24	20	20	19	18	20	21
Espagne	22	24	21	23	23	25	18	20	17	19	19	21
France	24	26	24	25	25	27	16	13	15	12	16	14
Italie	21	23	20	22	21	25	18	19	18	17	19	21
Chypre (4)	:	22	:	20	:	23	:	16	:	15	:	18
Lettonie (4)	22	26	23	24	21	27	16	19	17	18	16	20
Lituanie (4)	23	26	23	25	24	27	17	21	17	20	17	21
Luxembourg	23	23	23	23	22	23	12	13	12	13	12	13
Hongrie (4)	17	29	16	30	17	29	11	13	11	14	12	13
Malte (4)	19	21	18	20	20	22	15	15	15	14	15	16
Pays-Bas (4)	*22*	22	*21*	21	*23*	22	*11*	11	*10*	11	*11*	11
Autriche	22	24	20	23	25	25	12	12	9	11	14	13
Pologne (4)	30	30	31	31	30	29	16	21	16	21	16	20
Portugal	27	26	26	25	28	26	21	19	19	19	22	20
Roumanie (5)	21	24	21	23	22	24	17	18	17	18	18	18
Slovénie (4)	18	26	17	25	18	27	11	12	11	11	12	14
Slovaquie (4)	:	22	:	22	:	22	:	13	:	13	:	13
Finlande	19	28	18	27	21	29	11	12	9	11	13	13
Suède	:	29	:	27	:	30	:	9	:	9	:	10
Royaume-Uni (6)	29	31	26	29	32	32	19	18	16	18	21	19
Croatie (3)	:	31	:	29	:	34	:	18	:	16	:	20
Turquie (7)	:	28	:	26	:	29	:	26	:	26	:	27
Islande	:	20	:	20	:	20	:	10	:	10	:	9
Norvège	24	29	:	27	:	30	:	11	:	10	:	13

(1) Les pensions sont exclues des transferts sociaux et comptabilisées en tant que revenus avant transferts.
(2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(3) EBM nationale, 2004.
(4) Rupture des séries, 2005.
(5) EBM nationale, 2005.
(6) Rupture des séries, 2000 et 2005.
(7) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

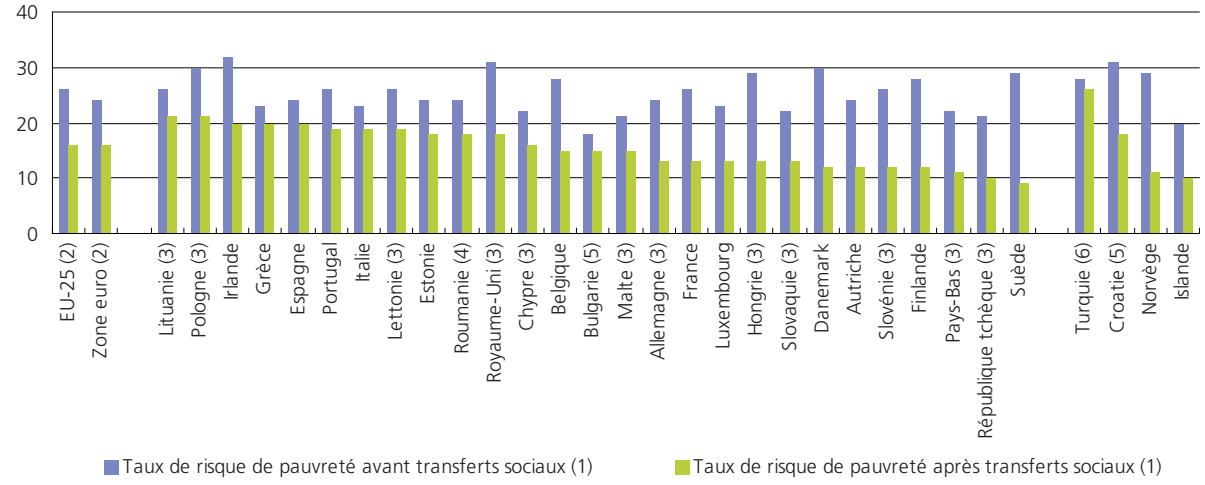
Source: Eurostat (tsisc021, tsisc025, tsisc023, tsisc022, tsisc026 et tsisc024)

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent, avant transferts sociaux, se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Les pensions de vieillesse et de survie sont considerée comme revenus d'origine et non pas comme des transferts sociaux.

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Figure 4.3: Taux de risque de pauvreté, 2005

(en %)

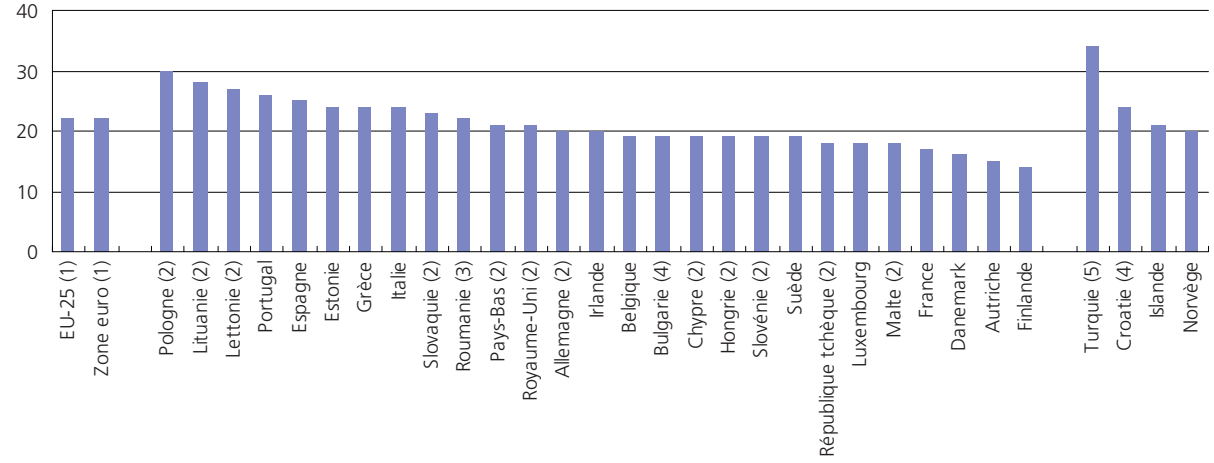


(1) Les pensions sont exclues des transferts sociaux et comptabilisées en tant que revenus avant transferts.
(2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(3) Rupture des séries.
(4) EBM nationale, 2005.
(5) EBM nationale, 2004.
(6) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, en 2004.

Source: Eurostat (tsisc021 et tsisc022)

Figure 4.4: Écart relatif médian du risque de pauvreté, 2005

(en %)

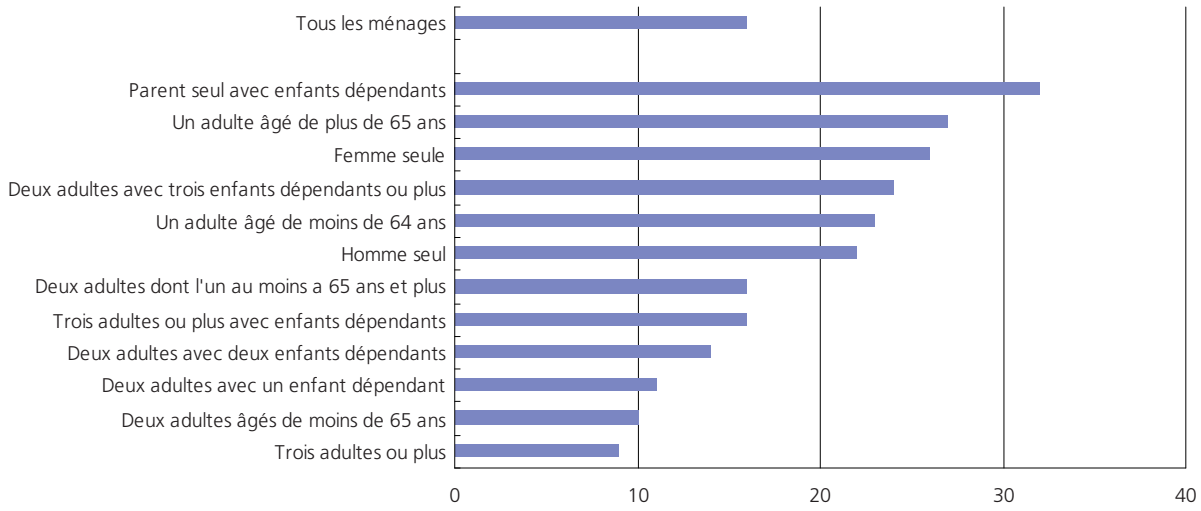


(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
(2) Rupture des séries.
(3) EBM nationale, 2005.
(4) EBM nationale, 2004.
(5) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

Source: Eurostat (tsdsc250)

L'écart relatif du risque de pauvreté est calculé comme la différence entre la médiane du revenu équivalent net total des personnes en-dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de risque de pauvreté (point décisif: 60% de la médiane du revenu équivalent). L'aggrégat UE est une moyenne pondérée par la population des chiffres nationaux. Conformément avec les décisions du Conseil européen, le taux de risque de pauvreté est mesuré relativement à la situation dans chaque pays plutôt qu'en appliquant un seuil commun à tous les pays.

Figure 4.5: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, par type de ménage, EU-25, 2005 (1)
(en %)

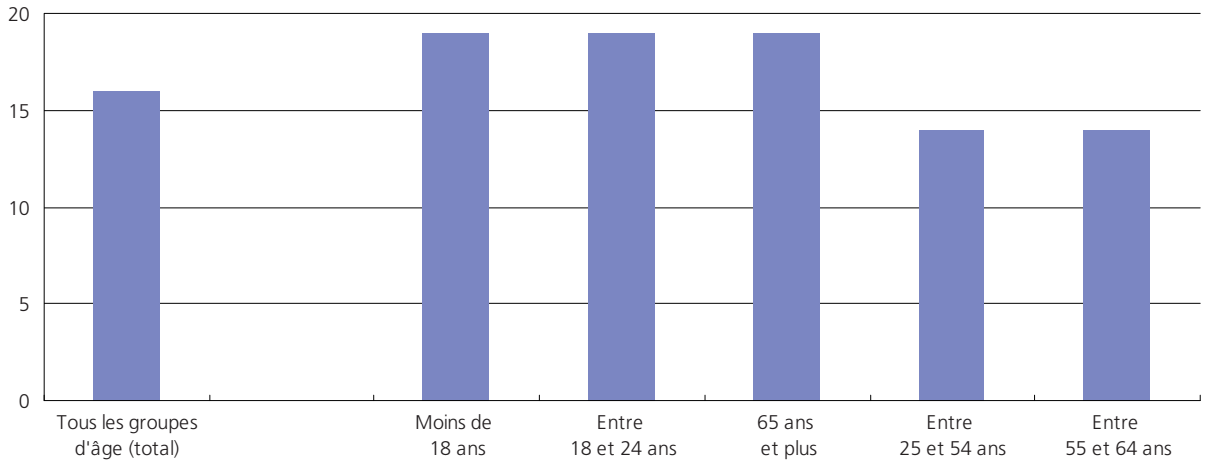


(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

Source: Eurostat (tsdsc240)

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Figure 4.6: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, par groupe d'âge, EU-25, 2005 (1)
(en %)

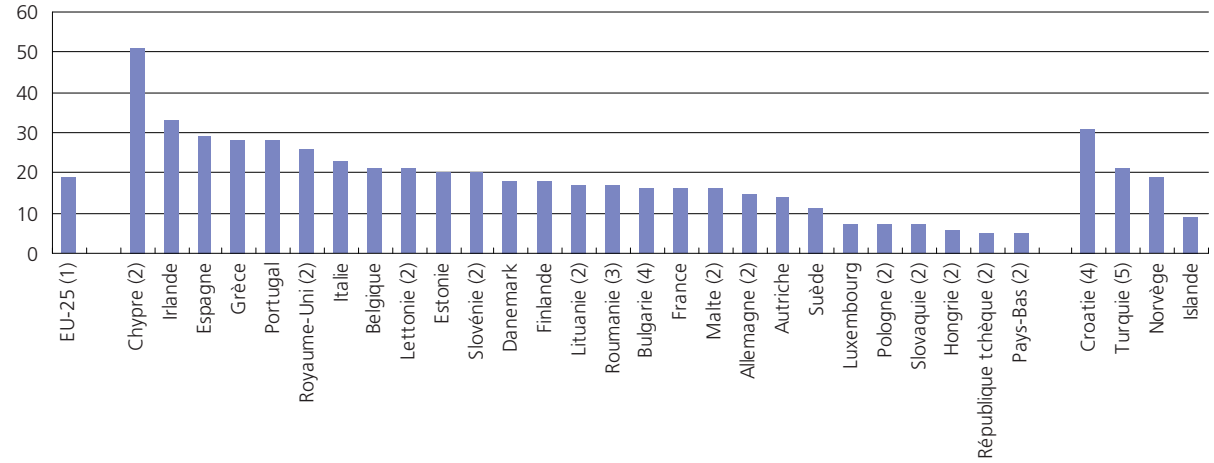


(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

Source: Eurostat (tsdsc230)

Figure 4.7: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, personnes de plus de 65 ans, 2005

(en %)

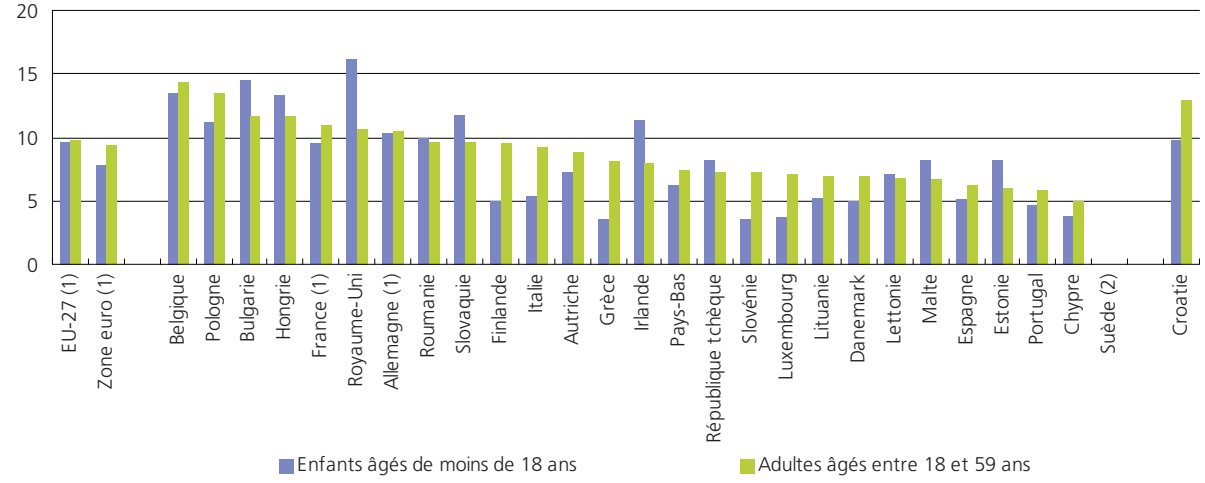


(2) Rupture des séries.
(3) EBM nationale, 2005.
(4) EBM nationale, 2004.
(5) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

Source: Eurostat (tsdsc230)

Figure 4.8: Personnes vivant dans des ménages sans emploi, par groupe d'âge, 2006

(en % du groupe d'âge respectif vivant dans des ménages où personne ne travaille)



(1) Estimations.
(2) Non disponible.

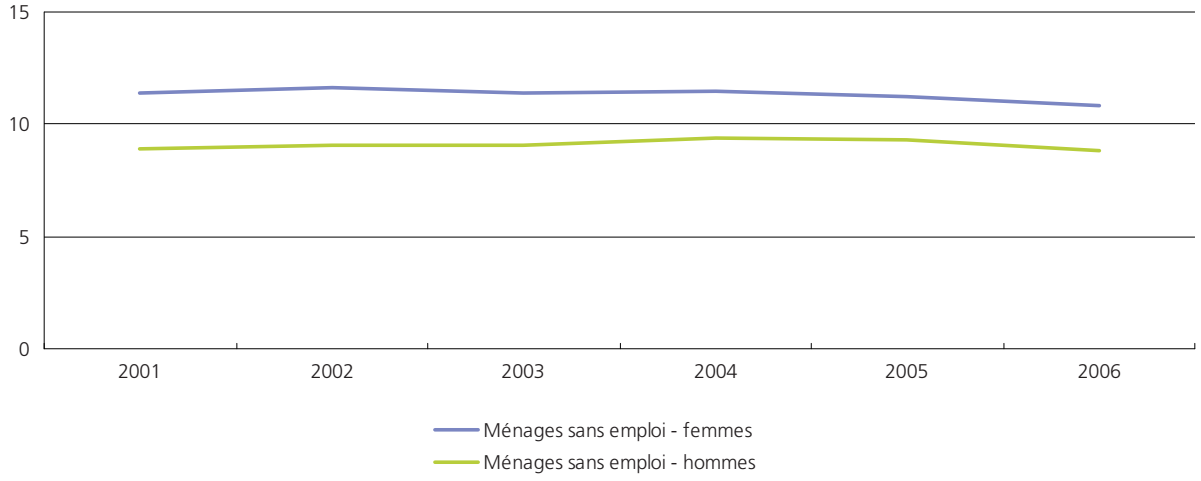
Source: Eurostat (tsisc071 et tsisc072)

L'indicateur enfants âgés de 0 à 17 ans vivant dans des ménages sans emploi est défini comme la proportion de personnes de 0 à 17 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

L'indicateur personnes âgées de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi est défini comme la proportion de personnes de 18 à 59 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans et vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Figure 4.9: Personnes vivant dans des ménages sans emploi, par sexe, EU-27 (1)

(en % par sexe des personnes entre 18 et 59 ans vivant dans des ménages où personne ne travaille)



(1) Estimations.

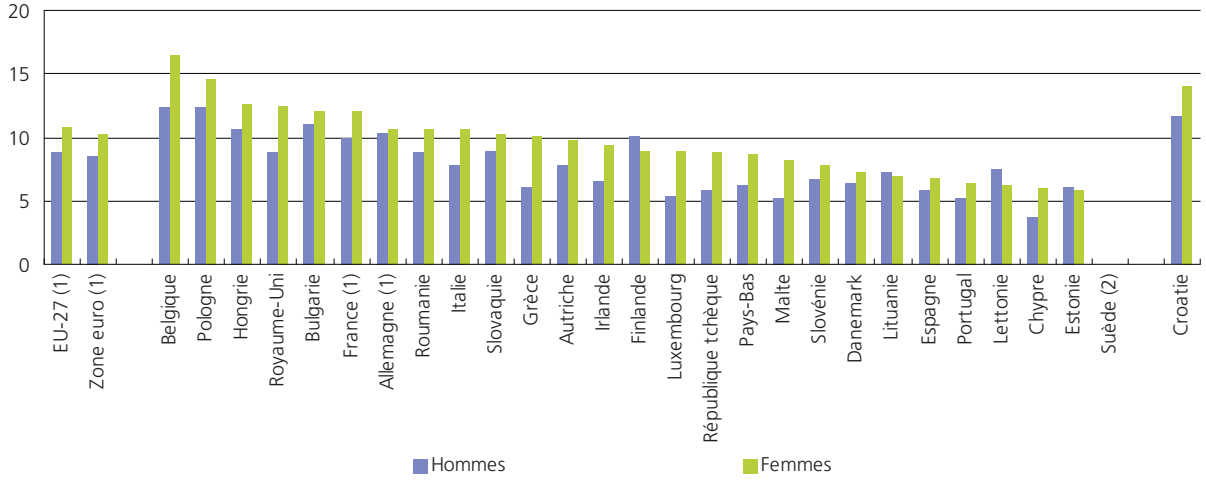
Source: Eurostat (tsisc073 et tsisc074)

L'indicateur femmes âgées de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi est défini comme la proportion de femmes de 18 à 59 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiantes âgées de 18 à 24 ans et vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge ne sont reprises ni au numérateur ni au dénominateur. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

L'indicateur hommes âgés de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi est défini comme la proportion d'hommes de 18 à 59 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans et vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Figure 4.10: Personnes vivant dans des ménages sans emploi, par sexe, 2006

(en % par sexe des personnes entre 18 et 59 ans vivant dans des ménages où personne ne travaille)



(1) Estimations.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsisc073 et tsisc074)

4.2 LES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

INTRODUCTION

Les dépenses de consommation finale des ménages sont la composante la plus importante de l'approche des dépenses du PIB. Leur évolution permet une évaluation des achats effectués par les ménages, traduisant les changements dans les salaires et les autres revenus, mais également en matière d'emploi et de comportement vis-à-vis de l'épargne. Par conséquent, la croissance de la consommation des ménages peut différer légèrement de celle des salaires et des revenus.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les dépenses de consommation finale des ménages se réfèrent aux dépenses consenties par les résidents et les non-résidents afin d'acquérir des biens et des services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels. Elles couvrent les achats de biens et de services, la consommation de la production propre (les produits du jardin, par exemple), ainsi que les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire. Ces données relatives aux dépenses de consommation peuvent être ventilées selon la classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP), qui comporte 12 chapitres à son niveau d'agrégation le plus élevé (ces chapitres sont ventilés en 41 rubriques à trois chiffres). Le règlement du Conseil relatif au système européen des comptes (SEC 95) [48] constitue la base sous-jacente à la collecte des données sur les dépenses de consommation des ménages présentées dans cette section; ces données proviennent des statistiques des comptes nationaux d'Eurostat.

(48) Règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil européen (voir http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/nfaccount/info/data/esa95/esa95-new.htm pour une version consolidée tenant compte des changements ultérieurs.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les habitudes de consommation des ménages varient substantiellement entre les 27 États membres. Des facteurs comme la culture, le revenu, le climat, la composition des ménages, la structure économique et le niveau d'urbanisation peuvent influencer les habitudes dans chaque pays. En moyenne, les dépenses de consommation des ménages s'élevaient à 12 700 SPA par habitant dans l'EU-27 en 2005.

La consommation des ménages représentait 57 % du PIB dans l'EU-27 en 2005. Dans la plupart des États membres, ce pourcentage se situait entre 50 et 70 %, alors qu'en Grèce, à Malte et à Chypre, il dépassait 70 % en raison notamment de l'importance des dépenses des non-résidents.

Le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles constituaient les principales catégories de dépenses de consommation des ménages dans l'EU-27 en 2005, totalisant plus d'un cinquième des dépenses totales; le transport, les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées représentaient les deux catégories suivantes par ordre d'importance.

La part des dépenses des ménages consacrée à chacune de ces catégories de consommation varie considérablement selon les États membres. La part la plus élevée des dépenses totales consacrées au logement, à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres combustibles en 2005 a été enregistrée en Suède (28,3 %), soit environ 2,5 fois plus qu'à Malte (10,9 %).

SOURCES

Méthodologies et documents de travail

COICOP-HBS 1997 (Classification des fonctions de consommation des ménages adaptée aux besoins des enquêtes sur les budgets des ménages)

Système européen des comptes 1995 (SEC95)

Données Internet

Économie et finances

Comptes nationaux (PIB compris)

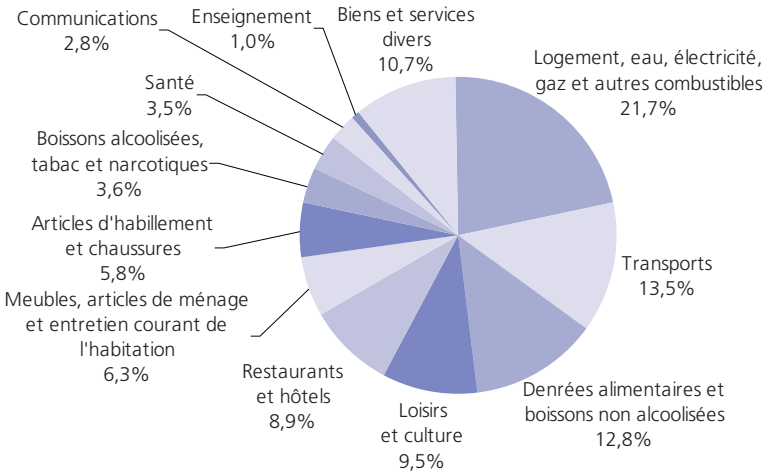
Comptes nationaux annuels

Ventilations des comptes nationaux (par branche, par type d'actif, par fonction de consommation)

Dépenses de consommation des ménages par fonction de consommation (COICOP)

Figure 4.11: Dépenses de consommation des ménages en biens et services, EU-27, 2005 (1)

(en % des dépenses de consommation totales des ménages)



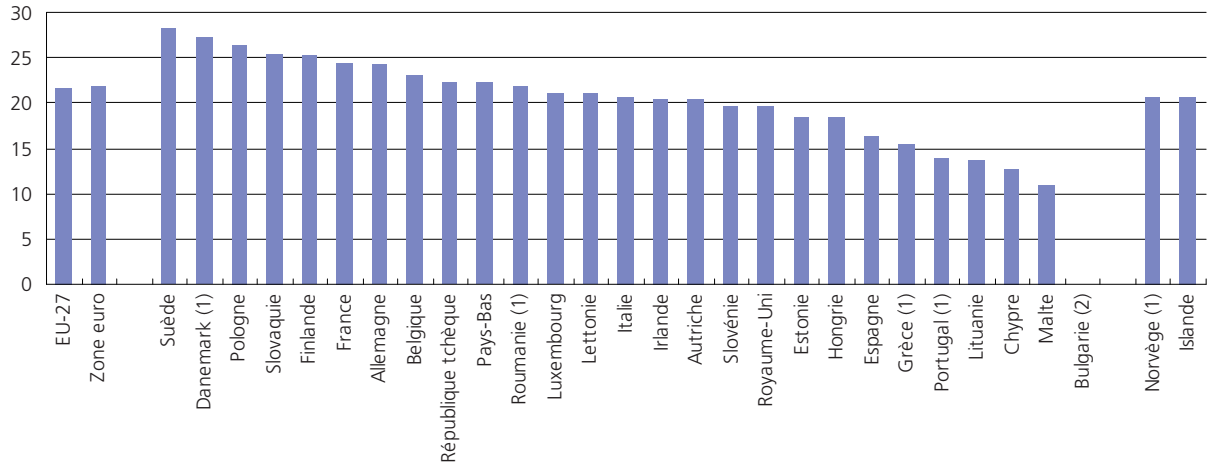
(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tps00079, tps00080, tps00081, tps00082, tps00083, tps00084, tps00085, tps00086, tps00087, tps00088, tps00089 et tps00090)

Les dépenses de consommation finale des ménages sont constituées par les dépenses, y compris les dépenses imputées, consenties par les ménages résidents pour l'achat de biens et de services de consommation individuels, y compris ceux vendus à des prix qui ne sont pas significatifs d'un point de vue économique.

Figure 4.12: Dépenses de consommation des ménages: logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, 2005

(en % des dépenses de consommation totales des ménages)

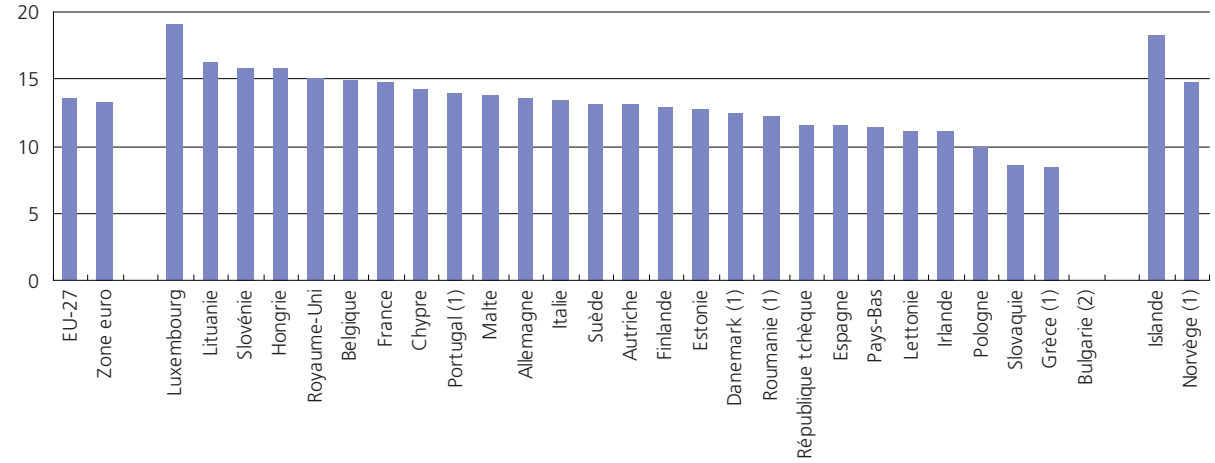


(1) 2004.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00083)

Figure 4.13: Dépenses de consommation des ménages: transports, 2005

(en % des dépenses de consommation totales des ménages)

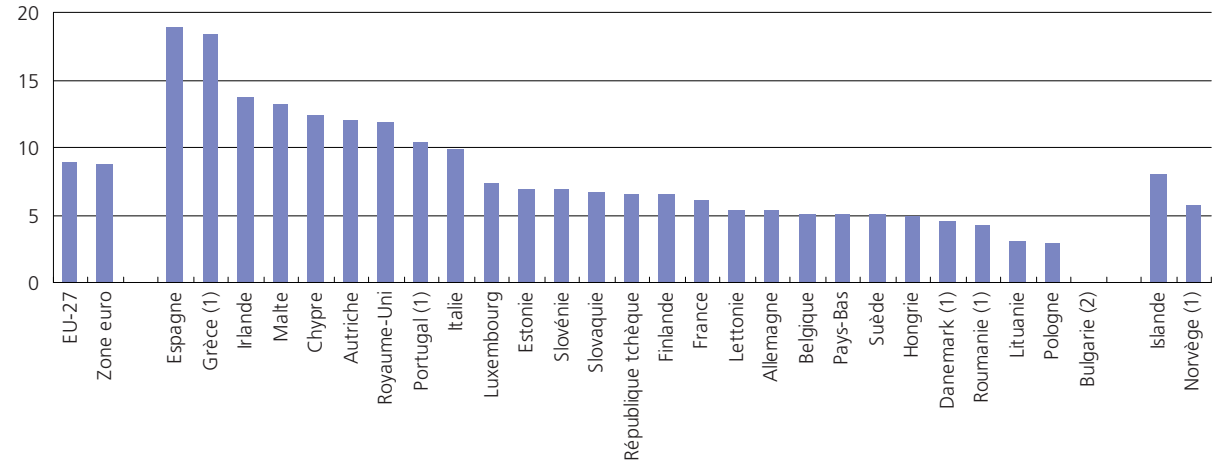


(1) 2004.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00086)

Figure 4.14: Dépenses de consommation des ménages: restaurants et hôtels, 2005

(en % des dépenses de consommation totales des ménages)



(1) 2004.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00088)

Tableau 4.3: Total des dépenses de consommation des ménages (concept domestique)

	en proportion du PIB (%)			par habitant (en SPA)		
	1995	2000	2005	1995	2000	2005
EU-27	56,8	57,6	57,0	8 300	10 900	12 700
Zone euro	56,5	57,0	56,6	9 600	12 300	14 000
Belgique	52,3	52,1	51,1	9 900	12 500	14 000
Bulgarie	70,3	73,0	:	*3 300*	3 900	:
République tchèque	51,8	54,5	50,7	*5 600*	7 100	8 700
Danemark (1)	50,6	47,0	47,7	9 800	11 800	12 800
Allemagne	54,8	55,7	56,1	10 400	12 600	14 300
Estonie	60,3	59,6	54,3	*3 200*	5 100	7 500
Irlande	52,2	45,7	42,1	7 900	11 400	13 500
Grèce (1)	76,6	71,8	70,4	8 400	10 500	12 900
Espagne	62,9	63,1	60,1	8 500	11 700	13 700
France	56,0	55,4	56,1	9 500	12 200	14 300
Italie	59,6	61,1	59,7	10 600	13 600	14 100
Chypre	82,4	83,4	76,3	*10 700*	14 100	16 000
Lettonie	62,7	60,7	60,3	*2 900*	4 200	6 800
Lituanie	65,7	66,1	66,1	*3 300*	4 900	7 900
Luxembourg	47,6	46,6	44,8	15 600	21 600	26 200
Hongrie	56,4	55,6	54,8	*4 200*	5 900	7 900
Malte	78,1	76,5	73,5	*9 900*	12 200	12 600
Pays-Bas	48,4	49,2	47,8	8 800	12 600	14 000
Autriche	57,3	57,0	57,1	11 400	14 500	16 400
Pologne	59,5	63,0	61,8	*3 700*	5 800	7 000
Portugal (1)	65,6	64,6	64,8	7 200	9 600	10 500
Roumanie	:	69,1	68,5	:	3 400	5 300
Slovénie	61,6	59,1	56,9	*6 500*	8 700	10 800
Slovaquie	53,9	56,3	57,3	*3 800*	5 400	7 700
Finlande	50,1	47,5	49,6	7 900	10 600	12 700
Suède	48,3	47,3	46,5	8 800	11 300	12 400
Royaume-Uni	60,9	61,9	60,6	10 000	13 800	16 200
Turquie	70,3	71,5	67,4	*3 000*	4 100	4 300
Islande	54,5	55,7	54,1	10 600	13 900	16 400
Norvège (1)	47,3	40,9	42,1	9 400	12 800	14 900

(1) 2004 au lieu de 2005.

Source: Eurostat (tec00092 et tec00093)

La dépense totale de consommation des ménages recouvre les dépenses consacrées sur le territoire domestique par des résidents et des non-résidents à l'acquisition de biens et de services qui sont utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels. Elle couvre les achats de biens et de services, la consommation de la production pour compte propre et les loyers imputés des propriétaires occupant leur propre logement. Les montants sont exprimés en pourcentage du PIB. Les montants sont exprimés par habitant et en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons en volume pertinentes de la consommation des ménages entre pays. Cette présentation est destinée à des comparaisons entre pays plutôt qu'à des analyses temporelles.

4.3 LE LOGEMENT

INTRODUCTION

Compte tenu du fait que le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles constituaient les composantes principales des dépenses de consommation des ménages de l'EU-27 en 2005 (voir sous-chapitre 4.2 sur les dépenses de consommation des ménages), les indicateurs relatifs au logement apportent une meilleure connaissance de certains aspects de l'exclusion sociale.

Les données utilisées dans cette section sont essentiellement tirées des microdonnées de la nouvelle étude des statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Depuis 2005, l'EU-SILC couvre les États membres de l'EU-25, ainsi que la Norvège et l'Islande. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Suisse ont quant à elles adopté l'EU-SILC en 2006.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La population de référence de l'EU-SILC est constituée de l'ensemble des ménages privés et de leurs membres actuels résidant sur le territoire d'un État membre au moment de la collecte des données. Les personnes vivant dans des ménages collectifs et des institutions sont généralement exclues de la population cible. Un ménage se définit en termes de partage des dépenses du ménage. Si les dépenses du ménage ne sont pas partagées, les personnes qui le composent constituent alors des ménages distincts à la même adresse.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Dans l'EU-25, le nombre moyen de personnes par ménage s'élevait en 2005 à 2,4, le plus grand nombre ayant été enregistré à Chypre (égal à 3,0) où un ménage comprenait en moyenne une personne de plus qu'au Danemark (2,0), pays qui a la plus petite taille moyenne parmi les États membres.

Le recensement périodique le plus récent (2001) révèle des disparités importantes entre les différents pays de l'EU-25 concernant le statut de la propriété: en Estonie, Lituanie, Hongrie, Espagne et Slovénie, une forte proportion des ménages étaient propriétaires de leur maison, tandis qu'en Allemagne, Autriche et aux Pays-Bas, la tendance indiquait des niveaux de propriété plus faibles. Il est difficile d'expliquer précisément les raisons de telles différences, dans la mesure où la répartition des ménages peut être liée au degré d'urbanisation, à la qualité du logement et à l'existence de logements neufs et rénovés.

En 2005, environ un quart de la population de l'EU-25 a été victime de bruits de voisinage ou émis sur la voie publique, tandis que 18 % ont été confrontés à des problèmes liés à la pollution, la saleté ou d'autres problèmes environnementaux. La première catégorie de problèmes (le bruit) semble particulièrement prépondérante aux Pays-Bas, où plus d'un tiers de la population considérait en avoir souffert. À Malte, plus de 35 % de la population déclarait souffrir de la pollution, de la saleté ou d'autres problèmes environnementaux. La plus faible proportion de la population s'étant plainte d'être confrontée à l'un de ces problèmes a été enregistrée en Suède.

SOURCES

Méthodologies et documents de travail

The continuity of indicators during the transition between ECHP and EU-SILC

The production of data on homelessness and housing deprivation in the European Union: survey and proposals

Données Internet

Conditions de vie et bien-être

Revenu et conditions de vie

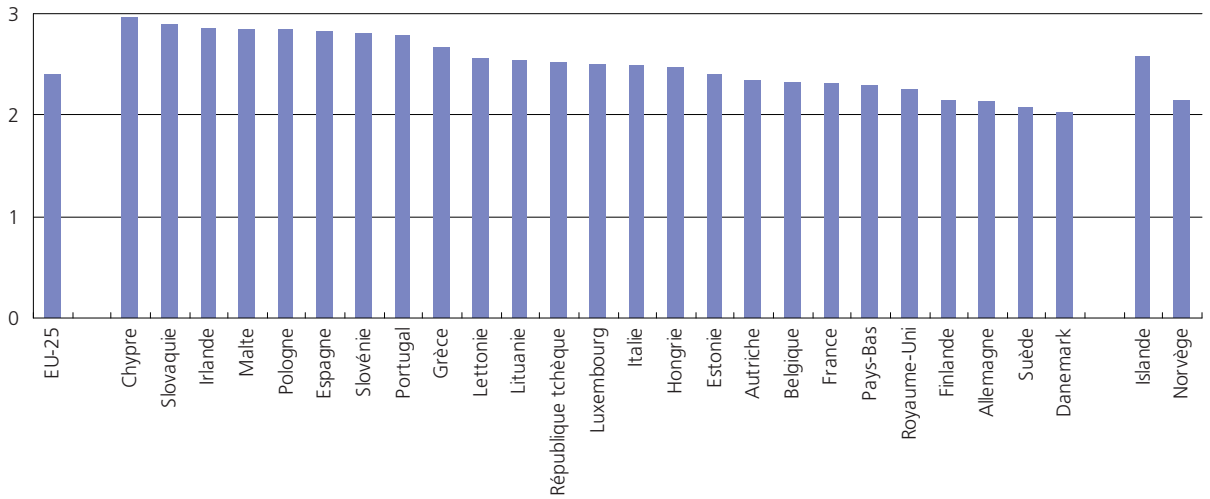
Répartition du revenu et pauvreté monétaire

Pauvreté non monétaire et exclusion sociale

Ménages et conditions de vie

Figure 4.15: Nombre moyen de personnes par ménage privé, 2005 (1)

(nombre de personnes)



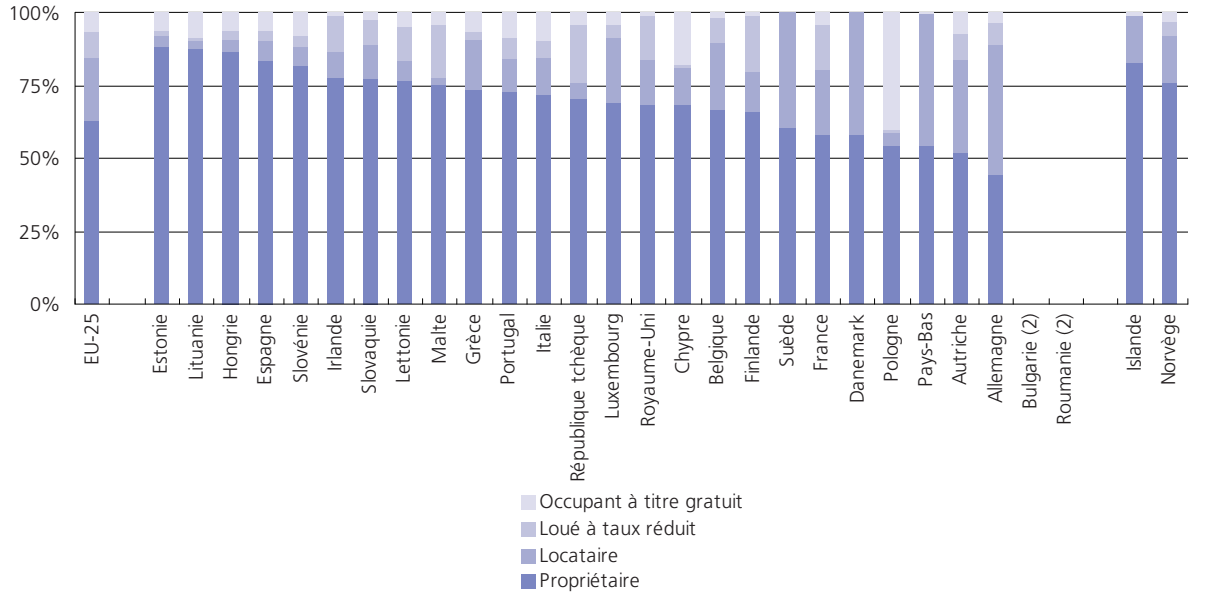
(1) Date d'extraction: 14.11.2007.

Source: Eurostat (tps00091)

Nombre de personnes qui vivent en ménages privés divisé par le nombre de ménages privés. Les ménages collectifs comme les pensions, les résidences universitaires et les hôpitaux ainsi que leurs occupants sont exclus.

Figure 4.16: Modalités de jouissance de leur logement par les ménages, 2005 (1)

(en %)

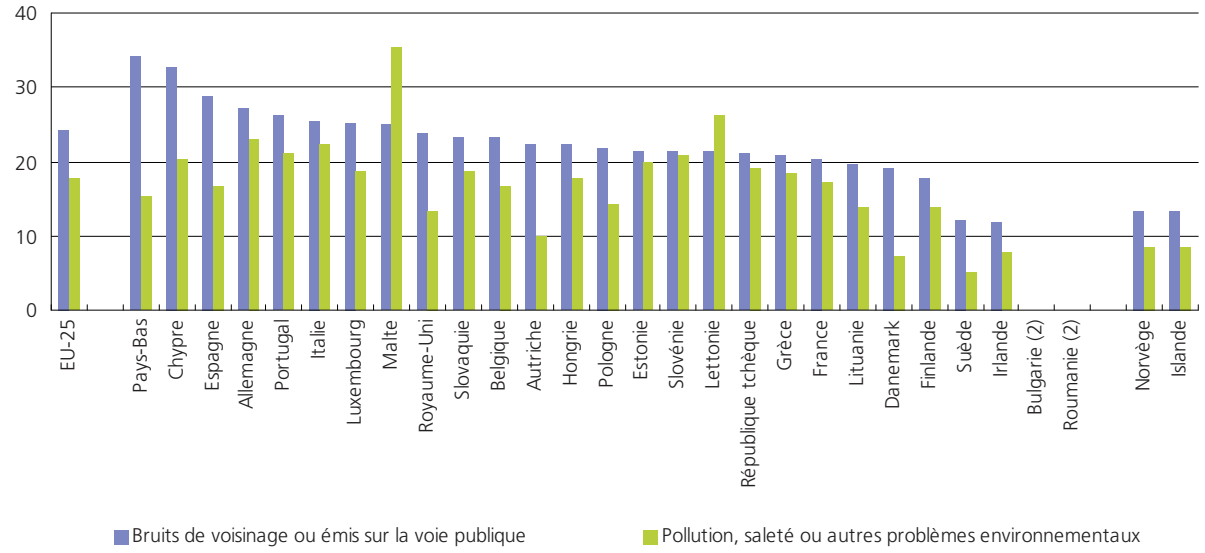


(1) Date d'extraction: 14.11.2007.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (EU-SILC)

Figure 4.17: Population vivant dans des ménages qui considèrent souffrir du bruit et de la pollution, 2005 (1)

(en %)



(1) Date d'extraction: 14.11.2007.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (ilc_ho_problemb)

L'indicateur décrit le pourcentage de la population totale qui déclare être affecté soit par le bruit causé par les voisins ou l'extérieur soit par la pollution causé par la circulation ou les industries.

4.4 LA PROTECTION SOCIALE

INTRODUCTION

Les systèmes de protection sociale sont très développés dans l'UE: ils sont conçus pour protéger la population contre les risques liés au chômage, aux responsabilités parentales, à la maladie et l'invalidité, à la perte d'un conjoint ou d'un parent, à la vieillesse, au logement et à l'exclusion sociale. Les modèles utilisés dans chaque État membre diffèrent quelque peu. Certaines prestations de protection sociale sont, de plus, assurées par des régimes privés, bien qu'ils restent financés par le gouvernement (au moins partiellement).

Les données relatives aux dépenses et aux recettes de protection sociale sont établies conformément à la méthodologie du système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS). Ce système a été créé pour permettre de comparer les flux de la protection sociale entre les États membres.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La protection sociale couvre l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés visant à soulager les ménages et les personnes de la charge d'un ensemble défini de risques et de besoins associés à la vieillesse, à la maladie, à la maternité et la famille, à l'invalidité, au chômage, etc.

Les dépenses de protection sociale incluent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et d'autres dépenses.

Les prestations de protection sociale sont des transferts directs, en espèces ou en nature, effectués par les régimes de protection sociale en faveur des ménages et des particuliers, dans le but de les soulager des charges résultant de certains risques ou besoins; les prestations liées au système fiscal sont exclues.

Les dépenses de fonctionnement représentent les frais supportés par le programme social pour sa gestion et son fonctionnement; les autres dépenses comprennent les frais divers des régimes de protection sociale (paiement du revenu de la propriété et autres).

Les prestations sont classées selon huit fonctions de protection sociale (correspondant à une série de risques et de besoins):

- les prestations maladie et les soins de santé englobent essentiellement les congés de maladie payés, les soins médicaux et les produits pharmaceutiques;
- les prestations d'invalidité comprennent essentiellement les pensions d'invalidité et la fourniture de biens et de services (autres que les soins médicaux) aux personnes invalides;
- les prestations de vieillesse comprennent surtout les pensions de retraite et la fourniture de biens et de services (autres que les soins médicaux) aux personnes âgées;
- les prestations de survivants comprennent la garantie de ressources et une assistance à la suite du décès d'un membre de la famille (pension de réversion, par exemple);
- les allocations familiales comprennent le soutien financier (à l'exclusion des soins de santé) lié aux coûts de la grossesse, de l'accouchement et de la garde pour d'autres membres de la famille;
- les prestations de chômage comprennent le financement de la formation professionnelle par des organismes publics;
- les allocations de logement comprennent les interventions des autorités publiques visant à aider les ménages à faire face au coût du logement;
- les prestations au titre de l'exclusion sociale comprennent la garantie de ressources, la réinsertion des alcooliques et des toxicomanes, ainsi que d'autres prestations diverses (à l'exclusion des soins médicaux).

L'agrégat «pensions» comprend une partie des prestations en espèces des fonctions invalidité, vieillesse, survie et chômage. Il est défini comme la somme des prestations sociales suivantes: pensions d'invalidité, préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail, pensions de vieillesse, pensions anticipées de vieillesse, pensions partielles, pensions de réversion et préretraites pour motifs économiques.

Les unités chargées d'assurer la protection sociale (les régimes de protection sociale) sont financées de différentes façons, étant donné que leurs recettes comprennent les cotisations sociales versées par les employeurs et les bénéficiaires, les contributions publiques et les autres recettes en provenance de sources diverses (notamment les intérêts, les dividendes, les loyers et les créances sur tiers).

Les contributions sociales à la charge des employeurs comprennent toutes les dépenses consenties par les employeurs pour garantir l'accès de leurs salariés (actuels et anciens) et de leurs ayants droit aux prestations sociales. Elles peuvent être versées par des employeurs résidents ou non-résidents. Elles englobent tous les versements effectués par les employeurs à des organismes de sécurité sociale (cotisations effectives) et les prestations sociales payées directement par les employeurs à leurs salariés (contributions imputées).

Les cotisations sociales payées par les bénéficiaires comprennent les cotisations payées par les salariés, par les travailleurs indépendants ainsi que par les retraités et les autres personnes.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2004, les dépenses de protection sociale dans l'EU-25 s'élevaient à 27 % du PIB, soit une augmentation de 2,6 % par rapport à 2000. Le pourcentage le plus élevé a été enregistré en Suède, où un tout petit peu moins d'un tiers du PIB était consacré à la protection sociale en 2004. À l'opposé, les pays baltes ont consacré la plus faible part de leur PIB à la protection sociale.

L'utilisation des standards de pouvoir d'achat (SPA) permet une comparaison objective des dépenses de protection sociale par habitant entre les pays en tenant compte des différences de niveaux de prix. Ainsi, le plus haut niveau de dépenses par habitant pour la protection sociale a été enregistré par le Luxembourg [49] (12 180 SPA par habitant), contre plus de 8 000 SPA par habitant pour la Suède, le Danemark, l'Autriche et les Pays-Bas. Les pays baltes se situaient à l'opposé, affichant moins de 1 700 SPA en 2004. Les écarts entre les pays sont liés en partie à des degrés de richesse différents; ils reflètent aussi la diversité des systèmes de protection sociale, de l'évolution démographique, des taux de chômage et d'autres facteurs sociaux, institutionnels et économiques.

En 2004, toujours en SPA, les personnes âgées constituaient le premier poste de prestations sociales au sein de l'EU-25 (plus de 40 % du total des prestations sociales), suivi par la maladie et les soins de santé (28 %).

Les dépenses de pensions dans l'EU-25 ont représenté 12,3 % du PIB en 2004, avec un maximum de 14,7 % en Italie et un minimum de 4,1 % en Irlande. En ce qui concerne les dépenses pour l'assistance aux personnes âgées dans l'EU-25, elles étaient équivalentes à 0,5 % du PIB la même année, tandis qu'elles atteignaient 2,6 % en Suède et moins de 0,1 % dans les pays baltes, dans trois États membres du sud (la Grèce, l'Italie et Chypre), en Belgique et au Luxembourg.

Dans l'EU-25 en 2004, la protection sociale était principalement financée par les cotisations sociales à la charge des employeurs (à hauteur de 39 %) et celles à la charge des administrations publiques (37 %).

(49) Le Luxembourg est un cas particulier étant donné qu'une part conséquente des prestations (essentiellement des dépenses relatives aux soins de santé, aux pensions et aux prestations familiales) sont destinées à des personnes vivant hors du pays; en faisant abstraction de cette caractéristique, les dépenses ne s'élèvent plus qu'à environ 10 200 SPA par habitant.

SOURCES

Ouvrages statistiques

European social statistics – Social protection – Expenditure and receipts

Méthodologies et documents de travail

Manuel SESPROS 1996

Données Internet

Conditions de vie et bien-être

Protection sociale

Dépenses de protection sociale

Recettes de protection sociale

Tableau 4.4: Dépenses totales de protection sociale

(en % du PIB)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU-25	:	:	:	:	:	:	26,6	26,8	*27,0*	*27,4*	*27,3*
Zone euro (1)	28,0	27,3	27,6	27,3	27,0	27,0	26,7	26,8	*27,4*	*27,8*	*27,7*
Belgique	28,7	27,4	28,0	27,4	27,1	27,0	26,5	27,3	28,0	29,1	29,3
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	:	17,4	17,6	18,6	18,5	19,2	19,5	19,4	*20,2*	*20,2*	*19,6*
Danemark	32,5	31,9	31,2	30,1	30,0	29,8	28,9	29,2	29,7	30,7	30,7
Allemagne	27,7	28,2	29,3	28,9	28,8	29,2	29,2	29,3	29,9	30,2	*29,5*
Estonie	:	:	:	:	:	:	14,0	13,1	12,7	12,9	13,4
Irlande	19,7	18,8	17,6	16,4	15,2	14,6	14,1	15,0	16,0	16,5	17,0
Grèce	22,1	22,3	22,9	23,3	24,2	25,5	25,7	26,7	26,2	26,0	26,0
Espagne	22,8	21,6	21,5	20,8	20,2	19,8	19,7	19,5	*19,8*	*19,9*	*20,0*
France	30,2	30,3	30,6	30,4	30,0	29,9	29,5	29,6	30,4	30,9	*31,2*
Italie	25,3	24,2	24,3	24,9	24,6	24,8	24,7	24,9	25,3	*25,8*	*26,1*
Chypre	:	:	:	:	:	:	14,8	14,9	16,3	18,5	17,8
Lettonie	:	:	:	15,3	16,1	17,2	15,3	14,3	13,9	13,4	*12,6*
Lituanie	:	:	13,4	13,8	15,2	16,4	15,8	14,7	14,1	13,6	*13,3*
Luxembourg	22,9	20,7	21,2	21,5	21,2	20,5	19,6	20,8	21,4	22,2	*22,6*
Hongrie	:	:	:	:	:	20,7	19,3	19,3	20,3	21,1	20,7
Malte	:	:	16,5	17,2	17,1	17,0	16,3	17,1	17,1	17,9	18,8
Pays-Bas	31,7	30,6	29,6	28,7	27,8	27,1	26,4	26,5	27,6	28,3	*28,5*
Autriche	28,8	28,7	28,6	28,6	28,3	28,7	28,2	28,6	29,1	29,5	29,1
Pologne	:	:	:	:	:	:	19,5	20,8	21,2	20,9	*20,0*
Portugal	21,3	21,0	20,2	20,3	20,9	21,4	21,7	22,7	23,7	24,2	*24,9*
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	:	:	24,0	24,5	24,8	24,7	24,9	25,3	25,3	24,6	*24,3*
Slovaquie	:	18,4	19,3	19,6	20,0	20,0	19,3	18,9	19,0	18,2	*17,2*
Finlande	33,7	31,5	31,4	29,1	27,0	26,2	25,1	24,9	25,6	26,5	26,7
Suède	36,5	34,3	33,6	32,7	32,0	31,7	30,7	31,3	32,3	33,3	*32,9*
Royaume-Uni	28,6	28,2	28,0	27,5	26,9	26,4	27,1	27,5	26,4	*26,4*	*26,3*
Islande	18,4	18,9	18,7	18,5	18,4	19,0	19,3	19,6	21,6	23,3	23,0
Norvège	27,6	26,7	26,0	25,3	27,1	27,1	24,6	25,6	26,2	27,5	26,3
Suisse	25,0	25,7	26,6	27,5	27,7	27,6	27,4	28,1	28,7	29,3	29,5

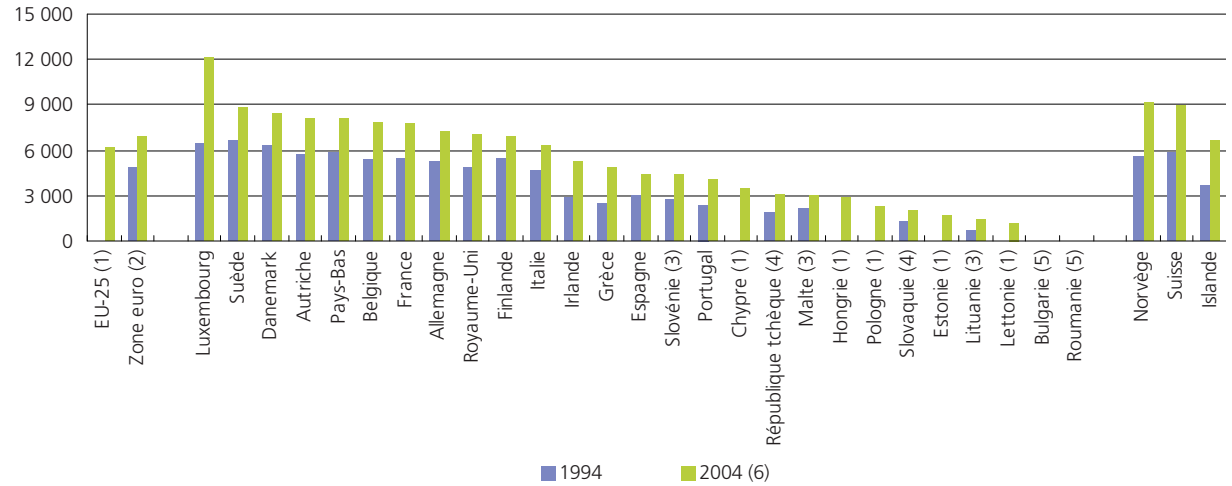
(1) ZE-12.

Source: Eurostat (tps00098)

Les dépenses de protection sociale comprennent: les prestations sociales, qui sont des transferts, en espèces ou en nature, versés aux ménages et aux individus pour alléger la charge entraînée par un certain nombre de besoins ou de situations à risque; les dépenses de fonctionnement, qui représentent les frais supportés par le programme social pour sa gestion et son fonctionnement; les autres dépenses, qui comprennent les frais divers des régimes de protection sociale (paiement du revenu de la propriété et autres).

Figure 4.18: Dépenses totales de protection sociale par habitant

(en SPA)

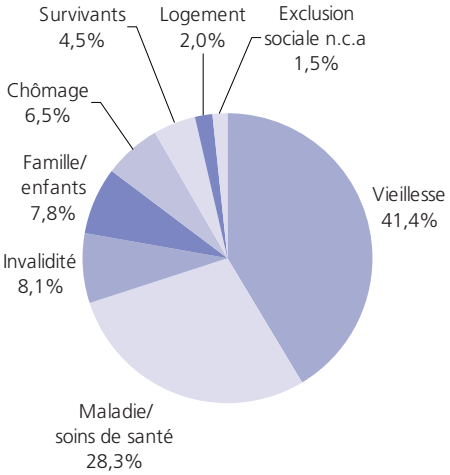


(1) 1994, Non disponible.
(2) ZE-12.
(3) 1996 au lieu de 1994.
(4) 1995 au lieu de 1994.
(5) Non disponible.
(6) EU-25 et Royaume-Uni, estimations; zone euro, République tchèque, Allemagne, Espagne, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovénie, Slovaquie et Suède, valeurs provisoires.

Source: Eurostat (tps00100)

Figure 4.19: Prestations sociales dans l'EU-25, 2004 (1)

(en %, sur la base des SPA)



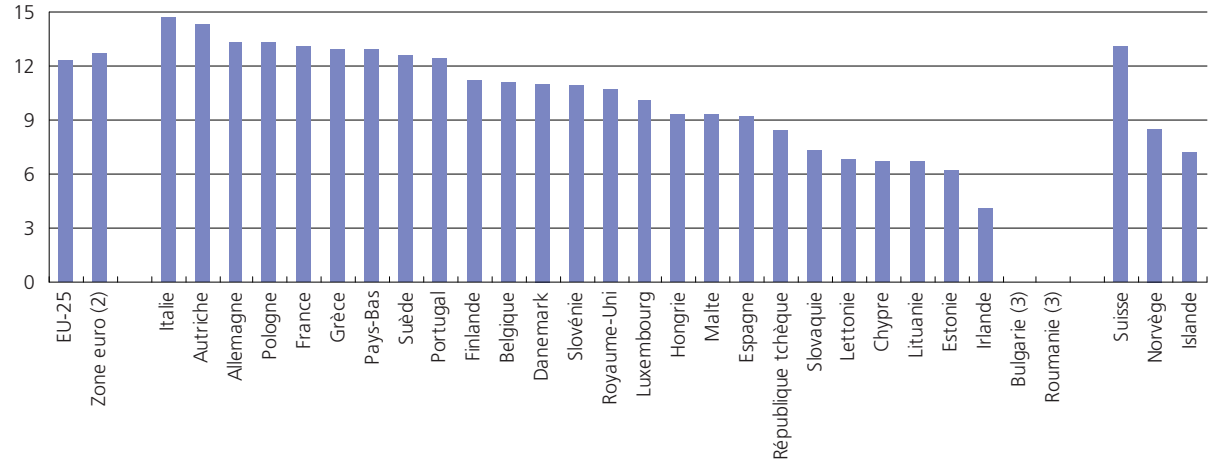
(1) Estimations; la somme des chiffres n'est pas 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tps00107)

Les prestations sociales sont des transferts, en espèces ou en nature, versés par les régimes de prestation sociale aux ménages et aux individus pour alléger la charge financière entraînée par un certain nombre de besoins ou de situations à risque.

Figure 4.20: Dépenses de pensions, 2004 (1)

(en % du PIB)



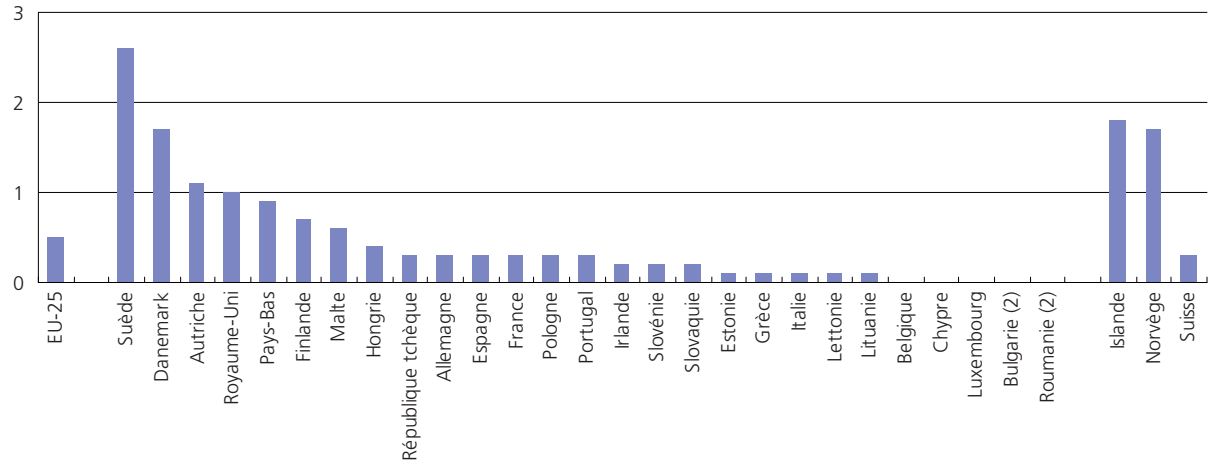
(1) EU-25 et Royaume-Uni, estimations; zone euro, République tchèque, Allemagne, Espagne, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovénie, Slovaquie et Suède, valeurs provisoires.
(2) ZE-12.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00103)

L'agrégat pensions comprend une partie des prestations en espèces des fonctions invalidité, vieillesse, survie et chômage. Il est défini comme la somme des prestations sociales suivantes: pension d'invalidité, préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail, pension de vieillesse, pensions anticipées de vieillesse, pensions partielles, pensions de survie, préretraites pour motifs économiques.

Figure 4.21: Dépenses pour l'assistance aux personnes âgées, 2004 (1)

(en % du PIB)



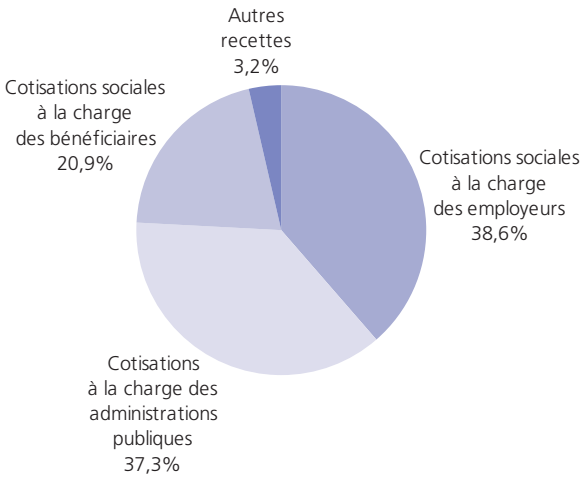
(1) EU-25 et Royaume-Uni, estimations; tous les autres pays, sauf Belgique, Danemark, Estonie, Irlande, Grèce, Chypre, Hongrie, Malte, Autriche et Finlande, valeurs provisoires.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdde530)

L'indicateur est défini comme la part dans le PIB des dépenses de protection sociale dédiées à l'assistance aux personnes âgées. Ces dépenses couvrent l'allocation de soins, hébergement et assistance dans les tâches de la vie quotidienne.

Figure 4.22: Recettes de protection sociale dans l'EU-25, 2004

(en % des recettes totales)



(1) Estimations.

Source: Eurostat (tps00108)

Les recettes tirées des régimes de protection sociale comprennent les cotisations sociales, les cotisations des administrations publiques et d'autres recettes. Les cotisations sociales à la charge des employeurs sont les coûts supportés par les employeurs pour garantir à leurs salariés, leurs anciens salariés et les travailleurs à leur charge, le droit à des prestations sociales. Les cotisations sociales des employeurs peuvent être effectives ou imputées; elles peuvent être versées par des employeurs résidents ou non résidents.

4.5 LA BONNE GOUVERNANCE

INTRODUCTION

Le terme «gouvernance» recouvre un large éventail de concepts. Il est employé, en effet, en corrélation avec plusieurs sciences sociales contemporaines, notamment l'économie et la politique. Son existence découle des besoins de l'économie (par exemple, la gouvernance d'entreprise) et de la politique (la gouvernance publique) de disposer d'un concept et d'un champ sémantique étendus qui pourraient rompre avec le registre traditionnel imposé par le terme de «gouvernement».

Le terme «gouvernance» fait référence à l'exercice du pouvoir en général dans les contextes de l'entreprise et de l'État ; il englobe l'action des organes exécutifs, des assemblées (telles que les parlements nationaux) et des organes judiciaires (les cours et les tribunaux nationaux, par exemple).

En juillet 2001, la Commission européenne a adopté un livre blanc sur la gouvernance européenne. Il comprend une série de recommandations sur les améliorations à apporter à la démocratie en Europe et sur la manière de renforcer la légitimité des institutions. L'objectif est de moderniser l'action publique européenne, afin d'étendre la responsabilité des organes exécutifs européens envers les assemblées élues, et d'ouvrir les procédures décisionnelles de l'UE aux citoyens pour leur permettre de participer aux décisions qui les concernent.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La participation au scrutin désigne le pourcentage de la population totale ayant le droit de vote qui a voté ou participé à une élection. Elle comprend les personnes ayant voté blanc ou dont les bulletins sont nuls. En Belgique, au Luxembourg et en Grèce, le vote est obligatoire. En Italie, le vote est une obligation civique (aucune amende).

Le niveau de confiance des citoyens dans chaque institution européenne (le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'UE) est exprimé par la proportion d'opinions favorables (soit les personnes déclarant avoir «tendance à faire confiance»). Les catégories restantes, absentes du tableau, englobent le pourcentage d'opinions défavorables (soit les personnes qui déclarent avoir «tendance à ne pas faire confiance»), ainsi que des réponses «ne sait pas» et/ou «ne se prononce pas». Les données sont fondées sur l'Eurobaromètre semestriel, une enquête utilisée depuis 1973 pour suivre l'évolution de l'opinion publique au sein des États membres.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

La participation aux élections du Parlement européen en juin 2004 variait de 90,8 % en Belgique (où le vote est obligatoire) à 17,0 % en Slovaquie. Il convient de noter que la Bulgarie et la Roumanie ont rejoint l'UE début 2007 et qu'elles élisent leurs représentants au Parlement européen cette année. Les prochaines élections parlementaires auront lieu en 2009.

Une enquête d'opinion conduite en mai 2006 a révélé qu'un peu plus de la moitié des citoyens déclaraient avoir tendance à faire confiance au Parlement européen, tandis que moins de la moitié ont tendance à faire confiance soit au Conseil de l'Union européenne, soit à la Commission européenne.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Mesure des progrès accomplis sur la voie d'une Europe plus durable: Rapport de suivi 2007 sur la stratégie de l'UE en faveur du développement durable

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Système européen de comptes SEC 1995
Handbook on quarterly national accounts
Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux
Eurostat-OECD Methodological manual on purchasing power parities
NACE rév. 1 – Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

Données Internet

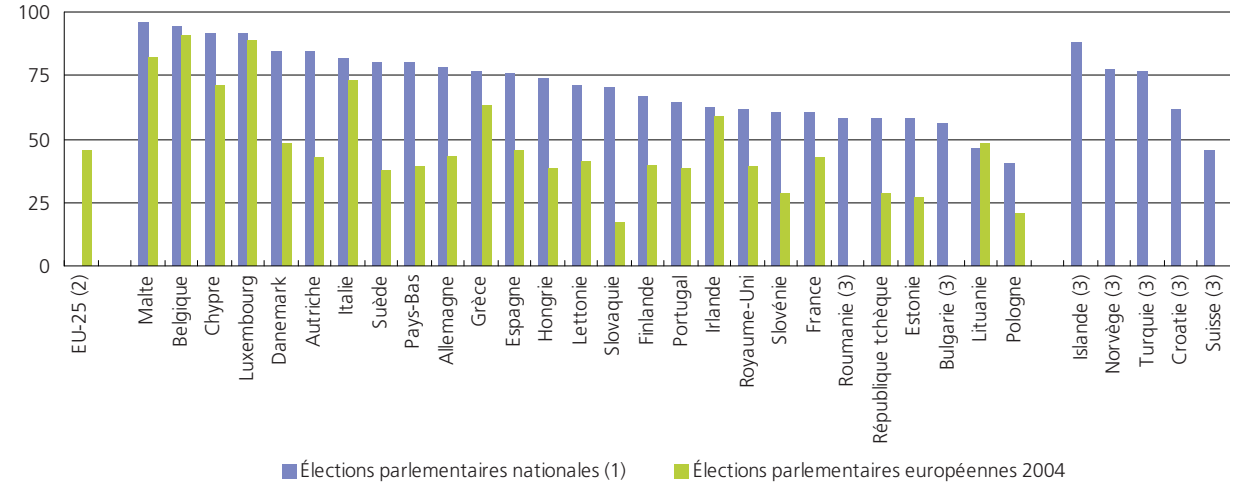
Indicateurs de base sur la politique de l'UE (tableaux pré-définis)

Développement durable

Bonne gouvernance

Figure 4.23: Participation au scrutin

(en %)



(1) Dernières élections: Bulgarie, Danemark, Allemagne, Pologne, Portugal, Royaume-Uni et Norvège, en 2005; Grèce, Espagne, Lituanie, Luxembourg, Roumanie et Slovénie, en 2004; Belgique, Estonie, Malte, Pays-Bas, Finlande, Croatie, Islande et Suisse, en 2003; République tchèque, Irlande, France, Lettonie, Hongrie, Autriche, Slovaquie, Suède et Turquie, en 2002; Italie et Chypre, en 2001.
(2) Élections parlementaires nationales, sans objet.
(3) Élections parlementaires européennes, sans objet.

Source: Eurostat (tsdgo310), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IIDAE), Parlement européen

Le nombre de votes exprimés lors d'une élection prend en considération à la fois les bulletins blancs et les bulletins nuls. En Belgique, au Luxembourg et en Grèce, le vote est obligatoire. En Italie, le vote est une obligation civique (aucune sanction en cas d'abstention). Les moyennes pour l'Union européenne ont été estimées par Eurostat sur la base des tendances observées dans chacun des Etats membres.

L'indicateur mesure le pourcentage de la population qui s'est exprimée par un vote dans le total de la population en droit de voter. Le nombre de votes exprimés lors d'une élection prend en considération à la fois les bulletins blancs et les bulletins nuls. En Belgique, au Luxembourg et en Grèce, le vote est obligatoire. En Italie, le vote est une obligation civique (aucune sanction en cas d'abstention).

Tableau 4.5: Niveau de confiance des citoyens dans les institutions de l'UE (1)

(en %)

	Conseil de ministres		Parlement européen		Commission européenne	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	:	43	:	52	:	47
Belgique	43	54	63	65	59	63
Bulgarie	:	41	:	51	:	44
République tchèque	:	51	:	57	:	53
Danemark	46	49	53	62	63	55
Allemagne	33	38	47	49	36	42
Estonie	:	47	:	52	:	52
Irlande	51	47	65	62	61	57
Grèce	45	61	60	63	51	61
Espagne	49	43	59	47	54	45
France	40	38	57	50	53	44
Italie	41	56	66	65	56	60
Chypre	:	57	:	60	:	57
Lettonie	:	36	:	40	:	38
Lituanie	:	44	:	54	:	50
Luxembourg	61	51	70	64	64	59
Hongrie	:	60	:	71	:	63
Malte	:	50	:	52	:	51
Pays-Bas	48	42	58	54	55	51
Autriche	35	40	46	44	39	43
Pologne	:	49	:	56	:	53
Portugal	45	53	55	59	51	55
Roumanie	:	55	:	59	:	54
Slovénie	:	60	:	65	:	65
Slovaquie	:	50	:	62	:	56
Finlande	41	46	51	53	46	51
Suède	39	28	44	49	37	44
Royaume-Uni	17	23	28	31	25	28
Croatie	:	40	:	43	:	39
Turquie	:	29	:	34	:	29

(1) Enquête conduite chaque année au mois de mai.

Source: Eurostat (tsdgo510), Commission européenne, enquête Eurobaromètre

Le niveau de confiance des citoyens dans chaque institution de l'UE (Parlement européen, Commission européenne et Conseil des ministres de l'Union Européenne) est exprimé comme la part d'opinions positives (personnes qui déclarent qu'elles ont plutôt confiance) exprimées à propos de chacune de ces institutions. Les autres catégories, non présentées dans le tableau, incluent les opinions négatives (personnes qui déclarent qu'elles n'ont plutôt pas confiance) et les personnes qui ne savent pas (NSP) et/ou qui n'ont fourni aucune réponse. L'indicateur est basé sur l'Eurobaromètre, une enquête bi-annuelle utilisée depuis 1973 pour assurer le suivi de l'évolution de l'opinion publique dans les états membres.





5.1 LE TRAVAIL ET SON MARCHÉ — L'EMPLOI 248
5.2 LE TRAVAIL ET SON MARCHÉ — LE CHÔMAGE 259
5.3 LA FLEXIBILITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL 264
5.4 LA POLITIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES DÉPENSES PUBLIQUES 269

Les statistiques sur le marché du travail sont au cour de nombreuses politiques de l'Union européenne suite à l'introduction d'un chapitre consacré à l'emploi dans le traité d'Amsterdam en 1997. Le Conseil européen extraordinaire de Luxembourg, en novembre 1997, a approuvé une ambitieuse stratégie européenne pour l'emploi (SEE) visant à réduire le chômage et les écarts entre les hommes et les femmes, tout en favorisant l'accroissement des taux d'emploi de façon durable. Le sommet de Lisbonne au printemps 2000 a fait du plein emploi, avec des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, l'une des priorités européennes. Pour l'année 2010, il s'est donné pour objectif ambitieux d'atteindre les taux d'emploi suivants:

- 70 % pour le taux d'emploi total;
- 60 % pour le taux d'emploi des femmes.

Le Conseil de Stockholm au printemps 2001 a ensuite fixé un taux cible d'emploi pour les personnes âgées de 55 à 64 ans à (50 % d'ici à 2010). Il a également arrêté des objectifs intermédiaires (pour 2005) de 67 % pour le taux d'emploi total et de 57 % pour le taux d'emploi des femmes.

Dans son évaluation à mi-parcours de la SEE en 2005, la Commission européenne a formulé un ensemble de nouvelles propositions concernant les lignes directrices pour l'emploi pour la période 2005-2008, reflétant un changement d'orientation en faveur de la croissance et de l'emploi. Afin de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, la Commission souhaite:

- attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, augmenter l'offre de main-d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale;
- améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises;
- investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:
Population et conditions sociales

Marché du travail

Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)
Statistiques sur les vacances d'emploi
Gains
Coûts de la main-d'œuvre
Politiques du marché du travail
Statistiques sur les conflits du travail

5.1 LE TRAVAIL ET SON MARCHÉ — L'EMPLOI

INTRODUCTION

On estime que des conditions de travail flexibles stimulent les taux d'emploi et d'activité. En effet, la possibilité de travailler, par exemple, à temps partiel ou chez soi, est susceptible d'inciter un plus grand nombre de personnes à entrer sur le marché du travail. D'autres initiatives, telles que l'amélioration de l'accès aux systèmes de garde d'enfants ou à la formation continue, peuvent également encourager une part croissante de personnes à travailler.

Compte tenu de l'intérêt considérable porté aux politiques du marché du travail à la suite du Conseil européen de Lisbonne, l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) a acquis de plus en plus d'importance au point de devenir le principal outil utilisé par Eurostat pour observer l'évolution du marché du travail.

L'EFT s'intéresse principalement à la population de l'Union européenne en âge de travailler (15 ans et plus) qui se compose des personnes ayant un emploi, des personnes au chômage et des personnes économiquement inactives. Elle fournit des informations complètes sur ces trois catégories et décrit la situation professionnelle des personnes occupées en rendant compte, par exemple, de leur niveau d'éducation, de la branche dans laquelle elles travaillent, de leur occupation ainsi que de leur propension à travailler à temps partiel, de la durée de leur contrat de travail et de leur recherche d'un nouvel emploi. La liste complète du questionnaire de l'EFT comporte plus de 100 variables.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les personnes occupées sont des personnes âgées de 15 ans et plus qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure par semaine contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, ou avaient un travail dont elles étaient temporairement absentes pour raison, par exemple, de maladie, de congés, de conflit de travail, d'études ou de formation.

Les taux d'emploi représentent le pourcentage des personnes occupées par rapport à la population totale du même âge.

Les salariés ayant un emploi temporaire sont ceux qui déclarent avoir un contrat de travail ou un emploi qui s'achève soit à un terme fixé à l'avance, soit à une date non fixée à l'avance, mais néanmoins définie par des critères objectifs, tels que l'achèvement d'une mission ou le retour du salarié temporairement remplacé.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2006, le taux d'emploi pour la population de l'EU-27 âgée entre 15 et 64 ans s'élevait à 64,4 %. Bien que ce chiffre représente une nouvelle augmentation du taux d'emploi depuis le faible niveau relatif de 60,7 % enregistré en 1997, il reste en dessous de l'objectif des 70 % fixé pour 2010 dans l'UE. En effet, la barre des 70 % n'a été atteinte que dans cinq États membres seulement (le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède et le Royaume-Uni). En revanche, la Bulgarie, l'Italie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie ont enregistré des taux d'emploi inférieurs à 60 %.

Les mêmes lignes directrices relatives à la politique de l'emploi ont fixé un taux cible d'emploi des femmes de 60 % en moyenne dans toute l'UE. En 2006, le taux d'emploi des femmes dans l'EU-27 a atteint 57,2 %, soit un taux considérablement plus élevé qu'en 2001(54,3 %), bien que très inférieur au taux des hommes en 2006 (71,6 %). Treize États membres ont enregistré en 2006 des taux d'emploi des femmes dépassant l'objectif de 60 %, parmi lesquels figurent le Danemark et la Suède qui dépassent même les 70 %.

Les lignes directrices ont également arrêté un taux cible d'emploi des travailleurs âgés (entre 55 et 64 ans) de 50 % d'ici à 2010. Dans l'EU-27, ce taux a atteint 43,5 % en 2006, soit un chiffre largement supérieur au taux correspondant enregistré en 2001 (37,7 %). Neuf États membres ont enregistré un taux d'emploi des travailleurs âgés dépassant 50 %, parmi lesquels figurent le Danemark (environ 60 %) et la Suède (près de 70 %), les deux pays qui affichent les taux les plus importants.

Des différences considérables ont été observées entre les taux d'emploi en fonction du niveau d'études des personnes. Le taux d'emploi des personnes ayant achevé des études supérieures s'élevait à 83,1 % dans l'EU-27 en 2006, soit un taux dépassant largement celui des personnes ayant seulement atteint un niveau primaire ou correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire (47,9 %).

Un peu moins d'un tiers (31,2 %) des femmes occupées dans l'EU-27 travaillaient à temps partiel en 2006, soit une part bien plus importante que pour les hommes (7,7 %). Aux Pays-Bas, près des trois quarts des femmes (74,7 %) travaillaient à temps partiel en 2006, ce qui constitue le taux le plus élevé parmi les États membres.

SOURCES

Pocketbooks

Living conditions in Europe – Statistical pocketbook – Data 2002-2005

Ouvrages statistiques

The social situation in the European Union 2005-2006

Méthodologies et documents de travail

LFS – Methods and Definitions (description of the continuous survey since 2001)
The European Union Labour Force Survey: main characteristics of the national surveys

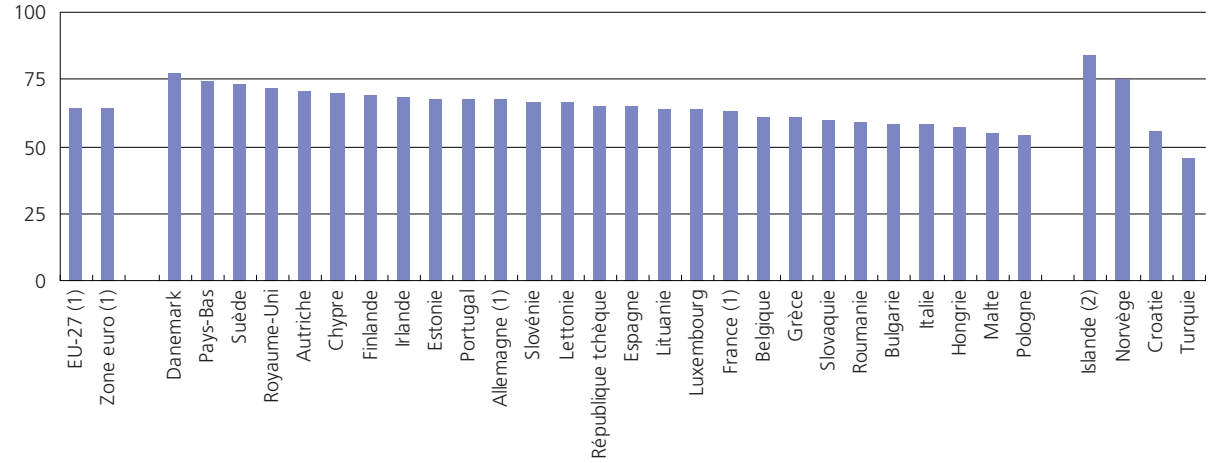
Données Internet

Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)

EFT – Indicateurs principaux
Séries EFT – Résultats trimestriels détaillés des enquêtes (à partir de 1998)
Séries EFT – Résultats annuels détaillés des enquêtes
Séries EFT – Sujets spécifiques

Figure 5.1: Taux d'emploi, 2006

(en %)



(1) Donnée provisoire.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tsiem011)

Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 5.1: Taux d'emploi

(en %)

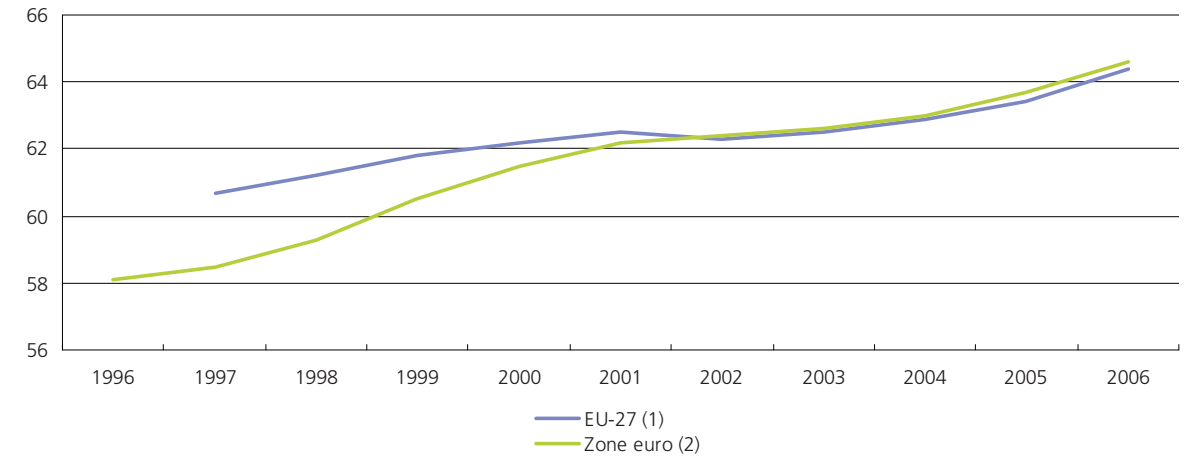
	1996	1997	1998 (1)	1999	2000 (2)	2001	2002 (3)	2003	2004 (4)	2005 (5)	2006
EU-27	:	60,7	61,2	61,8	62,2	62,5	62,3	62,5	62,9	*63,4*	*64,4*
Zone euro	58,1	58,5	59,3	60,5	61,5	62,2	62,4	62,6	63,0	*63,7*	*64,6*
Belgique	56,2	56,8	57,4	59,3	60,5	59,9	59,9	59,6	60,3	61,1	61,0
Bulgarie	:	:	:	:	50,4	49,7	50,6	52,5	54,2	55,8	58,6
République tchèque	:	:	67,3	65,6	65,0	65,0	65,4	64,7	64,2	64,8	65,3
Danemark	73,8	74,9	75,1	76,0	76,3	76,2	75,9	75,1	75,7	75,9	77,4
Allemagne	64,1	63,7	63,9	65,2	65,6	65,8	65,4	65,0	65,0	*66,0*	*67,5*
Estonie	:	:	64,6	61,5	60,4	61,0	62,0	62,9	63,0	64,4	68,1
Irlande	55,4	57,6	60,6	63,3	65,2	65,8	65,5	65,5	66,3	67,6	68,6
Grèce	55,0	55,1	56,0	55,9	56,5	56,3	57,5	58,7	59,4	60,1	61,0
Espagne	47,9	49,5	51,3	53,8	56,3	57,8	58,5	59,8	61,1	63,3	64,8
France	59,5	59,6	60,2	60,9	62,1	62,8	63,0	63,3	63,1	63,1	*63,0*
Italie	51,2	51,3	51,9	52,7	53,7	54,8	55,5	56,1	57,6	57,6	58,4
Chypre	:	:	:	:	65,7	67,8	68,6	69,2	68,9	68,5	69,6
Lettonie	:	:	59,9	58,8	57,5	58,6	60,4	61,8	62,3	63,3	66,3
Lituanie	:	:	62,3	61,7	59,1	57,5	59,9	61,1	61,2	62,6	63,6
Luxembourg	59,2	59,9	60,5	61,7	62,7	63,1	63,4	62,2	62,5	63,6	63,6
Hongrie	52,1	52,4	53,7	55,6	56,3	56,2	56,2	57,0	56,8	56,9	57,3
Malte	:	:	:	:	54,2	54,3	54,4	54,2	54,0	53,9	54,8
Pays-Bas	66,3	68,5	70,2	71,7	72,9	74,1	74,4	73,6	73,1	73,2	74,3
Autriche	67,8	67,8	67,9	68,6	68,5	68,5	68,7	68,9	67,8	68,6	70,2
Pologne	:	58,9	59,0	57,6	55,0	53,4	51,5	51,2	51,7	52,8	54,5
Portugal	64,1	65,7	66,8	67,4	68,4	69,0	68,8	68,1	67,8	67,5	67,9
Roumanie	:	65,4	64,2	63,2	63,0	62,4	57,6	57,6	57,7	57,6	58,8
Slovénie	61,6	62,6	62,9	62,2	62,8	63,8	63,4	62,6	65,3	66,0	66,6
Slovaquie	:	:	60,6	58,1	56,8	56,8	56,8	57,7	57,0	57,7	59,4
Finlande	62,4	63,3	64,6	66,4	67,2	68,1	68,1	67,7	67,6	68,4	69,3
Suède	70,3	69,5	70,3	71,7	73,0	74,0	73,6	72,9	72,1	72,5	73,1
Royaume-Uni	69,0	69,9	70,5	71,0	71,2	71,4	71,3	71,5	71,6	71,7	71,5
Croatie	:	:	:	:	:	:	53,4	53,4	54,7	55,0	55,6
Turquie	:	:	:	:	48,8	47,8	46,9	45,8	46,1	46,0	45,9
Islande	:	:	:	:	:	:	:	83,3	82,3	83,8	:
Norvège	:	:	:	:	77,5	77,2	76,8	75,5	75,1	74,8	75,4

(1) Rupture des séries, Portugal.
(2) Rupture des séries, Royaume-Uni.
(3) Rupture des séries, Roumanie.
(4) Rupture des séries, Italie et Autriche.
(5) Rupture des séries, Allemagne, Espagne et Suède.

Source: Eurostat (tsiem011)

Figure 5.2: Taux d'emploi

(en %)

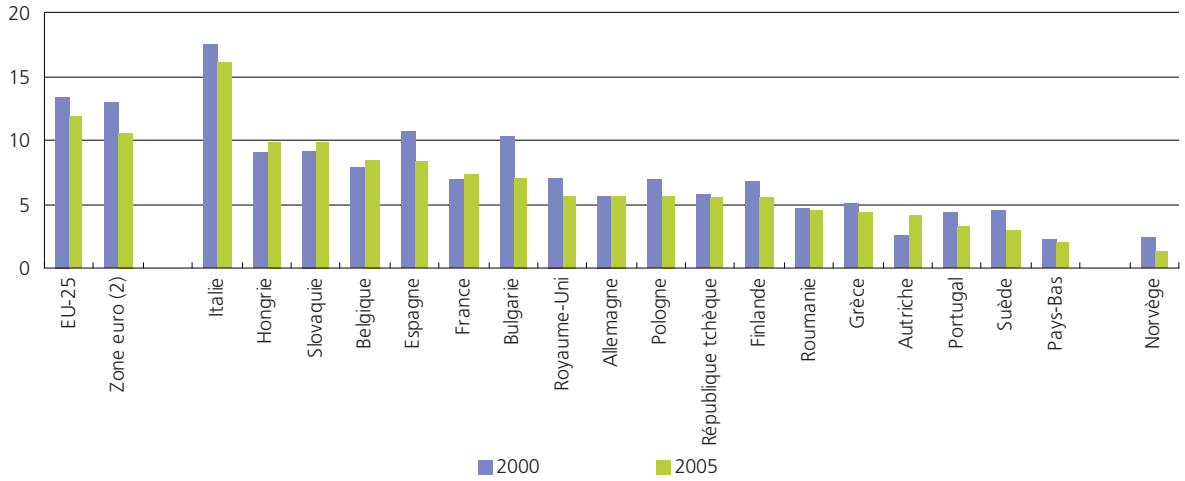


(1) Non disponible pour 1996; données provisoires pour 2005 et 2006.
(2) Données provisoires pour 2006.

Source: Eurostat (tsiem011)

Figure 5.3: Dispersion des taux d'emploi régionaux (1)

(coefficient de variation des taux d'emploi (pour la tranche d'âge 15-64 ans) entre les régions (niveau NUTS 2))



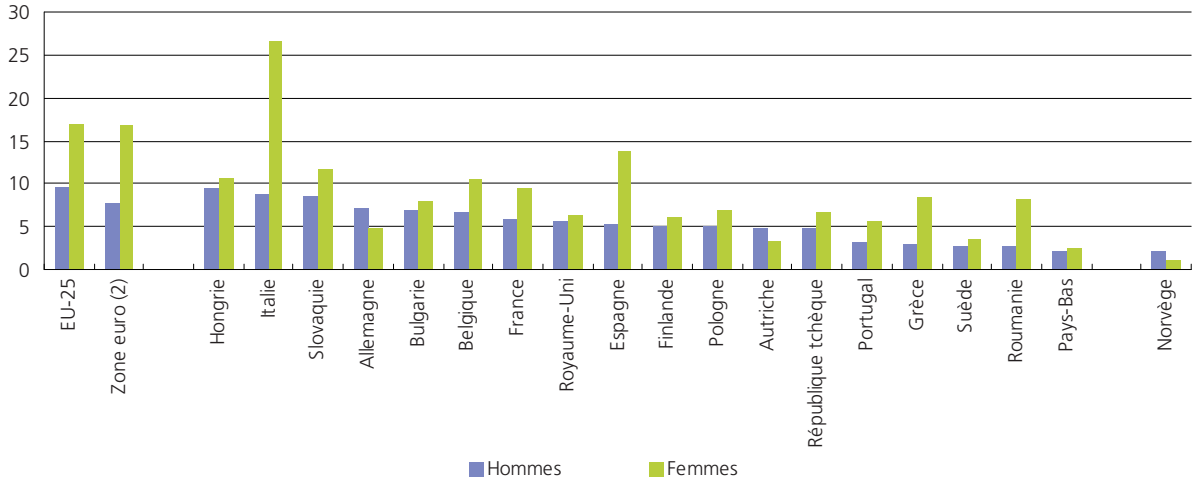
(1) Au niveau NUTS 2: le Danemark, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Slovénie et l'Islande sont considérés comme une seule région; l'Irlande a deux régions.
(2) ZE-12.

Source: Eurostat (tsisc041)

La dispersion des taux d'emploi régionaux (niveau NUTS 2) de la population d'âge 15-64 est un indicateur des différences régionales d'emploi à l'intérieur d'un pays ou d'un groupes de pays (EU-25, zone euro). Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans représente la population en emploi âgée de 15 à 64 ans en pourcentage de la population de la même classe d'âge. La dispersion des taux d'emploi régionaux est égale à zéro quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions, elle s'accroît s'il y a une augmentation des différences de taux d'emploi entre les régions. L'indicateur n'est pas calculable pour DK, IE, LU, CY, EE, LT, LV, MT, SI et IS car ces pays n'ont qu'une seule région au niveau NUTS 2 (deux régions dans le cas de l'IE). Cependant, les taux d'emploi de ces pays et des deux régions irlandaises sont utilisés pour calculer la dispersion des taux d'emploi régionaux au sein d'un groupe donné de pays (EU-25, zone euro). Les taux d'emploi régionaux sont basés sur une moyenne annuelle des résultats de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT).

Figure 5.4: Dispersion des taux d'emploi régionaux, 2005 (1)

(coefficient de variation des taux d'emploi (pour la tranche d'âge 15-64 ans) entre les régions (niveau NUTS 2))

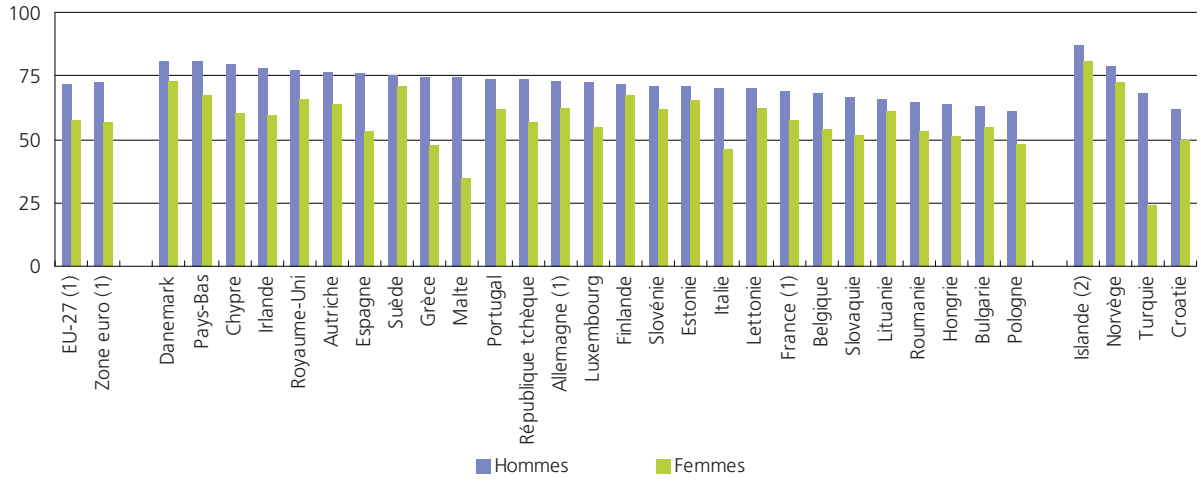


(1) Au niveau NUTS 2: le Danemark, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Slovénie et l'Islande sont considérés comme une seule région; l'Irlande a deux régions.
(2) ZE-12.

Source: Eurostat (tsisc043 et tsisc042)

Figure 5.5: Taux d'emploi par sexe, 2006

(en %)



(1) Données provisoires.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tsiem013 et tsiem012)

Le taux d'emploi masculin est obtenu en divisant le nombre d'hommes occupés âgés de 15 à 64 ans par la population masculine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Le taux d'emploi féminin est obtenu en divisant le nombre de femmes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population féminine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Tableau 5.2: Taux d'emploi par groupes de population choisis

(en %)

	Hommes		Femmes		Travailleurs âgés	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	70,9	*71,6*	54,3	*57,2*	37,7	*43,5*
Zone euro	72,0	*72,6*	52,4	*56,7*	35,1	*41,7*
Belgique	68,8	67,9	51,0	54,0	25,1	32,0
Bulgarie	52,7	62,8	46,8	54,6	24,0	39,6
République tchèque	73,2	73,7	56,9	56,8	37,1	45,2
Danemark	80,2	81,2	72,0	73,4	58,0	60,7
Allemagne	72,8	*72,8*	58,7	*62,2*	37,9	*48,4*
Estonie	65,0	71,0	57,4	65,3	48,5	58,5
Irlande	76,6	77,7	54,9	59,3	46,8	53,1
Grèce	71,4	74,6	41,5	47,4	38,2	42,3
Espagne	72,5	76,1	43,1	53,2	39,2	44,1
France	69,7	*68,5*	56,0	*57,7*	31,9	*37,6*
Italie	68,5	70,5	41,1	46,3	28,0	32,5
Chypre	79,3	79,4	57,2	60,3	49,1	53,6
Lettonie	61,9	70,4	55,7	62,4	36,9	53,3
Lituanie	58,9	66,3	56,2	61,0	38,9	49,6
Luxembourg	75,0	72,6	50,9	54,6	25,6	33,2
Hongrie	62,9	63,8	49,8	51,1	23,5	33,6
Malte	76,2	74,5	32,1	34,9	29,4	30,0
Pays-Bas	82,8	80,9	65,2	67,7	39,6	47,7
Autriche	76,4	76,9	60,7	63,5	28,9	35,5
Pologne	59,2	60,9	47,7	48,2	27,4	28,1
Portugal	77,0	73,9	61,3	62,0	50,2	50,1
Roumanie	67,8	64,6	57,1	53,0	48,2	41,7
Slovénie	68,6	71,1	58,8	61,8	25,5	32,6
Slovaquie	62,0	67,0	51,8	51,9	22,4	33,1
Finlande	70,8	71,4	65,4	67,3	45,7	54,5
Suède	75,7	75,5	72,3	70,7	66,7	69,6
Royaume-Uni	78,0	77,3	65,0	65,8	52,2	57,4
Croatie	:	62,0	:	49,4	:	34,3
Turquie	69,4	68,1	26,3	23,9	35,8	30,1
Islande (1)	:	86,9	:	80,5	:	84,3
Norvège	80,7	78,4	73,6	72,2	65,9	67,4
Suisse	87,6	84,7	70,6	71,1	67,1	65,7
Japon	80,5	81,0	57,0	58,8	62,0	64,7
États-Unis	79,4	78,1	67,1	66,1	58,6	61,8

(1) 2005 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (tsiem013 et tsiem012)

Tableau 5.3: Taux d'emploi total, par plus haut niveau d'éducation, 2006

(en % de la tranche d'âge 25-64 ans)

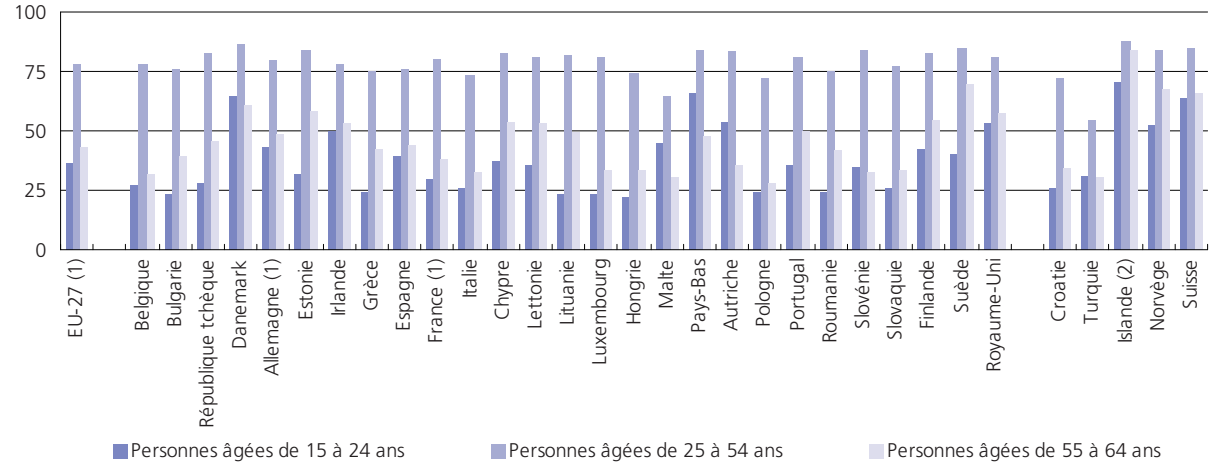
	Enseignement pré-primaire, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire — niveaux CITE 0-2	Enseignement secondaire de deuxième cycle et enseignement postsecondaire non supérieur — niveaux CITE 3-4	Enseignement supérieur — niveaux CITE 5-6
EU-27	47,9	69,3	83,1
Belgique	40,1	65,1	82,4
Bulgarie	28,9	68,1	82,1
République tchèque	23,2	71,9	83,9
Danemark	61,1	80,2	87,1
Allemagne	*44,3*	*71,7*	*84,7*
Estonie	32,2	72,8	86,9
Irlande	49,6	74,0	85,6
Grèce	51,9	60,5	82,2
Espagne	56,9	67,7	81,3
France	*47,2*	*68,4*	*77,6*
Italie	46,4	67,9	78,2
Chypre	53,3	72,4	85,6
Lettonie	35,6	72,7	86,9
Lituanie	24,5	68,0	87,8
Luxembourg	48,1	68,1	84,3
Hongrie	27,6	65,1	81,2
Malte	46,2	73,2	83,3
Pays-Bas	59,4	78,7	86,2
Autriche	49,6	74,8	85,5
Pologne	23,3	58,3	81,7
Portugal	65,9	64,5	84,5
Roumanie	39,6	64,9	86,1
Slovénie	41,9	69,7	87,8
Slovaquie	14,5	67,5	83,9
Finlande	46,0	72,9	85,0
Suède	53,3	79,2	86,2
Royaume-Uni	60,5	76,8	87,3
Norvège	46,7	78,0	88,6

Source: Eurostat (tsdec430)

L'indicateur est calculé en divisant le nombre de personnes employées au sein du groupe d'âge 25-64 ans qui ont atteint un niveau spécifique d'enseignement, par la population totale du même groupe d'âge. Le niveau est codé selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE, 1997): enseignement pré-primaire, primaire et secondaire inférieur: niveaux 0-2; enseignement secondaire et post-secondaire, non-tertiaire: niveaux 3-4; enseignement supérieur: niveaux 5-6. L'indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui inclut toutes les personnes vivant dans un ménage privé et exclue celles vivant dans un foyer collectif (comme par exemple les pensions, dortoirs universitaires, et établissements hospitalier). Les données font référence au deuxième trimestre de chaque année, sauf pour la France et l'Autriche (1er trimestre pour toutes les années) et l'Italie (4è trimestre en 1992).

Figure 5.6: Taux d'emploi par tranche d'âge, 2006

(en %)

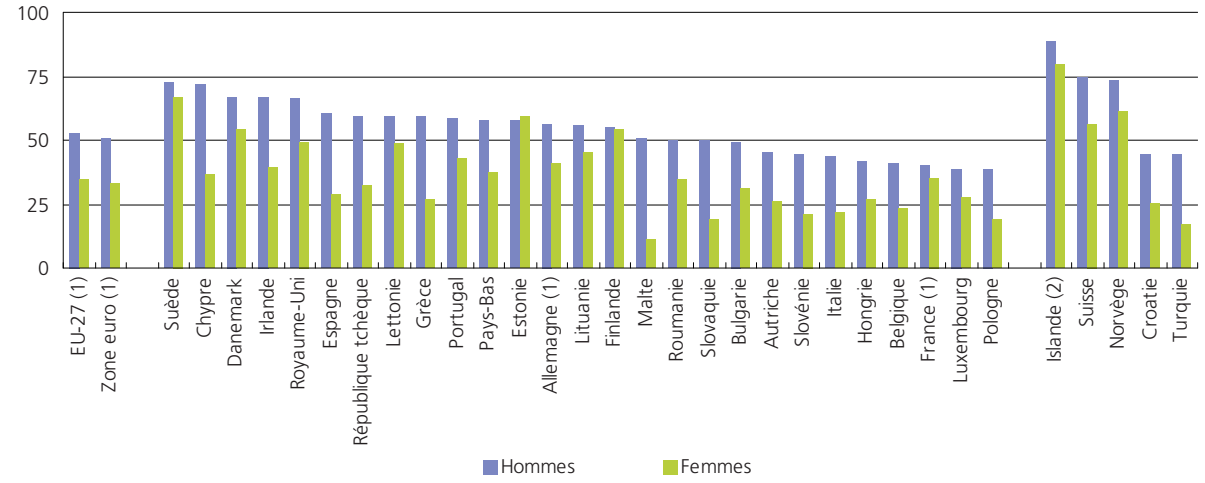


(1) Données provisoires.
(2) 2005.

Source: Eurostat (lfsi_emp_a)

Figure 5.7: Taux d'emploi des travailleurs âgés, 2006

(en %)



(1) Données provisoires.
(2) 2005.

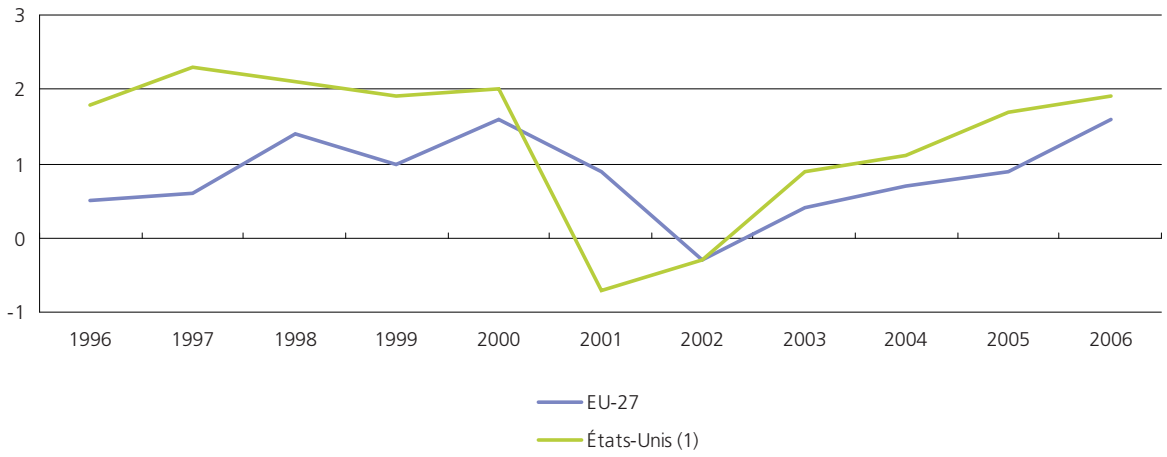
Source: Eurostat (tsiem016 et tsiem015)

Le taux d'emploi du personnel masculin âgé est obtenu en divisant le nombre d'hommes occupés âgés de 55 à 64 ans par la population masculine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Le taux d'emploi du personnel féminin âgé est obtenu en divisant le nombre de femmes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population féminine totale de la même tranche d'âge. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elle exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Figure 5.8: Croissance annuelle de l'emploi

(en % de variation par rapport à l'année précédente)



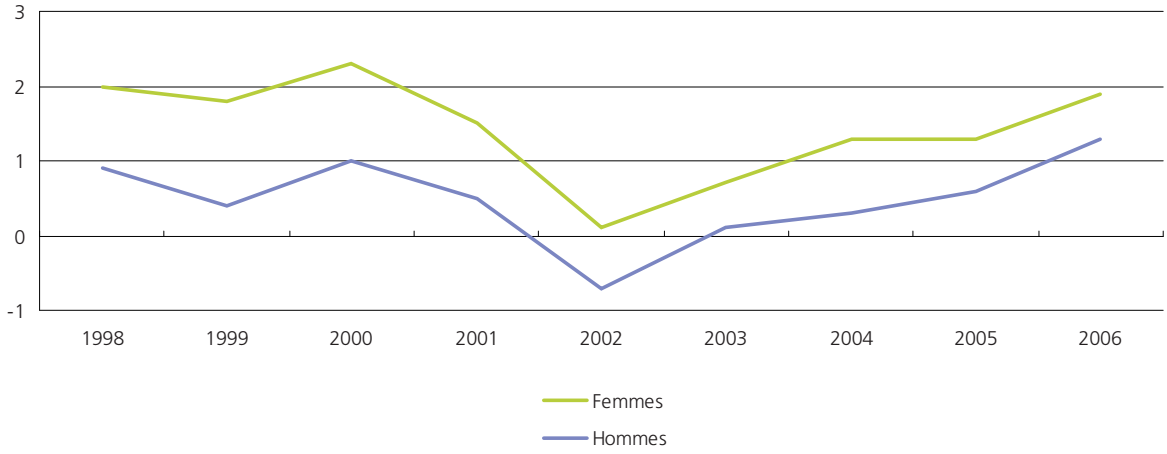
(1) Estimation, 2006.

Source: Eurostat (tsieb031)

L'indicateur croissance de l'emploi fournit le pourcentage d'évolution d'une année à l'autre du nombre total de personnes en emploi sur le territoire économique du pays ou de la zone géographique. Cet indicateur est basé sur le Système Européen des Comptes. Les distributions de l'Enquête sur les Forces de Travail sont utilisées pour fournir des résultats par sexe.

Figure 5.9: Croissance annuelle de l'emploi, EU-27 (1)

(en % de variation par rapport à l'année précédente)



(1) Données provisoires pour 2005 et 2006.

Source: Eurostat (tsieb033 et tsieb032)

Tableau 5.4: Croissance annuelle de l'emploi

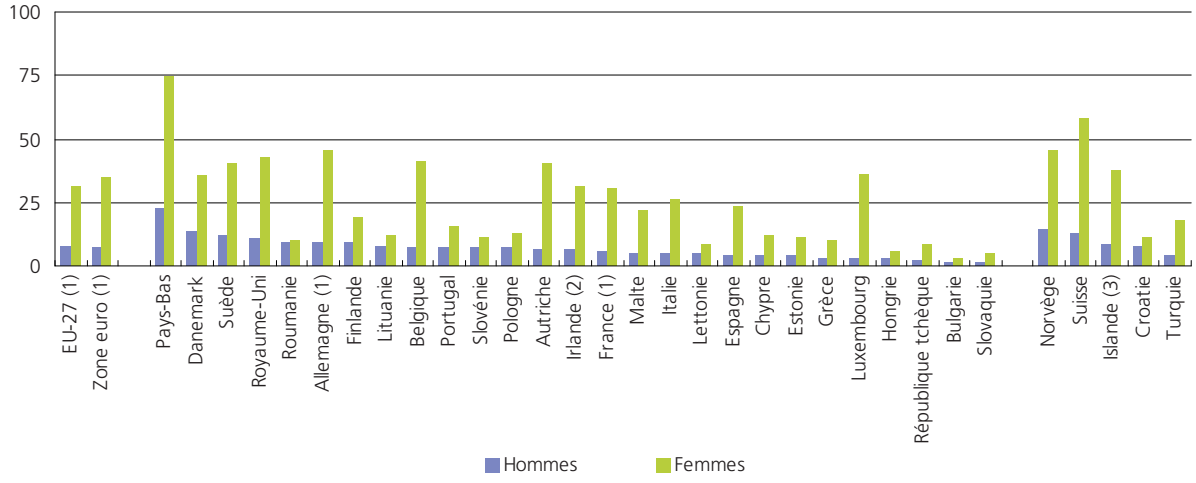
(en % de variation par rapport à l'année précédente)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	0,5	0,6	1,4	1,0	1,6	0,9	-0,3	0,4	0,7	0,9	1,6
Zone euro	0,5	0,9	1,9	2,0	2,4	1,5	0,6	0,4	0,9	0,8	1,4
Belgique	0,3	0,5	1,6	1,3	2,0	1,4	-0,1	0,0	0,6	1,0	1,1
Bulgarie	:	-3,9	-0,2	-2,1	4,9	-0,8	0,2	3,0	2,6	2,7	2,4
République tchèque	0,9	0,2	-1,5	-3,4	-0,2	0,5	0,6	-1,3	0,4	1,0	1,6
Danemark	1,0	1,2	1,5	1,0	0,4	0,8	-0,1	-1,3	0,0	0,7	2,0
Allemagne	-0,3	-0,1	1,2	1,4	1,9	0,4	-0,6	-0,9	0,4	-0,1	0,7
Estonie	-2,3	0,0	-1,9	-4,4	-1,5	0,9	1,3	1,4	0,0	2,0	5,4
Irlande	3,6	5,6	8,6	6,2	4,6	3,0	1,8	2,0	3,1	4,7	4,3
Grèce	*-0,4*	*-0,5*	*2,9*	*0,3*	*0,5*	*0,3*	*0,2*	*1,5*	*3,4*	*0,9*	*1,5*
Espagne	1,7	3,6	4,5	4,6	5,1	3,2	2,4	3,1	3,5	3,8	3,3
France	0,4	0,4	1,5	2,0	2,7	1,8	0,6	0,1	0,1	0,4	0,8
Italie	0,6	0,3	1,0	1,1	1,9	2,2	1,6	1,5	0,4	0,3	1,7
Chypre	:	0,6	1,6	1,9	1,7	2,2	2,1	3,8	3,8	3,6	1,7
Lettonie	-1,9	4,4	-0,3	-1,8	-2,9	2,2	2,3	1,0	1,1	1,5	4,8
Lituanie	0,9	0,6	-0,8	-2,2	-4,0	-3,8	3,6	2,2	0,0	2,5	1,7
Luxembourg	2,6	3,1	4,5	5,0	5,5	5,6	2,9	1,8	2,3	3,0	3,6
Hongrie	-0,5	0,2	1,8	3,4	1,3	0,3	0,0	1,3	-0,7	0,0	0,7
Malte	1,5	0,0	0,0	0,7	8,4	1,8	0,6	1,0	-0,8	1,8	0,9
Pays-Bas	2,2	3,1	2,6	2,6	2,2	2,1	0,5	-0,5	-0,9	0,0	1,2
Autriche	0,4	0,9	1,3	1,6	1,0	0,6	-0,1	0,0	0,0	0,5	1,0
Pologne	*1,2*	*1,4*	*1,2*	*-3,9*	*-1,6*	*-2,2*	*-3,0*	*-1,2*	*1,3*	*2,3*	*3,3*
Portugal	:	:	:	1,9	1,7	1,6	0,5	*-0,4*	*2,3*	*0,0*	*0,7*
Roumanie	-1,2	-3,8	-2,3	-4,5	2,5	-0,8	-13,8	*-0,7*	*-1,5*	*0,2*	*2,8*
Slovénie	-2,0	-1,9	-0,2	1,4	0,8	0,5	1,5	-0,4	0,5	0,3	1,2
Slovaquie	2,3	-1,2	-0,4	-2,7	-1,8	0,6	-0,5	1,8	-0,3	1,4	2,3
Finlande	1,4	3,3	2,0	2,5	2,2	1,5	1,0	0,1	0,4	1,4	1,4
Suède	-0,8	-1,3	1,6	2,1	2,4	1,9	0,2	-0,3	-0,6	0,4	1,8
Royaume-Uni	0,9	1,8	1,0	1,4	1,2	0,8	0,8	1,0	1,0	0,9	0,8
Croatie	:	3,2	-3,0	-3,3	4,0	-5,4	4,2	0,6	1,7	0,8	2,0
Turquie	2,1	-2,5	2,8	2,1	*-0,4*	*-1,0*	*-1,8*	*-1,0*	*3,0*	*1,4*	*1,2*
Norvège	2,0	2,9	2,7	0,9	0,6	0,4	0,4	-1,0	0,5	1,0	3,1
États-Unis	1,8	2,3	2,1	1,9	2,0	-0,7	-0,3	0,9	1,1	1,7	*1,9*

Source: Eurostat (tsieb031)

Figure 5.10: Personnes travaillant à temps partiel, 2006

(en % de l'emploi total)



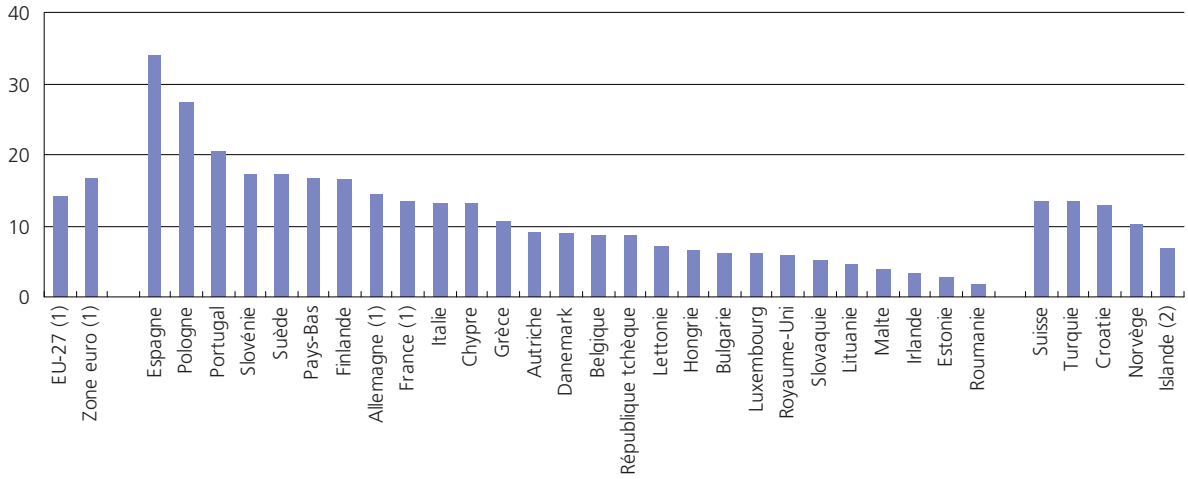
(1) Données provisoires.
(2) 2004.
(3) 2005.

Source: Eurostat (tps00159)

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Les travailleurs familiaux sont inclus. Une distinction est faite entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée. Il est impossible de faire une distinction plus exacte entre le travail à temps partiel et le travail à temps plein, en raison des variations des horaires de travail entre les États membres et les branches professionnelles.

Figure 5.11: Proportion de salariés ayant un contrat à durée déterminée, 2006

(en % du nombre total de salariés)



(1) Données provisoires.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tps00073)

Un emploi peut être considéré comme temporaire si employeur et employé s'accordent sur le fait que son terme est déterminé par des conditions objectives comme une date spécifique, la réalisation d'une tâche ou le retour d'un autre employé qui été remplacé de manière temporaire (généralement précisé dans un contrat à durée déterminée). Les cas typiques sont les suivants: a) personnes ayant un contrat de travail saisonnier; b) personnes engagées par une agence ou un bureau de placement et embauchées par une tierce personne pour effectuer une tâche spécifique (excepté en cas de signature d'un contrat à durée indéterminée); c) personnes ayant des contrats de formation spécifiques.

5.2 LE TRAVAIL ET SON MARCHÉ — LE CHÔMAGE

INTRODUCTION

En juillet 2005, le Conseil a adopté un ensemble intégré de lignes directrices pour la croissance et l'emploi [50], couvrant les recommandations sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) et les propositions de lignes directrices sur l'emploi pour la période 2005-2008. Parmi les initiatives formulées, trois lignes directrices intégrées abordaient les questions du chômage, à savoir:

- comment attirer un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale par le biais d'une nouvelle approche du travail fondée sur le cycle de vie (par un effort renouvelé en faveur de la création de parcours vers l'emploi pour les jeunes, de la réduction du chômage des jeunes et d'une action résolue pour diminuer les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, de chômage et de rémunération);
- comment créer des marchés du travail qui favorisent l'insertion des demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées et les inactifs (par l'application de mesures actives et préventives sur le marché du travail, l'identification précoce des besoins, l'aide à la recherche d'un emploi, l'orientation et la formation dans le cadre de plans d'action personnalisés et l'analyse continue des systèmes de prélèvement et de prestations);
- comment améliorer la réponse aux besoins du marché du travail (par la modernisation et le renforcement des institutions responsables du marché du travail, notamment les services de l'emploi, une transparence accrue des offres d'emploi et de formation aux niveaux national et européen afin de faciliter la mobilité des travailleurs dans toute l'Europe, une meilleure anticipation des besoins de compétences, des pénuries et des inadéquations sur le marché du travail et une gestion appropriée de la migration économique).

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les chiffres du chômage sont principalement fondés sur les résultats de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT). La cible de l'enquête est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui vivent dans des ménages privés.

Eurostat calcule des taux de chômage harmonisés pour les États membres. Ces taux sont basés sur les définitions recommandées par l'Organisation internationale du travail (OIT). Selon la définition d'Eurostat, les chômeurs sont les personnes entre 15 et 74 ans [51] qui sont sans travail, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines et qui ont activement recherché un emploi pendant les quatre semaines précédentes [52].

Le taux de chômage correspond au nombre de chômeurs en pourcentage de la population active, qui regroupe l'ensemble des personnes occupées et au chômage.

(50) Décision du Conseil 2005/600/CE.

(51) En Espagne et au Royaume-Uni, cette notion se limite aux personnes âgées de 16 à 74 ans.

(52) Aux Pays-Bas, les personnes sans emploi qui sont disponibles pour travailler et qui recherchent un emploi sont prises en compte uniquement si elles souhaitent retrouver du travail.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2006, le taux de chômage moyen dans l'EU-27 était de 8,2 %, ce qui représente un recul supplémentaire par rapport au pic relatif de 2004 (9,1 %). Néanmoins, les taux de chômage des États membres restent très différents. Les taux les plus élevés ont été enregistrés en Slovaquie et en Pologne, avec respectivement 13,4 % et 13,8 % ; le plus bas a été relevé au Danemark et aux Pays-Bas avec 3,9 %.

Le chômage de longue durée est l'une des principales préoccupations des gouvernements et des responsables de la planification sociale. Outre ses effets sur la vie personnelle, le chômage de longue durée est un frein à la cohésion sociale et, par conséquent, à la croissance économique (dans la mesure où les ressources ne sont pas déployées de manière efficace). Près de 3,7 % des personnes recherchant activement un emploi dans l'EU-27 en 2006 étaient au chômage depuis plus d'un an et 2,2 % depuis plus de deux ans.

Le taux de chômage des femmes (8,9 %) dans l'EU-27 en 2006 était supérieur à celui des hommes (7,6 %). Ce schéma pouvait être observé dans la majeure partie des États membres, à l'exception des pays baltes, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Allemagne et de la Roumanie. L'écart de taux de chômage entre les deux sexes était particulièrement marqué dans les pays où le taux de chômage total était élevé, ainsi que dans un certain nombre d'États membres du sud.

Les taux de chômage par tranche d'âge révèlent distinctement que les jeunes de 15 à 24 ans ont tendance à rencontrer de plus grandes difficultés à conserver leur emploi. Le taux de chômage moyen des 15-24 ans qui ont activement cherché un emploi atteignait 17,2 % dans toute l'EU-27. Le taux le plus élevé pour cette tranche d'âge a été enregistré en Pologne avec 29,8 %. Bien qu'elle détienne le taux de chômage général le plus important parmi les États membres, la Pologne affichait également le plus large écart entre les taux des plus de 25 ans et des moins de 25 ans, soit 18,1 points. Les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes demandeurs d'emploi étaient également très marquées en Grèce (17,7 points d'écart), en Suède (16,2 points) et en Italie (16,1 points). En revanche, les Pays-Bas, le Danemark, la Lituanie, l'Irlande et l'Autriche sont les États membres pour lesquels les taux de chômage des jeunes étaient les plus proches du taux de chômage général (entre 3,2 et 5,1 points d'écart).

Les qualifications peuvent également constituer un facteur discriminant, étant donné que les taux de chômage ont tendance à reculer en fonction du niveau d'étude atteint. Cette caractéristique a été relevée dans presque tous les États membres. Le taux de chômage moyen dans l'EU-27 des personnes ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur s'élevait à 10,1 % en 2006, soit plus de deux fois celui des personnes ayant un niveau d'études supérieures (4,1 %). La différence entre les taux de chômage selon le niveau d'études était la plus importante en Slovaquie, avec respectivement 44,0 % et 2,7 %.

SOURCES

Pocketbooks

Living conditions in Europe – Statistical pocketbook – Data 2002-2005

Ouvrages statistiques

The social situation in the European Union 2005-2006

Méthodologies et documents de travail

LFS – Methods and Definitions (description of the continuous survey since 2001)

The European Union Labour Force Survey: main characteristics of the national surveys

Données Internet

Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)

EFT – Indicateurs principaux

Séries EFT – Résultats trimestriels détaillés des enquêtes (à partir de 1998)

Séries EFT – Résultats annuels détaillés des enquêtes

Séries EFT – Sujets spécifiques

Tableau 5.5: Taux de chômage

(en %)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	:	:	:	:	8,7	8,5	8,9	9,0	9,1	8,9	8,2
Zone euro	10,7	10,6	10,0	9,1	8,2	7,8	8,3	8,8	8,9	8,9	8,3
Belgique	9,5	9,2	9,3	8,5	6,9	6,6	7,5	8,2	8,4	8,4	8,2
Bulgarie	:	:	:	:	16,4	19,5	18,1	13,7	12,0	10,1	9,0
République tchèque	:	:	6,4	8,6	8,7	8,0	7,3	7,8	8,3	7,9	7,1
Danemark	6,3	5,2	4,9	5,2	4,3	4,5	4,6	5,4	5,5	4,8	3,9
Allemagne	*8,7*	*9,3*	*9,1*	*8,2*	*7,5*	*7,6*	*8,4*	*9,3*	*9,7*	*10,7*	*9,8*
Estonie	:	9,6	9,2	11,3	12,8	12,4	10,3	10,0	9,7	7,9	5,9
Irlande	11,7	9,9	7,5	5,7	4,2	4,0	4,5	4,7	4,5	4,3	4,4
Grèce	9,6	9,8	10,8	12,0	11,2	10,7	10,3	9,7	10,5	9,8	8,9
Espagne	17,8	16,7	15,0	12,5	11,1	10,3	11,1	11,1	10,6	9,2	8,5
France	*11,6*	*11,5*	*11,1*	*10,5*	*9,1*	*8,4*	*8,7*	*9,5*	*9,6*	*9,7*	*9,5*
Italie	11,2	11,3	11,3	10,9	10,1	9,1	8,6	8,4	8,0	7,7	6,8
Chypre	:	:	:	:	4,9	3,8	3,6	4,1	4,6	5,2	4,6
Lettonie	:	:	14,3	14,0	13,7	12,9	12,2	10,5	10,4	8,9	6,8
Lituanie	:	:	13,2	13,7	16,4	16,5	13,5	12,4	11,4	8,3	5,6
Luxembourg	2,9	2,7	2,7	2,4	2,3	2,0	2,7	3,7	5,1	4,5	4,7
Hongrie	9,6	9,0	8,4	6,9	6,4	5,7	5,8	5,9	6,1	7,2	7,5
Malte	:	:	:	:	6,7	7,6	7,5	7,6	7,4	7,3	7,3
Pays-Bas	6,0	4,9	3,8	3,2	2,8	2,2	2,8	3,7	4,6	4,7	3,9
Autriche	4,3	4,4	4,5	3,9	3,6	3,6	4,2	4,3	4,8	5,2	4,7
Pologne	:	10,9	10,2	13,4	16,1	18,2	19,9	19,6	19,0	17,7	13,8
Portugal	7,3	6,8	5,1	4,5	4,0	4,0	5,0	6,3	6,7	7,6	7,7
Roumanie	:	5,3	5,4	6,6	7,2	6,6	8,4	7,0	8,1	7,2	7,3
Slovénie	6,9	6,9	7,4	7,3	6,7	6,2	6,3	6,7	6,3	6,5	6,0
Slovaquie	:	:	12,6	16,4	18,8	19,3	18,7	17,6	18,2	16,3	13,4
Finlande	14,6	12,7	11,4	10,2	9,8	9,1	9,1	9,0	8,8	8,4	7,7
Suède (1)	9,6	9,9	8,2	6,7	5,6	4,9	4,9	5,6	6,3	7,4	7,1
Royaume-Uni	7,9	6,8	6,1	5,9	5,3	5,0	5,1	4,9	4,7	4,8	5,3
Croatie	:	:	:	:	:	:	14,7	14,1	13,6	12,6	11,1
Turquie	:	:	:	:	5,2	6,8	8,9	9,3	9,0	8,8	8,4
Norvège	4,7	4,0	3,2	3,2	3,4	3,6	3,9	4,5	4,4	4,6	3,5
Japon	3,4	3,4	4,1	4,7	4,7	5,0	5,4	5,3	4,7	4,4	4,1
États-Unis	5,4	4,9	4,5	4,2	4,0	4,8	5,8	6,0	5,5	5,1	4,6

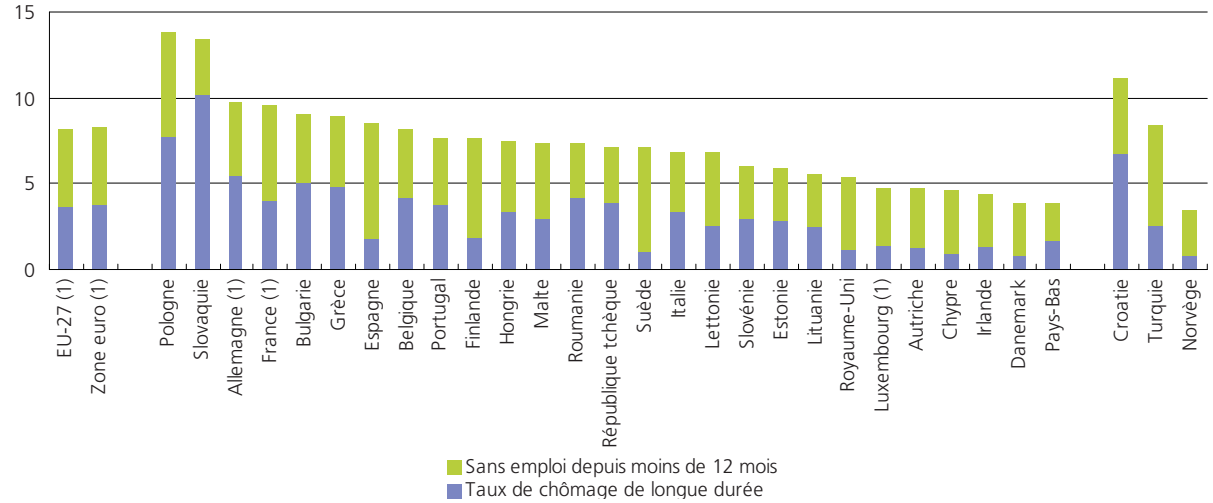
(1) Rupture des séries, 2005.

Source: Eurostat (tsiem071)

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaien; a) sans travail pendant la semaine de référence; b) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non- salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence; c) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.

Figure 5.12: Taux de chômage par durée, 2006

(en %)



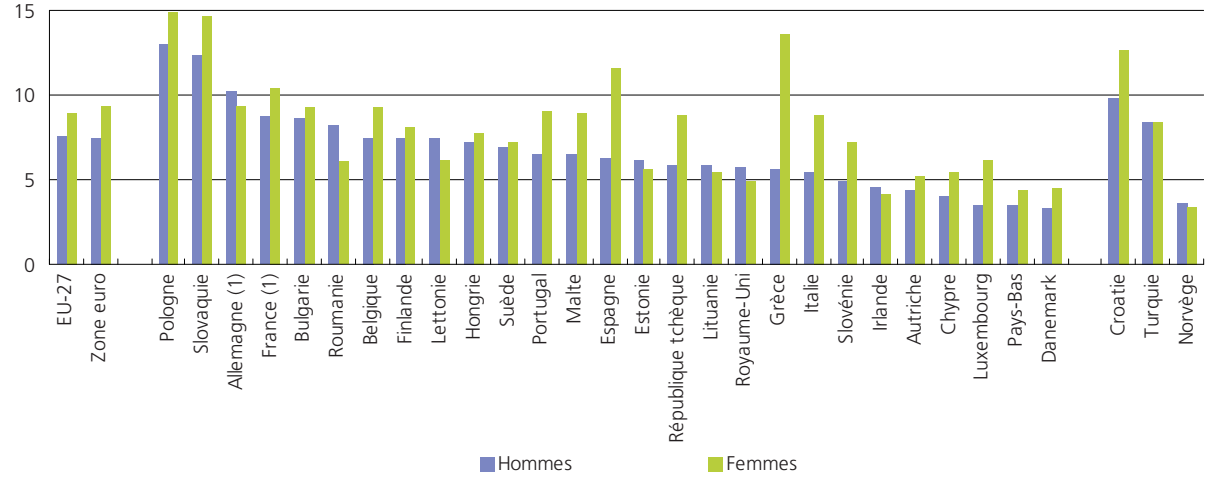
(1) Données provisoires.

Source: Eurostat (tsisc061 et tsiem071)

Les chômeurs de longue durée (12 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard). La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi).

Figure 5.13: Taux de chômage, 2006

(en %)



(1) Données provisoires.

Source: Eurostat (tsiem073 et tsiem072)

Tableau 5.6: Taux de chômage, 2006

(en %)

	Taux de chômage de longue durée	Taux de chômage			
		Hommes	Femmes	< 25 ans	> 25 ans
EU-27	*3,7*	7,6	8,9	17,2	7,0
Zone euro	*3,8*	7,5	9,4	16,3	7,3
Belgique	4,2	7,4	9,3	20,5	7,0
Bulgarie	5,0	8,6	9,3	19,5	7,9
République tchèque	3,9	5,8	8,8	17,5	6,2
Danemark	0,8	3,3	4,5	7,7	3,2
Allemagne	*5,5*	*10,2*	*9,4*	*12,5*	*9,4*
Estonie	2,8	6,2	5,6	12,0	5,2
Irlande	1,4	4,6	4,1	8,6	3,5
Grèce	4,8	5,6	13,6	25,2	7,5
Espagne	1,8	6,3	11,6	17,9	7,3
France	*4,0*	8,7	10,4	23,2	7,9
Italie	3,4	5,4	8,8	21,6	5,5
Chypre	0,9	4,0	5,4	10,4	3,9
Lettonie	2,5	7,4	6,2	12,2	6,0
Lituanie	2,5	5,8	5,4	9,8	5,2
Luxembourg	*1,4*	3,5	6,2	16,2	3,9
Hongrie	3,4	7,2	7,8	19,1	6,5
Malte	2,9	6,5	8,9	16,3	5,0
Pays-Bas	1,7	3,5	4,4	6,6	3,4
Autriche	1,3	4,4	5,2	9,1	4,0
Pologne	7,8	13,0	14,9	29,8	11,7
Portugal	3,8	6,5	9,0	16,3	6,7
Roumanie	4,2	8,2	6,1	21,4	5,7
Slovénie	2,9	4,9	7,2	13,9	5,0
Slovaquie	10,2	12,3	14,7	26,6	11,7
Finlande	1,9	7,4	8,1	18,7	6,2
Suède	1,1	6,9	7,2	21,3	5,1
Royaume-Uni	1,2	5,7	4,9	14,1	3,8
Croatie	6,7	9,8	12,7	28,9	9,0
Turquie	2,5	8,4	8,4	16,0	6,7
Norvège	0,8	3,6	3,4	8,8	2,7

Source: Eurostat (tsisc061, tsiem073, tsiem072 et tsdec460)

Tableau 5.7: Taux de chômage, EU-27

(en %)

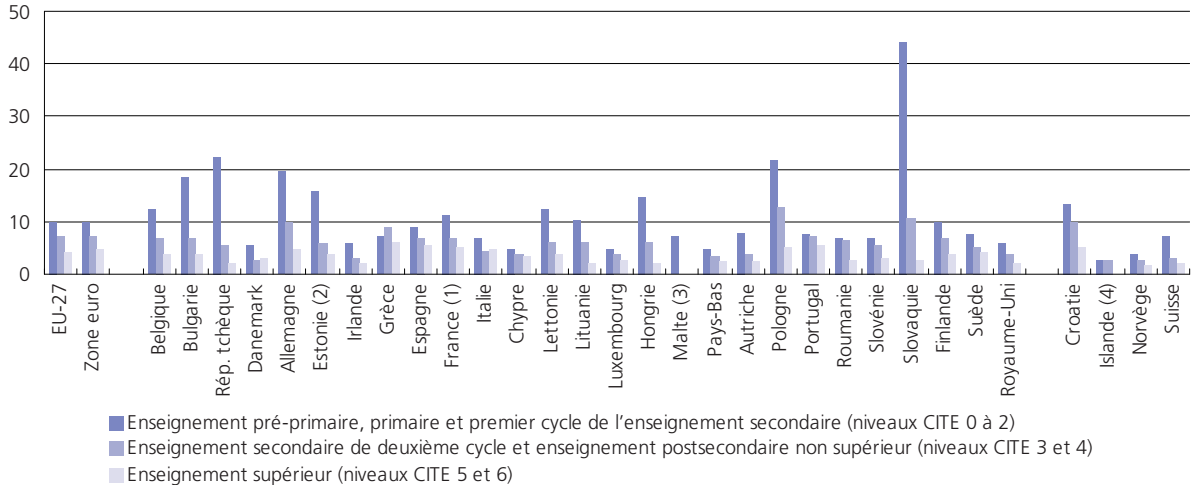
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hommes	7,8	7,7	8,2	8,4	8,5	8,3	7,6
Femmes	9,8	9,4	9,7	9,8	9,8	9,7	8,9
< 25 ans	17,4	17,3	18,0	18,2	18,6	18,5	17,2
> 25 ans	7,4	7,2	7,6	7,7	7,8	7,7	7,0
Taux de chômage de longue durée	4,0	3,9	4,0	4,1	4,2	*4,1*	*3,7*
Hommes	3,5	3,5	3,6	3,8	3,9	*3,8*	*3,5*
Femmes	4,6	4,4	4,5	4,6	4,6	*4,5*	*4,0*
Taux de chômage de très longue durée	2,4	2,3	2,3	2,4	2,4	*2,4*	*2,2*

Source: Eurostat (tsiem073, tsiem072, tsdec460, tsisc061, tsisc063, tsisc062 et une_ltu_a)

Le taux de chômage de très longue durée est le pourcentage de chômeurs de très longue durée par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les chômeurs de très longue durée (24 mois et plus) sont les personnes âgées d'au moins 15 ans qui ne vivent pas dans un ménage collectif, qui sont sans travail pour les deux semaines suivantes, qui sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et qui sont à la recherche d'un emploi (ont activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherchent pas d'emploi parce qu'elles en ont déjà trouvé un qu'elles commenceront à exercer plus tard). La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi). La population active totale (forces de travail) est le total des personnes occupées et des chômeurs.

Figure 5.14: Taux de chômage des 25-59 ans par niveau d'éducation, 2006

(en %)



(1) Données provisoires.
(2) Enseignement pré-primaire, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire, 2004; enseignement supérieur, 2005.
(3) Enseignement secondaire de deuxième cycle et enseignement postsecondaire non supérieur et supérieur, non disponible.
(4) Enseignement supérieur, non disponible.

Source: Eurostat (tps00066)

L'indicateur porte sur la tranche des 25-64 ans. Il mesure la probabilité des personnes employées d'être au chômage, ventilée par niveau d'études. Les indicateurs permettent d'évaluer les difficultés rencontrées sur le marché du travail par des personnes avec des niveaux d'études différents et donnent une première idée du rôle joué par l'éducation dans la réduction des risques de chômage.

5.3 LA FLEXIBILITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL

INTRODUCTION

Les lignes directrices pour l'emploi et la croissance afférentes à la période 2005-2008 reconnaissent, entre autres, que la flexibilité du marché du travail doit aller de pair avec la sécurité de l'emploi. On estime pouvoir répondre aux besoins de la population dans sa recherche d'équilibre entre travail convenable et famille, en parvenant à proposer un éventail de conditions de travail flexibles, tout en améliorant la sécurité de l'emploi. Elles sont mentionnées dans la ligne directrice intitulée «Conciliation du travail et de la vie de famille».

Si les personnes et les couples ne parviennent pas à atteindre l'équilibre désiré entre travail et vie de famille, non seulement leur bien-être s'en trouve affecté mais le développement économique est également ralenti en raison d'une offre de main-d'œuvre moindre des parents. Des conditions de travail flexibles peuvent ainsi être considérées comme des mesures qui incitent plus de personnes à travailler tout en libérant les individus pour qu'ils puissent choisir de tenter de fonder une famille ou de consacrer plus de temps à leurs enfants. En revanche, un marché du travail rigide peut constituer une raison au recul des taux de natalité, ce qui a incontestablement des répercussions sur la future offre de main-d'œuvre ainsi que des effets d'entraînement concernant la durabilité financière des systèmes de protection sociale. L'éducation par les parents est essentielle au développement de l'enfant. Ainsi, la flexibilité des marchés du travail a une certaine influence sur la forme des sociétés futures et constitue une question politique centrale.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Une vacance d'emploi se définit comme un poste (nouvellement créé, inoccupé ou devenant vacant dans un proche avenir):

- pour lequel l'employeur entreprend des démarches actives afin de trouver un candidat approprié extérieur à l'entreprise concernée et pour lequel il est disposé à entreprendre des démarches supplémentaires, et;
- que l'employeur à l'intention d'occuper immédiatement ou dans un proche avenir.

D'après cette définition, une vacance d'emploi devrait être ouverte à des candidats extérieurs à l'entreprise. Toutefois, elle n'exclut pas la possibilité pour l'employeur de recruter un candidat interne pour le poste. Un emploi vacant qui n'est ouvert qu'aux candidats internes n'est pas considéré comme une vacance d'emploi. Les vacances d'emploi et les emplois occupés sont ventilés par activité économique et par occupation.

Les données relatives à l'emploi à temps partiel, aux salariés temporaires et aux personnes occupant un deuxième emploi sont extraites de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT). Toutes les définitions (figurant sous les tableaux et figures dans ce chapitre) s'appliquent aux personnes âgées de 15 ans et plus, qui vivent dans des ménages privés. Les concepts et les définitions sur lesquels repose l'enquête sont conformes aux lignes directrices de l'Organisation internationale du travail. Les personnes accomplissant leur service militaire ne sont pas prises en compte. Les résultats détaillés de l'EFT annuelle se composent des résultats du printemps jusqu'en 2005 (deuxième trimestre) et de la moyenne annuelle des résultats trimestriels depuis 2005. Bien que la moyenne annuelle des années précédentes puisse être calculée pour certains pays, l'année 2005 a été désignée année pivot pour l'ensemble des pays, à des fins de transparence et de comparabilité.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Le taux de vacances d'emploi reflète en partie la demande d'emploi insatisfaite. Il constitue un indicateur essentiel à l'évaluation du cycle économique et à l'analyse structurelle. Les statistiques sur les vacances d'emploi servent à la Commission européenne et à la Banque centrale européenne pour analyser et surveiller l'évolution du marché du travail aux niveaux national et européen.

Une importante augmentation du taux de vacances d'emploi de l'EU-25 et de la zone euro a été observée entre 2003 et 2006. Dans la zone euro, ce taux dépassait légèrement celui de l'EU-25 en 2006 (2,1 % contre 2,0 %), tandis qu'il était légèrement inférieur en 2004. Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, le taux de vacances d'emploi en 2006 était le plus élevé en Allemagne (3,2 %), suivi de près par l'Estonie (3,0 %), et le plus faible au Luxembourg, en France et au Portugal (0,6 % chacun).

Un peu plus d'un tiers des salariés en Espagne (34,0 %) étaient employés sur une base temporaire en 2006, soit de loin le taux le plus élevé parmi les États membres. En effet, parmi les cinq puissances économiques de l'EU-27, seul le Royaume-Uni (5,8 %) enregistrait une proportion de salariés temporaires en dessous de 13 %.

La part de la population active de l'EU-27 travaillant à temps partiel n'a cessé d'augmenter, passant de 15,9 % en 1996 à 18,1 % en 2006. La plus forte proportion parmi les États membres en 2006 a été, sans conteste, enregistrée par les Pays-Bas (46,2 %), suivis par l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède où elle représentait environ un quart des travailleurs. En revanche, l'emploi à temps partiel était relativement peu répandu en Bulgarie (2 % des personnes qui travaillent), en Slovaquie (2,8 %) et en Hongrie (4 %).

Entre 2001 et 2005, l'âge moyen de sortie du marché du travail a augmenté en moyenne d'une année sur l'ensemble de l'EU-25. Il était de 61,4 ans pour les hommes en 2005 dans l'EU-25. Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, la Roumanie a affiché l'âge le plus élevé (64,7 ans) et la France le plus faible (58,5 ans). L'âge de sortie des femmes parmi la population active de l'EU-27 a également augmenté entre 2001 et 2005, atteignant 60,4 ans et comblant quelque peu l'écart avec les hommes. Il convient néanmoins de noter que l'âge moyen de sortie du marché du travail pour les femmes en Irlande, en Espagne, en France et au Portugal dépassait les moyennes nationales correspondantes pour les hommes.

SOURCES

Pocketbooks

Living conditions in Europe – Statistical pocketbook – Data 2002-2005

Méthodologies et documents de travail

Reconciliation between work and family life

L'enquête communautaire sur les forces de travail

Données Internet

Statistiques sur les vacances d'emploi

Statistiques sur les vacances d'emploi, données trimestrielles

Statistiques sur les vacances d'emploi, données annuelles

Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)

Séries EFT – Résultats annuels détaillés des enquêtes

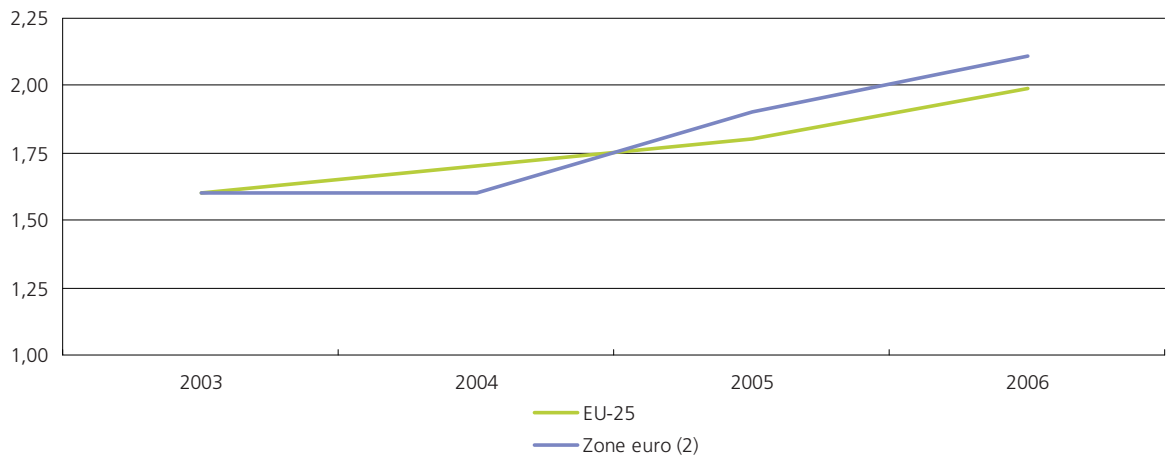
Emploi temporaire – séries EFT

Emploi à temps plein et temps partiel – séries EFT

Population ayant un deuxième emploi – séries EFT

Figure 5.15: Taux de vacances d'emploi (1)

(en %)

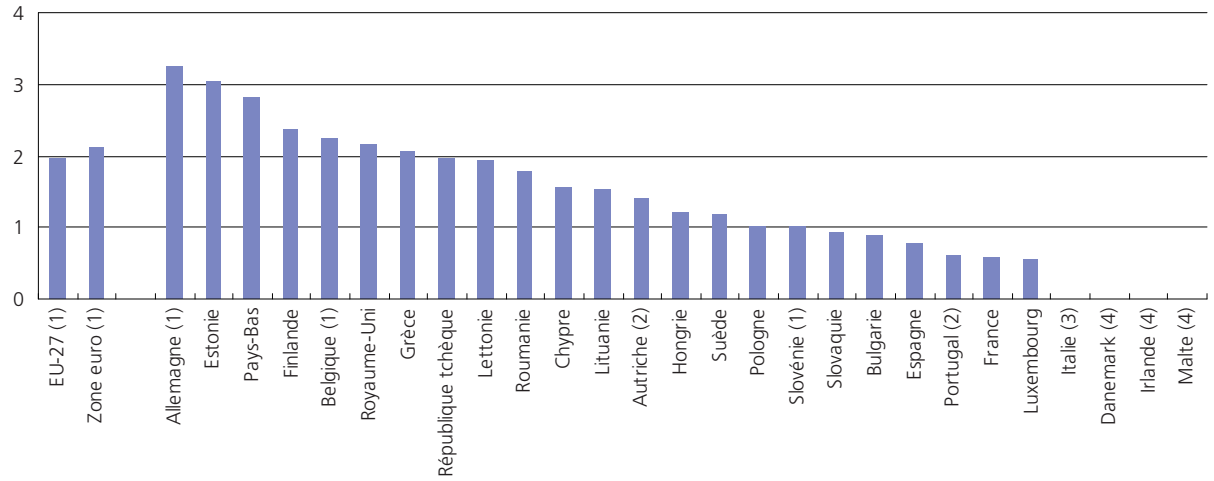


(1) Données provisoires.
(2) ZE-12.

Source: Eurostat (jvs_a)

Figure 5.16: Taux de vacances d'emploi, 2006

(en %)

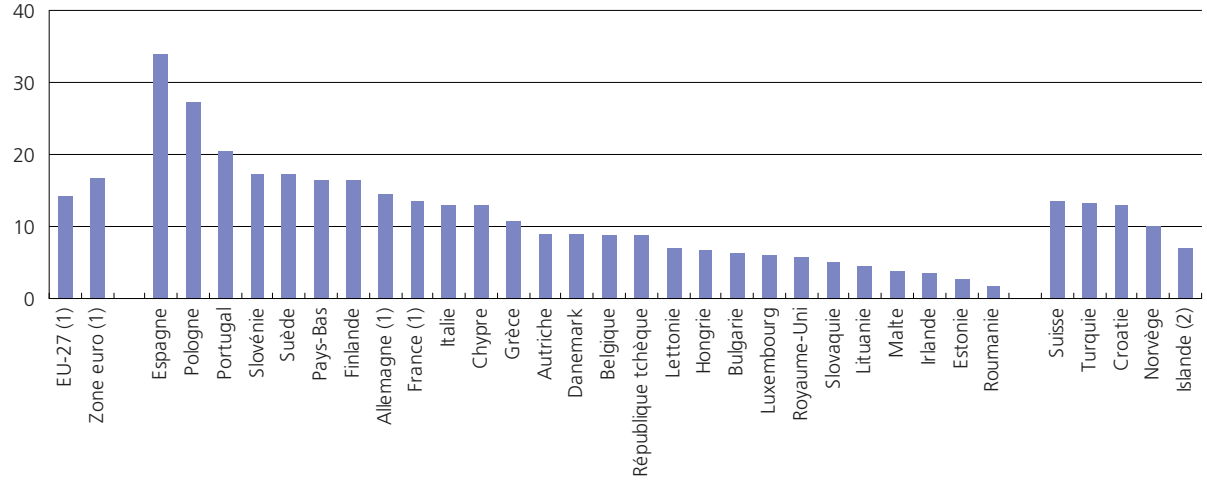


(1) Données provisoires.
(2) 2005.
(3) Confidentiel
(4) Non disponible.

Source: Eurostat (jvs_a)

Figure 5.17: Part des salariés temporaires, 2006

(en % du nombre total de salariés)



(1) Données provisoires.
(2) 2005.

Source: Eurostat (lfsi_emp_a)

Tableau 5.8: Personnes travaillant à temps partiel et population ayant un deuxième emploi

(en % du total)

	Personnes travaillant à temps partiel			Personnes ayant un deuxième emploi		
	1996 (1)	2001 (2)	2006 (3)	1996 (4)	2001	2006 (5)
EU-27	15,9	16,2	18,1	:	3,8	3,7
Zone euro	14,1	16,1	19,5	2,8	2,8	3,2
Belgique	14,5	18,5	22,2	2,6	3,7	3,8
Bulgarie	:	3,2	2,0	:	1,0	0,8
République tchèque	:	4,9	5,0	3,8	2,6	2,1
Danemark	21,9	20,1	23,6	6,5	10,3	10,1
Allemagne	16,7	20,3	25,8	2,4	2,4	*3,5*
Estonie	:	8,2	7,8	:	4,5	3,5
Irlande	11,4	16,5	16,8	1,7	1,9	2,2
Grèce	5,0	4,0	5,7	3,7	3,2	3,0
Espagne	7,6	8,0	12,0	1,5	1,9	2,5
France	16,3	16,3	17,2	3,4	3,2	*3,0*
Italie	6,5	8,4	13,3	1,4	1,3	1,6
Chypre	:	8,4	7,7	:	5,3	4,6
Lettonie	:	10,3	6,5	:	4,9	5,7
Lituanie	:	9,9	9,9	:	7,2	6,0
Luxembourg	8,0	10,4	17,1	0,9	1,2	1,9
Hongrie	3,7	3,6	4,0	3,9	1,6	1,8
Malte	:	7,4	10,1	:	5,5	5,2
Pays-Bas	38,0	42,2	46,2	5,2	5,9	6,5
Autriche	14,0	18,2	21,8	3,8	5,0	4,3
Pologne	10,6	10,3	9,8	9,2	8,5	7,5
Portugal	9,2	11,1	11,3	6,1	6,1	5,9
Roumanie	14,9	16,6	9,7	7,6	5,0	2,7
Slovénie	:	6,1	9,2	3,1	2,5	3,3
Slovaquie	:	2,3	2,8	:	0,8	1,2
Finlande	11,4	12,2	14,0	4,6	3,6	4,2
Suède	20,2	21,1	25,1	7,8	9,5	7,8
Royaume-Uni	24,6	25,1	25,5	5,0	4,3	3,6
Croatie	:	8,3	9,4	:	:	3,4
Turquie	:	6,2	7,9	:	:	:
Islande	:	:	22,2	16,9	17,7	10,8
Norvège	:	26,0	28,7	7,9	8,1	7,3
Suisse	28,1	31,8	33,3	5,0	6,5	6,4

(1) EU-27, Hongrie, Pologne et Roumanie, 1997.
(2) Croatie, 2002.
(3) Islande, 2005; Irlande, 2004.
(4) République tchèque, Pologne et Roumanie, 1997.
(5) Croatie, Islande et Suisse, 2005.

Source: Eurostat (tps00159 et tps00074)

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Les travailleurs familiaux sont inclus. Une distinction est faite entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée. Il est impossible de faire une distinction plus exacte entre le travail à temps partiel et le travail à temps plein, en raison des variations des horaires de travail entre les États membres et les branches professionnelles.

L'indicateur personnes ayant un emploi et un deuxième métier porte uniquement sur les personnes qui exercent plus d'un emploi en même temps. Par conséquent, les personnes qui ont changé d'emploi au cours de la semaine de référence ne sont pas concernées.

Tableau 5.9: Âge moyen de sortie du marché du travail

(en années)

	Total		Hommes		Femmes	
	2001	2005 (1)	2001	2005 (2)	2001	2005 (2)
EU-25	59,9	*60,9*	60,4	*61,4*	59,3	*60,4*
Zone euro (3)	59,9	*60,7*	60,2	*60,9*	59,6	*60,6*
Belgique	56,8	60,6	57,8	61,6	55,9	59,6
Bulgarie	:	60,2	:	62,4	:	58,4
République tchèque	58,9	60,6	60,7	62,3	57,3	59,1
Danemark	61,6	60,9	62,1	61,2	61,0	60,7
Allemagne	60,6	61,3	60,9	61,4	60,4	61,1
Estonie	61,1	61,7	:	:	:	:
Irlande	63,2	64,1	63,4	63,6	63,0	64,6
Grèce	:	61,7	:	62,5	:	61,0
Espagne	60,3	62,4	60,6	62,0	60,0	62,8
France	58,1	58,8	58,2	58,5	58,0	59,1
Italie	59,8	59,7	59,9	60,7	59,8	58,8
Chypre	62,3	62,7	:	:	:	:
Lettonie	62,4	62,1	:	:	:	:
Lituanie	58,9	60,0	:	:	:	:
Luxembourg	56,8	59,4	:	:	:	:
Hongrie	57,6	59,8	58,4	61,2	57,0	58,7
Malte	57,6	58,8	:	:	:	:
Pays-Bas	60,9	61,5	61,1	61,6	60,8	61,4
Autriche	59,2	59,8	59,9	60,3	58,5	59,4
Pologne	56,6	59,5	57,8	62,0	55,5	57,4
Portugal	61,9	63,1	62,3	62,4	61,6	63,8
Roumanie	59,8	63,0	60,5	64,7	59,2	61,5
Slovénie	:	58,5	:	:	:	:
Slovaquie	57,5	59,2	59,3	61,1	56,0	57,6
Finlande	61,4	61,7	61,5	61,8	61,3	61,7
Suède	61,8	*63,7*	61,9	*64,3*	61,6	*63,0*
Royaume-Uni	62,0	62,6	63,0	63,4	61,0	61,9
Croatie	:	59,7	:	60,5	:	57,4
Islande	62,5	66,3	63,3	65,0	60,4	65,5
Norvège	63,3	63,1	63,0	63,1	63,6	63,1
Suisse	63,9	62,5	64,6	63,1	63,3	62,0

(1) Rupture des séries: Italie et Autriche, 2005; Allemagne et Chypre, 2004.
(2) Rupture des séries: Italie et Autriche, 2005; Allemagne, 2004.
(3) ZE-12.

Source: Eurostat (tsiem021, tsiem023 et tsiem022)

Cet indicateur renseigne sur l'âge moyen auquel les personnes actives se retirent définitivement du marché du travail. Cet indicateur est basé sur un modèle de probabilités considérant les changements relatifs de taux d'activité d'une année à l'autre pour un âge donné. Le taux d'activité représente la population active (population en emploi et au chômage) en pourcentage de la population totale pour un âge donné. Il est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Les définitions utilisées se fondent sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT).

5.4 LA POLITIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES DÉPENSES PUBLIQUES

INTRODUCTION

Les interventions dans le cadre de la mise en œuvre des politiques du marché du travail (PMT) visent généralement à porter assistance aux chômeurs et autres groupes de personnes éprouvant des difficultés particulières à entrer sur le marché du travail. Cependant, le principal groupe cible dans la plupart des pays est constitué par les personnes au chômage enregistrées auprès des services publics de l'emploi (SPE). Les dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail ne devraient toutefois pas être interprétées exclusivement comme un indicateur de la détermination politique à lutter contre le chômage. D'autres facteurs, tels que la situation démographique et l'évolution du PIB par habitant, permettent également d'expliquer les différences entre les statistiques présentées dans cette partie.

Les mesures et soutiens de politique du marché du travail sont classées selon les catégories suivantes:

- les programmes de formation, financés par des organismes publics, qui visent à améliorer l'employabilité des chômeurs et d'autres groupes cibles grâce à des actions de formation professionnelle; ces mesures doivent inclure une preuve d'enseignement en classe ou, sur le lieu de travail, d'un encadrement spécifique pour les besoins de l'instruction;
- les programmes de rotation de l'emploi et de partage de l'emploi, qui facilitent le placement professionnel d'un chômeur ou d'une personne appartenant à un autre groupe cible par substitution des heures travaillées par un salarié existant;
- les programmes d'incitation à l'embauche, qui facilitent le recrutement de chômeurs et de personnes appartenant à d'autres groupes cibles ou qui contribuent à assurer un emploi permanent à des personnes exposées à une perte d'emploi involontaire; la majeure partie des coûts salariaux est normalement prise en charge par l'employeur;
- les programmes d'emploi protégé et de réadaptation, qui visent à favoriser l'insertion sur le marché du travail de personnes à capacité de travail réduite;
- les programmes de création directe d'emplois supplémentaires, généralement d'utilité publique ou sociale, et qui s'adressent aux chômeurs de longue durée ou aux personnes pour lesquelles il est difficile de trouver un emploi; la majeure partie des coûts salariaux est normalement prise en charge par les finances publiques;
- les programmes d'aides à la création d'entreprise, qui encouragent l'esprit d'entreprise en incitant les chômeurs et les personnes appartenant à d'autres groupes cibles à créer leur propre entreprise ou à s'installer à leur compte;
- les programmes de maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi qui visent à compenser la perte de salaire par des prestations en espèces;
- les programmes de préretraite, qui facilitent la retraite anticipée complète ou partielle des travailleurs âgés ayant peu de chances de trouver un emploi ou dont la retraite facilite l'embauche d'un chômeur ou d'une personne d'un autre groupe cible.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les dépenses consacrées à des programmes ciblés, qui comprennent la formation professionnelle, la rotation de l'emploi et le partage de l'emploi, les incitations à l'embauche, l'emploi protégé et la réadaptation, la création directe d'emplois et les aides à la création d'entreprise, sont généralement considérées comme des mesures de politique du marché du travail. En revanche, les indemnités de chômage et la préretraite sont considérées comme des soutiens à la politique du marché du travail.

La méthodologie de la politique du marché du travail fournit des lignes directrices pour la collecte de données sur les interventions en politique du marché du travail et le nombre de participants à ces interventions (effectifs, entrants et sortants). Son champ d'action couvre les interventions ciblant les chômeurs et les autres groupes de personnes éprouvant des difficultés particulières à entrer sur le marché du travail ou à s'y maintenir. Les interventions en politique du marché du travail sont classées de deux manières: par type d'action et par type de dépenses. Les statistiques présentées s'inscrivent dans le cadre du suivi de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

On observe d'importantes variations en ce qui concerne les ressources financières mobilisées par les États membres pour les interventions de la politique du marché du travail en vue d'aider les chômeurs et les autres groupes ciblés à retrouver du travail; en 2005, parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles [53], le niveau le plus élevé de dépenses relatives affectées aux mesures et aux soutiens de la politique du marché du travail s'élevait à 1,6 % du PIB au Danemark (avec 1,4 % du PIB consacré aux dépenses affectées aux mesures de politique du marché du travail), suivi des Pays-Bas et de la Suède (1,3 % chacun, avec respectivement 0,9 % et 1,1 % du PIB consacré aux dépenses dans les mesures de politique du marché du travail). Le plus faible niveau s'élevait à 0,1 % du PIB en Estonie, en Grèce et en Roumanie.

La plus grande part des dépenses affectées aux mesures de politique du marché du travail dans l'UE [54] revenait à la formation (38,6 %) afin d'améliorer l'employabilité des chômeurs et autres groupes cibles. Près d'un quart (23,8 %) des dépenses de l'UE était également consacré aux mesures d'incitation à l'embauche, avec un peu moins d'un tiers (30,9 %) réparti relativement équitablement entre les programmes mis en œuvre pour l'insertion de personnes à capacité de travail réduite et pour la création d'emplois supplémentaires. La ventilation des dépenses publiques consacrées aux mesures de politique du marché du travail dans les États membres était extrêmement variée et reflétait, cependant, la diversité des caractéristiques et des problèmes rencontrés par chaque marché du travail.

(53) Non disponibles pour Chypre, le Luxembourg, Malte et la Slovénie.

(54) Estimations fondées sur les données disponibles pour les États membres (voir figure 5.20 pour le détail de la couverture des pays).

SOURCES

Ouvrages statistiques

European social statistics – Labour market policy – Expenditure and participants

Méthodologies et documents de travail

Labour Market Policy Seminar

Base de données politiques du marché du travail – Méthodologie – Révision de juin 2006

Labour Market Policy Qualitative Reports

Données Internet

Politique du marché du travail

Dépenses publiques en matière de politiques du marché du travail

Dépenses par type d'action

Dépenses par mesure – par État membre

Participants aux politiques du marché du travail

Participants par type d'action

Participants par mesure – par État membre

Tableau 5.10: Politique du marché du travail, participants par type d'action, 2005

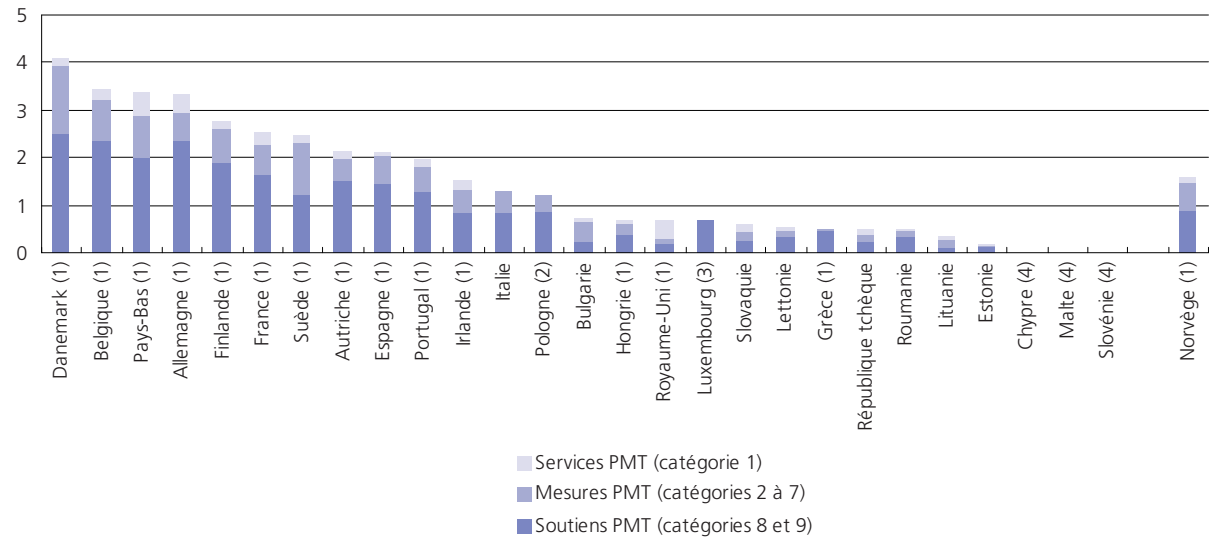
(en milliers)

	Formation	Rotation de l'emploi et partage de l'emploi	Incitations à l'embauche	Emploi protégé et réadaptation	Création directe d'emplois	Aides à la création d'entreprise
EU-27	:	*120,7*	:	:	:	:
Belgique	125,6	-	67,4	30,0	:	:
Bulgarie	*13,6*	-	*13,8*	1,1	*58,4*	*1,9*
Rép. tchèque	6,0	-	23,2	15,8	9,3	5,5
Danemark	*51,4*	-	*36,5*	*61,7*	*0,0*	-
Allemagne	*964,3*	*2,7*	*106,5*	*160,2*	*365,3*	*340,8*
Estonie	1,0	-	0,9	-	*0,0*	*0,0*
Irlande	:	-	6,2	:	24,4	5,3
Grèce	:	-	:	:	-	:
Espagne	:	84,7	:	:	:	:
France	*546,8*	-	:	*127,9*	265,2	*65,3*
Italie	:	16,7	*663,0*	-	43,5	:
Chypre	:	:	:	:	:	:
Lettonie	5,4	-	*1,6*	0,3	2,4	-
Lituanie	5,4	-	:	:	6,7	0,1
Luxembourg	:	-	:	:	0,4	:
Hongrie	14,2	-	:	-	16,5	4,1
Malte	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	133,9	-	64,8	173,1	-	-
Autriche	*76,3*	0,0	*44,8*	:	5,7	*2,2*
Pologne	112,4	:	:	:	9,5	*2,6*
Portugal	50,9	:	:	:	21,2	6,1
Roumanie	12,9	-	62,9	-	23,6	:
Slovénie	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	4,4	-	15,6	7,1	106,3	11,2
Finlande	48,8	6,8	19,4	*8,4*	9,6	3,8
Suède	50,4	9,7	105,5	35,0	-	5,7
Royaume-Uni	218,8	-	:	:	7,0	:
Norvège	39,4	-	5,5	11,2	7,8	0,4

Source: Eurostat (lmp_partsumm)

Figure 5.18: Dépenses publiques pour les mesures relevant de la politique de l'emploi, 2005

(en % du PIB)

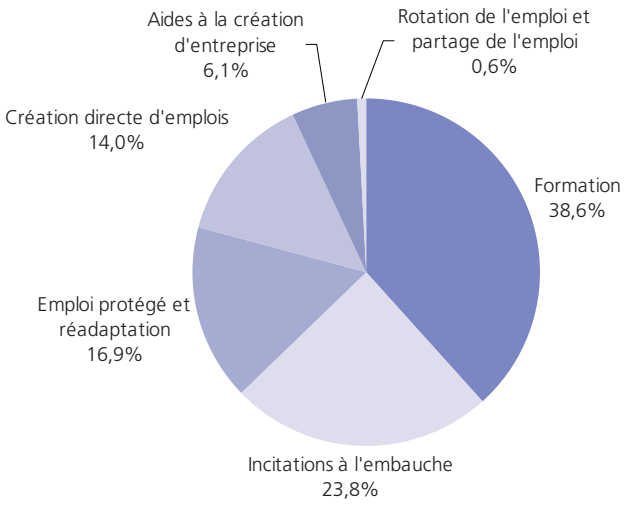


(1) Estimations.
(2) Non disponible pour la catégorie 1.
(3) Non disponible pour les catégories 1-7.
(4) Non disponible.

Source: Eurostat (lmp_expsumm)

Figure 5.19: Dépenses publiques en matière de PMT consacrées aux mesures actives dans l'UE, 2005 (1)

(en % du total)

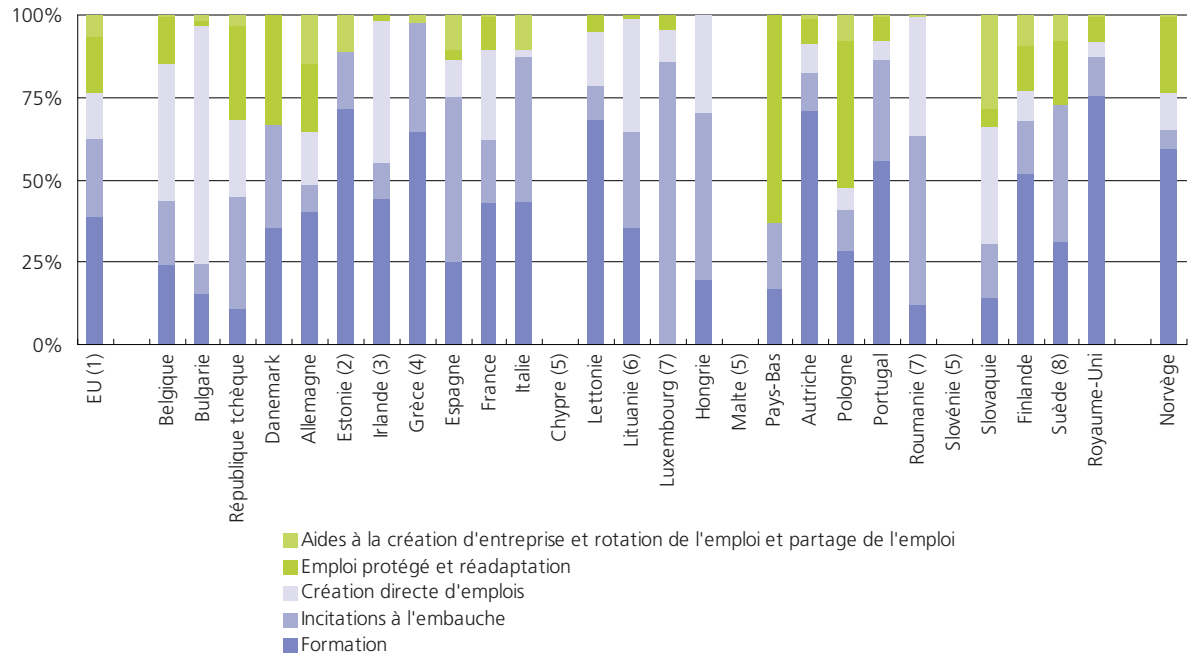


(1) Estimations fondées sur les données disponibles pour les États membres (voir figure 5.20 pour le détail de la couverture des pays).

Source: Eurostat (tps00077)

Les dépenses totales affectées aux mesures actives de politique du marché du travail désignent les dépenses publiques consacrées à des programmes en faveur des chômeurs, des personnes ayant un emploi à risque et des personnes inactives qui souhaiteraient entrer sur le marché du travail. Ces dépenses couvrent six catégories de mesures: la formation des chômeurs et des groupes à risque, la rotation des tâches/le travail partagé, des mesures d'incitation à l'emploi, l'insertion des handicapés, la création directe d'emplois et des mesures d'incitation en faveur des jeunes entreprises.

Figure 5.20: Dépenses affectées aux mesures de politique du marché du travail, 2005
(en %)



(1) Selon les données disponibles pour les États membres.
(2) Emploi protégé et réadaptation, sans objet.
(3) Aides à la création d'entreprise et rotation de l'emploi et partage de l'emploi, sans objet.
(4) Création directe d'emploi et emploi protégé et réadaptation, sans objet.
(5) Non disponible.
(6) Formation, non disponible.
(7) Emploi protégé et réadaptation, rotation de l'emploi et partage de l'emploi, sans objet.
(8) Création directe d'emplois, sans objet.

Source: Eurostat (tps00077)





6.1 LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DES ENTREPRISES 276
6.2 L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION 290
6.3 LES SERVICES 299
6.4 LE TOURISME 307

La politique de la Commission européenne en faveur des entreprises vise à la création d'un environnement favorable, leur permettant de prospérer en Europe, et ainsi de créer la hausse de productivité, les emplois et la richesse nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie révisée pour la croissance et l'emploi, qui a supplanté les objectifs de Lisbonne.

Si la compétitivité, en tant que concept macro-économique, signifie implicitement l'amélioration des conditions de vie et des perspectives d'emploi pour tous ceux qui souhaitent travailler, au niveau des entreprises ou des secteurs industriels, elle met davantage l'accent sur la croissance de la productivité. Les entreprises disposent d'un large éventail de possibilités pour améliorer leurs performances, par exemple, en accroissant l'investissement dans le capital humain, la recherche et développement ou les actifs incorporels. Cette dernière catégorie couvre les actifs non monétaires créés dans le temps sous la forme d'actifs juridiques (tels que les brevets ou les droits d'auteur, qui protègent la propriété intellectuelle) et d'actifs compétitifs (tels que le savoir-faire et la collaboration), qui peuvent jouer un rôle important pour déterminer l'efficacité et la productivité d'une entreprise. Le capital humain est généralement considéré comme la source principale de compétitivité en ce qui concerne les actifs incorporels, ce qui appuie l'idée que les entreprises ont un besoin constant d'investir dans leurs ressources humaines en attirant du personnel qualifié, en améliorant leurs compétences et en entretenant leur motivation.

Les activités de la Commission européenne en matière de politique d'entreprise tirent leur fondement juridique de l'article 157 du traité instituant la Communauté européenne, qui veille à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité industrielle soient réunies. Il prévoit également un cadre pour encourager les initiatives d'entreprise, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME). L'UE cherche à:

- alléger les charges administratives;
- faciliter la création rapide de nouvelles entreprises;
- créer un environnement plus favorable aux entreprises.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:
Industrie, commerce et services

Industrie, commerce et services – vue horizontale
Industrie et construction
Commerce
Services
Tourisme
Statistiques sur la production des produits manufacturés

L'environnement commercial, dans lequel les entreprises européennes évoluent, influence considérablement leur réussite potentielle au travers de facteurs tels que l'accès aux marchés des capitaux (en particulier le capital-risque) ou l'ouverture des marchés. Garantir aux entreprises de pouvoir évoluer dans un environnement concurrentiel à la fois ouvert et loyal est également essentiel pour faire de l'Europe un espace attractif pour l'investissement et le travail. Établir un climat propice à la réussite des entrepreneurs et au développement des entreprises est considéré par bon nombre d'observateurs comme indispensable si l'on veut créer la croissance et les emplois dont l'Europe a besoin. Ce constat est d'autant plus important dans une économie mondialisée, où de nombreuses entreprises ont toute liberté pour s'implanter là où elles le souhaitent.

6.1 LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DES ENTREPRISES

INTRODUCTION

Malgré la mutation actuelle de l'économie des entreprises, la production manufacturière continue à jouer un rôle essentiel dans la prospérité de l'Europe. La Commission européenne a adopté la communication «Accompagner les mutations structurelles: une politique industrielle pour l'Europe élargie» (55) qui réfute la thèse selon laquelle l'Europe connaît une phase de désindustrialisation généralisée. Cependant, le déclin de la compétitivité de l'industrie européenne allié à la concurrence internationale accrue est considéré comme une menace susceptible d'entraver le processus de mutation structurelle en Europe. La communication examine également la manière dont les mutations structurelles peuvent être réalisées et favorisées par l'amélioration de la réglementation, l'exploitation des synergies entre les différentes politiques communautaires et le renforcement de la dimension sectorielle de la politique industrielle.

Les petites et moyennes entreprises sont fréquemment désignées comme l'épine dorsale de l'économie européenne et représentent une source potentielle d'emplois et de croissance économique. La nouvelle stratégie de la Commission européenne en faveur des PME vise à appliquer le principe «Penser aux PME d'abord» afin de simplifier l'environnement des affaires pour les PME. Cette politique se concentre sur cinq domaines prioritaires qui couvrent la promotion de l'esprit d'entreprise et des compétences, l'amélioration de l'accès aux marchés pour les PME, la simplification de la législation, l'optimisation du potentiel de croissance des PME et le renforcement de la consultation des PME et du dialogue avec celles-ci. Un représentant spécial pour les PME a été nommé au sein de la direction générale entreprises et industrie, avec pour objectif d'améliorer la prise en compte par les politiques communautaires des spécificités des PME. Les États membres se sont également engagés, à travers la charte européenne des petites entreprises, à développer un environnement favorable aux PME. Il s'agit notamment de s'inspirer de l'expérience de chacun des États membres dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, afin d'appliquer les bonnes pratiques à chaque situation individuelle.

(55) COM(2004) 274 final; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0274fr01.pdf.

Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) d'Eurostat décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises, jusqu'au niveau d'activité le plus détaillé (plusieurs centaines de secteurs). Les statistiques structurelles sur les entreprises ventilées par classe de taille constituent la principale source de données pour l'étude des PME. Les SSE peuvent être utilisées pour répondre aux questions suivantes: quelle quantité de richesse est produite et combien d'emplois sont créés par une activité? Existe-t-il un glissement du secteur industriel vers le secteur des services et dans quelles activités spécifiques cette tendance est-elle la plus marquée? Quels pays sont-ils davantage spécialisés, relativement parlant, dans la fabrication d'équipement aérospatial? Quel est le salaire moyen dans le secteur des hôtels et des restaurants? Quelle est la productivité de l'industrie chimique et quels en sont les résultats en termes de rentabilité? Sans ces informations, les données conjoncturelles sur le cycle économique manqueraient de fond et seraient difficiles à interpréter.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les SSE couvrent «l'économie marchande» qui comprend l'industrie, la construction et les services marchands (sections C à K de la NACE). Il convient de noter que les services financiers (section J de la NACE) sont traités séparément du fait de leur nature spécifique et de la disponibilité limitée de la plupart des types de statistiques standard relatives aux entreprises dans ce domaine. Les SSE ne couvrent pas l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'administration publique et (dans une large mesure) les services non marchands tels que l'éducation et la santé. Les SSE décrivent l'économie à travers l'observation des entités engagées dans une activité qui, dans ces statistiques, sont généralement les entreprises. Une entreprise mène une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites et peut englober une ou plusieurs entités juridiques. Il convient de noter que les entreprises qui sont actives dans plus d'une activité économique (de même que leur valeur ajoutée, leur chiffre d'affaires, leur personnel, etc.) seront classées sous la rubrique de la NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) correspondant à leur activité principale, soit généralement celle qui génère la valeur ajoutée la plus élevée.

Ces données sont collectées dans le cadre du règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil de décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (et de ses modifications ultérieures), en fonction des définitions, des ventilations, des délais pour la livraison des données et des divers critères de qualité spécifiés dans les règlements d'application adoptés par la Commission. Il est à noter que la ventilation des activités économiques est très détaillée et que les données comprises dans le domaine SSE de la base de données de diffusion d'Eurostat sont bien plus précises que les informations succinctes qui peuvent être présentées dans le présent annuaire (faute de place).

Les SSE comprennent un ensemble complet de variables de base décrivant les caractéristiques relatives à la démographie des entreprises, à l'emploi et aux facteurs monétaires, ainsi qu'une série d'indicateurs dérivés de celles-ci sous la forme, par exemple, de ratios de caractéristiques monétaires ou de valeurs par habitant. Les variables présentées dans la présente section sont définies comme suit:

- le nombre d'entreprises désigne le nombre d'entreprises actives durant au moins une partie de la période de référence; l'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes; une entreprise mène une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites; une entreprise peut correspondre à une seule unité juridique;
- la valeur ajoutée au coût des facteurs se définit comme le revenu brut des activités d'exploitation une fois pris en compte les impôts indirects et les subventions d'exploitation; les corrections de valeurs (telles que la dépréciation) ne sont pas déduites;
- le nombre de personnes occupées désigne le nombre total de personnes travaillant dans l'unité d'observation (y compris les propriétaires exploitants, les partenaires travaillant régulièrement dans l'unité concernée et les aides familiaux non rémunérés) ainsi que les personnes travaillant à l'extérieur tout en faisant partie de l'unité et en étant rémunérées par celle-ci (par exemple, les représentants de commerce, les livreurs ou les équipes de réparation et d'entretien); il exclut en revanche la main-d'œuvre fournie à l'unité par d'autres entreprises, les personnes qui effectuent des travaux de réparation et d'entretien au sein de l'unité d'observation pour le compte d'autres entreprises ou qui effectuent leur service militaire obligatoire;
- le coût moyen de la main-d'œuvre (ou coût unitaire de la main-d'œuvre) correspond au coût de la main-d'œuvre divisé par le nombre de salariés (personnes rémunérées titulaires d'un contrat de travail); le coût de la main-d'œuvre est défini comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, due par un employeur à un salarié (qu'il s'agisse d'un salarié permanent ou temporaire, voire d'un travailleur à domicile) en échange du travail effectué par celui-ci au cours de la période de référence; il inclut également les impôts et les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés ainsi que les cotisations sociales obligatoires et volontaires à la charge de l'employeur;
- la productivité apparente de la main-d'œuvre est égale à la valeur ajoutée divisée par le nombre de personnes occupées.

La collecte des données SSE comporte un module horizontal (annexe 1), comprenant un ensemble de statistiques de base relatives à toutes les activités marchandes, ainsi que six annexes sectorielles spécifiques couvrant une plus longue liste de caractéristiques. Les annexes sectorielles spécifiques sont: l'industrie (annexe 2), le commerce (annexe 3), la construction (annexe 4), les services d'assurance (annexe 5), les établissements de crédit (annexe 6) et les fonds de pension (annexe 7). Le règlement n° 2701/98 de la Commission contient une vue d'ensemble détaillée (56).

Les SSE sont également ventilées par région ou par classe de taille d'entreprise. Selon leur définition dans les SSE, les classes de taille reposent sur le nombre de personnes occupées, à l'exception des séries spécifiques au sein des activités de commerce de détail dans lesquelles les classes de taille de chiffre d'affaires peuvent également être utilisées. Un ensemble limité de variables SSE standard (le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaires, les personnes occupées, la valeur ajoutée, etc.) est disponible généralement jusqu'au niveau à 3 chiffres (groupe) de la NACE Rév. 1.1 avec une ventilation par classs de taille. Le nombre de classes de taille disponibles varie selon l'activité considérée. Cependant, les groupes principalement utilisés pour la présentation des résultats sont:

- les petites et moyennes entreprises (PME): employant entre 1 et 249 personnes, elles-mêmes divisées en:
  - microentreprises: moins de 10 salariés;
  - petites entreprises: entre 10 et 49 salariés;
  - moyennes entreprises: entre 50 et 249 salariés;
- les grandes entreprises: employant 250 personnes et plus.

(56) Pour plus d'informations: http://circa.europa.eu/irc/dsis/bmethods/info/data/new/2701-98fr.pdf.

Les statistiques structurelles sur les entreprises fournissent également des informations relatives à un certain nombre de thèmes spéciaux, parmi lesquels figure la démographie des entreprises. Les statistiques sur la démographie des entreprises présentent des données sur la population active des entreprises, leur création, leur survie (suivie jusqu'à cinq ans après la création) et leur cessation. Une attention particulière est portée à l'incidence que peuvent avoir ces événements démographiques sur les niveaux de l'emploi. Les variables de la démographie des entreprises présentées dans cette section sont définies comme suit:

- une création d'entreprise correspond à la création d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est en fait impliquée; les créations n'incluent pas les entrées dans la population dues à des fusions, des dissolutions, des scissions ou des restructurations au sein d'un ensemble d'entreprises; de même, les entrées dans une sous-population ne résultant que d'un changement d'activité ne sont pas comprises;
- une cessation d'entreprise représente la dissolution d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est en fait impliquée; une entreprise est prise en compte dans le nombre des cessations seulement si elle n'est pas réactivée dans un délai de deux ans; de même, une réactivation dans un délai de deux ans n'est pas comptabilisée comme une création;
- la survie se produit si une entreprise est active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires pendant l'année de création et l'année ou les années suivante(s); deux types de survies peuvent être distingués: une entreprise créée pendant l'année x est considérée comme ayant survécu pendant l'année x+1 si elle est active en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi à une période quelconque de l'année x+1 (= survie sans changement); une entreprise est également considérée comme ayant survécu si l'unité ou les unités légale(s) liée(s) a (ont) cessé d'être active(s), mais leur activité a été reprise par une nouvelle unité légale spécialement créée pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par rachat); les informations présentées dans cette publication s'intéressent essentiellement au taux de survie après deux ans.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2004, un peu plus de 19 millions d'entreprises étaient actives au sein de l'économie non financière de l'EU-27 (qui comprend les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, et exclut par conséquent les services financiers et publics). Environ un tiers d'entre elles (32,5 %) étaient actives dans le secteur du commerce (comprenant le commerce de véhicules, le commerce de gros et le commerce de détail), un secteur à forte intensité de main-d'œuvre relative qui représentait en 2004 près de 25 % de la main-d'œuvre dans l'économie non financière de l'EU-27. Il convient de noter, cependant, que les données sur l'emploi présentées dans cette section sont exprimées en effectifs et non, par exemple, en équivalents temps plein, et que les personnes travaillant à temps partiel dans le commerce représentent une part conséquente. Les secteurs suivants où l'on dénombrait le plus grand nombre d'entreprises étaient ceux de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises (suivant une ventilation par section de la NACE) et de la construction. Cependant, en termes de richesse, l'industrie manufacturière a généré la plus grande part de la valeur ajoutée de l'économie non financière (31,5 %), suivie du secteur immobilier, de la location et des services aux entreprises (20,5 %).

Le coût moyen de la main-d'œuvre dans l'EU-27 a atteint 37 000 euros par employé dans les secteurs de la production et de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, soit près de 2,5 fois celui des hôtels et restaurants et d'1,6 fois celui du commerce en 2004. Les variations entre les salaires et les traitements étaient plus marquées entre les pays à salaires élevés et les pays à bas salaires. Dans l'industrie manufacturière, le coût moyen de la main-d'œuvre le plus élevé a été relevé en Belgique avec 48 500 euros par salarié, soit plus de 20 fois le ratio le plus faible des États membres, enregistré en Bulgarie (2 300 euros par salarié).

Les statistiques structurelles sur les entreprises ventilées par classe de taille d'entreprises (définie en termes de nombre de personnes occupées) montrent que les grandes entreprises dominaient tout particulièrement dans les industries extractives, dans la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau ainsi que dans les transports et les communications. Ces activités se caractérisent par des seuils minimums de rentabilité relativement élevés pour la production et/ou par des réseaux (de transmission) rarement reproduits en raison de leur coût d'investissement fixe élevé. D'un autre côté, les PME étaient particulièrement présentes dans les activités de construction et dans les hôtels et les restaurants, où les entreprises de moins de 250 personnes représentaient plus des trois quarts de la richesse générée et de la main-d'œuvre.

Les statistiques relatives à la démographie des entreprises présentées ici (seul un ensemble de données partiel est disponible) montrent que de profonds changements interviennent dans les effectifs d'entreprises, ce qui traduit le niveau de concurrence et l'esprit d'entreprise des diverses économies. En 2004, au moins une entreprise sur dix était nouvellement créée en République tchèque, en Hongrie, au Luxembourg, en Bulgarie, en Slovaquie, en Lettonie, au Royaume-Uni, en Estonie et en Roumanie.

SOURCES

Ouvrages statistiques

European business – facts and figures – 2007 edition
Panorama trimestriel des statistiques d'entreprises européennes

Pocketbooks

Key figures on European business – with a special feature section on SMEs

Méthodologies et documents de travail

Structural business statistics – national methodologies
Glossary of business statistics
Répertoire d'entreprises – Manuel de recommandations
Use of administrative sources for business statistics purposes
Handbook on the design and implementation of business surveys

Sections dédiées du site web d'Eurostat

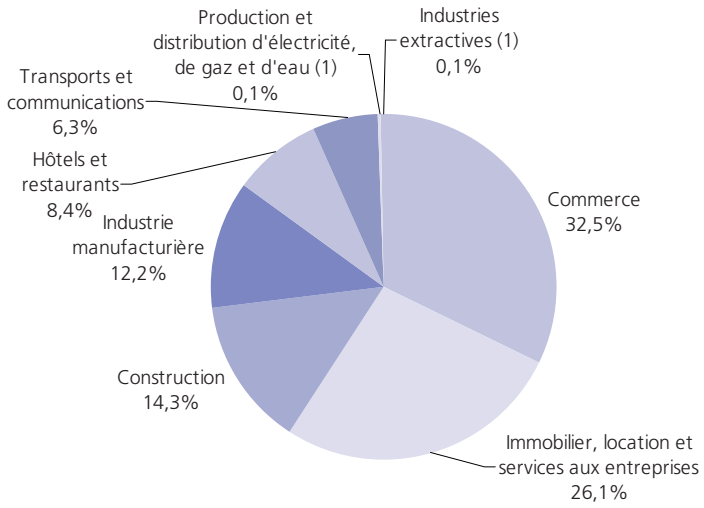
Entreprises européennes
Statistiques conjoncturelles

Données Internet

Industrie, commerce et services – vue horizontale

- Statistiques conjoncturelles sur les entreprises – données conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (industrie, construction, commerce de détail et autres services)
- Statistiques structurelles sur les entreprises (industrie, construction, commerce et services)
- Thèmes spéciaux de statistiques structurelles d'entreprises
  - Démographie des entreprises
  - Facteurs de réussite des entreprises
  - Statistiques des filiales étrangères – données sur la mainmise étrangère (ou le contrôle) d'entreprises dans les Etats Membres de l'UE
  - Relations inter-entreprises
  - Services aux entreprises
  - Demande de services
  - Fer et acier
  - Statistiques sur la protection de l'environnement
  - Investissements incorporels et sous-traitance
  - Achats de produits énergétiques
  - Commerce: ventilation du chiffre d'affaires par produit

Figure 6.1: Ventilation du nombre d'entreprises dans l'économie non financière de l'EU-27, 2004
(en %)



(1) Estimation.

Source: Eurostat (tin00050)

Nombre d'entreprises actives pendant au moins une partie de la période de référence.

Tableau 6.1: Nombre d'entreprises, 2004

(en milliers)

	Industries extractives	Industrie manufacturière	Prod. et distrib. d'élec., de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immobilier, location et services aux entreprises
EU-27	*20,0*	2 314,9	*26,5*	2 717,4	6 199,7	1 607,0	1 191,4	4 972,6
Belgique	0,2	36,9	0,1	58,8	134,8	41,9	17,6	104,8
Bulgarie	0,2	28,7	0,2	14,3	125,5	23,1	22,9	25,5
République tchèque	0,4	151,3	1,1	150,5	227,4	50,3	46,9	251,9
Danemark	0,2	18,6	3,9	28,9	48,7	13,4	14,6	64,0
Allemagne	1,8	199,8	3,3	227,1	444,8	163,8	91,5	563,2
Estonie	0,1	5,0	0,3	3,1	13,7	1,5	3,0	9,1
Irlande (1)	0,1	4,5	:	0,7	30,8	14,4	7,1	29,7
Grèce	0,7	87,6	0,1	107,8	305,4	95,4	70,0	145,0
Espagne	2,7	222,7	3,3	377,1	809,1	279,4	225,6	534,9
France	2,8	258,4	2,4	381,5	694,5	224,5	99,5	563,1
Italie	3,5	524,4	2,5	563,1	1 260,1	259,3	157,2	969,9
Chypre	0,1	6,2	0,0	5,2	19,7	7,2	4,0	:
Lettonie	0,1	7,5	0,3	3,5	22,2	2,5	3,9	18,3
Lituanie	0,1	8,6	0,3	3,4	23,8	2,9	5,9	8,5
Luxembourg	0,0	0,9	0,2	2,0	6,9	2,7	1,0	8,4
Hongrie	0,5	68,0	0,6	72,0	161,1	33,6	38,2	189,9
Malte (2)	0,1	3,8	0,0	3,9	12,9	2,8	2,5	7,2
Pays-Bas	0,2	46,6	0,5	72,4	158,3	36,3	27,1	143,6
Autriche	0,4	28,6	1,0	24,2	76,9	44,2	14,7	74,7
Pologne	1,2	207,2	1,9	160,0	611,0	56,6	142,1	277,1
Portugal	1,3	80,6	0,4	113,0	235,2	65,6	26,2	61,6
Roumanie	0,6	55,3	0,5	25,4	191,2	17,2	25,1	61,2
Slovénie	0,1	17,9	0,3	13,5	22,2	6,7	9,1	19,2
Slovaquie	0,1	6,4	0,2	3,3	13,9	1,3	1,5	9,1
Finlande	1,1	25,4	1,1	32,5	46,4	10,0	23,1	46,5
Suède	0,6	59,0	1,3	61,0	121,3	24,1	32,0	204,8
Royaume-Uni	1,2	155,1	0,4	209,3	382,1	126,1	79,1	576,9
Norvège	0,8	20,0	:	36,7	57,2	10,1	23,1	89,2
Suisse (3)	:	:	:	34,5	71,6	16,2	:	29,8

(1) Industries extractives, 2002.
(2) 2002.
(3) Construction et commerce, 2001; hôtels et restaurants, et immobilier, location et services aux entreprises, 2003.

Source: Eurostat (tin00050)

Tableau 6.2: Valeur ajoutée, 2004

(en millions d'euros)

	Industries extractives	Industrie manufacturière	Prod. et distrib. d'élec., de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immobilier, location et services aux entreprises
EU-27	*69 000*	1 604 835	*170 000*	433 357	999 711	163 521	613 137	1 043 731
Belgique	294	46 461	5 540	9 898	29 901	3 372	19 140	24 513
Bulgarie	307	2 730	930	479	1 348	224	1 758	513
République tchèque	1 054	21 151	3 058	4 081	8 957	1 037	6 313	6 844
Danemark	4 219	25 482	2 990	8 052	20 020	2 055	15 022	24 329
Allemagne	6 486	426 680	40 098	56 563	185 079	20 852	117 999	214 702
Estonie	78	1 393	271	399	1 148	114	827	846
Irlande (1)	403	35 651	:	5 351	14 252	2 952	9 841	13 435
Grèce	808	14 171	3 231	7 150	23 695	3 060	9 533	7 554
Espagne	2 329	117 954	13 389	74 871	93 427	22 254	51 954	82 535
France	3 227	209 892	23 698	59 979	143 082	25 620	91 713	160 910
Italie	6 408	207 570	16 485	52 870	102 928	18 666	71 001	91 277
Chypre	39	1 058	261	973	1 497	811	975	:
Lettonie	23	1 336	329	394	1 595	101	974	590
Lituanie	77	2 238	553	633	1 585	97	1 143	648
Luxembourg	30	2 596	237	1 359	2 138	477	2 382	2 942
Hongrie	148	14 997	2 264	1 958	6 044	579	5 067	5 047
Malte (2)	7	808	86	148	524	281	743	330
Pays-Bas	5 367	56 568	4 644	22 127	53 182	6 035	31 372	54 706
Autriche	844	39 364	5 034	11 646	24 326	5 705	14 727	21 149
Pologne	4 997	42 459	7 669	5 709	20 477	1 068	12 044	10 356
Portugal	635	19 002	3 450	7 101	15 508	2 739	8 621	7 425
Roumanie	1 782	7 814	1 437	1 258	3 786	311	3 396	1 800
Slovénie	112	5 816	576	1 083	2 659	370	1 446	1 450
Slovaquie	153	5 326	2 021	598	2 259	120	1 497	1 222
Finlande	288	29 799	3 042	6 065	12 525	1 633	8 767	10 643
Suède	846	50 805	6 299	10 369	26 959	3 002	15 560	34 202
Royaume-Uni	28 411	215 805	24 596	82 281	200 811	40 152	109 755	263 282
Norvège	42 421	18 075	:	7 660	16 678	2 031	14 707	17 727
Suisse (3)	:	:	:	15 062	34 447	6 577	:	26 928

(1) Industries extractives, 2002.
(2) 2002.
(3) Construction et commerce, 2001; hôtels et restaurants, et immobilier, location et services aux entreprises, 2003.

Source: Eurostat (tin00002)

La valeur ajoutée représente la différence entre la valeur de la production et la consommation intermédiaire entrant dans cette production, moins les subventions sur la production et les coûts, les taxes et les impôts.

Tableau 6.3: Nombre de personnes occupées, 2004

(en milliers)

	Industries extractives	Industrie manufacturière	Prod. et distrib. d'élec., de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immobilier, location et services aux entreprises
EU-27	*800*	35 262	*1 700*	13 178	30 592	8 677	11 724	22 911
Belgique	4	623	25	245	606	154	275	451
Bulgarie	31	644	60	135	442	106	215	138
République tchèque	48	1 363	65	395	709	172	349	472
Danemark	3	417	17	176	430	95	188	333
Allemagne	96	7 228	284	1 624	4 464	1 164	1 849	3 979
Estonie	6	130	9	37	93	16	43	51
Irlande (1)	6	221	:	47	280	141	93	186
Grèce	13	402	25	296	892	278	253	276
Espagne	42	2 584	65	2 456	3 208	1 161	990	2 334
France	39	3 888	196	1 548	3 255	884	1 571	2 905
Italie	41	4 673	118	1 748	3 329	1 036	1 196	2 545
Chypre	1	40	2	33	56	32	22	:
Lettonie	3	168	17	54	171	24	79	77
Lituanie	3	264	28	90	224	30	91	65
Luxembourg	0	38	1	33	42	15	23	52
Hongrie	6	835	59	238	590	125	277	443
Malte (2)	0	32	3	13	28	18	14	13
Pays-Bas	9	786	28	455	1 326	303	462	1 239
Autriche	6	621	32	252	598	227	250	369
Pologne	193	2 482	213	614	2 126	212	733	910
Portugal	14	866	25	459	800	236	184	359
Roumanie	145	1 689	163	382	841	104	357	319
Slovénie	4	240	12	64	106	28	52	62
Slovaquie	10	401	42	63	164	19	104	91
Finlande	4	410	15	129	253	52	157	194
Suède	8	807	30	241	572	119	297	506
Royaume-Uni	65	3 409	134	1 347	4 989	1 923	1 602	4 523
Norvège	33	259	:	143	349	80	162	227
Suisse (3)	:	:	:	274	522	172	:	323

(1) Industries extractives, 2002.
(2) 2002.
(3) Construction et commerce, 2001; hôtels et restaurants, et immobilier, location et services aux entreprises, 2003.

Source: Eurostat (tin00004)

Le nombre de personnes occupés regroupe l'ensemble des personnes travaillant dans les secteurs d'activité: salariés, non salariés (par exemple les travailleurs familiaux ou le personnel prêté), à l'exception des intérimaires.

Tableau 6.4: Coût moyen de la main-d'œuvre, 2004

(en milliers d'euros par salarié)

	Industries extractives	Industrie manufacturière	Prod. et distrib. d'élec., de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications	Immobilier, location et services aux entreprises
EU-27	*26,0*	31,0	*37,0*	26,6	22,8	14,9	31,7	30,1
Belgique	44,3	48,5	83,8	36,3	37,3	18,2	45,2	42,4
Bulgarie	4,7	2,3	5,6	2,2	1,7	1,3	3,8	2,4
République tchèque	11,6	8,8	12,2	8,9	8,6	5,2	10,0	10,7
Danemark	59,9	43,1	45,5	39,0	33,5	16,6	43,1	37,7
Allemagne	48,4	45,2	60,2	32,1	27,3	12,9	34,3	29,9
Estonie	8,2	6,8	9,2	7,1	6,7	4,5	8,1	7,5
Irlande (1)	43,5	39,1	:	43,7	25,9	16,2	51,1	34,7
Grèce	39,9	23,2	41,9	17,4	17,9	14,3	31,7	29,0
Espagne	31,8	28,7	48,2	24,6	21,3	16,4	30,1	22,0
France	42,7	40,7	63,7	35,2	33,1	24,8	40,5	41,5
Italie	45,3	32,2	48,7	26,0	27,2	18,0	36,6	27,0
Chypre	25,6	17,3	37,0	21,2	18,5	17,8	29,2	:
Lettonie	4,7	3,9	7,2	3,4	3,2	2,3	5,0	4,4
Lituanie	7,3	4,7	7,7	4,8	3,9	2,6	5,6	5,1
Luxembourg	42,0	44,9	70,6	33,6	35,9	24,6	50,3	35,4
Hongrie	11,7	9,2	14,9	6,0	7,0	4,6	11,0	8,3
Malte (2)	10,2	14,2	17,8	9,2	10,4	7,6	15,2	11,5
Pays-Bas	68,7	44,9	54,7	45,0	26,6	15,0	39,3	30,5
Autriche	55,6	41,6	64,8	35,5	30,5	21,5	39,0	36,1
Pologne	14,1	6,6	11,0	5,8	5,3	3,9	8,2	6,7
Portugal	17,1	13,9	36,5	12,6	13,7	9,4	24,4	15,5
Roumanie	5,6	2,6	4,4	2,4	2,0	1,8	4,0	2,7
Slovénie	24,7	16,2	22,5	13,9	15,8	11,4	18,8	18,2
Slovaquie	7,3	6,9	10,0	6,3	6,6	4,4	7,8	8,0
Finlande	38,5	41,8	46,2	35,7	32,7	25,3	37,3	38,2
Suède	52,1	47,3	59,5	39,2	38,6	24,3	42,3	47,3
Royaume-Uni	63,1	38,1	48,6	36,4	22,8	12,6	39,7	35,3
Norvège	97,9	49,0	:	45,6	34,5	22,4	46,4	47,4

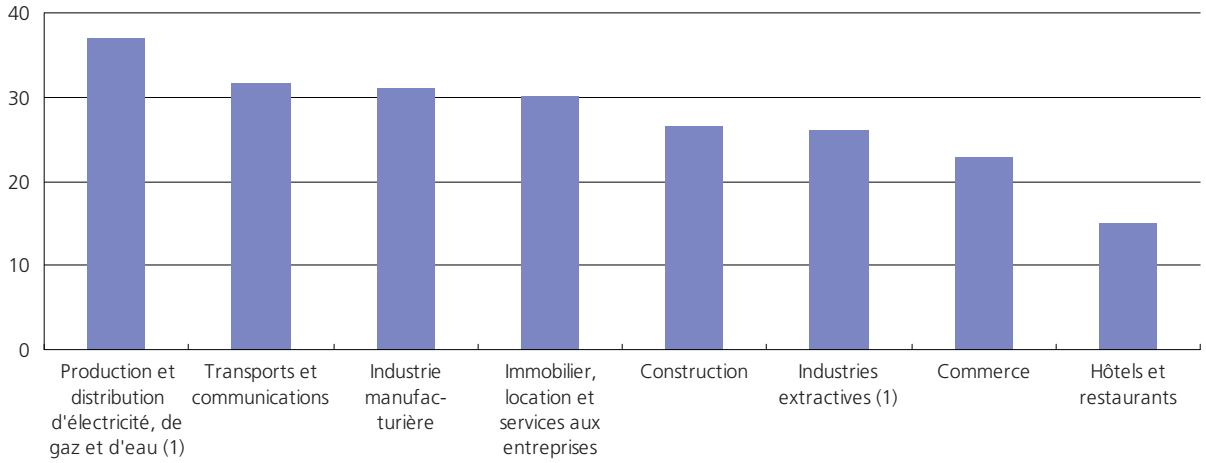
(1) Industries extractives, 2002.
(2) 2002.

Source: Eurostat (tin00049)

Rémunération totale, en espèces ou en nature, due par un employeur à un salarié pour le travail effectué. Elle est divisée par le nombre de salariés (travailleurs rémunérés), y compris les travailleurs à temps partiel, les travailleurs saisonniers, etc., mais à l'exclusion des personnes en congé de longue durée.

Figure 6.2: Coût moyen de la main-d'œuvre dans l'EU-27, 2004

(en milliers d'euros par salarié)

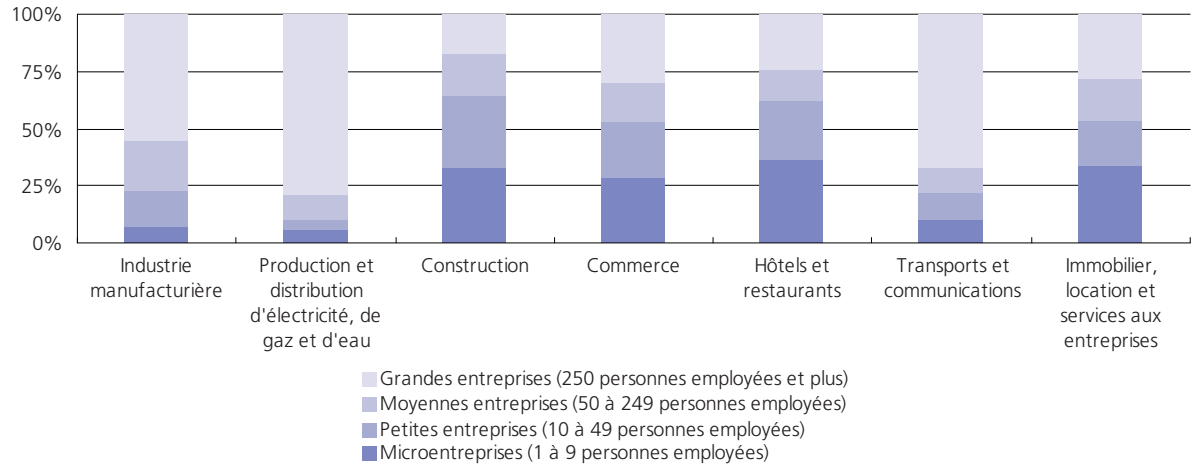


(1) Estimation.

Source: Eurostat (tin00049)

Figure 6.3: Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise dans l'EU-27, 2004 (1)

(en % du total du secteur)

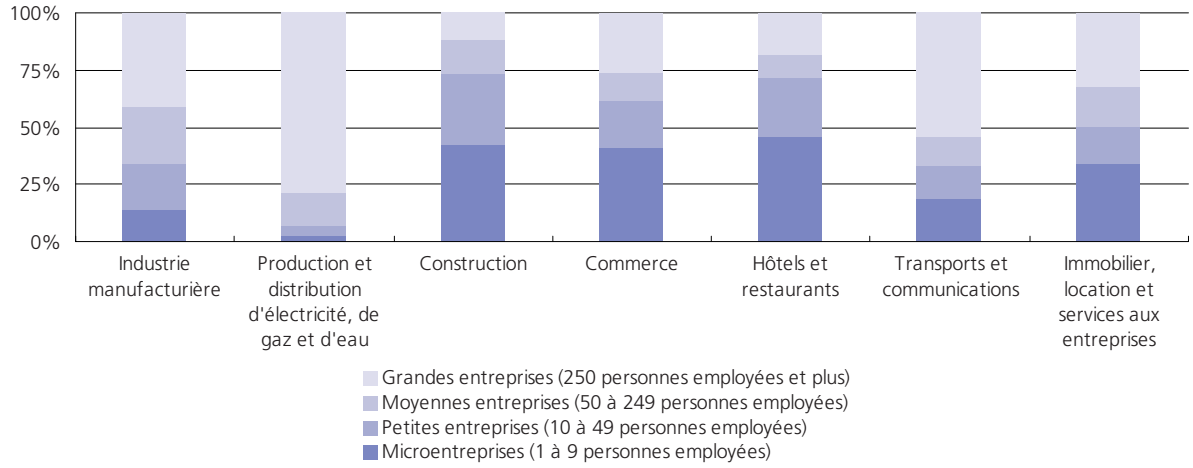


(1) Industrie extractive: non disponible en raison de données incomplètes.

Source: Eurostat (tin00053)

Figure 6.4: Emploi par classe de taille d'entreprise dans l'EU-27, 2004 (1)

(en % du total du secteur)

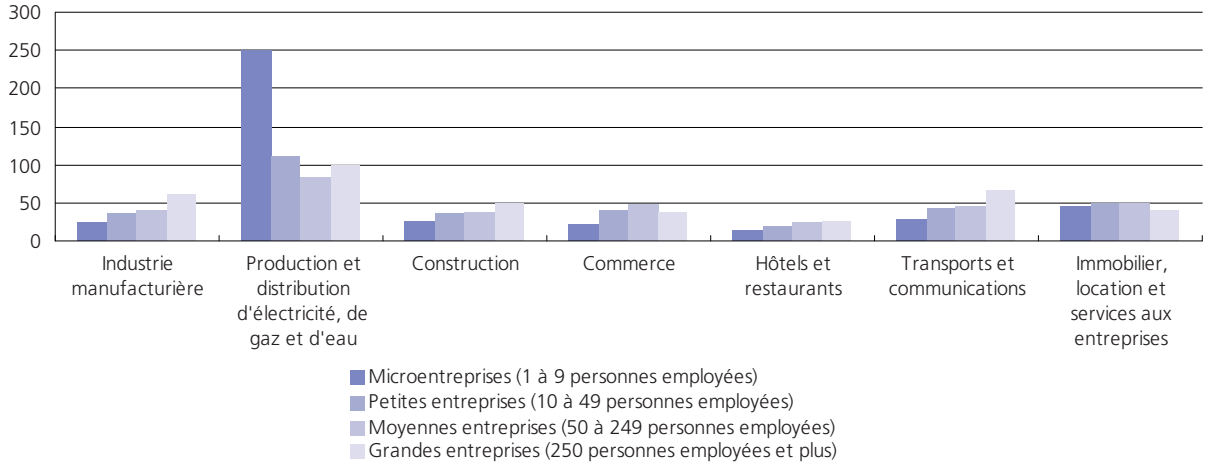


(1) Industrie extractive: non disponible en raison de données incomplètes.

Source: Eurostat (tin00052)

Figure 6.5: Productivité apparente de la main-d'œuvre par classe de taille d'entreprise dans l'EU-27, 2004 (1)

(en milliers d'euros par personne occupée)



(1) Industrie extractive: non disponible.

Source: Eurostat (tin00054)

Simple indicateur de productivité correspondant à la valeur ajoutée au coût des facteurs divisée par le nombre de personnes occupées.

Tableau 6.5: Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise dans l'économie non financière, 2004

		Part de la valeur ajoutée totale (en %)			
	Valeur ajoutée (en millions d'euros)	Microentreprises (1 à 9 pers. employées)	Petites entreprises (10 à 49 pers. employées)	Moyennes entreprises (50 à 249 pers. employées)	Grandes entreprises (250 pers. employées et plus)
EU-27 (1)	*5 100 000*	*20,2*	*18,8*	*17,8*	*43,1*
Belgique	139 118	18,8	:	18,9	:
Bulgarie	8 288	14,3	15,8	19,3	50,5
République tchèque	52 495	19,8	16,7	20,2	43,3
Danemark	102 168	23,4	:	20,9	:
Allemagne	1 068 460	15,2	17,7	:	:
Estonie	5 076	21,5	23,7	:	:
Irlande	:	:	:	:	:
Grèce	69 200	38,6	:	:	:
Espagne	458 712	27,3	23,6	17,2	31,9
France	718 122	19,4	18,3	16,0	46,3
Italie	567 204	30,8	23,3	16,3	29,7
Chypre	:	:	:	:	:
Lettonie	5 340	14,3	:	:	:
Lituanie	6 973	9,3	21,7	25,7	43,3
Luxembourg	12 160	21,8	:	:	:
Hongrie	35 333	16,7	:	:	48,1
Malte	:	:	:	:	:
Pays-Bas	234 001	17,9	:	21,3	39,6
Autriche	122 795	18,4	20,5	:	:
Pologne	104 778	16,5	10,7	20,6	52,2
Portugal	64 481	:	:	:	:
Roumanie	21 583	12,3	13,1	19,1	55,5
Slovénie	13 511	19,5	:	21,6	:
Slovaquie	13 195	:	:	17,3	57,6
Finlande	72 762	18,6	:	:	:
Suède	147 878	21,1	17,5	17,9	43,5
Royaume-Uni	965 093	17,8	16,1	16,8	49,3

(1) Estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat (tin00053)

Tableau 6.6: Nombre de personnes occupées par classe de taille d'entreprise dans l'économie non financière, 2004

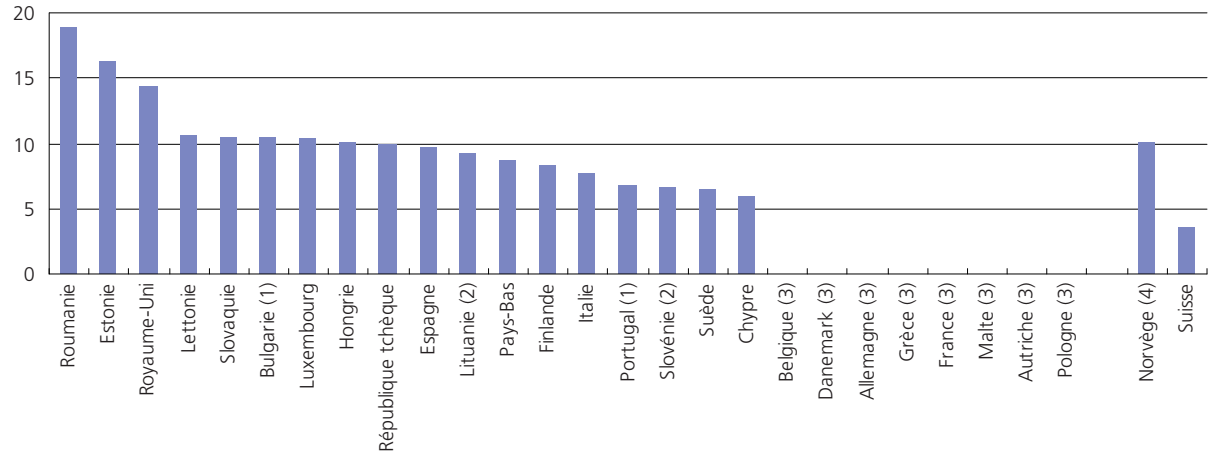
		Part de l'emploi total (en %)			
	Nombre de personnes occupées (en milliers)	Microentreprises (1 à 9 pers. employées)	Petites entreprises (10 à 49 pers. employées)	Moyennes entreprises (50 à 249 pers. employées)	Grandes entreprises (250 pers. employées et plus)
EU-27 (1)	*125 000*	*29,5*	*20,8*	*16,8*	*33,0*
Belgique	2 383	29,6	:	15,5	:
Bulgarie	1 771	29,3	21,3	21,0	28,3
République tchèque	3 573	31,8	18,4	18,7	31,1
Danemark	1 660	20,0	:	21,1	:
Allemagne	20 687	19,2	21,9	19,0	39,9
Estonie	384	23,2	27,7	:	:
Irlande	:	:	:	:	:
Grèce	2 435	59,6	:	:	:
Espagne	12 839	38,9	25,5	14,7	20,9
France	14 287	23,6	20,6	16,7	39,1
Italie	14 687	46,9	21,9	12,4	18,8
Chypre	:	:	:	:	:
Lettonie	593	22,6	26,2	26,3	25,0
Lituanie	794	17,0	26,4	27,9	28,7
Luxembourg	204	19,7	:	:	:
Hongrie	2 474	37,3	:	:	27,8
Malte	:	:	:	:	:
Pays-Bas	4 609	29,2	20,9	17,3	32,6
Autriche	2 354	25,2	23,4	:	:
Pologne	7 484	40,1	11,7	18,5	29,7
Portugal	2 944	:	:	:	:
Roumanie	4 001	18,5	17,2	22,5	41,8
Slovénie	568	:	:	:	:
Slovaquie	895	:	:	22,5	48,8
Finlande	1 214	22,3	:	:	:
Suède	2 578	26,3	20,3	17,7	35,8
Royaume-Uni	17 993	21,1	18,0	14,8	46,1

(1) Estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat (tin00052)

Figure 6.6: Taux de création d'entreprises dans l'économie marchande, 2004

(en % de création d'entreprises par rapport aux entreprises actives)



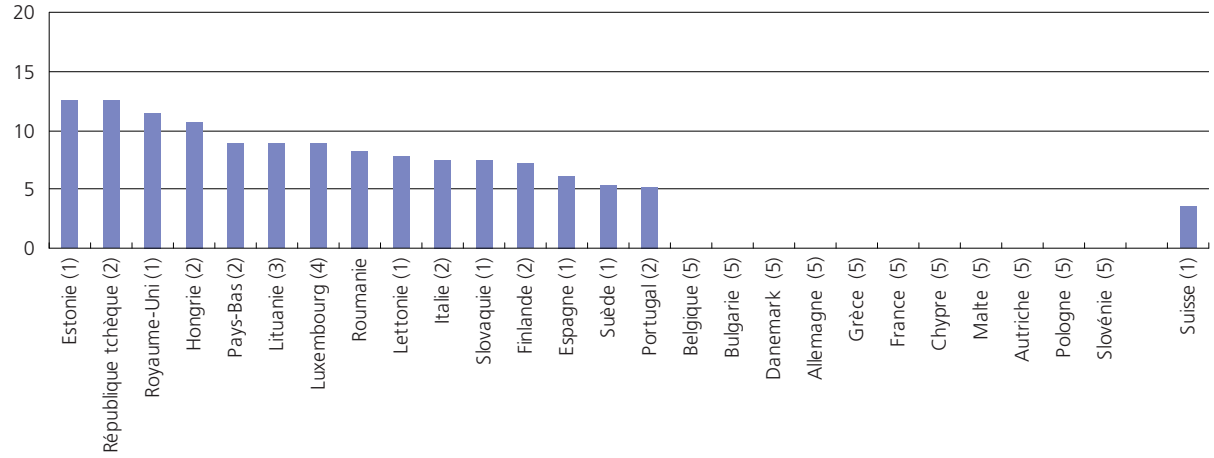
(1) Estimation.
(2) 2003.
(3) Non disponible.
(4) 2001.

Source: Eurostat (tsier081)

Une création réelle s'opère à la création d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est impliquée dans l'événement. Une création réelle ne comprend pas d'entrées dans la population due aux fusions, aux dissolutions, aux scissions ou à la réorganisation d'un ensemble d'entreprises. Elle ne comprend pas des entrées dans une sous-population résultant seulement d'un changement d'activité. Une création réelle se produit quand une entreprise commence à partir de zéro et commence effectivement une activité. Une création d'entreprise peut être considérée comme une création réelle d'entreprise si de nouveaux facteurs de production, notamment de nouveaux emplois, sont créés. Si une unité dormante est réactivée dans un délai de deux ans, cet événement n'est pas considéré comme une création réelle.

Figure 6.7: Taux de cessation d'entreprises dans l'économie marchande, 2004

(en % de cessation d'entreprises par rapport aux entreprises actives)



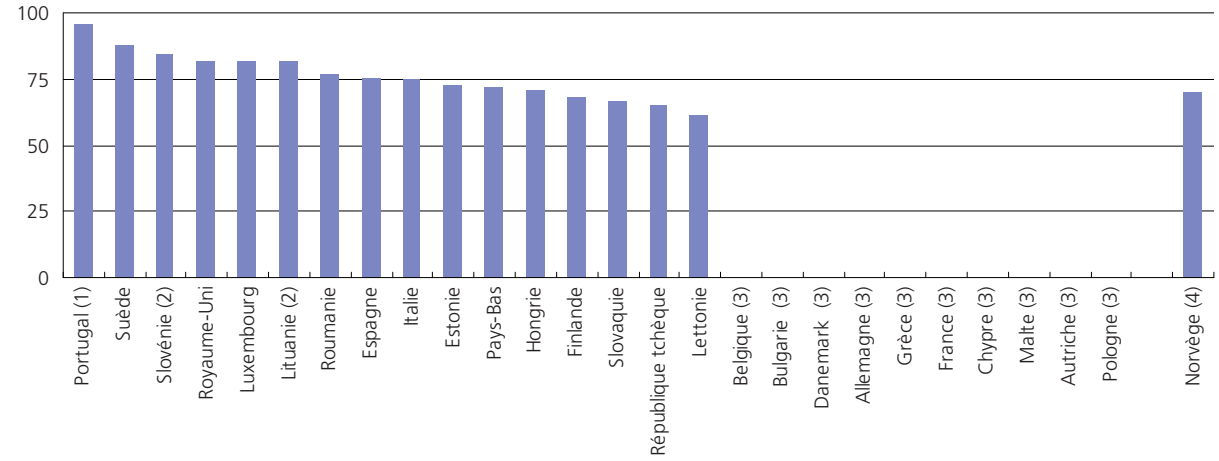
(1) Estimation.
(2) Estimation, 2003.
(3) 2002.
(4) 2003.
(5) Non disponible.

Source: Eurostat (tsier083)

Une cessation réelle s'opère à la dissolution d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est impliquée dans l'événement. Une cessation réelle ne comprend pas de sorties de la population dues aux fusions, aux rachats, aux dissolutions ou à la réorganisation d'un ensemble d'entreprises. Elle ne comprend pas des sorties d'une sous-population résultant seulement d'un changement d'activité. Une entreprise est incluse dans le nombre des cessations réelles seulement si elle n'est pas réactivée dans un délai de deux ans. De même, une réactivation dans un délai de deux ans n'est pas comptée comme création réelle.

Figure 6.8: Taux de survie des entreprises dans l'économie marchande, 2004

(en % du total des entreprises créées dans l'année n-2 et encore actives dans l'année n)



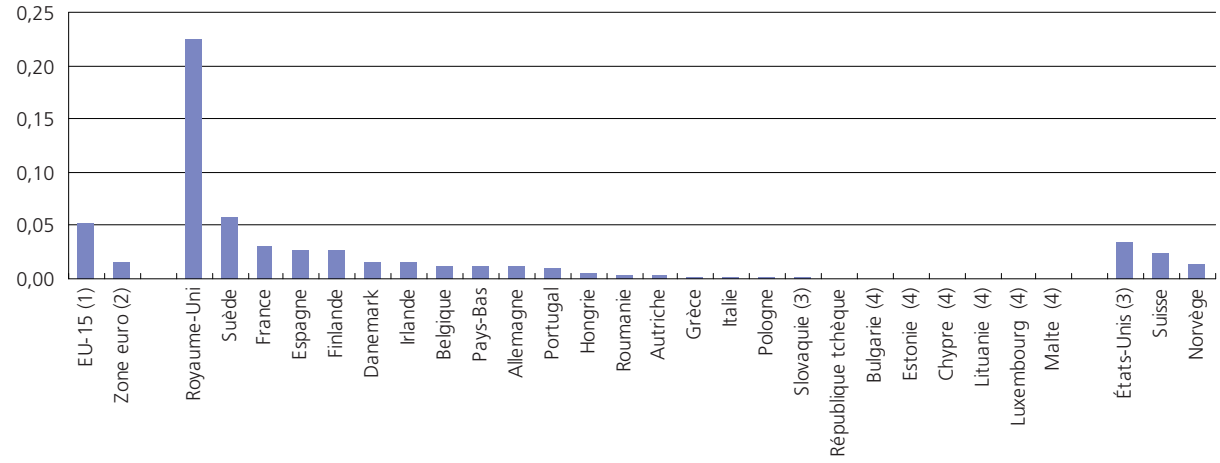
(1) Estimation.
(2) 2003.
(3) Non disponible.
(4) 2001.

Source: Eurostat (tsier082)

Dans le contexte de la démographie des entreprises, la survie se produit si une entreprise est active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires au cours de l'année de création réelle et de l'année suivante. Deux types de survie peuvent être distingués; a) une entreprise créée pendant l'année nn est considérée comme avoir survécu pendant l'année nn + 1 si elle est active en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi dans une partie quelconque de l'année nn + 1 (= survie sans changements); b) une entreprise est également considérée comme avoir survécu si l'unité juridique liée a cessé d'être active, mais leur activité a été reprise par une nouvelle unité juridique établie spécifiquement pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par rachat).

Figure 6.9: Investissements en capital-risque - phase préliminaire, 2006

(en % du PIB)

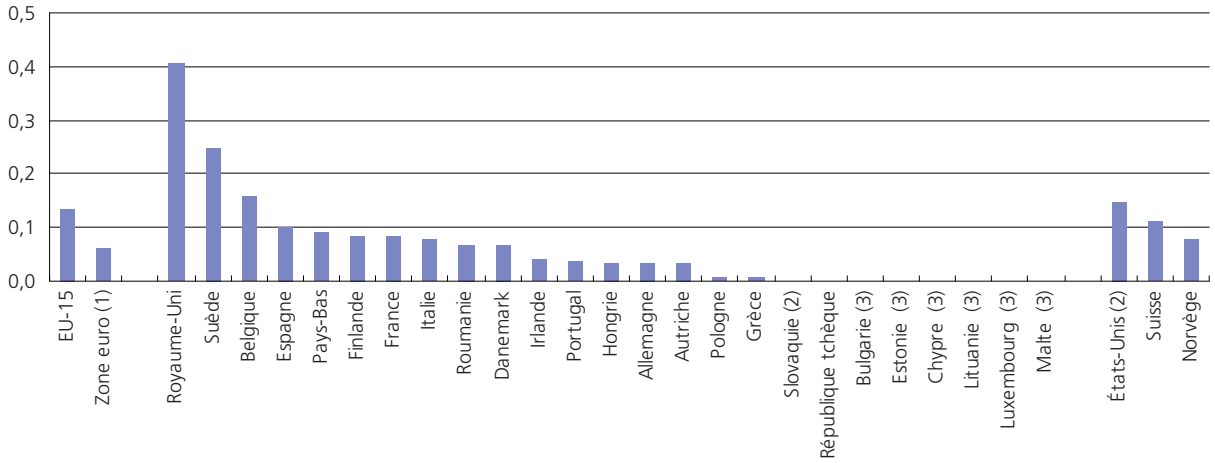


(1) Estimation.
(2) ZE-12; estimation, 2005.
(3) 2005.
(4) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiir061), EVCA, PriceWaterhouseCoopers

L'investissement en capital-risque est défini comme les capitaux propres privés levés pour investissement dans des entreprises; les achats et rachats de gestion et les acquisitions d'actions cotées sont exclus. Les données sont ventilées en deux phases d'investissement: a) une phase préliminaire (amorçage + démarrage); et b) une phase d'expansion et de remplacement (capital d'expansion et capital de remplacement). n.b.: PIB = produit intérieur brut aux prix courants du marché.

Figure 6.10: Investissements en capital-risque - expansion et remplacement, 2006
(en % du PIB)



(1) ZE-12; estimation, 2005.
(2) 2005.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiir062), EVCA, PriceWaterhouseCoopers

6.2 L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION

INTRODUCTION

Dans son examen à mi-parcours de la politique industrielle [57], la Commission européenne a identifié la mondialisation et les mutations technologiques comme les défis clés auxquels l'industrie européenne était confrontée. La politique industrielle au sein de l'UE est conçue pour compléter les mesures prises au niveau des États membres. Si la réussite d'une entreprise dépend en définitive de sa vitalité et de sa force, l'environnement dans lequel elle évolue peut favoriser ses projets ou bien leur nuire, en particulier lorsqu'elle doit faire face aux défis posés par la mondialisation et à une concurrence internationale intense.

En 2005, une communication relative à la politique industrielle s'appuie pour la première fois sur une approche intégrée, traitant les questions sectorielles et horizontales. Depuis lors, la performance générale de l'industrie européenne n'a cessé de se renforcer, avec en toile de fonds un monde toujours plus intégré et un rythme de mutation technologique qui s'accélère. La nouvelle politique industrielle de la Commission comprend sept nouvelles initiatives sur la compétitivité, l'énergie et l'environnement, les droits de la propriété intellectuelle, l'amélioration de la réglementation, la recherche et l'innovation industrielles, l'accès aux marchés, les compétences et la gestion des mutations structurelles. Sept autres initiatives visent des secteurs spécifiques clés, tels que celui des produits pharmaceutiques, de la défense et des technologies de l'information et de la communication.

(57) COM(2007) 374 final; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/industry/com_2007/com_2007_374_fr.pdf.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Concernant les informations de fonds relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), y compris les définitions de la valeur ajoutée et des personnes occupées, veuillez vous reporter à la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section précédente (6.1 Les différentes structures des entreprises). Les variables supplémentaires présentées dans cette section sont définies comme suit:

- le taux de la productivité de la main-d'œuvre ajustée au salaire se calcule de la manière suivante: (valeur ajoutée au coût des facteurs/de la main-d'œuvre) * (nombre de salariés/nombre de personnes occupées), exprimé en pourcentage; il peut également être obtenu en divisant la productivité apparente de la main-d'œuvre par le coût moyen de la main-d'œuvre;
- le taux brut d'exploitation se définit comme la part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) dans le chiffre d'affaires (une des mesures de la rentabilité); l'excédent brut d'exploitation est l'excédent généré par les activités d'exploitation une fois la main-d'œuvre rémunérée (il peut être obtenu par la valeur ajoutée au coût des facteurs diminuée du coût de la main-d'œuvre); le chiffre d'affaires (on parle souvent de ventes) sert à rémunérer les facteurs de production, le capital sous forme d'excédent brut d'exploitation et la main-d'œuvre sous forme de coût de la main-d'œuvre; la part de l'excédent brut d'exploitation dans le chiffre d'affaires a tendance à être plus importante pour les activités à forte intensité de capital.

PRODCOM est un système de collecte et de diffusion de statistiques relatives à la production de produits manufacturés, exprimées à la fois en termes de valeur et de volume. Il repose sur une nomenclature des produits appelée «liste Prodcom» composée d'environ 4 500 entrées, liées à des produits manufacturés. Ces produits sont codés en 8 chiffres: les chiffres de 1 à 4 font référence à la nomenclature NACE dans laquelle l'entreprise qui les produit est habituellement classée, tandis que la plupart des rubriques correspondent à un ou plusieurs codes de nomenclatures combinées (NC).

Outre les SSE et PRODCOM, les statistiques présentées dans cette section sont en grande partie dérivées des statistiques conjoncturelles sur les entreprises. Parmi les indicateurs les plus importants figure un ensemble de principaux indicateurs économiques européens (PIEEs), essentiels pour permettre à la Banque centrale européenne (BCE) de suivre la politique monétaire dans la zone euro. Ces statistiques conjoncturelles fournissent des informations sur un large éventail d'activités économiques selon la nomenclature NACE Rév. 1.1. Elles s'appuient sur des enquêtes et des sources administratives. Les États membres sont encouragés à transmettre des données et des indices tendance-cycle désaisonnalisés. S'ils ne transmettent pas ces informations, Eurostat calcule la désaisonnalisation à l'aide des méthodes TRAMO (Time Series Regression with ARIMA Noise, Missing Observations, and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in ARIMA Time Series). Les instituts nationaux de statistique sont chargés de la collecte des données et du calcul des indices nationaux conformément aux règlements communautaires. Eurostat est responsable de la zone euro et de l'UE.

La collecte des statistiques conjoncturelles sur les entreprises s'effectue dans le cadre du règlement concernant les statistiques conjoncturelles [58]. Malgré des changements importants introduits par le règlement sur les statistiques conjoncturelles et les améliorations en termes de disponibilité et de précision des indicateurs résultant de cette mise en œuvre, un développement plus approfondi a été vivement réclamé au moment même où le règlement sur les statistiques conjoncturelles était adopté. La création de la BCE a fondamentalement modifié les attentes formulées à l'égard des statistiques conjoncturelles. Par conséquent, le règlement sur les statistiques conjoncturelles a été amendé par le règlement (CE) n° 1158/2005 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil concernant les statistiques conjoncturelles. Parmi les principaux changements introduits figurent:

- de nouveaux indicateurs à des fins d'analyse, à savoir l'introduction de prix à l'importation pour l'industrie, de prix à la production pour les services et la ventilation du chiffre d'affaires extérieur, des nouvelles commandes et des prix à la production pour l'industrie entre les pays de la zone euro et ceux n'en faisant pas partie;
- des données plus actuelles, grâce à la réduction des délais de transmission des indices de production pour l'industrie et la construction, des indices relatifs au chiffre d'affaires (et au volume de ventes) du commerce de détail et des services, et des indices de l'emploi pour toutes les activités;
- des données plus fréquentes, grâce à la mensualisation (au lieu de la trimestrialisation) de l'indice de production de la construction.

L'indice de production fournit une mesure du volume en termes de valeur ajoutée au coût des facteurs pour une période de référence donnée. L'indice de production doit tenir compte:

- des variations au niveau du type et de la qualité des produits et des matières consommées;
- des variations des stocks de produits finis, de services et de travaux en cours;
- des modifications dans les relations techniques entrées-sorties (techniques de transformation);
- de services tels que l'assemblage des unités de production, les opérations de montage, d'installation ou de réparation, la planification, l'ingénierie et le développement de logiciels.

Les données nécessaires pour le calcul de cet indice ne sont en général pas disponibles sous une forme subannuelle. En pratique, il faut utiliser des approximations pour le calcul des indices. Dans le secteur industriel, il peut s'agir des valeurs de production brutes, des volumes, des chiffres d'affaires, de l'intrant de travail, de l'intrant de matériel ou de l'intrant d'énergie. Dans le secteur de la construction, il peut s'agir de données sur les ressources (matières premières, énergie ou main-d'œuvre habituellement consommées) ou de données sur les réalisations (quantités produites, valeurs de production brutes ou valeurs de vente brutes).

L'indice de la production pour le bâtiment et l'indice de la production pour le génie civil opèrent une distinction entre la production du secteur du bâtiment et celui de l'ingénierie civile suivant la classification des types de construction (CC). Ces indices ont pour objectif de fournir une évaluation de la valeur ajoutée pour chacune des deux principales composantes de la construction.

L'indice des prix à la production (parfois désigné «indice des prix du producteur») montre l'évolution mensuelle des prix dans le secteur industriel et peut se révéler un indicateur de la pression inflationniste avant que celle-ci n'atteigne le consommateur. Le prix approprié est le prix de base, hors TVA et autres impôts déductibles similaires directement liés au chiffre d'affaires, et sans l'ensemble des droits et taxes sur les biens et services facturés à l'unité. En revanche, il convient d'ajouter, le cas échéant, les subventions sur les produits perçues par le producteur. Le prix doit faire référence à la date à laquelle la commande est passée et non à la date à laquelle les produits quittent l'usine. Les indices des prix à la production sont calculés pour le marché intérieur et le marché extérieur, ce dernier étant divisé en deux sous-catégories, le marché des pays de la zone euro et celui des pays hors zone euro (les informations présentées dans cette publication font référence uniquement aux variations des prix au sein du marché

(58) Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles.

intérieur). Il est préférable de tenir compte de toutes les caractéristiques susceptibles de déterminer le prix (par exemple, la quantité d'unités vendues, le transport inclus ou non, les rabais, les conditions du service, les conditions de la garantie, la destination).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2004, le secteur de la métallurgie et du travail des métaux dans l'EU-27 a généré près de 12 % de la valeur ajoutée industrielle (industries extractives, industrie manufacturière et énergie), tandis que les produits alimentaires, boissons et tabac, et les équipements électriques et électroniques ont représenté respectivement environ 11 % et 10 % du total. Ces mêmes activités industrielles constituaient les employeurs plus importants. En effet, les secteurs de la métallurgie et du travail des métaux, et celui des produits alimentaires, boissons et tabac ont employé environ 13 % de la main-d'œuvre, tandis que le secteur des machines et équipements et des équipements électriques et électroniques représentaient chacun 10 % du total.

D'après les données PRODCOM, les matériels de transport occupaient les deux premières places du classement des produits manufacturés les plus vendus en termes de valeur dans l'EU-27 en 2006, plaçant, en outre, cinq autres produits dans les 20 premiers.

La production industrielle comme les prix à la production pour le marché intérieur ont connu une tendance à la hausse pendant la majeure partie de ces dix dernières années, bien que l'on ait assisté à un déclin manifeste pour l'indice de production de l'EU-27 en 2001. Par ailleurs, à partir de 2004, on a observé une forte hausse des prix, en grande partie due aux augmentations du prix du pétrole et des produits intermédiaires et énergétiques connexes. En 2006, les augmentations de prix survenues dans le secteur industriel étaient plus marquées au Luxembourg, en Roumanie, en Bulgarie et au Royaume-Uni.

SOURCES

Ouvrages statistiques

European business – facts and figures – 2007 edition
Panorama trimestriel des statistiques d'entreprises européennes

Pocketbooks

Key figures on European business – with a special feature section on SMEs
50 ans de traité CECA — Statistiques du charbon et de l'acier

Méthodologies et documents de travail

Structural business statistics – national methodologies
Glossary of business statistics
Methodology of industrial short-term statistics – rules and recommendations
Methodology of short-term business statistics – associated documents
Methodology of short-term business statistics – interpretation and guidelines
Méthodologies nationales de PRODCOM

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Entreprises européennes
Statistiques conjoncturelles
Statistiques par produit (Prodcom)

Données Internet

Industrie, commerce et services – vue horizontale

- Statistiques conjoncturelles sur les entreprises – données conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (industrie, construction, commerce de détail et autres services)
- Statistiques structurelles sur les entreprises (industrie, construction, commerce et services)
- Thèmes spéciaux de statistiques structurelles d'entreprises

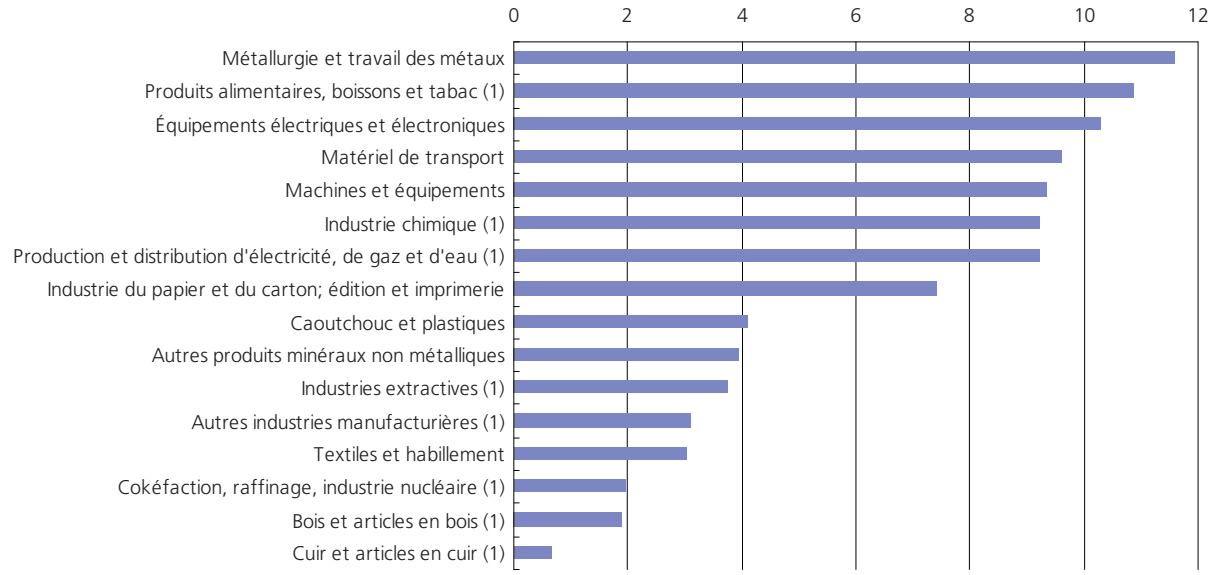
Industrie et construction

- Industrie (NACE Rév. 1 C-F)
- Construction (NACE Rév. 1 F) – bâtiment et génie civil
- Statistiques annuelles d'entreprises sur les industries et les constructions
- Fer et acier

Statistiques sur la production des produits manufacturés

Figure 6.11: Ventilation de la valeur ajoutée industrielle dans l'EU-27, 2004

(en % de la valeur ajoutée industrielle)

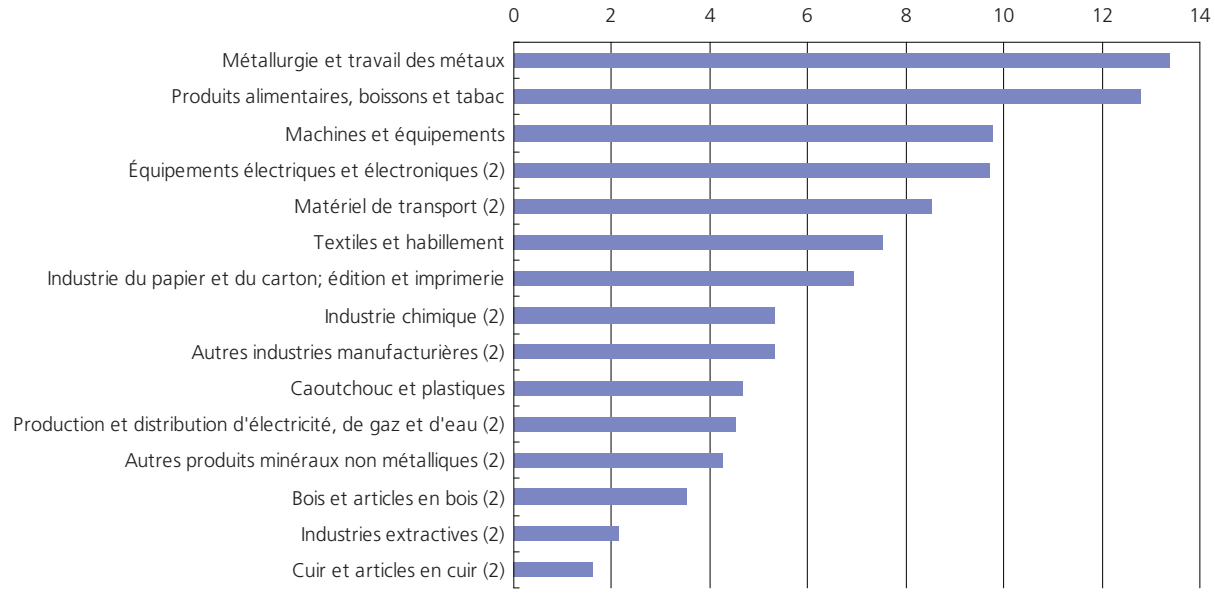


(1) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.12: Ventilation de l'emploi industriel dans l'EU-27, 2004 (2)

(en % de l'emploi industriel)

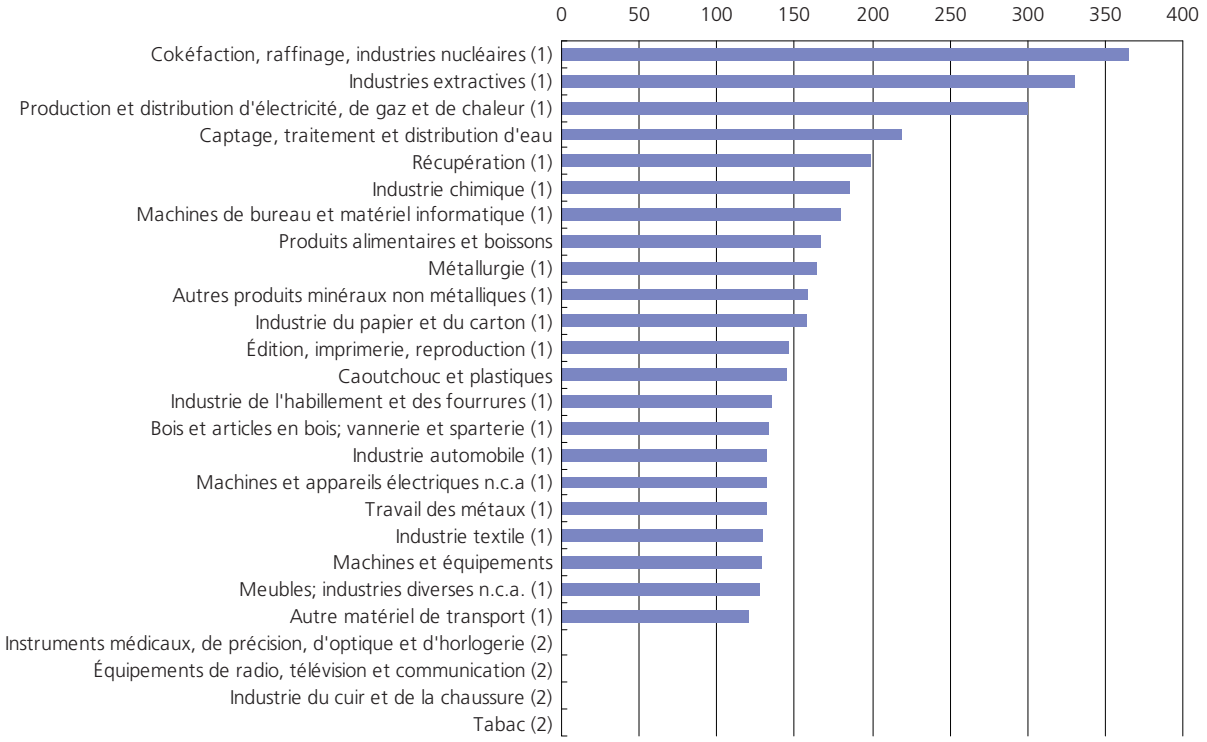


(1) À l'exclusion de la cokéfaction, du raffinage et de l'industrie nucléaire.
(2) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.13: Taux de productivité de la main-d'œuvre ajustée au salaire pour les activités industrielles dans l'EU-27, 2004

(en %)

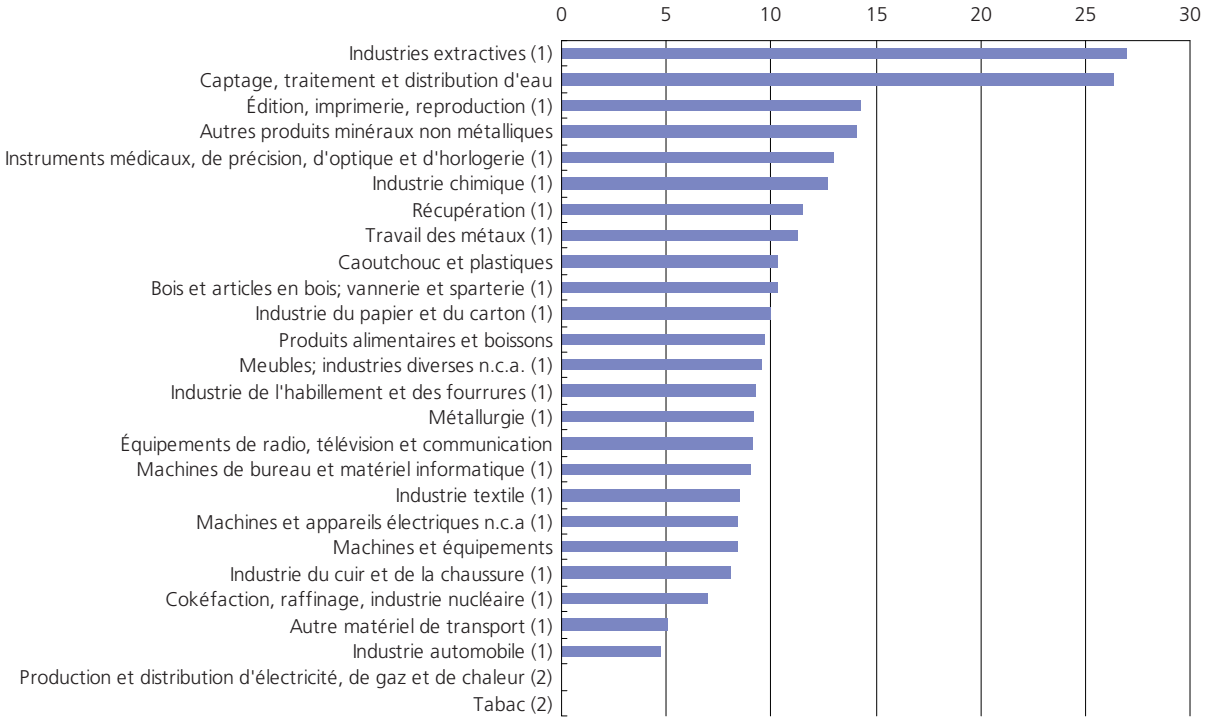


(1) Estimation.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.14: Taux brut d'exploitation pour les activités industrielles dans l'EU-27, 2004 (1)

(en %)

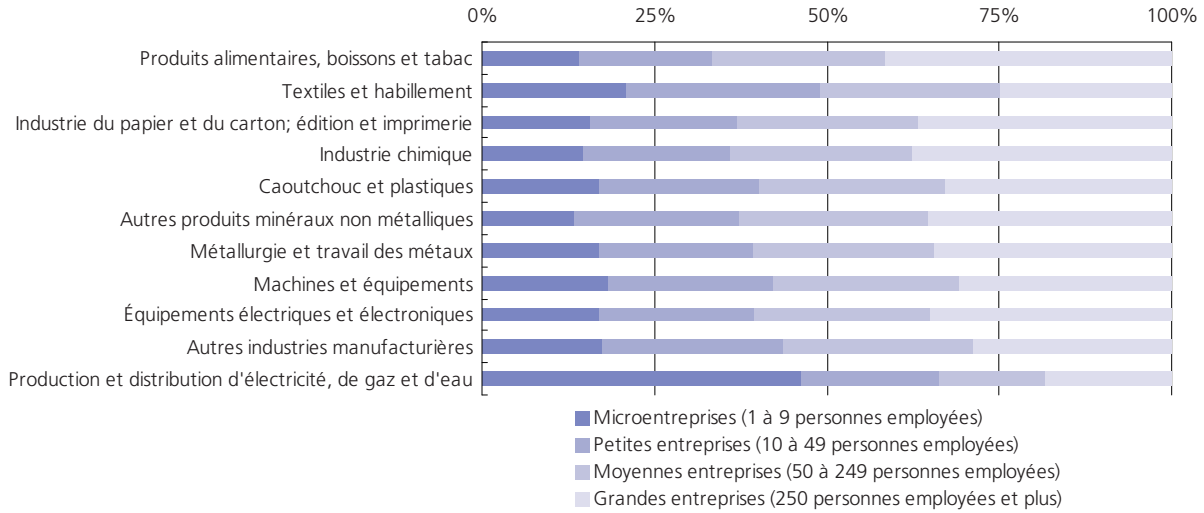


(1) Estimation.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.15: Valeur ajoutée industrielle par classe de taille d'entreprise dans l'EU-27, 2004 (1)

(en % du total du secteur)



(1) Inclut l'estimation arrondie basée sur des données non confidentielles; cokéfaction, raffinage, industrie nucléaire et matériel de transport, données incomplètes.

Source: Eurostat (tin00053)

Tableau 6.7: Sélection de produits manufacturés vendus, en termes de valeur dans l'EU-27, 2006 (1)

code PRODCOM	Intitulé	(en millions d'euros)
34.10.22.30	Voitures particulières à moteurs à étincelles, d'une cylindrée > 1 500 cm³ (y compris caravanes automotrices cylindrée > 3 000 cm³) (sauf véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	119 405
34.10.23.30	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée > 1 500 cm³ mais <= 2 500 cm³ (sauf caravanes automotrices, véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	96 646
15.96.10.00	Bière de malt	29 320
32.20.11.70	Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	26 906
15.81.11.00	Pain sans addition de miel, d'oeufs, de fromage, de fruits	23 219
26.63.10.00	Béton non réfractaire prêt à la coulée	22 686
15.51.40.50	Autres fromages (fondus exclus), fromages râpés et en poudre, à pâtes persillées	21 623
21.21.13.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	18 809
15.81.12.00	Autres produits de la boulangerie, pâtisserie, biscuiterie, additionnés d'édulcorants	18 201
15.13.12.15	Saucisses et saucissons, autres que les saucissons de foie	17 686
34.10.41.10	Véhicules utilitaires à moteurs diesels, d'un poids en charge maximal <= 5 t (sauf tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	16 850
34.10.23.10	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée ? 1 500 cm³ (sauf véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et	16 241
26.51.12.30	Ciments Portland autres que blancs	15 226
27.10.60.20	Produits plats laminés à chaud (larges bandes) d'une largeur de 600 mm ou plus (excepté en aciers inoxydables ou à coupe rapide)	14 801
34.10.13.00	Moteurs diesels pour véhicules du SH 87	14 712
26.61.12.00	Éléments structurels préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés	13 448
16.00.11.50	Cigarettes contenant du tabac	13 198
34.10.12.00	Vehicle reciprocating piston engines of a cylinder capacity > 1 000 cm³	12 581
34.10.23.40	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée > 2 500 cm³ (sauf caravanes automotrices, véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	12 489
15.11.11.90	Viandes bovines fraîches ou réfrigérées, en morceaux	12 442

(1) Repose sur les principaux produits en termes de valeur; sauf produits de nature générique (autres), les ventes de services tels que les réparations, la maintenance et l'installation; estimations.

Source: Eurostat (PRODCOM)

Tableau 6.8: Sélection de produits manufacturés vendus, en termes de volume dans l'EU-27, 2006 (1)

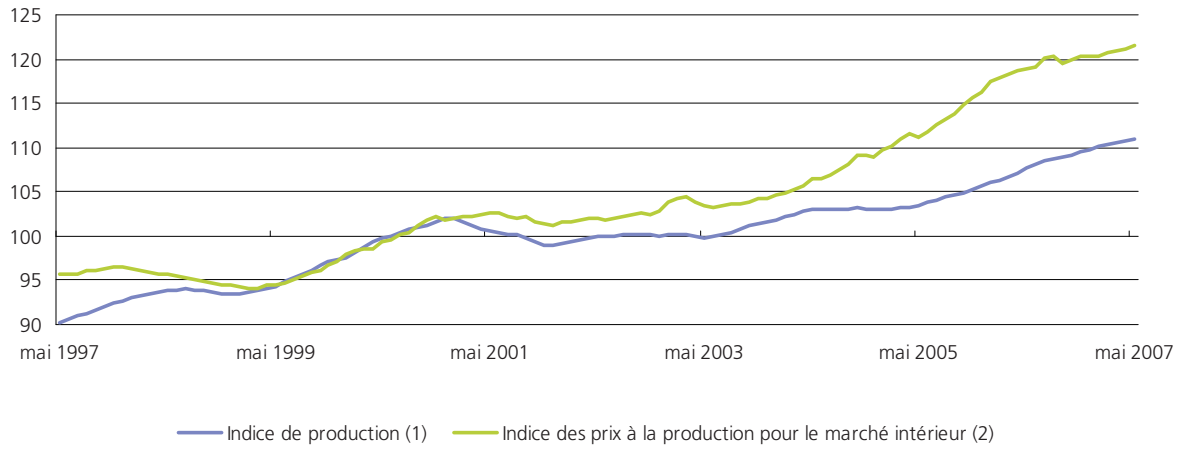
code PRODCOM	Intitulé	Quantité (en milliers)	Unité
26.51.12.30	Ciments Portland autres que blancs	216 023 151	kg
27.10.32.10	Demi-produits plats (brames), en aciers inoxydables	597 873	kg
15.93.11.30	Champagne	244 285	litres
24.52.11.50	Parfums	34 543	litres
24.11.11.70	Oxygèn	27 356 790	m³
20.10.10.34	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, raboté (sauf collé par jointure digitale ou poncé)	19 068	m³
16.00.11.50	Cigarettes contenant du tabac	795 919 685	nombre
32.30.20.60	Appareils récepteurs de télévision couleur avec d'autres écrans	13 304	nombre

(1) Illustration; estimations.

Source: Eurostat (PRODCOM)

Figure 6.16: Indice de production et indice des prix à la production pour le marché intérieur, industrie, EU-27

(2000=100)



(1) Tendance-cycle.
(2) Séries brutes.

Source: Eurostat (ebt_inpr_mtr et ebt_inpp_mdm)

Tableau 6.9: Taux de croissance annuels pour l'industrie

(en %)

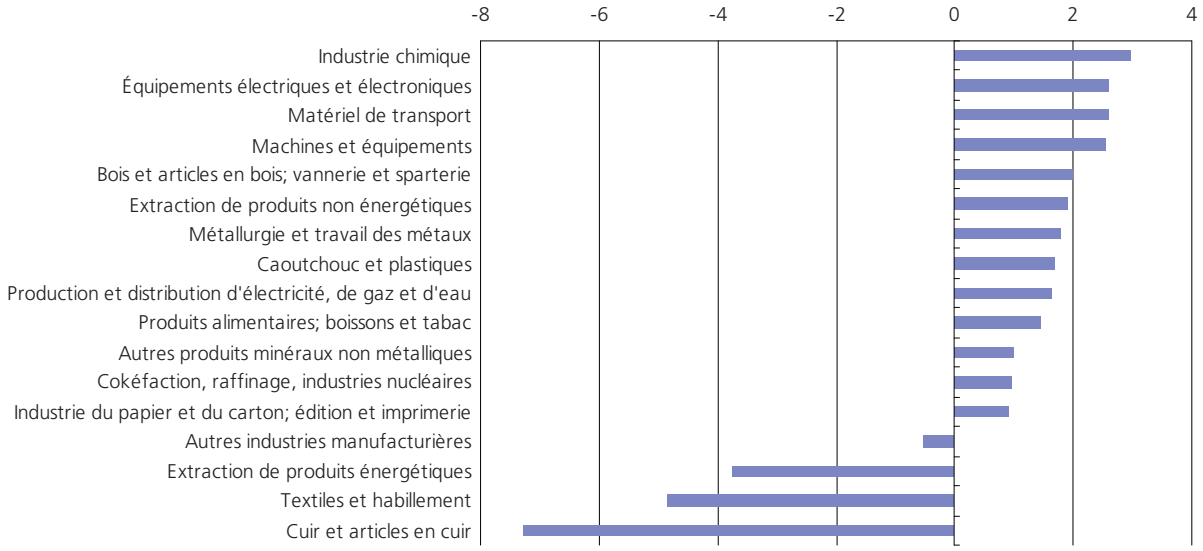
	Indice de production (1)			Indice des prix à la production pour le marché intérieur (2)		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
EU-27	2,4	1,2	3,9	3,0	5,3	5,9
Zone euro	2,2	1,3	4,0	2,3	4,1	5,1
Belgique	*3,2*	*-0,4*	*5,1*	4,5	2,2	4,8
Bulgarie	*17,3*	*6,8*	*5,9*	6,0	6,9	9,2
République tchèque	*9,2*	6,7	11,4	5,7	3,0	1,6
Danemark	-0,2	1,8	3,5	3,0	9,4	7,6
Allemagne	3,1	3,3	5,9	1,6	4,6	5,5
Estonie	9,7	11,1	7,5	:	:	:
Irlande	0,3	3,0	5,1	0,5	2,1	1,8
Grèce	1,2	-0,9	0,5	3,5	5,9	6,9
Espagne	1,6	0,6	3,9	3,4	4,9	5,3
France	2,0	0,2	0,9	2,0	3,0	3,4
Italie	-0,3	-0,8	2,6	2,7	4,0	5,6
Chypre	1,5	0,8	3,4	5,9	5,1	3,9
Lettonie	6,8	5,6	5,7	:	:	:
Lituanie	10,8	7,1	7,3	2,4	5,9	6,7
Luxembourg	4,0	0,7	2,3	9,0	3,9	13,1
Hongrie	6,7	7,2	10,8	8,4	8,3	8,4
Malte	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	4,1	-1,1	*1,2*	2,6	7,1	8,2
Autriche	6,3	4,2	8,2	1,8	3,3	2,1
Pologne	12,2	4,6	12,2	7,6	2,1	2,5
Portugal	-2,7	0,3	2,7	2,7	4,1	4,7
Roumanie	4,5	2,4	7,7	18,5	12,5	12,0
Slovénie	4,6	3,9	6,5	4,3	2,7	2,4
Slovaquie	4,1	3,8	9,9	3,4	4,7	8,4
Finlande	4,9	0,3	8,1	-0,5	1,8	5,2
Suède	3,9	1,8	4,1	2,0	3,8	5,9
Royaume-Uni	0,4	-1,3	0,2	4,3	10,9	9,0
Croatie	3,0	5,4	4,6	3,5	3,0	2,9
Turquie	*9,8*	*5,7*	*5,8*	:	:	:
Norvège	2,3	-0,8	-2,4	3,6	6,0	8,8
Suisse	4,4	2,7	*7,8*	:	:	:
Japon	5,3	1,2	4,6	:	:	:
États-Unis	2,5	3,3	3,9	:	:	:

(1) Séries corrigées des jours ouvrables.
(2) Séries brutes.

Source: Eurostat (ebt_inpr_awd et ebt_inpp_a)

Figure 6.17: Taux de croissance annuel moyen de l'indice industriel de production dans l'EU-27, de 2001 à 2006 (1)

(en %)



(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

Source: Eurostat (ebt_inpr_awd)

Figure 6.18: Indice de production du secteur de la construction dans l'EU-27 (1)

(2000=100)



(1) Tendance-cycle.
(2) Estimations, de janvier à mai 2007.
(3) Estimations, d'avril à mai 2007.

Source: Eurostat (ebt_copr_m)

6.3 LES SERVICES

INTRODUCTION

Les services représentaient 71,7 % de la valeur ajoutée brute dans l'EU-27 en 2006 et une proportion similaire (et en augmentation) du total des emplois. L'importance relative des services dans la valeur ajoutée globale représentait presque 56 % de l'économie en Roumanie (2005), près de 75 % en France, à Chypre et au Royaume-Uni, et cumulait à 85 % au Luxembourg.

Le marché intérieur reste l'une des premières priorités de l'UE. Les principes essentiels régissant le marché intérieur des services figurent dans le traité CE qui garantit aux entreprises européennes la liberté de s'installer dans d'autres États membres et la liberté de fournir leurs services sur le territoire d'un autre État membre que celui où elles sont établies. La directive relative aux services (59) vise à éliminer les obstacles au commerce des services, favorisant ainsi le développement des activités transfrontalières. L'objectif n'est pas uniquement d'améliorer la compétitivité des entreprises de services, mais aussi celle de l'industrie européenne en général. La directive a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2006 et doit être transposée par les États membres d'ici la fin 2009. Elle devrait, idéalement, contribuer à concrétiser le potentiel de croissance économique et de création d'emplois associé au secteur des services en Europe. Ainsi, la directive est-elle perçue comme la clé de voûte de la stratégie renouvelée de Lisbonne en matière de croissance et d'emploi. En outre, elle participe également, par ses dispositions en matière de simplification administrative, au programme «Mieux légiférer».

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Pour des informations de fonds relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), veuillez vous reporter à la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section précédente (6.1 Les différentes structures des entreprises) qui contient les définitions de la valeur ajoutée et des personnes occupées. Les définitions de la productivité de la main-d'œuvre ajustée au salaire et du taux brut d'exploitation peuvent être consultées à la section 6.2 (L'industrie et la construction).

Pour des informations de fonds relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), consultez la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section 6.2 relative à l'industrie et la construction.

Le chiffre d'affaires comprend les montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, à savoir les ventes sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend également toutes les autres charges (transport, emballage, etc.) imputées aux clients, même si celles-ci figurent séparément sur la facture. La TVA et les taxes déductibles similaires directement liées au chiffre d'affaires, ainsi que tous les droits et taxes sur les biens et services facturés par l'unité sont exclus du chiffre d'affaires. Les réductions de prix, les rabais et les remises, ainsi que la valeur des emballages retournés doivent être déduits. Les réductions, les rabais et les avantages consentis ultérieurement aux clients, par exemple à la fin de l'année, ne sont pas pris en compte.

Les indices du chiffre d'affaires du commerce de détail sont des indicateurs de cycle économique qui montrent l'évolution de l'activité mensuelle du secteur du commerce de détail en valeur et en volume. L'indice de mesure du volume du chiffre d'affaires dans le commerce de détail est généralement désigné sous le terme d'indice du volume des ventes (au détail). Les indices du chiffre d'affaires du commerce de détail sont des indicateurs conjoncturels de la demande intérieure finale. Afin d'éliminer l'effet prix sur le chiffre d'affaires du commerce de détail, la réglementation en matière de statistiques conjoncturelles requiert également un déflateur des ventes. Le déflateur des ventes du commerce de détail est un déflateur des biens vendus plutôt que des services fournis. Les prix utilisés pour obtenir le déflateur d'une activité sont calculés sous la forme d'une moyenne pondérée des indices de prix des produits concernés pour cette activité. Il est essentiel de tenir compte de toutes les caractéristiques des produits susceptibles de déterminer le prix, y compris la quantité d'unités vendues, le transport inclus ou non, les rabais, les conditions de la garantie et la destination.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les services aux entreprises jouent un rôle prépondérant dans l'économie des services. Nombre des activités inhérentes à ce secteur de l'économie (les activités informatiques et les autres services aux entreprises tels que les services juridiques, comptables, d'étude de marché, de publicité, de nettoyage et de sécurité) ont bénéficié du phénomène de l'externalisation, qui peut expliquer le rythme de croissance soutenu.

Dans le secteur des services non financiers, les autres activités industrielles et commerciales ont contribué à plus d'un cinquième de la richesse générée dans l'EU-27 en 2004, en termes de valeur ajoutée. Le commerce de gros et le commerce de détail ont représenté respectivement 16 % et 14 %. Cependant, en 2004, le commerce de détail et les autres activités industrielles et commerciales ont représenté des parts similaires dans la main-d'œuvre totale de l'EU-27 dans les services non financiers (23 % chacun).

Sur la période de 2001 à 2006, les transports terrestres, aériens et par eau, ont enregistré les croissances les plus soutenues en matière de chiffre d'affaires par rapport aux activités de services non financiers (en termes de divisions NACE), affichant des taux de croissance moyens de 5,4 % ou plus par an sur cette même période.

(59) Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32006L0123:FR:NOT.

SOURCES

Ouvrages statistiques

European business – facts and figures – 2007 edition
Panorama trimestriel des statistiques d'entreprises européennes
Business services – an analysis of structural, foreign affiliates and business demography statistics

Pocketbooks

Key figures on European business – with a special feature section on SMEs

Méthodologies et documents de travail

Structural business statistics – national methodologies
Glossary of business statistics
Methodology of short-term business statistics – associated documents
Methodology of short-term business statistics – interpretation and guidelines
Methodological guide for developing producer price indices for services
Evolution of service statistics – proceedings of the seminar on service statistics within short-term business statistics

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Entreprises européennes
Statistiques conjoncturelles

Données Internet

Industrie, commerce et services – vue horizontale

- Statistiques conjoncturelles sur les entreprises – données conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (industrie, construction, commerce de détail et autres services)
- Statistiques structurelles sur les entreprises (industrie, construction, commerce et services)
- Thèmes spéciaux de statistiques structurelles d'entreprises

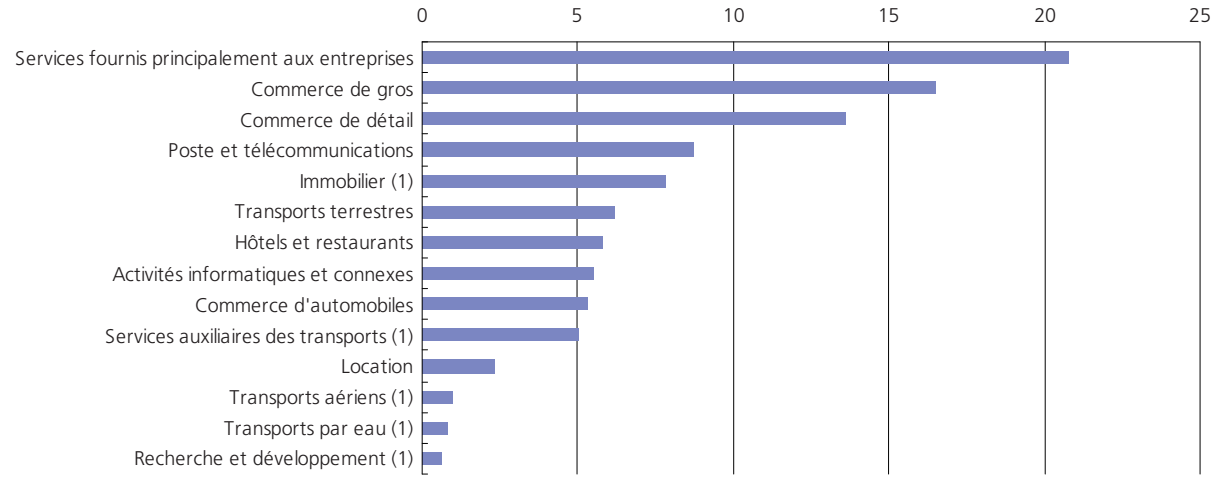
Commerce

- Commerce et autres services (NACE Rév.1 G-K)
- Statistiques annuelles sur les entreprises du commerce

Services

- Statistiques annuelles sur les services
- Services aux entreprises
- Demande de services
- Télécommunications
- Services financiers

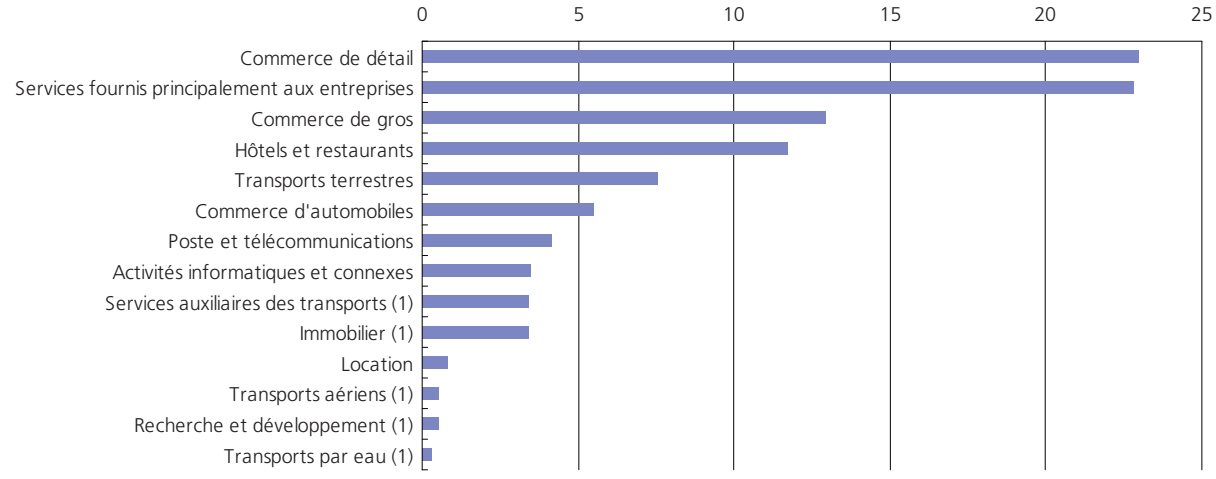
Figure 6.19: Ventilation de la valeur ajoutée des services non financiers dans l'EU-27, 2004
(en % de la valeur ajoutée des services non financiers)



(1) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.20: Ventilation de l'emploi dans les services non financiers dans l'EU-27, 2004
(en % de l'emploi dans les services non financiers)

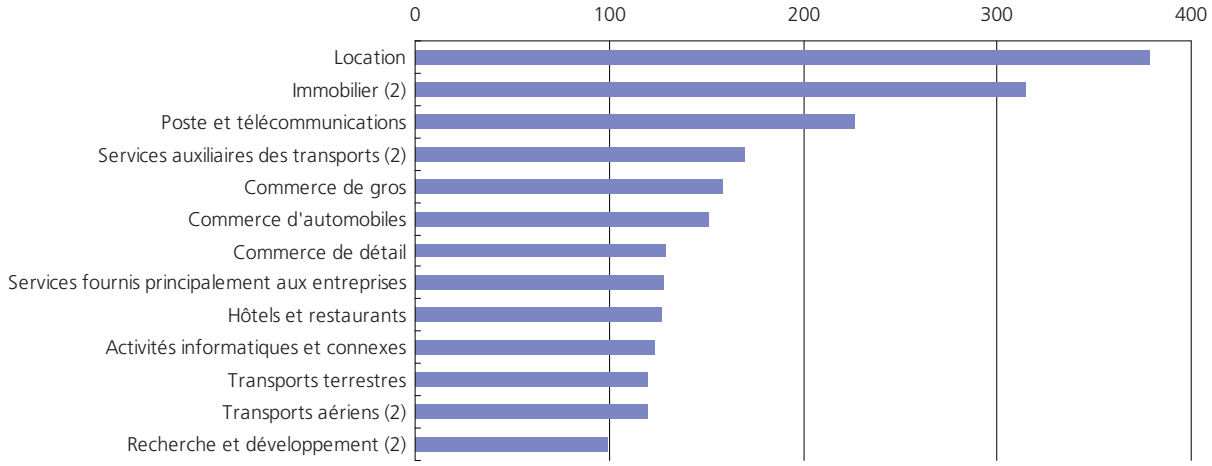


(1) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.21: Productivité de la main-d'œuvre ajustée au salaire pour les services non financiers dans l'EU-27, 2004 (1)

(en %)

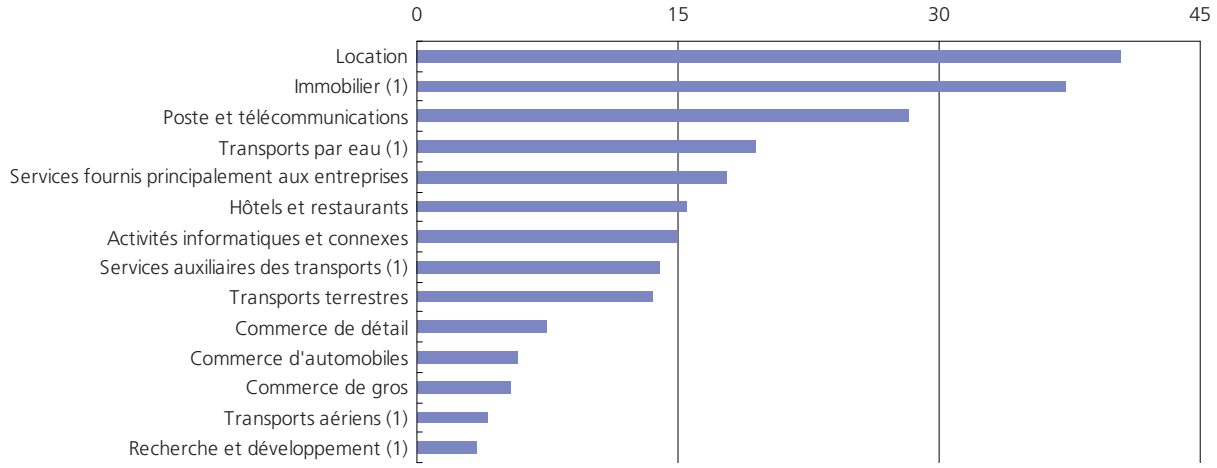


(1) Transports par eau, non disponible.
(2) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.22: Taux brut d'exploitation pour les activités de services non financiers dans l'EU-27, 2004

(en %)

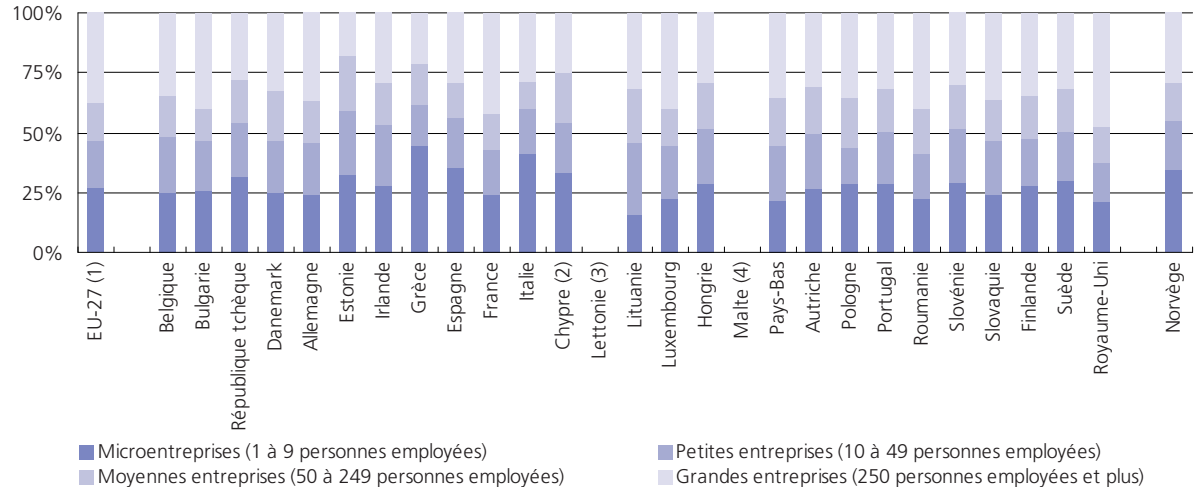


(1) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.23: Valeur ajoutée des services non financiers par classe de taille d'entreprise, 2004

(en % du total du secteur)

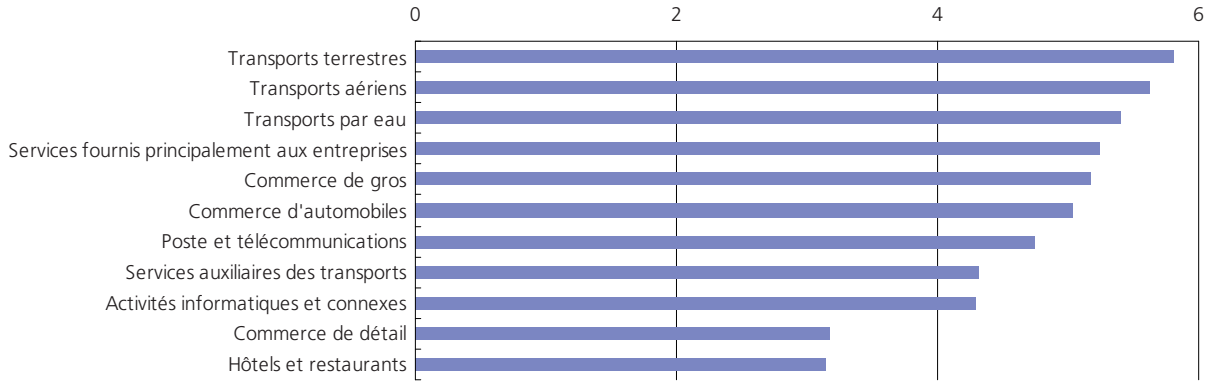


(1) Comprend des estimations.
(2) À l'exception de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises.
(3) Données incomplètes.
(4) Non disponible.

Source: Eurostat (tin00053)

Figure 6.24: Taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services, dans l'EU-27, de 2001à 2006 (1)

(en %)



(1) Séries corrigées des jours ouvrables; estimations pour 2006.

Source: Eurostat (ebt_ts_othsv , ebt_ts_mot , ebt_ts_who et ebt_ts_ret)

Tableau 6.10: Taux de croissance annuels de l'indice de chiffre d'affaires, sélection d'activités de services, 2006 (1)

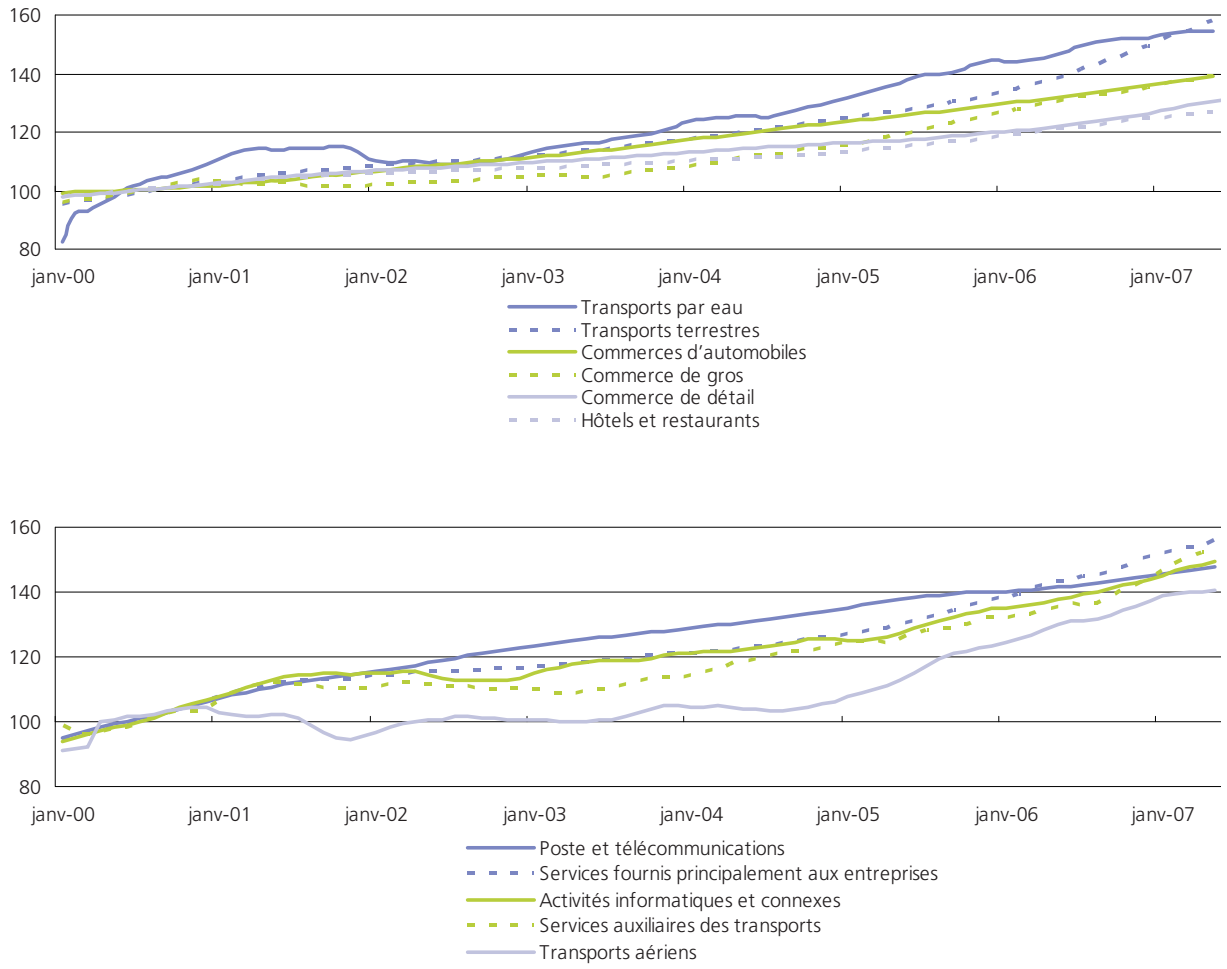
(en %)

	Comm. d'auto-mobiles	Comm. de gros	Comm. de détail	Hôtels et restau-rants	Trans. terres-tres	Trans. par eau	Trans. aériens	Services aux. des trans-ports	Poste et télécom.	Activités infor-matiques et connexes	Serv. fournis princip. aux entre-prises
EU-27	*5,4*	*8,7*	*4,1*	*5,4*	*9,5*	*7,0*	*12,3*	*7,1*	*2,4*	*7,3*	*9,3*
Zone euro	5,0	6,3	3,4	3,8	5,2	1,1	9,2	7,3	2,8	6,4	9,1
Belgique	*7,6*	*5,4*	*0,2*	*6,1*	*8,3*	*12,7*	*6,8*	*17,1*	*9,5*	*10,6*	*13,6*
Bulgarie	:	:	*20,0*	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	7,9	6,1	6,5	2,7	5,8	-10,6	1,6	10,5	3,6	11,7	5,3
Danemark	*10,0*	*9,9*	*4,2*	*7,5*	*8,5*	*22,1*	*-20,3*	*5,9*	:	*0,0*	*14,3*
Allemagne	*7,2*	*7,2*	*3,7*	*1,2*	-1,9	-1,6	6,9	5,7	0,6	4,0	11,1
Estonie	*37,4*	*12,1*	20,4	16,6	28,8	35,1	1,3	24,5	13,8	36,1	18,5
Irlande	*16,8*	*17,6*	*8,9*	*5,5*	*11,8*	66,2	:	:	*18,1*	:	*-2,2*
Grèce	:	:	*10,8*	:	:	:	:	:	:	:	:
Espagne	*4,4*	*8,6*	*5,4*	*5,1*	*7,3*	*9,3*	*13,3*	*8,4*	*4,5*	*10,7*	*8,4*
France	2,9	5,1	*2,6*	3,6	5,9	12,1	6,3	5,2	*1,7*	9,0	*7,3*
Italie	:	:	*1,3*	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	1,3	8,6	*8,5*	4,8	-0,2	-1,7	4,0	2,5	7,8	16,7	8,5
Lettonie	50,8	30,0	*25,2*	25,2	23,4	:	:	15,4	14,9	46,4	44,6
Lituanie	28,5	7,2	10,4	11,8	*23,7*	*10,9*	*5,7*	*26,5*	*10,0*	*25,3*	*12,2*
Luxembourg	7,2	7,4	4,9	1,7	9,8	3,2	2,4	13,7	12,9	5,3	13,4
Hongrie	16,2	21,8	6,5	11,9	9,5	-3,5	21,9	55,8	5,6	18,2	15,0
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	:	:	*5,6*	:	:	:	:	:	:	:	:
Autriche	3,1	5,0	2,6	:	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	12,9	12,4	8,4	16,2	11,6	5,6	:	19,6	4,7	8,0	11,8
Portugal	*-1,0*	*2,0*	2,8	*0,9*	*5,4*	*5,3*	*12,6*	*8,0*	*-0,3*	:	:
Roumanie	*20,8*	:	32,1	*18,7*	:	:	:	*-7,2*	:	:	:
Slovénie	13,1	10,7	2,7	11,1	*38,4*	:	:	*6,0*	*9,4*	*7,1*	*3,3*
Slovaquie	13,4	14,4	10,2	17,6	:	:	:	:	:	:	:
Finlande	9,6	10,2	5,9	6,8	8,2	0,2	:	7,5	-0,9	9,1	9,9
Suède	7,0	9,2	7,6	7,0	6,7	0,6	:	11,2	:	8,2	*9,5*
Royaume-Uni	1,7	13,8	2,8	7,4	22,0	13,7	20,9	3,6	0,3	6,8	*8,0*
Croatie	:	:	*9,5*	:	:	:	:	:	:	:	:

(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

Source: Eurostat (ebt_ts_othsv , ebt_ts_mot , ebt_ts_who et ebt_ts_ret)

Figure 6.25: Indice du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services dans l'EU-27 (1)
(2000=100)

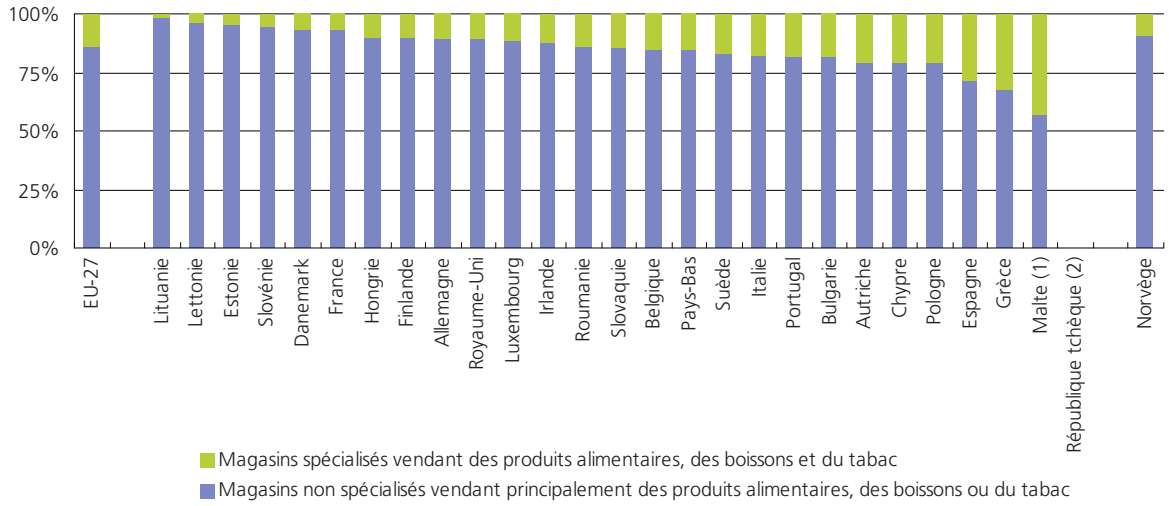


(1) Tendance-cycle; estimations, d'octobre 2006 à juin 2007.

Source: Eurostat (ebt_ts_othsv , ebt_ts_mot , ebt_ts_who et ebt_ts_ret)

Figure 6.26: Ventilation du chiffre d'affaires pour le commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabac, 2004

(en % du chiffre d'affaires total)



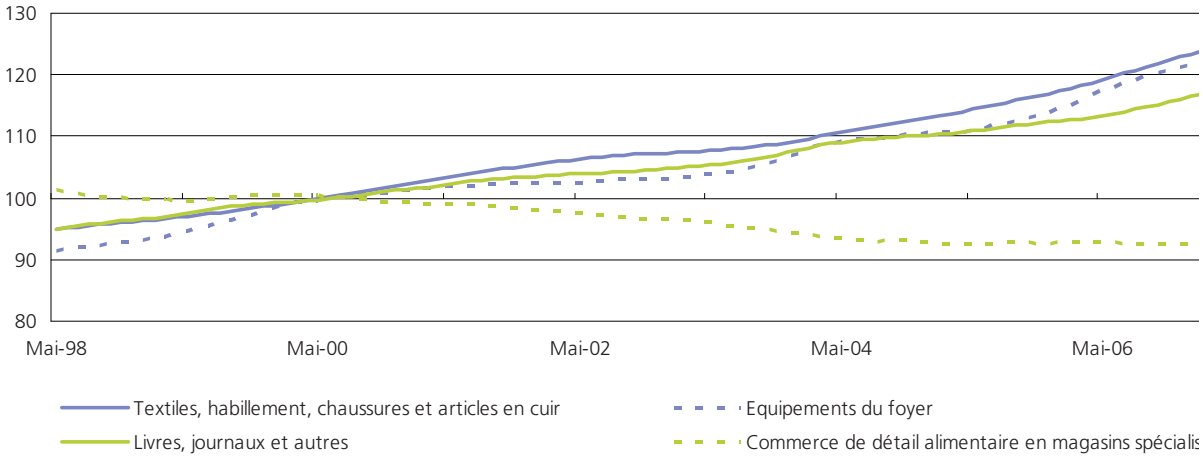
(1) 2002.
(2) Données incomplètes.

Source: Eurostat (tin00007)

Les produits alimentaires sont vendus au détail, soit dans des magasins non spécialisés (hypermarchés, supermarchés), soit dans des magasins spécialisés (par exemple primeurs). Une plus grande proportion de ventes en magasins spécialisés indique un commerce plus traditionnel.

Figure 6.27: Indice du volume de ventes, sélection d'activités du commerce de détail dans l'EU-27 (1)

(2000=100)



(1) Tendance-cycle; estimations, de mai à juin 2007.

Source: Eurostat (ebt_ts_ret)

6.4 LE TOURISME

INTRODUCTION

La demande de services d'hôtellerie se répartit entre celle liée aux affaires et celle liée aux loisirs. La demande des entreprises a tendance à varier en fonction du cycle économique puisque pendant les périodes de récession les entreprises essaient de réduire leurs dépenses. De même, il est plus probable que les particuliers limitent leurs dépenses liées aux activités touristiques pendant les périodes où la confiance des consommateurs est faible.

L'Europe reste l'une des plus importantes régions touristiques. En effet, six États membres figurent parmi les dix destinations mondiales préférées des vacanciers. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que l'industrie touristique joue un rôle important en termes de potentiel économique et d'offres d'emplois, tout en ayant des répercussions sur l'environnement. Cette double caractéristique justifie le besoin de statistiques fiables et harmonisées dans ce domaine.

Outre son potentiel de croissance et de création d'emplois, le tourisme peut également représenter un facteur essentiel de développement pour les régions en Europe. Les infrastructures créées à des fins touristiques participent au développement local, tandis que les emplois créés ou maintenus peuvent contribuer à endiguer le déclin industriel ou rural. Le tourisme durable permet la préservation et l'amélioration du patrimoine culturel et naturel qui comprend les arts, la gastronomie locale et la biodiversité.

Une nouvelle politique du tourisme est en cours d'élaboration. La Commission européenne a adopté en 2006 une communication intitulée «Une nouvelle politique européenne du tourisme: renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe» (60). Ce document traite un ensemble de défis qui façonneront l'industrie du tourisme dans les années à venir, tels que le vieillissement de la population en Europe, le renforcement de la concurrence étrangère, l'exigence de la part des consommateurs d'un tourisme plus spécialisé et la nécessité de développer des pratiques touristiques durables et davantage respectueuses de l'environnement. La communication estime qu'associée à des destinations durables, une industrie du tourisme plus compétitive contribuerait davantage à la réussite de la stratégie renouvelée de Lisbonne, à la satisfaction des touristes et au renforcement de la position de l'Europe en tant que première destination touristique dans le monde. En octobre 2007, une autre communication de la Commission, «Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable», souligne les prochaines étapes dans la promotion d'un tourisme européen durable. Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie renouvelée de Lisbonne relative à la croissance et à l'emploi et à celle de la nouvelle stratégie en faveur du développement durable, en s'adressant à toutes les parties prenantes qui jouent un rôle dans le secteur du tourisme en Europe. La gestion durable des destinations, la prise en compte des questions de durabilité par les entreprises et la sensibilisation des touristes au développement durable constituent le cadre des actions proposées (61).

(60) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/enterprise/services/tourism/communications_2006.htm.

(61) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/enterprise/services/tourism/doc/communications/com2007_0621fr01.pdf.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Le tourisme peut être défini comme les activités au service des personnes qui voyagent et séjournent dans des lieux situés hors de leur environnement habituel pendant une année au maximum, pour leurs loisirs, leurs affaires ou d'autres raisons. Un touriste se définit comme un visiteur séjournant dans un hébergement collectif ou privé, au moins pour une nuitée. Une nuitée correspond à chaque nuit pour laquelle un client est inscrit dans un hôtel ou un établissement équivalent. Une ventilation des nuitées dans des hôtels est proposée pour les résidents et les non-résidents. Les résidents désignent des personnes ayant séjourné pendant la majeure partie de l'année écoulée dans un pays/endroit ou ayant vécu dans ce pays/endroit pour une période plus courte mais qui projettent d'y retourner dans moins d'un an pour y vivre. Il convient de noter que, selon les définitions susmentionnées, la clientèle commerciale représente une part importante du tourisme.

L'intensité touristique et les recettes du tourisme international par rapport au PIB renseignent sur l'importance du secteur touristique. L'intensité touristique correspond au nombre de nuitées des touristes par rapport à la population du pays d'accueil.

Du point de vue de l'offre, le tourisme s'appuie sur les entreprises de différents secteurs qui proposent des services d'hébergement, de restauration, des moyens et des services de transport ainsi que des divertissements. Les services d'hébergement sont couverts par deux groupes de la NACE: le groupe 55.1, qui comprend la mise à disposition d'hébergement dans des hôtels, motels et auberges, à l'exclusion de la location de logements pour des séjours de longue durée et de l'exploitation de logements en multipropriété, et le groupe 55.2, qui recouvre les installations de camping et d'autres lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée tels que les chalets ou maisons de vacances sans assistance à la restauration. Les services de voyage assurés par des entreprises qui organisent le transport, l'hébergement et la restauration des voyageurs sont classés dans le groupe 63.3 de la NACE, qui englobe les activités suivantes: fourniture d'informations et de conseils en matière de voyages et planification de ceux-ci; organisation de voyages personnalisés ainsi que de l'hébergement et du transport des voyageurs et des touristes; délivrance de billets, vente de voyages organisés; activités des organisateurs de voyages et activités des accompagnateurs de voyage.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Bien que le tourisme ait connu une forte augmentation au cours de la deuxième moitié du 20ème siècle, cette tendance s'est inversée entre 2001 et 2003. En effet, le ralentissement économique lié à l'inquiétude suscitée par les actes terroristes, les épidémies et une série de catastrophes naturelles a contribué à ralentir la demande. Cette évolution à la baisse a été compensée par la croissance rapide de l'industrie du transport aérien à bas coûts et l'augmentation du nombre de séjours de courte durée que les Européens se sont offerts.

En 2006, 201 055 hôtels et établissements similaires ainsi que 215 001 autres établissements d'hébergement collectif étaient en activité dans l'EU-27. Alors que le nombre d'hôtels fléchissait entre 2001 et 2006, on a assisté à une hausse de leur capacité, mesurée par le nombre de lits disponibles qui s'établissait à près de 11,5 millions en 2006.

Les taux d'occupation des hôtels et autres établissements similaires varient considérablement entre les principales destinations touristiques notamment en fonction des facteurs saisonniers, tandis que dans les centres d'affaires, la demande est mieux répartie tout au long de l'année (bien qu'elle puisse être concentrée sur la semaine et restreinte durant les week-ends). En 2006, un peu plus de 1 500 millions de nuitées au total ont été passées par des résidents et des non-résidents dans les hôtels et autres établissements similaires de l'EU-27.

En termes d'intensité touristique, parmi les destinations de vacances les plus prisées dans l'EU-27 en 2006 figuraient l'Autriche, l'Irlande et les destinations méditerranéennes traditionnelles comme Chypre, Malte, l'Espagne et l'Italie (2005). Les recettes du tourisme international par rapport au PIB en 2006 offrent une mesure alternative de l'importance de ce secteur. Ainsi, la part du PIB la plus élevée a été enregistrée à Chypre (13,2 %) et à Malte (11,9 %), ce qui confirme l'importance du tourisme pour ces États insulaires.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Panorama on tourism

Pocketbooks

Tourism statistics

Méthodologies et documents de travail

Community methodology on tourism statistics
Tourism statistics data transmission compendium
Methodological work on measuring the sustainable development of tourism

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Statistiques du tourisme

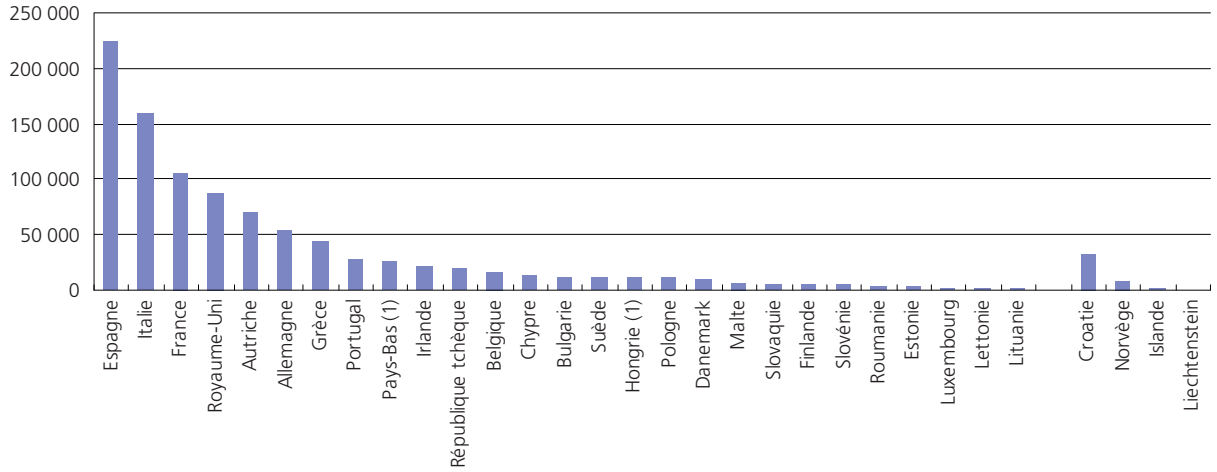
Données Internet

Tourisme

- Capacité de l'hébergement touristique collectif: établissements, chambres et places-lits
- Fréquentation des établissements d'hébergement collectif: tourisme interne et récepteur
- Demande touristique: tourisme interne et émetteur (les excursions d'une journée sont exclues)
- Emploi

Figure 6.28: Destinations touristiques, 2006

(en milliers de nuitées passées dans le pays par des non-résidents)

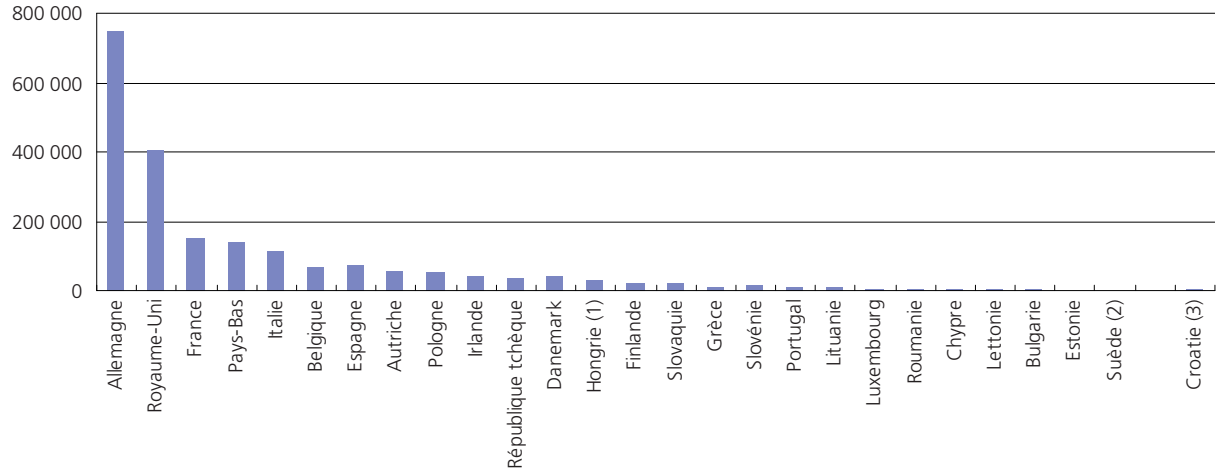


(1) 2005.

Source: Eurostat (tour_occ_ninrnat)

Figure 6.29: Pays d'origine pour les séjours à l'étranger, 2006

(en milliers de nuitées passées à l'étranger)



(1) 2005.
(2) Non disponible.
(3) 2004.

Source: Eurostat (tour_dem_tnw)

Tableau 6.11: Principaux indicateurs du tourisme

	Hôtels et établissements similaires (unités)		Autres établissements d'hébergement collectif (unités)		Places-lits dans les hôtels et établissements similaires (en milliers)		Nuitées passées dans les hôtels et établissements similaires (en milliers) (1)		Nombre de touristes (en milliers)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006 (2)
EU-27	206 069	*201 055*	:	215 001	10 863	11 478	:	*1 523 942*	:	:
Zone euro	145 075	142 513	141 916	166 559	8 429	8 745	1 099 787	1 104 381	:	:
Belgique	2 034	1 955	1 656	1 530	122	124	14 068	15 370	3 517	3 932
Bulgarie	679	1 348	160	496	117	212	8 978	16 118	:	*1 187*
République tchèque	4 112	4 314	3 591	3 302	219	236	22 162	25 889	:	4 515
Danemark	475	467	624	602	64	69	9 140	10 135	2 711	2 839
Allemagne	38 529	36 201	17 352	18 592	1 603	1 632	197 073	208 176	55 236	57 111
Estonie	353	341	:	610	17	26	1 912	3 761	:	259
Irlande	5 222	4 296	2 814	4 805	141	148	25 267	26 812	3 218	:
Grèce	8 342	9 111	342	333	608	693	55 105	56 708	4 120	:
Espagne	16 369	18 304	5 504	17 895	1 333	1 615	228 682	267 028	17 718	16 702
France	19 928	18 135	9 258	10 643	1 608	1 254	191 228	197 420	28 573	31 515
Italie	33 421	33 768	94 860	100 945	1 891	2 087	238 881	*251 946*	23 730	24 174
Chypre	801	753	123	141	88	89	18 793	14 341	:	:
Lettonie	199	321	75	72	13	20	1 475	2 600	:	360
Lituanie	231	338	262	177	11	22	965	2 385	:	748
Luxembourg	309	284	282	252	14	14	1 246	1 361	224	190
Hongrie	1 994	*1 921*	1 050	*940*	148	*154*	13 726	15 749	:	4 238
Malte	210	173	4	6	39	40	:	7 291	:	:
Pays-Bas	2 858	3 099	3 651	4 055	174	192	28 563	29 518	8 841	9 072
Autriche	15 293	14 051	5 431	6 406	587	573	72 554	77 391	3 479	4 320
Pologne	1 391	2 301	6 222	4 393	118	178	13 215	21 821	:	10 465
Portugal	1 781	2 028	270	296	229	264	33 563	37 566	2 863	2 434
Roumanie	2 681	4 125	585	585	199	226	16 372	18 098	:	3 152
Slovénie	381	358	466	349	28	31	4 594	5 147	:	1 036
Slovaquie	764	922	1 238	1 121	49	58	6 054	7 053	:	4 184
Finlande	989	923	496	458	118	118	13 557	15 015	2 297	2 491
Suède	1 979	1 888	1 692	2 120	195	201	21 664	24 210	:	:
Royaume-Uni	44 744	*39 330*	31 413	*33 877*	1 130	*1 202*	184 201	*165 033*	21 703	30 201
Croatie (3)	694	762	478	881	188	163	19 130	20 693	:	:
ARY de Macédoine	142	:	176	:	16	:	463	:	:	:
Islande	248	308	402	287	13	17	1 181	1 728	:	:
Liechtenstein	47	46	:	111	1	1	123	118	:	:
Norvège	1 160	1 119	1 197	1 163	144	151	16 416	17 755	2 568	2 779
Suisse	5 701	:	94 045	:	260	:	33 586	:	:	:

(1) Nuitées passées par des résidents et non-résidents.
(2) Italie et Hongrie, 2005.
(3) Rupture des séries, 2006.

Source: Eurostat (tin00039, tin00040, tin00041, tin00043 et tin00045)

Les hôtels et établissements similaires comprennent les hôtels, les appartements dans des hôtels, les motels, les hôtels à proximité des axes routiers, les hôtels sur des plages, les clubs résidentiels, les maisons de rapport et les pensions de famille, les résidences de tourisme et les hébergements similaires.

Les autres établissements d'hébergement collectif comprennent les logements de vacances, les campings, les auberges de jeunesse, les dortoirs pour touristes, l'hébergement de groupes, les dortoirs scolaires et les hébergements similaires.

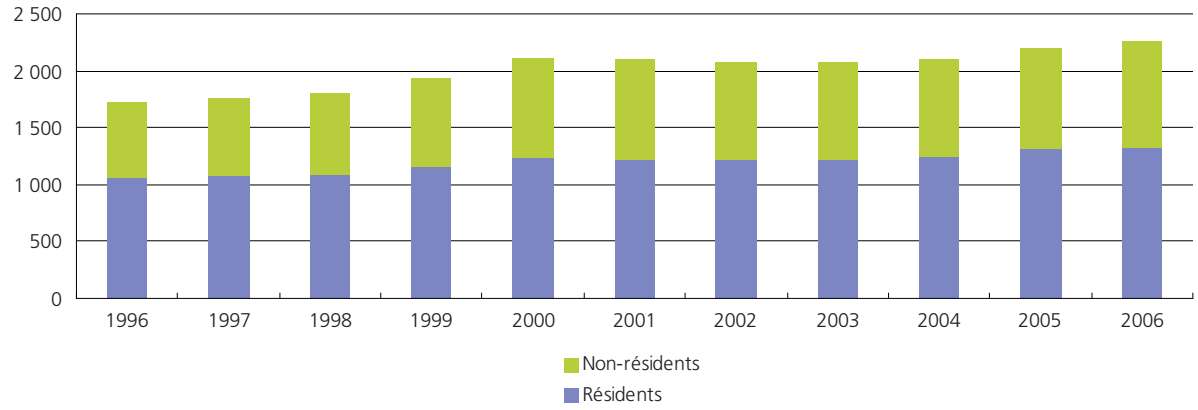
Le nombre de lits d'un établissement correspond au nombre de personnes hébergeables par l'établissement, sans tenir compte des lits supplémentaires qui peuvent être ajoutés à la demande du client.

Une nuit passée par un résident ou par un non-résident (nuitée) correspond à chaque nuit passée par un hôte (qu'il dorme ou qu'il séjourne) ou chaque nuit où il est enregistré (sa présence physique n'est pas nécessaire) dans un hôtel ou un établissement similaire.

Nombre de touristes séjournant au moins une nuit en hébergement collectif ou privé dans la région/le pays visité.

Figure 6.30: Nombre de nuitées passées dans des hôtels et établissements similaires et dans d'autres établissements d'hébergement collectif, dans l'EU-27 (1)

(en millions)

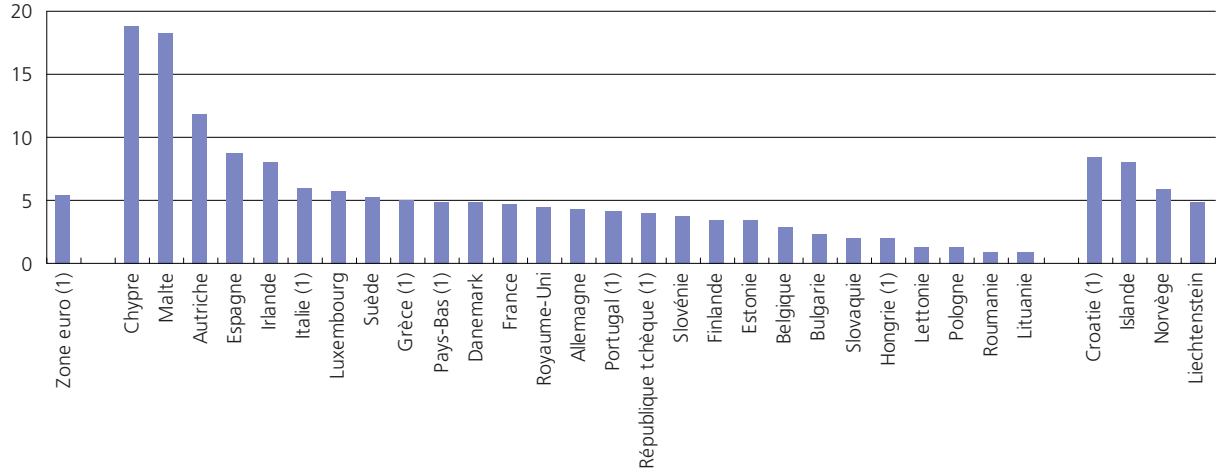


(1) À l'exclusion de l'Estonie, la Hongrie, Malte et la Roumanie.

Source: Eurostat (tour_occ_nirnat et tour_occ_ninrnat)

Figure 6.31: Intensité touristique, 2006

(nuitées passées par des résidents et non-résidents dans des hôtels et établissements similaires et dans d'autres établissements d'hébergement collectif par habitant)

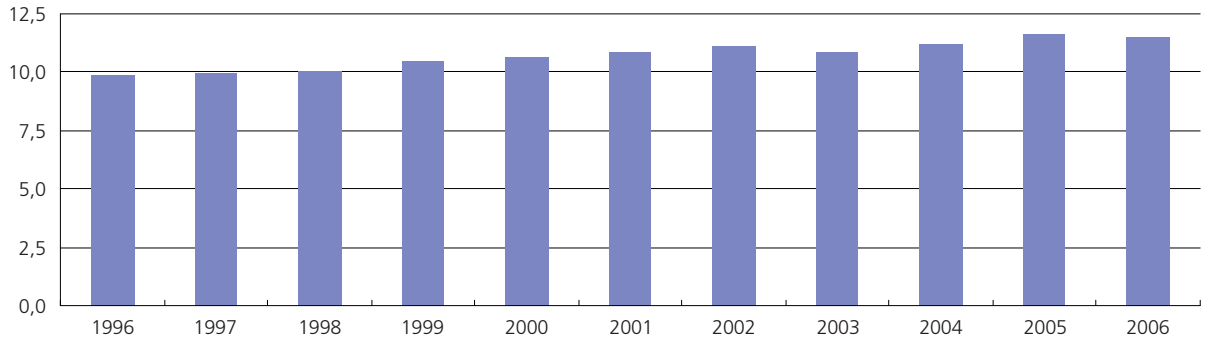


(1) 2005.

Source: Eurostat (tour_occ_nirnat, tour_occ_ninrnat et tps00001), Bureau of the Census

Figure 6.32: Places-lits dans les hôtels et établissements similaires, dans l'EU-27

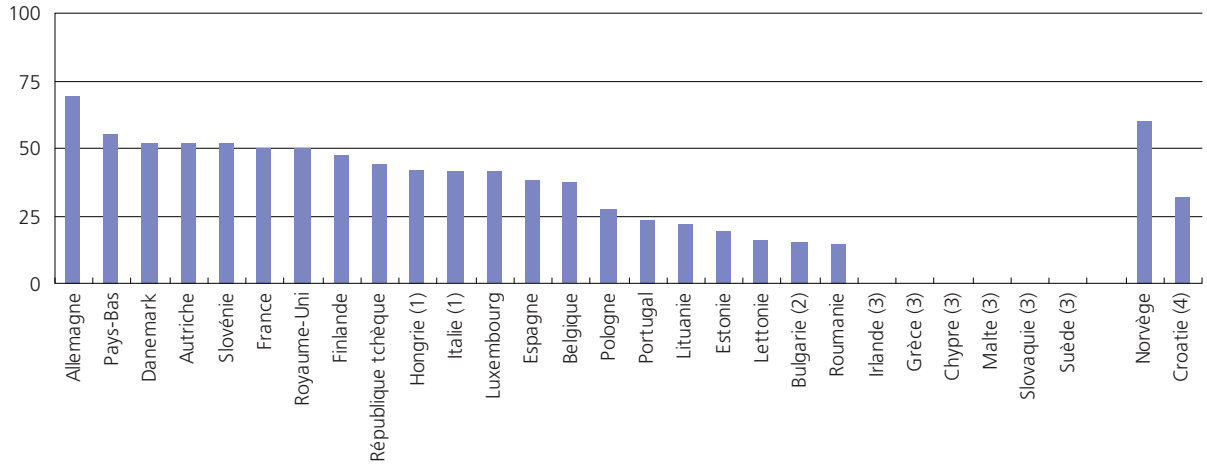
(en millions)



Source: Eurostat (tin00041)

Figure 6.33: Proportion de la population partant en vacances à l'étranger pendant quatre nuits minimum, 2006

(en %)

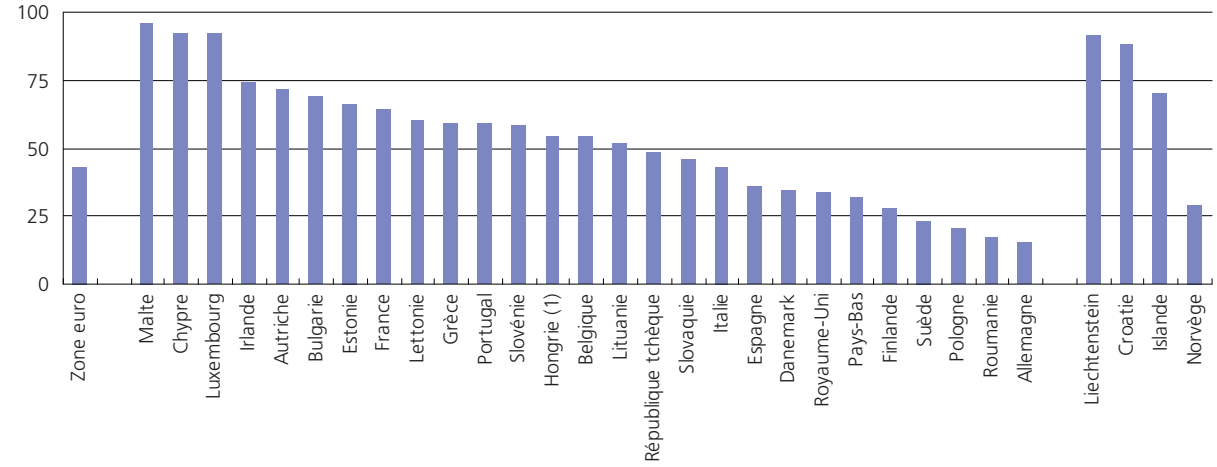


(1) 2005.
(2) Estimation.
(3) Non disponible.
(4) 2004.

Source: Eurostat (tour_dem_tt1000 et tps00001), Bureau of the Census

Figure 6.34: Nuitées passées par des non-résidents dans les hôtels et établissements similaires et dans d'autres établissements d'hébergement collectif, 2006

(en % des nuitées passées par des résidents et non-résidents)

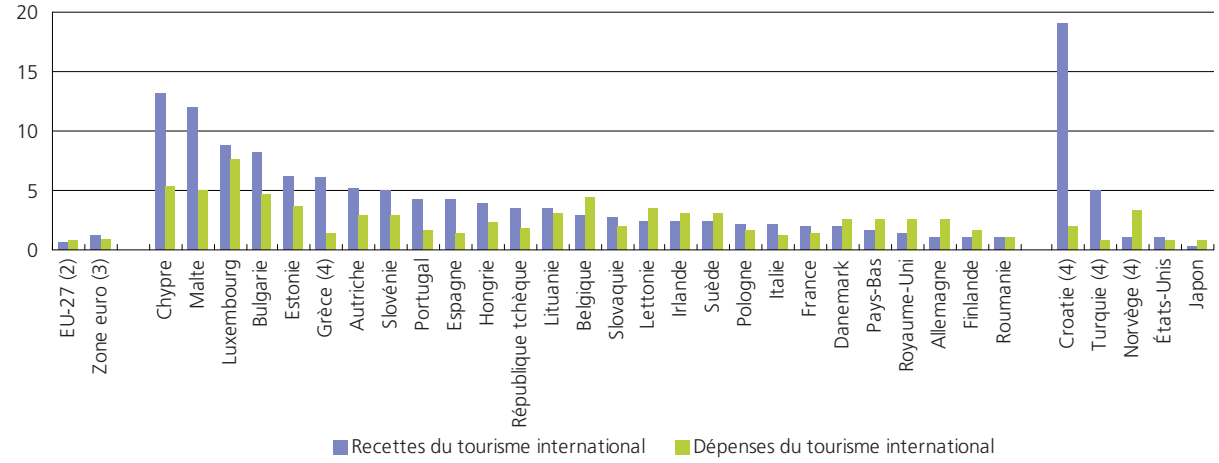


(1) 2005.

Source: Eurostat (tin00043 et tin00044)

Figure 6.35: Recettes et dépenses du tourisme, 2006 (1)

(en % du PIB)



(1) Valeurs provisoires, sauf pour la Croatie, la Turquie et la Norvège.
(2) Hors EU-27.
(3) Hors zone euro.
(4) 2005 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (bop_its_det et tec00001), Economic et Social Research Institute, Bureau of Economic Analysis

Tableau 6.12: Recettes et dépenses du tourisme

	Recettes (en millions d'euros)			Recettes du tourisme international par rapport au PIB,	Dépenses (en millions d'euros)			Dépenses du tourisme international par rapport au PIB,
	1996	2001	2006	2006 (en %)	1996	2001	2006	2006 (en %)
EU-27 (1)	:	:	*75 277*	*0,7*	:	:	*87 933*	*0,8*
Zone euro (2)	:	:	*96 226*	*1,1*	:	:	*80 908*	*1,0*
Belgique	:	:	*9 187*	*2,9*	:	:	*13 710*	*4,4*
Bulgarie	689	1 088	*2 063*	*8,2*	368	512	*1 171*	*4,7*
République tchèque	3 210	3 468	*3 993*	*3,5*	2 327	1 550	*2 119*	*1,9*
Danemark	2 698	4 482	*4 195*	*1,9*	3 328	5 435	*5 541*	*2,5*
Allemagne	13 955	20 164	*26 091*	*1,1*	41 723	57 985	*59 596*	*2,6*
Estonie	382	569	*820*	*6,3*	79	214	*469*	*3,6*
Irlande	1 945	3 144	*4 175*	*2,4*	1 730	3 494	*5 434*	*3,1*
Grèce (3)	3 858	10 246	*11 037*	*6,1*	953	4 663	*2 446*	*1,4*
Espagne	21 711	34 222	*40 710*	*4,2*	3 880	7 296	*13 265*	*1,4*
France	22 343	33 679	*34 172*	*1,9*	13 983	20 055	*25 626*	*1,4*
Italie	23 609	28 959	*30 281*	*2,1*	12 428	16 539	*18 229*	*1,2*
Chypre	1 323	2 240	*1 913*	*13,2*	288	478	*780*	*5,4*
Lettonie	169	134	*400*	*2,5*	294	250	*576*	*3,6*
Lituanie	249	428	*824*	*3,5*	209	244	*721*	*3,0*
Luxembourg	:	:	*2 883*	*8,7*	:	:	*2 491*	*7,5*
Hongrie	2 547	4 204	*3 601*	*4,0*	756	1 624	*2 091*	*2,3*
Malte	500	628	*608*	*11,9*	172	202	*253*	*5,0*
Pays-Bas	5 178	7 505	*9 172*	*1,7*	9 109	13 417	*13 592*	*2,6*
Autriche	10 074	11 455	*13 267*	*5,1*	8 687	10 032	*7 407*	*2,9*
Pologne	2 487	5 190	*5 744*	*2,1*	459	3 904	*4 542*	*1,7*
Portugal	3 687	6 125	*6 648*	*4,3*	1 763	2 363	*2 625*	*1,7*
Roumanie	417	404	*1 033*	*1,1*	525	501	*1 034*	*1,1*
Slovénie	977	1 102	*1 503*	*5,1*	475	600	*851*	*2,9*
Slovaquie	530	1 051	*1 209*	*2,8*	380	658	*842*	*1,9*
Finlande	1 463	1 609	*1 879*	*1,1*	1 824	2 070	*2 724*	*1,6*
Suède	2 872	4 771	*7 251*	*2,4*	5 077	7 736	*9 181*	*3,0*
Royaume-Uni	16 824	21 082	*26 691*	*1,4*	20 450	42 414	*49 876*	*2,6*
Croatie (3)	:	:	5 961	19,1	:	:	604	1,9
Turquie (3)	4 450	9 033	14 590	5,0	996	1 941	2 308	0,8
Norvège (3)	1 775	2 157	2 680	1,1	3 532	4 787	8 187	3,4
Japon	3 221	3 699	*8 470*	*0,2*	29 205	29 617	*26 876*	*0,8*
États-Unis	64 411	99 128	*106 667*	*1,0*	39 022	70 142	*78 252*	*0,7*

(1) Hors EU-27.
(2) Hors zone euro.
(3) 2005 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (bop_its_det et tec00001), Economic et Social Research Institute, Bureau of Economic Analysis





7.1 LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET L'UTILISATION DES TERRES 318
7.2 LA PRODUCTION, LES INDICES DE PRIX ET LES REVENUS AGRICOLES 324
7.3 LES PRODUITS AGRICOLES 329
7.4 L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT 336
7.5 LA SYLVICULTURE 339
7.6 LA PÊCHE 344

L'agriculture a été l'un des premiers secteurs de l'économie (après le charbon et l'acier) à retenir l'attention des responsables politiques européens. L'article 39 du traité de Rome instituant la CEE (1957) fixe les objectifs de la première politique agricole commune (PAC). Ceux-ci visent à accroître la productivité agricole afin d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, tout en stabilisant les marchés et en garantissant la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour les consommateurs. Le principal objectif d'accroissement de la production ayant été atteint, des excédents alimentaires se sont accumulés, faussant le fonctionnement du marché et suscitant des préoccupations environnementales. Ces facteurs sont à l'origine des changements intervenus dans la PAC, un processus entamé au début des années 1990 et qui l'a fait passer d'une approche de soutien à la production à une agriculture durable, axée sur le marché et plus respectueuse de l'environnement. Les réformes ont essentiellement porté sur la hausse de la compétitivité de l'agriculture, en diminuant les prix de soutien et en compensant cette réduction par l'introduction de paiements directs. Une étape décisive a été franchie lors des réformes de la PAC de 2003/2004 avec le découplage des aides directes de la production et la tentative de recentrage de la PAC sur les préoccupations des consommateurs. Le champ d'action de cette dernière réforme de la PAC a été élargi avec l'adoption d'une politique complète de développement rural. Ensemble, ces politiques visent à encourager l'esprit d'entreprise afin de permettre aux exploitants agricoles de mieux répondre aux signaux du marché, d'adopter de nouvelles techniques et de promouvoir des activités diversifiées, telles que l'artisanat rural, les services de transformation de produits alimentaires dans les exploitations, le tourisme ou le boisement ainsi que la promotion de pratiques agricoles durables et d'autres mesures de développement rural.

Après les élargissements de l'Union européenne en 2004 et 2007, les forêts et autres zones boisées représentent 177 millions d'hectares, soit environ 42 % de la superficie totale de l'Union européenne. Contrairement à d'autres régions du monde, la superficie forestière de l'UE augmente lentement mais régulièrement au rythme annuel d'environ 0,4 %, malgré des disparités importantes entre les régions. Les forêts évoluent dans des conditions climatiques, géographiques, écologiques et socio-économiques extrêmement diverses. Sur le plan écologique, les forêts européennes appartiennent à différentes zones de végétation, allant des plaines côtières à la zone alpine, tandis que les conditions de gestion socio-économiques varient de petites exploitations familiales à de grands domaines appartenant à des entreprises intégrées verticalement.

Les poissons sont une ressource naturelle biologique, mobile (parfois sur de longues distances) et renouvelable. Personne ne peut posséder les poissons jusqu'à ce qu'ils aient été capturés et chaque groupe de pêcheurs a un impact sur les autres. En conséquence, les stocks de poissons continuent à être considérés comme une ressource commune, qui doit être gérée collectivement. Il est donc nécessaire de mettre en place des politiques qui régulent les quantités pêchées ainsi que les types de techniques et de matériels de pêche utilisés pour la capture, si nous voulons pouvoir transmettre ce patrimoine aux générations futures.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE: Agriculture, sylviculture et pêche

- Agriculture
- Sylviculture
- Pêche
- Denrées alimentaires: statistiques de la ferme à la table

7.1 LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET L'UTILISATION DES TERRES

INTRODUCTION

La structure de l'agriculture dans les États membres varie considérablement, notamment en raison des différences géologiques, topographiques, de climat et de ressources naturelles, mais aussi de la diversité des activités régionales, des infrastructures et des habitudes sociales. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles permet d'évaluer la situation agricole de l'UE, tout en suivant les tendances et les évolutions de la structure des exploitations et en modélisant l'impact des changements externes ou des propositions politiques.

La politique de développement rural vise à garantir la survie des paysages tels que nous les connaissons. En raison de sa modernisation et d'une économie européenne davantage tournée vers les services, l'agriculture a perdu de son importance en tant que source d'emplois. Autrement dit, la survie des économies rurales ne peut plus être considérée comme acquise. Par conséquent, l'accent est davantage mis sur le rôle que les exploitants peuvent jouer dans le développement rural, notamment la sylviculture, la biodiversité, la diversification de l'économie rurale afin de créer d'autres types d'emplois et la protection environnementale dans les zones rurales. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles continue à faire l'objet d'adaptations afin d'obtenir les données nécessaires à l'analyse et au suivi de ces types de développement.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

L'enquête de base sur la structure des exploitations agricoles est effectuée par les États membres tous les 10 ans (l'enquête globale s'inscrivant dans le cadre du recensement agricole) et des enquêtes intermédiaires par échantillonnage sont effectuées trois fois entre les enquêtes de base. Les États membres recueillent des informations auprès des exploitations agricoles individuelles et, conformément à des règles strictes de confidentialité, les données sont transmises à Eurostat. Les informations recueillies concernent l'utilisation des terres, le cheptel, la gestion et la main-d'œuvre agricole (notamment l'âge, le sexe et la relation au propriétaire de l'exploitation). Les données de l'enquête peuvent ensuite être cumulées sur différents niveaux géographiques (États membres, régions et, pour les enquêtes de base, également par districts) et classées par importance, statut de la zone, statut juridique de l'exploitation, zone d'objectif et type d'exploitation (y compris par statut spécialisé/non spécialisé en utilisant des critères économiques).

L'unité de base sous-jacente à l'enquête sur la structure des exploitations est l'exploitation agricole. Une exploitation se définit comme une unité technico-économique soumise à une gestion unique et engagée dans la production agricole. L'enquête sur la structure des exploitations concerne toutes les exploitations agricoles disposant d'une superficie agricole utilisée (SAU) d'au moins un hectare et celles dont la SAU est inférieure à 1 ha, si leur production marchande dépasse certains seuils physiques.

La superficie agricole utilisée comprend l'ensemble de la superficie des terres arables, des prairies permanentes et des pâturages, des terres consacrées à des cultures permanentes et des jardins familiaux. La SAU ne tient pas compte des terres agricoles inutilisées, des zones boisées et des terres occupées par des bâtiments, des cours de ferme, des chemins, des étangs, etc.

La main-d'œuvre agricole comprend toutes les personnes ayant achevé leur scolarité obligatoire (c'est-à-dire qu'ils ont atteint l'âge de fin de scolarité) et qui ont effectué des travaux agricoles dans l'exploitation concernée par l'enquête pendant les 12 mois précédant la date de l'enquête. Les chiffres intègrent les propriétaires de l'exploitation, même lorsqu'ils n'y travaillent pas; par ailleurs, leurs conjoints ne sont pris en compte que s'ils travaillent effectivement dans l'exploitation. Les personnes ayant atteint l'âge de la retraite qui continuent de travailler sur l'exploitation sont également prises en compte.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

D'après cette enquête, l'équivalent de 12,7 millions de personnes travaillait à temps plein dans les 14,5 millions d'exploitations agricoles de l'EU-27, en 2005. Parmi les États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 et en 2007, une période de restitution des terres a eu lieu dans la phase précédent l'adhésion. Ce processus a conduit au morcellement de grandes fermes d'État et à leur restitution à des particuliers, conduisant à une augmentation conséquente du nombre d'exploitations et de travailleurs. En 2005, plus d'un quart des exploitations agricoles (29,4 %) de l'EU-27 et un cinquième (20,4 %) de la main-d'œuvre agricole étaient situés en Roumanie.

Environ deux tiers (64,9 %) de la main-d'œuvre agricole occupée régulièrement dans l'EU-27 est masculine, bien que dans les États membres baltes ce chiffre soit plus près de la moitié. Plus des trois quarts (80,7 %) de la main-d'œuvre sont des exploitants ou ont un lien de parenté avec des exploitants (travailleurs familiaux), bien que dans certains États membres ayant adhéré à l'UE en 2004 et en 2007, cette proportion soit beaucoup plus réduite en raison de la structure de propriété des exploitations; en République tchèque, les emplois familiaux ne représentaient qu'un quart (24,8 %) de la main-d'œuvre agricole. Les exploitants agricoles de moins de 35 ans dans l'EU-27 sont relativement peu nombreux (6,7 %) alors que la proportion des plus de 65 ans est relativement importante (33,2 %).

La superficie agricole utilisée dans l'UE a diminué entre 1995 et 2005 pour atteindre 45 % de la superficie totale des terres (contre 49,5 % en 1995), reflétant en partie les politiques de jachère obligatoire (la superficie des terres arables est passée de 30,6 % à 27,4 % au cours de cette même période). En revanche, la part de la superficie totale des terres boisées est passée de 33,2 % à 36,3 % entre 1995 et 2005.

SOURCES

Pocketbooks

Agriculture – Main statistics 2005-2006

Méthodologies et documents de travail

Structures des exploitations – Méthodologies des enquêtes communautaires
L'organisation des enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles en 2007
Liste des caractéristiques que les États membres sont tenus de recenser
Typologie communautaire des exploitations agricoles

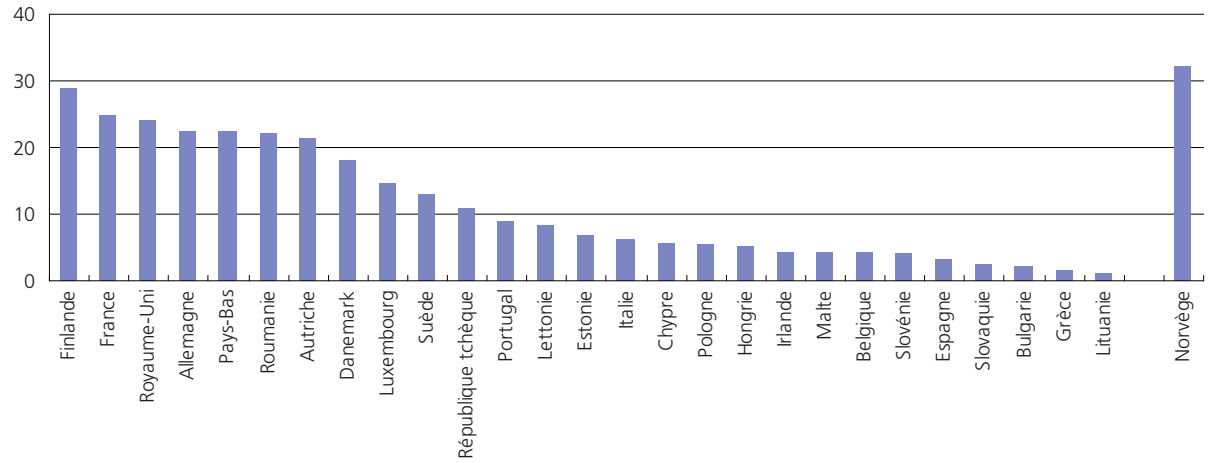
Données Internet

Agriculture

Structure des exploitations agricoles
Description générale des exploitations agricoles
Utilisation des sols
Cheptel
Sujets d'intérêt particulier

Figure 7.1: Exploitations agricoles exerçant une autre activité lucrative, 2005

(en %)



Source: Eurostat (tag00096)

Autre activité lucrative: est une activité autre que celle liée au travail agricole, y compris les activités effectuées par l'exploitation elle-même (aires de camping, hébergements pour touristes, etc) ou qui utilise ses ressources (matériel etc.) ou ses produits (tels que la transformation des produits de la ferme, la production d'énergie renouvelable), et qui a des retombées économiques pour l'exploitation. Elle est exercée par l'exploitant, un ou des membre(s) de sa famille ou un ou plusieurs partenaires dans le cas de groupement d'exploitations.

Tableau 7.1: Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations agricoles (en milliers)			Exploitations avec vaches laitières (en milliers)			Exploitations avec superficie irrigable (en % de la SAU)
	2000	2003 (1)	2005	2000	2003 (1)	2005	2005
EU-27	:	15 021,0	14 478,6	:	3 199,4	2 821,2	16,5
Zone euro	:	5 918,6	5 509,4	:	565,3	498,0	39,8
Belgique	61,7	54,9	51,5	18,2	16,6	15,2	4,2
Bulgarie	:	665,6	534,6	:	195,0	152,6	14,5
République tchèque	:	45,8	42,3	:	8,5	6,8	4,7
Danemark	57,8	48,6	48,3	11,2	8,0	6,5	18,0
Allemagne	472,0	412,3	389,9	152,7	121,8	110,4	:
Estonie	:	36,9	27,8	:	12,4	9,2	:
Irlande	141,5	135,3	132,7	31,8	28,1	23,8	0,0
Grèce (2)	817,1	824,5	833,6	12,1	11,6	9,8	65,2
Espagne	1 287,4	1 140,7	1 079,4	77,8	51,0	42,4	46,4
France	:	614,0	567,1	:	113,9	103,9	18,0
Italie	2 153,7	1 963,8	1 728,5	81,6	67,5	61,0	37,6
Chypre	:	45,2	45,2	:	0,3	0,2	77,3
Lettonie	140,8	126,6	128,7	73,9	63,7	50,9	0,3
Lituanie	:	272,1	253,0	:	193,4	170,8	0,1
Luxembourg	2,8	2,5	2,5	1,2	1,0	1,0	:
Hongrie	966,9	773,4	714,8	35,2	22,0	16,3	2,5
Malte	:	11,0	11,1	:	0,2	0,2	2,8
Pays-Bas	101,6	85,5	81,8	35,1	25,0	23,5	23,6
Autriche	199,5	173,8	170,6	77,5	65,1	54,6	4,4
Pologne	:	2 172,2	2 476,5	:	873,8	727,1	1,0
Portugal	416,0	359,3	323,9	33,0	27,1	15,9	62,2
Roumanie	:	4 484,9	4 256,2	:	1 204,9	1 134,4	3,5
Slovénie	86,5	77,2	77,2	28,6	17,2	19,7	2,3
Slovaquie	71,0	71,7	68,5	17,9	14,2	13,5	10,5
Finlande	81,2	75,0	70,6	23,9	19,4	16,9	8,1
Suède (3)	81,4	67,9	75,8	14,0	9,7	8,6	6,0
Royaume-Uni (2)	233,3	280,6	286,8	31,9	28,2	26,3	1,4
Norvège	70,7	58,2	53,0	22,7	17,5	15,9	16,8

(1) Pologne et Roumanie, 2002.
(2) Des changements méthodologiques sont intervenus entre 2000 et 2003.
(3) Le nombre total d'exploitations a été revu à la hausse en raison des informations supplémentaires sur le nombre de demandes de subventions ayant été rendues accessibles en 2005.

Source: Eurostat (tag00001, tag00015 et ef_ov_lusum)

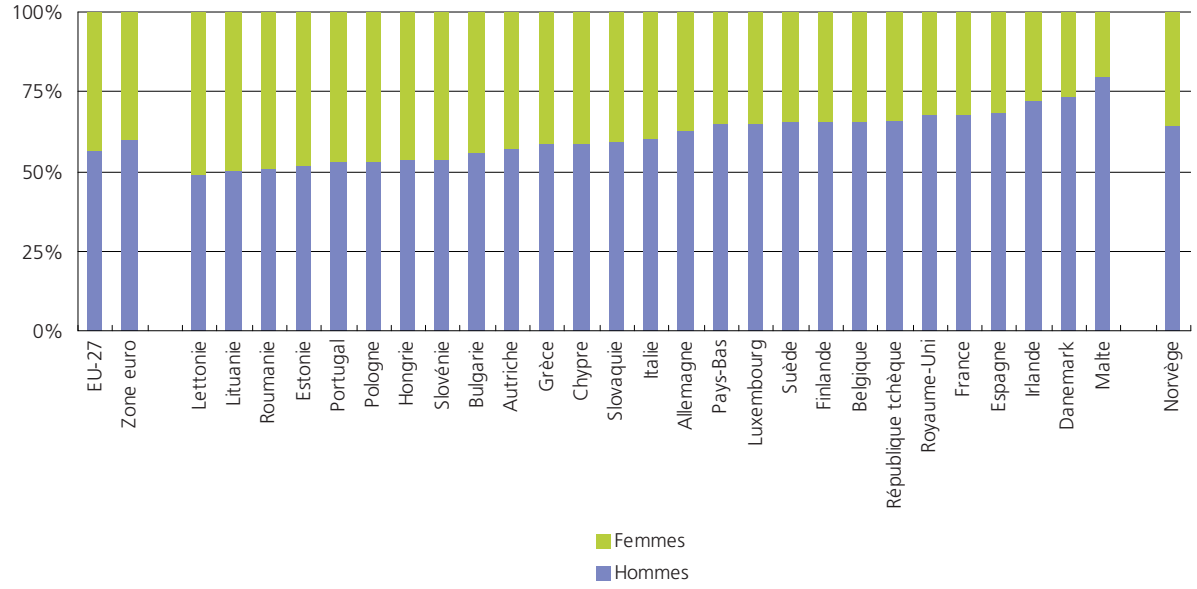
Exploitation agricole: unité technico-économique, soumise à une gestion unique et produisant des produits agricoles. L'exploitation peut également fournir d'autres produits et services (non agricoles).

Vaches laitières: vaches élevées exclusivement ou principalement pour la production de lait destiné à la consommation humaine et/ou de produits laitiers, y compris les vaches destinées à l'abattage (engraissées ou non entre leur dernière lactation et l'abattage).

Superficie irrigable: superficie maximale qui, au cours de l'année de référence, pourrait être irriguée avec les installations et la quantité d'eau normalement disponibles dans l'exploitation.

Figure 7.2: Main-d'œuvre agricole régulière par sexe, 2005

(en %)

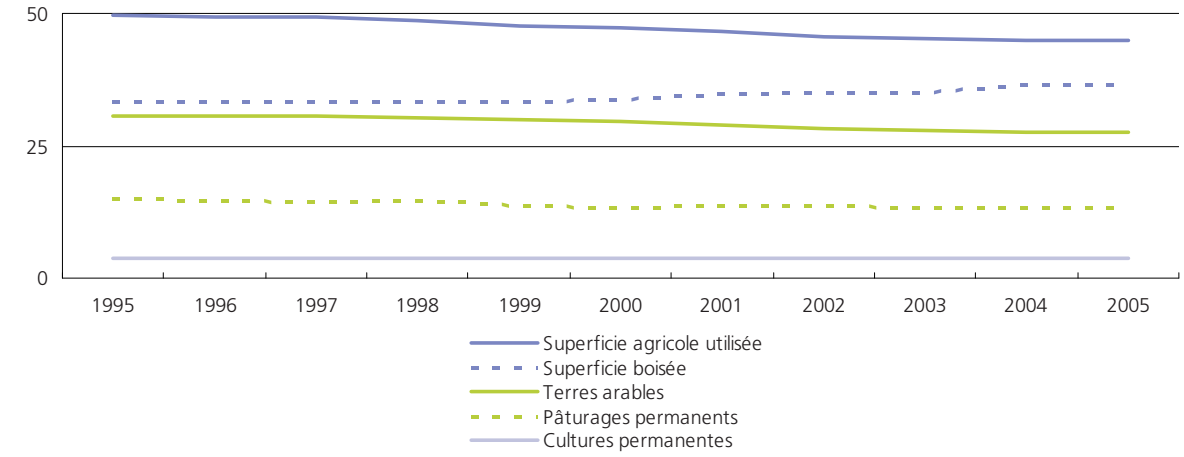


Source: Eurostat (tag00026)

La main-d'œuvre inclut tout le monde (au-dessus de l'âge de la scolarité obligatoire) ayant travaillé sur l'exploitation et pour le compte de cette dernière au cours des 12 derniers mois. On considère comme main-d'œuvre régulière tous les membres de la famille de l'exploitant travaillant sur l'exploitation (exploitant inclus) et la main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement.

Figure 7.3: Superficie agricole par utilisation des sols dans l'UE (1)

(en % de la superficie des terres)



(1) Total de l'UE basé sur les données pour la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Suède.

Source: Eurostat (agr_is)

Tableau 7.2: Main-d'œuvre agricole, 2005

	Main-d'œuvre agricole totale (en milliers d'UTA) (1)	Temps de travail: main-d'œuvre agricole régulière (en %)	Temps de travail: main-d'œuvre agricole à temps plein (en %)	Temps de travail: main-d'œuvre agricole féminine régulière (en %)	Temps de travail: main-d'œuvre agricole familiale (en %)	Exploitants agricoles en tant que personne physique (en milliers)	Exploitants agricoles < 35 ans (en milliers)	Exploitants agricoles ? 65 ans (en milliers)
EU-27	12 714	92	33	35	81	14 222	956	4 722
Zone euro	5 609	89	44	28	73	5 311	298	1 759
Belgique	70	96	71	29	80	48	3	10
Bulgarie	625	96	41	39	87	531	22	222
République tchèque	152	94	67	30	25	39	4	7
Danemark	58	96	69	22	62	48	3	9
Allemagne	643	92	51	29	70	385	35	28
Estonie	37	97	43	46	64	27	2	8
Irlande	152	98	60	22	93	132	11	32
Grèce	601	85	21	30	82	833	57	307
Espagne	993	81	41	20	65	1 028	54	359
France	855	89	66	25	49	474	42	75
Italie	1 374	90	37	29	82	1 699	56	735
Chypre	29	89	30	31	73	45	1	12
Lettonie	137	98	35	50	86	129	10	37
Lituanie	222	97	8	48	87	252	13	81
Luxembourg	4	97	62	27	83	2	0	0
Hongrie	463	98	25	38	79	707	55	195
Malte	4	100	38	13	91	11	1	3
Pays-Bas	174	92	58	25	63	78	4	13
Autriche	166	97	51	41	89	167	18	19
Pologne	2 274	97	33	42	94	2 473	313	422
Portugal	398	93	33	41	83	317	7	150
Roumanie	2 596	93	3	43	91	4 238	218	1 849
Slovénie	95	95	26	40	91	77	3	26
Slovaquie	99	97	43	33	43	67	3	20
Finlande	83	94	56	32	84	70	6	4
Suède	71	96	43	25	75	71	4	15
Royaume-Uni	339	94	55	24	69	274	9	84
Norvège	59	95	35	25	83	53	5	4

(1) UTA: unité de travail annuel.

Source: Eurostat (tag00020, tag00026, tag00022, tag00021, tag00028, tag00029 et tag00030)

La main-d'œuvre inclut toutes les personnes (au-dessus de l'âge légal) ayant travaillé sur l'exploitation et pour le compte de cette dernière au cours des 12 derniers mois. Le temps de travail de chaque personne est enregistré en pourcentage d'un temps plein. Une UTA correspond au travail d'un employé à plein temps.

On considère comme main-d'œuvre régulière tous les membres de la famille de l'exploitant travaillant sur l'exploitation (exploitant inclus) et la main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement.

L'exploitant agricole est la personne physique ou morale qui tire profit de l'activité agricole. Ne sont comptabilisés que les exploitants individuels et non pas les exploitants d'exploitations en holding.

Tableau 7.3: Superficie par utilisation des sols, 2006

	Superficie des terres (en milliers d'hectare) (1)	Superficie agricole utilisée (en %) (2)	Cultures permanentes (en %) (3)	Pâturages permanents (en %) (4)	Terres arables (en %) (5)	Superficie boisée (en %) (6)	Terrains bâtis (en %) (7)
Belgique	3 028	45,7	0,7	17,1	27,8	20,4	19,0
Bulgarie	10 863	47,8	1,7	17,3	28,5	34,5	7,4
République tchèque	7 727	46,2	0,5	11,5	34,1	34,2	10,3
Danemark	4 240	64,1	0,2	5,4	58,5	11,5	16,9
Allemagne	34 895	48,8	0,6	14,4	33,8	:	12,8
Estonie	4 239	18,0	0,3	4,6	13,1	53,9	:
Irlande	6 889	62,5	0,0	45,2	17,2	:	:
Grèce	13 065	24,9	8,7	5,7	16,2	30,7	:
Espagne	49 959	50,8	10,0	15,3	25,3	38,0	3,8
France	54 255	54,5	2,1	18,3	33,8	28,7	8,0
Italie	29 412	50,0	8,4	15,0	26,3	34,6	:
Chypre	924	17,2	4,6	0,1	12,5	:	2,2
Lettonie	6 229	27,8	0,2	10,1	17,5	46,6	3,3
Lituanie	6 268	44,5	0,6	13,8	29,7	33,5	2,9
Luxembourg	256	50,3	0,6	26,4	23,4	35,1	8,5
Hongrie	8 961	65,0	2,3	11,3	50,3	19,8	:
Malte	32	32,4	3,4	:	25,8	:	:
Pays-Bas	3 379	56,9	1,1	24,1	31,4	10,3	13,9
Autriche	8 245	39,3	0,8	21,7	16,7	40,1	4,6
Pologne	30 427	52,4	1,1	10,6	40,6	30,2	6,6
Portugal	9 147	41,2	8,4	15,2	17,3	36,3	18,3
Roumanie	22 998	62,0	1,8	20,4	39,1	29,3	4,3
Slovénie	2 014	24,3	1,4	14,2	8,8	63,7	4,1
Slovaquie	4 810	40,3	0,5	11,1	27,9	41,7	7,5
Finlande	30 460	7,5	0,0	0,1	7,4	:	2,2
Suède	40 851	7,8	0,0	1,4	6,5	57,5	2,7
Royaume-Uni	24 082	69,6	0,1	46,7	22,8	:	:
Croatie	5 659	20,9	1,3	4,6	14,9	35,3	5,6
Turquie	76 963	:	3,6	19,0	:	:	:

(1) Allemagne et Portugal, 2001; France, Lettonie, Roumanie et Croatie, 2005.
(2) Allemagne et Portugal, 2001; Royaume-Uni, 2003; France, Irlande, Italie, Lettonie, Suède, Roumanie et Croatie, 2005.
(3) Allemagne et Portugal, 2001; Royaume-Uni, 2003; République tchèque, 2004; France, Irlande, Italie, Lettonie, Autriche, Suède, Roumanie, Croatie et Turquie, 2005.
(4) Allemagne et Portugal, 2001; Royaume-Uni, 2003; France, Irlande, Italie, Lettonie, Roumanie et Croatie et Turquie, 2005.
(6) Allemagne et Portugal, 2001; Croatie, 2003; République tchèque, 2004; France, Irlande, Italie, Lettonie, Autriche et Roumanie, 2005.
(7) Espagne et Luxembourg, 1990; Finlande, 1995; Lettonie, 1999; Danemark, Allemagne, Chypre, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Suède et Croatie, 2000; Bulgarie, République tchèque, Lituanie, Roumanie, Slovénie et Slovaquie, 2002; Belgique et France, 2003.

Source: Eurostat (agr_is et tsdnr510), European Environment Agency

Les terrains bâtis et terrains connexes sont définis dans le questionnaire commun Eurostat/OCDE comme terrains résidentiels (3.1), terrains industriels (3.2), terrains utilisés pour les carrières, puits et mines (3.3.), terrains commerciaux (3.4), terrains utilisés pour les services publics (3.5), terrains à usage mixte (3.6), terrains utilisés pour les transports et communications (3.7), les infrastructures techniques (3.8), terrains à usage de loisirs et autres espaces ouverts (3.9). Les bâtiments d'exploitation agricole, les cours et les annexes dispersés sont exclus. Certains chiffres peuvent correspondre aux données disponibles au cours de l'année la plus proche (dans une limite de +/- 1 ou 2 années avant ou après). LU: le total exclut les catégories suivantes, 3.5, 3.6, 3.8 et 3.9.

7.2 LA PRODUCTION, LES INDICES DE PRIX ET LES REVENUS AGRICOLES

INTRODUCTION

Un des principaux objectifs de la politique agricole commune (PAC) reste d'offrir aux exploitants des conditions de vie raisonnables. Bien que ce concept ne soit pas explicitement défini, le revenu des activités agricoles constitue l'une des mesures suivies. Parmi les comptes économiques de l'agriculture (CEA), les comptes macro-économiques constituent l'une des sources de données fournissant de telles mesures du revenu (voir la définition ci-après). Cet ensemble de données permet d'analyser le processus de production de l'industrie agricole et le revenu primaire qui en découle. Les CEA fournissent des informations clés sur la viabilité économique de l'agriculture, sur sa contribution à la richesse d'un État membre, ainsi que sur la structure et la composition des intrants et de la production agricoles. Ils présentent, de plus, la rémunération des facteurs de production et les relations qui existent entre les prix et les quantités des intrants et de la production, et répondent à la nécessité de disposer d'informations comparables à l'échelle internationale.

Eurostat recueille également les prix agricoles annuels absolus (en principe nets de TVA) pour comparer les niveaux de prix entre les États membres et pour étudier les canaux de vente. Les indices des prix agricoles pour les produits et les moyens de production agricoles sont en revanche utilisés principalement pour analyser les variations de prix et leur effet sur le revenu agricole.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les CEA comprennent un compte de production, un compte d'exploitation, un compte du revenu d'entreprise et des éléments d'un compte de capital. Pour les postes «production» des activités agricoles, de chasse et les services connexes, les États membres transmettent à Eurostat les valeurs aux prix de base ainsi que leurs composantes (la valeur aux prix à la production, les subventions sur les produits et les impôts sur les produits). Pour les postes de consommation intermédiaire, les valeurs au prix d'acquisition sont transmises. Les données pour le compte de production et la formation brute de capital fixe sont transmises en prix courants et en prix de l'année précédente.

Trois indicateurs de revenu sont calculés à partir des CEA: l'indice de revenu réel des facteurs dans l'agriculture par unité de travail annuel (indicateur de revenu A), l'indice de revenu réel d'entreprise agricole par unité de travail non-salarié annuel (indicateur B) et le revenu net d'entreprise agricole (indicateur C). Les données annuelles des CEA et les indicateurs de revenu sont actuellement disponibles pour l'EU-27 de 1998 à 2006.

Les indices des prix agricoles de l'UE sont calculés au moyen d'une formule de Laspeyres pondérée en fonction de l'année de base (2000=100).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

La valeur ajoutée brute de l'industrie agricole de l'EU-27 aux prix à la production (calculés en déduisant la consommation intermédiaire de la production de l'industrie agricole aux prix à la production) était supérieure de 3,5 % en 2006 par rapport au niveau de 2005. Ce niveau est légèrement plus élevé que celui de 2000 (3,3 %) mais est inférieur de 2,1 % par rapport au pic relatif atteint en 2004. L'évolution de la valeur ajoutée brute aux prix à la production depuis 2004 a reflété, dans une large mesure, des variations similaires dans la valeur de la production végétale aux prix à la production.

Parallèlement à l'augmentation de la valeur ajoutée brute aux prix de la production en 2006, le revenu de l'activité agricole a connu une augmentation d'environ 3,9 % (indicateur A). Cette augmentation est la conséquence d'une diminution de la main-d'œuvre agricole (-2,7 %) et de la croissance du revenu réel des facteurs de production (1,1 %). Des différences importantes entre les États membres ont été observées dans l'évolution du revenu de l'activité agricole. Tous les États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004 (à l'exception de Chypre) et en 2007 ont enregistré en 2006 des revenus moyens d'activité agricole qui étaient plus élevés qu'en 2000. Ainsi, le revenu agricole dans les États membres baltes a doublé pendant cette période. À l'opposé, les baisses les plus significatives ont été enregistrées entre 2000 et 2006 en Grèce, en Irlande et en Italie.

SOURCES

Pocketbooks

Agriculture – Main statistics 2005-2006
Agricultural Statistics – Data 1995-2005

Méthodologies et documents de travail

Manuel de la statistique UE des prix agricoles (PDF)
Règlement n° 138/2004 relatif aux comptes économiques de l'agriculture dans la Communauté (PDF)

Donnees Internet

Agriculture

- Comptes économiques de l'agriculture et de la sylviculture
  - Comptes économiques de l'agriculture
    - Comptes économiques de l'agriculture – valeurs à prix courants
    - Comptes économiques de l'agriculture – valeurs aux prix de l'année précédente
    - Comptes économiques de l'agriculture – valeurs à prix constants (2000=100)
    - Comptes économiques de l'agriculture – indices: volume, prix, valeurs
    - Comptes économiques de l'agriculture – revenu du secteur agricole (indicateurs A, B, C)
- Prix et indices des prix agricoles
  - Prix de vente des produits agricoles (prix absolus)
  - Indice des prix des produits agricoles

Tableau 7.4: Production agricole et valeur ajoutée

(en millions d'euros)

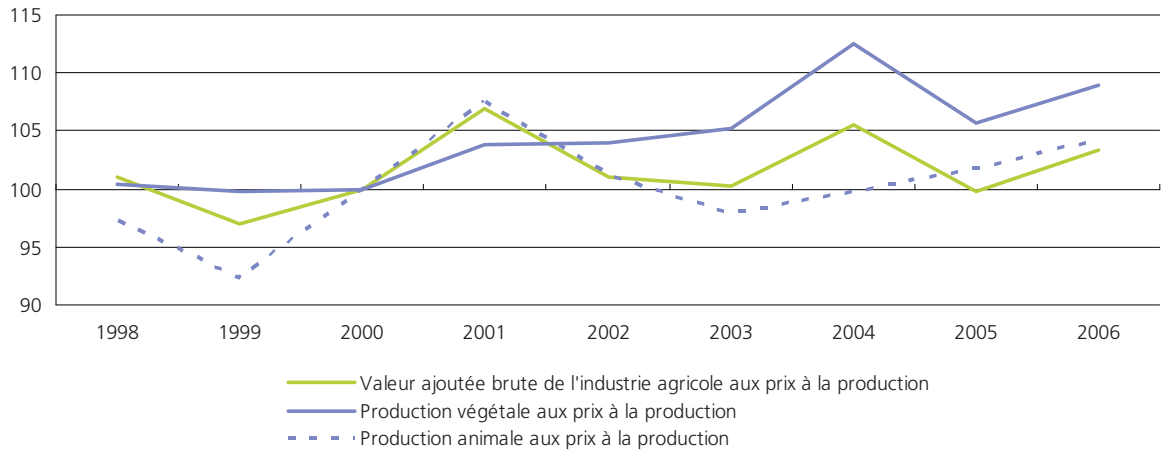
	Valeur ajoutée brute de l'industrie agricole aux prix à la production			Production végétale aux prix à la production			Production animale aux prix à la production		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
EU-27	:	139 889	*134 491*	:	155 242	*163 123*	:	135 765	*131 170*
Zone euro (1)	106 547	110 819	*104 910*	118 242	121 772	*126 610*	93 065	97 751	*93 062*
Belgique	2 431	2 289	*2 413*	2 903	3 035	*3 224*	4 009	3 869	*3 593*
Bulgarie	1 005	1 803	*1 548*	975	1 515	*1 758*	875	1 531	*1 109*
République tchèque	:	1 030	*786*	:	1 619	*1 718*	:	1 572	*1 574*
Danemark	3 091	2 981	*2 384*	2 829	2 623	*2 566*	4 918	5 311	*4 998*
Allemagne	13 104	16 104	*12 900*	19 754	18 949	*18 844*	19 907	20 739	*19 546*
Estonie	112	158	*186*	157	142	*169*	186	228	*275*
Irlande	2 323	1 988	*1 847*	1 248	1 312	*1 465*	3 863	3 778	*3 780*
Grèce	6 368	6 395	*6 050*	6 768	6 516	*6 403*	2 245	2 611	*2 741*
Espagne	19 225	20 977	*20 523*	17 449	19 323	*20 759*	11 316	13 902	*13 412*
France	23 812	23 840	*23 141*	29 903	30 344	*31 812*	22 471	22 953	*21 610*
Italie	24 749	25 330	*24 259*	24 032	24 960	*25 285*	13 414	14 326	*13 382*
Chypre	:	365	*340*	:	:	*288*	:	:	*293*
Lettonie	:	218	*197*	:	217	*348*	:	278	*317*
Lituanie	456	353	*321*	589	561	*555*	471	564	*720*
Luxembourg	103	95	*98*	77	72	*82*	150	149	*146*
Hongrie	:	1 983	*1 920*	:	2 587	*3 137*	:	2 561	*1 996*
Malte	:	71	*46*	:	52	*42*	:	80	*62*
Pays-Bas	9 061	8 589	*8 451*	8 697	9 779	*11 118*	9 302	8 684	*8 152*
Autriche	1 999	2 237	*2 309*	2 176	2 282	*2 395*	2 547	2 669	*2 634*
Pologne	:	5 791	*5 334*	:	7 058	*6 667*	:	7 137	*7 772*
Portugal	2 646	2 305	*2 442*	3 854	3 821	*3 835*	2 187	2 284	*2 328*
Roumanie	:	5 612	*6 818*	:	6 635	*8 876*	:	3 854	*4 024*
Slovénie	400	359	*343*	513	408	*478*	472	521	*468*
Slovaquie	546	395	*448*	694	658	*738*	803	695	*775*
Finlande	724	669	*478*	1 379	1 380	*1 389*	1 655	1 786	*1 740*
Suède	1 210	987	*1 034*	1 771	1 665	*1 569*	2 392	2 201	*2 056*
Royaume-Uni	8 601	7 610	*7 877*	7 939	7 731	*7 603*	11 635	11 479	*11 669*
Norvège	943	842	*833*	1 182	1 208	*1 230*	1 559	1 518	*1 646*
Suisse	3 324	2 823	*2 390*	3 448	3 028	*2 595*	3 433	3 359	*3 100*

(1) ZE-12.

Source: Eurostat (aact_eaa01, tag00100 et tag00101)

Figure 7.4: Production agricole et valeur ajoutée dans l'EU-27

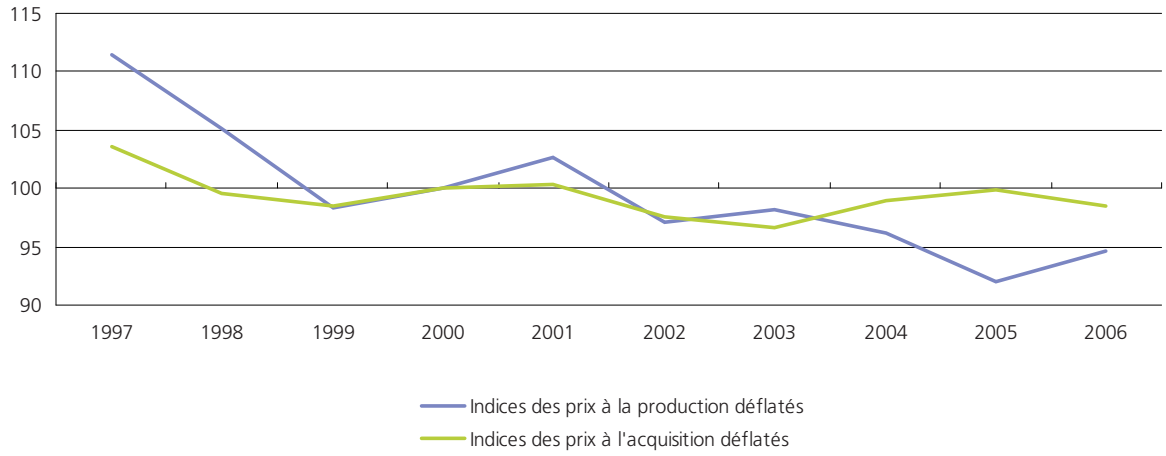
(2000=100)



Source: Eurostat (aact_eaa01, tag00100 et tag00101)

Figure 7.5: Prix à la production agricole et prix d'acquisition dans l'EU-27

(2000=100)



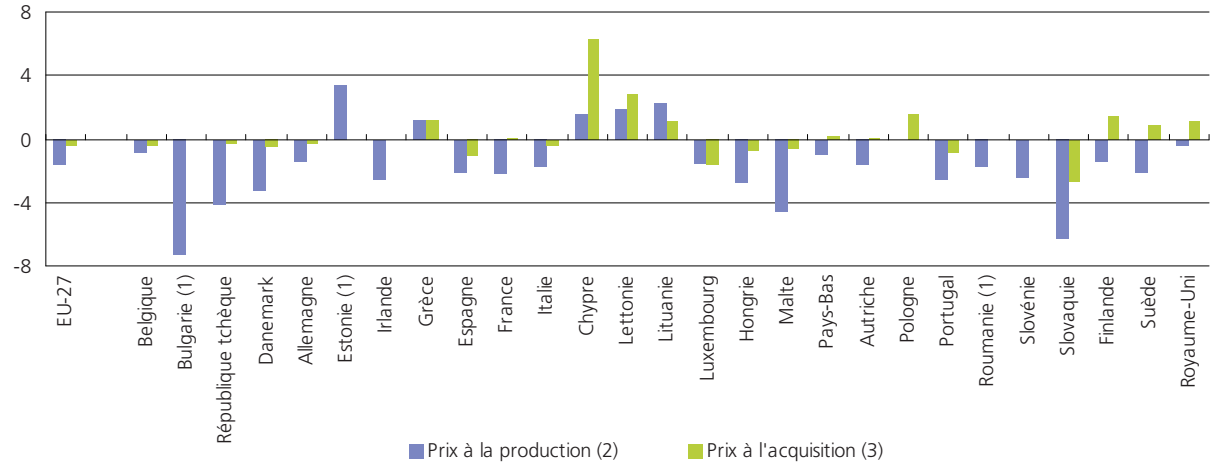
Source: Eurostat (tag00047 et tag00052)

Les indices donnent de l'information sur l'évolution des prix à la production pour l'ensemble de la production agricole. Les sous-indices ont été pondérés par la valeur des ventes en 2000. Les indices nominaux sont déflatés à l'aide des indices harmonisés des prix à la consommation.

Les indices donnent de l'information sur l'évolution des prix d'achat pour l'ensemble des moyens de production agricole. Les sous-indices ont été pondérés par la valeur des achats en 2000. Les indices nominaux sont déflatés à l'aide des indices harmonisés des prix à la consommation.

Figure 7.6: Prix à la production agricole et prix d'acquisition, 2001-2006

(taux de croissance annuels moyens des indices de prix déflatés, en %)

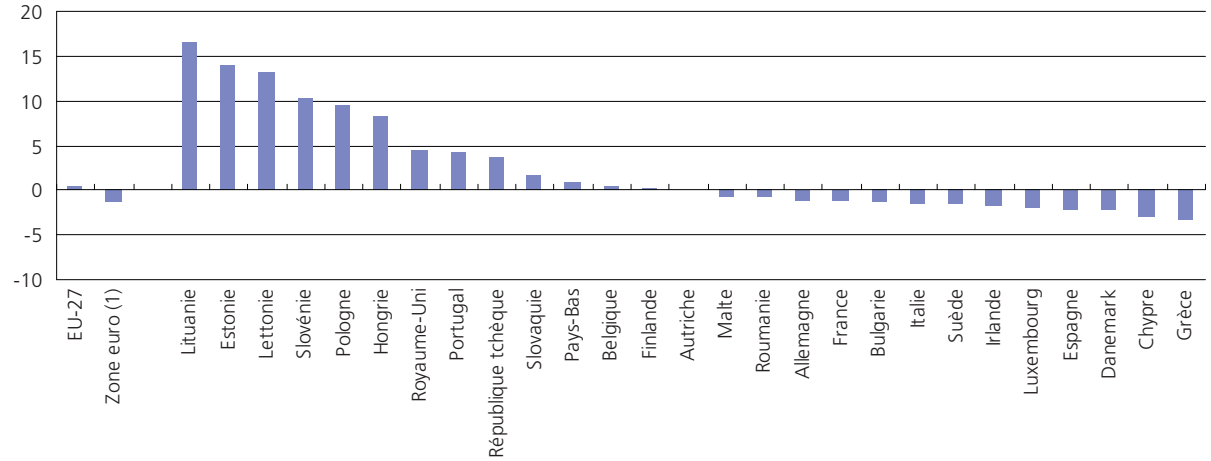


(1) Prix à l'acquisition, non disponible.
(2) Estonie et Chypre, 2000-2005.
(3) Chypre, Pologne et Slovaquie, 2000-2005.

Source: Eurostat (tag00047 et tag00053)

Figure 7.7: Revenu de l'activité agricole (indicateur A), 2001-2006

(taux de croissance annuels moyens, en %)



(1) ZE-12.

Source: Eurostat (tag00057)

Tableau 7.5: Revenu de l'activité agricole (indicateur A)

(2000=100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	:	:	:	:	100,0	109,9	106,8	108,0	116,2	107,9	112,1
Zone euro (1)	97,6	99,4	97,3	96,7	100,0	102,2	95,2	95,5	97,6	92,9	95,1
Belgique	95,6	99,7	95,2	88,8	100,0	91,7	81,0	89,5	91,1	86,2	94,1
Bulgarie	:	:	:	:	100,0	111,8	90,5	84,7	92,3	98,1	104,3
République tchèque	:	:	97,8	82,3	100,0	127,2	99,6	87,3	138,8	143,3	152,3
Danemark	113,0	108,3	81,3	80,2	100,0	115,3	81,6	79,6	91,0	95,8	103,2
Allemagne	84,6	87,4	78,5	77,7	100,0	127,0	108,9	83,0	125,2	113,8	119,7
Estonie	97,7	97,5	126,3	73,7	100,0	116,7	109,2	154,8	226,5	237,1	224,7
Irlande	94,7	93,2	90,8	86,3	100,0	98,6	93,5	92,9	90,4	104,2	90,3
Grèce	107,7	106,4	104,9	103,4	100,0	101,7	98,2	90,4	84,6	85,2	86,2
Espagne	104,4	105,2	100,9	94,6	100,0	108,0	104,8	118,3	110,6	96,6	97,4
France	99,0	101,3	105,6	101,3	100,0	100,9	97,7	95,9	93,5	87,4	94,8
Italie	103,3	102,0	99,7	105,1	100,0	98,0	96,6	96,7	90,2	94,0	90,9
Chypre	:	:	:	102,5	100,0	112,1	112,3	107,5	96,9	94,9	96,8
Lettonie	:	:	115,9	83,2	100,0	120,5	115,9	126,2	205,2	212,3	224,2
Lituanie	:	122,8	130,0	105,3	100,0	92,6	86,0	96,6	150,4	191,4	199,5
Luxembourg	104,7	102,1	116,1	104,7	100,0	101,7	104,2	95,7	92,9	91,8	92,5
Hongrie	:	:	136,8	104,5	100,0	107,9	91,4	93,4	148,6	153,9	160,5
Malte	:	:	115,0	110,3	100,0	113,7	113,9	109,3	110,7	112,1	109,2
Pays-Bas	111,1	119,3	106,9	99,1	100,0	93,4	79,6	85,5	80,1	84,4	97,2
Autriche	105,8	97,9	94,2	93,8	100,0	114,4	108,0	108,6	110,4	107,9	114,6
Pologne	:	:	113,8	98,5	100,0	115,0	103,9	96,0	180,9	163,4	180,7
Portugal	125,6	105,8	95,6	116,6	100,0	106,4	101,4	123,0	142,5	128,8	131,1
Roumanie	:	:	158,2	120,9	100,0	174,6	159,7	192,1	279,0	155,5	167,4
Slovénie	86,9	101,4	99,3	93,0	100,0	86,3	117,6	89,0	141,3	143,9	141,2
Slovaquie	105,9	111,1	98,5	104,1	100,0	113,6	106,7	100,3	129,7	120,9	123,0
Finlande	85,1	82,8	66,8	82,1	100,0	98,6	97,5	96,9	95,3	108,5	100,0
Suède	95,7	101,1	104,5	91,1	100,0	107,8	119,2	118,0	106,4	99,1	99,6
Royaume-Uni	160,0	123,0	105,4	103,2	100,0	107,0	118,1	137,6	128,1	125,9	133,9

(1) ZE-12.

Source: Eurostat (tag00057)

L'indicateur A correspond à la valeur ajoutée nette déflatée (c'est-à-dire réelle) au coût des facteurs de l'agriculture par unité de travail annuel total. L'indice des prix implicites du PIB est utilisé comme déflateur.

7.3 LES PRODUITS AGRICOLES

INTRODUCTION

La collecte des données relatives aux produits agricoles est importante pour comprendre les variations sur les marchés entre les États membres, aussi bien actuelles (estimations des niveaux de production pour l'année en cours) qu'historiques (pour permettre, par exemple, de distinguer les cycles des schémas de production variables), et pour analyser la réponse aux actions politiques ou tester les scénarios politiques. Ces données sont importantes, au même titre que la plupart des informations du côté de l'offre, pour comprendre les variations de prix correspondantes (particulièrement intéressantes pour les négociants en produits agricoles et les analystes politiques) et peuvent également illustrer les conséquences des décisions politiques prises en matière agricole.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La collecte des statistiques annuelles sur la production de 200 cultures spécifiques (principalement pour les surfaces cultivées, la production et les rendements) est dans l'ensemble régie par des règlements du Conseil (voir ci-dessous la section sur les méthodologies), à l'exception des données sur les fruits et les légumes frais qui sont recueillies dans le cadre d'accords à l'amiable avec les États membres. Les chiffres de la production végétale concernent la production récoltée.

Les statistiques relatives au lait, aux oufs et aux produits à base de viande sont également collectées conformément à la législation communautaire. La production laitière couvre la production à la ferme de lait de vache, de brebis, de chèvre et de bufflonne. Les données sur les animaux prennent en compte la population d'animaux à la fin de l'année (en décembre).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'EU-27 a produit 269,2 millions de tonnes de céréales en 2006: un peu moins de la moitié (47,4 %) était du blé, un cinquième (21 %) de l'orge et un autre cinquième du maïs grain (20,9 %).

La France et l'Allemagne étaient, de loin, les plus grands États membres producteurs de céréales, de betteraves à sucre et de colza, représentant à eux deux près de 40 % de la production de céréales et de betteraves à sucre de l'EU-27 et presque 60 % de la production de colza de l'EU-27, en 2006.

Tandis que la production de céréales, de pommes de terre et de betteraves à sucre a diminué entre 2002 et 2006 dans l'EU-27, la production de colza a augmenté. L'augmentation des prix du pétrole brut et les politiques d'incitation à la production et à l'utilisation de biocarburants tels que le bio-diester, produit à partir de graines de colza, sont (au moins en partie) à l'origine de cette évolution.

Au sein de l'EU-27, les légumes les plus importants en termes de production étaient les tomates, les carottes et les oignons, tandis que les fruits les plus importants étaient les pommes, les oranges et les poires. L'Espagne et l'Italie étaient, de loin, les plus grands pays producteurs de fruits et de légumes frais au sein de l'EU-27. En effet, à eux deux ces États membres produisent plus de fruits que l'ensemble des autres États membres.

Le principal produit à base de viande dans l'UE est la viande de porc (21,4 millions de tonnes produites dans l'EU-25 en 2006), loin devant tous les autres types de viande, tels que le bouf ou le veau (7,9 millions de tonnes en 2006). Un peu plus d'un cinquième (21,8 %) de la production de porcs dans l'EU-25 provenait d'Allemagne, les deuxième et troisième plus importants producteurs étant l'Espagne (15,1 %) et la France (10,6 %). Un peu moins d'un cinquième (19,1 %) de la viande de bouf/veau dans l'EU-25 était produite en France en 2006, suivie de l'Allemagne (15,1 %), de l'Italie (14,1 %) et du Royaume-Uni (10,7 %). Il existe non seulement des différences entre les États membres dans la production de viande, mais également dans la consommation moyenne de viande, qui s'explique, en partie seulement, par des alertes sanitaires régionales. Parmi les États membres pour lesquels des données sont disponibles, le niveau de consommation moyenne de viande était le plus élevé en Espagne avec 134 kg par habitant, soit environ deux fois la moyenne au Royaume-Uni en 2003.

La production laitière est organisée de manière très différente selon les États membres, en raison de la diversité des tailles de cheptels laitiers, d'exploitations et des rendements. Toutefois, la production laitière est contrôlée depuis 1984 dans le cadre d'un système de quotas laitiers, qui limite véritablement la quantité de lait produite. L'Allemagne et la France détiennent, de loin, les quotas les plus importants. Les 27,4 millions de tonnes de lait collectés en Allemagne en 2005 représentaient presque le double de la production du troisième producteur, le Royaume-Uni. Un tiers (33,3 %) du lait collecté dans l'UE en 2005 a été transformé en fromage; le beurre représente la deuxième part la plus élevée (29,5 %). Environ un huitième (13,1 %) seulement du lait collecté a été utilisé comme lait de consommation en 2005.

SOURCES

Pocketbooks

Agriculture – Main statistics 2005-2006

Méthodologies et documents de travail

Règlement (CEE) n° 837/90 du Conseil concernant les informations statistiques à fournir par les États membres sur la production de céréales et règlement (CEE) n° 959/93 du Conseil concernant les informations statistiques à fournir sur les produits végétaux autres que les céréales.

Les statistiques dans le domaine du lait sont régies par la directive 96/16/CE du Conseil et par la directive 2003/107/CE du Parlement européen et du Conseil.

Pour les espèces porcine, bovine, ovine et caprine, les règles applicables à la production des statistiques sont fixées dans les directives 93/23/CEE, 93/24/CEE et 93/25/CEE et dans les décisions de la Commission 2004/760/CE, 2004/761/CE et 2004/747/CE.

Donnees Internet

Agriculture

Produits agricoles

Produits végétaux

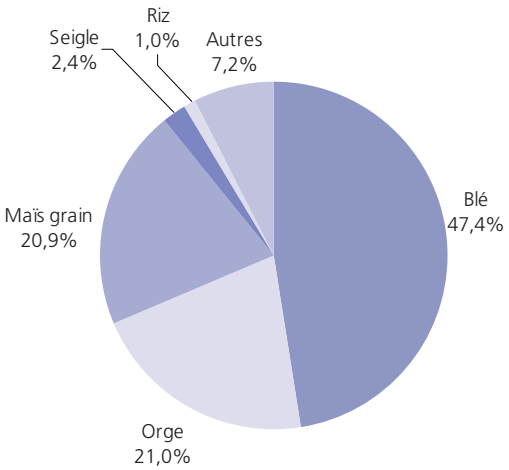
Élevage de volailles

Lait et production de lait

Production animale

Figure 7.8: Production de céréales dans l'EU-27, 2006 (1)

(en %)



(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (apro_cpp_crop)

Tableau 7.6: Production agricole de végétaux, 2006

(en milliers de tonnes)

	Céréales (1)	Pommes de terre	Betteraves à sucre (2)	Colza	Légumes (3)	Fruits (4)
EU-27	269 186	56 702	111 905	15 812	*63 561*	*73 914*
Zone euro (5)	164 504	32 618	79 181	9 861	49 610	56 141
Belgique	2 742	2 593	5 667	34	1 531	572
Bulgarie	5 532	386	27	29	778	561
République tchèque	6 386	692	3 138	880	296	397
Danemark	8 632	1 361	2 314	342	245	71
Allemagne	43 475	10 031	20 647	5 337	3 012	2 588
Estonie	619	153	0	85	33	6
Irlande	2 090	404	1 395	18	274	18
Grèce	3 574	855	1 600	0	3 623	5 448
Espagne	19 363	2 502	6 045	9	13 575	20 038
France	61 726	6 354	29 879	4 145	5 872	10 141
Italie	20 207	1 783	4 770	6	13 495	22 112
Chypre	67	125	0	0	140	250
Lettonie	1 159	551	474	122	155	46
Lituanie	1 856	409	717	170	151	126
Luxembourg	162	16	0	16	1	25
Hongrie	14 467	564	2 454	338	1 779	1 386
Malte	:	19	0	0	65	9
Pays-Bas	1 750	6 240	5 414	12	4 027	708
Autriche	4 460	655	2 493	137	528	1 131
Pologne	21 776	8 982	11 475	1 652	4 420	3 210
Portugal	1 167	611	320	0	1 671	2 159
Roumanie	15 759	4 016	1 152	175	4 674	2 124
Slovénie	494	107	262	5	79	265
Slovaquie	2 929	263	1 371	260	140	91
Finlande	3 790	576	952	148	230	17
Suède	4 128	773	2 189	220	227	32
Royaume-Uni	20 878	5 684	7 150	1 674	2 542	383
Croatie	3 039	:	:	:	240	373
ARY de Macédoine	588	:	:	:	696	:
Turquie	30 427	:	:	:	25 886	14 991
Islande	3	:	:	:	:	:
Norvège	1 229	:	:	:	:	33

(1) Sauf riz; Croatie, 2005; Turquie, 2003; Islande, 1997.
(2) Irlande, 2005.
(3) Espagne, France et Croatie, 2005; Belgique, République tchèque, Pologne, Portugal et Roumanie, 2003; Suède, 2002; ancienne République yougoslave de Macédoine, 2001; zone euro, Allemagne et Irlande, 2000.
(4) Allemagne, Italie, Roumanie et Croatie, 2005; Portugal, 2003; Belgique, Bulgarie, Espagne et Suède, 2002; République tchèque, 2001; Irlande et Pays-Bas, 2000; zone euro, 1998.
(5) ZE-12.

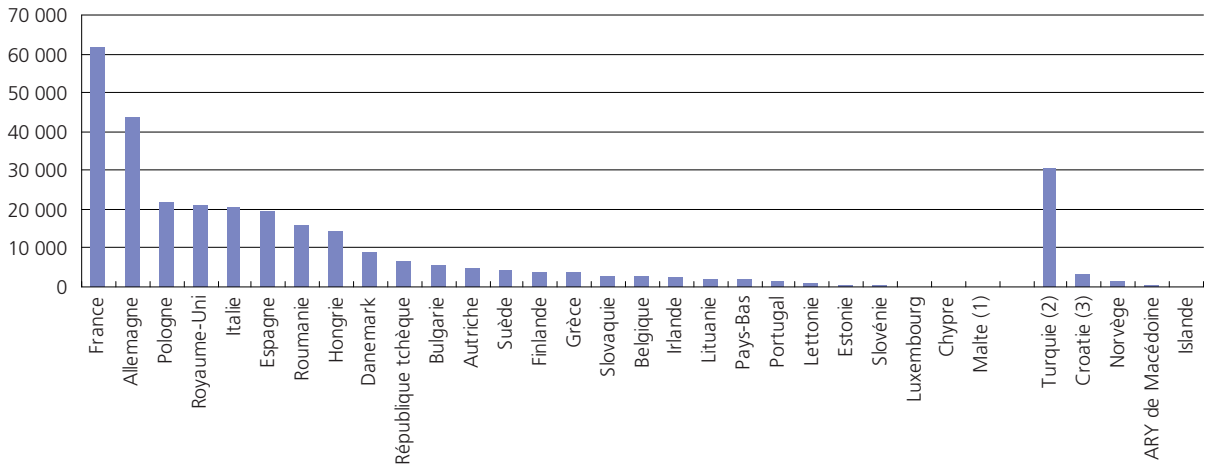
Source: Eurostat (tag00031, tag00097 et tag00112)

Les céréales comprennent le blé (blé commun, épeautre et blé dur), le seigle, le méteil, l'orge, l'avoine, le mélange de céréales autres que le méteil, le maïs grain, le sorgho, le triticale et d'autres céréales.

Les légumes comprennent les différents types de choux (choux, choux-fleurs et brocolis notamment), les autres légumes feuillus ou à tige (céleris, poireaux, laitues, épinards et asperges notamment), les légumes cultivés pour leurs fruits (par exemple les tomates, les concombres, les cornichons, les melons, les aubergines, les citrouilles et les poivrons rouges), les racines et les tubercules (par exemple les navets, les carottes, les oignons, l'ail, les betteraves et les radis), les légumes à cosse (petits pois et haricots notamment), les champignons de culture, les produits sauvages et d'autres légumes frais.

Les fruits comprennent les pommes, les poires, les fruits dénoyautés (les pêches ou les abricots par exemple), les fruits à coque (noix ou noisettes notamment), les autres fruits charnus (par exemple, les figues ou les kiwis), les baies, les agrumes, les raisins, les olives et les fruits sauvages.

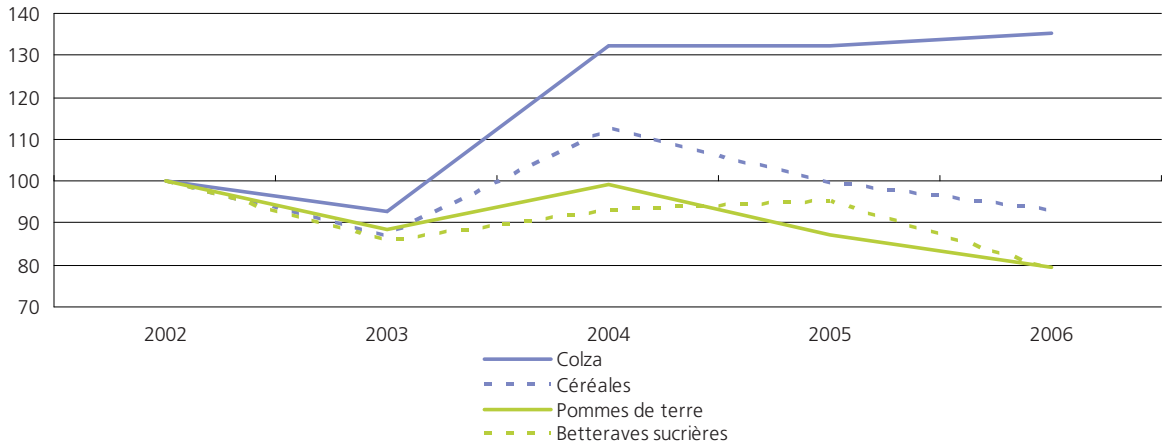
Figure 7.9: Production de céréales, 2006
(en milliers de tonnes)



(1) Non disponible.
(2) 2003.
(3) 2005.

Source: Eurostat (tag00031)

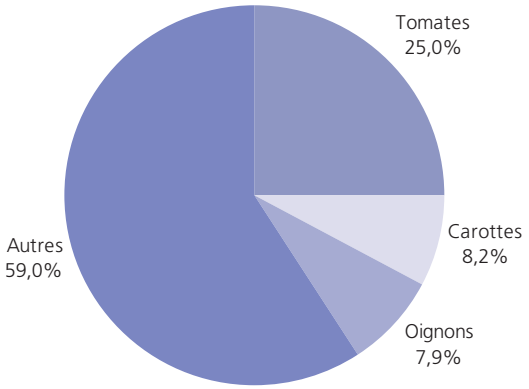
Figure 7.10: Production agricole de végétaux dans l'EU-27
(2002=100)



Source: Eurostat (tag00104, tag00031, tag00108 et tag00106)

Figure 7.11: Répartition de la production de légumes dans l'EU-27, 2006 (1)

(% du total, en tonnes)



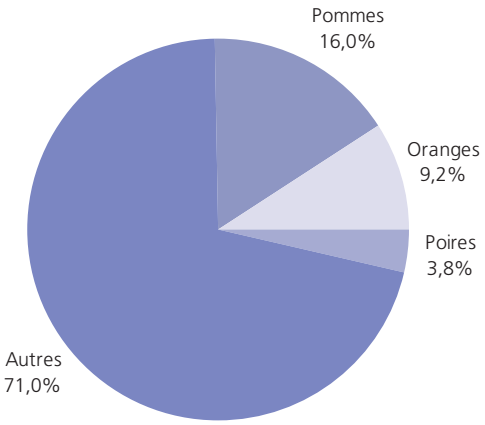
(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tag00035, tag00110, tag00111 et tag00097)

La production légumière correspond à la production de légumes récoltée au cours de l'année de référence. La production récoltée comprend les quantités commercialisées, mais aussi les quantités consommées directement à la ferme, les pertes et le gaspillage dans l'exploitation ainsi que les pertes au cours du transport, du stockage et de l'emballage. La production légumière résulte de l'activité de toutes les exploitations agricoles, spécialisées ou non, à l'exception des jardins potagers. Cette production agricole est destinée à la vente ou la consommation directe par le producteur.

Figure 7.12: Répartition de la production de fruits dans l'EU-27, 2006

(% du total, en tonnes)



Source: Eurostat (tag00036, tag00114, tag00113 et tag00112)

Tableau 7.7: Production agricole liée aux animaux

(en milliers de tonnes)

	Collecte de lait de vache, 2005 (1)	Beurre, 2005 (2)	Fromage, 2005 (3)	Bovins, 2006 (4)	Porcins, 2006 (4)	Ovins et caprins, 2006
Belgique	2 845	118	64	269	1 006	1
Bulgarie	803	4	86	66	243	:
République tchèque	2 543	43	121	80	359	2
Danemark	4 451	104	355	129	1 749	2
Allemagne	27 380	450	1 930	1 193	4 662	44
Estonie	571	8	28	14	35	:
Irlande	5 268	194	118	572	209	70
Grèce	660	2	156	61	123	114
Espagne	5 899	59	302	671	3 230	238
France	23 388	423	1 828	1 510	2 263	129
Italie	10 127	122	1 103	1 111	1 556	66
Chypre	145	1	13	4	53	7
Lettonie	502	7	32	21	38	0
Lituanie	1 200	12	79	47	106	1
Luxembourg	258	:	3	9	10	0
Hongrie	1 594	11	64	34	488	1
Malte	42	:	3	1	8	0
Pays-Bas	10 479	160	672	355	1 230	5
Autriche	2 621	30	140	215	505	0
Pologne	8 825	170	536	355	2 071	1
Portugal	1 921	27	66	105	339	13
Roumanie	1 109	12	66	150	617	:
Slovénie	508	4	22	38	34	0
Slovaquie	968	8	43	21	122	1
Finlande	2 362	57	97	87	208	1
Suède	3 163	44	118	137	264	4
Royaume-Uni	14 038	130	346	847	697	330

(1) Belgique et Irlande, 2004.
(2) Belgique et Irlande, 2004; Slovénie, 2002.
(3) Belgique, Irlande et Hongrie, 2004; Luxembourg, 1997.
(4) Bulgarie, 2000; Roumanie, 1998.

Source: Eurostat (tag00037, tag00038, tag00040, tag00044, tag00042 et tag00045)

Les données couvrent le lait de vache collecté dans des fermes par des laiteries agréées. Il faut faire la distinction entre le lait collecté par des laiteries et la production de lait à la ferme. La collecte de lait ne représente qu'une partie de l'utilisation totale de la production de lait à la ferme. Le lait produit à la ferme est par ailleurs utilisé pour la consommation domestique, la vente directe et l'alimentation du bétail.

Les données concernent la production totale de beurre et d'autres produits à matière grasse jaune.

Plusieurs catégories de fromages sont regroupées sous l'appellation fromage. Elles se différencient principalement par leur teneur en eau. Les données présentées dans ce tableau se rapportent à tous les fromages, mais les statistiques européennes fournissent également des informations sur la production de sept catégories de fromages avec différentes teneurs en eau et compositions.

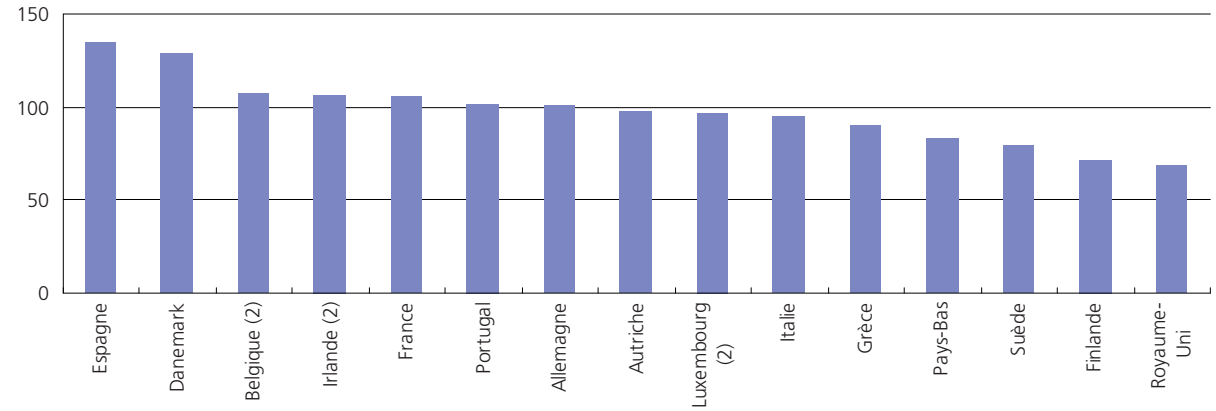
Cet indicateur exprime le poids carcasse des bovins (veaux, boeufs, taureaux, génisses et vaches) abattus par les abattoirs et à la ferme dont la viande est certifiée pour la consommation humaine.

Cet indicateur exprime le poids carcasse total des porcs abattus par les abattoirs et à la ferme dont la viande est certifiée pour la consommation humaine.

Cet indicateur exprime le poids carcasse des ovins, dont les agneaux, et des caprins abattus par les abattoirs ou en dehors de ces derniers, la viande étant certifiée pour la consommation humaine.

Figure 7.13: Consommation de viande par habitant, 2003 (1)

(en kg)



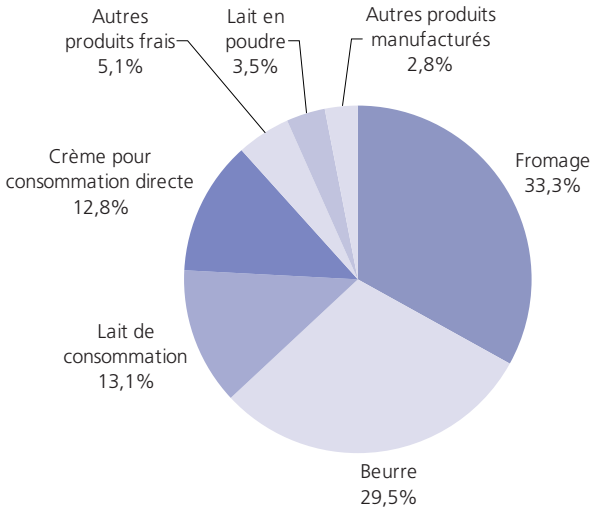
(1) Non disponible pour les États membres qui ne sont pas indiqués.
(2) 2002.

Source: Eurostat

La consommation humaine apparente par habitant est obtenue en divisant la consommation humaine par le nombre d'habitants (population résidente enregistrée dans les statistiques officielles au 30 Juin). Les personnes résidant normalement dans un pays mais temporairement absentes sont incluses dans le chiffre de la population totale, tandis que les étrangers résidant temporairement dans le pays sont exclus pour les mêmes raisons.

Figure 7.14: Utilisation du lait dans l'UE, 2005 (1)

(en %)



(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies; les chiffres sont fondés sur les données disponibles pour les États membres.

Source: Eurostat (apro_mk_farm)

7.4 L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Environ 45 % de la superficie des terres de l'UE est cultivée. Ce seul fait souligne l'importance de l'agriculture pour l'environnement naturel de l'UE. Toutefois, les liens qui unissent ces deux éléments sont complexes. D'une part, au fil des siècles, l'agriculture a contribué à la création et au maintien de la diversité de précieux habitats semi-naturels et de paysages agricoles. Un grand nombre d'entre eux sont conservés grâce à diverses pratiques agricoles et la survie d'une multitude d'espèces sauvages dépend de l'agriculture. Mais, d'autre part, l'agriculture peut également avoir un impact négatif sur les ressources naturelles. La pollution du sol, de l'eau et de l'air, le morcellement des habitats et la disparition d'espèces sauvages peuvent être la conséquence des pratiques agricoles et de l'utilisation des sols. Compte tenu de la complexité de cette relation, il est devenu nécessaire d'intégrer des préoccupations environnementales et des clauses de sauvegarde à la politique agricole commune (PAC). De plus, une attention particulière a été accordée à la réduction des risques de dégradation environnementale par le biais de critères de conditionnalité (pour bénéficier de paiements directs, les exploitants doivent se conformer à des exigences dont certaines sont liées à la protection de l'environnement), de primes et de mesures environnementales ciblées. Dans le même temps, les exploitants sont encouragés à continuer de jouer un rôle positif dans l'amélioration de la durabilité des écosystèmes agricoles.

L'importance attachée à l'évaluation de l'interaction entre l'agriculture et l'environnement est soulignée par l'adoption par la Commission d'une liste de 28 indicateurs agro-environnementaux (62) en 2006.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

L'agriculture biologique est un exemple d'agriculture durable. L'agriculture biologique peut être définie comme une méthode de production qui accorde la priorité à la protection de l'environnement et, en ce qui concerne la production animale, au bien-être des animaux.

Elle évite ou réduit grandement le recours à des produits chimiques de synthèse tels que des engrais, des pesticides, des additifs et des médicaments. Les données annuelles sont disponibles à partir de 1997.

L'indice de densité de l'élevage mesure la quantité d'animaux par hectare. Il s'agit du taux d'unités de bétail (converti à partir du nombre d'animaux à l'aide des coefficients standard) par hectare de superficie agricole utilisée.

La superficie irrigable est la superficie équipée pour l'irrigation.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés et portent un plus grand intérêt au parcours des produits alimentaires depuis la ferme jusqu'à leur assiette. À titre d'exemple de système de production agricole durable, de nombreuses exploitations agricoles sont passées aux méthodes certifiées de production biologique. Environ 11 % de la totalité de la superficie agricole utilisée en Autriche a été réservée à la production agricole biologique en 2005, ce qui correspond à la proportion la plus élevée parmi les États membres, suivie de l'Italie avec 8,4 %.

Le recours intensif à des pesticides peut avoir un impact négatif sur la biodiversité et augmente le risque d'infiltration dans les sources d'eau potable et dans la chaîne alimentaire. Les ventes totales de pesticides sont très variables entre les États membres, allant de niveaux particulièrement élevés en Belgique et en Italie (plus de 6 kg par hectare de superficie agricole utilisée) à des niveaux relativement faibles en Irlande, en Finlande et en Suède (moins de 0,7 kg par hectare). Dans une certaine mesure, ces différences reflètent les conditions climatiques, les types d'agriculture pratiqués et la variabilité du prix des pesticides.

(62) COM(2006) 508 final; pour plus d'informations, voir: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0508:FIN:FR:PDF.

SOURCES

Méthodologies et documents de travail

Règlement n° 204/2006 de la Commission concernant les caractéristiques prises en compte dans l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2007

Règlement n° 2092/91 du Conseil définissant l'agriculture biologique

Food safety statistics – Inventory of data available in the EU Member States, EFTA and candidate countries

Building agro environmental indicators – Focussing on the European area frame survey LUCAS

Données Internet

Agriculture

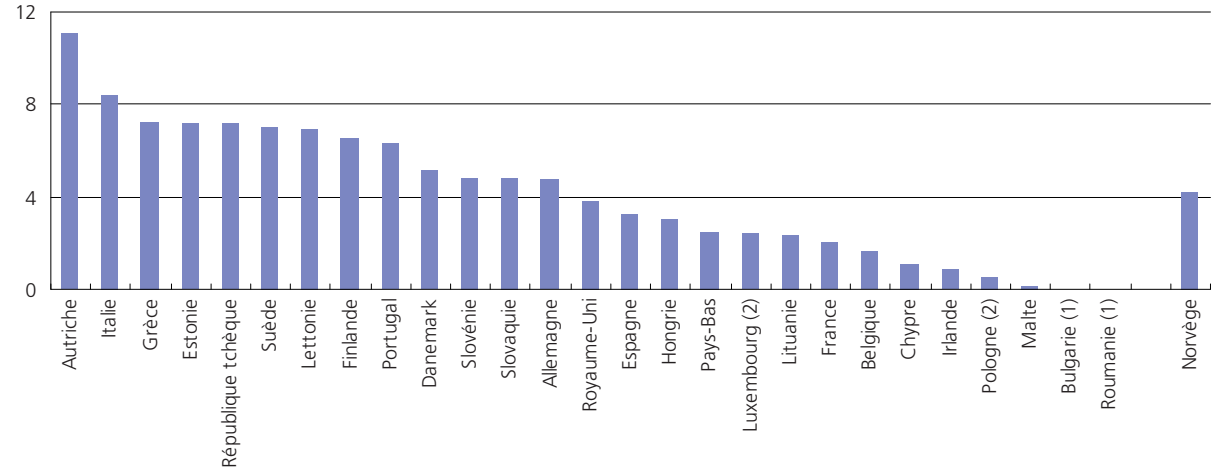
- Agriculture biologique
  - Superficie de production biologique
  - Production végétale biologique et rendements de la superficie entièrement convertie
  - Cheptel biologique
  - Nombre d'opérateurs biologiques enregistrés
  - Nombre d'opérateurs biologiques enregistrés transformant et important des produits biologiques
  - Produits biologiques d'origine animale

Denrées alimentaires: statistiques de la ferme à la table

- Consommation alimentaire
- De la production à la distribution
- Entrées dans la chaîne alimentaire
- Acteurs impliqués dans la chaîne alimentaire

Figure 7.15: Superficie occupée par l'agriculture biologique, 2005

(en % de la SAU)

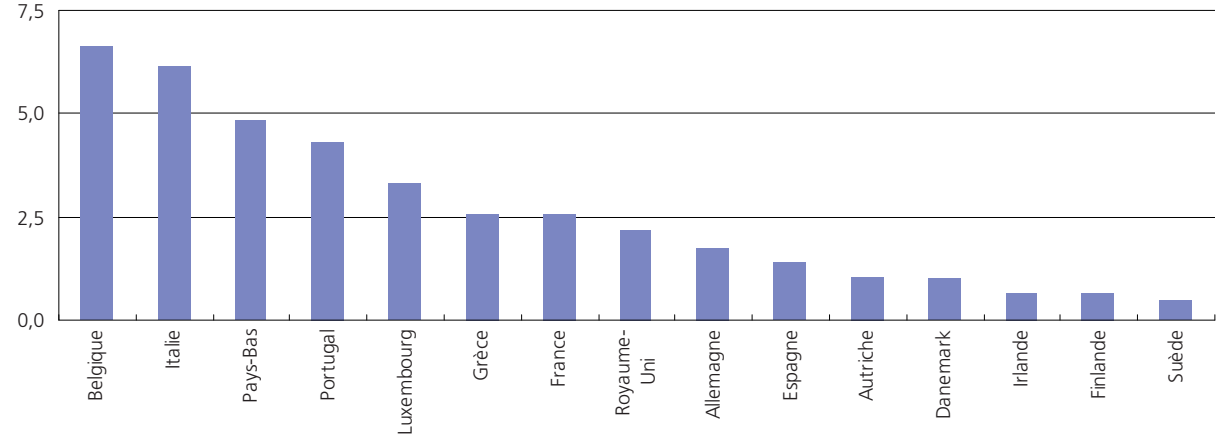


(1) Non disponible.
(2) Données pour l'agriculture biologique, 2004.

Source: Eurostat (food_in_porg1)

Figure 7.16: Ventes de pesticides (1)

(en kg de substance active par hectare de superficie agricole utilisée)



(1) Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Suède, 2005; France, 2004; Irlande, 2003; Belgique, Danemark et Italie, 2002; Espagne et Finlande, 2001; Grèce et Luxembourg, 1999; Royaume-Uni, 1998; États membres restants, non disponible.

Source: Eurostat (tag00084 et agr_is)

Volume total de pesticides vendus dans les États membres. Le total est la somme des fongicides, des herbicides, des insecticides et autres pesticides.

Tableau 7.8: Indicateurs environnementaux et agricoles, 2005

	Superficie agricole utilisée (SAU) (en milliers d'hectares)	Superficie consacrée à l'agriculture biologique (entièrement convertie) (en % de la SAU) (1)	Superficie biologique totale (en % de la SAU) (1, 2)	Superficie irrigable (en % de la SAU)	Densité du bétail (en unités de bétail par km²)
Belgique	1 386	1,4	1,7	1,6	2,8
Bulgarie	2 729	:	:	4,1	0,5
République tchèque	3 558	6,4	7,2	1,3	0,6
Danemark	2 590	5,1	5,2	16,7	1,8
Allemagne	17 035	:	4,7	:	1,1
Estonie	829	4,4	7,2	:	0,4
Irlande	4 219	0,6	0,8	0,0	1,5
Grèce	3 984	5,2	7,2	40,0	0,6
Espagne	24 855	1,9	3,2	15,1	0,6
France	27 591	1,5	2,0	9,8	0,8
Italie	12 708	5,8	8,4	31,3	0,8
Chypre	152	0,2	1,1	30,3	1,6
Lettonie	1 702	1,2	7,0	0,0	0,3
Lituanie	2 792	0,5	2,3	0,2	0,5
Luxembourg	129	2,1	2,4	0,0	1,2
Hongrie	4 267	2,0	3,0	3,6	0,6
Malte	10	0,0	0,1	29,5	4,5
Pays-Bas	1 958	2,4	2,5	20,8	3,3
Autriche	3 266	:	11,0	3,7	0,8
Pologne	14 755	0,3	0,6	0,8	0,7
Portugal	3 680	3,0	6,3	16,8	0,6
Roumanie	13 907	:	:	5,8	0,5
Slovénie	485	3,3	4,8	0,9	1,1
Slovaquie	1 879	1,4	4,8	9,6	0,4
Finlande	2 264	6,0	6,5	3,1	0,5
Suède	3 192	6,3	7,0	5,2	0,6
Royaume-Uni	15 957	3,3	3,8	1,3	0,9
Norvège	1 035	3,5	4,2	11,3	1,2

(1) Données pour l'agriculture biologique: Luxembourg et Pologne, 2004.
(2) Données pour la superficie biologique totale: superficie entièrement convertie et superficie en conversion.

Source: Eurostat (agr_is, tag00098, food_in_porg1, tag00095 et tsdpc450)

La superficie qui répond à toutes les conditions de production établies dans le Règlement (CEE) N° 2092/91 peut être considérée comme biologique.

Superficie maximale qui, au cours de l'année de référence, pourrait être irriguée avec les installations et la quantité d'eau normalement disponibles dans l'exploitation. La superficie irrigable totale peut être différente du total des superficies équipées d'installations d'irrigation. D'une part, ces installations peuvent être mobiles et alors utilisées sur plusieurs parcelles au cours de la campagne et, d'autre part, la capacité d'irrigation peut être réduite par le manque d'eau durant la période d'utilisation de ces installations mobiles.

L'indice de densité du bétail fournit le nombre d'unités gros bétail (UGB) par hectare de surface agricole utile. L'UGB est une unité de référence qui facilite l'agrégation de plusieurs espèces et différents ages de bétail. Les coefficients UGB d'Eurofarm, à la base de cet indicateur, sont établis par convention (à l'origine, ils se rapportaient aux besoins alimentaires des animaux, la référence étant une vache laitière avec un rendement de 3 000 kg de lait, sans supplémentation par des aliments concentrés). Pour l'interpétation de l'indice de densité du bétail, les limites de cette unité théorique doivent être prises en compte. Les espèces aggrégées dans le total, pour cet indicateurs, sont les suivantes: équidés, bovins, ovins, caprins, porcs, volaille et lapins.

7.5 LA SYLVICULTURE

INTRODUCTION

En matière de sylviculture, l'Union européenne poursuit les objectifs suivants:

- la promotion du développement durable du secteur forestier européen en tant que contribution au développement rural et, en particulier, à la création et à la préservation d'emplois dans les zones rurales;
- la protection de notre environnement naturel et du patrimoine forestier en maintenant le rôle des forêts et de la sylviculture dans la protection des sols, le contrôle de l'érosion, la régulation des eaux, l'amélioration de la qualité de l'air, le piégeage du carbone, l'atténuation et l'adaptation des effets des changements climatiques et la préservation de la biodiversité;
- l'amélioration de la gestion durable des forêts dans le contexte du marché intérieur et en conformité avec les obligations internationales de l'Union;
- le maintien de la compétitivité des industries européennes fondées sur l'exploitation des forêts;
- l'amélioration des instruments de contrôle des forêts conformément aux exigences des accords existants en matière de protection de l'environnement;
- le renforcement de l'utilisation de bois et de produits sylvicoles issus d'une gestion durable des forêts, en tant que sources de matériaux et d'énergie préservant l'environnement et n'ayant pas d'effets adverses sur le climat;
- la promotion de la gestion durable et équitable des forêts en tant que moyen pour réduire la pauvreté et donc pour contribuer efficacement à la politique de développement de l'Union européenne.

En 2006, la Commission a renforcé son soutien à l'amélioration de la gestion durable des forêts et au rôle multifonctionnel des forêts en adoptant un plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts. Ce plan d'action fournit un cadre aux actions liées aux forêts au niveau de la Communauté et des États membres. En outre, il servira d'instrument de coordination entre les actions communautaires et les politiques forestières des États membres.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Depuis de nombreuses années, Eurostat collabore étroitement avec des organisations internationales dans le cadre du groupe de travail intersecrétariat sur les statistiques du secteur forestier, afin de réduire les travaux faisant double emploi. Le groupe de travail intersecrétariat réunit Eurostat, la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour la collecte de statistiques sur le secteur forestier. Les Directions générales de l'agriculture et du développement rural, des entreprises et de l'industrie, et de l'environnement en sont également membres.

Le principal outil de coopération est le questionnaire commun Eurostat/CEE-ONU/FAO/OIBT sur le secteur forestier concernant la production et le commerce de bois rond et de produits de la sylviculture, qui est utilisé par toutes les organisations. Chaque agence collecte les données des pays dont elle est responsable. Dans ce cadre, Eurostat est responsable des réponses des États membres de l'Union européenne et de l'AELE.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Une forte croissance du volume de la production de bois rond de l'EU-27 a été observée en 2005, atteignant 426 millions de mètres cubes. Elle souligne la tendance à la hausse relevée depuis 2001, année au cours de laquelle la production s'est élevée à 358 millions de mètres cubes. L'essentiel de la croissance de la production de bois rond au sein de l'EU-27, en 2005 provenait des 31,5 millions de mètres cubes supplémentaires produits en Suède. Près de 80 % de la production de bois rond dans l'EU-27 en 2005 étaient du bois de conifères, une proportion qui semble croître. Une forte croissance du volume de la production de sciages de l'EU-27 en 2005 a également été observée, atteignant 110 millions de mètres cubes (une croissance essentiellement due à la hausse de la production en Allemagne), soit presque 12 millions de mètres cubes de plus que la production de l'EU-27 en 2001. Entre 1995 et 2005, la production de papier et de carton dans l'EU-27 a également augmenté d'un peu plus d'un quart (28 %).

SOURCES

Pocketbooks

Forestry Statistics – 2007 edition

Méthodologies et documents de travail

Manual on the Economic Accounts for Agriculture and Forestry EAA/EAF 97 (Rev.1.1)
Questionnaire commun sur le secteur forestier

Données Internet

Sylviculture

Comptes économiques de la sylviculture
Statistiques forestières

Tableau 7.9: Production de bois

(en milliers de m³)

	Production totale de bois rond					Production totale de sciages				
	2001	2002	2003	2004	2005	2001	2002	2003	2004	2005
EU-27	358 048	369 122	386 747	393 059	425 693	97 760	99 045	102 100	105 876	109 594
Zone euro	189 145	189 894	201 853	207 250	207 364	60 197	60 252	61 280	63 642	64 946
Belgique	4 215	4 500	4 765	4 850	4 950	1 275	1 175	1 215	1 235	1 285
Bulgarie	3 992	4 833	4 833	5 986	5 862	332	332	332	569	569
République tchèq	14 374	14 541	15 140	15 601	15 510	3 889	3 800	3 805	3 940	4 003
Danemark	1 613	1 446	1 627	1 516	2 285	283	244	248	196	196
Allemagne	39 483	42 380	51 182	54 504	56 946	16 131	17 119	17 596	19 538	22 121
Estonie	10 200	10 500	10 500	6 800	6 800	1 623	1 825	1 954	2 029	2 200
Irlande	2 455	2 646	2 683	2 562	2 648	925	818	1 005	939	894
Grèce	1 916	1 591	1 673	1 694	1 523	123	196	191	191	191
Espagne	15 131	15 839	16 105	16 290	15 532	4 275	3 524	3 630	3 730	3 660
France	39 831	35 449	32 828	33 647	34 420	10 518	9 815	9 539	9 774	9 950
Italie	8 099	7 511	8 219	8 697	8 049	1 600	1 605	1 590	1 580	1 590
Chypre	18	15	12	10	10	9	7	6	5	4
Lettonie	12 841	13 466	12 916	12 754	12 843	3 840	3 947	3 951	3 988	4 227
Lituanie	5 700	6 115	6 275	6 120	6 045	1 200	1 300	1 400	1 450	1 500
Luxembourg	270	257	257	277	277	133	133	133	133	133
Hongrie	5 811	5 836	5 785	5 660	5 940	264	293	299	205	215
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	865	839	1 044	1 026	1 110	268	258	269	273	279
Autriche	13 467	14 846	17 055	16 483	16 471	10 227	10 415	10 473	11 133	11 074
Pologne	25 016	27 137	30 836	32 733	31 944	3 083	3 180	3 360	3 743	3 930
Portugal	8 946	8 742	9 673	10 869	11 106	1 492	1 298	1 383	1 060	1 010
Roumanie	12 424	15 154	15 440	15 809	14 501	3 059	3 696	4 246	4 588	4 321
Slovénie	2 257	2 283	2 591	2 551	2 733	460	506	511	512	490
Slovaquie	5 788	5 782	6 355	7 240	9 302	1 265	1 265	1 651	1 837	2 621
Finlande	52 210	53 011	53 778	53 800	51 599	12 770	13 390	13 745	13 544	12 269
Suède	63 200	66 600	67 100	67 300	98 700	15 988	16 172	16 800	16 900	18 000
Royaume-Uni	7 926	7 802	8 075	8 281	8 589	2 728	2 731	2 768	2 783	2 862
Croatie	3 468	3 641	3 847	3 841	4 018	574	640	585	582	624
Turquie	15 337	16 122	15 810	16 503	16 185	5 036	5 579	5 615	6 215	6 445
Islande	0	0	0	0	:	0	0	0	0	:
Norvège	8 996	8 652	8 298	8 782	9 667	2 253	2 225	2 186	2 230	2 331
Suisse	5 662	4 557	5 120	5 132	5 043	1 400	1 392	1 345	1 505	1 591
Canada	185 853	196 593	190 125	208 406	199 345	53 708	58 481	56 892	60 952	60 187
Russie	164 700	165 000	174 000	178 400	186 500	19 600	19 240	20 155	21 355	22 500
États-Unis	449 114	448 000	448 513	461 739	471 862	86 015	88 643	86 159	93 067	95 619

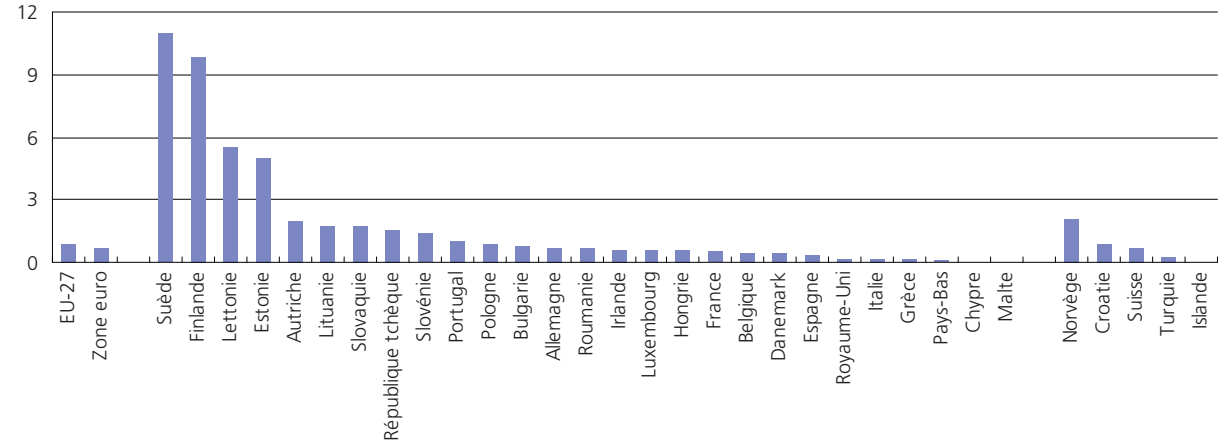
Source: Eurostat (tag00072 et tag00073), CEE-ONU

Production de bois rond (terme synonyme de quantités enlevées): correspond à toutes les quantités de bois enlevées des forêts, des autres superficies boisées et des arbres hors forêts pendant une période donnée.

Sciages: bois tiré de bois rond, soit par sciage longitudinal, soit par un procédé de profilage par enlèvement de copeaux, et qui a une épaisseur supérieure à 6 mm. Il comprend les madriers, poutres, solives, planches, chevrons, voliges, lattes, planches de caisserie, traverses, bois d'oeuvre, etc. sous les formes suivantes : non rabotés, rabotés, à joints digitiformes, etc. Il est indiqué en mètres cubes de volume réel (m³).

Figure 7.17: Production de bois rond par habitant, 2005

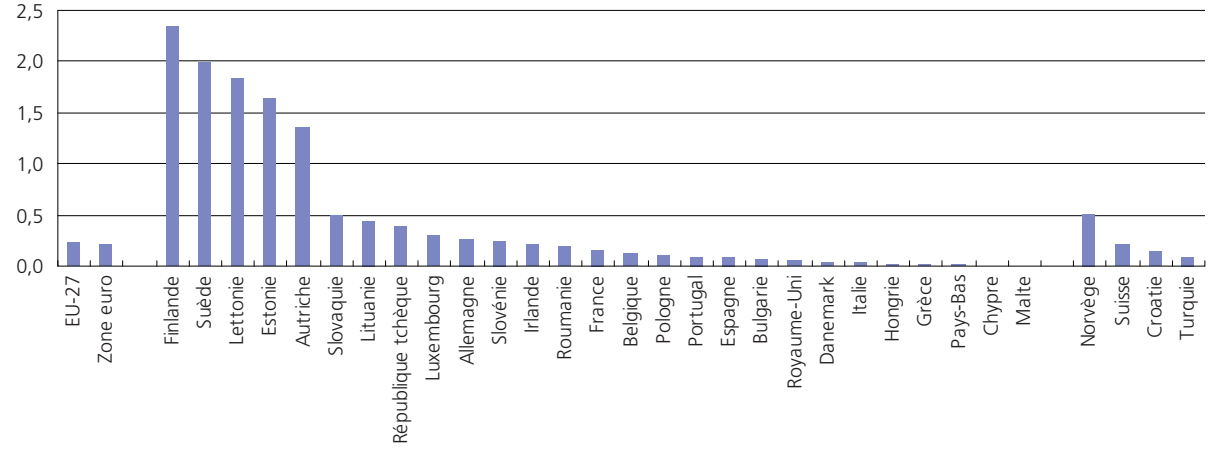
(en m³)



Source: Eurostat (tag00072 et tps00001), CEE-ONU

Figure 7.18: Production de sciages par habitant, 2005

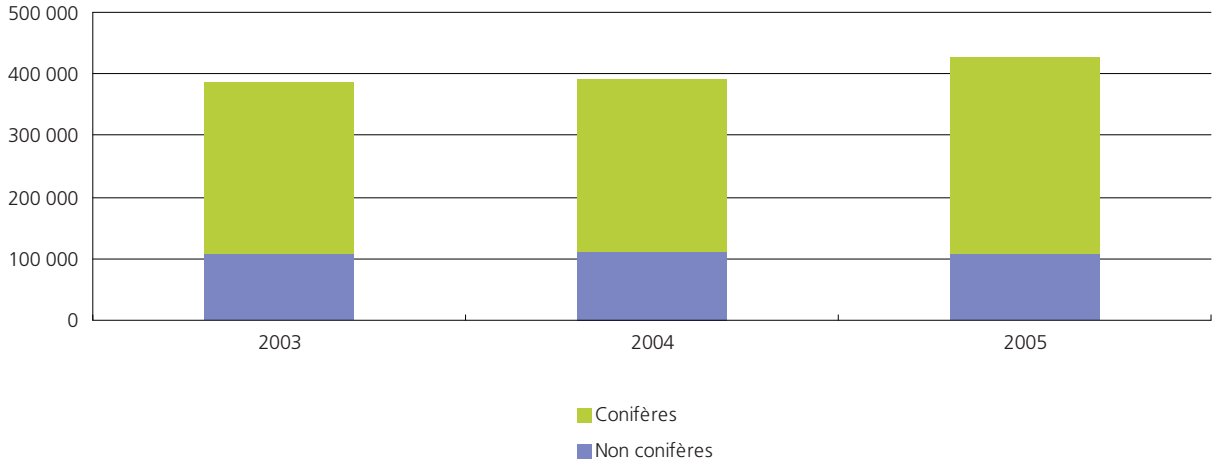
(en m³)



Source: Eurostat (tag00073 et tps00001), CEE-ONU

Figure 7.19: Production totale de bois rond dans l'EU-27

(en millions de m³ sous écorce)



Source: Eurostat (for_rdw51), CEE-ONU

Tableau 7.10: Production totale de papier et de carton

(en milliers de tonnes)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU-27	76 238	77 372	80 282	82 151	84 782	89 698	88 028	90 545	92 646	97 289	97 549
Zone euro	56 507	57 494	59 716	61 285	63 333	67 276	65 739	68 053	69 562	73 129	73 310
Belgique (1)	1 416	1 509	1 618	1 831	1 666	1 727	1 662	1 704	1 919	1 957	1 897
Bulgarie	153	153	153	153	126	136	171	171	171	326	326
République tchèque	756	741	750	768	770	804	864	870	920	934	969
Danemark	362	367	390	393	397	263	389	384	388	402	423
Allemagne	15 284	15 458	15 911	16 311	16 742	18 182	17 879	18 526	19 310	20 391	21 679
Estonie	36	41	38	43	48	54	70	75	64	66	68
Irlande	42	42	42	42	42	43	43	44	45	45	45
Grèce	833	749	604	622	352	496	495	493	493	510	510
Espagne	3 684	3 768	3 668	3 545	4 436	4 765	5 131	5 365	5 437	5 526	5 697
France	8 302	8 420	8 867	9 161	9 603	10 006	9 625	9 809	9 939	10 255	10 332
Italie	6 949	7 194	7 929	8 254	8 568	9 129	8 926	9 317	9 491	9 667	9 999
Chypre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettonie	18	19	21	18	19	16	24	33	38	38	39
Lituanie	70	64	42	37	37	53	68	78	92	99	113
Luxembourg (2)	:	:	:	:	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	321	363	410	482	473	506	495	517	546	579	571
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	2 962	3 011	3 130	3 180	3 256	3 333	3 174	3 346	3 339	3 459	3 471
Autriche	3 614	3 720	3 884	4 009	4 141	4 385	4 250	4 419	4 565	4 852	4 950
Pologne	1 477	1 528	1 660	1 718	1 839	1 934	2 086	2 342	2 461	2 635	2 732
Portugal	1 050	1 086	1 114	1 136	1 163	1 290	1 419	1 537	1 530	1 664	1 577
Roumanie	375	288	298	301	289	340	395	370	443	454	371
Slovénie	449	456	430	491	417	411	633	704	436	767	762
Slovaquie	739	701	674	597	803	925	988	710	674	798	858
Finlande	11 922	12 081	12 519	12 703	12 947	13 509	12 502	12 789	13 058	14 036	12 391
Suède	9 120	9 236	9 654	9 879	10 071	10 786	10 534	10 724	11 061	11 589	11 736
Royaume-Uni	6 305	6 375	6 476	6 477	6 576	6 605	6 204	6 218	6 226	6 240	6 033
Croatie	324	304	395	403	417	406	451	467	463	464	592
Turquie	1 305	1 265	1 282	1 357	1 349	1 567	1 513	1 643	1 643	1 643	1 643
Islande	0	0	0	0	:	:	:	:	:	:	:
Norvège	2 283	2 246	2 162	2 260	2 241	2 300	2 220	2 114	2 186	2 294	2 223
Suisse	1 145	1 282	1 462	1 592	1 755	1 616	1 750	1 805	1 818	1 777	1 751
États-Unis	76 477	82 726	86 916	86 469	88 670	86 252	81 249	81 879	80 712	82 084	81 437

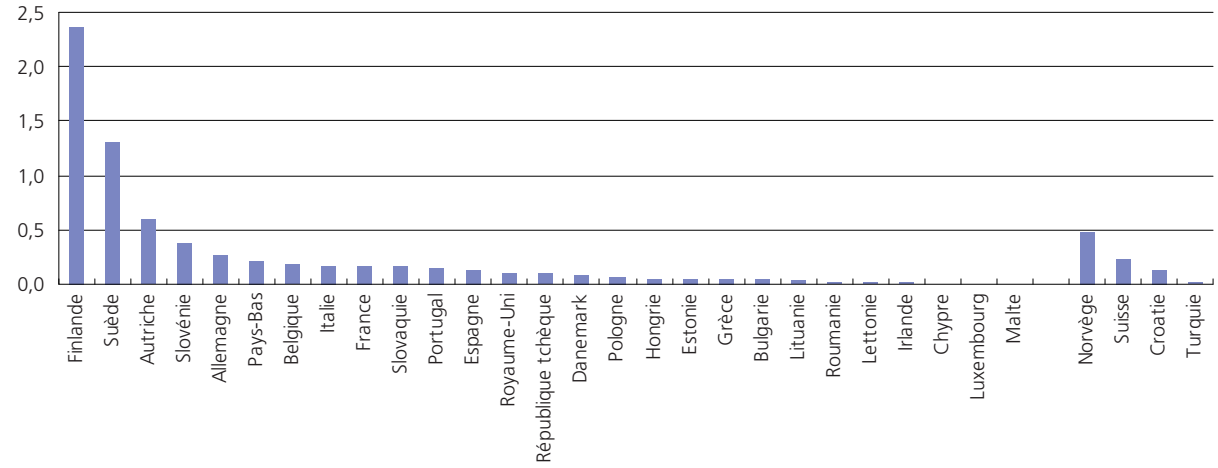
(1) 1995-98, y compris Luxembourg.
(2) 1995-98, inclus dans la Belgique.

Source: Eurostat (tag00074), CEE-ONU

Papiers et cartons comprend les papiers graphiques, les papiers hygiéniques et domestiques, les matériaux d'emballage et autres papiers et cartons. Ne sont pas compris les articles en papier manufacturés tels que caisses, cartons, livres, revues.

Figure 7.20: Production de papier et de carton par habitant, 2005 (1)

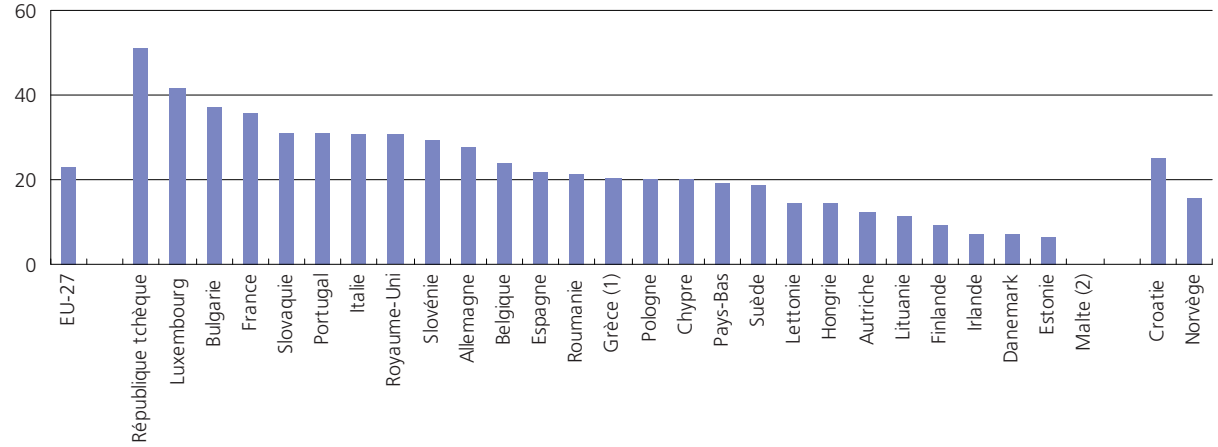
(en tonnes)



Source: Eurostat (tag00074 et tps00001), CEE-ONU

Figure 7.21: Arbres forestiers endommagés par la défoliation, 2006

(en %)



(1) 2005.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdnr530), Centre commun de recherche (CCR)

L'indicateur est défini comme le pourcentage d'arbres des zones forestières ou boisées qui sont classés dans une des classes de défoliation modérée, sévère ou morte.

7.6 LA PÊCHE

INTRODUCTION

Les premières mesures communes dans le secteur de la pêche datent de 1970. Elles réglementaient l'accès aux zones de pêche, aux marchés et aux structures. Toutes ces mesures devinrent plus significatives lorsqu'en 1976, les États membres, suivant un mouvement d'ampleur internationale, convinrent d'étendre leurs droits aux ressources de la mer de 12 à 200 miles de leurs côtes. Après des années d'âpres négociations, la politique commune de la pêche (PCP), l'outil dont s'est dotée l'Union européenne pour la gestion de la pêche et de l'aquaculture, est née en 1983.

La politique commune de la pêche de l'Union européenne a pour objet de gérer la pêche au bénéfice des communautés de pêcheurs et des consommateurs, ainsi que de protéger les ressources. Des mesures communes existent dans quatre domaines principaux:

- la conservation: protéger les ressources halieutiques en régulant les quantités de poissons prélevées dans la mer, en permettant aux jeunes poissons de se reproduire et en veillant au respect des mesures;
- les structures: aider les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à adapter leurs équipements et leurs organisations aux contraintes imposées par les ressources et le marché;
- les marchés: maintenir une organisation commune du marché des produits de la pêche et équilibrer l'offre et la demande dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs;
- les relations avec le monde extérieur: conclure des accords de pêche et négocier au niveau international dans le cadre des organisations de pêche régionales et internationales en faveur des mesures de conservation communes des ressources de pêche en eau profonde.

Les stocks halieutiques doivent se renouveler pour compenser la mortalité naturelle et la mortalité liée à la pêche ou à d'autres causes. La PCP fixe chaque année des quantités maximales de poissons pouvant être capturés sans risque de surexploitation: les totaux admissibles des captures (TAC). La part obtenue par chaque État membre représente un quota national.

La réforme de la PCP en 2002 a admis la nécessité de limiter l'effort de pêche, le niveau des captures et de mettre en place des mesures techniques. L'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) finance les projets dans l'ensemble de la filière pêche et aquaculture visant à moderniser la flotte de pêche et à éliminer la surcapacité de pêche. L'IFOP couvre la période allant de 2000 à 2006 et sera remplacé par le Fonds européen pour la pêche (FEP) pour la période de 2007 à 2013.

En ce qui concerne la gestion de la flotte, la réforme de la PCP en 2002 a introduit un système plus simple de limitation de la capacité de pêche de la flotte de l'Union européenne. Le nouveau système accorde davantage de responsabilité aux États membres afin d'atteindre un meilleur équilibre entre les capacités de pêche de leur flotte et les ressources disponibles.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les statistiques sur la pêche sont extraites de sources nationales officielles, directement par Eurostat pour les pays membres de l'EEE ou indirectement par d'autres organisations internationales pour d'autres pays. Les données utilisent des concepts et des définitions internationalement reconnus et élaborés par le groupe de travail de coordination des statistiques des pêches, qui comprend Eurostat et douze autres organisations internationales exerçant des responsabilités dans le domaine des statistiques de la pêche.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Près des trois quarts (73 %) des captures de l'EU-27 en 2005 ont été réalisées dans l'Atlantique Nord-Est. Toutefois, un déclin marqué des captures annuelles de l'EU-27 a été observé dans l'ensemble des régions; entre 1995 et 2005 les captures ont reculé de 8 millions de tonnes à 5,6 millions de tonnes. La part des captures mondiales de l'EU-27 s'est également réduite de 8,6 % à 6 %. Les baisses des captures ont été compensées par la hausse des importations de pays non-membres (la valeur des importations de produits de la pêche provenant de pays hors EU-27 a progressé de 32 % entre 1999 et 2005) plutôt que par celle de la production aquacole (qui a augmenté de 7,5 % entre 1995 et 2005).

SOURCES

Pocketbooks

Fishery statistics – Data 1990-2006

Méthodologies et documents de travail

Statistiques sur les captures:

Règlement 448/2005 de la Commission relatif à la communication de statistiques sur les captures nominales des États membres se livrant à la pêche dans l'Atlantique du Nord-Est

Règlement 1636/2001 de la Commission relatif à la communication de statistiques sur les captures et l'activité de pêche des États membres se livrant à la pêche dans l'Atlantique du Nord-Ouest

Règlement 1638/2001 de la Commission relatif à la communication de statistiques sur les captures et l'activité de pêche des États membres se livrant à la pêche dans certaines zones autres que l'Atlantique Nord

Aquaculture:

Règlement 788/96 du Conseil relatif à la communication de statistiques sur la production de l'aquaculture

Produits débarqués:

Règlement 2104/93 du Conseil relatif à l'envoi de données sur les débarquements de produits de la pêche dans les États membres

Flotte de pêche:

Règlement 26/2004 de la Commission relatif au fichier de la flotte de pêche communautaire

Données Internet

Pêche

Captures par zones de pêche

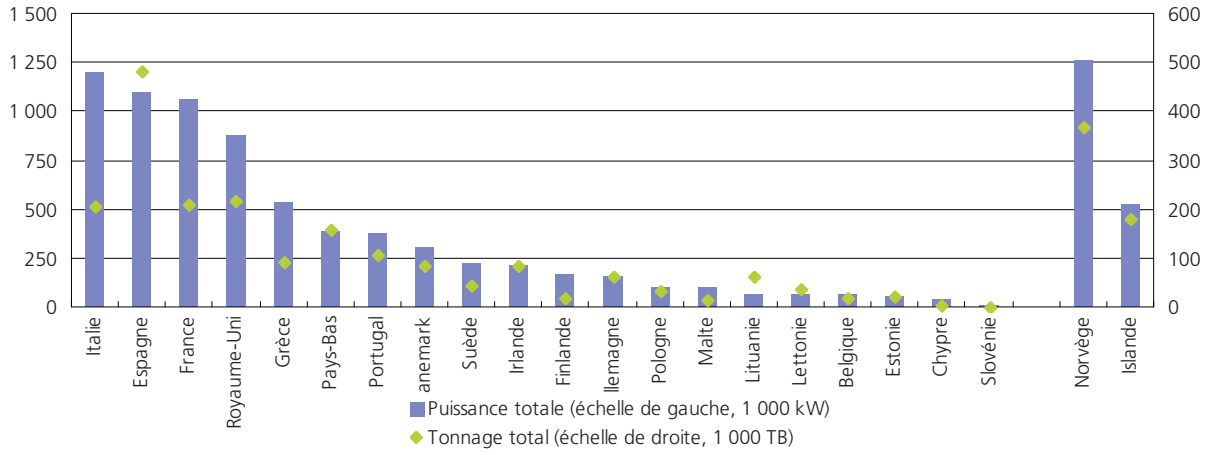
Production de l'aquaculture

Production totale des pêches (captures + aquaculture)

Débarquements des produits de la pêche

Commerce extérieur des produits de la pêche

Figure 7.22: Flotte de pêche, 2006 (1)



(1) En 2006, la puissance totale de l'EU-25 était de 7 068 471 kW et le tonnage total s'élevait à 1 955 879 TB; la République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie sont des pays enclavés, sans flotte de pêche marine.

Source: Eurostat (tag00082 et tag00083), direction générale affaires maritimes et pêche

Puissance totale exprimée en kilowatts des flottes de pêche des États membres de l'UE, de l'Islande et de la Norvège. Les données pour l'UE sont fournies par la direction générale affaires maritimes et pêche, sur base du fichier administratif de l'UE sur les bateaux de pêche. Les données pour l'Islande et la Norvège sont directement transmises à Eurostat par les autorités nationales. En général, les données se réfèrent à la taille de la flotte de pêche au 31 décembre de l'année de référence.

Tonnage total des flottes de pêche des États membres de l'UE, de l'Islande et de la Norvège. La période couverte par ce tableau correspond à la transition entre la mesure du tonnage en tonnage de jauge brut (TJB) et en tonnage brut (TB). Ce changement s'étant mis en place à des rythmes différents selon les administrations nationales, il est possible que les données ne soient pas comparables dans le temps et, particulièrement pour les périodes antérieures, qu'elles ne soient pas comparables par pays.

Tableau 7.11: Captures totales dans l'ensemble des régions de pêche

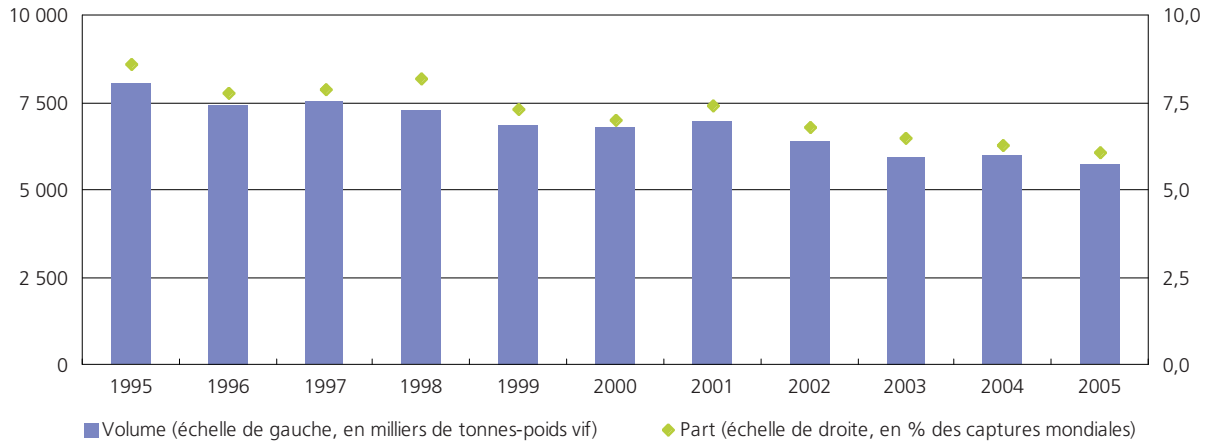
	(en milliers de tonnes-poids vif)					(en % des captures mondiales)				
	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005
EU-27	6 369	5 934	5 960	5 632	:	7,4	6,8	6,5	6,3	6,1
Belgique	29	27	27	25	23	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bulgarie	15	12	8	5	8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
République tchèque	5	5	5	4	5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Danemark	1 442	1 031	1 090	911	868	1,6	1,5	1,1	1,1	1,0
Allemagne	224	261	262	286	279	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Estonie	101	79	88	100	87	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Irlande	282	266	280	262	211	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Grèce	96	93	93	92	97	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Espagne	893	897	856	768	711	1,2	0,9	1,0	0,9	0,9
France	706	709	671	595	583	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6
Italie	270	296	279	298	312	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Chypre	2	2	2	2	2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Lettonie	114	115	125	151	140	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Lituanie	150	157	162	140	153	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Luxembourg	0	0	0	0	:	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hongrie	7	7	7	8	:	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Malte	1	1	1	1	1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas	464	526	522	549	433	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6
Autriche	0	0	0	0	:	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pologne	223	180	192	156	:	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Portugal	202	212	221	212	229	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Roumanie	7	10	5	6	7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Slovénie	2	1	1	1	1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Slovaquie	2	2	2	2	2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Finlande	146	122	135	132	146	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Suède	295	287	270	256	269	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Royaume-Uni	690	635	655	669	616	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Croatie	21	20	30	35	:	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ARY de Macédoine	0	0	0	0	:	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Turquie	567	508	550	426	:	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Islande	2 145	2 002	1 750	1 661	1 345	2,1	2,3	2,2	1,8	1,8
Liechtenstein	0	0	0	0	:	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Norvège	2 740	2 549	2 525	2 393	2 245	2,9	2,9	2,8	2,6	2,6
Suisse	2	2	2	1	:	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Japon	4 489	4 784	4 427	4 178	:	5,1	4,8	5,2	4,6	4,5
États-Unis	5 006	4 989	5 144	4 846	:	5,3	5,3	5,5	5,4	5,2

Source: Eurostat (tag00076 et tag00077), FAO

Captures annuelles totales de produits de la pêche par les États membres de l'UE, l'Islande et la Norvège, ainsi que par les principaux autres pays de pêche dans l'ensemble des océans et zones aquatiques intérieures du monde. Les données sont exprimées en équivalent poids vif des produits débarqués. Ce poids est celui du produit à sa sortie de l'eau (c'est-à-dire avant transformation); il exclut cependant les produits qui ne sont pas débarqués pour des raisons diverses.

Captures annuelles totales des États membres de l'UE, le l'EEE (c'est-à-dire l'UE plus l'Islande et la Norvège), du Japon et des États-Unis en pourcentage de la capture totale mondiale dans tous les océans et zones aquatiques intérieures.

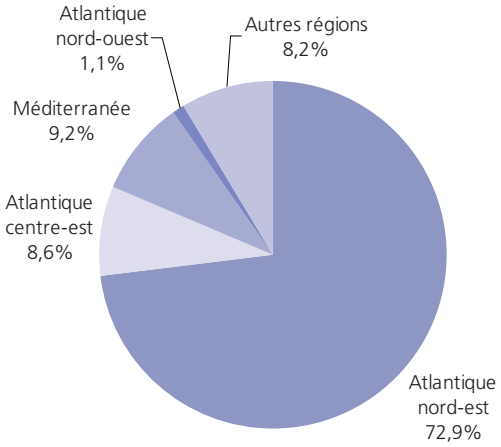
Figure 7.23: Captures totales dans l'ensemble des régions de pêche, EU-27



Source: Eurostat (tag00076 et tag00077), FAO

Figure 7.24: Captures par région de pêche, EU-27, 2005

(en % sur la base des tonnages)



Source: Eurostat (tag00078, tag00079, tag00080 et tag00081)

Captures annuelles totales par les États membres de l'UE, l'Islande et la Norvège, ainsi que par les principaux autres pays de pêche dans l'Atlantique du nord-ouest. Cette région de l'Atlantique correspond en gros à la zone située à l'est de la longitude de 42° ouest et au nord de la latitude de 36° nord. Elle comprend les eaux de la mer Baltique. Les données sont exprimées en équivalent poids vif des produits débarqués. Ce poids est celui du produit à sa sortie de l'eau (c'est-à-dire avant transformation); il exclut cependant les produits qui ne sont pas débarqués pour des raisons diverses.

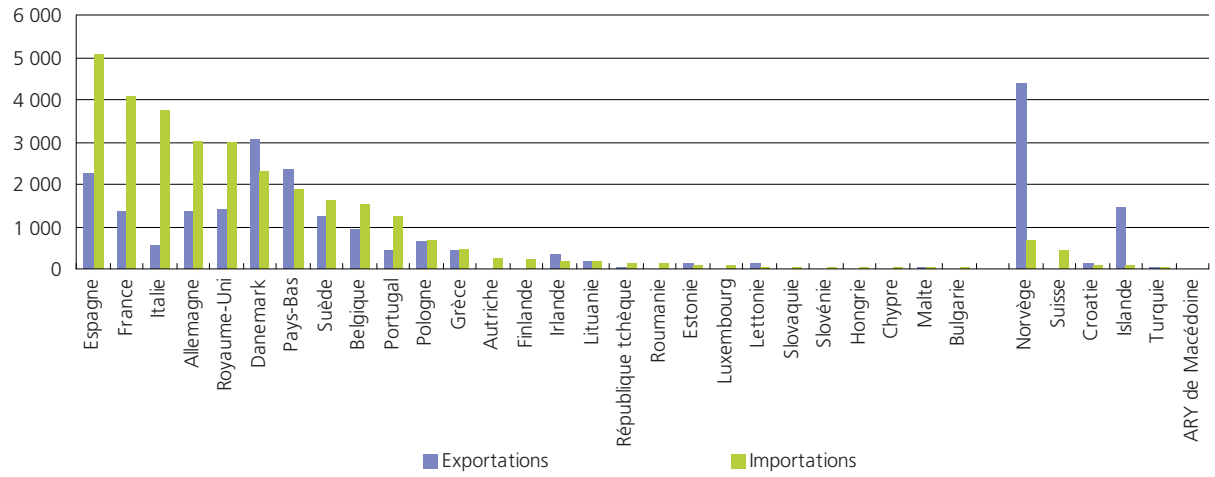
L'Atlantique du nord-ouest: cette région de l'Atlantique correspond en gros à la zone située à l'est de la longitude de 42° ouest et au nord de la latitude de 36° nord. Elle comprend les eaux de la mer Baltique.

L'Atlantique du centre-est: cette région de l'Atlantique correspond en gros à la zone située à l'est de la longitude de 40° ouest entre les latitudes 36°nord et 6° sud.

La Méditerranée: cette région, appelée par la FAO zone principale de pêche 37, comprend la Méditerannée et la mer Noire adjacente.

Figure 7.25: Commerce des produits de la pêche, 2006

(en millions d'euros)

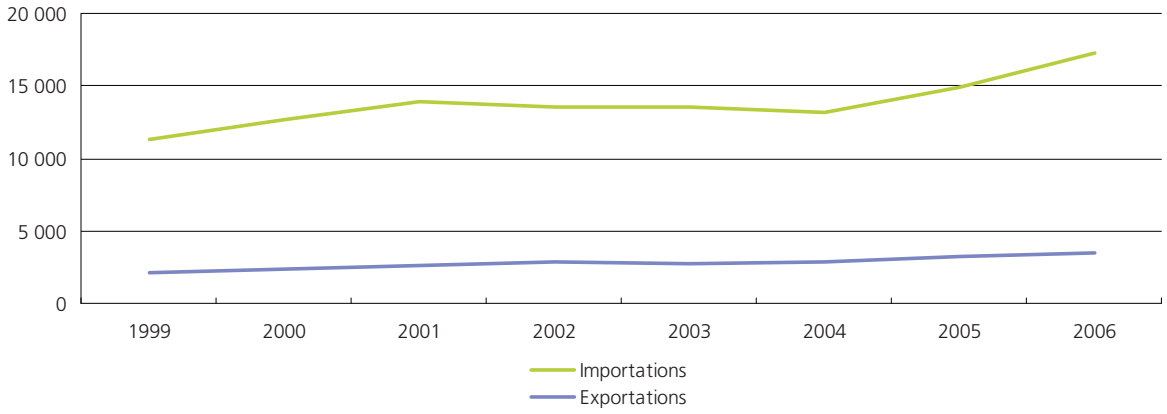


Source: Eurostat (tag00093 et tag00094)

Les données sur le commerce des produits de la pêche ont été extraites à partir de la base de données COMEXT. Les produits de la pêche comprennent les produits de la pêche destinés à la consommation humaine (poissons, crustacés et mollusques), les produits de la pêche impropres à la consommation humaine (farine ou solubles, huiles et graisses, éponges, coraux etc.) et les plantes aquatiques.

Figure 7.26: Commerce dans l'EU-27 de produits de la pêche extra-UE

(en millions d'euros)



Source: Eurostat (fish_trade_eu)

Tableau 7.12: Production totale de l'aquaculture

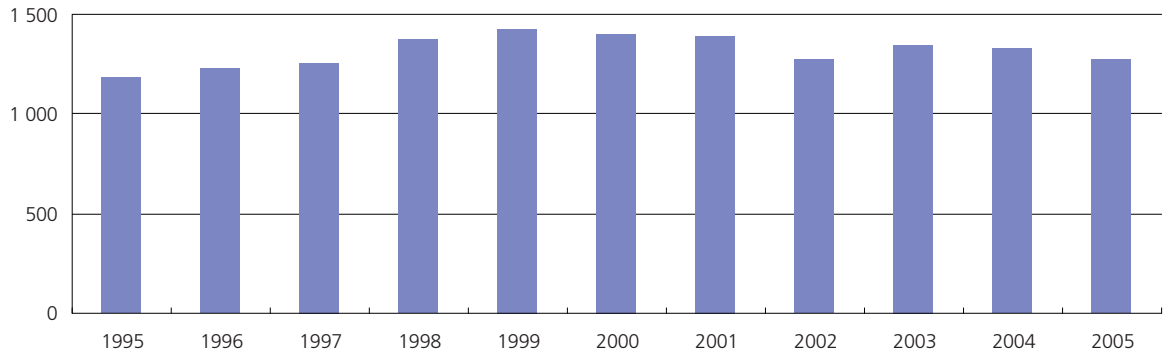
(en milliers de tonnes-poids vif)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
EU-27	1 230	1 254	1 378	1 432	1 402	1 389	1 277	1 347	1 332	1 272	:
Belgique	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	:
Bulgarie	5	5	4	8	4	3	2	4	2	3	3
République tchèque	18	18	17	19	19	20	19	20	19	20	20
Danemark	42	40	42	43	44	42	32	38	43	39	28
Allemagne	83	65	73	80	66	53	50	74	57	45	38
Estonie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Irlande	35	37	42	44	51	61	63	63	58	60	53
Grèce	40	49	60	84	95	98	88	101	97	106	:
Espagne	232	239	315	321	312	313	259	273	299	222	295
France	286	287	268	265	267	252	252	240	261	258	:
Italie	189	196	209	210	217	218	184	192	118	181	:
Chypre	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	4
Lettonie	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Lituanie	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	8	9	10	12	13	13	12	12	13	14	15
Malte	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	7
Pays-Bas	100	98	120	109	75	57	54	67	76	68	31
Autriche	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3
Pologne	28	29	30	34	36	35	33	35	35	37	36
Portugal	5	7	8	6	8	8	8	8	7	6	7
Roumanie	14	11	10	9	10	11	9	9	8	7	9
Slovénie	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1
Slovaquie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Finlande	18	16	16	15	15	16	15	13	13	14	13
Suède	8	7	5	6	5	7	6	6	6	6	8
Royaume-Uni	110	130	137	155	152	171	179	182	207	173	172
Croatie	3	4	6	6	7	10	8	8	13	14	:
ARY de Macédoine	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	:
Turquie	33	45	57	63	79	67	61	80	94	119	:
Islande	4	4	4	4	4	4	4	6	9	8	:
Norvège	322	368	411	476	491	511	551	584	637	657	709
Suisse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	:
Japon	1 349	1 340	1 290	1 315	1 292	1 311	1 385	1 302	1 261	1 254	:
États-Unis	393	438	445	479	456	479	497	544	607	472	:

Source: Eurostat (tag00075), FAO

Production totale de poissons, de crustacés, de mollusques et d'autres organismes aquatiques par aquaculture (élevage de poissons). Les données sont exprimées en équivalent du poids vivant de la production et correspondent au poids des produits à leur sortie de l'eau. Ainsi, dans le cas, par exemple, des mollusques, la coquille est comprise.

Figure 7.27: Production de l'aquaculture, EU-27
(en milliers de tonnes-poids vif)



Source: Eurostat, FAO





8.1 L'INTÉGRATION DU COMMERCE DES BIENS ET DES SERVICES 354
8.2 LE COMMERCE INTERNATIONAL DES SERVICES 357
8.3 LE COMMERCE INTERNATIONAL DES BIENS 361

La politique commerciale européenne est une compétence communautaire. Sa mise en œuvre est de la compétence de la Commission européenne. Elle tire son fondement juridique de l'article 133 du traité instituant la Communauté européenne. La consultation entre la Commission et les États membres a lieu au sein du «comité de l'article 133». Ce comité consultatif comprend les représentants des 27 États membres et de la Commission européenne. Il examine toutes les questions de politique commerciale touchant la Communauté, notamment les instruments unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux.

Les questions commerciales multilatérales sont traitées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Plus de 150 pays sont membres de l'OMC et plusieurs pays candidats sont en phase d'adhésion. L'OMC fixe les règles mondiales régissant les échanges commerciaux et sert de forum pour les négociations commerciales et pour la résolution des différends entre les membres. La Commission européenne négocie avec ses partenaires de l'OMC au nom des États membres européens.

L'UE est l'un des moteurs de l'actuel cycle de négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le programme de Doha pour le développement (PDD). Au menu du PDD, citons la poursuite de l'ouverture des marchés et le renforcement continu de l'assise réglementaire: autant d'objectifs étayés par l'engagement de prendre les mesures nécessaires à l'intégration des pays en voie de développement dans le système commercial mondial. Afin de contribuer au recul de la pauvreté, le dernier cycle de négociations vise principalement à ancrer le développement dans le système commercial mondial. Toutefois, lors de sa réunion des 27 et 28 juillet 2006, le Conseil général, l'organe de décision suprême de l'OMC, a soutenu une recommandation de son Directeur général visant à suspendre les négociations de Doha afin de permettre aux participants d'accomplir un sérieux travail de réflexion quant à la voie à suivre. Un des obstacles à un nouvel accord provient de désaccords liés à l'accès au marché agricole et au soutien national apporté au secteur de l'agriculture et de l'ouverture du commerce des services [63]. Le mois de novembre 2006 a connu une reprise «souple» du travail qui a conduit à la mise en circulation, en juillet 2007, des premières versions d'un texte sur les modalités (propositions de négociations) par les présidents des organes de négociation sur l'agriculture et sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA). La discussion de ces textes, dans le cadre du processus multilatéral, a repris à l'automne 2007.

(63) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/trade et http://www.wto.org.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:

Économie et finances

Balance des paiements – transactions internationales

Commerce extérieur

Données agrégées du commerce extérieur

Données détaillées du commerce extérieur

8.1 L'INTÉGRATION DU COMMERCE DES BIENS ET DES SERVICES

INTRODUCTION

Les statistiques du commerce international sont très largement utilisées par les décideurs publics et privés. Les entreprises s'en servent par exemple pour effectuer des études de marché et définir leur stratégie commerciale. Les décideurs des organismes publics les utilisent également dans une large mesure aux niveaux national, européen et international. Dans le cas des autorités communautaires, les statistiques du commerce international permettent de préparer les négociations commerciales bilatérales et multilatérales, de définir et de mettre en œuvre les politiques antidumping ainsi que d'évaluer les progrès du marché unique ou l'intégration des économies européennes.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Au sein de l'UE, il existe deux principales sources de statistiques relatives au commerce international. Les statistiques du commerce extérieur constituent la première source. Elles fournissent des informations sur le commerce de biens et sont recueillies à partir des déclarations douanières et de TVA. Les statistiques du commerce extérieur donnent des informations sur la valeur et les volumes (quantité) du commerce international de biens et apportent de nombreux détails sur le type de produits. La deuxième source principale est constituée des statistiques de la balance des paiements (BDP) qui enregistrent toutes les opérations réalisées par une économie avec le reste du monde. Le compte des transactions courantes de la balance des paiements fournit des informations non seulement sur le commerce international de biens (la catégorie la plus large en général) mais aussi sur les transactions internationales de services, les revenus (la rémunération des salariés et les revenus des investissements) et les transferts courants. Pour toutes ces transactions, la balance des paiements enregistre la valeur des exportations (crédits) et des importations (débits), dont la différence est souvent appelée «solde» (excédent ou déficit).

L'intégration du commerce de biens et de services est mesurée comme la valeur moyenne des débits et des crédits (d'abord ajoutés ensemble, puis divisés par deux) exprimée en pourcentage du PIB. Cet indicateur est calculé pour les biens et pour les services, sur la base des données de la balance des paiements. Des valeurs plus élevées signifient une intégration plus importante dans l'économie internationale. Il est normal que les plus petits pays recourent plus souvent au commerce international puisqu'ils ont davantage tendance à importer des biens et des services qui ne sont pas produits dans leur marché intérieur.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'économie de l'EU-27 était plus intégrée à l'économie internationale en 2006 (en termes de crédits et de débits comme part du PIB) qu'à toute autre période au cours des cinq dernières années. La valeur moyenne des flux commerciaux de biens de l'EU-27 correspondait à 10,8 % du PIB en 2006, soit un taux bien plus élevé que le niveau relativement faible de 8,6 % relevé en 2003, reflétant la forte reprise de l'activité économique. Bien que le volume du commerce international de services soit inférieur à celui des biens, l'intégration du commerce de services a également augmenté par rapport au niveau relativement faible de 2003 pour atteindre 3,6 % du PIB en 2006.

En ce qui concerne les échanges de biens, l'EU-27 affichait un déficit commercial avec le reste du monde à hauteur de -1,5 % du PIB en 2006, tandis qu'elle enregistrait un excédent dans les services équivalent à 0,6 % du PIB. Les différences entre les États membres étaient considérables, reflétant entre autres facteurs la taille relative du pays et les divergences entre les structures économiques respectives. Les déficits commerciaux dans le domaine des biens correspondaient à un cinquième du PIB pour Chypre, la Lettonie et la Bulgarie. À l'opposé, les excédents commerciaux dans le domaine des biens enregistrés en Irlande, en Allemagne et aux Pays-Bas correspondaient respectivement à 14,3 %, 6,8 % et 6,7 % du PIB en 2006 ; il s'agissait des niveaux relatifs les plus élevés parmi les États membres. Par rapport au PIB, d'importants excédents commerciaux dans le domaine des services ont été enregistrés en 2006 au Luxembourg, à Chypre et à Malte.

SOURCES

Ouvrages statistiques

European Union international transactions – analytical aspects – detailed tables on CD-ROM – data 1991-2001 (PDF)

Pocketbooks

EU economic data pocketbook

Méthodologies et documents de travail

Differences between balance of payments and foreign trade statistics
Manuel de la balance des paiements du Fonds Monétaire International (MBP5)
Balance of payments vade-mecum

Données Internet

Données agrégées du commerce extérieur
Commerce extérieur: indicateurs à long terme
Part de l'Union européenne dans le commerce mondial
Balance des paiements – transactions internationales
Statistiques de la balance des paiements
Balance des paiements de la zone euro (source BCE)
Balance des paiements de l'Union européenne
Balance des paiements par pays

Figure 8.1: Intégration du commerce dans l'EU-27

(en % du PIB)



Source: Eurostat (tsier064 et tsier065)

Intégration du commerce des biens en pourcentage du PIB (produit intérieur brut). Moyenne des importations et exportations du poste marchandises de la balance des paiements divisée par le PIB. Si l'indice augmente dans le temps, cela signifie que le pays/la zone devient davantage intégré(e) dans l'économie internationale.

Intégration du commerce des services en pourcentage du PIB (produit intérieur brut). Moyenne des importations et exportations du poste services de la balance des paiements divisée par le PIB. Si l'indice augmente dans le temps, cela signifie que le pays/la zone devient davantage intégré(e) dans l'économie internationale.

Tableau 8.1: Part des biens et des services dans le PIB, 2006

(en % du PIB)

	Biens			Services		
	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations	Solde
EU-27	10,1	11,5	-1,5	3,8	3,3	0,6
Zone euro	16,5	16,2	0,3	5,1	4,6	0,4
Belgique	71,3	70,4	1,0	15,0	13,4	1,6
Bulgarie	47,8	71,7	-23,9	15,9	12,0	4,0
République tchèque	66,7	64,0	1,8	9,6	7,9	0,9
Danemark	32,7	31,8	0,9	19,1	16,8	2,3
Allemagne	38,8	32,0	6,8	6,0	7,5	-1,6
Estonie	60,5	75,6	-15,1	22,7	15,1	7,6
Irlande	47,5	33,2	14,3	31,5	35,5	-4,0
Grèce	:	:	:	:	:	:
Espagne	17,5	25,8	-8,2	8,6	6,3	2,2
France	21,5	23,2	-1,7	5,2	4,8	0,4
Italie	22,5	23,1	-0,7	5,3	5,4	-0,1
Chypre	6,9	34,4	-27,5	41,3	13,8	20,7
Lettonie	30,9	55,6	-24,7	12,4	12,4	6,2
Lituanie	46,4	63,2	-12,6	12,6	8,4	4,2
Luxembourg	38,4	50,2	-11,8	121,1	70,9	50,2
Hongrie	65,6	66,7	-1,1	12,2	10,0	1,1
Malte	39,8	59,7	-19,9	39,8	19,9	19,9
Pays-Bas	57,6	50,9	6,7	12,2	11,8	0,4
Autriche	43,4	43,0	0,0	14,3	10,1	4,3
Pologne	34,3	36,5	-2,2	5,9	5,5	0,7
Portugal	22,6	32,9	-11,0	9,0	5,8	3,2
Roumanie	26,8	39,1	-12,4	6,2	6,2	0,0
Slovénie	55,8	59,1	-3,3	9,9	9,9	3,3
Slovaquie	75,1	81,9	-4,6	9,1	9,1	2,3
Finlande	37,1	31,7	5,4	7,8	7,2	0,0
Suède	38,6	33,0	5,6	13,1	10,5	2,6
Royaume-Uni	18,8	24,7	-6,0	9,6	7,3	2,3
Croatie	23,4	49,7	-23,4	23,4	8,8	17,5
Turquie	22,9	33,3	-10,4	6,0	2,8	3,5
Norvège	36,7	18,7	18,0	9,7	9,3	0,4
Japon	14,1	12,3	1,9	2,7	3,1	-0,4
États-Unis	7,8	14,1	-6,3	3,1	2,6	0,5

Source: Eurostat (tec00039, tec00040 et tec00001)

La balance des paiements est un compte qui enregistre les transactions internationales d'un pays avec le reste du monde. Elle comporte deux grandes subdivisions: le compte des transactions courantes et le compte de capital et d'opérations financières. Le compte des transactions courantes comporte lui- même quatre composantes: biens, services, revenus, transferts courants. Pour chacun de ces éléments, le compte des transactions courantes enregistre la valeur de exportations (crédits) et des importations (débits).

Le PIB (produit intérieur brut) est un indicateur de la situation économique d'une nation. Il reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminuée de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production. En exprimant le PIB en SPA (standards de pouvoir d'achat), on élimine les différences de niveaux de prix entre les pays et les calculs par tête permettent de comparer des économies présentant d'importantes différences en taille absolue.

8.2 LE COMMERCE INTERNATIONAL DES SERVICES

INTRODUCTION

Les services couvrent une gamme très diverse de produits et d'activités intangibles qu'il est difficile de résumer en une simple définition. Bien souvent, il est également difficile de séparer les services des biens avec lesquelles ils peuvent être associés ou groupés à différents niveaux. Le commerce de biens peut indistinctement comprendre les frais de gestion comme l'assurance, les contrats d'entretien, les frais de transport ou le paiement de redevances/licences.

Les services diffèrent des biens en de nombreux points, le plus souvent en ce qui concerne le caractère immédiat de la relation entre le fournisseur et le consommateur. De nombreux services ne sont pas transportables, en d'autres termes, ils nécessitent une proximité géographique du fournisseur et du client. Ainsi, la prestation d'un service hôtelier nécessite que l'hôtel se situe dans l'endroit où le client souhaite séjourner, un service de nettoyage destiné à une entreprise ne peut être assuré que sur le site de l'entreprise et une coupe de cheveux nécessite que le coiffeur comme le client soient présents dans le même lieu. Cette exigence de proximité implique que les diverses transactions de services prennent en compte le facteur de mobilité. Ainsi, il est important que les services soient offerts par le biais de modes d'approvisionnement variés.

D'après l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), la classification en quatre modes des transactions internationales de services, qui constitue le cadre généralement accepté pour l'analyse des services, englobe:

- la fourniture transfrontalière (mode 1) d'un service, d'une juridiction à une autre;
- la consommation à l'étranger (mode 2) nécessite la présence de consommateurs dans le pays de résidence du fournisseur;
- la présence commerciale (mode 3), selon laquelle un fournisseur de services crée une société basée à l'étranger, une coentreprise, un partenariat ou un autre établissement situé dans le pays de résidence du consommateur afin de proposer des services aux personnes du pays d'accueil;
- la présence de personnes physiques (mode 4), qui implique que des travailleurs indépendants ou les salariés d'un fournisseur de services se rendent temporairement à l'étranger pour fournir un service dans le pays de résidence du consommateur.

Les personnes qui cherchent à accéder au marché de l'emploi d'un autre pays de manière permanente ou pour obtenir la nationalité ou encore pour y résider ne sont pas comprises dans cette catégorie.

En général, les services ne sont pas homogènes ni ne font l'objet d'une production en masse. Nombre d'entre eux sont personnalisés en fonction des goûts et des besoins des entreprises et des clients. Pour qu'un commerce international de ces services non transportables existe, soit le consommateur doit aller au fournisseur, soit le fournisseur doit aller au consommateur.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les principales références méthodologiques en matière de production de statistiques sur le commerce international de services sont la cinquième édition du manuel de la balance des paiements du Fonds monétaire international (MBP5) et le manuel des statistiques du commerce international des services publié par les Nations unies. La ventilation des statistiques d'Eurostat sur le commerce international de services comprend trois sous-catégories: transports, voyages et autres services:

- la rubrique «transports couvre les services fournis par tous les modes de transport: maritime, aérien et autres (qui comprend les transports spatial, ferroviaire, routier, par voie navigable intérieure et par pipeline). Les différents types de services offerts comprennent le transport de passagers, le transport de biens et d'autres services auxiliaires et annexes (tels que le stockage et l'entreposage);
- au débit de la rubrique «voyages» figurent les biens et les services acquis par des résidents séjournant à l'étranger pendant moins d'un an. Au crédit figurent les dépenses de même type effectuées par les voyageurs étrangers sur le territoire national. La rubrique voyages comporte deux catégories principales, c'est-à-dire les voyages d'affaires et les voyages d'agrément (loisirs, études, liés à la santé, etc.). Il convient de noter que les coûts de transport international du voyageur vers une destination sont enregistrés sous la rubrique transports mais que tous les mouvements au sein d'un pays, y compris les croisières, sont enregistrés sous la rubrique voyages;
- la rubrique «autres services» comprend les transactions internationales qui ne sont pas couvertes par les rubriques transports et voyages (telles que les services de communication, les services de bâtiment et travaux publics, les services d'assurance, les services financiers, les services d'informatique et d'information, les redevances et droits de licence, les autres services aux entreprises, les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs, ou encore les services fournis ou reçus par les administrations publiques).

Dans les statistiques de la balance des paiements, la répartition géographique du compte des transactions courantes de l'UE se fait en fonction du lieu de résidence du partenaire commercial. Eurostat fournit des informations détaillées sur la ventilation géographique du commerce international de services de l'UE, en distinguant:

- les opérations intra-UE, qui correspondent à la somme des opérations déclarées par les États membres de l'UE avec les autres États membres de l'UE; et
- les opérations extra-UE, qui correspondent aux opérations déclarées par les États membres de l'UE avec des pays situés hors de l'UE. Les opérations extra-UE sont ensuite ventilées de manière détaillée par zone partenaire, par exemple par pays (tel que la Bulgarie, les États-Unis ou le Japon), par zone économique (telle que les pays de l'OCDE, de l'ACP ou de l'ALENA) et par zone géographique (telle que l'Afrique, l'Asie ou l'Amérique du Nord);
- les opérations mondiales sont égales à la somme des opérations intra-UE et des opérations extra-UE.

Enfin, il est important de noter que la classification du commerce international de services selon le MBP5 n'est pas cohérente avec la classification AGCS en quatre modes du commerce de services. Les statistiques de la balance des paiements présentées dans ce chapitre concernent en général les services faisant l'objet d'un commerce international principalement pour les modes 1 et 2, et, dans une certaine mesure, le commerce effectué par le biais du mouvement de personnes physiques (une partie des services informatiques et d'information, des autres services aux entreprises, et des services personnels, culturels et relatifs aux loisirs) et par le biais de la présence commerciale (une partie des services de bâtiments et travaux publics). Ainsi, étant donné que les statistiques de la balance des paiements disposent d'une couverture limitée des modes, il est nécessaire de consulter d'autres sources d'informations relatives aux autres modes d'approvisionnement afin de donner une image plus complète du commerce des services [64].

CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'importance des services au sein des économies européennes continue de croître; en 2006, ils ont contribué pour 71,7 % de la valeur ajoutée brute dans l'EU-27. Toutefois, cette importance n'est presque pas visible en termes de commerce international. Selon la Commission européenne (Quarterly Report on the Euro Area, vol. 5, No. 2), les secteurs des services ont exporté, en moyenne, moins de 6 % de leur production, contre près de 40 % pour le secteur manufacturier. En effet, contrairement à une idée généralement admise, la part des services dans le commerce total est restée relativement stable à environ 20 % au cours des deux dernières décennies, alors que la part de la production et de l'emploi dans ce domaine a constamment augmenté.

(64) Pour de plus amples détails sur les autres sources, voir le Manuel des statistiques du commerce international des services, élaboré conjointement par le FMI, l'OCDE, Eurostat, l'OMC, l'ONU et CNUCED.

L'EU-25 reste toutefois le plus grand opérateur mondial de services internationaux [65] et le système d'échange ne cesse de croître au sein de plusieurs domaines de l'économie de services. En 2006, l'EU-27 a enregistré un excédent de 68 500 millions d'euros dans les transactions de services avec le reste du monde, ce qui se traduit par des crédits s'élevant à 441 600 millions d'euros et des débits à 373 100 millions d'euros. Il s'agissait d'une croissance considérable par rapport à l'excédent de 52 900 millions d'euros enregistré en 2005. L'Amérique du Nord (comprenant les États-Unis, le Canada et le Groenland) constituait le principal partenaire commercial extérieur de l'EU-27 dans les transactions de services, représentant 32,8 % des crédits de l'EU-27 et 35 % de ses débits (commerce intracommunautaire non inclus). Il est important de souligner que près de 60 % du commerce de services de l'UE ont été effectué entre les États membres (transactions intracommunautaires).

En 2006, le Royaume-Uni a enregistré un crédit net (extra et intra-UE cumulé) de 42 800 millions d'euros en termes de transactions de services, soit le montant le plus élevé parmi les États membres et presque le double du deuxième montant le plus élevé enregistré en Espagne (22 100 millions d'euros). À l'opposé, l'Allemagne a recensé en 2006 le déficit net des transactions de services le plus important parmi les États membres, avec 35 900 millions d'euros.

En 2006, les catégories transports, voyages et autres services aux entreprises ont représenté un peu moins des trois quarts des crédits (69,6 %) et débits (74.2 %) de l'EU-27 dans le commerce international de services. L'excédent de 31 200 millions d'euros relevé pour la catégorie autres services aux entreprises était l'excédent le plus important dans le secteur des services de l'EU-27 en 2006, suivi de près par les 24 500 millions d'excédent recensés pour les services financiers. En revanche, les redevances et les droits de licence ont enregistré un déficit de 9 200 millions d'euros et les voyages, un déficit de 14 000 millions d'euros.

(65) Le commerce international de services fait principalement référence aux modes 1 et 2, et dans une moindre mesure, à d'autres modes de fourniture de services. Les données ne tiennent pas compte des ventes des filiales étrangères – mode 3.

SOURCES

Ouvrages statistiques

European Union international trade in services – analytical aspects – data 1997-2005

Méthodologies et documents de travail

Manual on statistics of international trade in services (PDF)

Methodological soundness questionnaire – report on responses to the Eurostat-OECD questionnaire on the measurement of trade in services in the balance of payments

Données Internet

Balance des paiements – transactions internationales

Commerce international de services: ventilation géographique

Échanges internationaux de services (à partir de 2004)

Échanges internationaux de services – indicateurs structurels

Total des services, ventilation géographique détaillée par État Membre de l'UE (à partir de 2002)

Tableau 8.2: Commerce international de services (1)

(en milliards d'euros)

	Crédits			Débits			Net	
	2005	2006	Croissance 2005-2006 (en %)	2005	2006	Croissance 2005-2006 (en %)	2005	2006
EU-27	402,9	441,6	9,6	350,0	373,1	6,6	52,9	68,5
Zone euro	399,8	425,6	6,5	367,9	390,5	6,1	31,8	35,0
Belgique	45,2	47,4	4,9	41,2	42,2	2,6	4,0	5,1
Bulgarie	3,5	4,1	18,9	2,8	3,2	13,0	0,7	1,0
République tchèque	9,5	10,6	11,9	8,2	9,4	13,8	1,2	1,2
Danemark	35,4	41,8	18,1	30,3	36,6	21,0	5,1	5,2
Allemagne	126,9	139,1	9,6	166,9	175,0	4,8	-40,0	-35,9
Estonie	2,6	2,8	7,9	1,7	2,0	12,7	0,8	0,8
Irlande	48,2	55,1	14,2	57,5	62,5	8,6	-9,3	-7,4
Grèce	27,6	28,4	2,9	11,9	13,0	9,8	15,7	15,3
Espagne	76,2	84,5	10,8	54,0	62,3	15,4	22,2	22,1
France	95,6	94,2	-1,4	85,0	86,0	1,2	10,6	8,3
Italie	71,9	78,4	9,1	72,4	79,9	10,4	-0,5	-1,5
Chypre	5,2	5,8	10,3	2,2	2,4	9,0	3,1	3,4
Lettonie	1,8	2,1	20,6	1,3	1,6	25,2	0,5	0,5
Lituanie	2,5	2,9	15,0	1,7	2,0	21,9	0,8	0,9
Luxembourg	32,9	40,6	23,5	19,8	24,0	21,4	13,1	16,6
Hongrie	10,3	10,6	2,8	9,2	9,3	0,5	1,1	1,3
Malte	1,6	2,1	28,0	1,0	1,3	34,5	0,6	0,8
Pays-Bas	74,0	75,0	1,4	67,9	72,4	6,6	6,1	2,6
Autriche	40,6	37,0	-8,8	36,4	25,9	-28,8	4,1	11,1
Pologne	13,1	16,3	24,8	11,5	14,6	26,6	1,6	1,7
Portugal	12,3	14,1	15,4	8,4	9,2	9,9	3,8	4,9
Roumanie	4,1	5,5	34,6	4,4	5,5	23,9	-0,3	0,0
Slovénie	3,1	3,5	9,7	2,3	2,6	12,6	0,8	0,9
Slovaquie	3,5	4,3	21,8	3,3	3,8	15,2	0,3	0,5
Finlande	13,7	12,8	-6,2	12,2	12,4	1,5	1,4	0,4
Suède	34,5	39,4	14,0	26,2	29,0	10,7	8,4	10,4
Royaume-Uni	168,4	182,8	8,5	132,5	139,9	5,6	36,0	42,8
Croatie	8,0	8,4	4,3	2,7	2,8	1,0	5,3	5,6
Turquie	21,4	19,6	-8,7	9,1	8,9	-2,5	12,3	10,6
Norvège	23,6	26,2	11,2	23,8	25,1	5,3	-0,2	1,2
Japon	88,6	93,4	5,5	107,9	108,0	0,0	-19,3	-14,5
États-Unis	309,1	333,6	7,9	253,7	273,0	7,6	55,4	60,6

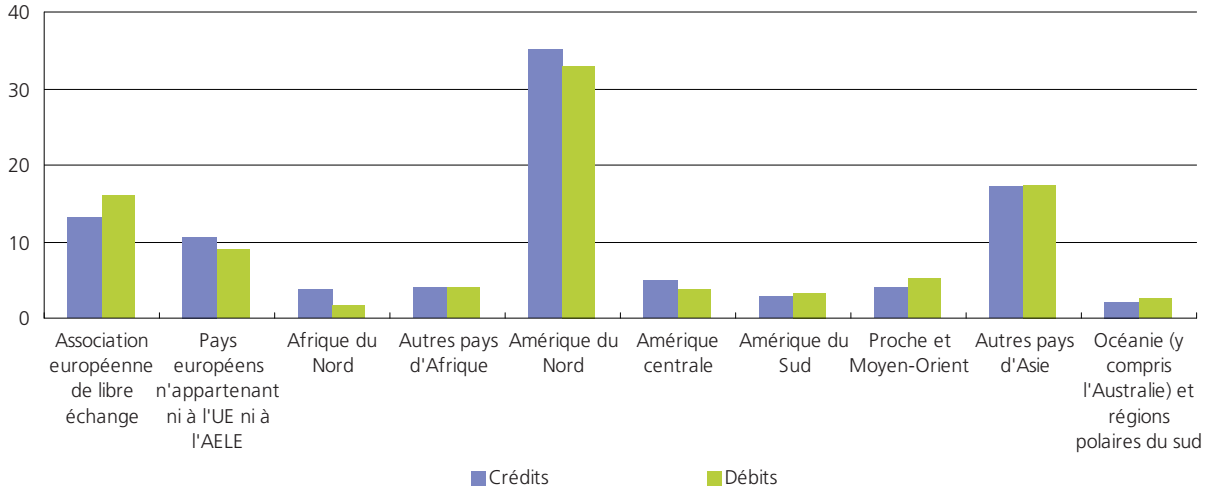
(1) Les transactions sont enregistrées par rapport au reste du monde; le partenaire de l'EU-27 est hors de l'EU-27, le partenaire de la zone euro est hors de la zone euro, le partenaire des États membres est le reste du monde.

Source: Eurostat (tec00040)

La balance des paiements enregistre toutes les opérations internationales d'un pays donné avec le reste du monde. Elle comporte la balance des transactions courantes et la balance des investissements et autres opérations en capital. La balance des transactions courantes se subdivise elle-même en biens, services, revenus et transferts courants; elle enregistre la valeur des exportations (crédits) et des importations (débits). La différence entre ces deux valeurs est le solde.

Figure 8.2: Commerce international de services dans l'EU-27, 2006

(en % des crédits et des débits extra-EU-27)



Source: Eurostat (tec00080 et tec00081)

Tableau 8.3: Evolution du commerce de services, par partenaire choisi, dans l'EU-27

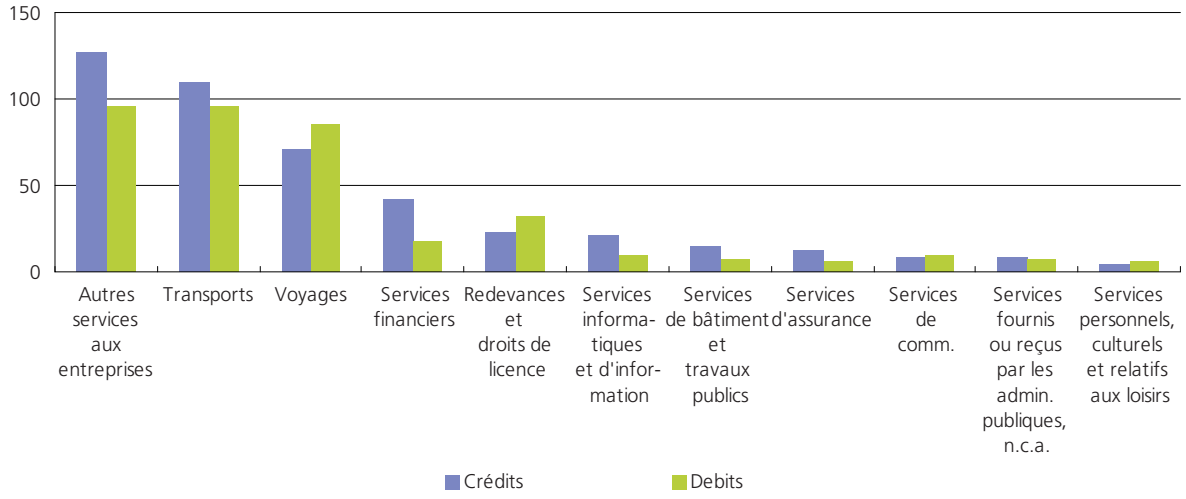
(en milliards d'euros)

	2004			2005			2006		
	Crédits	Débits	Net	Crédits	Débits	Net	Crédits	Débits	Net
Total	368,1	321,7	46,4	402,9	350,0	52,9	441,6	373,1	68,5
États-Unis	117,9	109,3	8,6	123,2	118,2	4,9	134,7	122,1	12,6
AELE	61,3	44,9	16,4	65,4	49,0	16,4	70,4	49,4	21,1
Japon	18,4	11,1	7,3	19,6	12,3	7,3	18,9	12,9	6,0
Russie	9,4	7,4	2,0	12,3	9,1	3,2	14,2	10,8	3,4
Chine	9,3	7,7	1,7	12,3	9,6	2,7	12,8	11,3	1,4
Canada	8,3	7,1	1,2	9,0	7,6	1,3	10,2	8,2	2,0
Inde	3,9	3,9	-0,1	5,4	4,8	0,6	7,0	5,5	1,4
Hong Kong	7,1	5,2	1,9	8,3	5,6	2,6	6,9	6,7	0,2
Brésil	3,7	3,5	0,3	4,6	4,0	0,6	5,2	4,6	0,5
Reste du monde	128,7	121,7	7,0	142,8	129,7	13,2	161,3	141,5	19,8

Source: Eurostat (bop_its_det)

Figure 8.3: Commerce international de services par catégorie principale dans l'EU-27, 2006

(en milliards d'euros)



Source: Eurostat (tec00063, tec00058, tec00062, tec00069, tec00071, tec00070, tec00067, tec00068, tec00066, tec00065 et tec00064)

8.3 LE COMMERCE INTERNATIONAL DES BIENS

INTRODUCTION

Actuellement, la valeur du commerce international de biens excède celle des services, reflétant notamment le caractère hautement transportable des biens et, d'une certaine manière, leur homogénéité croissante au sein d'un même groupe de produits (en particulier parce qu'il est nécessaire de répondre aux diverses normes internationales). Toutefois, le commerce international de biens fait l'objet d'un contrôle accru en ce qui concerne la pollution (générée en particulier par le transport aérien et maritime de biens) et d'autres conséquences environnementales, les droits des travailleurs, les normes sanitaires et de sécurité, l'acquisition de ressources et les conséquences sur la diversité culturelle. On peut considérer comme un défi le fait d'intégrer ces préoccupations sociales et environnementales (qui sont rarement prises en compte dans la valeur des biens) dans les développements commerciaux, de façon à améliorer les perspectives économiques durables dans le monde.

En ce sens, les statistiques commerciales relatives aux biens sont très importantes, non seulement pour évaluer l'efficacité des parts de marché et des politiques actuelles, mais aussi pour contribuer à définir de nouvelles politiques ou stratégies commerciales.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Globalement, l'objectif des statistiques du commerce international de biens est d'enregistrer tous les biens qui viennent s'ajouter ou se soustraire au stock de ressources matérielles d'un pays en pénétrant sur son territoire ou en en sortant. Par leur nature, les statistiques du commerce international font référence aux biens transportables.

La composante la plus importante des statistiques du commerce international concerne les opérations supposant le transfert effectif ou prévu de la propriété contre rémunération. Néanmoins, ces statistiques couvrent également les mouvements de biens sans transfert de propriété, tels que les opérations réalisées en vue ou à la suite d'un travail à façon (par exemple, la transformation des textiles).

Les exportations sont enregistrées à leur valeur «franco à bord» (fàb) et les importations à leur valeur «coût, assurance, fret» (caf). Par conséquent, et contrairement aux statistiques de la balance des paiements, les valeurs se rapportant aux importations incluent les frais, tels que le transport et l'assurance, liés à la part du transport s'effectuant en dehors du territoire statistique du pays importateur. Les valeurs se rapportant aux exportations correspondent à la valeur des biens à la date à laquelle et au lieu où ils quittent le territoire statistique du pays exportateur.

Les données sur le commerce international concernant l'Union européenne et la zone euro sont calculées comme la somme des échanges avec les pays situés hors de ces zones. Autrement dit, chacune de ces zones géographiques est considérée comme une entité commerciale à part entière, les flux commerciaux mesurés étant ceux qui entrent et sortent de la zone, mais pas ceux à l'intérieur de la zone. En outre, les flux commerciaux internationaux des différents États membres et des autres pays sont en général présentés avec le reste du monde comme le partenaire commercial, y compris les échanges avec les autres États membres (commerce intra-UE).

Les statistiques du commerce extérieur recensent les valeurs et les volumes à l'importation et à l'exportation des biens, à l'aide d'une classification des produits. Une des classifications les plus courantes pour étudier les statistiques agrégées des produits est la Classification type pour le commerce international des Nations unies (CTCI Rév. 3). Elle permet d'effectuer une comparaison à l'échelle mondiale. Les produits agroalimentaires sont des produits alimentaires issus de l'agriculture. Ils sont classés par référence aux sections 0 et 1 de la CTCI. Par «commerce de matières premières», on entend le commerce des produits définis par référence aux sections 2 et 4 de la CTCI. Par «commerce de produits énergétiques», on entend le commerce des produits classés par référence à la section 3 de la CTCI. Par «commerce de produits chimiques», on entend le commerce des produits classés par référence à la section 5 de la CTCI. Par «commerce de machines et de matériel de transport», on entend le commerce des produits classés par référence à la section 7 de la CTCI, et par «commerce d'autres biens manufacturés», le commerce des produits classés par référence aux sections 6 et 8.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'EU-27 représente un peu moins d'un cinquième des importations et des exportations mondiales de biens. En 2006, l'EU-27 a exporté des biens vers des pays non-membres pour une valeur de 1 157 milliards d'euros et a importé des biens de ces mêmes pays pour 1 350 milliards d'euros. L'EU-27 a exporté 331 milliards d'euros de biens de plus que les États-Unis en 2006, mais en a importé 178 milliards d'euros de moins. Il convient d'observer que l'EU-27 importe moins de biens que l'EU-15, ce qui s'explique par le fait qu'une partie des importations de l'EU-15 venait des pays ayant rejoint l'UE en 2004 et en 2007, et que ces importations ne sont pas incluses dans le commerce extérieur de l'EU-27.

Depuis 1999 (année à partir de laquelle les données sur les échanges sont disponibles pour l'EU-27), l'EU-27 a enregistré des déficits commerciaux annuels consécutifs pour les biens en général, bien que le niveau de ces déficits ait considérablement fluctué. Ces déficits commerciaux pour les biens ont eu tendance à diminuer fortement au cours des périodes de stagnation ou de baisse de l'activité économique, tandis qu'ils augmentaient au cours des périodes d'expansion. Le déficit commercial de l'EU-27 pour les biens s'élevait à 193 milliards d'euros en 2006, soit le niveau le plus élevé sur les sept années depuis 1999 et qui dépasse de loin le déficit commercial le plus faible de 45 milliards enregistré en 2002.

Un peu plus des deux-cinquièmes (43,5 %) de la valeur des exportations de biens de l'EU-27 vers des pays non-membres en 2006 concernaient les machines et le matériel de transport. Un autre quart (25,4 %) concernait la catégorie des autres produits manufacturés. Bien que ces deux groupes de produits aient représenté également une courte majorité (55 % en part cumulée) de biens importés dans l'EU-27 depuis des pays non-membres en 2006, cette proportion n'a cessé de chuter alors qu'elle s'élevait à 61,8 % cinq ans auparavant (en 2001). Ce changement dans la composition relative des importations reflète largement la forte augmentation de la valeur des combustibles minéraux, des lubrifiants et des produits connexes. Ces biens représentent désormais environ un quart (25,1 %) de la valeur du total des importations de biens, contre 16,1 % en 2001. Une partie de cette

hausse rapide de l'importance relative des importations de combustibles minéraux peut être attribuée à l'augmentation des prix de ces produits. Toutefois, avec l'appauvrissement des ressources énergétiques naturelles et les changements intervenus dans son bouquet énergétique, l'UE est de plus en plus dépendante des importations de combustibles et d'énergie. Pour en savoir plus, voir le chapitre 11 consacré à l'énergie.

Les États-Unis étaient de loin le marché le plus important pour les exportations de biens de l'EU-27 en 2006, représentant 23,2 % de toutes les exportations vers des pays non-membres, soit une proportion bien supérieure à celle de la Suisse (7,5 %), le deuxième marché le plus important. Cependant, la Chine a supplanté les États-Unis pour devenir la principale source d'importations de biens en 2006. La part des importations de biens extra-EU-27 en provenance de Chine a nettement augmenté, atteignant 14,4 % en 2006, alors que la part des États-Unis est tombée à 13,2 %.

Néanmoins, le commerce de biens entre les États membres (le marché intérieur européen) était de loin le plus important marché pour les biens produits au sein de l'EU-27; les exportations de biens intra-UE s'élevaient à 2 489 milliards d'euros en 2006, un petit peu plus du double de la valeur des exportations vers des pays non-membres. En effet, dans chacun des États membres, la majeure partie des échanges de biens en 2006 a eu lieu avec d'autres États membres (commerce intra-UE), par opposition à ceux réalisés avec des pays tiers (commerce extra-UE). La part de ces deux flux dans le commerce total de biens variait considérablement d'un État membre à un autre, reflétant dans une certaine mesure les liens historiques et la situation géographique de chacun. Ce sont en République tchèque, au Luxembourg et en Slovaquie que les plus hauts niveaux d'intégration commerciale dans l'UE ont été enregistrés. Pour chacun de ces pays, le commerce de biens intra-UE représentait plus de 80 % du total de son commerce de biens. En revanche, moins de 60 % environ du commerce de biens en Italie, en Grèce, en Bulgarie, au Royaume-Uni, en Finlande et à Malte correspondaient au commerce intra-UE.

Contrairement à la situation du commerce de services, l'Allemagne a enregistré, en 2006, l'excédent commercial pour les biens le plus élevé (extra- et intra-UE cumulé), estimé à 162 milliards d'euros, tandis que le Royaume-Uni connaissait le déficit commercial pour les biens le plus important avec 28 milliards d'euros.

SOURCES

Ouvrages statistiques

External and intra-European Union trade – statistical yearbook – data 1958-2006
External and intra-European Union trade – bulletin mensuel
Échanges commerciaux intra- et extra-UE – données mensuelles – nomenclature combinée (DVD)

Pocketbooks

External and intra-European Union trade – pocketbook – data 1999-2004

Méthodologies et documents de travail

Statistics on the trading of goods – user guide
Quality report on international trade statistics – 2007 edition
External trade by enterprise characteristics

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Commerce extérieur

Données Internet

Données agrégées du commerce extérieur

- Commerce extérieur: indicateurs à long terme
  - Part de l'Union européenne dans le commerce mondial
  - Commerce international (valeurs et autres indicateurs) de l'UE et des principaux pays tiers par produits CTCI 1-digit
  - Commerce avec l'Union européenne
  - Commerce extra-UE par principaux pays partenaires
  - Commerce extra-UE de produits agro-alimentaires (CTCI 0+1) par principaux pays partenaires
  - Commerce extra-UE de matières premières (CTCI 2+4), par principaux pays partenaires
  - Commerce extra-UE de combustibles minéraux, de lubrifiants et de produits connexes (CTCI 3) par principaux pays partenaires
  - Commerce extra-UE de produits chimiques et de produits connexes (CTCI 5) par principaux pays partenaires
  - Commerce extra-UE d'articles manufacturés (CTCI 6+8) par principaux pays partenaires
  - Commerce extra-UE de machines et de matériel de transport (CTCI 7) par principaux pays partenaires
  - Commerce extra-Eurozone par principaux pays partenaires
  - Commerce international des pays candidats
- Commerce extérieur: indicateurs à court terme

Tableau 8.4: Principaux acteurs du commerce mondial de biens

(en milliards d'euros)

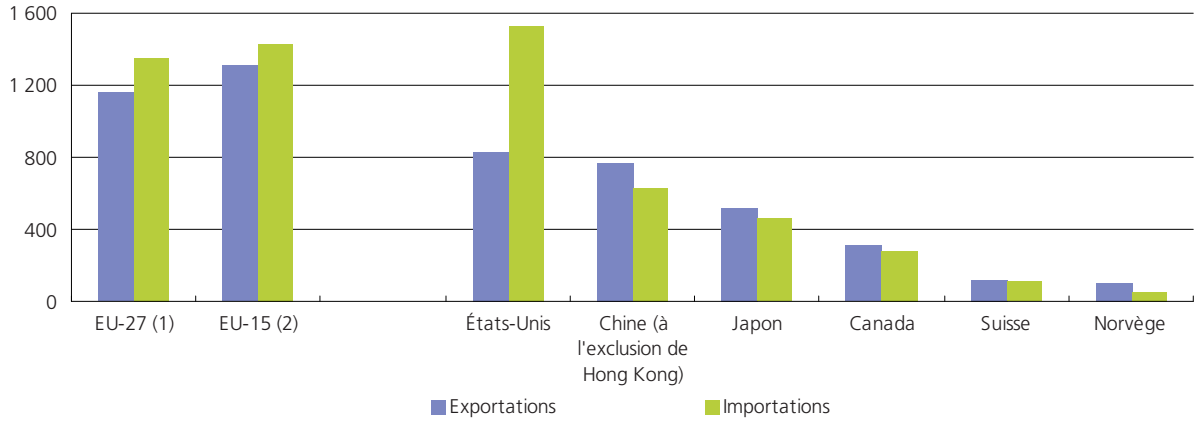
	Exportations				Importations				Solde			
	1991	1996	2001	2006	1991	1996	2001	2006	1991	1996	2001	2006
EU-27 (1)	:	:	885	1 157	:	:	979	1 350	:	:	-94	-193
EU-15 (2)	403	626	986	1 310	472	581	1 028	1 430	-68	45	-43	-120
Norvège	27	39	66	97	21	27	37	51	7	12	29	46
Suisse	50	63	92	118	54	62	94	113	-4	1	-2	5
Canada	102	159	291	309	95	134	247	279	7	25	44	30
Chine (à l'exclusion de Hong Kong)	:	119	297	772	:	109	272	630	:	10	25	141
Japon	254	324	450	515	191	275	390	461	63	49	60	54
Etats-Unis	340	490	816	826	411	644	1 318	1 528	-71	-153	-501	-702

(1) Extra EU-27.
(2) Extra EU-15.

Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Figure 8.4: Principaux acteurs du commerce mondial de biens, 2006

(en milliards d'euros)

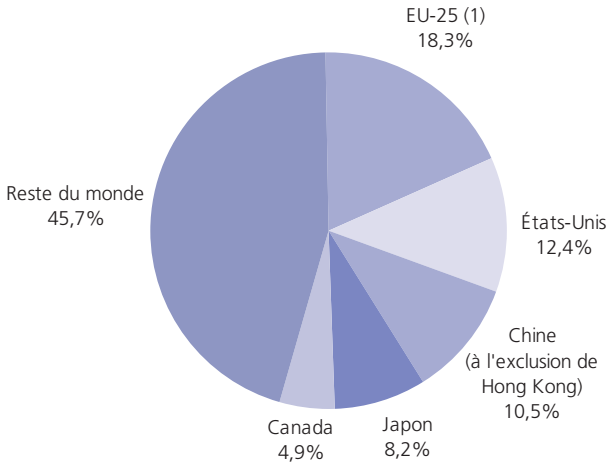


(1) Extra EU-27.
(2) Extra EU-15.

Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Figure 8.5: Parts dans le marché mondial des exportations de biens, 2005

(en % des exportations mondiales)



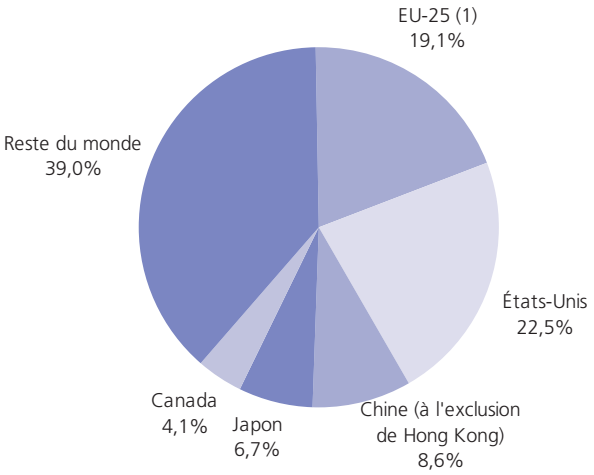
(1) Extra EU-25.

Source: Eurostat (tet00018)

Le calcul des pourcentages se base sur un commerce mondial évalué en excluant le commerce intra-communautaire de l'EU-25.

Figure 8.6: Parts dans le marché mondial des importations de biens, 2005

(en % des importations mondiales)

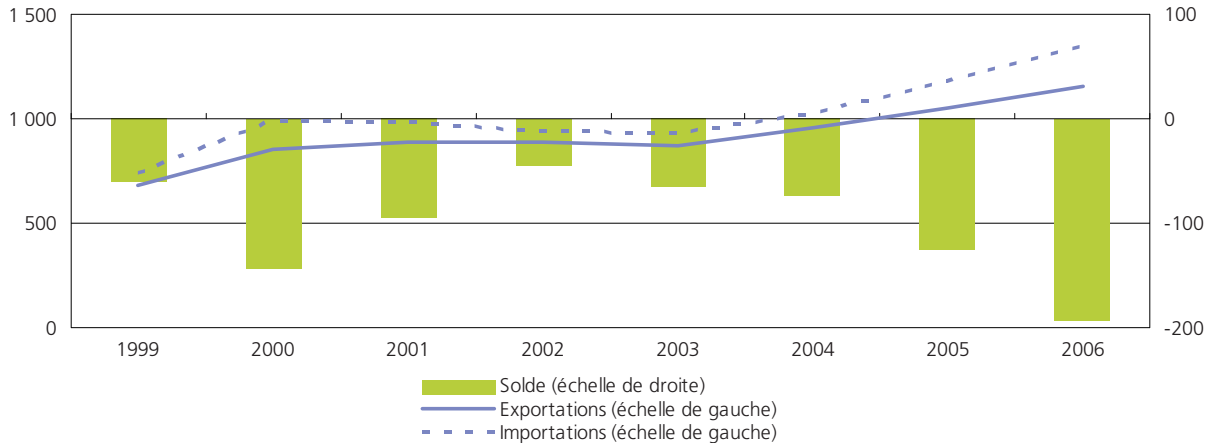


(1) Extra EU-25.

Source: Eurostat (tet00018)

Figure 8.7: Évolution du commerce international de biens dans l'EU-27 (1)

(en milliards d'euros)



(1) Extra EU-27.

Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Tableau 8.5: Commerce international de biens

(en milliards d'euros)

	Exportations			Importations			Solde	
	2005	2006	Croissance 2005-2006 (en %)	2005	2006	Croissance 2005-2006 (en %)	2005	2006
EU-27 (1)	1 053,2	1 157,2	9,9	1 179,9	1 350,2	14,4	-126,7	-193,0
Belgique	268,8	292,2	8,7	256,2	280,3	9,4	12,6	11,9
Bulgarie	9,2	11,7	26,9	12,5	15,3	22,5	-3,3	-3,6
République tchèque	62,8	75,7	20,6	61,5	74,2	20,7	1,3	1,5
Danemark	68,4	73,9	8,0	60,8	68,7	13,1	7,7	5,2
Allemagne	780,4	885,6	13,5	624,6	723,7	15,9	155,8	161,9
Estonie	6,2	7,5	21,8	8,2	10,6	29,0	-2,0	-3,0
Irlande	88,1	88,4	0,3	55,1	58,0	5,2	33,0	30,4
Grèce	13,8	16,6	20,3	43,5	50,3	15,8	-29,6	-33,7
Espagne	154,9	163,6	5,7	232,1	252,0	8,6	-77,3	-88,4
France	372,5	390,6	4,8	405,2	426,0	5,1	-32,7	-35,5
Italie	299,9	327,0	9,0	309,3	348,3	12,6	-9,4	-21,3
Chypre	1,2	1,1	-9,3	5,1	5,5	8,7	-3,9	-4,5
Lettonie	4,2	4,9	18,1	7,0	9,2	31,2	-2,8	-4,3
Lituanie	9,5	11,2	18,4	12,5	15,4	23,1	-3,0	-4,1
Luxembourg	15,1	18,2	20,5	17,6	21,2	20,6	-2,5	-3,0
Hongrie	50,6	59,3	17,3	53,5	61,3	14,6	-2,9	-2,0
Malte	1,8	2,1	15,8	2,9	3,2	9,7	-1,1	-1,1
Pays-Bas	326,6	368,3	12,7	292,4	331,7	13,4	34,2	36,6
Autriche	100,6	111,8	11,1	102,3	111,7	9,2	-1,7	0,1
Pologne	71,9	87,9	22,2	81,7	100,3	22,8	-9,8	-12,5
Portugal	30,7	34,5	12,5	49,2	53,1	7,9	-18,5	-18,6
Roumanie	22,3	25,9	16,1	32,6	40,7	25,1	-10,3	-14,9
Slovénie	15,5	18,5	19,7	16,4	19,2	17,4	-0,9	-0,7
Slovaquie	25,8	33,2	29,0	28,5	36,5	28,4	-2,7	-3,3
Finlande	53,1	61,4	15,6	47,4	54,9	15,7	5,7	6,5
Suède	104,7	117,4	12,1	89,6	100,9	12,7	15,2	16,4
Royaume-Uni	309,0	357,8	15,8	412,9	485,3	17,5	-103,9	-127,5

(1) Extra EU-27.

Source: Eurostat (tet00002)

Tableau 8.6: Contribution au commerce de biens extra-EU-27, 2006

	Exportations		Importations		Balance commerciale (en milliards d'euros)
	(en milliards d'euros)	Part de l'EU-27 (en %)	(en milliards d'euros)	Part de l'EU-27 (en %)	
EU-27	1 157,2	100,0	1 350,2	100,0	-193,0
Belgique	68,2	5,9	79,0	5,8	-10,8
Bulgarie	4,8	0,4	6,0	0,4	-1,2
République tchèque	10,9	0,9	14,5	1,1	-3,6
Danemark	21,4	1,9	19,3	1,4	2,2
Allemagne	321,1	27,8	262,3	19,4	58,9
Estonie	2,6	0,2	2,7	0,2	-0,2
Irlande	32,1	2,8	18,4	1,4	13,7
Grèce	6,1	0,5	21,5	1,6	-15,3
Espagne	47,3	4,1	98,3	7,3	-51,0
France	135,8	11,7	132,6	9,8	3,2
Italie	129,6	11,2	150,2	11,1	-20,6
Chypre	0,3	0,0	1,7	0,1	-1,4
Lettonie	1,4	0,1	2,2	0,2	-0,8
Lituanie	4,1	0,4	5,8	0,4	-1,7
Luxembourg	1,9	0,2	6,3	0,5	-4,4
Hongrie	12,5	1,1	18,6	1,4	-6,1
Malte	1,1	0,1	1,0	0,1	0,0
Pays-Bas	76,0	6,6	166,8	12,4	-90,7
Autriche	30,6	2,6	22,2	1,6	8,5
Pologne	18,6	1,6	27,4	2,0	-8,9
Portugal	7,8	0,7	12,9	1,0	-5,1
Roumanie	7,7	0,7	14,9	1,1	-7,3
Slovénie	5,8	0,5	4,3	0,3	1,6
Slovaquie	4,4	0,4	8,9	0,7	-4,5
Finlande	26,2	2,3	19,8	1,5	6,4
Suède	46,8	4,0	30,5	2,3	16,2
Royaume-Uni	132,3	11,4	202,3	15,0	-70,0

Source: Eurostat (ext_lt_intratrd)

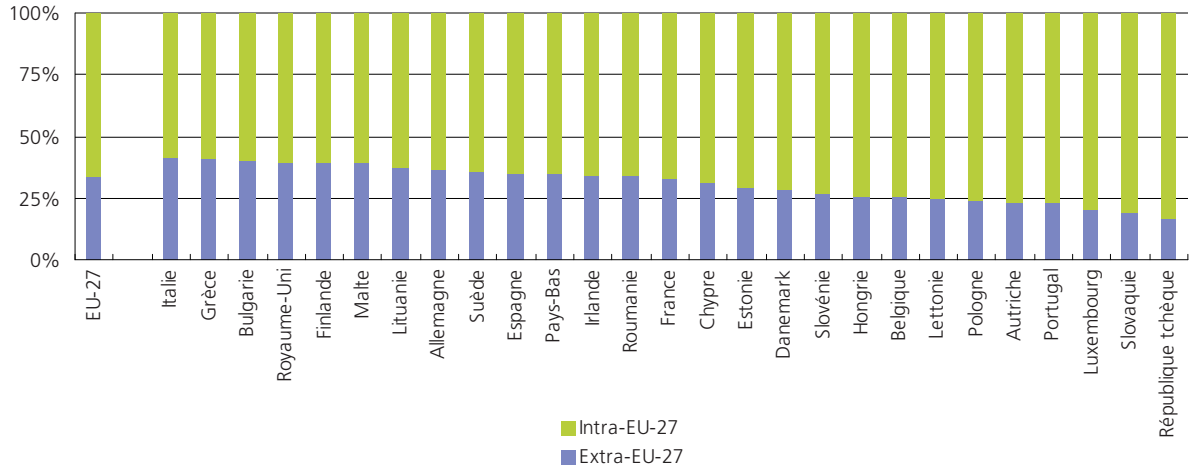
Tableau 8.7: Contribution au commerce de biens intra-EU-27, 2006

	Exportations		Importations		Balance commerciale
	(en milliards d'euros)	Part de l'EU-27 (en %)	(en milliards d'euros)	Part de l'EU-27 (en %)	(en milliards d'euros)
EU-27	2 489,1	100,0	2 407,4	100,0	81,7
Belgique	224,1	9,0	201,4	8,4	22,7
Bulgarie	6,9	0,3	9,3	0,4	-2,4
République tchèque	64,8	2,6	59,8	2,5	5,0
Danemark	52,4	2,1	49,5	2,1	3,0
Allemagne	564,5	22,7	461,4	19,2	103,1
Estonie	5,0	0,2	7,8	0,3	-2,9
Irlande	56,3	2,3	39,6	1,6	16,7
Grèce	10,5	0,4	28,9	1,2	-18,4
Espagne	116,3	4,7	153,8	6,4	-37,4
France	254,7	10,2	293,4	12,2	-38,7
Italie	197,4	7,9	198,2	8,2	-0,7
Chypre	0,8	0,0	3,8	0,2	-3,0
Lettonie	3,6	0,1	7,0	0,3	-3,5
Lituanie	7,1	0,3	9,6	0,4	-2,5
Luxembourg	16,3	0,7	14,9	0,6	1,4
Hongrie	46,9	1,9	42,8	1,8	4,1
Malte	1,1	0,0	2,2	0,1	-1,1
Pays-Bas	292,2	11,7	164,9	6,8	127,3
Autriche	81,2	3,3	89,6	3,7	-8,4
Pologne	69,3	2,8	72,9	3,0	-3,6
Portugal	26,7	1,1	40,2	1,7	-13,4
Roumanie	18,2	0,7	25,8	1,1	-7,7
Slovénie	12,7	0,5	14,9	0,6	-2,3
Slovaquie	28,9	1,2	27,7	1,1	1,2
Finlande	35,2	1,4	35,0	1,5	0,1
Suède	70,6	2,8	70,4	2,9	0,2
Royaume-Uni	225,5	9,1	283,0	11,8	-57,5

Source: Eurostat (ext_lt_intratrd)

Figure 8.8: Commerce de biens intra- et extra-EU-27, 2006

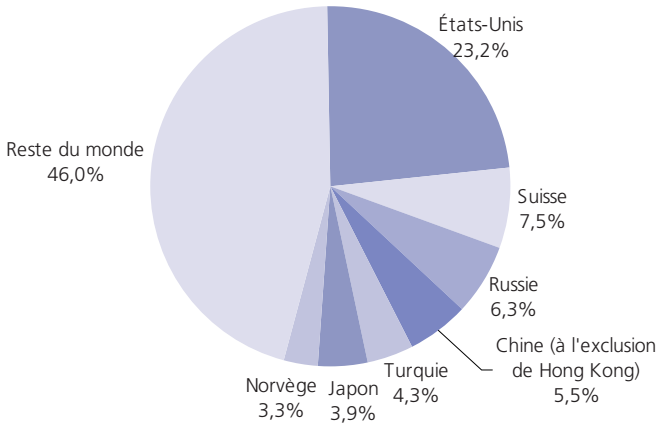
(en % du commerce total)



Source: Eurostat (ext_lt_intratrd)

Figure 8.9: Principaux partenaires commerciaux pour les exportations de biens de l'EU-27, 2006

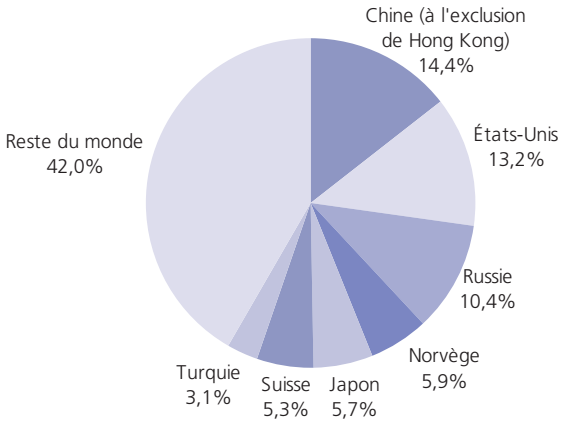
(en % des exportations extra-EU-27)



Source: Eurostat (ext_lt_maineu)

Figure 8.10: Principaux partenaires commerciaux pour les importations de biens dans l'EU-27, 2006

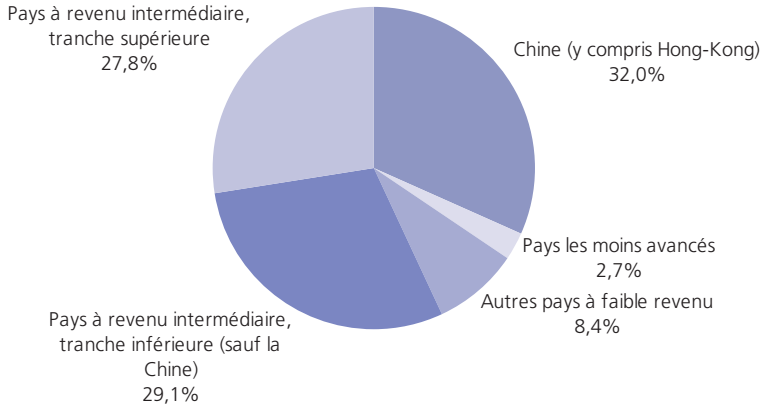
(en % des importations extra-EU-27)



Source: Eurostat (ext_lt_maineu)

Figure 8.11: Importations de biens en provenance des pays en développement par catégorie de revenus, EU-27, 2006 (1)

(en %)



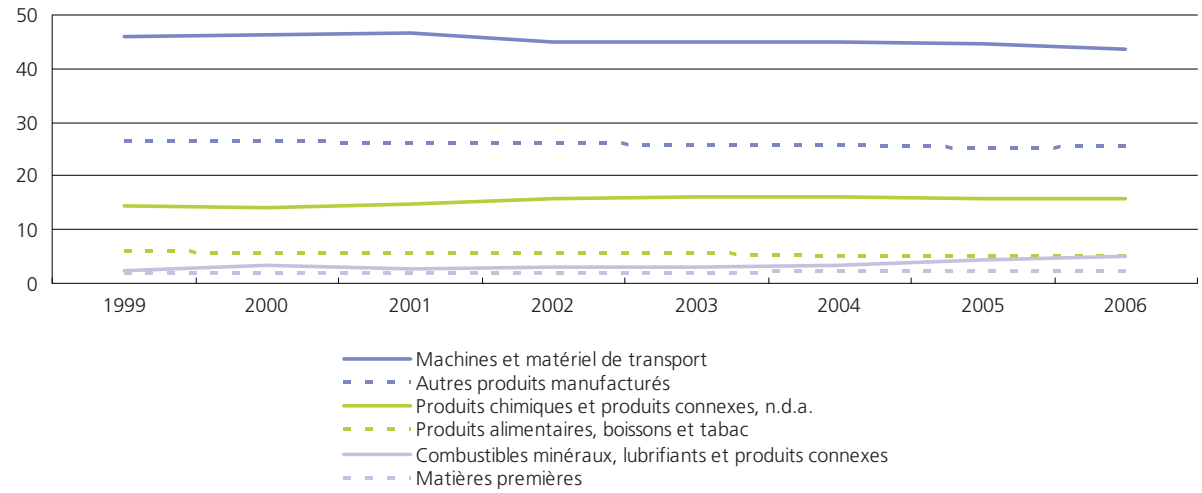
(1) Les importations de l'EU-27 en provenance des pays en développement ont été estimées à 646 000 millions d'euros en 2006.

Source: Eurostat (tsdgp210)

Les importations en provenance d'un pays non membre de l'Union européenne comprennent les marchandises qui entrent sur le territoire statistique de l'État membre et qui sont originaires d'un pays non membre de l'Union européenne. Ces dernières sont: 1) placées sous le régime douanier pour libération dans la libre circulation (marchandises qui seront consommées dans l'État membre importateur ou expédiées vers un autre État membre), immédiatement ou après une période en entrepôt douanier, ou 2) placées sous le régime douanier pour perfectionnement actif ou traitement sous contrôle douanier (généralement des marchandises destinées à être traitées, transformées ou réparées pour réexportation ultérieure) immédiatement ou après une période en entrepôt douanier. Les pays CAD (Comité d'aide au développement) font référence aux pays et territoires en développement de la partie I de la liste OCDE des bénéficiaires d'aide CAD pour lesquels il existe un objectif de longue date fixé par les Nations Unies et préconisant que 0,7 % du revenu national brut (RNB) des donneurs soit consacré à l' Aide Publique au Développement (APD).

Figure 8.12: Principaux biens exportés dans l'EU-27

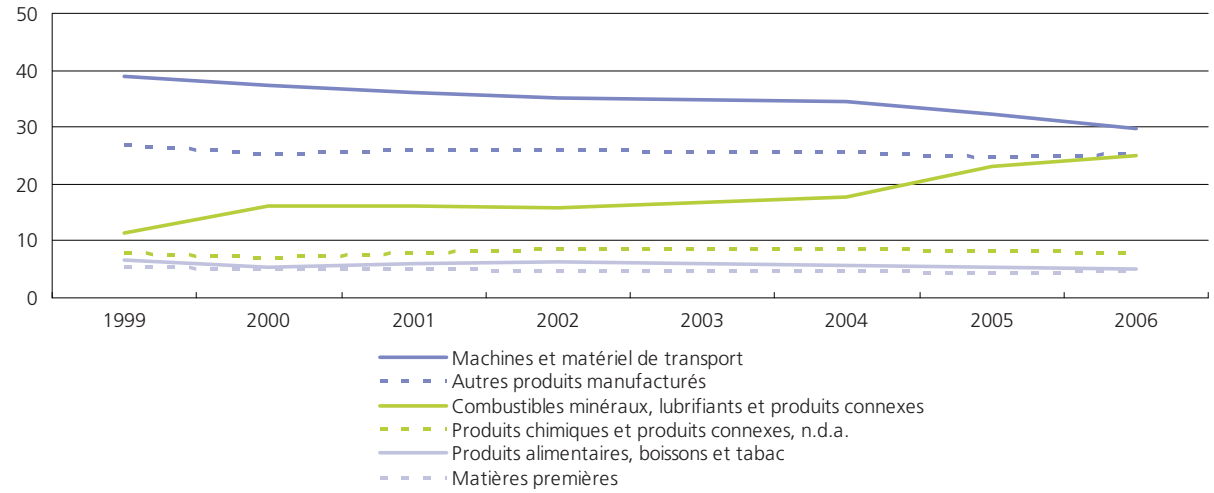
(en % des exportations extra-EU-27)



Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Figure 8.13: Principaux biens importés dans l'EU-27

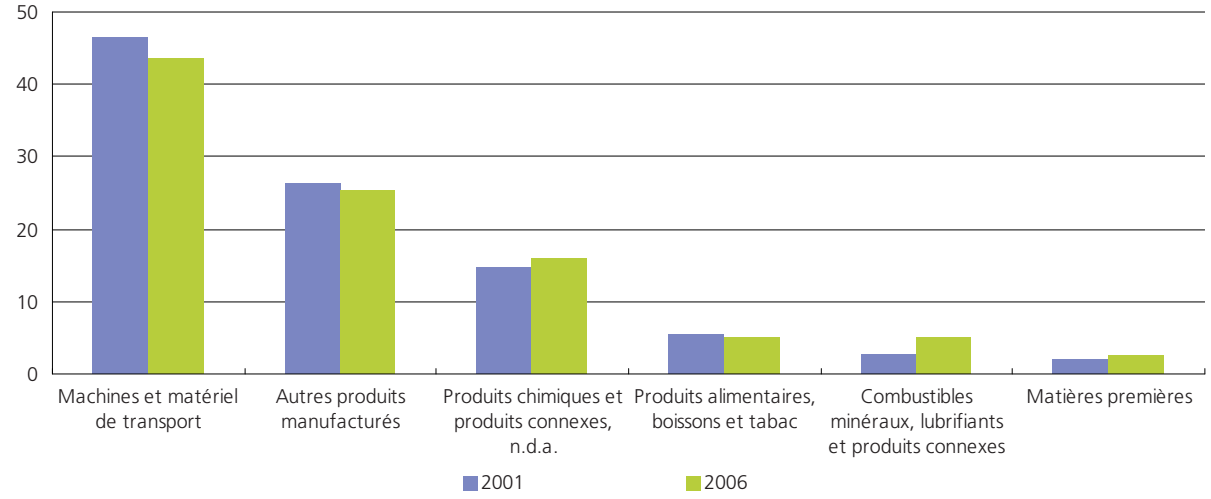
(en % des importations extra-EU-27)



Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Figure 8.14: Principaux biens exportés dans l'EU-27

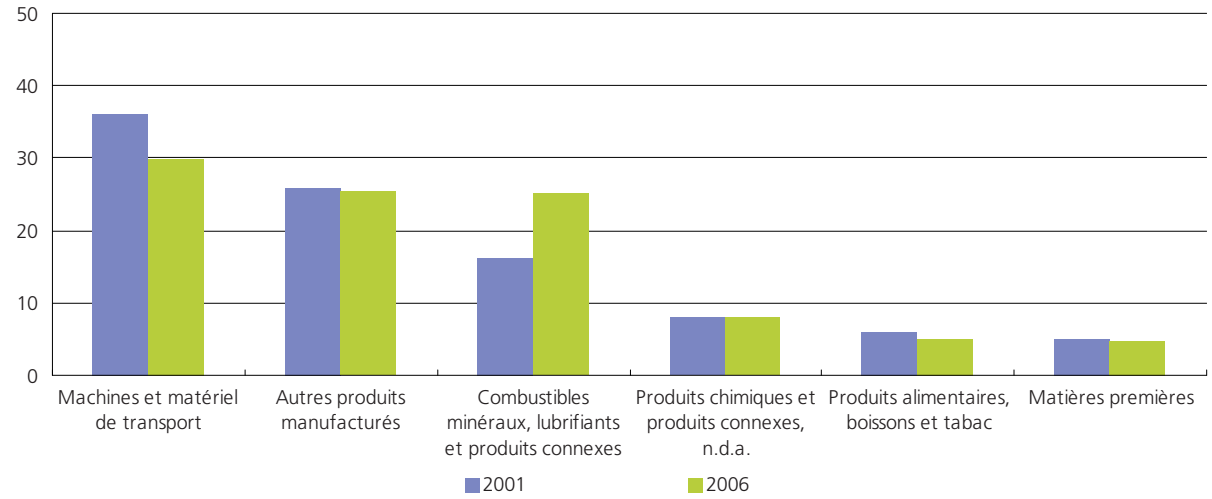
(en % des exportations extra-EU-27)



Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Figure 8.15: Principaux biens importés dans l'EU-27

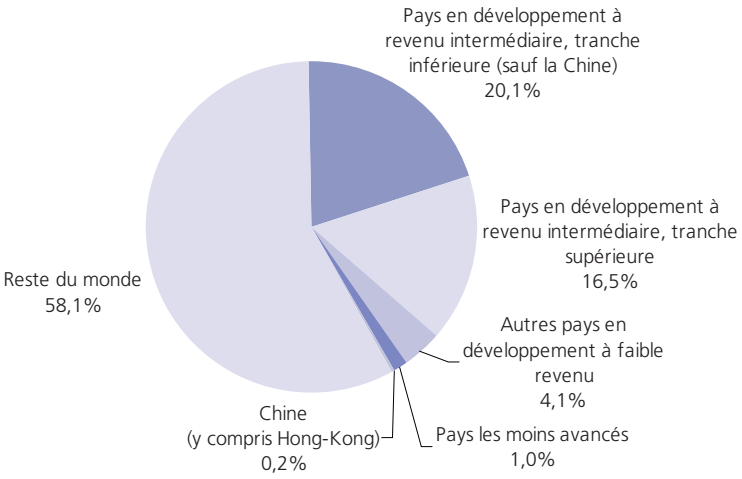
(en % des importations extra-EU-27)



Source: Eurostat (ext_lt_intertrd)

Figure 8.16: Importations de combustibles minéraux, de lubrifiants et de produits connexes dans l'EU-27, 2006 (1)

(en % de la catégorie de revenus du partenaire)

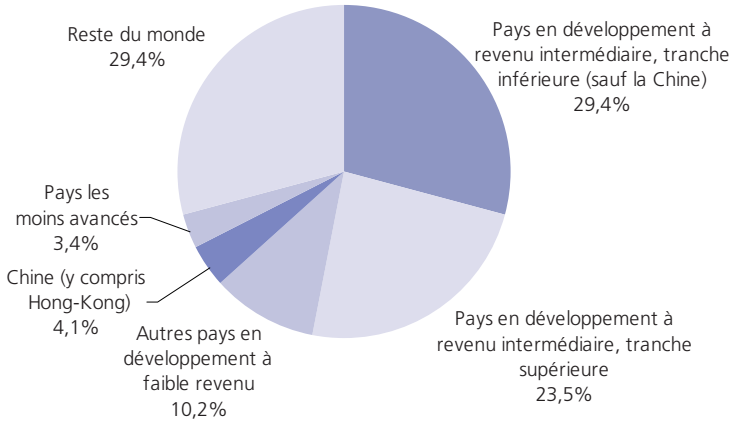


(1) Les importations en provenance des pays du Comité d'Aide au Développement (CAD) ont été estimées à 142 000 millions d'euros en 2006.

Source: Eurostat (Comext)

Figure 8.17: Importations de produits agricoles, de produits alimentaires, de boissons et de tabac dans l'EU-27, 2006 (1)

(en % de la catégorie de revenus du partenaire)

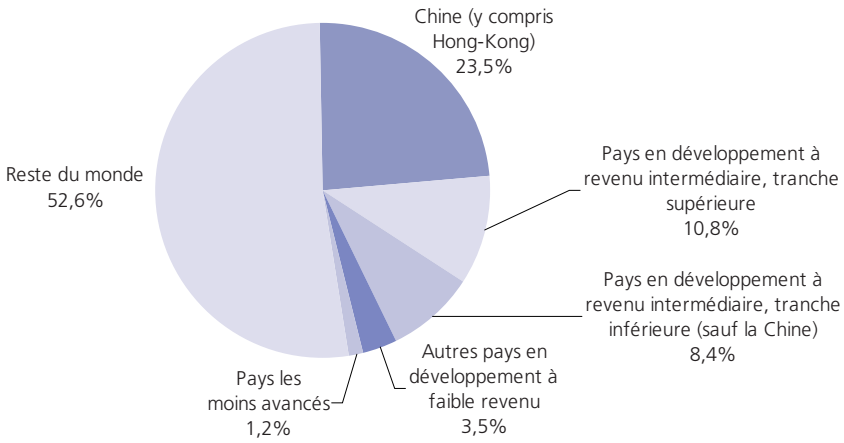


(1) Les importations en provenance des pays du Comité d'Aide au Développement (CAD) ont été estimées à 48 000 millions d'euros en 2006.

Source: Eurostat (Comext)

Figure 8.18: Importations de produits manufacturés dans l'EU-27, 2006 (1)

(en % de la catégorie de revenus du partenaire)



(1) Les produits manufacturés ne comprennent pas les produits alimentaires transformés, les boissons et le tabac, ni les combustibles minéraux, les lubrifiants et les produits connexes transformés. Les importations en provenance des pays du Comité d'Aide au Développement (CAD) ont été estimées à 403 000 millions d'euros en 2006.

Source: Eurostat (Comext)

Tableau 8.8: Importations de certains produits choisis en provenance des pays en développement dans l'EU-27

(million tonnes)

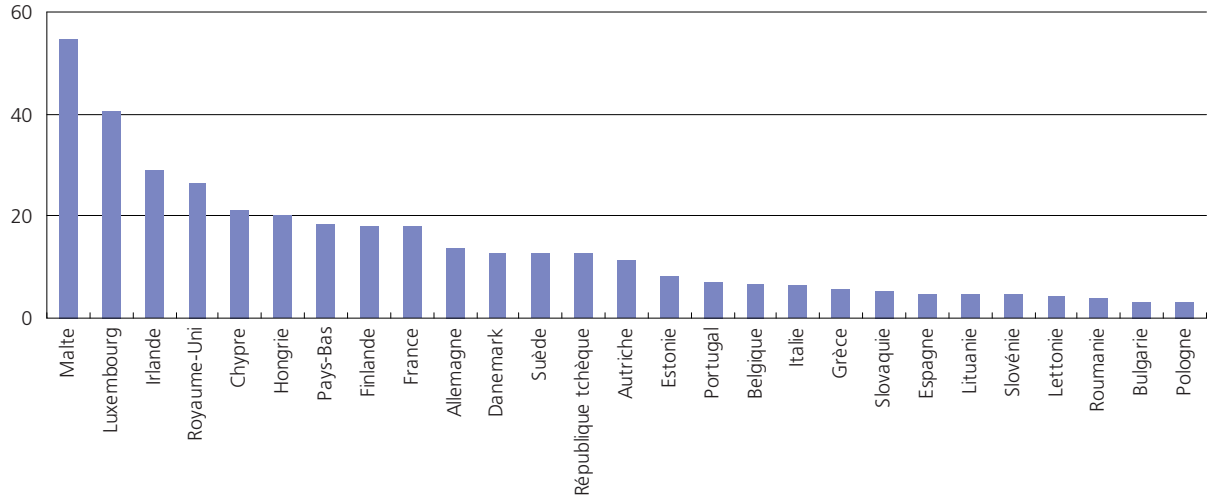
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Total des produits	717,9	714,1	742,4	775,9	799,6	831,8
Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales	435,7	425,1	438,4	445,7	467,6	479,4
Minerais, scories et cendres	115,0	116,7	121,5	134,6	132,5	131,7
Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	36,2	38,0	42,7	47,0	48,3	50,5
Fer et acier	18,2	16,4	18,6	22,3	22,9	34,3
Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	24,7	25,8	27,6	28,0	28,7	29,0
Bois et ouvrages en bois; charbon de bois	11,6	11,4	12,0	13,5	13,9	14,5
Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles ou médicinales; paille et fourrage	13,4	12,6	13,1	11,8	12,4	12,2
Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	8,7	8,9	9,7	9,8	10,5	11,0
Graisses et huiles animales ou végétales et produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	5,0	5,6	5,6	6,0	7,2	8,3
Céréales	6,1	10,0	6,6	7,0	6,2	6,7
Autres	43,3	43,6	46,6	50,2	49,4	54,2

Source: Eurostat (Comext)

Les données font référence aux statistiques commerciales concernant les chapitres suivants de la nomenclature combinée: 01 à 18, 23 à 27, 31 à 36, 39 à 41, 44 à 47, 50 à 53, 70 à 81.

Figure 8.19: Exportations de haute technologie, 2006

(% des exportations de produits de haute technologie dans les exportations totales)



Source: Eurostat (tsiir140)

Cet indicateur est calculé comme la part des exportations de tous les produits de haute technologie dans le total des exportations. Les produits de haute technologie sont définis comme la somme des produits suivants: aérospatiale, ordinateurs, machines de bureau, équipements électroniques, instruments, produits pharmaceutiques, machines électriques et armement. Les exportations totales de l'UE ne comprennent pas le commerce interne de l'UE.





9.1 LA RÉPARTITION DES MODES 378
9.2 LE TRANSPORT DE PASSAGERS 381
9.3 LE TRANSPORT DE MARCHANDISES 388

Qu'il s'agisse de l'acheminement des biens et des services aux clients ou du transport de passagers dans le cadre du travail ou des loisirs, les transports jouent un rôle crucial dans une économie. Cependant, les embouteillages, la qualité des services (telles que la ponctualité et la connectivité), le prix et la pollution sont des problèmes majeurs qui mettent en péril le développement économique. Les mesures pour traiter ces problèmes, entre autres, tout en maintenant la compétitivité de l'UE, étaient au cour du livre blanc de l'UE, adopté en 2001, relatif à la politique des transports et intitulé «La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix» (66). Ce document reste le fondement de la politique communautaire actuelle pour les transports durables bien qu'il ait été complété en juin 2006 par la communication d'examen à mi-parcours intitulée «Pour une Europe en mouvement – Mobilité durable pour notre continent» (67). Parmi les conclusions principales de cette communication, il ressort que chaque mode de transport doit être optimisé afin de contribuer à la compétitivité des entreprises européennes ainsi qu'à la prospérité globale de l'UE. Tous les modes devront être plus respectueux de l'environnement, sûrs et économes en énergie. Leur exploitation seule ou intégrée devra être efficace et permettre d'atteindre une utilisation optimale et durable des ressources. La communication a proposé un large éventail de mesures de mise en œuvre, en grande partie dictées par les évolutions observées, notamment:

- les engagements en matière d'environnement, tels que ceux contractés au titre du Protocole de Kyoto et relatifs à la qualité de l'air, à la pollution sonore et à l'utilisation des sols;
- une plus grande importance accordée à la technologie, y compris l'encouragement à une recherche et développement dans des domaines tels que les systèmes de transport intelligents (comme Galileo, SESAR, ERTMS) qui associent la communication, la navigation et l'automatisation, et une technologie de moteur capable d'améliorer l'efficacité énergétique et de promouvoir l'utilisation des carburants de substitution. Les autres activités citées comprennent la modernisation des systèmes de gestion du trafic aérien, les améliorations en matière de sécurité, la mobilité urbaine et la décongestion des corridors de transport, ainsi que l'utilisation efficace des différents modes de transport seuls ou de manière intégrée;
- la consolidation du secteur des transports, notamment dans les transports aérien et maritime, mais également avec la création de grandes entreprises logistiques actives dans le monde entier;
- l'élargissement, qui a permis d'étendre les réseaux transeuropéens pour créer de nouveaux corridors particulièrement propices au transport par chemin de fer et par voie d'eau;
- l'évolution du contexte international, comme la menace terroriste ou la mondialisation qui a modifié les flux commerciaux et renforcé le besoin de services de transport internationaux.

(66) COM(2001) 370 final; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/transport/white_paper/index_fr.htm.

(67) Communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européen, «Pour une Europe en mouvement – Mobilité durable pour notre continent»; examen à mi-parcours du livre blanc sur les transports publié en 2001par la Commission européenne, 22 juin 2006, COM(2006) 314 final, pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/transport/transport_policy_review/index_fr.htm.

La Commission européenne a d'ores et déjà engagé une série de plans d'action portant sur les questions majeures de la politique des transports, tels que le livre vert sur le transport urbain (68) et la nouvelle directive relative à la taxation routière (69), et poursuivra par des plans relatifs à la logistique, à la propulsion verte et à l'espace maritime européen commun.

(68) COM(2007) 551 final; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/transport/clean/green_paper_urban_transport/doc/2007_09_25_gp_urban_mobility_fr.pdf.

(69 Directive 2006/38/CE; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_157/l_15720060609fr00080023.pdf.

Les statistiques d'Eurostat sur les transports décrivent les principales caractéristiques des transports, non seulement en termes de quantité de fret et de nombre de passagers transportés chaque année ou en nombre de véhicules et d'infrastructures utilisés, mais également en termes de contribution des services de transport à l'économie toute entière. La collecte de données est appuyée par plusieurs actes juridiques imposant aux États membres de transmettre leurs données statistiques ainsi que par des accords volontaires de communication des données.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:
Transports

- Transports – vue horizontale
- Transport ferroviaire
- Transport routier
- Navigation intérieure
- Oléoducs
- Transport maritime
- Transport aérien

9.1 LA RÉPARTITION DES MODES

INTRODUCTION

L'exigence d'une mobilité accrue, émanant des particuliers, et le souci d'une plus grande souplesse et de délais de livraison plus courts, émanant des entreprises, ont conduit le transport routier à devenir le mode de transport prédominant dans l'UE. La croissance du transport routier a eu un effet considérable sur les embouteillages, la sécurité routière et la pollution.

L'un des principaux défis relevés dans le livre blanc de 2001 consiste à résoudre ce déséquilibre du développement des différents modes de transport. Des actions spécifiques visant à stimuler les liaisons ferroviaires et maritimes ont été prévues puis mises en œuvre (les programmes Marco Polo).

La politique de la Commission relative au transport intermodal des marchandises a été adoptée afin d'encourager l'acheminement efficace des marchandises «de porte à porte», à l'aide de deux modes de transport ou plus, au sein d'une chaîne de transport intégrée. Cette politique reconnaît les avantages intrinsèques de chaque mode de transport en termes de capacité potentielle, de niveaux de sécurité, de souplesse, de consommation d'énergie ou d'impact sur l'environnement. Le transport intermodal permet à chaque mode de jouer son rôle en créant des chaînes de transport globalement plus efficaces, économiques et durables.

Le livre blanc propose également de développer les autoroutes de la mer qui constitueraient une véritable alternative compétitive au transport terrestre. Le cadre juridique du financement de ce projet a été garanti en 2004.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les définitions utilisées dans certaines statistiques des transports sont disponibles dans le «Glossaire des statistiques de transport – troisième édition». Les données relatives au transport routier de marchandises reposent sur le règlement n° 1172/98 du Conseil:

- le voyageur-kilomètre est l'unité de mesure représentant le transport par un mode donné d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre;
- la tonne-kilomètre est l'unité de mesure correspondant au déplacement par un mode de transport donné d'une tonne de marchandises sur un kilomètre;
- le transport intérieur de marchandises correspond au transport par route, par chemin de fer, par voie navigable intérieure et par oléoduc, ce qui exclut les transports aérien et maritime;
- les déplacements par chemin de fer et voie navigable intérieure sont enregistrés pour chaque pays déclarant sur leur territoire national («principe de territorialité»), indépendamment de la nationalité du véhicule ou du navire; les statistiques pour la route recensent tous les déplacements, sur le territoire du pays d'immatriculation ou à l'étranger, de véhicules immatriculés dans le pays déclarant («principe de nationalité»);
- la part de la route/du chemin de fer/des voies navigables intérieures du transport de marchandises désigne la part de la route/du chemin de fer/des voies navigables intérieures dans le total du transport de marchandises exprimé en tonne-kilomètre.

Les statistiques relatives à la route et aux autres modes de transport intérieurs étant fondées sur des principes différents, les chiffres des plus petits pays déclarants (par exemple, le Luxembourg et la Slovénie) peuvent s'avérer trompeurs. Les données concernant les parts relatives du transport intérieur de marchandises sont annuelles et disponibles, en général, pour chaque année depuis le début des années 1990.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2005, un peu plus des trois-quarts (76,5 %) du transport intérieur de marchandises dans l'EU-25 étaient réalisés par route, moins d'un cinquième (17,6 %) par chemin de fer et le reste (5,9 %) par voie navigable intérieure. La prédominance du transport routier de marchandises était avérée dans la majorité des États membres, à l'exception de l'Estonie et de la Lettonie où environ deux tiers du transport intérieur de marchandises étaient effectués par chemin de fer en 2005. La même année, le transport par voie navigable intérieure a représenté moins d'un tiers (30,6 %) du transport intérieur de marchandises aux Pays-Bas et entre 10 % et 15 % en Belgique, en Allemagne et en Roumanie.

La principale mesure du volume du transport de voyageurs est le nombre de voyageurs-kilomètres par résidents sur le territoire national, qui peut être étudié par mode de transport. Les comparaisons doivent être effectuées avec précaution, en particulier pour les chiffres absolus, en raison des différences en termes de taille des pays et de couverture des données nationales. Néanmoins, le transport en voiture particulière représentait une part conséquente du transport intérieur de passagers parmi les États membres pour lesquels des données sont disponibles [(70)]. La dépendance envers la voiture pour le transport intérieur de passagers était particulièrement importante en Slovénie, au Royaume-Uni, en Lituanie, au Luxembourg et en France, où la voiture représentait plus de 85 % du total des transports intérieurs en voyageurs-kilomètres. À Chypre, à Malte, en Hongrie, en Grèce et en Slovaquie, le bus a représenté environ un quart des transports intérieurs en voyageurs-kilomètres, alors que la Hongrie (16,3 %), la République tchèque (15,6 %), l'Autriche (11,0 %) et la France (10 %) ont enregistré les parts modales les plus élevées pour le chemin de fer, les tramways et les métros.

Il convient de noter que cette analyse ne concerne que les déplacements intérieurs de marchandises et de passagers. Les transports aérien et maritime représentaient des parts conséquentes dans les déplacements internationaux de marchandises et de passagers.

Les décès sur la route dans l'EU-25 ont nettement reculé entre 1990 et 2005, passant de 70 628 à 41 274. Bien que cette tendance à la baisse soit perçue dans presque tous les États membres, les taux de mortalité routière varient considérablement entre les pays. Les taux de mortalité routière les plus importants par million d'habitants parmi les États membres ont été relevés en Lituanie (223 décès sur la route par million d'habitants en 2005) et en Lettonie (192). Ces taux contrastent avec ceux, par exemple, observés en Suède (un État membre aux conditions climatiques et à la luminosité similaires) qui enregistre 49 décès par million d'habitants, les Pays-Bas (46 par million d'habitants) et Malte (42 par million d'habitants). Dans l'ensemble des pays pour lesquels une ventilation par âge des victimes d'accidents de la route est disponible en 2002, les taux de mortalité routière des jeunes conducteurs (moins de 30 ans) étaient sensiblement supérieurs à ceux des conducteurs plus âgés (30 ans et plus). L'écart entre ces taux était le plus important en France où le taux de mortalité routière des jeunes conducteurs représentait un peu plus du double de celui des conducteurs plus âgés (259 contre 127 par million d'habitants).

(70) Bulgarie, Estonie, Chypre, Malte et Roumanie, non disponibles.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Panorama of transport

Pocketbooks

Energy, transport and environment indicators pocketbook

Méthodologies et documents de travail

Glossaire des statistiques de Transport – troisième édition (PDF)

Données Internet

Transports – vue horizontale

- Statistiques régionales des transports
  - Réseaux routiers, ferroviaire et voies navigables au niveau régional
  - Parc de véhicules par catégorie au niveau régional
  - Victimes dans les accidents de la route au niveau régional
- Tables ad hoc utilisées dans l'annuaire Eurostat

Tableau 9.1: Répartition modale du transport intérieur de passagers et de marchandises

	(% du total des transports intérieurs, en voyageurs-km), 2004 (1)			(% du total des transports intérieurs de marchandises, en tonnes-km), 2005		
	Voitures particulières	Bus	Chemin de fer, tramways et métros	Chemin de fer	Route	Voie navigable intérieure
EU-27 (2)	82,8	9,3	7,9	*17,6*	*76,5*	*5,9*
Belgique	80,8	12,3	7,0	13,4	72,4	14,1
Bulgarie	:	:	:	25,4	70,8	3,7
République tchèque	68,9	15,5	15,6	25,4	74,5	0,1
Danemark	81,8	9,9	8,2	7,8	92,2	-
Allemagne	84,8	6,6	8,6	20,3	66,0	13,6
Estonie	77,7	20,0	2,4	64,6	35,4	0,0
Irlande	75,3	19,7	5,0	1,7	98,3	-
Grèce	73,3	23,3	3,4	2,6	97,4	-
Espagne	81,7	12,3	6,0	4,8	95,2	-
France	85,1	4,9	10,0	16,0	80,5	3,5
Italie	82,5	11,5	6,0	*9,7*	*90,3*	*0,0*
Chypre	73,8	26,2	-	-	100,0	-
Lettonie	72,9	19,1	8,0	70,2	29,8	0,0
Lituanie	86,3	12,3	1,5	43,9	56,1	0,0
Luxembourg	85,6	10,8	3,6	4,1	92,5	3,6
Hongrie	60,1	23,6	16,3	25,0	69,2	5,8
Malte	75,6	24,4	-	-	100,0	-
Pays-Bas	84,3	6,7	9,0	3,6	65,8	30,6
Autriche	75,1	13,8	11,0	32,6	64,4	3,0
Pologne	77,4	12,8	9,8	30,8	69,0	0,2
Portugal	81,4	13,1	5,5	5,3	94,7	-
Roumanie	:	:	:	21,7	67,3	11,0
Slovénie	90,2	5,5	4,3	22,7	77,3	-
Slovaquie	70,0	22,7	7,3	29,5	70,3	0,3
Finlande	84,1	10,5	5,3	23,3	76,5	0,2
Suède	83,0	7,6	9,3	36,0	64,0	-
Royaume-Uni	87,2	6,2	6,6	*11,9*	*88,0*	*0,1*
Croatie	:	:	:	23,1	76,0	1,0
ARY de Macédoine	:	:	:	11,2	88,8	-
Turquie	:	:	:	5,6	94,4	-
Islande (3)	88,8	11,2	-	-	100,0	-
Norvège (3)	88,2	7,4	4,5	14,7	85,3	-

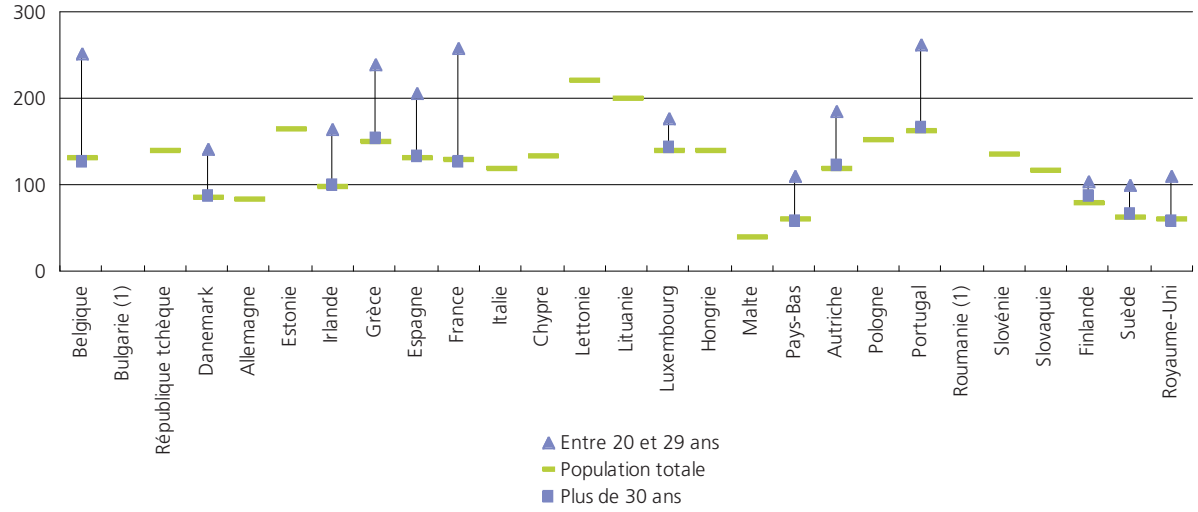
(1) Sauf les deux-roues motorisés; si les deux-roues motorisés étaient inclus, ils représenteraient 2,6 % du résultat de la répartition modale.
(2) EU-25 pour le transport intérieur de passagers.
(3) Transport intérieur de passagers, 2002.

Source: Eurostat (tsdtr210 et tsdtr220) et direction générale énergie et transports (EU energy and transport in figures)

Cet indicateur est défini comme la part en pourcentage de chaque mode de transport dans le total des transports intérieurs, mesurés en passager-kilomètre (pkm). L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. Les données sont censées se fondre sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire. Néanmoins, la méthodologie de collecte de données n'est pas harmonisée au niveau de l'UE. Cet indicateur est défini comme la part en pourcentage de chaque mode de transport dans le total des transports intérieurs, mesurés en tonne-kilomètre (tkm). L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données sur le transport se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire, mais il y a certaines variations dans les définitions d'un pays à l'autre.

Figure 9.1: Personnes tuées dans les accidents de la route, 2002

(personnes tuées par million d'habitants)



(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdtr420) et Banque de données CARE de la Commission européenne (CARE – banque de données communautaire sur les accidents de la circulation routière)

Les décès causés par les accidents de la route incluent des conducteurs et des passagers de véhicules et de cycles à pédales, ainsi que des piétons, décédés dans un délai de 30 jours à compter du jour de l'accident. Pour les États membres n'utilisant pas cette définition, des facteurs correctifs ont été appliqués.

9.2 LE TRANSPORT DE PASSAGERS

INTRODUCTION

L'UE a conçu ses politiques en matière de transport en tenant compte de ses citoyens vivant en zones urbaines et rurales, et de ses entreprises. Le récent examen à mi-parcours du livre blanc de 2001 a placé le transport urbain au devant de la scène, soulignant le fait que «quatre-vingts pour cent des Européens vivent en milieu urbain». Cet examen préconise d'adopter les bonnes pratiques appliquées par un certain nombre de villes en ce qui concerne «les infrastructures de transport, la normalisation, la lutte contre la congestion et la gestion de la circulation, les services de transports en commun, la tarification de l'utilisation des infrastructures, l'urbanisation, la sécurité et la sûreté, et la coopération avec les régions limitrophes». Forte d'une expérience acquise dans le cadre de l'initiative CIVITAS (71) et de sa stratégie thématique relative aux transports urbains (72), la Commission a publié, en septembre 2007, un livre vert (73) sur la nouvelle culture de la mobilité urbaine qui vise à adopter ces bonnes pratiques. Pour souligner l'importance de ces répercussions du transport urbain sur la prospérité et la cohésion économiques, le livre vert précise que «près de 85 % du produit intérieur brut de l'UE est réalisé en milieu urbain».

Le transport intra-urbain ne représente qu'un aspect de la politique de transport des passagers. L'élargissement de l'UE a créé de nouvelles possibilités pour le transport intra-urbain de passagers par chemin de fer, en voiture ou en avion, qui a été renforcé, et continue de l'être, par l'amélioration des infrastructures (notamment les extensions des liaisons ferroviaires à grande vitesse ou l'augmentation des capacités des aéroports), et par une concurrence accrue et une meilleure coordination (telle que la politique du ciel unique). Le renforcement des droits des passagers a également permis à ces derniers d'apprécier la liberté de voyager et de travailler dans l'UE toute entière, avec une sécurité accrue. Le récent examen à mi-parcours souligne que les passagers empruntant les transports ferroviaires et maritimes bénéficieront des mêmes droits dans la législation à venir.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les définitions utilisées dans les statistiques des transports sont disponibles dans le «Glossaire des statistiques de transport – troisième édition», notamment les suivantes:

- un voyageur par chemin de fer désigne toute personne, à l'exception du personnel affecté au service du train, qui effectue un parcours par chemin de fer;
- le voyageur-kilomètre par chemin de fer est l'unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur par chemin de fer sur un kilomètre;

(71) L'initiative CIVITAS a été lancée pour aider les villes à disposer d'un système de transports urbains plus durable, propre et efficace, par la mise en place et l'évaluation d'un ensemble ambitieux et intégré de mesures fondées sur les politiques et la technologie.

(72) Il convient également de prendre en compte la communication sur la stratégie thématique pour l'environnement urbain – COM(2005) 718; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/environment/urban/pdf/com_2005_0718_fr.pdf.

(73) COM(2007) 551 final; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/transport/clean/green_paper_urban_transport/doc/2007_09_25_gp_urban_mobility_fr.pdf.

- un navire marchand est un navire conçu pour le transport de marchandises ou le transport de passagers, ou spécialement équipé pour une tâche spécifique;
- un voyageur par mer désigne toute personne qui effectue un voyage sur un navire marchand. Le personnel affecté au service d'un navire marchand n'est pas considéré comme faisant partie des passagers. Ne sont pas assimilés à des passagers les membres d'équipage voyageant à bord du navire sans avoir payé leur voyage et qui ne sont pas affectés au service du navire, ainsi que les enfants en bas âge;
- un voyageur aérien désigne toute personne empruntant un vol particulier (comportant un numéro de vol unique) décomptée une seule fois et non à chaque étape du vol. Tous les passagers payants et non payants dont le voyage commence ou se termine à l'aéroport déclarant et les passagers en transfert embarquant ou quittant le vol à l'aéroport déclarant sont inclus; en revanche, les passagers en transit direct ne sont pas pris en compte.

Les statistiques des transports par chemin de fer sont déclarées selon le «principe de territorialité», c'est-à-dire que chaque pays déclarant prend en compte le chargement/l'embarquement, le déchargement/le débarquement et les déplacements de marchandises et de personnes effectués sur le territoire national. Ainsi, la «tonne-kilomètre» et le «voyageur-kilomètre» sont les meilleures mesures disponibles pour comparer les modes de transport et les pays. En effet, le calcul en tonnes ou en nombre de passagers implique un risque élevé de double décompte, en particulier dans le domaine du transport international.

Les données annuelles relatives aux passagers des compagnies de chemin de fer et des accidents ferroviaires sont disponibles pour l'ensemble des États membres, à l'exception de Malte et de Chypre qui ne disposent pas de chemins de fer.

Les données relatives au transport maritime sont transmises à Eurostat par 22 États membres de l'UE (la République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie n'ayant pas de trafic maritime). Les données annuelles des autres États membres de l'EU-27 sont disponibles pour la majeure partie de la période de 2001 à 2005 (à partir de juin 2007), bien que certains États membres aient transmis des données annuelles et trimestrielles depuis 1997.

Le secteur du transport aérien comprend les données intra- et extra-UE aux niveaux national et international. Dans les tableaux du sous-domaine «Mesure de transport – passagers», les données sont ventilées selon les rubriques suivantes: passagers à bord (arrivées, départs et total), passagers transportés (arrivées, départs et total) et passagers de vols commerciaux (arrivées, départs et total). Les tableaux de la collection «Détails du transport aérien par pays déclarant et par liaison aérienne» renseignent sur les sièges disponibles (arrivées, départs et total). Les données sont présentées mensuellement, trimestriellement et annuellement. Les données annuelles des États membres de l'EU-27 sont disponibles pour la majeure partie de la période 2001-2006.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Pour la grande majorité des États membres, la croissance du PIB depuis 1995 a devancé l'évolution du volume du transport intérieur de passagers. Parmi les exceptions figurent l'Espagne et l'Italie, où le taux de croissance du PIB était très proche de celui du volume du transport intérieur de passagers, et le Portugal et la Grèce, qui ont enregistré de manière durable, jusqu'en 2004, une croissance du volume du transport intérieur de passagers supérieure à celle du PIB, notamment en ce qui concerne les voitures particulières.

Dans l'EU-27, la plus grande distance moyenne parcourue en chemin de fer (trajet national et international) par habitant en une année était relevée en France, au Danemark et en Autriche. Pour ces États membres, cette distance moyenne a varié de 1 000 à 1 200 voyageurs-kilomètres, en 2004/2005. En termes de voyage international au sein des États membres de l'EU-27, la distance moyenne parcourue en chemin de fer la plus élevée a été enregistrée en Autriche (195 voyageurs-kilomètres par habitant), au Luxembourg (141 km par habitant) et en France (125 km par habitant), en 2005 (74). Ces mesures reflètent notamment le nombre de frontières internationales, l'importance des travailleurs transfrontaliers dans la main-d'œuvre, la proximité relative des capitales et des autres villes par rapport aux frontières internationales, l'accès aux liaisons ferroviaires à grande vitesse et leur position par rapport aux grands corridors de transport internationaux.

Quelque 3 136 personnes ont été soit tuées ou gravement blessées dans des accidents ferroviaires dans l'EU-25, en 2005, parmi lesquelles un peu plus d'un quart (28 %) étaient des passagers du train ou des employés des chemins de fer. Environ deux tiers (68 %) des décès survenus dans des accidents ferroviaires ont résulté d'incidents impliquant du matériel roulant en mouvement, dont un peu plus d'un quart (28 %) se sont produits à des passages à niveau. Sur les 1 487 personnes décédées lors d'un accident ferroviaire, 62 étaient des passagers, et 19 sont mortes lors d'une collision (hors accidents survenus aux passages à niveau).

(74) France, 2004.

En 2005, le plus grand nombre de décès consécutifs à des accidents ferroviaires dans l'EU-27 (sauf la Bulgarie) a été enregistré en Pologne et en République tchèque. Cependant, les statistiques concernant la République tchèque englobent les suicides qui devraient en principe être exclus.

Le transport aérien dans l'EU-25 a dépassé les 700 millions de passagers en 2005. En 2006 l'aéroport de Londres Heathrow reste le plus fréquenté en nombre de passagers (environ 67 millions), représentant un peu moins d'un dixième du total des voyageurs aériens dans l'UE. Les aéroports Paris Charles-de-Gaulle (56 millions) et Francfort/Main (52 millions) occupaient respectivement la deuxième et la troisième place. La grande majorité des passagers de ces trois aéroports (environ 90 % ou plus) étaient des passagers internationaux. Les aéroports de Madrid Bajaras, de Paris Orly, de Barcelone et de Rome Fiumicino étaient les plus fréquentés en termes de vols intérieurs parmi les États membres de l'UE [75].

(75) Pour plus d'informations, consultez les statistiques en bref d'Eurostat n° 8/2007 intitulées «Le transport aérien en Europe en 2005».

Les ports de l'EU-25 ont accueilli 387 millions de voyageurs par mer [76] en 2005, soit un recul de près de 5 % par rapport à 2004. Les ports grecs et italiens ont pris en charge plus de voyageurs (respectivement 86 millions et 79 millions) que ceux de tout autre État membre, bien que dans ces deux pays, de nombreux passagers aient été comptés deux fois, lors des liaisons nationales en ferry telles que Perama-Paloukia et Reggio de Calabre-Messine.

L'ouverture de nouveaux ponts et tunnels entre les îles et les pays peut avoir une incidence considérable sur la fréquentation des ports. Par exemple, le net recul (16 %) du nombre de passagers transitant par des ports grecs entre 2003 et 2005 s'explique essentiellement par l'ouverture, en 2004, d'un pont entre le Péloponnèse et la Grèce continentale, ce qui a engendré une diminution du nombre de passagers sur la liaison Rion-Antirion. L'interruption du trafic «détaxé» entre les ports polonais et allemands en mai 2004 explique également en grande partie la diminution de près de la moitié du nombre de voyageurs par mer dans les ports polonais entre 2003 et 2005 [77].

(76) Le nombre total de voyageurs par mer peut comporter un double comptage de certains passagers, comme ceux, par exemple, qui ont embarqué ou débarqué dans des ports du même pays. La différence entre le nombre de passagers qui embarquent et qui débarquent n'est pas significative. En effet, la majeure partie du transport correspond aux principales liaisons en ferry.

(77) Pour plus de détails, consultez les statistiques en bref d'Eurostat n° 94/2007 intitulées «Transport maritime de marchandises et de passagers 1997-2005».

SOURCES

Méthodologies et documents de travail

Questionnaire commun de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-NU), Eurostat et la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT; plus récemment le Forum International des Transports - FIT) sur les statistiques des transports par chemin de fer

Manual on air transport statistics methodology

Glossaire des statistiques de Transport – troisième édition (PDF)

Des notes méthodologiques sur les statistiques du transport maritime sont disponibles sur le CD-ROM annuel consacré au transport par mer

Données Internet

Transport ferroviaire

- Mesure de transport ferroviaire – passagers
  - Transport ferroviaire – passagers transportés, par trimestre
  - Transport ferroviaire de voyageurs par type de transport (national/international) (en 1 000 de voyageurs)
  - Transport ferroviaire international de voyageurs du pays déclarant vers le pays de débarquement (en 1 000 de voyageurs)
  - Transport ferroviaire international de voyageurs du pays d'embarquement vers le pays déclarant (en 1 000 de voyageurs)

Transport maritime

- Transport maritime – passagers
  - Transport maritime – passagers – données annuelles – tous les ports – par direction
  - Transport maritime – passagers – données trimestrielles – ports principaux – par direction et par type de trafic (national et international)

Transport aérien

- Mesure du transport aérien – passagers
  - Vue d'ensemble du transport aérien de passagers par pays et par aéroports
  - Transport aérien national de passagers par pays et par aéroports
  - Transport aérien international intra-UE de passagers, par pays et par aéroports
  - Transport aérien international extra-UE de passagers par pays et par aéroports
  - Détails du transport aérien de passagers par pays déclarants et par liaisons

Tableau 9.2: Volume du transport intérieur de passagers (1)

(indice du volume du transport intérieur de passagers par rapport au PIB (1995=100))

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Belgique	100,0	*99,5*	97,3	98,9	*97,4*	94,9	95,9	96,4	97,0	96,3
Bulgarie	100,0	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	100,0	*106,9*	*107,4*	*109,3*	*109,9*	*109,4*	107,9	105,9	103,1	98,0
Danemark	100,0	99,0	97,7	96,6	95,4	91,6	89,7	89,5	89,8	90,0
Allemagne	100,0	99,2	97,5	96,7	96,9	92,5	93,4	93,8	93,5	93,6
Estonie	100,0	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Irlande	100,0	*97,2*	*93,8*	*90,7*	*85,8*	*81,7*	*80,7*	*79,2*	*78,7*	*77,8*
Grèce	100,0	*98,4*	*100,3*	*102,0*	*105,1*	*110,0*	*110,0*	*111,6*	*109,9*	*109,6*
Espagne	100,0	*101,9*	*101,0*	101,1	101,8	99,5	97,9	102,0	101,2	101,4
France	100,0	100,8	100,2	99,6	99,2	96,0	97,4	97,5	96,9	94,9
Italie	100,0	101,3	100,9	102,4	101,0	105,8	103,1	102,1	102,0	101,8
Chypre	100,0	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lettonie	100,0	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Lituanie	100,0	:	:	:	:	:	:	*90,6*	*96,3*	117,0
Luxembourg	100,0	*100,4*	*96,8*	*92,7*	*85,8*	*88,0*	*89,2*	*88,1*	*87,2*	*85,6*
Hongrie	100,0	101,4	96,7	92,3	90,1	84,7	81,5	78,9	75,8	72,1
Malte	100,0	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	100,0	97,5	96,6	93,6	91,6	88,3	87,0	88,1	*88,0*	*86,6*
Autriche	100,0	99,1	97,0	94,7	93,6	91,9	92,1	92,6	92,4	91,4
Pologne	100,0	96,3	94,9	95,6	92,4	92,2	93,7	95,1	93,6	92,1
Portugal	100,0	*100,8*	*102,9*	*103,2*	*104,8*	*105,3*	*105,0*	*107,5*	*111,2*	*113,7*
Roumanie	100,0	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	100,0	104,0	104,9	98,8	99,1	94,5	93,0	91,6	89,8	87,6
Slovaquie	100,0	91,1	82,9	79,0	81,6	88,2	85,2	83,6	79,0	73,1
Finlande	100,0	97,2	94,0	91,1	89,6	86,5	85,8	86,0	86,1	84,7
Suède	100,0	99,3	97,4	94,8	93,4	90,9	90,6	90,9	91,2	88,0
Royaume-Uni	100,0	98,2	97,0	94,7	93,1	89,5	89,3	90,2	88,2	85,8
Islande	100,0	*99,9*	*101,0*	*101,2*	*101,2*	109,3	113,2	116,6	117,5	112,3
Norvège	100,0	98,8	93,8	93,1	92,2	90,6	89,9	90,7	91,3	90,0
Japon	100,0	100,3	99,8	102,5	103,1	100,6	101,2	100,8	99,4	:
États-Unis	100,0	98,9	97,5	96,1	94,3	92,8	96,7	96,4	95,1	:

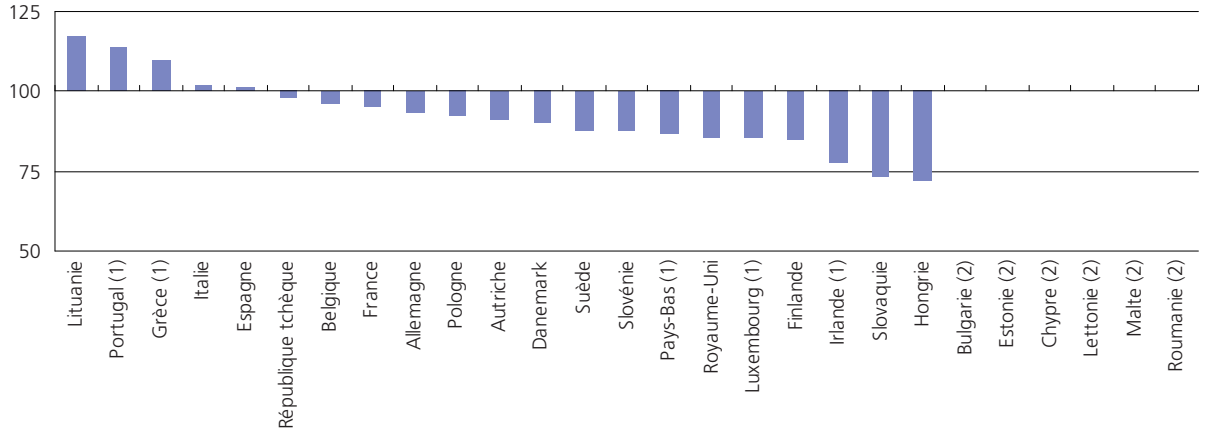
(1) Rupture des séries: Hongrie et Royaume-Uni, 1996; Italie, 2000.

Source: Eurostat (tsien032)

Cet indicateur est défini comme le ratio entre les passagers par kilomètre (modes intérieurs) et le PIB (produit intérieur brut en euros constants de 1995). Il est indexé sur 1995. L'indicateur couvre les déplacements en automobile, bus, car et train. Toutes les données doivent être basées sur des déplacements dans le territoire national, quelle que soit la nationalité du véhicule. Cependant, la collection des données n'est pas harmonisée pour les pays au sein de l'UE.

Figure 9.2: Volume du transport intérieur de passagers, 2004

(indice du volume du transport intérieur de passagers par rapport au PIB (1995=100))



(1) Estimation.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsien032)

Tableau 9.3: Transport de passagers par chemin de fer

	Transport par chemin de fer (en milliards de voyageurs-km)				Transport par chemin de fer (en voyageurs-km par habitant)				Accidents ferroviaires (en nombre de personnes)			
	National		International		National		International		Tués		Gravement blessés	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Belgique	8 675	7 771	:	535	834	744	:	51	19	24	23	26
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	6 212	6 285	368	381	608	615	36	37	232	249	111	100
Danemark	5 384	5 421	332	330	997	1 002	62	61	17	23	13	13
Allemagne	71 592	74 944	1 287	3 300	867	908	16	40	167	157	215	209
Estonie	170	224	23	25	126	166	17	19	20	21	17	24
Irlande	1 582	1 654	:	127	393	403	:	31	1	0	2	1
Grèce	1 636	1 804	33	50	148	163	3	5	32	26	82	60
Espagne	18 278	19 075	738	734	432	443	17	17	110	65	54	32
France	66 582	:	7 777	:	1 072	:	125	:	93	79	40	42
Italie	43 576	43 889	2 002	2 255	753	751	35	39	59	99	87	121
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	722	800	88	94	311	347	38	41	32	32	42	34
Lituanie	262	259	21	21	76	76	6	6	31	33	28	16
Luxembourg	191	203	62	64	423	446	137	141	0	0	0	1
Hongrie	10 028	9 340	:	374	991	925	:	37	94	91	357	322
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	:	14 730	:	230	:	903	:	14	24	25	21	19
Autriche	6 759	7 046	1 500	1 600	830	859	184	195	47	44	72	65
Pologne	17 862	17 331	567	552	468	454	15	14	276	291	413	403
Portugal	3 633	3 753	60	57	347	356	6	5	101	99	157	70
Roumanie	8 475	7 816	158	144	390	361	7	7	40	36	1	15
Slovénie	648	666	47	50	325	333	24	25	12	5	42	18
Slovaquie	2 099	2 039	129	143	390	379	24	27	10	7	9	20
Finlande	3 280	3 402	72	76	628	650	14	15	24	22	7	13
Suède	8 013	8 339	621	571	893	925	69	63	26	21	21	19
Royaume-Uni	41 952	42 981	1 396	1 434	703	716	23	24	88	74	30	21
Croatie	1 100	1 161	69	66	248	261	16	15	36	35	34	44
Turquie	5 172	4 977	65	59	73	70	1	1	219	154	471	283

Source: Eurostat (rail_pa_typepkm, rail_ac_catvict et tps00001)

Tableau 9.4: Accidents ferroviaires par types de victimes et d'accidents dans l'EU-25, 2005

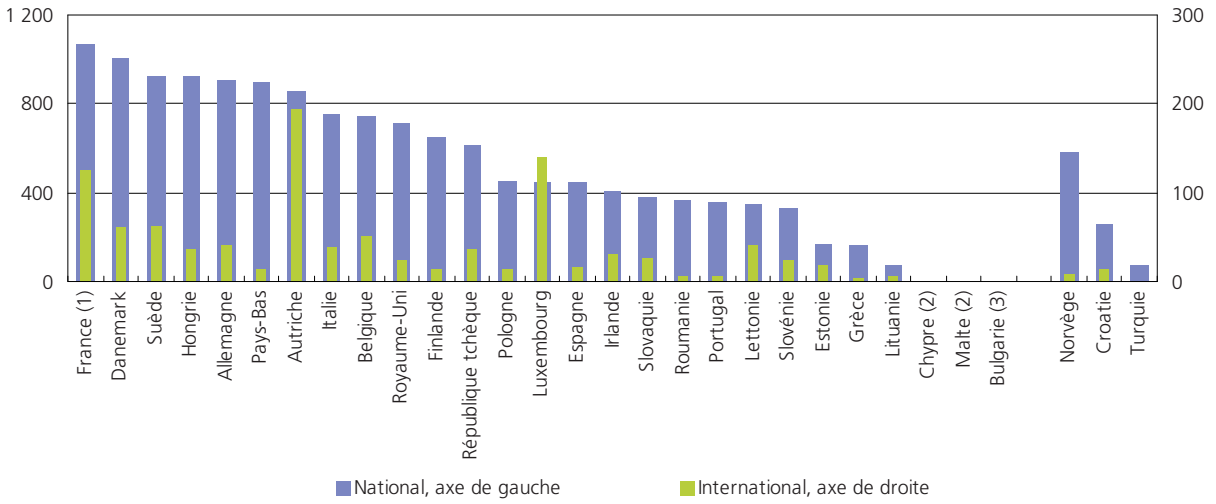
(en nombre de personnes)

	Total		Passagers		Employés des chemins de fer		Autres	
	Tués	Gravement blessés	Tués	Gravement blessés	Tués	Gravement blessés	Tués	Gravement blessés
Total	1 487	1 649	62	608	43	151	1 382	890
Collisions (hors accidents survenus aux passages à niveau)	38	152	19	93	10	44	9	15
Déraillements	1	51	0	35	0	15	1	1
Accidents survenus aux passages à niveau	412	476	6	17	2	20	404	439
Accidents de personnes provoqués par du matériel roulant en mouvement	1 007	547	28	122	31	44	948	381
Incendie du matériel roulant	0	6	0	3	0	3	0	0
Autres	29	417	9	338	0	25	20	54

Source: Eurostat (rail_ac_catvict)

Figure 9.3: Transport de passagers par chemin de fer, 2005

(en voyageurs-km par habitant)

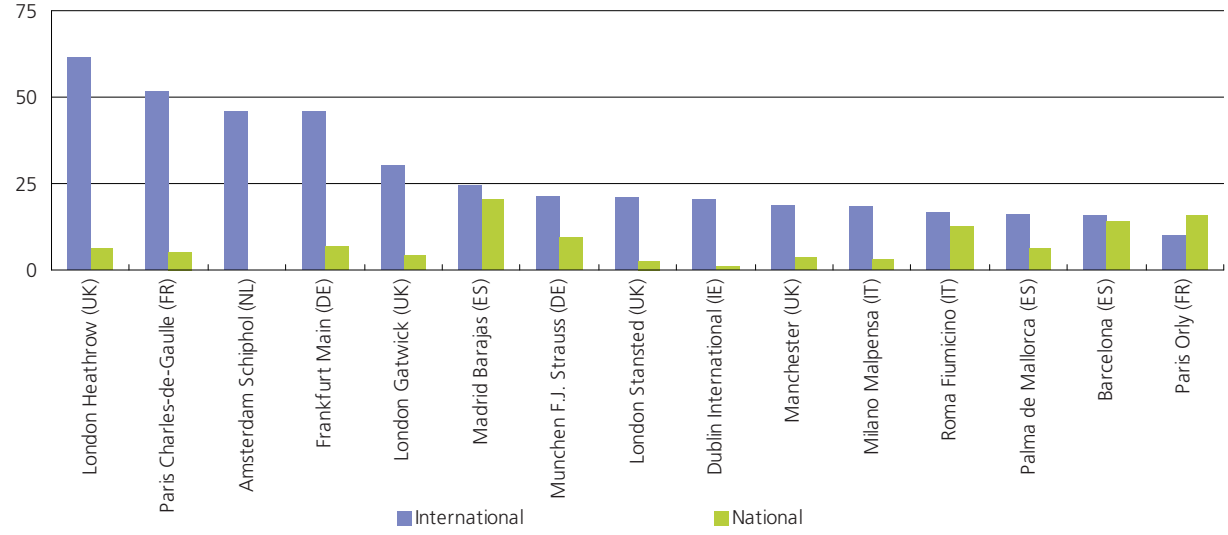


(1) 2004.
(2) Sans objet.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (rail_pa_typepkm et tps00001)

Figure 9.4: Les 15 premiers aéroports de l'EU-27 en nombre de passagers transportés (embarqués et débarqués), 2006

(en millions de passagers)



Source: Eurostat (avia_paoa)

Tableau 9.5: Transport aérien et maritime de passagers

(en milliers de passagers)

	Passagers aériens (1)	Passagers maritimes		
	2005	2003	2004	2005
EU-25 (2)	704 569	412 607	406 427	386 608
Zone euro	:	288 432	282 486	266 646
Belgique	17 814	739	787	922
Bulgarie	5 023	4	6	13
République tchèque	11 266	-	-	-
Danemark	22 173	48 653	48 555	47 924
Allemagne	145 977	32 146	29 815	29 490
Estonie	1 393	5 172	6 452	6 885
Irlande	24 254	3 747	3 550	3 275
Grèce	30 798	102 760	96 744	86 068
Espagne	143 680	20 041	21 694	22 410
France	107 955	27 405	27 068	25 804
Italie	87 906	82 576	83 316	78 753
Chypre	6 782	287	247	194
Lettonie	1 872	118	130	144
Lituanie	1 434	135	146	166
Luxembourg	1 538	-	-	-
Hongrie	8 049	-	-	-
Malte	2 762	166	225	178
Pays-Bas	46 433	2 015	2 012	2 116
Autriche	19 685	-	-	-
Pologne	7 080	3 188	2 031	1 647
Portugal	20 272	616	650	662
Roumanie	3 916	:	:	:
Slovénie	1 217	47	42	35
Slovaquie	1 583	-	-	-
Finlande	12 348	16 341	16 806	17 112
Suède	22 899	32 748	33 318	32 617
Royaume-Uni	204 013	33 708	32 837	30 207
Croatie	3 494	19 483	21 519	22 182
Islande	2 951	407	404	422
Norvège	18 579	4 656	5 787	6 663

(1) Nombre total de passagers transportés (arrivées et départs pour un transport national et international).
(2) Pour le transport aérien: les agrégats excluent les effets du double comptage des passagers prenant l'avion entre des pays appartenant au même agrégat.

Source: Eurostat (ttr00012 et mar_pa_aa) et direction générale énergie et transports

9.3 LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

INTRODUCTION

Il est important, pour le développement économique et commercial, de pouvoir commercialiser les marchandises rapidement, en toute sécurité, et de manière économique. La surcharge des infrastructures, illustrée par les embouteillages et la pollution, ainsi que les contraintes liées à la disparité des normes, aux barrières techniques et au faible niveau d'interopérabilité et de gouvernance se répercutent sur le développement économique.

L'UE a d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures pour améliorer le transport de marchandises sur son territoire, mais l'examen à mi-parcours du livre blanc de 2001 a identifié plusieurs actions complémentaires. Le paquet de mesures actuellement proposé par la Commission européenne porte sur:

- un plan d'action pour la logistique du transport de marchandises: la tendance à l'intégration des entreprises de logistique doit être accompagnée par des politiques publiques permettant une utilisation et une combinaison optimales de différents modes de transport («co-modalité»). Le plan d'action proposé couvre, entre autres, le fret électronique et les systèmes de transport intelligents, la promotion de l'interopérabilité entre les modes, les documents de transport uniques et la suppression des obstacles réglementaires;
- un réseau ferroviaire donnant la priorité au fret [78]: les propositions de la Commission européenne comprennent la création de structures de corridor pour le fret [79] afin de mesurer la qualité du service, l'amélioration des infrastructures des corridors actuels réservés au fret, l'introduction de règles harmonisées pour l'attribution des itinéraires, l'élaboration de règles de priorité en cas de perturbation du trafic et l'augmentation des capacités des terminaux et des gares de triage;
- une politique portuaire: parmi les propositions, plusieurs peuvent être regroupées sous la catégorie «modernisation», telles que la simplification des procédures relatives au transport maritime à courte distance, une approche «électronique du transport maritime» de l'administration, et l'amélioration des performances (comme l'utilisation de ponts roulants gerbeurs automatisés, de terminaux à conteneurs automatisés et d'engins de levage jumelés ou en tandem) et l'augmentation de la capacité, tout en respectant l'environnement;
- une politique maritime et de transport maritime à courte distance [80]: il s'agira notamment d'alléger la charge administrative, d'améliorer la promotion et le marketing, la capacité des ports, l'accessibilité et l'efficacité, d'assurer la mise à disposition de navires adaptés, de fournir une formation adéquate, de mettre en place des liaisons performantes et accessibles avec l'arrière-pays, et de créer des systèmes d'information intégrés.

(78) COM(2007) 608 final; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0608fr01.pdf.

(79) S'appuyant sur l'intention de mettre en place six corridors ERTMS (European Rail Traffic Management System): A (Rotterdam – Genève), B (Stockholm – Naples), C (Anvers – Bâle – Lyon), D (Valence – Lyon – Ljubljana – Budapest), E (Dresde – Prague – Budapest), F (Duisburg – Berlin – Varsovie).

(80) Document de travail des services de la Commission SEC(2007) 1367; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0606fr01.pdf.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les définitions utilisées dans les statistiques des transports sont disponibles dans le «Glossaire des statistiques de transport – troisième édition», notamment les suivantes:

- le poids par route/chemin de fer est le poids brut-brut des marchandises. Il comprend le poids total des marchandises, de tous les emballages et de la tare de leurs conteneurs, caisses mobiles et palettes. En ce qui concerne le chemin de fer, le poids englobe également les véhicules routiers pour le transport de marchandises par chemin de fer. Lorsque cette tare est exclue, le poids est dit brut. La tare correspond au poids d'une unité de transport avant le chargement de toute cargaison; le poids par mer est le poids brut;
- les marchandises chargées sont les marchandises placées sur un véhicule routier/véhicule ferroviaire/navire marchand et expédiées par route/chemin de fer/mer. Contrairement au transport routier et par voie navigable intérieure, les transbordements directs entre véhicules ferroviaires et les changements de véhicules moteurs ne sont pas considérés comme des chargements/déchargements. Néanmoins, le déchargement des marchandises d'un véhicule ferroviaire sur un autre est considéré comme une rupture du trajet;
- les marchandises déchargées sont les marchandises débarquées d'un véhicule routier/véhicule ferroviaire/navire marchand.

Les statistiques du transport routier de marchandises sont fournies par les États membres pour les véhicules immatriculés sur leur territoire. Sur la base des variables comprises dans les microdonnées (pays déclarant et pays de chargement et de déchargement d'un parcours) les cinq types d'opérations suivants sont déterminés:

- transport national;
- transport international – marchandises chargées dans le pays déclarant;
- transport international – marchandises déchargées dans le pays déclarant;
- transport international – trafic tiers;
- transport international – cabotage.

Conformément au règlement n° 91/2003, les données annuelles et trimestrielles du transport ferroviaire de marchandises sont disponibles pour les États membres de l'EU-25, sauf Malte et Chypre qui ne disposent pas de chemins de fer. Alors que les données trimestrielles concernent les grandes entreprises ferroviaires, les données annuelles couvrent l'ensemble des entreprises. Le nouveau règlement a été mis en œuvre à partir de 2004.

Les données relatives au transport maritime sont transmises à Eurostat par 22 États membres de l'UE (la République tchèque, le Luxembourg, la Hongrie, l'Autriche et la Slovaquie n'ayant pas de trafic maritime). Les données annuelles des autres États membres de l'EU-27 sont disponibles pour la majeure partie de la période 2001-2005 (à partir de juin 2007), bien que certains États membres aient transmis des données annuelles et trimestrielles depuis 1997.

Dans les tableaux du sous-domaine «Mesure de transport – Fret et courrier», les données sont ventilées selon les rubriques suivantes: fret et courrier embarqués (arrivées, départs et total), fret et courrier chargés/déchargés (chargés, déchargés et total), vols commerciaux tout cargo et vols commerciaux de transport de courrier (arrivées, départs et total). Les données sont présentées mensuellement, trimestriellement et annuellement. Les données annuelles couvrant la période 2003-2006 sont disponibles pour la plupart des États membres de l'EU-27. La majorité d'entre eux a également fourni des données pour 2001 et 2002, et certains depuis 1993.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les taux de variation du PIB de l'EU-25 depuis 1995 correspondaient en grande partie à ceux du volume du transport intérieur de marchandises jusqu'en 2003, lorsque le taux de croissance du volume de fret était sensiblement plus important. Pendant les dix années précédant 2005, le taux de croissance du PIB d'environ la moitié des États membres de l'EU-27 a été dépassé par la croissance des volumes de fret intérieur. Dans la majorité des États membres, le volume de fret transporté par route a dépassé les volumes transportés par chemin de fer et par voie navigable intérieure.

La grande majorité du volume de fret et de courrier transportés par voie aérienne (94 % en 2005) est internationale (intra- et extra-UE réuni). En 2005, les aéroports allemands ont enregistré un volume de fret transporté (un peu plus de 3 millions de tonnes) supérieur à tout autre aéroport des États membres, soit une hausse de près d'un quart depuis 2003. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas représentaient les deuxième et troisième transporteurs de fret aérien parmi les États membres. Il est intéressant d'observer, néanmoins, l'importance du fret aérien au sein de certains des États membres les plus petits. Par exemple, le volume des marchandises transporté via le seul aéroport commercial du Luxembourg était plus important que le volume transporté via l'ensemble des aéroports d'Espagne et représentait environ un cinquième du volume total transitant par les aéroports allemands.

En 2005, 3 718 millions de tonnes de marchandises ont transité par les ports maritimes de l'EU-27 (soit 4,2 % de plus qu'en 2004). Avec 586 millions de tonnes, le Royaume-Uni détenait la part la plus importante (16 %) en termes de marchandises manutentionnées dans les ports de l'EU-27, suivi de l'Italie (14 %), des Pays-Bas (12 %) et de l'Espagne (11 %). La mesure en tonnes de marchandises traitées dans les ports maritimes par habitant donne une indication de l'importance relative des ports maritimes dans chaque État membre. Elle varie de 34,6 tonnes en Estonie à 1,4 tonnes en Pologne (la moyenne de l'EU-27 s'établissant à 7,6 tonnes).

Au niveau de l'EU-27, le vrac liquide représentait 41 % du volume total de fret traité dans les ports en 2005, suivi du vrac sec (26 %) et des grands conteneurs (16 %). Un peu plus de 60 % du transport maritime de marchandises des 27 États membres concernait des ports partenaires extra-EU-27 (origine/destination), tandis que le transport international intra-EU-27 représentait 28 % du total et le transport maritime national les 11 % restant.

Rotterdam, Anvers et Hambourg ont conservé leur place de plus grands ports en termes à la fois de poids brut de marchandises traitées et de volume de conteneurs manutentionnés.

SOURCES

Méthodologies et documents de travail

Méthodologies des transports de marchandises par route – volume 1: Manuel de référence pour la mise en œuvre du règlement n° 1172/98/CE du Conseil relatif aux statistiques des transports de marchandises par route

Road freight transport methodology – volume 2: methodologies used in surveys of road freight transport in Member States and Candidate Countries

Données Internet

Transport routier

Mesure de transport routier – marchandises

- Transport routier total
- Transport routier national
- Transport routier international
- Cabotage routier

Transport ferroviaire

Mesure de transport ferroviaire – marchandises (données détaillées d'après la directive 80/1177/CE ou le règlement (CE) 91/2003)

- Transport ferroviaire – marchandises transportées, par type de transport
- Transport ferroviaire – marchandises transportées, par groupe de marchandises
- Transport ferroviaire – marchandises transportées, par trimestre
- Transport ferroviaire international annuel du pays de chargement vers le pays déclarant (1 000 t, millions de tkm)
- Transport ferroviaire international annuel du pays déclarant vers le pays de déchargement (1 000 t, millions de tkm)
- Transport ferroviaire national mensuel (1 000 t)

Transport maritime

Transport maritime – marchandises

- Transport maritime – marchandises (poids brut) – données annuelles – tous les ports – par direction
- Transport maritime – marchandises (poids brut) – données trimestrielles – ports Principaux – par direction et par type de trafic (national et international)

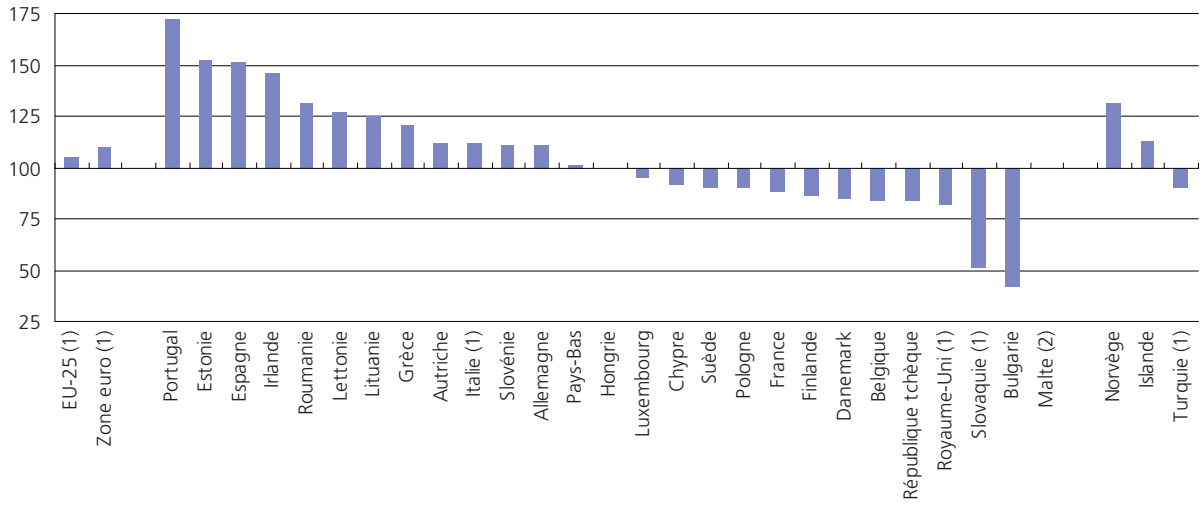
Transport aérien

Mesures du transport aérien – fret et courrier

- Vue d'ensemble du transport aérien de fret et de courrier par pays et par aéroports
- Transport aérien national de fret et de courrier par pays et par aéroports
- Transport aérien international intra-UE de fret et de courrier par pays et par aéroports
- Transport aérien international extra-UE de fret et de courrier par pays et par aéroports
- Détails du transport aérien de fret et de courrier par pays déclarants et par liaisons

Figure 9.5: Volume du transport intérieur de marchandises, 2005

(indice du volume du transport intérieur de marchandises par rapport au PIB, 1995=100)



(1) Estimation.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsien031)

Tableau 9.6: Volume du transport intérieur de marchandises (1)

(indice du volume du transport intérieur de marchandises par rapport au PIB, 1995=100)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU-25	*100,0*	*99,2*	*101,0*	*101,4*	*100,5*	*100,1*	*98,9*	*99,7*	*98,9*	*104,0*	*104,6*
Zone euro	100,0	*99,8*	*101,3*	*103,4*	*103,9*	*104,2*	*103,9*	*104,6*	*102,9*	*109,4*	*109,9*
Belgique	100,0	91,8	92,3	87,2	78,6	98,0	100,1	99,1	95,0	89,3	83,7
Bulgarie	100,0	:	:	:	:	31,8	33,3	33,2	35,0	38,5	41,4
République tchèque	100,0	93,1	110,1	94,7	95,3	93,9	93,5	97,5	98,7	92,8	83,4
Danemark	100,0	92,1	90,9	88,9	93,1	93,0	85,5	86,2	87,6	87,4	84,4
Allemagne	100,0	97,8	99,8	101,4	103,7	103,3	103,3	102,3	103,2	109,2	110,6
Estonie	100,0	108,2	117,1	138,1	164,4	177,9	159,0	164,7	150,8	159,5	152,5
Irlande	100,0	104,4	102,1	108,4	121,2	131,8	125,3	135,3	141,6	148,4	146,0
Grèce	100,0	*117,3*	128,6	*141,0*	*141,7*	:	:	:	108,0	:	120,8
Espagne	100,0	*98,1*	*101,9*	*108,9*	111,2	116,4	121,0	133,8	135,3	149,2	151,7
France	100,0	100,0	100,7	100,8	103,7	100,4	97,5	95,4	92,9	93,3	88,5
Italie	100,0	105,6	*103,7*	*107,7*	101,5	102,2	*100,9*	*102,7*	*93,7*	*104,5*	*111,9*
Chypre	100,0	*101,0*	*100,5*	*99,1*	*96,2*	*94,6*	*93,9*	95,7	99,5	76,5	91,7
Lettonie	100,0	121,4	132,8	125,2	116,0	120,0	119,9	122,3	133,1	128,6	126,4
Lituanie	100,0	94,4	97,5	91,4	104,2	107,1	96,4	115,3	116,9	113,7	125,4
Luxembourg	100,0	67,8	78,1	*81,5*	92,3	100,8	110,0	109,5	113,0	109,5	95,4
Hongrie	100,0	*97,4*	*97,5*	107,9	99,6	94,9	89,2	85,0	82,9	89,1	99,3
Malte	100,0	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	100,0	99,0	101,0	103,9	104,1	97,4	94,9	93,1	93,7	102,7	101,3
Autriche	100,0	*100,9*	102,9	*104,5*	109,8	112,3	117,1	119,2	118,3	117,5	112,2
Pologne	100,0	97,7	96,7	91,6	84,2	81,8	79,9	80,5	81,9	88,7	89,6
Portugal	100,0	*116,2*	120,5	116,2	115,6	114,2	123,8	122,2	114,2	164,9	172,6
Roumanie	100,0	:	:	:	71,5	75,3	80,0	90,0	95,6	104,3	131,2
Slovénie	100,0	*93,5*	*93,1*	*92,8*	*89,0*	*87,6*	88,5	84,0	87,2	98,3	111,0
Slovaquie	100,0	65,4	61,4	62,7	60,7	54,1	50,0	47,3	48,3	48,1	*51,5*
Finlande	100,0	96,5	*95,8*	97,3	97,1	98,7	92,2	93,6	90,5	90,5	86,1
Suède	100,0	100,9	*102,6*	*95,8*	*91,2*	93,2	88,9	90,6	90,6	88,9	90,2
Royaume-Uni	100,0	100,9	100,5	99,0	93,6	89,8	87,3	85,5	84,7	*84,1*	*82,3*
Turquie	100,0	111,7	107,3	111,9	116,4	116,6	117,0	107,8	103,6	98,3	*89,9*
Islande	100,0	100,1	101,1	101,3	103,1	99,2	104,9	108,2	108,4	109,3	112,7
Norvège	100,0	117,3	124,6	125,6	124,1	122,8	119,2	118,2	123,9	127,0	130,9
Japon	100,0	100,8	99,5	99,1	101,1	99,9	99,5	99,1	100,4	99,7	:
États-Unis	100,0	99,2	97,1	96,0	95,0	93,4	94,4	94,1	91,4	:	:

(1) Rupture des séries: Suède, 1996; Estonie, 1997; Hongrie et Slovaquie, 2000; Bulgarie, 2001; Grèce, 2003; Espagne, Italie, Autriche, Pologne, Portugal et Roumanie, 2004.

Source: Eurostat (tsien031)

Cet indicateur est défini comme le ratio entre les tonnes-kilomètres (modes intérieurs) et le PIB (produit intérieur brut en euros constants de 1995). Il est indexé sur 1995. L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures. En ce qui concerne le rail et les voies navigables intérieures, les données se fondent sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire. Les données sur le transport routier se fondent sur tous les déplacements de véhicules immatriculés dans le pays déclarant.

Tableau 9.7: Transport intérieur de marchandises, 2006

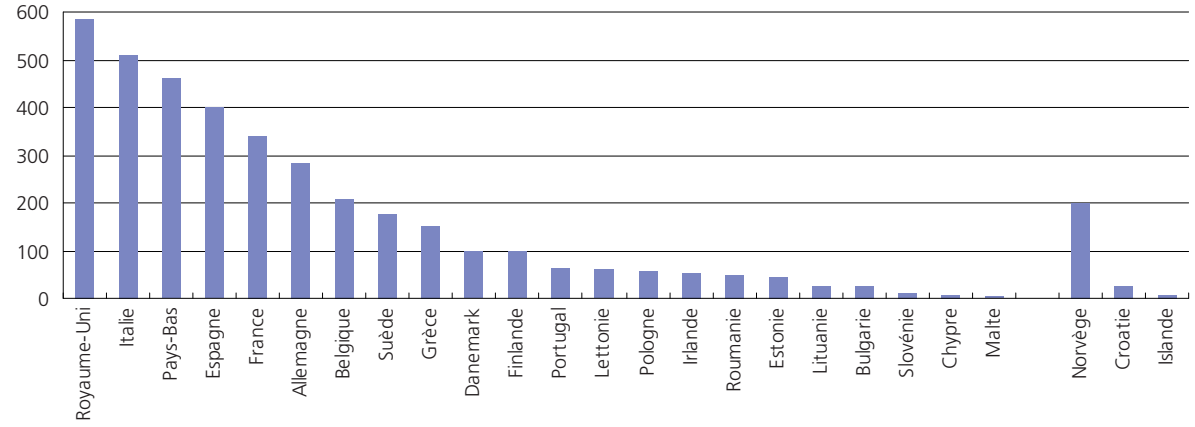
	Route (1)	Chemin de fer (2)	Voie navigable intérieure (3)	Route (1)	Chemin de fer (2)	Voie navigable intérieure (3)	Transport aérien national de fret et de courrier (4)
	(en millions de tkm)			(en tkm par habitant)			(en tonnes)
Belgique	47 868	:	3 393	4 554	:	325	509
Bulgarie	13 763	5 396	622	1 783	699	81	:
République tchèque	50 374	15 748	11	4 914	1 536	1	2 320
Danemark	21 255	1 892	-	3 916	349	-	1 650
Allemagne	321 434	107 007	23 758	3 899	1 298	288	118 780
Estonie	5 674	10 418	-	4 220	7 748	:	0
Irlande	:	205	-	:	49	-	16 383
Grèce	33 998	662	-	3 056	60	-	16 466
Espagne	241 782	11 634	-	5 525	266	-	116 192
France	211 464	40 924	1 580	3 357	650	25	170 116
Italie	176 292	24 165	-	3 001	411	:	72 761
Chypre	1 165	-	-	1 520	-	-	656
Lettonie	10 765	19 779	-	4 691	8 576	:	1
Lituanie	18 122	12 896	-	5 325	3 789	:	8
Luxembourg	8 803	392	4	19 158	862	44	84
Hongrie	:	10 167	264	:	1 009	26	0
Malte	:	-	-	:	-	-	0
Pays-Bas	83 297	5 025	8 595	5 100	308	526	2
Autriche	37 455	20 980	902	4 531	2 538	109	955
Pologne	128 315	53 622	16	3 363	1 405	0	6 773
Portugal	44 995	2 422	-	4 257	230	-	22 013
Roumanie	57 262	15 791	2 198	2 650	731	102	484
Slovénie	12 090	3 373	-	6 035	1 684	-	32
Slovaquie	22 163	9 988	23	4 112	1 853	4	5
Finlande	29 716	11 060	-	5 654	2 104	:	5 619
Suède	36 206	21 675	-	4 002	2 405	-	13 543
Royaume-Uni	168 289	22 322	-	2 787	372	:	135 847

(1) Le transport routier repose sur tous les déplacements dans le monde de véhicules immatriculés dans le pays déclarant; Italie, 2005.
(2) Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni, 2005.
(3) Belgique et Hongrie, 2005.
(4) Suède, 2004; pour le Danemark, les données de l'aéroport de Copenhague/Kastrup ne sont pas incluses; France sous-estimée parce que les données pour le transport de marchandises à Paris Charles-de-Gaule et Paris Orly est incomplet.

Source: Eurostat (road_go_to_tcrg, rail_go_typeall, iww_go_ildg, avia_gonc et tps00001)

Figure 9.6: Poids brut des marchandises transportées par mer et traitées dans les ports, 2005 (1)

(en millions de tonnes)

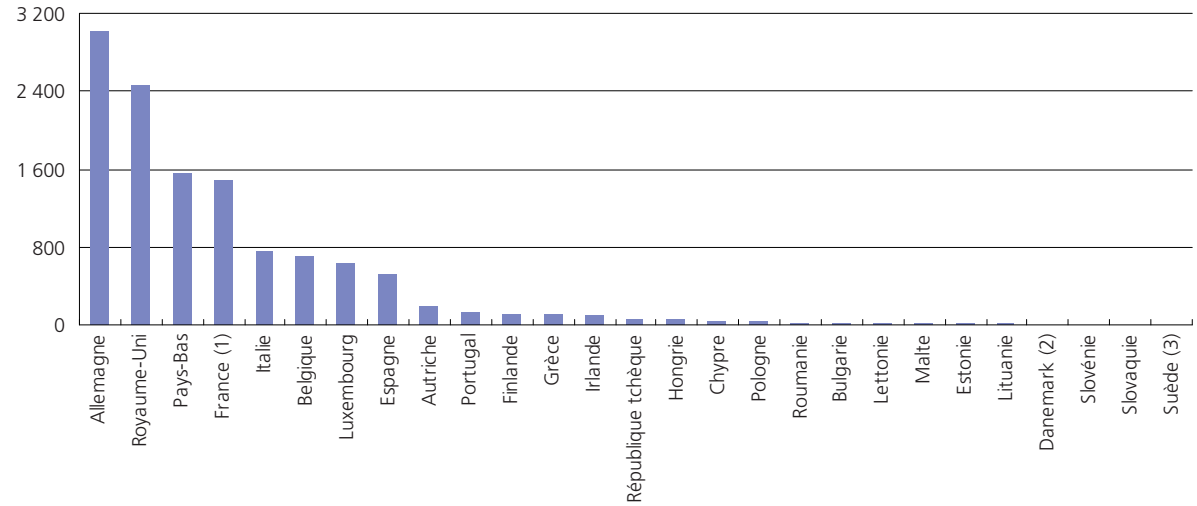


(1) République tchèque, Luxembourg, Hongrie, Autriche et Slovaquie, non applicable.

Source: Eurostat (mar_go_aa)

Figure 9.7: Transport aérien de marchandises, 2005

(en milliers de tonnes)



(1) Chiffres sous-estimés: les données pour le transport de marchandises à Paris Charles-de-Gaule et Paris Orly est incomplet.
(2) Sauf le transport de marchandises à l'aéroport de Copenhague/Kastrup.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (ttr00011) et direction générale énergie et transports





10.1 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 398
10.2 LA POLLUTION DE L'AIR 403
10.3 L'EAU 410
10.4 LES DÉCHETS 414
10.5 L'UTILISATION DES RESSOURCES 420
10.6 LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES 422
10.7 LES DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 423
10.8 LA BIODIVERSITÉ 426
10.9 LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES 429

Le sixième programme d'action pour l'environnement (6e PAE) (81) adopté en 2002 correspond au programme décennal de l'UE pour l'environnement (2002-2012). Il identifie quatre priorités essentielles:

- la lutte contre le changement climatique: atteindre l'objectif de l'UE de réduire de 8 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012 et viser une réduction plus importante encore des émissions mondiales de l'ordre de 20 % d'ici à 2020;
- la nature et la biodiversité: endiguer la disparition des espèces et de leur habitat en Europe en mettant en œuvre le réseau Natura 2000 et en développant de nouveaux plans d'action sectoriels pour la biodiversité; accorder une plus grande attention à la protection des paysages, à l'environnement marin et aux sols; et prendre des mesures pour prévenir les accidents miniers et industriels;
- l'environnement et la santé: refondre totalement le système de gestion du risque de l'UE pour les produits chimiques, définir une stratégie pour réduire les risques liés aux pesticides, préserver la qualité de l'eau dans l'Union et diminuer le bruit, élaborer une stratégie thématique relative à la qualité de l'air;
- l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion des déchets: augmenter l'efficacité des ressources et dissocier l'utilisation des ressources de la croissance économique, intensifier le recyclage et la prévention des déchets à l'aide d'une politique intégrée des produits et de mesures ciblant certains flux de déchets spécifiques comme les déchets dangereux, les boues d'épuration ou les déchets biodégradables.

(81) Décision n° 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2002 établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement. Pour plus d'informations: http://europa.eu/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l_242/l_24220020910fr00010015.pdf.

Afin de mettre en œuvre le 6e PAE, la Commission européenne a adopté sept stratégies thématiques qui portent sur la pollution de l'air (adoptée en septembre 2005), l'environnement marin (octobre 2005), la prévention et le recyclage des déchets (décembre 2005), l'utilisation durable des ressources naturelles (décembre 2005), l'environnement urbain (janvier 2006), le sol (septembre 2006) et l'utilisation durable des pesticides (juillet 2006).

Chaque stratégie s'appuie sur un examen approfondi de la politique existante et sur une vaste consultation des parties prenantes. L'objectif est de créer des synergies positives entre les sept stratégies et aussi de les intégrer aux politiques sectorielles existantes, à la stratégie de Lisbonne et à la stratégie de développement durable.

Les résultats de l'examen à mi-parcours du sixième PAE (82) réalisé en 2007 ont été adoptés par la Commission européenne au mois d'avril de la même année: le programme a donc été confirmé en tant que cadre de l'action communautaire dans le domaine de l'environnement jusqu'en 2012.

En étroit partenariat avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), Eurostat fournit les statistiques, les indicateurs et les méta-informations relatives aux pressions environnementales et à l'état de l'environnement afin de soutenir la mise en œuvre et la surveillance du sixième PAE.

(82) Communication de la Commission relative à l'examen à mi-parcours du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0225:FIN:FR:PDF.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:

Environnement et énergie

- Environnement
  - Pollution de l'air/Changement climatique
  - Déchets
  - Règlement relatif aux statistiques des déchets
  - Eau
  - Comptes de l'environnement
  - Biodiversité

Indicateurs de base sur la politique de l´UE (tableaux pré-définis)

- Développement durable
  - Consommation et production durable
    - Utilisation des ressources et déchets
    - Modes de consommation
    - Modes de production
  - Santé publique
    - Facteurs influençant la santé
  - Changement climatique et énergie
    - Changement climatique
  - Transport
    - Effet des transports sur société et environnement
  - Ressources naturelles
    - Biodiversité
    - Ressources en eau douce
    - Écosystèmes marins
    - Utilisation des sols

10.1 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

INTRODUCTION

Le quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé que le climat était en train de changer et que ce changement devrait continuer. Les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités humaines, telles que la combustion de charbon, d'huile et de gaz, entraînent un réchauffement général de l'atmosphère terrestre, et les changements climatiques en sont le résultat le plus probable, dont les conséquences économiques et sociales potentielles pourraient être considérables [83].

Les données sur les émissions à effet de serre sont officiellement rapportées au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) [84] et du protocole de Kyoto. Le fameux panier de Kyoto comprend six gaz à effet de serre (GES): le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane methane (CH_4), l'oxyde nitreux nitrous oxide (N_2O), l'hydrofluorocarbone (HFC), l'hydrocarbure perfluoré (PFC) et et l'hexafluorure de soufre (SF_6). En vertu du protocole de Kyoto, l'UE a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence 1990 et la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des États membres de l'EU-15 ont été convenues au sein de l'accord de partage de la charge, qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres. Les dix États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004, ainsi que la Bulgarie et la Roumanie, ont choisi d'autres objectifs de réduction et d'autres années de référence, comme le permet le protocole. Les émissions des six gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement planétaire (PRP) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO_2.

En février 2006, la Commission européenne a adopté la quatrième communication nationale [85] de la Communauté européenne en vertu de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). Elle y décrit le large éventail de politiques relatives au changement climatique, fournit des projections de gaz à effet de serre et souligne les incidences des politiques et mesures de la Communauté sur ces gaz. En août 2006, la Commission européenne a adopté une communication qui met en œuvre une stratégie communautaire de réduction des émissions de CO_2 des voitures [86].

(83) «Vaincre le changement climatique planétaire», COM(2005) 35; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/environment/climat/pdf/comm_fr_050209.pdf.

(84) Pour plus d'informations: http://unfccc.int.

(85) COM(2006) 40; pour plus d'informations: http://unfccc.int/resource/docs/natc/euncf4.pdf.

(86) COM(2006) 463; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0463fr01.pdf.

En janvier 2007, la Commission a proposé un certain nombre d'objectifs communautaires pour 2020:

- les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 20 % par rapport aux niveaux de 1990;
- les sources d'énergie renouvelables (telles que l'énergie éolienne, solaire et hydraulique) doivent produire 20 % de l'ensemble de l'énergie utilisée;
- les biocarburants doivent représenter 10 % de l'ensemble des carburants destinés aux transports; et
- la consommation totale d'énergie doit être réduite de 20 % par une hausse de l'efficacité énergétique.

Lors du Conseil européen du printemps de mars 2007, les chefs d'État et de gouvernement européens ont assuré que, d'ici 2020, l'UE réduirait ses émissions de l'ordre de 30 % par rapport aux niveaux de 1990, pour autant que les autres pays développés consentent des efforts comparables. Les responsables européens ont approuvé le paquet de mesures relatives au climat et à l'énergie présenté par la Commission comme base de départ pour atteindre cet objectif.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

L'Agence européenne pour l'environnement et son centre thématique européen sur l'air et le changement climatique établissent le rapport d'inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté européenne à soumettre au secrétariat de la CCNUCC.

Les données relatives aux émissions des six gaz à effet de serre (CO_2, CH_4, N_2O, HFC, PFC et SF_6) sont normalisées et converties en équivalents CO_2. Les changements de l'utilisation des sols et la sylviculture ne sont pas pris en compte dans les calculs des émissions de GES. La quantité de base est définie par les émissions de GES de l'année de référence, qui est 1990 pour les gaz non fluorés (CO_2, CH_4 et N_2O) et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF_6), avec des exceptions dans certains pays. Les objectifs de réduction des émissions à effet de serre pour 2008-2012 sont ceux convenus dans la décision 2002/358/CE du Conseil (pour les États membres) ou dans le protocole de Kyoto (pour tous les autres pays).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Par rapport à l'année de référence 1990=100, les États membres de l'EU-15 avaient réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de 2 % en 2005, contre une réduction de 8 % pour l'EU-27.

En 2005, dans dix États membres (y compris Chypre et Malte, pour lesquels aucun objectif de Kyoto n'est fixé), les émissions de GES dépassaient les niveaux de l'année de référence, alors qu'elles étaient inférieures à ces mêmes niveaux dans les 17 autres États membres.

L'inventaire européen des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2005 montre une réduction de respectivement 0,8 % et 0,7 % des niveaux des émissions dans l'EU-15 et l'EU-27 par rapport aux niveaux de 2004. Ces réductions sont intervenues dans le contexte d'une hausse de 1,8 % du PIB de l'EU-27, en 2005.

L'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas et la Roumanie sont les pays qui ont le plus contribué à la réduction des émissions de GES en 2005 en valeur absolue. L'Allemagne a réduit ses émissions de 2,3 % (23,5 millions de tonnes équivalent CO_2), la Finlande de 14,6 % (11,9 millions de tonnes), la Roumanie de 4,1 % (6,4 millions de tonnes) et les Pays-Bas de 2,8 % (6,3 millions de tonnes). La Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la France, le Luxembourg, la Slovaquie, la Suède et le Royaume-Uni ont également enregistré des réductions.

La baisse des émissions dans l'EU-15 en 2005 était principalement imputable à une diminution des émissions de CO_2 du secteur public de la production d'électricité et de chaleur, des ménages et des services, et des transports routiers. Les émissions de CO_2 du secteur public de la production d'électricité et de chaleur ont baissé de 0,9 %, principalement en raison d'une réduction de la consommation de charbon. Les émissions de CO_2 des ménages et des services ont diminué de 1,7 %, la diminution étant particulièrement marquée en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Cela tient notamment à un hiver plus doux que de coutume. L'Allemagne est également parvenue à réduire de manière significative les émissions de méthane du secteur des déchets. Une réduction de 0,8 % des émissions de CO_2 des transports routiers a été observée dans l'EU-15, en grande partie grâce à l'Allemagne.

Parmi les États membres de l'EU-15, l'Espagne a enregistré la plus forte hausse des émissions en valeur absolue en 2005, une augmentation qui atteint 3,7 %, soit 15,4 millions de tonnes équivalent CO_2. Cette hausse est principalement due à une augmentation de 17 % de la production d'électricité par les centrales électriques à combustible fossile, combinée à une chute de 33 % de la production d'électricité par les centrales hydroélectriques en raison de la baisse du niveau des fleuves.

Parmi les 12 États membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004, l'augmentation la plus importante des émissions, en valeur absolue, a été relevée en Pologne, la hausse s'établissant à 0,6 % soit 2,3 millions de tonnes équivalent CO_2 en 2005. Ce niveau plus élevé d'émissions est principalement dû à une augmentation de 1 % des émissions fugitives de méthane du secteur de l'énergie et à une hausse des émissions de méthane et d'oxyde nitreux du secteur de l'agriculture de 5 % et 4,5 % respectivement.

Les niveaux d'émissions pour 2005 étaient également plus élevés en Autriche, en Bulgarie, en Grèce, en Hongrie, en Irlande, en Italie, en Lettonie, en Lituanie, à Malte, au Portugal et en Slovénie.

Environ 80 % des émissions de GES (principalement du CO_2) des États membres de l'EU-15 provenaient, en 2005, de la combustion des combustibles fossiles pour l'utilisation d'énergie (59 %) et les activités de transport (21 %). Cela représente une augmentation de 3,8 % des niveaux de l'année de référence 1990. L'agriculture (principalement le CH_4) était responsable à hauteur de 9 % des émissions de GES en 2005, les procédés industriels à hauteur de 8 % et la production de déchets à hauteur de 3 % supplémentaires (87).

Les dernières projections indiquent que pour atteindre ses objectifs d'ici 2020, l'UE devra accélérer ses réductions après 2012.

(87) Rapport de la Commission européenne intitulé «Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du protocole de Kyoto», COM(2006) 658 final, 27.10.2006, http://ec.europa.eu/environment/climat/gge_progress.htm#2006.

SOURCES

Pocketbooks

Energy, transport and environment indicators

Données Internet

Environnement

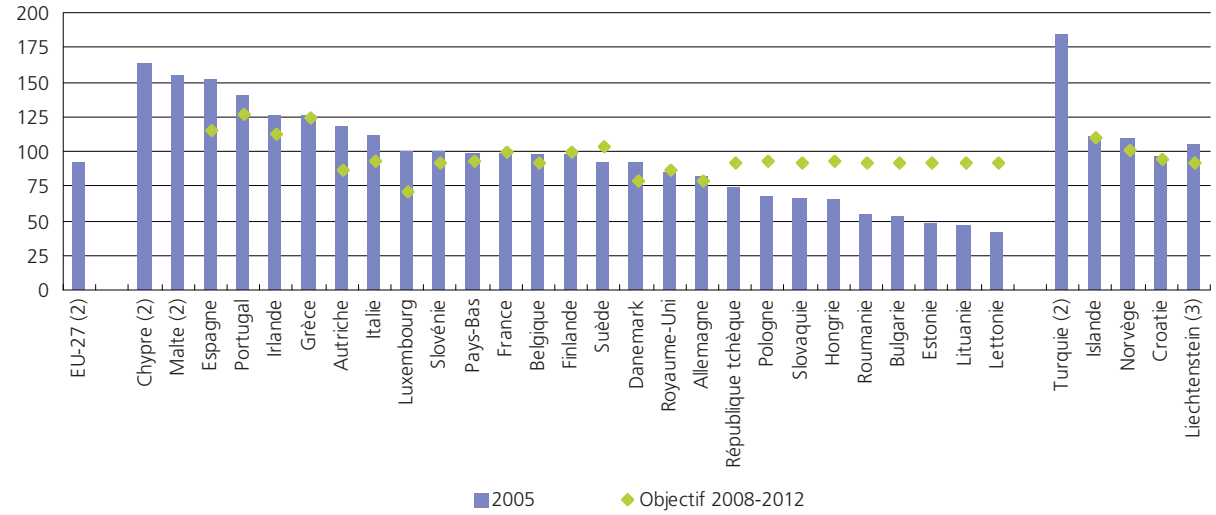
Pollution de l'air/Changement climatique

Indicateurs pour la pollution de l'air et le changement climatique

Émissions atmosphériques

Figure 10.1: Total des émissions de gaz à effet de serre (1)

(1990=100)



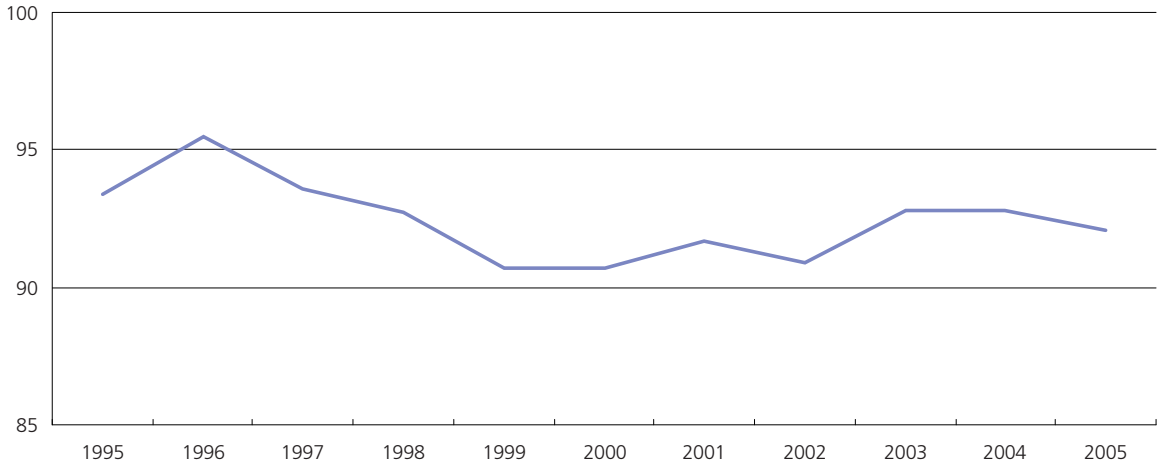
(1) En général, indice année de base 1990=100.
(2) Aucun objectif au titre du protocole de Kyoto.
(3) 2003.

Source: Eurostat (tsien010), Agence européenne pour l'environnement

En vertu du protocole de Kyoto, l'UE a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence de Kyoto et la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des 15 pays de l'UE ont été convenues au sein de l'accord de partage de la charge (Décision du Conseil 2002/358/CE), qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres. Huit des dix nouveaux Pays Membres ont choisi d'autres objectifs de réduction et d'autres années de référence, comme cela était permis au sein du protocole. Ceux-ci et les objectifs de l'accord de partage de charge pour 2008-2012 sont indiqués dans le tableau comme chiffres pour 2010 (pas d'objectifs pour Chypre et Malte). Les émissions des 6 gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (GWPs) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO_2. Les émissions totales sont présentées comme indices, avec l'année de référence=100. En général, l'année de référence est 1990 pour les gaz non fluorés (CO_2, CH_4 et N_2O), et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF_6; voir les metadonnées pour les exceptions). Les données n'incluent pas les émissions et processus d'absorption dus au changement d'utilisation du sol et au secteur forestier (LUCF).

Figure 10.2: Émissions de gaz à effet de serre dans l'EU-27 (1)

(1990=100)



(1) Les émissions pondérées de gaz à effet de serre représentaient 5 249 millions de tonnes équivalent CO_2 en 1995 et 5 177 millions de tonnes en 2005.

Source: Eurostat (tsien010 et ten00072), Agence européenne pour l'environnement

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) sont estimées et rapportées dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et la Décision 280/2004/EC. Le dénommé panier de Kyoto comprend six gaz : dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), oxyde nitreux (N_2O), hydrofluorocarbones (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC), et hexafluorure de soufre (SF_6). L'impact dû au changement d'affectation des terres et à la foresterie est exclu des inventaires GES. Les émissions sont pondérées par le potentiel de réchauffement de la planète (PRP) correspondant à chacun de ces gaz à effet de serre. Pour obtenir les émissions en termes de tonnes équivalent-dioxyde de carbone utilisant leur potentiel de réchauffement de la planète, les facteurs de pondération suivants sont utilisés pour chacun de ces gaz à effet de serre: CO_2=1, CH_4=21 et N_2O=310, SF_6=23 900. HFC et PFC comprennent un grand nombre de gaz qui ont des PRP différents.

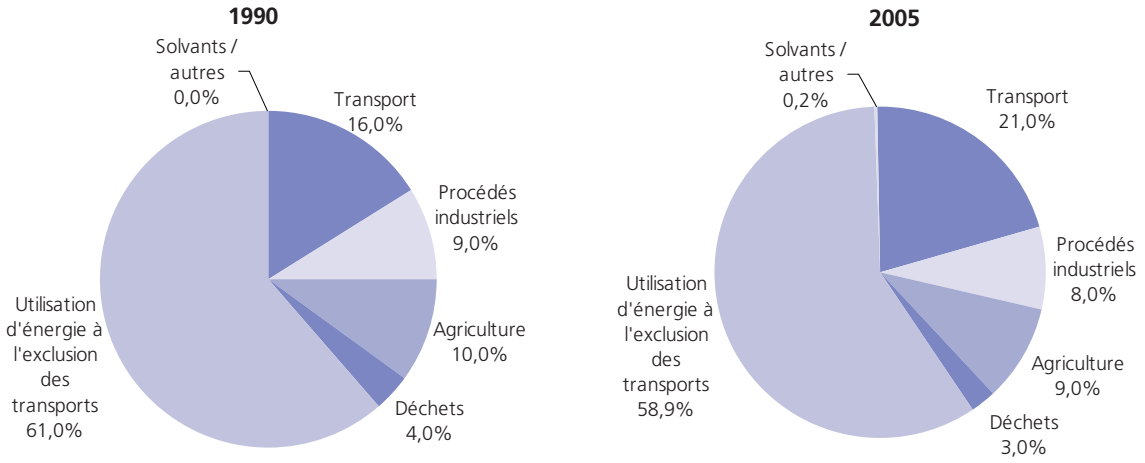
Tableau 10.1: Émissions de gaz à effet de serre

	Total des émissions de gaz à effet de serre (1990=100) (1)				Émissions pondérées de gaz à effet de serre (en millions de tonnes équivalent CO_2) (2)			
	1995	2000	2005	Objectif 2008-2012	1995	2000	2005	Part dans l'EU-27 (en %)
EU-27	93,4	90,7	92,1	-	5 249,4	5 099,7	5 176,9	-
Belgique	103,6	100,4	97,9	92,5	152,1	147,5	143,9	2,8
Bulgarie	65,6	50,7	52,8	92,0	86,7	66,9	69,8	1,3
République tchèque	78,7	75,9	74,2	92,0	154,5	149,0	145,6	2,8
Danemark	110,0	98,4	92,2	79,0	76,3	68,2	64,0	1,2
Allemagne	88,9	82,7	81,3	79,0	1 095,7	1 019,8	1 001,5	19,3
Estonie	53,8	45,9	48,0	92,0	23,2	19,7	20,7	0,4
Irlande	106,4	123,9	125,4	113,0	59,4	69,1	70,0	1,4
Grèce	101,9	118,6	125,4	125,0	113,2	131,8	139,2	2,7
Espagne	110,0	132,8	152,3	115,0	318,4	384,4	440,6	8,5
France	99,1	99,3	98,1	100,0	558,9	559,7	553,4	10,7
Italie	102,5	106,6	112,1	93,5	532,5	553,8	582,2	11,2
Chypre	119,5	144,7	163,7	-	7,2	8,7	9,9	0,2
Lettonie	48,2	38,8	42,0	92,0	12,5	10,1	10,9	0,2
Lituanie	45,3	38,9	46,9	92,0	21,8	18,7	22,6	0,4
Luxembourg (3)	77,0	75,2	100,4	72,0	9,8	9,5	12,7	0,2
Hongrie	65,9	64,3	65,5	94,0	81,1	79,1	80,5	1,6
Malte	122,4	129,0	154,8	-	2,7	2,9	3,4	0,1
Pays-Bas	104,9	99,9	98,9	94,0	225,1	214,4	212,1	4,1
Autriche	101,7	102,7	118,1	87,0	80,3	81,1	93,3	1,8
Pologne	77,2	69,0	68,0	94,0	453,2	405,1	399,0	7,7
Portugal	116,7	135,0	140,4	127,0	71,1	82,3	85,5	1,7
Roumanie	66,2	49,1	54,4	92,0	187,0	138,6	153,7	3,0
Slovénie	91,4	92,6	100,4	92,0	18,5	18,7	20,3	0,4
Slovaquie	72,3	65,8	66,4	92,0	53,0	48,3	48,7	0,9
Finlande	100,6	98,5	97,4	100,0	71,6	70,0	69,3	1,3
Suède	102,0	94,5	92,6	104,0	73,7	68,3	67,0	1,3
Royaume-Uni	91,1	86,4	84,3	87,5	710,1	674,0	657,4	12,7
Croatie	70,4	81,1	95,5	95,0	21,9	25,3	29,7	-
Turquie	129,8	164,0	184,0	-	220,7	278,8	312,9	-
Islande	93,6	109,9	110,5	110,0	3,1	3,7	3,7	-
Liechtenstein (4)	86,9	86,8	105,3	92,0	0,2	0,3	0,3	-
Norvège	100,2	107,6	108,8	101,0	49,8	53,6	54,2	-
Suisse	:	:	:	92,0	51,0	51,7	53,6	-

(1) En général, indice année de base 1990=100; EU-27, Chypre et Malte, aucun objectif au titre du protocole de Kyoto.
(2) Estimations pour Chypre, Malte, la Croatie (2005) et la Turquie (2000).
(3) Total des émissions de gaz à effet de serre, rupture des séries, 1995.
(4) Total des émissions de gaz à effet de serre, 2003 au lieu de 2005.

Source: Eurostat (tsien010 et ten00072)

Figure 10.3: Émissions de gaz à effet de serre par secteur dans l'EU-15 (1)
(en %, sur la base de données en millions de tonnes équivalent CO_2)



(1) Le total des émissions s'élevait à 4 279 millions de tonnes équivalent CO_2 pour l'EU-15 en 1990 et à 4 192 millions de tonnes en 2005.

Source: Eurostat (tsdcc100), Agence européenne pour l'environnement

Agrégation des émissions des 6 gaz à effet de serre du «panier de Kyoto», pondérées par leur coefficient de potentiel de réchauffement global (PRG). Grâce aux coefficients de PRG, les émissions de gaz individuels sont traduites en équivalent CO_2, et peuvent être aggrégés en un seul chiffre. Les coefficients utilisés sont: dioxyde de carbone = 1, oxyde nitreux = 310, méthane = 21 et hexafluorure de soufre = 23 900. Les hydrofluorocarbones et hydrocarbures perfluorés comprennent un grand nombre de gaz qui ont différents coefficients PRG.

10.2 LA POLLUTION DE L'AIR

INTRODUCTION

Les données sur la pollution de l'air sont officiellement déclarées au titre de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD) pour le projet EMEP, le «programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe». Les polluants atmosphériques relevés sont les suivants: l'ammoniac (NH_3), les oxydes de soufre (SO_2 et SO_3 pour SO_x), les oxydes de soufre (NO et NO_2 pour NO_x), les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM), le monoxyde de carbone (CO) et les particules (les PM10, particules définies comme ayant un diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10µm). Lorsque les pays ne transmettent pas de données relatives aux particules PM10 à l'EMEP/CPATLD, les estimations sur les émissions peuvent être obtenues à partir du modèle RAINS (Regional Air Pollution Information and Simulation).

La pollution de l'air générée par les activités humaines, l'augmentation de la production énergétique et industrielle, la combustion de combustibles fossiles et l'augmentation des transports sont autant de facteurs qui peuvent être à l'origine de graves problèmes de santé. Chaque année, la pollution de l'air nuit à la santé de centaines de milliers d'européens. En 2004, l'évaluation menée par l'OMS a révélé que la pollution de l'air contribuait à 100 000 décès prématurés et à 725 000 jours ouvrés perdus chaque année en Europe.

Depuis le début des années 1970, l'UE s'est efforcée d'améliorer la qualité de l'air en contrôlant les émissions de substances dangereuses dans l'atmosphère, en optimisant la qualité des combustibles et en intégrant aux secteurs des transports et de l'énergie des exigences en matière de protection de l'environnement. Le programme d'analyse technique et d'élaboration de la politique «Air pur pour l'Europe» (CAFE) (88) a permis d'arrêter une stratégie définissant les objectifs et les mesures de la prochaine étape de la politique relative à la qualité de l'air.

Bien que l'ozone (O_3) soit présent en faibles concentrations dans l'atmosphère, on le trouve en grande partie (environ 90 %) dans la stratosphère, sous la forme d'une couche de 10 à 50 km au-dessus de la surface de la terre. Cette couche d'ozone joue un rôle essentiel en filtrant la majorité des rayons ultraviolets du soleil qui sont dangereux sur le plan biologique (les UV-B).

L'ozone troposphérique est néfaste. Il est formé par des polluants atmosphériques et est souvent associé aux activités humaines telles que la combustion de combustibles fossiles et de la biomasse, les émissions des véhicules à moteur ou l'utilisation d'aérosols. Des événements naturels, tels que les éruptions volcaniques, peuvent aussi avoir une incidence. Les régions à trafic routier intense sont particulièrement exposées à la formation d'ozone troposphérique. Ce problème est aggravé par des conditions climatiques particulières. L'ozone troposphérique est un polluant secondaire créé par la réaction de l'oxyde d'azote et de composés organiques volatils à la lumière du soleil. Il nuit à la santé humaine, à la nature et à la biodiversité, aux cultures et aux matériaux.

(88) Le programme «Air pur pour l'Europe» (CAFE) a été lancé en mars 2001 par une communication (COM(2001) 245)); pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/environment/air/cafe.

Les personnes vivant dans les zones urbaines sont donc les plus exposées à l'ozone troposphérique. Des concentrations plus élevées d'ozone troposphérique peuvent aussi avoir des effets néfastes sur les voies respiratoires, entraîner des difficultés respiratoires, endommager les poumons et provoquer des crises d'asthme.

En effet, la santé humaine est également menacée par les concentrations élevées de particules, notamment celles mesurant moins de 10µm, qui pénètrent profondément dans les poumons, contribuant à l'augmentation du taux de mortalité chez les personnes souffrant d'affections cardiaques et pulmonaires. Les particules inférieures à 2.5µm sont principalement constituées de suie provenant notamment de la fumée de bois et de l'échappement des moteurs diesels. Elles peuvent demeurer dans l'air pendant de longues périodes et être transportées sur de longues distances. Les particules plus grosses (poussières du sol et poussières minérales) ont principalement pour origine les procédés mécaniques tels que l'exploitation des mines et des carrières et d'autres procédés industriels, ainsi que l'usure des pneus et des freins résultant du trafic routier.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et son centre thématique européen sur l'air et le changement climatique collectent les données sur les émissions de polluants atmosphériques et sur la qualité de l'air dans les États membres et les pays candidats. Un système d'information sur l'ozone presque en temps réel est disponible sur le site de l'AEE (89).

Les émissions des principaux polluants atmosphériques sont disponibles dans le REEP (registre européen des émissions de polluants), un registre en ligne permettant au public de consulter les données des sources de pollution ponctuelles industrielles dans l'UE (90).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Bien que les données soient incomplètes en termes de couverture des pays, la plus grande concentration de particules parmi les personnes vivant dans des zones urbaines a été relevée en Italie en 2004, avec un niveau environ 50 % supérieur au niveau moyen de microgrammes par mètre cube jour observé dans l'EU-25. L'exposition de la population urbaine à la pollution atmosphérique par l'ozone était la plus forte en Grèce, où la moyenne des concentrations d'ozone enregistrée en 2004 était presque deux fois et demie supérieure à la moyenne de l'EU-25.

(89) Ozone today – European status; pour plus d'informations: http://www.eea.europa.eu/maps/ozone/welcome.

(90) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/environment/ippc/eper/index.htm.

SOURCES

Pocketbooks

Energy, transport and environment indicators

Données Internet

Environnement

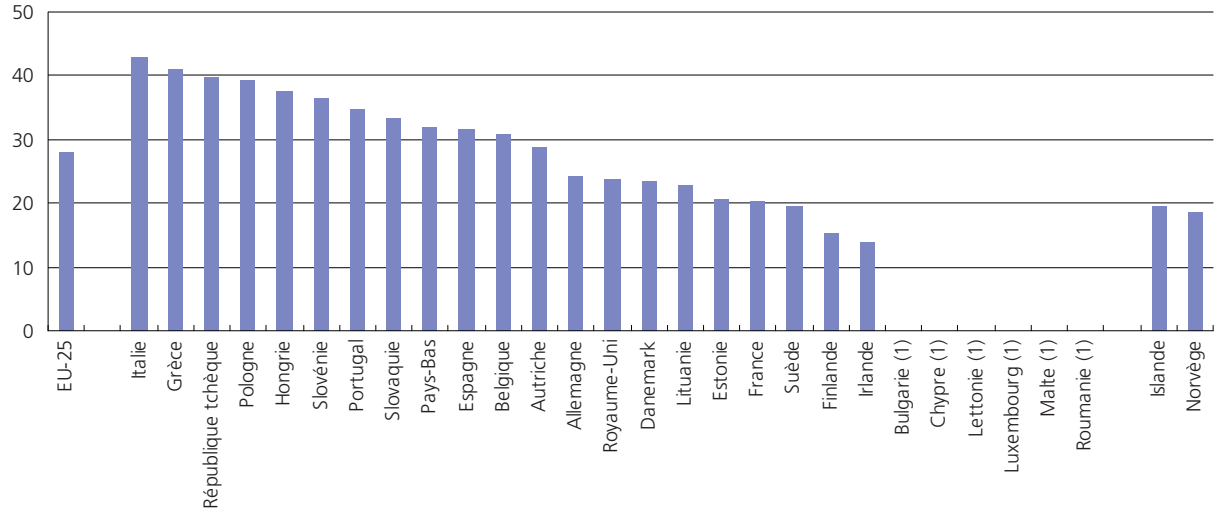
Pollution de l'air/Changement climatique

Indicateurs pour la pollution de l'air et le changement climatique

Émissions atmosphériques

Figure 10.4: Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules, 2005

(moyenne annuelle pondérée par la population des concentrations de particules - microgrammes par mètre cube jour)



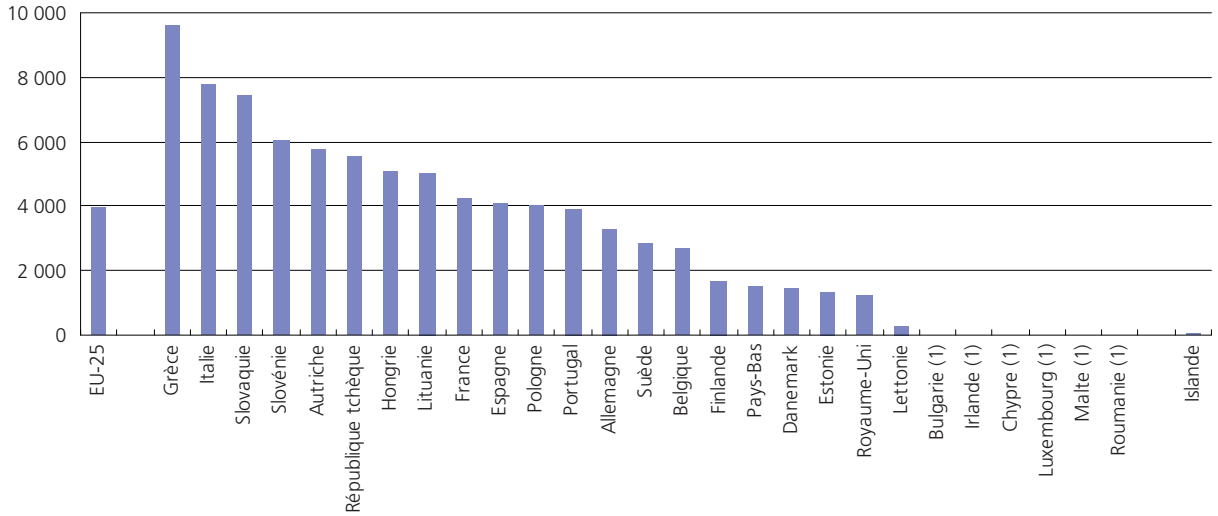
(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsien042), Agence européenne pour l'environnement, Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

L'indicateur présente la moyenne annuelle pondérée (par la population) des concentrations de particules dans les stations mesurant la pollution de fond urbain en agglomérations. Les particules fines, c'est-à-dire les particules ayant un diamètre inférieur à 10µm (PM10), peuvent pénétrer profondément dans les poumons et y occasionner des inflammations et une détérioration de la santé des personnes souffrant de maladies pulmonaires ou cardiaques. En 1996, le Conseil a adopté la Directive 96/62/EC concernant l'évaluation et gestion de la qualité de l'air ambiant. La Directive 1999/30/CE du Conseil (du 22 avril 1999) relative à la fixation de valeurs limites pour les particules et autres polluants dans l'air ambiant établit la valeur limite annuelle de 40 microgrammes de particules par m³. Le rapport annuel doit suivre la Décision de la Commission (2004/224/CE) du 20 février 2004 fixant les modalités de transmission d'informations dans le cadre de la directive 96/62/CE du Conseil en ce qui concerne les valeurs limites de certains polluants dans l'air ambiant.

Figure 10.5: Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par l'ozone, 2005

(somme annuelle pondérée des maxima journaliers de la moyenne sur 8 heures des concentrations d'ozone au dessus d'un seuil)



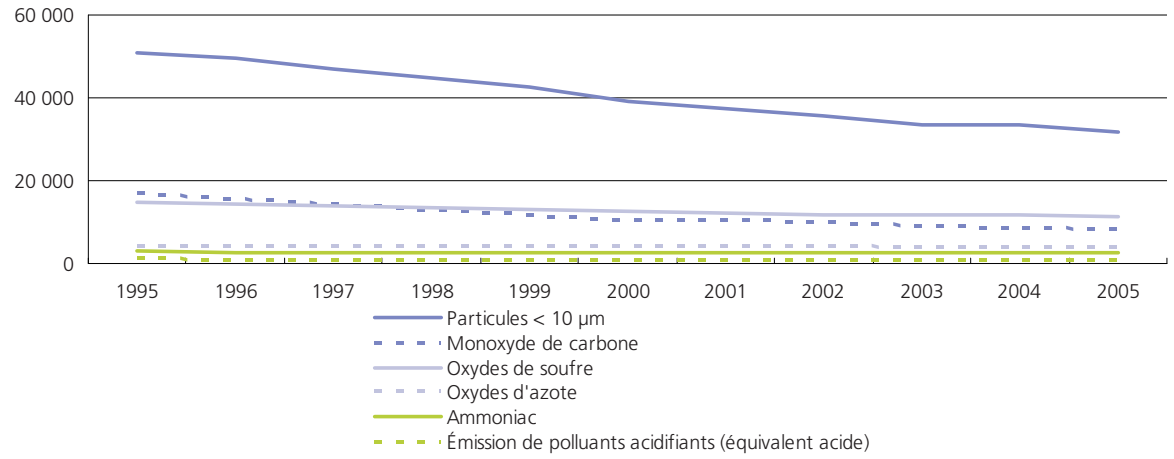
(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsien041), Agence européenne pour l'environnement, Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

L'indicateur présente la somme annuelle pondérée des maxima journaliers de la moyenne sur 8 heures des concentrations d'ozone au dessus d'un seuil (70 microgrammes d'ozone par m³) prises dans des stations mesurant la pollution de fond urbain en agglomérations. L'ozone est un oxydant photochimique puissant, à la base de graves problèmes de santé et de nuisances pour les écosystèmes et l'agriculture. L'exposition humaine à des concentrations élevées d'ozone peut entraîner des inflammations et une détérioration des fonctions respiratoires. En 1996, le Conseil a adopté la Directive 96/62/EC concernant l'évaluation et gestion de la qualité de l'air ambiant. La Directive 2002/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2002 relative à l'ozone dans l'air ambiant fixe comme objective de long-terme le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures à 120 microgrammes d'ozone par m³. Le rapport annuel doit suivre la Décision de la Commission (2004/224/CE) du 20 février 2004 fixant les modalités de transmission d'informations dans le cadre de la directive 96/62/CE du Conseil en ce qui concerne les valeurs limites de certains polluants dans l'air ambiant.

Figure 10.6: Polluants atmosphériques dans l'EU-27

(en milliers de tonnes)



Source: Eurostat (ten00073, ten00070, ten00074, ten00067 et ten00068), Agence européenne pour l'environnement

Le dioxyde de carbone (CO_2) est de loin le plus important gaz à effet de serre, avec plus de 82 % du potentiel de réchauffement de la planète (PRP) dû aux émissions anthropogéniques de gaz à effet de serre (GES) couvertes par le Protocole de Kyoto. La source principale de CO_2 est la combustion des combustibles fossiles. Les émissions annuelles sont estimées et rapportées dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et la Décision 280/2004/EC. L'impact dû au changement d'affectation des terres et à la foresterie est exclu des inventaires GES.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, sans couleur et toxique. Il est impossible de voir, de goûter ou de sentir ses vapeurs toxiques. C'est un produit important de la combustion incomplète du carbone et de matériaux contenant du carbone. En tant que polluant de l'air, le monoxyde de carbone affaiblit l'admission d'oxygène des personnes et des animaux. Même de faibles quantités de ce poison respiratoire peuvent avoir des conséquences pour le système nerveux central. En outre, le CO participe également à la formation photochimique d'ozone (troposphérique) à la surface. Par conséquent, les émissions de CO sont rapportées dans le cadre de la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance.

Le méthane (CH_4) est un gaz à effet de serre et un précurseur pour la formation d'ozone troposphérique. L'agriculture est la source la plus importante d'émissions anthropogéniques de CH_4 avec 47 % en 2005 dans l'EU-27 ; les deux autres sources importantes sont la gestion des déchets et les émissions fugitives imputables à la consommation d'énergie (31 % et 17 %, respectivement). En agriculture, le méthane est produit comme sous-produit de fermentation entérique, un processus digestif anaérobique. Tant les ruminants (par exemple le bétail, les moutons) que certains animaux de non-ruminants (par exemple des porcs, des chevaux) produisent du méthane; les vaches laitières sont les producteurs principaux. L'engrais de cheptel est la deuxième source de méthane la plus importante. Dans ce cas, le méthane est produit pendant la décomposition de l'engrais dans des conditions anaérobiques, tandis que dans des conditions aérobiques, c'est le dioxyde de carbone qui sera produit. Ces conditions anaérobiques se produisent souvent quand un grand nombre d'animaux est contraint de vivre dans un secteur confiné (par exemple les exploitations laitières, des parcs d'engraissement de boeuf et des exploitations agricoles de volaille et de porc). Les émissions annuelles sont estimées et rapportées dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et la Décision 280/2004/EC. L'impact dû au changement d'affectation des terres et à la foresterie est exclu des inventaires GES.

Le dioxyde de soufre (SO_2) est sans couleur et non-inflammable. Les sources principales de SO_2 sont la combustion de charbon et de pétrole. Les volcans sont la source naturelle la plus importante. Le SO_2 se dissout dans l'eau existante dans l'air pour former des aérosols acides microscopiques qui causent les pluies acides, à la base de l'acidification des lacs et des rivières et de l'érosion croissante. Il interagit avec d'autres substances, telles que l'ammoniac, étant de ce fait un contributeur important à formation de particules, responsables pour la dispersion et l'absorption de la radiation, affectant notre climat et contribuant à produire une légère brume qui réduit la visibilité (le brouillard au-dessus des zones urbaines). Lorsque combiné avec d'autres gaz et particules dans l'air, il forme des sulfates et d'autres produits qui peuvent avoir des effets nuisibles sur la santé humaine (des irritations dans le système respiratoire, les yeux et les poumons), l'environnement (dégâts sur la végétation), des effets corrosifs sur les métaux et dégâts sur les bâtiments et matériaux. Les émissions d'oxydes de soufre (SO_2 et SO_3 rapportés comme SOx) dans l'atmosphère sont estimées et rapportés dans le cadre de la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, le Protocole de Göteborg et la directive fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques (directive 2001/81/CE du 23 octobre 2001).

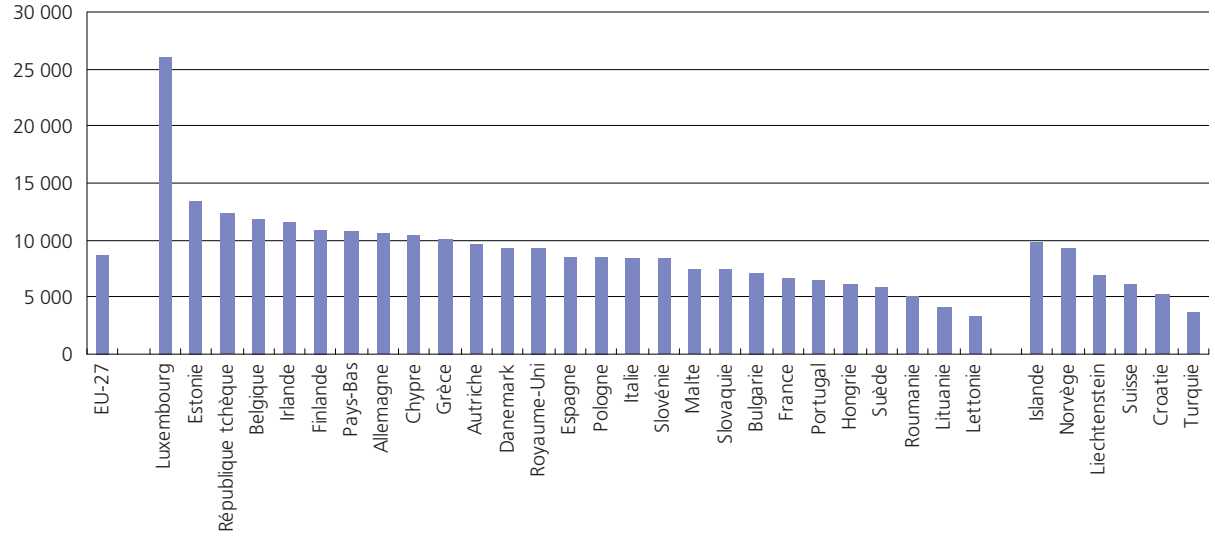
L'oxyde nitrique (NO) est sans couleur et inodore. La molécule d'oxyde nitrique est un radical libre, qui le rend très réactif et instable. Dans l'air, il réagit rapidement avec l'oxygène pour former du dioxyde d'azote (NO_2) qui est un gaz toxique odorant, brun, acide, hautement corrosif, responsable pour la couleur brune-jaune du brouillard photochimique. Environ 90 % des oxydes d'azote (NO_x) provenant de la combustion de combustibles fossiles sont émis en tant que NO. L'acide nitrique est formé par la réaction des oxydes d'azote avec l'eau et il contribue fortement à la formation de pluies acides. Les oxydes d'azote (NO et NO_3 rapportés comme NO_x) sont le précurseur le plus important d'ozone troposphérique et de particules. Les émissions dans l'atmosphère des oxydes d'azote (NO_x) sont estimées et rapportés dans le cadre de la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, le Protocole de Göteborg et la directive fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques (directive 2001/81/CE du 23 octobre 2001).

Tableau 10.2: Polluants atmosphériques: émissions

	Dioxyde de carbone (en millions de tonnes)		Monoxyde de carbone (en millions de tonnes)		Méthane (en millions de tonnes)		Oxydes de soufre (en millions tonnes équivalent SO_2)		Oxydes d'azote (en millions tonnes équivalent NO_2)	
	1995	2005	1995	2005	1995	2005	1995	2005	1995	2005
EU-27	4 165,2	4 269,0	51,08	31,89	25,73	19,94	17,16	8,28	14,60	11,29
Belgique	123,7	123,3	1,11	0,88	0,51	0,37	0,26	0,15	0,37	0,29
Bulgarie	65,9	54,8	0,85	0,74	0,71	0,49	1,48	0,90	0,27	0,23
République tchèque	132,1	125,9	1,00	0,51	0,64	0,52	1,09	0,22	0,37	0,28
Danemark	60,5	50,4	0,71	0,61	0,28	0,27	0,14	0,02	0,26	0,19
Allemagne	921,2	872,9	6,53	4,03	3,88	2,27	1,73	0,56	2,17	1,44
Estonie	20,1	18,0	0,21	0,16	0,10	0,09	0,12	0,08	0,04	0,03
Irlande	35,5	47,3	0,32	0,23	0,65	0,62	0,16	0,07	0,12	0,12
Grèce	87,4	111,7	1,32	*0,64*	0,44	*0,40*	0,54	*0,53*	0,32	*0,32*
Espagne	255,6	368,3	3,22	*2,38*	1,46	*1,77*	1,81	*1,36*	1,33	*1,53*
France	390,1	412,5	9,57	5,68	3,30	2,68	0,97	0,47	1,65	1,21
Italie	445,7	493,4	7,17	*4,21*	2,10	*1,91*	1,32	*0,50*	1,81	*1,17*
Chypre	5,6	7,8	0,10	0,04	0,04	0,05	0,04	0,04	0,02	0,02
Lettonie	9,1	7,6	0,32	0,34	0,10	0,09	0,05	0,00	0,04	0,04
Lituanie	15,0	14,2	0,29	0,19	0,18	0,16	0,09	0,04	0,07	0,06
Luxembourg	9,2	11,9	0,11	*0,04*	0,02	*0,02*	0,01	*0,00*	0,02	*0,01*
Hongrie	61,9	61,8	0,76	0,59	0,39	0,37	0,70	0,13	0,19	0,20
Malte	2,3	*3,0*	:	:	*0,02*	0,02	*0,03*	0,02	*0,01*	0,01
Pays-Bas	170,6	175,9	0,86	0,60	1,13	0,80	0,13	0,06	0,47	0,34
Autriche	63,7	79,7	1,01	0,72	0,41	0,34	0,05	0,03	0,19	0,23
Pologne	377,5	326,5	4,55	3,33	2,04	1,82	2,38	1,22	1,12	0,81
Portugal	53,1	67,9	0,85	0,65	0,59	0,53	0,33	0,21	0,27	0,28
Roumanie	134,8	110,5	*2,09*	1,41	*1,49*	1,23	*0,89*	0,73	*0,32*	0,31
Slovénie	14,9	16,7	0,09	0,08	0,10	0,10	0,13	0,04	0,07	0,06
Slovaquie	43,8	39,9	0,42	0,30	0,23	0,20	0,25	0,09	0,18	0,10
Finlande	58,2	57,0	0,44	0,52	0,29	0,21	0,10	0,07	0,26	0,18
Suède	58,0	52,6	0,90	0,60	0,32	0,27	0,07	0,04	0,28	0,20
Royaume-Uni	549,8	557,6	6,30	2,42	4,30	2,36	2,32	0,71	2,38	1,63
Croatie	16,3	*23,0*	0,34	*0,31*	0,12	*0,15*	0,08	*0,06*	0,06	*0,07*
ARY de Macédoine	:	:	*0,02*	0,10	:	:	*0,02*	0,10	*0,01*	0,03
Turquie	171,9	256,9	3,99	*3,78*	2,03	*2,35*	1,01	*1,35*	0,80	*0,95*
Islande	2,3	2,9	0,00	0,00	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Liechtenstein	0,2	0,2	0,00	*0,00*	0,00	*0,00*	0,00	*0,00*	0,00	*0,00*
Norvège	37,8	43,2	0,73	0,45	0,24	0,22	0,03	0,02	0,21	0,20
Suisse	43,3	46,0	0,49	0,33	0,19	0,17	0,03	0,02	0,12	0,09

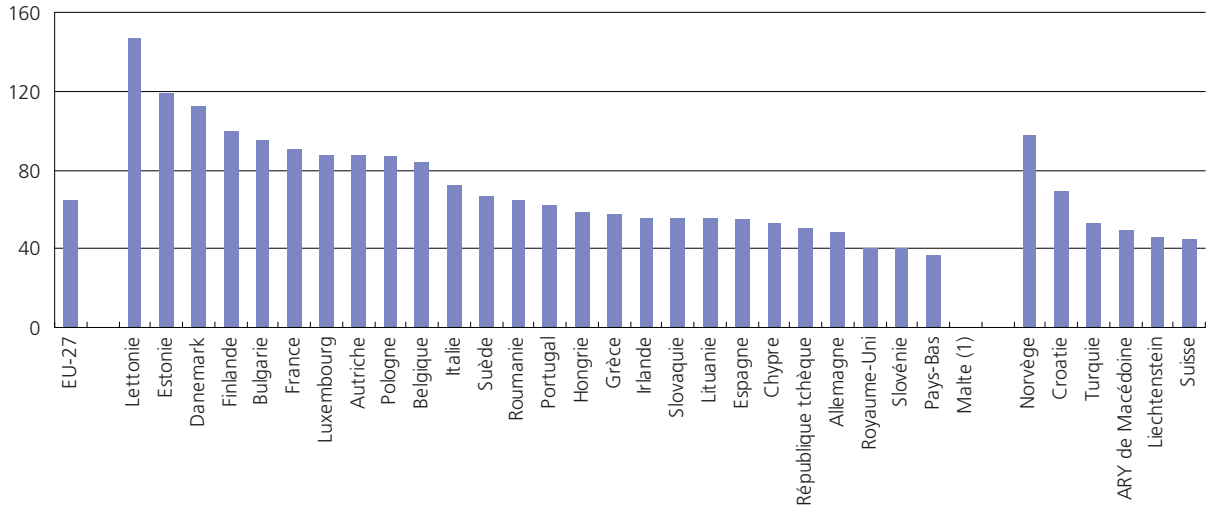
Source: Eurostat (ten00073, ten00070, ten00074, ten00067 et ten00068)

Figure 10.7: Émissions de dioxyde de carbone, 2005
(en kg par habitant)



Source: Eurostat (ten00073 et tps00001)

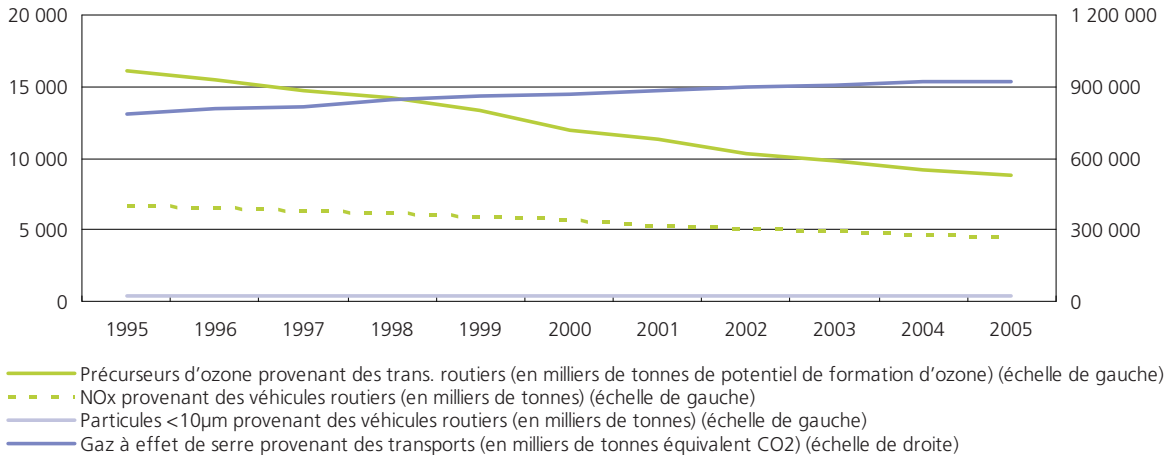
Figure 10.8: Émissions de monoxyde de carbone, 2005
(en kg par habitant)



(1) Non disponible.

Source: Eurostat (ten00070 et tps00001)

Figure 10.9: Émissions associées aux véhicules routiers dans l'EU-27

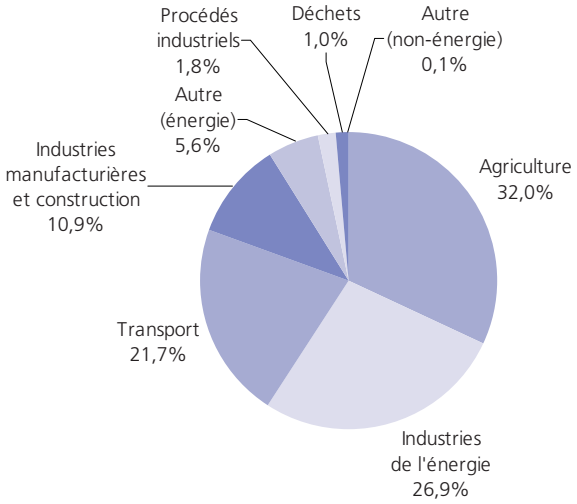


Source: Eurostat (tsdtr430, tsdtr440, tsdtr450 et tsdtr410), Agence européenne pour l'environnement, Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

L'ozone est un gaz très réactif causant ou provoquant des problèmes respiratoires chez l'homme et les animaux. Il est également toxique pour les plantes et peut conduire à une détérioration du feuillage et à la défoliation. L'ozone troposphérique ou au niveau du sol est un polluant secondaire. Il se forme lorsque des concentrations suffisantes de gaz précurseurs entrent en contact sous l'effet de la lumière du soleil. De fortes concentrations d'ozone provoquent le phénomène de brouillard d'été. L'ozone troposphérique est également un gaz à effet de serre. La réduction des effets secondaires négatifs des transports est un élément important de la stratégie de développement durable. Les précurseurs sont en principe les composés organiques volatils, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone et le méthane. À l'exception du méthane, ces précurseurs sont tous produits en quantités significatives par des moteurs à combustion interne non-contrôlés. Des facteurs de pondération sont utilisés pour combiner les émissions de gaz individuels, par l'intermédiaire de leur potentiel de formation d'ozone troposphérique. Ces facteurs sont les suivant: oxydes d'azote = 1,22, composés organiques volatiles (méthane exclu) = 1, monoxide de carbone = 0,11, méthane = 0,014.

Figure 10.10: Émissions pondérées de substances acidifiantes, par secteur, dans l'EU-25, 2004 (1)

(en %, sur la base de données en milliers de tonnes équivalent acide)



(1) Estimations; transport, 2003; le total des émissions s'élevait à 683 300 tonnes équivalent acide.

Source: Eurostat (tsdpc260), Agence européenne pour l'environnement, Centre thématique européen sur l'air et le changement climatique

Cet indicateur retrace l'évolution des émissions anthropocentriques de substances acidifiantes (dioxyde de soufre, oxydes d'azote et d'ammoniaque) dans l'atmosphère, par secteur d'origine. Les émissions de substances acidifiantes sont aggrégées selon leur effet acidifiant et exprimées en équivalent d'acide.

10.3 L'EAU

INTRODUCTION

L'eau est une ressource essentielle pour la vie et indispensable pour l'économie. Elle joue également un rôle fondamental dans le cycle de régulation du climat. La gestion et la protection des ressources en eau, des écosystèmes d'eau douce et d'eau salée, et des eaux de consommation et de baignade sont, par conséquent, des préoccupations majeures dans le monde entier.

Selon une étude menée par la Commission européenne, on estime que l'utilisation rationnelle de l'eau pourrait progresser d'environ 40 % grâce à des améliorations technologiques et que ce pourcentage pourrait être encore plus important si l'on parvient à modifier les comportements des consommateurs ou les méthodes de production. Si aucun changement n'est apporté aux pratiques actuelles, on estime que la consommation d'eau par les ménages, l'industrie et l'agriculture devrait augmenter de 16 % d'ici à 2030. En revanche, en utilisant des technologies permettant d'économiser l'eau et en appliquant des mesures de gestion de l'irrigation dans les secteurs industriels et agricoles, les abus de consommation devraient diminuer de 43 %; en outre, le gaspillage de l'eau pourrait être réduit d'un tiers grâce à des mesures d'utilisation rationnelle de la ressource.

Dans une communication sur la rareté de l'eau et sur la sécheresse [91] adoptée en juillet 2007, la Commission européenne a défini une première série d'options stratégiques à mettre en œuvre aux niveaux européen, national et régional afin de lutter contre la pénurie d'eau dans l'UE. Ce premier ensemble d'options vise à orienter l'UE vers une économie utilisant l'eau de façon rationnelle et cherchant à économiser la ressource. En effet, la qualité de l'eau et sa disponibilité sont des préoccupations majeures dans de nombreuses régions. Si les ressources en eau sont limitées, la qualité de l'eau est affectée par les activités humaines telles que la production industrielle, les effluents domestiques ou la culture de plein champ. La pollution des cours d'eau, des lacs et des nappes souterraines est un sujet de préoccupation partout dans le monde.

L'essentiel de la population de l'UE est raccordée au réseau public de distribution d'eau et, dans certains États membres, près de 100 % des habitants sont raccordés. À l'opposé, à savoir le traitement des eaux usées, un certain nombre de pays ont indiqué que moins de la moitié de leur population était raccordée à un système de traitement des eaux urbaines usées.

(91) COM(2007) 414 final; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0414fr01.pdf.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les données statistiques sur l'eau sont collectées sur la base de la section «Eaux intérieures» du questionnaire commun Eurostat-OCDE, qui est adapté en permanence au cadre politique de l'UE. Cette section concerne actuellement:

- les ressources en eau douce constituées par les eaux souterraines et les eaux de surface, qui peuvent être reconstituées par les précipitations et par des afflux externes (l'eau qui afflue d'autres territoires);
- le prélèvement de l'eau: le prélèvement constitue une pression majeure sur les ressources, même si une grande partie de l'eau prélevée à des fins domestiques, industrielles (y compris la production d'énergie) ou agricoles est renvoyée dans l'environnement et dans les plans d'eau, mais souvent à l'état d'eau usée de mauvaise qualité;
- l'utilisation de l'eau, analysée par catégorie d'approvisionnement et par activité industrielle;
- les capacités de traitement des stations d'épuration et la part de la population reliée à celles-ci: elles donnent un aperçu du niveau de développement, en termes de quantité et de qualité, des infrastructures disponibles pour protéger l'environnement de la pollution par les eaux résiduaires;
- la production et l'évacuation des boues d'épuration: les procédés de traitement des eaux résiduaires produisent inévitablement des boues d'épuration; leur incidence sur l'environnement dépend des méthodes choisies pour leur transformation et leur évacuation;
- la production et l'évacuation des eaux résiduaires: les polluants présents dans les eaux résiduaires ont différentes origines; de même, l'efficacité du traitement de tout polluant varie en fonction de la méthode appliquée.

Les statistiques sur les ressources en eau sont généralement calculées sur la base de moyennes annuelles à long terme sur au moins 20 ans, afin de prendre en compte, d'une année sur l'autre, les fluctuations des précipitations et de l'évaporation/transpiration.

Les précipitations se définissent comme le volume total des précipitations atmosphériques (principalement la pluie, la neige et la grêle) et sont généralement mesurées par des instituts hydrologiques ou météorologiques.

L'évapotranspiration correspond au volume d'eau qui passe du sol (notamment de la surface des eaux intérieures: rivières, fleuves, lacs d'eau douce et glaciers) à l'atmosphère par l'évaporation ou par la transpiration des plantes.

L'écoulement interne correspond au volume total de ruissellement d'un cours d'eau et de production d'eaux souterraines, dans des conditions naturelles, exclusivement par les précipitations sur un territoire. L'écoulement interne peut être calculé ou mesuré et il est égal à la soustraction des précipitations par l'évapo-transpiration. Si le ruissellement d'un cours d'eau et la production d'eaux souterraines sont mesurés séparément, les transferts entre la surface et les eaux souterraines doivent être déduits afin d'éviter un double comptage. L'afflux externe correspond au volume d'écoulement issu des cours d'eau et des eaux souterraines provenant d'un territoire voisin. Les ressources en eau douce correspondent au volume d'eau résultant d'un écoulement interne et d'un afflux externe. Le débit sortant correspond au volume d'eau provenant des cours d'eau et des eaux souterraines qui se jette dans la mer et se dirige vers les territoires voisins. Le total des ressources supplémentaires en eau douce disponible est obtenu par la somme des afflux interne et externe.

L'eau douce de surface correspond à l'eau qui s'écoule, ou qui stagne à la surface de la masse terrestre, dans des cours d'eau naturels, tels que les fleuves, les rivières, les ruisseaux et les lacs et dans des cours d'eau artificiels, comme les canaux industriels, d'irrigation et de navigation, les réseaux de drainage et les réservoirs artificiels.

Les eaux douces souterraines correspondent aux eaux retenues qui peuvent généralement être récupérées à partir de ou via une formation souterraine. Elles se définissent comme tout gisement d'eau, permanent ou temporaire, constitué naturellement ou artificiellement, présent dans le sous-sol et de qualité suffisante pour assurer au moins une utilisation saisonnière.

Les eaux résiduaires correspondent aux eaux qui n'ont plus de valeur immédiate au regard de la finalité pour laquelle elles ont été utilisées ou produites en raison de leur qualité, de leur quantité ou du moment de leur production. Toutefois, les eaux usées d'un utilisateur peuvent représenter une source d'approvisionnement potentielle pour un autre utilisateur dans un autre endroit. Les eaux usées domestiques correspondent aux eaux usées des lotissements résidentiels et des services qui ont principalement pour origine le métabolisme humain et les activités domestiques. Les eaux urbaines usées correspondent aux eaux usées domestiques ou à la combinaison des eaux usées domestiques avec les eaux usées industrielles et/ou les eaux de ruissellement.

Le traitement des eaux usées urbaines correspond à toutes les étapes du traitement des eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées urbaines. Ces dernières sont généralement exploitées par les pouvoirs publics ou par des compagnies privées travaillant pour le compte des pouvoirs publics. Sont incluses les eaux usées livrées aux stations d'épuration par camion. Cette approche utilisée dans les statistiques internationales sur l'eau est différente de celle retenue dans la directive 91/271/CE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires qui tient compte uniquement des systèmes de canalisations (conduites d'égout) reliés à des usines de traitement.

La population reliée à un système de traitement des eaux urbaines usées comprend la proportion de personnes raccordées à tout type de traitement des boues d'épuration réalisé dans les stations d'épuration municipales gérées par les pouvoirs publics ou par des sociétés privées, au nom des autorités locales.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Compte tenu de la disponibilité des ressources naturelles, des caractéristiques géographiques et de la gestion de l'eau douce, les États membres présentent d'importantes différences en termes de ressources en eau douce. Un comparatif des moyennes annuelles à long terme, sur au moins 20 ans, montre que la Finlande et la Suède ont enregistré le volume de ressources en eau douce par habitant le plus élevé en 2006, tandis que la République tchèque et la Pologne ont relevé les moyennes les plus faibles.

La population reliée à un système de traitement des eaux urbaines usées comprend la proportion de personnes raccordées à tout type de traitement des boues d'épuration (assuré pour le compte des autorités locales). Bien que les données soient incomplètes, la proportion des ménages reliés à un système de traitement des eaux urbaines usées a approché ou dépassé 80 % dans seulement 8 des 22 États membres pour lesquels les données étaient disponibles. Cette proportion atteignait près de 100 % aux Pays-Bas. À l'opposé, les taux de raccordement des ménages étaient inférieurs à 40 % dans huit des États membres, avec une proportion relativement faible en Grèce, où ce même taux avoisinait 11 %.

SOURCES

Pocketbooks

Energy, transport and environment indicators

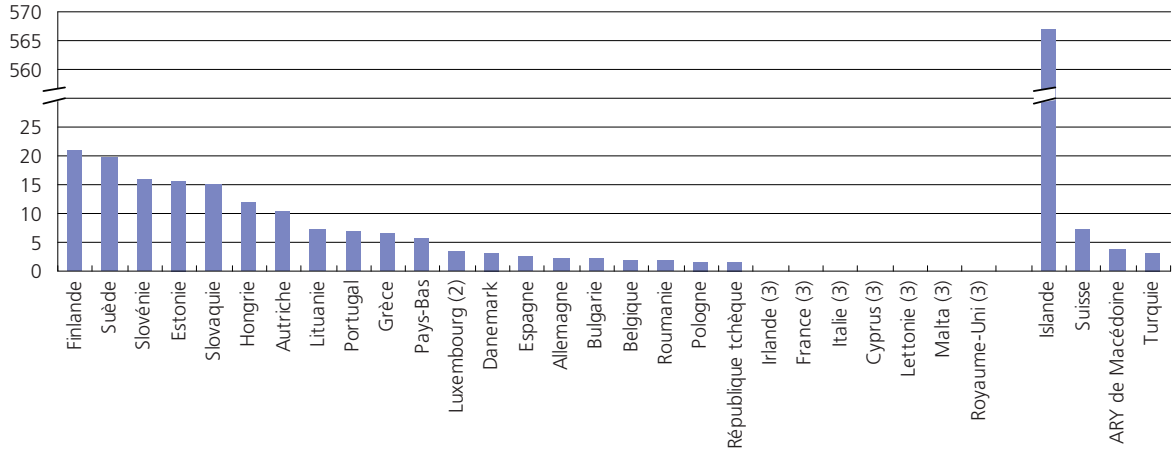
Données Internet

Environnement

- Eau
  - Bilan de l'utilisation de l'eau
  - Ressources renouvelables en eau
  - Prélèvement annuel d'eau par source et par secteur
  - Prélèvement annuel d'eau par source et par secteur par habitant
  - Autres sources d'eau
  - Autres sources d'eau par habitant
  - Consommation d'eau par type d'approvisionnement et par secteur
  - Consommation d'eau par type d'approvisionnement et par secteur par habitant
  - Population nationale raccordée aux stations d'épuration
  - Capacité de traitement des stations d'épuration
  - Production et élimination de boues de stations d'épuration
  - Production et élimination de boues de stations d'épuration par habitant
  - Production et rejets d'eaux usées
  - Traitement des eaux usées urbaines avec au moins un traitement secondaire
  - Intensité de l'utilisation de l'eau

Figure 10.11: Ressources en eau douce par habitant - moyenne sur le long terme (1)

(en milliers de m³ par habitant)



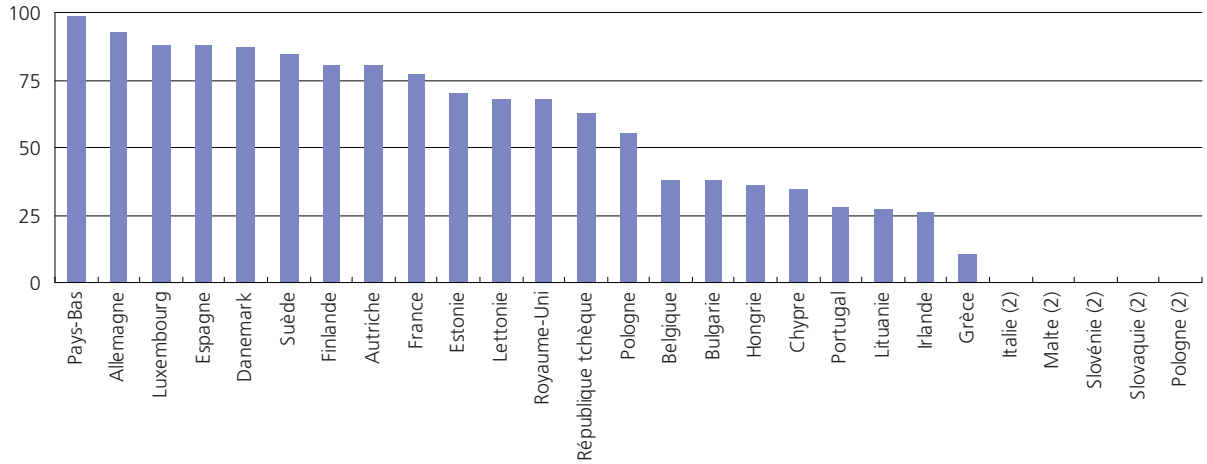
(1) La période minimale prise en compte pour le calcul des moyennes annuelles sur le long terme est de 20 ans. Les données sur la population sont celles au 1er janvier 2006.
(2) Total des ressources en eau douce, estimation.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (ten00001)

La période prise en considération pour le calcul des moyennes annuelles à long terme est de 20 ans. L'évapotranspiration réelle est le volume d'eau transportée de la terre (comprenant les surfaces d'eau intérieure) dans l'atmosphère par évaporation et par la transpiration des plantes. Le flux interne est le volume total des eaux de ruissellement et de recharge des eaux souterraines générées dans des conditions naturelles exclusivement par la précipitation sur un territoire. Le flux interne est égal à la précipitation moins l'evapotranspiration réelle. L'apport externe réel est le volume total d'apport réel des rivières et des eaux souterraines venant des territoires voisins. Le total des ressources en eau douce est le volume total d'eau qui est en outre disponible par les flux internes et l'apport externe. Le flux sortant réel total est l'évacuation réelle totale des rivières et des eaux souterraines dans la mer et dans les territoires voisins.

Figure 10.12: Population reliée à un système de traitement des eaux urbaines usées, 2003 (1)

(en %)



(1) Estonie, Espagne, Hongrie, Pays-Bas, Finlande et Suède, 2002; France et Allemagne, 2001; République tchèque et Irlande, 1999; Portugal, Belgique, Autriche et Danemark, 1998; Grèce, 1992; Royaume-Uni, 1991.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (env_wat_urbww)

Tableau 10.3: Ressources en eau

	Moyennes annuelles à long terme, 20 ans (en millions de m³) (1)						Prélèvement des eaux de surfaces et des eaux (en % des ressources		
	Précipitations	Évapotranspiration réelle	Écoulement interne	Afflux externe réel	Débit sortant total réel	Ressources totales en eau douce	1990	2000	2004
Belgique	28 547	16 146	12 401	8 347	17 785	20 748	:	:	:
Bulgarie	68 220	52 916	15 304	450	15 754	15 754	59,3	19,8	16,1
République tchèque	54 653	39 416	15 237	740	15 977	15 977	62,4	41,4	40,3
Danemark	38 485	22 145	16 340	:	1 935	16 340	126,1	70,9	65,9
Allemagne	:	190 000	117 000	:	:	188 000	:	:	:
Estonie	30 647	18 603	12 044	9 070	11 920	21 114	:	:	:
Irlande	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	115 000	55 000	60 000	12 000	:	72 000	56,6	:	:
Espagne	346 527	235 394	111 133	:	111 133	111 133	:	:	:
France	:	:	:	11 000	168 000	:	:	:	:
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	:	:	:	0	:	:	:	:	:
Lettonie	42 197	:	:	17 415	33 532	:	:	23,7	20,8
Lituanie	44 010	28 500	15 510	8 990	25 897	24 500	:	:	:
Luxembourg	2 030	1 125	905	739	1 600	*1 644*	31,4	36,7	:
Hongrie	58 000	52 000	6 000	114 000	120 400	120 000	:	11,0	10,8
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	29 770	21 290	8 480	81 200	86 300	89 680	55,2	49,6	:
Autriche	98 000	43 000	55 000	29 000	84 000	84 000	4,0	3,6	:
Pologne	193 100	138 300	54 800	8 300	63 100	63 100	:	:	:
Portugal	82 164	43 571	38 593	35 000	34 000	73 593	76,6	:	:
Roumanie	154 000	114 585	39 415	2 878	17 930	42 293	31,6	12,3	8,4
Slovénie	31 746	13 150	18 596	13 496	32 274	32 092	:	:	:
Slovaquie	37 352	24 278	13 074	67 252	81 680	80 326	31,2	19,2	16,5
Finlande	222 000	115 000	107 000	3 200	110 000	110 000	8,0	9,5	9,5
Suède	335 600	:	170 000	:	179 000	179 000	17,6	18,4	18,2
Royaume-Uni	:	:	:	:	:	:	:	:	:
ARY de Macédoine	19 088	:	1 378	6 261	:	7 639	:	:	:
Turquie	501 000	273 600	227 400	6 900	178 000	234 300	:	:	:
Islande	200 000	30 000	170 000	:	170 000	170 000	:	:	:
Suisse	60 100	19 950	40 150	13 100	53 500	53 250	:	:	:

(1) La période minimale prise en compte pour le calcul des moyennes annuelles sur le long terme est de 20 ans. Les données sur la population sont celles au 1er janvier 2006.
(2) Bulgarie, 2003 au lieu de 2004; République tchèque et Hongrie, 2002 au lieu de 2004; Pays-Bas, 2001 au lieu de 2000; Luxembourg et Autriche, 1999 au lieu de 2000; Luxembourg et Portugal, 1989 au lieu de 1990.

Source: Eurostat (ten00001 et env_watq2_1)

10.4 LES DÉCHETS

INTRODUCTION

Les déchets désignent les matériaux pour lesquels le producteur n'a pas d'autre utilisation à des fins de production, de transformation ou de consommation. Ces matériaux sont mis au rebut. Dans certains cas, un producteur peut être tenu de respecter des obligations concernant le mode d'élimination de ses déchets, par exemple, lorsqu'ils sont dangereux.

La stratégie de développement durable de l'UE et le sixième programme d'action pour l'environnement, qui définit la gestion et la prévention des déchets comme l'une des quatre premières priorités, soulignent la relation entre l'efficacité des ressources, d'une part, et la génération et la gestion des déchets, d'autre part. L'objectif est de dissocier, à l'avenir, l'exploitation des ressources et la génération de déchets de la croissance économique. La consommation durable ne doit pas non plus dépasser la capacité environnementale.

L'approche de l'UE relative à la gestion des déchets repose sur trois principes: la prévention des déchets, le recyclage et la réutilisation, ainsi que l'amélioration de l'élimination finale et la surveillance. La prévention des déchets passe par le recours à des technologies plus propres, à une conception écologique des produits ou à des modes de production et de consommation plus soucieux de l'environnement. La prévention des déchets et le recyclage, davantage axés sur la technologie des matériaux, permettent également de réduire les incidences environnementales de l'exploitation des ressources, en évitant l'extraction et la transformation de matières premières au cours des processus de production. Dans la mesure du possible, les déchets non recyclables et non réutilisables doivent être incinérés de manière sécurisée. La mise en décharge ne doit intervenir qu'en dernier recours. Ces deux méthodes requièrent une étroite surveillance car elles risquent d'entraîner de graves dommages environnementaux.

La Commission européenne a défini plusieurs flux de déchets spécifiques qui nécessitent une attention particulière, l'objectif étant de réduire leurs incidences globales sur l'environnement. Il s'agit notamment des déchets d'emballage, des véhicules en fin de vie, des batteries, des déchets électriques et électroniques. Les directives de l'UE exigent désormais des États membres qu'ils adoptent la législation sur la collecte des déchets, la réutilisation, le recyclage et l'élimination de ces flux de déchets. Plusieurs États membres assurent d'ores et déjà le recyclage de plus de 50 % des déchets d'emballage. En 2006, le Parlement européen et le Conseil ont adopté des directives relatives aux déchets [92] et aux transferts de déchets [93] visant à renforcer, simplifier et clarifier les procédures de contrôle applicables aux transferts de déchets.

(92) Directive 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE); pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_114/l_11420060427fr00090021.pdf.

(93) Règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_190/l_19020060712fr00010098.pdf.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Afin de surveiller la mise en œuvre de la politique en matière de déchets, en particulier le respect des principes de valorisation et d'élimination sûre, il est nécessaire de disposer de statistiques fiables sur la production et la gestion de déchets provenant des entreprises et des ménages privés. En 2002, le règlement n° 2150/2002/CE relatif aux statistiques sur les déchets [94] a été adopté. Il définit un cadre pour l'harmonisation des statistiques communautaires en matière de déchets.

Le règlement demande aux États membres européens de fournir des données sur la production, la valorisation et l'élimination des déchets tous les deux ans à compter de l'année de référence 2004. Ainsi, le règlement relatif aux statistiques sur les déchets remplace le questionnaire commun Eurostat-OCDE, devenant la principale source de données européennes en matière de déchets. Alors que le questionnaire commun était volontaire, les dispositions de ce règlement sont contraignantes.

Les données fondées sur le règlement relatif aux statistiques sur les déchets pour l'année de référence 2004 devaient être livrées pour la première fois en juin 2006. Les données devant être fournies tous les deux ans, les premières tendances pourront être calculées à partir de 2008.

Le concept de «déchets municipaux», une catégorie de déchets essentielle du questionnaire commun, est remplacé dans le nouveau règlement par la catégorie «déchets produits par les ménages». Ce concept a toujours été une pomme de discorde car son contenu est directement lié aux différents systèmes de gestion des déchets nationaux et régionaux. Toutefois, les données sur les déchets municipaux sont toujours collectées annuellement auprès des pays, car elles font partie de la série d'indicateurs structurels sur l'environnement.

Les déchets municipaux comprennent les déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales et éliminés par le système de gestion des déchets. Les informations présentées sur les déchets municipaux comprennent les déchets produits par les ménages et par diverses branches d'activité économique. Pour les domaines non couverts par un système municipal de collecte des déchets, la quantité de déchets générés est estimée. Les données relatives au recyclage et à la valorisation des déchets ne sont pas collectées auprès des pays mais calculées comme la différence entre la production de déchets municipaux et les déchets municipaux incinérés et mis en décharge.

(94) Règlement (CE) n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2002; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:332:0001:0036:FR:PDF.

Le traitement des déchets municipaux peut être classé en trois grandes catégories:

- la mise en décharge, qui est définie comme le dépôt de déchets dans ou sur le sol, notamment dans des décharges spécialement conçues, et le stockage temporaire de plus d'un an sur des sites permanents;
- l'incinération, qui désigne le traitement thermique des déchets dans une usine spécialement conçue à cet effet;
- la valorisation, qui correspond à toute opération de gestion des déchets consistant à dériver un matériau de déchet du flux des déchets pour obtenir un produit spécifique, présentant un avantage économique ou écologique potentiel.

L'élimination des déchets peut avoir de graves incidences sur l'environnement: par exemple, la mise en décharge prend de l'espace et peut occasionner une pollution du sol, de l'eau et de l'air. À moins d'être correctement réglementée, l'incinération peut également être à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques dangereux.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

D'après les statistiques d'Eurostat, environ 1,3 milliard de tonnes de déchets est jeté chaque année dans l'UE, parmi lesquels 40 millions de tonnes sont dangereux. À l'échelle de la population, cela correspond à environ 3,5 tonnes de déchets solides par habitant. Les déchets agricoles représentent 700 millions de tonnes supplémentaires.

De réels efforts ont été observés en termes de gestion et de prévention des déchets dans l'UE ces dernières années. Analysées par rapport à la taille de la population de l'EU-27, les données présentées dans cette section montrent que la production totale de déchets municipaux a augmenté d'environ 7 % entre 1996 et 2006 pour atteindre 517 kg par habitant. Au cours de cette même période, l'augmentation des revenus et de la production était considérablement plus importante (25 %).

Toutefois, un changement remarquable s'est opéré en matière de traitement des déchets. Pendant longtemps, la mise en décharge était la solution courante. Environ 60 % des déchets municipaux étaient mis en décharge en 1996. Cette proportion est descendue à 41 % en 2006. Toutefois, les traitements alternatifs sont devenus beaucoup plus importants. En 1996, l'incinération représentait environ 14 % des déchets municipaux, mais cette proportion est passée à 19 % en 2006 et la quantité de déchets recyclés ou compostés a plus que doublé au cours de cette même période.

Si l'on regarde du côté de la production de déchets par origine dans l'EU-27, et d'après les estimations pour 2004, les activités de construction (y compris la démolition) ont produit le volume de déchets le plus important. La quantité de déchets non dangereux était bien plus élevée que celle de déchets dangereux, que ce soit pour les activités manufacturières, de construction ou pour les ménages. La majorité des déchets dangereux provenait des industries manufacturières.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Waste generated and treated in Europe – data 1995-2003
Hazardous and industrial waste management in accession countries

Pocketbooks

Energy, transport and environment indicators

Méthodologies et documents de travail

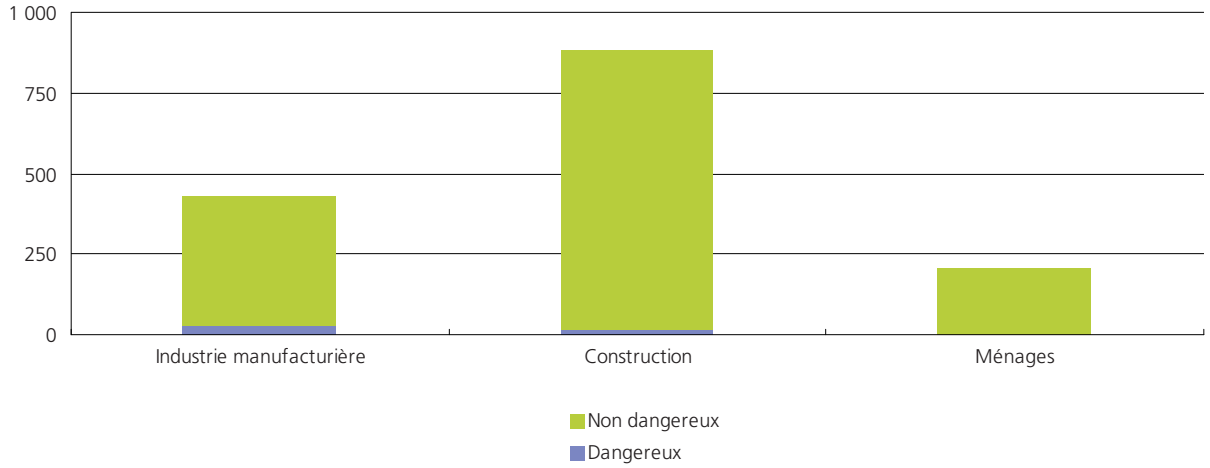
Ecological footprint and biocapacity: the world's ability to regenerate resources and absorb waste in a limited time period

Données Internet

Environnement
- Déchets
  - Production de déchets par secteur économique et par ménages
  - Production, expédition et recyclage des déchets liquides
  - Production de déchets par déchets liquides
  - Production, traitement et élimination de déchets industriels non dangereux
  - Production, traitement et élimination de déchets dangereux
  - Production de déchets dangereux par catégorie
  - Production et collecte de déchets municipaux
  - Composition de déchets municipaux
  - Traitement et élimination de déchets municipaux
  - Installations pour le traitement et l'élimination des déchets
- Règlement relatif aux statistiques des déchets
  - Déchets générés
  - Traitement des déchets

Figure 10.13: Production de déchets par origine dans l'EU-27, 2004 (1)

(en millions de tonnes)

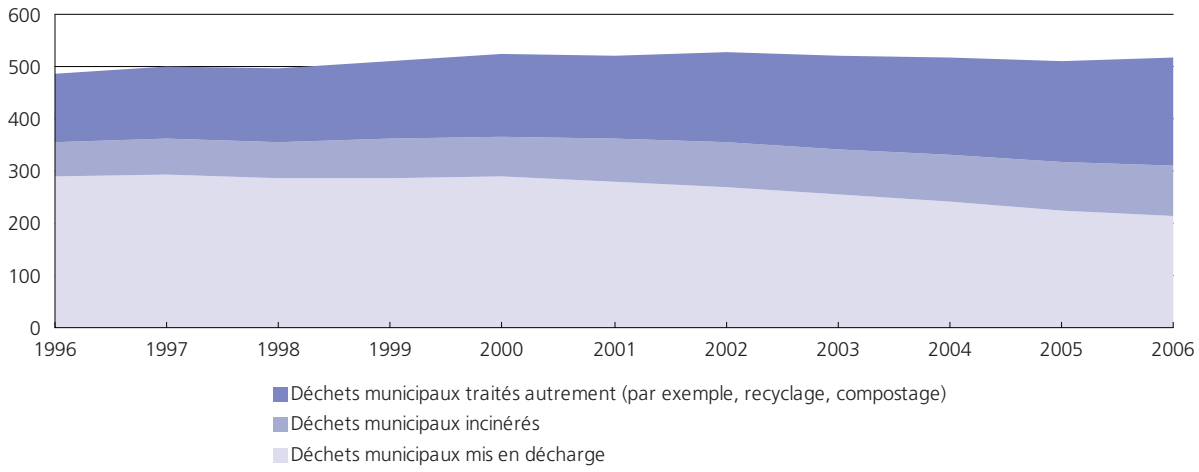


(1) Estimations.

Source: Eurostat (env_wasgen)

Figure 10.14: Déchets municipaux dans l'EU-27

(en kg par habitant)



Source: Eurostat (tsien051, tsien052 et tsien053)

Déchets municipaux: il comprend les déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales et éliminés par le système de gestion des déchets. La majeure partie de ce flux de déchets vient des ménages, bien que les déchets similaires des sources telles que les commerces, les bureaux et les institutions publiques soient inclus. Pour les domaines non couverts par un système de déchets municipaux une estimation de la quantité des déchets produite a été faite. La quantité générée est exprimée en kg par habitant par année.

Déchets municipaux incinérés: la majeure partie de ce flux de déchets vient des ménages, bien que les déchets similaires des sources telles que les commerces, les bureaux et les institutions publiques soient inclus. L'incinération signifie le traitement thermique des déchets dans une installation d'incinération comme défini à l'article 3, paragraphe 4, ou dans une installation de co-incinération comme défini à l'article 3, paragraphe 5, de la directive concernant l'incinération des déchets (directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000). La quantité incinérée est exprimée en kg par habitant par année.

Déchets municipaux mis en décharge: la majeure partie de ce flux de déchets vient des ménages, bien que les déchets similaires des sources telles que les commerces, les bureaux et les institutions publiques soient inclus. La décharge est définie comme le dépôt de déchets dans ou sur le sol, y compris la mise en décharge spécialement aménagée et le stockage temporaire de plus d'un an sur les sites permanents. La définition couvre à la fois la décharge dans les sites internes (c'est-à-dire lorsqu'un producteur de déchets élimine lui-même ses déchets à l'endroit où ils sont générés) et dans les sites externes. La quantité mise en décharge est exprimée en kg par habitant par année.

Tableau 10.4: Déchets municipaux

(en kg par habitant)

	Déchets municipaux générés (1)			Déchets municipaux mis en décharge (2)			Déchets municipaux incinérés (3)		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006	1996	2001	2006
EU-27	485	522	517	290	279	213	66	82	98
Belgique	451	467	475	189	54	24	152	160	155
Bulgarie	616	491	446	477	392	356	0	0	0
République tchèque	310	273	296	310	214	234	0	35	29
Danemark	619	658	737	82	47	37	308	374	405
Allemagne	642	633	566	225	160	4	106	135	179
Estonie	396	372	466	396	295	278	0	1	1
Irlande	524	705	804	419	540	471	0	0	0
Grèce	337	417	443	322	380	386	0	0	0
Espagne	536	658	583	298	364	289	25	37	41
France	486	528	553	225	215	192	170	175	183
Italie	457	516	548	380	346	284	27	45	65
Chypre	642	703	745	593	634	652	0	0	0
Lettonie	263	302	411	247	285	292	0	4	2
Lituanie	400	377	390	400	335	356	0	0	0
Luxembourg	589	650	702	163	131	131	306	275	266
Hongrie	468	451	468	367	375	376	32	35	39
Malte	344	542	652	317	494	562	0	0	0
Pays-Bas	563	615	625	115	50	12	171	199	213
Autriche	517	578	617	186	192	59	54	65	181
Pologne	301	290	259	295	278	236	0	0	1
Portugal	399	472	435	231	355	274	0	104	95
Roumanie	333	345	385	235	272	326	0	0	0
Slovénie	590	479	432	465	358	362	0	0	3
Slovaquie	275	239	301	172	209	234	28	25	36
Finlande	410	466	488	275	284	286	0	41	42
Suède	385	442	497	126	99	25	147	169	233
Royaume-Uni	512	592	588	440	474	353	36	43	55
Turquie	471	457	434	345	360	364	0	0	0
Islande	437	469	534	328	353	370	82	53	47
Norvège	632	635	793	425	274	245	81	99	132
Suisse	602	659	715	69	40	1	282	315	355

(1) Ruptures des séries pour l'Estonie (2001), la Lettonie (2006), la Lituanie (1999), la Hongrie (2000), Malte (1999), le Portugal (2002), la Slovénie (2002), la Slovaquie (2002), la Turquie (2004) et la Suisse (2004).
(2) Ruptures des séries pour l'Estonie (2001), la Lettonie (2006), la Lituanie (1999), la Hongrie (2000), Malte (1999), le Portugal (2002), et la Turquie (2004).
(3) Rupture des séries pour l'Italie (2002).

Source: Eurostat (tsien051, tsien052 et tsien053)

Tableau 10.5: Traitement des déchets (non dangereux), ventilation par type de traitement, 2004

(en milliers de tonnes)

	Déchets ménagers et similaires			Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés			Résidus de tri		
	Valoris. éner-gétique	Incinéra-tion	Dépôt dans ou sur le sol	Valoris. éner-gétique	Incinéra-tion	Dépôt dans ou sur le sol	Valoris. éner-gétique	Incinéra-tion	Dépôt dans ou sur le sol
Belgique	*845*	*1 711*	*1 095*	*6*	*156*	*149*	*18*	*72*	*473*
Bulgarie	0	1	3 334	0	0	35	0	0	23
République tchèque	388	0	2 456	:	0	186	:	0	119
Danemark	3 006	:	21	:	:	528	:	:	:
Allemagne	849	10 020	8 131	206	497	138	1 157	1 500	7 455
Estonie	0	0	373	2	0	5	0	0	15
Irlande	0	0	1 845	0	0	1	0	0	1
Grèce	0	0	4 405	0	0	83	0	0	401
Espagne	1 661	29	13 549	0	0	1 772	0	0	878
France	11 098	641	10 291	*1 071*	*30*	*8 099*	*184*	0	*1 411*
Italie	0	3 080	17 742	25	86	782	346	728	6 553
Chypre	:	0	19	1	0	54	:	:	1
Lettonie	:	:	594	:	:	2	:	:	:
Lituanie	0	0	1 135	0	0	1	0	0	26
Luxembourg	0	124	:	0	0	0	0	9	:
Hongrie	142	0	2 974	2	0	47	0	0	81
Malte	0	:	220	0	:	11	0	:	2
Pays-Bas	142	5 861	649	11	29	11	45	102	297
Autriche	:	1 183	400	0	:	0	156	:	182
Pologne	0	44	9 240	3	12	59	26	1	387
Portugal	993	0	*3 297*	0	0	54	0	0	82
Roumanie	0	0	31	12	0	617	0	0	8
Slovénie	:	:	593	:	:	12	:	:	19
Slovaquie	0	2	289	0	1	24	2	1	35
Finlande	47	49	1 378	56	0	111	21	0	72
Suède	1 959	0	348	643	0	386	204	0	478
Royaume-Uni	3 568	95	24 667	0	27	25 195	0	0	497
Croatie	10	10	1 882	0	0	10	0	0	8
Turquie	0	0	24 979	0	0	4	0	0	17
Islande	10	10	72	*1*	*1*	*13*	:	:	0
Norvège	*512*	*170*	*528*	*77*	*39*	*734*	:	:	:

Source: Eurostat (env_wastrt)

Tableau 10.6: Traitement des déchets (non dangereux), valorisation, 2004

(en milliers de tonnes)

	Déchets métalliques	Déchets de verre	Déchets de papiers et cartons	Déchets de caoutchouc	Déchets de matières plastiques	Déchets de bois	Déchets textiles
Belgique	:	:	:	:	:	:	:
Bulgarie	1 180	5	169	2	8	0	4
République tchèque	1 058	155	152	27	66	226	28
Danemark	606	140	677	76	54	721	:
Allemagne	6 990	2 162	6 054	179	518	2 221	109
Estonie	15	16	0	0	4	180	0
Irlande	11	3	118	0	10	155	11
Grèce	2 324	64	263	3	4	24	4
Espagne	4 953	1 335	2 217	332	2 646	279	127
France	*17 210*	*2 000*	*7 550*	*268*	*380*	*4 261*	*302*
Italie	6 981	1 429	3 335	49	959	4 248	244
Chypre	20	0	6	0	10	0	0
Lettonie	4	1	15	:	:	2	:
Lituanie	14	30	68	2	8	17	2
Luxembourg	:	0	0	0	:	:	0
Hongrie	577	18	287	23	23	183	2
Malte	0	0	2	1	0	1	0
Pays-Bas	1 344	453	2 667	71	251	1 209	78
Autriche	1 615	251	1 156	21	349	2 935	120
Pologne	6 446	489	1 157	68	279	930	111
Portugal	558	237	345	43	98	1 109	56
Roumanie	4 077	76	344	2	12	80	4
Slovénie	163	:	:	3	12	:	:
Slovaquie	910	19	45	9	24	126	10
Finlande	1 108	165	424	37	1	3 472	0
Suède	1 590	93	1 677	:	8	4 948	0
Royaume-Uni	4 397	1 931	6 891	142	1 479	2 715	284
Croatie	16	13	4	1	3	35	0
Turquie	1 995	27	417	2	135	78	212
Islande	0	*6*	*8*	*4*	2	23	1
Norvège	*728*	*70*	*531*	*38*	*25*	*384*	*11*

Source: Eurostat (env_wastrt)

10.5 L'UTILISATION DES RESSOURCES

INTRODUCTION

Les ressources constituent l'épine dorsale de toute économie. Leur utilisation et leur transformation permettent de constituer des stocks de capital qui viennent accroître la richesse des générations présentes et futures. Toutefois, notre utilisation actuelle des ressources est d'une telle ampleur qu'elle compromet l'accès des générations futures et des pays en développement à leur juste part de ressources, de plus en plus rares. En outre, les conséquences de notre utilisation des ressources en termes d'incidences sur l'environnement risquent d'entraîner de graves dommages qui dépassent ce que l'environnement peut supporter. Ces effets risquent de s'intensifier une fois que les pays en développement auront rattrapé les niveaux de croissance et d'utilisation des ressources actuellement atteints par les pays industrialisés.

En décembre 2005, la Commission européenne a proposé une stratégie sur l'utilisation durable des ressources naturelles (95) appliquée en Europe, l'objectif étant de réduire les impacts environnementaux associés à l'utilisation des ressources et ce, dans une économie en expansion. Accorder une attention particulière aux impacts environnementaux résultant de l'utilisation des ressources est un des facteurs qui permettra à l'UE d'atteindre un développement durable.

Eurostat développe actuellement des indicateurs qui surveilleront ces impacts environnementaux, afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie.

(95) Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles, COM(2005) 670 final; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/environment/natres/index.htm.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La productivité des ressources mesure l'efficacité avec laquelle l'économie utilise l'énergie et les matériaux (les facteurs de production en termes de ressources naturelles nécessaires pour atteindre une production économique donnée). Si la définition des ressources naturelles inclut les «puits absorbants» de polluants (la capacité de l'atmosphère, des terres, des fleuves et des océans à absorber les déchets et la pollution), la productivité des ressources mesure également la capacité de l'économie à produire des biens et des services relatifs aux impacts environnementaux. Cette mesure plus large est particulièrement utile pour les responsables politiques, compte tenu des préoccupations exprimées avec force concernant la façon dont les «puits absorbants» de polluants s'épuisent en tant que ressource.

La productivité des ressources est égale au PIB divisé par la consommation intérieure de matières (CIM). La CIM est liée aux activités de consommation des résidents d'une économie nationale (CIM = extraction intérieure plus importations moins exportations). Les trois principales catégories de matières considérées dans la CIM (biomasse, combustibles fossiles et minéraux) peuvent être encore désagrégées en différentes catégories de matières.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Bien que la richesse de l'EU-15, mesurée par le PIB, ait augmenté en moyenne de 2,3 % par an entre 1994 et 2004, les activités de consommation des résidents de l'EU-15 (consommation intérieure de matières) sont restées stables sur la même période.

SOURCES

Pocketbooks

Energy, transport and environment indicators.

Méthodologies et documents de travail

Ecological footprint and biocapacity: the world's ability to regenerate resources and absorb waste in a limited time period.

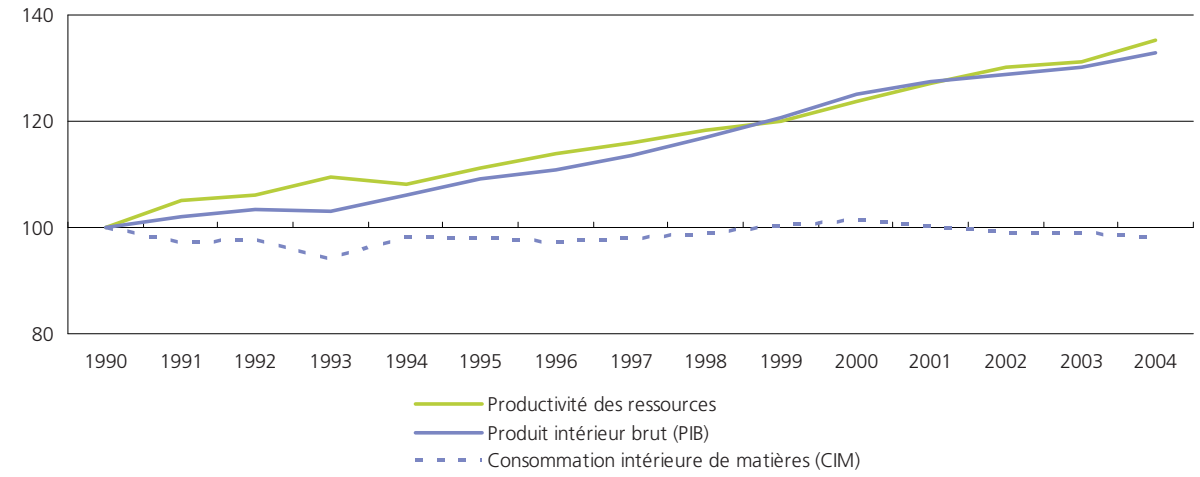
Données Internet

Environnement

Comptes de l'environnement

Figure 10.15: Productivité des ressources dans l'EU-15

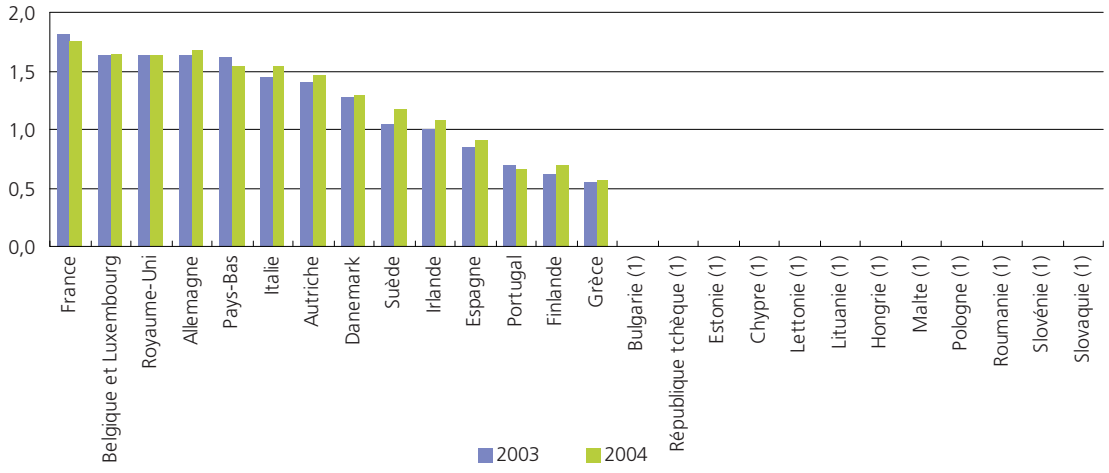
(1990=100)



Source: Eurostat (tsdpc100, tec00001 et tsdpc220)

Figure 10.16: Productivité des ressources (PIB par CIM)

(en EUR/kg)



(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdpc100)

10.6 LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

INTRODUCTION

Le sixième programme d'action pour l'environnement (6e PAE) nécessite une refonte complète de la politique européenne en matière de gestion des produits chimiques. Le nouveau règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (96) – est en vigueur depuis juin 2007. Son principal objectif est de garantir un haut niveau de protection pour l'environnement et la santé humaine, en encourageant des méthodes alternatives d'évaluation des dangers des substances et la libre circulation des substances sur le marché intérieur, tout en renforçant la compétitivité et l'innovation de l'industrie chimique européenne.

REACH ouvre une nouvelle ère de la politique sur les produits chimiques en Europe. Il contribuera à enrichir les connaissances en matière de dangerosité des produits chimiques. Il devrait permettre également d'améliorer la communication et l'application des conditions d'utilisation sécurisée dans les chaînes d'approvisionnement et favoriser le remplacement des substances dangereuses par des alternatives moins nocives. Au travers de différents types de mesures, REACH devrait contribuer à réduire les risques en matière de santé humaine et d'environnement.

Eurostat fournit des statistiques et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de l'application du règlement REACH.

(96) http://ec.europa.eu/environment/chemicals/index.htm.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Eurostat a développé un indice de production des produits chimiques toxiques, ventilé en cinq classes de toxicité. L'indicateur présente la tendance en matière de volumes de production agrégés des produits chimiques classés comme substances toxiques conformément à la législation européenne (97). Un objectif majeur de REACH est de réduire les risques lors du remplacement des substances dangereuses par des alternatives moins nocives. Cet indicateur surveille les progrès réalisés en matière de transfert de la production des produits chimiques les plus toxiques vers des classes moins toxiques. Il ne fournit pas d'informations sur les risques d'utilisation des produits chimiques: production et consommation ne sont pas synonymes d'exposition. En effet, certains produits chimiques sont manipulés dans des lieux clos ou comme intermédiaires dans des chaînes d'approvisionnement contrôlées. Les classes de toxicité sont les suivantes, par ordre décroissant de dangerosité: les substances chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR); les produits toxiques chroniques; les produits chimiques très toxiques; les produits chimiques toxiques et les produits chimiques dangereux. L'indicateur est également publié en tant qu'indicateur de développement durable sous le thème de la santé publique.

Les volumes de production sont extraits de Prodcom (statistiques sur la production des produits manufacturés) et sont agrégés aux cinq classes en fonction de leur toxicité. Les données de l'EU-15 couvrent la période 1995-2006. Pour la période 2004-2006, les données de l'EU-27 sont disponibles.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Entre 1996 et 2006, la production totale de produits chimiques a augmenté de 22 % (EU-15). La production de produits chimiques classés comme toxiques a augmenté de 16 %, avec une croissance de 10 % pour les substances chimiques CMR. Au cours de la période considérée, le volume de la production de produits chimiques toxiques a connu une croissance constante. Aucune dissociation avec la croissance du PIB n'a été observée.

(97) Directive relative aux substances dangereuses, http://ec.europa.eu/environment/dansub/home_en.htm.

SOURCES

Méthodologies et documents de travail

The REACH baseline study, a monitoring instrument for the new European policy on chemicals

Données Internet

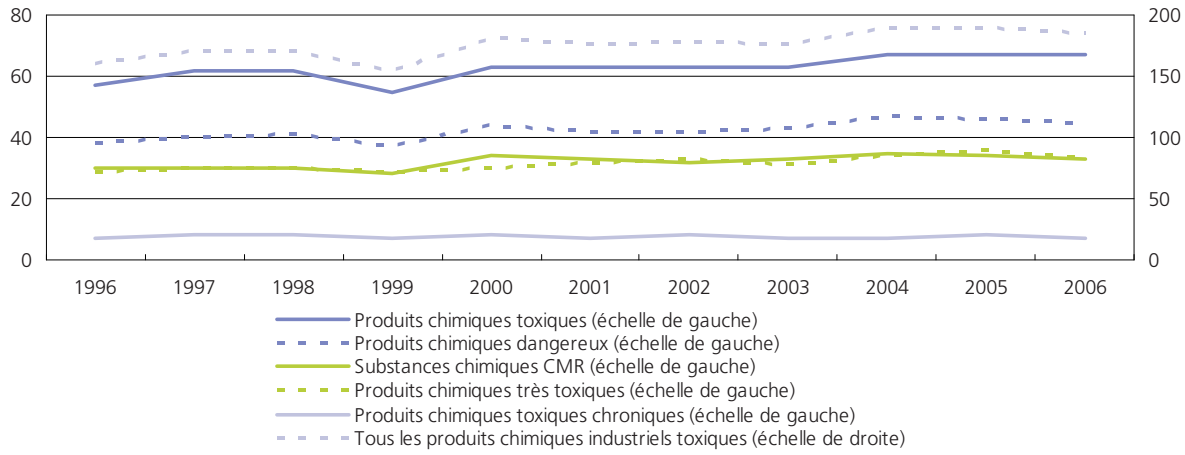
Développement durable

Santé publique

Facteurs influençant la santé

Indice de production de produits chimiques toxiques, par classe de toxicité

Figure 10.17: Volume de la production de produits chimiques toxiques dans l'EU-15 (1)
(en tonnes)



(1) En 2006, le volume de produits chimiques industriels toxiques produit dans l'EU-25 s'élevait à 207 millions de tonnes.

Source: Eurostat (tsdph320)

Cet indicateur présente la tendance en ce qui concerne les volumes agrégés de production de substances chimiques toxiques, décomposés en cinq classes de toxicité. Les classes sont dérivées des phrases de risque assignées aux différentes substances à l'annexe 6 de la Directive sur les substances dangereuses (Directive 67/548/CEE du Conseil, modifié en dernier lieu en 2001). Les substances chimiques ont été groupées en cinq classes de toxicité: substances chimiques cancérogènes, mutagéniques et reprotoxique (CMR); substances chimiques toxiques chroniques; substances chimiques très toxiques; substances chimiques toxiques; et substances chimiques dangereuses.

10.7 LES DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

En l'absence de politique environnementale, les coûts occasionnés par la pollution sont supportés par l'ensemble de la société. À mesure de la mise en place de politiques communautaires en faveur de la protection de l'environnement, un transfert de la charge financière s'opère vers les entreprises et les personnes responsables de la pollution. Il s'agit du principe du «pollueur-payeur», un outil perçu comme essentiel pour réduire la pollution dans son ensemble.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les données relatives aux dépenses environnementales sont collectées auprès des pays européens par le biais du questionnaire commun Eurostat-OCDE sur les revenus et les dépenses de protection de l'environnement. Le questionnaire a été révisé afin de disposer d'une structure comptable proche du compte des dépenses de protection de l'environnement (EPEA), un compte satellite issu des comptes nationaux [98].

(98) Pour plus d'informations: «Environmental protection expenditure accounts – compilation guide».

Les dépenses de protection de l'environnement comprennent les sommes consacrées à toute activité intentionnelle visant directement la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution ou des nuisances provoquées par des processus de production ou par la consommation de biens et de services. Sont exclues les activités qui, bien qu'ayant un effet bénéfique sur l'environnement, répondent avant tout à des besoins techniques ou sanitaires et de sécurité. Les dépenses de protection de l'environnement sont classées en différents secteurs économiques (public, agriculture, industries et ménages), en variables financières (investissements pour le traitement et la prévention, dépenses courantes, subventions, etc.) et en domaines environnementaux (parmi lesquels neuf domaines – dont l'air, l'eau, les déchets, les sols, le bruit, la biodiversité et le paysage – sont différenciés dans la CEPA, la nomenclature statistique européenne normalisée des activités de protection de l'environnement.

Les dépenses non essentielles se composent des frais administratifs, tels que les coûts de la main-d'œuvre associés à la gestion des services environnementaux ou aux agences financées par le gouvernement. Les dépenses d'investissement incluent les dépenses d'une année donnée (achats et production pour compte propre) en machines, équipements et terrains utilisés à des fins de protection de l'environnement.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Une analyse des dépenses de protection de l'environnement montre qu'il existe des différences considérables entre les dépenses engagées par le secteur public et celles engagées par l'industrie. En effet, la part des dépenses totales de protection de l'environnement supportées par le secteur public de l'EU-25 pour les domaines secondaires (frais administratifs) en 2002 représentait 3,9 fois celle de l'industrie. Les eaux usées (30,5 %) et les déchets (29,9 %) ont occupé des parts presque égales dans les dépenses totales de l'industrie pour la protection de l'environnement. Une proportion relativement faible (moins de 2 %) des dépenses publiques pour la protection de l'environnement de l'EU-25 était consacrée à la protection de l'air, tandis que la part des dépenses de l'industrie pour la protection de l'environnement relative à la pollution atmosphérique s'élevait à près d'un quart (23,3 %).

Une analyse des dépenses d'investissement de l'industrie pour la protection de l'environnement est également disponible. Elle montre que l'industrie a consacré plus d'un tiers (35,9 %) de ce type d'investissements à la protection de l'air, tandis que les eaux usées représentaient à peine plus d'un quart (26,7 %) et les déchets 15,2 %. La part restante des investissements de l'industrie pour la protection de l'environnement a été utilisée pour des domaines secondaires.

SOURCES

Pocketbooks

Energy, transport and environment indicators

Méthodologies et documents de travail

Environmental expenditure statistics

OECD/Eurostat Environment Protection Expenditure and Revenue: Joint Questionnaire/SERIEE Environmental Protection Expenditure Accounts – Conversion Guidelines

SERIEE Environmental Protection Expenditure Accounts – Compilation Guide

Sections dediées du site web d'Eurostat

Comptes environnementaux

Données Internet

Environnement

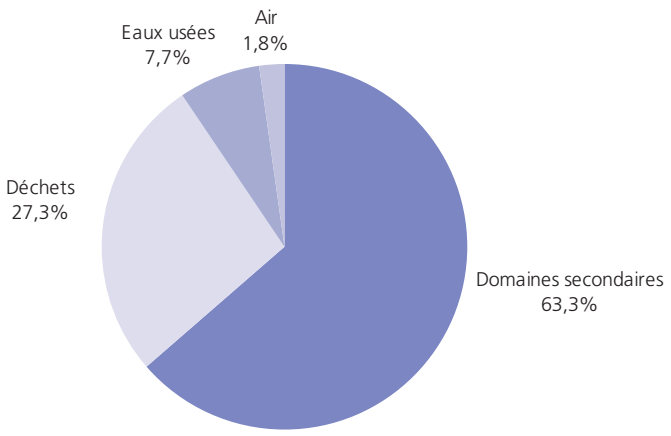
Comptes de l'environnement

Dépenses de protection de l'environnement en Europe – données détaillées

Dépenses de protection de l'environnement en Europe – indicateurs

Figure 10.18: Ventilation des dépenses du secteur public pour la protection de l'environnement dans l'EU-25, 2002 (1)

(en %)



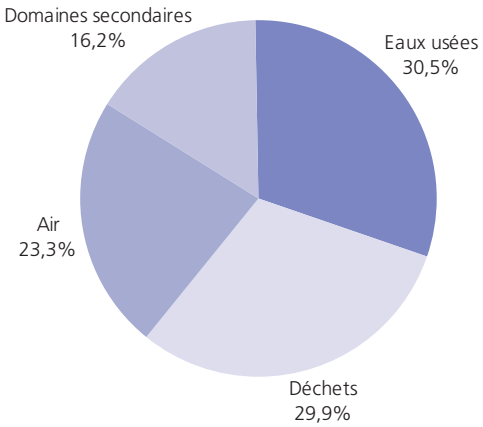
(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (ten00055)

L'indicateur présente les dépenses pour la protection de l'environnement. Il comprend à la fois les investissements et les dépenses actuelles.

Figure 10.19: Ventilation des dépenses de l'industrie pour la protection de l'environnement dans l'EU-25, 2002 (1)

(en %)

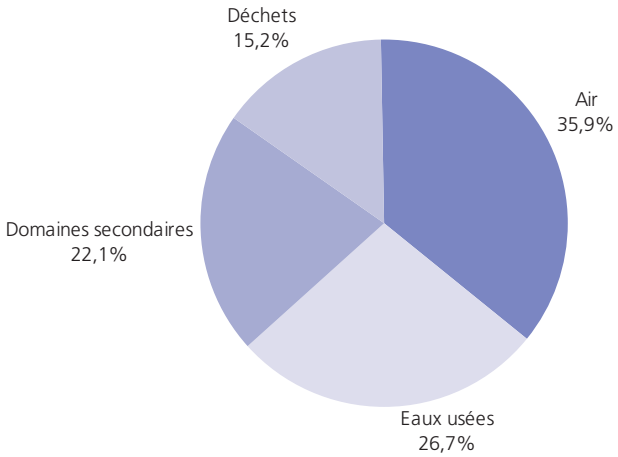


(1) Hors activités du secteur du recyclage (section 37 de la NACE). La somme des chiffres n'est pas 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (ten00058)

Figure 10.20: Ventilation des investissements de l'industrie pour la protection de l'environnement dans l'EU-25, 2002 (1)

(en %)



(1) Hors activités du secteur du recyclage (section 37 de la NACE). La somme des chiffres n'est pas 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (ten00059)

10.8 LA BIODIVERSITÉ

INTRODUCTION

Contraction de l'expression «diversité biologique», la biodiversité reflète le nombre, la variété et la variabilité des organismes vivants, y compris l'espèce humaine. La portée mondiale de la question de la biodiversité a donné lieu à une action internationale dans ce domaine, à laquelle la convention des Nations unies sur la diversité biologique, ratifiée en 1993 par l'UE, sert de cadre. En 1998, l'UE a adopté une stratégie sur la biodiversité. Quatre plans d'action relatifs à la biodiversité ont été adoptés en 2001 au titre de cette stratégie (la conservation des ressources naturelles, l'agriculture, la pêche, la coopération économique et l'aide au développement).

Lors du Sommet mondial des Nations unies pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, les gouvernements se sont engagés en faveur de la réduction significative du pourcentage de perte de biodiversité d'ici 2010. L'UE s'est également donnée pour objectif d'enrayer la diminution de la biodiversité sur son propre territoire d'ici à 2010. Aujourd'hui, la nature et la biodiversité sont une des quatre priorités du sixième programme d'action pour l'environnement de l'UE (2002-12), de même que le changement climatique, la gestion des ressources et des déchets, et la santé en lien avec l'environnement.

Plus récemment, la Commission européenne a adopté, en mai 2006, une proposition de directive relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés (99). En outre, elle a adopté des décisions et présenté au Conseil (100) des propositions de décision concernant la mise sur le marché de certains produits génétiquement modifiés (maïs, colza et oillets) ou, le cas échéant, l'interdiction provisoire de l'utilisation et de la vente de tels produits (maïs).

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La politique communautaire relative à la conservation de la nature fait partie de la stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique. Elle repose essentiellement sur la mise en œuvre des deux directives suivantes: la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 (la directive «Habitats»), concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (101) et la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 (la directive «Oiseaux»), concernant la conservation des oiseaux sauvages, qui comprend la mise en place d'un réseau écologique européen cohérent de sites, intitulé «Natura 2000».

Les données annuelles sont disponibles pour les zones protégées au titre de la directive «Habitats». Elles sont présentées en tant que pourcentage de la zone rurale totale. L'indicateur relatif aux zones protégées repose sur les territoires proposés par les pays et devant être désignés pour la protection des habitats naturels et semi-naturels, de la faune et de la flore sauvages, conformément à la directive «Habitats».

Les oiseaux sont considérés comme une variable très représentative de la biodiversité et de l'intégrité de l'écosystème. L'indice des populations d'oiseaux des champs est un indice agrégé (avec 1990 comme année de référence ou la première année d'entrée d'un État membre dans le système) d'estimations des tendances démographiques pour un groupe sélectionné d'espèces d'oiseaux communs dépendant des terres agricoles pour leur nidification ou leur alimentation. Les indices sont calculés indépendamment pour chaque espèce, puis combinés au moyen d'une moyenne géométrique non pondérée. Les indices agrégés de l'UE sont calculés à l'aide de facteurs de pondération dépendant de la population pour chaque pays et espèce. L'indice communautaire repose sur les données de tendance de 18 États membres, qui proviennent d'enquêtes nationales annuelles sur les oiseaux nicheurs et couvrant différentes périodes. Ces données sont transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs (PECBMS).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les zones protégées pour la biodiversité reposent sur les zones proposées par les pays en vertu de la directive «Habitats» qui définit la part de la superficie totale de chaque pays. Un peu plus de 12 % du territoire de l'EU-25 était classé zone protégée en 2005. Parmi les États membres, cette part dépassait légèrement 30 % en Slovénie.

La tendance était négative au cours des 25 dernières années pour les espèces d'oiseaux communs, en particulier pour les oiseaux communs des champs, qui représentent un bon indicateur des tendances de la biodiversité des champs. Ces oiseaux ont été plus menacés pendant la période considérée. Ce déclin peut en partie s'expliquer par les changements opérés dans l'utilisation des sols et par les pratiques agricoles qui affectent les oiseaux et leur capacité de nidification et d'alimentation. En 2005, les espèces des champs ont connu une légère augmentation de leur population, avec des effectifs proches des niveaux enregistrés entre 1996 et 2000.

SOURCES

Pocketbooks

Energy, transport and environment indicators

Données Internet

Environnement

Biodiversité

Zones protégées pour la biodiversité – la directive «Habitats»

Protection des ressources naturelles – indice des oiseaux communs

Prises de poissons sur les stocks en dehors des limites biologiques de sécurité

(99) Pour plus d'informations: http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l21157.htm.

(100) Conformément à la directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2001/l_106/l_10620010417fr00010038.pdf.

(101) Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 (la directive Oiseaux) et directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 (la directive Habitats); pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31979L0409:FR:HTML.

Tableau 10.7: Biodiversité

	Zones protégées pour la biodiversité (en % de la zone totale) (1)				Indice des oiseaux des champs (1990=100) (2)					
	2003	2004	2005	2006	1995	1997	1999	2001	2003	2005
EU-25	:	:	12,1	12,2	91,3	80,0	80,5	79,5	76,6	78,8
Belgique	9,9	10,0	10,0	10,0	94,6	87,5	83,6	72,5	63,9	67,6
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	:	:	9,2	9,2	118,5	86,4	71,3	78,9	70,0	65,8
Danemark	7,4	7,4	7,4	7,4	84,2	80,1	84,1	78,3	71,0	60,3
Allemagne	7,0	7,0	9,8	9,9	119,4	115,6	125,5	107,7	84,9	90,5
Estonie	:	:	15,9	15,9	57,4	77,2	77,2	:	:	:
Irlande	10,7	10,2	10,2	10,2	:	:	113,1	115,8	108,0	108,6
Grèce	16,4	16,4	16,4	16,4	:	:	:	:	:	:
Espagne	22,6	22,6	22,6	22,6	:	112,2	123,2	128,8	115,3	121,8
France	6,8	6,8	6,9	7,9	82,8	89,4	83,3	81,5	78,1	82,5
Italie	14,7	13,9	13,9	14,2	:	:	:	93,3	74,2	88,4
Chypre	:	:	5,0	7,2	:	:	:	:	:	:
Lettonie	:	:	11,0	11,0	100,0	109,7	111,0	127,7	118,6	117,0
Lituanie	:	:	10,0	10,0	:	:	:	:	:	:
Luxembourg	14,8	:	:	14,8	:	:	:	:	:	:
Hongrie	:	:	15,0	15,0	:	:	:	:	:	:
Malte	:	:	12,5	12,6	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	9,5	9,5	9,5	8,4	79,4	82,2	79,5	75,2	73,2	76,6
Autriche	10,6	10,6	10,6	10,6	:	:	:	:	:	:
Pologne	:	:	4,2	4,2	:	:	:	95,0	84,9	90,5
Portugal	17,4	17,4	17,4	17,4	:	:	:	:	:	101,0
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	:	:	31,4	31,4	:	:	:	:	:	:
Slovaquie	:	:	11,8	11,8	:	:	:	:	:	:
Finlande	12,7	12,7	12,7	12,7	96,6	85,2	91,1	97,1	94,2	91,7
Suède	13,9	13,6	13,6	13,7	90,5	81,1	72,9	73,6	70,7	61,1
Royaume-Uni	6,5	6,5	6,5	6,5	83,1	76,0	74,4	81,2	73,3	71,1
Norvège	:	:	:	:	100,0	53,2	57,6	55,3	47,9	45,8
Suisse	:	:	:	:	:	:	100,0	92,6	94,2	111,5

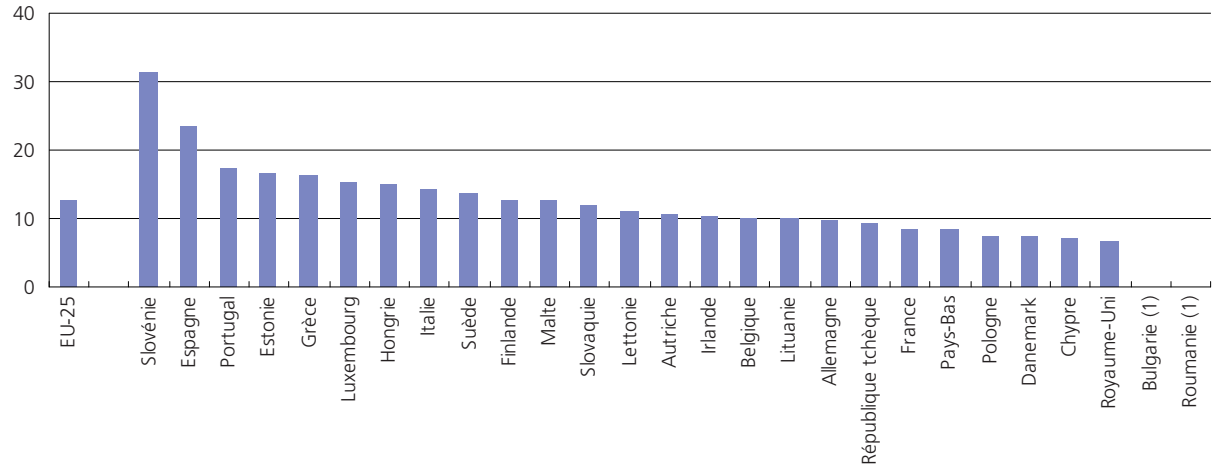
(1) Zone proposée en vertu de la directive Habitats.
(2) Indice agrégé d'estimations démographiques pour un groupe sélectionné d'espèces d'oiseaux nicheurs dépendant des terres agricoles pour leur nidification ou leur alimentation. L'indice communautaire repose sur les données des tendances de 18 États membres, qui proviennent d'enquêtes nationales annuelles sur les oiseaux nicheurs et couvrant différentes périodes. Ces données sont transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs (PECBMS).

Source: Eurostat (env_bio1 et tsdnr100)

Cet indicateur est un indice agrégé des estimations d'évolution de populations d'un groupe d'espèces d'oiseaux nicheurs dépendant des surfaces agricoles pour nidifier ou s'alimenter. L'année de base de l'indice est 2000. Les indices sont calculés pour chaque espèce indépendamment et sont pondérés de façon égale lorsqu'ils sont combinés dans l'indice agrégé par le biais d'une moyenne géométrique. Les indices UE agrégés sont calculés en utilisant des facteurs de pondération liés aux populations pour chaque pays et chaque espèce.

Figure 10.21: Zones protégées pour la biodiversité - directive Habitats, 2007

(zone proposée en vertu de la directive Habitats en % de la zone totale)

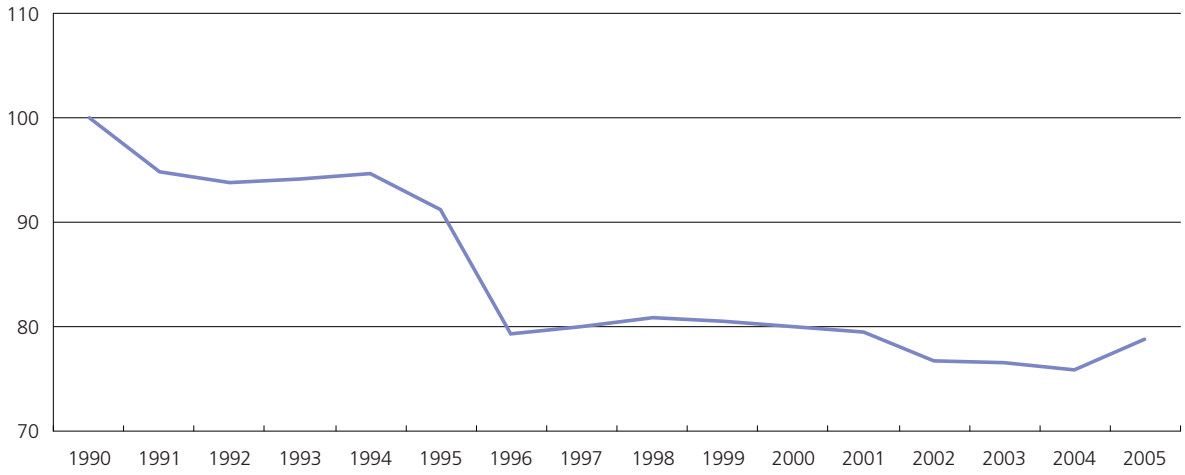


(1) Non disponible.

Source: Eurostat (env_bio1)

Figure 10.22: Indice communautaire des oiseaux des champs (1)

(indice agrégé d'estimations des tendances démographiques pour un groupe sélectionné d'espèces d'oiseaux nicheurs dépendant des terres agricoles pour leur nidification ou leur alimentation, 1990=100)



(1) L'indice communautaire repose sur les données de tendance de 18 États membres, qui proviennent d'enquêtes nationales annuelles sur les oiseaux nicheurs et couvrant différentes périodes. Ces données sont transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs (PECBMS).

Source: Eurostat (tsien073)

10.9 LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

INTRODUCTION

Le système communautaire de management environnemental et d'audit (SMEA) est un outil de gestion permettant aux entreprises et à d'autres organisations d'évaluer, de rendre compte et d'améliorer leurs performances environnementales. Les entreprises participent au système depuis 1995 (102). À l'origine, il était limité aux entreprises du secteur industriel. Depuis 2001, le SMEA a été ouvert à tous les secteurs de l'économie, y compris les services publics et privés. En outre, ce système a été consolidé par l'intégration de la norme internationale ISO 14001, qui traite principalement de la gestion de l'environnement et vise à aider les organisations à établir et à renforcer un système de management environnemental, afin de réduire les effets néfastes de leurs activités sur l'environnement, et à améliorer en permanence leurs performances environnementales (103). Les organisations participant aux SMEA s'engagent à évaluer et à améliorer leurs propres performances environnementales, à se mettre en conformité avec la législation environnementale concernée, à prévenir la pollution, et à fournir des informations pertinentes au public (par le biais d'audits environnementaux contrôlés).

Le label écologique communautaire est attribué aux produits et aux services pour lesquels les incidences sur l'environnement sont faibles. Le système actuel est en vigueur depuis 1993.

Le rapport de 1999 du Conseil de l'industrie au Conseil européen d'Helsinki relatif à l'intégration environnementale a mis l'accent sur trois piliers du développement durable (les besoins immédiats et à plus long terme, les besoins locaux et globaux, ainsi que l'inséparabilité et l'interdépendance des composantes sociales, économiques et environnementales du progrès humain). Il a également abordé des questions telles que le changement climatique, le travail, l'élargissement, l'évolution des modes de production et de consommation, l'éco-efficacité et la politique intégrée des produits.

Le Conseil de l'industrie des 6 et 7 juin 2002 a adopté des conclusions sur la contribution de la politique d'entreprise au développement durable. Le Conseil a estimé que la croissance économique était une condition préalable au développement durable, puisqu'elle fournit l'essentiel des ressources supplémentaires nécessaires pour lutter contre les pressions environnementales et renforcer la cohésion sociale.

(102) Règlement (CEE) n° 1836/93 du Conseil du 29 juin 1993; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31993R1836:FR:HTML.

(103) Règlement (CE) n° 196/2006 de la Commission du 3 février 2006 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement européen et du Conseil afin de tenir compte de la norme européenne EN ISO 14001:2004, et abrogeant la décision 97/265/CE; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_032/l_03220060204fr00040012.pdf.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Le système communautaire de management environnemental et d'audit (SMEA) est un instrument communautaire fondé sur la participation volontaire qui reconnaît les organisations améliorant de manière continue leurs performances environnementales. Les organisations enregistrées auprès du SMEA respectent la réglementation, gèrent un système de management de l'environnement et rendent compte de leurs performances environnementales dans un rapport spécifique contrôlé par un organisme indépendant. Elles sont identifiables par le logo SMEA, qui garantit la fiabilité des informations fournies. Pour recevoir le label SMEA, une organisation doit respecter les règles suivantes:

- effectuer une analyse environnementale;
- créer un système de management environnemental efficace;
- effectuer un audit environnemental; et
- fournir une déclaration de ses performances environnementales.

Le système communautaire de label écologique, défini par un règlement de la Commission européenne (104), s'inscrit désormais dans une approche plus large de la politique intégrée des produits (PIP).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

D'après les statistiques du SMEA, il est possible d'indiquer les chiffres relatifs au nombre de sites ayant mis en œuvre un système de management environnemental et d'audit ou une certification ISO 14001 parmi les États membres, et de les comparer à la taille de la population. Selon une telle analyse, l'Autriche a enregistré le nombre le plus important de ces sites en 2006, avec 31,2 sites par million d'habitants. Elle est suivie du Danemark (22,3), de l'Allemagne (17,9) et de l'Espagne (13,2), seuls États membres à avoir plus de 10 sites par million d'habitants. À l'opposé, Chypre, la Lettonie, la Lituanie et la Roumanie ne comptaient aucun site ayant mis en œuvre un SMEA ou une certification ISO 14001.

Le label écologique européen vise à encourager les entreprises à développer des produits et des services ayant un impact environnemental réduit. Les entreprises danoises ont obtenu, de loin, le plus grand nombre de certifications en 2006, avec plus de 1 000 par million d'habitants, par rapport à une moyenne européenne légèrement inférieure à 3. Dans une moindre mesure, Malte (247), l'Irlande (214) et la Slovénie (200) ont également reçu un nombre de certifications relativement élevé, tandis que les États baltes, le Luxembourg, la Roumanie et la Slovaquie n'en ont obtenu aucune.

Une analyse par groupe de produits montre que la majeure partie des certifications du label écologique dans l'EU-25 en 2007 ont été accordées à des produits liés aux substances chimiques et aux fibres synthétiques (41,9 % du total), suivis des services hôteliers et de restauration (27,8 %), et des textiles (16,8 %).

(104) Règlement (CE) n° 1980/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2000/l_237/l_23720000921fr00010012.pdf.

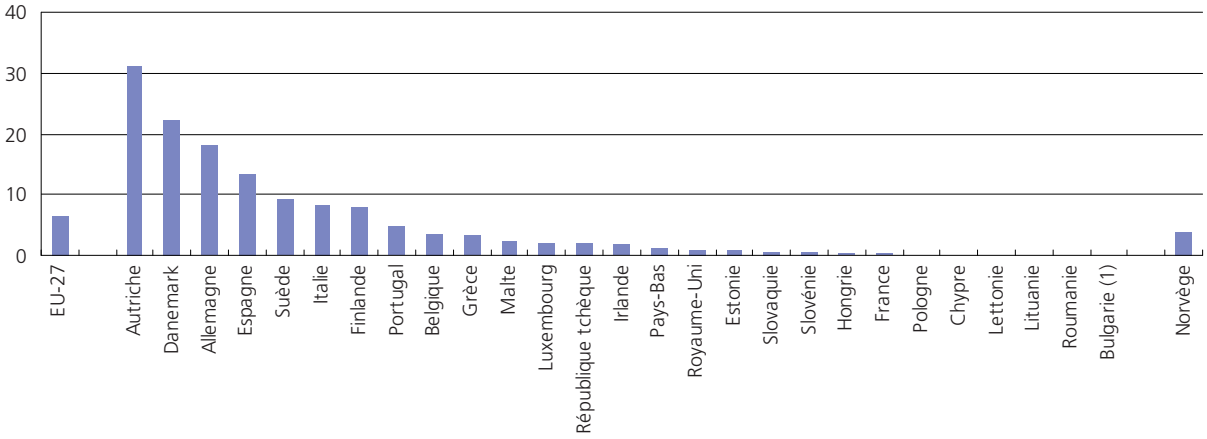
SOURCES

Pocketbooks

Energy, transport and environment indicators

Figure 10.23: Nombre de sites ayant mis en œuvre un système de management environnemental et d'audit (SMEA) ou une certification ISO 14001, 2006

(par million d'habitants)



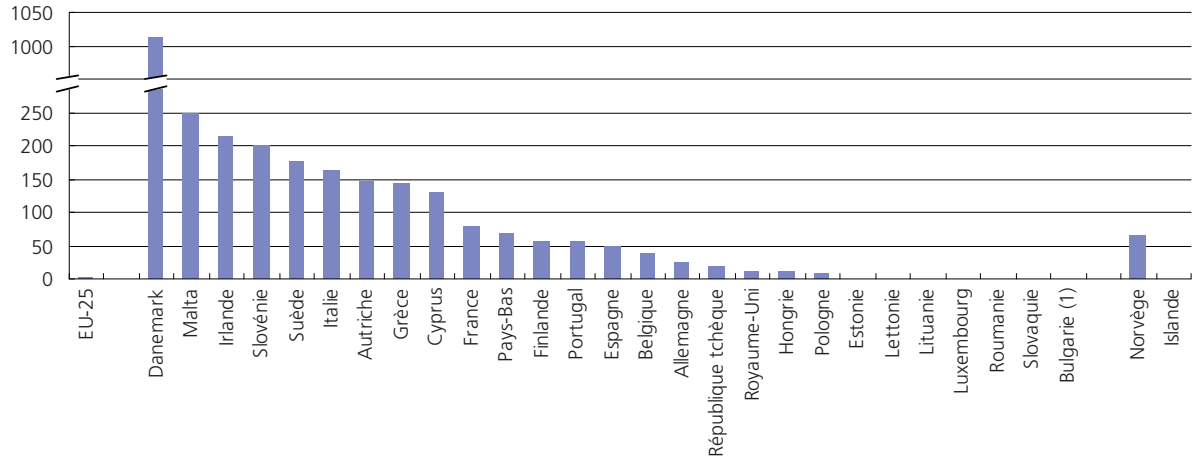
(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdpc410 et tps00001), Commission européenne (SMEA)

Cet indicateur est défini comme le nombre d'organisations de sites ayant adopté la norme SMEA. SMEA (EMAS - Eco-Management and Audit Scheme) est un système de management environnemental volontaire mis en oeuvre par des entreprises et d'autres organisations provenant de tous les secteurs de l'activité économique y compris les autorités locales, pour évaluer, rapporter sur ou améliorer leur performance environnementale. La certification SMEA incorpore la norme ISO 14001 (Standard international pour un système de management environnemental) comme sa composante de système de management environnemental. Depuis Avril 2001, l'enregistrement de sociétés entières est possible, ce qui permet à ces sociétés d'inscrire tous leurs sites sous un seul numéro d'enregistrement. La Commission européenne a commencé à collecter le nombre des sites en plus du nombre d'organisations en Mars 2004 de manière à donner une image plus précise du développement du SMEA.

Figure 10.24: Certifications du label écologique, 2006

(par million d'habitants)

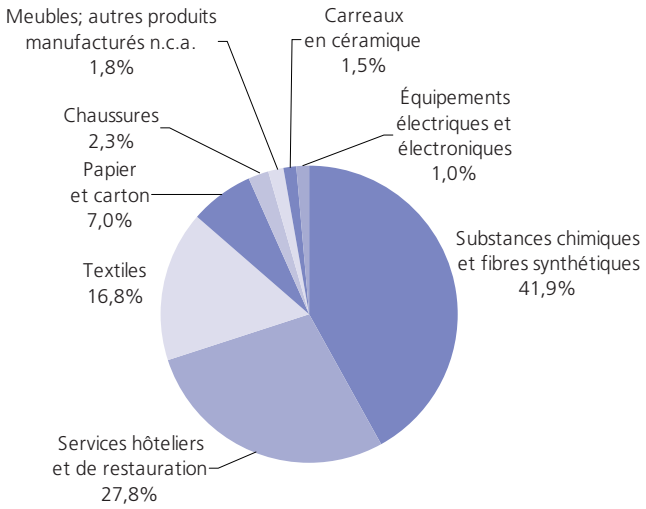


(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdpc420 et tps00001), direction générale environnement

Cet indicateur est défini comme le nombre d'attribution d' éco-labels symbolisés par la fleur européenne dans les Etats membres de l'UE. L'éco-label communautaire est attribué à des produits ou services qui ont un impact environnemental réduit. Il est administré par le Comité de l'Union européenne pour le label écologique (CUELE) et reçoit le support de la Commission européenne, de tous les Etats membres et de l'Espace économique européen (EEE). Le Comité inclut des représentants de l'industrie, des groupes de protection environnementale et des organisations de consommateurs.

Figure 10.25: Certifications du label écologique par groupe de produits dans l'EU-25, 2007
(en % du total)



*Source: d*irection générale environnement



11.1 LA PRODUCTION ET L'IMPORTATION D'ÉNERGIE 436
11.2 LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ 442
11.3 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE 446
11.4 LES PRIX DE L'ÉNERGIE 453

Un secteur de l'énergie compétitif, fiable et durable est essentiel pour toute économie. Ce constat a été mis au-devant de la scène ces dernières années par un certain nombre de questions telles que la volatilité des prix du pétrole, les interruptions de l'approvisionnement énergétique en provenance de pays tiers, les pannes générales aggravées par l'inefficacité des connexions entre les réseaux électriques nationaux et les difficultés que rencontrent les fournisseurs à entrer sur les marchés du gaz et de l'électricité. Ces questions ont propulsé l'énergie au premier rang des calendriers politiques européens et nationaux.

En janvier 2007, la Commission a adopté une communication (COM(2007)1) proposant une politique énergétique pour l'Europe [105], qui vise à lutter contre les changements climatiques et à stimuler la compétitivité et la sécurité dans le secteur de l'énergie de l'UE. Cette communication souligne la nécessité pour l'UE de définir une nouvelle stratégie énergétique vers une économie plus sûre, plus durable et à faible intensité de carbone, dans l'intérêt de tous les utilisateurs. L'objectif est, d'une part, d'offrir un plus grand choix aux consommateurs d'énergie et, d'autre part, d'encourager l'investissement dans les infrastructures énergétiques.

(105) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/energy/energy_policy/index_fr.htm.

S'appuyant sur la proposition de la Commission européenne, le Conseil a adopté en mars 2007 les objectifs suivants:

- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % (par rapport aux niveaux de 1990) d'ici à 2020;
- améliorer l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020;
- porter la part des énergies renouvelables à 20 % d'ici à 2020;
- augmenter à 10 % le taux de biocarburants utilisés dans les transports d'ici à 2020.

Le recours aux sources d'énergie renouvelables est considéré comme un élément essentiel de la politique énergétique, permettant de réduire la dépendance à l'égard des combustibles en provenance des pays tiers, de diminuer les émissions de carbone et de dissocier les coûts de l'énergie des prix du pétrole. Le deuxième élément clé est de limiter la demande en favorisant l'efficacité énergétique à la fois au sein du secteur de l'énergie et au niveau de l'utilisateur final.

Afin de répondre aux exigences croissantes des décideurs politiques en matière de contrôle de la consommation d'énergie, Eurostat a élaboré un système cohérent et harmonisé de statistiques de l'énergie. La collecte annuelle des données couvre les 27 États membres de l'Union, les pays candidats (la Croatie et la Turquie) et les pays de l'Espace économique européen (l'Islande et la Norvège); si pour certains pays les séries chronologiques remontent à 1985, elles sont plus généralement disponibles à partir de 1990. Bien qu'elles ne soient pas présentées dans cet annuaire, des données mensuelles sont également disponibles.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE

Environnement et énergie

Énergie

- Statistiques de l'énergie – indicateurs
- Statistiques de l'énergie – quantités
- Statistiques de l'énergie – prix
- Exploitation des centrales nucléaires

11.1 LA PRODUCTION ET L'IMPORTATION D'ÉNERGIE

INTRODUCTION

Les produits énergétiques extraits ou captés directement à partir de ressources naturelles sont appelés sources d'énergie primaires. Tous les produits énergétiques générés à partir de sources primaires dans des usines de transformation sont appelés produits dérivés. La production d'énergie primaire représente la production nationale à partir de sources d'énergie primaires. Lorsque la consommation dépasse la production primaire, la différence est comblée par l'importation de produits primaires et dérivés. Cette dépendance de l'UE vis-à-vis des importations, notamment en ce qui concerne le pétrole et plus récemment le gaz, est au centre des préoccupations politiques relatives à la sécurité de l'approvisionnement.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La production primaire est la somme de l'extraction d'énergie, de la chaleur produite dans les réacteurs à la suite d'une fission nucléaire et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Les importations nettes sont simplement calculées comme le volume des importations moins le volume des exportations.

Le taux de dépendance énergétique se définit comme les importations nettes divisées par la consommation brute, le résultat étant exprimé en pourcentage. La consommation brute est égale à la consommation intérieure brute plus l'énergie (pétrole) fournie aux soutes maritimes internationales. La consommation intérieure brute couvre la consommation du secteur même de l'énergie, la distribution et les pertes dues à la transformation, ainsi que la consommation finale énergétique et non énergétique. Un taux de dépendance négatif indique un pays exportateur net d'énergie. Les taux supérieurs à 100 % indiquent que les produits énergétiques ont été stockés.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

La production totale d'énergie primaire dans l'EU-27 a atteint 890 millions de tonnes-équivalent pétrole (tep) en 2005. Elle est dominée par le Royaume-Uni qui compte pour 23 % du total de l'EU-27, la France et l'Allemagne étant les seuls autres États membres à enregistrer une production supérieure à 100 millions de tep.

La production d'énergie primaire dans l'EU-27 en 2005 s'est concentrée sur l'énergie nucléaire, les combustibles solides (principalement le charbon) et le gaz naturel, le pétrole brut et les énergies renouvelables jouant un rôle moindre. Toutefois, le rythme d'accroissement de la production primaire d'énergie renouvelable a dépassé celui de tous les autres types d'énergie, avec une croissance particulièrement forte depuis 2002.

La biomasse et les déchets formaient les énergies renouvelables les plus importantes, représentant près de 81 millions de tep de production primaire dans l'EU-27 en 2005. L'énergie hydroélectrique était la seule autre énergie à avoir joué un rôle important dans la palette des énergies renouvelables (26 millions de tep). Bien que la production demeure restreinte, la production d'énergie éolienne connaît une expansion particulièrement rapide, atteignant 6 millions de tep dans l'EU-27 en 2005.

En 2005, les importations d'énergie primaire de l'EU-27 ont dépassé les exportations de quelque 975 millions de tep. Les plus grands importateurs nets d'énergie primaire étaient généralement les plus grands États membres, à l'exception du Royaume-Uni et de la Pologne (tous deux disposent d'une production primaire significative, principalement de pétrole, de gaz naturel et de charbon). Depuis 2004, le Danemark est le seul exportateur net parmi les États membres.

En 2004, les importations nettes d'énergie de l'EU-27 étaient supérieures à sa production primaire d'énergie, comme en témoigne le taux de dépendance, légèrement supérieur à 50 %. Le taux de dépendance a de nouveau augmenté en 2005 pour atteindre 52 %. Les taux de dépendance énergétique ont été très élevés pour le pétrole brut et les produits pétroliers (82 %), bien que la dépendance vis-à-vis des approvisionnements de combustibles solides ou de gaz naturel en provenance des pays tiers ait augmenté plus rapidement au cours de la dernière décennie que celle de l'UE à l'égard du pétrole (taux qui était déjà élevé). Les importations nettes ont dépassé la production primaire de gaz naturel en 2002, puis de houille en 2004. Parmi les États membres, les taux de dépendance énergétique en 2005 variaient entre le niveau du Danemark, seul exportateur net parmi les États membres (qui a enregistré un taux de dépendance négatif), les niveaux bas du Royaume-Uni et de la Pologne, et les niveaux élevés atteignant plus de 80 % en Espagne, en Italie, au Portugal, en Irlande, au Luxembourg, à Chypre et à Malte.

Les sources des importations d'énergie de l'UE ont connu, ces dernières années, une évolution rapide. Dans l'EU-27, les importations de pétrole brut en provenance de Russie représentaient en 2005 près du double des importations en provenance de Norvège, alors que cinq ans auparavant, ces deux pays livraient à l'EU-27 des volumes quasiment identiques. En ce qui concerne le gaz naturel, ces mêmes pays étaient les deux plus grands fournisseurs sur le marché de l'EU-27 en 2005. À la différence du pétrole brut, la part cumulée du gaz russe dans les importations de l'EU-27 a chuté, passant de près de la moitié du total enregistré en 2000, à un peu plus des deux-cinquièmes en 2005.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Panorama of energy: energy statistics to support EU policies and solutions
Energy – yearly statistics
Bilans de l'énergie

Données Internet

Énergie

Statistiques de l'énergie – quantités

Statistiques de l'énergie – approvisionnement, transformation, consommation
Statistiques de l'énergie – importations (par pays d'origine)
Statistiques de l'énergie – exportations (par pays de destination)

Tableau 11.1: Production totale d'énergie primaire

(en millions de tonnes-équivalent pétrole)

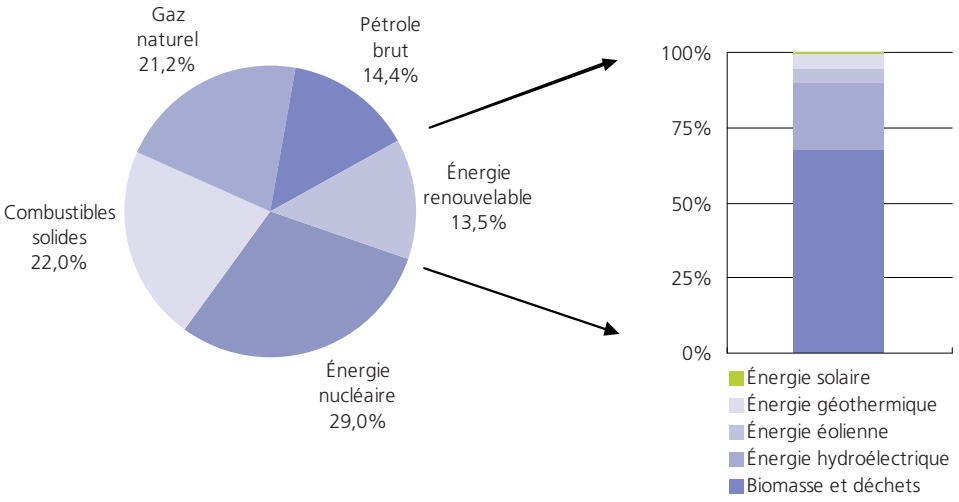
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Part dans l'EU-27, 2005 (en %)
EU-27	939,8	969,4	960,3	938,1	940,5	931,2	932,3	932,8	924,6	921,0	890,0	100,0
Zone euro	445,1	457,7	446,8	432,9	434,7	433,8	440,0	442,8	445,1	457,0	448,3	50,4
Belgique	10,9	11,3	12,6	12,0	13,3	13,1	12,7	12,9	13,1	13,2	13,9	1,6
Bulgarie	10,2	10,6	9,8	10,2	9,0	9,8	10,3	10,5	10,1	10,2	10,6	1,2
République tchèque	31,4	32,2	32,3	30,4	27,6	29,4	30,1	30,3	32,8	32,7	32,4	3,6
Danemark	15,5	17,6	20,2	20,3	23,7	27,6	27,0	28,5	28,4	31,0	31,2	3,5
Allemagne	140,8	138,8	138,5	131,6	134,6	132,0	133,0	133,9	134,4	135,5	134,9	15,2
Estonie	3,5	3,9	3,8	3,3	3,1	3,2	3,5	3,8	4,2	4,1	4,2	0,5
Irlande	4,0	3,5	2,8	2,4	2,5	2,2	1,8	1,5	1,9	1,9	1,7	0,2
Grèce	9,7	10,1	9,9	10,0	9,4	9,9	9,9	10,5	9,9	10,3	10,3	1,2
Espagne	31,2	32,0	30,7	32,0	30,3	31,2	32,9	31,6	32,8	32,6	30,1	3,4
France	126,0	130,3	127,3	124,2	126,3	131,1	132,2	133,7	134,8	135,5	135,2	15,2
Italie	29,2	30,1	30,2	30,1	29,0	26,8	25,7	26,3	27,2	28,0	27,6	3,1
Chypre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Lettonie	1,6	1,6	1,8	1,9	1,8	1,6	1,7	1,9	2,0	2,1	2,3	0,3
Lituanie	3,7	4,3	3,9	4,4	3,5	3,2	4,1	4,8	5,1	5,0	3,7	0,4
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Hongrie	13,5	13,1	12,8	11,9	11,5	11,2	10,8	11,1	10,6	10,1	10,3	1,2
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	65,9	73,7	65,5	62,7	59,2	56,9	60,6	60,1	58,4	67,6	61,8	6,9
Autriche	8,5	8,4	8,5	8,6	9,3	9,6	9,4	9,6	9,4	9,6	9,4	1,1
Pologne	97,9	97,8	99,1	86,8	82,8	78,4	79,4	79,1	78,7	77,9	77,7	8,7
Portugal	2,6	3,2	3,0	3,0	2,7	3,1	3,9	3,6	4,3	3,9	3,6	0,4
Roumanie	32,1	32,9	31,6	29,1	28,0	28,6	27,6	28,0	28,2	28,4	27,5	3,1
Slovénie	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9	3,1	3,1	3,4	3,2	3,4	3,5	0,4
Slovaquie	4,8	4,7	4,6	4,7	5,2	6,0	6,4	6,5	6,3	6,2	6,5	0,7
Finlande	13,2	13,4	14,8	13,1	15,2	14,8	14,7	15,6	15,5	15,4	16,2	1,8
Suède	31,5	31,6	32,2	33,2	32,7	30,1	33,4	31,3	30,5	33,9	34,3	3,9
Royaume-Uni	248,9	261,3	261,5	268,8	276,9	268,2	258,0	254,3	242,5	222,3	201,0	22,6
Croatie	4,1	4,2	4,1	4,0	3,6	3,6	3,7	3,7	3,7	3,9	3,8	-
Turquie	26,5	27,2	28,0	29,1	27,5	26,7	25,1	24,6	23,9	24,2	23,6	-
Islande	1,6	1,6	1,7	1,8	2,2	2,3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,6	-
Norvège	181,6	207,6	212,2	206,1	209,1	224,5	228,4	233,1	235,5	238,0	233,6	-

Source: Eurostat (ten00076)

La production primaire est tout type d'extraction de produits énergétiques d'une source naturelle sous une forme utilisable. Il y a production primaire lorsque les ressources naturelles sont exploitées, par exemple dans les mines de charbon, dans les champs de pétrole, dans les centrales hydroélectriques ou lors de la fabrication de biofuels. La transformation d'énergie d'une forme en une autre, comme la production d'électricité ou de chaleur dans des centrales thermiques ou la production de coke dans des cokeries, n'est pas considérée comme une production primaire.

Figure 11.1: Production d'énergie primaire dans l'EU-27, 2005

(en % du total, en tonnes-équivalent pétrole)

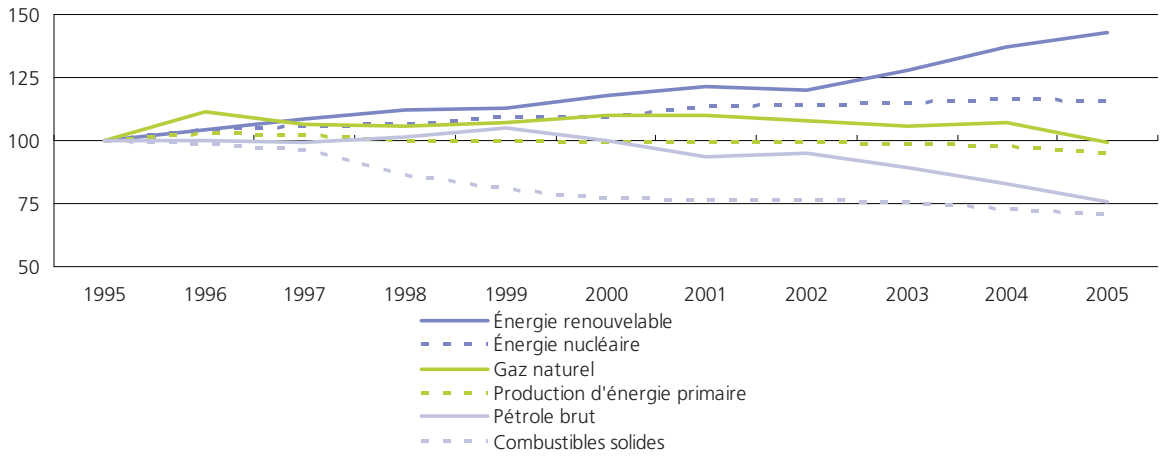


Source: Eurostat (ten00080, ten00077, ten00079, ten00078, ten00081, ten00082 et ten00076)

La production primaire de chaleur nucléaire ou énergie nucléaire est la chaleur produite dans un réacteur à la suite d'une fission nucléaire. Il s'agit soit de la chaleur réelle produite ou mesurée sur la base de la production d'électricité brute déclarée, soit du rendement thermique de la centrale nucléaire. La production primaire de charbon et de lignite représente les quantités de combustibles extraites ou produites, mesurées après élimination éventuelle des matières inertes. En général, la production primaire comprend les quantités consommées par le producteur pour ses opérations de production (par exemple, pour le chauffage ou le fonctionnement des équipements et installations auxiliaires) ainsi que les quantités livrées aux autres producteurs d'énergie pour transformation ou pour un autre usage. La production primaire est la production de gaz commercialisable sec, mesuré après élimination des impuretés et extraction des LGN (liquides de gaz naturels) et du soufre. Elle ne comprend pas les quantités réinjectées, les pertes d'extraction ou les quantités brûlées à la torchère ou rejetées. Elle comprend les quantités de gaz utilisées dans l'industrie gazière, pour l'extraction du gaz, dans les gazoducs et dans les usines de traitement du gaz naturel. Cet indicateur couvre la production primaire à l'intérieur du territoire national, y compris la production offshore. La production primaire ne doit comprendre que la production commercialisable, à l'exclusion des volumes réinjectés dans les gisements. Cette production doit comprendre l'ensemble du pétrole brut, des LGN, des condensats et du pétrole extrait des schistes et sables asphaltiques, etc. Les énergies renouvelables comprennent la production primaire de la biomasse, d'énergie hydroélectrique, géothermique, éolienne et solaire. La production primaire de la biomasse correspond au contenu calorifique des biofuels ou des biogaz produits; dans le cas de l'incinération des déchets renouvelables, la production d'énergie primaire correspond à la chaleur produite après combustion. La production brute d'électricité des centrales hydroélectriques, des éoliennes, des barrages et des centrales photovoltaïques est considérée comme une production primaire d'énergie. La production primaire d'énergie géothermique est la différence entre l'enthalpie du fluide produit dans le puits de production et celle du fluide réinjecté. La production primaire d'énergie solaire dans les capteurs solaires plans est la chaleur disponible dans le milieu caloporteur, c'est-à-dire le rayonnement solaire incident diminué des pertes optiques et des pertes dues aux capteurs.

Figure 11.2: Évolution de la production d'énergie primaire (par type de combustible) dans l'EU-27

(1995=100, en tonnes-équivalent pétrole)



Source: Eurostat (ten00081, ten00080, ten00079, ten00076, ten00078 et ten00077)

Tableau 11.2: Importations nettes d'énergie primaire

(en millions de tonnes-équivalent pétrole)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Part dans l'EU-27, 2005 (en %)
EU-27	730,7	767,1	777,7	806,4	782,8	818,9	849,4	848,1	894,0	*929,8*	*974,7*	100,0
Zone euro	664,6	689,2	706,4	741,9	741,5	772,6	781,4	787,5	809,7	*820,8*	*840,1*	*86,2*
Belgique	43,8	47,1	47,2	50,1	46,9	48,7	48,7	45,3	49,4	49,3	49,0	5,0
Bulgarie	13,5	13,1	10,8	10,0	8,9	8,7	9,0	8,9	9,2	9,1	9,4	1,0
République tchèque	8,4	10,3	10,3	10,4	9,5	9,3	10,6	10,9	10,9	11,0	12,3	1,3
Danemark	7,5	5,6	3,9	1,6	-3,3	-7,1	-5,7	-8,5	-6,8	-9,9	-10,5	-1,1
Allemagne	195,1	207,7	208,3	212,7	202,5	204,7	215,7	208,3	212,1	*214,7*	*214,4*	*22,0*
Estonie	2,0	2,0	1,9	2,0	1,9	1,5	1,6	1,5	1,5	1,6	1,5	0,2
Irlande	7,6	8,4	9,5	10,6	11,7	12,2	13,6	13,7	13,5	13,8	13,6	1,4
Grèce	18,2	18,8	19,2	21,1	19,7	22,0	22,3	23,2	22,5	24,6	23,3	2,4
Espagne	75,4	73,9	80,2	87,6	94,4	98,4	98,8	107,0	107,8	114,1	122,8	12,6
France	116,0	124,3	122,1	131,6	131,5	133,5	135,9	136,8	138,0	140,6	143,6	14,7
Italie	134,7	134,4	134,4	140,2	143,6	153,0	147,7	152,6	155,9	159,1	160,5	16,5
Chypre	2,0	2,2	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5	2,6	2,7	2,4	2,8	0,3
Lettonie	3,4	3,4	2,7	2,6	2,2	2,3	2,5	2,4	2,7	3,0	2,8	0,3
Lituanie	5,6	5,1	5,1	4,8	4,3	4,3	3,9	3,7	4,1	4,4	5,1	0,5
Luxembourg	3,3	3,4	3,3	3,3	3,3	3,6	3,7	3,9	4,1	4,5	4,6	0,5
Hongrie	12,6	13,8	13,6	14,3	13,9	14,0	13,9	14,7	16,3	15,9	17,6	1,8
Malte	0,9	0,9	1,0	0,9	1,0	0,8	0,7	0,9	0,9	0,9	1,0	0,1
Pays-Bas	16,4	14,1	22,7	23,5	25,9	34,3	31,5	31,4	35,4	30,1	36,9	3,8
Autriche	17,8	19,8	19,0	20,2	18,9	18,9	19,7	20,6	22,9	23,1	24,4	2,5
Pologne	-0,2	5,4	6,5	8,0	9,5	10,1	9,4	10,0	11,9	13,6	17,0	1,7
Portugal	17,9	16,7	18,4	19,4	22,1	21,6	21,5	22,3	22,1	22,4	24,0	2,5
Roumanie	14,5	14,9	14,8	11,6	8,0	8,1	9,5	9,1	10,2	12,0	10,7	1,1
Slovénie	3,1	3,5	3,6	3,4	3,6	3,4	3,4	3,4	3,7	3,7	3,8	0,4
Slovaquie	12,5	13,4	13,2	12,6	11,7	11,6	12,2	12,6	12,6	13,2	12,5	1,3
Finlande	15,5	17,3	18,5	18,3	17,2	18,5	18,9	18,8	22,3	20,8	19,2	2,0
Suède	19,3	21,2	19,7	19,8	18,1	19,2	19,1	19,7	22,7	20,2	19,9	2,0
Royaume-Uni	-36,0	-33,3	-34,4	-36,4	-46,9	-39,0	-21,3	-27,9	-14,4	11,4	32,6	3,3
Croatie	2,9	3,2	3,7	4,0	4,4	4,2	4,2	5,0	5,0	5,1	5,2	-
Turquie	36,8	40,9	42,7	43,4	43,3	50,9	46,1	51,0	56,7	58,6	62,0	-
Islande	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9	1,1	1,1	-
Norvège	-156,8	-182,1	-186,9	-180,2	-181,6	-197,8	-202,8	-208,2	-206,7	-209,6	-200,3	-

Source: Eurostat (ten00083)

Les importations nettes sont les importations diminuées des exportations. Les importations représentent toutes les quantités entrant dans le territoire national, à l'exclusion des quantités en transit (notamment dans les gazoducs et les oléoducs). L'énergie électrique est une exception et son transit est toujours enregistré dans le commerce extérieur. De la même façon, les exportations couvrent toutes les quantités exportées du territoire national.

Tableau 11.3: Principale origine des importations d'énergie primaire dans l'EU-27

(en % des importations extra-EU-27)

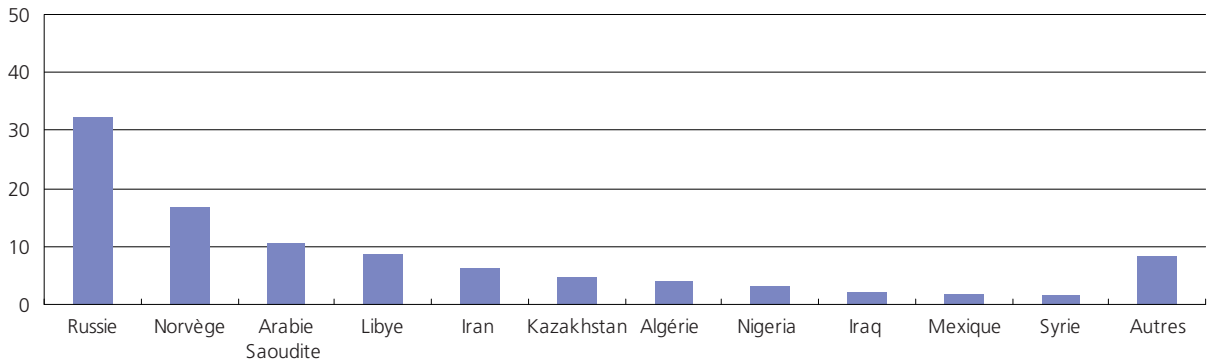
	Pétrole brut					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Russie	21,7	25,3	29,0	30,8	32,8	32,4
Norvège	21,2	20,0	19,3	19,2	18,9	16,8
Arabie Saoudite	12,0	10,6	10,0	11,1	11,2	10,5
Libye	8,4	8,1	7,3	8,3	8,7	8,7
Iran	6,5	5,8	4,9	6,3	6,2	6,1
Kazakhstan	-	-	-	-	3,9	4,5
Algérie	4,0	3,6	3,4	3,4	3,8	3,9
Nigeria	4,1	4,7	3,5	4,2	2,6	3,2
Iraq	5,8	3,8	3,0	1,5	2,2	2,1
Mexique	1,8	1,7	1,8	1,6	1,5	1,8
Syrie	-	-	3,9	2,3	1,6	1,6
Autres	14,5	16,5	14,1	11,3	6,6	8,3

	Gaz naturel					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Russie	49,6	48,8	46,1	46,1	44,5	41,9
Norvège	21,7	23,6	26,3	25,4	25,2	22,3
Algérie	24,1	21,6	21,6	20,3	18,4	19,1
Nigeria	1,9	2,4	2,2	3,2	3,7	3,7
Qatar	0,1	0,3	0,9	0,8	1,4	1,7
Oman	0,0	0,4	0,5	0,2	0,5	0,6
Libye	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	1,8
Trinité-et-Tobago	0,4	0,3	0,2	0,0	0,0	0,3
Émirats arabes unis	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Égypte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7
Malaisie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres	1,8	2,3	1,7	3,5	5,7	6,8

Source: Eurostat (nrg_123a et nrg_124a)

Figure 11.3: Principale origine des importations primaires de pétrole brut dans l'EU-27, 2005

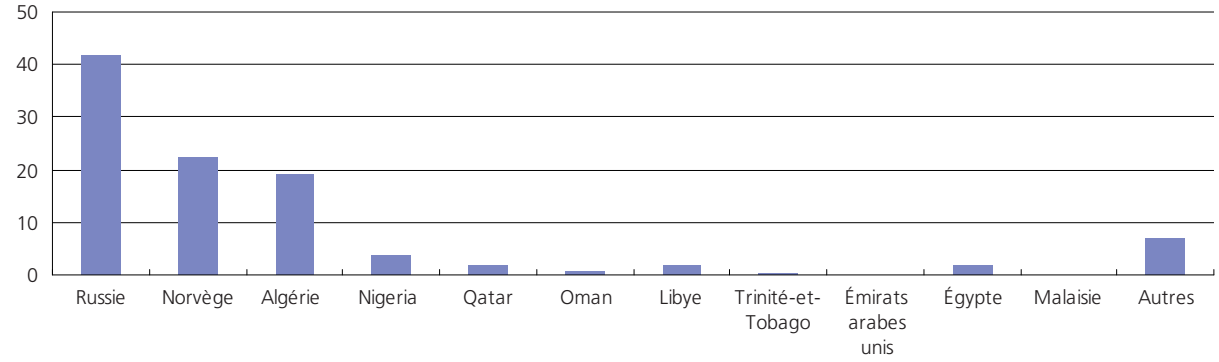
(en % des importations extra-EU-27, sur la base des données en tonnes)



Source: Eurostat (nrg_123a)

Figure 11.4: Principale origine des importations primaires de gaz naturel dans l'EU-27, 2005

(en % des importations extra-EU-27, sur la base des données en térajoules)



Source: Eurostat (nrg_124a)

Tableau 11.4: Taux de dépendance énergétique dans l'EU-27

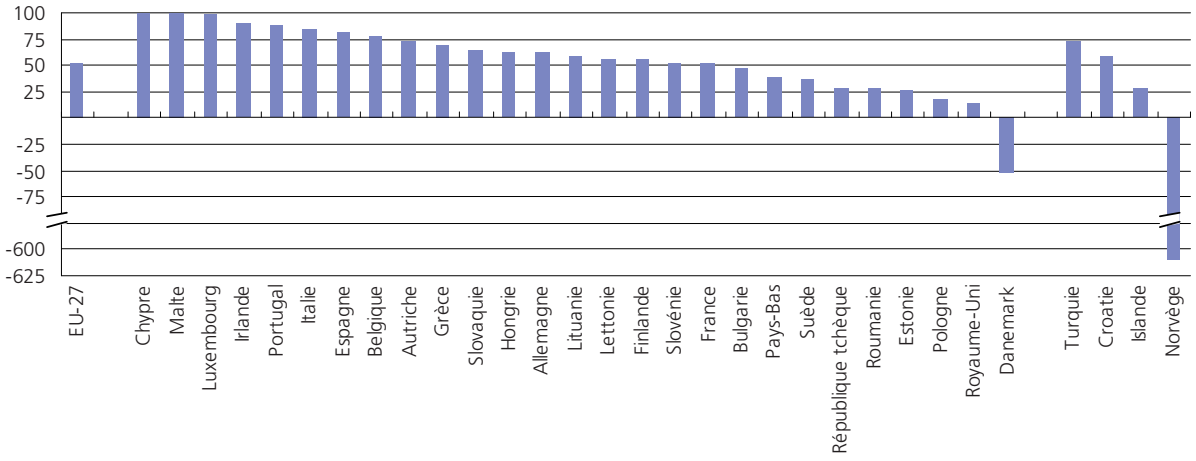
(en % des importations nettes dans la consommation intérieure brute et les soutes, sur la base des données en tonnes-équivalent pétrole)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tous produits	43,3	43,9	44,9	46,0	45,0	46,7	47,3	47,4	48,8	50,1	52,3
Houille	28,2	29,9	32,5	34,5	36,3	40,3	44,9	44,8	47,0	51,2	53,0
Pétrole brut	74,4	75,5	75,8	77,0	72,9	75,8	77,2	75,9	78,3	79,7	82,2
Gaz naturel	43,6	43,5	45,2	45,7	47,9	48,9	47,3	51,1	52,5	54,0	57,7

Source: Eurostat (nrg_100a, nrg_101a, nrg_102a et nrg_103a)

Figure 11.5: Taux de dépendance énergétique – tous produits, 2005

(en % des importations nettes dans la consommation intérieure brute et les soutes, sur la base des données en tonnes-équivalent pétrole)



Source: Eurostat (nrg_100a)

11.2 LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

INTRODUCTION

L'une des raisons expliquant la hausse du taux de dépendance au gaz naturel est le changement opéré pour les combustibles utilisés dans la production d'électricité: parmi les sources principales de production, la part du gaz naturel a augmenté au détriment du charbon, du lignite et du pétrole, probablement en raison de ses plus faibles émissions. Sur la même période, un accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables a été observé, notamment des éoliennes, bien que leur contribution demeure relativement faible.

Le recours à l'énergie nucléaire pour la production d'électricité a connu un regain d'intérêt dans un contexte de dépendance croissante vis-à-vis des importations d'énergie primaire, de la flambée des prix du pétrole et du gaz, et des engagements pris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, malgré des préoccupations de longue date concernant la sécurité et les déchets des centrales nucléaires. Certains États membres ont récemment entamé, ou prévu, la construction de nouveaux réacteurs nucléaires.

Les énergies renouvelables ont un rôle important à jouer dans la réduction des émissions de CO_2.

Une politique énergétique durable dépend, en partie, de l'augmentation de la part des énergies renouvelables, qui pourraient contribuer, dans le même temps, à mieux sécuriser l'approvisionnement énergétique par une diminution de la dépendance communautaire croissante vis-à-vis des sources d'énergie importées.

En 2001, le Parlement européen et le Conseil ont fixé des objectifs indicatifs afin de promouvoir l'électricité issue des sources d'énergies renouvelables, selon lesquels 22 % de la consommation brute d'électricité de l'EU-15 proviendrait des énergies renouvelables d'ici à 2010; l'objectif est de 21 % pour l'EU-25.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La production brute d'électricité au niveau des centrales est définie comme l'électricité mesurée à la sortie des transformateurs principaux, c'est-à-dire qu'elle inclut la consommation d'électricité des installations auxiliaires et des transformateurs.

L'indicateur de la production d'électricité à partir des sources d'énergie renouvelables est le ratio entre l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et la consommation nationale brute d'électricité. L'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables comprend la production d'électricité à partir de centrales hydroélectriques (à l'exclusion du pompage), de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique et de la biomasse/des déchets.

L'indicateur de la part de marché du plus grand producteur d'électricité repose sur la production nette d'électricité. L'électricité consommée par les producteurs pour leur propre usage n'est donc pas prise en compte.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

La production brute totale d'électricité dans l'EU-27 s'élevait à 3,3 millions de GWh en 2005. L'Allemagne et la France étaient les principaux producteurs d'électricité dans l'EU-27 avec des parts respectives de 19 % et 17 %, tandis que le Royaume-Uni était le seul autre État membre à avoir enregistré une proportion supérieure à 10 %.

Entre 1995 et 2005, l'EU-27 a relevé une croissance moyenne d'1,9 % par an de sa production d'électricité. Parmi les États membres, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, le Luxembourg et le Portugal ont enregistré d'importantes hausses de leur production d'électricité au cours de cette période, au même titre que la République tchèque, Chypre et Malte.

La majeure partie de l'électricité produite dans l'EU-27 provient des centrales nucléaires, soit 30 % du total en 2005. Le passage progressif au gaz, parmi les combustibles utilisés pour la production d'électricité, permet à celui-ci de représenter 20 % du total en 2005, soit à peine plus que le charbon (19 %) mais nettement plus que le lignite (9 %) et le pétrole (4 %). Parmi les sources d'énergie renouvelables, l'énergie hydroélectrique est de loin la plus importante, représentant 10 % de l'électricité produite dans l'EU-27 en 2005. La part globale de la production électrique de l'EU-27 issue de toutes les sources renouvelables par rapport à la consommation nationale brute d'électricité s'est élevée à 14 % en 2005.

En ce qui concerne l'importance relative des énergies renouvelables, plusieurs États membres ont présenté des taux bien supérieurs, en particulier l'Autriche (58 %), la Suède (54 %), la Lituanie (48 %), la Roumanie (36 %), la Finlande (27 %) et la Slovénie (24 %), pour lesquels la production d'électricité était en grande partie issue de l'énergie hydroélectrique et (dans certains cas) de la biomasse.

En revanche, au Danemark, les énergies renouvelables, dont la part est relativement importante (28 %), étaient principalement l'énergie éolienne et la biomasse, dans une moindre mesure.

La part de marché du plus grand producteur est l'une des mesures pouvant être utilisées pour apprécier la réussite de la libéralisation sur les marchés de l'électricité. Tandis que les petits pays insulaires que sont Chypre et Malte continuaient à afficher un monopole total, 100 % de leur électricité étant produite par le plus grand producteur, cette proportion descendait en dessous de 25 % en Finlande, au Royaume-Uni et en Pologne.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Panorama of energy: energy statistics to support EU policies and solutions
Energy – yearly statistics
Bilans de l'énergie

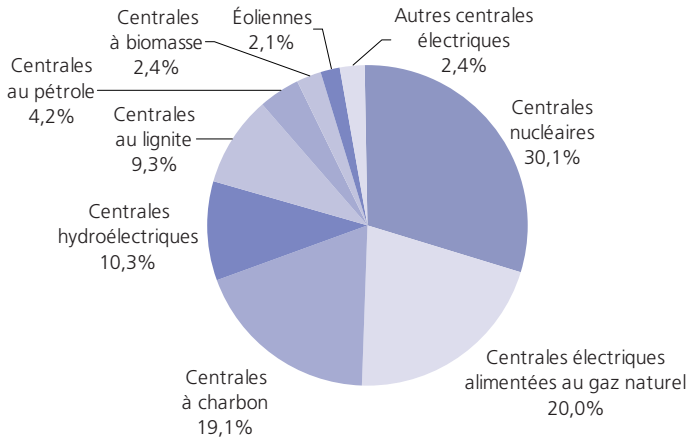
Données Internet

Énergie

- Statistiques de l'énergie – indicateurs
  - Statistiques de l'énergie – indicateurs structurels du secteur énergétique – données annuelles
    - Part de marché du plus grand producteur d'électricité
    - Part des énergies renouvelables
  - Statistiques de l'énergie – euro-indicateurs du secteur énergétique – données mensuelles
    - Approvisionnement de l'électricité – données mensuelles
- Statistiques de l'énergie – quantités
  - Statistiques de l'énergie – approvisionnement, transformation, consommation
    - Approvisionnement, transformation, consommation – électricité – données annuelles
    - Approvisionnement – électricité – données mensuelles

Figure 11.6: Production d'électricité par combustible utilisé dans les centrales électriques dans l'EU-27, 2005

(en % du total, en GWh)



Source: Eurostat (nrg_105a)

Tableau 11.5: Production brute totale d'électricité

(en milliers de GWh)

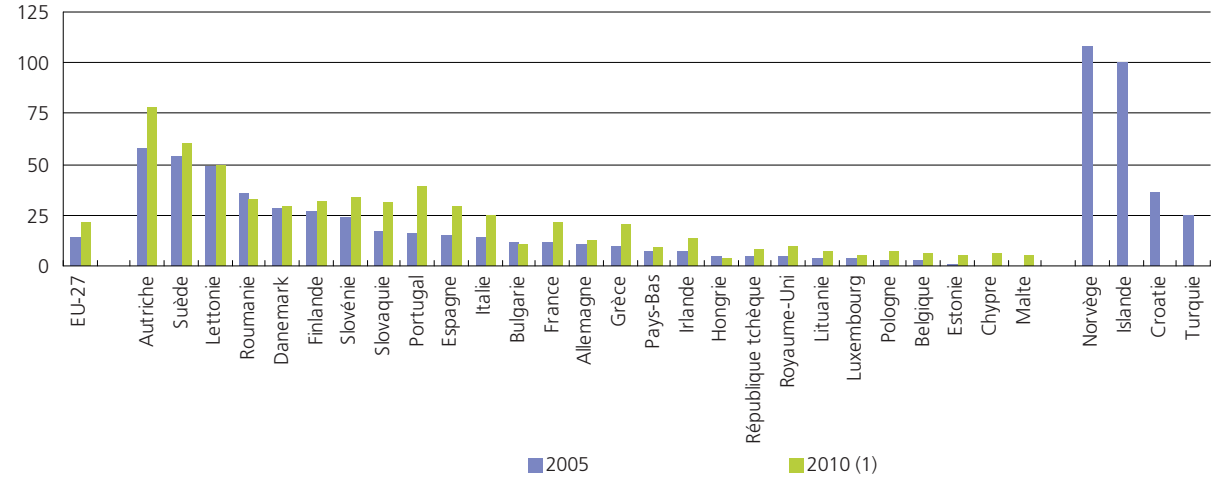
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Part dans l'EU-27, 2005 (en %)
EU-27	2 733	2 830	2 841	2 910	2 939	3 022	3 108	3 117	3 216	3 289	3 310	100,0
Zone euro	1 822	1 883	1 902	1 946	1 985	2 056	2 105	2 121	2 197	2 260	2 268	68,5
Belgique	74	76	79	83	85	84	80	82	85	85	87	2,6
Bulgarie	42	43	43	42	38	41	44	43	43	42	44	1,3
République tchèque	61	64	65	65	65	73	75	76	83	84	83	2,5
Danemark	37	54	44	41	39	36	38	39	46	40	36	1,1
Allemagne	536	555	552	557	555	572	586	572	599	617	620	18,7
Estonie	9	9	9	9	8	9	8	9	10	10	10	0,3
Irlande	18	19	20	21	22	24	25	25	25	26	25	0,8
Grèce	42	43	44	46	50	54	54	55	58	59	60	1,8
Espagne	167	174	190	195	209	225	238	246	263	280	294	8,9
France	494	513	505	511	524	541	550	559	567	574	575	17,4
Italie	241	244	251	260	266	277	279	284	294	303	304	9,2
Chypre	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	0,1
Lettonie	4	3	5	6	4	4	4	4	4	5	5	0,1
Lituanie	14	17	15	18	14	11	15	18	19	19	15	0,4
Luxembourg	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	0,1
Hongrie	34	35	35	37	38	35	36	36	34	34	36	1,1
Malte	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0,1
Pays-Bas	81	85	87	91	87	90	94	96	97	101	100	3,0
Autriche	57	55	57	57	61	62	62	62	60	64	66	2,0
Pologne	139	143	143	143	142	145	146	144	152	154	157	4,7
Portugal	33	35	34	39	43	44	47	46	47	45	47	1,4
Roumanie	59	61	57	53	51	52	54	55	57	56	59	1,8
Slovénie	13	13	13	14	13	14	14	15	14	15	15	0,5
Slovaquie	26	25	25	25	28	31	32	32	31	31	31	1,0
Finlande	64	69	69	70	69	70	74	75	84	86	71	2,1
Suède	148	141	149	158	155	146	162	147	135	152	158	4,8
Royaume-Uni	334	347	345	362	368	377	385	387	398	395	401	12,1
Croatie	9	11	10	11	12	11	12	12	13	13	12	-
Turquie	86	95	103	111	116	125	123	129	141	151	162	-
Islande	5	5	6	6	7	8	8	8	9	9	9	-
Norvège	123	105	112	117	123	143	122	131	107	111	138	-

Source: Eurostat (ten00087)

La production totale brute d'électricité couvre la production brute d'électricité pour tous les types de centrales confondus. La production brute d'électricité au niveau des centrales est définie comme l'électricité mesurée à la sortie des transformateurs principaux, c'est-à-dire qu'elle inclut la consommation d'électricité des installations auxiliaires et des transformateurs.

Figure 11.7: Part d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables

(en % de la consommation brute d'électricité)



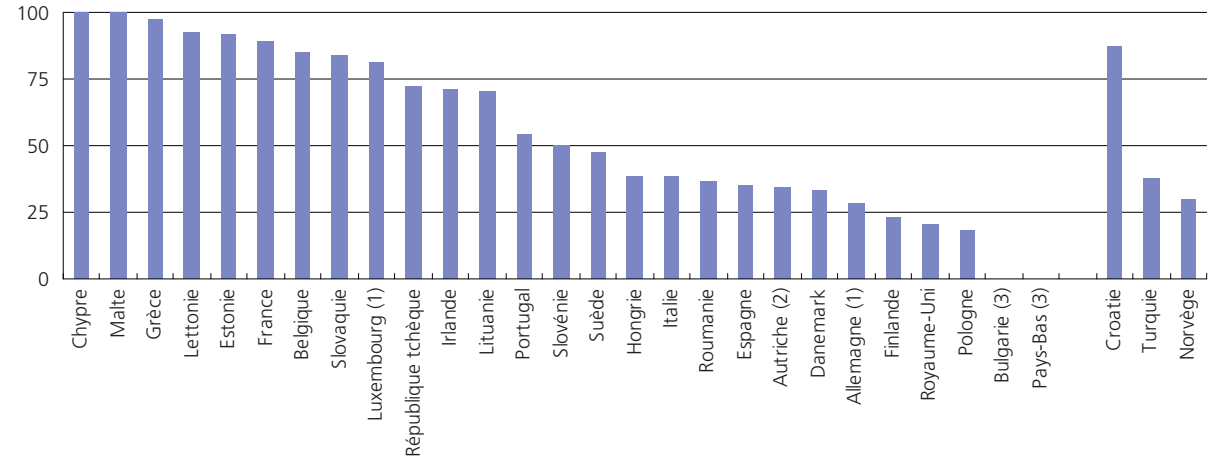
(1) Objectifs indicatifs pour 2010 non disponibles pour la Croatie, la Turquie, l'Islande et la Norvège.

Source: Eurostat (tsien024)

Cet indicateur est le ratio entre l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et la consommation nationale brute d'électricité calculée pour une année civile. Il mesure la contribution de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation nationale d'électricité. L'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables comprend la production d'électricité à partir de centrales hydrauliques (à l'exclusion du pompage), de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique et de la biomasse/des déchets. La consommation nationale brute d'électricité comprend la production nationale brute totale d'électricité à partir de tous les combustibles (y compris l'autoproduction) plus les importations et moins les exportations d'électricité.

Figure 11.8: Part de marché du plus grand producteur d'électricité, 2005

(en % de la production totale)



(1) 2004.
(2) 2001.
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tsier031)

Le présent indicateur montre la part de marché du plus grand producteur d'électricité de chaque pays. Pour calculer cet indicateur, on prend en considération la production nette totale d'électricité au cours de chacune des périodes de référence. L'électricité consommée par les producteurs pour leur propre usage n'est donc pas prise en compte. Pour calculer les parts de marché correspondantes, on prend alors la production nette de chaque producteur au cours de l'année en question. Seule la part de marché la plus importante est communiquée au titre du présent indicateur.

11.3 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

INTRODUCTION

À l'instar des politiques liées à l'offre, différentes initiatives communautaires ont visé à réduire la demande d'énergie, en s'efforçant de la dissocier de la croissance économique. Plusieurs instruments et mesures de mise en œuvre existent dans ce domaine, notamment la promotion de la cogénération, la performance énergétique des bâtiments (privés et publics) et les labels énergétiques pour les appareils électroménagers.

En octobre 2006, la Commission européenne a adopté un plan d'action pour l'efficacité énergétique (COM(2006) 545) (106), qui a reçu le soutien du Conseil en novembre 2006. Le plan propose de réduire la consommation d'énergie de 20 % d'ici à 2020 et ainsi d'aborder parallèlement les questions de la dépendance à l'égard des importations, des émissions liées à l'énergie et des coûts énergétiques.

Le transport de marchandises et de personnes, pour compte d'autrui ou pour compte propre, consomme des volumes importants d'énergie. De nombreux facteurs ont une incidence sur l'utilisation de l'énergie et sur les émissions dans le secteur des transports, tels que la croissance économique générale, l'efficacité des modes de transport individuels, la combinaison des différents modes de transport, les combustibles alternatifs et les choix de modes de vie.

En 2001, la Commission européenne a adopté une politique visant à promouvoir les biocarburants pour le transport et fixant un certain nombre d'objectifs. En mars 2007, le Conseil a approuvé l'augmentation de 10 % d'ici à 2020 de la part des biocarburants dans les carburants utilisés dans les transports.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La consommation intérieure brute reflète l'ensemble des besoins en énergie d'un pays. Elle couvre la consommation du secteur même de l'énergie, la distribution et les pertes dues à la transformation, ainsi que la consommation finale d'énergie.

L'énergie disponible pour la consommation finale est l'énergie mise à la disposition des consommateurs, y compris la consommation non énergétique, par exemple, l'utilisation de certains produits énergétiques comme matières premières par l'industrie chimique.

La consommation finale d'énergie englobe la consommation de tous les utilisateurs à l'exception du secteur même de l'énergie, soit, par exemple, la consommation d'énergie de l'agriculture, de l'industrie, des services, des ménages et des transports.

L'intensité énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB) à prix constants (1995). Ce ratio est exprimé en kgep (kilogrammes-équivalent pétrole) pour mille euros. Il convient de noter que lorsqu'une économie parvient à être plus efficace sur le plan énergétique et que son PIB reste constant, le ratio pour cet indicateur doit alors marquer un recul; le ratio d'intensité énergétique est également considéré comme un indicateur d'efficacité énergétique.

(106) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/energy/action_plan_energy_efficiency/index_fr.htm.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2005, la consommation intérieure brute d'énergie au sein de l'EU-27 s'élevait à 1 811 millions de tep. La consommation intérieure brute de chaque État membre dépend de la structure du système énergétique du pays et des ressources naturelles disponibles, ce qui vaut non seulement pour les combustibles traditionnels et le nucléaire, mais également pour les énergies renouvelables. Par exemple, l'utilisation de l'énergie solaire est particulièrement importante dans les pays méditerranéens tels que Chypre, tandis que la biomasse est très utilisée dans les pays disposant de vastes étendues de forêts, tels que la Slovénie, la Suède et la Lettonie. Selon le même principe, l'énergie hydroélectrique est particulièrement utilisée dans les pays montagneux disposant de vastes réseaux de distribution d'eau, tels que l'Autriche ou la Suède.

En 2005, la consommation finale d'énergie dans l'EU-27 s'est légèrement stabilisée à 1 169 millions de tep. Ainsi, sur les dix dernières années depuis 1995, la consommation finale d'énergie a augmenté en moyenne d'à peine 0,9 % par an. Cependant, l'analyse par type d'énergie principal révèle une évolution des taux plus importante. On remarque plus particulièrement une chute de la consommation des combustibles solides (-4,4 % par an) et une hausse de la consommation des énergies renouvelables (2,8 % par an), de l'électricité (2,1 %), du gaz (1,6 %), ainsi que du pétrole brut et des produits pétroliers (0.8 %).

L'utilisation finale d'énergie la plus importante est celle du transport (usage privé ou public), avec 31 % de la consommation finale d'énergie, juste devant l'industrie (28 %) et les ménages (27 %). La grande majorité de la consommation d'énergie du transport se concentre sur les transports routier (82 % du total) et aérien (14 %). Alors que la consommation d'énergie du transport par voie navigable intérieure a diminué entre 1995 et 2005 (principalement entre 1998 et 2001) et qu'elle est restée stable pour le transport ferroviaire, le transport routier a enregistré une augmentation moyenne de 1,8 % par an de sa consommation d'énergie. De même, la consommation d'énergie du transport aérien a progressé en moyenne de 3,9 % par an, malgré le recul de ce secteur en 2001 et 2002.

Un objectif minimum fixé en 2007 prévoit que les biocarburants représenteront 10 % de la consommation d'essence et de gasoil dans les transports d'ici à 2020. Les données pour 2005 montrent que la part des biocarburants dans la consommation de carburants dans les transports était la plus importante en Allemagne (3,1 %) et en Suède (2,4 %). Ces derniers étaient, en outre, les deux seuls États membres (pour lesquels des données sont disponibles) dont la part des biocarburants dépassait la moyenne de l'EU-27 de 0,9 %.

Les pays les plus économes en énergie dans l'EU-27 en 2005, d'après l'indicateur d'intensité énergétique, étaient le Danemark, l'Irlande et l'Autriche. Les plus gros consommateurs d'énergie étaient la Bulgarie et la Roumanie, qui utilisent tous deux dix fois plus d'énergie que le Danemark pour produire une unité de PIB. Il convient de noter que la structure économique joue un rôle important pour déterminer l'intensité énergétique. En effet, les économies postindustrielles, dont le secteur des services est très développé, devraient a priori afficher des niveaux d'intensité énergétique faibles par rapport aux économies consacrant une part considérable de leur activité aux activités industrielles.

SOURCES

Ouvrages statistiques

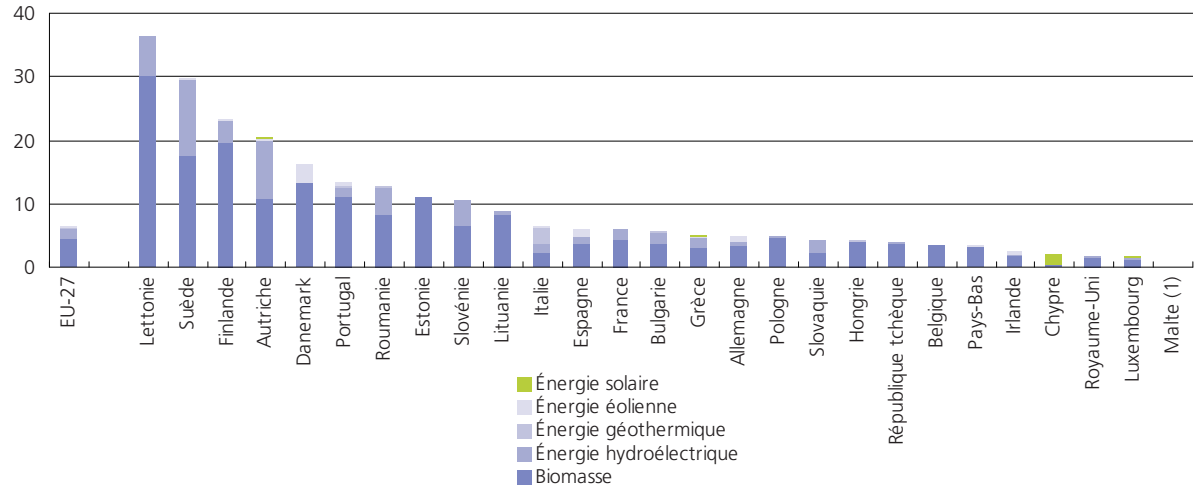
Panorama of energy: energy statistics to support EU policies and solutions
Energy – yearly statistics
Bilans de l'énergie

Données Internet

Énergie

Statistiques de l'énergie – indicateurs
Statistiques de l'énergie – indicateurs structurels du secteur énergétique – données annuelles
Intensité énergétique de l'économie
Statistiques de l'énergie – quantités
Statistiques de l'énergie – approvisionnement, transformation, consommation

Figure 11.9: Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie, 2005
(en %)



(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdcc110)

Cet indicateur est défini comme la part en pourcentage des énergies renouvelables dans la consommation intérieure totale d'énergie. Il est ventilé selon les principales sources d'énergie.

Tableau 11.6: Consommation intérieure brute d'énergie

(en millions de tonnes-équivalent pétrole)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Part dans l'EU-27, 2005 (en %)
EU-27	1 650	1 708	1 693	1 710	1 698	1 712	*1 752*	*1 745*	1 787	*1 808*	*1 811*	100,0
Zone euro	1 085	1 121	1 122	1 144	1 149	1 165	*1 194*	*1 193*	1 222	*1 239*	*1 241*	68,5
Belgique	50	54	55	56	57	57	56	53	56	55	55	3,0
Bulgarie	23	23	20	20	18	19	19	19	19	19	20	1,1
République tchèque	41	42	43	41	38	40	41	41	44	45	45	2,5
Danemark	20	23	21	21	20	20	20	20	21	20	20	1,1
Allemagne	338	349	346	344	338	340	352	345	347	*348*	*345*	19,1
Estonie	5	6	6	5	5	5	5	5	6	6	6	0,3
Irlande	11	12	12	13	14	14	15	15	15	16	15	0,8
Grèce	24	25	26	27	27	28	29	30	30	31	31	1,7
Espagne	102	101	106	112	118	123	126	130	134	140	143	7,9
France	240	254	247	255	254	259	267	267	271	274	275	15,2
Italie	161	161	164	168	171	173	173	173	183	185	187	10,3
Chypre	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	0,1
Lettonie	5	5	5	5	4	4	4	4	4	5	5	0,3
Lituanie	9	9	9	9	8	7	8	9	9	9	9	0,5
Luxembourg	3	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5	0,3
Hongrie	26	26	26	26	25	25	25	26	27	26	28	1,5
Malte	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,1
Pays-Bas	73	76	75	75	75	76	*78*	*78*	81	82	81	4,5
Autriche	27	28	28	29	29	29	30	30	33	33	34	1,9
Pologne	100	104	102	96	94	91	91	89	92	93	94	5,2
Portugal	20	20	21	22	24	24	25	26	25	26	27	1,5
Roumanie	47	48	45	41	37	37	37	38	40	40	39	2,2
Slovénie	6	6	7	6	6	6	7	7	7	7	7	0,4
Slovaquie	18	18	18	18	17	17	19	19	19	19	19	1,1
Finlande	29	31	33	33	33	32	33	35	37	37	35	1,9
Suède	50	52	50	51	50	48	51	51	50	53	52	2,8
Royaume-Uni	218	228	223	230	229	231	232	226	230	232	232	12,8
Croatie	7	7	8	8	8	8	8	8	9	9	9	-
Turquie	62	67	71	72	71	77	71	75	79	82	85	-
Islande	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	4	-
Norvège	24	23	24	26	27	26	27	24	27	28	32	-

Source: Eurostat (ten00086)

La consommation intérieure brute est égale à la production primaire plus les importations, les produits de récupération et les variations des stocks moins les exportations et les approvisionnements en combustibles des soutes maritimes (pour les navires de haute mer quel que soit leur pavillon). Elle indique donc l'énergie nécessaire à la satisfaction de la consommation intérieure dans les limites du territoire national.

Tableau 11.7: Consommation finale d'énergie

(en millions de tonnes-équivalent pétrole)

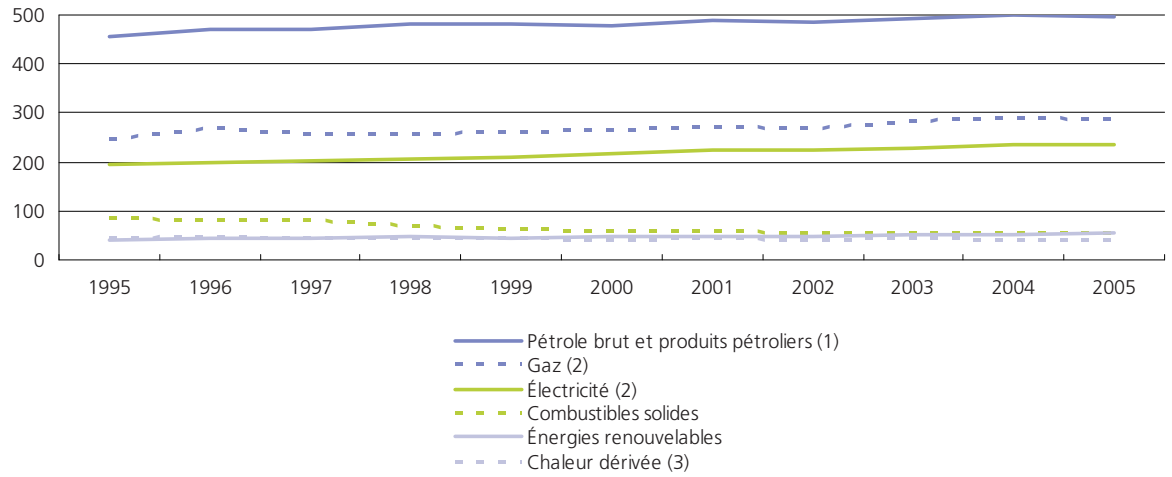
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Part dans l'EU-27, 2005 (en %)
EU-27	1 066	1 112	1 100	1 107	1 102	*1 108*	*1 135*	*1 123*	*1 156*	*1 171*	*1 169*	100,0
Zone euro	710	739	735	750	753	*761*	*785*	*777*	*801*	*811*	*809*	69,2
Belgique	34	36	37	37	37	37	37	36	38	37	36	3,1
Bulgarie	11	12	9	10	9	9	9	9	9	9	10	0,8
République tchèque	24	26	26	24	22	22	23	23	25	26	26	2,2
Danemark	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	1,3
Allemagne	222	231	226	224	220	218	224	219	223	*222*	*218*	18,6
Estonie	2	3	3	3	2	2	3	3	3	3	3	0,2
Irlande	8	8	9	9	10	11	11	11	11	12	12	1,1
Grèce	16	17	17	18	18	19	19	19	20	20	21	1,8
Espagne	64	65	68	72	74	*79*	*83*	*85*	*90*	*94*	*97*	8,3
France	141	149	146	151	151	152	158	154	158	159	158	13,5
Italie	114	114	115	119	123	123	126	125	130	133	134	11,5
Chypre	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	0,1
Lettonie	4	4	4	4	3	3	4	4	4	4	4	0,3
Lituanie	5	4	5	4	4	4	4	4	4	4	4	0,4
Luxembourg	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	0,4
Hongrie	16	16	16	16	16	16	16	17	18	17	18	1,5
Malte	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0,0
Pays-Bas	48	52	49	50	49	50	51	51	52	53	52	4,4
Autriche	21	23	22	23	23	23	25	25	26	26	27	2,3
Pologne	63	66	65	60	58	55	56	54	56	57	57	4,9
Portugal	13	14	15	15	16	17	18	18	18	20	19	1,6
Roumanie	27	30	29	26	22	22	23	23	24	26	25	2,1
Slovénie	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	0,4
Slovaquie	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	0,9
Finlande	22	22	24	24	25	24	24	25	26	26	25	2,2
Suède	34	35	34	34	34	34	33	33	34	34	34	2,9
Royaume-Uni	142	150	147	148	151	152	153	148	150	152	152	13,0
Croatie	4	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	-
Turquie	45	49	50	50	49	55	50	54	58	59	62	-
Islande	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	-
Norvège	17	18	17	18	19	18	19	18	18	18	19	-

Source: Eurostat (ten00095)

La consommation finale d'énergie représente l'ensemble de l'énergie livrée aux consommateurs finals (dans l'industrie, le transport, les ménages et d'autres secteurs), toutes utilisations confondues. Elle exclut les livraisons pour transformation et/ou l'autoconsommation des industries productrices d'énergie ainsi que les pertes de réseau.

Figure 11.10: Consommation finale d'énergie, dans l'EU-27

(en millions de tonnes-équivalent pétrole)

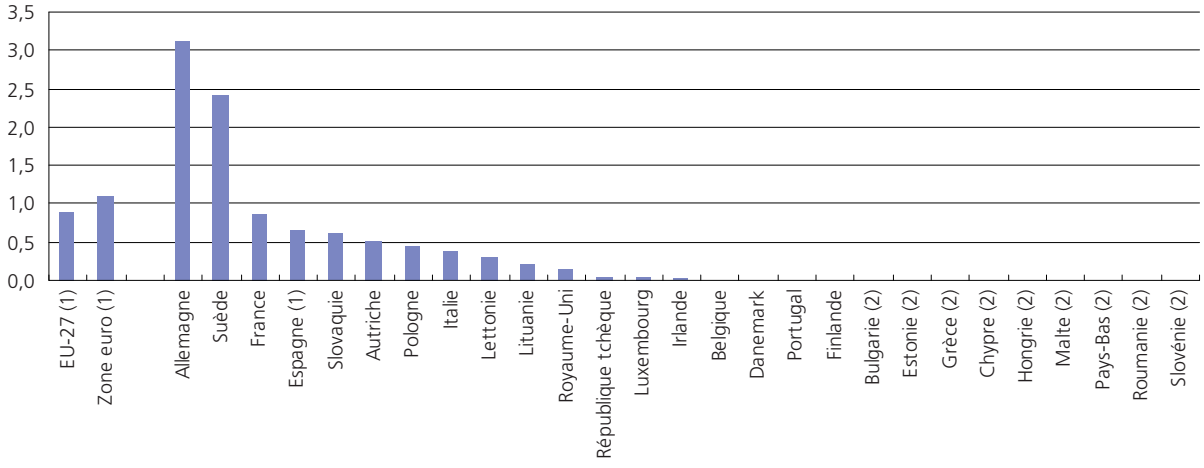


(1) Valeurs provisoires, 2002.
(2) Valeurs provisoires, 2005.
(3) Valeurs provisoires, 2000 à 2005.

Source: Eurostat (nrg_102a, nrg_103a, nrg_105a, nrg_101a, nrg_1071a et nrg_1072a)

Figure 11.11: Part des biocarburants dans la consommation totale de carburant dans le secteur du transport, 2005

(en %)

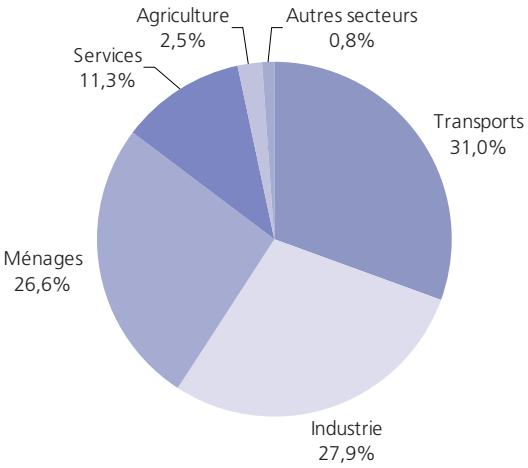


(1) Valeurs provisoires.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (nrg_1073a et nrg_100a)

Figure 11.12: Consommation finale d'énergie dans l'EU-27, 2005 (1)

(en % du total, en tonnes-équivalent pétrole)



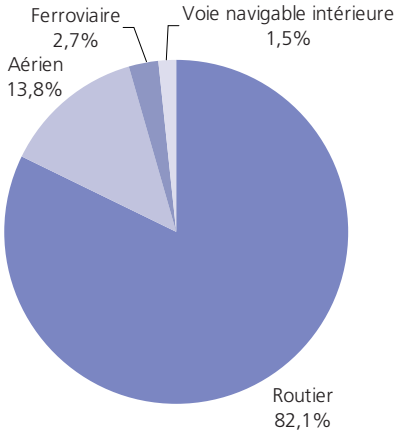
(1) Valeurs provisoires; la somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tsdpc320)

Cet indicateur exprime la quantité d'énergie fournie à la porte du consommateur final pour toutes sortes d'utilisation. Il est la somme de la consommation finale d'énergie dans l'industrie, le transport, les ménages, les services, l'agriculture, etc. La consommation finale d'énergie dans l'industrie recouvre la consommation dans tous les secteurs industriels à l'exception du secteur énergie. Les quantités de carburant transformées dans les centrales électriques des industriels et les quantités de houille transformées dans les hauts fourneaux n'entrent pas dans la consommation industrielle totale mais dans le secteur de la transformation. La consommation finale d'énergie dans le transport couvre la consommation pour tous les modes de transport, i.e. rail, route, transport aérien et navigation intérieure. La consommation finale d'énergie des ménages, des services, etc. recouvrent les quantités consommées par les ménages privés, le commerce, les administrations publiques, les services, l'agriculture et la pêche.

Figure 11.13: Consommation d'énergie par mode de transport dans l'EU-27, 2005 (1)

(en %)



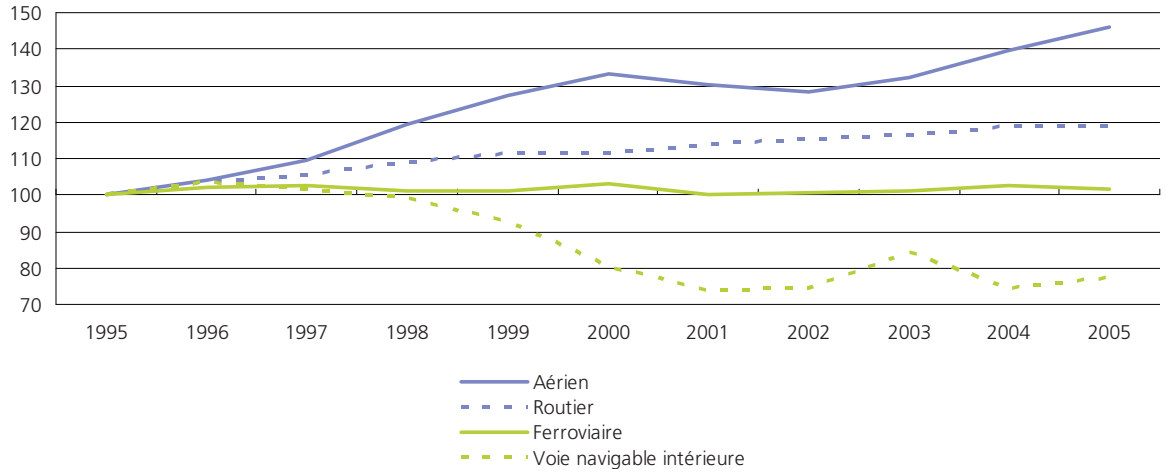
(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tsdtr100)

Cet indicateur recouvre la consommation d'énergie par tous les modes de transport, à l'exception du transport maritime et des pipelines.

Figure 11.14: Consommation d'énergie par mode de transport dans l'EU-27

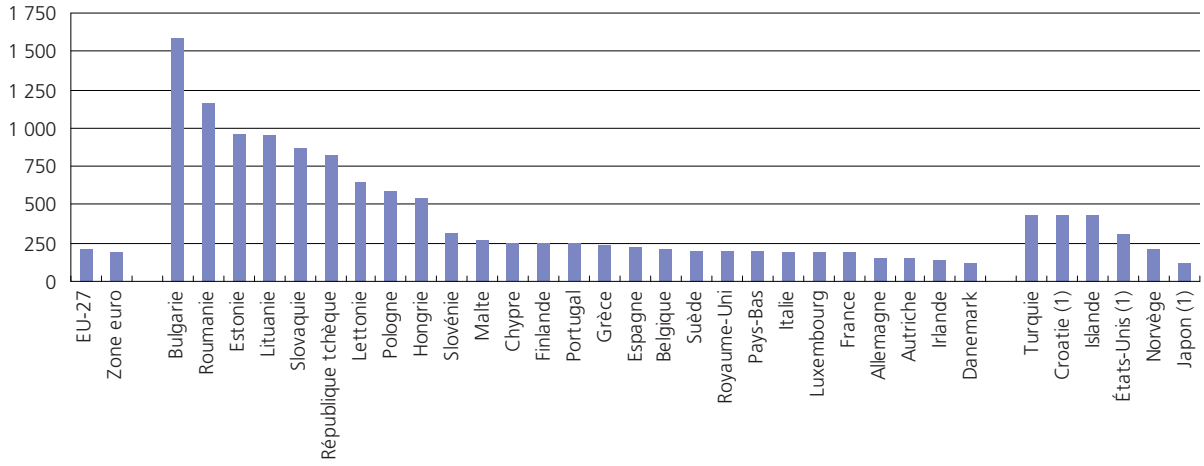
(1995=100)



Source: Eurostat (tsdtr100)

Figure 11.15: Intensité énergétique de l'économie, 2005

(en kgep par milliers d'euros du PIB)



(1) 2004.

Source: Eurostat (tsien021)

Cet indicateur est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB) calculé pour une année civile. Il mesure la consommation d'énergie d'une économie et son efficacité énergétique globale. La consommation intérieure brute d'énergie est calculée comme la somme de la consommation intérieure brute de cinq types d'énergie: charbon, électricité, pétrole, gaz naturel et sources d'énergie renouvelables. Les chiffres du PIB sont considérés à prix constants pour éviter l'impact de l'inflation, l'année de base étant 1995 (ESA 1995). Le taux d'intensité énergétique est le résultat de la division de la consommation intérieure brute par le PIB. Comme la consommation intérieure brute est mesurée en kgoe (kilogrammes d'équivalent pétrole) et le PIB en milliers d'euros, ce taux est mesuré en kgoe par millier d'euros.

11.4 LES PRIX DE L'ÉNERGIE

INTRODUCTION

La demande toujours croissante d'énergie, la situation géopolitique mondiale et les conditions climatiques désastreuses ont provoqué une flambée des prix de l'énergie. Les prix du pétrole brut se sont envolés depuis 2004. Ces prix élevés du pétrole ont une incidence sur celui des substituts, notamment le gaz naturel, et affectent les prix des produits dans les autres secteurs à forte intensité énergétique ou utilisant massivement les produits énergétiques comme matière première.

Le prix et la fiabilité des fournitures énergétiques, et notamment de l'électricité, sont des éléments clés de l'approvisionnement énergétique d'un pays. Ils sont particulièrement importants pour la compétitivité internationale, étant donné que l'électricité représente généralement la part la plus élevée du coût total de l'énergie pour les ménages et les industries. Contrairement au prix des combustibles fossiles, dont les prix sur le marché mondial sont relativement uniformes, l'électricité est soumise à un éventail de prix particulièrement large au sein de l'UE. Le prix de l'électricité est influencé, jusqu'à un certain point, par le prix des combustibles primaires ainsi que, plus récemment, par le coût des certificats d'émission de dioxyde de carbone (CO_2), dans le contexte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre visant à empêcher le réchauffement de la planète. De plus, il est probable que la hausse des prix de l'électricité qui en résulte incitera les utilisateurs à rechercher une plus grande efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de carbone.

Depuis la seconde moitié des années 1990, des mesures ont été prises au sein de l'UE pour libéraliser les marchés de l'électricité et du gaz. Les directives du Parlement européen et du Conseil adoptées en 2003 ont établi des règles communes relatives aux marchés intérieurs de l'électricité et du gaz naturel et ont fixé des délais pour l'ouverture des marchés, offrant ainsi aux consommateurs la possibilité de choisir leur fournisseur: au 1er juillet 2004 pour toutes les entreprises et au 1er juillet 2007 pour tous les consommateurs, y compris les ménages. Certains pays ont anticipé le processus de libéralisation, tandis que d'autres se sont montrés moins prompts à adopter les mesures nécessaires. Néanmoins, des obstacles importants subsistent, interdisant l'entrée sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel, comme en témoignent de nombreux États membres, où prédominent des fournisseurs en situation de (quasi) monopole. En septembre 2007, la Commission européenne a adopté un troisième paquet de propositions législatives [107] visant à garantir à tous les consommateurs une liberté de choix et des avantages réels et effectifs.

(107) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/energy/electricity/package_2007/index_en.htm.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Eurostat collecte un certain nombre de statistiques des prix, dont une sélection est présentée ici. Les prix de l'énergie sont actuellement relevés au niveau national, alors que par le passé, ils étaient collectés au niveau régional, voire, dans certains cas, pour chaque ville. Les pays déclarants sont généralement les 27 États membres, la Croatie ainsi que la Norvège (uniquement pour les prix de l'électricité). Les séries chronologiques relatives aux prix commencent en 1985 et présentent des données pour les États membres ayant intégré l'UE en 2004 et 2007 généralement à partir de 2004.

Les statistiques des prix de l'électricité et du gaz naturel sont collectées semestriellement. Elles sont présentées ici de façon à donner un aperçu de la situation au 1er janvier de chaque année. Les prix de l'électricité indiqués pour les ménages comprennent normalement la TVA et les autres taxes, puisqu'il s'agit généralement des prix finaux payés par le consommateur au point d'utilisation. À des fins de comparaison, les prix du gaz industriel et de l'électricité sont également indiqués ici toutes taxes comprises, bien qu'en pratique les entreprises puissent déduire la TVA versée.

En ce qui concerne les carburants, les prix indiqués correspondent aux prix à la pompe du supercarburant sans plomb 95 IOR et du gasoil. Eurostat publie également des informations relatives aux combustibles liquides et au fuel-oil résiduel.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

La tarification de l'électricité et du gaz varie d'un fournisseur à l'autre. Elle peut résulter de contrats négociés, en particulier pour les grands consommateurs industriels. Pour les plus petits consommateurs, elle est généralement établie en fonction des volumes d'électricité ou de gaz consommés et d'autres caractéristiques qui peuvent varier selon les pays; la plupart des tarifications comprennent également certaines formes de redevance fixe. Ainsi, il n'y a pas de prix unique pour l'électricité ou le gaz dans les pays de l'UE. Afin de comparer les prix dans le temps et entre les pays, deux «consommateurs standard» différents sont indiqués: l'un représente les consommateurs domestiques et l'autre les consommateurs industriels. Les prix de l'électricité sont exprimés en euros pour 100 kWh et correspondent aux prix applicables au 1er janvier de l'année de référence; un même ensemble de critères est utilisé pour les prix du gaz, à ceci près que l'unité est l'euro par GJ.

Les prix de l'électricité et du gaz ont fortement augmenté ces dernières années, ceux du gaz en particulier. Entre 2005 et 2007, une hausse des prix pour les ménages et les industriels utilisant ces deux types d'énergie a été enregistrée dans presque tous les États membres. Seule la Lettonie affichait des prix nettement plus faibles pour les ménages. En termes de pourcentage, les hausses des prix pour les ménages étaient particulièrement fortes en Roumanie et au Royaume-Uni. En 2007, le prix de l'électricité pour les ménages relevé au Danemark, l'État membre le plus cher, était près de quatre fois supérieur à celui relevé en Bulgarie et en Lettonie, les États membres les moins chers. L'écart entre les prix du gaz pour les ménages était encore plus large. Les plus élevés ont été enregistrés une fois encore au Danemark, représentant plus de cinq fois les prix les plus bas, observés en Estonie. Ils étaient également particulièrement plus élevés en Suède que dans les autres États membres. Les différences de prix entre les États membres peuvent être, en grande partie, attribuées aux taxes. En effet, l'éventail des prix est moindre hors taxes que lorsque celles-ci sont comprises.

À l'instar des prix de l'électricité et du gaz, les prix de l'essence et du gasoil ont également augmenté. Les plus hauts niveaux des prix de l'essence sans plomb et du gasoil dans l'UE au premier semestre 2007 ont été enregistrés aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ce dernier enregistrant, assez largement, le prix du gasoil à la pompe le plus élevé. Les prix de l'essence et du gasoil étaient généralement les plus bas dans les États membres baltes et à Chypre, tandis que le Luxembourg enregistrait également des prix bas pour le gasoil.

La part des taxes dans les prix de l'essence était considérable dans l'ensemble des États membres, représentant plus de 70 % du prix total à la fois au Royaume-Uni et en Allemagne. Ces deux États ont également enregistré les pourcentages de taxes sur le gasoil les plus élevés, soit plus de 60 % du prix. Les seuls États membres où les taxes représentaient moins de la moitié du prix de l'essence étaient Chypre et Malte. Ces deux États membres affichaient également les taux de taxation sur le gasoil les plus faibles.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Gas and electricity market statistics

Panorama of energy: energy statistics to support EU policies and solutions

Méthodologies et documents de travail

Prix de l'électricité – systèmes de prix 2006

Prix du gaz – systèmes de prix 2006

Données Internet

Énergie

- Statistiques de l'énergie – indicateurs
  - Statistiques de l'énergie – indicateurs structurels du secteur énergétique – données annuelles
    - Prix de l'électricité – utilisateurs industriels
    - Prix de l'électricité – ménages
    - Prix du gaz – utilisateurs industriels
    - Prix du gaz – ménages
  - Statistiques de l'énergie – euro-indicateurs du secteur énergétique – données mensuelles
    - Prix de l'énergie – données mensuelles
- Statistiques de l'énergie – prix
  - Statistiques de l'énergie: prix du gas et de l'électricité – nouvelle méthodologie à partir de 2007
  - Statistiques de l'énergie: prix du gas et de l'électricité – ancienne méthodologie jusqu'à 2007

Tableau 11.8: Prix de l'électricité et du gaz (taxes comprises), au 1er janvier

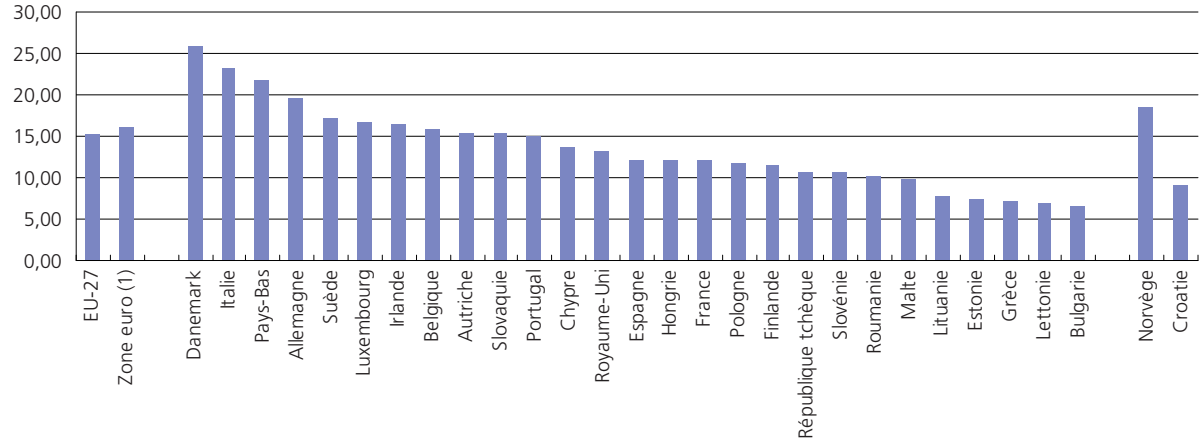
(en EUR)

	Prix de l'électricité (par 100 kWh)						Prix du gaz (par GJ)					
	Ménages			Industrie			Ménages			Industrie		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
EU-27	13,36	13,97	15,28	8,75	9,75	10,70	11,21	12,92	14,95	7,54	10,03	10,99
Zone euro (1)	14,70	15,10	16,05	9,49	10,27	11,23	13,36	15,33	16,98	7,93	10,28	11,13
Belgique	14,81	14,42	15,81	9,38	11,72	11,73	11,16	13,50	12,89	6,43	8,61	8,47
Bulgarie	6,44	6,60	6,60	5,16	5,52	5,62	6,73	7,70	8,83	4,53	5,40	6,26
République tchèque	8,68	9,85	10,67	7,13	8,70	9,30	7,49	10,03	9,45	6,08	8,74	7,81
Danemark	22,78	23,62	25,79	10,86	12,06	10,74	28,44	29,82	30,84	8,49	8,58	8,16
Allemagne	17,85	18,32	19,49	10,47	11,53	12,72	13,56	15,98	18,45	10,29	13,44	15,79
Estonie	6,78	7,31	7,50	5,57	6,02	6,30	4,63	4,63	5,89	3,25	3,36	4,36
Irlande	14,36	14,90	16,62	10,56	11,48	12,77	9,98	12,51	16,73	:	:	:
Grèce	6,88	7,01	7,20	6,97	7,28	7,61	:	:	:	:	:	:
Espagne	10,97	11,47	12,25	8,36	8,79	9,87	11,90	13,63	14,23	5,43	8,40	8,21
France	11,94	11,94	12,11	6,91	6,91	7,01	10,57	12,72	13,46	7,58	9,78	9,26
Italie	19,70	21,08	23,29	12,02	13,29	15,26	15,34	16,50	18,34	7,30	8,41	9,88
Chypre	10,74	14,31	13,76	9,27	13,04	12,26	-	-	-	-	-	-
Lettonie	8,28	8,29	6,88	4,82	4,82	5,23	4,54	5,34	7,50	4,11	4,77	6,24
Lituanie	7,18	7,18	7,76	5,88	5,88	6,46	5,41	6,24	7,04	4,25	5,26	7,10
Luxembourg	14,78	16,03	16,84	9,02	9,49	10,54	8,14	10,33	11,52	7,36	9,55	10,45
Hongrie	10,64	10,75	12,22	8,86	9,13	9,84	5,10	5,28	7,16	6,94	9,40	11,64
Malte	7,64	9,49	9,87	7,41	7,46	9,42	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	19,55	20,87	21,80	10,70	11,38	12,25	15,17	16,92	18,42	8,90	11,15	11,59
Autriche	14,13	13,40	15,45	9,92	10,35	11,43	13,36	15,65	15,99	9,83	12,99	13,27
Pologne	10,64	11,90	11,84	6,78	7,27	7,23	7,55	9,46	10,69	6,47	8,25	9,20
Portugal	13,81	14,10	15,00	7,49	8,58	9,03	12,34	14,52	13,88	6,33	8,01	8,15
Roumanie	7,79	9,43	10,17	9,15	9,20	10,02	4,79	7,66	9,05	4,38	7,42	8,71
Slovénie	10,33	10,49	10,64	7,33	7,81	8,90	10,33	12,99	13,86	7,07	9,55	9,75
Slovaquie	13,38	14,48	15,37	8,37	9,20	11,11	8,14	10,88	11,48	6,04	9,12	9,52
Finlande	10,57	10,78	11,60	6,99	6,86	6,89	:	:	:	8,43	9,51	9,87
Suède	13,97	14,35	17,14	4,68	5,93	6,31	22,18	25,95	26,58	9,20	12,26	12,21
Royaume-Uni	8,77	10,20	13,16	6,96	9,66	11,44	7,26	8,24	11,76	7,17	10,82	12,75
Croatie	8,48	9,22	9,23	6,76	7,32	7,33	7,99	8,18	8,18	8,10	8,29	8,30
Norvège	15,71	15,33	18,56	8,12	8,06	10,58	:	:	:	:	:	:

(1) ZE-12.

Source: Eurostat (nrg_pc_204, nrg_pc_205, nrg_pc_202 et nrg_pc_203)

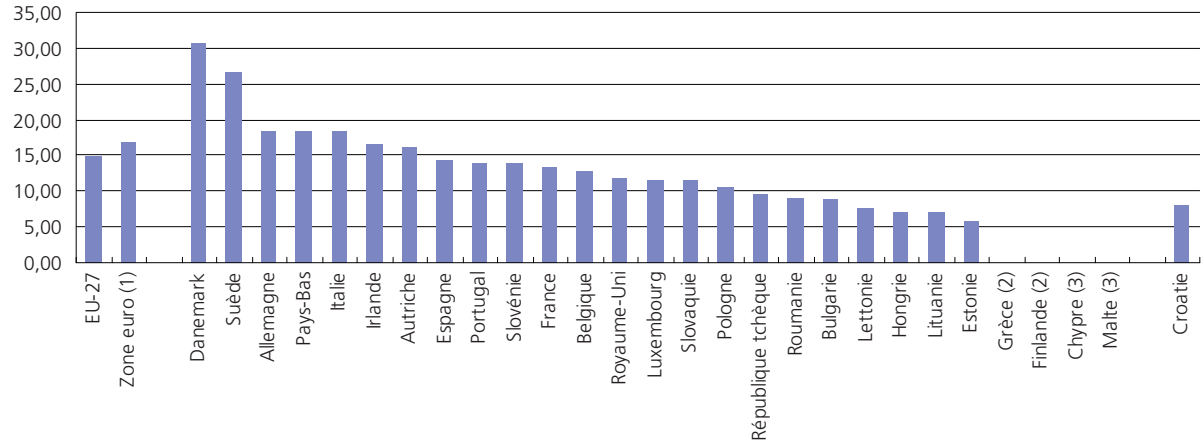
Figure 11.16: Prix de l'électricité (taxes comprises) pour les ménages, au 1er janvier 2007
(en euros par 100 kWh)



(1) ZE-12.

Source: Eurostat (nrg_pc_204)

Figure 11.17: Prix du gaz (taxes comprises) pour les ménages, au 1er janvier 2007
(en euros par GJ)

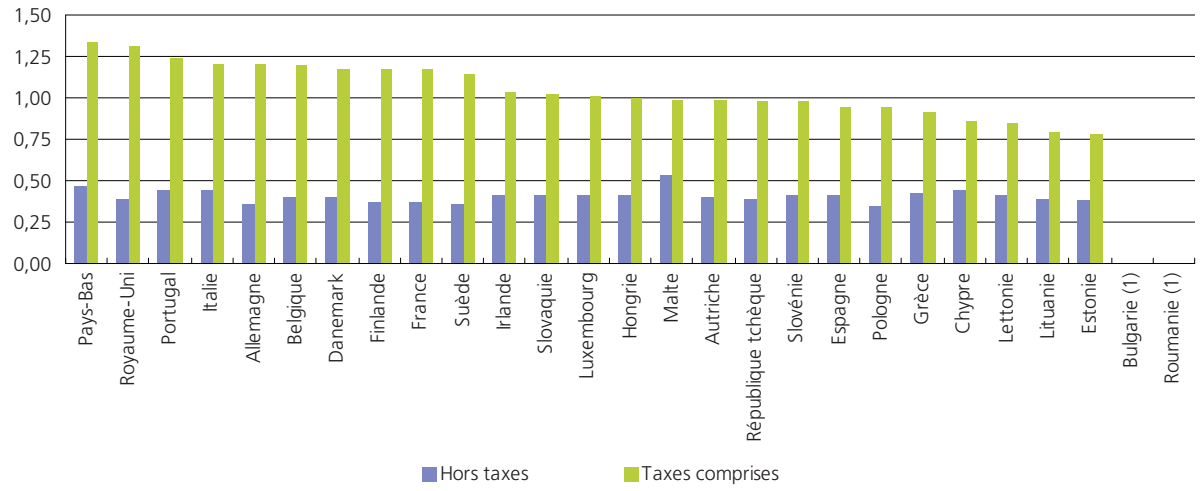


(1) ZE-12.
(2) Non disponible.
(3) Sans objet.

Source: Eurostat (nrg_pc_202)

Figure 11.18: Prix de l'essence sans plomb 95 IOR, premier semestre 2007

(en euros par litre)



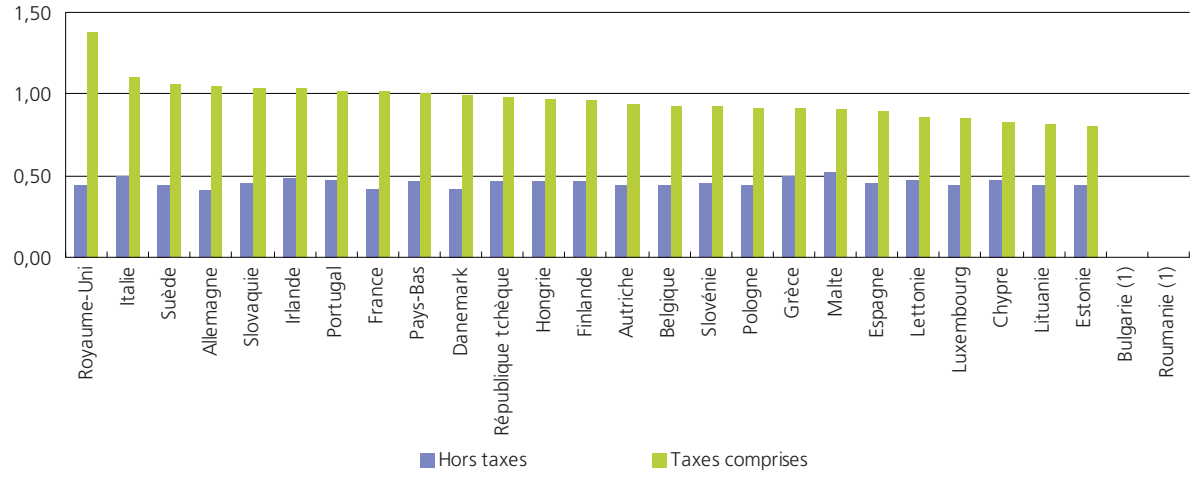
(1) Non disponible.

Source: Eurostat (ten00102) et direction générale énergie et transports

Cet indicateur présente les prix moyens à la consommation de l'essence sans plomb (Euro-super 95) à la pompe. Les prix sont communiqués par les États membres à la direction générale énergie et transports de la Commission européenne comme étant les plus fréquemment pratiqués au 15e jour de chaque mois.

Figure 11.19: Prix du gasoil, premier semestre 2007

(en euros par litre)



(1) Non disponible.

Source: Eurostat (ten00103) et direction générale énergie et transports

Cet indicateur présente les prix moyens à la consommation du gasoil routier à la pompe. Les prix sont communiqués par les Etats Membres à la direction générale énergie et transports de la Commission européenne comme étant les plus fréquemment pratiqués au 15ème jour de chaque mois.





12.1 LE PERSONNEL 462
12.2 LES DÉPENSES 471
12.3 L'INNOVATION 476
12.4 LES BREVETS 479
12.5 LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION 482
12.6 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS 493

La recherche et le développement (R&D) sont fréquemment considérés comme des moteurs de la croissance économique, de la création d'emplois, de l'innovation et de l'amélioration de la qualité des produits. Le septième programme cadre pour la recherche et le développement technologique (7e PC), qui couvre la période 2007-2013, est le principal instrument communautaire de financement de la recherche en Europe (108). Le 7e PC a pour objectif principal de stimuler la croissance, la compétitivité et l'emploi en Europe. Un certain nombre d'initiatives et de programmes existants seront utilisés à cette fin, parmi lesquels figurent le programme cadre pour la compétitivité et l'innovation (109), les programmes éducatifs et de formation, ainsi que le développement régional soutenu par des fonds structurels et de cohésion. Le 7e PC est également un pilier essentiel de l'Espace européen de la recherche (110), dans le cadre duquel la Commission européenne a mené un débat, au cours de l'année 2007, sur les méthodes à mettre en œuvre pour créer un espace de recherche unifié et attractif, répondant aux besoins des entreprises, de la communauté scientifique et des citoyens. Il comporte quatre grands programmes (la coopération, les idées, les personnes et les capacités) auxquels s'ajoute un cinquième qui est spécifique à la recherche nucléaire. Les dix domaines thématiques couverts par le programme «coopération» du 7e PC sont les suivants: la santé; l'alimentation, l'agriculture et la biotechnologie; les technologies de l'information et de la communication; les nanosciences, les nanotechnologies, les matériaux et les nouvelles technologies de production; l'énergie; l'environnement; les transports; les sciences socioéconomiques et humaines; l'espace et la sécurité.

La Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) adopte un programme cadre distinct pour les activités de recherche et de formation dans le domaine nucléaire qui s'étend sur la période 2007-2011 (111). Deux programmes spécifiques sont associés: le premier concerne les actions directes du Centre commun de recherche (CCR), le second les actions indirectes de formation et de recherche nucléaire dans les domaines de la recherche sur l'énergie de fusion, de la fission nucléaire et de la radioprotection.

Les technologies de l'information se développent de jour en jour. Toutefois, la société de l'information, une société dont la richesse et la croissance reposent sur son aptitude à gérer efficacement l'information, n'est pas un simple phénomène technique; elle transforme également notre façon de communiquer, de faire des affaires et de vivre. Elle recèle un potentiel important et œuvre de nouvelles perspectives à l'économie européenne et à ses sociétés. L'initiative i2010 (112) constitue le cadre de la politique stratégique de la Commission européenne dans ce domaine et fixe les grandes lignes directrices de la politique relative à la société de l'information et aux médias pour les années à venir jusqu'en 2010.

Elle est conçue pour promouvoir une économie numérique ouverte et concurrentielle, la recherche sur les technologies de l'information et de la communication, ainsi que leur application pour améliorer l'inclusion sociale, les services publics et la qualité de vie.

(108) Pour plus d'informations: http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html.

(109) Pour plus d'informations: http://cordis.europa.eu/innovation/fr/policy/cip.htm.

(110) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/research/era/index_fr.html.

(111) Pour plus d'informations: http://cordis.europa.eu/fp7/euratom/home_fr.html.

(112) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/index_en.htm.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:
Science et technologie

- Recherche et développement
- Enquête communautaire sur l'innovation
- Secteurs de haute technologie et services à haut niveau de savoir
- Statistiques de brevets
- Ressources humaines en sciences et technologie
- Statistiques sur la société de l'information

12.1 LE PERSONNEL

INTRODUCTION

Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés.

La Commission européenne a réaffirmé la priorité donnée à la conversion de l'expertise scientifique européenne en produits et services commercialisables, tout en se concentrant sur l'amélioration de la mobilité des chercheurs européens, en encourageant les réseaux entre les chercheurs des différents États membres et en favorisant l'emploi des femmes dans le domaine de la recherche et du développement.

Ce dernier point était au cour des préoccupations des responsables politiques qui considèrent que le potentiel intellectuel des femmes ainsi que leur contribution à la société ne sont pas suffisamment exploités. Leur participation est particulièrement faible dans certaines branches des sciences naturelles, de l'ingénierie et de la technologie, considérées comme des domaines clés de la R&D. En outre, les femmes sont également sous-représentées dans le secteur des entreprises, où la R&D de l'UE est particulièrement intense, parmi les diplômés universitaires ainsi qu'aux postes influents [113].

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les données sur le personnel de R&D (scientifique et technique) fournissent des indicateurs permettant d'effectuer des comparaisons internationales utiles en ce qui concernent les ressources humaines consacrées à la R&D. Pour les besoins statistiques, les indicateurs sur le personnel de R&D sont calculés en termes de personnes, sous forme de dénombrement des effectifs, en équivalents plein temps (EPT) ou en personnes-années, par sexe.

Eurostat calcule également un certain nombre de séries par rapport aux stocks de ressources humaines en sciences et technologies (RHST), qui peuvent être ventilées par sexe, âge, région, secteur d'activité, emploi, niveau d'étude et domaine de l'éducation (il convient cependant de noter que les combinaisons ne sont pas toutes possibles). Ces informations sont extraites de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Les indicateurs RHST sont présentés en chiffres absolus et en parts de la population économiquement active appartenant à la tranche d'âge des 25-64 ans. Les RHST se définissent comme des personnes qui ont obtenu un diplôme d'études supérieures ou qui occupent un emploi exigeant généralement un tel niveau d'études.

Les données sur l'emploi dans les secteurs de haute technologie et à forte intensité de connaissances ainsi que les indicateurs dérivés connexes sont obtenus à partir des données de l'EFT. Ces données sont disponibles aux niveaux national et régional.

Les statistiques de l'éducation reposent sur la Classification Internationale Type de l'Education (CITE). Les programmes éducatifs constituent l'unité de base de la classification CITE-97. Le nombre de titulaires d'un doctorat correspond à celui des diplômés au niveau 6 de la CITE. Les indicateurs sur le nombre d'étudiants en doctorat donnent un aperçu de l'effectif de chercheurs au plus haut niveau dont disposeront les pays. Le nombre de diplômés concerne les nouveaux diplômés de l'année de référence et non le nombre total disponible sur le marché du travail la même année. Le doctorat définit les programmes généraux de l'enseignement supérieur qui conduisent à la délivrance d'un titre de chercheur hautement qualifié, par exemple un doctorat en économie. Ces programmes sont donc consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux et ne sont pas uniquement fondés sur des cours. Ils requièrent souvent entre 3 et 5 années de recherche et de travaux, en général, après la maîtrise.

L'indicateur relatif aux diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies tient compte des nouveaux diplômés de tous les établissements achevant des études universitaires et post-universitaires dans les domaines des sciences et des technologies; il est exprimé en pourcentage de l'ensemble des diplômés.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Le nombre de chercheurs dans l'EU-25 a connu, ces dernières années, une augmentation régulière. L'EU-25 comptait en 2004 près de 1,2 million de chercheurs en équivalents plein temps, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2000. La ventilation par sexe montre que la majorité des chercheurs dans tous les secteurs était des hommes, qui représentaient les trois quarts du total de la main-d'œuvre en R&D. La part des hommes et des femmes chercheurs n'a presque pas évolué durant la période 2000-2004.

(113) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/research/science-society/index.cfm?fuseaction=public.topic&id=27&lang=21.

En 2005, la répartition entre les sexes parmi les étudiants en doctorat était en général bien plus équilibrée avec une courte majorité d'étudiantes dans les États baltes, au Portugal, en Italie, en Finlande et à Chypre. Les femmes représentaient au moins 40 % des étudiants en doctorat dans tous les autres États membres pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception de la République tchèque et de Malte.

La ventilation du nombre de chercheurs par secteur institutionnel révèle des schémas différents parmi les États membres. En 2005, le secteur des entreprises a concentré plus de 60 % du total des chercheurs en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède, en Autriche et au Luxembourg. La Bulgarie était le seul pays à rapporter une majorité de chercheurs dans le secteur des administrations publiques (plus de 60 %), tandis que la Grèce, la Pologne, la Lituanie et la Lettonie enregistraient la part la plus importante de leur personnel de R&D dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Les pays nordiques ont généralement déclaré le pourcentage le plus élevé de personnel en R&D dans la population active totale, correspondant souvent à deux fois la moyenne de l'EU-25 qui s'élevait à 1,4 % en 2005.

En 2006, l'Allemagne enregistrait une part relativement importante de l'emploi total au sein des secteurs de haute et de moyenne-haute technologie, tandis que, dans le secteur des services, la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni et les Pays-Bas comptabilisaient les parts les plus conséquentes de l'emploi total dans les services à forte intensité de connaissances (pour les définitions de la composition de ces secteurs, voir le glossaire à la fin de la publication).

SOURCES

Ouvrages statistiques

Science, technology and innovation in Europe

Pocketbooks

Science, technology and innovation in Europe – 2007 edition

Données Internet

Recherche et développement

Statistiques sur recherche et développement

Personnel de R&D au niveau national et régional

Ressources humaines en sciences et technologie

Stocks de RHST aux niveaux national et régional; chômage des RHST et des non-RHST

Flux de RHST au niveau national: flux entrant des nouveaux RHST (par le niveau d'éducation) et mobilité dans l'emploi des RHST occupés

Données sur les RHST et la mobilité tirées de la série de recensements de 2001 sur la population et le logement

Figure 12.1: Chercheurs dans l'ensemble des secteurs institutionnels dans l'EU-25 (1)

(pour mille EPT)



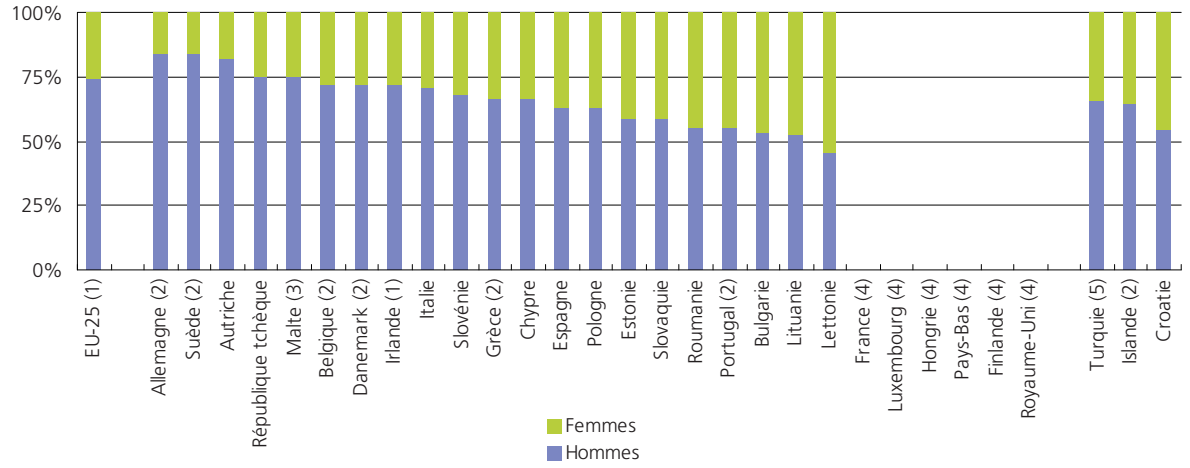
(1) Estimations.

Source: Eurostat (tsc00004 et tsc00006)

Les chercheurs sont des professionnels travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. L'équivalent plein temps (EPT) correspond au travail d'une année effectué par une personne (par exemple, une personne qui alloue 40 % de son temps à la R & D est comptée comme 0,4 EPT). Est indiquée la part des femmes chercheurs parmi tous les chercheurs en EPT dans tous les secteurs de performance.

Figure 12.2: Ventilation par sexe des chercheurs dans tous secteurs institutionnels, 2004

(en % de l'ensemble des chercheurs)



(1) Estimations.
(2) 2003.
(3) Rupture des séries.
(4) Non disponible.
(5) 2002.

Source: Eurostat (tsc00006)

Tableau 12.1: Chercheurs, par secteur institutionnel, 2005 (1)

	Total - tous les secteurs	Secteur des entreprises		Secteur des administrations publiques		Secteur de l'enseignement supérieur	
	(pour mille FTE)	(pour mille FTE)	(en % du total)	(pour mille FTE)	(en % du total)	(pour mille FTE)	(en % du total)
EU-25 (2)	*1 217,5*	*599,1*	*49,2*	*159,6*	*13,1*	*445,8*	*36,6*
Zone euro (3)	*834,0*	*425,3*	*51,0*	*117,5*	*14,1*	*283,4*	*34,0*
Belgique	*32,0*	*16,3*	*50,9*	*2,2*	*7,0*	*13,2*	*41,2*
Bulgarie	10,1	1,2	11,5	6,1	60,4	2,6	25,9
République tchèque	24,2	10,4	42,8	6,1	25,3	7,6	31,3
Danemark	*28,2*	*17,7*	*62,7*	*2,0*	*7,2*	*8,3*	*29,4*
Allemagne	*268,1*	*162,0*	*60,4*	*40,1*	*15,0*	*66,0*	*24,6*
Estonie	*3,3*	*0,9*	*26,5*	0,5	14,2	1,9	57,2
Irlande	*11,2*	*6,4*	*57,4*	*0,5*	*4,6*	*4,2*	*38,0*
Grèce	*17,0*	*4,3*	*25,4*	*2,3*	*13,6*	*10,3*	*60,2*
Espagne	*109,8*	*35,5*	*32,4*	*20,2*	*18,4*	*53,8*	*49,0*
France (2)	200,1	106,4	53,2	24,8	12,4	65,5	32,7
Italie (2)	72,0	27,6	38,3	14,2	19,8	28,2	39,2
Chypre	*0,6*	*0,1*	*19,0*	*0,1*	*17,5*	*0,4*	*59,5*
Lettonie	3,3	0,5	14,3	0,6	17,9	2,2	67,8
Lituanie	7,6	0,7	9,4	1,8	23,6	5,1	67,0
Luxembourg	*2,1*	*1,5*	*73,3*	*0,4*	*18,3*	*0,2*	*8,4*
Hongrie	15,9	5,0	31,5	5,0	31,2	5,9	37,2
Malte	*0,4*	*0,2*	*42,7*	0,0	6,3	0,2	50,9
Pays-Bas (4)	37,3	*22,7*	*60,8*	7,0	18,9	10,2	27,4
Autriche	*28,2*	*17,9*	*63,6*	*1,1*	*4,0*	*9,0*	*31,9*
Pologne	62,2	9,4	15,1	12,2	19,6	40,4	65,1
Portugal	*21,0*	*4,1*	*19,6*	*2,9*	*14,0*	*11,1*	*53,0*
Roumanie (2)	21,3	9,1	42,8	6,3	29,8	5,7	26,6
Slovénie	3,8	1,9	49,6	1,2	30,3	0,7	19,4
Slovaquie	10,9	1,9	17,8	2,5	22,9	6,5	59,1
Finlande	39,6	22,0	55,5	4,4	11,1	12,9	32,5
Suède	54,0	34,1	63,0	2,8	5,3	16,8	31,1
Royaume-Uni (5)	:	95,1	:	9,2	:	:	:
Croatie (2)	7,1	1,0	14,2	2,4	33,9	3,7	51,9
Turquie (6)	24,0	3,7	15,4	2,8	11,5	17,5	73,1
Islande (2)	2,0	0,9	44,2	0,5	24,1	0,6	29,0
Norvège	*21,9*	*11,4*	*52,2*	*3,4*	*15,8*	*7,0*	*32,0*
Suisse (2)	25,4	12,6	49,8	0,4	1,7	*12,3*	*48,6*
Japon (7)	675,3	458,8	67,9	33,7	5,0	172,4	25,5

(1) La somme des parts n'est pas toujours égale à 100 % du fait des estimations, des variations dans les années de référence et de la conversion des données en EPT.
(2) 2004.
(3) ZE-12; 2004.
(4) Total - tous les secteurs et secteur de l'enseignement supérieur, 2003; secteur des administrations publiques, rupture des séries.
(5) Secteur des administrations publiques, 2004.
(6) 2002.
(7) 2003.

Source: Eurostat (tsc00004), OCDE

Tableau 12.2: Étudiants en doctorat (niveau 6 de la CITE), 2005

(en % du nombre total des étudiants en doctorat)

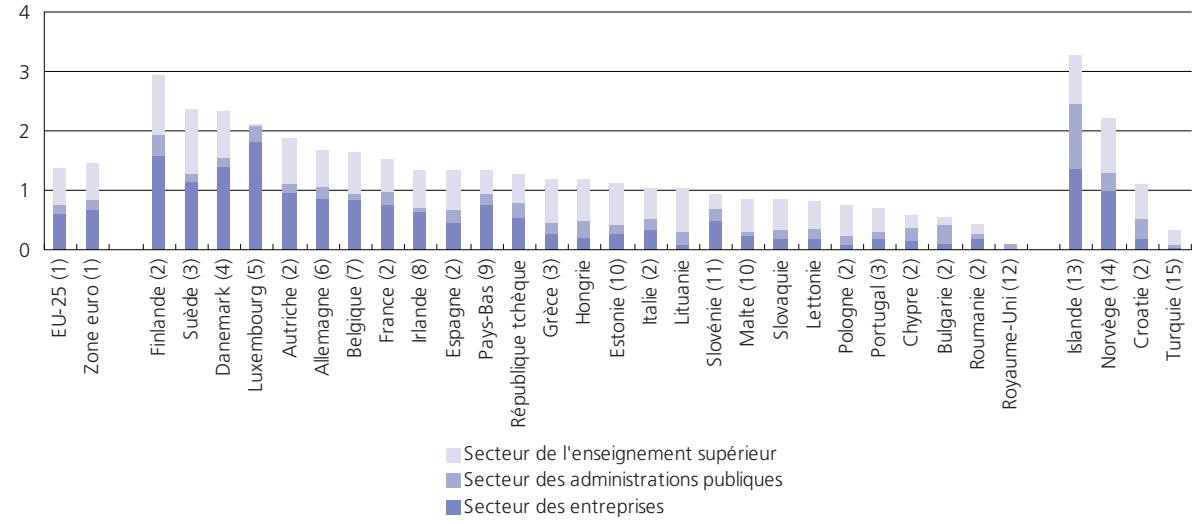
	Nombre total d'étudiants en doctorat (en milliers)	Hommes	Femmes	Sciences sociales, commerce et droit	Formation des enseign. et science de l'éduc.; lettres et arts	Sciences, mathématiques et sciences informatiques; ingénierie, industrie de transform. et prod.	Agricult. et sciences vétérin.	Santé et protect. sociale; services	Autres (1)
Belgique	7,4	59,7	40,3	19,8	13,1	45,9	6,9	14,4	0,0
Bulgarie	5,1	50,2	49,8	20,3	23,9	39,1	3,7	13,0	0,0
République tchèque	24,9	63,0	37,0	14,9	15,2	50,2	5,2	14,4	0,0
Danemark	4,4	54,5	45,5	13,6	14,7	38,0	8,8	24,9	0,0
Allemagne	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Estonie	1,8	47,4	52,6	19,8	19,6	41,8	6,2	12,6	0,0
Irlande	4,8	52,4	47,6	13,4	22,0	50,6	2,1	10,0	1,9
Grèce	22,3	56,7	43,3	17,5	22,6	55,9	1,7	2,2	0,0
Espagne	76,3	48,8	51,2	24,2	22,8	24,8	2,3	18,7	7,2
France	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Italie	37,5	48,8	51,2	19,9	15,7	43,3	5,9	14,9	0,3
Chypre	0,3	49,8	50,2	23,9	23,9	52,2	:	:	0,0
Lettonie	1,4	41,8	58,2	31,9	27,4	30,1	1,9	8,7	0,0
Lituanie	2,8	43,1	56,9	31,9	:	39,9	4,2	:	24,0
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	7,9	55,5	44,5	22,2	24,7	31,1	6,3	15,7	0,0
Malte	0,1	69,8	30,2	18,9	32,1	20,8	:	28,3	0,0
Pays-Bas	7,4	58,6	41,4	:	:	:	:	:	:
Autriche	15,8	54,7	45,3	38,2	24,7	29,9	3,4	3,8	0,0
Pologne	33,0	51,7	48,3	20,5	29,9	35,2	5,6	8,8	0,0
Portugal	18,4	44,0	56,0	26,1	25,9	31,9	2,7	13,5	0,0
Roumanie	22,3	52,7	47,3	22,3	:	34,8	3,2	:	39,7
Slovénie	1,0	53,9	46,1	13,6	14,1	51,2	2,5	18,6	0,0
Slovaquie	10,3	59,1	40,9	20,4	18,4	38,7	3,9	18,5	0,0
Finlande	21,6	49,2	50,8	22,7	24,2	40,3	2,1	10,7	0,0
Suède	22,2	52,1	47,9	12,4	13,0	41,8	2,0	30,8	0,0
Royaume-Uni	91,6	55,7	44,3	19,2	21,8	42,1	1,5	15,2	0,1
Croatie	1,0	51,4	48,6	10,6	19,0	33,8	7,2	29,5	0,0
Turquie	27,4	60,0	40,0	23,1	22,4	33,9	8,0	12,6	0,0
Islande	0,1	41,0	59,0	14,2	30,6	28,4	0,0	26,9	0,0
Norvège	4,4	56,8	43,2	16,2	12,6	44,9	5,0	21,2	0,0
Suisse	16,6	60,7	39,3	25,7	15,3	39,9	2,8	16,0	0,3
Japon	73,5	70,8	29,2	13,3	13,7	33,0	5,9	32,4	1,6
États-Unis	384,6	48,7	51,3	26,8	24,4	30,4	0,8	17,6	0,0

(1) Inconnu ou non spécifié.

Source: Eurostat (educ_enrl5)

Figure 12.3: Proportion du personnel de recherche et de développement par secteur, 2005

(en % de la main-d'œuvre totale)



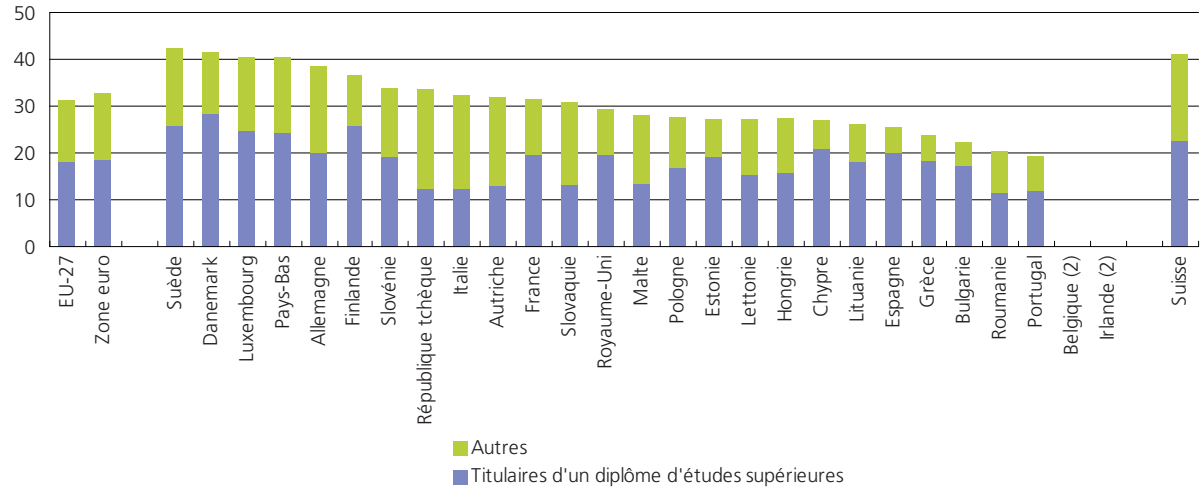
(1) 2004; estimations.
(2) 2004.
(3) 2003.
(4) Secteur des entreprises, 2004; secteur des administrations publiques et de l'enseignement supérieur, estimations.
(5) 2003; secteur de l'enseignement supérieur, estimation.
(6) Secteur des administrations publiques et secteur de l'enseignement supérieur, 2004; secteur des entreprises, 2003.
(7) Secteur des entreprises, 2004 et estimation; secteur des administrations publiques et secteur de l'enseignement supérieur, 2003.
(8) Secteur des entreprises, 2004 et estimation; secteur des administrations publiques, estimation; secteur de l'enseignement supérieur, 2004.
(9) Secteur des entreprises, estimation; secteur de l'enseignement supérieur, 2003 et estimation.
(10) Secteur des entreprises, estimation.
(11) Estimations.
(12) Secteur des administrations publiques, 2004; secteur des entreprises et secteur de l'enseignement supérieur, non disponible.
(13) Secteur des administrations publiques, 2004; secteur des entreprises et secteur de l'enseignement supérieur, 2003.
(14) Secteur des entreprises et secteur des administrations publiques, 2004; secteur de l'enseignement supérieur, 2003.
(15) 2002.

Source: Eurostat (tsc00002)

Le personnel de R & D inclut toutes les personnes employées directement pour la R & D, plus les personnes fournissant des services directs à la R & D, comme les cadres, le personnel administratif et le personnel de bureau. Les données concernant les effectifs mesurent le nombre total de personnel de R & D employé principalement ou en partie pour la R & D. Dans les effectifs, le personnel de R & D est exprimé en pourcentage de la main-d'oeuvre (qui comprend la population de plus de 15 ans employée ou non mais pas inactive).

Figure 12.4: Ressources humaines en sciences et technologies, 2006 (1)

(en % de l'emploi total)



(1) Rupture des séries.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (hrst_st_nocc)

Tableau 12.3: Ressources humaines dans les sciences et les technologies (1)

	Personnes occupant un emploi dans les sciences et les technologies					Personnes ayant un niveau d'études supérieures et occupant un emploi dans les sciences et les technologies				
	(en milliers)	(en % de l'emploi total)				(en milliers)	(en % de l'emploi total)			
	2006	2003	2004	2005	2006	2006	2003	2004	2005	2006
EU-27	56 925	29,5	30,4	30,7	31,2	33 025	16,7	17,5	17,9	18,1
Zone euro	37 539	30,8	31,8	32,1	32,5	21 067	17,1	17,9	18,3	18,2
Belgique	:	31,7	32,2	33,5	:	:	22,5	23,1	23,3	:
Bulgarie	635	25,2	23,8	24,1	22,4	488	17,8	17,3	17,7	17,2
République tchèque	1 467	31,0	31,6	33,3	33,4	537	10,8	11,2	11,9	12,2
Danemark	983	38,7	39,2	40,6	41,5	676	25,8	26,7	27,7	28,5
Allemagne	12 471	36,5	36,9	37,5	38,2	6 412	18,7	19,3	20,0	19,7
Estonie	152	25,6	25,0	28,0	27,4	106	17,1	16,4	18,5	19,2
Irlande	:	25,0	25,7	25,0	:	:	18,4	19,0	18,7	:
Grèce (2)	970	21,2	22,9	22,8	23,8	754	16,3	18,0	17,8	18,5
Espagne	4 435	23,6	24,8	25,5	25,2	3 519	18,0	19,2	19,7	20,0
France	7 093	31,3	31,4	31,9	31,7	4 383	18,7	18,8	19,4	19,6
Italie (2)	6 785	29,0	31,1	30,5	32,2	2 633	11,0	11,9	11,9	12,5
Chypre	85	27,8	26,9	26,6	27,1	65	20,9	20,6	19,7	20,9
Lettonie (3)	250	24,1	23,5	25,6	27,2	142	11,6	13,3	15,1	15,5
Lituanie	353	23,8	25,1	27,4	26,2	245	15,2	16,7	18,8	18,1
Luxembourg (3)	74	33,9	40,1	39,6	40,3	45	14,6	24,0	26,7	24,8
Hongrie	987	26,2	26,9	26,1	27,1	569	14,2	15,2	14,9	15,7
Malte	35	25,0	25,5	28,0	28,1	17	10,6	13,3	14,0	13,5
Pays-Bas (3)	2 719	40,2	41,6	41,5	39,8	1 640	22,2	24,4	25,0	24,0
Autriche (2)	1 075	26,5	33,9	32,5	32,1	443	12,3	14,1	13,6	13,2
Pologne	3 577	26,5	26,8	27,1	27,6	2 194	14,0	15,1	16,0	17,0
Portugal (2)	842	15,7	18,6	18,6	19,2	524	9,3	11,5	11,5	12,0
Roumanie	1 652	18,7	19,1	19,5	20,5	935	9,2	10,2	10,6	11,6
Slovénie	286	30,9	31,3	32,9	33,8	162	16,1	16,5	17,7	19,2
Slovaquie	634	29,4	29,2	30,0	30,6	274	11,1	11,7	12,6	13,2
Finlande	789	34,5	35,5	35,9	36,7	550	24,5	25,2	25,1	25,6
Suède	1 641	40,9	41,5	42,0	42,2	1 005	23,6	24,2	25,4	25,8
Royaume-Uni	6 935	27,2	27,9	28,2	29,1	4 704	18,4	19,1	19,3	19,8
Islande	:	35,2	34,9	38,4	:	:	22,5	22,2	24,3	:
Norvège	:	37,9	39,0	40,4	:	:	25,3	26,1	27,7	:
Suisse	1 396	39,2	39,9	40,2	41,1	763	20,2	20,9	21,8	22,5

(1) Rupture des séries, 2006.
(2) Rupture des séries, 2004.
(3) Rupture des séries, 2003.

Source: Eurostat (hrst_st_nsec)

Tableau 12.4: Diplômés en sciences et technologies

(diplômés d'études supérieures en sciences et technologies pour mille personnes âgées de 20 à 29 ans)

	Total		Hommes		Femmes	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
EU-27	*10,2*	13,2	*13,9*	17,8	*6,4*	8,4
Zone euro	*10,2*	13,4	*14,1*	18,6	*6,1*	8,1
Belgique	9,7	10,9	14,4	15,7	4,9	6,0
Bulgarie	6,6	8,6	7,0	9,9	6,1	7,3
République tchèque	5,5	8,2	7,8	11,7	3,0	4,6
Danemark	11,7	14,7	16,5	19,3	6,8	10,1
Allemagne	8,2	9,7	12,6	14,5	3,6	4,8
Estonie	7,0	12,1	9,0	13,5	5,0	10,7
Irlande	24,2	24,5	29,8	33,8	18,5	15,0
Grèce	:	10,1	:	11,5	:	8,7
Espagne	9,9	11,8	13,3	16,2	6,4	7,2
France	19,6	22,5	27,0	32,0	12,1	12,9
Italie	5,7	11,6	7,2	14,3	4,3	8,7
Chypre	3,4	3,6	4,9	4,3	2,0	2,7
Lettonie	7,4	9,8	10,1	13,0	4,7	6,5
Lituanie	13,5	18,9	17,2	24,2	9,7	13,5
Luxembourg	1,8	:	:	:	:	:
Hongrie	4,5	5,1	6,8	7,0	2,1	3,1
Malte	3,4	3,4	4,9	4,6	1,9	2,1
Pays-Bas	5,8	8,6	9,5	13,6	2,1	3,5
Autriche	7,2	9,8	11,6	14,8	2,9	4,6
Pologne	6,6	11,1	8,3	13,9	4,8	8,3
Portugal	6,3	12,0	7,3	14,3	5,4	9,7
Roumanie	4,9	10,3	6,2	12,1	3,5	8,5
Slovénie	8,9	9,8	13,3	14,1	4,2	5,3
Slovaquie	5,3	10,2	7,3	12,9	3,2	7,3
Finlande	16,0	17,7	22,7	24,3	8,9	10,8
Suède	11,6	14,4	15,5	18,7	7,6	9,9
Royaume-Uni	18,5	18,4	25,2	25,3	11,9	11,4
Croatie	:	5,7	:	7,5	:	3,8
ARY de Macédoine	3,7	4,0	4,2	4,1	3,1	3,8
Turquie	:	5,7	:	8,0	:	3,3
Islande	8,4	10,1	10,3	12,5	6,5	7,6
Liechtenstein	:	12,7	:	18,1	:	7,3
Norvège	7,9	9,0	11,4	13,1	4,3	4,7
Japon	12,6	13,7	21,5	23,0	3,3	4,1
États-Unis	9,7	10,6	13,0	14,2	6,2	6,8

Source: Eurostat (tsiir041, tsiir043 et tsiir042)

L'indicateur diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies comprend les nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur par année civile, pour les établissements publics et privés, achevant des études universitaires et post-universitaires. Ce nombre est comparé à un groupe d'âge qui correspond à l'âge normal d'obtention du diplôme dans la plupart des pays; il ne correspond pas au nombre de diplômés dans ces domaines qui sont disponibles sur le marché de l'emploi, pour cette année spécifique. Les domaines d'enseignement et de formation utilisés suivent la version de 1997 de la nomenclature CITE (classification internationale type de l'education) et le manuel Eurostat des domaines d'enseignement et de formation (1999).

Tableau 12.5: Proportion des personnes travaillant dans le secteur manufacturier de haute technologie et de moyenne-haute technologie ainsi que dans le secteur des services à forte intensité de connaissances

(en % de l'emploi total)

	Emploi dans le secteur manufacturier de haute et de moyenne-haute technologie			Emploi dans le secteur des services à forte intensité de connaissances		
	1996	2001	2006	1996	2001	2006
EU-27	:	*6,0*	*5,6*	:	*30,8*	*32,6*
Zone euro	:	*6,3*	*5,9*	:	*30,4*	*32,8*
Belgique	6,4	6,0	6,0	34,6	37,8	38,6
Bulgarie	:	5,0	4,3	:	23,1	21,7
République tchèque	:	7,6	8,8	:	24,1	25,0
Danemark	5,9	6,0	5,0	40,1	42,7	43,8
Allemagne	9,2	9,3	9,0	27,9	31,0	34,3
Estonie	:	3,9	2,6	:	28,0	26,8
Irlande	4,4	3,7	3,0	30,1	31,9	34,9
Grèce	2,1	2,0	2,0	20,5	22,5	24,9
Espagne	4,6	4,9	4,1	23,6	24,8	27,0
France	5,5	5,8	5,1	33,6	35,0	36,4
Italie	6,3	6,3	6,2	24,7	26,9	30,1
Chypre	:	1,0	0,8	:	26,5	28,3
Lettonie	:	1,6	1,5	:	24,7	24,5
Lituanie	:	2,5	1,8	:	26,8	25,0
Luxembourg	1,4	1,0	:	33,4	35,8	:
Hongrie	6,2	6,1	6,0	25,3	26,3	28,5
Malte	:	4,8	2,8	:	27,8	31,2
Pays-Bas	3,8	3,2	2,6	36,4	40,0	42,3
Autriche	4,7	4,7	5,5	26,5	29,3	30,4
Pologne	:	:	4,5	:	:	24,6
Portugal	3,6	3,1	2,7	21,8	19,4	22,7
Roumanie	:	4,6	5,4	:	11,0	14,5
Slovénie	7,7	7,9	7,5	20,8	23,0	26,3
Slovaquie	:	5,8	8,0	:	25,3	24,9
Finlande	5,3	5,3	4,7	37,4	39,1	41,1
Suède (1)	6,4	6,0	5,4	44,2	46,1	47,5
Royaume-Uni	6,2	5,6	4,5	37,3	40,5	43,0
Croatie	:	:	4,4	:	:	22,1
Islande	1,4	1,7	:	38,4	40,9	:
Norvège	4,9	3,5	3,9	40,6	43,6	46,2
Suisse	5,6	5,5	:	34,0	37,7	:

(1) Rupture des séries, 2001.

Source: Eurostat (tsc00011 et tsc00012)

Les données indiquent le niveau d'emploi par pays dans les secteurs de fabrication de haute et moyenne technologies par rapport à l'emploi total. Les données ont pour source l'enquête sur la main-d'œuvre communautaire (EFT). La définition des secteurs de haute et moyenne technologies est basée sur la définition de l'OCDE (basée elle-même sur la part des dépenses de R & D dans le PIB). Les données indiquent le niveau d'emploi par pays dans les secteurs des services à fortes connaissances par rapport à l'emploi total. Les données ont pour source l'enquête sur la main-d'oeuvre communautaire (EFT). La définition des services à fortes connaissances, y compris les services de hautes technologies, utilisée par Eurostat est fondée sur une sélection de postes pertinents de NACE, rév. 1, sur un niveau à 2 chiffres et est orientée sur la part du travail hautement qualifié dans ces domaines.

12.2 LES DÉPENSES

INTRODUCTION

La recherche et le développement (R&D) sont au cour de la stratégie de l'UE pour devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique d'ici 2010. L'un des objectifs fixés par Lisbonne est que les dépenses communautaires en R&D atteignent au moins 3 % du PIB d'ici 2010.

En janvier 2006, la Commission européenne a présenté au Conseil son rapport annuel 2006 sur la stratégie de Lisbonne sous la forme d'une communication – COM(2006) 30 – intitulée «Passons à la vitesse supérieure – Le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi» (114). L'un des quatre domaines d'actions prioritaires fixés par la Commission européenne consistait à accroître l'investissement dans la connaissance et l'innovation, ainsi que la part de la richesse nationale consacrée à la recherche et au développement d'ici 2010.

Un deuxième domaine ayant suscité ces dernières années une attention toute particulière concerne la différence structurelle en matière de financement de la R&D entre l'Europe et ses principaux concurrents. Parmi les principaux objectifs des décideurs politiques figure l'augmentation des dépenses de R&D des entreprises afin de mieux s'aligner sur les ratios relevés au Japon et aux États-Unis. Le tableau de bord de l'UE sur les investissements en R&D industrielle a été publié en octobre 2007 (115). Il recense les informations relatives aux 1 000 premières entreprises en termes d'investisseurs en R&D dont les sièges sociaux se trouvent dans l'UE. Le rapport montre que l'investissement en R&D des entreprises européennes augmentait à un rythme plus lent que leurs concurrentes étrangères; une différence qui s'explique principalement par une croissance supérieure et une plus grande concentration de l'investissement dans les secteurs à forte intensité de R&D hors de l'UE. Le rapport souligne la croissance rapide de l'investissement en R&D dans le domaine des produits pharmaceutiques et de la biotechnologie, et plus généralement dans tout le secteur des produits chimiques ainsi que la défense et l'aérospatial. Trois entreprises européennes se sont placées parmi les dix premiers investisseurs mondiaux en R&D: DaimlerChrysler, GlaxoSmithKline et Siemens.

(114) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0030fr01.pdf.

(115) Pour plus d'informations: http://iri.jrc.ec.europa.eu/.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

D'après sa définition, la R&D comprend les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances (de l'homme, de la culture et de la société), ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour concevoir de nouvelles applications. La R&D est une activité caractérisée par des transferts de ressources importants entre unités, organisations et secteurs.

Les dépenses de R&D constituent une mesure de base qui couvre les dépenses intra-muros, c'est-à-dire toutes les dépenses de R&D effectuées au sein d'une unité statistique ou d'un secteur de l'économie, quelle qu'en soit la source de financement.

Les dépenses intérieures brutes de recherche et de développement (fréquemment appelées DIRD) couvrent quatre secteurs distincts: les entreprises, les administrations publiques, l'enseignement supérieur et les organisations privées à but non lucratif. Les données relatives aux dépenses tiennent compte de la dépense en recherche sur le territoire national, indépendamment de la source du financement. Elles sont généralement exprimées par rapport au PIB et également appelées «intensité de la R&D».

Les crédits budgétaires publics de recherche et développement (CBPRD) correspondent aux montants que les pouvoirs publics affectent aux activités de R&D. Les comparaisons entre les CBPRD des différents pays donnent une idée de l'importance relative de la R&D financée par les pouvoirs publics.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les dépenses intérieures brutes de R&D pour l'EU-27 ont suivi une évolution généralement positive au cours des cinq années précédant 2002. Cependant, la part du PIB consacrée aux dépenses de R&D a diminué en 2003, puis de nouveau en 2004 et 2005.

Les dépenses intérieures brutes de R&D dans l'EU-27 s'élevaient à 1,84 % du PIB en 2005. Comme indiqué précédemment, en termes de dépenses de R&D, l'EU-27 tend à se laisser distancer par le Japon et les États-Unis en raison des différences observées dans le secteur des entreprises, pour lequel le niveau des dépenses de l'EU-27 était nettement inférieur (1,17 % du PIB en 2005).

Parmi les États membres, l'intensité de R&D la plus forte a été enregistrée en Suède et en Finlande, les seuls États membres dont l'intensité de R&D dépassait l'objectif de 3 % fixé par la stratégie de Lisbonne. Ce niveau d'intensité a été dépassé chaque année, lorsque des données étaient disponibles, entre 1995 et 2005 en Suède et entre 1998 et 2005 en Finlande. En 2005, onze États membres parmi ceux pour lesquels des données sont disponibles ont enregistré une part de leur PIB consacrée aux dépenses de R&D inférieure à 1 %.

En observant la ventilation des dépenses intérieures brutes de R&D par source de financement, en 2005, on constate qu'un peu plus de la moitié du total destiné à l'EU-27 (54,5 %) provenait du secteur industriel, tandis qu'un peu plus d'un tiers (34,8 %) émanait des administrations publiques; les 8,5 % restants venaient de l'étranger. Environ 70 % des dépenses de R&D au Japon et aux États-Unis étaient imputables à l'industrie.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Science, technology and innovation in Europe

Pocketbooks

Science, technology and innovation in Europe – 2007 edition

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Tableau de bord sur les investissements en R&D industrielle

Données Internet

Recherche et développement

- Statistiques sur recherche et développement
  - Dépenses de R&D au niveau national et régional
  - Les indicateurs les plus importants du tableau de bord
- Crédits budgétaires publics de R&D

Tableau 12.6: Dépenses intérieures brutes de R&D

(en % du PIB)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU-27	:	:	:	*1,80*	*1,85*	*1,86*	*1,88*	*1,88*	*1,87*	*1,84*	*1,84*
Zone euro	*1,79*	*1,73*	*1,77*	*1,79*	*1,83*	*1,85*	*1,87*	*1,88*	*1,87*	*1,86*	*1,86*
Belgique	1,67	1,77	1,83	1,86	1,94	1,97	2,08	1,94	1,89	*1,85*	*1,82*
Bulgarie (1, 2)	0,62	0,52	0,51	0,57	0,57	0,52	0,47	0,49	0,50	0,51	0,50
République tchèque (3)	0,95	0,97	1,08	1,15	1,14	1,21	1,20	1,20	1,25	1,26	1,42
Danemark	1,82	*1,84*	1,92	2,04	2,18	2,24	2,39	2,51	2,56	*2,48*	*2,44*
Allemagne	*2,19*	*2,19*	2,24	2,27	2,40	2,45	2,46	2,49	2,52	2,50	*2,51*
Estonie	:	:	:	0,58	0,70	0,61	0,71	0,72	0,79	0,88	*0,94*
Irlande	*1,26*	*1,30*	*1,27*	1,23	*1,18*	*1,23*	*1,10*	*1,10*	*1,16*	*1,21*	*1,25*
Grèce (3)	0,49	:	0,51	:	0,67	:	0,64	:	0,63	*0,61*	*0,61*
Espagne	0,79	*0,81*	0,80	0,87	0,86	0,91	0,91	0,99	1,05	1,06	*1,12*
France (4, 5)	2,29	2,27	2,19	2,14	2,16	2,15	2,20	2,23	2,17	2,14	*2,13*
Italie (4)	0,97	0,99	1,03	1,05	1,02	1,05	1,09	1,13	1,11	1,10	:
Chypre	:	:	:	0,22	0,23	0,24	0,25	0,30	0,35	0,37	*0,40*
Lettonie	0,47	0,42	0,38	0,40	0,36	0,44	0,41	0,42	0,38	0,42	0,57
Lituanie (1)	0,44	0,50	0,54	0,55	0,50	0,59	0,67	0,66	0,67	0,76	0,76
Luxembourg	:	:	:	:	:	1,65	:	:	1,66	1,66	*1,56*
Hongrie	0,73	0,65	0,72	0,68	0,69	0,78	0,92	1,00	0,93	0,88	0,94
Malte (6)	:	:	:	:	:	:	:	0,26	0,26	0,63	*0,61*
Pays-Bas (1)	1,97	1,98	1,99	1,90	1,96	1,82	1,80	1,72	1,76	*1,78*	:
Autriche	*1,54*	*1,59*	*1,69*	1,77	*1,88*	*1,91*	*2,04*	2,12	*2,21*	2,23	*2,36*
Pologne (3)	0,63	0,65	0,65	0,67	0,69	0,64	0,62	0,56	0,54	0,56	0,57
Portugal	0,54	*0,57*	0,59	0,65	0,71	*0,76*	0,80	*0,76*	0,74	*0,77*	*0,81*
Roumanie	:	:	:	0,49	0,40	0,37	0,39	0,38	0,39	0,39	:
Slovénie	1,57	1,33	1,31	1,37	1,41	1,43	1,55	1,52	1,32	1,45	*1,22*
Slovaquie (4)	0,92	0,90	1,07	0,78	0,65	0,65	0,63	0,57	0,58	0,51	0,51
Finlande	2,26	*2,52*	2,70	2,86	3,16	3,34	3,30	3,36	3,43	3,46	3,48
Suède (3)	3,32	:	3,51	*3,59*	3,62	:	4,25	:	3,95	:	3,86
Royaume-Uni	1,95	1,87	1,81	1,80	1,87	1,86	1,83	1,83	1,79	1,73	:
Croatie	:	:	:	:	:	:	:	1,11	1,11	1,22	:
Turquie	0,38	0,45	0,49	0,50	0,63	0,64	0,72	0,66	:	:	:
Islande	1,53	:	1,83	2,01	2,31	*2,69*	2,98	*2,99*	2,86	2,83	:
Norvège (3)	1,70	:	1,64	:	1,65	:	1,60	1,67	1,73	1,62	*1,51*
Suisse	:	2,67	:	:	:	2,57	:	:	:	2,93	:
Japon (1)	2,92	2,82	2,89	3,02	3,04	3,05	3,13	3,18	3,20	:	:
États-Unis (7)	2,49	2,53	2,56	2,61	2,65	2,73	2,74	2,64	*2,67*	*2,67*	:

(1) Rupture des séries, 1996.
(2) Rupture des séries, 1999.
(3) Rupture des séries, 1995.
(4) Rupture des séries, 1997.
(5) Rupture des séries, 2000.
(6) Rupture des séries, 2004.
(7) Rupture des séries, 1998.

Source: Eurostat (tsiir021), OCDE

La recherche et le développement expérimental (R & D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications (Manuel de Frascati, édition 2002, § 63). Les activités de R & D se caractérisent par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.

Tableau 12.7: Dépenses intérieures brutes de R&D par secteur

(en % du PIB)

	Secteur des entreprises		Secteur des admin. publiques		Secteur de l'enseign. supérieur	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
EU-27	*1,21*	*1,17*	*0,26*	*0,24*	*0,39*	*0,41*
Zone euro	*1,19*	*1,18*	*0,27*	*0,26*	*0,38*	*0,40*
Belgique	1,43	*1,24*	0,12	*0,14*	0,40	*0,41*
Bulgarie	0,11	0,11	0,36	0,33	0,05	0,05
République tchèque	0,73	0,92	0,31	0,27	0,17	0,23
Danemark	1,50	*1,67*	0,28	*0,18*	0,44	*0,58*
Allemagne	1,73	*1,76*	0,33	*0,34*	0,40	*0,42*
Estonie	0,14	*0,42*	0,14	0,11	0,32	0,39
Irlande	0,86	*0,82*	0,10	*0,08*	*0,27*	*0,35*
Grèce	0,16	*0,18*	:	*0,13*	:	*0,30*
Espagne	0,49	*0,61*	0,14	*0,19*	0,27	*0,32*
France (1, 2)	1,34	*1,32*	0,37	*0,37*	0,40	*0,42*
Italie	0,52	*0,55*	0,20	*0,17*	0,32	:
Chypre	0,05	*0,09*	0,11	*0,13*	0,06	*0,15*
Lettonie	0,18	0,23	0,10	0,11	0,17	0,23
Lituanie	0,13	0,16	0,25	0,19	0,22	0,42
Luxembourg	1,53	*1,34*	0,12	*0,19*	0,00	*0,02*
Hongrie	0,35	0,41	0,20	0,26	0,19	0,24
Malte	:	*0,42*	:	0,02	:	0,17
Pays-Bas (1, 2)	1,07	*1,02*	0,23	*0,24*	0,51	:
Autriche	:	*1,60*	:	*0,12*	:	*0,63*
Pologne	0,23	0,18	0,21	0,21	0,20	0,18
Portugal	*0,21*	*0,29*	*0,18*	*0,11*	*0,28*	*0,32*
Roumanie	0,26	:	0,07	:	0,04	:
Slovénie	0,80	*0,87*	0,37	*0,23*	0,24	*0,12*
Slovaquie	0,43	0,25	0,16	0,15	0,06	0,10
Finlande	2,37	2,46	0,35	0,33	0,60	0,66
Suède	:	2,92	:	0,12	:	0,80
Royaume-Uni	1,21	:	0,23	:	0,38	:
Turquie	0,21	:	0,04	:	0,39	:
Islande	*1,51*	:	*0,69*	:	*0,44*	:
Norvège	:	*0,82*	:	*0,24*	:	*0,45*
Suisse (1)	1,90	:	0,03	:	0,59	:
Japon	2,17	:	0,30	:	0,44	:
États-Unis	2,04	:	0,28	:	0,31	:

(1) Rupture des séries, secteur des administrations publiques pour 2000.
(2) Rupture des séries, secteur de l'enseignement supérieur pour 2000.

Source: Eurostat (tsc00001), OCDE

Les dépenses de R & D incluent toutes les dépenses pour la R & D réalisée dans le secteur des entreprises (BERD) sur le territoire national et pendant une période donnée, sans tenir compte de la source des fonds. Les dépenses de R & D du secteur des entreprises sont indiquées en pourcentage du PIB (intensité de R & D).

Tableau 12.8: Dépenses intérieures brutes de R&D par source de financement

(en % du total des dépenses brutes de R&D)

	Industrie		Admin. publiques		Étranger		Autres	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
EU-27	*56,3*	*54,5*	*34,3*	*34,8*	*7,3*	*8,5*	*2,1*	*2,2*
Zone euro	*57,4*	*56,2*	*35,7*	*36,1*	*5,6*	*6,4*	*1,3*	*1,3*
Belgique	62,4	:	22,9	:	12,2	:	2,5	:
Bulgarie	24,4	:	69,2	:	5,3	:	1,1	:
République tchèque	51,2	54,1	44,5	40,9	3,1	4,0	1,2	1,0
Danemark	:	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	66,0	:	*31,4*	:	2,1	:	*0,5*	:
Estonie	24,2	:	59,2	:	12,7	:	3,9	:
Irlande	*66,7*	*58,7*	*25,6*	*32,9*	*6,0*	*6,6*	*1,7*	*1,8*
Grèce	:	:	:	:	:	:	:	:
Espagne	49,7	:	38,6	:	4,9	:	6,8	:
France (1)	52,5	:	38,7	:	7,2	:	1,6	:
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	17,5	:	66,5	:	9,4	:	6,6	:
Lettonie	29,4	34,3	41,5	46,0	29,1	18,5	0,0	1,2
Lituanie	31,6	20,8	61,7	62,7	6,7	10,5	0,0	6,0
Luxembourg	90,7	:	7,7	:	1,6	:	0,0	:
Hongrie	37,8	39,4	49,5	49,4	10,6	10,7	2,1	0,5
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	51,4	:	34,2	:	11,6	:	2,8	:
Autriche	*41,8*	*45,7*	*38,0*	*36,4*	*19,9*	*17,6*	*0,3*	*0,3*
Pologne	29,5	30,3	66,5	60,7	1,8	5,7	2,2	3,3
Portugal	*27,0*	:	*64,8*	:	*5,2*	:	*3,0*	:
Roumanie	49,0	:	40,8	:	4,9	:	5,3	:
Slovénie	53,3	*65,2*	40,0	27,2	6,2	6,8	0,5	*0,8*
Slovaquie	54,4	36,6	42,6	57,0	2,3	6,0	0,7	0,4
Finlande	70,2	:	26,2	:	2,7	:	0,9	:
Suède	:	:	:	:	:	:	:	:
Royaume-Uni	48,3	:	30,2	:	16,0	:	5,5	:
Turquie	42,9	:	50,6	:	1,2	:	5,3	:
Suisse	69,1	:	23,2	:	4,3	:	3,4	:
Japon	72,4	:	*19,6*	:	0,4	:	*7,6*	:
États-Unis	68,6	:	25,8	:	:	:	:	:

(1) Rupture des séries, 2000.

Source: Eurostat (tsiir022, tsiir023 et tsiir024), OCDE

12.3 INNOVATION

INTRODUCTION

En inscrivant la compétitivité au cour de l'agenda politique européen, le processus de Lisbonne renouvelé vise à faire de l'Europe un pôle plus attractif pour l'investissement, en stimulant l'esprit d'entreprise et en créant un environnement productif où la capacité d'innovation peut croître et se développer. Dans cette optique, le Parlement européen et le Conseil ont adopté, le 29 octobre 2006, une décision (1639/2006/CE) établissant un programme cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) couvrant la période 2007-2013 (116).

L'éducation est perçue comme un élément essentiel à l'édification d'une société orientée vers l'innovation, en développant l'esprit d'entreprise ainsi que des compétences écrites, scientifiques, mathématiques, en langues et en culture numérique. De nombreux décideurs politiques ont exprimé leurs préoccupations concernant le recul du nombre de diplômés en sciences et technologies et le manque de mobilité entre les universités et l'industrie.

Un autre élément qui est fréquemment considéré comme important pour le développement d'une société innovante est l'environnement réglementaire. Bon nombre de personnes estiment en particulier que le succès de l'innovation dépend de l'adoption rapide de nouvelles normes technologiques et de protection de la propriété intellectuelle. Parmi les évolutions politiques dans ce domaine figure une proposition de la Commission européenne en faveur de l'adoption d'un système de brevet d'invention à l'échelle communautaire (voir le sous-chapitre suivant), tandis que la directive n° 2004/48/CE du Parlement européen et du Conseil couvre le respect des droits de propriété intellectuelle (117). Actuellement, en cours de révision, elle a atteint le stade de proposition modifiée de la Commission européenne en vue d'une directive du Parlement européen et du Conseil relative aux mesures pénales visant à assurer le renforcement des droits de propriété intellectuelle.

(116) Pour plus d'informations: ftp://ftp.cordis.europa.eu/pub/innovation/docs/cip_fr.pdf.

(117) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004L0048R(01):FR:HTML.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La quatrième enquête communautaire sur l'innovation (ECI 4) collecte des informations relatives à l'innovation en termes de processus et de produits, ainsi qu'à l'innovation au niveau de l'organisation et du marketing. La collecte de ces statistiques tire son fondement juridique du règlement de la Commission (CE) n° 1450/2004 du 13 août 2004 mettant en œuvre la décision n° 1608/2003/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la production et au développement de statistiques communautaires sur l'innovation (118).

L'enquête couvre les biens et services nouveaux ou sensiblement améliorés et l'introduction de processus, de méthodes logistiques et de distribution nouveaux ou sensiblement améliorés. Elle renseigne également sur les caractéristiques des activités d'innovation à l'échelle des entreprises, permettant ainsi de mieux comprendre le processus d'innovation ainsi que ses répercutions sur l'économie.

Dans le cadre de l'enquête communautaire sur l'innovation, une innovation se définit comme la mise sur le marché de produits (biens ou services) nouveaux ou sensiblement améliorés, ou l'introduction de processus nouveaux ou sensiblement améliorés au sein d'une entreprise. Les innovations reposent sur les résultats des nouvelles évolutions technologiques, des nouvelles combinaisons des technologies existantes ou de l'utilisation d'un autre savoir acquis par l'entreprise. Les innovations peuvent être développées par l'entreprise innovante ou par une autre entreprise. Cependant, la seule vente des innovations entièrement produites et développées par d'autres entreprises n'est pas considérée comme une activité d'innovation, au même titre que l'introduction de produits dont les modifications relèvent uniquement de l'esthétique. Les innovations doivent être nouvelles pour l'entreprise en question: en termes de produits, elles ne doivent pas nécessairement être inédites sur le marché; en termes de processus, l'entreprise ne doit pas obligatoirement être la première à les commercialiser.

La définition des entreprises innovantes couvre tous les types d'innovations, en matière de produits ou de processus, ainsi que les entreprises n'ayant que des activités innovantes en cours et/ou abandonnées. La proportion d'entreprises innovantes est également appelée «propension à innover».

En ce qui concerne la comparabilité des données des différentes enquêtes, Eurostat a apporté certaines améliorations permettant de comparer les troisième et quatrième enquêtes, lesquelles reposent sur une méthodologie, des populations cibles, des questionnaires et des définitions de l'innovation identiques. L'ECI 4 a été réalisée dans tous les États membres de l'EU-27, ainsi qu'en Islande et en Norvège. Les données sont également ventilées par classe de taille d'entreprises.

(118) Pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004R1450:FR:HTML.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'ECI 4 révèle une légère augmentation de la proportion d'entreprises innovantes par rapport aux résultats de l'ECI 3. En 2004, quelque 40 % des entreprises de l'EU-27 étaient des entreprises innovantes, contre 39 % en 2000. Cette légère progression des activités d'innovation a été observée dans la grande majorité des pays, à l'exception de l'Irlande, de Chypre, de la Finlande, du Portugal, des Pays-Bas, de la France, de la Hongrie, de la Lettonie et de l'Islande qui ont enregistré, en 2004, une propension à innover plus faible.

L'Allemagne affichait en 2004 la plus grande propension à innover. En effet, plus des deux tiers de ses entreprises avaient des activités d'innovation sous une forme ou une autre. À l'opposé, la Bulgarie, la Lettonie et la Roumanie comptaient chacune une proportion d'entreprises innovantes inférieure à un cinquième.

La ventilation par classe de taille d'entreprises révèle que les grandes entreprises (d'au moins 250 salariés) étaient plus susceptibles de commercialiser des produits nouveaux ou améliorés. Dans l'EU-27, près de la moitié des grandes entreprises innovantes ont eu une telle activité en 2004, contre moins de 40 % des moyennes entreprises (de 50 à 249 salariés) et environ un tiers des petites entreprises (de 10 à 49 salariés).

En 2004, les produits nouveaux ou sensiblement améliorés ont contribué dans une relativement faible mesure au chiffre d'affaires des entreprises innovantes, enregistrant une part inférieure à 10 % dans la plupart de États membres. Ils ont représenté cependant plus de 20 % des ventes à Malte et en Slovaquie.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Science, technology and innovation in Europe
Innovation in Europe – results for the EU, Iceland and Norway

Pocketbooks

Science, technology and innovation in Europe – 2007 edition

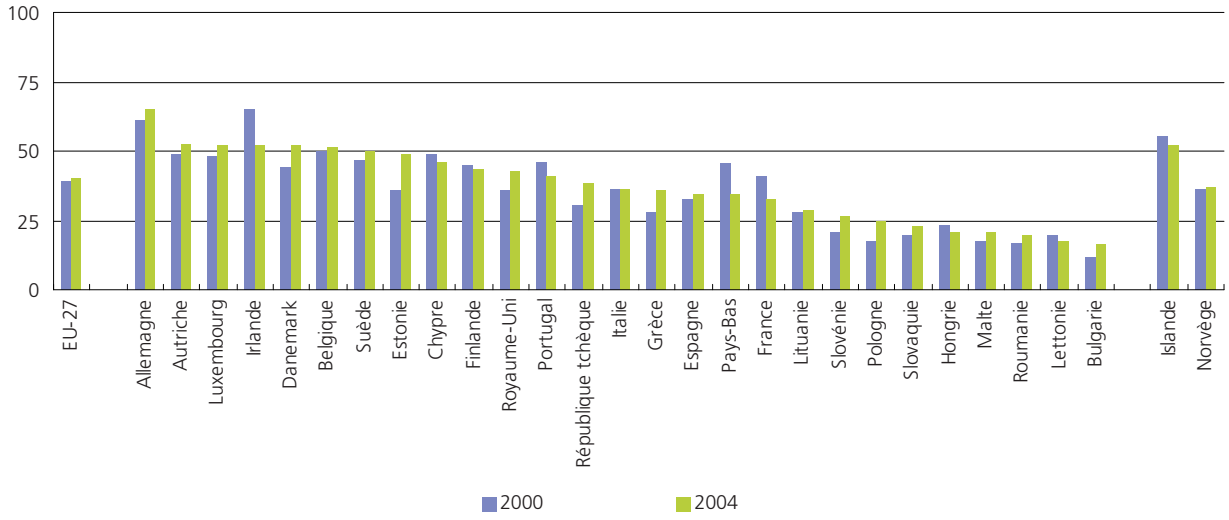
Données Internet

Enquête communautaire sur l'innovation

Résultats de la quatrième enquête communautaire d'innovation

Figure 12.6: Proportion des entreprises innovantes

(en % de l'ensemble des entreprises)



Source: Eurostat (inn_prod et inn_cis4_prod)

Tableau 12.9: Proportion des entreprises innovantes qui commercialisent des produits nouveaux ou améliorés, par taille d'entreprise

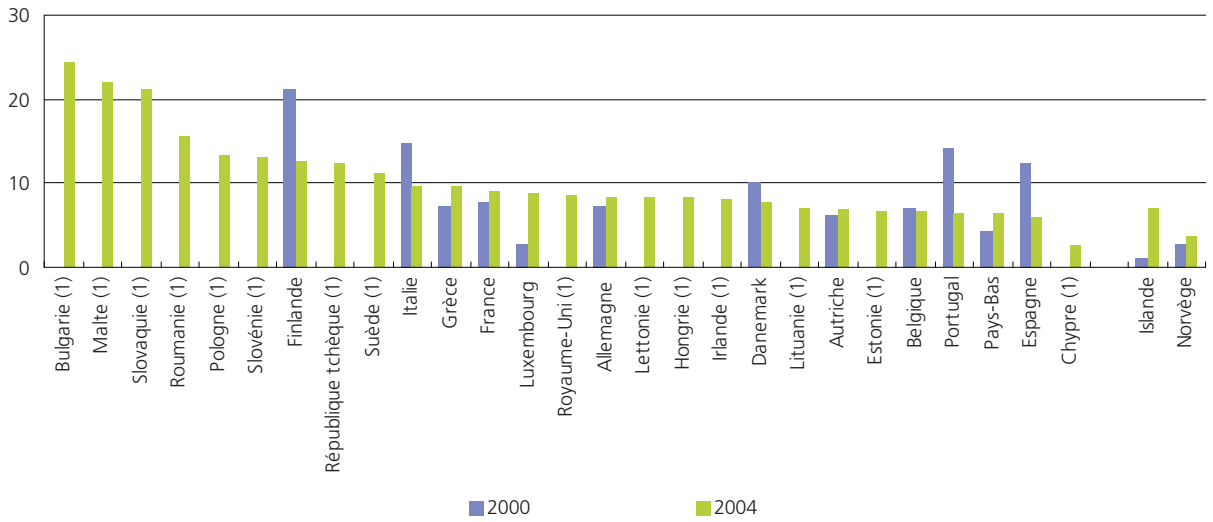
(en % des entreprises innovantes)

	2000				2004			
	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	> 250 salariés	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	> 250 salariés
EU-27	38,4	36,5	39,9	49,3	35,9	33,2	39,6	49,2
Belgique	36,1	32,3	42,2	52,3	40,7	38,5	44,0	53,1
Bulgarie	53,6	53,3	52,5	59,5	56,4	57,6	52,9	58,6
République tchèque	38,2	35,2	41,2	46,3	41,5	39,0	44,4	48,3
Danemark	50,9	45,2	62,7	66,7	47,7	46,2	49,3	58,0
Allemagne	30,5	26,8	33,5	45,2	26,9	22,7	31,7	42,1
Estonie	38,6	39,0	35,7	45,0	41,9	43,7	35,4	44,7
Irlande	31,7	:	:	:	44,5	38,0	57,2	62,8
Grèce	40,1	40,3	38,7	44,3	44,4	43,3	47,6	54,2
Espagne	34,0	33,1	34,8	45,2	20,9	18,0	28,2	43,2
France	34,7	28,3	37,7	49,0	38,6	34,1	43,3	57,9
Italie	54,7	53,1	60,5	64,7	31,1	28,7	37,8	52,2
Chypre	13,5	11,0	20,8	24,1	14,6	11,6	21,7	40,9
Lettonie	44,8	43,8	46,5	45,6	34,5	33,8	36,4	34,1
Lituanie	46,0	45,5	46,8	47,0	34,5	30,9	38,4	43,8
Luxembourg	39,9	:	28,5	:	51,6	51,4	48,8	64,2
Hongrie	35,4	38,5	23,5	39,0	36,3	36,5	33,9	40,7
Malte	53,7	56,3	56,1	35,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Pays-Bas	41,8	39,8	43,4	51,8	48,3	47,5	48,3	56,8
Autriche	28,3	19,8	35,4	62,5	48,4	47,3	47,1	64,7
Pologne	:	:	:	:	46,4	44,8	47,6	50,4
Portugal	43,4	39,2	48,6	70,0	30,1	27,3	35,8	44,6
Roumanie	80,4	81,4	79,0	80,1	27,9	25,1	29,2	36,2
Slovénie	60,7	67,4	56,4	57,1	46,6	40,8	50,1	58,1
Slovaquie	41,5	36,5	46,3	49,1	41,6	39,7	42,6	45,1
Finlande	62,7	62,3	62,7	64,9	49,6	47,4	52,2	58,0
Suède	37,0	39,5	26,9	43,9	52,4	52,8	49,9	56,5
Royaume-Uni	27,5	26,7	27,8	33,3	47,8	47,3	48,2	51,9
Islande	21,1	19,8	22,8	32,0	77,6	82,4	59,6	89,5
Norvège	38,5	39,6	33,4	41,6	36,5	37,6	32,5	38,6

Source: Eurostat (inn_prod et inn_cis4_prod)

Figure 12.7: Chiffre d'affaires généré par les produits nouveaux ou sensiblement améliorés, nouveaux sur le marché

(en % du total du chiffre d'affaires des entreprises innovantes)



(1) Non disponible pour 2000.

Source: Eurostat (inn_prod et inn_cis4_prod)

12.4 LES BREVETS

INTRODUCTION

Les droits de propriété intellectuelle constituent le lien entre l'innovation, les inventions et le marché. Une demande de brevet, par exemple, rend l'invention publique mais elle lui accorde également une protection. Le nombre de brevets est une mesure qui reflète l'inventivité d'un pays ainsi que sa capacité à exploiter les connaissances et à les transformer en gains économiques potentiels. Dans ce contexte, les indicateurs qui reposent sur les statistiques relatives aux brevets sont largement utilisés pour évaluer les performances inventives et innovantes d'un pays.

Les brevets sont généralement utilisés pour protéger les résultats de la R&D, mais ils représentent également une source d'informations techniques importantes qui permet d'éviter, par manque d'informations, de réinventer des choses existantes ou de retravailler sur des idées déjà développées précédemment. Cependant, le recours aux brevets est relativement limité au sein de l'UE pour un certain nombre de raisons: leur coût relatif, le chevauchement des procédures européennes et nationales ou encore la nécessité de les traduire en langues étrangères.

La plupart des études dans ce domaine montrent que les entreprises innovantes ont tendance à recourir plus fréquemment à la protection de la propriété intellectuelle. La taille de l'entreprise ainsi que le secteur économique dans lequel elle est active peuvent également jouer un rôle important sur la décision d'une entreprise de protéger sa propriété intellectuelle ou non.

En avril 2007, la Commission européenne a publié une communication intitulée: «Améliorer le système de brevet en Europe» (119). Elle a indiqué que le système de brevet européen était plus coûteux, peu sûr et peu attractif, tout en soulignant le fait que la Commission européenne estimait qu'un système de brevet communautaire plus compétitif et plus attractif pouvait être mis en place. Un tel système pourrait reposer sur la création d'une instance judiciaire unique et spécialisée, compétente pour les litiges relatifs aux brevets européens et aux futurs brevets communautaires.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les données sur les brevets publiées dans la présente partie sont fournies par l'Office européen des brevets (OEB) et les données pour l'Office des brevets des États-Unis (USPTO) par l'OCDE.

Les demandes de brevet européen concernent les demandes enregistrées directement dans le cadre de la convention sur le brevet européen ou celles enregistrées dans le cadre du traité de coopération en matière de brevets et désignant l'OEB (Euro-PCT), indépendamment de l'attribution ou non des brevets. Les demandes sont affectées à un pays en fonction du lieu de résidence de l'inventeur. Un comptage fractionnaire est utilisé en cas de plusieurs inventeurs afin d'éviter le double comptage. Dans un souci d'harmonisation des données, le nombre total de demandes déposées à l'OEB est ensuite rapporté à la population et exprimé en termes de demandes pour un million. L'OEB délivre des brevets européens pour les États signataires de la Convention sur le brevet européen (CBE). Elle comprend actuellement 32 États signataires: les États membres de l'EU-27, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco et la Turquie.

En revanche, les données de l'Office des brevets des États-Unis se rapportent aux brevets délivrés. Elles sont consignées par année de publication et non par année d'enregistrement. Les brevets sont attribués au pays de l'inventeur, en utilisant un comptage fractionnaire en cas de plusieurs pays d'invention.

La méthodologie employée par l'USPTO n'est pas harmonisée avec celle d'Eurostat. Par conséquent, la comparaison entre les données des brevets OEB et USPTO doit être interprétée avec précaution.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les demandes de brevets déposées à l'OEB dans l'EU-27 ont fortement progressé depuis 1995, enregistrant une croissance moyenne de 11,6 % par an jusqu'en 2000. Néanmoins, ce mouvement continu à la hausse a culminé en 2001 avec 61 300 demandes de brevets, avant de connaître une légère baisse en 2002 puis une reprise à 62 300 demandes en 2003. Les demandes de brevets de haute technologie à l'OEB ont représenté dans l'EU-27 une part croissante des demandes totales de brevets jusqu'en 2001 quand leur importance relative a connu une légère baisse. Les demandes de brevets déposées par les États-Unis à l'OEB se sont élevées à près de 48 800 en 2003, tandis que le niveau des demandes émanant du Japon approchait les 28 000.

Parmi les États membres, l'Allemagne a déposé de loin le plus grand nombre de demandes à l'OEB, soit quelque 25 700 en 2003 (ce qui représentait plus de 40 % du total de l'EU-27). En termes relatifs, l'Allemagne est aussi l'État membre qui a enregistré le plus grand nombre de demandes de brevets par million d'habitants (312), suivie de la Finlande (306) et de la Suède (285). Ces chiffres étaient cependant inférieurs à ceux enregistrés par le Lichtenstein et la Suisse (respectivement 726 et 426 demandes à l'OEB par million d'habitants en 2003).

La Finlande s'est distinguée en s'imposant comme l'État membre le plus spécialisé dans les demandes de brevets de haute technologie. En effet, ce type de brevets représentait 41 % de toutes les demandes de brevets finlandaises à l'OEB en 2003. Le ratio de demandes de brevets de haute technologie par million d'habitants se situait à 126 (un peu plus du double du taux de la Suède, deuxième chiffre le plus élevé parmi les États membres).

(119) COM(2007) 165 final; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0165fr01.pdf.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Science, technology and innovation in Europe

Pocketbooks

Science, technology and innovation in Europe – 2007 edition

Méthodologies et documents de travail

OECD patent manual

Data production methods for harmonised patent statistics: patentee name harmonisation

Data production methods for harmonised patent statistics: assignee sector allocation

Données Internet

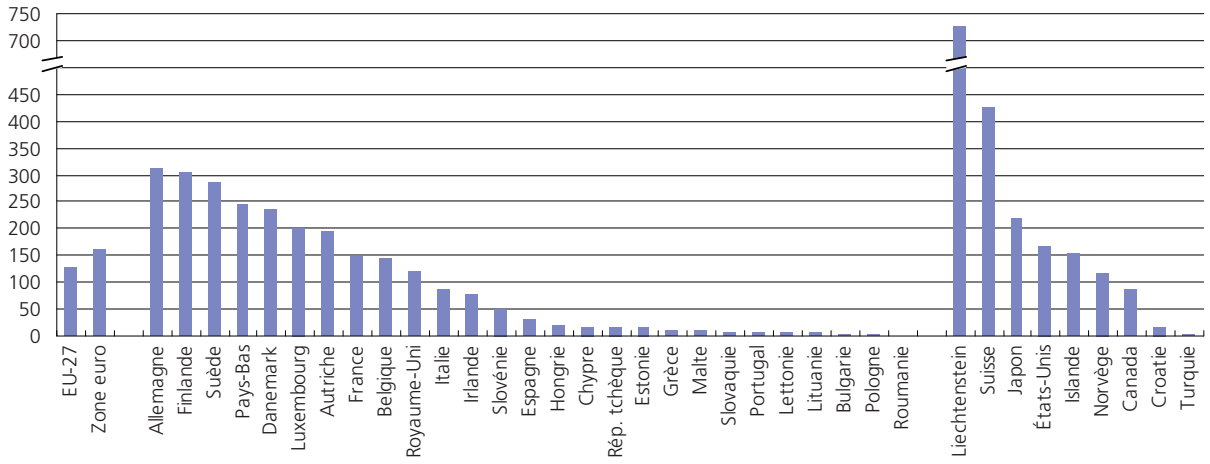
Statistiques de brevets

Demandes de brevets déposées auprès de l'OEB par année de priorité

Brevets accordés par l'USPTO par année de priorité

Figure 12.8: Demandes de brevets déposées à l'Office européen des brevets (OEB), 2003

(nombre de demandes par million d'habitants)



Source: Eurostat (tsiir051), Office européen des brevets

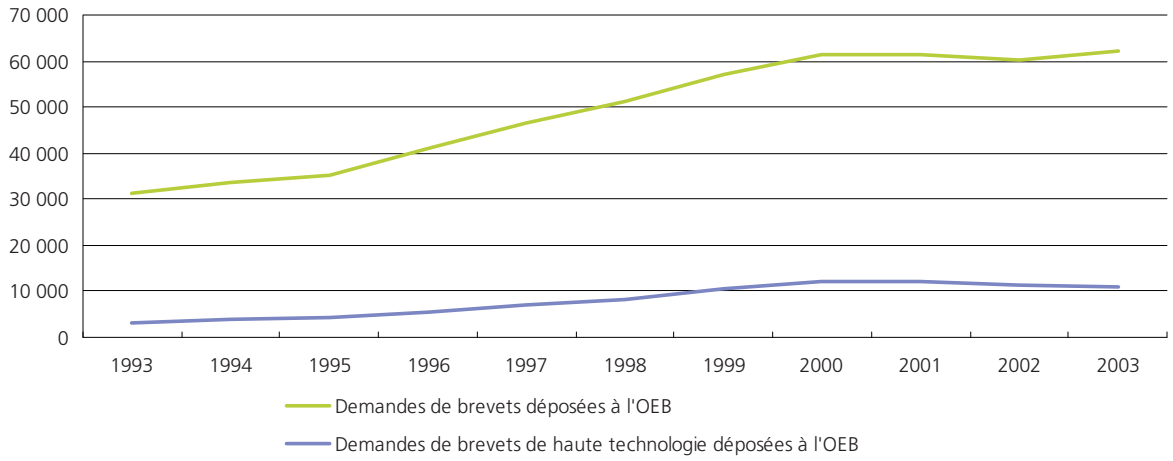
Tableau 12.10: Demandes de brevets déposées à l'Office européen des brevets (OEB) et brevets délivrés par l'USPTO

	Demandes de brevets déposées à l'OEB				Demandes de brevets de haute technologie déposées à l'OEB				Brevets délivrés par l'Office des brevets des États-Unis (USPTO)			
	(nombre de demandes)		(nombre de demandes par million d'habitants)		(nombre de demandes)		(nombre de demandes par million d'habitants)		(nombre de brevets délivrés)		(nombre de demandes par million d'habitants)	
	1998	2003	1998	2003	1998	2003	1998	2003	1995	2000	1995	2000
EU-27	51 194	62 250	107	128	8 392	10 840	17	22	23 089	23 723	48,5	49,2
Zone euro	40 876	50 528	134	163	6 242	8 414	20	27	17 937	18 987	59,7	62,0
Belgique	1 313	1 496	129	144	221	242	22	23	626	550	61,8	53,8
Bulgarie	24	34	3	4	2	3	0	0	6	4	0,7	0,5
République tchèque	101	163	10	16	11	10	1	1	26	28	2,6	2,8
Danemark	944	1 270	178	236	175	246	33	46	372	382	71,4	71,6
Allemagne	21 629	25 728	264	312	2 770	3 635	34	44	9 368	10 509	114,9	127,9
Estonie	7	21	5	16	2	8	1	6	2	1	1,4	0,7
Irlande	226	306	61	77	48	63	13	16	91	145	25,3	38,5
Grèce	80	123	7	11	5	21	0	2	13	14	1,2	1,3
Espagne	830	1 274	21	31	94	165	2	4	230	288	5,9	7,2
France	7 433	9 202	124	149	1 363	1 980	23	32	3 752	3 235	63,3	53,5
Italie	3 711	5 002	65	87	325	481	6	8	1 489	1 694	26,2	29,8
Chypre	7	12	10	16	:	4	:	5	0	1	0,3	1,7
Lettonie	10	14	4	6	1	1	0	0	2	6	0,9	2,5
Lituanie	1	20	0	6	:	2	:	1	0	6	0,1	1,8
Luxembourg	80	90	190	200	5	6	12	14	25	36	62,3	83,4
Hongrie	120	192	12	19	17	34	2	3	55	54	5,3	5,3
Malte	5	4	13	9	:	:	:	:	:	2	:	5,3
Pays-Bas	2 941	3 956	188	244	744	908	48	56	1 235	1 307	80,1	82,4
Autriche	1 070	1 581	134	195	95	235	12	29	446	556	56,2	69,5
Pologne	61	160	2	4	7	23	0	1	8	20	0,2	0,5
Portugal	32	78	3	7	2	15	0	1	10	14	1,0	1,4
Roumanie	26	26	1	1	1	3	0	0	6	3	0,3	0,1
Slovénie	50	101	25	50	4	9	2	4	16	24	8,2	11,9
Slovaquie	23	44	4	8	3	5	1	1	6	7	1,1	1,3
Finlande	1 481	1 591	288	306	565	654	110	126	634	614	124,3	118,8
Suède	2 622	2 547	296	285	596	562	67	63	1 291	1 172	146,4	132,2
Royaume-Uni	6 368	7 217	109	121	1 335	1 526	23	26	3 377	3 050	58,3	51,9
Croatie	31	81	7	18	2	4	0	1	13	14	2,7	3,1
Turquie	53	133	:	2	6	13	:	0	7	12	:	:
Islande	36	44	133	154	9	15	32	53	10	20	37,5	70,0
Liechtenstein	43	25	1 357	726	1	2	32	59	13	10	409,1	313,6
Norvège	511	533	116	117	45	90	10	20	214	203	49,3	45,3
Suisse	2 635	3 113	371	426	263	331	37	45	1 298	1 253	184,9	174,9
Canada	1 931	2 736	63	86	516	793	17	25	2 739	3 216	93,0	104,8
Japon	17 243	27 987	137	219	4 228	6 834	34	54	29 641	35 013	236,0	276,0
États-Unis	38 345	48 786	142	168	10 366	13 845	39	48	72 420	77 585	276,7	274,7

Source: Eurostat (tsc00009, tsiir051, pat_ep_ntec, tsc00010, pat_us_ntot et tsiir052), Office européen des brevets

Le total des dépôts de brevets européens correspond aux demandes de protection d'une invention adressée soit directement à l'Office européen des brevets (OEB), soit classée dans le cadre du traité de coopération en matière de brevets et désignant l'OEB (Euro-PCT), qu'ils aient été accordés ou non. Les données indiquent le nombre total de demandes par pays. Les données se rapportent aux demandes enregistrées directement dans le cadre de la convention sur le brevet européen ou aux demandes enregistrées dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets désignant l'OEB (Euro-PCT). Les demandes de brevet sont comptées en fonction de l'année au cours de laquelle elles sont enregistrées au niveau de l'OEB et réparties selon la classification internationale des brevets (IPC). Elles sont aussi réparties en fonction du lieu de résidence de l'inventeur. On utilise un comptage fractionnaire en cas de plusieurs inventeurs ou de plusieurs classes IPC afin d'éviter le double comptage. Les données font référence au pourcentage de brevets déposés directement auprès de l'Office européen des brevets (OEB) ou par le biais du traité de coopération en matière de brevets et désignant l'OEB (Euro-PCT) dans le domaine des brevets des technologies de pointe par millions d'habitants dans un pays. La définition des brevets des technologies de pointe utilise les sous-catégories spécifiques de la classification internationale des brevets (CIB) telles qu'elles sont définies dans le rapport statistique trilatéral de l'OEB, du JPO (Japan Patent Office) et de l'USPTO. Les données USPTO se réfèrent aux brevets accordés en opposition aux demandes telles que considérées pour les données sur les brevets OEB. Les données sont enregistrées en fonction de l'année de publication par opposition à l'année au cours de laquelle elles sont enregistrées, telles que considérées pour les données EPO. La raison est qu'aux États-Unis, au moins dans le passé, les brevets sont publiés seulement lorsqu'ils sont accordés. Les brevets sont répartis en fonction du pays de l'inventeur, en utilisant un comptage fractionnaire en cas de plusieurs inventeurs et de plusieurs pays. La méthodologie utilisée n'est pas harmonisée avec celle d'Eurostat, et, par conséquent, la comparaison entre les données relatives aux brevets OEB et USPTO devrait être considérée avec prudence.

Figure 12.9: Demandes de brevets déposées à l'Office européen des brevets (OEB) dans l'EU-27
(nombre de demandes)



Source: Eurostat (tsc00009 et pat_ep_ntec), Office européen des brevets

12.5 LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

INTRODUCTION

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont considérées comme indispensables pour améliorer la compétitivité de l'industrie européenne et, plus généralement, pour répondre à la demande de ses sociétés et de ses économies.

L'initiative i2010 – Société européenne de l'information en 2010 (120) – vise à stimuler l'efficacité dans l'ensemble de l'économie européenne en généralisant le recours aux technologies de l'information et de la communication. Cette politique couvre la réglementation, la recherche, le déploiement et la promotion de la diversité culturelle. L'objectif principal est de s'assurer que les citoyens, les entreprises et les administrations de l'UE utilisent au mieux les TIC, afin de renforcer la compétitivité, de soutenir la croissance et de créer des emplois, tout en abordant les défis sociétaux clés. La volonté de surmonter les différences géographiques et sociales afin de créer une société numérique ouverte à tous est au cour de cette politique. L'initiative i2010 a trois priorités principales:

- créer un Espace européen unique de l'information, qui vise à promouvoir un marché intérieur ouvert et concurrentiel des services dans les domaines de la société de l'information et des médias;
- renforcer l'investissement dans l'innovation et la recherche sur les TIC;
- favoriser l'inclusion et l'amélioration des services publics et de la qualité de vie grâce aux TIC.

(120) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/information_society/eeurope/i2010/index_en.htm.

Les technologies haut débit revêtent une importance majeure pour mesurer l'accès internet et son utilisation, car elles offrent aux utilisateurs la possibilité de transférer rapidement d'importants volumes de données et de maintenir la ligne d'accès ouverte. La diffusion de ces technologies est considérée comme un indicateur clé pour l'élaboration des politiques relatives aux TIC. Un accès internet haut débit à grande échelle est perçu comme essentiel au développement des services internet avancés, tels que le commerce, l'administration et la formation électroniques.

Le développement du haut débit à travers l'UE s'est poursuivi au cours de l'année dernière. Les taux de pénétration les plus élevés montrent qu'un tiers des foyers en était équipé. La technologie DSL (lignes d'abonnés numériques) reste la technologie haut débit la plus répandue dans l'UE, bien que les solutions alternatives, telles que le câble, la fibre optique et les boucles locales radio, gagnent du terrain.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les statisticiens ont parfaitement conscience des défis que pose l'évolution rapide de la technologie dans les domaines liés à internet et à d'autres nouvelles technologies de l'information et de la communication. En tant que tel, ce domaine a considérablement progressé, les outils statistiques ayant été adaptés pour répondre à de nouvelles demandes relatives aux données. Les statistiques dans ce domaine sont réévaluées chaque année afin de répondre aux besoins des usagers et de tenir compte de la rapidité des évolutions technologiques.

Les données présentées dans cette section sont tirées d'enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication réalisées par Eurostat auprès des ménages, des particuliers et des entreprises. Ces enquêtes annuelles relatives à l'utilisation des TIC dans les entreprises et dans les ménages/par les particuliers peuvent contribuer à évaluer les progrès apportés par ces technologies. Initialement consacrées à l'accès et à la connectivité, ces enquêtes ont ensuite été étendues à diverses ventilations socio-économiques, pour tenir compte de la diversité régionale, des spécificités liées au sexe et à l'âge et des différences de niveaux d'études. La portée des enquêtes relatives aux différentes technologies est également adaptée aux nouveaux groupes de produits et moyens utilisés dans la fourniture des technologies de communication à l'utilisateur final (entreprises ou ménages).

Les ménages sont définis comme ayant au moins un membre dans la tranche d'âge des 16-74 ans. L'accès à internet indique si un membre du ménage peut utiliser internet à son domicile s'il le souhaite, ne serait-ce que pour envoyer un courrier électronique. Les technologies les plus fréquemment utilisées pour accéder à internet se répartissent entre le haut débit et l'accès distant. L'accès DSL (digital subscriber line ou ligne numérique d'abonné) figure parmi les technologies haut débit qui permettent un transfert très rapide des données. Un accès distant par modem peut être installé sur une ligne téléphonique normale ou RNIS (réseau numérique à intégration de services). Cette connexion est également appelée «bas débit» en raison de la taille limitée de la bande passante.

Un ordinateur désigne un ordinateur personnel fonctionnant sous l'un des principaux systèmes d'exploitation (Macintosh, Linux ou Microsoft). Sont également compris les ordinateurs portables et les assistants personnels numériques (PDA).

La commande électronique de biens et de services par des particuliers englobe les réservations confirmées dans un établissement d'hébergement, l'achat de produits financiers, la participation à des loteries et à des paris, les enchères sur internet, ainsi que les services d'information à accès payant direct. Les biens et les services obtenus gratuitement via internet sont exclus, au même titre que les commandes effectuées par courriers électroniques saisis manuellement.

L'enquête sur l'utilisation des TIC dans les entreprises prend en compte les entreprises de 10 salariés et plus. Sa portée se limite aux entreprises dont l'activité principale correspond aux sections D, F, G, I et K de la NACE et aux groupes 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2, c'est-à-dire l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, les hôtels et établissement d'hébergement, les transports et les services de communication, l'immobilier, la location et les services aux entreprises, les activités cinématographiques et vidéos et les activités de radiotélévision.

L'indicateur mesurant le chiffre d'affaires du commerce électronique dans les entreprises est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires total. Le commerce électronique se définit comme la commande ou la vente de biens et de services réalisée par le biais de réseaux informatiques. Les achats ou commandes en ligne ne tiennent pas compte des achats ou commandes effectués par courriers électroniques saisis manuellement.

Les indicateurs se rapportant à l'accès en ligne aux services publics présentent le pourcentage de 20 services de base sélectionnés et entièrement disponibles en ligne, autrement dit, qui permettent le traitement entièrement électronique d'un dossier. Les mesures sont effectuées sur un échantillon d'adresses internet de sites web publics que les États membres ont reconnu comme pertinents pour chacun des services.

Les indicateurs relatifs à l'utilisation des services administratifs en ligne tiennent compte des utilisations effectuées dans les trois mois qui précèdent l'enquête, pour les particuliers, et dans l'année écoulée, pour les entreprises. Ils concernent les interactions avec les pouvoirs publics dans une ou plusieurs des activités suivantes: l'obtention d'informations à partir de sites web des pouvoirs publics, le téléchargement de formulaires officiels et l'envoi de formulaires.

Les données relatives aux dépenses en matière de technologie de l'information (TI) couvrent les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et aux autres services liés.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Au cours de la dernière décennie, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont été mises à la portée du grand public, en termes d'accessibilité et de coût. En 2006, près de la moitié (49 %) de l'ensemble des ménages de l'EU-27 disposait d'un accès internet, parmi lesquels la majeure partie était équipée d'une connexion haut débit (30 %) et non d'une connexion par accès distant ou de type RNIS (un peu moins de 20 %).

Quelque 80 % des particuliers vivant dans un ménage équipé d'une connexion haut débit ont déclaré se connecter à internet au moins une fois par semaine. Sur l'ensemble des particuliers, quelque 41 % ont déclaré se connecter à internet depuis leur domicile en 2006. La part correspondante accédant à internet depuis le lieu de travail s'élevait à 22 %.

La généralisation de la connexion haut débit et son prix raisonnable semblent constituer l'un des moyens de promouvoir la société de l'information et de la connaissance. En 2006, la moitié des quelque 20 services publics de base ayant fait l'objet d'une enquête dans l'EU-27 était disponible en ligne et près d'un quart (24 %) de l'ensemble des particuliers les ont consultés, principalement dans un but informatif.

Presque toutes les entreprises (92 %) de l'EU-27 disposaient d'une connexion internet en 2006, dont 73 % étaient à haut débit. Près des deux tiers (63 %) des entreprises ont eu recours aux services administratifs en ligne. La majorité des entreprises ont eu recours aux services administratifs en ligne pour obtenir des informations et télécharger des formulaires (55 % de l'ensemble des entreprises ont effectué ces deux activités), tandis que 44 % des entreprises ont renvoyé des formulaires remplis en utilisant ces services.

Parmi les États membres, il existe une distinction claire entre certains pays où les niveaux d'utilisation du commerce en ligne sont élevés et ceux où les taux de participation au commerce en ligne sont inférieurs. Le schéma généralement observé dans les États membres révèle que les entreprises ayant effectué des achats en ligne sont plus importantes en pourcentage à celles ayant reçu des commandes en ligne (ce qui reflète probablement le fait qu'il est plus complexe de mettre en place un système de vente en ligne que d'effectuer des achats en ligne). Les achats en ligne des entreprises étaient particulièrement importants en Irlande, au Royaume-Uni et en Allemagne, où environ la moitié de l'ensemble des entreprises a acheté des biens ou des services en ligne en 2006.

Par rapport à ses principaux concurrents, l'UE consacre une part relativement faible de son PIB aux dépenses en TIC. En effet, les dépenses consacrées aux technologies de l'information représentaient 2,7 % du PIB de l'EU-27, en 2006, contre 3,4 % au Japon et 3,3 % aux États-Unis.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Science, technology and innovation in Europe

Pocketbooks

Science, technology and innovation in Europe – 2007 edition

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Société de l'information

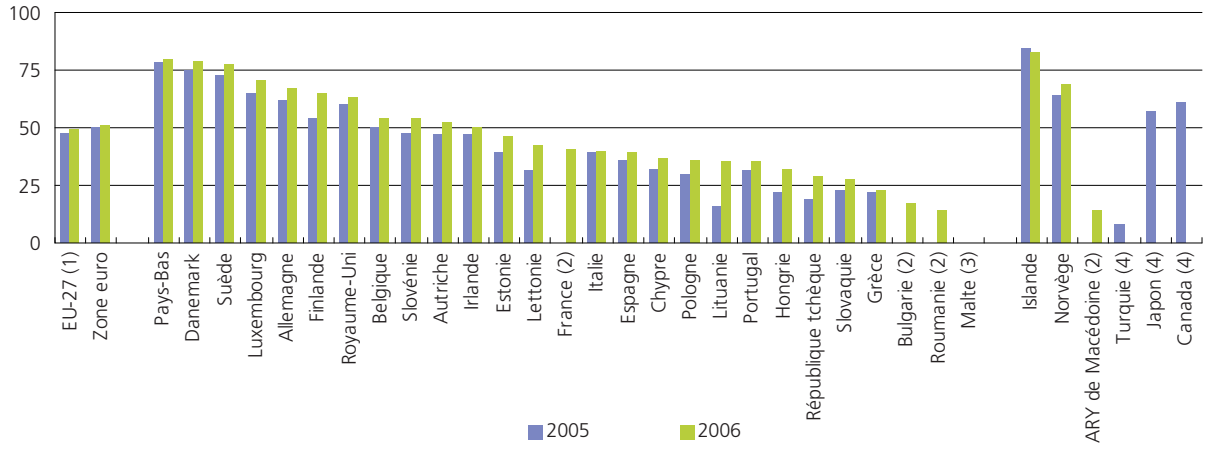
Données Internet

Statistiques sur la société de l'information

- Indicateurs de politique
- Société de l'information: indicateurs structurels
- Les ordinateurs et internet dans les ménages et dans les entreprises
- E-Commerce par des particuliers et entreprises

Figure 12.10: Accès internet des ménages

(en % de l'ensemble des ménages)



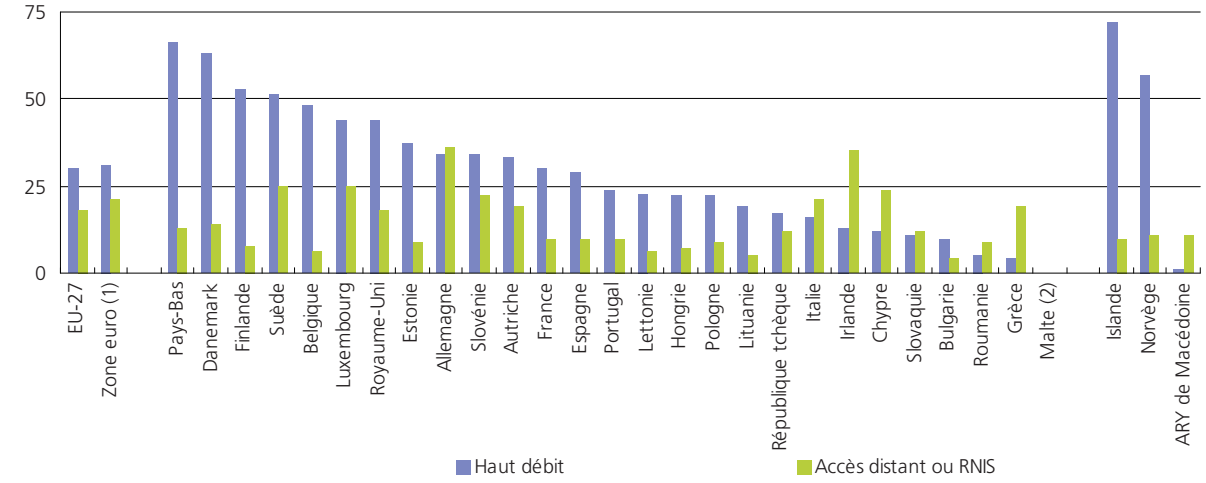
(1) EU-25, pour 2005.
(2) Non disponible pour 2005.
(3) Non disponible.
(4) Non disponible pour 2006.

Source: Eurostat (tsiir031)

Pourcentage des ménages ayant un accès internet à domicile. Toutes les formes de l'internet sont incluses. La population considérée est âgée de 16 à 74.

Figure 12.11: Accès internet des ménages par type de connexion, 2006

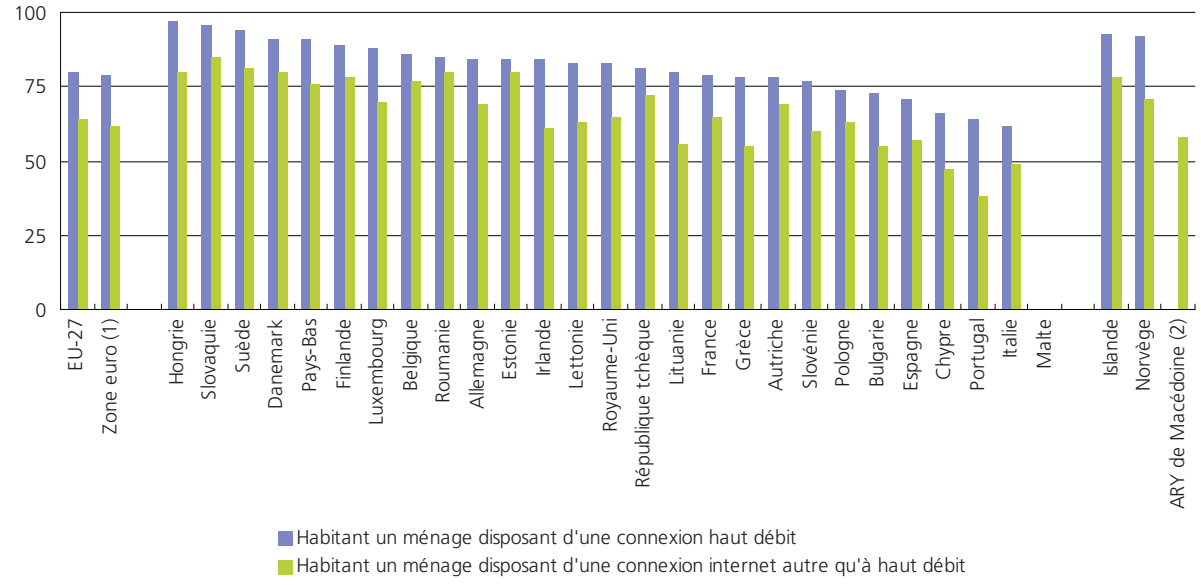
(en % de l'ensemble des ménages)



(1) ZE-12.
(2) Non disponible.
Source: Eurostat (isoc_ci_it_h)

Figure 12.12: Particuliers utilisant régulièrement internet par type de connexion, 2006

(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)



(1) ZE-12.
(2) Haut débit, non disponible.

Source: Eurostat (isoc_ci_ifp_fu)

Tableau 12.11: Lieu d'utilisation d'internet par les particuliers, 2006

(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)

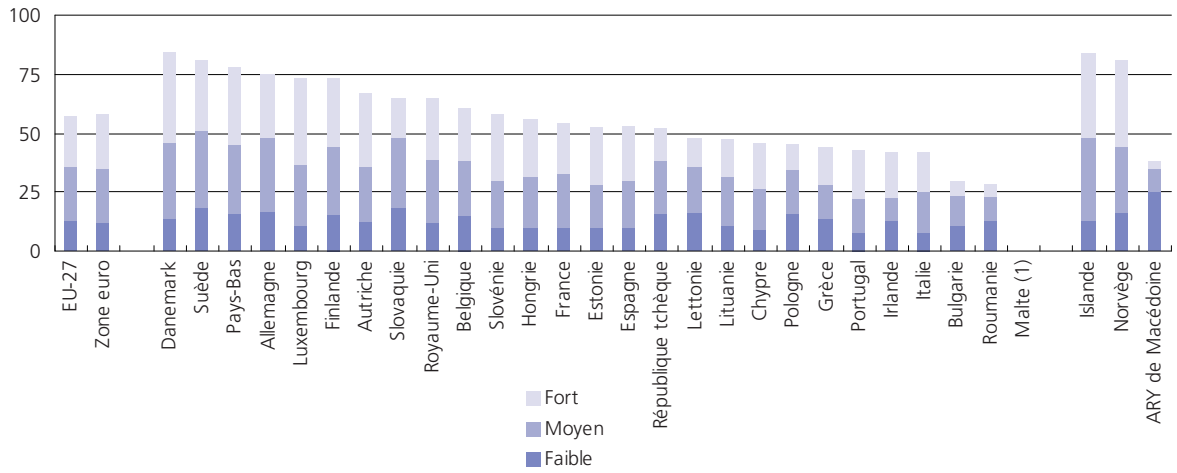
	Domicile	Lieu de travail (autre que le domicile)	Établissements scolaires	Autres lieux
EU-27	41	22	8	7
Zone euro (1)	42	22	7	6
Belgique	53	21	6	3
Bulgarie	14	10	3	6
République tchèque	31	20	9	3
Danemark	77	46	14	9
Allemagne	61	27	8	6
Estonie	46	28	11	4
Irlande	36	23	7	4
Grèce	18	12	4	4
Espagne	33	22	7	10
France	35	18	6	5
Italie	27	17	5	5
Chypre	24	17	5	3
Lettonie	31	22	9	9
Lituanie	29	17	11	7
Luxembourg	65	32	8	2
Hongrie	29	19	12	7
Malte	:	:	:	:
Pays-Bas	77	39	9	3
Autriche	47	29	6	3
Pologne	26	13	10	6
Portugal	23	16	8	5
Roumanie	11	7	4	3
Slovénie	41	28	10	9
Slovaquie	24	26	11	7
Finlande	65	39	18	16
Suède	77	38	12	5
Royaume-Uni	55	30	10	14
ARY de Macédoine	8	4	5	14
Islande	80	49	20	15
Norvège	73	47	12	11

(1) ZE-12.

Source: Eurostat (isoc_ci_ifp_pu)

Figure 12.13: Niveau de compétences des personnes en informatique, 2006

(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)



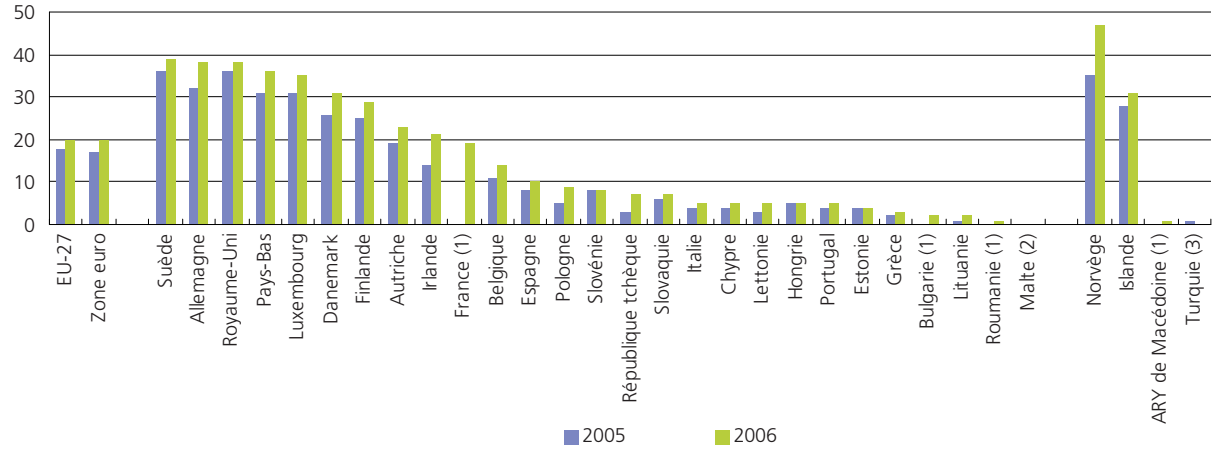
(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsc00039, tsc00040 et tsc00041)

Cet indicateur présente le pourcentage des personnes qui ont effectué une ou plusieurs des activités liées à l'informatique suivantes: copie ou déplacement d'un fichier ou d'un répertoire; utilisation des outils copier et coller pour dupliquer ou déplacer de l'information au sein d'un document; utilisation de formules arithmétiques de base pour additionner, soustraire, multiplier ou diviser dans un tableau de calcul; compression de fichiers; connexion et installation de nouveaux matériels, par exemple une imprimante ou un modem; écriture d'un programme informatique utilisant un langage de programmation spécialisé.

Figure 12.14: Personnes ayant commandé par internet des biens ou des services pour leur usage personnel au cours des trois derniers mois

(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)



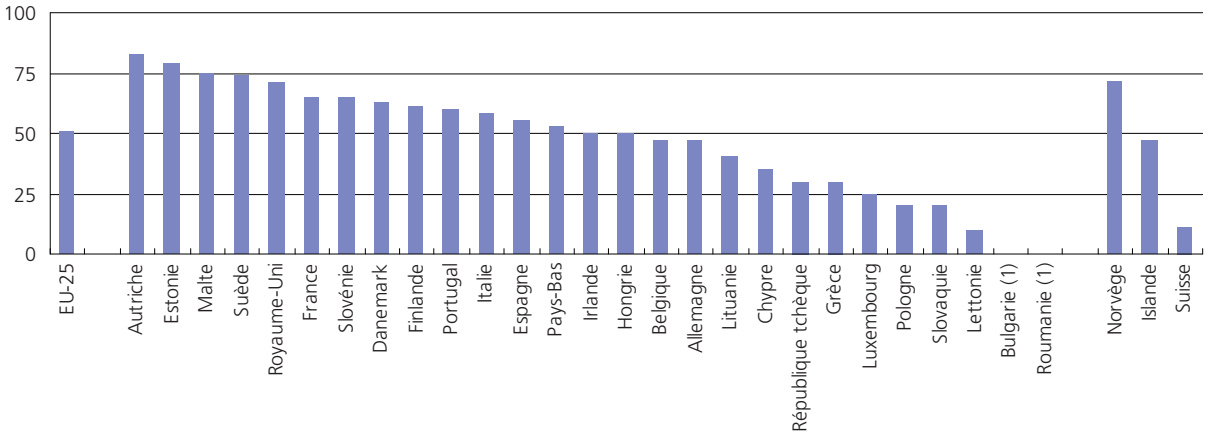
(1) Non disponible pour 2005.
(2) Non disponible.
(3) Non disponible pour 2006.

Source: Eurostat (tsc00021)

Cet indicateur est consitué de tous les individus ayant entre 16 et 74 ans. Exclus sont des investissements financiers.

Figure 12.15: Disponibilité de services d'administration en ligne, 2006

(en % de disponibilité des 20 services publics de base)



(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiir100), direction générale société de l'information et médias

Cet indicateur indique le pourcentage de 20 services publics de base qui sont totalement disponibles en ligne, c'est-à-dire pour lesquels il est possible d'effectuer un traitement électronique complet. Par exemple, si dans un pays, 13 services sur 20 étaient mesurés comme étant 100 % disponible en ligne, et un service n'était pas pertinent (par ex. non existant), l'indicateur est 13/19, soit 68,4 %. La mesure est basée sur un échantillon de URLs des sites web publics convenus avec les États membres comme étant appropriés pour chaque service.

Tableau 12.12: Personnes utilisant internet pour leurs contacts avec les administrations publiques, 2006

(en % des personnes âgées de 16 à 74 ans)

	Personnes utilisant l'administration en ligne			Personnes utilisant internet pour leurs contacts avec les administrations publiques		
	Total	Hommes	Femmes	Obtention d'informations	Téléchargement de formulaires officiels	Envoi de formulaires complétés
EU-27	24	27	21	21	13	9
Zone euro	27	30	24	24	15	10
Belgique	30	33	28	26	8	7
Bulgarie	8	9	8	6	4	2
République tchèque	17	18	16	16	8	3
Danemark	43	50	36	39	20	17
Allemagne	32	36	29	28	18	9
Estonie	29	30	28	27	17	17
Irlande	26	27	24	21	19	14
Grèce	9	10	7	6	1	2
Espagne	25	28	22	24	14	7
France	26	28	24	24	14	12
Italie	16	19	13	15	11	5
Chypre	13	13	12	12	8	3
Lettonie	25	25	25	23	8	6
Lituanie	13	12	13	13	7	6
Luxembourg	46	57	35	36	35	17
Hongrie	17	18	16	14	11	5
Malte	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	52	61	42	46	27	30
Autriche	33	39	27	29	22	12
Pologne (1)	13	13	12	11	6	3
Portugal	17	19	14	14	11	12
Roumanie	3	3	3	3	1	1
Slovénie	30	33	28	28	17	6
Slovaquie	32	35	29	27	17	7
Finlande	47	50	44	41	29	15
Suède (1)	52	56	47	49	31	21
Royaume-Uni (1)	24	27	22	22	7	5
ARY de Macédoine	15	19	11	12	5	2
Turquie (1)	6	8	4	5	2	1
Islande	61	65	56	55	37	27
Norvège	57	61	54	52	30	28

(1) 2005.

Source: Eurostat (tsiir111, tsiir113, tsiir112 et tsc00018)

Pourcentage de particuliers (âge 16-74) utilisant l'Internet pour leurs contacts avec les pouvoirs publics (c'est-à-dire ayant utilisé l'Internet pour une ou plusieurs des activités suivantes: obtention d'informations des sites web des pouvoirs publics; téléchargement de formulaires; envoi de formulaires complétés). Cet indicateur est ventilé par usage (demande d'informations; demande de formulaires; envoi de formulaires remplis) et est consitué de tous les individus ayant entre 16 et 74 ans.

Tableau 12.13: Proportion des entreprises employant des personnes en télétravail qui se connectent à des systèmes informatiques depuis leur domicile, 2006 (1)

(en % des entreprises)

	Total (10 personnes employées et plus)	Petites entreprises (10 à 49 personnes employées)	Moyennes entreprises (50 à 249 personnes employées)	Grandes entreprises (250 personnes employées et plus)
EU-27	17	13	30	55
Zone euro	15	11	30	57
Belgique	27	21	50	71
Bulgarie	9	9	10	17
République tchèque	19	15	31	48
Danemark	53	46	81	95
Allemagne	21	15	39	65
Estonie	22	18	34	53
Irlande	25	20	38	59
Grèce	16	14	25	52
Espagne	8	5	17	40
France	:	:	:	:
Italie	3	2	7	23
Chypre	14	10	28	62
Lettonie	7	5	12	27
Lituanie	12	11	13	30
Luxembourg	19	16	25	66
Hongrie	10	8	16	36
Malte	:	:	:	:
Pays-Bas	35	29	56	85
Autriche	20	16	37	64
Pologne	4	3	8	15
Portugal	9	7	21	49
Roumanie	7	6	9	20
Slovénie	26	23	32	65
Slovaquie	13	12	17	34
Finlande	32	24	56	77
Suède	39	34	59	84
Royaume-Uni	32	26	49	79
Islande	47	42	67	66
Norvège	49	44	78	94

(1) Entreprises employant plus de 10 personnes à plein temps. Les entreprises ont leur activité principale dans les sections suivantes de la NACE: D, F, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2.

Source: Eurostat (isoc_ci_tw_e)

Tableau 12.14: Entreprises utilisant internet pour interagir avec les administrations publiques, 2006 (1)

(en % des entreprises)

	Entreprises utilisant l'admin. en ligne	Obtention d'informations	Téléchargement de formulaires officiels	Envoi de formulaires remplis
EU-27	63	55	55	44
Zone euro	65	55	57	46
Belgique	59	53	44	37
Bulgarie	46	43	36	23
République tchèque	76	72	66	32
Danemark	87	81	81	55
Allemagne	49	36	42	37
Estonie	69	66	64	54
Irlande	84	75	77	56
Grèce	84	71	67	76
Espagne	58	53	54	38
France	66	58	59	51
Italie	87	75	74	49
Chypre	44	44	34	8
Lettonie	40	37	35	21
Lituanie	76	68	74	56
Luxembourg	83	72	79	32
Hongrie	45	43	42	28
Malte	:	:	:	:
Pays-Bas	70	63	64	61
Autriche	81	56	76	54
Pologne	61	50	47	56
Portugal	60	53	53	54
Roumanie	39	38	34	13
Slovénie	75	71	65	49
Slovaquie	77	68	69	45
Finlande	93	86	89	78
Suède	80	78	78	53
Royaume-Uni	52	51	48	38
Islande	95	85	79	81
Norvège	74	68	68	62

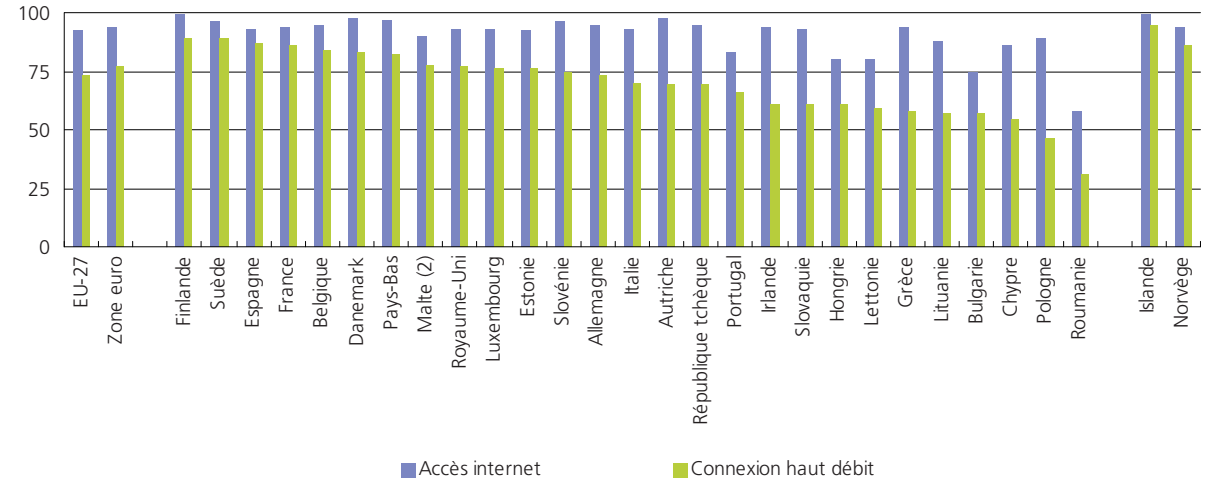
(1) Entreprises employant plus de 10 personnes à plein temps. Les entreprises ont leur activité principale dans les sections suivantes de la NACE: D, F, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2.

Source: Eurostat (tsiir120 et tsc00019)

Pourcentage d'entreprises utilisant l'Internet pour leurs contacts avec les pouvoirs publics (c'est-à-dire ayant utilisé l'Internet pour une ou plusieurs des activités suivantes: demande d'informations; téléchargement de formulaires; remplissage de formulaires électroniques). Cet indicateur est ventilé par usage (demande d'informations; demande de formulaires; envoi de formulaires remplis) et est constituée des entreprises comptant 10 salariés à temps plein ou plus. Les entreprises ont leur activité principale dans les sections suivantes de la NACE: D, F, G, H (Groupes 55.1 - 55.2), I, K, O (Groupes 92.1 - 92.2 uniquement).

Figure 12.16: Accès internet et connexions haut débit parmi les entreprises, 2006 (1)

(en % des entreprises)



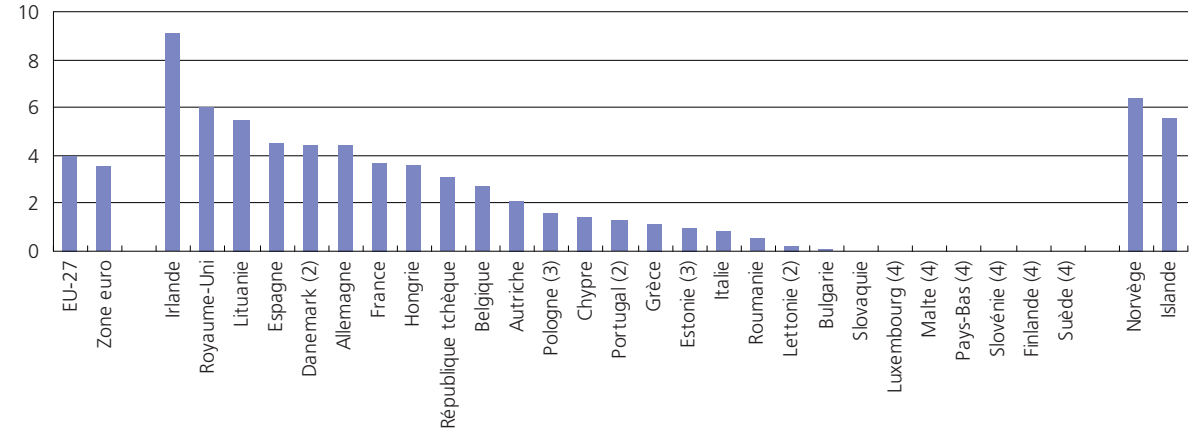
(1) Entreprises employant plus de 10 personnes à plein temps. Les entreprises ont leur activité principale dans les sections suivantes de la NACE: D, F, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tsc00016 et tsc00017)

Cet indicateur est constitué des entreprises comptant 10 salariés à temps plein ou plus. Les entreprises ont leur activité principale dans les sections suivantes de la NACE: D, F, G, H (Groupes 55.1 - 55.2 uniquement), I, K, O (Groupes 92.1 - 92.2 uniquement). La disponibilité d'un accès à large bande est mesurée en pourcentage du total des entreprises pouvant être connectés à un central qui a été adapté à la technologie xDSL, à un réseau câblé qui a été adapté au trafic Internet, ou à d'autres technologies à large bande.

Figure 12.17: Part du chiffre d'affaires total des entreprises généré par le commerce électronique via internet, 2006 (1)

(en %)



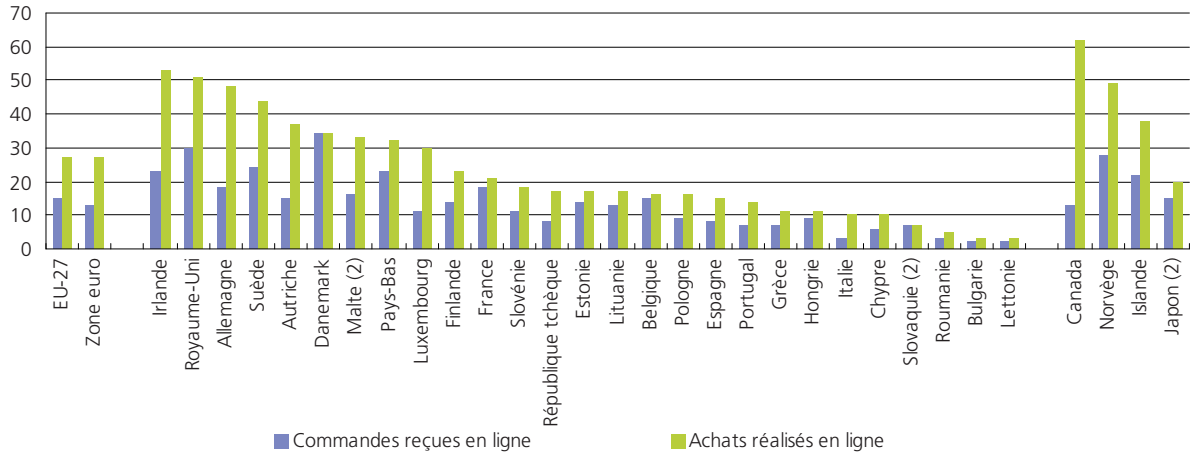
(1) Entreprises employant plus de 10 personnes à plein temps. Les entreprises ont leur activité principale dans les sections suivantes de la NACE: D, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1 et 55.2.
(2) 2004.
(3) 2005.
(4) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiir080)

Les informations proviennent des enquêtes réalisées par les instituts nationaux de statistique sur l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) par les entreprises. L'indicateur correspond aux recettes réalisées par les entreprises grâce à la vente par l'internet, en pourcentage du chiffre d'affaires total. Les ventes effectuées par l'intermédiaire d'autres réseaux, comme par exemple EDI, ne sont pas incluses. Seules les entreprises comptant au moins 10 salariés sont couvertes. L'année donnée se rapporte à l'année d'enquête. Les données de commerce électronique se rapportent à l'année précédant l'enquête.

Figure 12.18: Entreprises ayant reçu des commandes/réalisé des achats en ligne, 2006

(en % des entreprises)



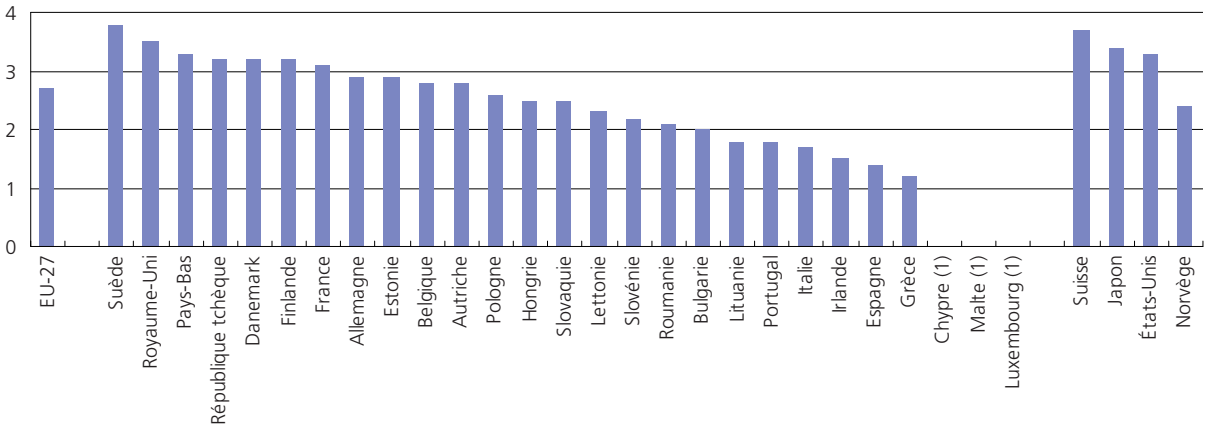
(1) Entreprises employant plus de 10 personnes à plein temps. Les entreprises ont leur activité principale dans les sections suivantes de la NACE: D, F, G, I et K ou les groupes de la NACE 55.1, 55.2, 92.1 et 92.2.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tsc00022 et isoc_ec_ebuy)

Cet indicateur est concerné avec la vente en ligne, au cours de l'année dernière, tant via Internet que par EDI ou des autres réseaux. Seules les entreprises achetant/vendant plus de 1 % en ligne sont prises en compte. Des entreprises comptant 10 salariés à temps plein ou plus sont couvertes. Les entreprises ont leur activité principale dans les sections suivantes de la NACE: D, F, G, H (Groupes 55.1 - 55.2 uniquement), I, K, O (Groupes 92.1 - 92.2 uniquement). L'année indiquée correspond à l'année de l'enquête. Les données d'e-commerce correspondent à l'année avant l'enquête.

Figure 12.19: Dépenses consacrées aux technologies de l'information, 2006

(en % du PIB)



(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiir071), Observatoire européen des technologies de l'information (EITO)

Données annuelles sur les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et autres services liés aux TI, en pourcentage du PIB.

12.6 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

INTRODUCTION

Historiquement, le secteur européen des télécommunications se caractérise par un service public dominé par des fournisseurs monopolistiques et souvent géré conjointement avec les services postaux. Les premières tendances à la libéralisation sont nées dans la première moitié des années 1980 et ont concerné dans un premier temps les services à valeur ajoutée ou les entreprises, les services de base demeurant aux mains des fournisseurs monopolistiques. En 1998, les télécommunications étaient, en principe, entièrement libéralisées dans l'ensemble des États membres. La libéralisation des marchés des télécommunications a entraîné des baisses de prix considérables. Ces baisses résultent, en partie, de l'arrivée de la concurrence dans un certain nombre de marchés précédemment contrôlés par des fournisseurs historiques, mais également d'évolutions technologiques qui ont accru les capacités et permis de communiquer non seulement par la voix, mais aussi via internet.

Les lignes téléphoniques principales sont la méthode traditionnelle de connexion aux réseaux de communication. Généralement utilisées pour la téléphonie vocale, elles peuvent également servir pour la connexion à internet via un modem ou un accès distant. Le développement rapide des moyens plus puissants d'accès à internet (haut débit) et les communications mobiles ont quelque peu réduit le marché des réseaux traditionnels de télécommunications fixes.

Les téléphones mobiles ont fait leur apparition d'abord en Europe au début des années 1980. Handicapés par leur poids et leur faible autonomie, ils ont été, à leur début, surtout utilisés dans les automobiles. Ils sont ensuite devenus plus légers, moins chers et techniquement plus évolués, si bien que le marché a rapidement décollé à partir de la seconde moitié des années 1990.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La collecte des données Eurostat dans le cadre des statistiques des télécommunications s'effectue au moyen d'un questionnaire prédéfini (TELECOM), envoyé chaque année aux instituts nationaux de statistique. Ces instituts recueillent les informations auprès des autorités de régulation concernées et renvoient les questionnaires remplis à Eurostat.

Les indicateurs présentés en termes de parts de marché concernent les télécommunications fixes et la téléphonie mobile. La part de marché de l'opérateur historique dans la téléphonie fixe désigne la part de l'entreprise active sur le marché avant la libéralisation et est calculée d'après les ventes au détail.

Les indicateurs relatifs au marché de la téléphonie mobile font référence au nombre d'abonnements aux systèmes publics de télécommunications mobiles comprenant également les cartes prépayées actives. Il convient de noter qu'un nombre croissant de personnes dispose de plusieurs abonnements aux services de téléphonie mobile (par exemple, pour des usages privé et professionnel).

Les données liées aux télécommunications concernent les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et aux autres services. Ces deux indicateurs sont intégrés aux indicateurs structurels. Les données ne sont pas collectées par Eurostat. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.eito.com/.

Les prix des télécommunications reposent sur le prix (TVA incluse) en euros d'un appel d'une durée de 10 minutes, passé à 11 heures du matin, un jour de la semaine, au mois d'août, sur la base de tarifs normaux. Trois marchés sont présentés: les appels locaux (3 km), nationaux longue distance (200 km) et internationaux (vers les États-Unis). Ces indicateurs sont intégrés aux indicateurs structurels. Les données ne sont pas collectées par Eurostat. De plus amples informations méthodologiques sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.teligen.com/.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Bien que les dépenses globales de téléphonie aient augmenté, les anciens fournisseurs monopolistiques ont généralement vu leur part diminuer en raison de la réduction de la part des communications vocales passées depuis une ligne fixe dans le marché total des télécommunications. La croissance s'est alors concentrée sur les secteurs associés aux opérateurs mobiles et aux autres fournisseurs de services de données.

L'importance relative des dépenses de télécommunications était plus élevée, avec 3 % du PIB dans l'EU-27, en 2006, contre 2,1 % aux États-Unis et 4,2 % au Japon.

En 2005, le taux d'abonnements aux services de téléphonie mobile pour 100 habitants approchait souvent les 100 et a même dépassé ce plafond dans 13 États membres. Il est à noter qu'une personne peut avoir plusieurs abonnements, par exemple un abonnement privé et un second à des fins professionnelles.

Les opérateurs historiques détiennent généralement des parts de marché beaucoup plus faibles en matière de téléphonie mobile qu'en matière de téléphonie fixe traditionnelle. En 2006, la part de marché du principal opérateur de télécommunications mobiles concernant les appels internationaux s'élevait en moyenne à 39 % dans l'EU-25, contre 56 % pour l'opérateur historique de télécommunications fixes. L'importance relative des opérateurs historiques était bien plus élevée pour les appels nationaux longue distance et les appels locaux, qui ont augmenté respectivement à 66 % et 72 % en moyenne.

Le prix des télécommunications a reculé entre 2004 et 2006 dans de nombreux États membres. Les réductions des prix étaient plus marquées pour les appels nationaux longue distance et internationaux (définis ici comme des appels vers les États-Unis). En effet, le prix d'un appel national longue distance dans l'EU-25 a diminué en moyenne de près de 20 % entre 2004 et 2006, contre près de 16 % pour le prix d'un appel international. À titre de comparaison, le prix des appels locaux a connu une très légère baisse de moins de 3 %.

Les prix des appels locaux, des appels nationaux longue distance ou des appels internationaux ont varié considérablement entre les États membres en 2006. Les prix les plus élevés ont été recensés en Slovaquie pour les appels locaux et nationaux longue distance, et en Lettonie pour les appels internationaux. Les prix les plus bas ont été relevés en Espagne pour les appels locaux, à Chypre pour les appels nationaux longue distance et en Allemagne pour les appels vers les États-Unis.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Science, technology and innovation in Europe

Pocketbooks

Science, technology and innovation in Europe – 2007 edition

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Société de l'information

Données Internet

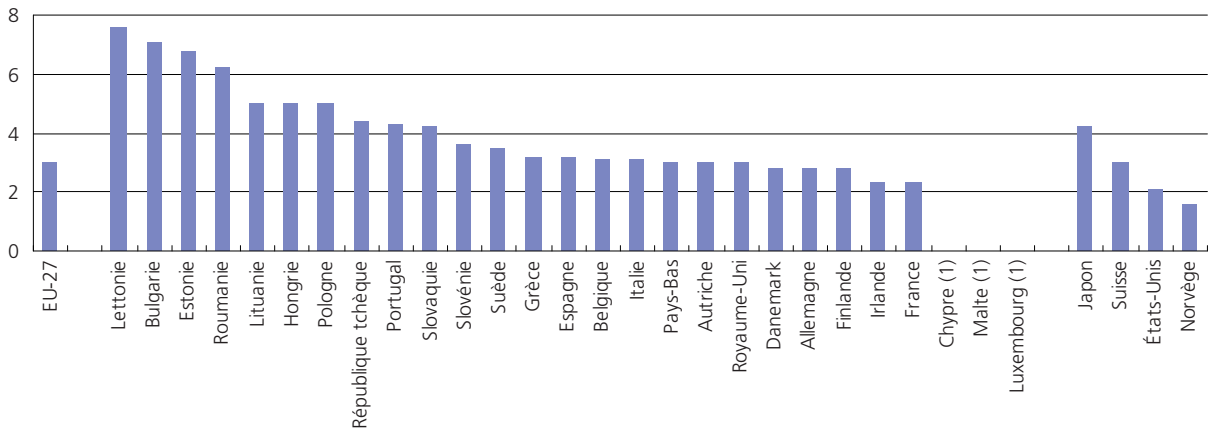
Statistiques sur la société de l'information

Société de l'information: indicateurs structurels

Les ordinateurs et internet dans les ménages et dans les entreprises

Figure 12.20: Dépenses de télécommunications, 2006

(en % du PIB)



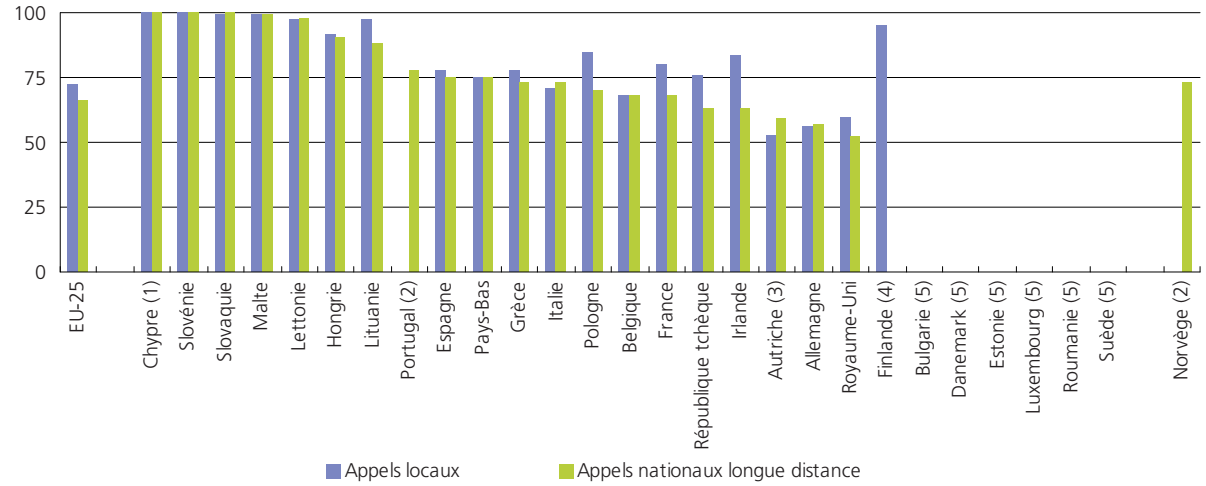
(1) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiir072), Observatoire européen des technologies de l'information (EITO)

Données annuelles sur les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et autres services liés aux télécommunications, en pourcentage du PIB.

Figure 12.21: Part de marché de l'opérateur historique dans les télécommunications fixes, 2005

(en % du marché total)



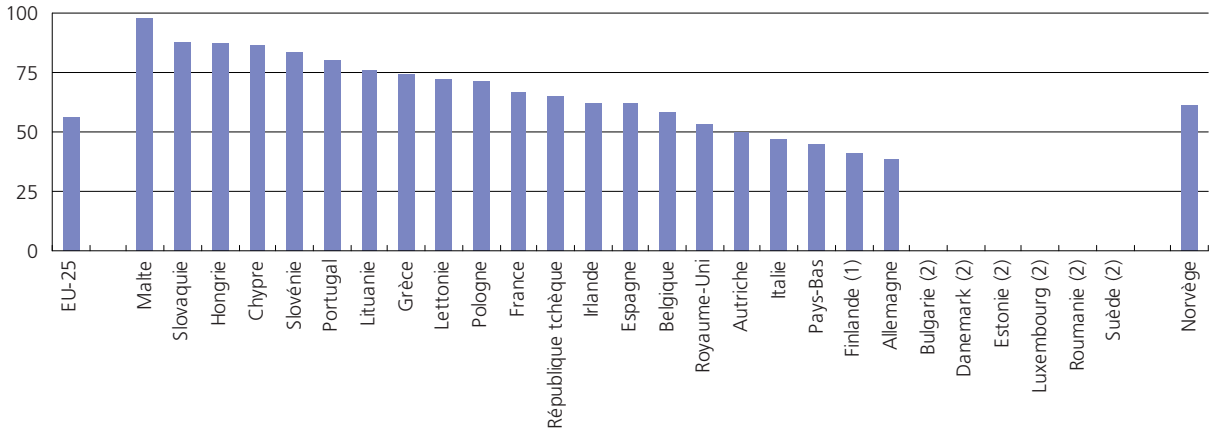
(1) 2003.
(2) Appels locaux, non disponible.
(3) 2004 pour les appels locaux.
(4) Appels nationaux longue distance, non disponible.
(5) Non disponible.

Source: Eurostat (tsier0321 et tsier0322), Autorités de régulation nationales

On entend par opérateur historique l'entreprise présente sur le marché juste avant la libéralisation. Sa part de marché correspond au pourcentage des revenus générés par les ventes au détail dans le total du marché.

Figure 12.22: Part de marché de l'opérateur historique dans les télécommunications fixes - appels internationaux, 2005

(en % du marché total)

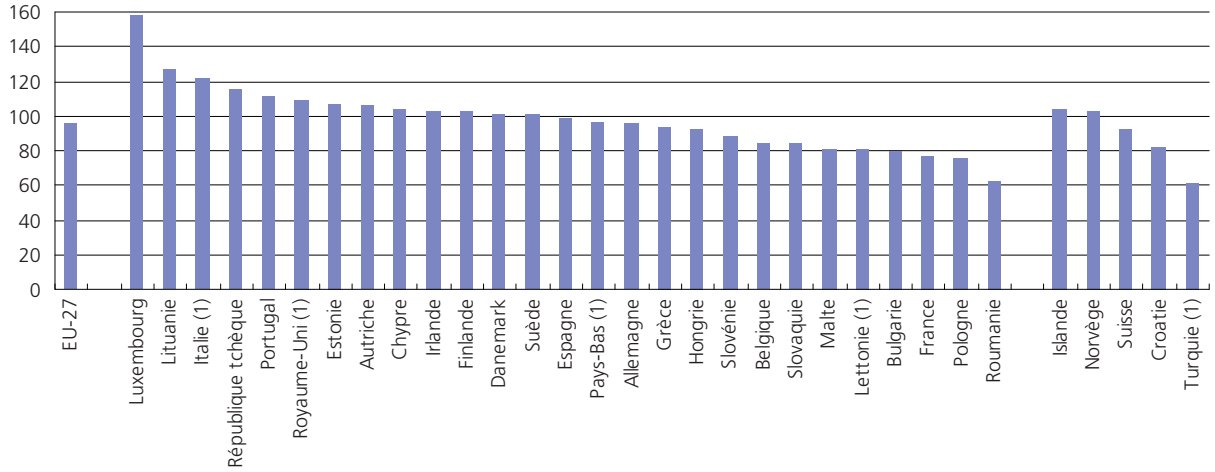


(1) 2004.
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsier033), Autorités de régulation nationales

Figure 12.23: Abonnements à des services de téléphonie mobile, 2005

(nombre moyen d'abonnements pour 100 habitants)



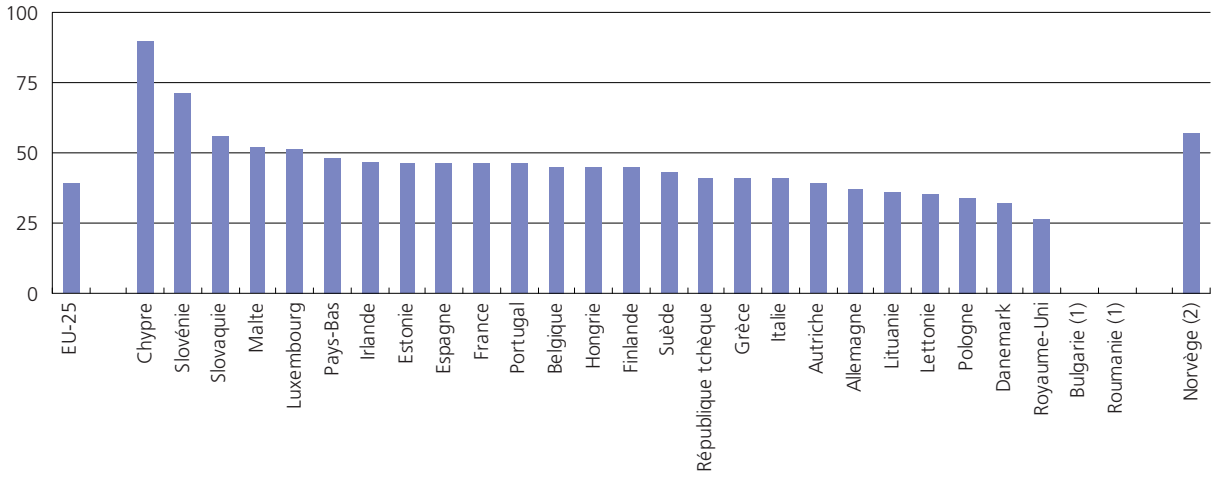
(1) Source: International Telecommunication Union (ITU).

Source: Eurostat (tsc00014)

Indicateur du nombre d'abonnements aux systèmes publics de télécommunications mobiles faisant appel à la technologie cellulaire par rapport à la population. Le nombre total d'abonnements à des téléphones portables dans le pays est divisé par le nombre d'habitants du pays et multiplié par 100. Les cartes prépayées actives sont considérées comme des abonnements. Une personne peut avoir plusieurs abonnements.

Figure 12.24: Part de marché de l'opérateur historique dans les télécommunications mobiles, 2006

(en % du marché total)



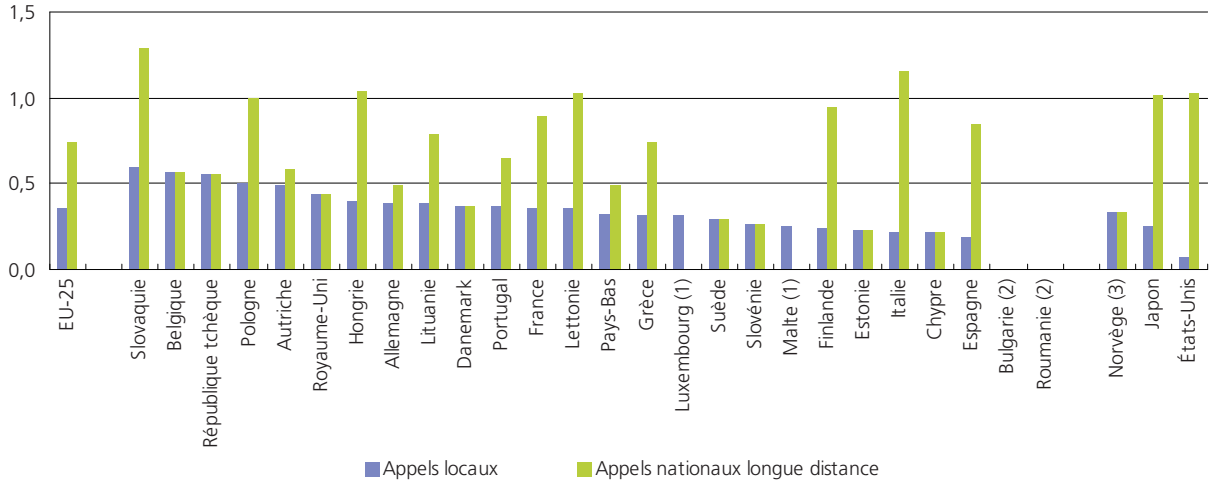
(1) Non disponible.
(2) 2005.

Source: Eurostat (tsier033), Autorités de régulation nationales

La part de marché de l'entreprise leader est calculée sur la base d'estimations du nombre d'abonnés au réseau mobile. La part de marché de l'entreprise leader dans l'ensemble des abonnements au réseau mobile est indiquée.

Figure 12.25: Prix des télécommunications fixes, 2006

(en euros par appel de 10 minutes)



(1) Pas de distinction entre les appels locaux et nationaux longue distance; tous les appels sont locaux.
(2) Non disponible.
(3) 2005.

Source: Eurostat (tsier0211 et tsier0212), Teligen

Le premier indicateur donne le prix en euros d'un appel local (3 km) d'une durée de 10 minutes, passé à 11 heures du matin, en semaine (TVA incluse).

Le deuxième indicateur donne le prix en euros d'un appel national (200 km) d'une durée de 10 minutes, passé à 11 heures du matin, en semaine (TVA incluse). Les prix se réfèrent au mois d'août de chaque année. Les tarifs normaux, sans prix spéciaux, sont utilisés.

Tableau 12.15: Prix des télécommunications fixes

(en euros par appel de 10 minutes)

	Appels locaux			Appels nationaux longue distance			Appels vers les États-Unis		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
EU-25	0,37	0,35	0,36	0,92	0,76	0,74	2,13	2,11	1,79
Belgique	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	1,98	1,98	1,98
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	0,56	0,56	0,56	1,46	1,13	0,56	3,64	2,02	2,02
Danemark	0,37	0,37	0,37	0,37	0,37	0,37	2,38	2,38	2,38
Allemagne	0,42	0,39	0,39	1,20	0,49	0,49	1,23	1,23	0,46
Estonie	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	2,26	2,10	2,13
Irlande	0,49	0,49	0,49	0,82	0,82	0,82	1,91	1,91	1,91
Grèce	0,31	0,31	0,31	0,73	0,74	0,74	2,91	2,93	3,49
Espagne	0,28	0,28	0,19	0,88	0,84	0,85	1,53	1,53	1,53
France	0,39	0,33	0,36	0,96	0,83	0,89	2,24	2,27	2,32
Italie	0,25	0,22	0,22	1,15	1,15	1,15	2,12	2,12	2,12
Chypre	0,20	0,22	0,22	0,20	0,22	0,22	0,80	0,66	0,66
Lettonie	0,36	0,36	0,36	1,03	1,03	1,03	5,94	5,94	5,94
Lituanie	0,39	0,39	0,39	0,79	0,79	0,79	4,07	4,07	4,07
Luxembourg	0,31	0,31	0,31	:	:	:	1,37	1,37	1,37
Hongrie	0,41	0,41	0,40	1,09	1,09	1,04	2,43	2,97	2,88
Malte	0,25	0,25	0,25	:	:	:	1,65	1,77	1,64
Pays-Bas	0,33	0,33	0,33	0,49	0,49	0,49	0,85	0,85	0,85
Autriche	0,49	0,49	0,49	0,59	0,59	0,59	1,90	1,90	1,90
Pologne	0,35	0,30	0,50	1,22	1,22	1,00	3,67	3,74	1,23
Portugal	0,40	0,37	0,37	0,65	0,65	0,65	3,06	3,11	3,11
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	1,75	1,40	1,40
Slovaquie	0,60	0,60	0,60	1,29	1,23	1,29	3,02	3,02	1,23
Finlande	0,24	0,24	0,24	0,90	0,94	0,94	4,77	4,90	4,90
Suède	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	1,06	1,06	1,18
Royaume-Uni	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44	2,08	2,08	2,23
Norvège	0,32	0,34	:	0,32	0,34	:	0,82	0,77	:
Japon	0,25	0,25	0,25	1,02	1,02	1,02	4,39	4,39	4,34
États-Unis	0,07	0,07	0,07	1,03	1,03	1,03	-	-	-

Source: Eurostat (tsier0211, tsier0212 et tsier0213), Teligen

L'indicateur donne le prix en euros d'un appel international (vers les États-Unis) d'une durée de 10 minutes, passé à 11 heures du matin, en semaine (TVA incluse). Les prix se réfèrent au mois d'août de chaque année. Les tarifs normaux, sans prix spéciaux, sont utilisés.





INTRODUCTION

La politique régionale de l'UE vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les disparités en termes de développement entre les différentes régions et les différents États membres. Ses trois principaux objectifs sont:

- la convergence, dans le cadre de laquelle les États membres et les régions les plus pauvres recevront des aides correspondant à environ 82 % des fonds disponibles pour la période 2007-2013;
- la compétitivité régionale et l'emploi, qui bénéficiera d'environ 16 % des fonds disponibles pour la période 2007-2013;
- la coopération territoriale européenne, qui recevra environ 2,5 % des fonds disponibles pour la période 2007-2013.

Les principaux instruments de la politique régionale sont les fonds structurels et les fonds de cohésion.

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans tous les États membres et cofinance des investissements physiques et, dans certaines limites, la formation des citoyens.
- Le Fonds social européen (FSE) sera mis en œuvre en accord avec la stratégie européenne pour l'emploi.
- Le Fonds de cohésion cofinance principalement des projets relatifs aux transports et à l'environnement dans les États membres dont le revenu national brut par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne européenne.
- La composante de développement régional ainsi que la composante de coopération transfrontalière du nouvel instrument de pré-adhésion (IPA) aident les pays candidats à améliorer leur compétitivité, notamment par le développement des réseaux de transport et de l'infrastructure environnementale.

Le FEDER se concentre sur les régions les plus pauvres en termes de produit intérieur brut par habitant. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Ce fonds peut intervenir au titre des trois nouveaux objectifs de la politique régionale. Dans les régions de l'objectif «convergence», son action porte essentiellement sur la modernisation et la diversification des structures économiques, ainsi que sur la sauvegarde ou la création d'emplois durables. En ce qui concerne la compétitivité régionale et l'emploi, les priorités du FEDER s'articulent autour de l'innovation et de l'économie de la connaissance, de l'environnement et de la prévention des risques, et de l'accès aux services de transports et de télécommunications d'intérêt économique général. En matière de coopération territoriale européenne, le FEDER a pour fonction de développer des activités économiques et sociales transfrontalières, d'établir et de développer la coopération transnationale et de renforcer l'efficacité de la politique régionale par la promotion et la coopération interrégionales, ainsi que par la mise en réseau et l'échange d'expériences entre les autorités régionales et locales.

Le FSE vise à améliorer l'emploi et les possibilités d'emploi dans l'UE. Il intervient dans le cadre des objectifs « convergence» et «compétitivité régionale et emploi». Le FSE soutient les actions des États membres et s'intéresse essentiellement aux quatre domaines clés suivants: l'amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises (systèmes d'apprentissage tout au long de la vie, conception et diffusion d'organisations du travail novatrices); l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la participation au marché du travail; le renforcement de l'intégration sociale par la lutte contre la discrimination et un accès facilité des personnes défavorisées au marché du travail; la promotion de partenariats pour les réformes dans les domaines de l'emploi et de l'insertion.

Le Fonds de cohésion aide les États membres dont le revenu national brut par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne européenne. Il leur permet de réduire leur retard économique et social et de stabiliser leur économie. Il soutient des actions dans le cadre de l'objectif «convergence». Pour la période 2007-2013, le Fonds de cohésion concerne la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. L'Espagne est seulement éligible à titre transitoire. Le Fonds de cohésion finance des actions s'inscrivant dans les deux catégories suivantes: les réseaux transeuropéens de transport, notamment les projets prioritaires d'intérêt européen; et l'environnement, qui comprend également les projets liés à l'énergie ou aux transports, pour autant qu'ils présentent des avantages manifestes pour l'environnement.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Des statistiques régionales comparables, composante majeure du système statistique européen, sont collectées depuis plusieurs décennies. Les statistiques régionales d'Eurostat couvrent les principaux aspects de la vie économique et sociale de l'UE. Les concepts et définitions utilisés pour ces statistiques régionales sont aussi proches que possible de ceux utilisés pour la production de statistiques au niveau national.

Toutes les statistiques à un niveau régional au sein de l'UE reposent sur la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS). La NUTS est utilisée depuis de nombreuses décennies pour les statistiques régionales mais elle n'est devenue une base juridique qu'en 2003. De nouveaux États membres ayant adhéré à l'UE, le règlement NUTS a été modifié pour tenir compte de la classification régionale dans ces pays. Une telle modification a eu lieu en 2004 lorsque l'UE a accueilli 10 nouveaux États membres, et de nouveau en 2007 avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Une révision de la classification NUTS a été effectuée en 2006 et une version révisée devrait être mise en place au cours de l'année 2008.

La NUTS est une classification hiérarchique; elle subdivise chaque État membre en un certain nombre de régions au niveau NUTS 1. Chacune de ces régions est ensuite subdivisée en régions de niveau NUTS 2, elles-mêmes subdivisées en régions de niveau NUTS 3. Les régions NUTS sont, en général, des unités administratives, correspondant au territoire sur lequel les autorités locales exercent leur pouvoir. Les régions administratives sont généralement adoptées par les statisticiens comme étant les unités les plus appropriées pour la collecte, le traitement et la diffusion des données.

Depuis 2004, Eurostat collecte et publie également des statistiques urbaines mesurant, à travers quelque 280 indicateurs, la «qualité de vie» dans 258 villes européennes. Les données sont disponibles à trois niveaux: pour les villes proprement dites, pour les zones urbaines plus larges et pour les quartiers infra-urbains. Ce projet porte le nom d'Audit urbain; en 2006, une nouvelle collecte de données dans le cadre de l'Audit urbain a commencé pour 284 villes, notamment 26 villes turques.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les cartes présentées ici illustrent la diversité des régions d'Europe. Elles montrent que, pour de nombreux aspects économiques et sociaux, des écarts assez importants peuvent également être constatés à l'intérieur d'un même pays. Dans la plupart des cas, la région de la capitale d'un pays s'en sort mieux, économiquement parlant, que les zones plus rurales.

Les régions européennes les plus riches en 2004, selon le PIB par habitant, étaient concentrées dans les grandes conurbations des États membres de l'EU-15, la région d'Inner London arrivant en tête du classement. Parmi les 20 premières régions, Prague était la seule région des pays ayant rejoint l'UE depuis 2004, occupant la 12ème place des 268 régions au sein des États membres de l'EU-27 pour lesquels les données sont présentées. Les dix régions les plus pauvres (selon cet instrument de mesure) étaient situées en Bulgarie et en Roumanie, tandis que des régions roumaines et polonaises représentaient la plupart des régions classées entre la 10ème et la 20ème place. La région occupant la première place de ce classement était douze fois plus riche que celle figurant en fin de classement.

Les plus grandes disparités en termes de répartition de la richesse entre les régions d'un même pays ont été enregistrées au Royaume-Uni, en France, en Belgique et en Slovaquie. Pour chacun de ces cas, le PIB par habitant le plus élevé a été enregistré pour la région dans laquelle se trouve la capitale, et l'exclusion de cette région réduit considérablement la répartition. Le schéma du PIB par habitant le plus élevé enregistré dans la région comprenant la capitale n'a pas été observé dans tous les États membres, Hambourg étant par exemple la région la plus riche d'Allemagne, Åland la plus riche de Finlande et la province de Lombardie la plus riche d'Italie. Il convient d'interpréter avec le plus grand soin les données relatives au PIB par habitant. En effet, cette interprétation repose sur le calcul du PIB au lieu de sa création divisé par la population résidant à cet endroit. Ainsi, cette valeur est influencée par les personnes travaillant dans une région et résidant dans une autre: ce phénomène peut, au moins en partie, expliquer pourquoi le PIB par habitant dans la région d'Inner London est très élevé.

À l'inverse, plusieurs régions de la Bulgarie et de la Roumanie ainsi que les trois États membres baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) ont enregistré une croissance importante du PIB par habitant: une analyse de la période allant de 2000 à 2004 montre que les 15 premières régions de l'EU-27 pour la croissance du PIB par habitant comptaient huit régions en Roumanie, deux régions en Bulgarie, les trois États membres baltes, ainsi qu'une région en Hongrie et une région en Slovaquie. Six régions roumaines et une région bulgare ont enregistré une croissance moyenne supérieure à 10 % par an pendant cette période, la croissance la plus importante s'élevant à 13,3 % dans la région Vest de la Roumanie. Les régions dont la croissance est la plus lente comprennent Malte, 15 régions en Italie et quatre au Portugal. Quatre régions italiennes et une région portugaise ont enregistré une chute de leur PIB par habitant pour la période considérée, la baisse la plus importante atteignant en moyenne 1,5 % par an dans la région d'Abruzzo.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Annuaire régional d'Eurostat 2007

Méthodologies et documents de travail

De plus amples renseignements sur la NUTS, le règlement et son application sont disponibles sur le site web d'Eurostat à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/splash_regions.html.

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Régions
Portrait des régions (EN)
Système d'information géographique (GISCO)

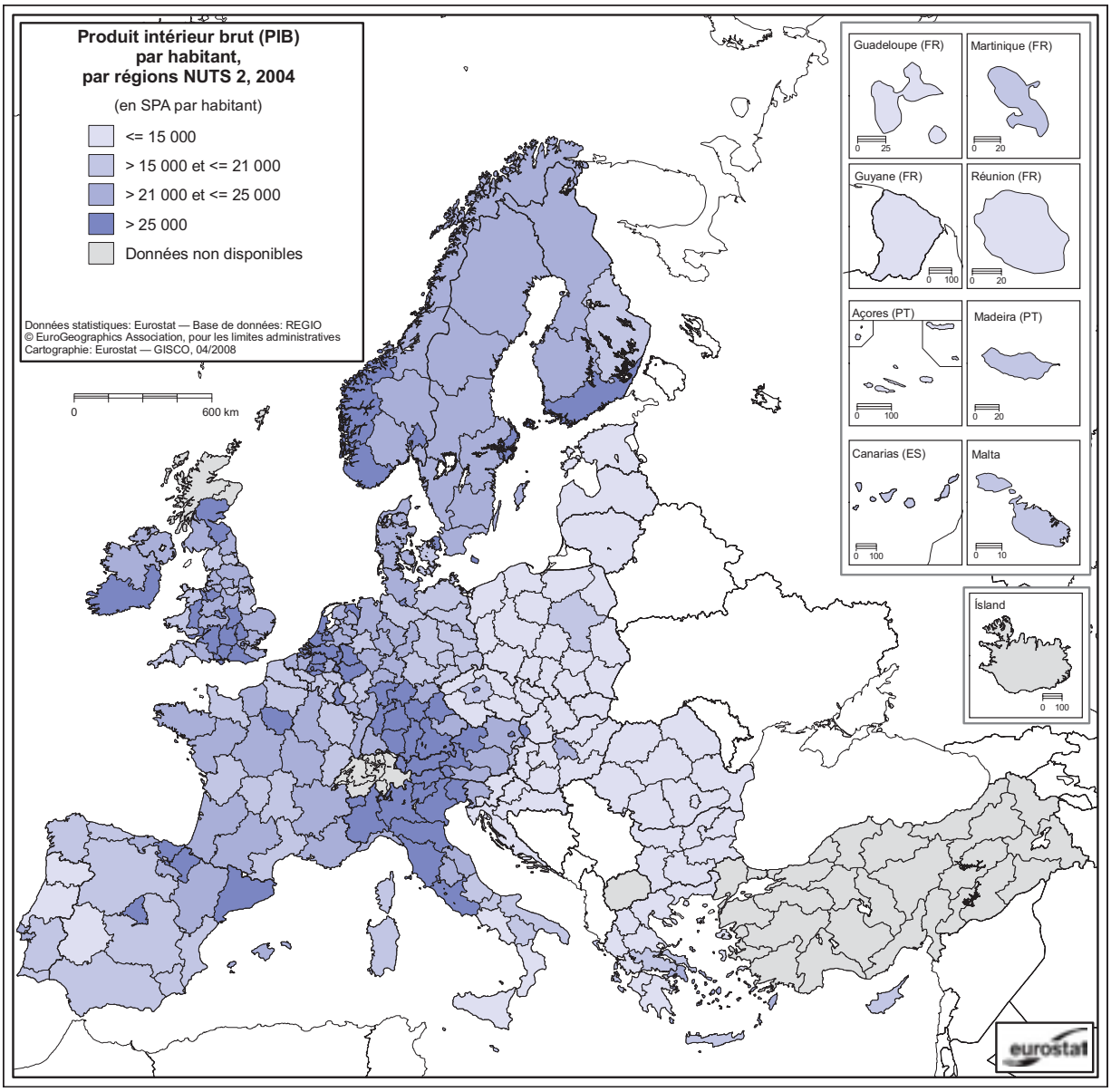
Données Internet

Statistiques générales et régionales

- Statistiques régionales
  - Statistiques agricoles régionales
  - Statistiques démographiques régionales
  - Comptes économiques régionaux – SEC95
  - Statistiques régionales de l'éducation
  - Statistiques régionales de l'environnement et de l'énergie
  - Statistiques régionales de la science et de la technologie
  - Statistiques régionales structurelles sur les services
  - Statistiques régionales sur la santé
  - Statistiques régionales du tourisme
  - Statistiques régionales des transports
  - Statistiques régionales sur le marché du travail
  - Statistiques régionales sur le coût du marché du travail
- Audit urbain

Carte 13.1: Produit intérieur brut (PIB) par habitant, par régions NUTS 2, 2004

(en SPA par habitant)

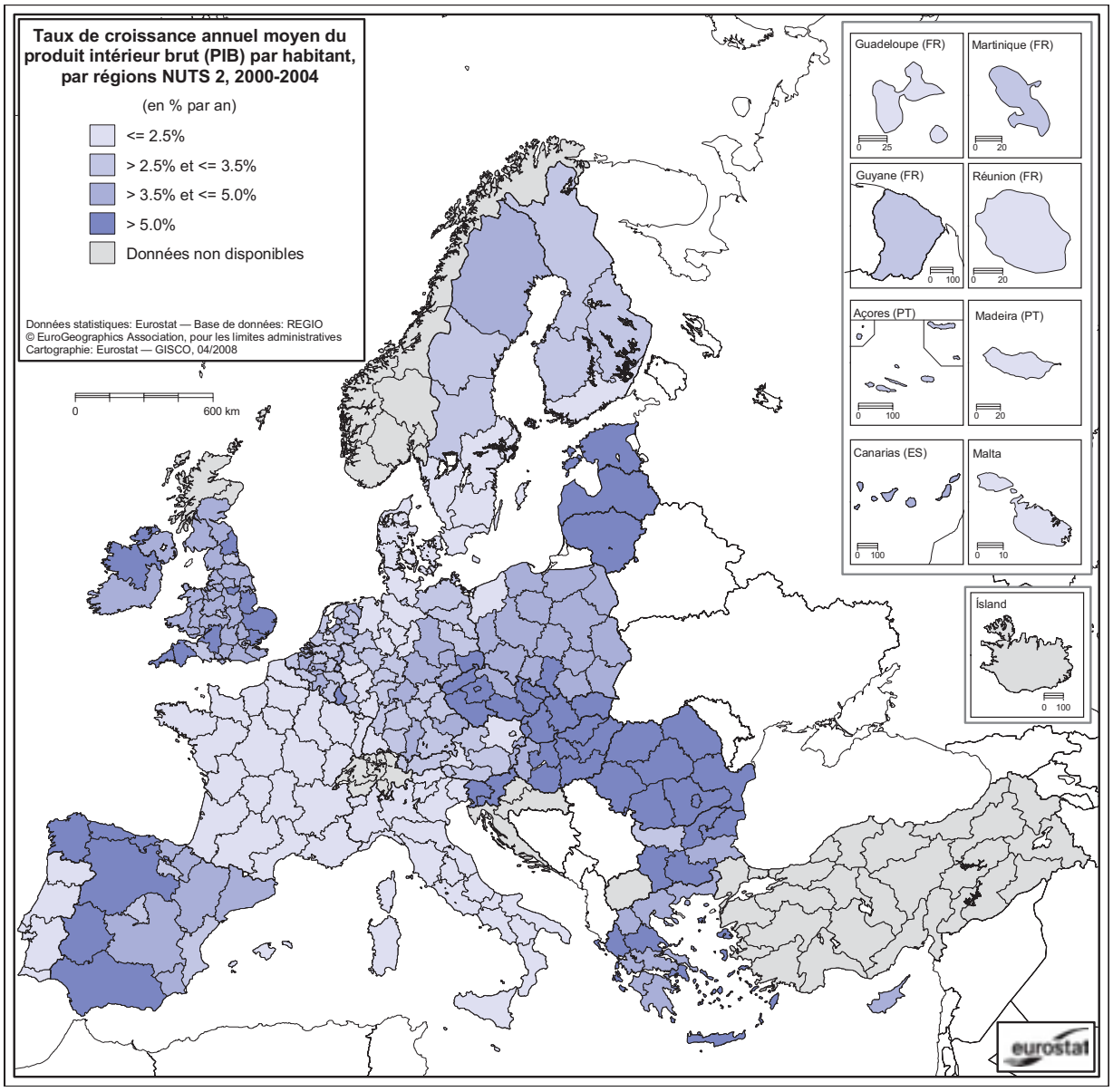


Source: Eurostat (tgs00005)

Le PIB (produit intérieur brut) est un indicateur de la production d'un pays ou d'une région. Il reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminué de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production. En exprimant le PIB en SPA (standards de pouvoir d'achat), on élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Les calculs par habitant permettent de comparer des économies et des régions présentant d'importantes différences en taille absolue. Le PIB régional par habitant en SPA est la variable principale pour déterminer si les régions du niveau NUTS 2 sont susceptibles de bénificier d'une aide dans la cadre de la politique structurelle de l'Union Européenne.

Carte 13.2: Taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) par habitant, par régions NUTS 2, 2000-2004

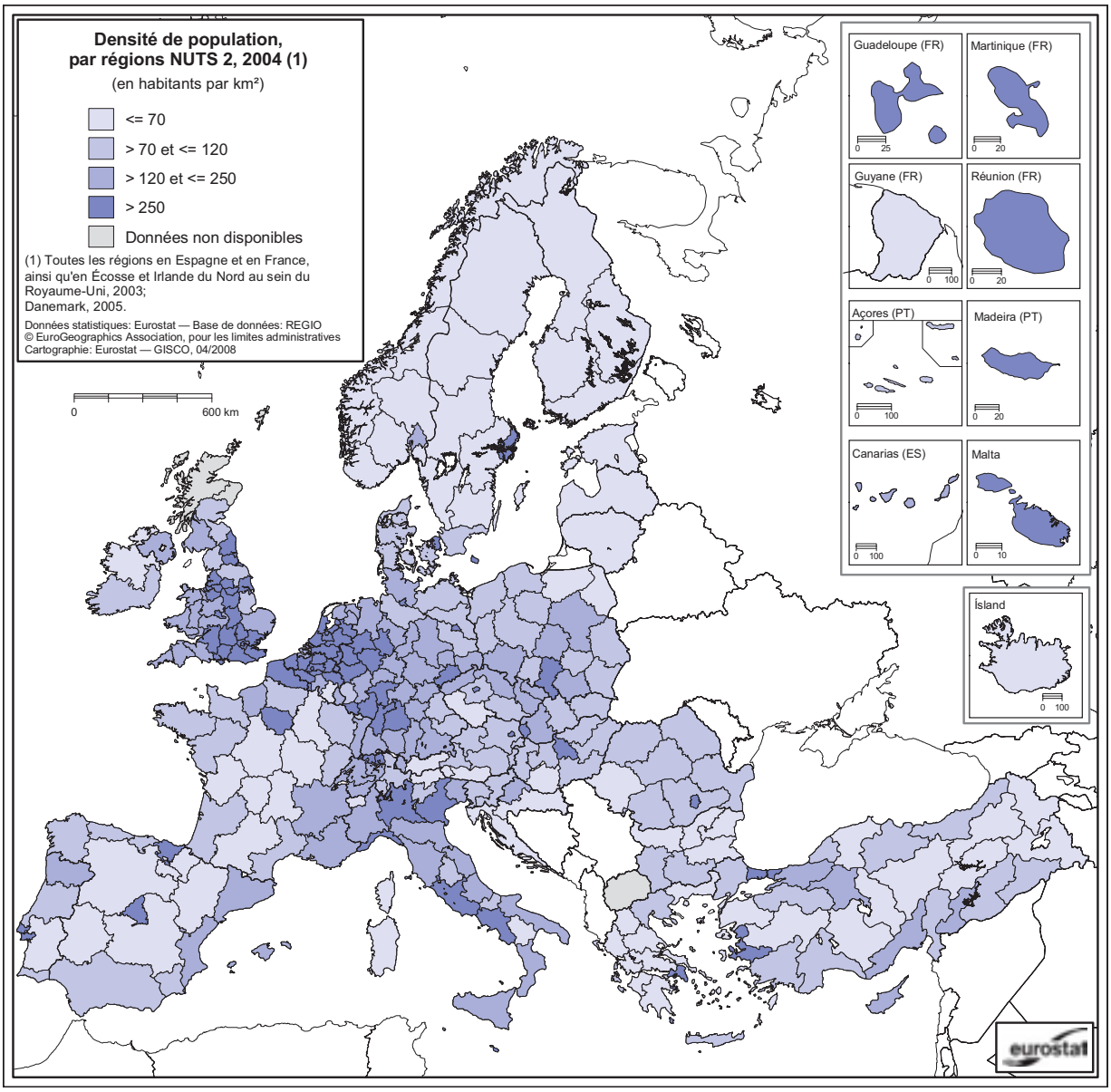
(en % par an)



Source: Eurostat (tgs00005)

Carte 13.3: Densité de population, par régions NUTS 2, 2004

(en habitants par km²)

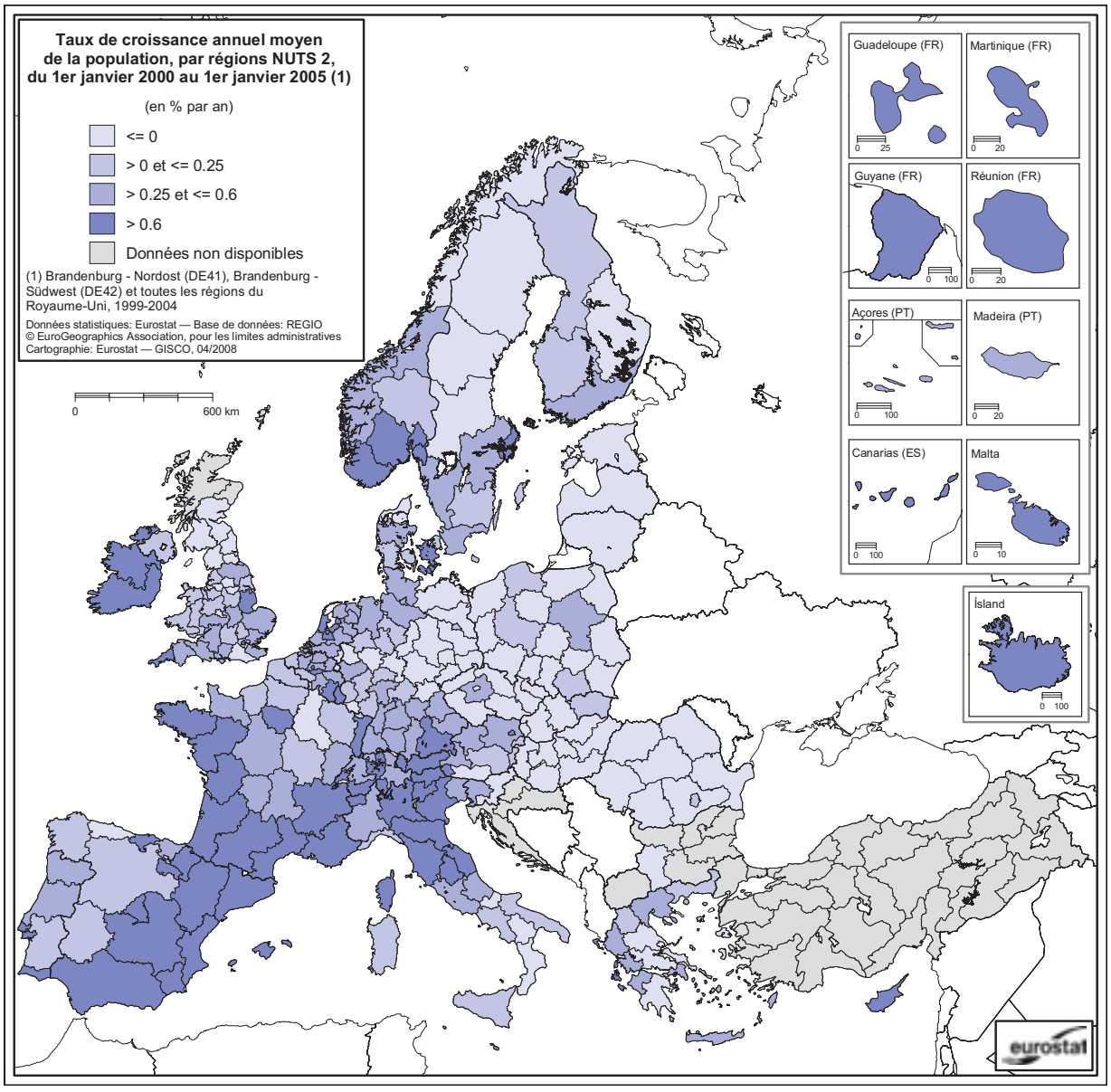


Source: Eurostat (tgs00024)

Population totale divisée par la superficie. Pour le calcul de la densité de la population, on utilise le concept de superficie terrestre (excluant les eaux intérieures comme les lacs ou fleuves) partout où il est disponible. Dans plusieurs pays, on utilise la superficie totale, incluant la superficie des lacs et des fleuves, par ce que c'est le seul concept pour lequel des données sont disponibles.

Carte 13.4: Taux de croissance annuel moyen de la population, par régions NUTS 2, du 1er janvier 2000 au 1er janvier 2005

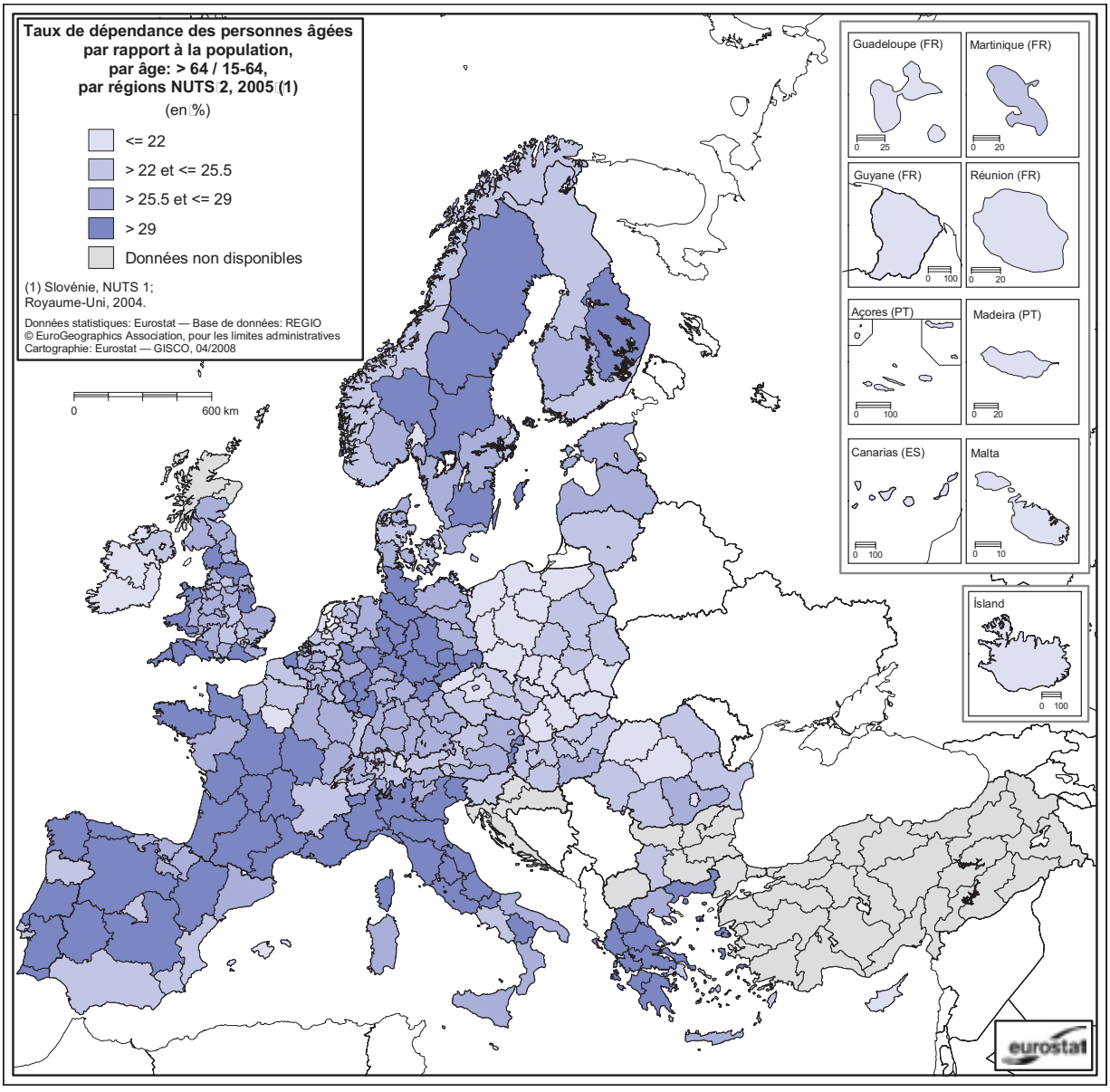
(en % par an)



Source: Eurostat (reg_d2jan)

Carte 13.5: Taux de dépendance des personnes âgées par rapport à la population, par âge: > 64 / 15-64, par régions NUTS 2, 2005

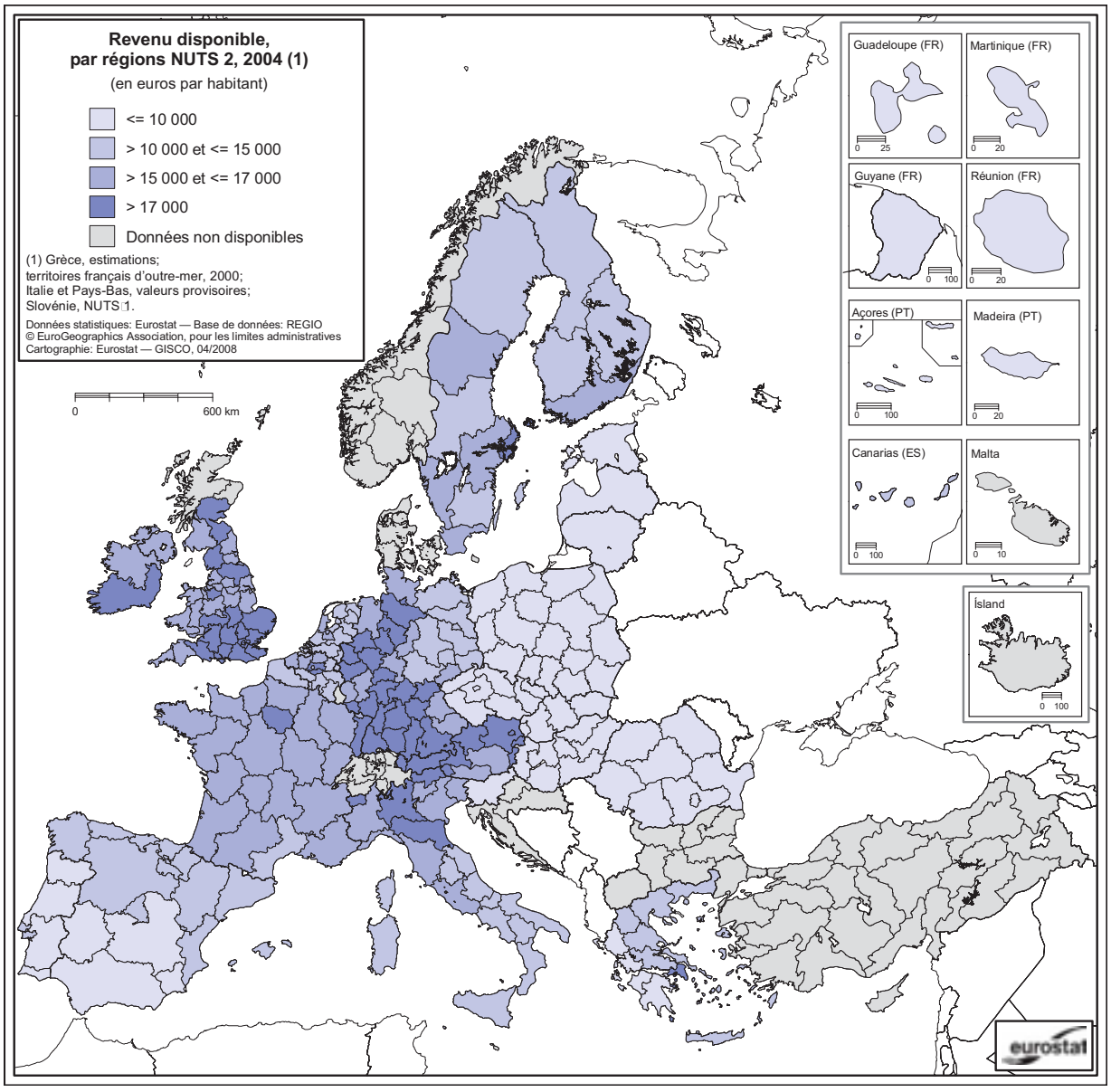
(en %)



Source: Eurostat (reg_d2jan)

Carte 13.6: Revenu disponible, par régions NUTS 2, 2004

(en euros par habitant)

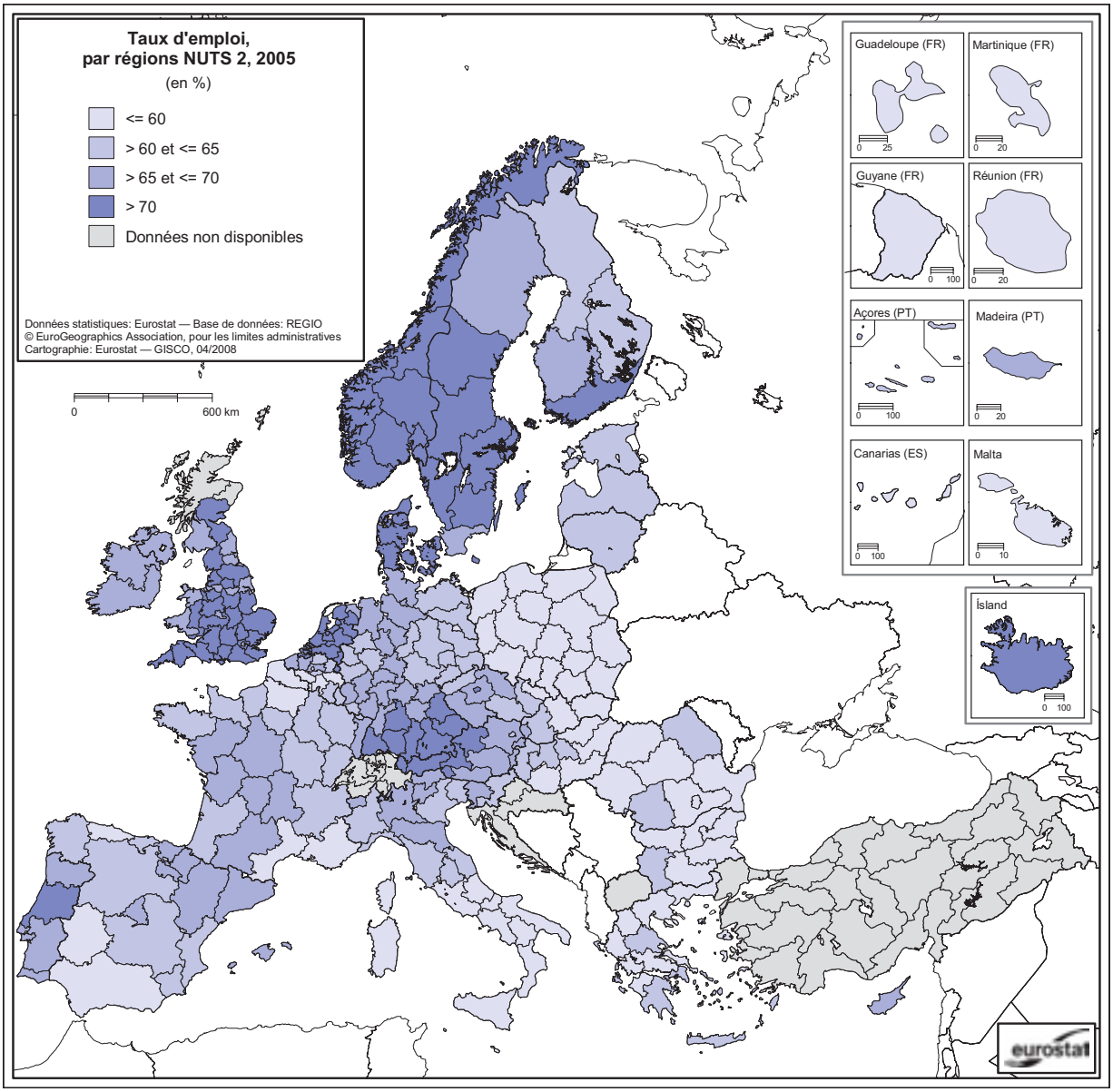


Source: Eurostat (tgs00026)

Le revenu disponible des ménages privés est le solde du revenu primaire (excédent d'exploitation/revenu mixte plus rémunération des salariés plus revenus de la propriété recus moins revenus de la propriété payés) et de la redistribution des revenus en espèces. Ces opérations couvrent les cotisations sociales payées, les prestations sociales recues, les impots courants sur le revenu et le patrimoine payés ainsi que les autres transferts courants. Le revenu disponible n'inclut pas les transferts sociaux en nature provenant des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages.

Carte 13.7: Taux d'emploi, par régions NUTS 2, 2005

(en %)

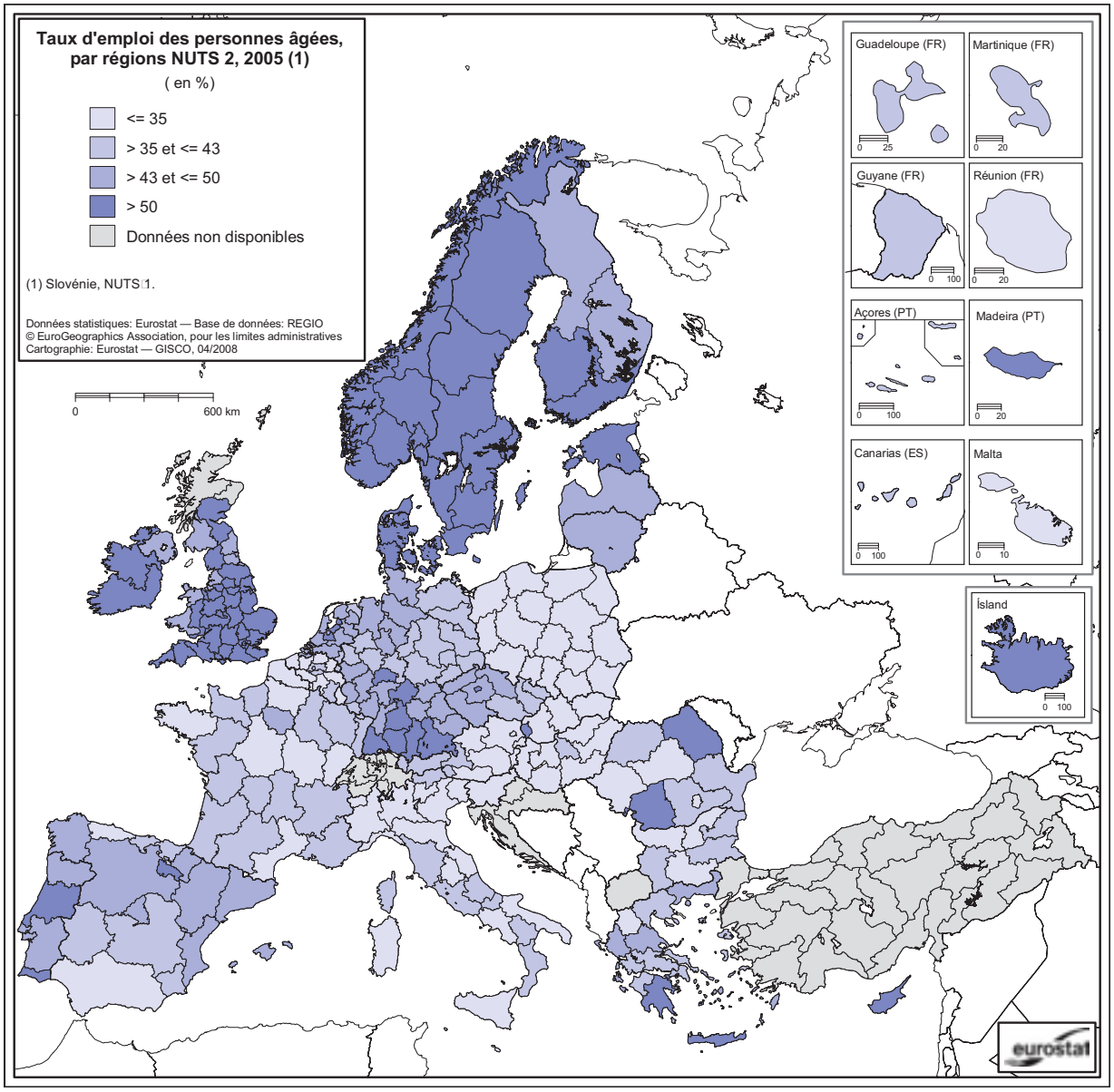


Source: Eurostat (tgs00007)

Le taux d'emploi régional (niveau NUTS 2) de la population d'âge 15-64 représente les personnes ayant un emploi d'âge 15-64 en pourcentage de la population du même âge. L'indicateur est basé sur l'enquête UE sur les forces de travail (EFT). L'enquête couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés et exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs tels que pensions, hospices et hôpitaux. Les personnes en emploi sont celles de 15-64 ans qui, au cours de la semaine de référence, ont effectué un travail en vue d'une rémunération, d'un bénéfice ou d'un gain familial, ne serait-ce que durant une heure, ou qui n'étaient pas au travail mais qui avaient un emploi ou une activité dont ils étaient momentanément absents.

Carte 13.8: Taux d'emploi des personnes âgées, par régions NUTS 2, 2005

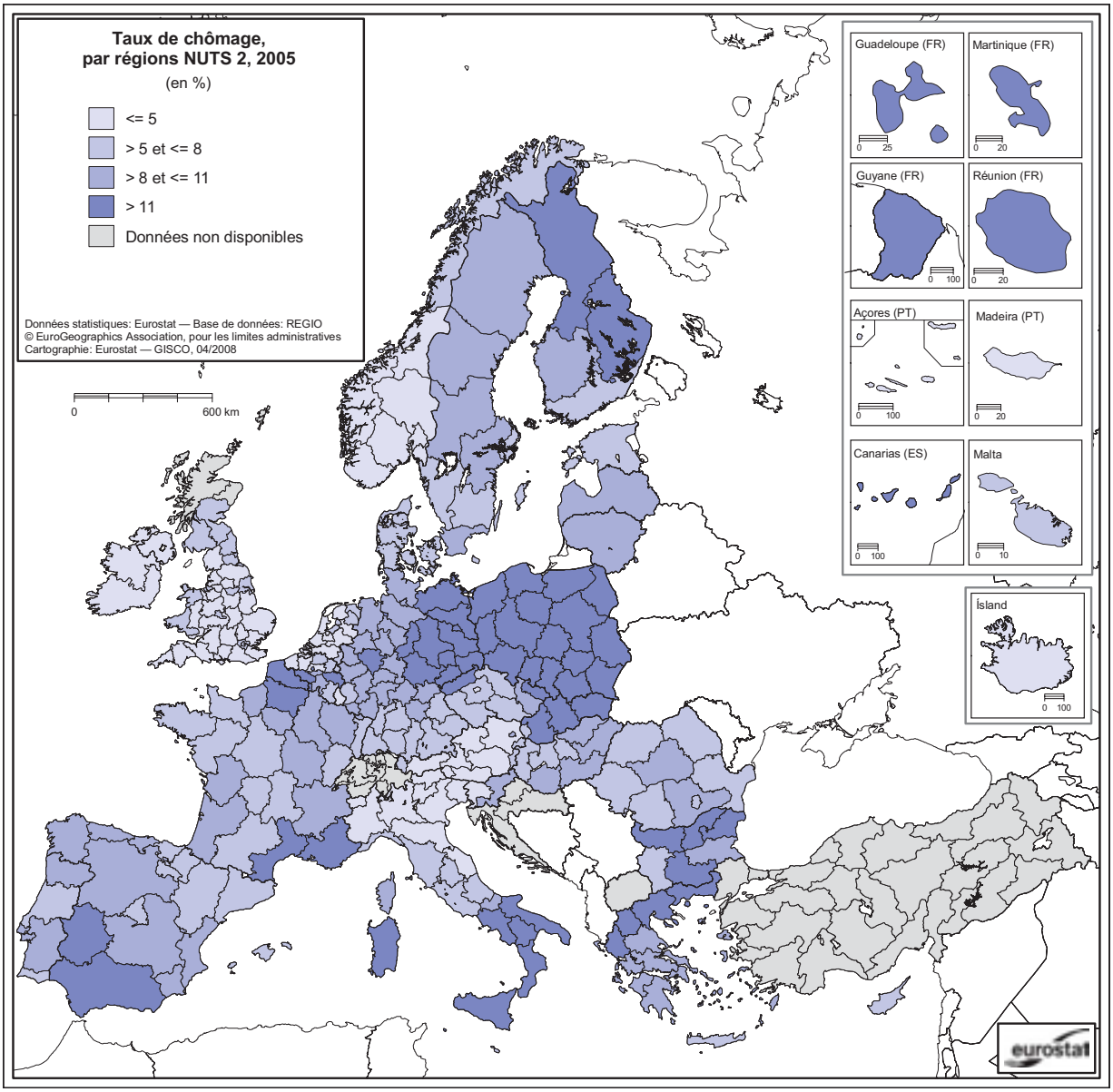
(en %)



Source: Eurostat (reg_lfe2emprt)

Carte 13.9: Taux de chômage, par régions NUTS 2, 2005

(en %)



Source: Eurostat (tgs00010)

Le taux de chômage régional (niveau NUTS 2) représente les personnes au chômage en pourcentage de la population active (c'est-à-dire main-d'Suvre ou total des personnes ayant un emploi et de celles au chômage). L'indicateur est basé sur l'enquête UE sur les forces de travail (EFT). Les personnes au chômage comprennent les personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient (les trois conditions doivent être simultanément remplies): 1) sans travail pendant la semaine de référence; 2) disponibles pour travailler; 3) activement à la recherche d'un travail ou qui avaient trouvé un travail qu'elles commenceraient dans un délai de trois mois au maximum. Les personnes en emploi sont celles de 15 -64 ans qui, au cours de la semaine de référence, ont effectué un travail en vue d'une rémunération, d'un bénéfice ou d'un gain familial, ne serait-ce que durant une heure, ou qui n'étaient pas au travail mais qui avaient un emploi ou une activité dont ils étaient momentanément absents.

Tableau 13.1: Dispersion des taux d'emploi régionaux (1)

(coefficient de variation)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU-27	12,9	13,0	13,1	13,1	12,7	12,1	11,9
Belgique	8,0	7,9	8,0	8,0	7,7	8,7	8,4
Bulgarie	:	:	:	:	:	6,9	7,2
République tchèque	5,6	5,8	5,7	5,6	5,8	5,6	5,5
Danemark	:	:	:	:	:	:	:
Allemagne	5,5	5,7	6,1	5,8	6,0	6,2	*5,7*
Estonie	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	5,2	5,1	4,3	3,8	3,2	4,1	4,3
Espagne	10,8	10,7	10,0	9,3	9,0	8,7	8,3
France	7,1	6,9	8,3	8,0	7,2	7,1	7,3
Italie	17,4	17,5	17,1	16,7	17,0	15,6	16,0
Chypre	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	9,1	9,0	8,8	9,4	8,5	9,4	9,9
Malte	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,0
Autriche	2,3	2,5	2,6	2,5	3,0	3,5	4,1
Pologne	4,8	6,9	7,2	7,3	7,2	6,4	5,6
Portugal	3,6	4,3	3,5	3,8	3,9	3,5	3,3
Roumanie	4,2	4,6	5,6	3,2	3,5	4,9	4,5
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	8,1	9,1	8,3	7,3	7,6	9,0	9,8
Finlande	6,7	6,8	7,0	6,7	6,1	5,5	5,5
Suède	4,8	4,5	4,2	4,6	4,3	4,4	3,0
Royaume-Uni	7,5	7,1	6,8	6,6	6,1	5,9	5,7
Islande	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	2,4	2,4	2,2	1,6	1,6	1,7	1,3

(1) Variation des taux d'emploi pour la tranche d'âge 15-64 ans entre les régions (niveau NUTS 2) et au sein des pays.

Source: Eurostat (tsisc041)

La dispersion des taux d'emploi régionaux (niveau NUTS 2) de la population d'âge 15-64 est un indicateur des différences régionales d'emploi à l'intérieur d'un pays ou d'un groupes de pays (EU-27, zone euro). Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans représente la population en emploi âgée de 15 à 64 ans en pourcentage de la population de la même classe d'âge. La dispersion des taux d'emploi régionaux est égale à zéro quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions, elle s'accroît s'il y a une augmentation des différences de taux d'emploi entre les régions. L'indicateur n'est pas calculable pour le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, le Luxembourg, le Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Malte, la Slovénie ou l'Islande car ces pays n'ont qu'une seule région au niveau NUTS 2 (deux régions dans le cas de l'Irlande). Cependant, les taux d'emploi de ces pays et des deux régions irlandaises sont utilisés pour calculer la dispersion des taux d'emploi régionaux au sein d'un groupe donné de pays. Les taux d'emploi régionaux sont basés sur une moyenne annuelle des résultats de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT).





Pour être efficace, la prise de décision en matière économique et politique doit s'appuyer sur la fourniture régulière d'informations fiables. Les statistiques sont l'une de ces principales sources d'informations. Elles apportent en effet une aide quantitative essentielle pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Les statistiques constituent également un puissant outil de communication avec le grand public.

Les besoins des décideurs politiques en matière d'informations exigent une interaction constante entre eux et les statisticiens: les premiers formulent leurs besoins de données, les seconds tentent d'adapter le système de production statistique de manière à répondre à ces besoins. Ainsi, les nouvelles politiques conduisent à des améliorations de la production statistique, à la fois en ce qui concerne l'optimisation de la qualité des indicateurs existants et la création de nouveaux indicateurs.

Alors que les décideurs politiques recherchent des indicateurs agrégés qui fournissent une image synthétique et claire des différents phénomènes qui les intéressent, les statisticiens ont tendance quant à eux à moins utiliser les données de base agrégées. Ils doivent par conséquent transformer, synthétiser et modéliser ces données de base afin d'en améliorer la lecture et d'en tirer des signaux (c'est-à-dire des indicateurs).

Ces dernières années, trois politiques majeures ont influencé de manière substantielle les priorités et les activités d'Eurostat:

- l'Union économique et monétaire (UEM) et la création de la zone euro (1999);
- la stratégie de Lisbonne (2000, recentrée en 2005);
- la stratégie de développement durable (2001, renouvelée en 2006).

L'Union économique et monétaire et la création de la Banque centrale européenne (BCE) ont nécessité la fourniture d'un large éventail de statistiques conjoncturelles infra-annuelles permettant de mesurer les avancées économiques et monétaires dans la zone euro et de contribuer à la mise en œuvre d'une politique monétaire commune. Une politique monétaire efficace s'appuie sur des statistiques économiques actualisées, fiables et complètes qui fournissent une vue d'ensemble de la situation économique. Ces données sont également nécessaires pour l'analyse du cycle économique.

Toutefois, mesurer les développements économiques et monétaires dans la zone euro n'est qu'une des fonctions des politiques européennes. Pour les Européens, la qualité de vie tient une place essentielle, notamment certains de ses aspects, tels qu'un environnement propre, la protection sociale, la prospérité et l'équité.

Ces dernières années, l'action du Conseil européen a porté plus spécifiquement sur plusieurs domaines clés, visant à façonner le développement futur de l'UE par l'adoption, en particulier, de deux stratégies complémentaires. Si l'objectif de la stratégie de Lisbonne est pour l'UE de «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale», la stratégie de développement durable vise à l'amélioration continue de la qualité de vie des générations actuelles et futures par la recherche d'un équilibre entre développement économique, cohésion sociale et protection de l'environnement.

Pour répondre aux besoins des décideurs politiques dans ces nouveaux domaines, Eurostat a développé trois séries d'indicateurs:

- les Euro-indicateurs, dont les plus importants sont les Principaux Indicateurs Economiques Européens (PIEE), pour les besoins de la politique monétaire;
- les indicateurs structurels, pour la stratégie de Lisbonne, servant à étayer l'analyse de la Commission dans un rapport annuel au Conseil européen;
- les indicateurs de développement durable, qui couvrent un large éventail de questions concernant la qualité de vie, y compris les questions environnementales, sociales, économiques et de gouvernance.

Ces indicateurs ont été créés par des experts et validés au niveau politique. Ils sont en permanence contrôlés, améliorés et revus pour être en phase avec des besoins en constante évolution.

Le défi de la libre diffusion et la croissance de l'internet, qui multiplient les possibilités pour les citoyens de bénéficier d'une information pleine et entière, ont conduit Eurostat à créer trois «domaines spécifiques» sur son site web, consacrés aux trois ensembles d'indicateurs et aux politiques associées décrits précédemment. Ce chapitre présente de manière succincte les principales caractéristiques de ces trois groupes d'indicateurs.

LES EURO-INDICATEURS/PIEE

Depuis octobre 2001, les pages Euro-indicateurs/PIEE sont un point de référence sur le web pour tous les utilisateurs des statistiques officielles concernant les données conjoncturelles. Dans sa première version, la page Euro-indicateurs/PIEE était conçue comme un site web indépendant, disponible en parallèle à celui d'Eurostat. Depuis octobre 2004, elle est intégrée au site web d'Eurostat au sein duquel elle constitue un «domaine spécifique». Il est possible d'accéder à la page Euro-indicateurs/PIEE soit depuis la page d'accueil du site web d'Eurostat, soit directement via le lien suivant: http://ec.europa.eu/euroindicators. Il est également possible d'envoyer des messages électroniques à l'équipe Euro-indicateurs/PIEE à l'adresse suivante: ESTAT-EUROINDICATORS@ec.europa.eu.

La page Euro-indicateurs/PIEE a pour objectif de fournir aux analystes de la conjoncture économique, aux décideurs politiques, aux médias, aux chercheurs, aux étudiants et à d'autres utilisateurs intéressés un ensemble complet, bien structuré et fiable d'informations utiles dans leurs activités quotidiennes. Le cour de la page Euro-indicateurs/PIEE s'appuie sur un ensemble d'indicateurs statistiques donnant une image précise et aussi récente que possible de l'évolution économique de la zone euro, de l'Union européenne ainsi que de leurs États membres. En outre, elle comprend également différents produits et services complémentaires, visant à faciliter la compréhension et l'analyse des données. La structure se présente comme suit:

- principaux indicateurs économiques européens (PIEE),
- contexte,
- données,
- publications,
- communiqués de presse,
- méthodologie.

LES DONNÉES DE LA PAGE EURO-INDICATEURS/PIEE

Les données présentées sur la page Euro-indicateurs/PIEE s'appuient sur un ensemble d'indicateurs statistiques les plus pertinents, appelés «Principaux indicateurs économiques européens», dont la liste complète figure dans la communication de la Commission COM(2002)661. La collection de données comprend également des ventilations plus détaillées pour les PIEE et des informations qualitatives et quantitatives supplémentaires, utiles pour fournir une image globale de la situation économique en Europe. Ces données sont structurées en trois composantes principales:

- une sélection des principaux indicateurs économiques européens sélectionnés (comprenant 22 indicateurs sélectionnés pour la zone euro et l'Union européenne) accessibles directement depuis la page d'accueil des Euro-indicateurs/PIEE;
- les indicateurs clés à court terme, un sous-ensemble de tableaux prédéfinis («Shorties»);
- la base de données des indicateurs européens et nationaux à court terme («Euro-ind»).

Les indicateurs clés à court terme et la base de données «Euro-ind» sont structurés en huit domaines:

- balance des paiements,
- enquêtes auprès des entreprises et des consommateurs,
- prix à la consommation,
- commerce extérieur,
- industrie, le commerce et les services,
- marché du travail,
- indicateurs monétaires et financiers,
- comptes nationaux.

La nouvelle page d'accueil des Euro-indicateurs/PIEE, ouverte en octobre 2007, donne un aperçu général de la situation économique dans la zone euro et dans l'Union européenne, regroupant sur un même portail l'ensemble des indicateurs économiques conjoncturels les plus pertinents et les plus récents concernant la zone euro et l'Union européenne. Cette page web fournit aux décideurs politiques, aux analystes, aux universitaires, aux médias et au public des informations indispensables à la prise de décision, à l'analyse économique et à la recherche. Les tableaux prédéfinis d'indicateurs clés à court terme («Shorties») sont le moyen le plus simple pour examiner les données les plus récentes. Faciles à consulter, ils offrent une vue graphique de l'évolution la plus récente et sont accompagnés d'un texte explicatif succinct. En outre, chacun des 320 tableaux actuellement disponibles peut être téléchargé.

«Euro-ind» (accessible soit à partir des pages Euro-indicateurs, soit à partir de l'arbre de navigation des données du site web d'Eurostat) constitue une grande base de données d'indicateurs macroéconomiques infra-annuels. Plus de 70 000 séries, actuellement disponibles, peuvent être aisément sélectionnées et téléchargées en différents formats.

LES MÉTADONNÉES

Conformément aux normes d'Eurostat, les données sur les euro-indicateurs sont documentées dans le format SDDS du Fonds monétaire international (FMI). Les fichiers SDDS sont régulièrement améliorés et contrôlés afin de toujours correspondre aux données publiées. La création d'un ensemble de métadonnées davantage axées sur l'utilisateur est l'un des objectifs de l'équipe en charge des Euro-indicateurs.

LES RAPPORTS DE QUALITÉ

Depuis 2001, la base de données «Euro-ind» fait l'objet d'un contrôle de qualité mensuel précis. Les résultats de ce contrôle sont présentés dans une publication en ligne détaillée intitulée «État des affaires», qui est accessible depuis la rubrique «Publications» du domaine spécifique Euro-indicateurs/PIEE. Une synthèse des contrôles mensuels est présentée dans une autre publication en ligne intitulée «Rapport de surveillance», également accessible depuis la même rubrique.

LES PUBLICATIONS ET DOCUMENTS DE TRAVAIL

La principale publication produite par l'équipe Euro-indicateurs est la publication mensuelle «Eurostatistics». Elle fournit un aperçu synthétique de la situation économique ainsi qu'une analyse statistique détaillée des derniers événements économiques concernant la zone euro, l'Union européenne et chacun de leurs États membres. Le dernier numéro d'«Eurostatistics» est accessible à partir de la page d'accueil d'Euro-indicateurs/PIEE, sous l'onglet «Produit essentiel». Les éditions précédentes sont accessibles depuis la rubrique «Publications» située en haut de la page du domaine spécifique Euro-indicateurs/PIEE. Par ailleurs, les utilisateurs trouveront dans la même rubrique une collection de documents de travail et de lectures choisies comprenant des études méthodologiques et empiriques ayant pour objet l'amélioration et l'analyse des données statistiques européennes.

LES AUTRES PRODUITS ET SERVICES

Le domaine spécifique Euro-indicateurs/PIEE fournit également aux utilisateurs l'accès au calendrier européen de diffusion des statistiques infra-annuelles, actualisé chaque semaine, et aux communiqués de presse concernant les euro-indicateurs. Ces deux éléments sont accessibles depuis la rubrique «Communiqués de presse». Un bulletin électronique mensuel est également accessible depuis la rubrique «Publications». Cette publication contient des articles succincts, des actualités des États membres et d'Eurostat, des annonces, des liens utiles, etc. Il est important de noter que tous les actes des conférences concernant les euro-indicateurs sont également disponibles depuis le domaine spécifique Euro-indicateurs/PIEE, à la rubrique «Méthodologie» en sélectionnant le dernier chapitre intitulé «Séminaires et conférences d'Eurostat».

LES AMÉLIORATIONS PRÉVUES

En permanente évolution, la page Euro-indicateurs/PIEE est tenue à jour pour répondre aux besoins des utilisateurs. Les principales améliorations prévues pour 2008 portent sur l'amélioration de la nouvelle page d'accueil des Euro-indicateurs/PIEE et des pages méthodologiques. Concernant la page des Euro-indicateurs/PIEE, de nouvelles fonctionnalités et possibilités seront ajoutées et la liste des indicateurs sera mise à jour. La rubrique «Méthodologie» s'enrichira progressivement d'un nouvel ensemble de pages statistiques en rapport avec des thèmes essentiels, tels que les estimations instantanées, les calculs rétrospectifs, l'interpolation et l'extrapolation, la désaisonnalisation, l'analyse conjoncturelle et la construction d'indicateurs équivalents et d'indicateurs directeurs. Elles contiendront des documents méthodologiques, des bibliographies en ligne, des logiciels et des routines, des liens vers des sites spécialisés et, si possible, de nouveaux indicateurs ou analyses quantitatives (documentés en format SDDS), produits sur la base de techniques statistiques avancées.

LES INDICATEURS STRUCTURELS

Au Conseil européen de Lisbonne, au printemps 2000, l'Union européenne s'est fixé l'objectif stratégique suivant pour la prochaine décennie: «devenir l'économie fondée sur la connaissance, la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale».

Le Conseil a reconnu la nécessité de discuter régulièrement des progrès réalisés dans ce domaine et de les évaluer sur la base d'indicateurs structurels adoptés d'un commun accord. À cette fin, il a invité la Commission européenne à préparer un rapport annuel de printemps sur les progrès réalisés. Ce rapport devait s'appuyer sur l'évolution des indicateurs structurels dans les domaines suivants:

- le contexte économique général;
- l'emploi;
- l'innovation et la recherche;
- la réforme économique;
- la cohésion sociale;
- l'environnement (depuis 2002).

En 2004, la Commission européenne a présenté pour la première fois une sélection de 14 indicateurs structurels traités dans l'annexe statistique de son rapport de printemps au Conseil européen. Cette liste retreinte a été convenue avec le Conseil. Sa présentation concise permet d'adresser plus facilement des messages politiques et d'exposer les positions des États membres par rapport aux objectifs essentiels de Lisbonne. La même liste restreinte d'indicateurs a été présentée dans les annexes des rapports d'avancement annuels ultérieurs au Conseil européen.

LA LISTE RESTREINTE D'INDICATEURS STRUCTURELS

Contexte économique général

- PIB par habitant en SPA
- Productivité de la main-d'œuvre

Emploi

- Taux d'emploi
- Taux d'emploi des travailleurs âgés

Innovation et recherche

- Niveau d'éducation des jeunes (20-24)
- Dépenses intérieures brutes de R&D

Réforme économique

- Niveaux des prix comparés
- Investissement dans les entreprisest

Cohésion sociale

- Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux
- Taux de chômage de longue durée
- Dispersion des taux d'emploi régionaux

Environnement

- Émissions de gaz à effet de serre
- Intensité énergétique de l'économie
- Volume du transport de fret par rapport au PIB

La stratégie de Lisbonne est entrée, depuis le printemps 2005, dans une nouvelle phase, mettant particulièrement l'accent sur la production de résultats, la croissance et l'emploi. En proposant des programmes nationaux de réforme, les États membres acceptent une nouvelle responsabilité et formulent des engagements précis en matière d'action. Dans le même temps, les programmes communautaires précisent ce qui doit être accompli au niveau européen. Les programmes nationaux de réforme servent de base au calendrier des réformes, érigeant au rang de priorités les questions de croissance et d'emploi.

Les séries chronologiques sont présentées pour l'EU-27, la zone euro, les États membres, les pays candidats, les pays de l'AELE, le Japon et les États-Unis (en fonction des données disponibles).

D'autres informations sur les indicateurs structurels sont disponibles sur le site web d'Eurostat, à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/eurostat/structuralindicators. Par ailleurs, pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'équipe de coordination des indicateurs structurels à l'adresse suivante: estat-structuralindicators@ec.europa.eu.

LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, adoptée par le Conseil européen à Göteborg en juin 2001, puis renouvelée en juin 2006, vise à l'amélioration continue de la qualité de vie, des générations actuelles et futures, en conciliant le développement économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement. Un ensemble d'indicateurs du développement durable (IDD) a été développé pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de développement durable. Les indicateurs sont organisés en dix thèmes différents qui reflètent les nombreuses priorités politiques: développement socio-économique, consommation et production durables, inclusion sociale, changements démographiques, santé publique, changement climatique et énergie, transport durable, ressources naturelles, partenariat global et bonne gouvernance.

Les thèmes sont eux-mêmes divisés en sous-thèmes de manière à ce que l'ensemble d'indicateurs puisse refléter les objectifs opérationnels et les actions contenus dans la stratégie de développement durable. Afin de faciliter la communication, la liste des indicateurs est conçue comme une pyramide à trois niveaux. La distinction faite entre les trois niveaux d'indicateurs reflète la structure de la stratégie renouvelée (objectifs généraux, objectifs opérationnels, actions) et répond à différents types de besoins de la part des utilisateurs. Les indicateurs clés ont ainsi le plus grand pouvoir de communication.

Les indicateurs de développement durable

Niveau des indicateurs	Cadre hiérarchique	Objectifs	Utilisateurs ciblés
Niveau 1	Thèmes	Indicateurs clés pour une analyse initiale des politiques, et le suivi des progrès en direction des objectifs politiques prioritaires	Décideurs politiques de haut niveau et grand public
Niveau 2	Sous-thèmes	Évaluation des domaines politiques centraux et suivi plus détaillé des progrès accomplis en direction des objectifs prioritaires	Décideurs politiques et grand public
Niveau 3	Domaines d'intervention (sujets spécifiques à l'intérieur des thèmes, mesures diverses pour mettre en œuvre les objectifs prioritaires)	Analyse plus poussée pour une meilleure compréhension des tendances sous-jacentes et de la complexité des questions associées aux thèmes; analyse des interactions avec d'autres thèmes du cadre hiérarchique	Public plus spécialisé (par exemple chercheurs et universitaires)

Les trois niveaux sont complétés par des indicateurs contextuels, qui n'évaluent pas directement les objectifs de la stratégie, mais apportent une information de fond utile à l'analyse. La liste des IDD décrit également les indicateurs qui ne sont pas encore complètement développés mais qui devraient l'être à l'avenir, afin de donner une image plus complète des progrès réalisés. Il conviendra de distinguer les indicateurs qui devraient être disponibles dans un délai de deux ans et offrant une qualité suffisante («indicateurs en cours de développement») et ceux qui seront développés à plus long terme («indicateurs à développer»).

LES INDICATEURS CLÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développement économique
- Taux de croissance du PIB par habitant

Modes de production et de consommation
- Productivité des ressources

Pauvreté et exclusion sociale
- Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux

Vieillissement de la société
- Taux d'emploi des travailleurs âgés

Santé publique
- Nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance, par sexe

Changement climatique et énergie
- Total des émissions de gaz à effet de serre
- Énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie intérieure

Transports
- Consommation énergétique totale des transports, par mode de transport

Gestion des ressources naturelles
- Indice des oiseaux communs
- Prises de poissons sur les stocks en dehors des limites biologiques de sécurité

Partenariat global
- Aide publique au développement

D'autres informations sur les indicateurs de développement durable sont disponibles sur le site web d'Eurostat (http://ec.europa.eu/eurostat/sustainabledevelopment).

Par ailleurs, pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'équipe en charge de ces indicateurs à l'adresse estat-sdi@ec.europa.eu.





GLOSSAIRE 524
NUTS (NOMENCLATURE DES UNITÉS TERRITORIALES STATISTIQUES) 547
NACE RÉV. 1.1 (NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE) 551
CTCI RÉV. 3 (CLASSIFICATION TYPE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL) 552
CITE (CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE DE L'ÉDUCATION) 552
SYMBOLES STATISTIQUES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES 553
DROITS D'AUTEUR DES PHOTOGRAPHIES 556
INDEX THÉMATIQUE 557
SÉLECTION D'AUTRES PUBLICATIONS D'EUROSTAT 563

GLOSSAIRE

A

Abonnements (téléphonie mobile)
Abonnements aux systèmes publics de télécommunications mobiles faisant appel à la technologie cellulaire. Les cartes prépayées actives sont considérées comme des abonnements. Une même personne peut avoir plusieurs abonnements.

Accident du travail grave
Accident du travail ayant entraîné plus de 3 jours d'arrêt de travail. Un accident du travail est un événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et occasionnant un préjudice physique ou psychologique. Sont inclus dans cette catégorie les accidents durant le travail de la victime hors de l'enceinte de son entreprise, même causés par des tiers, et les empoisonnements aigus. Sont exclus les accidents sur le chemin du travail, les cas d'origine uniquement médicale et les maladies professionnelles.

Accident du travail mortel
Événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et occasionnant un préjudice physique ou psychologique ainsi que le décès de la victime dans un délai d'un an à compter de l'accident. Sont exclus de cette catégorie les accidents sur le chemin du travail, les cas d'origine uniquement médicale et les maladies professionnelles.

Accord bilatéral entre l'UE et la Suisse
L'accord bilatéral de coopération statistique entre l'UE et la Suisse est entré en vigueur le 1er janvier 2007. Il permet à la Suisse d'accéder aux données paneuropéennes pour les pays appartenant à l'Espace économique européen (EEE) et garantit la comparabilité des statistiques. Les quatre États membres de l'AELE sont par conséquent membres du Système statistique européen (SSE).

Accroissement naturel de la population
Naissances moins les décès.

ACP
Voir: «États ACP».

Administration centrale
Ensemble des services administratifs de l'État et des autres services centraux dont les responsabilités s'étendent à la totalité du territoire économique, à l'exception des administrations de sécurité sociale.

Administrations de sécurité sociale
Unités institutionnelles centrales, fédérées ou locales dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales et qui répondent aux deux critères suivants:

- certains groupes de la population sont tenus de participer au régime ou de verser des cotisations en vertu des dispositions légales ou réglementaires (hormis celles concernant les fonctionnaires);
- indépendamment de leur rôle d'organisme de tutelle ou en tant qu'employeur, les administrations publiques sont responsables de la gestion de ces unités pour ce qui concerne la fixation ou l'approbation des cotisations et des prestations.

Administrations d'États fédérés
Unités institutionnelles distinctes exerçant certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale et supérieur à celui des unités institutionnelles publiques locales, à l'exception des administrations de sécurité sociale.

Administrations locales
Administrations publiques dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique, à l'exception des administrations locales de sécurité sociale.

Administrations publiques
Le secteur des administrations publiques comprend toutes les unités institutionnelles dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et qui sont essentiellement financées par des contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale est la redistribution du revenu et de la richesse nationale. Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous-secteurs: administration centrale, administrations d'États fédérés, administrations locales et administrations de sécurité sociale.

AELE
L'Association européenne de libre-échange (AELE) est une organisation intergouvernementale créée en 1960 par sept pays européens. Depuis 1995, ses États membres sont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Cette association est chargée de gérer la franchise douanière entre les différents États membres, la participation de l'AELE à l'Espace économique européen (EEE), qui comprend l'Union européenne (UE), et le réseau mondial d'accords de libre-échange de l'AELE.

Agriculture biologique
Dans l'UE, l'agriculture n'est considérée comme biologique que si elle satisfait aux dispositions du règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil. L'agriculture biologique implique des systèmes holistiques de gestion de la production pour les cultures et l'élevage, préconisant des pratiques de gestion qui évitent de recourir à des facteurs de production extérieurs. Pour ce faire, elle utilise autant que possible des méthodes culturales biologiques et mécaniques de préférence aux engrais et pesticides.

ALENA (Accord de libre-échange nord-américain)
CA: Canada; MX: Mexique; US: États-Unis.

Années de vie en bonne santé (AVBS)
L'indicateur «années de vie en bonne santé» (AVBS) mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut encore espérer vivre en bonne santé. La «bonne santé» est définie comme l'absence de limitations fonctionnelles/d'incapacité. Aussi, cet indicateur est-il également appelé «espérance de vie sans incapacité» (EVSI).

Appel local
Appel téléphonique passé sur les réseaux locaux.

Appel longue distance
Appel téléphonique passé d'un réseau local à un autre.

Approvisionnement public en eau
Eau fournie par des unités économiques engagées dans la collecte, la purification et la distribution de l'eau (y compris le dessalage de l'eau de mer pour produire de l'eau comme principal produit d'intérêt et excluant l'utilisation du système dans un but agricole ainsi que le traitement des eaux usées uniquement pour prévenir la pollution). Cela correspond à la division 41 de la NACE.

Aquaculture
Élevage d'organismes aquatiques, notamment les poissons, les mollusques, les crustacées et les plantes aquatiques. Cette activité suppose une certaine forme d'intervention dans le processus d'augmentation de la production, par exemple la mise en charge régulière, l'alimentation et la protection contre les prédateurs. Elle implique aussi la propriété individuelle ou collective du stock en élevage ou des droits résultant de dispositions contractuelles en ce qui le concerne.

Association européenne de libre-échange
Voir: «AELE».

Autoroute
Route, spécialement conçue et construite pour la circulation automobile, qui ne dessert pas les propriétés riveraines et qui:

- sauf en des points singuliers ou à titre temporaire, comporte, pour les deux sens de circulation, des chaussées distinctes séparées l'une de l'autre par une bande de terrain non destinée à la circulation ou, exceptionnellement, par d'autres moyens;
- ne croise à niveau ni route, ni voie de chemin de fer ou de tramway, ni chemin pour la circulation de piétons;
- est spécialement signalée comme étant une autoroute et est réservée à certaines catégories de véhicules routiers automobiles.

Les voies d'entrée et de sortie des autoroutes sont incluses, quel que soit l'emplacement de la signalisation. Les autoroutes urbaines sont également incluses.

B

Balance des paiements
La balance des paiements enregistre toutes les opérations internationales d'un pays donné avec le reste du monde. La balance des transactions courantes couvre les transactions internationales de biens, services, revenus et transferts courants. Le compte d'opérations financières enregistre les transactions relatives aux créances sur le reste du monde et aux engagements envers le reste du monde. Le compte de capital couvre les transferts de capitaux internationaux (par exemple les remises de dettes) et l'acquisition ou la cession d'actifs non produits et non financiers (comme les brevets).

Biocarburants
Les biocarburants liquides comprennent les bioessences et les biodiesels.

- Bioessences: cette catégorie comprend le bioéthanol (éthanol produit à partir de biomasse et/ou la fraction biodégradable des déchets), le biométhanol (méthanol produit à partir de biomasse et/ou la fraction biodégradable des déchets), le bioETBE (éthyle-tertio-butyle-éther produit à partir du bioéthanol: le pourcentage en volume de biocarburant dans le bioETBE est de 47 %) et le bioMTBE (méthyle-tertio-butyle-éther produit à partir du biométhanol: le pourcentage en volume de biocarburant dans le bioMTBE est de 36 %).
- Biodiesels: cette catégorie comprend le biodiesel (un ester méthylique de qualité diesel produit à partir d'huile végétale ou animale), le biodiméthyléther (diméthyléther produit à partir de biomasse), le biocarburant filière Fischer-Tropsch (diesel de synthèse Fischer-Tropsch produit à partir de biomasse), les bio-huiles pressées à froid (huiles produites à partir d'oléagineux par un procédé exclusivement mécanique) et tous les autres biocarburants liquides qui sont ajoutés, mélangés ou utilisés directement comme carburant diesel pour les transports.

Biomasse et déchets
La biomasse et les déchets recouvrent les matières organiques non fossiles d'origine biologique pouvant être utilisées pour la production de chaleur ou d'électricité. Sont compris ici le bois et les déchets de bois, le biogaz, les déchets urbains solides et les biocarburants. Les déchets industriels renouvelables sont à déclarer sous les diverses catégories mentionnées. La partie non renouvelable des déchets industriels est prise en compte non pas ici, mais comme déchets industriels.

Biotechnologies (brevets)
L'OCDE définit les biotechnologies comme «l'application de la science et de la technologie à des organismes vivants, de même qu'à ses composantes, produits et modélisations, pour modifier des matériaux vivants ou non-vivants aux fins de la production de connaissances, de biens et de services». Le choix des sous-catégories de la CIB (classification internationale des brevets) utilisées pour ce secteur s'appuie sur la définition de l'OCDE.

Bois de sciages
Voir: «Sciages».

Bovins
Animaux domestiques de l'espèce Bos taurus, Bubalus bubalus et Beefalo. Une distinction peut être établie en fonction de l'âge (moins d'un an, entre un et deux ans, et plus de deux ans). Une distinction supplémentaire peut être faite entre bovins mâles et femelles. Les femelles âgées de deux ans et plus sont réparties entre génisses (n'ayant pas encore vêlé) et vaches, pour lesquelles on distingue les vaches laitières et les autres.

Brevets
Les brevets d'invention ne sont que l'un des nombreux droits de propriété intellectuelle, que l'on peut répartir en deux grandes catégories:

- la propriété industrielle, essentiellement dans les inventions techniques, les marques déposées et les dessins industriels;
- les droits d'auteur, principalement dans les ouvres littéraires, musicales, artistiques, photographiques et audiovisuelles, y compris certains logiciels.

Les brevets sont délivrés par des autorités compétentes aux inventeurs afin qu'ils utilisent et exploitent leurs inventions pendant une durée limitée. Ils sont délivrés à des entreprises, des particuliers ou d'autres entités à condition que leur invention soit nouvelle, non évidente et d'application industrielle. En tant que moyens de protection des inventions, les brevets peuvent être considérés comme des indicateurs d'invention. Avant qu'une invention ne se transforme en innovation, d'autres démarches de type entrepreneurial sont nécessaires pour sa mise au point, sa fabrication et sa commercialisation.

Brevets de haute technologie

Les brevets de haute technologie sont comptés selon les critères établis par le rapport statistique trilatéral où les domaines techniques suivants sont définis comme étant de haute technologie par la Classification internationale des brevets (CIB): équipement informatique et équipement de bureau automatisé, micro-organismes et génie génétique, aviation, technologie des communications, semi-conducteurs et lasers.

C

Catégories de défoliation

Catégories de défoliation évaluée de visu, établies par le Programme international concerté (Forêts PIC) de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Les catégories de défoliation vont de 0 à 4.

Cat.	Perte d'aiguilles/feuilles	Degré de défoliation
0	0 jusqu'à 10 %	aucun
1	>10 à 25 %	léger (état d'alerte)
2	>25 à 60 %	modéré
3	>60 à < 100 %	grave
4	100 %	arbres morts

Captures

Captures de produits de la pêche (poissons, mollusques, crustacées et autres animaux aquatiques, résidus et plantes aquatiques), quel qu'en soit l'usage (commercial, industriel, sportif ou de subsistance) par tous les types et catégories d'unités de pêche (pêcheurs, bateaux, engins, etc.) opérant aussi bien en eaux douces et saumâtres à l'intérieur des terres qu'en zones de pêche côtière, extracôtière et hauturière. La production de l'aquaculture n'est pas prise en compte. Les captures sont normalement exprimées en équivalent-poids vif et obtenues par application de coefficients de conversion au poids débarqué ou au poids du produit. En tant que telles, les statistiques sur les captures excluent les quantités qui sont capturées mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas débarquées.

Causes de décès

Les données relatives aux décès s'appuient sur la cause initiale de décès. Les causes de décès sont définies par référence à la classification internationale des maladies (CIM) de l'Organisation mondiale de la santé. Bien que les définitions soient harmonisées, les statistiques peuvent ne pas être entièrement comparables, dans la mesure où les classifications peuvent différer lorsque la cause du décès est multiple ou difficile à évaluer ou en raison de procédure de notification différentes.

CBPRD

Voir: «Crédits budgétaires publics de recherche et de développement».

Céréales

Les céréales comprennent le blé (froment dur, épeautre et froment tendre), le seigle, le méteil, l'orge, l'avoine, les mélanges de céréales d'été, le maïs-grain, le sorgho, les triticales, les autres céréales ainsi que le riz.

Chemin de fer

Voie de communication par rail destinée exclusivement à l'usage de véhicules ferroviaires.

Chercheurs

Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés.

Chiffre d'affaires (SSE)

Le chiffre d'affaires comprend les montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, correspondant aux ventes sur le marché de biens et services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend tous les impôts et taxes appliqués aux biens ou services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par cette dernière à ses clients et des autres impôts déductibles assimilés et directement liés au chiffre d'affaires. Il comprend également toutes les autres charges (transport, emballage, etc.) répercutées sur le client, même si celles-ci figurent séparément sur la facture. Les réductions de prix, les rabais et les remises, ainsi que la valeur des emballages retournés doivent être déduits. Le chiffre d'affaires exclut les recettes classées comme autres produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels dans les comptes de la société. De même, il exclut les subventions d'exploitation versées par les pouvoirs publics ou les institutions de l'UE.

Chômage de longue durée

Les chômeurs de longue durée sont des personnes sans emploi depuis un an ou plus. Sont définies comme chômeurs les personnes entre 15 et 74 ans (entre 16 et 74 ans en Espagne, au Royaume-Uni, en Islande et en Norvège) qui étaient sans travail au cours de la semaine de référence, qui étaient disponibles pour travailler et qui avaient recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou en avaient trouvé un qu'elles allaient commencer à occuper dans les trois mois suivants. La durée du chômage est définie comme la durée de recherche d'un emploi ou le temps écoulé depuis la perte du dernier emploi (si cette période est plus courte que la durée de recherche d'un emploi). Cette définition est conforme aux recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Chômeur

Sont définies comme chômeurs les personnes entre 15 et 74 ans (entre 16 et 74 ans en Espagne, au Royaume-Uni, en Islande et en Norvège) qui étaient sans travail au cours de la semaine de

référence, qui étaient disponibles pour travailler et qui avaient recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou en avaient trouvé un qu'elles allaient commencer à occuper dans les trois mois suivants. Cette définition est conforme aux recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT).

CITE
Voir: «Classification internationale type de l'éducation».

Citoyens nationaux
Personnes ayant la nationalité du pays dans lequel elles résident effectivement.

Citoyens non nationaux
Personnes n'ayant pas la nationalité du pays dans lequel elles résident effectivement.

Classification internationale type de l'éducation (CITE)
La classification internationale type de l'éducation (CITE) est un instrument de classement permettant d'élaborer des statistiques sur l'éducation au niveau international. Elle couvre deux variables de classification croisée: les niveaux d'éducation et les domaines d'étude avec les dimensions complémentaires de l'orientation générale/professionnelle/préprofessionnelle et de la destination vers des études/le marché du travail. La version actuelle, la CITE 97, a été mise en œuvre pour la première fois dans les pays de l'Union européenne afin de collecter les données de l'année scolaire 1997/98. Les changements apportés à la CITE ont altéré la comparabilité des séries chronologiques, en particulier en ce qui concerne le niveau 3 (deuxième cycle de l'enseignement secondaire) et le niveau 5 (premier cycle de l'enseignement supérieur). La CITE 97 a introduit un nouveau niveau, le niveau 4: enseignement postsecondaire qui n'est pas de l'enseignement supérieur (ce niveau était précédemment inclus dans les niveaux 3 et 5 de la CITE). Le niveau 6 de la CITE 97 ne se rapporte qu'au niveau du doctorat.

La classification comprend vingt-cinq domaines d'études (niveau à deux chiffres) pouvant ultérieurement être affinés en un niveau à trois chiffres. De façon empirique, la CITE part du principe qu'il existe plusieurs critères susceptibles d'aider à affecter les programmes d'enseignement aux niveaux d'éducation. En fonction du niveau et du type d'enseignement concerné, il est nécessaire d'établir un système de classement hiérarchique entre critères principaux et critères subsidiaires (conditions type d'admission, conditions minimales d'admission, âge minimal, qualifications du personnel, etc.). Plus de détails sur la CITE sont proposés en annexe (voir page 552).

Classification type pour le commerce international (CTCI) Révision 3
Classification utilisée pour établir les statistiques du commerce extérieur de marchandises et en garantir la comparabilité. Les groupes de produits distingués reflètent (a) les matières premières mises en œuvre pour la production, (b) la phase de transformation, (c) les pratiques du marché et les utilisations des produits, (d) l'importance des marchandises dans le commerce mondial et (e) les changements technologiques.

Les statistiques publiées dans le présent annuaire sont basées sur la troisième version de cette classification, dont le premier niveau est détaillé en annexe (voir page 552). Une révision 4 de la CTCI a été approuvée par la Commission de statistique des Nations unies lors de sa 37ème session tenue en 2006. Au moment de la rédaction, le texte final avait été envoyé à l'impression.

Commerce
Commerce de gros, intermédiaires du commerce, commerce de détail et réparation de biens de consommation et de véhicules (NACE, section G).

Commerce électronique
Une transaction électronique consiste en la vente ou l'achat de biens ou de services entre des entreprises, des ménages, des individus ou des organisations privées, effectué(e) par le biais de réseaux informatiques. Les biens et services sont commandés sur ces réseaux, mais le paiement et la livraison finale du bien ou du service peuvent être effectués soit en ligne, soit hors ligne. Cela comprend les commandes transmises via internet ou d'autres réseaux informatiques.

Consommation de capital fixe
Valeur, aux coûts de remplacement actuels, de la dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée (généralement une année), par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible, y compris une provision pour pertes d'actifs fixes à la suite de dommages accidentels assurables. L'obsolescence non prévue, les catastrophes naturelles et l'épuisement des ressources naturelles ne sont pas pris en compte.

Consommation électrique brute
La production électrique brute est mesurée à la sortie des transformateurs principaux, c'est-à-dire qu'elle inclut la consommation d'électricité des installations auxiliaires et des transformateurs.

Consommation finale d'énergie
La consommation d'énergie finale représente la quantité d'énergie fournie à la porte du consommateur final pour toutes sortes d'utilisations.

Consommation intérieure brute d'énergie
Quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de la consommation intérieure de l'entité géographique considérée. La consommation intérieure brute est calculée de la façon suivante: production primaire + produits de récupération + importations nettes + variations des stocks - soutes. Elle correspond à l'addition de la consommation, des pertes de distribution, des pertes de transformation et des différences statistiques.

Consommation intermédiaire
La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services utilisés comme entrées au cours de la production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe. Les biens et les services peuvent être soit transformés soit entièrement consommés au cours du processus de production.

Convergence des prix
Si le coefficient de variation des niveaux de prix comparés pour l'UE diminue ou augmente dans le temps, les niveaux des prix nationaux dans les États membres convergent ou divergent (voir «Niveaux des prix comparés»).

Correction des jours ouvrables (SCE)
La correction des jours ouvrables tient compte de la nature du calendrier d'un mois donné afin de corriger l'indice. La correction des jours ouvrables sert à prendre en compte les effets du calendrier, quelle que soit leur nature. Le nombre de jours ouvrables d'un mois donné dépend du moment de certains jours fériés (Pâques peut tomber en mars ou en avril selon les années), de la possibilité que des jours fériés coïncident avec des jours non ouvrables (le 1er mai peut tomber un dimanche), du fait qu'une année soit ou non bissextile et d'autres raisons.

Correction des variations saisonnières (CVS)
Voir: «Désaisonnalisation».

Cotisations sociales
Les cotisations sociales sont payées, à titre obligatoire ou facultatif, par les employeurs, les salariés, les travailleurs indépendants et les personnes n'occupant pas d'emploi. Les cotisations sociales payées par l'employeur au profit de ses salariés sont de deux types: effectives ou imputées.

Les cotisations sociales effectives sont des paiements à la charge des employeurs au profit de leurs salariés aux organismes assureurs (administrations de sécurité sociale et régimes privés avec constitution de réserves). Ces versements couvrent à la fois les contributions légales, conventionnelles, contractuelles et volontaires au titre de l'assurance contre les risques et besoins sociaux.

Les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs représentent la contrepartie des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit sans qu'il y ait, à cet effet, recours à une société d'assurance ou à un fonds de pension autonome ou constitution d'un fonds spécifique ou d'une réserve distincte.

Coût total de la main-d'œuvre
Total des dépenses supportées par les employeurs pour employer des travailleurs. Pour les besoins de la présentation, le coût total de la main-d'œuvre peut être subdivisé en «coût direct» et «coût indirect». Le coût direct englobe les salaires et traitements bruts en espèces (rémunération directe et primes) et les salaires et traitements en nature (produits de l'entreprise, logement, voitures de fonction, chèques-restaurant, crèches, etc.). Les salaires et traitements en espèces constituent la majeure partie du coût direct. Le coût indirect couvre les cotisations sociales effectives des employeurs (c'est-à-dire les cotisations de sécurité sociale prévues par la loi ou par une convention collective, les cotisations contractuelles et les cotisations volontaires), les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (principalement la rémunération garantie en cas de maladie ou de travail à temps réduit, plus l'indemnité de licenciement et l'indemnité compensatrice de préavis), le coût de la formation professionnelle, les frais de recrutement et les vêtements de travail fournis par l'employeur, les impôts payés par l'employeur (sur la base de la masse salariale ou de l'emploi), moins les subventions perçues par l'employeur (destinées à rembourser, en totalité ou en partie, le coût de la rémunération directe). Les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs, en particulier les cotisations obligatoires, constituent la majeure partie du coût indirect.

Coûts salariaux directs
Voir: «Coût total de la main-d'œuvre».

Coûts salariaux indirects
Voir: «Coût total de la main-d'œuvre».

Crédits budgétaires publics de recherche et de développement (CBPRD)
Les crédits budgétaires publics de recherche et de développement sont un moyen de mesurer le soutien financier de l'État aux activités de R&D; ils incluent toutes les dotations allouées à la R&D dans les budgets de l'administration centrale (ou fédérale). Les administrations d'États fédérés ne sont prises en compte que si leur contribution est significative, alors que les fonds des administrations locales sont exclus.

Critères de convergence
Les critères de convergence pour l'Union monétaire européenne sont les suivants:

- stabilité des prix: les États membres doivent avoir un degré de stabilité des prix durable et un taux d'inflation moyen, observé au cours d'une période d'un an avant l'examen, qui ne dépasse pas de plus de 1,5 % celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix;
- situation des finances publiques: les États membres doivent éviter de se trouver en situation de «déficit public excessif», c'est-à-dire que le déficit public prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB et que la dette publique ne représente pas plus de 60 % de ce même PIB, à moins que le dépassement de la valeur de référence ne soit exceptionnel et temporaire ou que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante;
- taux de change: les États membres doivent avoir respecté les marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme des taux de change (MTC) sans tensions graves pendant au moins les deux dernières années avant l'examen. En particulier, les États membres ne peuvent pas, de leur propre initiative, dévaluer leur monnaie par rapport à celle d'un autre État membre;
- taux d'intérêt à long terme: les États membres doivent, au cours d'une période d'un an précédant l'examen, avoir un taux d'intérêt minimal moyen à long terme qui n'excède pas de plus de 2 % celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

CTCI
Voir: «Classification type pour le commerce international».

D

Déchets
Les déchets désignent les matériaux qui ne sont plus d'aucune utilité pour le producteur et qu'il élimine, ou qu'il désire ou est obligé d'éliminer. Les déchets peuvent provenir de tout type d'activité de production ou de consommation. Sont exclus les résidus directement recyclés ou réutilisés à l'endroit où ils ont été produits et les déchets directement rejetés dans l'eau ou l'air ambiant.

Déchets industriels
Les déchets industriels recouvrent les déchets d'origine industrielle non renouvelable (solides et liquides), qui sont brûlés directement en vue de la production d'électricité et/ou de chaleur.

Déchets municipaux
Les déchets municipaux comprennent les déchets collectés par ou pour le compte des autorités municipales et éliminés par le système de gestion des déchets. La majeure partie des déchets municipaux sont des déchets générés par les ménages, mais les déchets similaires provenant par exemple des commerces, des bureaux et des institutions publiques en font également partie. Dans certains pays, la couverture des dispositifs de collecte des déchets municipaux n'est pas complète; pour ces cas, une estimation des déchets générés dans les zones non couvertes a été ajoutée au total.

Défoliation
Voir: «Catégories de défoliation».

Demande d'asile
Les demandes d'asile sont par définition des demandes nouvelles; elles n'incluent généralement que les demandes effectuées sur le territoire ou à la frontière de l'État membre.

Demandeur d'asile
Personne dans l'attente d'une décision concernant sa demande d'obtention du statut de réfugié ou d'une autre forme de protection internationale.

Demandeurs d'asile
Personne ayant effectué une demande de protection à l'un ou l'autre des titres suivants:

- article premier de la convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, conformément à la modification introduite par le protocole de New York en date du 31 janvier 1967; ou
- Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Convention européenne des Droits de l'Homme ou autre instrument de protection approprié.

Cette définition est censée concerner toutes les personnes sollicitant une protection à titre individuel, qu'elles en effectuent la demande à leur arrivée dans un aéroport ou à une frontière terrestre, ou une fois présentes dans le pays, et qu'elles y aient pénétré de façon légale (par exemple comme touriste) ou non.

Densité de population
Nombre d'habitants par kilomètre carré. Pour le calcul de la densité de la population, on utilise le concept de superficie terrestre (hors eaux intérieures comme les lacs ou les fleuves) partout où il est disponible. Toutefois, dans plusieurs pays, on utilise la superficie totale, incluant la superficie des lacs et des fleuves, car c'est le seul concept pour lequel des données sont disponibles.

Densité du bétail
L'indice de densité du bétail indique le nombre d'unités de bétail (UB) par hectare de superficie agricole utilisée (SAU).

Dépense totale des administrations publiques
Selon le règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000, la dépense totale des administrations publiques comprend les catégories suivantes du SEC95: la consommation intermédiaire, la formation brute de capital, la rémunération des salariés, les autres impôts sur la production, les subventions à payer, les revenus de la propriété, les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, les transferts sociaux en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands, les autres transferts courants, l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension, les transferts en capital à verser et les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers non produits.

Dépenses de consommation finale
Les dépenses de consommation finale recouvrent les dépenses consacrées par les unités institutionnelles résidentes à l'acquisition des biens ou des services qui sont utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs des membres de la communauté.

Dépenses de consommation des ménages
Valeur des biens et des services utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains. Elle recouvre les achats de biens et de services, l'autoconsommation (par exemple les produits des jardins familiaux) ainsi que les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire (soit le loyer que le ménage paierait s'il était locataire).

Dépenses de pensions
L'agrégat «pensions» comprend une partie des prestations en espèces des fonctions invalidité, vieillesse (retraite), réversion et chômage. Il se définit comme la somme des prestations sociales suivantes: pension d'invalidité, préretraite pour cause de réduction de la capacité de travail, pension de vieillesse, pension anticipée de vieillesse, pensions partielles, pension de réversion, préretraites pour motifs économiques.

Dépenses de personnel (SSE)
Les dépenses de personnel se définissent comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, due par un employeur à un salarié (qu'il s'agisse d'un salarié permanent ou temporaire, voire d'un travailleur à domicile) en échange du travail effectué par celui-ci au cours de la période de référence. Les dépenses de personnel comprennent aussi les taxes et cotisations de sécurité

sociale des salariés retenues par l'unité, ainsi que les cotisations sociales obligatoires et facultatives de l'employeur. Les dépenses de personnel comprennent:

- les salaires et traitements,
- les charges sociales des employeurs.

Dépenses de protection de l'environnement

Sommes consacrées à toute activité visant la protection de l'environnement. Elles comprennent à la fois les dépenses d'investissements et les dépenses courantes.

Dépenses de protection sociale

Les dépenses de protection sociale comprennent les prestations sociales, qui sont des transferts, en espèces ou en nature, versés aux ménages et aux individus pour alléger la charge entraînée par un certain nombre de risques ou de besoins, les dépenses de fonctionnement, qui représentent les frais supportés par le programme social pour sa gestion et son fonctionnement, ainsi que les autres dépenses, qui comprennent les frais divers des régimes de protection sociale (paiement du revenu de la propriété et autres). Voir également «SESPROS».

Dépenses de soins de santé

Les dépenses de maladie/soins de santé sont définies conformément au Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) et couvrent: les prestations en espèces qui remplacent, en partie ou en totalité, la perte de revenus occasionnée pendant une incapacité de travail temporaire due à une maladie ou un accident; les soins médicaux fournis dans le cadre de la protection sociale pour maintenir, restaurer ou améliorer la santé des personnes protégées.

Dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD)

Les dépenses intérieures brutes de R&D comprennent les dépenses de R&D des entreprises commerciales, de l'enseignement supérieur, de l'administration et d'entités privées à but non lucratif.

Dépenses intra-muros de recherche et développement

Les dépenses intra-muros couvrent l'ensemble des dépenses afférentes à la recherche et développement (R&D) exécutée dans une unité statistique ou dans un secteur de l'économie, quelle que soit l'origine des fonds. Les dépenses effectuées en dehors de l'unité statistique ou du secteur, mais ayant pour but de promouvoir des travaux intra-muros de R&D (achat de fournitures pour la R&D, par exemple) sont incluses. Elles comprennent aussi bien les dépenses courantes que les dépenses en capital.

Dépenses publiques totales pour l'éducation

En général, le secteur public finance l'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des établissements d'enseignement (dépenses directes en faveur des établissements d'enseignement), soit en aidant les étudiants et leurs familles grâce à des bourses et à des prêts publics, soit encore en transférant des subventions publiques destinées à des projets éducatifs vers des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers des ménages et des entreprises privées). Ces deux opérations réunies sont comptabilisées en tant que dépenses publiques totales pour l'éducation.

Désaisonnalisation (statistiques conjoncturelles)

La désaisonnalisation, ou correction des variations saisonnières (CVS), vise, après prise en compte des effets du calendrier, à tenir compte de l'impact des facteurs saisonniers connus qui ont été observés par le passé. Par exemple, dans le cas de l'indice de production, les vacances annuelles d'été ont une incidence négative sur la production industrielle. Le niveau de cet impact dépend des pays et de la fermeture ou non des unités d'observation. Il dépend en outre du domaine d'activité concerné.

Dans le cadre de statistiques conjoncturelles, les États membres sont encouragés à transmettre des données et des indices tendance-cycle désaisonnalisés. Dans le cas contraire, Eurostat calcule la désaisonnalisation à l'aide des méthodes TRAMO et SEATS, appelées «TRAMO/SEATS». Eurostat rassemble les données des États membres pour produire des agrégats géographiques, par exemple pour l'EU-25 et la zone euro. En fonction de l'indice et de la forme de présentation, l'agrégation est différente: les agrégats désaisonnalisés et de tendance sont basés sur la correction saisonnière des agrégats corrigés des jours ouvrables (pour l'indice de production, les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail ou les agrégats bruts pour d'autres indicateurs). L'approche utilisée pour la désaisonnalisation correspond à la méthode de désaisonnalisation directe.

Descendance finale (par génération)

Nombre moyen d'enfants qu'ont eu les femmes d'une génération donnée à la fin de leur vie féconde. Le calcul est effectué en cumulant les taux de fécondité par âge de la mère observés pour les années successives où la cohorte a atteint l'âge considéré (en général, seuls les âges variant de 15 à 49 ans sont pris en compte). En pratique, les taux de fécondité pour les âges élevés peuvent être estimés à partir des taux observés sur des générations antérieures sans attendre que la cohorte ait complètement terminé sa vie féconde.

Dette publique

Total des dettes brutes, à leur valeur nominale, en cours à la fin de l'année et consolidées entre et à l'intérieur des sous-secteurs des administrations publiques (voir également «Critères de convergence»).

Diplômés de niveau doctoral

Voir: «CITE» (niveau 6).

Divorce

Le divorce existe dans tous les États membres de l'UE, sauf à Malte. Dans tous les pays ou presque, les divorces sont enregistrés par un tribunal.

E

Écart de rémunération entre hommes et femmes (formulaire non ajusté)

Écart de la rémunération horaire brute moyenne entre hommes salariés et femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. La population comprend tous les salariés âgés de 16 à 64 ans qui travaillent au minimum quinze heures par semaine.

Économie marchande non financière

Le terme économie marchande non financière est généralement utilisé dans le cadre des statistiques sur les entreprises pour désigner les activités économiques couvertes par les sections C à I et K de la NACE Rév. 1.1 et les unités exerçant ces activités.

ECU

L'ancienne unité monétaire européenne peut être considérée comme la pierre angulaire du système monétaire européen (SME), qui a été conçu pour limiter les mouvements de taux de change entre monnaies de l'UE. L'écu était composé d'un panier de monnaies de l'UE. En plus de son usage officiel dans le SME, un marché privé de l'écu s'était développé, ce qui permettait de l'employer dans les transactions monétaires et de dénommer des instruments financiers, y compris des obligations. Le 1er janvier 1999, l'écu a été remplacé par l'euro, la nouvelle monnaie unique de l'Europe, à parité égale avec l'écu.

EEE

L'Espace économique européen (EEE) comprend les États membres de l'UE et tous les pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège), à l'exception de la Suisse. Entré en vigueur au 1er janvier 1994, l'accord vise à renforcer les relations commerciales et économiques entre les parties contractantes en vue de créer un espace économique européen homogène par la promotion de la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux. Disposer de statistiques comparables est essentiel pour les quatre libertés et figure dans l'accord. L'élargissement de l'UE a eu des répercussions directes sur l'accord EEE. L'EEE élargi compte désormais 30 pays.

Émigrants

Personnes quittant leur pays de résidence habituelle pour élire domicile dans un autre pays. Selon les recommandations des Nations unies de 1997 sur les statistiques de migration internationale (révision 1), ces personnes sont considérées comme des émigrants de longue durée si elles quittent le pays où elles résidaient auparavant pendant une période de douze mois ou plus. Toutefois, peu de pays sont en mesure de communiquer des statistiques fondées sur ces définitions. Les statistiques fournies dans le présent document sont généralement fondées sur des définitions nationales pouvant différer considérablement des recommandations des Nations unies. Tous les pays ne collectent pas de données statistiques sur les émigrants et, dans ceux qui le font, les sources de données et l'importance de la collecte varient.

Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables recouvrent les énergies hydraulique, éolienne et solaire, la biomasse, les déchets, ainsi que l'énergie géothermique.

Enquête sur les forces de travail (EFT)

Une enquête sur les forces de travail est une étude s'adressant aux ménages et visant à obtenir des informations sur le marché du travail et sur des questions connexes au moyen d'entretiens directs. L'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT-UE) couvre l'ensemble des personnes qui vivent dans des ménages privés et exclut celles qui vivent dans des ménages collectifs (par exemple des pensions, des internats ou des établissements hospitaliers). Les définitions utilisées sont communes à tous les États membres de l'Union européenne et se fondent sur les recommandations internationales du Bureau international du travail (BIT).

Espace économique européen

Voir: «EEE».

Espérance de vie à la naissance

Nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre s'il se trouve tout au long de sa vie dans les conditions de mortalité du moment (quotients de mortalité par âge).

Essence sans plomb

Voir: «Prix de l'essence sans plomb (95 IOR)».

États ACP

États signataires de l'Accord de Cotonou (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique; il convient de noter que Cuba n'est pas signataire de cet accord, bien que ce pays soit membre de l'ACP).

AG: Antigua-et-Barbuda; AO: Angola; BB: Barbade; BF: Burkina Faso; BI: Burundi; BJ: Bénin; BS: Bahamas; BW: Botswana; BZ: Belize; CF: Centrafricaine, République; CG: Congo; CI: Côte d'Ivoire; CK: Cook, Îles; CM: Cameroun; CV: Cap-Vert; DJ: Djibouti; DM: Dominique; DO: Dominicaine, République; ER: Érythrée; ET: Éthiopie; FJ: Fidji; FM: Micronésie, États fédérés de; GA: Gabon; GD: Grenade; GH: Ghana; GM: Gambie; GN: Guinée, République de; GQ: Guinée équatoriale; GW: Guinée-Bissau; GY: Guyane; HT: Haïti; JM: Jamaïque; KE: Kenya; KI: Kiribati; KN: Saint-Kitts-et-Nevis; LC: Sainte-Lucie; LR: Libéria; LS: Lesotho; KM: Comores; MG: Madagascar; MH: Marshall, Îles; ML: Mali; MR: Mauritanie; MU: Maurice; MW: Malawi; MZ: Mozambique; NA: Namibie; NE: Niger; NG: Nigéria; NR: Nauru; NU: Niué; PW: Palaos; PG: Papouasie-Nouvelle-Guinée; RW: Rwanda; SB: Salomon, Îles; SC: Seychelles; SD: Soudan; SL: Sierra Leone; SN: Sénégal; SO: Somalie; SR: Suriname; ST: Sao Tomé-et-Principe; SZ: Swaziland; TD: Tchad; TG: Togo; TO: Tonga; TP: Timor-Leste; TT: Trinité-et-Tobago; TV: Tuvalu; TZ: Tanzanie; UG: Ouganda; VC: Saint-Vincent-et-les-Grenadines; VU: Vanuatu; WS: Samoa; ZA: Afrique du Sud; ZM: Zambie; ZW: Zimbabwe.

Euro

La troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) a débuté le 1er janvier 1999 avec l'adoption de l'euro, la monnaie unique européenne. L'euro a remplacé l'écu à parité égale. Depuis cette date, la parité des monnaies nationales des onze États participant à la zone euro (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande) par rapport à l'euro a été fixée selon des taux de conversion irrévocables. Ces pays ont été rejoints par la Grèce le 1er janvier 2001. Jusqu'à la fin de l'année 2001, l'euro n'a existé que sous forme de monnaie scripturale (chèques, transferts et paiements par carte) et son utilisation était facultative (ni obligation, ni interdiction). Les pièces et billets en euros ont été mis en circulation le 1er janvier 2002, date à partir de laquelle l'utilisation de l'euro est devenue obligatoire et les monnaies nationales ont progressivement été retirées de la circulation. Le 1er janvier 2007, les pièces et billets en euros ont également été mis en circulation en Slovénie. Il est à noter que, sauf indication contraire, toutes les données de la présente publication font référence à un agrégat de la zone euro systématiquement composé de 13 États membres.

Taux de conversion fixes (1 euro =)

13,7603	ATS
40,3399	BEF
1,95583	DEM
166,386	ESP
5,94573	FIM
6,55957	FRF
340,750	GRD
0,787564	IEP
1 936,27	ITL
40,3399	LUF
2,20371	NLG
200,482	PTE

Le 1er janvier 2008, la Slovénie est devenue membre de la zone euro (cependant, dans la mesure où la présente publication a été réalisée en 2007, ce changement n'est pas pris en compte dans la couverture des données présentée dans les tableaux et les graphiques).

Europa

«Europa» est le site portail de l'Union européenne (http://europa.eu). Il permet de suivre l'actualité de l'Union européenne et d'obtenir de l'information de base sur l'intégration européenne. L'utilisateur peut également accéder à l'ensemble des textes législatifs en vigueur ou en discussion, aux sites web de chaque institution ainsi qu'à l'ensemble des politiques menées par l'Union européenne, selon les compétences qui lui sont dévolues par les traités.

EU-SILC

Voir: «Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie».

Excédent brut d'exploitation (comptabilité nationale)

Produit intérieur brut aux prix du marché moins la rémunération des salariés payée par les employeurs résidents, les impôts nets (des subventions) sur la production et les importations prélevés par les administrations publiques et par le reste du monde, y compris les institutions européennes. L'excédent d'exploitation correspond au revenu que les unités de production tirent de leur propre utilisation de leurs outils de production.

Excédent brut d'exploitation (EBE)

Dans le cadre des statistiques structurelles des entreprises, excédent dégagé par les activités d'exploitation une fois la main-d'œuvre rémunérée. Il correspond à la valeur ajoutée au coût des facteurs, diminuée des dépenses de personnel. C'est le solde dont dispose l'unité pour rémunérer les apporteurs de fonds propres et de fonds d'emprunt, payer ses impôts et, le cas échéant, financer une partie ou la totalité de ses investissements. L'excédent brut d'exploitation exclut les recettes et les dépenses inscrites dans les comptes d'entreprise sous les postes «Produits/charges financiers» et «Produits/charges exceptionnels».

Exploitation agricole

Unité technico-économique soumise à une gestion unique et produisant des produits agricoles. L'exploitation peut également fournir d'autres produits et services (non agricoles).

F

Flotte de pêche

En général, les données concernent la taille de la flotte au 31 décembre de l'année de référence. Les données sont tirées des registres nationaux des navires de pêche tenus conformément au règlement du Conseil n° 26/2004 qui contient des informations sur les caractéristiques des navire devant figurer dans les registres.

Flux intra-UE

Toutes les opérations que les pays de l'UE déclarent avoir effectuées avec d'autres États membres.

Flux extra-UE

Toutes les opérations entre les pays de l'UE et les pays hors UE (pays non membres).

Forces de travail

Ensemble des personnes présentes sur le marché du travail, c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi et les chômeurs.

Forêt

Terre à couvert arboré (ou niveau équivalent de peuplement forestier) de plus de 10 % et d'une superficie supérieure à 0,5 ha. Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 m à maturité in situ.

Formation brute de capital fixe (FBCF)

La formation brute de capital fixe est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence, augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production

des unités productives ou institutionnelles. Par «actifs fixes», il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an.

Formation permanente

Les indicateurs de la formation permanente font référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu (dans le cadre de l'EFT) avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses (dans l'EFT) à la question «Formations et enseignements suivis».

La formation permanente est calculée à partir de la variable «Formations et enseignements suivis au cours des quatre dernières semaines» tirée de l'EFT-UE. Depuis 2004, cette variable est établie sur la base de deux autres: «Enseignement régulier suivi» et «Autres activités éducatives suivies»; les activités d'autoformation ne sont plus prises en considération.

Fumeurs actuels

Une personne est un fumeur actuel si elle déclare fumer du tabac quotidiennement ou occasionnellement.

Fruits

Les fruits comprennent les pommes, les poires, les fruits à noyaux (par exemple, les pêches et les abricots), les fruits à coques (par exemple, les noix et les noisettes), les fruits d'arbres (par exemple, les figues et les kiwis), les baies, les agrumes, les raisins, les olives et les fruits sauvages.

G

Gains bruts

Rémunération (traitements et salaires) en espèces versée directement au salarié, avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale à la charge du salarié.

Gains nets

Les gains nets sont calculés à partir des gains bruts en déduisant les cotisations de sécurité sociale et les impôts sur le revenu à la charge des salariés, et en ajoutant les allocations familiales s'il y a des enfants dans la famille.

Gaz à effet de serre

Les six gaz à effet de serre couverts par le protocole de Kyoto comprennent les gaz non fluorés (CO_2, CH_4 et N_2O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF_6).

Géonomenclature

La nomenclature des pays et des territoires à utiliser pour les statistiques sur le commerce extérieur de la Communauté et pour les statistiques sur le commerce entre États membres constitue un élément essentiel de la compilation des statistiques. En particulier, elle permet d'identifier les acteurs de l'échange, autrement dit le pays déclarant et le pays partenaire. Le cas échéant, la géonomenclature fait l'objet d'une révision annuelle afin d'intégrer les ajustements nécessaires à l'établissement de statistiques et tenir compte de tout changement géopolitique intervenu entre-temps.

H

Hébergement touristique

Comprend tous les types d'hébergement:

les établissements d'hébergement touristique collectif:

- les hôtels et établissements similaires,
- les autres établissements d'hébergement collectif (villages de vacances, campings, marinas, etc.),
- les établissements spécialisés (établissements de santé, camps de travail et de vacances, moyens de transport public et centres de conférences);

l'hébergement touristique privé:

- l'hébergement loué,
- les autres types d'hébergement privé.

Il convient de noter que les données sur l'hébergement touristique privé ne sont pas incluses dans les données d'Eurostat.

Hébergement touristique (offre)

L'offre d'hébergement touristique correspond au nombre de places-lits dans un établissement où des personnes peuvent passer la nuit dans des lits permanents, sans compter les lits supplémentaires installés à la demande du client.

I

Immigrants

Personnes arrivant ou revenant de l'étranger dans l'intention de résider dans le pays pendant un certain temps, après avoir résidé ailleurs. Selon les recommandations (1997) des Nations unies sur les statistiques de migration internationale (révision 1), ces personnes sont considérées comme des immigrants de longue durée si elles séjournent dans leur pays d'accueil pendant une période de douze mois ou plus après avoir résidé ailleurs pendant douze mois ou plus. Toutefois, peu de pays sont en mesure de communiquer des statistiques fondées sur ces définitions. Les statistiques fournies dans le présent document sont généralement fondées sur des définitions nationales pouvant différer considérablement des recommandations des Nations unies. Tous les pays ne collectent pas de données statistiques sur l'immigration, et, parmi ceux qui le font, les sources de données et l'importance de la collecte varient.

Importations nettes (d'énergie)

Les importations nettes sont calculées comme les importations totales moins les exportations totales.

Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.

Les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. désignent tous les paiements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, perçus périodiquement par les administrations publiques et par le reste du monde sur le revenu et le patrimoine

des unités institutionnelles, ainsi que certains impôts périodiques qui ne sont fonction ni des revenus ni du patrimoine.

Impôts sur la production et les importations

Paiements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, perçus par les administrations publiques ou par les institutions européennes, sur la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre, la propriété foncière ou l'exploitation foncière, les bâtiments ou autres biens utilisés dans la production.

Inactifs

Personnes ne faisant pas partie des forces de travail. Il s'agit de personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle ou qui ne sont pas au chômage (définition de l'Organisation internationale du travail - OIT).

Incinération

L'incinération sans récupération d'énergie est une des méthodes de traitement final pour l'élimination des déchets. Elle recouvre l'incinération sans récupération d'énergie sur terre et en mer. L'incinération avec récupération d'énergie (en d'autres termes, la réutilisation sous forme de combustible) est une forme de récupération.

Indicateur A (du revenu de l'activité agricole)

L'indicateur A correspond à la valeur ajoutée nette déflatée (réelle) au coût des facteurs de l'agriculture par unité de travail annuel total. L'indice des prix implicites du PIB est utilisé comme déflateur.

Indice de production (statistiques conjoncturelles)

Cet indice est un indicateur de cycle économique montrant la production et l'activité de l'industrie. Il mesure les changements du volume de la production à intervalles réguliers. Il fournit une mesure de l'évolution de ce volume en termes de valeur ajoutée au coût des facteurs pour une période de référence donnée. Les données nécessaires pour l'établissement d'un tel indice ne sont toutefois pas disponibles sur une base mensuelle. Dans la pratique, les valeurs de remplacement suivantes sont acceptables pour le calcul des indices:

- valeurs de production brute (déflatée);
- volumes (données en quantités physiques);
- chiffre d'affaires (déflaté);
- intrant de travail;
- intrant de matières premières;
- intrant d'énergie.

Dans la construction, l'indice est divisé entre la construction immobilière et le génie civil, conformément à la classification des types de construction (CC).

Indice du volume des ventes (SCE)

La mesure du volume de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail est généralement appelé indice du volume des ventes (au détail). Afin d'éliminer l'effet prix sur le chiffre d'affaires du commerce de détail, un déflateur des ventes est utilisé. Le déflateur des ventes est un indice à la méthodologie similaire à celle d'un indice de prix à la production adapté aux particularités du commerce de détail, mais reflétant les variations de prix des biens vendus plutôt que des services fournis. Il convient de noter que le volume des ventes diffère du volume des services du commerce de détail. Ce dernier tient compte des variations dans la qualité des services de commerce fournis. En tant que tel, le volume des ventes est conceptuellement différent de l'indice de production qui tient compte des variations de qualité (voir également «Chiffre d'affaires»).

Indices des prix à la consommation (IPC)

Eurostat calcule les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH), conçus pour permettre la comparaison internationale de l'inflation des prix à la consommation. L'IPCH est employé par exemple par la Banque centrale européenne (BCE) pour contrôler l'inflation dans l'Union économique et monétaire et évaluer la convergence d'inflation requise au titre de l'article 121 du traité d'Amsterdam (voir également «Critères de convergence»).

Indices des prix à la consommation harmonisés

Voir: «IPCH».

Indices des prix à la production (IPP)

Les indices des prix à la production sont des indicateurs de cycle économique montrant l'évolution des prix de transaction des activités économiques. Ils peuvent être un indicateur précoce de pressions inflationnistes dans l'économie, mais ils enregistrent aussi l'évolution des prix sur des périodes plus longues.

L'indice des prix à la production d'une activité économique mesure l'évolution des prix moyens de tous les biens et services liés. Les prix relevés à la période t se rapportent aux commandes passées pendant la période t (moment de commande) et non au moment où les marchandises quittent l'usine.

Les indicateurs des prix sur le marché intérieur et à l'étranger nécessitent l'établissement d'indices de prix à la production distincts en fonction de la destination du produit. La destination est déterminée par le pays de résidence du tiers ayant commandé ou acheté le produit. Le marché intérieur est défini comme des tiers résidant sur le même territoire national que l'unité d'observation.

Les indices de prix sont calculés sous la forme d'une moyenne pondérée des produits concernés.

Indices des prix à la production agricole

Ces indices traduisent l'évolution des prix à la production pour l'ensemble de la production agricole. Les sous-indices sont pondérés par la valeur des ventes. Les indices nominaux sont déflatés à l'aide des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH).

Indices des prix d'achat des moyens de production agricole

Ces indices traduisent l'évolution des prix d'achat de l'ensemble des moyens de production agricole. Les sous-indices sont pondérés par la valeur des achats. Les indices nominaux sont déflatés à l'aide des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH).

Indice des prix implicites du PIB
Indicateur de l'évolution des prix de tous les biens et services constituant le PIB.

Industrie manufacturière
Toutes les activités figurant dans la section D de la NACE Rév. 1.1, y compris les activités artisanales et les activités à grande échelle. Il convient de noter que l'utilisation d'installations et d'équipements lourds ne se limite pas à l'activité manufacturière. Elle englobe des activités telles que l'industrie des produits minéraux non métalliques, les produits chimiques, les fibres synthétiques, la fabrication de produits en métal, les produits alimentaires, les boissons et le tabac, le textile, le cuir et les articles en cuir, le bois et les meubles en bois, l'industrie du papier et la fabrication d'articles en papier, impression et édition incluses, et la transformation du caoutchouc et des matières plastiques. En revanche, l'industrie minière et extractive, l'énergie et l'eau ainsi que la construction et le génie civil sont exclus.

Inégalité de répartition des revenus
Rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus bas (quintile inférieur). Le revenu correspond au revenu disponible équivalent.

Institutions sans but lucratif au service des ménages
Les institutions sans but lucratif au service des ménages comprennent par exemple les sociétés religieuses, les clubs sportifs ou autres ainsi que les partis politiques.

Intégration du commerce (des biens et services)
Intégration du commerce des biens/services en pourcentage du PIB (produit intérieur brut). Correspond à la valeur moyenne des importations et exportations de biens/services dans la balance des paiements divisée par le PIB. Si l'indice augmente au fil du temps, cela signifie que la zone ou le pays étudié est en train de devenir plus intégré dans l'économie internationale.

Intensité des investissements directs étrangers
Moyenne des flux d'IDE entrants et sortants divisée par le PIB. Cet indice mesure l'intensité de l'intégration des investissements dans l'économie internationale.

Intensité énergétique
Cet indicateur est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie et le produit intérieur brut (PIB) pour une année civile donnée. Il mesure la consommation d'énergie d'une économie et son efficacité énergétique globale. La consommation intérieure brute d'énergie correspond à la somme de la consommation intérieure brute de cinq types d'énergie: le charbon, l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelables. Les données du PIB sont exprimées en prix constants pour éviter l'impact de l'inflation, année de référence 1995 (SEC95). Le taux d'intensité énergétique est le résultat de la division de la consommation intérieure brute par le PIB. Étant donné que la consommation intérieure brute est mesurée en kgep (kilogrammes-équivalent pétrole) et le PIB en milliers d'euros, ce taux est mesuré en kgep par millier d'euros.

Investissements directs étrangers (IDE)
Les investissements directs étrangers (IDE) constituent, dans les comptes de la balance des paiements, la catégorie d'investissements internationaux traduisant l'objectif, pour une entité résidente d'une économie, d'obtenir un intérêt durable dans une entreprise résidant dans une autre économie. L'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise, ainsi qu'un degré d'influence important, de la part de l'investisseur, sur la gestion de l'entreprise. L'entreprise d'investissements directs se définit formellement comme une entreprise constituée ou non en société dans laquelle l'investisseur direct détient 10 % ou plus des parts ordinaires ou des actions avec droit de vote (entreprise constituée en société) ou une participation équivalente (entreprise non constituée en société). Flux et positions d'IDE: par des flux d'investissements directs, un investisseur acquiert une position d'IDE qui se répercute sur la position des investissements internationaux de l'économie. Cette position d'IDE (ou stock d'IDE) diffère des mouvements accumulés en raison de réévaluations (changements des prix ou des taux de change) et d'autres ajustements tels que le rééchelonnement ou l'annulation des emprunts, la remise de dettes ou des échanges de créances contre actifs.

IPCH
Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) fournissent la meilleure base statistique pour comparer l'inflation des prix à la consommation dans l'UE. La méthodologie utilisée assure la comparabilité entre les États membres. Eurostat publie les IPCH mensuellement, environ 15 à 17 jours après la fin du mois de référence. Les séries des IPCH commencent au milieu des années 90 et sont présentées avec une année de référence commune: 2005=100. Des IPCH sont également disponibles pour les États membres ayant rejoint l'UE en 2004. Voir également «Indices des prix à la consommation (IPC)».

J

Jeunes ayant quitté prématurément l'école
Les jeunes ayant quitté prématurément l'école correspondent au pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire. Il s'agit de personnes âgées de 18 à 24 ans dans les deux situations suivantes:

- le plus haut niveau d'études ou de formation atteint est CITE 0,1, 2 ou 3C court, et;
- les personnes interrogées ont déclaré n'avoir bénéficié d'aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête EFT (numérateur).

Le dénominateur est la population totale de la même tranche d'âge, à l'exclusion des non-réponses (à l'enquête EFT) aux questions «Niveau d'enseignement ou de formation atteint» et «participation à un programme d'éducation ou de formation».

L

Lait
Une distinction doit être faite entre le lait collecté par les laiteries et la production de lait à la ferme. La collecte de lait ne représente qu'une partie de l'utilisation totale de la production de lait à la ferme. Le lait produit à la ferme est également utilisé pour la consommation domestique, la vente directe et l'alimentation du bétail.

Large bande
Les lignes à large bande sont celles qui ont une capacité égale ou supérieure à 144 Kbit/s.

Légumes frais
Les légumes frais comprennent les différents types de choux (choux, chou-fleur et brocoli notamment), les autres légumes feuillus ou à tige (céleri, poireaux, laitues, épinards et asperges notamment), les légumes cultivés pour leurs fruits (par exemple les tomates, les concombres, les cornichons, les melons, les aubergines, les citrouilles et le poivron rouge), les racines et tubercules (navets, carottes, oignons, ail, betteraves et radis), les légumes à cosse (petits pois et haricots), les champignons de culture et les produits sauvages.

Ligne de chemin de fer
Une ou plusieurs voies principales contiguës reliant deux points. Lorsqu'un tronçon de réseau comprend deux ou plusieurs lignes parallèles, on compte autant de lignes qu'il y a d'itinéraires auxquels sont affectées exclusivement les voies.

Lits d'hôpital
Les lits d'hôpital sont ceux qui disposent de l'équipement et du personnel nécessaire au traitement immédiat de patients hospitalisés.

Sont compris:
- les lits disponibles dans tous les hôpitaux, notamment les hôpitaux généraux (HP.1.1), les hôpitaux psychiatriques et pour toxicomanes (HP.1.2), ainsi que les autres hôpitaux spécialisés (HP.1.3);
- les lits occupés et non occupés.

Ne sont pas compris:
- les tables d'opération, les chariots de soin, les brancards d'urgence, les lits pour les hospitalisations de jour, les berceaux pour bébés en bonne santé;
- les lits de services fermés pour une raison ou pour une autre;
- les lits provisoires et temporaires;
- les lits situés dans les maisons médicalisées et les établissements de soins avec hébergement (HP.2).

Logement
Pièce ou ensemble de pièces et leur annexes, vestibules et corridors, situés dans un bâtiment permanent ou une partie structurellement distincte d'un tel bâtiment, destinés, par la manière dont le bâtiment a été construit, rénové ou transformé, à être habités tout au long de l'année par un ménage privé. Il peut s'agir soit d'un logement unifamilial dans une maison, soit d'un appartement dans un immeuble collectif. Les logements comprennent les garages à usage résidentiel, même lorsqu'ils sont séparés de l'habitation ou appartiennent à différents propriétaires.

Logements surpeuplés
On parle de surpeuplement des logements lorsqu'il y a plus d'une personne par pièce.

M

Médecins praticiens
Les médecins praticiens fournissent des services directement aux patients. Leurs tâches sont les suivantes: réaliser des examens médicaux et poser des diagnostics, prescrire des médicaments et donner des traitements pour les maladies, troubles ou blessures diagnostiqués, donner des traitements chirurgicaux ou médicaux spécialisés pour des types particuliers de maladies, de troubles ou de blessures, donner des conseils sur les méthodes et traitements de médecine préventive et les appliquer.

Ménage
D'après la méthodologie des enquêtes sur les budgets des ménages (EBM) ou sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), le ménage comprend des personnes qui partagent une même résidence et consomment collectivement certains biens ou services. Par ménage, on entend une personne vivant seule ou un groupe de personnes non obligatoirement liées par un lien de parenté résidant à la même adresse et consommant collectivement certains biens ou services, c'est-à-dire partageant au moins un repas par jour ou une même pièce de séjour.

Ménage sans emploi
Ménage dont aucun des membres ne travaille.

Mercosur (Marché commun de l'Amérique du Sud)
AR: Argentine; BR: Brésil; PY: Paraguay; UY: Uruguay.

Mise en décharge
La mise en décharge est définie comme le dépôt de déchets dans ou sur le sol, y compris la mise en décharge spécialement aménagée et le stockage temporaire de plus d'un an sur les sites permanents. La définition couvre à la fois la décharge dans les sites internes (c'est-à-dire lorsqu'un producteur de déchets élimine lui-même ses déchets à l'endroit où ils sont générés) et dans les sites externes.

Mort-nés
L'expulsion ou l'extraction du corps de la mère d'un fotus mort, à partir du moment où il est généralement présumé capable d'une vie extra-utérine indépendante (traditionnellement, après 24 ou 28 semaines de gestation). Les enfants nés vivants mais décédés peu après la naissance ne sont pas inclus dans cette catégorie.

N

NACE Rév. 1.1
La NACE Rév. 1.1 est une révision de la NACE Rév. 1, la nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne. Une liste abrégée de la NACE est fournie plus loin en annexe (voir page 551). Il est à noter qu'une nomenclature révisée (NACE Rév. 2) a été adoptée fin 2006 et que sa mise en œuvre a commencé en 2007, avec 2008 comme première année de référence.

Naissances vivantes
Naissances d'enfants montrant un signe quelconque de vie. Il s'agit du nombre de naissances à l'exclusion des mort-nés (les naissances totales regroupent les naissances vivantes et les mort-nés).

Naissances vivantes hors mariage
Naissances pour lesquelles le statut matrimonial de la mère au moment de l'accouchement est différent de «mariée».

Nations unies
Voir: «Organisation des Nations unies (ONU)».

Niveau d'éducation des jeunes
Le niveau d'éducation des jeunes est défini comme le pourcentage de jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur, soit un niveau CITE 3a, 3b ou 3c long minimum (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses (tirées de l'EFT) à la question «Niveau d'enseignement ou de formation atteint».

Niveaux des prix comparés
Ratio entre les parités des pouvoirs d'achat et les taux de change du marché pour chaque pays (voir «Parités de pouvoir d'achat»).

Nuitées (dans des hôtels ou des établissements similaires)
Une nuitée d'un résident ou d'un non-résident correspond à chaque nuitée passée par un client (qu'il dorme ou qu'il séjourne) ou pour laquelle il s'est inscrit (sa présence physique n'étant pas indispensable) dans un hôtel ou un établissement similaire.

NUTS
Un règlement relatif à la classification des unités territoriales statistiques, la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS), a été approuvé en 2003 (règlement (CE) n° 1059/2003) et modifié en 2006 (règlement (CE) n° 105/2007).

Le but de cette nomenclature est de fournir une ventilation territoriale unique et cohérente pour l'établissement des statistiques régionales de l'UE. Un règlement modificateur étendant la NUTS aux 10 États membres qui ont rejoint l'UE en 2004 a été adopté le 26 octobre 2005 (règlement (CE) n° 1888/2005) etune proposition visant à étendre la couverture géographique de la NUTS à la Bulgarie et à la Roumanie a été adopté le 20 février (règlement (CE) n°176/2008). La NUTS actuelle (version 2006) subdivise le territoire de l'Union européenne (EU-27) en 97 régions au niveau NUTS 1, 271 régions au niveau NUTS 2 et 1303 régions au niveau NUTS 3.

Note: à compter du 1er janvier 2008, les États membres transmettront leurs données conformément à la version 2006 de la NUTS qui a introduit un certain nombre de changements. Une liste des régions du niveau 2 de la NUTS 2006 est fournie en annexe (voir page 547). La nomenclature complète est disponible à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/codelist_fr.cfm?list=nuts

O

Océanie
AU: Australie; FJ: Fidji; FM: États fédérés de Micronésie; KI: Kiribati; MH: Îles Marshall; NC: Nouvelle-Calédonie; NR: Nauru; NZ: Nouvelle-Zélande; PF: Polynésie française; PG: Papouasie-Nouvelle-Guinée; PN: Pitcairn; PW: Palaos; SB: Îles Salomon; TO: Tonga; TV: Tuvalu; VU: Vanuatu; WS: Samoa; WF: Wallis et Futuna; et les régions polaires du Sud.

Office européen des brevets (OEB)
L'Office européen des brevets est le bras exécutif de l'Organisation européenne des brevets, un organisme intergouvernemental constitué dans le cadre de la convention sur le brevet européen (CBE), qui a été signée à Munich le 5 octobre 1973 et est entrée en vigueur le 7 octobre 1977. Les membres de l'Organisation européenne des brevets sont les États contractants de la CBE. L'OEB octroie des brevets européens pour les États contractants de la CBE. Les activités de l'OEB sont supervisées par le conseil d'administration de l'organisation, qui est composée de délégués des États contractants.

ONU
Voir: «Organisation des Nations unies (ONU)».

OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole)
AE: Émirats arabes unis; DZ: Algérie; ID: Indonésie; IQ: Iraq; IR: Iran, République islamique d'; KW: Koweït; LY: Jamahiriya arabe libyenne; NG: Nigéria; QA: Qatar; SA: Arabie saoudite; VE: Venezuela.

Opérateur historique (en télécommunications fixes)
Un opérateur historique est une entreprise présente sur le marché juste avant la libéralisation.

Opérateur principal (dans les télécommunications mobiles)
L'opérateur principal est identifié sur la base des estimations du nombre d'abonnés au réseau mobile.

Organisation des Nations unies (ONU)
L'Organisation des Nations unies (ONU) a été créée le 24 octobre 1945 par 51 pays déterminés à préserver la paix par la coopération internationale et la sécurité collective. Aujourd'hui, presque toutes les nations du monde font partie de l'ONU: les pays membres sont au nombre de 192. Lorsque des États deviennent membres de l'ONU, ils acceptent les obligations de la charte des Nations unies, un traité international qui expose les

principes de base des relations internationales. Selon la charte, l'ONU a quatre objectifs: maintenir la paix et la sécurité au niveau international, développer des relations pacifiques entre les nations, coopérer pour résoudre les problèmes internationaux et pour promouvoir le respect des droits de l'homme et constituer un centre pour l'harmonisation des actions des nations.

Pacte de stabilité et de croissance

Le pacte de stabilité et de croissance s'inscrit dans le cadre de la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) instaurée le 1er janvier 1999. Il a pour objectif de s'assurer que les États membres poursuivent leurs efforts en matière de discipline budgétaire après l'adoption de la monnaie unique. Concrètement, le pacte comprend une résolution du Conseil européen (adoptée à Amsterdam le 17 juin 1997) et deux règlements du Conseil du 7 juillet 1997 définissant les dispositions techniques détaillées (l'une sur le contrôle des situations budgétaires et sur la coordination des politiques économiques et l'autre sur la mise en œuvre de la procédure en cas de déficit excessif). À moyen terme, les États membres se sont engagés à poursuivre l'objectif d'un équilibre ou quasi-équilibre budgétaire et à présenter chaque année au Conseil et à la Commission un programme de stabilité. Dans le même esprit, les États ne prenant pas part à la troisième phase de l'UEM sont tenus de produire un programme de convergence. Le pacte de stabilité et de croissance permet au Conseil de sanctionner tout État membre participant qui ne prendrait pas les mesures appropriées pour mettre un terme à un déficit excessif. Dans un premier temps, la sanction prendrait la forme d'un dépôt sans intérêt auprès de la Communauté, mais pourrait se transformer en amende s'il n'était pas remédié au déficit excessif dans les deux ans.

Papier et carton

Ensemble comprenant tous les types de papier graphique, papier journal, papier hygiénique et papier ménager, papier et carton d'emballage, ainsi que d'autres papiers et cartons. Sont exclus les produits fabriqués en papier tels que les boîtes, les livres, les magazines, etc.

Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Les taux de change monétaire ne doivent pas servir à comparer les volumes des recettes et des dépenses, car ils traduisent généralement plus que de simples différences de prix (par exemple les volumes des transactions financières entre monnaies ou les anticipations sur les marchés des changes). En revanche, les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont établies pour éliminer les différences entre les niveaux de prix dans différents pays. Elles reflètent donc véritablement les différences de pouvoir d'achat (des ménages, par exemple). Les PPA sont obtenues en comparant les niveaux de prix d'un panier de biens et de services comparables représentatif des habitudes de consommation dans les divers pays. Les parités de pouvoir d'achat convertissent chaque unité monétaire nationale en une unité de monnaie artificielle commune, le standard de pouvoir d'achat (SPA).

Les PPA sont, au niveau le plus bas, les rapports de prix bilatéraux entre des éléments individuels strictement définis (par exemple, 1,50 GBP pour un pain au Royaume-Uni, contre 2,00 EUR en Allemagne). Ces rapports sont ensuite traduits en rapports multilatéraux, rapportés à la moyenne de l'UE et agrégés en agrégats de plus en plus complexes (par exemple alimentation) pour aboutir au PIB.

Pays candidats

La Croatie et la Turquie sont deux pays candidats avec lesquels des négociations d'adhésion ont débuté (en octobre 2005). L'Ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM) est un pays candidat avec lequel les négociations d'adhésion n'ont pas encore débuté (au moment de la rédaction). Le Conseil européen a accordé à l'Ancienne république yougoslave de Macédoine le statut de pays candidat en décembre 2005.

Pays de l'EEE

Voir: «EEE».

Personnel de recherche et développement et chercheurs

Le personnel de recherche et développement (R&D) comprend toutes les personnes directement affectées à la R&D, ainsi que celles qui fournissent des services directement liés aux travaux de R&D comme les cadres, les administrateurs et le personnel de bureau. Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux, ainsi qu'à la gestion des projets concernés.

Personnes en surcharge pondérale

Les personnes en surcharge pondérale sont celles présentant un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 25. Sont comprises les personnes en surcharge pondérale grave (obèses) ayant un IMC égal ou supérieur à 30. L'IMC est une mesure de la teneur en graisse de l'organisme chez les adultes, qui exprime le rapport entre le poids (exprimé en kg) et la taille (exprimée en m) au carré.

Personnes occupées (EFT)

Dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail, les personnes occupées sont celles âgées de 15 ans ou plus (Espagne, Royaume-Uni: 16 ans ou plus, Danemark, Estonie, Lettonie, Hongrie, Finlande, Suède: de 15 à 74 ans; Islande, Norvège: de 16 à 74 ans) qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure par semaine contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, ou avaient un travail dont elles étaient temporairement absentes pour raison, par exemple, de maladie, de congés, de conflit de travail, d'études ou de formation. Cette définition suit les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Personnes tuées dans les accidents de la route

Les décès causés par les accidents de la route incluent les conducteurs et les passagers de véhicules à moteur et de cycles à pédales, ainsi que les piétons, décédés dans les 30 jours suivant le jour de l'accident.

Petites et moyennes entreprises (PME)

Conformément à la recommandation 2003/361/CE de la Commission adoptée le 6 mai 2003, les petites et moyennes entreprises sont classées en fonction du nombre de salariés, de leur chiffre d'affaires annuel et de l'indépendance de l'entreprise. À des fins statistiques, les petites et moyennes entreprises sont

généralement définies comme comptant moins de 250 personnes: les micro-entreprises ont moins de 10 salariés, les petites entreprises de 10 à 49 salariés et les moyennes entreprises en comptent entre 50 et 249. Les grandes entreprises, quant à elles, sont définies comme employant au moins 250 personnes.

Places-lits (dans les hôtels et établissements similaires)

Le nombre de places-lits dans un établissement ou logement est déterminé par le nombre de personnes qui peuvent passer la nuit dans les lits installés dans l'établissement, sans compter les lits qui peuvent être ajoutés à la demande du client.

Le terme «place-lit» s'applique à un lit simple, les lits de deux personnes comptant pour deux places-lits. Cette unité sert à mesurer la capacité de tous les types d'hébergement. Une place-lit peut également être un emplacement ou un anneau (pour les bateaux) permettant d'héberger une personne. Un emplacement pour une tente, une caravane, un camping-car et autre abri similaire, ou bien un anneau pour bateau, comptent généralement pour quatre places-lits si le nombre réel n'est pas connu.

Poids carcasse

Porcins: poids froid de la carcasse de l'animal abattu entière ou découpée dans sa longueur après saignée, éviscération et ablation de la langue, des soies, des onglons, des organes génitaux externes, de la panne, des rognons et du diaphragme.

Bovins: poids froid de la carcasse de l'animal abattu après dépouillement, saignée, éviscération et ablation des organes génitaux externes, des extrémités des membres au niveau du carpe et du tarse, de la tête, de la queue, des rognons et graisses de rognon, ainsi que du pis.

Ovins et caprins: poids froid de la carcasse de l'animal abattu après saignée, dépouillement et éviscération et après ablation de la tête, des pieds, de la queue et des organes génitaux. Les rognons et graisses de rognon sont compris dans la carcasse.

Volaille: poids froid de la carcasse de la volaille de basse-cour abattue après saignée, plumage et éviscération. Il comprend les abats de volaille, sauf les foies gras.

Pour les autres espèces, le poids carcasse correspond toujours au poids de la carcasse froide.

Poids vif des produits de la pêche

Le poids vif des produits de la pêche est obtenu par application de facteurs au poids débarqué ou au poids des produits et sert à indiquer le poids des produits de la pêche dans l'état où ils sont sortis de l'eau et avant tout traitement ou autre opération.

Politique du marché du travail (PMT)

La base de données de la politique du marché du travail couvre toutes les mesures relatives au marché du travail qui peuvent être décrites comme des interventions publiques sur le marché du travail visant à assurer son fonctionnement efficace et à corriger les déséquilibres, et pouvant être distinguées d'autres mesures générales de politique de l'emploi en ce sens qu'elles agissent sélectivement pour favoriser des groupes particuliers sur le marché du travail.

Les interventions publiques font référence aux mesures prises par les administrations publiques qui comprennent des dépenses soit sous forme de décaissements, soit sous forme de recettes non perçues (réductions d'impôts, cotisations sociales ou autres charges normalement dues). La portée de la base de données se limite également aux mesures relatives au marché du travail qui visent explicitement les groupes de personnes en difficulté sur le marché du travail – appelés ici groupes cibles. De manière générale, cela englobe les personnes au chômage, celles qui ont un emploi mais qui risquent de le perdre involontairement et les personnes inactives qui ne font pas actuellement partie de la population active (dans la mesure où elles ne sont ni occupées ni au chômage au sens des définitions de l'OIT), mais qui souhaiteraient accéder au marché du travail et sont désavantagées d'une manière ou d'une autre.

Population au 1er janvier

Ensemble des habitants d'une zone déterminée au 1er janvier d'une année civile (ou, dans certains cas, au 31 décembre de l'année précédente). Cette population est soit basée sur les données obtenues lors du dernier recensement, ajustées par les données sur les composantes de l'accroissement de population depuis ce dernier recensement, soit sur les registres de population.

Population, moyenne/en milieu d'année

La population moyenne au cours d'une année civile est en général calculée par moyenne arithmétique de la population au 1er janvier de deux années consécutives. Cependant, certains pays la calculent différemment et prennent en compte les registres de population ou estiment la population à une date proche du 1er juillet (population en milieu d'année). Dans la présente publication, les données sur la population en milieu d'année proviennent des Nations unies, tandis que les données d'Eurostat concernent généralement la population au 1er janvier de chaque année de référence.

Population totale

Selon le contexte, il s'agit d'une population au 1er janvier ou d'une population moyenne au cours de l'année. Sauf indication contraire, il s'agit de la population au 1er janvier.

Porcins

Animaux domestiques de l'espèce Sus. On fait la distinction entre les porcelets, les porcs, les porcs d'engraissement et les porcs reproducteurs.

Prestations sociales (autres que les transferts sociaux en nature)

Les prestations sociales (autres que les transferts sociaux en nature) sont celles qui sont versées aux ménages par les administrations de sécurité sociale, d'autres unités des administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les employeurs administrant des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserves, les entreprises d'assurances et d'autres unités institutionnelles administrant des régimes privés d'assurance sociale avec constitution de réserves.

Prix de l'essence sans plomb (95 IOR)
Cet indicateur présente les prix moyens à la consommation de l'essence sans plomb (Eurosuper 95) à la pompe. Les prix indiqués correspondent à ceux qui sont les plus fréquemment pratiqués au 15e jour de chaque mois.

PRODCOM
PRODuction COMmunautaire – statistiques sur la production de biens manufacturés; elles sont collectées annuellement et sont normalement exprimées en valeur et en volume.

Production animale
Le concept de production regroupe les ventes, la variation des stocks ainsi que les produits utilisés pour la transformation et l'autoconsommation des producteurs.

Production d'énergie primaire
On appelle production primaire tout type d'extraction de produits énergétiques d'une source naturelle sous une forme utilisable. La production primaire intervient lors de l'exploitation des ressources naturelles, par exemple dans les mines de charbon, les champs de pétrole, les centrales hydroélectriques ou dans la fabrication de biocombustibles. La transformation d'énergie d'une forme en une autre, comme la production d'électricité ou de chaleur dans les centrales thermiques ou la production de coke dans les cokeries, ne constitue pas une production primaire.

Production de bois rond
La production de bois rond (le terme est utilisé comme synonyme de quantités enlevées) correspond à toutes les quantités de bois enlevées des forêts, d'autres terres boisées ou d'autres sites d'abattage au cours d'une période donnée.

Production de céréales
La production de céréales correspond à la production récoltée (hors pertes à la récolte).

Production de viande
Poids carcasse des animaux (par exemple bovins, porcins, ovins et caprins) abattus (par les abattoirs et à la ferme) dont la viande est déclarée propre à la consommation humaine.

Production nette d'électricité
Production brute d'électricité moins la consommation des services auxiliaires des centrales électriques.

Production végétale
Le concept de production regroupe les ventes, la variation des stocks ainsi que les produits utilisés pour l'alimentation des animaux, la transformation et l'autoconsommation des producteurs.

Productivité de la main-d'œuvre
Plusieurs mesures de la productivité de la main-d'œuvre sont disponibles. Pour les indicateurs structurels, cette mesure est basée sur le PIB en SPA relatif soit au nombre de personnes occupées, soit au nombre d'heures travaillées; dans les deux cas, elle est ensuite exprimée sous forme d'indice. Dans les comptes nationaux et dans les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), la productivité de la main-d'œuvre est souvent définie comme la valeur ajoutée par personne occupée.

Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché
Résultat final de l'activité de production des unités de production résidentes. Il correspond à la production totale de biens et de services de l'économie, moins la consommation intermédiaire, plus les impôts moins les subventions sur les produits.

Produit intérieur brut (PIB) en standards de pouvoir d'achat
Produit intérieur brut (PIB) converti en une unité de monnaie artificielle, le SPA (standard de pouvoir d'achat), par un taux de conversion spécial appelé PPA (parité de pouvoir d'achat). Le PIB en SPA représente un volume pur après que les différences de niveau de prix entre les pays ont été gommées par le taux de conversion spécial PPA.

Produit national brut (PNB)
Voir: «Revenu national brut».

Produits de la pêche
Pour le commerce extérieur des produits de la pêche, les produits suivants sont pris en compte:

- les produits de la pêche comestibles: poisson frais, réfrigérés, congelé, salé, fumé et séché; préparations et conserves de poissons; crustacés et mollusques frais, réfrigérés, congelés, séchés et fumés; préparations et conserves de crustacés et de mollusques;
- les produits impropres à la consommation: farines et solubles; huiles et graisses; éponges, coraux, etc.;
- les plantes aquatiques.

Produits de récupération
Voir: «Récupération (produits de)».

R

Recette totale des administrations publiques
Selon le règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000, la recette totale des administrations publiques comprend les catégories suivantes du SEC95: la production marchande, la production pour usage final propre, les paiements pour l'autre production non marchande, les impôts sur la production et les importations, les autres subventions sur la production à percevoir, les revenus de la propriété, les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., les cotisations sociales, les autres transferts courants et les transferts en capital.

Recettes de protection sociale
Les recettes tirées des régimes de protection sociale comprennent les cotisations sociales, les cotisations des administrations publiques et d'autres recettes. Les cotisations sociales à la charge des employeurs sont les coûts supportés par les employeurs pour garantir à leurs salariés, leurs anciens salariés et les personnes à leur charge le droit à des prestations sociales. Les cotisations sociales des employeurs peuvent être effectives ou imputées; elles

peuvent être versées par des employeurs résidents ou non résidents. Voir également «SESPROS».

Recherche et développement (R&D)

La recherche et le développement (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la masse des connaissances, notamment la connaissance de l'être humain, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cet ensemble de connaissances pour concevoir de nouvelles applications.

Récupération (produits de)

Les produits de récupération englobent les schlamms, les schistes de terril combustibles, les lubrifiants régénérés et certains produits récupérés dans l'industrie.

Réfugié

Conformément à l'article 1er de la convention des Nations unies de 1951 sur le statut des réfugiés, un réfugié est une personne ayant des craintes fondées d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour ses opinions politiques.

Il convient de noter que de nombreux pays permettent aux demandeurs d'asile de rester sur leur territoire de manière temporaire ou permanente, même si leur statut ne correspond pas à la définition de la convention de 1951. Par exemple, les demandeurs d'asile peuvent obtenir gain de cause pour des motifs humanitaires.

Rémunération des salariés

Toute rémunération en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période considérée. Elle comprend les salaires et traitements bruts, les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs et les cotisations sociales imputées (c'est-à-dire les cotisations qui correspondent aux prestations sociales octroyées directement par les employeurs sans passer par une administration de sécurité sociale, une entreprise d'assurances ou un fonds de pension autonome).

Rendement des obligations (critère de convergence de l'UEM)

Fait référence aux séries permettant d'évaluer le respect du critère de convergence de l'UEM fixé lors du traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht) qui a trait aux taux d'intérêt à long terme. Selon les lignes directrices de sélection, les données doivent s'appuyer sur les rendements des obligations d'État sur le marché secondaire, nets d'impôts, d'une durée résiduelle de 10 ans.

Répartition modale (du transport)

Indique la part de chaque mode de transport en passagers-kilomètres (pkm) pour le transport de passagers et en tonnes-kilomètres (tkm) pour le transport (fret) de marchandises. Sont inclus le transport ferroviaire, maritime, fluvial et aérien (pour les marchandises et les passagers), ainsi que le transport routier en voiture particulière, deux-roues motorisé, autobus, autocar, tramway ou métro pour les passagers et par conduites pour les marchandises. En pratique, une analyse de la répartition modale peut exclure certains modes, par exemple elle peut être limitée au transport intérieur et ainsi exclure le transport maritime.

Ressources humaines dans les sciences et les technologies (RHST)

Les RHST sont constituées de personnes qui:

- ont obtenu un diplôme de troisième cycle dans un domaine scientifique ou technique ou
- n'ont pas obtenu de diplôme officiel comme ci-dessus, mais exercent un emploi dans les sciences ou les technologies qui exige normalement ce diplôme.

Les véritables RHST sont constituées des personnes qui ont à la fois obtenu un diplôme de troisième cycle dans un domaine scientifique ou technologique et exercent un emploi dans ce domaine.

Revenu équivalent

Revenu utilisé pour calculer les indicateurs officiels de revenu, de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages dans la comparaison des niveaux de revenus, le revenu total du ménage toutes sources confondues est divisé par sa «taille équivalente», calculée à l'aide de l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée. Cette échelle affecte une pondération de 1,0 au premier adulte, de 0,5 au second et à chaque personne suivante âgée de plus de 14 ans, et de 0,3 à chaque enfant âgé de moins de 14 ans vivant dans le ménage.

Revenu national brut (RNB)

Le revenu national brut (RNB) équivaut au produit intérieur brut moins les revenus primaires dus par les unités résidentes aux unités non résidentes, plus les revenus primaires à percevoir du reste du monde. Le concept de RNB est identique à celui du produit national brut (PNB, SEC79), même si le PNB était calculé de façon différente dans le SEC79.

Risque de pauvreté

Voir: «Taux de risque de pauvreté».

S

Salaire minimum

Le salaire minimum est défini sur la base d'un taux horaire ou mensuel par les pouvoirs publics, généralement après consultation des syndicats et du patronat, et est entériné par la loi. Le salaire minimum s'applique d'ordinaire à l'échelle nationale à tous les salariés à plein temps et à toutes les professions, mais il peut être modifié afin de tenir compte de l'âge, de l'ancienneté, des compétences, des aptitudes physiques et intellectuelles du salarié ou des conditions économiques influant sur l'entreprise. Les lois régissant ces systèmes comportent également des mécanismes de révision des minima, souvent le fruit de négociations tripartites entre gouvernement, syndicats et employeurs, à la lumière des changements intervenus au niveau des prix, des salaires ou d'autres conditions économiques. Le

salaire minimum peut soit faire l'objet d'une réévaluation automatique (indexation sur l'indice des prix à la consommation ou sur la croissance économique), soit être relevé de manière discrétionnaire (par la loi). Le salaire minimum est un montant brut, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales. Ces déductions varient d'un pays à l'autre.

Salariés (EFT)

Dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail, les salariés sont définis comme des personnes qui travaillent pour le compte d'un employeur public ou privé et qui reçoivent en échange une rémunération sous la forme de traitements, salaires, émoluments, gratifications, rémunérations aux résultats ou paiements en nature. Ceci inclut également les membres des forces armées n'effectuant pas un service obligatoire.

Salariés (SSE)

Dans le cadre des statistiques structurelles sur les entreprises, les salariés sont définis comme des personnes qui travaillent pour le compte d'un employeur, qui disposent d'un contrat de travail et qui perçoivent une rétribution sous la forme de traitements, de salaires, d'émoluments, de gratifications, d'un salaire aux pièces ou d'une rémunération en nature. Il existe un rapport d'employeur à salarié lorsque l'on se trouve en présence d'un accord formel ou informel entre une société et une personne et stipulant que la personne travaille pour l'entreprise en échange d'une rémunération en espèces ou en nature. Un travailleur est considéré comme salarié d'une unité particulière s'il perçoit un traitement ou un salaire de cette unité, quel que soit l'endroit où s'effectue son travail (que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'unité de production). Les travailleurs intérimaires sont considérés comme salariés de l'entreprise de travail temporaire et non de l'unité de production (cliente de la précédente) dans laquelle ils exercent leur activité.

Sont notamment considérés comme salariés:

- les propriétaires actifs percevant une rémunération;
- les étudiants ayant conclu un engagement formel par lequel ils contribuent au processus de production de l'entreprise en échange d'une rémunération et/ou de services d'éducation;
- les personnes engagées au titre d'un contrat visant spécifiquement à encourager le recrutement de chômeurs;
- les travailleurs à domicile, lorsqu'il existe un accord explicite aux termes duquel ces travailleurs sont rémunérés sur la base du travail effectué et à condition qu'ils figurent sur la liste des salariés de l'entreprise considérée.

Font partie des salariés, les travailleurs à temps partiel, les travailleurs saisonniers, les personnes en grève et les travailleurs en congé de courte durée, mais non les personnes en congé pour une durée indéterminée. Les travailleurs bénévoles ne sont pas considérés comme des salariés.

Salariés temporaires

Un emploi peut être considéré comme temporaire si employeur et employé s'accordent sur le fait que son terme est déterminé par des conditions objectives comme une date spécifique, la réalisation d'une tâche ou le retour d'un autre employé qui a été remplacé de manière temporaire (généralement précisé dans un contrat à durée déterminée). Les cas typiques sont les suivants:

- personnes ayant un contrat de travail saisonnier;
- personnes engagées par une agence ou un bureau de placement et embauchées par une tierce personne pour effectuer une tâche spécifique (excepté en cas de signature d'un contrat à durée indéterminée);
- personnes ayant des contrats de formation spécifiques.

Sciages

Bois produit soit par sciage longitudinal, soit par un procédé de profilage par enlèvement de copeaux et qui, à quelques exceptions près, a une épaisseur supérieure à 6 mm.

SEC

Système européen de comptes (économiques intégrés); il s'agit de la méthodologie d'établissement des comptes nationaux en vigueur en Europe. La version actuelle, le SEC95, est entièrement cohérente avec les directives mondiales sur la comptabilité nationale, dénommées SCN 93.

Secteurs de haute technologie

La classification des secteurs manufacturiers de haute et de moyenne-haute technologie est fondée sur la notion d'intensité de R&D (ratio des dépenses de R&D au PIB). Selon ce critère, le secteur manufacturier de haute technologie comprend la fabrication de machines de bureau et d'ordinateurs, la fabrication d'équipements et d'appareils de radio, de télévision et de communication ainsi que la fabrication d'instruments médicaux de précision et d'instruments optiques, de montres et d'horloges. Le secteur manufacturier de moyenne-haute technologie comprend la fabrication de produits chimiques, de machines et d'équipements non compris ailleurs, la fabrication d'appareils électriques non compris ailleurs, la fabrication de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques ainsi que la fabrication d'autres équipements de transport. Selon une logique analogue à celle appliquée au secteur manufacturier, Eurostat définit les secteurs suivants comme des services à forte concentration de connaissances: transport par eau; transport aérien; poste et télécommunications; intermédiation financière; assurance et financement des retraites (sauf sécurité sociale obligatoire); activités auxiliaires d'intermédiation financière; immobilier; location de machines et d'équipements sans opérateur et d'articles personnels et ménagers; informatique et activités connexes; recherche et développement; autres activités industrielles et commerciales; éducation; santé et action sociale; activités de loisirs, culturelles et sportives. Parmi ces secteurs, la poste et les télécommunications, l'informatique et les activités connexes ainsi que la R&D sont considérés comme des services de haute technologie.

Services

Les expressions «industrie(s) de services», «secteur(s) des services» ou tout simplement «services» servent généralement à désigner les activités économiques couvertes par les sections G à K et M à O de la NACE Rév. 1.1, ainsi que les unités qui mènent ces activités. Dans le cadre des statistiques sur les entreprises, l'expression «services non financiers» renvoie aux sections G à I et K de la NACE.

Services aux entreprises
Services techniques comme l'ingénierie, les études architecturales et techniques, services informatiques tels que la création de logiciels et la gestion de bases de données, ainsi que d'autres services professionnels tels que les services juridiques, comptables, de conseil et de gestion.

Services de haute technologie
Voir: «Secteurs de haute technologie».

SESPROS
Le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) s'appuie sur le concept de protection sociale. La protection sociale consiste en la couverture de risques et de besoins qui sont précisément définis et qui concernent tous les aspects de la protection sociale: santé, invalidité, vieillesse, famille et chômage. Le SESPROS enregistre les recettes et les dépenses des différentes organisations (ou régimes) qui interviennent dans le domaine de la protection sociale. Les prestations sociales sont ventilées par type et par fonction. Le type fait référence à la forme sous laquelle les prestations sont fournies, par exemple, en espèces ou en nature. Les fonctions regroupent les besoins couverts par les prestations; ainsi, le maintien du revenu peut être payé dans le cadre de la santé, mais également de l'invalidité, de la vieillesse, de la maternité ou du chômage. Les recettes sont ventilées part type: cotisations sociales, contributions des administrations publiques et autres recettes.

Solde migratoire
Différence entre l'immigration et l'émigration dans une région donnée au cours de l'année (le solde migratoire est négatif lorsque le nombre d'émigrants dépasse le nombre d'immigrants). Dans la mesure où plusieurs pays soit ne disposent pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration, soit n'en disposent pas du tout, le solde migratoire indiqué ici est une estimation sur la base de la différence entre le mouvement de population total et l'accroissement naturel au cours de l'année. Le solde migratoire ne donne aucune indication de l'ampleur relative des flux distincts d'immigration et d'émigration dans un pays; un pays peut ainsi déclarer un solde migratoire faible tout en connaissant des flux d'immigration et d'émigration très importants.

Solde public (besoin/capacité de financement des administrations publiques)
Le besoin (-) ou la capacité (+) de financement des administrations publiques est la différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques. Le secteur des administrations publiques comprend les sous-secteurs de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Le solde public est souvent exprimé par rapport au PIB (voir également «Critères de convergence»).

Sorties d'hôpital
La sortie est la procédure officielle qui permet à un patient de quitter un hôpital à la suite d'une intervention ou d'un traitement médical. Il y a sortie d'hôpital à chaque fois qu'un patient quitte cette structure à la fin de son traitement, contre avis médical, en raison d'un transfert vers un autre établissement de soins ou de son décès. Les sorties concernent aussi bien les patients hospitalisés ou en traitement ambulatoire. Les transferts vers un autre service du même établissement ne sont pas compris.

Soutes
Les soutes maritimes internationales représentent les quantités de pétrole livrées aux navires de tous pavillons pratiquant la navigation internationale. La navigation internationale peut avoir lieu en mer, sur des lacs ou des voies d'eau intérieures et dans la bande côtière. La consommation des navires pratiquant la navigation domestique n'est pas comprise. La distinction domestique/internationale doit s'effectuer en fonction du port de départ et du port d'arrivée, et non du pavillon ou de la nationalité du navire. Est exclue également la consommation des navires de pêche et des flottes militaires.

Standards de pouvoir d'achat (SPA)
Le standard de pouvoir d'achat est une unité de monnaie artificielle. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans chaque pays, alors que, en raison des niveaux de prix différents dans les pays, des sommes différentes d'unités de monnaie nationale sont nécessaires pour acheter cette quantité de biens et de services. Les SPA sont obtenus en divisant un agrégat économique d'un pays en monnaie nationale par sa PPA respective (voir «Parités de pouvoir d'achat»).

Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)
Collecte de données harmonisées qui est destinée à être la source de référence des informations sur le revenu, la pauvreté, l'exclusion sociale et les questions sociales connexes, contenant des éléments transversaux et longitudinaux réguliers et un élément modulaire annuel variable et accordant une plus grande confiance aux sources nationales existantes que le panel communautaire des ménages auquel elle a succédé, afin d'améliorer les délais de disponibilité et la souplesse.

Stocks d'investissements directs étrangers
Les stocks (ou positions) d'investissements directs étrangers (IDE) correspondent au montant de l'investissement existant à un moment donné (par exemple, la fin de l'année). Les stocks d'IDE sont enregistrés dans la position des investissements internationaux. De la même manière que pour les flux, les stocks d'IDE sortants sont enregistrés comme actifs de l'économie déclarante et les stocks d'IDE entrants comme passifs – voir «Investissements directs étrangers (IDE)».

Subventions
Transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques ou les institutions de l'UE versent à des producteurs résidents dans le but d'influer sur leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production.

Superficie agricole (SA) ou superficie agricole utilisée (SAU)
La superficie agricole (SA) ou superficie agricole utilisée (SAU) est la superficie consacrée aux activités agricoles qui correspondent aux catégories suivantes: terres arables, prairies permanentes, cultures permanentes et jardins potagers.

Superficie irrigable (exploitations agricoles)
Superficie maximale qui, au cours de l'année de référence, pourrait être irriguée avec les installations et la quantité d'eau normalement disponibles dans l'exploitation.

T

Taux brut d'exploitation (TBE)
Ratio de l'excédent brut d'exploitation (voir ci-dessous) au chiffre d'affaires.

Taux brut de mortalité
Nombre de décès pour 1 000 habitants.

Taux d'emploi
Nombre de personnes ayant un emploi en pourcentage de la population du même âge.

Taux d'inflation
Le taux d'inflation est calculé à partir des IPCH (voir «IPCH» et «Indices des prix à la consommation»).

Taux d'intérêt
Coût ou prix d'un emprunt, ou gain tiré d'un prêt, normalement exprimé en pourcentage annuel du montant emprunté.

Taux d'intérêt officiels pour les emprunts (taux d'intérêt des banques centrales)
Les taux d'intérêt des banques centrales sont des taux de référence clés fixés par la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales. Les taux d'intérêt des banques centrales, également appelés taux d'intérêt officiels, constituent le principal instrument de la politique monétaire d'une banque centrale.

Taux de chômage
Pourcentage de chômeurs dans la population active.

Taux de création d'entreprises
Une création réelle correspond à la création d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est impliquée dans cette création. Les créations réelles n'incluent pas les entrées survenues dans la population dues à des fusions, des dissolutions, des scissions ou des restructurations au sein d'un ensemble d'entreprises. De même, les entrées survenues dans une sous-population, ne résultant que d'un changement d'activité, ne sont pas comprises. Une création réelle se produit quand une entreprise démarre de zéro et débute effectivement une activité. Une création d'entreprise peut être considérée comme une création réelle d'entreprise si de nouveaux facteurs de production, notamment de nouveaux emplois, sont créés. Si une unité «dormante» est réactivée dans un délai de deux ans, cet événement n'est pas considéré comme une création réelle.

Taux de dépendance des jeunes
Population âgée de 0 à 14 ans (généralement inactive) rapportée à la population âgée de 15 à 64 ans (en âge de travailler).

Taux de dépendance des personnes âgées
Population âgée de 65 ans ou plus (généralement inactive) rapportée à la population âgée de 15 à 64 ans (en âge de travailler).

Taux de dépendance total
Population âgée de 0 à 14 ans et celle âgée de 65 ans ou plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans.

Taux de dépendance énergétique
Importations nettes d'énergie en pourcentage de la consommation d'énergie intérieure brute plus les soutes.

Taux de fécondité, par âge de la mère
Également appelé «taux de fécondité spécifique par âge». Nombre de naissances par mères âgées de x ans par rapport à la population des femmes d'âge x. En fonction du pays, l'âge est soit l'âge atteint pendant l'année, soit l'âge atteint au dernier anniversaire. Eurostat convertit les taux établis à l'aide de l'âge atteint au dernier anniversaire en taux fondés sur l'âge atteint pendant l'année afin de produire des données comparables entre les pays.

Taux de l'argent au jour le jour
Taux applicable aux dépôts ou emprunts effectués sur le marché monétaire à échéance d'un jour ouvrable.

Taux de mortalité brut
Nombre de décès pour 1 000 habitants.

Taux de mortalité infantile
Nombre de décès pour 1 000 enfants nés vivants, âgés de moins de 1 an.

Taux de mortalité standardisé (TMS)
Taux de mortalité d'une population présentant une répartition standard par âge. Dans la mesure où la plupart des causes de décès varient notablement selon l'âge et le sexe des personnes, l'utilisation de taux de mortalité standardisés renforce la comparabilité entre périodes et entre pays, puisque ces taux de mortalité visent à chiffrer les décès indépendamment des différences entre les pyramides des âges de la population. Les TMS utilisés ici sont calculés sur la base d'une population standard européenne telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Taux de natalité, brut
Rapport entre le nombre de naissances pendant l'année et la population moyenne sur la même période. Cette valeur est exprimée par milliers d'habitants.

Taux de prélèvement sur les bas salaires: poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre
Le poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre permet de mesurer la charge fiscale relative supportée par un salarié à faible revenu.

Taux de prélèvement sur les bas salaires: piège du chômage
Le piège du chômage mesure le pourcentage de la rémunération brute (lors du passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi) qui est «absorbé» par suite des effets combinés de la perte des allocations et de l'accroissement des taux d'imposition et de cotisation sociale.

Taux de risque de pauvreté
Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux. Il convient de noter que cet indicateur ne mesure pas le niveau de vie mais indique un faible revenu (par rapport aux autres habitants du

même pays) qui n'est pas nécessairement synonyme de bas niveau de vie.

Taux de risque de pauvreté avant transferts

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent avant transferts sociaux se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux. Les pensions de retraite et de survie sont comptabilisées en tant que revenu avant transferts et non comme transferts sociaux. Cet indicateur examine l'absence hypothétique de transferts sociaux.

Taux de vacance d'emploi (TVE)

Ce taux mesure la proportion des emplois totaux qui sont vacants, selon la définition de la vacance d'emploi, exprimée en pourcentage, comme suit:

TVE = nombre d'emplois vacants / (nombre d'emplois occupés + nombre d'emplois vacants) * 100.

Taux interbancaires à trois mois

Les taux interbancaires à trois mois s'appliquent aux dépôts ou aux prêts entre banques à échéance initiale de trois mois.

Tendance-cycle (SCE)

La tendance est une variation lente sur plusieurs années, généralement associée aux causes structurelles du phénomène étudié. Dans certains cas, la tendance est celle d'une croissance à taux constant, dans d'autres, elle peut être à la baisse comme à la hausse. Le cycle constitue une oscillation quasi périodique caractérisée par des périodes alternées de taux de variation plus ou moins élevés, se traduisant parfois, mais pas toujours, par une expansion et une contraction. Dans la plupart des cas, il est lié aux fluctuations de l'activité économique globale. Si la composante irrégulière des séries chronologiques est relativement importante, les séries tendance-cycle conviennent généralement mieux pour l'analyse d'événements passés à plus long terme. Cet avantage est toutefois moins évident lorsqu'on analyse des événements très récents. Les valeurs de la tendance-cycle concernant les périodes récentes peuvent faire l'objet de révisions plus importantes que les valeurs désaisonnalisées équivalentes. Ces dernières peuvent donc s'avérer plus appropriées pour l'analyse des événements très récents. C'est particulièrement vrai autour des points de renversement. Les séries tendance-cycle peuvent cependant converger vers des résultats stables plus rapidement que les séries désaisonnalisées.

Territoire économique

Territoire géographique administré par un gouvernement; à l'intérieur de ce territoire, les personnes, les biens, ainsi que les capitaux circulent librement. Il comprend également l'espace aérien national, les eaux territoriales, les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes, les enclaves territoriales à l'étranger (représentations propres, bases militaires propres, etc.), à l'exclusion toutefois des enclaves extraterritoriales (représentations diplomatiques de pays étrangers ou d'institutions de l'Union européenne, etc.).

Touristes

Les touristes sont des visiteurs qui passent au moins une nuit dans un établissement d'hébergement collectif ou privé du pays/lieu visité.

Traitement des eaux usées urbaines

Le traitement des eaux usées urbaines correspond à toutes les étapes du traitement des eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées urbaines; ces dernières sont généralement exploitées par les pouvoirs publics ou par des compagnies privées travaillant pour le compte des pouvoirs publics.

Transferts courants

Les transferts courants couvrent les opérations dans le cadre desquelles des biens, services ou éléments financiers sont transférés entre les unités (que ce soit au sein de l'économie national ou au niveau international) sans recevoir de valeur économique en contrepartie.

Transferts sociaux

Les transferts sociaux comprennent les pensions de vieillesse (retraite) et de survie, les allocations chômage, les prestations familiales, les prestations maladie/invalidité, les prestations liées à l'éducation, l'aide au logement, l'assistance sociale et d'autres prestations.

U

UEM (Union économique et monétaire)

Union regroupant quinze États membres participant à la monnaie unique, l'euro. Officiellement, il est reconnu que ces États ont satisfait aux critères de convergence. La troisième phase de l'UEM a commence le 1er janvier 1999, date à laquelle les monnaies de onze États membres ont été liées de manière fixe à l'euro. Ces onze pays ont été rejoints par la Grèce le 1er janvier 2001. Les pièces et billets ont été mis en circulation le 1er janvier 2002, et les monnaies nationales ont été progressivement retirées du marché (voir «Euro» et «Zone euro»). Le 1er janvier 2007, les pièces et billets ont également été mis en circulation en Slovénie et le 1er janvier 2008 à Chypre et à Malte. Il est à noter que, sauf mention contraire, toutes les données de la présente publication font référence à un agrégat de la zone euro composé des 13 États membres qui en faisait partie en 2007.

Union européenne (UE)

L'UE a été créée le 1er novembre 1993, au moment de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht. Au 31 décembre 1994, l'UE comptait douze États membres: Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Depuis janvier 1995, l'UE compte trois nouveaux membres: Autriche, Finlande et Suède. En mai 2004, dix nouveaux États membres ont rejoint l'UE: la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie. Le 1er janvier 2007, la Bulgarie et la Roumanie sont devenues membres de l'UE.

Unité de bétail (UB)

L'unité de bétail est une unité de référence qui facilite l'agrégation de plusieurs espèces et différents âges de bétail. Les coefficients UB d'Eurofarm sont établis par convention (à l'origine, ils se rapportaient aux besoins alimentaires des animaux, la référence étant une vache laitière avec un rendement annuel de 3 000 kg de lait, sans supplémentation par des aliments concentrés).

Unité de travail par an ou unité de travail-année (UTA)
Une unité de travail par an correspond au travail effectué par une personne employée à temps plein dans une exploitation agricole. L'expression «temps plein» signifie le nombre d'heures minimum exigé par les dispositions nationales régissant les contrats de travail. Si ces derniers ne précisent pas le nombre d'heures, on considère que 1 800 heures constituent le nombre d'heures minimal (225 journées de travail de 8 heures).

Unités productrices résidentes
Unités dont la fonction principale est la production de biens et de services et dont le centre d'intérêt économique est situé sur le territoire économique d'un pays.

V

Vacance d'emploi
Une vacance d'emploi se définit comme un poste (nouvellement créé, inoccupé ou sur le point de devenir vacant):

- pour lequel l'employeur entreprend des démarches actives afin de trouver un candidat approprié extérieur à l'entreprise concernée et pour lequel il est disposé à entreprendre des démarches supplémentaires, et;
- que l'employeur prévoit de pourvoir soit immédiatement, soit dans un proche avenir.

Vaches laitières
Bovins femelles ayant déjà vêlé (y compris celles de moins de deux ans). Les vaches laitières sont exclusivement ou principalement élevées pour la production de lait destiné à la consommation humaine ou à la transformation en produits laitiers. Sont comprises les vaches destinées à l'abattage (qu'elles soient ou non engraissées entre leur dernière lactation et l'abattage).

Valeur ajoutée (SSE)
La valeur ajoutée (VA) au coût des facteurs est le revenu brut des activités d'exploitation une fois pris en compte les subventions d'exploitation et les impôts indirects. Elle correspond au chiffre d'affaires, augmenté de la production immobilisée et des autres produits d'exploitation, corrigé des variations des stocks et diminué des acquisitions de biens et services, des autres taxes sur les produits liés au chiffre d'affaires mais non déductibles et des impôts et taxes liés à la production. Elle peut aussi être obtenue en ajoutant à l'excédent brut d'exploitation les dépenses de personnel.

Valeur ajoutée brute (VAB) aux prix du marché
Production finale (aux prix de base) moins la consommation intermédiaire (aux prix d'achat). La valeur ajoutée brute peut être ventilée par branche d'activité. Pour l'ensemble de l'économie, elle représente généralement plus de 90 % du PIB.

Valeurs réelles
Les valeurs réelles sont calculées en déflatant une variable économique à prix courants au moyen de l'indice des prix d'une autre variable, par exemple déflation de la rémunération des salariés par l'indice des prix de la consommation des ménages. C'est généralement le cas pour les flux financiers et de revenus. Par exemple, pour déflater un revenu, un indice de prix approprié est fondé sur un panier de biens et de services reflétant la manière dont ce revenu est dépensé.

Voie navigable
Fleuve, rivière, canal, lac ou autre étendue d'eau qui, par ses caractéristiques naturelles ou par l'intervention de l'homme, convient à la navigation. Les voies navigables à caractère maritime (désignées par le pays déclarant comme convenant à la navigation, principalement de navires de mer) sont incluses. Sont également inclus les estuaires, la limite étant le point le plus proche de la mer où la largeur du fleuve est à la fois inférieure à 3 km en basses eaux et inférieure à 5 km en hautes eaux.

Voie navigable intérieure
Étendue d'eau ne faisant pas partie de la mer et sur laquelle des bateaux d'un port en lourd de 50 tonnes au moins peuvent naviguer en charge normale. Le terme s'applique à la fois aux fleuves, rivières et lacs navigables et aux canaux navigables. La longueur des rivières et des canaux est mesurée au milieu du chenal. La longueur des lacs et des lagunes est mesurée selon l'itinéraire navigable le plus court entre les points les plus distants susceptibles d'être reliés par des opérations de transport. Une voie navigable servant de frontière commune entre deux pays figure dans les statistiques de chacun d'entre eux.

Voiture particulière
Véhicule routier automobile autre qu'un motocycle destiné au transport de personnes et comportant tout au plus neuf places assises (y compris celle du conducteur). Le terme «voiture particulière» couvre donc les voiturettes (qui se conduisent sans permis), les taxis et les voitures de location, à condition que ces véhicules aient moins de dix places assises. Cette catégorie peut inclure également les camionnettes.

Volailles
Poules, poulets, canards, dindes, pintades, oies.

Z

Zone euro
Les premiers pays ayant participé à l'union monétaire en janvier 1999 étaient les suivants: Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande (ZE-11). Le 1er janvier 2001, la Grèce a également rejoint la zone euro (ZE-12). Jusqu'à la fin de l'année 2001, l'euro n'a existé que sous forme de monnaie scripturale (chèques, transferts et paiements par carte) et son utilisation était facultative (ni obligation, ni interdiction). Les pièces et billets en euros ont été mis en circulation le 1er janvier 2002, date à partir de laquelle l'utilisation de l'euro est devenue obligatoire et les monnaies nationales ont progressivement été retirées de la circulation. Le 1er janvier 2007, la Slovénie est devenue membre de la zone euro (ZE-13). Il est à noter que, sauf mention contraire, toutes les données de la présente publication font référence à un agrégat de la zone euro composé de 13 États membres. Rappelons qu'au 1er janvier 2008, Chypre et Malte ont aussi rejoint la zone euro (cependant, dans la mesure où cette publication a été réalisée en 2007, ce changement n'est pas pris en compte dans la couverture des données présentée dans les tableaux et les graphiques).

NUTS (NOMENCLATURE DES UNITÉS TERRITORIALES STATISTIQUES)

UNION EUROPÉENNE: RÉGIONS STATISTIQUES AU NIVEAU NUTS 2

BELGIQUE
BE10 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest
BE21 Prov. Antwerpen
BE22 Prov. Limburg (B)
BE23 Prov. Oost-Vlaanderen
BE24 Prov. Vlaams-Brabant
BE25 Prov. West-Vlaanderen
BE31 Prov. Brabant Wallon
BE32 Prov. Hainaut
BE33 Prov. Liège
BE34 Prov. Luxembourg (B)
BE35 Prov. Namur

BULGARIE
BG31 Severozapaden
BG32 Severen tsentralen
BG33 Severoiztochen
BG34 Yugoiztochen
BG41 Yugozapaden
BG42 Yuzhen tsentralen

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
CZ01 Praha
CZ02 Støední Èechy
CZ03 Jihozápad
CZ04 Severozápad
CZ05 Severovýchod
CZ06 Jihovýchod
CZ07 Støední Morava
CZ08 Moravskoslezsko

DANEMARK
DK01 Hovedstaden
DK02 Sjælland
DK03 Syddanmark
DK04 Midtjylland
DK05 Nordjylland

ALLEMAGNE
DE11 Stuttgart
DE12 Karlsruhe
DE13 Freiburg
DE14 Tübingen
DE21 Oberbayern
DE22 Niederbayern
DE23 Oberpfalz
DE24 Oberfranken
DE25 Mittelfranken
DE26 Unterfranken
DE27 Schwaben
DE30 Berlin
DE41 Brandenburg — Nordost
DE42 Brandenburg — Südwest
DE50 Bremen
DE60 Hamburg
DE71 Darmstadt
DE72 Gießen
DE73 Kassel
DE80 Mecklenburg-Vorpommern
DE91 Braunschweig
DE92 Hannover
DE93 Lüneburg
DE94 Weser-Ems
DEA1 Düsseldorf
DEA2 Köln
DEA3 Münster
DEA4 Detmold
DEA5 Arnsberg
DEB1 Koblenz
DEB2 Trier
DEB3 Rheinhessen-Pfalz
DEC0 Saarland
DED1 Chemnitz
DED2 Dresden
DED3 Leipzig
DEE0 Sachsen-Anhalt
DEF0 Schleswig-Holstein
DEG0 Thüringen

ESTONIE
EE00 Eesti

IRLANDE
IE01 Border, Midland and Western
IE02 Southern and Eastern

GRÈCE
GR11 Anatoliki Makedonia,Thraki
GR12 Kentriki Makedonia
GR13 Dytiki Makedonia
GR14 Thessalia
GR21 Ipeiros
GR22 Ionia Nisia
GR23 Dytiki Ellada
GR24 Sterea Ellada
GR25 Peloponnisos
GR30 Attiki
GR41 Voreio Aigaio
GR42 Notio Aigaio
GR43 Kriti

ESPAGNE
ES11 Galicia
ES12 Principado de Asturias
ES13 Cantabria
ES21 País Vasco
ES22 Comunidad Foral de Navarra
ES23 La Rioja
ES24 Aragón

ES30 Comunidad de Madrid
ES41 Castilla y León
ES42 Castilla-La Mancha
ES43 Extremadura
ES51 Cataluña
ES52 Comunidad Valenciana
ES53 Illes Balears
ES61 Andalucía
ES62 Región de Murcia
ES63 Ciudad Autónoma de Ceuta
ES64 Ciudad Autónoma de Melilla
ES70 Canarias

FRANCE
FR10 Île-de-France
FR21 Champagne-Ardenne
FR22 Picardie
FR23 Haute-Normandie
FR24 Centre
FR25 Basse-Normandie
FR26 Bourgogne
FR30 Nord – Pas-de-Calais
FR41 Lorraine
FR42 Alsace
FR43 Franche-Comté
FR51 Pays de la Loire
FR52 Bretagne
FR53 Poitou-Charentes
FR61 Aquitaine
FR62 Midi-Pyrénées
FR63 Limousin
FR71 Rhône-Alpes
FR72 Auvergne
FR81 Languedoc-Roussillon
FR82 Provence-Alpes-Côte d'Azur
FR83 Corse
FR91 Guadeloupe
FR92 Martinique
FR93 Guyane
FR94 Réunion

ITALIE
ITC1 Piemonte
ITC2 Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste
ITC3 Liguria
ITC4 Lombardia
ITD1 Provincia Autonoma Bolzano/Bozen
ITD2 Provincia Autonoma Trento
ITD3 Veneto
ITD4 Friuli-Venezia Giulia
ITD5 Emilia-Romagna
ITE1 Toscana
ITE2 Umbria
ITE3 Marche
ITE4 Lazio
ITF1 Abruzzo
ITF2 Molise
ITF3 Campania
ITF4 Puglia
ITF5 Basilicata
ITF6 Calabria
ITG1 Sicilia
ITG2 Sardegna

CHYPRE
CY00 Kypros/Kıbrıs

LETTONIE
LV00 Latvija

LITUANIE
LT00 Lietuva

LUXEMBOURG
LU00 Luxembourg (Grand-Duché)

HONGRIE
HU10 Közép-Magyarország
HU21 Közép-Dunántúl
HU22 Nyugat-Dunántúl
HU23 Dél-Dunántúl
HU31 Észak-Magyarország
HU32 Észak-Alföld
HU33 Dél-Alföld

MALTE
MT00 Malta

PAYS-BAS
NL11 Groningen
NL12 Friesland (NL)
NL13 Drenthe
NL21 Overijssel
NL22 Gelderland
NL23 Flevoland
NL31 Utrecht
NL32 Noord-Holland
NL33 Zuid-Holland
NL34 Zeeland
NL41 Noord-Brabant
NL42 Limburg (NL)

AUTRICHE
AT11 Burgenland (A)
AT12 Niederösterreich
AT13 Wien
AT21 Kärnten
AT22 Steiermark
AT31 Oberösterreich
AT32 Salzburg
AT33 Tirol
AT34 Vorarlberg

POLOGNE
PL11 Łódzkie
PL12 Mazowieckie
PL21 Małopolskie
PL22 Śląskie

PL31 Lubelskie
PL32 Podkarpackie
PL33 Świętokrzyskie
PL34 Podlaskie
PL41 Wielkopolskie
PL42 Zachodniopomorskie
PL43 Lubuskie
PL51 Dolnośląskie
PL52 Opolskie
PL61 Kujawsko-Pomorskie
PL62 Warmińsko-Mazurskie
PL63 Pomorskie

PORTUGAL
PT11 Norte
PT15 Algarve
PT16 Centro (P)
PT17 Lisboa
PT18 Alentejo
PT20 Região Autónoma dos Açores
PT30 Região Autónoma da Madeira

ROUMANIE
RO11 Nord-Vest
RO12 Centru
RO21 Nord-Est
RO22 Sud-Est
RO31 Sud — Muntenia
RO32 Bucureşti — Ilfov
RO41 Sud-Vest Oltenia
RO42 Vest

SLOVÉNIE
SI01 Vzhodna Slovenija
SI02 Zahodna Slovenija

SLOVAQUIE
SK01 Bratislavský kraj
SK02 Západné Slovensko
SK03 Stredné Slovensko
SK04 Východné Slovensko

FINLANDE
FI13 Itä-Suomi
FI18 Etelä-Suomi
FI19 Länsi-Suomi
FI1A Pohjois-Suomi
FI20 Åland

SUÈDE
SE11 Stockholm
SE12 Östra Mellansverige
SE21 Småland med öarna
SE22 Sydsverige
SE23 Västsverige
SE31 Norra Mellansverige
SE32 Mellersta Norrland
SE33 Övre Norrland

ROYAUME-UNI
UKC1 Tees Valley and Durham
UKC2 Northumberland and Tyne and Wear
UKD1 Cumbria
UKD2 Cheshire
UKD3 Greater Manchester
UKD4 Lancashire
UKD5 Merseyside
UKE1 East Yorkshire and Northern Lincolnshire
UKE2 North Yorkshire
UKE3 South Yorkshire
UKE4 West Yorkshire
UKF1 Derbyshire and Nottinghamshire
UKF2 Leicestershire, Rutland and Northamptonshire
UKF3 Lincolnshire
UKG1 Herefordshire, Worcestershire and Warwickshire
UKG2 Shropshire and Staffordshire
UKG3 West Midlands
UKH1 East Anglia
UKH2 Bedfordshire and Hertfordshire
UKH3 Essex
UKI1 Inner London
UKI2 Outer London
UKJ1 Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire
UKJ2 Surrey, East and West Sussex
UKJ3 Hampshire and Isle of Wight
UKJ4 Kent
UKK1 Gloucestershire, Wiltshire and Bristol/Bath area
UKK2 Dorset and Somerset
UKK3 Cornwall and Isles of Scilly
UKK4 Devon
UKL1 West Wales and the Valleys
UKL2 East Wales
UKM2 Eastern Scotland
UKM3 South Western Scotland
UKM5 North Eastern Scotland
UKM6 Highlands and Islands
UKN0 Northern Ireland

PAYS DE L'AELE: RÉGIONS STATISTIQUES AU NIVEAU NUTS 2

ISLANDE
IS00 Ísland

LIECHTENSTEIN
LI00 Liechtenstein

NORVÈGE
NO01 Oslo og Akershus
NO02 Hedmark og Oppland
NO03 Sør-Østlandet
NO04 Agder og Rogaland
NO05 Vestlandet
NO06 Trøndelag
NO07 Nord-Norge

SUISSE
CH01 Région lémanique
CH02 Espace Mittelland
CH03 Nordwestschweiz
CH04 Zürich
CH05 Ostschweiz
CH06 Zentralschweiz
CH07 Ticino

PAYS CANDIDATS: RÉGIONS STATISTIQUES AU NIVEAU NUTS 2

CROATIE
HR01 Sjeverozapadna Hrvatska
HR02 Središnja i Istoèna (Panonska) Hrvatska
HR03 Jadranska Hrvatska

ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE
MK00 Poranešna jugoslovenska Republika Makedonija

TURQUIE
TR10 İstanbul
TR21 Tekirdağ
TR22 Balıkesir
TR31 İzmir
TR32 Aydın
TR33 Manisa
TR41 Bursa
TR42 Kocaeli
TR51 Ankara
TR52 Konya
TR61 Antalya
TR62 Adana
TR63 Hatay
TR71 Kırıkkale
TR72 Kayseri
TR81 Zonguldak
TR82 Kastamonu
TR83 Samsun
TR90 Trabzon
TRA1 Erzurum
TRA2 Ağrı
TRB1 Malatya
TRB2 Van
TRC1 Gaziantep
TRC2 Şanlıurfa
TRC3 Mardin

La nomenclature complète est disponible sur le site web d'Eurostat à l'adresse suivante: (http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nuts/codelist_fr.cfm?list=nuts).

NACE RÉV. 1.1 (NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE)

A Agriculture, chasse et sylviculture
B Pêche
C Industries extractives
CA Extraction de produits énergétiques
CB Extraction de produits non énergétiques
D Industrie manufacturière
DA Industries agricoles et alimentaires
15 Industries alimentaires
16 Industrie du tabac
DB Industrie textile et habillement
17 Industrie textile
18 Industrie de l'habillement et des fourrures
DC Industrie du cuir et de la chaussure
19 Industrie du cuir et de la chaussure
DD Travail du bois et fabrication d'articles en bois
20 Travail du bois et fabrication d'articles en bois
DE Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie
21 Industrie du papier et du carton
22 Édition, imprimerie, reproduction
DF Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
23 Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
DG Industrie chimique
24 Industrie chimique
DH Industrie du caoutchouc et des plastiques
25 Industrie du caoutchouc et des plastiques
DI Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
26 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
DJ Métallurgie et travail des métaux
27 Métallurgie
28 Travail des métaux
DK Fabrication de machines et équipements
29 Fabrication de machines et équipements
DL Fabrication d'équipements électriques et électroniques
30 Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
31 Fabrication de machines et appareils électriques
32 Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
33 Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
DM Fabrication de matériel de transport
34 Industrie automobile
35 Fabrication d'autres matériels de transport
DN Autres industries manufacturières
36 Fabrication de meubles; industries diverses
37 Récupération
E Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F Construction
G Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques
50 Commerce, entretien et réparation automobile et de motocycles; commerce de détail de carburants
51 Commerce de gros et intermédiaires du commerce, sauf automobiles et motocycles
52 Commerce de détail, sauf automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques
H Hôtels et restaurants
I Transports et communications
60 Transports terrestres; transport par conduites
61 Transports par eau
62 Transports aériens
63 Services auxiliaires des transports; agences de voyage
64 Postes et télécommunications
J Activités financières
65 Intermédiation financière, sauf assurance et caisses de retraite
66 Assurance et caisses de retraite, sauf sécurité sociale obligatoire
67 Auxiliaires financiers et d'assurance
K Immobilier, location et services aux entreprises
70 Activités immobilières
71 Location de machines et équipements sans opérateur et de biens personnels et domestiques
72 Activités informatiques
73 Recherche-développement
74 Services fournis principalement aux entreprises
L Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
M Éducation
N Santé et action sociale
O Services collectifs, sociaux et personnels
90 Assainissement, voirie et gestion des déchets
91 Activités associatives
92 Activités récréatives, culturelles et sportives
93 Services personnels
P Activités des ménages
Q Activités extra-territoriales

La nomenclature complète est disponible sur le site web d'Eurostat à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/comm/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=ACT_OTH_BUILD_TREE&StrNom=NACE_1_1&StrLanguageCode=FR.
Il est à noter qu'une nomenclature révisée (NACE rév. 2) est en cours de mise en œuvre et que les données basées sur cette nomenclature seront collectées à partir de l'année de référence 2008.

CTCI RÉV. 3 (CLASSIFICATION TYPE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL)

0 Produits alimentaires et animaux vivants
1 Boissons et tabacs
2 Matières brutes non comestibles à l'exception des carburants
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes
4 Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale
5 Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.
6 Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première
7 Machines et matériel de transport
8 Articles manufacturés divers
9 Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI

La classification complète est disponible sur le site web de l'ONU à l'adresse suivante: http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=14.
Il est à noter qu'une classification révisée (CTCI Rév. 4) a été acceptée par la Commission de statistique des Nations unies en mars 2006. Au moment de la rédaction du présent annuaire, le texte final de la CTCI Rév. 4 (http://unstats.un.org/unsd/trade/SITC%20Rev%204%20FINAL.pdf) était en cours d'impression.

CITE (CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE DE L'ÉDUCATION)

Cette classification comporte 25 domaines d'étude (au niveau à 2 chiffres) qui peuvent être ventilés davantage en un niveau à 3 chiffres. Pour les besoins de la présente publication, seuls les neuf grands groupes (niveau à 1 chiffre) ont été distingués:

0 – Programmes généraux
1 – Éducation
2 – Lettres et arts
3 – Sciences sociales, commerce et droit
4 – Sciences
5 – Ingénierie, industries de transformation et production
6 – Agriculture
7 – Santé et protection sociale
8 – Services

De façon empirique, la CITE part du principe qu'il existe plusieurs critères susceptibles d'aider à affecter les programmes d'enseignement aux différents niveaux d'éducation. En fonction du niveau et du type d'enseignement concerné, il est nécessaire d'établir un système de classement hiérarchique entre critères principaux et critères subsidiaires (conditions type d'admission, conditions minimales d'admission, âge minimal, qualifications du personnel, etc.). On peut distinguer les niveaux suivants:

0 – Éducation préprimaire: il s'agit de la première étape de l'instruction organisée. Elle est dispensée dans une école ou dans un centre extérieur à la famille et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au moins.
1 – Enseignement primaire (premier cycle de l'éducation de base): ce niveau commence entre 4 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de 5 à 6 ans.
2 – Premier cycle de l'enseignement secondaire (deuxième cycle de l'éducation de base): ce niveau assure la continuité avec les programmes de base du niveau primaire, bien que les programmes aient généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées. La fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire.
3 – Deuxième cycle de l'enseignement secondaire: ce niveau commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire. L'âge d'admission se situe habituellement entre 15 et 16 ans. Les élèves doivent habituellement remplir des conditions d'admission (fin de la scolarité obligatoire) et d'autres exigences minimales. L'enseignement est souvent plus spécialisé qu'au niveau 2 de la CITE. La durée du niveau 3 de la CITE varie normalement entre 2 et 5 ans.
4 – Enseignement postsecondaire non supérieur: Ces programmes se situent de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire. Ils permettent d'élargir les connaissances des élèves qui ont déjà terminé un programme de niveau 3 de la CITE. Doivent être rattachés à ce niveau les programmes qui préparent à l'entrée au niveau 5 de la CITE et les programmes principalement conçus pour permettre un accès direct au marché du travail.
5 – Enseignement supérieur (premier cycle): l'admission à ces programmes exige normalement des étudiants qu'ils aient achevé avec succès les niveaux 3 et 4 de la CITE. Ce niveau inclut les programmes de l'enseignement supérieur à orientation universitaire (type A), qui sont en grande partie fondés sur la théorie, et les programmes de l'enseignement supérieur à orientation professionnelle (type B), qui sont généralement plus courts que les programmes du niveau A et visent l'accès au marché du travail.
6 – Enseignement supérieur (deuxième cycle): ce niveau est réservé aux programmes d'enseignement supérieur conduisant à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat).

La classification complète et des informations supplémentaires sont disponibles sur le site web de l'Unesco à l'adresse suivante: (http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=3813_201&ID2=DO_TOPIC).

SYMBOLES STATISTIQUES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

SYMBOLES STATISTIQUES

Les données statistiques s'accompagnent souvent d'informations supplémentaires sous forme de symboles (aussi appelés «flags») qui indiquent des données manquantes ou d'éventuelles métadonnées. Dans le présent annuaire, le recours aux symboles statistiques a été réduit au strict minimum. Au besoin, les symboles suivants ont été utilisés:

Italique la valeur est une prévision, une donnée provisoire ou une estimation ; elle est donc susceptible de changer

: non disponible, confidentiel ou pas fiable

– non applicable ou zéro par défaut

0 inférieur à la moitié du dernier chiffre indiqué ou supérieur au zéro réel.

Les ruptures de série sont indiquées dans les notes de bas de page accompagnant chaque tableau et figure.

Dans le cas d'États membres de l'Union européenne, même lorsque de telles données n'étaient pas disponibles, ces pays ont été inclus systématiquement dans les tableaux et les figures (pour ces derniers, des notes de bas de page appropriées indiquent que les données ne sont pas disponibles, tandis que dans les tableaux, le signe de ponctuation deux points (:) a été utilisé pour représenter les données non disponibles). Dans le cas de pays non membres de l'UE, lorsque des données ne sont pas disponibles pour un indicateur particulier, les pays concernés ne figurent pas dans les tableaux ni les graphiques.

AGRÉGATS GÉOGRAPHIQUES ET PAYS

Union européenne, zone euro et États membres

EU	Union européenne
EU-27 (121)	Union européenne à 27 États membres depuis le 1er janvier 2008 (BE, BG, CZ, DK, DE, EE, EL, ES, FR, IE, IT, CY, LV, LT, LU, HU, MT, NL, AT, PL, PT, RO, SI, SK, FI, SE, UK)
EU-25	Union européenne à 25 États membres du 1er mai 2004 au 31 décembre 2007 (BE, CZ, DK, DE, EE, EL, ES, FR, IE, IT, CY, LV, LT, LU, HU, MT, NL, AT, PL, PT, SI, SK, FI, SE, UK)
EU-15	Union européenne à 15 États membres du 1er janvier 1995 au 30 avril 2004 (BE, DK, DE, EL, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT, FI, SE, UK)
Euro area (122)	Au moment de la rédaction, la zone euro était constituée des treize États membres suivants: BE, DE, IE, EL, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, SI, FI. À l'origine, la zone euro comportait onze pays (BE, DE, IE, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, FI). La Grèce s'y est jointe le 1er janvier 2001 et la Slovénie le 1er janvier 2007. Chypre et Malte ont rejoint la zone euro en 2008 (néanmoins, la présente publication ayant été produite en 2007, ces deux pays ne sont pas repris dans les tableaux et graphiques).
ZE-13	Zone euro à 13 pays (BE, DE, IE, EL, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, SI, FI)
ZE-12	Zone euro à 12 pays (BE, DE, IE, EL, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, FI)
ZE-11	Zone euro à 11 pays (BE, DE, IE, ES, FR, IT, LU, NL, AT, PT, FI)

(121) Il convient de noter que les agrégats UE sont calculés rétrospectivement lorsque suffisamment de données sont disponibles. C'est ainsi, par exemple, que des données EU-27 sont souvent présentées pour des périodes antérieures à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie (2007) ou des dix nouveaux États membres (2004), comme si tous ces pays avaient toujours été membres de l'Union. Lorque cela n'est le cas et que les données pour l'UE font référence à un autre agrégat (EU-25 ou EU-15) ou lorqu'un total partiel a été calculé à partir d'une série incomplète d'États membres, une note de bas de page ou de bas de tableau le précise explicitement.

(122) Il convient de noter que l'agrégat zone euro est calculé rétrospectivement lorsque suffisamment de données sont disponibles. C'est ainsi, par exemple, que des données pour la zone euro sont souvent présentées pour des périodes antérieures à l'adhésion de la Slovénie (2007) ou de la Grèce (2004), comme si les 13 pays avaient toujours été membres de la zone euro. Lorsque cela n'est le cas et que les données pour la zone euro font référence à l'agrégat ZE-11 ou ZE-12, une note de bas de page ou de bas de tableau le précise explicitement.

BE	Belgique
BG	Bulgarie
CZ	République tchèque
DK	Danemark
DE	Allemagne
EE	Estonie
IE	Irlande
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
IT	Italie
CY	Chypre
LV	Lettonie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
HU	Hongrie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
AT	Autriche
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
FI	Finlande
SE	Suède
UK	Royaume-Uni

Pays candidats à l'Union européenne

HR	Croatie
MK (123)	Ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM)
TR	Turquie

(123) Le code MK est provisoire et ne détermine en aucun cas la classification définitive de ce pays, qui sera décidée sur la base des résultats des négociations qui se déroulent actuellement aux Nations unies.

MONNAIES

ECU	European currency unit (unité de compte européenne), utilisée jusqu'au 31 décembre 1998
EUR	euro, utilisé à partir du 1er janvier 1999
ATS (*)	schilling autrichien
BEF (*)	franc belge
BGN	lev bulgare
CYP(*)	livre chypriote
CZK	couronne tchèque
DEM (*)	mark allemand
DKK	couronne danoise
EEK	couronne estonienne
ESP (*)	peseta espagnole
FIM (*)	mark finlandais
FRF (*)	franc français
GBP	livre sterling
GRD (*)	drachme grecque
HUF	forint hongrois
IEP (*)	livre irlandaise
ITL (*)	lire italienne
LTL	litas lituanien
LUF (*)	franc luxembourgeois
LVL	lats letton
MTL (*)	lire maltaise
NLG (*)	florin néerlandais
PLN	zloty polonais
PTE (*)	escudo portugais
RON	nouveau leu roumain
SEK	couronne suédoise
SIT (*)	tolar slovène
SKK	couronne slovaque

(*) ancienne monnaie des États membres qui utilisent l'euro
L'euro a remplacé l'écu au 1er janvier 1999; le 1er janvier 2002, il a également remplacé les billets et les pièces de 12 monnaies nationales suite à l'introduction de l'euro au sein des membres de la zone euro (ZE-12); le 1er janvier 2007, l'euro est entré en circulation en Slovénie; le 1er janvier 2008, l'euro est entré en circulation à Chypres et à Malte (néanmoins, la présente publication ayant été produite en 2007, ce dernier changement n'apparaît pas dans les tableaux et graphiques).

HRK	kuna croate
MKD	denar macédonien
TRL	ancienne livre turque
TRY	nouvelle livre turque
CHF	franc suisse
ISK	couronne islandaise
NOK	couronne norvégienne
JPY	yen japonais
USD	dollar des Etats-Unis

AUTRES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de l'accord de Cotonou
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AELE	Association européenne de libre échange
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMS	Assemblée mondiale de la santé
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
BCE	Banque centrale européenne
BIT	Bureau international du travail
BPSI	bureau de promotion de la société de l'information
caf	coût, assurance et fret
CBE	convention sur le brevet européen
CBPRD	crédits budgétaires publics de recherche et de développement
CC	classification des types de construction
CCR	Centre commun de recherche
CEA	comptes économiques de l'agriculture
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEI	Communauté des États indépendants
CEMT	Conférence européenne des ministres des transports
CIB	classification internationale des brevets
CIM	classification internationale des maladies
CIM	consommation intérieure de matières
CITE	classification internationale type de l'éducation
COD	causes de décès
COICOP	classification des fonctions de consommation des ménages
CTCI	classification type pour le commerce international
DCO	demande chimique en oxygène
DG	direction générale
DIRD	dépenses intérieures brutes de R & D
DIRDE	dépenses intérieures brutes de R & D du secteur des entreprises
DMC	consommation intérieure de matières
DOC	ministère américain du commerce
EAD	économies asiatiques dynamiques
EBM	enquête sur le budget des ménages
EEE	Espace économique européen
EFT	enquête sur les forces de travail
EITO	Observatoire européen des technologies de l'information
ESB	encéphalopathie spongiforme bovine
Eurofarm	projet de normalisation des méthodes d'établissement de statistiques agricoles; ce projet donne un aperçu des structures agricoles, des exploitations, de la viticulture et de la fruiticulture.
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes (Estat)
Eurydice	réseau d'information sur l'éducation en Europe
EU-SILC	statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie
fàb	franco à bord
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEP	Fonds européen pour la pêche
FMI	Fonds monétaire international
GES	gaz à effet de serre
GIEC	groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GISCO	système d'information géographique
HCNUR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HICE	enquête sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages
IDD	indicateur de développement durable
IDE	investissement direct étranger
IFM	institutions financières monétaires
IMC	indice de masse corporelle
IPCH	indice des prix à la consommation harmonisé
IPI	indice de la production industrielle
IS	indicateur(s) structurel(s)
ISBLSM	institutions sans but lucratif au service des ménages
ISHMT	liste résumée internationale pour la mise en tableaux de la morbidité hospitalière
MERCOSUR	Marché commun de l'Amérique du Sud
MTC	mécanisme des taux de change
NACE	nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne
n.c.a.	non classé ailleurs
n.d.a.	non dénommé ailleurs
NEI	Nouveaux États indépendants (de l'ex-Union soviétique)
NUTS	nomenclature des unités territoriales statistiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEB	Organisation européenne des brevets
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PC	pays candidats
PAC	politique agricole commune
PCCE	production combinée de chaleur et d'électricité
PCM	panel communautaire des ménages
PCP	politique commune de la pêche
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PIB	produit intérieur brut
PIEE	principaux indicateurs économiques européens
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNB	produit national brut
PRODCOM	système de collecte et de diffusion de statistiques relatives à la production de produits manufacturés
PSC	Pacte de stabilité et de croissance
R&D	recherche et développement
REACH	règlement sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques
RHST	ressources humaines en sciences et technologies
RNB	revenu national brut
S&T	sciences et technologies
SA	superficie agricole
SCE	statistiques conjoncturelles des entreprises
SCN	système de comptabilité nationale (ONU)
SCS	système des comptes de la santé
SEAT	statistiques européennes sur les accidents du travail
SEB	Statistiques en bref
SEC	système européen de comptes économiques intégrés (SEC95)

SESPROS	système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
SME	système monétaire européen
SSE	statistiques structurelles sur les entreprises
TI	technologie de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UNCAT	convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USPTO	office des brevets des États-Unis
VAB	valeur ajoutée brute

UNITÉS DE MESURE

%	pour cent
AVBS	année de vie en bonne santé
EPT	équivalent plein temps
EVSI	espérance de vie sans incapacité
GW	gigawatt
GWh	gigawatt-heure
ha	hectare (1 ha = 10 000 mètres carrés)
IMC	indice de masse corporelle
IOR	indice d'octane recherche
kbit	kilobit
Kbits/s ou Kbps	kilobits par seconde
kg	kilogramme
kgep	kilogramme-équivalent pétrole
km	kilomètre
km²	kilomètre carré
kW	kilowatt
kWh	kilowatt-heure
m	mètre
m²	mètre carré
m³	mètre cube
MW	mégawatt
MWh	mégawatt-heure
pkm	passager-kilomètre
PPA	parité de pouvoir d'achat
SAU	superficie agricole utilisée
SPA	standard de pouvoir d'achat
t	tonne
TB	tonnage brut
TBM	taux brut de mortalité
tep	tonne-équivalent pétrole
tkm	tonnes-kilomètre
TMS	taux de mortalité standardisé
UB	unité de bétail
UTA	unité de travail par an

DROITS D'AUTEUR DES PHOTOGRAPHIES

Page 3: Directeur Général d'Eurostat Hervé Carré
© Commission Européenne

Pages 13-92: © Pavel Losevsky – Fotolia.com

Pages 93-158: © philippe Devanne – Fotolia.com

Pages 159-186: PH036-082 © Phovoir

Pages 187-216: PH013-036 © Phovoir

Pages 217-244: © Xavier Marchant – Fotolia.com

Pages 245-272: PH101-097 © Phovoir

Pages 273-314: © nyul – Fotolia.com

Pages 315-350: PH242-047 © Phovoir

Pages 351-374: © Stephen Coburn – Fotolia.com

Pages 375-394: © WernerHilpert – Fotolia.com

Pages 395-432: PH094-031 © Phovoir

Pages 433-458: © Andreas Gradin – Fotolia.com

Pages 459-498: © Laurence Gough – Fotolia.com

Pages 499-514: © goKyoto – Fotolia.com

Pages 515-522: © fderib – Fotolia.com

Pages 523-556: © piccaya – Fotolia.com

INDEX THÉMATIQUE

A

Abréviations 553-556
Accès internet 482-485, 491
Accidents 206-208, 212-214, 216, 379, 381-383, 385, 397
Accidents de la circulation 206, 381
Accidents de la route 379, 381
Accidents du travail 206-207
Accroissement naturel de la population 33-38
Achats en ligne 484, 492
Acronymes 553-556
Actifs 79, 96, 105, 109, 149, 151-152, 154, 200-201, 203, 275
Administrations publiques 9, 95, 97, 105, 107-109, 111, 113-119, 182, 184, 237, 241, 357, 451, 463, 465, 467, 471-472, 474, 488, 490, 509
Admissions, hôpital 199
Aéroports 381, 383, 386, 389-390
Afflux externe 411, 413
Âge 17, 22-24, 29, 31, 39-40, 46-48, 51-53, 55, 57, 62, 64-66, 70-71, 79-81, 84, 86-89, 109, 132, 162, 170, 176, 190, 192-194, 199, 209, 212, 220, 226, 240, 248, 255, 268, 379, 382, 462, 488, 508, 510
Agence européenne pour l'environnement 401, 403, 406
Agriculture 52, 103-104, 120, 175, 178-179, 315-339, 361, 403, 406, 409, 423, 451
Agriculture biologique 336-338
Agriculture, sylviculture et pêche 317-350
Air 397, 399-409
Années de vie en bonne santé 51-52, 55-57, 190-193
Appels internationaux, téléphone 493-495
Appels locaux, téléphone 493-495, 497-498
Appels nationaux longue distance, téléphone 493-495, 497-498
Apprentissage des langues 162, 170-172
Apprentissage informel 180-181
Aquaculture 344-345, 349-350
Articles d'habillement 135, 138, 230, 293-295, 298, 306
Asile 22, 34, 62-77
Audit urbain 502-503
Autoroute 378
Autres établissements d'hébergement collectif 308, 310-311, 313
Autres produits manufacturés 335, 370-371, 431
Autres produits minéraux non métalliques 293-295, 298

B

Balance des paiements 142-154, 353-360
Banque centrale 105, 117, 121, 123, 135-136, 291, 517
Banque centrale européenne (BCE) 105, 121, 135, 291, 517
Bétail 334, 336, 338, 406
Bien-être 139, 155-158, 162, 206, 217-244, 264, 336
Biens et services 96, 98-99, 101, 105, 107, 135, 138-139, 230, 291, 299, 356, 476, 504
Biomasse 403, 420, 436, 438, 442-443, 445-447
Biotechnologie 461, 471
Bois 293-294, 296, 298, 339-342, 373, 404, 419
Bois rond 339-342
Boissons alcoolisées, tabac et narcotiques 138, 230
Bonne gouvernance 219 242-244
Bovins 334, 338
Brevets 275, 479-481
Bus 379-380, 384

C

Cadre européen des certifications 173
Cancer 194, 209, 212-214
Capital social 149
Causes de décès 52, 209-216
Centrale au lignite 443
Centrales à charbon 443
Centrales électriques 399, 443, 451
Céréales 329-332, 373
Chaleur dérivée 450
Changement climatique 397-400, 404-405, 409, 426, 429, 520-521
Chaussures 135, 138, 230, 306, 431
Chemins de fer 382, 385, 388
Chercheurs 9, 62, 162, 462-465, 518
Chiffre d'affaires 276-279, 289-291, 299, 303-306, 477-478, 483, 491
Chômage 15, 80, 109, 127, 131, 164, 236-237, 239-240, 247-249, 259-263, 265, 268-269, 463, 512, 520
Citoyenneté 64, 74, 161-162, 173
Classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP) 229
Classification internationale type de l'éducation (CITE) 163, 462, 552
Classification type pour le commerce international (CTCI) 552
Cohésion sociale 10, 22, 62, 96, 180, 219, 259, 429, 518-520
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires 294, 298
Combustibles fossiles 400, 403, 406, 420, 453
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes 370-371
Combustibles solides 436, 438, 446, 450
Comité du programme statistique (CPS) 9
Commerce 10, 97, 103-104, 142-143, 146, 149, 155, 174-175, 178-179, 275, 277-285, 291-292, 299-303, 305-306, 339, 345, 348, 351-374, 416, 439, 451, 466, 482-484, 491-492, 518, 552
Commerce de détail 277-279, 291-292, 299-303, 305-306
Commerce de gros 278, 299, 301-303, 305
Commerce international 143, 146, 155, 351-371, 552
Commerce international, marchandises 361-374
Commerce international, services 357-360
Commerce, intégration des biens et services 354-356
Communications 135, 138, 162, 230, 278-285, 307, 323, 493
Compétences 78, 161, 168, 173, 180, 220, 247, 259, 275-276, 290, 476, 486
Compétitivité 22, 96-97, 109, 139, 141, 149, 180, 206, 275-276, 290, 299, 317, 339, 377, 422, 435, 453, 461, 476, 782, 501
Compte d'opérations financières 149
Conditions de vie 9, 51, 95, 97, 190, 198, 217-244, 275, 324
Connexion, internet 483, 485-486, 491, 493

Consommation 96, 98, 103, 105-109, 112, 119, 121, 135-141, 194, 196, 219, 222-225, 227, 229-233, 281, 320, 324, 326, 329, 333-336, 348, 356-357, 378, 398-399, 406, 410-411, 414, 420-423, 429, 435-437, 441-452, 457, 504, 518, 520-521
Consommation de tabac 194
Consommation finale d'énergie 446, 449, 451
Consommation intérieure brute 436, 441, 446-448, 452
Consommation intermédiaire 96, 98, 103, 105, 119, 281, 324, 356, 504
Construction 97, 103-104, 174-179, 206-207, 275-285, 290-292, 298-300, 409, 415-416, 442, 483, 519
Contributions sociales 113, 236
Convergence des prix 139-141
Coût de la main-d'ouvre 126-134, 277
Coûts salariaux 127, 139, 269
Critères de convergence 113, 121
Cuir et articles en cuir 293-294, 298, 306
Cultures permanentes 318, 321, 323

D

Débit sortant 411, 413
Décès 22, 33-35, 40, 51-53, 59-60, 189, 194-196, 199, 206, 209-216, 236, 379, 381-383, 403
Déchets dangereux 397, 415
Déchets industriels 415
Déchets municipaux 414-417
Déchets 373, 397-398, 400, 403, 406, 409, 414-420, 423-426, 436, 438, 442, 445
Démographie des entreprises 277-279, 289
Dépendance énergétique 436, 441
Dépendance 15, 78-80, 83-85, 379, 435-436, 441-442, 446, 508
Dépenses de consommation des ménages 219, 222-225, 227, 229-233
Dépenses de consommation finale 105, 107, 135, 140, 229-230
Dépenses de personnel 182, 184
Dépenses environnementales 423
Dépenses intérieures brutes de R & D 471-475, 520
Dépenses publiques 15, 114, 139, 182-185, 247, 269-272, 424
Dépenses, éducation 182-185
Dépenses, protection sociale 269-272
Dépenses, R & D 471-475
Descendance finale 39, 46, 48
Dette 109, 113-115, 117-118, 121, 157
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire 163, 166, 171
Développement durable 10, 156, 219, 242, 307, 339, 397-398, 409, 414, 420, 422, 426, 429, 517-518, 520-521
Diplômés 162-164, 171, 173-174, 178-179, 462, 469, 476
Droits de propriété intellectuelle 476, 479

E

Eau 138, 155, 230, 299, 301-305, 334, 344, 398, 410-413
Eaux résiduaires 410-411
Écarts de rémunération entre les hommes et les femmes 126-127
Écoles 170, 172, 180, 182, 194
Économie 9-10, 52, 93-158, 206, 220, 229, 242, 276, 278-279, 286-289, 299, 317-318, 353-356, 358, 377-378, 410, 420, 429, 435, 446-447, 452, 461-462, 471, 476, 481-482, 501-502, 504, 518-520
Économie marchande 127, 134, 276, 288-289
Écoulement interne 411, 413
Éducation 63, 78, 97, 114, 118, 135, 138, 155, 157, 159-185, 190, 194, 247-248, 254, 259, 263-264, 276, 462-463, 469, 476, 503, 520, 552
Éducation des jeunes 167, 520
Efficacité énergétique 377, 399, 435, 446, 452-453
Électricité 96, 135, 138, 229-230, 233, 278-279, 284-285, 293-295, 298, 399, 435, 437-438, 442-446, 450, 452-456
Élèves 162-165, 170-172, 182-183
Émigration 33-35, 62, 64, 66-67
Émissions de carbone 435, 453
Émissions de gaz à effet de serre 397-399, 401-403, 435, 442, 453, 520-521
Emploi 10, 22, 62, 78-80, 95-98, 102, 105-106, 109-110, 113-114, 119-120, 126-127, 131, 134, 155, 173, 180-181, 194, 199, 220-221, 223, 227-229, 247-261, 263-272, 275-278, 285, 287-289, 291, 293, 299, 301, 307-308, 318, 339, 357-358, 461-463, 467-471, 482, 501, 510-513, 518-521
En ligne 7, 10, 180, 404, 483-484, 487-488, 490, 492, 519
Énergie 10, 120, 135, 290-292, 319, 339, 362, 377-378, 380, 387, 393, 398-400, 403, 406, 409-410, 420, 433-457, 461, 502-503, 520-521
Énergie éolienne 399, 436, 438, 442, 445, 447
Énergie géothermique 438, 442, 445, 447
Énergie hydroélectrique 436, 438, 442, 446-447
Énergie renouvelable 319, 399, 435-436, 438, 442, 445, 452
Énergie solaire 438, 442, 445-447
Enfants 39-41, 45-46, 48, 50, 64, 66, 78-80, 127, 131-132, 162-164, 168, 170, 194, 197, 209-210, 220-221, 226-227, 239, 248, 264, 382
Enquête sur la structure des exploitations agricoles 318, 336
Enquête sur les forces de travail 220, 247-249, 256, 260, 265, 462
Enquêtes santé par interview 194
Enseignants 161-163, 166, 173
Enseignement primaire 163-166, 182, 185
Enseignement privé 182-185
Enseignement public 182-185
Entreprise(s) 9, 78, 96-97, 103-105, 109, 111, 113-114, 120-121, 126-129, 132-133, 142, 149-151, 155, 170, 180, 182-184, 206-207, 220, 242, 247, 264, 269-272, 275-292, 295, 299-305, 307, 317, 324, 339, 354, 357-358, 360, 377-378, 381, 388, 397, 414, 423, 429-431, 453, 461-463, 465, 467, 471-472, 474, 476-479, 482-484, 489-496, 501, 518, 520
Environnement 9-10, 96, 113-114, 120, 170, 180, 189, 194, 233, 235, 275-276, 279, 290, 307, 317-318, 336-339, 361, 377-378, 381, 388, 395-431, 461, 476, 501-503, 517-520
Équipements électriques et électroniques 292-293, 295, 298, 431

Espérance de vie 51-61, 15-16, 22, 33, 51-55, 57-58, 61, 78-79, 190-194, 199
Essence sans plomb 454, 457
Étudiants 62, 162-163, 165, 170, 173-177, 179, 182-183, 220, 227, 463, 466, 518
Euratom 277, 461
Euro 7, 10-11, 97, 139, 554
Euro-indicateurs 10-11, 98, 106, 110, 128, 136, 140, 143, 443, 454, 518-519
EU-SILC (statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie) 190, 198, 220-221, 233-234
Évapotranspiration 413
Excédent brut d'exploitation 111
Exclusion sociale 221, 233, 239, 521
Exploitants agricoles 317-318, 322
Exportations 96, 105, 107, 139, 142-143, 155, 348, 354-356, 359, 361-368, 370-371, 374, 420, 436-437, 439, 445, 448

F

Fécondité 15-16, 22-23, 31, 33, 39-40, 45-46, 48, 50, 60, 78-80
Femmes 23, 26, 28-30, 39-40, 46-48, 52-58, 61, 64, 71, 78-79, 126-127, 129, 155, 164, 167, 169, 173-174, 176-177, 179-181, 191-193, 195-198, 207-209, 213-216, 221, 224, 228, 247-248, 252-253, 255-256, 258-259, 261-264, 268, 321, 462-464, 466, 469, 488
Flotte de pêche 344-345
Fonds monétaire international (FMI) 11, 143, 355, 357-358, 519
Fonds structurels 22, 461, 501
Formation 62, 78-79, 114, 120, 126, 134, 161-164, 167, 169-171, 173-174, 176, 180-184, 236, 248, 258-259, 269-272, 388, 461, 466, 469, 482, 501
Formation assistée par ordinateur 180
Formation brute de capital fixe 105-108, 113, 324
Fret 361, 378, 388-390, 392, 520
Fruits 295, 329, 331, 333, 373

G

Gains 16, 34, 40, 247, 479
Gaz 96, 135, 138, 229-230, 233, 278-285, 293-295, 298, 397-399, 401-403, 406, 409, 435-436, 438, 440-443, 446, 450, 452-456, 520-521
Génération de déchets 414
Génie civil 291-292, 295, 298
Glossaire 7, 378-379, 381, 383, 388, 463, 524-546
Gouvernement 236, 242, 399, 423

H

Haute technologie 374, 462-463, 470, 479, 481-482
Hébergement 240, 307, 310
Hôtels et restaurants 278-285, 301-305

I

Immigration 22, 33-35, 62-67, 69-72, 79
Importations 96, 105, 107, 109-111, 113-114, 119, 135, 142-143, 155, 344, 348, 354-356, 359-367, 369-373, 420, 436-437, 439-442, 445-446, 448
Impôts 96, 109-111, 113-114, 119, 121, 126, 128, 139-142, 220, 277, 281, 291, 324, 509
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine 114, 119, 509
Indicateurs structurels 10, 51, 98, 106, 110, 128, 136, 140, 143, 190-191, 207, 219, 358, 414, 443, 447, 454, 484, 493-494, 518-520
Indice de chiffre d'affaires 304
Indice de masse corporelle 194
Indice de production 291-292, 296-298, 422
Indice des prix à la production 291, 296-297
Indice des prix à la consommation harmonisés 135-138
Indice des prix agricole 324
Industrie 52, 96-97, 103-104, 114, 120, 126-129, 132-133, 206, 235, 273-314, 323-326, 339, 373, 397, 400, 403-404, 409-411, 415-416, 422-425, 429-430, 438, 446, 449, 451, 453-455, 466, 471-472, 475-476, 482-483, 518
Industrie automobile 294
Industrie et construction 290-298
Industrie manufacturière 114, 120, 278-285, 292, 416, 483
Industries extractives 278-284, 292-294
Inégalité de répartition des revenus 222
Inflation 121, 135-138, 291, 452
Informatique 142, 174-179, 294, 299, 301-305, 357-358, 360, 466, 483, 486, 489
Innovation 10, 220, 290, 422, 461-463, 471-472, 476-480, 482, 484, 494, 501, 519-520
Institutions sans but lucratif au service des ménages 105, 107-108, 509
Instrument financier d'orientation de la pêche 344
Intensité énergétique 446-447, 452-453, 520
Internet 482-488, 490-494, 518
Invalidité 190, 195, 198, 236, 239-240
Investissement 22, 78, 95-96, 105, 107-109, 113, 121, 139, 142-143, 149-155, 157-158, 162, 180, 182-184, 220, 275-276, 278-279, 289-290, 359, 423-425, 435, 471, 476, 482, 487, 501, 520
Investissements directs étrangers 149-155

J

Jeunes 15, 22, 52, 79-80, 83, 85, 163-164, 167-169, 173, 195, 259, 379, 520
Jeunes quittant prématurément l'école 167

K

Kyoto 377, 398-403, 406

L

Lait 320, 329-330, 334-335, 338
Langues étrangères 163-164, 170-172, 174, 479
Large bande 491
Légumes 329, 331, 333
Lisbonne 10, 51, 62, 78, 126, 164, 171, 174, 180, 182-183, 189-190, 247-248, 275, 299, 307, 397, 471-472, 476, 517-520
Lits d'hôpital 200-202
Logement 63, 135, 138-139, 219, 229-230, 232-236, 239, 463

M

Maastricht 121-122, 124, 135
Main-d'ouvre 62, 66, 78, 97, 102, 109, 126-134, 247, 264, 277-278, 284-285, 290-291, 294, 299, 302, 318, 321-322, 423, 462, 467, 470, 520
Maladies professionnelles 206-207
Marchandises 95, 142, 355, 369, 377-380, 382-383, 388-393, 446
Mariage 33, 39-40, 43
Maritime 357, 361, 377-379, 382-383, 388-390, 451
Matériel de transport 293-295, 298, 361-362, 370-371
Matières premières 291, 361-362, 370-371, 414, 446
Mécanisme de taux de change 121
Médecins 199-201, 203
Ménage(s) 96, 105, 107-110, 112-113, 119, 122, 124, 135, 138-141, 162, 180, 182-184, 196, 219-236, 238-239, 249, 252, 254-255, 259, 261, 263-264, 268, 399, 410-411, 414-416, 423, 446, 449, 451, 453-456, 483-485, 494, 509-510
Mondialisation 97, 126, 290, 377
Mortalité infantile 51, 189-190, 209-216

N

NACE (nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne) 96-98, 103, 106, 126-127, 276-278, 291-292, 299-300, 307, 425, 470, 483, 489-492, 551
Naissances 15, 22, 33-35, 39-50, 53, 59-60, 209-211
Nations unies 16-22, 35, 38, 41, 43, 45, 51, 59, 64, 82-84, 90, 155-158, 162, 210, 339, 357, 361, 369, 383, 398, 401, 406, 426
Niveaux de prix 97-99, 102, 139, 141, 232, 237, 324, 356, 504
Nomenclature combinée 291, 362, 373
Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) 32, 44, 49, 66, 76-77, 80, 86-89, 209, 251-252, 502-513, 547-550
Norme spéciale de diffusion de données (SDDS) 11, 519
Nucléaire 293-295, 436, 438, 442, 446, 461
Nuitées (dans des hôtels ou des établissements similaires) 307-311, 313

O

Obésité 194-196
Occupation 194, 248, 264, 308
Office européen des brevets 479-482
Ovins et caprins 334, 338
Ozone 403-405, 409

P

Pacte de stabilité et de croissance 113
Papier et carton 339, 342-343
Parités des pouvoirs d'achat 97
Part de marché 442-443, 445, 493, 495-496
Partenaires commerciaux 368-369
Passagers 142, 357, 377, 381-387
Patients 51, 189, 199-202
Pauvreté 155, 219-221, 223-227, 233, 339, 353, 520-521
Pêche 10, 97, 103-104, 114-115, 120, 273, 276, 317, 344-350, 426, 451
Personnel 9, 119, 126-127, 134, 163, 168, 182, 184, 199-200, 202, 255, 275-276, 282, 381-382, 462-470, 483, 487
Personnes âgées 15, 23, 30, 33, 52, 78-80, 84-89, 109, 167, 180-181, 190, 199, 221-222, 227, 236-237, 240, 247-248, 251, 255, 259-261, 263-264, 469, 485-488, 508, 511-513
Personnes employées 127, 254, 263, 284-285, 295, 303, 467, 489
Personnes inactives 80, 271
Personnes tuées dans les accidents de la route 381
Pesticides 336-337, 397
Petites et moyennes entreprises (PME) 114, 120, 275-277
Pétrole brut 329, 436, 438, 440-441, 446, 450, 453
PIB par habitant 22, 96-99, 220, 269, 502, 504-505, 520-521
Places-lits 308, 310, 312
Poids 194, 295, 334, 346-347, 349-350, 388-390, 393
Politique agricole commune (PAC) 317, 324, 336
Politique commune de la pêche (PCP) 344
Politique industrielle 276, 290
Politique monétaire 121-122, 135, 291, 517-518
Pollution de l'air 397, 400, 403-409,
Population 10, 13-92, 96, 109-110, 126, 129, 157, 162-165, 167, 169, 173-176, 180-181, 190, 192-199, 206-207, 209-210, 212, 219-226, 233, 235-236, 242-243, 247-249, 251-255, 259, 261, 263-265, 267-268, 278, 288, 307, 312, 317, 329, 335, 381, 404-405, 410-413, 415, 426, 429, 462-463, 467, 479, 484, 496, 502, 506-508, 510, 512-513
Population, accroissement 19-20, 23, 33-38
Population, âgée de 65 ans et plus 80, 82, 90, 92
Population, densité 506
Population, partant en vacances 312
Porcins 334
Pouvoirs publics 411, 471, 483, 488, 490
Précipitations 410-411, 413
Prestations sociales 109, 113, 119, 220-221, 236-241, 509
Principaux indicateurs économiques européens (PIEE) 291, 518-519
Prises, en régions de pêche 426
Prix 95-104, 106-107, 109, 111, 116-117, 120-121, 123-124, 127-128, 134-141, 156, 183, 199, 230, 232, 237, 242, 289, 291-292, 296-297, 299, 317, 324-329, 336, 356, 362, 377, 435-436, 442, 446, 452-457, 483, 493-494, 497-498, 504, 518, 520
Prix à la consommation 121, 135-138, 326, 518
Prix à la production 291-292, 296-297, 324-327
Prix à la production pour le marché intérieur 292, 296-297
Prix agricoles 324
Prix de l'énergie 453-457
Prix, télécommunications fixes 497-498
Problèmes de santé 190, 194-198, 207, 209, 403, 405
Procédure concernant les déficits excessifs 113

PRODCOM (statistiques sur la production de biens manufacturés) 291-292, 295-296, 422
Production 9, 95-105, 107, 109-114, 119, 130-132, 149, 155, 157-158, 189, 229, 232-233, 275-279, 281, 284-285, 288-298, 317-320, 324-334, 336, 338-345, 349-350, 356-358, 398-400, 403, 410-411, 414-416, 420, 422-423, 429, 435-445, 448, 461, 476, 480, 502, 504, 517, 520-521
Production agricole 318, 325-327, 331-334, 336
Production animale 325-326, 330, 336
Production d'énergie 319, 436-441
Production économique 96-104, 420
Production végétale 324-326, 329, 336
Productivité de la main-d'ouvre 97, 102, 290, 294, 299, 302, 520
Produit intérieur brut (PIB) 22, 95-102, 105-111, 113-121, 128, 134, 139, 142, 145, 149-152, 156, 182-184, 200, 220, 229, 232, 236-238, 240, 269, 271, 289-290, 307-308, 313-314, 328, 354-356, 381-382, 384, 389-391, 399, 420-422, 446, 452, 470-474, 484, 492-494, 501-502, 504-505, 520-521
Produits agricoles 320, 324, 329-336, 372
Produits alimentaires, boissons et tabac 292-293, 295, 306, 370-371
Produits chimiques 336, 361-362, 370-371, 397, 422-423, 471
Programme de Doha pour le développement 353
Projections démographiques 15-16, 20-23, 52, 66, 80
Protection sociale 15, 22, 51, 79, 96, 114, 118, 174-175, 178-179, 200, 219, 236-241, 247, 259, 264, 517
Pyramide démographique 23, 52
Pyramide des âges 15, 28-29, 31, 33, 212

Q

Qualifications 163-164, 173, 180, 259

R

Recensement 15, 22, 25, 67-68, 233, 318
Réchauffement de la planète 401, 406, 453
Recherche et développement 275, 301-302, 377, 461-463, 471-475, 479, 520
Réfugiés 16, 63-65, 74
Régions 9, 16, 18, 22-23, 32-33, 40, 44, 49, 62, 65-68, 76-77, 80, 86-89, 97, 139, 194, 209, 251-252, 307, 317-318, 344, 346-347, 360, 381, 403, 410, 499-513
Rémunération des salariés 96, 109-111, 119, 134, 354, 509
Répartition des revenus 111, 220, 222
Réseau public de distribution d'eau 410
Réseaux transeuropéens 377, 502
Ressources en eau douce 398, 410-412
Ressources humaines dans les sciences et les technologies 468
Ressources naturelles 318, 336, 397-398, 411, 420, 426, 436-437, 446, 520-521
Retraite 15, 22-23, 52, 65-66, 78, 80, 95, 109, 190-191, 220-221, 236, 269, 318
Revenu 96, 109-114, 119, 124, 127-128, 130, 142, 155-156, 158, 190, 198, 219-222, 224-226, 229, 233, 238, 269, 277, 324, 327-328, 369, 372-373, 501-502, 509
Revenu disponible 109-110, 112, 220, 222, 224, 226, 509
Revenu équivalent 220, 225
Risque de pauvreté 220-221, 223-227, 520-521
Rotation de l'emploi 269-272

S

Salaire minimum 127, 130
Salaires 109-110, 126-134, 142, 222, 229, 278
Santé 15-16, 22, 51-52, 55-57, 63, 78-79, 97, 114, 118, 138, 155, 157, 174-175, 178-179, 187-216, 230, 236-237, 239, 276, 357, 397-398, 403-406, 422, 426, 461, 466, 503, 520-521
Santé publique 51, 189-191, 195, 200, 210, 398, 422
Sciages 339-341
Science et technologie 10, 459-498
Sécurité au travail 189-190, 206-208
Septième programme-cadre 461
Services aux entreprises et services financiers 103-104
Services financiers 96-97, 103-104, 142, 276, 278, 300, 357-358, 360
Société de l'information 9, 461-462, 482-492, 494
Soins de santé 51-52, 78-79, 199-205, 236-237, 239
Solde des échanges extérieurs de biens et de services 105, 107
Solde migratoire 16, 33, 35, 37-38, 65-68, 75-77
Solde public 113, 116-117
Sorties, hôpital 199, 201, 204-205
Stabilité des prix 121, 135
Standard de pouvoir d'achat 96-99, 102-103, 140-141, 182, 184-185, 229, 232, 237, 239, 356, 504, 520
Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie 190, 220, 233
Statistiques conjoncturelles sur les entreprises 279, 291-292, 300
Statistiques structurelles des entreprises 276-277, 290-291, 299
Stratégie européenne pour l'emploi 180, 247, 269
Structures des entreprises 276-290, 299
Superficie agricole 318, 321, 323, 336-338
Superficie agricole utilisée 318, 321, 323, 336-338

Superficie boisée 321, 323
Superficie des terres 318, 321, 323, 336
Superficie irrigable 320, 336, 338
Surcharge pondérale 194-196
Sylviculture 276, 317-318, 339-343, 399
Symboles statistiques 8, 553-556
Système européen de comptes 98, 106, 110, 113, 119, 229, 242, 388-389, 438
Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale 200, 236
Système statistique européen 9-11, 22, 502

T

Taux brut de natalité 39, 43-44
Taux brut d'exploitation 290, 294, 299, 302
Taux d'activité 80, 268
Taux d'intérêt à long terme 95, 121-125
Taux de change 95, 97, 117, 121-125, 139-141
Taux de chômage 80, 164, 237, 259-263, 512, 520
Taux de mortalité standardisés 209, 212
Taux de risque de pauvreté 220-221, 223-227, 520-521
Taux d'intérêt 95, 121-125
Technologies de l'information (et de la communication) 161, 163, 290, 461, 482-484, 491-492, 494
Télécommunications 96, 300-303, 305, 493-498, 501
Télécommunications fixes 493, 495, 497-498
Télécommunications mobiles 493, 496
Temps partiel 39, 97, 102, 127, 248, 258, 264-265, 267, 278, 283
Temps plein 97, 102, 126-129, 132-133, 163, 166, 184, 258, 265, 267, 278, 318, 322, 490-492
Tourisme 275, 307-314, 317, 503
Traité d'Amsterdam 62, 219, 247
Traité de Rome 317
Traitement ambulatoire 199-200
Traitement des eaux usées urbaines 411
Transferts sociaux 105, 119, 220-221, 224-227, 509, 520-521
Transport 78, 96, 104, 139, 142, 184, 206-207, 229, 292-295, 298-299, 307, 333, 357, 361-362, 370-371, 375-393, 398, 400, 403-404, 409, 411, 415, 420, 424, 426, 429, 446, 449-452, 501-502, 520-521
Transport intérieur de marchandises 378-379, 389-392
Transport intérieur de passagers 379-380, 382, 384
Transports et communications 279-280, 282, 284-285, 323
Travail des métaux 292-295, 298
Travail et son marché – l'emploi 264-268
Travail et son marché – le chômage 259-263

U

Union économique et monétaire (UEM) 95, 121, 136, 517
Utilisateurs industriels (énergie) 454
Utilisation d'internet, lieu 486
Utilisation des terres 318-323

V

Vacances 97, 126, 247, 264-266, 307-308, 310, 312
Vaches laitières 320, 406
Valeur ajoutée 96-97, 103-104, 134, 189, 276-278, 281, 284-286, 290-293, 295, 299, 301, 303, 324-326, 328, 358, 493
Viande 295, 329, 334-335
Voies navigables intérieures 378, 380, 391
Voitures 295, 380, 382, 398
Volaille 330, 338, 406
Volume de ventes 291, 306

SÉLECTION D'AUTRES PUBLICATIONS D'EUROSTAT

Vous trouverez ci-après quelques informations sur une brève sélection de publications d'Eurostat. Vous pouvez télécharger gratuitement les publications disponibles en format PDF à partir du site web d'Eurostat, à l'adresse http://ec.europa.eu/eurostat. Vous pouvez commander les versions papier de ces publications auprès d'EU Bookshop, à l'adresse http://bookshop.europa.eu. Les versions papier des pocketbooks sont disponibles gratuitement, tandis que les publications plus importantes, de la collection «Livres statistiques», sont payantes.



KEY FIGURES ON EUROPE: 2007/08 EDITION

Langues disponibles: anglais
Collection: pocketbooks
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-06613-9
ISSN: 1830-7892
No catalogue: KS-EI-07-001-EN
Prix (HT): gratuit

Cette publication fournit un ensemble varié de données statistiques clé sur l'Union Européenne. Les données couvrent généralement le total de l'Union Européenne (EU-27), la zone euro et les Etats Membres, et - lorsque disponible - les pays candidats, les pays de l'AELE, le Japon et les Etats-Unis. La présentation suit en grande partie les neuf thèmes statistiques de la base de données d'Eurostat diffusée gratuitement: Economie et finances; population et conditions sociales; industrie, commerce et services; agriculture et pêche; commerce extérieur; transports; environnement et énergie; science et technologie; et statistiques régionales.



ANNUAIRE RÉGIONAL D'EUROSTAT 2007

Langues disponibles: allemand, anglais, français
Collection: livres statistiques
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-05077-0
ISSN: 1681-9306
No catalogue: KS-AF-07-001-FR
Prix (HT): 30 EUR

L'Annuaire régional 2007 d'Eurostat constitue une mine d'informations sur la vie dans les régions des 27 États membres de l'Union européenne et, cette année, également des pays de l'AELE. Si vous voulez en savoir plus sur la manière dont les régions d'Europe évoluent dans un certain nombre de domaines statistiques, voici la publication qu'il vous faut! Les textes ont été rédigés par des experts des divers domaines statistiques et sont accompagnés de cartes statistiques, de figures et de tableaux sur chaque sujet. Un vaste ensemble de données régionales sont présentées sur les thèmes suivants: population, produit intérieur brut, comptes des ménages, marché du travail, productivité du travail, statistiques urbaines, science, technologie et innovation, statistiques structurelles des entreprises, transports, tourisme, éducation et agriculture.



MEASURING PROGRESS TOWARDS A MORE SUSTAINABLE EUROPE – 2007 MONITORING REPORT OF THE EU SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY

Langues disponibles: anglais
Collection: livres statistiques
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-05043-5
No catalogue: KS-77-07-115-EN
Prix (HT): 35 EUR

La stratégie européenne en faveur du développement durable, adoptée par le Conseil Européen à Göteborg en 2001, et révisée en juin 2006, a pour but l'amélioration continue de la qualité de la vie pour les générations actuelles et futures. Le rapport de suivi d'Eurostat, qui doit être publié tous les deux ans, étaye le rapport de situation de la Commission européenne sur la mise en oeuvre de la stratégie. Il fournit un tableau statistique objectif des progrès accomplis, utilisant comme base l'ensemble des indicateurs de développement durable de l'UE. Des règles quantitatives appliquées de manière cohérente à tous les indicateurs, et visualisées grâce à des symboles météorologiques, permettent d'évaluer de manière relative si l'Europe progresse dans la bonne direction, et avec suffisamment de rapidité, étant donnés les objectifs et cibles définis dans la stratégie. Les données présentées couvrent la période de 1990 à 2006 (ou la dernière année disponible).Elles illustrent l'étendue des sujets liés au développement durable, et devraient contribuer à une meilleure sensibilisation aux chances et défis qui nous attendent.



TAXATION TRENDS IN THE EUROPEAN UNION: DATA FOR THE EU MEMBER STATES AND NORWAY (2007 EDITION)

Langues disponibles: anglais
Collection: livres statistiques
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-04865-4
No catalogue: KS-DU-07-001-EN
Prix (HT): 40 EUR

Ce rapport contient une analyse statistique et économique détaillée des systèmes d'imposition des Etats Membres de l'Union européenne et de la Norvège. Les données sont présentées dans un cadre statistique unifié (le système harmonisé SEC95 des comptes nationaux et régionaux) qui permet d'évaluer les systèmes hétérogènes d'imposition nationaux sur une base comparable.
Les classifications type des recettes fiscales (par type d'impôts ou de niveaux de gouvernement) présentées dans la plupart des statistiques de recettes fiscales internationales sont difficiles à interpréter en termes économiques. Cette publication offre une classification des recettes fiscales selon les fonctions économiques (c.à.d. selon qu'elles sont prélevées sur le travail, la consommation et le capital). Cette classification est basée sur les données détaillées d'imposition et les calculs des États membres pour allouer les recettes de l'impôt sur le revenu personnel. Elle présente également des indicateurs statistiques (les taux implicites ou ITR) de la pression fiscale effective moyenne sur le travail, la consommation et le capital. Les chapitres par pays donnent un aperçu du système d'imposition de chacun des 28 pays couverts, des tendances des recettes fiscales et des principaux changements récents de politique. Des tableaux détaillés permettent la comparaison entre les différents pays et les moyennes européennes. Les données couvrent la période 1995-2005 et sont présentées sont présentées en pourcentage du PIB et en pourcentage de l'imposition totale.



STATISTICAL PORTRAIT OF THE EUROPEAN UNION 2008 – EUROPEAN YEAR OF INTERCULTURAL DIALOGUE

Langues disponibles: anglais
Collection: livres statistiques
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-06600-9
ISSN: 1830-7906
No catalogue: KS-EP-07-001-EN
Prix (HT): gratuit

Cette brochure d'Eurostat célèbre l'Année Européenne 2008 du Dialogue Interculturel dont l'objectif est de promouvoir le dialogue, la connaissance et les compétences qui permettent à toutes les personnes vivant en Europe de faire face à une société de plus en plus complexe; une société qui se doit d'être ouverte au monde et respectueuse de la diversité culturelle, tout en étant basée sur un ensemble de valeurs communes. Cette brochure présente des données statistiques concernant des domaines qui traitent de divers aspects des sociétés multiculturelles susceptibles de promouvoir le dialogue. La brochure tend à donner un aperçu de l'éventail des données européennes disponibles à ce sujet mais ne représente en aucun cas un recensement exhaustif de toutes les données qui existent sur le thème en question. Les données couvrent un large éventail de régions statistiques, la plupart du temps pour le total de l'Union européenne (EU-27) et les Etats Membres. Lorsqu'elle est disponible, l'information est également présentée pour les pays candidats, les pays EFTA ainsi que d'autres pays.



CULTURAL STATISTICS (2007 EDITION)

Langues disponibles: anglais
Collection: pocketbooks
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-05547-8
No catalogue: KS-77-07-296-EN
Prix (HT): gratuit

Ce pocketbook présente les principales statistiques culturelles comparables au niveau européen. Une sélection de tableaux et de graphiques illustre différents aspects de la vie culturelle des 27 États membres de l'UE, des pays candidats et des pays de l'AELE: patrimoine culturel, entreprises et emploi dans certains secteurs culturels: édition, architecture et cinéma, commerce international de biens culturels, dépenses des ménages pour la culture, participation et temps consacré aux activités culturelles. Premier de ce type, l'ouvrage se veut modeste dans son champ d'application et ne prétend pas à l'exhaustivité. Un commentaire succinct sur les données ainsi que des notes méthodologiques complètent cet aperçu des statistiques culturelles. Le pocketbook repose essentiellement sur les résultats d'enquêtes harmonisées et de travaux antérieurs réalisés dans le cadre du système statistique européen.



EUROPEAN BUSINESS: FACTS AND FIGURES (2007 EDITION)

Langues disponibles: anglais
Collection: livres statistiques
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-07024-2
ISSN: 1830-8147
No catalogue: KS-DA-07-001-EN
Prix (HT): 25 EUR

Cette publication fournit une vue d'ensemble complète de la structure, de l'évolution et des caractéristiques des entreprises européennes et de leurs différents secteurs d'activité: de l'énergie et des industries extractives aux communications, en passant par les services d'information et les médias. La publication présente les dernières statistiques disponibles provenant d'un large éventail de sources et décrivant pour chaque activité: la production et l'emploi, la spécialisation nationale et la distribution régionale, la structure des coûts, la productivité et la rentabilité, l'importance des petites et moyennes entreprises (PME), le commerce extérieur, etc.



PANORAMA ON TOURISM (2007 EDITION)

Langues disponibles: anglais
Collection: livres statistiques
Format: papier (avec CD-ROM), PDF
ISBN: 978-92-79-04901-9
No catalogue: KS-77-07-074-EN
Prix (HT): 20 EUR

Le Panorama fournit une vue d'ensemble du tourisme en Europe et décrit ce que ce secteur représente dans les États membres de l'UE, les pays candidats et les pays de l'AELE. Il se concentre sur des informations générales qui demeurent constantes dans le temps et aborde notamment les récentes tendances, le comportement touristique des Européens et différents aspects du tourisme dans les pays de l'UE.



PANORAMA ON EUROPEAN UNION TRADE - DATA 1999-2006 (2007 EDITION)

Langues disponibles: anglais
Collection: livres statistiques
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-05826-4
No catalogue: KS-DJ-07-001-EN
Prix (HT): 15 EUR

Ce Panorama a pour but de décrire les caractéristiques et tendances du commerce extérieur de l'Union européenne au cours de la période 1999-2006. Il met en évidence la place de l'UE sur le marché mondial et analyse ses échanges commerciaux avec ses principaux pays partenaires ainsi que le type de produits échangés. Le Panorama se penche également sur le commerce entre les 27 Etats membres et sur celui de la zone euro. L'impact de l'élargissement en 2007 ainsi que les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays candidats font l'objet de sections spécifiques.



PANORAMA OF ENERGY – ENERGY STATISTICS TO SUPPORT EU POLICIES AND SOLUTIONS (2007 EDITION)

Langues disponibles: anglais
Collection: livres statistiques
Format: papier (avec CD-ROM), PDF
ISBN: 92-79-03894-X
No catalogue: KS-76-06-604-EN
Prix (HT): 35 EUR

Cette première édition du panorama sur l'énergie s'efforce de délivrer des caractéristiques globales de la situation énergétique en Europe, utilisant les données officielles les plus récentes disponibles à Eurostat. Elle couvre les principaux thèmes énergétiques pour l'EU-25 ainsi que pour chaque État membre et les quantifie. Les politiques énergétiques communautaires méritent une attention particulière; afin de démontrer la nature dynamique du sujet et comment de nouvelles politiques réclament de nouvelles solutions, quelques projets statistiques illustrent les travaux de développement récents en coopération avec les États membres. Un CD est inclus qui, outre une quantité substantielle d'informations documentaires, invite le lecteur à examiner les données statistiques à l'aide d'un outil de présentation numérique facile d'utilisation.



ENERGY, TRANSPORT AND ENVIRONMENT INDICATORS

Langues disponibles: anglais
Collection: pocketbooks
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-06613-9
ISSN: 1725-4566
No catalogue: KS-EI-07-001-EN
Prix (HT): gratuit

Le pocketbook multi-thèmes «Energy, Transport and Environment» indicators comprend un large ensemble de données collectées par Eurostat et l'Agence Européenne de l'Environnement. L'objectif de cette publication est de fournir une vue globale sur les indicateurs les plus pertinents de l'énergie, du transport et de l'environnement avec une orientation particulière vers le développement durable. Elle présente des données des pays membres de l'Union Européenne ainsi que des pays candidats et des pays de l'AELE.



PANORAMA OF TRANSPORT (2007 EDITION)

Langues disponibles: anglais
Collection: livres statistiques
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-04618-6
ISSN: 1725-275X
No catalogue: KS-DA-07-001-EN
Prix (HT): 25 EUR

Le «Panorama des Transports» présente une analyse statistique des transports dans l'Union européenne, récemment élargie à la Bulgarie et à la Roumanie, ainsi que dans les pays de l'AELE et les pays candidats. Quelques comparaisons avec les Etats-Unis et le Japon ont été réalisées chaque fois que possible.br> A côté du détail du trafic (mouvements de véhicules) et du transport proprement dit (mouvements des personnes et des biens), l'analyse porte également sur les infrastructures, les ressources, le transport en tant que secteur à part entière de l'économie, la sécurité et l'impact sur la consommation d'énergie et sur l'environnement.



CONSUMERS IN EUROPE (2007 EDITION)

Langues disponibles: anglais
Collection: livres statistiques
Format: papier, PDF
ISBN: 978-92-79-04596-7
Catalogue no: KS-DY-07-001-EN
Prix (HT): 25 EUR

Cette publication rassemble les informations les plus pertinentes et utiles pour l'évaluation et le développement de la politique des consommateurs. Elle inclut des données de sources variées produites par Eurostat et par d'autres services de la Commission ainsi que des données d'enquêtes et d'études externes. Cette édition est centrée sur les services d'intérêts généraux. Bien que son objectif premier soit d'aider les acteurs politiques au niveau européen à mieux comprendre les besoins des consommateurs en général, cette publication devrait aussi être utile à d'autres acteurs impliqués dans les questions relatives aux consommateurs, tels que les organisations de consommateurs, d'autres autorités publiques et même des producteurs de biens et services. C'est la troisième édition d'une série de publications. Les données couvrent la période 1999-2006.